MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1970. Tome II, 1er juillet -31 décembre / Ministère des affaires étrangères, [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1970. Tome II, 1er juillet -31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Maurice Vaïsse]. 2014.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1970

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2014

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2014

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2014
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-2-87574-152-3
D/2014/5678/16

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Présidents

Le ministre des Affaires étrangères.

Mme Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Vice-présidents

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. François Plaisant, ambassadeur de France.

Membres

Le directeur des systèmes d'information du ministère des Affaires étrangères.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Le directeur chargé des Archives au sein de la direction générale des Patrimoines du ministère chargé de la Culture.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

Mme Laurence Badel, professeur des universités.

M. Lucien Bély, professeur des universités.

M. Frédéric Bozo, professeur des universités.

M. Jérôme Clément, président du théâtre du Châtelet.

M. Alain Dejammet, ambassadeur de France.

Mme Catherine Dhérent, conservateur général du Patrimoine.

M. Robert Frank, professeur émérite des universités.

M. Loïc Hennekinne, ambassadeur de France.

M. Stanislas Jeannesson, professeur des universités.

M. Laurent Joffrin, journaliste.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. André KASPI, professeur émérite des universités.
M. Henri LAURENS, professeur au Collège de France.
Mme Agnès MAGNIEN, conservatrice générale du Patrimoine.
Mme Chantal METZGER, professeur des universités.
Mme Hélène MIARD-DELACROIX, professeur des universités.
M. Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, professeur des universités.
Mme Marie-Pierre REY, professeur des universités.
M. Georges-Henri SOUTOU, professeur émérite des universités.
M. Hugues TERTRAIS, professeur des universités.
M. Maurice VAÏSSE, professeur émérite des universités.
M. Jean-Claude WAQUET, professeur des universités.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Michel BARCELLINO, secrétaire de la Commission.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PEQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Imperceptiblement, les années 1960 s'éloignent et le décor des années 1970 est déjà planté dans ce second semestre : en Europe, la détente se substitue à la guerre froide ; à la confrontation Est/Ouest succèdent les tensions entre le Nord et le Sud. Le représentant français à l'ONU note très justement (doc. 288) « que la 25e session de l'ONU a été marquée par une révolte des petits contre les grands ». L'émergence de la République populaire de Chine est notable : de session en session, le principe de son admission au sein des Nations unies est de moins en moins contesté. Les pays du Sud manifestent leur volonté de devenir maîtres de leurs ressources naturelles et d'en tirer le meilleur profit : c'est le cas de l'Algérie de Boumediene, qui accepte la coopération de la France, mais pour autant que ce ne soit pas une aumône ou une aide, car « l'Algérie est majeure » (doc. 207). Les nationalisations des terres et des mines en sont l'illustration, mais la France s'inquiète pour le pétrole, car Boumediene le répète : « le pétrole est algérien » (doc. 290). C'est aussi le cas de l'Irak, dont le vice-président annonce son intention de mieux contrôler les ressources de son pays en mettant fin aux monopoles étrangers, notamment en matière de fixation des prix et des livraisons de pétrole (doc. 203).

Les pays du Sud découvrent rapidement la force de l'action solidaire : avant d'être 77, les non-alignés et les membres de l'OUA ont l'occasion de le manifester auprès du président Pompidou en déclarant dans un premier temps que la France a vocation à faire partie des non-alignés et ensuite en lui demandant fermement de cesser toute aide à la République sud-africaine, et au Portugal dans la construction du barrage de Cabora Bassa (doc. 183). En réponse, le président Pompidou affirme que la France est tout le contraire d'un pays raciste et condamne l'*apartheid*. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que la France est bien décidée à poursuivre ses ventes d'armes, malgré les récriminations des pays africains.

Une autre caractéristique des années 1970, déjà présente à cette période, est la violence qui se manifeste sous la forme du terrorisme au Québec (doc. 166 et 213), dont le retentissement en France est énorme, et de la révolte des Palestiniens de Jordanie, réprimée par le roi Hussein (doc. 110 et 122).

Dans ce contexte international renouvelé ou en voie de l'être, comment la diplomatie française se situe-t-elle ?

En Europe, elle est confrontée à un double défi : le premier est le succès de l'*Ostpolitik* du chancelier W. Brandt, non que la France soit hostile à la détente avec l'Est (De Gaulle en avait été le promoteur), mais elle redoute de perdre l'initiative diplomatique au profit de la République fédérale, suite à la normalisation instaurée par les traités germano-soviétique (août 1970) et germano-polonais (doc. 76 et 156), et la puissance économique de cette Allemagne de l'Ouest, par contraste, éclate aux yeux des observateurs français présents en RDA (doc. 111). Certes, Andreï Gromyko cherche à

rassurer les Français sur la pérennité des liens entre Moscou et Paris et il affirme que dans le traité germano-soviétique « tout le monde y a gagné » (doc. 86). La signature d'un protocole qui institue des consultations périodiques entre les deux pays est le principal résultat des entretiens à Moscou avec les dirigeants soviétiques (6-13 octobre), le président Pompidou recherche les moyens de relancer la coopération franco-soviétique, dans ses aspects les plus concrets : les échanges commerciaux et scientifiques (doc. 157, 161, 167). De leur côté, les pays du pacte de Varsovie célèbrent la détente et la confirmation du *statu quo* territorial (doc. 258).

Le deuxième défi est celui de l'élargissement de la Communauté économique européenne. Les négociations avec le Royaume-Uni ont commencé le 30 juin ; la question la plus délicate à résoudre concerne le règlement agricole dans ses aspects financiers car les Britanniques demandent des mesures transitoires (doc. 26), ce qui fait craindre une bataille de procédure (doc. 51), dans laquelle la France s'estime menacée, même si le gouvernement Heath semble favorable à la coopération franco-britannique (doc. 40) y compris dans le domaine de la défense (doc. 219).

Dans le monde, le représentant français à l'ONU a beau estimer que la France a une « position morale exceptionnelle », une « audience non négligeable » (doc. 288), la réalité telle qu'elle ressort des télégrammes des postes est plus nuancée. Il est vrai que, de la Chine au Moyen-Orient, on rend hommage à la politique du général de Gaulle. En Chine, particulièrement lors d'une visite de longue durée, du 7 au 21 juillet, du ministre délégué au Plan, mais qui est en fait l'homme de confiance du président Pompidou. André Bettencourt rencontre Mao, Chou, le prince Sihanouk, et se rend en province. L'accueil est partout cordial, même si les Chinois ne se privent pas de manifester leur désaccord sur certains points (doc. 28, 29, 30, 33, 39, 64, 144).

En Afrique sub-saharienne, la France est malmenée par ses anciennes colonies ou considérée comme une simple pourvoyeuse de crédits. Ainsi, le président de la République centrafricaine, sous prétexte de déclarations désobligeantes de l'ambassadeur de France lors de la fête du 14 juillet (qui avait devant les membres de la colonie française rappelé les différentes formes de l'aide française à la RCA), retire son agrément à M. de Schonen (doc. 50). À la suite de l'entretien entre le président Pompidou et le colonel Bokassa, l'ambassadeur rentre à Bangui, mais est remplacé à la fin de l'année 1970. De retour d'un séjour aux États-Unis, le président Mobutu fait comprendre à l'ambassadeur de France que le Congo-Kinshasa tient à son indépendance (doc. 115). Le président du Gabon multiplie les demandes d'aide (doc. 25). Selon le président Tombalbaye, le colonel Kadhafi exige le retrait des troupes françaises comme une condition pour la normalisation des relations avec le Tchad, et les incursions libyennes menacent l'équilibre fragile du pays soutenu par la France qui, néanmoins, arme le colonel Kadhafi.

Au Moyen-Orient, bien que le retrait britannique à l'est d'Aden ouvre un espace à la France, qui en profite pour s'implanter dans la région (doc. 268),

la diplomatie française est surtout spectatrice. Les dirigeants arabes font un vif éloge de la politique française d'indépendance nationale, de son impartialité et de sa neutralité dans le conflit israélo-arabe, et le vice-président de la République d'Irak déclare même que la France est « un partenaire d'élection », mais les initiatives françaises de concertation à Quatre n'aboutissent pas davantage que la mission Jarring. Le roi Hussein vient dire au président Pompidou sa crainte d'une « explosion possible » dans la région (doc. 280).

En Asie, la France ne peut que déplorer l'impasse des négociations américano-vietnamiennes (doc. 256 et 277), la poursuite de la guerre, la reprise des bombardements américains sur le Nord-Vietnam, et même son extension au Cambodge (doc. 21 et 120). Le directeur d'Asie estime que la situation n'encourage guère à l'optimisme (doc. 256 et 277).

Avec les États-Unis, les discussions concernent surtout la situation au Moyen-Orient (doc. 114 et 221) et en Indochine : les points de vue sont loin de concorder et la concertation franco-américaine laisse à désirer (doc. 192) ; en revanche, sur un plan plus technique, une coopération existe dans la lutte contre le trafic de stupéfiants (doc. 112), dans les affaires monétaires (doc. 212) et les problèmes agricoles internationaux.

Bref, la seule vraie raison de se réjouir en cette fin d'année 1970 est la libération, en Bolivie, le 23 décembre, de Régis Debray (doc. 296), détenu depuis le 20 avril 1967, par le biais d'une grâce présidentielle. Elle avait été précédée, à la mi-septembre, par celle du Père Venet, prêtre catholique français, retenu au Cambodge pendant dix semaines par les troupes nord-vietnamiennes (doc. 120).

Maurice Vaïsse

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :
– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;
– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A) NATIONS UNIES (ONU)				
1970				
21 sept.	New York à Paris	Appréciations sur le discours prononcé par M. Maurice Schumann le 18 septembre 1970.	T.	124
24 oct.	*Idem*	Entretien du Ministre, Maurice Schumann, avec M. Gromyko.	T.	189
18 déc.	*Idem*	La XXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	288
B) DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ				
21 juil.	Paris à Repan Bruxelles	Réduction mutuelle et équilibrée des forces.	T.	45
24 nov.	Paris à différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger, ainsi qu'à Washington	Proposition finlandaise de réunion d'une conférence sur la sécurité européenne à Helsinki.	T.C.	241
C) QUESTIONS ATOMIQUES				
nov.	Paris	De l'avenir de l'Euratom.	N.	205
10 déc.	*Idem*	Terrain offert par la France pour la construction du nouvel accélérateur 300 GEV du CERN.	L.	271

1 Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		D) AFFAIRES SPATIALES		
5 oct.	Paris	Coopération spatiale avec l'Argentine.	N.	155
		E) AFFAIRES AÉRONAUTIQUES		
18 déc.	Paris à New York	La décision de ne pas lancer dans l'immédiat la fabrication de nouveaux prototypes *Concorde* s'explique par des considérations financières.	T.	287
		F) OTAN		
22 sept.	Paris aux 14 pays de l'OTAN, Moscou et Helsinki	Conférence sur la sécurité européenne. Position de la France en vue de la réunion préparatoire du 23 septembre.	T.C.	129

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A) L'EUROPE DE L'OUEST		
		1) Les Communautés européennes		
1970				
1er juil.	Paris à Rome	Accord avec les Italiens sur la création à Florence d'une institution universitaire européenne.	T.	2
7 juil.	Paris à Bruxelles-Delfra	Instructions du Département à la délégation française auprès des Communautés européennes au sujet de l'organisation de la négociation sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.	T.	16
8 juil.	Bruxelles-Delfra à Paris	La nouvelle Commission des Communautés européennes semble nous être plus favorable que la précédente.	T.	17
8 juil.	Paris	Position des Six au sujet des négociations d'adhésion aux Communautés européennes.	N.	22

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
10 juil.	*Idem*	Pourquoi devrions-nous refuser de concéder aux Britanniques des périodes de transition de durée différente pour l'agriculture et l'industrie.	N.	26
16 juil.	*Idem*	Note du Premier ministre au Président de la République, à propos de la stratégie à adopter en ce qui concerne les négociations d'élargissement des Communautés européennes.	N.	35
23 juil.	Bruxelles-Delfra à Paris	Les résultats de la conférence du 21 juillet entre les Six et les Britanniques sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE nous donnent satisfaction.	T.	51
27 août	Paris	Conséquences d'une adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.	N.	89
24 sept.	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Pompidou et M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes, à Paris.	C.R.	132
12 oct.	Bruxelles-Delfra à Paris	Discussions des représentants permanents sur la poursuite des négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne.	T.	165
17 déc.	*Idem*	Absence d'accord sur le projet de plan par étapes pour la réalisation d'une union économique et monétaire.	T.	285
		2) La République fédérale d'Allemagne		
3 juil.	Bonn	Tête à tête entre le Président de la République et le Chancelier Willy Brandt.	C.R.	10
3 juil.	*Idem*	Tête à tête entre le Président de la République et le Chancelier Willy Brandt.	C.R.	11
11 août	Paris	Réponse du gouvernement français à la note du gouvernement fédéral.	N.	76
5 oct.	Bonn à Paris	Lettre du chancelier Brandt au président Pompidou.	L.	156
30 oct.	Paris	Liens entre Berlin et la RFA.	N.	197
4 déc.	*Idem*	Position de la France vis-à-vis de l'*Ostpolitik* du gouvernement fédéral.	N.	260
10 déc.	*Idem*	Dîner quadripartite du 2 décembre 1970 sur l'Allemagne et Berlin.	C.R.	269
		3) La Belgique		
2 oct.	Paris	Entretien du Ministre avec M. Rothschild, ambassadeur de Belgique à Paris.	C.R.	152

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) CHYPRE		
9 juil.	Ankara à Paris	Chypre et la Turquie.	D.	23
16 juil.	Paris	Rapports franco-chypriotes.	N.	36
		5) L'ESPAGNE		
27 nov.	Madrid à Paris	Du procès des autonomistes basques.	D.	251
31 déc.	Barcelone à Paris	L'amnistie accordée par le général Franco aux condamnés de Burgos.	T.	299
		6) LA GRANDE-BRETAGNE		
17 juil.	Paris à différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger.	Entretiens du 16 juillet entre le secrétaire au *Foreign Office* et le ministre français des Affaires étrangères.	T.C.	40
27 juil.	Londres à Paris	Perspectives sur le retrait militaire du Golfe persique à la fin de 1971.	T.	56
10 août	Dublin à Paris	Les vues du nouvel ambassadeur britannique à Dublin sur le problème irlandais.	D.	74
5 sept.	Londres à Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et le chancelier du duché de Lancastre.	T.	103
1er oct.	*Idem*	Lors du congrès travailliste les partisans de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes l'ont emporté de justesse.	T.	149
6 nov.	Paris	Le point sur les relations franco-britanniques dans les domaines politique, militaire, économique et industriel.	N.	219
19 nov.	Londres à Paris	Hommages et commentaires britanniques après la mort de général de Gaulle.	D.	239
		7) LA GRÈCE		
6 nov.	Paris	Relations franco-grecques.	N.	220
		8) L'ITALIE		
8 juil.	Rome à Paris	De la crise gouvernementale à la crise du système.	T.	19

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 juil.	Paris à différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger.	Au sujet du procédé SECAM.	T.C.	27
22 sept.	Rome à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Rome-Quirinal, M. Burin des Roziers, et le nouveau président du Conseil des ministres italien, M. Emilio Colombo.	T.	127
30 sept.	*Idem*	Entretien entre M. Maurice Schumann et M. Malfatti, ambassadeur d'Italie à Paris.	C.R.	142
16 nov.	Paris à Rome	Entretien entre M. Alphand et M. Malfatti, ambassadeur d'Italie à Paris.	C.R.	233
		9) La Norvège		
10 déc.	Paris	Entretien du Ministre avec M. Stray, ministre des Affaires étrangères de Norvège.	C.R.	270
		10) La Turquie		
2 juil.	Ankara à Paris	Visite à Istanbul de six navires de guerre français.	D.	7
30 juil.	*Idem*	La guerre de l'opium : la polémique qui oppose les Turcs aux Américains.	D.	63
8 août	*Idem*	Visite du nouvel ambassadeur de France en Turquie, Arnauld Wapler, au patriarche Athenagoras.	D.	72
23 sept.	Paris à Ankara	Signature à Paris, le 16 septembre 1970, du protocole financier d'aide française à la Turquie pour 1970.	T.	130
7 oct.	Ankara à Paris	La Turquie et les armements nucléaires.	D.	160
8 oct.	*Idem*	La visite à Ankara de M. Melvin Laird, secrétaire d'État américain à la Défense.	D.	162
15 oct.	*Idem*	Situation des travailleurs turcs en France.	D.	173
		B) L'EUROPE DE L'EST		
		1) Pacte de Varsovie		
3 déc.	Moscou à Paris	Réunion à Berlin des pays du pacte de Varsovie, le 2 décembre 1970.	T.	258

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) L'URSS		
16 juil.	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Gromyko : Moyen-Orient, Indochine, Chine, Allemagne.	T.	34
30 juil.	Paris à Moscou	Entretien entre le chargé d'Affaires d'URSS et le Secrétaire général.	T.	62
26 août	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Gromyko sur le traité germano-soviétique.	T.	86
31 août	*Idem*	Portée du traité du 12 août pour l'Union soviétique.	T.	93
31 août	*Idem*	Portée du traité du 12 août pour l'Union soviétique (relation avec la France).	T.	94
8 sept.	Paris	Échange de messages dans la perspective de la préparation de la visite du président Pompidou en URSS en octobre 1970.	C.R.	106
17 sept.	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Gvichiani.	T.	116
29 sept.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec MM. Kapitsa et Nemtchina sur l'Extrême-Orient.	T.	140
29 sept.	*Idem*	Situation de l'économie soviétique.	T.	141
30 sept.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Kovalev.	T.	143
1er oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Gromyko concernant le Moyen-Orient.	T.	147
6 oct.	Moscou	Entretien entre le président Pompidou et les dirigeants soviétiques Brejnev, Kossyguine, Podgorny, Gromyko.	C.R.	157
7 oct.	*Idem*	Entretien du 7 octobre, au Kremlin, entre le président Pompidou et les dirigeants soviétiques.	C.R.	161
12 oct.	*Idem*	Entretien entre le président Pompidou et les dirigeants soviétiques, dans les environs de Moscou.	C.R.	167
20 oct.	Moscou à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Kozyrev.	T.	181
31 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Patolitchev.	T.	200
4 nov.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Kozyrev au sujet de Berlin.	T.	211
15 nov.	*Idem*	L'hommage au général de Gaulle et les relations franco-soviétiques.	T.	232
8 déc.	*Idem*	Session du Conseil atlantique.	T.	263

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 déc.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France à Moscou avec M. Faline.	T.	273
		3) La Bulgarie		
2 juil.	Sofia à Paris	Lutte contre le « courant gris » dans les arts et la littérature et la nécessité de le combattre.	D.	6
		4) La Hongrie		
13 août	Budapest à Paris	La France vue par la presse hongroise.	D.	78
3 sept.	Paris	Relations culturelles entre la France et la Hongrie.	N.	101
5 nov.	Budapest à Paris	La Hongrie et les deux Allemagne.	D.	216
8 déc.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France, Raymond Gastambide, avec M. Peter, ministre des Affaires étrangères de Hongrie.	T.	262
		5) La Pologne		
9 nov.	Paris	Situation intérieure de la Pologne.	N.	223
1er déc.	Paris à différents représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Relation du voyage officiel effectué en Pologne par le Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, accompagné du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, du 26 au 28 novembre 1970.	T.C.	255
21 déc.	Varsovie à Paris	Départ de M. Gomulka et nomination de M. Gierek.	T.	293
31 déc.	*Idem*	Bilan approximatif des troubles qui ont affecté les villes du nord de la Pologne pendant la semaine du 14 au 19 décembre.	T.	300
		6) La République démocratique Allemande		
15 juil.	Paris	Office des relations économiques extérieures de la RDA.	N.	31
15 sept.	Berlin à Paris	Récit du séjour à Leipzig de deux agents du Département à l'occasion de la foire d'automne (30 août-2 septembre).	D.	111
17 oct.	Paris	La France et la RDA depuis 1954.	N.	178

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		7) La Roumanie		
31 août	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le Secrétaire général du Département à M. Flitan, ambassadeur de Roumanie à Paris.	C.R.	95
30 oct.	*Idem*	Les relations franco-roumaines, leur situation actuelle : impression de malaise du côté roumain.	N.	198
11 déc.	*Idem*	Audience accordée par Maurice Schumann à l'ambassadeur de Roumanie à Paris.	N.	274
		8) La Tchécoslovaquie		
26 août	Prague à Paris	Perspectives d'une négociation entre la Tchécoslovaquie et la RFA.	T.	87
9 oct.	Paris	Entretien entre un diplomate tchécoslovaque et un agent de la sous-direction d'Europe orientale.	N.	164
4 déc.	Prague à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France et le vice-ministre des Affaires étrangères, Jan Busniak.	T.	260
		9) La Yougoslavie		
14 oct.	Belgrade à Paris	Les dilemmes yougoslaves. Premières impressions de Yougoslavie : relation faite par le nouvel ambassadeur de France à Belgrade, Pierre Sebilleau.	D.	169
16 oct.	Paris	La situation intérieure yougoslave.	N.	176
23 oct.	*Idem*	Compte rendu de l'entretien du président de la République et du maréchal Tito.	C.R.	188
2 nov.	*Idem*	Après la visite du maréchal Tito à Paris, le 23 octobre, quelques réflexions sur la Yougoslavie et l'Occident.	N.	208
26 nov.	Belgrade à Paris	Visite officielle à Zagreb, du 18 au 21 novembre, de l'ambassadeur de France, Pierre Sebilleau.	D.	247

III. – L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A) GÉNÉRALITÉS		
1970				
29 juil.	Paris	Sur la prochaine session de l'OUA et les problèmes qu'elle soulève.	N.	61
13 sept.	*Idem*	Conférence de l'OUA	N.	109
		B) LE MAGHREB		
		1) L'Algérie		
1er juillet	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu entre M. Yves Barbier, sous directeur Algérie, et M. Bencheikh, secrétaire de l'ambassade d'Algérie à Paris, le 1er juillet 1970.	N.	3
19 août	Alger à Paris	Rapports franco-algériens : transfert des sociétés pétrolières. Point de la situation.	T.	79
24 août	*Idem*	Accord sur la coopération technique et culturelle du 22 août 1970 vu d'Alger.	T.	83
25 août	*Idem*	Base de Bou Sfer.	T.	84
29 août	*Idem*	Voyage à Alger de M. Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, du 27 au 30 août, venu participer aux négociations franco-algériennes sur les relations économique et financières entre les deux pays.	T.	91
30 août	*Idem*	Mission de M. François Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, à Alger du 27 au 30 août 1970, poursuite des entretiens sur les relations économiques et financières entre Paris et Alger.	T.	92
2 nov.	*Idem*	Le président Boumediene et les relations franco-algériennes.	T.	207
11 déc.	*Idem*	Les relations franco-algériennes, point de la question à la veille de la quatrième phase des négociations qui doivent se tenir à Alger du 16 au 31 décembre, en présence de M. Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique et de M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères.	T.	272
19 déc.	*Idem*	Réflexions sur le déroulement des négociations économiques franco-algériennes, par M. Jean-Pierre Cabouat.	T.	290

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) La Libye		
8 juil.	Tripoli à Paris	Relations franco-libyennes en matière d'armement.	T.	20
20 juil.	Paris	Entrevue entre le Ministre et le major Jelloud, vice-président du Conseil de Libye.	C.R.	44
27 nov.	*Idem*	De la coopération technique militaire avec la Libye.	N.	252
		3) Le Maroc		
22 déc.	Paris	Voyage du Ministre au Maroc.	N.	294
		C) AFRIQUE SUBSAHARIENNE		
		1) Aden		
17 sept.	Paris	Relations avec la France, situation politique, relations avec la Chine, URSS, pays arabes.	N.	119
		2) L'Afrique du Sud		
19 juil.	New York (ONU) à Paris.	Débat du Conseil de sécurité sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud.	T.	43
1er août	Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et l'ambassadeur d'Afrique du Sud.	C.R.	68
7 oct.	Le Cap à Paris	« Terroristes » en Afrique du Sud.	D.	158
		3) L'Angola		
11 août	Luanda à Paris	La disparition du président Salazar.	D.	75
17 sept.	Lisbonne à Paris	Situation militaire en Angola.	D.	117
		4) Le Burundi		
29 juil.	Bujumbura à Paris	Pénétration soviétique en Afrique noire.	D.	58
26 sept.	Paris	Évolution interne du Burundi depuis l'automne 1969.	N.	137

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) Le Congo (Brazzaville)		
19 nov.	Paris	Les relations franco-congolaises, à la suite de la nationalisation des sociétés sucrières.	N.	240
8 déc.	*Idem*	Principaux points évoqués par le commandant Raoul, vice-président du Conseil d'État de la République populaire du Congo au cours de son entretien avec M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en présence de M. Bonnefous, ambassadeur de France à Brazzaville, à Paris, le 8 décembre 1970.	C.R.	265
		6) Le Congo (Kinshasa)		
4 juil.	Kinshasa à Paris	Le cardinal Malula et le pouvoir.	D.	13
25 août	*Idem*	Voyage du général Mobutu aux États-Unis.	D.	85
17 sept.	*Idem*	Audience de départ accordée par le président Mobutu à l'ambassadeur de France, M. Tanguy de Courson de la Villeneuve, qui rompt son établissement.	T.	115
23 sept.	Paris	Situation interne et externe du Congo-Kinshasa.	N.	131
18 nov.	*Idem*	Instructions pour M. Claude Chayet, ambassadeur de France au Congo-Kinshasa.	N.	237
		7) La Côte d'Ivoire		
28 juil.	Abidjan à Paris	Interview du président Houphouët-Boigny donnée à l'occasion de la célébration du Xe anniversaire de l'indépendance de la Côte d'Ivoire.	D.	57
16 déc.	Paris	Politique extérieure de la Côte d'Ivoire depuis l'accession à l'indépendance.	N.	283
18 déc.	*Idem*	Les troubles survenus à l'université d'Abidjan et le renvoi des étudiants africains non ivoiriens dans leurs pays respectifs.	N.	289
		8) Le Dahomey		
29 juil.	Paris	Situation politique du Dahomey après la grave crise de ces derniers mois.	N.	60
2 sept.	*Idem*	La politique extérieure du Dahomey depuis l'indépendance.	N.	99

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
9 sept.	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre le Ministre et le Président Maga, chef de l'État du Dahomey, le 8 septembre, à onze heures, à l'ambassade du Dahomey, à Paris.	C.R.	107
		9) L'Éthiopie		
1er oct.	Addis-Abeba à Paris	Situation politique de l'Éthiopie.	D.	150
8 déc.	*Idem*	Situation intérieure en Érythrée.	T.	264
17 déc.	*Idem*	État de siège en Érythrée.	T.	284
		10) Le Gabon		
10 juil.	Paris	Compte rendu des entretiens entre le président Pompidou et le président du Gabon, Albert-Bernard Bongo, le mardi 7 juillet 1970.	C.R.	25
18 juil.	Libreville à Paris	Retour de Paris du Président et de Madame Bongo.	T.	41
26 août	*Idem*	L'Islam au Gabon.	D.	88
22 oct.	Paris	Les relations franco-gabonaises	N.	187
16 déc.	*Idem*	L'armée gabonaise.	N.	282
		11) Le Ghana		
13 août	Accra à Paris	Attaque du représentant du Ghana à l'ONU contre les ventes d'armes par la France à l'Afrique du Sud.	T.	77
		12) La Haute-Volta		
15 oct.	Ouagadougou à Paris	Visite du général Lamizana à Paris.	T.	172
19 oct.	Paris	Position internationale de la Haute-Volta.	N.	180
		13) l'île Maurice		
23 juil.	Paris à Port-Louis	Débat sur la livraison d'armes à l'Afrique du Sud, au Conseil de sécurité.	D.	52

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		14) Le Kenya		
novembre	Paris	La France et le Kenya.	N.	204
		15) Le Mali		
16 juil.	Paris	Lettre du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, au ministre de l'Économie et des Finances, Valéry Giscard d'Estaing, au sujet des relations franco-maliennes.	L.	38
13 nov.	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu entre M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et le président du Mali, M. Moussa Traoré, à Paris, à l'ambassade du Mali.	C.R.	228
		16) Le Niger		
4 juil.	Niamey à Paris	Du développement économique du Niger, les investissements canadiens dans le pays.	T.	12
24 juil.	Paris à Niamey	Lettre du président Pompidou au président du Niger Hamani Diori au sujet de la coopération minière.	L.	54
6 nov.	Niamey à Paris	Regroupement des États francophones voisins du Nigéria.	T.	218
		17) Le Nigeria		
21 juil.	Lagos à Paris	Situation dans l'Est du Nigeria.	T.	47
16 sept.	Paris	Entretien entre M. Schumann et l'ambassadeur du Nigeria à Paris.	N.	113
19 déc.	*Idem*	Pétrole nigérian.	N.	292
		18) La Rhodésie		
30 nov.	Paris	Résolution n° 253 des Nations unies sur les sanctions.	N.	254
		19) La République centrafricaine		
1er juil.	Paris	Compte rendu des travaux du comité mixte franco-centrafricain réuni à Bangui du 24 au 27 juin.	C.R.	4

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 juil.	Bangui à Paris	Les suites du 14 juillet.	T.	48
22 juil.	*Idem*	Le dernier épisode du discours du 14 juillet à Bangui.	L.	50
30 juil.	Paris	Situation financière de la République centrafricaine.	N.	65
26 sept.	*Idem*	Les relations franco-centrafricaines.	N.	138
9 oct.	Paris à New York	Lettre personnelle de M. Jacques Foccart au général Bokassa.	T.	163
22 oct.	New York à Paris	Audience accordée par le président de la République centrafricaine au Ministre, Maurice Schumann, et au secrétaire d'État, M. Yvon Bourges.	T.	186
5 nov.	Bangui à Paris	Audience accordée par le général Bokassa à M. Merlot, chargé d'Affaires de France à Bangui.	T.	215
14 nov.	Paris	Compte rendu de l'entretien tenu à Paris, le 14 novembre 1970 entre le général Bokassa, président de la République centrafricaine, et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères.	N.	230
3 déc.	Bangui à Paris	Reprise de la coopération franco-centrafricaine.	T.	259
14 déc.	Paris	Au sujet de M. de Schonen, ambassadeur de France et haut-représentant de la République en République centrafricaine.	N.	279
		20) Le Rwanda		
28 août	Kigali à Paris	De quelques réflexions confiées à l'attaché culturel français par des boursiers rwandais en France.	D.	90
7 oct.	*Idem*	Lettre pastorale de l'archevêque de Kabgayi, Mgr Perraudin, Père Blanc de nationalité suisse, arrivé au Rwanda en 1950.	D.	159
17 déc.	*Idem*	Coopération politique entre la France et le Rwanda.	D.	286
		21) Le Sénégal		
7 sept.	Paris	Politique intérieure.	N.	104
7 sept.	*Idem*	Politique extérieure.	N.	105
26 nov.	Dakar à Paris	Entretiens entre le président Pompidou et le président Senghor.	D.	248

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		22) La Somalie		
8 août	Paris	Coopération avec la Somalie.	N.	73
30 oct.	*Idem*	Relations avec la Somalie.	N.	199
		23) Le Soudan		
18 juil.	Khartoum à Paris	Célébration du 14 juillet à Khartoum – Aspect politique.	D.	42
		24) La Tanzanie		
4 juil.	Paris	Les relations franco-tanzaniennes.	N.	14
		25) Le Tchad		
21 août	Paris	Panorama de la politique extérieure du Tchad depuis 1960.	N.	82
2 oct.	*Idem*	Situation au Tchad.	N.	151
17 oct.	Fort-Lamy à Paris	Détérioration sans précédent de la situation dans le BET, dans le nord du Tchad où onze militaires français ont trouvé la mort.	T.	177
17 nov.	Paris	Conclusions à tirer des exposés faits par les ambassadeurs de France à Fort-Lamy et à Tripoli lors d'une réunion tenue le 16 novembre pour résoudre le problème tchadien.	N.	236
1er déc.	*Idem*	Relations tchado-libyennes.	N.	257
9 déc.	*Idem*	Des cadres de l'armée tchadienne : attitude et sentiments des cadres tchadiens à l'égard des coopérants militaires français.	N.	267
24 déc.	Paris à Tripoli et à Fort-Lamy	Conditions posées par le colonel Khadafi à une normalisation des relations entre son pays et le Tchad.	T.	295
		26) La Zambie		
1er juil.	Lusaka à Paris	Mission de M. Carraud, sous-directeur d'Afrique.	T.	1
2 juil.	Paris	Visite de M. Carraud au président Kaunda.	N.	8
21 oct.	*Idem*	Entretien en tête-à-tête entre le président de la République française et une délégation de l'OUA conduite par le président de la République de Zambie.	C.R.	183

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 oct.	*Idem*	Entretien du président de la République et de M. Kaunda.	C.R.	184
21 oct.	*Idem*	En marge de la visite du président Kaunda.	N.	185

IV. - LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1) LA CRISE DU PROCHE-ORIENT				
1970				
17 sept.	Jérusalem à Paris	Implantation juive en secteur arabe de Jérusalem et dans les territoires occupés.	D.	118
26 sept.	New York à Paris	Suite de l'affaire jordanienne, découragement de M. Jarring.	T.	136
25 oct.	*Idem*	Dîner des Quatre.	T.	191
2) L'ARABIE SAOUDITE				
21 juil.	Djeddah à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le roi Fayçal.	T.	46
3) L'IRAK				
2 sept.	Paris à Bagdad	Paris demande à son ambassadeur à Bagdad d'effectuer une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères en vue d'arrêter le soutien irakien en faveur des *fedayin* que combat le roi Hussein de Jordanie.	T.	97
4 sept.	Bagdad à Paris	Démarche prescrite par le gouvernement français auprès du gouvernement irakien.	T.	102
21 sept.	Paris à Bagdad	Le Secrétaire général du Département reçoit le chargé d'Affaires d'Irak.	T.	126
31 oct.	Bagdad à Paris	Entretien de l'ambassadeur avec le vice-président de la République d'Irak.	T.	201
31 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le vice-président de la République d'Irak.	T.	202
31 oct.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur avec le vice-président de la République d'Irak.	T.	203

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) L'Iran		
26 sept.	Téhéran à Paris	Vente à l'Iran de 24 *Fouga Super Magister*.	T.	135
26 oct.	Paris	Coopération franco-iranienne dans le domaine nucléaire.	N.	193
17 nov.	Téhéran à Paris	Négociations entre le consortium et la NIOC : accord du 15 novembre.	T.	234
28 déc.	Paris	Vente d'armements à l'Iran.	N.	297
		5) Israël		
9 juil.	Paris	Entretien de M. de Lipkowski avec l'ambassadeur d'Israël, le 7 juillet.	N.	24
16 juil.	*Idem*	Questions nucléaires intéressant Israël.	N.	37
18 nov.	*Idem*	Commentaire israélien sur la politique française à l'égard de Tel-Aviv après la mort du général de Gaulle.	N.	238
24 nov.	*Idem*	Entretien de M. de Lipkowski avec l'ambassadeur d'Israël.	N.	242
		6) La Jordanie		
14 sept.	Amman à Paris	Situation en Jordanie.	T.	110
19 sept.	*Idem*	Conversation de l'ambassadeur de France avec le roi de Jordanie après les combats à Amman.	T.	122
21 sept.	*Idem*	Entretien de l'ambassadeur de France avec le roi Hussein.	T.	125
25 sept.	*Idem*	Secours français à la Jordanie.	T.	133
19 oct.	*Idem*	Propos du roi Hussein tenus à M. Mérillon.	T.	179
6 nov.	*Idem*	Propos du roi Hussein tenus à M. Mérillon.	T.	217
14 déc.	Paris	Entretien entre le président Pompidou et le roi Hussein de Jordanie.	C.R.	280
16 déc.	Amman à Paris	Rapports entre le pouvoir hachémite et la résistance palestinienne.	T.	281
29 déc.	Paris	Visite à Paris du roi Hussein.	N.	298
		7) Le Liban		
31 juil.	Paris	Relations franco-libanaises.	N.	66

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 sept.	Beyrouth à Paris	Audience du président Frangie accordée à l'ambassadeur de France.	T.	98
9 nov.	Paris à Beyrouth	Lettre du Ministre au ministre libanais des Affaires étrangères.	D.	222
17 nov.	*Idem*	Audience du président Pompidou accordée à M. Frangie venu à Paris pour les obsèques du général de Gaulle.	T.	235
		8) Les Pays du golfe persique		
10 déc.	Koweït à Paris	Fédération des Émirats du Golfe.	T.	268
		9) La République arabe unie (RAU)		
25 sept.	Le Caire à Paris	Métro du Caire : le contrat a été signé le 21 septembre 1970 par la société française SOFRETU.	D.	134
27 oct.	Paris	Entretien entre M. de Lipkowski et l'ambassadeur de la RAU au sujet du projet de résolution préparé par son gouvernement au sujet du Moyen-Orient.	N.	194
12 nov.	*Idem*	Entretien entre M. Chaban-Delmas, Premier ministre, et M. Fawzi, Premier ministre égyptien.	C.R.	225
25 nov.	*Idem*	Politique extérieure de la RAU, relations avec la France.	N.	245
		10) La Syrie		
31 juil.	Paris	Politique intérieure et extérieure de la Syrie.	N.	67
24 nov.	*Idem*	Crise politique en Syrie.	N.	243
		11) Le Yémen		
24 oct.	Paris	Relations franco-yéménites.	N.	190
27 oct.	*Idem*	Entretien du Premier ministre, M. Chaban-Delmas, avec M. Mohsin Al Aini, Premier ministre de la République arabe du Yémen.	C.R.	195

V. – L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A) L'ASIE OCCIDENTALE				
1) L'Inde				
1970				
1er sept.	New Delhi à Paris	Lettre d'une université indienne au président Pompidou.	L.	96
5 oct.	Paris	Coopération spatiale avec l'Inde.	N.	154
2) Le Pakistan				
21 août	Islamabad à Paris	Demande de secours du gouvernement pakistanais au gouvernement français.	D.	81
28 oct.	Paris à Islamabad	Entretien entre le Président de la République française et le général Yahya Khan, chef de l'État pakistanais.	T.	196
13 nov.	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le Président de la République au général Mohamed Yahya Khan.	C.R.	229
B) L'ASIE DU SUD-EST				
1) Le Cambodge				
8 juil.	Phnom Penh à Paris	L'intervention militaire américaine au Cambodge a porté des coups sévères aux forces communistes vietnamiennes.	D.	21
18 sept.	*Idem*	Le témoignage d'un prêtre français sur les forces nord-vietnamiennes qui l'ont détenu au Cambodge.	D.	120
20 oct.	Paris	Le point sur nos rapports, depuis le 18 mars, avec le gouvernement Lon Nol, ainsi qu'avec le prince Sihanouk et son entourage.	N.	182
2) L'Indonésie				
1er oct.	Djakarta à Paris	Vente éventuelle de *Mirage* à l'Indonésie.	T.	146
3) Le Laos				
26 nov.	Vientiane à Paris	Les vues du roi du Laos sur la reprise des pourparlers entre les deux camps laotiens, la politique des Nord-Vietnamiens, les relations entre les Chinois et les Américains.	T.	246

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4) Généralités Vietnam		
27 juil.	Washington à Paris	Pour les Américains la « vietnamisation » est la seule issue possible du conflit vietnamien.	T.	55
7 août	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Washington et le Dr Kissinger.	T.	70
1er déc.	Paris	Américains et Nord-Vietnamiens ne semblent pas prêts à négocier.	N.	256
12 déc.	Washington à Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et le Dr Kissinger sur la situation au Vietnam.	T.	277
		5) Le Nord-Vietnam		
22 sept.	Hanoï à Paris	Entretien entre le délégué général de France au Nord-Vietnam et le vice-ministre des Affaires étrangères nord-vietnamien.	T.	128
5 oct.	*Idem*	Le Nord-Vietnam survit économiquement grâce à l'aide des pays socialistes et à la production privée des familles paysannes.	T.	153
		6) Le Sud-Vietnam		
3 juil.	Paris	Ce que le Vietcong représente militairement et politiquement.	N.	9
		C) L'EXTRÊME-ORIENT		
		1) La République populaire de Chine		
12 juil.	Pékin à Paris	Visite officielle en Chine de M. Bettencourt, ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, du 7 au 21 juillet 1970.	T.	28
12 juil.	*Idem*	Commentaires de l'ambassadeur de France sur la conversation tenue entre M. Bettencourt et M. Chou En-laï, le 10 juillet.	T.	29
13 juil.	*Idem*	Compte rendu *in extenso* de la réunion tenue du 13 juillet 1970 au Palais du peuple avec Mao Tsé-toung.	C.R.	30
16 juil.	*Idem*	Observations de l'ambassadeur de France au sujet de l'entretien de Mao Tsé-toung avec M. Bettencourt.	T.	33

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 juil.	*Idem*	Entretien, à Pékin, entre M. Bettencourt et le prince Sihanouk, le 11 juillet.	T.	39
30 juil.	*Idem*	Visite en province de la délégation gouvernementale française conduite par M. Bettencourt.	D.	64
30 sept.	Paris	Analyse des conversations de M. Bettencourt avec les dirigeants chinois.	N.	144
14 oct.	Pékin à Paris	Rencontre entre M. Chou En-laï et M. Couve de Murville.	T.	168
15 oct.	*Idem*	Compte rendu de l'entretien tenu le 15 octobre 1970 entre M. Couve de Murville et le président Mao Tsé-toung.	T.	171
15 oct.	*Idem*	Conversation entre M. Chou En-laï et M. Couve de Murville.	C.R.	174
3 nov.	*Idem*	La Chine et l'ONU.	T.	209
3 nov.	*Idem*	Action culturelle de la France en Chine.	L.	210
		2) Le Japon		
14 oct.	Paris	8e session des consultations ministérielles franco-japonaises.	T.C.	170
15 oct.	*Idem*	Fourniture de matières fissiles au Japon, accord de la France.	N.	175

VI. - L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A) L'AMÉRIQUE DU NORD		
		1) Le Canada		
1970				
8 juil.	Ottawa à Paris	Relations franco-québécoises	T.	18
4 août	Paris	Voyage de M. Malaud à Québec.	N.	69
3 sept.	Ottawa à Paris	Visite de M. Malaud à Ottawa.	T.	100
12 oct.	Ottawa à Paris	Enlèvement de MM. Cross et Laporte.	T.	166
4 nov.	Québec à Paris	Les relations franco-québécoises et les récents événements au Québec.	D.	213

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 nov.	Paris	Les relations franco-québécoises au cours des mois d'octobre et de novembre 1970.	N.	244
		2) Les États-Unis		
2 juil.	Washington à Paris	Les résultats de la conférence de Budapest d'après le Département d'État.	T.	5
7 juil.	Paris à Washington	Réponse du ministère à la lettre en date du 25 juin 1970 du secrétaire d'État Rogers relative à l'initiative américaine du 20 juin sur le conflit israélo-arabe.	T.	15
16 juil.	*Idem*	Entretien du 16 juillet entre M. Hillenbrand, sous-secrétaire d'État chargé des Affaires d'Europe, et M. Arnaud, directeur d'Europe.	T.	32
7 août	Washington à Paris	Entretien avec M. Sisco. Satisfaction à Washington après l'acceptation des propositions américaines pour un cessez-le-feu par l'Égypte, la Jordanie et Israël.	T.	71
16 sept.	*Idem*	Coopération franco-américaine dans la lutte contre les stupéfiants.	T.	112
17 sept.	*Idem*	Compte rendu par le Ministre de son entretien avec le secrétaire d'État à Washington au sujet de la régularité et de la substance des consultations franco-américaines.	T.	114
20 sept.	Paris à Washington	Directives données à l'ambassade au sujet de l'attitude que la France croit nécessaire d'observer devant la crise jordanienne.	T.	123
28 sept.	*Idem*	Premières conclusions du gouvernement français sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.	T.	139
1er oct.	Washington à Paris	De la complexité des rapports américano-soviétiques.	T.	148
26 oct.	*Idem*	Entretien de M. Lucet et du secrétaire d'État Rogers, au sujet des consultations franco-américaines périodiques.	T.	192
2 nov.	Paris à Washington	Entretien entre M. Schumann et le ministre ouest-allemand, Scheel.	T.	206
4 nov.	Washington à Paris	Entretien entre le conseiller financier de l'ambassade de France et M. Paul Volcker, secrétaire adjoint au Trésor pour les Affaires monétaires internationales.	T.	212
6 nov.	Paris	Entretien entre le Ministre et M. Watson, ambassadeur des États-Unis. Il est question du Moyen-Orient.	C.R.	221
9 nov.	*Idem*	Entretien entre le Président de la République et le sénateur américain Charles Percy.	C.R.	224

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13 nov.	Washington à Paris	La situation politique aux États-Unis à la suite des élections législatives à mi-parcours du mandat présidentiel.	T.	226
29 nov.	*Idem*	Relations américano-canadiennes.	T.	253
9 déc.	Paris à Washington	Réunion franco-américaine à Paris sur les problèmes agricoles internationaux et surtout ceux posés par le contrôle de la production des céréales.	T.	266
12 déc.	Washington à Paris	Entretien à Washington du Secrétaire général M. Alphand avec M. Dobrynine, ambassadeur de l'URSS aux États-Unis.	T.	276
12 déc.	*Idem*	Entretien entre M. Alphand et l'ambassadeur soviétique à Washington.	T.	278
		B) L'AMÉRIQUE LATINE		
		1) L'Argentine		
18 sept.	Paris	Relations économiques avec la France.	N.	121
15 nov.	*Idem*	Entretien entre M. Schumann et M. Pablo Pardo.	C.R.	231
		2) La Bolivie		
24 juil.	La Paz à Paris	État de siège et guérilla en Bolivie.	D.	53
19 août	Paris	Affaire Régis Debray.	N.	80
octobre	*Idem*	Visite du chargé d'Affaires de Bolivie.	N.	145
26 nov.	*Idem*	Amnistie et libération éventuelle de Régis Debray.	N.	249
28 déc.	*Idem*	Audience accordée par le Ministre au chargé d'Affaires de Bolivie.	N.	296
		3) Le Brésil		
29 juil.	Paris	Relations franco-brésiliennes.	N.	59
5 nov.	Rio de Janeiro à Paris	Vente éventuelle de *Mystère* 20.	T.	214
		4) Le Chili		
12 sept.	Paris	Entretien de l'ambassadeur du Chili avec le Secrétaire général.	N.	108
13 nov.	Santiago à Paris	Décès du général de Gaulle.	D.	227

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) La Colombie		
12 déc.	Bogota à Paris	Avions pour les forces aériennes colombiennes.	T.	275
		6) Le Mexique		
26 nov.	Paris	Relations économiques et financières entre la France et le Mexique.	N.	250
19 déc.	*Idem*	Le Mexique et les relations franco-mexicaines.	N.	291
		7) Le Pérou		
22 juil.	Lima à Paris	Aide française au Pérou et relations avec ce pays.	D.	49

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1970

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

1

M. HUTTE, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ZAMBIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 165 à 169. *Lusaka, 1er juillet 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 10 h. 53).

La visite de M. Carraud[1] à Lusaka ne devait pas être terminée après l'entrevue avec le président Kaunda[2], au cours de laquelle celui-ci avait exposé ses sentiments à l'égard de nos livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et de notre participation à Cabora Bassa, avec des propos certes très fermes, mais exposés sur un ton modéré et avec un sourire aimable.

En effet M. Mark Chona[3] nous invitait hier soir M. Carraud et moi[4] à un cocktail qui, à notre surprise, était une sorte de séminaire auquel il avait convoqué six secrétaires permanents (2 n'avaient pas pu venir) et quelques hauts fonctionnaires.

La France fut prise à partie d'une façon très directe, quoique toujours courtoise, pour les livraisons d'armes. Cabora Bassa ne fut même pas évoqué. Au cours de ces discussions – dont j'ai malheureusement des

[1] Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, est envoyé en mission auprès du président Kaunda pour lui exposer la politique de la France vis-à-vis des pays du sud de l'Afrique (Afrique du Sud, Rhodésie). Sa venue est annoncée par le président Pompidou dans sa lettre du 24 juin 1970 ; voir *D.D.F.* 1970-I le télégramme de Lusaka du 29 juin.

[2] Le Dr Kenneth David Kaunda est président de la République de Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[3] Mark Chona, secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères de Zambie depuis 1965, est nommé le 18 février 1969 assistant spécial du président pour les Affaires étrangères.

[4] Édouard Hutte, conseiller des Affaires étrangères, est ambassadeur de France à Lusaka depuis le 18 juillet 1969.

expériences répétées et toujours aussi désagréables – les accusations contre la France furent cependant portées avec une nuance de retenue devant le porteur du message du président Pompidou, retenue que ces interlocuteurs n'ont généralement pas pour moi. C'est ainsi qu'ils ont évité de dire crûment que si la France ne décrétait pas l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, c'était autant dans un but lucratif que pour des raisons de haute stratégie. Mais dans l'ensemble la politique de notre pays en la matière ne fut pas ménagée.

Par rapport aux discussions du passé, je relève deux éléments nouveaux. Tout d'abord, aucune différence n'est plus faite entre armes défensives et offensives. Même les hélicoptères ne furent cités qu'incidemment. Cela peut tenir à ce que la Zambie considère que la différence est trop difficile à établir et que cela permet de jouer sur les mots. Cela tient aussi, selon une allusion de M. Chona, qu'une action préventive ou une réaction contre un « droit de suite » pourrait être envisagée par la Zambie. Mais il est possible aussi que l'on considère ici qu'une Afrique du Sud bien armée deviendrait sur le plan stratégique un élément important qui amènerait l'Occident à l'admettre comme une alliée indispensable.

Autre élément nouveau : le gouvernement conservateur britannique ne voudra pas résister à ses industriels et suivra l'exemple de la France qui sera ainsi à l'origine d'une véritable compétition pour armer l'Afrique du Sud aux meilleures conditions.

M. Chona a conclu ces débats en déclarant – comme l'avait fait le ministre des Finances, dont j'ai retransmis les paroles au Département dans ma dépêche n° 565/AL du 18 novembre 1969[1] – que l'administration zambienne conclura difficilement des contrats intéressants avec la France tant que celle-ci continuera ses livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

Il n'y a aucun doute sur le fait que ce « séminaire » a été organisé avec l'accord de M. Kaunda, sinon même sur son instigation. Il révèle une répartition des rôles, le président se limitant à des considérations générales, et M. Chona, avec ou sans compères, procédant aux discussions de détail et au « corps à corps ».

(Afrique. Levant – Afrique - Zambie 1966-1970
Relations politiques avec la France – ZA 6-3)

[1] La dépêche de Lusaka n° 565/AL du 18 novembre 1969 est intitulée : « Entrevue avec M. Mudenda, ministre des Finances ». Au cours de l'entretien E.N.K Mudenda, ministre des Finances de Zambie depuis novembre 1967, entreprend l'ambassadeur de France, Édouard Hutte, sur la question de la livraison d'armes à l'Afrique du Sud et sur le barrage de Cabora Bassa ; il manifeste de l'intérêt pour le charbon de la mine de Maamba, et se montre agacé lorsque l'ambassadeur lui parle de la construction du chemin de fer *Tanzam* par les Chinois.

2

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BURIN DES ROZIERS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 581 et 582[1]. *Paris, 1er juillet 1970, 14 h. 23.*

Création à Florence d'une institution universitaire européenne

À la suite des récentes conversations franco-italiennes, un accord paraît se dégager sur le schéma que nous avions proposé à nos interlocuteurs en ce qui concerne le projet d'une institution universitaire européenne[2].

Il s'agirait de créer à Florence un établissement de recherche et d'enseignement au niveau le plus élevé, qui porterait le nom d'institut d'études supérieures universitaires. Les premiers groupes de disciplines retenues seraient, comme nous le souhaitions, les disciplines historiques et divers aspects de droit communautaire.

Des liens contractuels pourraient être établis avec bon nombre d'universités nationales parmi lesquelles, bien entendu, celle de Florence.

La mission de l'institut tiendrait compte également du rôle assigné au futur institut de Milan pour la gestion de la technologie[3].

La procédure pourrait désormais se dérouler de la manière suivante : le projet remanié serait adressé aux six États de la Communauté par le gouvernement italien en vue d'une conférence d'experts prévue au mois de septembre prochain à Florence.

Les conclusions des travaux des experts seraient soumises à l'approbation des ministres, dont la réunion couronnerait celle des experts.

L'institut pourrait commencer à fonctionner au début de l'année universitaire 1971/1972, compte tenu des mesures pratiques à adopter et des travaux à effectuer qui occuperaient la prochaine année universitaire.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

[1] Ce télégramme est adressé à Étienne Burin des Roziers, ambassadeur de France à Rome depuis le 4 juillet 1967.

[2] Sur l'origine de ce projet voir : *D.D.F.* 1960-II, no 250 et *D.D.F.* 1961-II, nos 30 et 47. La convention relative à la création d'un institut universitaire européen est signée à Florence le 19 avril 1972. Il commence à assurer des cours en 1976.

[3] Fondé sur une initiative de l'OCDE, l'institut international de gestion de la technologie de Milan est destiné à donner une formation avancée sur les nouvelles méthodes de gestion des systèmes technologiques complexes.

3

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION ALGÉRIE

Visite de M. Bencheikh de l'ambassade d'Algérie

N. nº 269. *Paris, 1er juillet 1970.*

Le sous-directeur d'Algérie[1] a reçu le 1er juillet, sur sa demande, M. Bencheikh, secrétaire de l'ambassade d'Algérie[2].

1°) *Grande Commission.*

Il s'agissait d'une visite de routine, mais très rapidement, M. Bencheikh en est venu à notre proposition de tenir le 27 juillet la première réunion de la grande commission franco-algérienne[3]. Il a, tout d'abord, demandé où en était l'élaboration de l'ordre du jour que la partie française devait soumettre à la partie algérienne. Il lui a été répondu que ce projet était prêt, en ce qui concerne le Département, et qu'il était actuellement soumis à l'approbation des différents ministres concernés.

M. Bencheikh a ensuite exposé les préoccupations de son gouvernement qui, sous réserve de l'examen de notre projet d'ordre du jour, voulait avoir l'assurance que les ministres réunis au sein de la grande commission auraient des pouvoirs de décision, de telle sorte que, à défaut de solutions immédiates, il soit au moins possible de dégager les principes essentiels de règlement des principaux problèmes pendant entre les deux pays. Du point de vue du gouvernement algérien, les dossiers étaient suffisamment connus sur le plan technique pour être désormais traités à l'échelon politique, sans nouveau renvoi aux travaux d'experts, sinon pour la mise en forme des décisions arrêtées par les ministres.

Bien entendu, le problème des hydrocarbures se trouvait au centre du débat. Il convenait toutefois de prendre en considération l'ensemble des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie, ce que ce dernier pays demandait en vain depuis 1968. C'est la raison pour laquelle le gouvernement d'Alger était convaincu de la nécessité de « globaliser » la négociation, de telle sorte qu'un équilibre satisfaisant puisse être trouvé entre les intérêts des deux parties.

En d'autres termes, on s'interrogeait du côté algérien sur le sens et la portée que nous entendions donner à l'éventuelle réunion de la grande

[1] Cette note porte la signature de M. Yves Barbier, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur Algérie au Département, depuis septembre 1966.

[2] Mourad Bencheikh est deuxième secrétaire de l'ambassade d'Algérie à Paris depuis 1970.

[3] Une grande commission mixte franco-algérienne est constituée, à l'échelon ministériel, au terme de la visite en Algérie de M. Schumann, ministre des Affaires étrangères, du 2 au 4 octobre 1969. Cette commission a pour mission de préparer l'avenir des relations de toute nature entre les deux pays. Le projet d'ordre du jour de la réunion de la grande commission franco-algérienne, proposé au gouvernement algérien, est transmis par le télégramme de Paris à Alger nos 673 et 674 du 4 juillet 1970, non publié. Le télégramme d'Alger nos 2033 à 2035 du 16 juillet fait part de l'ajournement de cette réunion.

commission avant la fin du mois. On craignait qu'il ne s'agisse que d'une mesure pour rien, d'un rideau de fumée qui traduirait en fait un constat d'échec. Les conséquences en seraient très graves pour l'avenir des relations bilatérales et, par contrecoup, pour le parallélisme heureusement constaté depuis plusieurs années dans les grandes orientations des deux pays sur le plan international. La question se posait donc de savoir si l'on considérait, du côté français, que les problèmes avaient suffisamment mûri pour que les ministres s'en saisissent le 27 juillet et soient en mesure de les régler, au moins dans leurs grandes lignes.

M. Barbier a répondu à son interlocuteur qu'il ne lui appartenait pas de s'engager sur les problèmes économiques et commerciaux qui n'étaient pas de sa compétence. Quant à la question de l'opportunité de réunir la grande commission, il semblait à la partie française qu'il convenait d'enrayer le processus de dégradation constaté ces dernières semaines et d'éviter l'escalade des mesures unilatérales[1]. C'est d'ailleurs dans cet esprit que les deux gouvernements étaient convenus d'instituer la grande commission et le moment paraissait venu de la réunir. Au demeurant, M. Malek[2] avait eu tout récemment l'occasion d'exposer au Secrétaire général du Département les préoccupations de son gouvernement à ce sujet et M. Alphand[3] lui avait exposé le point de vue du gouvernement français. Il n'y avait rien, pour l'instant, qui puisse y être ajouté.

M. Bencheikh en est convenu. Il tenait cependant à préciser que l'incertitude dans laquelle se trouvait son gouvernement quant aux finalités que nous assignions à la réunion proposée était telle qu'il avait prescrit à son ambassade à Paris de poser le problème à tous les échelons. Il lui importait, en effet, qu'il n'y ait aucun doute chez le partenaire français sur le point de vue des dirigeants d'Alger, pour lesquels la réunion de la grande commission ne se justifiait que si elle offrait un espoir sérieux de dégager la solution des principaux problèmes en instance. On pouvait, dans cet esprit, se demander si un délai supplémentaire de réflexion et de préparation ne serait pas nécessaire, l'essentiel étant de ne pas risquer un échec.

2°) *Relations franco-espagnoles.*

M. Bencheikh a ensuite abordé le problème des relations franco-espagnoles et demandé quelques explications sur la genèse et la portée de l'accord de coopération militaire signé à Madrid[4]. Après lui avoir précisé que notre ambassadeur à Alger avait pris l'initiative, sur instruction du Département, de donner toutes indications utiles à ce sujet au ministère

[1] Toutes les sociétés pétrolières françaises titulaires de concessions en Algérie ont reçu, le 25 juin 1970, une lettre du ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie, M. Belaïd Abdesselam, leur prescrivant de rapatrier désormais en Algérie la contre-valeur de 1,80 dollar par baril de pétrole et de condensat exporté, ce qui représente environ 90 à 95 % de leurs recettes en devises. Se reporter aux télégrammes d'Alger nos 1811 à 1814 et 1815 à 1823 du 25 juin 1970, non publiés.

[2] M. Redha Malek est ambassadeur d'Algérie à Paris depuis le 3 juillet 1965.

[3] M. Hervé Alphand est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[4] L'accord de coopération militaire franco-espagnol est signé à Madrid le 22 juin 1970. Il entre en vigueur à la signature.

algérien des Affaires étrangères, M. Barbier a rapidement résumé les éléments d'information qui avaient été donnés par le Département à nos ambassadeurs en Afrique du Sud.

3°) *Statut de la Mosquée de Paris*[1].

Le diplomate algérien a ensuite indiqué que les trois ambassades du Maghreb à Paris, de plus en plus préoccupées par la situation juridique et les méthodes de gestion de la mosquée de Paris, avaient décidé d'en saisir à nouveau le Département par une démarche conjointe. À cet effet, une note était en cours d'élaboration qui serait prochainement remise à la Direction d'Afrique du Nord, sans doute dès la semaine prochaine.

4°) *Incidents de Belleville*[2].

M. Bencheikh a rappelé la note verbale que son ambassade avait remise le 23 juin au Département au sujet des récents incidents survenus dans le quartier de Belleville entre Nord-Africains musulmans et Israélites. Le fait que seuls des musulmans aient été arrêtés et que seuls des Algériens aient été jusqu'ici condamnés avait suscité une très vive émotion, tant dans les milieux gouvernementaux – M. Kaïd Ahmed[3], de passage à Paris il y a trois jours, s'en était fait l'écho auprès de l'ambassade en termes très sévères – qu'au sein de la colonie algérienne. Celle-ci acceptait les condamnations, sans doute justifiées, ressentait avec beaucoup d'amertume l'impunité dont bénéficiaient les manifestants de confession israélite et le déni de justice qui en résultait.

M. Bencheikh avait pour instruction de rappeler la note verbale précitée et plus précisément les demandes instantes de son gouvernement tendant :

– d'une part, à ce que l'enquête soit poursuivie, les manifestants israélites coupables de violences arrêtés et déférés devant les tribunaux (deux ressortissants algériens, en particulier, avaient été très grièvement blessés à la gorge par des coups de rasoir) ;

[1] La décision de construire la Mosquée de Paris, première mosquée construite en France métropolitaine, se concrétise après la Première Guerre mondiale pour rendre hommage aux morts de confession musulmane qui ont combattu pour la France. La société des Habous, association créée spécialement à cet effet en 1917, est chargée de construire la mosquée. Financée par la France (loi du 19 août 1920) qui accorde un crédit de 500 000 F pour la construction d'un Institut musulman regroupant une mosquée, une bibliothèque et une salle d'étude et de conférences, elle est inaugurée le 16 juillet 1926. Le 18 mai 1957, par arrêté publié au *Journal Officiel de la République française* du 21 mai, Guy Mollet, président du Conseil, prend une « décision portant agrément de M. Boubakeur Hamza Ben Kaddour en qualité de directeur de l'*Institut musulman de la Mosquée de Paris* ». C'est un coup de force imposé par les circonstances mais qui place directement cet établissement sous l'autorité de la France. Les justifications mentionnées dans l'arrêté « agréant » M. Boubakeur (sans qu'aucune autre instance n'ait proposé sa nomination) indiquent la complexité de la situation juridique de la Mosquée de Paris. L'*Institut musulman* est rattaché administrativement, le 24 septembre 1957, au ministère de l'Intérieur, en remplacement du ministère des Affaires étrangères.

[2] Le 15 juin 1970, de violentes échauffourées éclatent dans le quartier de Belleville à Paris, opposant juifs et musulmans, suscitant une forte émotion dans l'opinion, apeurée par d'hypothétiques affrontements communautaires ou interethniques.

[3] M. Kaïd Ahmed (commandant Slimane) est membre du Conseil de la Révolution (constitué le 19 juin 1965), secrétaire général du Front de libération national algérien (FLN) depuis 1967.

– d'autre part, à ce qu'aucune mesure d'expulsion ne soit prise à l'encontre des ressortissants algériens, tous très honorables, déjà lourdement sanctionnés par le tribunal à la suite de ces incidents.

L'ambassade d'Algérie souhaitait qu'en donnant une suite favorable à sa requête, l'administration française reconnaisse le bon comportement général de la colonie algérienne et la rapidité avec laquelle ses ressortissants s'étaient conformés aux appels au calme et à la discipline que leur transmettaient les agents de l'ambassade dépêchés sur les lieux.

Il est à noter que, dès réception de la note algérienne, la direction des Conventions administratives et des Affaires consulaires a saisi la Chancellerie du problème, tout au moins en ce qui concerne le cas des ressortissants algériens mis en état d'arrestation, mais non jugés en audience de flagrant délit.

(Direction d'Afrique du Nord, 1966-1975, Algérie, 1970, les relations franco-algériennes)

4

Compte rendu de Mission pour M. Bruno de Leusse

Directeur des Affaires africaines et malgaches[1]

Mission en RCA

C.R. nº 361/DAM[2]. *Paris, 1er juillet 1970.*

1°) Les travaux du Comité mixte franco-centrafricain réuni à Bangui du 24 au 27 juin, en application de l'accord de Coopération en matière monétaire, économique et financière, se sont déroulés dans une excellente atmosphère. (Relevé des conclusions et communiqué final ci-joints)[3].

Du côté centrafricain, le mérite en revient certainement à M. François Pehoua, commissaire général au Trésor public de la RCA, chef de déléga-

[1] M. Bruno de Leusse de Syon, ministre plénipotentiaire, est chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département, depuis janvier 1970.

[2] Ce compte rendu est signé par M. Jacques Bertrand, conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, depuis août 1961.

[3] Ces documents ne sont pas joints au présent compte rendu mais sont classés dans le dossier d'archives DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, 1970-1972, nº 39. L'ordre du jour de ce Comité mixte franco-centrafricain était le suivant : suites données aux conclusions de la précédente réunion ; examen des échanges en 1969 ; perspectives des échanges en 1970 ; problèmes de produits (coton, café, diamants, industries forestières) ; informations réciproques sur les accords conclus avec les pays tiers ; questions diverses (assurances, accord domanial, conséquences de la dévaluation sur les finances publiques centrafricaines). La délégation française était conduite par M. Pecriaux, chef du service des Relations économiques, monétaires et financières au secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

tion, qui ne s'est pas départi, au cours des conversations, d'un grand esprit d'objectivité et a abordé les quelques points délicats de l'ordre du jour avec tact et intelligence. La compétence professionnelle des autres membres de la délégation centrafricaine était, il faut en convenir, assez inégale ; tous ont fait preuve à notre égard de dispositions amicales.

2°) Dès la première séance, se référant à la lettre en date du 7 avril 1970[1] du Président centrafricain à Monsieur le Président de la République française, la délégation de la RCA a marqué l'importance que les autorités de Bangui attachent aux suites qui seront réservées à cette correspondance qui constitue une demande d'indemnisation des charges supplémentaires découlant pour les finances centrafricaines de la dévaluation française.

M. Pehoua a demandé l'inscription de cette affaire sous la rubrique « divers » de l'ordre du jour[2].

Au total, les autorités centrafricaines évaluent à 1 milliard 100 millions de Frs CFA le préjudice résultant pour elles de l'opération monétaire d'août 1969. Les dernières pièces du dossier justificatif sont parvenues tout récemment au ministère français de l'Économie et des Finances où elles vont être étudiées.

En tout état de cause, la situation des finances centrafricaines apparaît critique. Le budget de 1970, établi tardivement, est en déséquilibre[3] ; par ailleurs, le montant des créances restant à régler au titre des exercices antérieurs s'élèverait, selon certaines estimations, à 2 milliards de Frs CFA. On s'attend donc à de sérieuses difficultés de trésorerie au cours des prochains mois. Il n'est pas douteux que, même si la dévaluation n'avait pas eu lieu, la RCA aurait été appelée à rechercher à l'extérieur certains moyens financiers susceptibles, sinon de résoudre entièrement, du moins d'atténuer ses difficultés actuelles.

3°) Il reste qu'en dépit de la faiblesse de son économie et du handicap constitué par son éloignement de la mer, ce pays accomplit un effort sérieux notamment dans le domaine de la production agricole qui intéresse l'immense majorité de la population. L'opération « Bokassa »[4] a produit des effets positifs. Ainsi les exportations de coton-fibre (17 000 tonnes en 1969 d'une valeur de plus de 2 milliards 300 millions de Frs CFA) dépassent-elles de très loin celles qui étaient effectuées au moment de l'indépendance.

[1] Ici, il y a erreur de datation, la lettre du président Bokassa au président Pompidou est du 6 avril 1970. Elle est reproduite dans *D.D.F.* 1970-I.

[2] Le 8 août 1969, le franc français est dévalué de 11,5 %. La situation financière de la RCA est exposée et commentée dans les télégrammes de Bangui, nos 748 à 759 du 22 juin 1970, et de Paris à Bangui nos 212 à 222 du 29 juin 1970. Ces documents ne sont pas reproduits. Les conséquences de la dévaluation du franc français en République centrafricaine ont fait l'objet d'un document établi par le ministère des Finances de la RCA, daté du 20 mai 1970, remis à M. Schumann, ministre des Affaires étrangères.

[3] La masse globale du budget pour 1970 est en augmentation apparente de 5,5 % mais en fait de 11 % par rapport aux prévisions initiales de 1969.

[4] « L'opération Bokassa » est un programme d'incitation de la population aux travaux agricoles. Cette campagne de retour à la terre est lancée dès la prise du pouvoir par le général Bokassa, en 1966. De grands progrès ont été réalisés dans la production du coton, café, manioc et arachide. Cette opération est complétée par la réforme agraire du 29 août 1970.

Les perspectives de développement ne sont pas mauvaises en ce qui concerne les cultures de café (9 100 tonnes en 1969). Les exportations de bois sont en très net progrès (près de 60 000 m^3) ; en valeur elles sont passées de 300 millions de Frs CFA en 1968 à plus de 600 en 1969.

Dans le secteur minier, la production des diamants constitue une intéressante ressource ; les ventes ont représenté plus de 4 milliards de Frs CFA en 1969.

Enfin la mise en exploitation des mines d'uranium de Bakouma et l'installation de deux nouvelles usines textiles du groupe Agache-Villot sont évidemment de nature à valoriser sensiblement l'économie centrafricaine.

Les autorités de Bangui sont toutefois préoccupées par la saturation du chemin de fer Congo-Océan dont la RCA est tributaire tant pour ses approvisionnements que pour ses exportations. Nos interlocuteurs nous ont marqué l'intérêt qu'ils attachent à la création d'une liaison ferroviaire Bangui-Douala. Cette affaire en est encore au stade des études mais, d'ores et déjà, le gouvernement centrafricain souhaite, dans ce domaine, l'appui du gouvernement français.

4°) En matière de commerce extérieur, nous ne pouvons que nous féliciter du pourcentage élevé des échanges de la RCA avec notre pays. Pour l'année 1969, 54,5 % des biens importés par la RCA étaient originaires de la France qui recevait 51,2 % des exportations centrafricaines.

On peut craindre cependant que l'orientation des échanges ne se modifie à l'avenir et que le commerce avec les pays de l'Est, en particulier, ne connaisse certains développements à notre détriment.

En tout état de cause, il conviendra, pour le maintien de nos positions, que les maisons françaises de Bangui (qui, en bien des cas, représentent, à la fois, des marques françaises et étrangères) fassent preuve d'un plus grand dynamisme commercial en faveur de nos productions nationales.

5°) Ayant exercé en RCA, de 1956 à 1959, des fonctions dévolues aujourd'hui aux membres du corps préfectoral, j'étais curieux de revoir ce pays après onze ans d'absence.

À vrai dire, il ne m'a pas semblé que la nature des rapports humains entre Français et Centrafricains ait tellement changé. Encore qu'il faille faire preuve de prudence en pareille matière, surtout après une aussi brève mission, nos interlocuteurs m'ont paru relativement moins « complexés » que lors de l'indépendance et de rapports apparemment plus faciles qu'à cette époque. Sauf exceptions, nos compatriotes ne se déplaisent pas en RCA où ils n'ont pas le sentiment d'être entièrement des étrangers, bien que des mesures récentes aient confirmé certains dans le sentiment de la précarité de leur situation. Les contacts de la colonie française avec la population africaine sont assez nombreux ; des relations souvent très anciennes se poursuivent. Plusieurs de nos interlocuteurs m'ont, de façon familière, donné des nouvelles d'Européens ou d'Africains que j'avais connus autrefois.

Notre ambassade jouit actuellement d'un prestige certain. Le discours prononcé par M. de Schonen lors du dîner qu'il a offert en l'honneur des

deux délégations, de même que le communiqué final publié à l'issue de nos travaux ont été intégralement diffusés sur les antennes de Radio-Bangui.

En ce qui concerne la vie des circonscriptions de l'intérieur, les quelques informations que j'ai pu recueillir m'inclinent à un jugement assez réservé. Je crains qu'une détérioration assez sensible de l'appareil administratif ne se soit produite et ne se poursuive, notamment dans l'exercice des fonctions d'autorité et dans les domaines de la justice, de la fiscalité et de la santé.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

5

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3901 à 3909. *Washington, 2 juillet 1970.*

(*Reçu :* le 3, 2 h. 22).

Conférence de sécurité européenne
Résultats de la réunion de Budapest

Je me réfère à la circulaire du Département no 241 et aux télégrammes de Repan Bruxelles nos 1196 et suivants.

Au département d'État, et comme le montre la déclaration faite au Conseil atlantique par le représentant américain, c'est une attitude de prudence qui prévaut à l'égard des récentes décisions prises à Budapest par les pays du Pacte de Varsovie.

Cependant, dans l'analyse préliminaire à laquelle ils se sont livrés, les services du département d'État notent que, si les textes de Budapest ont évité toute polémique, et s'efforcent de donner l'impression d'une approche conciliante, sur le fond l'attitude de l'Est ne paraît s'être rapprochée qu'assez faiblement des positions alliées :

– les pays communistes ont en effet rejeté le point de vue occidental selon lequel des progrès appréciables et préalables doivent être réalisés dans les négociations en cours, et notamment, en matière de sécurité ;

– l'idée émise du côté occidental de créer un organisme permanent permettant d'amorcer des négociations multilatérales a été transformée assez sensiblement, puisque cet organisme serait mis sur pied à la suite de la conférence de sécurité ;

– il est fait écho, pour la première fois, aux propositions relatives à la réduction mutuelle et équilibrée des forces, mais rien ne permet de penser que l'Est accepterait de discuter sérieusement de ce problème, lors de la conférence ou après celle-ci ;

– les suggestions occidentales en faveur d'un libre-échange des idées et des personnes sont ignorées ;

– sans doute, convient-il de noter que l'Est accepte d'ajouter à la liste des thèmes de discussion, les relations culturelles et les problèmes de l'environnement ;

– c'est également la première fois que la participation des États-Unis et du Canada est formellement acceptée.

À partir de cette analyse prudente, voire réservée, nos interlocuteurs affirment cependant qu'aucune position définitive n'a encore été arrêtée. Avant d'en arriver là, il convient tout d'abord de poursuivre l'étude des documents, puis de procéder à des consultations approfondies entre alliés. C'est alors seulement qu'il sera possible d'arrêter une opinion et une ligne de conduite.

C'est pourquoi, estime-t-on, il y a quelque chose de trop précipité dans les suggestions de procédure faites à Bruxelles par sir Bernard Burrows[1]. À la vérité, on cache mal un agacement, un peu étonné, à l'égard de Londres : on ne s'attendait pas, semble-t-il, à voir le gouvernement conservateur endosser aussi rapidement, en ce domaine, les vues de M. Wilson[2].

Sans doute convient-il que le Conseil fasse un rapport, mais celui-ci ne saurait être mené à bien avant le début de septembre : on verrait alors ce qu'il convient de décider à propos d'une éventuelle réunion ministérielle. Toutefois, cette dernière question devrait être tranchée, non pas *a priori*, mais en tenant compte des positions qui auront été dégagées sur le fond du problème.

En revanche, peut-être pourrait-on envisager, d'ici la fin du mois de juillet, de faire publier par l'Alliance une sorte de communiqué de presse qui serait une réponse d'attente, et qui pourrait apaiser les préoccupations manifestées par certains alliés à l'égard de l'opinion publique.

Je me réfère à mon télégramme précédent.

En ce qui concerne l'interprétation à donner aux documents de Budapest, du point de vue des relations Est-Ouest, et sur le plan des intentions soviétiques, nos interlocuteurs du département d'État font remarquer que deux approches sont possibles.

D'une part, on pourrait considérer qu'en acceptant la perspective de négociations sur la réduction des forces étrangères, les pays de l'Est ont, partiellement, accepté la proposition occidentale, et qu'il y a donc là une concession limitée, mais portant sur le fond.

D'autre part, le fait de repousser une telle négociation à une date postérieure à la réunion d'une conférence de sécurité européenne constitue une

[1] Sir Bernard Burrows, représentant permanent du Royaume-Uni au Conseil atlantique depuis 1966.

[2] Rt Hon. James Harold Wilson, dirigeant du parti Travailliste, Premier ministre de Grande-Bretagne de 1964 à 1970.

évidente manœuvre tactique, qui peut vider de sa substance l'apparente concession faite aux thèses occidentales.

Quel est de ces deux aspects, celui qui, dans les intentions de Moscou, l'emporte ? Les experts du département d'État déclarent ne pas vouloir encore se prononcer. L'idée d'une réduction, voire d'une élimination des forces étrangères, a été souvent mise en avant par les pays de l'Est. Plus récemment, les Soviétiques ont, à diverses reprises, laissé entendre qu'ils seraient prêts à examiner des propositions concrètes qui leur seraient présentées en matière de réduction des forces mais ils insistaient à l'époque pour que l'affaire fût traitée en dehors de la conférence européenne, c'est donc sur ce point de procédure, qu'un certain infléchissement serait apparu. (À cela, on peut ajouter que, dans les propos tenus au début de l'année, soit au ministre néerlandais des Affaires étrangères[1] – cf. télégramme de Moscou n° 917 du 10 février, soit à M. Egon Bahr[2] – cf. mon télégramme n° 987 du 17 février, M. Gromyko aurait déjà laissé apparaître une certaine évolution dans ce sens).

En conclusion, et tout en réservant leur jugement final, nos interlocuteurs paraissent pencher davantage vers une interprétation tendant à donner aux décisions de la réunion de Budapest, une signification surtout tactique. Ils ne cachent pas qu'en tout état de cause, les Soviétiques ont exploité habilement les possibilités que leur offrait la proposition britannique de création d'une commission permanente.

Quant à l'attitude allemande, ils notent que les propos tenus devant le Conseil Atlantique sont plus nuancés et plus prudents que les déclarations publiques faites par le chancelier (cf. télégramme de Bonn 4366). L'attitude relativement favorable du gouvernement fédéral n'a pas surpris ici, car on savait que celui-ci souhaitait que la question de la réduction des forces fût examinée par la conférence de sécurité européenne, puis renvoyée, le cas échéant, à une commission *ad hoc* (cf. mon télégramme n° 1579 du 13 mars).

On suppose ici que cette question a pu, en diverses circonstances, être évoquée bilatéralement entre Allemands et Soviétiques, et notamment lors des entretiens Bahr-Gromyko. On croit savoir aussi que M. Tsarapkine en aurait parlé au chancelier peu avant la réunion ministérielle de l'Alliance à Rome. On n'exclut donc nullement l'hypothèse selon laquelle cet aspect des choses constituerait un des multiples éléments de la négociation entre Bonn et Moscou.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Joseph Luns, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas depuis 1956.

[2] Egon Bahr, diplomate et homme politique de la RFA ; il est depuis 1969 secrétaire d'État et plénipotentiaire du gouvernement fédéral à Berlin.

6

M. FONTAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SOFIA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 600/EU. *Sofia, 2 juillet 1970.*

Lutte contre le « courant gris »
dans les arts et la littérature

La presse bulgare publie à intervalles réguliers des articles sur le « courant gris »[1] dans la littérature et les arts et sur la nécessité de le combattre[2]. Lors de la conférence théorique de l'Union des écrivains bulgares qui s'était tenue en décembre 1969, de nombreuses interventions avaient été consacrées à la critique du « courant gris » particulièrement dans la poésie et la prose mais également dans d'autres arts.

La notion de « courant gris », qui n'est pas nouvelle est difficile à cerner. Le *Rabotnichesko Delo* du 14 juin indique que « l'impuissance artistique », « l'incapacité esthétique », la « négligence de la forme » n'en sont que des éléments. « L'essentiel » dans le « courant gris » poursuit le commentateur, « c'est sa passivité devant les problèmes du communisme », son « refus de penser civiquement ». Dans son rapport au congrès des peintres le 17 juin, M. Venelin Kotsev[3], secrétaire du PCB, précise que la définition du courant gris ne comprend pas « seulement les œuvres médiocres, naturalistes, illustratives, mais aussi des œuvres pseudo-novatrices où le manque d'idée et de sentiment se dérobe derrière des effets de couleurs, des compositions sans but, derrière une virtuosité professionnelle sans âme ». En bref, la notion de « courant gris » désigne les œuvres artistiques qui, pour des

[1] Le « courant gris » des « ouvrages sans valeur littéraire », c'est-à-dire, en fait, sans valeur idéologique. Voir à ce sujet la dépêche nº 131/EU du 26 février 1969, intitulée : *la lutte idéologique et le devoir de l'écrivain*, qui reprend un document publié par l'hebdomadaire *Litteraturen Front*, organe de l'Union des écrivains, se situant sur le plan de l'actualité politique bien plus que littéraire et correspond à la « ligne dure » du moment.

[2] *Note du rédacteur* : « Un article a été de nouveau consacré à ce thème dans le *Rabotnichesko Delo* du 14 juin. Le premier congrès des peintres bulgares qui s'est réuni les 18, 19 et 20 juin à Sofia l'a également abordé au cours de ses travaux (bilan de l'activité des peintres bulgares, tâches qui se posent à eux dans le futur, élection du bureau de l'Union) ». « Je communique ci-joint au Département quelques extraits significatifs de divers textes récents ». *Rabotnichesko Delo* est l'organe officiel du parti communiste bulgare.

[3] Venelin Kotsev, né en 1926, rejoint les *Komsomols* en 1940, est arrêté pour activités de résistance en 1944 et condamné à 10 ans de prison, libéré après la prise du pouvoir par les communistes en septembre 1944. Il travaille pendant près de 10 ans pour le *komsomol* et rejoint le parti communiste en 1946. En février 1951, il est élu membre du comité central du *Komsomol*, réélu en mai 1954. En 1956, il est nommé chef du département des institutions culturelles et éducatives au ministère de l'Éducation et de la Culture ; en 1959, il est chef du département cinématographique de ce même ministère. En novembre 1962, il est élu candidat-membre au comité central, le mois suivant, il abandonne le ministère de l'Éducation et de la Culture pour prendre la direction du département de la Culture et des Arts du comité central. Il est élu député à l'Assemblée nationale en février 1966, puis en novembre de la même année, élu membre à part entière du comité central et nommé secrétaire du comité central du PCB.

raisons à la fois esthétiques et idéologiques, ne sont pas considérées comme satisfaisantes.

Depuis le congrès des Komsomols de Sofia en mars 1969[1], le journal du parti reprend avec constance les thèmes du rapport de M. Todor Jivkov[2] sur le devoir des intellectuels : « Ils doivent placer au centre de leurs descriptions artistiques l'homme nouveau, l'édificateur du socialisme… ». Dans un éditorial du 10 avril le *Rabotnichesko Delo* insistait sur la nécessité pour les artistes d'être « plus près du peuple et plus près de la vie » et de consacrer leurs œuvres à des personnages éclatants tels « l'ouvrier, l'agriculteur, le communiste, le dirigeant communiste ». L'éditorialiste s'élevait contre les tentatives « d'ignorer, de minimiser ou de contourner » les principes et les critères de classe et de parti et insistait sur l'importance de la formation idéologique et communiste des créateurs.

À différentes reprises la presse bulgare a dénoncé en termes généraux et plus rarement en donnant des noms, « certains jeunes poètes, écrivains, metteurs en scène, peintres, compositeurs qui essayent d'imiter les courants modernistes de l'Occident et se prennent aux faux-semblants de la diversion idéologique de l'impérialisme qui spéculent sur des slogans éculés de « liberté créatrice » et de « littérature et art au-dessus des classes »[3]. C'est ainsi que des metteurs en scène de théâtre ont été vivement critiqués pour « des fautes idéologiques dans la mise en scène »[4]. Ce fut également le cas d'une des plus grandes poétesses bulgare, Blaga Dimitrova[5], critiquée par *Pouls*[6], journal littéraire des Komsomols, pour un grand nombre de « violations grossières du réalisme socialisme et de la philosophie marxiste-léniniste » et finalement pour son attitude « irresponsable » après la publication de 12 de ses derniers poèmes dans la revue bulgare *Septembri*.

La lutte contre « le courant gris » étant compliquée et noble, « il convient que l'État la développe et l'encourage ». Le critique, au premier chef, a un rôle à jouer dans ce domaine. On insiste pour qu'il se consacre à cette tâche avec une ardeur accrue, d'autant que ce combat est « plus nécessaire que jamais »[7]. Le rapport précité de M. Venelin Kotsev au congrès des peintres,

[1] *Note du rédacteur* : « Ma dépêche n° 215/EU du 26 mars 1969 ».

[2] Todor Khristov Jivkov, né le 7 septembre 1911, homme politique bulgare, est secrétaire général du parti communiste bulgare depuis le 4 mars 1954, président du Conseil des ministres depuis 1962.

[3] *Note du rédacteur* : « *Rabotnichesko Delo* des 22 et 26 mars 1970 ».

[4] *Note du rédacteur* : « *Rabotnichesko Delo* du 27 avril 1970 ».

[5] Blaga Dimitrova, née en 1922, est un écrivain, une romancière, traductrice, poétesse bulgare. Elle est diplômée en littérature slave de l'université de Sofia en 1945. À l'institut des jeunes écrivains, elle soutient en 1951 une thèse intitulée : « Maïakovski et la poésie bulgare ». Ses poèmes évoquent alors la résistance et la construction du socialisme. Elle publie son premier roman en 1966, « Voyage vers soi ». Elle se fait critiquer pour « apolitisme » ou pour « modernisme ». Les critiques se font de plus en plus violentes, elle est même accusée de « trahison envers la patrie ».

[6] *Note du rédacteur* : « *Pouls* du 23 décembre 1969 ». *Pouls* est le journal littéraire des *Komsomols*.

[7] *Note du rédacteur* : *Rabotnichesko Delo* du 14 juin : « parlant des « guerres puniques » qui sont menées contre les critiques ; l'auteur signale la « fermeté et la force morale » dont ont besoin ceux-ci pour défendre leur opinion honnête ».

souligne que le congrès se déroule « à un moment de lutte sévère entre l'idéologie socialiste et l'idéologie bourgeoise », et l'idéologue en chef ajoute, pour mieux situer son propos, que « les événements dans certains pays socialistes ont montré à quel point les conséquences peuvent être graves quand on ne riposte pas aux attaques de l'idéologie bourgeoise, lancées sous une forme bienveillante ».

Le nouveau président de l'Union des Peintres bulgares, M. Mirtchev[1], affirme pour sa part dans l'*Otecestven Front*[2] du 30 juin que « la direction de l'Union prendra une série de mesures pour la formation idéologique et pour le renforcement intellectuel des peintres, afin qu'ils puissent non seulement résister à toutes tentatives d'érosion idéologique, mais aussi, passer à l'offensive de l'art bourgeois moderne ».

La lutte contre « le courant gris » – notion suffisamment imprécise pour conférer à la vigilance du parti l'ubiquité optima – dans les arts et la littérature répond en fait à des préoccupations très précises. S'il s'agit en principe de créer un art « idéologiquement pur », l'essentiel est de combattre l'influence corrosive de l'Occident. Le rédacteur en chef d'un des grands hebdomadaires littéraires bulgares, le *Litteraturen Front* expliquait récemment à l'un de mes collaborateurs que la « diversion idéologique » agit au niveau du subconscient des individus qui, au contact de telle ou telle œuvre occidentale, ne peuvent même pas se rendre compte qu'ils sont contaminés. Il ne faut pas dans ces conditions s'étonner si le *Rabotnichesko Delo* énumère avec sérieux dans son édition du 29 juin, les mesures qui sont mises en œuvre à Varna, centre touristique par excellence de la Bulgarie, pour éviter « une contamination idéologique de la population par les touristes occidentaux »[3].

Une pareille méfiance semble difficilement conciliable avec l'acceptation des pays membres du pacte de Varsovie de faire figurer à l'ordre du jour de la conférence européenne l'élargissement des échanges au domaine culturel. Elle est à l'origine des difficultés que rencontre quotidiennement le service culturel de cette ambassade dans son action, en particulier de diffusion et dont je me propose d'entretenir le Département par dépêche séparée avant la réunion de la commission mixte en octobre prochain[4].

P.S. J'attire la particulière attention du Département sur la dernière des citations reproduites en annexe, qui constitue un intéressant commentaire d'une déclaration de M. Maurice Schumann.

[1] Nicolas Mirtchev, président de l'Union des peintres bulgares.

[2] *Otecestven Front* ou Front de la patrie, du nom de la coalition politique de gauche qui assume le pouvoir suite au coup d'État du 9 septembre 1944. Le président du premier gouvernement du Front de la Patrie est Kimon Gueorguiev du 9 septembre 1944 au 23 novembre 1946.

[3] Se reporter à la dépêche de Sofia n° 709/EU du 30 juillet 1970, non publiée, qui traite du problème de la diversion idéologique et des précautions à prendre pour enrayer l'infiltration touristique. Les villes des bords de la mer Noire, surtout l'été, sont particulièrement mises en garde. Le parti prévoit des écoles de marxisme sur les navires, car les marins se rendant en pays capitalistes peuvent être soumis à une diversion idéologique, et organise des séminaires théoriques pour les capitaines et chefs mécaniciens. Aucun domaine, pour les Bulgares, n'échappe à l'idéologie.

[4] Les négociations de la commission mixte culturelle, scientifique et technique ont lieu à Sofia du 12 au 14, octobre 1970.

ANNEXE

Annexe à la dépêche nº 600/EU du 2 juillet 1970 consacrée à la lutte contre le « courant gris » dans les arts et la littérature.

I./ …Votre congrès se déroule à un moment de grande lutte entre l'idéologie socialiste et l'idéologie bourgeoise. L'idéologie, la sphère spirituelle sont devenues l'arène principale de la lutte de classe. La bourgeoisie s'est posée pour but d'éroder de l'intérieur les pays socialistes. Elle emploie toutes sortes de moyens tactiques. Elle est très acharnée dans le domaine des arts et s'attaque aux représentants des arts. Les événements dans certains pays socialistes ont montré à quel point peuvent être graves les conséquences, quand on ne riposte pas aux attaques de l'idéologie bourgeoise lancées sous une forme bienveillante »[1] … (message adressé par le Comité central du PCB au premier congrès de l'Union des peintres bulgares[2], RD du 18 juin).

II./ …Le problème de l'unité a occupé une grande place au cours des travaux du congrès, en vue de l'exécution des tâches posées par le parti. L'aspiration à l'unité s'est manifestée nettement au moment de l'élection de la nouvelle direction de l'Union. Les résultats de l'élection ont démontré le désir d'unir toutes les forces, d'ouvrir une nouvelle page dans la vie de l'Union, de surmonter les côtés négatifs du passé, c'est-à-dire les antagonismes non fondés et la lutte sans raison entre différents groupes ». (Interview accordée au journal du Front de la Patrie par M. Mirtchev, nouveau président de l'Union des peintres bulgares, *OT Front* du 30 juin).

III./ …L'art joue un rôle particulier aujourd'hui dans la lutte titanesque entre les deux mondes – le camp socialiste et le camp capitaliste. Nous connaissons bien les tentatives de toutes sortes d'officines impérialistes pour influencer sous une forme ou une autre certains peintres… Le danger d'influence est loin d'être passé et la lutte ne faiblira pas. La direction de l'Union prendra une série de mesures pour la formation idéologique et pour le renforcement intellectuel de nos peintres, afin qu'ils puissent non seulement résister à toutes tentatives d'érosion idéologique, mais qu'ils puissent passer à l'offensive pour liquider les vestiges du passé et l'influence de l'art bourgeois moderne » (*Ibidem*) *OT Front* du 30 juin.

… « La vieille tactique de pressions directes de menaces, de chantage, de sabotage, d'intervention, de blocus économique, si largement utilisée autrefois par l'impérialisme contre la jeune République soviétique et plus tard contre les démocraties populaires a été remplacée dans la dernière décennie par une ligne plus raffinée, celle de la pénétration idéologique et psychologique, de la démoralisation interne, de l'érosion de la société socialiste » …Après avoir cité à ce propos le président Kennedy et le chancelier Brandt l'auteur de l'article poursuit : « Schumann a donné une formulation encore plus claire de cette ligne en déclarant lors de la dernière session de l'OTAN[3] qu'il fallait passer du stade de la coexistence pacifique à celui de l'interpénétration ». *Stoudenska Tribune* du 16 juin.

(Europe, Bulgarie, 1961-1970, culture et relations culturelles avec la France, 1970, nº 146)

[1] Allusion aux événements du « printemps de Prague » et à sa répression par l'entrée en territoire tchécoslovaque des troupes des pays membres du pacte de Varsovie le 21 août 1968.

[2] Le premier congrès des peintres bulgares se tient à Sofia du 18 au 20 juin 1970.

[3] Le Conseil ministériel de l'Atlantique-Nord se réunit à Rome les 26 et 27 mai. Cette réunion est consacrée essentiellement au problème des relations Est-Ouest ainsi qu'à celui de la réduction équilibrée des forces et à l'affaire grecque.

7

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 899[1]. *Ankara, 2 juillet 1970.*

Visite à Istanbul de six navires
de guerre français

Six bâtiments de l'escadre française de la Méditerranée, effectuant une croisière d'entraînement sous le commandement du contre-amiral Sauzay, après avoir participé à un exercice de l'OTAN, ont accompli du 25 au 29 juin, à Istanbul, une visite précédée et suivie d'une escale à Athènes et Naples.

Il s'agissait de trois escorteurs d'escadre – le Cassard[2] (vaisseau amiral), le D'Estrées et le Forbin – de deux escorteurs rapides – le Vendéen et l'Agenais – et d'un bâtiment de soutien logistique, le Rhin.

Les autorités turques ont réservé le meilleur accueil à notre flotte dont la visite – bien que non officielle – a été marquée par de nombreuses cérémonies et réceptions qui ont été autant d'occasions de célébrer l'amitié entre les deux pays.

Je tiens à souligner l'excellent effet que produisait l'escadre française durant ces quatre jours où, alignée dans un ordre parfait, elle a stationné au cœur même du Bosphore, au large de l'ancien palais impérial de Dolmabahçe[3], sorti en 1968 de sa torpeur pour accueillir le général de Gaulle.

Il convient de mentionner également la bonne impression produite sur la population locale par les nombreux marins de l'escadre, qui se sont signalés dans l'ensemble par la correction de leur tenue et auxquels les habitants d'Istanbul ont prodigué d'emblée les marques de sympathie dont ne

[1] M. Arnauld Wapler est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Ankara le 20 mars 1970. Il succède à ce poste à M. Gontran Begoügne de Juniac.

[2] Le *Cassard* a été conçu comme escorteur antiaérien et anti-sous-marin. Mis sur cale aux Ateliers et Chantiers de Bretagne à Nantes en novembre 1951, il est lancé en mai 1953 et mis en service en avril 1956. Au début des années 1960, il entre en grand carénage pour devenir navire de commandement. Le navire participe aux événements de Suez en novembre 1956. Le port-base du *Cassard* est Toulon durant toute son existence. Il devient, durant quelques mois, navire-amiral de l'escadre française de la Méditerranée, en remplacement du *Colbert* parti à Brest pour sa refonte en croiseur lance-missiles à partir de novembre 1969. Il est désarmé le 1er octobre 1974. La ville marraine du *Cassard* est Nantes.

[3] Le palais de Dolmabahçe est situé à Istanbul, sur le côté européen du Bosphore et a servi en tant que principal centre administratif de l'Empire ottoman de 1853 à 1922, à l'exception d'une vingtaine d'années, entre 1889 et 1909, où fut utilisé le palais de Yildiz. Six sultans y résidèrent de 1856 à l'abolition du califat en 1924. Le dernier des califes à y vivre fut Abdülmecit II. Le 3 mars 1924, une loi transfère la propriété du palais au patrimoine national de la nouvelle République turque. Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de cette République, a utilisé le palais présidentiel comme résidence d'été. Il y mourut le 10 novembre 1938.

bénéficient plus guère les marins d'une VIe Flotte[1] dont les apparitions se font d'ailleurs de plus en plus rares.

Retenu à Ankara par la présentation de mes lettres de créance[2], je n'ai pu prendre part aux manifestations organisées en l'honneur de l'escadre qu'à partir du soir du 26 juin marqué d'une réception au Palais de France, qui a permis à nos officiers de rencontrer les autorités turques. Avant mon arrivée à Istanbul, l'ambassade était représentée aux premières cérémonies par notre consul général[3] et notre attaché militaire[4].

Le premier jour de l'escale, des visites de courtoisie ont été échangées par l'amiral avec les autorités civiles et militaires d'Istanbul, le second fut marqué par diverses cérémonies du souvenir, au cours desquelles des gerbes furent déposées par l'amiral, d'abord au monument d'Atatürk, ensuite au cimetière français de Feriköy[5] où reposent notamment les 26 000 morts de la guerre de Crimée. L'amiral célébra leur mémoire, après l'absoute, dans une courte allocution très appréciée du côté turc, où l'on vit une marque d'attention dans le soin apporté par l'orateur à évoquer la campagne de Crimée où Français et Turcs combattaient côte à côte. On nous rendit d'ailleurs la politesse, car le capitaine de vaisseau turc, chef d'État-major de la zone Nord, qui assistait à cette cérémonie aux côtés de l'amiral Sauzay, s'associa à l'hommage rendu à nos morts et fleurit lui aussi le monument français, un tel geste étant accompli pour la première fois par un officiel turc.

Une réception offerte par l'amiral à bord du Cassard, le soir du 28, clôtura cette visite, dont je ne voudrais pas terminer le compte rendu sans dire un mot de la conférence de presse qui, bien que restreinte, a été fort bien accueillie par les auditeurs de l'amiral Sauzay. Notamment les représentants de la télévision turque se montrèrent satisfaits des réponses très complètes données à leurs questions.

[1] La VIe Flotte des États-Unis est une unité opérationnelle de l'*US Navy* opérant dans la mer Méditerranée. Elle dépend du commandement *Naval Forces Europe*. En 1946, une petite escadre, la *Sixth Task Fleet* de la *US Naval Forces, Eastern Atlantic and Mediterranean* est déployée en Méditerranée orientale pour contrer les menées de l'Union soviétique dans la région en ce tout début de guerre froide et en 1950, la VIe Flotte est créée sous son nom actuel. Son port d'attache fut la rade de Villefranche-sur-Mer entre 1945 et 1966, il est actuellement à Gaète en Italie. En 1964, la Ve *Eskadra* soviétique fait son apparition. En 1970, elle dépasse en nombre la flotte américaine.

[2] Arnauld Wapler présente ses lettres de créance le 25 juin 1970. Voir le télégramme d'Ankara n°s 432 et 433 du même jour, non repris.

[3] Charles de Geis de Guyon de Pampelonne est consul général à Istanbul depuis juillet 1968.

[4] Le colonel Eugène, Jules Henze est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air à Ankara depuis 1968.

[5] Le cimetière catholique latin de Feriköy où des monuments ont été édifiés en mémoire des soldats français, italiens et savoyards tombés pendant la guerre de Crimée (1854-1856), guerre entre l'Empire russe et une coalition comprenant l'Empire ottoman, le Royaume-Uni, la France du Second Empire et le royaume de Sardaigne. Le 26 février 1856, un congrès s'ouvre à Paris, sous la présidence du ministre français des Affaires étrangères, Walewski. Les Anglais et les Français obligent la Russie à reconnaître l'indépendance de l'Empire ottoman Les négociations aboutissent le 30 mars 1856 à la signature du traité de Paris.

L'amiral, qui exprima en particulier son appréciation de l'excellente tenue des bâtiments turcs qu'il avait eu récemment sous ses ordres au cours de manœuvres interalliées, formula le vœu d'accueillir une escadre turque à Toulon. Il autorisa ses hôtes à photographier notre flotte, les entretint de l'armement de nos navires – modernes sans être nucléaires – et particulièrement des torpilles magnétiques destinées à la guerre sous-marine.

(*Europe, Turquie, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1970, nº 143*)

8

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Visite au Président Kaunda

N.[1] *Paris, 2 juillet 1970.*

À l'occasion du voyage qu'il a effectué à Lusaka pour remettre la réponse de M. le Président de la République au président Kaunda au sujet des ventes d'armes de la France à l'Afrique du Sud et au Portugal, le sous-directeur d'Afrique a eu deux entretiens avec les dirigeants zambiens, le premier avec le Président lui-même, le second avec un groupe de hauts fonctionnaires réunis autour du conseiller personnel du chef de l'État, M. Mark Chona[2].

L'entretien avec le Président se déroula dans une atmosphère de grande courtoisie et cordialité. Dans sa réponse aux explications qui lui étaient données par M. Kaunda marqua combien il était sensible au fait que M. le Président de la République lui ait dépêché un messager, en quelle estime il tenait la France qui à l'instigation du général de Gaulle avait donné l'élan à l'émancipation de l'Afrique et quelle confiance il lui gardait.

Il n'en a pas moins formulé avec netteté son désaccord avec notre argumentation : les livraisons d'armes par des firmes françaises, même si elles ne revêtaient, comme nous l'assurions, qu'un caractère défensif, étaient inacceptables. Aucun pays ne menaçant sérieusement l'Afrique du Sud et le Portugal, elles constituaient indiscutablement un soutien politique à ces deux pays.

[1] Cette note porte la mention marginale de la main d'Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères : « Pour le ministre H.A. Signalé » et au-dessus : « B. de L. le Ministre est favorable à l'action suggérée p. 4 x. H.A » Bruno de Leusse de Syon, B. de L. est ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique – Levant à l'administration centrale.

[2] Mark Chona est le conseiller spécial du président zambien Kaunda pour les Affaires étrangères depuis le 18 février 1969.

Cabora Bassa[1] ne l'était pas moins car la construction de ce barrage, en permettant l'installation au Mozambique d'un million de Portugais, assurerait la perpétuation de la domination blanche sur la région. Elle renforcerait en outre de façon considérable la puissance globale des deux adversaires de la Zambie. Un autre problème palestinien était en train de naître sous les yeux indifférents, sinon complices, de la France. Puisqu'elle avait mis l'embargo sur les livraisons d'armes à destination d'Israël, pourquoi n'agissait-elle pas pareillement en ce qui concernait l'Afrique du Sud et le Portugal ?

Avec les jeunes technocrates du régime l'échange de vues fut beaucoup plus tendu et donna lieu, à l'exclusion de toute autre considération, à une critique systématique des ventes d'armes françaises. Notre attitude en la matière est considérée par eux comme une véritable trahison à l'égard des idéaux dont se réclame la France. Un pays chrétien peut-il consentir à un pareil déni de justice ? « Tout cela finira dans un bain de sang ».

En réalité les dirigeants zambiens vivent actuellement dans une crainte obsidionale de l'encerclement. Ils estiment que l'Afrique du Sud et le Portugal, conjuguant leurs efforts, à l'initiative de la première considérée comme principal adversaire, préparent contre la Zambie une agression destinée à éliminer de leur dispositif cette enclave à gouvernement noir indépendant. L'Afrique du Sud est installée aux frontières sud-ouest de la Zambie, à la pointe de la bande de Caprivi. Elle l'est aussi au sud-est puisqu'elle a des troupes en Rhodésie. Par Cabora Bassa elle va être toute proche à l'est car il est clair qu'elle ne permettra jamais qu'un ouvrage de cette importance tombe sous le contrôle d'un pays noir indépendant.

Or voici que la situation menace de s'aggraver encore : la Grande-Bretagne, très probablement va reprendre ses livraisons d'armes à l'Afrique du Sud. Elle a vu que la France pouvait impunément prendre sa place sur ce marché. Pourquoi continuerait-elle à le lui abandonner ?

Les autorités françaises doivent comprendre que la Zambie ne peut dans ces conditions donner aux firmes françaises la place qu'elles pourraient prendre dans le développement économique de la Zambie, même dans les secteurs où leurs offres sont plus avantageuses que celles des autres pays. Acculée comme elle l'est, la Zambie d'autre part n'hésitera pas à faire appel pour sa défense aux pays communistes qui eux ne transigent pas avec les principes qu'ils professent. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle s'y résoudrait car elle n'a aucune sympathie pour l'idéologie marxiste. Mais nécessité fait loi. La responsabilité en incombera aux pays tels que la France, l'Allemagne et l'Italie qui par leurs livraisons d'armes font le jeu de leurs adversaires.

Cette conviction de la Zambie qu'elle est directement et de plus en plus menacée est susceptible de nous valoir, si nous ne lui fournissons aucun

[1] Un important barrage est construit à Cabora Bassa sur le Zambèze en vue d'alimenter en électricité bon marché l'Afrique du Sud, la Rhodésie et le Mozambique. La France participe aux travaux. Voir *D.D.F.* 1968-II n°s 238, 285 ; 1969-II n° 301.

apaisement, de très sérieuses difficultés, lors de la prochaine réunion des pays non alignés à Lusaka en septembre d'abord, à l'OUA lors de la session ordinaire d'automne ensuite et encore à l'ONU. La Tanzanie lui emboîtera certainement le pas, sans doute aussi l'Ouganda ; les autres pays africains à tendance socialiste ne se faisant pas faute de faire écho.

Nous risquons fort d'être la cible principale des adversaires de l'*apartheid* aux lieu et place de la Grande-Bretagne. On ne saurait trop en conséquence recommander qu'un geste soit fait rapidement sur le plan des armes pour prouver de façon concrète notre volonté de prendre en considération les préoccupations qui nous ont été exprimées. Ce pourrait être par exemple l'indication donnée à la Zambie que nos livraisons d'hélicoptères à l'Afrique du Sud et au Portugal seront suspendues[1] tant que la tension actuelle qui, selon les Zambiens, va s'accroissant, subsistera. Les Africains du Sud et les Portugais devraient pouvoir comprendre que cette mesure temporaire irait dans le sens de leurs intérêts.

Une intervention près de l'Afrique du Sud en vue d'obtenir que d'une façon ou d'une autre une déclaration apaisante à l'égard de la Zambie vienne compenser l'effet de propos agressifs qui auraient récemment été tenus par un député de la majorité de Pretoria serait d'autre part opportune. En nous en attribuant discrètement le mérite, nous ferions la preuve de l'efficacité de l'action modératrice que nos relations avec l'Afrique du Sud nous permettent d'exercer. Une décision plus appréciée encore serait le retrait de tout ou partie des troupes que l'Union Sud-Africaine est censée entretenir aux frontières zambiennes[2].

Il paraît indispensable que nous puissions faire état de tout ou partie de ces développements positifs avant que soit annoncée par les Sud-Africains la participation française à la construction d'une usine de séparation isotopique car sinon, une accusation de duplicité à notre égard risque fort d'être formulée.

(Afrique-Levant – Afrique - Zambie 1966-1970
Relations politiques avec la France – ZA 6-3)

[1] On lit l'annotation marginale de la main de M. Alphand : « on sait bien que ce n'est pas possible. »

[2] Le paragraphe est encadré, il porte une croix (x) et le mot « oui » est inscrit en marge. (Voir note 1)

9

NOTE

Consistance du Vietcong

N. *Paris, 3 juillet 1970.*

– Militairement, le Vietcong[1] constitue une réalité incontestable. Les Américains eux-mêmes évaluent ses forces à 160 000 hommes, soit les deux-tiers des forces opposées à Saigon et à Washington.

– Politiquement, l'impact du Vietcong est plus difficile à évaluer. Les Américains admettent qu'il dispose de 75 000 cadres politiques qui quadrillent le Sud-Vietnam mais affirment que 90 % de la population est contrôlée par le gouvernement de Saigon.

Le GRPRSV[2] assure pour sa part que les 4/5 du territoire sud-vietnamien et 11 000 000 de personnes sur 17 500 000 habitants sont contrôlés par le FNL. Il ajoute que le « pouvoir révolutionnaire » est installé dans 41 provinces sur 44, 150 districts sur 259 et 1 300 communes sur 1 600. Il aurait enfin déjà réparti entre les paysans 2 000 000 d'hectares de terres cultivables sur 3 500 000.

– Ce serait de toutes manières une erreur que de déduire des positions communes actuelles d'Hanoï et du GRPRSV (que l'adversité commune rend solidaires dans leur lutte comme dans la négociation) que le FNL constitue seulement une émanation du Nord-Vietnam. Une fois la négociation véritablement engagée et la paix revenue, le GRPRSV et le RDVN[3] pourraient en effet avoir des intérêts du Sud-Vietnam des conceptions non nécessairement concordantes.

– Il semble à cet égard que la disparition d'Hô Chi Minh[4] a contribué à relâcher les liens de subordination entre l'organisation sudiste et ses tuteurs du Nord.

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, n° 4*)

[1] Vietcong, abréviation de « communiste vietnamien », nom donné par ses adversaires au Front national de Libération du Sud-Vietnam (FNL), créé le 20 décembre 1960.

[2] Le gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam, le plus souvent abrégé en : gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP). Sur sa constitution, le 8 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 422.

[3] République démocratique du Vietnam (RDVN).

[4] Hô Chi Minh (Nguyen Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

10

COMPTE RENDU

Tête-à-tête entre M. le Président de la République
et M. le Chancelier Willy Brandt
Bonn, le 3 juillet 1970 – 11 h. 15-13 h.

C.R.

M. Brandt. Je vous souhaite une très cordiale bienvenue et suis très heureux que nous puissions nous revoir pour poursuivre l'échange de nos points de vue. Si j'ai bien compris votre ambassadeur[1], vous souhaitez que les questions bilatérales soient cette fois-ci surtout traitées par nos ministres bien que j'ai l'intention d'aborder certaines de ces questions cet après-midi. Je m'en remets à vous pour l'ordre dans lequel vous souhaitez traiter ces problèmes.

M. Pompidou. Je suis prêt à adopter l'ordre qui vous convient et je pense que les problèmes à discuter le plus utilement entre nous deux sont ceux des relations Est-Ouest et les problèmes européens.

Si nous débutons par les relations Est-Ouest, je n'ai pas à vous redire mon avis d'ensemble qui vous est bien connu, c'est-à-dire l'appui moral et politique que nous donnons à vos négociations avec l'Est et notamment avec les Soviétiques. Si je l'ai répété à plusieurs reprises, c'était d'une part pour vous appuyer vis-à-vis de votre opposition et vis-à-vis de certaines réticences dans l'opinion allemande et peut-être aussi vis-à-vis de certaines réticences américaines, mais bien sûr, je pense que les points dont nous avons à parler doivent être plus précis, que vous me direz où vous en êtes et comment vous voyez les négociations des prochaines semaines. Je vous dirai alors franchement pourquoi nous, peut-être plus que d'autres, soulevons le problème des responsabilités quadripartites.

Je voulais d'abord vous dire cela et puis j'aimerais savoir comment vous envisagez vos conversations des prochaines semaines. Les responsabilités quadripartites sur l'Allemagne, sur Berlin, ne nous intéressent pas pour des raisons de vanité. Pour nous, ce rapprochement avec l'Est, que vous avez entrepris à juste titre, présente à terme une possibilité de danger pour l'Allemagne, pour l'Europe, pour l'Occident, c'est l'affaire de Berlin. Je suis convaincu que pour les Soviétiques l'objectif est que vous reconnaissiez d'une façon ou d'une autre le *statu quo* des frontières, ce qui finira par ressembler à une reconnaissance de la RDA, même sans le dire. Cela situera la question de Berlin[2] entre la RFA et la RDA jusqu'au moment où ils feront

[1] M. Jean Sauvagnargues est ambassadeur de France à Bonn depuis avril 1970.

[2] Le statut de Berlin, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a été défini en 1944 par les trois grandes puissances de la coalition antihitlérienne (Royaume-Uni, URSS, USA) (protocole de Londres du 12 septembre 1944, auquel le gouvernement français s'est joint le 14 novembre 1944, qui stipule que la zone de Berlin serait occupée conjointement par les forces armées des pays

admettre qu'il y a trois Allemagnes : un danger évident et je crois en réalité que dans un deuxième temps on étouffera Berlin dans la RDA. Cela est peut-être moins sûr et moins imminent, mais je crois que la volonté soviétique c'est de faire admettre, d'une manière ou d'une autre, que Berlin n'a que des liens économiques avec la RFA. Nous pensons que dans l'Europe d'aujourd'hui, dans l'Allemagne divisée actuelle, la situation de Berlin est vitale pour le maintien de l'équilibre général et pour admettre une évolution vers l'avenir. C'est pourquoi nous sommes très soucieux que dans les négociations, dans les différents traités ou bien vous obteniez un véritable accord sur Berlin, ce que nous ne pensons pas possible, ou bien que vous ne preniez pas le risque de laisser disparaître la responsabilité quadripartite actuelle qui est seule susceptible d'empêcher une évolution menant vers un isolement de Berlin, qui finalement sera étouffé.

M. Brandt. Permettez-moi tout d'abord de vous dire que j'apprécie beaucoup l'attitude de compréhension que vous et votre gouvernement nous témoignez. Vous serez peut-être surpris si je vous dis, qu'à mon avis, les difficultés politiques intérieures rencontrées dans ce domaine ne dureront pas encore très longtemps. La plus grande probabilité, c'est que nous avons maintenant passé une sorte de pointe politique et très probablement vers la fin de l'année, lorsque le traité de *modus vivendi* – et au fond c'est de cela dont il s'agit – sera signé, les choses se passeront comme après notre signature du traité de non-dissémination. Les gens regarderont autour d'eux, ils verront qu'il n'y a pas de char soviétique devant le palais de Schaumburg et notre politique extérieure pourra à nouveau se tourner vers des affaires moins spectaculaires à l'Ouest aussi bien que dans la coopération avec l'Est. La controverse de politique intérieure se concentrera alors à nouveau sur les véritables problèmes de politique intérieure. C'est cela mon appréciation ; bien entendu, je peux me tromper, mais c'est cela qui paraît le plus probable compte tenu de la situation actuelle. C'est pourquoi les mois à venir seront d'autant plus importants.

La question principale est bien entendu celle de nos relations avec l'Union soviétique. Moralement nous attachons plus d'importance à l'équilibre

signataires. Cet accord fut précisé par deux des déclarations publiées à Berlin par les quatre gouvernements. La première dispose dans son article 2 : « La région du Grand Berlin sera occupée par les forces de chacune des quatre puissances. Une autorité interalliée de gouvernement, composée de quatre commandants supérieurs, nommés par leur commandant en chef respectif, sera établie pour diriger conjointement l'administration de cette région ». La seconde déclaration définissait la structure et les attributions du Conseil de contrôle, organisme allié quadripartite, qui exerce l'autorité suprême pour les questions intéressant l'ensemble de l'Allemagne. Les accords quadripartites de 1944-1945 s'appliquent à la totalité de la ville de Berlin. La thèse d'un « Berlin-Ouest » séparé de l'ensemble est dénuée de tout fondement juridique, de même que celle d'un Berlin faisant, à l'origine, partie intégrante de la zone soviétique. La région de Berlin était formellement exclue de la zone soviétique d'occupation à laquelle Berlin-Est n'appartenait et n'appartient pas. Que Berlin-Est ait été incorporé à la RDA est un pur état de fait, contraire au statut quadripartite qui demeure valable à l'Est comme à l'Ouest. Ces points sont développés dans le télégramme de Bonn n°s 4002 à 4007 du 11 juin 1970, non publié, qui présente un résumé de l'exposé prononcé à Berlin, le 9 juin, par l'ambassadeur de France lors de la réunion quadripartite de ce même 9 juin. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 13 juin 1970, intitulée : *conversations quadripartites sur Berlin*, non publiée. Voir également *D.D.F.* 1970-I, n°s 267 et 274.

avec la Pologne et j'eusse préféré régler cela d'abord. Les Polonais aussi d'ailleurs, au début, mais plus maintenant, car les Russes leur ont dit de s'abstenir. Donc politiquement, le plus important c'est l'accord avec l'Union soviétique. Au cours des derniers mois, je me suis constamment interrogé sur le fait de savoir où était l'intérêt russe. Nous n'avons pas eu de réponse précise à cette question ni en ce qui concerne la Chine, ni en ce qui concerne les problèmes intérieurs, mais nous avons l'impression que les dirigeants soviétiques s'occupent de nous avec beaucoup plus d'intensité qu'auparavant depuis quelques mois. Je citerai un petit exemple : le Premier ministre suédois[1] a été récemment en Russie et m'a dit qu'il a dû consacrer la moitié de son temps à parler de l'Allemagne et de moi-même, car il me connaît bien, et que les Russes se sont montrés extrêmement curieux. Ils voulaient savoir quelle sorte de gens nous étions, quelle convention on pouvait conclure avec nous, quelles étaient nos intentions, etc. Quant au calendrier, nous aurons un conseil de Cabinet au début de la semaine prochaine et je pense que nous déciderons de prendre un contact avec l'Union soviétique dans la deuxième moitié de ce mois, afin de convenir d'une date pour une visite de notre ministre des Affaires étrangères[2] à Moscou en vue de négocier sur un traité de non-recours à la force. Nous ne dirons pas quand le ministre des Affaires étrangères se rendra à Moscou, nous dirons qu'un contact sera pris avec le gouvernement soviétique pour fixer une date. Le ministre des Affaires étrangères devra se rendre auparavant devant la Commission des Affaires étrangères du Parlement et parler avec le groupe des Quatre sur certains points. Si les conversations de Moscou ne se déroulent pas avec plus de facilité que je le suppose, notre ministre des Affaires étrangères ne devra pas essayer en quelques jours à Moscou de négocier un véritable traité. Il devra parler ouvertement des questions en suspens et essayer d'acquérir une vue d'ensemble. Il rentrera alors à Bonn et en reparlera avec notre gouvernement, avec vous, avec les puissances occidentales et avec l'opposition. Si les conditions préalables sont alors satisfaites, il fera une deuxième visite. J'ajoute que si ces conditions préalables sont remplies, je ne voudrais pas que les choses traînent trop longtemps, jusqu'à la fin de l'automne par exemple ; on verra bien.

Si je viens de parler de questions en suspens, vous en avez cité deux vous-même, mais nous ajouterions encore une troisième avec le texte du traité. Nous souhaitons mettre au point avec l'accord des Russes, une lettre dans laquelle nous exposerions ce que nous appelons « l'opinion allemande », c'est-à-dire notre recherche du droit à l'autodétermination ou, en d'autres termes, d'une autre forme de coexistence entre Allemands, que celle qui existe aujourd'hui. Cette lettre ne serait pas en contradiction avec un tel traité et ceci serait affirmé de part et d'autre.

[1] Olof Palme est Premier ministre depuis le 14 octobre 1969. Homme politique socialiste réformiste suédois, il dirige le parti social-démocrate des Travailleurs depuis 1968. Dès 1953, il dirige le secrétariat du chef du gouvernement, Tage Erlander, qui le nomme ministre en 1963.

[2] Walter Scheel est ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

Quant à la responsabilité quadripartite, nous sommes tout à fait de votre avis et il est de notre intérêt de voir la question ainsi. La question se pose simplement, de savoir s'il faut donner raison à ceux qui disent qu'il faudrait essayer d'y faire une référence directe dans le texte du traité avec les Russes. On peut peut-être l'essayer bien que je n'en attende pas grand-chose. J'ai des doutes en principe ; en effet, s'il s'agit d'un droit originel, celui-ci ne peut constituer un élément de droit entre l'Allemagne et l'un de ses vainqueurs. Il faudra donc trouver une autre forme pour exprimer cette même idée ; vous savez que depuis 1955, soit depuis quinze ans, l'Union soviétique n'a jamais été prête à réaffirmer ces droits par rapport aux trois occidentaux. Elle ne le fera certainement pas par l'intermédiaire de l'Allemagne. Il faut donc trouver une forme pour garder le fond et cela pourrait se faire à l'aide de ce que j'ai appelé « l'opinion allemande ».

Mon troisième point, qui était votre second, c'est Berlin. Vous savez combien ce problème me hante. J'ai été longtemps responsable de cette ville et je sais que si l'on ne fait rien, l'immobilisme provoquera de plus en plus à Berlin-Ouest un processus d'érosion ; celui-ci a malheureusement déjà fait des progrès et nous ne pourrons pas l'arrêter par notre aide économique et la présence des trois puissances occidentales ou plutôt par la présence des trois puissances occidentales et notre aide économique. La ville doit recevoir un sentiment de plus grande sécurité non pas dans le sens d'une défense contre les attaques mais dans le sens d'une plus grande confiance et d'une foi dans son avenir. Sans penser pouvoir obtenir actuellement quelque chose des Russes qui serait valable à très long terme, je ne désespère pas d'arriver à ce que les Russes prennent note, je dis bien prennent note, du fait que Berlin-Ouest a son statut propre dérivé de la responsabilité quadripartite, mais qu'au-delà de l'économie, Berlin-Ouest a beaucoup de liens avec la RFA et qu'en dehors de certains points critiques, relevant de la responsabilité des trois Puissances, la représentation extérieure, consulaire, etc. de Berlin-Ouest est assumée par la RFA. Voilà l'objectif. Un autre objectif consiste à exercer une influence sur la RDA par l'intermédiaire des Russes afin de faciliter davantage les accès à Berlin. Sans en faire un *package deal*, nous dirons franchement à l'Union soviétique, que nous ne pouvons pas conclure un traité avec eux si nous n'obtenons pas une plus grande sécurité pour Berlin. Vous savez peut-être qu'en liaison avec le paragraphe et la signature d'un tel traité, nos espoirs sur Berlin seront formulés expressément dans une déclaration que nous mettrons au point en accord avec les trois Occidentaux.

Je voudrais ajouter un point que j'ai déjà exposé, bien qu'avec plus de prudence, au mois d'avril dernier au président Nixon. Je dis qu'il faudra aboutir à quelque chose qui s'ajoutera aux traités avec Moscou, Varsovie, Prague et éventuellement Berlin-Est, afin de maintenir l'équilibre. Je pense que si nous réussissons à conclure ce traité, il faudrait ajouter une sorte de réaffirmation, de confirmation des relations entre la RFA et la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Il ne s'agit pas seulement d'une référence au traité de Bonn mais d'une confirmation véritable des relations entre la RFA et les trois Puissances occidentales à la lumière des

conventions conclues ou en train de se conclure. Ce n'est qu'alors que cet ensemble formera un tout et c'est un tel tout que je souhaite soumettre à mon Parlement.

Je voudrais ajouter quelques mots sur Varsovie : nos prochaines conversations avec les Polonais auront lieu le 20 juillet. Sans doute, nous n'aboutirons pas alors à un texte définitif, mais nos points de vue se seront beaucoup rapprochés ; si nous avons de la chance, nous pouvons prévoir une certaine harmonie dans le temps, c'est-à-dire que l'accord avec les Polonais, difficile à cause de la question des frontières, ne sera pas signé beaucoup plus tard que celui avec les Russes.

Avec Prague, c'est plutôt un problème de la situation intérieure en Tchécoslovaquie. Il faudra se mettre d'accord pour supprimer plus ou moins la question de Munich. Mais nous ne pouvons pas beaucoup bouger par rapport à Prague. On y sait que nous sommes prêts à un tel accord. Malheureusement, les difficultés intérieures occupent suffisamment les Tchèques.

Quant à Berlin-Est, nous ne savons pas du tout comment cela va continuer. Ulbricht[1] est rentré de Moscou plus nuancé qu'avant. Si Berlin-Est avait une attitude trop rigide, nous pourrions attendre. Je pense que Moscou influencera Berlin-Est pour que les Allemands de l'Est soient prêts à parler. Je ne suis pas prêt quant à moi, d'accepter une troisième rencontre avec Stoph[2] sur le modèle d'Erfurt et de Cassel. Deux fois suffisent ; une troisième rencontre n'aurait de sens que si elle était préparée sur le fond. La dernière fois, dans nos différents points, nous avons dit jusqu'où nous pouvions aller. Nous pouvons aller relativement loin mais nous ne voulons pas aller au-delà des limites que nous avons fixées. Voilà le cadre dans lequel nous nous trouvons actuellement.

M. Pompidou. Je vous remercie beaucoup d'avoir parlé si librement et de m'avoir donné ces précisions. J'ai noté votre optimisme sur le statut de Berlin par rapport à Moscou. Si cela est réel, je m'en félicite. Vous savez probablement qu'au cours des rencontres des Quatre, M. Abrassimov[3] s'est montré de plus en plus dur. C'est peut-être de la tactique et une apparence. Mais lorsque Gromyko est venu à Paris[4], il m'a beaucoup parlé de la

[1] Walter Ulbricht est le premier président du conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA) depuis le 12 septembre 1960 et secrétaire général du comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne (SED) de 1950 à 1971.

[2] Willi Stoph est depuis le 21 septembre 1964 président du Conseil des ministres et vice-président du conseil d'État. Il rencontre le chancelier fédéral, Willy Brandt, d'abord à Erfurt, le 19 mars 1970, puis à Cassel, le 21 mai 1970. Se référer à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 12 juin 1970 portant sur les rapports interallemands, non reprise ici.

[3] Petr A. Abrassimov est ambassadeur d'Union soviétique en République démocratique allemande depuis 1962.

[4] Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, se rend en visite officielle en France du 1er au 5 juin 1970. Il est reçu à déjeuner, le 2, par le président Pompidou et rencontre MM. Chaban-Delmas et Giscard d'Estaing. Il s'entretient à plusieurs reprises avec son homologue, M. Schumann. Parmi les sujets abordés figurent : le Moyen-Orient, l'Indochine, la conférence sur la sécurité européenne, la question de Berlin. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.* 1970-I, nos 295 et 296.

conférence sur la sécurité européenne. Chaque fois, je lui ai dit que pour cela, il fallait que le climat soit différent, que des progrès soient obtenus dans les relations et dans les négociations entre la RFA et l'Union soviétique et également dans les négociations sur Berlin, chaque fois il réagissait en répondant que Berlin était autre chose. Que faut-il penser ? Cela manifeste sans doute la volonté de faire savoir que sur Berlin ils seront très durs. J'ai cherché à le faire parler mais sans succès.

M. Brandt. Sans doute nous avons également entendu de telles remarques. Il est bon que nos amis nous donnent des appels à la prudence mais il s'agit tout de même d'une question qui nous concerne au premier chef. Si dans cette phase historique nous devons déjà renoncer à obtenir quelque chose sur le terrain de notre unité nationale, et si nous devons nous satisfaire d'une amélioration des contacts humains, nous ne pourrons accepter en plus que l'on démolisse Berlin-Ouest. Même un Allemand, qui n'aurait pas les liens sentimentaux que j'ai avec cette ville, même un Rhénan, qui est loin de Berlin, ne pourrait accepter une telle formule. Cela ne serait pas réaliste. Le gouvernement qui est ici doit pouvoir dire à la population que Berlin se trouve dans une situation plus sûre et plus confiante qu'auparavant ; c'est là notre point de départ. Votre point de départ, c'est que l'Occident, ni les Français, ni les Anglais, ni les Américains ne peuvent accepter d'être chassés de Berlin. Même si ce territoire est petit, les répercussions en seraient épouvantables sur l'ensemble de la situation. La question est donc de savoir si l'intérêt soviétique de détendre et de normaliser les relations avec nous et avec l'Europe occidentale en général est suffisamment grand. S'il est assez grand, les Russes feront une concession, quoi qu'en dise M. Abrassimov. Je ne pense pas d'ailleurs à un traité qui soit une très belle œuvre mais plutôt à une fixation de certaines données de fait. Ce n'est d'ailleurs pas la forme mais le fond qui importe. Si cette appréciation s'avérait fausse, alors une condition préalable de notre politique ne serait pas remplie.

M. Pompidou. Je vous comprends. La France, la politique française ne sont pas du tout tournées vers le passé ni ne souhaitent, d'une manière ou d'une autre, que l'Allemagne ait moins de contact avec l'Est ; qu'elle soit considérée avec méfiance ou qu'elle reste divisée. Absolument pas. Cette politique est dépassée : elle ne correspond ni aux réalités ni aux possibilités d'avenir. Nous ne voulons pas ressasser les vieilles querelles et les vieilles rivalités ; nous sommes tous solidaires. Les intérêts de l'Allemagne et de la France se rejoignent sur l'avenir. Cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas toujours des problèmes, ce qui est normal entre voisins, mais nous sommes solidaires. Sur le fond, vous demandez s'il n'y a pas d'arrière-pensée. Je vous dirais que je me méfie un peu des Russes et je ne sais ce qu'ils cherchent. L'explication la plus simple serait qu'ils veulent la paix et la tranquillité en Europe pour être mieux armés et plus libres en Asie. Peut-être est-ce la bonne explication ?

M. Brandt. Je trouve intéressant qu'il y ait un élément de sérieux chez les Russes qui apparaisse dès maintenant, lors qu'on ne sait pas encore du tout où l'on va. En effet, ils ont déjà cédé un élément qui était jusqu'à présent le

plus fort instrument de coercition pour instaurer la discipline au sein du pacte de Varsovie. Jusqu'à présent, ils suivaient toujours une ligne antiallemande et appelaient à la vigilance contre le revanchisme allemand. Ceci a toujours été utilisé comme un moyen pour établir la discipline dans le pacte de Varsovie et cela était encore vrai au moment de la crise tchécoslovaque. Si l'Union soviétique fait une telle politique avant le Traité, en supprimant cet instrument de coercition, elle paie déjà un certain prix. Elle cède plus de liberté de mouvement à ses partenaires du pacte de Varsovie. Compte tenu du problème de la Chine qui est une forte contrainte à terme pour les Russes, compte non tenu des problèmes intérieurs qui incitent à augmenter les échanges économiques et techniques avec l'Ouest, les dirigeants soviétiques, même sans se l'avouer, ont vu dans les répercussions de la crise tchécoslovaque, et que l'on parle de la doctrine Brejnev ou non, que cette discipline serait en tout état de cause très difficile à maintenir dans les territoires situés entre l'Allemagne et la Russie. Si cela est vrai, il y aurait quelques chances supplémentaires pour augmenter les contacts entre les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe. Je suis positivement fasciné par ce phénomène qui a amené les Russes à céder leur carte antiallemande dans les relations inter-communistes. Il faut suivre cela de près, car beaucoup en dépend.

M. Pompidou. Le ciment du pacte de Varsovie a longtemps été la lutte contre le revanchisme allemand. Je pense que sur le plan doctrinal les Russes s'orientent davantage vers une défense du socialisme contre le capitalisme. J'ai été frappé par le fait que les Roumains qui veulent avec tant d'énergie secouer le joug de la Russie, accompagnent toujours leurs manifestations de déclarations de foi communiste. En Russie, on note également un raffermissement doctrinal dans l'économie. Cela conduit à une situation étrange. En effet, si les relations avec l'Ouest s'améliorent, les faiblesses de l'Est apparaîtront de plus en plus même aux Soviétiques. Il faudra donc également qu'il y ait une évolution là-bas.

En tout cas, si vous pouvez aboutir dans ces perspectives et si cette espèce de préalable est satisfaisant pour améliorer les relations entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est, nous aurons tous à y gagner sur le plan économique et aussi sur le plan politique.

M. Brandt. Au sujet de l'économie, je voudrais dire en passant, que je crois utile que nous fassions le nécessaire partout où des affaires raisonnables se présentent, en particulier nos milieux économiques à les traiter en commun. Je pense par exemple aux conversations de Daimler-Benz pour la construction d'une usine de camions en Union soviétique. Nous les avons encouragés à traiter avec Renault. C'est un exemple ; il faudrait que dans le plus grand nombre de domaines possibles, nous nous harmonisions lorsque des échanges économiques raisonnables sont en vue avec l'Europe de l'Est.

M. Pompidou. Je suis tout à fait d'accord. Il n'y a d'abord aucune raison qu'un client éventuel nous mette en concurrence et puis, il me semble qu'actuellement, les Soviétiques, qui ont de très grands projets, souhaitent

en fait les faire financer par des crédits occidentaux qui leur permettraient ainsi de réaliser le plan soviétique. À tous égards, et notamment à cause de la dimension de ces opérations, il est donc nécessaire que nous agissions non seulement en liaison, mais en association entre l'Allemagne et la France et aussi avec d'autres comme l'Italie par exemple. Je suis, quant à moi, prêt à encourager toutes ces tentatives et nous avons également fait une telle recommandation à Renault. Il y a aussi une grande affaire de cuivre dans l'extrême nord, qui est actuellement en cours, et nous avons aussi dit aux entreprises françaises de rechercher une association en Europe et en Allemagne.

M. Brandt. Puis-je évoquer un autre aspect du même problème : lorsque vous avez parlé de Gromyko, vous avez dit que les Russes parlaient beaucoup de la conférence sur la sécurité. Je voudrais en quelques mots évoquer notre attitude au Conseil de l'OTAN en mai à Rome[1], sur la limitation équilibrée mutuelle des forces et des armements. Je ne suis pas certain que nos motifs aient été suffisamment compris ni que nous ayons prévu toutes les réactions.

Sur les motifs, je vous dirai ceci : je pense que nous sommes d'accord pour envisager que les Américains ne garderont plus pendant très longtemps, la même présence en Europe qu'actuellement. Je ne veux pas dire qu'ils veuillent abandonner leurs intérêts. Ils ne pourraient même pas, s'ils le voulaient, mais sous la pression de l'opinion publique, du Sénat, etc. ils sont en train de réduire leurs engagements. Ils veulent d'abord réduire leur « trop plein » d'engagements et cela n'est pas dans notre intérêt. C'est pourquoi nous pensons qu'un débat entre l'Est et l'Ouest sur une limitation équilibrée et mutuelle des forces, aura un effet stabilisateur sur les engagements américains en Europe. En effet, certains disent que si dans les années à venir, un tel débat devait s'instaurer, il ne serait pas raisonnable de procéder à trop de retraits auparavant.

Voilà un point. Un autre point, c'est qu'à la surprise de certains, les Russes n'ont pas dit non à ce qui s'était dit à Rome. Leur première réaction était négative, puis M. Maurer nous a dit, il y a quelques semaines, qu'une grande discussion avait eu lieu à Budapest. Au moins pour la tactique, quelque chose a été mis sur pied. On peut rester sceptique mais la discussion est en train et cela n'est pas mauvais. M. Maurer[2] a dit que les Russes envisageaient d'enterrer cette question dans une commission *ad hoc* à la conférence sur la sécurité, mais que les autres n'étaient pas d'accord. Cette discussion est intéressante et pourrait conduire à une évolution semblable à la discussion pendant des années à Genève sur la limitation des armes stratégiques qui a conduit aux conversations d'Helsinki et de Vienne. Nous ne nous faisons pas d'illusions, mais nous pensons que cette discussion est

[1] La session de printemps du Conseil atlantique se tient à Rome les 26 et 27 mai 1970. Cette réunion a été dominée par les problèmes des relations Est-Ouest. La déclaration du Conseil atlantique sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces est publiée dans *La politique étrangère de la France, Textes et documents,* 1er semestre 1970, p. 172 et 173.

[2] Ion Gheorghe Maurer, avocat roumain, est Premier ministre depuis le 21 mars 1961.

bonne parce qu'elle contribue à freiner les Américains dans leur retrait et leur désengagement.

Je voudrais ajouter une autre remarque dans cet ordre d'idées. J'ai suivi avec attention ce que vous avez dit au sujet de la sécurité et ce que vous avez encore dit hier sur votre position par rapport à la partie intégrée de l'OTAN. Néanmoins, je vous demande si tout en maintenant le point de vue qui est le vôtre, en pratique, on ne pourrait pas trouver quelque forme nécessaire pour améliorer la coopération militaire. Lorsque la France s'est retirée de la défense intégrée[1], un accord Ailleret-Lemnitzer[2] a été conclu au sujet des troupes françaises en Allemagne par rapport aux autres alliés. Mes experts me disent que tout en respectant votre point de vue, quelque arrangement pratique permettrait de perfectionner l'accord Ailleret-Lemnitzer. Je voulais vous demander si cette question pourrait trouver un accueil favorable auprès de vos collaborateurs.

M. Pompidou. Au sujet de la réduction équilibrée des forces, vous parlez d'un motif qui serait le ralentissement du désengagement américain. Si l'on veut, j'ajouterai même un second motif de cet ordre : je crois que c'est un peu une garantie pour les pays du pacte de Varsovie de n'avoir pas les Russes « sur le dos ». Si on parle de se retirer, cela veut dire qu'on n'entrera pas demain. Les Roumains y sont très attachés.

Mais il y a un instinct chez nous. Je peux me tromper, mais je pense que si cette discussion a lieu, elle se traduira par un affaiblissement de l'Alliance. Je n'ai aucune raison, aucun motif logique, mais c'est un sentiment très profond. Je ne suis pas sûr que les Russes répondront positivement ; je n'ai jamais pensé qu'ils répondraient toujours négativement ; je crois d'ailleurs que c'est leur intérêt. À terme, la réduction équilibrée des forces signifie le départ des Américains, peut-être plus lentement, mais en tout cas complètement.

Au sujet de la France, vous me posez la question. Nous sommes très déterminés à ne pas rentrer dans l'organisation intégrée pour les raisons que j'ai souvent exposées et depuis longtemps. Mais cela ne signifie pas que nous nous dérobions à des conversations. Récemment encore, nous avons conclu un accord au sujet du système de transmissions et d'alerte avancée de l'Alliance. Nous avons également des contacts avec le commandement américain dans le cadre des accords Ailleret-Lemnitzer. Je ne sais pas sur quels points vous envisagez une amélioration possible. Il faudrait poser des questions précises pour pouvoir y répondre. Mais nous ne nous dérobons aucunement. Nous savons bien que s'il y avait un conflit, nous serions impliqués tous ensemble ; il vaut donc mieux s'y préparer.

[1] Le 21 février 1966, lors d'une conférence de presse, le général de Gaulle annonce l'incompatibilité entre « la volonté qu'a la France de disposer d'elle-même et une organisation de défense où elle se trouve subordonnée ». Sur cette question se reporter à *D.D.F.* 1966-I, n°s 78, 150, 153, 154, 163, 173.

[2] L'accord Ailleret-Lemnitzer du 22 août 1967 résulte d'un échange de lettres dans lequel il est stipulé qu'en cas de guerre les forces françaises en Allemagne pourraient être rattachées au contrôle opérationnel du commandement allié Centre Europe si la France en décidait ainsi et tout en restant sous l'autorité supérieure du président de la République, chef des Armées. Voir *D.D.F.* 1967-II, n° 77.

Quant à la conférence sur la sécurité, je suis persuadé qu'elle finira par avoir lieu.

M. Brandt. Oui, cela en a l'air. J'ai toujours pensé qu'une conférence n'était pas importante en soi. Ce qui importe, ce sont les questions qui y sont débattues. Nous ne sommes pas en faveur de la réunion rapide d'une telle conférence, mais le nombre de ceux qui sont moins réservés que nous semble être en augmentation. Nous pensons que c'est la discussion des thèmes de la conférence qui sera intéressante.

Considérons le manifeste de Budapest. Les pays du bloc de l'Est avaient initialement proposé des sujets assez maigres pour cette conférence : la renonciation au recours à la force et les échanges économiques. Puis à Bruxelles, le Conseil de l'OTAN a dit que si on parlait de renonciation du recours à la force, il fallait parler de sécurité et que si on parlait de coopération économique, il fallait également parler de coopération culturelle pour pouvoir soulever la question des contacts humains. Il semble que du côté de l'Est, on ne soit plus aussi rigide qu'on l'avait dit initialement. Les Roumains (que vous avez cités) et d'autres, cherchent dans ces discussions une certaine protection. J'attends beaucoup des contacts bilatéraux et multilatéraux, mais je n'attends rien d'une conférence « préparatoire » qui rencontrerait les mêmes problèmes que la conférence proprement dite. Quant à l'idée suggérée par les Russes d'une troïka composée de la Pologne, de la Finlande et de la Belgique, il y en a beaucoup qui ne seront pas d'accord et je crois qu'il faut la rejeter. Comme vous, je pense cependant que, sinon l'année prochaine dans les un ou deux ans à venir, cette conférence aura lieu. Il ne s'y passera probablement rien d'autre que le discours prononcé par le représentant de chacun des gouvernements.

M. Pompidou. Oui, sans doute.

M. Brandt. Je voudrais ajouter un mot sur l'aspect militaire. Notre Traité, sur lequel se fondent nos consultations régulières, comporte des dispositions très précises sur la coopération militaire. Les contacts entre les deux responsables de ces questions laissent un peu à désirer. Je voudrais donc suggérer de promouvoir les contacts entre nos deux ministres de la Défense, qui n'ont pas nécessairement besoin de se placer au même moment que nos propres rencontres. Cela ne répondra pas seulement au texte de notre Traité, mais permettra de tenir compte de la nécessité existante de nous consulter et de confronter nos points de vue.

M. Pompidou. Je suis tout à fait d'accord. Je souhaiterais même également que nous demandions à nos ministres de la Défense, non seulement d'étudier les problèmes de leur compétence, mais de convoquer une réunion au sujet de la construction d'armements. Je déplore qu'à de rares exceptions près, nous n'ayons jamais fait quelque chose ensemble. Je constate que si les deux États-majors, les deux ministres, chacun de son côté ne se rencontrent pas, les problèmes se compliquent, même si la décision de principe a été prise. C'est le cas actuellement pour l'avion-école ; les spécialistes tirent chacun de leur côté et, ou bien on aboutira à un monstre (comme dans le cas où avec la Grande-Bretagne nous avons abouti au *Jaguar* qui est

beaucoup trop cher), ou bien on n'aboutira pas du tout. Je crois bon que M. Debré et son collègue allemand prennent les choses en main. Il faut étudier ces problèmes au-delà de la simple coopération militaire et voir si nos deux industries peuvent coopérer dans le secteur des armements, si nos deux États-majors sont capables d'harmoniser leurs désirs et leurs projets.

Alors, il y a l'Angleterre. Nous venons d'avoir la première séance où le porte-parole du Royaume-Uni a été volontairement très dur. On verra bien. Je souhaite que dans la discussion nous ne nous laissions non seulement pas diviser, mais que nous la suivions de près ensemble avec la volonté, la vôtre comme la nôtre, d'aboutir. D'ailleurs, on ne peut pas ne pas aboutir, sinon les problèmes deviendraient très sérieux. Mais il faut savoir à quoi l'on veut aboutir. Les difficultés seront nombreuses. Je pense que le plus grand problème sera le problème monétaire, qui tient aux difficultés britanniques (qui sont loin d'être surmontées et qui probablement vont même recommencer) et au statut de la livre, monnaie de réserve. Si l'on n'y prend garde, cette position pourra nous obliger tous à absorber des livres comme vous êtes déjà maintenant obligés d'absorber des dollars. Et il vaut encore mieux absorber des dollars que des livres. En plus, si nous n'avons pas de politique monétaire commune – je ne parle pas d'une monnaie commune, car il ne faut pas s'amuser à de tels rêves, cela sera peut-être un jour, mais sûrement ni en 1971 ni en 1972 – je crains que l'Allemagne, qui est économiquement le plus fort partenaire de la Communauté et qui est probablement aussi celui qui possède la discipline monétaire la plus sage et la plus ferme, soit amenée tous les trois ou quatre ans à réévaluer le DM ou à instaurer un DM flottant en perpétuelle réévaluation. Alors, il n'y aura plus de Marché commun, il craquera, notamment sous le poids de l'agriculture. Je ne vous vois pas en train de réduire vos prix agricoles tous les trois ou quatre ans. Je pense que l'aspect monétaire sera le plus difficile entre les Six et la Grande-Bretagne. Il sera bon que nos ministres de l'Économie et des Finances gardent un contact très étroit sur cette question et harmonisent nos positions.

M. Brandt. Au sujet de l'Angleterre, je pense que nous n'avons rien à convenir en ce moment, puisque nous avons une base de départ plus ou moins commune pour la négociation. Toute concertation serait donc actuellement trop prématurée. Dès que des difficultés apparaîtront, je crois qu'il sera décisif que nous nous entendions entre nous, sans écarter cependant nos quatre partenaires. Cette affaire de la Grande-Bretagne, dont j'espère qu'elle sera menée à bonne fin, devra pour y parvenir, rencontrer un point de vue commun de nos deux gouvernements dès que l'on rencontrera des points critiques. C'est ma profonde conviction. Je crois que nos ministres des Affaires étrangères et nos ministres de l'Économie devront se rencontrer dès qu'un problème difficile se présentera pour tout faire afin d'arriver à une position commune. Voilà pour l'Angleterre.

Quant à l'autre question, au problème monétaire qui se trouve posé dès maintenant entre les Six, j'ai l'impression qu'il existe ici ou là le sentiment que nous, Allemands, sommes un peu en arrière depuis quelques mois par

rapport à la déclaration que j'avais faite à La Haye en décembre 1969[1]. Bien que l'expérience prouve que certains objectifs deviennent moins brillants lorsqu'ils passent dans la bureaucratie, celle de Bruxelles ou du comité Werner[2], que lorsqu'on les évoque dans un beau discours, je dois vous dire que notre politique est toujours celle que j'ai indiquée dans ma déclaration de La Haye. J'ai reparlé avec mes collègues du gouvernement pour que nous facilitions les travaux dans le comité Werner à condition qu'il y ait ce que nous appelons un « parallélisme effectif ». Nous ne voulons pas dire, comme certains semblent l'avoir compris, que la coopération monétaire ne pourra faire des progrès que lorsque certaines décisions auront été prises en politique économique. Si je pense au Fonds de Péréquation des Changes, je crois bien que cela pourra se traiter à un stade plus précoce, par exemple. Mais il est alors nécessaire d'avoir un parallélisme effectif entre les mesures destinées à mener vers un comportement plus unifié en politique économique et celles destinées à aboutir à une politique monétaire commune.

M. Pompidou. Nous ne sommes pas hostiles à un parallélisme. Là aussi, il a beaucoup été dit que la France était plus « monétaire » que l'Allemagne. C'est probablement vrai, car nous avons tendance à penser que la politique monétaire finit par entraîner la politique économique. Mais nous sommes bien pour un parallélisme entre l'économique et le monétaire.

J'ai non seulement évoqué les progrès de la politique monétaire, mais la position de principe sur le rôle de la livre et sur les problèmes monétaires européens vis-à-vis du dollar. Flotterons-nous ou resterons-nous stables ? Est-ce qu'à un moment donné nous ne devrons pas prendre des mesures contre l'afflux excessif de dollars ? Nous, peut-être moins vite que vous, car le problème ne se pose pas de la même façon. Nous n'avons pas ce problème actuellement ; nous sommes débiteurs au Fonds monétaire mais pour vous, ce problème se pose déjà. Toutes ces questions ont forcément une incidence sur la politique communautaire et sur la vie de la Communauté.

Ce n'est même pas le problème allemand qui m'obsède, mais par exemple le problème de l'Italie. Une dévaluation de la lire est proposée par certains en Italie. Je ne la crois pas souhaitable. Il faudra prendre des mesures contre les conséquences d'une telle dévaluation si elle avait lieu. Le problème de la réévaluation du DM est posé par certains à l'étranger. Il y a même une spéculation dans ce sens. J'ajoute que des hommes d'affaires anglais m'ont dit qu'avant d'entrer, l'Angleterre dévaluera la livre. C'est

[1] Sur l'initiative du gouvernement de la République française et sur l'invitation du gouvernement des Pays-Bas, les chefs d'État ou de gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères des États membres des Communautés européennes se sont réunis à La Haye les 1er et 2 décembre 1969. Voir *D.D.F.* 1969-II, nos 349 et 397.

[2] Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969. En mars 1970, il se vit confier, à la demande du conseil de la Communauté économique européenne (CEE), la présidence d'un groupe spécial d'études. Celui-ci était chargé de l'établissement d'un plan par étapes de l'Union économique et monétaire (UEM). Le travail de ce groupe aboutit au rapport Werner, présenté le 8 octobre 1970 à la Commission européenne et aux gouvernements des États membres.

aussi une question qui se pose. Finalement, ces problèmes monétaires sont malheureusement d'actualité.

M. Brandt. Si je fais maintenant une remarque sur notre propre situation, je crois qu'il ne serait pas convenable, par exemple, que nous nous rencontrions le vendredi et que le lundi suivant mon gouvernement décide des mesures de politique conjoncturelle sans que je vous en aie parlé.

Nous avons reçu le conseil de quelques experts véritablement très compétents de prendre parmi d'autres une mesure de réévaluation, même modeste, du DM. Je ne peux pas vous en donner la garantie absolue, mais je pense qu'il est à peu près certain que nous ne prendrons pas cette mesure. Si elle était cependant prise, elle serait de l'ordre de 4 ou 5 %. Nous ne le ferons probablement pas, car nous ne voulons pas aller contre l'avis de la Banque d'émission indépendante. En dehors de quelques mesures de détail, nous nous concentrerons essentiellement sur la suspension pendant six ou neuf mois des amortissements dégressifs des investissements et sur l'augmentation des tiers provisionnels, pour prendre aussi une mesure d'ordre fiscal.

M. Pompidou. J'ai déjà posé le problème des prix agricoles qui s'était manifesté lors de votre réévaluation et de notre dévaluation. Évidemment, on ne peut pas s'imaginer un marché commun agricole vivant normalement si les monnaies varient constamment.

M. Brandt. Même si nous n'avions pas réévalué mais laissé les cours de change flottants pendant quelque temps, cela aurait représenté une lourde charge pour l'État, sans satisfaire les agriculteurs. Ou alors, il faut envisager une péréquation aux frontières, ce qui implique une régression des efforts d'unification européenne. Pour ces raisons, je suis à peu près sûr que de telles mesures ne seront pas prises lundi.

(*Europe, EU RFA 1961-1970, relations France-République fédérale d'Allemagne, rencontre au sommet des 3-4 juillet 1970, nº 1647*)

11

COMPTE RENDU

Tête-à-tête entre M. le Président de la République et M. le Chancelier Willy Brandt
Bonn, le 3 juillet 1970 – 15 h. 35.

C.R.

M. Brandt. Si avant de parler de l'Europe occidentale je peux me permettre de reprendre l'une de vos remarques, je voudrais y ajouter deux points.

Vous m'avez dit craindre que la conférence sur la sécurité européenne et la discussion sur la limitation équilibrée et mutuelle des forces risquaient de causer un dommage à l'Alliance. Je comprends que l'on puisse se faire de telles idées, mais je pense qu'il n'y a aucune incertitude entre nous sur le fait que la RFA et ses responsables pensent, malgré quelques polémiques, que ces forces ont un rôle à jouer ici. Nous sommes également d'avis que la coopération et l'unification de l'Europe ne doivent en aucun cas souffrir de ces autres développements. Certains trouvent même que l'Europe occidentale s'unit trop lentement. Pour un avenir prévisible nous ne voyons pas d'alternative à la sécurité offerte par l'Alliance. Je tenais à souligner cela, car nos efforts politiques vis-à-vis de l'Europe de l'Est n'ont un sens que si cela peut promouvoir la réunion de l'Europe et maintenir l'Alliance.

M. Pompidou. Je vous remercie de le dire. Je n'ai jamais voulu dire de mon côté que votre politique avec l'Est ou la conférence sur la sécurité aura des conséquences fâcheuses pour notre Alliance. Je crois que le risque d'une réduction soi-disant équilibrée des forces est que finalement le déséquilibre sera instauré à notre détriment. L'équilibre existe entre les États-Unis et la Russie. Les Russes sont plus près de nous que les Américains et un retrait symétrique finira par nous laisser sans protection américaine, sans leur engagement immédiat. C'est cela mon idée. Je retiens ce que vous me dites. Nous croyons aussi que pour un avenir prévisible l'Alliance est nécessaire pour tous.

M. Brandt. Au sujet de l'Europe, je pense que la coopération politique devrait être tentée dans la voie à laquelle les ministres des Affaires étrangères ont réfléchi. J'ai lu ce que vous avez dit à ce sujet ces derniers jours. J'ai déjà dit que chez nous certains voudraient aller plus loin. J'essaie de leur dire qu'il faut faire ce que la situation donnée permet de faire et c'est un échange d'idées, une consultation qui, dans plus d'un domaine, peut conduire à un comportement harmonisé. Je crois que les choses seraient plus faciles pour nous si l'Assemblée parlementaire de la Communauté[1] y était un peu plus intéressée qu'auparavant. Notre Parlement attache beaucoup d'importance à cet aspect des choses.

Un autre aspect de la question est le problème américain. Si notre Communauté était élargie dans quelques années, il sera encore plus nécessaire qu'aujourd'hui de veiller à éviter dans nos relations avec les États-Unis toute tension inutile, résultant des courants d'intérêts économiques contraires. Il convient de s'y préparer le plus tôt possible. Il faut en parler franchement avec les Américains. Les contacts avec la représentation diplomatique auprès de la Commission de Bruxelles sont insuffisants à cet effet. Le moment venu, les politiciens responsables devront avoir une conversation

[1] La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) a établi, en septembre 1952, une assemblée commune de 78 membres, issus des parlements nationaux des six pays constituant la CECA. Dans cette assemblée, les députés disposaient du pouvoir de contrôle. En mars 1957, est instituée la Communauté économique européenne (CEE) dans laquelle le parlement a un rôle consultatif. Dès le mois de mai 1960, les députés adoptent une convention relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel. Le 30 mars 1962, une résolution de l'Assemblée parlementaire européenne décide que l'Assemblée prendra désormais le nom de Parlement européen.

franche avec les Américains. Ce n'est pas un problème du jour mais il pourra le devenir dans les années à venir.

M. Pompidou. Au sujet de la coopération politique, je répète que nous sommes d'accord pour que les ministres des Affaires étrangères se rencontrent à intervalles réguliers pour parler politique et non des problèmes intérieurs de la Communauté, mais bien des problèmes généraux, pour qu'ils se consultent et qu'ils s'informent. Il est utile d'examiner s'il est possible de rapprocher les points de vue, voire d'atteindre une certaine harmonisation dans certains cas. Il faut aussi tenter d'harmoniser les attitudes et les démarches. Mais je pense que si l'on veut progresser, une certaine prudence est de mise. Pour différentes raisons, nous pouvons avoir une position différente sur un point ou sur un autre. Cela est encore beaucoup plus vrai pour la Grande-Bretagne. Finalement, ce que vise la coopération politique c'est une position européenne. Nous savons tous que si la Grande-Bretagne est poussée dans ses derniers retranchements, elle finit toujours par prendre une position non européenne, calquée sur la position américaine. Les intérêts de l'Amérique et de l'Europe ne sont pas en contradiction, mais ils ne se confondent pas non plus. On ne peut pas imaginer une politique européenne calquée sur la politique américaine. Il faut donc être prudent. Il ne faut pas augmenter les divergences qui empêcheraient les progrès.

Vous avez aussi parlé de l'Assemblée parlementaire. Les Hollandais et les Italiens en parlent également beaucoup. Nous ne souhaitons pas créer des difficultés pour le plaisir d'en créer. Mais pour nous, l'Assemblée parlementaire a une valeur très modeste ; elle n'est pas représentative et ne peut pas l'être ; elle n'a pas de pouvoirs et ne peut en avoir puisqu'elle n'a pas de gouvernement en face d'elle. Les conditions d'un régime parlementaire ne sont donc pas remplies. Elle a une tendance permanente au verbalisme, la facilité à se payer de mots plus que de réalités. Nous ne voulons pas la tuer, nous ne le pourrions d'ailleurs pas, mais nous ne pensons pas qu'elle représente une base de travail solide. Bien entendu, il faut la tenir au courant. Nous avons fait des propositions à ce sujet et la Commission en a fait d'autres. On discutera et on trouvera un moyen terme. Il est hors des réalités de dire que cette Assemblée devrait avoir plus de poids ; elle n'en a pas et elle n'a pas non plus de responsabilités, ne pouvant en avoir. Je comprends votre problème de politique parlementaire mais vous demande de comprendre aussi que j'ai les miens, et en sens contraire. On se bat, dans cette affaire, contre des moulins à vent. Et puis, ce problème aura aussi immédiatement des répercussions sur les candidats à la Communauté. Il va y avoir un problème à ce sujet avec la Suède et avec la Suisse qui sont très réservées sur cet aspect politique de la Communauté. Cela pose un problème. Pour nous, la Suède c'est loin, mais la Suisse est notre client, le premier après l'Allemagne.

M. Brandt. Nous avons un problème particulier. Il est déjà ancien, mais je veux le rappeler car je crains qu'il entraîne des difficultés. Je veux parler du problème qui se pose du fait que vous êtes une puissance nucléaire qui

n'a pas signé le traité de non-dissémination. Nous l'avons signé[1] comme l'Italie et le Benelux, sans l'avoir ratifié, car nous voulons une procédure qui permette la vérification grâce au contrôle d'Euratom.

Je pense qu'il serait très regrettable que dans un certain avenir, l'un ou l'autre des partenaires aille seul à Vienne pour négocier avec l'Agence atomique internationale[2]. Au lieu d'affirmer efficacement le contrôle d'Euratom, cela signifierait la dispersion des efforts.

D'autre part, je comprends parfaitement que la France, puissance nucléaire, ne veut pas, en tant que telle, accepter un statut inférieur à celui des autres puissances nucléaires. Je me demande si la difficulté ne pourrait être surmontée par une formule communautaire tenant compte d'une part des intérêts légitimes de la France, et offrant un maximum d'égalité au sujet des aspects civils de l'énergie nucléaire dans la Communauté. Si cela pouvait être réussi, des progrès pourraient également être réalisés dans la question de l'installation européenne d'enrichissement de l'uranium, un sujet que la France a quelquefois soulevé dans la discussion. Je ne veux pas traiter ces questions maintenant sur le plan technique, mais vous dire que nous pensons avoir trouvé une formule permettant de modifier l'article 85 du Traité d'Euratom[3] sans requérir la procédure de ratification. Ce serait un règlement entre la France et la Communauté, ou plutôt la Commission, qui tiendrait compte des deux aspects que je viens d'évoquer. Je crois que mes collaborateurs ont remis aux vôtres les textes correspondants, dont je vous remets également un exemplaire. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire examiner cette question à fond, car il serait bon que lors de la réunion de Bruxelles dans la deuxième moitié de ce mois, on puisse régler cette question.

M. Pompidou. Je suis hors d'état de répondre avec précision sur un texte, car il s'agit d'un problème où la diplomatie bat tous les records de subtilité. Je ne comprends pas non plus les différences qu'il y a entre un mot et l'autre. J'ai des idées simples. La première de ces idées, c'est que de toutes les Communautés, Euratom est celle qui a le moins bien marché. Je ne sais pas pourquoi, mais jusqu'à maintenant, elle n'a pas donné grand-chose. Elle

[1] La République fédérale d'Allemagne a signé le traité de non-prolifération nucléaire le 29 novembre 1969, simultanément à Londres, Washington et Moscou. Se reporter à *D.D.F.* 1969-II, n° 338.

[2] L'AIEA ou agence internationale de l'énergie atomique est une organisation internationale autonome sous l'égide de l'ONU. Le statut de l'AIEA est approuvé le 25 octobre 1956 par 81 pays, suite au discours *Atoms for Peace*, prononcé, le 8 décembre 1953, par le président des États-Unis, Dwight D. Eisenhower, devant l'Assemblée générale des Nations unies. L'AIEA est responsable du contrôle de la bonne application de la sécurité et de la protection des personnes ainsi que du transfert des technologies nucléaires. L'agence entre officiellement en fonction le 29 juillet 1957. Son siège est à Vienne (Autriche). En 1968, avec la ratification du traité de non-prolifération nucléaire, l'AIEA devient responsable de la surveillance de la bonne application du traité.

[3] L'article 85 du traité de Rome instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique du 25 mars 1957, stipule : « Au cas où des circonstances nouvelles le nécessiteraient, les modalités d'application du contrôle prévues au présent chapitre peuvent être adaptées, à l'initiative d'un État membre ou de la Commission, par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, et après consultation de l'Assemblée. La Commission est tenue d'instruire toute demande formulée par un État membre ».

n'a fait aucune réalisation spectaculaire et elle n'a même pas suscité beaucoup de recherches communes. Je pense que c'est une erreur et qu'on a peut-être manqué une occasion d'exister en tant qu'Europe sur le plan atomique civil. Tout peut se rattraper, mais jusqu'à présent, les travaux ont été conduits seuls, isolément et même avec des groupes en dehors de la Communauté.

Et puis, il y a l'affaire du traité de non-prolifération. Nous ne l'avons pas signé, mais nous en appliquons les dispositions. Donc, nous sommes moralement engagés à la non-dissémination. Il reste le problème du contrôle. Actuellement, c'est l'agence de Vienne qui est prévue. Je comprends le souci de nos partenaires d'obtenir la reconnaissance par Vienne d'un contrôle valable par Euratom. Je suis prêt à me rallier à une formule qui donnerait un mandat à la Commission, si celle-ci ne change pas la situation pour la France, si elle n'augmente ni ne complique le contrôle actuel. Par Euratom, nous avons déjà accepté un contrôle plus étroit que celui auquel les autres puissances nucléaires se sont éventuellement soumises dans le cadre du traité de non-dissémination. Pour nous, l'objectif est d'être sur un pied d'égalité avec les autres puissances nucléaires. Il faut donc concilier cette absence de contrôle avec l'Euratom actuel. Nous étudierons vos suggestions et il faudra aboutir. Là aussi, des questions se posent en fonction de l'élargissement des Communautés. *Quid* de la Grande-Bretagne ?

M. Brandt. Je m'en rends parfaitement compte et il faudra essayer d'en tenir compte.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais évoquer un problème bilatéral dont nous avons parlé en janvier dernier, à savoir la coopération plus étroite de nos économies dans la construction de centrales nucléaires. Mes collaborateurs m'ont dit que pour cette fois-ci il n'y avait encore aucun succès. Les responsables français préfèrent coopérer avec des sociétés américaines. Je le regrette. Il est possible qu'il y ait des cas où nos intérêts ne peuvent être les mêmes aussi vite que cela serait souhaitable. Mais si mon appréciation est bonne, dans ce domaine, au lieu d'une coopération plus étroite entre la France et l'Allemagne, nos sociétés vont probablement se tourner vers des projets communs avec les Anglais et les Italiens. Le monde ne s'écroulera pas pour autant, mais je pense qu'il est très dommage que pour une période qui risque d'être assez longue, nos pays ne travaillent que peu ou pas du tout ensemble dans ce secteur.

M. Pompidou. Je vois. En réalité, l'industrie française n'a pas encore fait son choix. Notre situation est très compliquée. Nous avions nous-mêmes une formule nationale pour les centrales nucléaires à uranium naturel. On y a renoncé. Mais alors nous nous trouvons en retard pour les différentes formules à uranium enrichi, en retard par rapport à vous et par rapport aux sociétés américaines. Nous sommes en train d'essayer de concentrer l'industrie française dans ce domaine. Vous savez que j'ai refusé l'achat de Jeumont-Schneider[1] par *Westinghouse*. Nous nous concentrons donc

[1] Jeumont-Schneider était une entreprise française de construction électromécanique, électrique, électronique et nucléaire, de dimensions européennes, dont le siège social se situait à

autour d'Alsthom et de la CGE[1]. Que va-t-il alors se passer ? Ce n'est pas encore fini, mais admettons que cela se fasse. Alsthom est lié à la *General Electric* et a un penchant à travailler avec celle-ci. *Westinghouse* cherche à s'installer tout de même en France avec d'autres, notamment dans la mécanique. Et puis, il y a *Brown Boveri*[2] en France, tout comme à Mannheim. Je sais que *Siemens* a approché nos entreprises avec des propositions de coopération. Je ne sais pas où tout cela ira. Il y a beaucoup d'intérêts qui se heurtent. J'ai donné des instructions que M. Ortoli[3] a transmises afin que les propositions de *Siemens* soient examinées avec tout le sérieux qu'elles méritent. Ce sont mes instructions expresses.

Nous avons mis une centrale au concours. Jusqu'à présent, nous avons reçu deux offres, l'une avec la technique GEC, l'autre avec la technique *Westinghouse*. Le choix n'a pas encore été fait. Mais il est certain que nous concentrerons l'essentiel de nos industries électriques et mécaniques autour du noyau Alsthom-CGE. Malgré leurs liens avec GEC, la coopération avec *Siemens* n'est pas écartée et sera sérieusement examinée.

M. Brandt. Je tenais à vous parler de cette question bilatérale dans le secteur nucléaire. Pour revenir à la politique générale, je vous serais très reconnaissant de me dire comment vous voyez l'évolution en Méditerranée et au Moyen-Orient.

M. Pompidou. Au sujet de la Méditerranée même, comme vous le savez, nous faisons un effort pour resserrer les liens avec les différents pays riverains. Nous avons signé un accord avec l'Espagne[4], nous avons renoué des relations officielles avec le Maroc, complétées par une coopération plus

Puteaux, près de Paris. Appartenant au Groupe Empain-Schneider, cette société a été créée en 1964 pour réunir deux firmes anciennes et connues : Les Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont et le Matériel Électrique de Schneider-Westinghouse, qui ont participé activement aux premières électrifications dès la fin du XIXe siècle. Les ateliers électriques étaient situés sur le site de Champagne-sur-Seine (France). Les activités de Jeumont-Schneider étaient très étendues concernant notamment : la construction électrique et électromécanique dans la gamme des matériels moyens et lourds, la distribution et le transport de l'énergie électrique, les équipements d'électronique industrielle, de contrôle, commande, régulation, les installations d'ensembles « clé en mains » dans les secteurs de la métallurgie et de la sidérurgie, des chemins de fer et métros, de la marine, de la recherche pétrolière, des stations de pompage et d'épuration des eaux, de la ventilation et du dépoussiérage industriel.

[1] La CGE ou Compagnie générale d'électricité est créée en 1898 avec pour objectif de rivaliser avec les grands groupes industriels européens de l'électricité. Un siècle plus tard, elle est devenue le *leader* mondial des équipements de télécommunications. La période 1950-1965 est marquée par deux mutations : l'introduction de l'électronique dans les matériels électriques et la constitution d'un pôle des télécommunications au sein de la CGE. Cette société participe au plan de rattrapage téléphonique et à ses plans dérivés (télématique, satellite), au programme nucléaire et au train à grande vitesse.

[2] *Brown Boveri* & Cie est un groupe suisse d'électrotechnique, fondé à Baden (Suisse) en 1891 par Charles Lancelot Brown et Walter Boveri. Ses domaines d'activités comprennent : les moteurs, générateurs, turbines, transformateurs, équipements électrique pour locomotives.

[3] François-Xavier Ortoli est ministre du Développement industriel et scientifique depuis juin 1969.

[4] Le 7 février 1969 est signé un accord de coopération culturelle, scientifique et technique avec l'Espagne. Il entre en vigueur le 6 novembre 1969. Le 10 février 1970 est signé un accord de collaboration technique et industrielle en matière d'aéronautique qui entre en vigueur le 10 février 1970.

importante, nous négocions un accord avec l'Algérie dans différents domaines, culturel et pétrolier. C'est un pays difficile, ses dirigeants sont difficiles, mais très actifs. Nos liens avec l'Italie sont amicaux. Mon Premier ministre va se rendre en Yougoslavie. Avec la Tunisie, nous sommes en termes très étroits. Nous avons également établi des liens avec la Libye et nous voyons avec satisfaction que la Libye qui était très liée avec l'Égypte, a de bonnes relations avec la Tunisie et avec l'Algérie et dessine une politique de liaison entre les deux parties du monde arabe, sans basculer vers l'Egypte uniquement.

Il y a le problème du pétrole, qui vous intéresse également. Il semble que la réunion des producteurs à Alger ne soit pas parvenue à un accord. L'Irak et l'Arabie saoudite se sont opposés à l'Algérie et à la Libye assez brutalement. Nous, consommateurs, ne risquons donc pas pour l'instant de nous trouver devant un front des producteurs.

Tout le monde peut vivre ensemble. Il y a une tension apparente entre le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie d'une part, et l'Espagne de l'autre, au sujet du Maroc espagnol. Mais tout cela n'est pas très sérieux. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour que cette région soit à l'abri de la contagion des conflits, parce que nous souhaitons qu'à travers la Méditerranée, l'Afrique – et notamment l'Afrique du Nord – se rapprochent de l'Europe occidentale. Cette région offre en effet un champ de rivalité entre les Soviétiques et la Chine. L'Amérique s'en désintéresse, regarde les affaires de loin, notamment en Afrique noire et même en Afrique du Nord. Il faut rattacher cette région à l'Europe si nous ne voulons pas qu'elle nous échappe.

Et puis, il y a le problème du Moyen-Orient. Les faits sont connus. Le problème est de savoir si on trouvera une solution ou non. Actuellement, il est certain que le conflit est devenu plus ouvertement un conflit entre Russes et Américains. Dans la mesure où l'Égypte paraît craquer, les Russes interviennent. Dès que l'Égypte se redresse, les Américains interviennent en faveur d'Israël. C'est dangereux et très mauvais.

Il y a peu d'espoir : depuis quelque temps, les Russes ont fait des pas importants pour se rapprocher du point de vue américain en ce qui concerne un règlement, et notamment un règlement de paix. Vous savez que là-bas les uns veulent le retrait puis la paix, les autres la paix, puis le retrait. Après des mois de discussions, on en est enfin arrivé à admettre un parallélisme entre la paix et le retrait. Les Russes montrent une volonté d'aboutir. Il me semble qu'actuellement les Russes souhaitent un règlement.

Les Américains ont commis une erreur en sortant leur plan[1] qui ne comprend que quinze lignes. Il reprend la résolution 242 du Conseil de sécurité[2] et reste donc très vague. Ils l'ont distribué aux intéressés, à l'Égypte, à

[1] Il s'agit du plan Rogers du nom du secrétaire d'État américain, William P. Rogers, pour mettre fin au conflit israélo-arabe. Ce plan est rendu public le 9 décembre 1969 et formellement annoncé le 19 juin 1970.

[2] Allusion à la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à la majorité absolue des quinze membres, le 22 novembre 1967, suite à la guerre des Six jours.

la Jordanie, à Israël. Bien entendu, si c'est un règlement américain, les Arabes n'en veulent pas. Ils ne le disent pas tout de suite car ils seraient alors responsables de la poursuite de la guerre. Israël ne veut pas d'un règlement soviétique. Nous pensons qu'il faut un règlement anonyme des Quatre qui établisse d'un même pas la paix et le retrait des troupes et puisse ainsi satisfaire tout le monde. Évidemment, ce sera très difficile à faire admettre à Israël, car même si son gouvernement fait preuve de conciliation, il sera très difficile d'avoir son accord sur l'affaire des hauteurs du Golan et sur le problème de Jérusalem. Il sera également difficile d'avoir l'accord des Arabes sans avoir celui des Syriens. Actuellement, la Syrie jour un rôle plus important, car si ce pays n'est pas d'accord, Nasser et le roi de Jordanie ne pourront pas recommander la paix à cause des mouvements palestiniens. Plus les jours passent et plus le problème palestinien devient grave. Actuellement, Nasser fait encore mine de ne pas avoir à en tenir compte. Mais nous venons de voir en Jordanie qu'ils ont l'opinion publique pour eux, qu'ils sont armés de partout et qu'une fraction d'entre eux refuse tout. Arafat devient presqu'un modéré alors qu'il y a six mois on le considérait encore comme extrémiste. Il y a là une évolution préoccupante qui, si elle se poursuit, empêchera toute solution. Les Palestiniens diront qu'ils n'acceptent ni l'idée d'une Cisjordanie palestinienne, ni une Jordanie palestinienne, mais qu'ils veulent toute la Palestine, Israël compris, où Juifs et eux cohabiteront. Israël ne pourra évidemment jamais accepter cela.

Je crois qu'on est inquiet du côté des Russes et des Américains. C'est peut-être une chance pour un nouvel effort en vue d'aboutir à un mandat nouveau à M. Jarring. Actuellement, la discussion porte sur le fait que les Américains veulent un mandat très vague, tandis que les Russes – et nous aussi – pensons à un mandat précis, pour qu'il s'agisse d'une base véritable de négociation.

Je ne crois pas à une guerre entre l'Amérique et la Russie pour les raisons que vous comprenez. Cela fait peur aux deux. Mais au Moyen-Orient, toutes les conditions sont réunies pour une guerre. La bombe atomique nous protège dans cette affaire.

16 h. 30 La réunion s'élargit à MM. Chaban-Delmas et Ehmke[1]*, secrétaire d'État à la Chancellerie fédérale.*

M. Brandt. Je vous souhaite la bienvenue, M. le Premier ministre. Nous parlions justement des problèmes du Moyen-Orient.

M. Pompidou. J'exposais au Chancelier la situation au Moyen-Orient, en lui faisant remarquer que toutes les conditions étaient réunies pour une guerre mondiale ; la seule raison pour laquelle elle n'éclate pas, c'est que tout le monde en a peur.

M. Brandt. Nous pouvons peut-être résumer pour le Premier ministre ce que nous avons dit ce matin. Nous avons passé en revue les questions des

[1] Horst Ehmke, ministre fédéral avec attributions spéciales, directeur de la chancellerie fédérale depuis le 22 octobre 1969. Il fut antérieurement ministre fédéral de la Justice du 26 mars 1969 au 22 octobre 1969.

relations Est-Ouest, les questions de la coopération en Europe occidentale, et nous en sommes maintenant aux questions de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Ces questions nous intéressent tout particulièrement ; nous les comprenons moins bien que vous, mais notre entrée dans la Communauté[1] a fait de nous des riverains indirects de cette mer.

M. Pompidou. Je répète, ou bien nous aurons un règlement relativement rapide, dans les mois à venir, ou bien le problème se compliquera tellement du fait des Palestiniens qu'on ne saura plus comment en sortir.

M. Brandt. La tendance russe de coopérer en vue d'une solution peut-elle s'expliquer par leur crainte de renforcer la présence chinoise derrière les Palestiniens ?

M. Pompidou. Je crois surtout que les Russes considèrent le régime de Nasser comme étant la base de leur influence dans cette région. Au fond, ils sont hostiles aux Palestiniens, même s'ils disent le contraire. Si l'on se met d'accord, si l'on trouve un règlement de paix acceptable pour Nasser, le roi de Jordanie, la Syrie – et c'est là que réside le problème – et Israël, en accord avec les Quatre, avec des garanties, tous affronteront les Palestiniens s'il le faut. Si les choses durent, les Chinois soutiendront de plus en plus les Palestiniens et leur livreront des armes. Mais ils sont loin et on voit bien en Indochine que celui qui est plus près a plus de facilités que ceux qui sont loin.

M. Chaban-Delmas[2]. Je vois mal comment on pourrait trouver un autre moyen de règlement pacifique que le système de concertation où les deux principales puissances sont représentées. D'où l'intérêt de la concertation à Quatre et les inconvénients de tout effort isolé.

M. Brandt. Lorsque j'étais aux États-Unis, en avril[3] – où vous m'aviez précédé de peu – le président Nixon a beaucoup parlé de la Méditerranée, non seulement de la crise du Moyen-Orient, mais de la Méditerranée en général. Avez-vous l'impression que dans les considérations américaines sur une réduction de leur engagement en Europe, ils envisagent également la réduction de leur flotte en Méditerranée ? Je n'ai pas cette impression, mais je n'en suis pas sûr et aimerais connaître la vôtre.

M. Pompidou. À mon avis, ils n'ont pas l'intention de se retirer de la Méditerranée.

M. Ehmke. Un bruit circulait ces jours derniers que si les Russes retiraient ou réduisaient la présence de leurs pilotes, les Américains pourraient réduire les forces aériennes de la VIe Flotte. Cette information n'est pas vérifiée et il ne s'agit que d'un bruit.

[1] La CECA (Communauté économique du charbon et de l'acier) est créée, le 18 avril 1951, par six pays : la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Ces mêmes six pays créent, le 25 mars 1957, la Communauté économique européenne (CEE) et l'EURATOM (Communauté européenne de l'énergie atomique).

[2] Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[3] Willy Brandt, au cours d'une visite officielle aux États-Unis, s'entretient avec le président Nixon le 10 avril 1970.

M. Pompidou. Je pense que les Russes voudraient rouvrir le canal de Suez[1] qui est très utile pour eux. Les Égyptiens et les Israéliens seraient alors séparés, eux seraient moins engagés et il y aurait moins de problèmes. Les Russes sont moins acharnés pour la solution des autres problèmes avec la Syrie et la Jordanie. C'est la raison pour laquelle ils veulent aboutir maintenant. Les Américains sont en retrait ; ils cherchent une opération personnelle de propagande et ne cherchent pas à aboutir absolument.

M. Chaban-Delmas. Si les choses évoluent dans le sens souhaité par les Russes, toutes les causes de risque véritable demeureront potentiellement.

M. Pompidou. Nous sommes en faveur d'un « paquet » complet englobant le retrait et l'engagement de paix et ceci vis-à-vis de tous, y compris Israël. Les Anglais soutiennent cette façon de voir. Il y a toujours l'un des grands qui est à la traîne, un jour ce sont les Russes, un jour les Américains. Actuellement, ce sont ces derniers.

M. Brandt. Je vous souhaite de l'endurance et du succès.

Nous pourrions peut-être reprendre maintenant quelques questions bilatérales. Dans notre entretien de politique générale, nous avons déjà évoqué trois questions bilatérales :

1°- la nécessité de contacts plus étroits entre les ministres de la Défense comme cela est prévu par le Traité ;

2°- en revenant sur nos entretiens de janvier dernier[2], la possibilité, sans doute pas facile, mais qu'il ne faudrait pas laisser échapper de rapprocher nos industries dans la construction de centrales nucléaires. J'ai également dit au président de la République que notre attitude est ouverte, après étude, pour évoquer la question des installations d'enrichissement de l'uranium ;

3°- et les contacts aussi étroits que possible dans les projets industriels en Europe de l'Est, par exemple Daimler-Benz et Renault, pour le projet éventuel d'une usine de camions en Union soviétique.

Je voudrais maintenant ajouter deux points. D'abord, mon ministre des Transports[3] m'a transmis une série de points assez intéressants, que je ne veux pas traiter ici dans le détail, mais dont je crois qu'il serait bon qu'il puisse parler avec son collègue français. Il s'agit de points bilatéraux et de points à activer ensemble au sein de la Communauté. La politique des transports n'a pas été expressément prévue par le Traité de Rome, mais chacun sait qu'il n'est pas possible de pratiquer une politique économique sans politique des transports. J'ai appris que votre ministre des Transports[4]

[1] Le canal de Suez, bloqué en 1956, est rouvert en 1957, puis bloqué, à nouveau, à la suite de la guerre des Six jours, en 1967, il ne sera rendu à la circulation qu'en 1975.

[2] Le chancelier Willy Brandt s'est rendu à Paris les 30 et 31 janvier, pour la rencontre semestrielle au sommet, prévue par le traité franco-allemand de 1963. Parmi les principales questions traitées figure celle des relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe.

[3] Georg Leber, membre du parti social-démocrate (SPD), député au *Bundestag* depuis 1957, ministre fédéral des Transports depuis le 1er décembre 1966, portefeuille qui est fusionné avec celui des Postes et Télécommunications depuis le 22 octobre 1969.

[4] M. Raymond Mondon est ministre des Transports du 20 juin 1969 à sa mort, le 31 décembre 1970.

est malade. Je le regrette, mais je pense que les responsables devront se réunir avant nos prochaines consultations pour pouvoir alors nous rendre compte de leurs travaux.

Ma seconde question concerne la Commission des industriels, M. Berg, qui vient d'être réélu président du BDI[1] (patronat allemand) m'a écrit pour me demander de veiller à ce qu'un membre du gouvernement assiste à leurs réunions qui ont lieu tous les six mois. Cela renforce leur travail. De mon côté, je suis d'accord, si vous l'étiez également, et si vous trouviez aussi cette procédure utile.

M. Pompidou. J'ajoute, pour ces Messieurs, qu'à propos des ministres de la Défense, nous pensons aussi qu'il est utile de faire le point des travaux communs sur le plan des armements. Je pense notamment aux études d'avions, de l'avion-école et des autres équipements militaires.

Quant aux centrales nucléaires, j'ai dit que quelle que soit l'évolution actuelle dans l'industrie française, nous avons demandé à la société qui en sera le pivot en France, même si elle n'est pas seule, de voir avec le plus grand soin la proposition de Siemens et de ne pas l'écarter par principe à cause de ses liens avec une société américaine. M. Ortoli en a parlé aux dirigeants de cette société française.

Quant à votre question, je ne vois qu'avantage à ce qu'un ministre, représentant du gouvernement, assiste aux réunions de la Commission des industriels. Chez nous, ce sera M. Ortoli. Il semble que les travaux de cette Commission marchent mieux qu'avant, il y a une volonté de coopération des deux côtés. Si un ministre peut aider et inciter à faire mieux, tant mieux. Je suis donc d'accord.

Dans le même cadre de la Commission des industriels, je crois qu'on devrait situer un organisme pour les petites et moyennes entreprises industrielles. Plus que pour les grandes sociétés, des rapprochements, des fusions, des accords de coopération sont possibles dans ce secteur.

M. Brandt. Nous avons quelques doutes à ce sujet. Je serai curieux d'entendre le résultat des conversations de MM. Schiller et Giscard d'Estaing là-dessus. Nous attendons beaucoup du Bureau de Conseils qui doit être instauré à Francfort pour donner aux intéressés des deux côtés de meilleures possibilités, notamment aux petites et moyennes entreprises, pour prendre des engagements économiques dans l'autre pays.

M. Pompidou. Que nous reste-t-il à traiter ?

M. Chaban-Delmas. Les problèmes de l'espace après la conférence du 30 juin[2]. Les conclusions en semblent positives.

M. Pompidou. Grâce à l'accord entre Français et Allemands.

[1] BDI (*Bundes verband der Deutschen Industrie*) ou Union fédérale de l'Industrie allemande est la plus importante organisation patronale allemande. Son président est Fritz Berg, également président de l'Union des industries de la Communauté européenne (UNICE) depuis 1967.

[2] Le 30 juin 1970, se tient à Bruxelles, la réunion des ministres de la Recherche scientifique de France, Belgique, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Italie et Pays-Bas pour préparer la conférence spatiale européenne qui doit se tenir en juillet et dont le but est de mettre au point un programme spatial européen.

M. Chaban-Delmas. Il a été convenu qu'avant la prochaine réunion, le 22 juillet, que l'Angleterre se rallie ou non à un accord, on indiquerait si l'on souhaite participer à l'opération complète, la recherche scientifique, le lanceur et le satellite à mettre en orbite.

M. Pompidou. Pour nous, cela a beaucoup d'importance d'avoir un système de télécommunications indépendant du système américain. Il faut donc avoir un lanceur. Le problème est de savoir si nous sommes vraiment d'accord pour ce lanceur et si nous acceptons de dépenser l'argent nécessaire. Si les Américains nous offrent leurs lanceurs, ce qui n'est peut-être pas impossible, comment et avec quelles réserves cette offre sera-t-elle faite ? Si tous les autres abandonnent, sommes-nous d'accord et décidés à poursuivre jusqu'à l'aboutissement ?

M. Brandt. J'ai été heureux d'apprendre de la bouche de M. Leussink[1], ministre de la Recherche, que nous étions d'accord et qu'il n'y avait plus rien à harmoniser et uniquement à poursuivre sur la voie actuelle, avec un certain degré d'indépendance européenne et d'essayer de tirer des Américains tout ce que l'on pourra en tirer. Nos moyens sont insuffisants et il ne serait pas raisonnable de vouloir tout refaire quand cela a déjà été fait. J'ai l'impression que nous pouvons poursuivre sur la voie actuelle.

M. Pompidou. Je serai très net. Il y a un aspect scientifique et un aspect industriel. Sur le plan scientifique, nous sommes prêts à prendre des Américains tout ce que nous pourrons prendre. Il ne faut pas tout refaire, cela ne servirait à rien. Sur le plan industriel, plus nous travaillerons avec d'autres, même avec les Américains, et mieux cela vaudra.

Mais il y a un aspect politique. Nous ne pouvons pas admettre que les télécommunications spatiales ne dépendent que des Américains. Il faudra pour cela consacrer les dépenses et les recherches nécessaires, même si techniquement et scientifiquement elles sont peut-être inutiles.

M. Chaban-Delmas. C'est la volonté politique européenne dans un domaine dont l'importance apparaîtra très nettement à tous dans cinq ou six ans, mais qui ne doit pas échapper aux responsables des pays concernés dès maintenant. Les Anglais n'ont pas tout à fait la même motivation, donc on ne peut pas prévoir leur réponse.

M. Pompidou. Jusqu'à présent, les Anglais ont toujours choisi d'être les seconds des Américains plutôt que les premiers ailleurs. Ils en ont tiré profit. Pour le sous-marin atomique, pour les armes nucléaires, ils ont eu une grande avance sur les autres, à moindres frais. Mais nous disons : en aliénant une certaine liberté politique. Nous cherchons, et nous n'avons d'ailleurs pas le choix, donc pas grand mérite, à faire nous-mêmes ce que nous pouvons. Mais nous le faisons seuls et je voudrais que nous le fassions ensemble. Nous aurons du mal avec les autres partenaires qui trouveront des appuis plus facilement en dehors des Six qu'à l'intérieur. L'Italie n'est pas très tentée quand il s'agit de dépenser de l'argent.

[1] Hans Leussink est ministre fédéral pour l'Éducation et la Recherche depuis le 22 octobre 1969.

M. Chaban-Delmas. Cela ne tente jamais personne.

M. Brandt. L'Italie est un exemple très intéressant. Ce pays démontre que l'on peut vivre sans gouvernement, même sur le plan économique.

M. Pompidou. Jusqu'à maintenant ; mais je ne suis pas sûr que cela soit une situation durable. Les chefs d'industrie italiens que je connais sont très inquiets. Les élections provinciales récentes les ont un peu réconfortés ; ils s'attendaient à une plus forte poussée communiste et ils ont ainsi repris courage. Mais ils ne sont pas tout à fait rassurés pour autant. Une affaire comme Fiat par exemple connaît des difficultés.

M. Ehmke. La présence d'un Premier ministre stable évite ces difficultés.

M. Chaban-Delmas. Notre Constitution est très bien faite. Le chef de l'État définit les orientations et le Premier ministre les exécute.

M. Pompidou. Et la colère peut s'adresser tour à tour à l'un et à l'autre.

M. Chaban-Delmas. C'est le Premier ministre qui est là pour ça.

M. Pompidou. Vous avez une petite majorité. Ce sont en général les plus solides.

M. Brandt. Je la souhaiterais quand même un peu plus solide. Une majorité faible est bonne pour la discipline du parti, qui, lorsqu'il est trop grand, a également des inconvénients.

M. Pompidou. Je ne sais pas si vous avez entendu dire que vous êtes attaqué par le président Kaunda[1] au sujet du barrage de Cabora Bassa[2]. Nous restons fermes comme un roc à ce sujet.

M. Brandt. J'aimerais pouvoir être aussi sûr que vous. Chez nous, il y a une force, non par le nombre, mais par l'influence de l'église, qui mobilise l'opinion et nous créée des difficultés. Il ne s'agit pas de gauchistes, de communistes ou de maoïstes, mais d'une force qui rendra peut-être cette affaire semblable à celle du Biafra. L'opinion est fortement influencée par les églises, des étudiants non radicaux, mais moralisateurs. Cette opinion est en train de se former actuellement. Elle dispose d'un membre influent au gouvernement. Dans quelques jours, celui-ci aura un débat avec nous et nous verrons.

M. Pompidou. Si une entreprise anglo-saxonne avait eu ce marché, il n'y aurait pas de débat moralisateur. Les Italiens ont trouvé un stratagème. Ils ont créé une filiale en Afrique du Sud. Ils se sont retirés comme Italiens et se retrouvent comme Sud-Africains.

M. Brandt. Les Suédois en sont sortis sans stratagème, uniquement pour des raisons morales.

M. Pompidou. Les travaux ont commencé. Notre position est la suivante : nous construisons un barrage et celui-ci est pour les populations et non pour le gouvernement.

[1] Kenneth Kaunda est le premier président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[2] Caborra Bassa est un barrage sur le Zambèze, au Mozambique, dont la construction a débuté en 1967.

M. Chaban-Delmas. Ce n'est tout de même pas un acte de guerre.

M. Pompidou. Cela renforce l'économie pour la population. J'ajoute que j'ai envoyé un émissaire au président Kaunda qui m'avait écrit au sujet de nos relations avec l'Afrique du Sud et de nos ventes d'armement. Nous ne vendons d'ailleurs pas d'armes pouvant servir dans une guérilla. Il a donc reçu mon envoyé spécial qui a été durement attaqué sur ces questions d'armement. Mais personne ne lui a parlé du barrage. J'en conclus que cela s'est calmé.

M. Brandt. Les groupes de résistance dans les territoires portugais répandent la version que grâce à ce barrage, les Portugais veulent installer deux millions de Blancs dans la région. Cette idée est grotesque, car où les Portugais prendront-ils ces deux millions de Blancs ? Mais c'est le bruit qu'on fait circuler.

M. Pompidou. Laissez-moi encore vous dire un mot sur notre situation intérieure. Économiquement, les choses vont bien en ce moment en France. Nous sommes en expansion rapide. Une tendance au tassement peut être notée dans la consommation. Nous pourrons donc supprimer progressivement un peu les contraintes qui ont été instaurées. Mais deux éléments de base devront être maintenus : un certain encadrement du crédit et le contrôle des changes, à cause de tous les autres. Nous ne connaissons pas de crise spéculative contre notre monnaie comme nous l'avons connue deux ou trois fois dans un passé récent. Je crois que dans quelques mois, si les choses s'apaisent à l'automne, tant pour ceux pour qui les choses vont trop bien que pour ceux pour qui elles ne vont pas assez bien, nous pourrons revenir à la liberté. Nous allons également relever nos prix agricoles pour rejoindre progressivement et lentement ceux de la Communauté.

M. Chaban-Delmas. Vous avez les mêmes soucis ici.

M. Pompidou. Ici, il s'agit de la réduction des prix agricoles. Il n'y a pas de décisions importantes en perspective. Je me rendrai à Moscou au début d'octobre. Vos affaires auront alors beaucoup avancé là-bas. J'y resterai huit jours et j'irai à Moscou et en Sibérie.

M. Brandt. Vous connaissez Moscou ?

M. Pompidou. Oui, j'ai été à Moscou et à Leningrad. Je connais Brejnev[1], Podgorny[2] et les autres dirigeants. Avez-vous une idée au sujet de Kossyguine[3] ?

[1] Léonid Brejnev a été premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS du 16 octobre 1964 au 8 avril 1966 puis secrétaire général du comité central du parti communiste d'URSS depuis le 8 avril 1966. Il a été également président du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS du 7 mai 1960 au 15 juillet 1964.

[2] Nikolaï Viktorovitch Podgorny, membre du comité central du parti communiste d'URSS (PCUS) en 1956, est premier secrétaire du parti communiste d'Ukraine de 1957 à 1963, participe au renversement de Nikita Khrouchtchev le 14 octobre 1964 et entre rapidement en concurrence avec Léonid Brejnev. Il accède, le 9 décembre 1965, à la fonction de président du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS.

[3] Alexis Kossyguine, ministre des Finances de l'URSS en 1948, ministre de l'Industrie légère jusqu'en 1953, devient, en 1959, président du comité d'État pour le Plan puis en 1960, membre du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS. Quand Khrouchtchev est écarté du pouvoir en octobre 1964, Kossyguine devient président du Conseil des ministres de l'URSS.

M. Brandt. Je ne sais pas grand-chose. Nous avons des rumeurs en provenance des autres pays et aussi de certains milieux russes intérieurs d'après lesquels, après le prochain congrès du Parti, des modifications importantes interviendraient au sommet, moins pour des divergences d'opinions que parce que certaines personnes atteignent la limite d'âge, Souslov[1] par exemple. Un plus jeune, Chélépine[2], doit également se retirer. Kossyguine, très touché par la mort de sa femme, se retirerait également. J'ai posé la question aux Roumains et aux Yougoslaves, mais ils ne savent rien de précis non plus. Maurer[3] m'a dit qu'en tout état de cause, la puissance s'est de plus en plus concentrée chez Brejnev, sans que Kossyguine soit en conflit avec lui. Les Yougoslaves pensent aussi qu'on va à nouveau de plus en plus vers un sommet à un seul.

M. Ehmke. Chélépine a été malade et il ne sera pas remplacé.

M. Pompidou. Je pense de même. Kossyguine a fait lui-même allusion à son départ. Gvichiani[4], son gendre, dit au contraire que son beau-père est plus fort que jamais.

M. Chaban-Delmas. En tout cas, Podgorny est vraiment malade, il est cardiaque. Son travail le met d'ailleurs à l'écart des grandes secousses et il n'a pas grande influence.

M. Ehmke. Il est intéressant de noter que si les divergences d'avis portent sur la Chine et sur l'économie, il n'y en a pas au sujet de la politique vers l'Ouest, y compris chez les militaires. D'autre part, les changements se font maintenant avec les honneurs et les remerciements de la patrie.

M. Brandt. C'est tout de même une différence très importante pour les personnes concernées.

M. Pompidou. Ceausescu s'attend à une période d'accalmie entre la Chine et la Russie. J'ai vu que la Chine vient de donner son agrément à l'ambassade soviétique qui l'attendait depuis plusieurs mois.

M. Brandt. Entre les États cela va un peu mieux, mais pas entre les partis. La lutte idéologique continue.

M. Pompidou. Le fond reste le même. Les partis sont là pour entretenir l'émotion et les États pour entretenir les relations.

[1] Mikhaïl Souslov, membre du bureau politique et du secrétariat du PCUS, fut le principal acteur de la mise à l'écart de Khrouchtchev en 1964. Il est l'idéologue du parti, mentor de Youri Andropov et de Gorbatchev.

[2] Alexandre NikolaÏevitch Chélépine, un des principaux cadres de la propagande auprès de la jeunesse des pays non communistes, dans le cadre de l'Union internationale des Étudiants et de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, il fut membre du comité central du parti communiste et du bureau politique du PCUS et chef du KGB (*Komitet gossoudarstvennoï bezopasnosti* ou comité pour la sécurité de l'État) du 25 décembre 1958 au 13 novembre 1961. Il devint jusqu'en 1967, secrétaire du comité central, responsable des organes de sécurité de l'URSS. Il participe à la chute de Nikita Khrouchtchev en 1964, écarté du pouvoir progressivement par Léonid Brejnev, il perd une à une toutes ses fonctions.

[3] Ion Gheorghe Maurer, avocat de profession, a été président du *Praesidium* de la Grande Assemblée nationale de Roumanie du 11 janvier 1958 au 21 mars 1961, président du conseil d'État de Roumanie du 19 au 24 mars 1965, Premier ministre de Roumanie depuis le 21 mars 1961.

[4] German Gvichiani, haut fonctionnaire soviétique, co-président de la « Petite Commission » de coopération scientifique et technologique, gendre de M. Kossyguine, vice-président du comité d'État pour la Science et la Technologie.

M. Ehmke. Pour quelle raison vos propres relations avec la Chine ne se sont-elles pas étendues après votre reconnaissance de ce pays ?

M. Pompidou. Il n'y a pas grand-chose à faire avec la Chine. J'envoie lundi un ministre en Chine pour quinze jours. C'est la première fois qu'un ministre français s'y rend. Nos relations économiques ne sont pas mauvaises, mais bien entendu, elles pourraient encore se développer. Politiquement, nous parlons de l'Indochine. À part cela, il n'y a pas grand-chose d'autre. La Chine est encore très refermée sur elle-même. Il faut développer nos relations économiques. Mais le Français n'est pas « né » exportateur. Il a fallu du temps pour sortir de France. Maintenant, il est habitué au Marché commun, en Europe cela va, en Afrique, cela va encore ; mais pour l'Asie c'est plus difficile.

M. Brandt. Nous ne sommes pas mal avec la Chine. Nous faisons un peu plus d'échanges que vous, sans aucune forme. Nous n'avons pas l'intention de prendre une initiative actuellement. Les Chinois ne sont pas intéressés par une mission commerciale. S'ils veulent des relations, ils les veulent véritables. Notre situation est différente de la vôtre ou de celle des Américains. Nous n'avons pas encore réglé nos relations avec l'Union soviétique. Il est important pour nous de ne pas donner l'impression de vouloir exploiter le conflit sino-soviétique. Après un accord avec les Russes, sans nous presser, nous pourrons procéder à une normalisation de nos rapports avec la Chine. Il faut veiller à ne pas apparaître comme des intrigants dans cette situation déjà assez difficile en soi.

M. Pompidou. Il est également intéressant de noter que les Japonais et les Américains n'ont pu se mettre d'accord sur les importations textiles aux États-Unis. C'est le premier signe que les Japonais commencent à inquiéter économiquement les Américains. Dans l'affaire du conflit indochinois, c'est également la première fois que les Japonais marquent sur place leur désir de parler à des partenaires asiatiques après la fin de ce conflit. Il y a quelque chose de nouveau à l'Est… ou à l'Ouest, vu du côté américain.

M. Brandt. Depuis des années, le Japon s'intéresse beaucoup à la situation après la fin de la guerre du Vietnam et à la coopération avec d'autres Asiatiques à ce moment-là.

M. Pompidou. Combien de temps pensez-vous que vont durer les négociations avec la Grande-Bretagne ?

M. Brandt. Pour les conversations proprement dites, je pense à quelque dix-huit mois. Mais si l'on se met d'accord dans ce délai, il faudra environ un an pour la ratification puis il y aura les périodes transitoires. Il est donc difficile de donner un temps total jusqu'à l'instauration de la Communauté élargie.

M. Pompidou. Cela promet bien des discussions. On n'en a pas encore fini. Le gouvernement conservateur vient d'être élu pour cinq ans je crois.

M. Chaban-Delmas. Il dispose d'une majorité suffisante pour tenir à moins d'une difficulté majeure sur le Marché commun, mais c'est peu probable.

M. Pompidou. Donc, dans deux ans et demi, si nous en avons fini, ce ne sera pas encore une période électorale[1].

M. Brandt. Il y a une minorité de conservateurs contre l'entrée de l'Angleterre dans la CEE. Je ne pense pas que les travaillistes de M. Wilson[2] fassent beaucoup d'opposition. Si le second *leader* des travaillistes est lord Jenkins[3], il y aura un pro-européen dans l'opposition.

(*Europe, EU RFA 1961-1970, relations France-République fédérale d'Allemagne, rencontre au sommet des 3-4 juillet 1970, nº 1647*)

12

M. Rostain, Ambassadeur de France à Niamey,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 434 à 440. *Niamey, 4 juillet 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 00).

Développement économique au Niger

Les préoccupations actuelles du président de la République sont d'ordre essentiellement économiques.

Le retard des pluies provoque ici une inquiétude telle que ce serait la principale cause du report du voyage présidentiel en France. C'est d'ailleurs la raison qu'il m'a confié avoir donné au président Houphouët-Boigny.

De plus, lors de notre entretien de mercredi, le président Diori m'a parlé de la création simultanée d'une société nigéro-canadienne de travaux publics, « La Nigérienne », à Niamey[4], et au Canada, d'une société similaire l' « AFCAN » (Afrique-Canada). Le but de l'opération étant l'investissement au Niger de capitaux canadiens[5].

[1] Edward Heath (membre du parti conservateur) est Premier ministre du Royaume Uni depuis le 19 juin 1970.

[2] Harold Wilson, Premier ministre britannique de 1964 à 1970.

[3] Roy Harris Jenkins, secrétaire d'État britannique à l'Intérieur du 23 décembre au 30 septembre 1967, Chancelier de l'Échiquier du 30 novembre 1967 au 19 juin 1970.

[4] « La Nigérienne » participerait à la construction de travaux d'infrastructure au Niger ainsi qu'à la construction de la route de « l'unité et de l'amitié canadienne ».

[5] Le Canada, qui participe depuis 1959 avec la Grande-Bretagne au programme d'assistance aux pays africains membres du *Commonwealth*, a étendu son action, à partir de 1961, aux pays d'expression française. L'aide canadienne à ces pays n'a pris, toutefois, une réelle ampleur qu'après la mission effectuée en 1968 par M. Chevrier, ancien ministre fédéral. Quatre pays d'Afrique noire d'expression française bénéficient d'une aide privilégiée : la République fédérale du Cameroun, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Niger. L'aide directe du Canada au Niger s'est élevée pour 1969-1970 à 32 millions de dollars et pour 1970-1971, à près de 47 millions de dollars. L'intervention du Canada s'exerce principalement dans le domaine de l'infrastructure avec les travaux tendant à améliorer la navigabilité du fleuve Niger, la construction de la route de « l'unité et de l'amitié canadienne », d'une longueur de 460 kms, qui desservira le sud-est du pays et permettra de relier le fleuve Niger au lac Tchad, la fourniture de courant électrique, enfin dans le domaine de l'enseignement, l'agrandissement d'un collège et l'envoi d'enseignants.

À cette occasion, j'avais déjà enregistré l'agacement présidentiel devant la réaction de défense des sociétés françaises installées ici.

L'adjudication de l'aérogare[1], dont le Département connaît les péripéties, ont ravivé l'irritation du Président qui a demandé à M. Thiercy, chef de la mission d'aide et de coopération et membre de la Commission d'adjudication, de passer le voir hier matin.

Au cours de cette conversation, le président Diori a exprimé sa réprobation de l'action que menaient les sociétés françaises établies au Niger pour décourager l'insertion d'entreprises étrangères dans l'économie nigérienne. Il a rappelé que, lors du passage de M. Foccart[2], il lui avait fait part de l'importance qu'il attachait à un accroissement de l'aide indirecte du secteur privé par des investissements dans le pays et par une action de formation des cadres. Il constate avec regret que les sociétés françaises ne font rien dans ce sens et ne cherchent qu'à se constituer un monopole en évinçant toute concurrence étrangère.

En effet, les autorités nigériennes avaient pu craindre que la soumission de « La Nigérienne » pour la construction de l'aérogare de Niamey ne soit rejetée, faute de références locales en matière de travaux publics.

Conscient de l'éclat qu'aurait provoqué une exclusion pure et simple de « La Nigérienne » le chef de mission de la commission de dépouillement avait, avant la démarche présidentielle et en plein accord avec moi, insisté pour que les offres de cette société soient examinées du moment qu'elle pouvait se prévaloir d'une option exclusive de rachat de la firme Vidal (cf. lettre n° 1633/MP et synthèse 242/DAM). Ce fut accepté mais « La Nigérienne » n'est venue qu'en 4e position.

Le Président a, ensuite, fait part à M. Thiercy[3] du souci que lui causait la société nationale des grands travaux du Niger[4]. Il souhaite que des travaux de faible importance lui soient confiés de façon à réduire peu à peu son déficit. En suite de quoi, « La Nigérienne », dotée d'une direction technique et administrative de haut niveau, se substituerait complètement à elle.

[1] Les entreprises de travaux publics, ayant retiré les dossiers pour l'adjudication de la construction de l'aérogare de Niamey, dont le dépôt des soumissions a été différé au 22 juin 1970, sont les suivantes : société anonyme des travaux outre-mer, Régie générale des chemins de fer et travaux publics (dont les principaux actionnaires sont la société française d'entreprises de dragages et de travaux publics et Paribas), société nationale des grands travaux du Niger (société d'économie mixte associant l'état nigérien, et diverses entreprises privées), la Lorraine de travaux publics en Afrique, entreprise Vidal, entreprise El Nasr.

[2] M. Jacques Foccart, secrétaire général à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches, a visité divers pays d'Afrique du 24 avril au 5 mai 1970 : la Côte d'Ivoire, le Togo, pour assister à l'anniversaire de l'indépendance de ce pays, puis le Niger où il visite certaines installations minières et s'entretient avec le président Hamani Diori.

[3] M. Georges Thiercy, administrateur en chef de la France d'outre-mer, directeur adjoint du cabinet de Pierre Messmer (ministre des Armées) de 1960 à 1965 puis de 1967 à 1969, administrateur (1962-1969) de la société nationale d'études et de construction de matériels aéronautiques (Snecma), chef de la mission d'aide et de coopération à Niamey depuis 1970.

[4] La société nationale des grands travaux du Niger (SNTGN), créée le 18 février 1963, est une société anonyme d'économie mixte, au capital social de 200 millions de francs CFA. Ses actionnaires sont la République du Niger (70 %), diverses sociétés d'économie mixte (4,5 %) et des intérêts privés (25,5 %). La société a pour objet de réaliser et de promouvoir tous travaux publics, tels que travaux de génie rural et civil, routes et ponts, bâtiments, puits.

Il est bien certain que les sociétés françaises au Niger gèrent souvent leurs intérêts dans un esprit mercantile. Il n'est pourtant pas exact de prétendre que rien n'a été entrepris par le secteur privé. Outre la NITEX[1], une brasserie et une filiale d'Air Liquide s'installent actuellement. L'une et l'autre n'ont pas toujours à se féliciter de la compréhension des services administratifs nigériens. Les trois principales maisons de commerce de la place examinent également en ce moment les conditions dans lesquelles elles pourraient apporter leur assistance technique à la Copro-Niger[2] dont les difficultés sont bien connues.

Cet épisode est révélateur de l'état d'esprit du Président qui, dans son impatience d'assurer à son pays des ressources nouvelles, frappe à diverses portes et s'irrite de la résistance de ceux dont les intérêts sont bousculés et qui n'ont pas toujours fait l'effort d'adaptation nécessaire aux conditions nouvelles de leur présence en Afrique.

(*Collection des télégrammes, Niamey, 1970, nº 3064*)

13

M. de Courson de la Villeneuve, Ambassadeur de France à Kinshasa, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 388/AL. *Kinshasa, 4 juillet 1970.*

Le cardinal Malula et le pouvoir

À l'occasion de la messe d'action de grâces célébrée le 29 juin 1970, à la cathédrale de Notre-Dame de Kinshasa pour marquer le 10e anniversaire de l'Indépendance, le cardinal Malula[3], archevêque de Kinshasa, a

[1] La Nigérienne des textiles (NITEX) est créée en 1968 et inaugurée en 1969. Cette filiale du groupe français Agache-Willot se compose d'une usine de filature à partir du coton cultivé au Niger, une usine de tissage, une usine de manutention, blanchiment, teinture de tissus et fils, usine d'impression de tissus. Moins de trois ans après sa création l'entreprise connaît des difficultés financières.

[2] La Copro-Niger, société nationale de commerce et de production du Niger, créée le 1er février 1962, est une société anonyme d'économie mixte, au capital social de 300 millions de francs CFA, dont les actionnaires sont l'État du Niger (50 %), la Banque de Développement de la République du Niger (18,75 %) l'Union nigérienne de Crédit et de Coopération (7,5 %), l'Office du commerce de Tunisie (7,5 %), privés nigériens (16,25 %). La Copro-Niger a pour objet d'intervenir sur les marchés, d'une part, pour l'achat de produits vivriers (mil, sorgho, riz) et, d'autre part, pour effectuer quelques opérations d'achat d'arachide. Dès 1966, la Copro cesse sa fonction d'organisme stockeur puis abandonne en 1970 à l'office des produits vivriers du Niger la commercialisation des céréales. Dès lors, elle ne prend en charge que l'exportation de la gomme arabique et la distribution des produits de consommation courante. Elle obtient, en avril 1969, le monopole d'importation de onze produits de première nécessité.

[3] Joseph-Albert cardinal Malula est né à Kinshasa le 17 décembre 1917 et est un des cardinaux les plus importants de l'Église catholique romaine. Il est ordonné prêtre le 9 juin 1946 par Mgr Georges Six, consacré évêque le 20 septembre 1959 par Mgr Félix Scalais, nommé archevêque de Léopoldville/Kinshasa le 7 juillet 1964, puis élevé à la pourpre cardinalice le 28 avril

prononcé une homélie. Le Département voudra bien trouver ci-joint le texte en son entier[1].

Le sermon, d'une inspiration toute chrétienne, a été prononcé en présence des souverains belges[2], du président Mobutu, du corps diplomatique et de tous les corps constitués, au milieu d'une grande assistance. Le thème général pourrait en être : le progrès technique pour les jeunes nations ne signifie pas forcément progrès humain.

Le cardinal a mis en garde les fidèles contre la « fascinante réussite économique et matérielle de l'Occident européen et américain », difficile et même impossible à atteindre pour les jeunes nations, comme le Congo. D'ailleurs, a-t-il précisé, la réussite des sociétés européennes est loin d'être parfaite car actuellement celles-ci ne sont pas exemptes d'agitation et le « développement qu'elles ont atteint débouche en fait sur une profonde insatisfaction » ; ce ne sont que « des sociétés de consommation qui ont réduit les hommes à une dimension purement économique et matérialiste ».

L'archevêque de Kinshasa a poursuivi en disant que suivre un tel processus ferait perdre à l'ancien colonisé toute son originalité : « pour assurer notre développement authentique… il faut être totalement indigène »[3]. C'est une fois reprises les traditions ancestrales que le Congo et l'Afrique pourront « sans disharmonie » apporter, comme l'a souvent déclaré le poète africain Senghor, « leur contribution à l'élaboration d'une civilisation universelle ».

Le cardinal Malula a ensuite défini le rôle de l'Église dans cette adaptation originale. L'Église du Congo, au cours de ces dix années d'indépendance, a participé au développement des populations, à leur promotion intellectuelle et culturelle ainsi qu'à leur bien-être matériel, mais, a-t-il ajouté, cela n'est que subsidiaire car l'Église, au service de la vérité, doit servir l'homme, même « au-delà des formules arrêtées par le Pouvoir, au-delà des institutions mises en place par les hommes de sciences et les techniciens de ce pays », afin que « jamais l'homme, dans son développement personnel et communautaire, ne soit freiné ».

L'orateur n'a pas hésité à rappeler l'exemple du Christ « qui n'a pas craint de faire sauter les entraves institutionnelles et politiques qui, trop souvent, tendent à enfermer l'homme et la Société dans un statut définitif mais imparfait ».

1969 par le pape Paul VI. Il est cardinal-prêtre de Ss. *Protomartiri a via Aurelia Antica*. Il est donc évêque, archevêque et cardinal à une époque où le visage de la société et de l'Église se trouvent profondément modifiés par l'indépendance de son pays et de la plupart des pays d'Afrique, le concile Vatican II, et d'autre part le conflit entre l'Église au Congo et le pouvoir dictatorial de Mobutu.

[1] Ce texte, joint à cette dépêche, n'est pas reproduit.

[2] Le roi Baudouin 1er de Belgique et la reine Fabiola ont effectué une visite officielle en République démocratique du Congo-Kinshasa du 17 au 30 juin 1970.

[3] Ceci est l'une de ses réflexions capitales : le déracinement culturel, produit de la situation coloniale, et la nécessité pour l'Église missionnaire de se distancer du pouvoir colonial. Il se joint à ceux qui commencent à s'interroger sur les méfaits du colonialisme et son impact sur l'Église et la société congolaise.

L'archevêque a terminé par une longue citation de l'encyclique « Populorum Progressio »[1] sur le respect de la dignité humaine dans un monde matérialiste dominé par l'injustice sociale.

Le sermon, qui d'ailleurs n'a jamais pris le ton d'une diatribe contestataire, n'a été ni commenté, ni reproduit dans la presse. Le cardinal, que je complimentais par la suite, m'a confié que ses paroles n'avaient pas plu du tout et qu'il était de nouveau la « bête noire » du régime : « et pourtant, m'a-t-il déclaré, je ne peux pas dire que des banalités ».

Certes, les relations entre l'archevêque et le président de la République n'ont jamais été sereines. On se souvient d'un autre sermon prononcé le 4 janvier dernier, jour de la Fête des Martyrs de l'Indépendance, dans lequel le cardinal déplorait une mauvaise répartition des richesses et l'injustice sociale au profit de quelques nantis[2]. « Afrique Chrétienne » périodique édité par les missionnaires, avait même été suspendu pendant plusieurs mois pour en avoir reproduit fidèlement et commenté favorablement le texte. Plus tard, précisément, lors de la messe solennelle célébrée pour le 9e anniversaire de l'Indépendance, le 30 juin 1969, messe à laquelle le général Mobutu s'était abstenu d'assister, l'archevêque de Kinshasa n'avait prononcé aucun sermon, invitant seulement les fidèles, en ce jour anniversaire, à prier pour le pouvoir temporel[3]. Quelques semaines auparavant, le cardinal qui avait demandé aux autorités de faire des obsèques chrétiennes aux victimes des manifestations estudiantines (dont l'une lui était apparentée) s'était heurté à un refus formel.

Il est évident que méconnaître, voire condamner le progrès technique et le développement moderne auxquels est parvenu le Congo, ne pouvait que mécontenter le général Mobutu qui, précisément, au cours de toutes ses déclarations publiques pendant l'année 1970, baptisée par lui année du bilan, s'est toujours servi de ces deux thèmes pour affirmer la solidité de son régime.

Il m'est revenu par ailleurs, que le sermon du cardinal Malula n'avait pas plu dans les milieux belges proches du Roi. Il n'y a eu, en effet, dedans aucune allusion à la Belgique ni à son œuvre au Congo et le fait que le

[1] L'encyclique *Populorum Progressio* du pape Paul VI, rendue publique à l'occasion de la fête de Pâques, le 26 mars 1967, porte sur le développement de l'homme et de l'humanité et la notion chrétienne de progrès.

[2] Il s'agit du sermon prononcé le 4 janvier 1969, en présence du général Mobutu, par Mgr Malula, archevêque de Kinshasa, à l'occasion du 10e anniversaire des Martyrs de l'Indépendance. Le prélat avait évoqué non seulement le sacrifice de ceux qui sont morts pour l'indépendance du Congo, mais encore le sort de ceux qui leur ont survécu. Il a parlé de « justice distributive » dans la répartition du revenu national en mettant l'accent sur la nécessité pour les pouvoirs publics de porter une attention particulière aux masses laborieuses « qui, jusqu'ici, n'ont pas eu l'occasion de tirer quelque bénéfice de leur contribution aussi bien à la conquête de l'indépendance qu'à la formation du revenu national ».

[3] À la messe d'action de grâce célébrée à l'occasion de la fête nationale, le cardinal Malula a délivré le sermon le plus court jamais entendu. Il comprenait trois phrases prononcées sur un ton tranchant. Il a dit en substance : « en ce jour anniversaire de l'indépendance, prions pour la République démocratique du Congo, je dis bien pour la République démocratique du Congo. Prions pour que le Seigneur inspire les dirigeants temporels de l'État dans leurs actions. Prions pour que le pays connaisse la paix, la tranquillité et la justice. Ainsi soit-il ».

Congo est devenu chrétien grâce en grande partie aux missionnaires belges, a été entièrement passé sous silence.

Enfin, on sait déjà que la nonciature apostolique s'entremet pour minimiser l'incident et éviter une nouvelle rupture entre le général Mobutu et le cardinal Malula.

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, politique intérieure, 1970, nº 89*)

14

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT,
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Relations franco-tanzaniennes

N. *Paris, 4 juillet 1970.*

Depuis que le règlement du problème algérien a levé les préventions que l'on nourrissait à Dar-es-Salaam à l'encontre de notre politique africaine, nos relations avec la Tanzanie se sont progressivement étendues et affirmées. Le président Nyerere[1] n'a jamais caché la grande admiration qu'il éprouvait pour le général de Gaulle. De plus, la concordance des positions adoptées par les deux pays sur la plupart des grands problèmes internationaux (hostilité à la politique des blocs, guerre du Vietnam, désarmement, Biafra, Tchécoslovaquie, etc.) a constitué un facteur de rapprochement. Il est vraisemblable également que le chef de l'État tanzanien a été soucieux de rompre l'isolement relatif de son pays à la suite de son attitude dans l'affaire du Biafra[2]. Enfin, les dirigeants tanzaniens ont pris peu à peu conscience de notre rôle sur le plan international et de la valeur de notre aide aux pays du Tiers Monde. La France, dont la vocation africaine n'est plus contestée, pourrait, selon eux, avoir son rôle à jouer dans le développement de la Tanzanie.

Ces relations amicales, qui font de la Tanzanie l'État le plus proche de la France parmi les peuples de l'Afrique anglophone, ne sont cependant pas sans nuages. Le président Nyerere est un doctrinaire : il ne transige pas

[1] Julius Kambarage Nyerere est président de la République de Tanzanie depuis le 29 octobre 1964.

[2] Dès juillet 1967 le président Nyerere se déclare en faveur du colonel Ojukwu ; il est l'un des premiers chefs d'État à reconnaître le Biafra en avril 1968. Cette prise de position refroidit les relations entre Dar es-Salaam et ses partenaires de l'Afrique progressiste (RAU, Mali) et des pays arabes ; elle rend plus délicats les rapports avec la Guinée de Sekou Touré et même avec l'OUA. En revanche, l'affaire du Biafra favorise le rapprochement avec les États modérés francophones (Côte-d'Ivoire, Gabon, Sénégal). Voir la dépêche nº 528/AL de Dar es-Salaam du 18 octobre 1968, non publiée.

avec certains principes : parmi eux, il faut citer le soutien aux mouvements de décolonisation et la lutte contre l'*apartheid*. Si le représentant du Mouvement de Libération nationale des Comores (MOLINACO)[1], dont le siège est à Dar-es-Salaam, n'a pas une grande audience auprès des autorités locales, les représentants de la Tanzanie au sein des organismes internationaux ne manquent cependant généralement pas de contester le bien-fondé de notre présence dans le TFAI et aux Comores.

Nos relations commerciales avec l'Afrique australe, nos ventes d'armements au Portugal et à l'Afrique du Sud, sont jugées sévèrement. Récemment, la presse tanzanienne, reprenant les thèses du président Kaunda[2], s'en prenait sur un ton courtois mais cependant très ferme à notre participation à la réalisation du barrage de Cabora Bassa[3]. La Tanzanie est, il est vrai, directement concernée par ces travaux qui amèneront, dit-on, un million de colons portugais sur ses frontières. De plus, le Front de libération du Mozambique[4] est implanté sur son territoire.

Nos échanges commerciaux avec la Tanzanie et notre participation à son équipement industriel n'atteignent, jusqu'à présent, qu'un niveau modeste : nous ne sommes que le 8e fournisseur et le 12e acheteur avec un niveau d'échanges inférieur à 2 %. La structure de nos ventes varie peu : le premier poste de nos importations est le sisal et nous vendons surtout des véhicules et des appareillages mécaniques et électriques. Notre premier grand succès dans le domaine de l'équipement a été la construction de l'usine textile de Mwanza (inaugurée en mai 1969). Nos firmes s'intéressent, en outre, à différents projets : sucrerie de Bukoba, usine de pâte à papier et centre d'évaporation sous vide pour la production du sel.

Dans le domaine de la coopération culturelle et technique, notre contribution est modeste. Nous détachons 10 professeurs, dont 2 à l'Université. Le français est la seule langue étrangère enseignée (dans 37 écoles secondaires sur 73 à 3 500 élèves).

Nos experts sont peu nombreux (7 en 1969, 4 en 1970), mais de haut niveau. Ils jouissent d'un prestige certain et d'une réelle influence. Ce sont surtout des experts en planification et des économistes agricoles.

Le jumelage récent d'Antibes et d'Arusha, la qualité des ambassadeurs que M. Nyerere envoie à Paris montrent bien l'intérêt que les dirigeants tanzaniens portent à notre pays. Il serait utile que nous puissions répondre plus largement à l'attente de ce pays dont l'amitié parfois rugueuse est néanmoins sincère, comme le prouve l'invitation formulée à plusieurs reprises,

[1] Abou Baker Boina, comorien, est secrétaire général du Mouvement de libération nationale des Comores (Molinaco) ; il réside à Dar es-Salaam.

[2] Le Dr Kenneth David Kaunda est Premier ministre de la Rhodésie du Nord puis président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[3] Le barrage de Cabora Bassa, construit sur le Zambèze avec des aides étrangères dont la France, est un important ouvrage qui profitera au Mozambique, à la Rhodésie et à l'Afrique du Sud. Voir *D.D.F.* 1970-I, note de la sous-direction d'Afrique n° 93/AL du 11 juin 1970.

[4] Le Front de libération du Mozambique ou FRELIMO a un président intérimaire M. Moises Machael Samora, élu en mai 1970 après l'assassinat le 3 février 1969 du Dr Mondlane.

ces derniers mois, près de M. Maurice Schumann à se rendre en visite officielle à Dar-es-Salaam ainsi que celle qu'a renouvelée M. Tibandebage auprès de M. le Président de la République[1].

(Afrique-Levant – Afrique Tanzanie 1966-1970 – Relations avec la France – TA - 6-3)

15

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 1740 à 1742. *Paris, 7 juillet 1970, 11 h. 00.*

Diffusion strictement réservée.

Je vous adresse ci-après le texte de la réponse à M. William Rogers, dont l'original vous est adressé par la prochaine valise.

Début de citation :

Monsieur le secrétaire d'État,

Je vous remercie du message en date du 25 juin[2], que vous avez bien voulu me faire parvenir par l'entremise de votre ambassadeur.

J'ai été particulièrement sensible au souci que vous avez eu de m'exposer dans quelles conditions avait été prise récemment l'initiative américaine en vue du règlement du conflit israélo-arabe. Je n'avais jamais songé à dénier au gouvernement des États-Unis, qui a des responsabilités particulières dans ce domaine, le droit de faire toute proposition qui lui semblerait bonne. J'avais cependant cru comprendre que pareille proposition donnerait lieu à consultation préalable, mais je serais le premier à me réjouir si votre initiative devait rencontrer un accueil favorable tant du côté arabe que du côté israélien.

Cela dit, il me semble que des propositions faites en commun par les Quatre auraient meilleure chance de s'imposer avec succès aux parties. Je note d'ailleurs que vous considérez vous-même votre initiative comme complémentaire de celles des Quatre. C'est en effet dans ce cadre que nous devons, me semble-t-il, ramener sans délai les efforts que nous pouvons, les uns et les autres, entreprendre en vue de parvenir à un règlement du conflit. L'objectif doit être à nos yeux de donner à M. Jarring un mandant substantiel et équilibré qui lui permette de reprendre rapidement sa mission. C'est vers ce but que doivent tendre tous les efforts.

[1] Voir le compte rendu de l'audience de départ de M. Tibandebage, ambassadeur de Tanzanie en France depuis le 8 juin 1970, publié dans le *D.D.F.* 1970-I.

[2] Dans ce message, non reproduit, le secrétaire d'État fait part à M. Schumann des raisons qui ont incité le gouvernement américain à prendre une initiative en vue de tenter de régler le conflit israélo-arabe sans attendre une action commune des quatre pays intéressés, membres permanents du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire d'État, les assurances de ma haute considération.

Signé : Maurice Schumann

Fin de citation.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

16

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

T. nos 265 à 275. *Paris, 7 juillet 1970, 19 h. 32.*

Préparation de la réunion du 21 juillet avec les États candidats

Votre comité[1] doit préparer la réunion du 21 juillet avec les représentants du Royaume-Uni[2], dont l'objet principal est d'organiser et de lancer la négociation[3]. Vous voudrez bien trouver ci-dessous quelques réflexions en prévision de ce débat :

I)- *Organisation de la négociation.*

A) Il n'y a pas à revenir sur la question de la périodicité des réunions à prévoir tant à l'échelon ministériel qu'au niveau des suppléants, les Six s'étant déjà mis d'accord à ce propos sur une formule qui sera proposée aux Anglais le 21 juillet.

B) S'agissant des méthodes, nous considérons qu'il appartiendra aux suppléants de créer, en tant que de besoin, des groupes de travail pour des tâches qui devraient être clairement précisées et temporaires.

C) La suggestion avancée par les Anglais d'instituer, dès le 21 juillet, un groupe de travail pour les questions statistiques, doit être accueillie avec prudence. Un tel groupe pourrait être constitué non pour se livrer à des études prospectives, mais uniquement dans le but de confronter les statistiques existantes, étant bien entendu que dans cette tâche, il ne devrait pas faire double emploi avec l'office statistique des Communautés, mais utiliser au contraire largement ses ressources.

D) Nous devrons enfin tenir compte des demandes exprimées par les représentants des autres pays candidats, qui souhaitent être consultés sur

[1] Le comité des représentants permanents des États membres auprès des Communautés européennes.

[2] Au sujet de cette réunion, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1407 à 1417 du 23 juillet 1970.

[3] Les 10 et 11 mai 1967, le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande formulent des demandes officielles d'adhésion aux Communautés européennes. La Norvège les suivra le 21 juillet 1967. Les négociations s'ouvrent le 30 juin 1970.

les questions d'organisation des négociations et obtenir que les discussions soient, autant que possible multilatérales. Il devrait être entendu que les décisions de procédure arrêtées avec les Britanniques pourront être complétées après que la Communauté aura pris contact en septembre avec les autres candidats.

II)- *Ordre des questions à aborder dans la négociation*.

A) La première discussion entre la Communauté et les Britanniques devrait d'abord avoir pour objet de délimiter le champ de la négociation en amenant la délégation britannique à préciser ce qu'elle entend par acceptation des Traités[1] et des décisions communautaires et à donner des éclaircissements sur les réserves qu'elle a formulées.

– Le porte-parole britannique à Luxembourg n'a évoqué soit directement, soit indirectement en se référant au discours de M. Brown du 4 juillet 1967[2], qu'un certain nombre de problèmes, ce qui doit nous amener à comprendre et à faire confirmer explicitement par les Anglais que dans tous les autres domaines, l'acceptation des règles communes par la Grande-Bretagne, ne soulève aucune difficulté. Encore conviendrait-il que les représentants de Londres précisent si cette acceptation signifie que le Royaume-Uni est prêt à appliquer ces règles dès l'entrée en vigueur des Traités, ou s'ils entendent demander, comme on peut le penser, pour certaines d'entre elles (droit d'établissement, entraves techniques), des mesures de transition.

– Sur les questions mentionnées explicitement par M. Barber[3] comme devant faire l'objet de négociations, il conviendrait que la Communauté obtienne également des éclaircissements. Les Anglais devraient être invités notamment à faire connaître leurs réactions à la déclaration prononcée au nom de la Communauté par M. Harmel le 30 juin dernier[4], et à exposer de façon précise les commentaires ou les réserves éventuelles qu'ils

[1] Il s'agit du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) du 18 avril 1951, du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), et du Traité de Bruxelles du 8 avril 1965, sur la fusion des Communautés européennes.

[2] Lors de ce discours, prononcé lors de la réunion à La Haye du Conseil des ministres de l'UEO, George Brown, secrétaire d'État britannique au *Foreign Office* du 11 août 1966 au 15 mars 1968, déclare que pour adhérer aux Communautés européennes, le Royaume-Uni est prêt à accepter le tarif extérieur commun ainsi que la politique agricole commune (sous réserve d'une révision de la répartition des coûts financiers) et à dissocier sa candidature de celles des autres pays de l'AELE.

[3] Anthony Barber, chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européenne, du 20 juin au 25 juillet 1970 puis chancelier de l'Échiquier.

[4] Lors de la rencontre à Luxembourg le 30 juin 1970 entre les ministres des Affaires étrangères des Six et des quatre pays candidats à l'adhésion, Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966 et président du Conseil des ministres des Communautés européennes durant le premier semestre 1970, a souligné dans son discours que la question paraissant présenter le plus de difficultés était le règlement agricole, particulièrement dans son aspect financier. Il affirmait que la solution des problèmes d'adaptation, en raison de la situation propre du Royaume-Uni, devait être recherchée par l'établissement de mesures transitoires, et non par des modifications des règles existantes, et il rappelait que les dispositions devaient être adoptées par les Six à l'unanimité.

pourraient formuler à propos de certains des points mentionnés dans la position commune de négociation.

B) Ces précisions obtenues, il sera alors possible de prendre une décision sur l'ordre des questions à traiter.

Sur ce point, comme vous l'avez suggéré, nous pensons qu'il est préférable de commencer par l'examen des problèmes les plus difficiles, c'est-à-dire en fait par la politique agricole commune, dont le règlement financier est un des éléments. La netteté avec laquelle M. Barber a parlé du règlement financier peut laisser penser que la délégation britannique voudra aborder en priorité ce point. Nous ne devrions pas l'accepter pour deux raisons :

– Il est clair en premier lieu que les effets du règlement financier peuvent être très différents suivant la politique agricole définie et appliquée, c'est-à-dire, suivant les modalités retenues pour le soutien des revenus agricoles, les relations avec les pays tiers, le niveau des prix, etc. Il s'agit donc de savoir, en premier lieu, avant de discuter de la répartition des charges entre les pays membres, si du côté britannique on accepte les organisations de marchés, les principes sur lesquels elles sont fondées et les modalités de leur fonctionnement.

– Nous ne doutons pas que nos partenaires aient l'intention de respecter leurs engagements, en ce qui concerne la ratification du règlement financier avant la fin de 1970. Il n'en reste pas moins que la coïncidence des discussions à Bruxelles sur ce règlement et des débats de ratification chez nos partenaires peut être gênante dans la mesure où les critiques britanniques trouveraient un écho chez les partenaires. Nous devons donc manœuvrer pour que les problèmes financiers ne viennent en discussion que vers la fin du mois d'octobre, à un moment où on y verra plus clair en ce qui concerne les ratifications.

C) Il est probable que les questions monétaires devront être assez rapidement – sans doute dans le courant de l'automne – introduites dans la négociation, d'abord par le biais de la discussion sur les effets de l'application à la Grande-Bretagne de la politique agricole commune, mais également comme un résultat des échanges de vues qui suivront la présentation aux Anglais des « options de développement » que le Conseil devra avoir définies dans les prochaines semaines sur la base des travaux du groupe Werner[1].

III)- Votre comité devra enfin examiner les mesures pratiques qui pourraient être prises pour informer les pays membres de l'AELE non-candidats à l'adhésion, ainsi que la Finlande[2], de la position commune arrêtée par les Six à leur égard.

[1] Lors du sommet de La Haye des 1er et 2 décembre 1969, les dirigeants des États membres de la CEE ont décidé de créer une commission présidée par le Premier ministre luxembourgeois Pierre Werner pour élaborer un projet d'union économique et monétaire. Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 2532 à 2551 du 17 décembre 1970.

[2] L'association européenne de libre-échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein)

Le président de votre comité pourrait être chargé de prendre contact avec les représentants de chacun de ces pays pour les informer de la position de la Communauté et pour organiser dans le courant de l'automne, une réunion au niveau ministériel.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

17

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1286 à 1296. *Bruxelles-Delfra, 8 juillet 1970.*

(*Reçu* : 16 h. 45).

Nouvelle Commission des Communautés européennes

J'ai rendu visite avant-hier à M. Malfatti[1]. Il m'a donné l'impression d'un esprit vif, précis, porté vers l'humour. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre depuis quelques jours, notamment à l'occasion de la répartition des compétences entre ses collègues, le disent expéditif et capable d'autorité. Son français est compréhensible.

Le collège que préside M. Malfatti est sensiblement plus jeune que la commission sortante[2]. Sa moyenne d'âge est de 50 ans au lieu de 57.

Autre trait qui distingue la nouvelle Commission de celle qui l'a précédée : les vétérans des Commissions du Marché commun et de l'Euratom et de la haute-autorité de la CECA ne sont plus que deux (M. Mansholt[3] et M. Coppé[4]), alors qu'ils étaient neuf dans la commission à quatorze. Politiquement, c'est un changement de génération. L'expérience dira si la

et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré. L'Islande y est admise le 1er mars 1970.

[1] Franco Maria Malfatti, ministre démocrate-chrétien des Postes et Télécommunications italiennes du 27 mars 1970 au 9 juin 1970. Président de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970.

[2] La Commission des Communautés européennes est présidée par le belge Jean Rey du 7 juillet 1967 au 30 juin 1970. Suite au Traité de fusion de 1965, cette Commission remplace la haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), la Commission de la Communauté économique européenne et celle de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

[3] Sicco Leendert Mansholt, vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne du 7 janvier 1958 au 30 juin 1967, puis de la Commission des Communautés européennes, chargé de l'Agriculture.

[4] Albert Coppé, vice-président belge, démocrate-chrétien, de la CECA à partir de 1952, qu'il préside du 1er mars au 2 juillet 1967. Puis membre de la Commission des Communautés européennes chargé du Budget et de l'Information jusqu'au 1er juillet 1970, à partir de cette date il est en charge des Affaires sociales, Transports et Budget.

nouvelle équipe sera plus consciente des réalités nationales, moins attachée aux apparences, moins rancunières peut-être aussi à l'égard de notre politique d'indépendance nationale envers laquelle certains des partants n'avaient cessé de nourrir une sourde hostilité, à commencer par M. Rey.

Le dosage politique, auquel nos partenaires attachent une grande importance, a été soigneusement calculé. C'est lui qui a empêché M. Rey de demeurer membre de la Commission, la désignation de M. Coppé ayant été jugée nécessaire pour assurer l'équilibre entre les tenants de la démocratie chrétienne, les socialistes et les libéraux.

Comme prévu, et sans que cela ait posé aucun problème, les trois vice-présidents, M. Mansholt, M. Barre[1] et M. Haferkamp, ont conservé les mêmes attributions que précédemment. On notera cependant que le domaine de M. Haferkamp[2] s'est étendu aux harmonisations fiscales, qui étaient jusqu'alors de la responsabilité de M. von der Groeben[3].

Les autres secteurs ont été partagés au cours d'une réunion tenue jeudi dernier et qui a été rondement menée par M. Malfatti. Les relations extérieures ont été attribuées selon un schéma inspiré au nouveau président de la Commission par le très influent secrétaire général, M. Émile Noël[4], que celui-ci m'avait exposé plusieurs jours auparavant et qui répond d'ailleurs aux suggestions répandues ici par M. Jean Monnet[5]. C'est ainsi qu'une mission de coordination des négociations d'élargissement a été confiée à M. Deniau[6], M. Barre et M. Mansholt ont toutefois fait admettre qu'ils représenteraient eux-mêmes la Commission lorsque, soit au Conseil, soit à la conférence avec les pays candidats, les questions relevant de leur secteur viendraient en discussion, et ceci à tous les échelons. M. Deniau hérite également, comme nous le souhaitions, des attributions de M. Rochereau[7] dans le domaine de l'aide au développement, c'est-à-dire plus particulièrement l'association avec les pays africains.

[1] Raymond Barre, vice-président français de la Commission des Communautés européennes, chargé de l'Économie et des Finances depuis le 2 juillet 1967.

[2] Wilhelm Haferkamp, membre allemand de la Commission des Communautés européennes chargé de l'Énergie à partir du 2 juillet 1967. Vice-président de la Commission des Communautés européennes chargé de l'Énergie, du Marché intérieur et de la Fiscalité à partir du 1er juillet 1970.

[3] Hans von der Groeben, membre allemand de la Commission de la Communauté économique européenne chargé de l'Agriculture et de l'Outre-Mer du 10 janvier 1958 au 9 janvier 1962, puis de la Concurrence jusqu'au 2 juillet 1967. Puis membre de la Commission des Communautés européennes, chargé du Marché intérieur, Commerce, Fiscalité et Affaires régionales jusqu'au 30 juin 1970.

[4] Émile Noël, secrétaire exécutif, français, de la Commission de la Communauté économique européenne à partir du 26 mars 1958, puis secrétaire général de la Commission des Communautés européennes à partir de juillet 1967.

[5] Jean Monnet, commissaire général au plan du 3 janvier 1946 au 11 septembre 1952, président de la haute autorité de la CECA du 10 août 1952 au 3 juin 1955. Fondateur du comité d'action pour les États-Unis d'Europe.

[6] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes chargé du Commerce extérieur du 7 juillet 1967 au 30 juin 1970, puis chargé des Relations extérieures à partir du 1er juillet 1970.

[7] Henri Rochereau, membre français de la Commission de la Communauté économique européenne, puis de la Commission des Communautés européennes, du 9 janvier 1962 au 30 juin 1970, chargé du Développement.

En échange de la mission qui lui a été confiée en relation avec les négociations de l'élargissement, M. Deniau a dû abandonner à M. Dahrendorf[1] la politique commerciale, que le nouveau commissaire allemand joint au reste des relations extérieures. Les prérogatives de M. Dahrendorf seront, à cet égard, d'autant plus importantes que, ainsi qu'on le sait, la Commission détient, en matière commerciale, des compétences étendues auxquelles les conséquences, aux États-Unis ou ailleurs, des négociations d'adhésion pourraient conférer une importance accrue, sans oublier les litiges déjà pendants entre le gouvernement de Washington et la Communauté ainsi que la négociation qui doit prochainement s'engager entre celle-ci et le Japon. Quant à la Méditerranée, elle a été finalement dévolue à M. Dahrendorf, M. Deniau ayant toutefois un droit de regard.

La répartition des autres charges n'appelle pas beaucoup de commentaires. Certains secteurs étaient très disputés, d'autres, au contraire, se trouvaient délaissés. Dans la première catégorie, on rangera notamment la politique industrielle dont M. Borschette[2] aurait souhaité avoir la charge, mais qui a finalement été confiée à M. Spinelli[3]. Mon ancien collègue luxembourgeois reçoit, en compensation, la politique de la concurrence, domaine dans lequel la Commission seule a pouvoir de décision et que M. Sassen[4] avait d'ailleurs bien géré. Les affaires sociales et les transports ont été abandonnés à M. Coppé, qui a, en outre, la charge de l'administration et qui, chose étrange, cumule le budget et le contrôle de celui-ci. Quant à l'Euratom, nul ne l'a disputé à M. Spinelli.

Au total, l'équilibre entre les nationalités paraît bien assuré. Telle qu'elle est ainsi constituée, en nombre et en qualité, la nouvelle Commission devrait être capable de remplir la mission que l'on attend d'elle. Il lui faudra, pour cela, savoir, mieux que la précédente, distinguer l'essentiel de l'accessoire et rompre avec la mauvaise habitude qui consistait à encombrer la table du Conseil de propositions trop nombreuses. On lui souhaitera enfin de contrôler davantage le travail technique de ses services et, pour ce faire, d'améliorer ses méthodes de fonctionnement. Son nouveau président me paraît capable de le comprendre et de l'entreprendre, de même qu'il souhaite, comme il me l'a dit, renforcer la coopération avec le comité des représentants permanents.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

[1] Ralf Dahrendorf, membre allemand de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970, chargé du Commerce extérieur.

[2] Albert Borschette, membre luxembourgeois de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970, chargé de la Concurrence, de la Politique régionale et du Budget.

[3] Altiero Spinelli, membre italien de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970, chargé de la Politique industrielle, de la Recherche et du Commerce.

[4] Emmanuel Sassen, membre néerlandais de la Commission des Communautés européennes chargé de la concurrence de juillet 1967 au 30 juin 1970.

18

M. SIRAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À OTTAWA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 721 à 729. *Ottawa, 8 juillet 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 23 h. 32)

Relations franco-québécoises

M. Robert Bourrassa[1], à qui j'ai[2] rendu visite hier pour la première fois depuis son accession au pouvoir, m'a fait un accueil plein de cordialité. Très à l'aise, il m'a donné l'impression d'avoir vis-à-vis de nous plus d'assurance que son prédécesseur[3], souvent embarrassé dans ses contradictions, soucieux d'une part d'éviter des heurts avec Ottawa à propos de ses rapports avec la France mais d'autre part n'osant trop le dire, de peur d'être accusé de faiblesse. L'attitude du nouveau Premier ministre est nette. À plusieurs reprises il a insisté sur l'importance qu'il attache à la coopération franco-québécoise, essentielle à la survie du Québec. Toutefois, cette coopération ne lui semble pas devoir nécessairement conduire à des difficultés avec les autorités fédérales. Définissant ses relations avec celles-ci, il les considère comme empreintes, du côté québécois, de « sérénité » et de « fermeté », à l'exclusion de « dramatisations stériles ».

Comme il marquait sa satisfaction que « l'accord cadre » franco-canadien de 1965[4] eût été « renouvelé » par Ottawa, j'ai fait observer que ce document ne prévoyait pas de renouvellement proprement dit, mais une faculté de dénonciation dont, effectivement, le gouvernement canadien n'avait pas fait usage. D'ailleurs, ai-je précisé, même s'il en avait été autrement, une telle initiative du côté fédéral n'aurait pas, à notre avis, rendu caduques les ententes franco-québécoises. Celles-ci étaient autonomes.

[1] Robert Bourassa, économiste et homme politique canadien né en 1933, chef du parti libéral québécois depuis janvier 1970, remporte les élections provinciales du Québec d'avril 1970 et devient Premier ministre du Québec.

[2] Pierre Siraud, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur à Ottawa depuis juin 1968.

[3] Le prédécesseur de Robert Bourassa comme Premier ministre du Québec est M. Jean-Jacques Bertrand, depuis le 2 octobre 1968 jusqu'aux élections d'avril 1970. Il est le chef du parti de l'union nationale.

[4] Sont regroupés sous le terme d'« accord cadre » franco-canadien de 1965 : 1) L'entente entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, en date du 27 février 1965, approuvé le même jour par le Canada. 2) L'échange de lettres annexe à l'accord culturel entre la France et le Canada en date du 17 novembre 1965 (entré en vigueur le 6 décembre 1965). Cet échange de lettres fixe les modalités de l'habilitation donnée aux provinces par le gouvernement fédéral pour conclure des ententes en matière d'éducation, relations culturelles, scientifiques, techniques et artistiques ; il fait partie intégrante de l'accord culturel franco-canadien ; il est conclu pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties contractantes six mois avant la date d'expiration, soit avant le 17 mai 1970. Par cet échange de lettres du 17 novembre 1965 la France reconnaît le droit du gouvernement fédéral d'exercer un contrôle sur les futures ententes à conclure par les provinces du Canada. 3) L'entente sur la coopération culturelle entre la France et le Québec en date du 24 novembre 1965, approuvé par la Canada (voir la note de la direction d'Amérique nº 33/AM du 1er avril 1970, dossier 213, non publiée).

M. Bourrassa a tenu à me dire qu'il souhaitait maintenir le caractère spécifique de la coopération entre la province et notre pays. À propos des « consultations » souhaitées par le gouvernement fédéral sur l'application des ententes, son intention était de mettre Ottawa au courant, dans la mesure où il le jugerait désirable. Il lui semblait d'ailleurs normal que cette information vienne de Québec plutôt que de la France. Il comprenait notre position à cet égard.

Le Premier ministre a parlé également de la coopération économique. Conformément aux propos qu'il avait tenus à notre consul général (télégramme n° 610)[1], il estime nécessaire et réaliste d'établir une distinction entre l'aide culturelle apportée par la France et dont l'importance ne saurait être sous-estimée et des investissements, sans doute vivement désirés et opportuns, mais dont la réalisation doit rester distincte.

À propos d'une éventuelle visite en France (télégrammes n°s 673[2] et 739[3] de Québec), M. Bourrassa m'a déclaré qu'il envisageait une tournée européenne, qui le conduirait non seulement à Paris et à Londres, mais également en Allemagne et en Suisse. Ayant au moment des élections fait campagne contre les dépenses de prestige, il ne voulait pas, m'a-t-il dit, se déjuger et, en conséquence, il entendait conjuguer ce périple avec l'octroi d'avantages précis dans le domaine économique. Il semble donc qu'il ne décidera ce voyage qu'en fonction des résultats qu'il serait assuré d'obtenir. Quant à la date, l'automne, c'est-à-dire la période antérieure à la reprise des travaux parlementaires, lui paraît trop proche, et il a mentionné une possibilité à la fin de l'hiver, en mars notamment, soulignant le plaisir qu'il aurait à se retrouver à Paris, ville qui lui était familière.

Sans doute, M. Yves Michaud[4], actuellement en France, a-t-il mis le Département au courant de ces projets.

Au cours de la conversation, M. Bourrassa m'a parlé de la situation économique difficile que connaissait le Québec et de sa volonté de s'en occuper

[1] Le télégramme de Québec n°s 610 à 619 du 27 mai 1970 relate l'entretien de Pierre de Menthon, consul général à Québec avec Robert Bourassa, Premier ministre du Québec. R. Bourassa ne pense pas que les relations entre la France et le Québec doivent entraîner nécessairement des difficultés avec Ottawa.

[2] Par le télégramme du Québec n° 673 du 4 juin 1970, le consul général informe Paris qu'Yves Michaud, nouveau commissaire général à la Coopération avec l'extérieur, nommé en avril, se prépare à diriger la délégation québécoise lors des séances de la commission franco-québécoise. En outre il se propose de passer une dizaine de jours à Paris à partir du 1er ou 2 juillet.

[3] D'après le télégramme de Québec n°s 739 à 743 en date du 22 juin 1970, Yves Michaud, qui a prévu un séjour à Paris du 2 au 23 juillet 1970, a précisé qu'il avait pour but de préparer le voyage de Robert Bourassa à Paris à l'automne. Il souhaite en même temps prendre contact avec des personnalités officielles françaises. Le consul général souligne l'importance du voyage du ministre québécois qui est l'un des conseillers les plus écoutés du Premier ministre et qui est appelé à occuper vraisemblablement le poste de ministre d'État aux Affaires intergouvernementales.

[4] Yves Michaud journaliste et homme politique québécois né en 1930, rédacteur en chef et directeur du journal « *le Clairon* » de 1951 à 1961 ; auteur d'une thèse sur « la presse de province du Canada français ». Après plusieurs années de journalisme, il se lance dans la politique sous la bannière du parti libéral provincial. Élu en 1966 député du comté de Gouin (quartier très populaire de Montréal), il perd son siège en avril 1970. Robert Bourassa le nomme en juin 1970 commissaire général à la Coopération avec l'extérieur au ministère des Affaires intergouvernementales et chargé de mission auprès du Premier ministre dont il est un conseiller très proche.

par priorité. Ceci ne l'empêchait pas de s'intéresser activement au développement du français comme langue de travail. L'appel récemment lancé aux chefs d'entreprise en était la démonstration.

Lors des visites que j'ai faites à divers membres du gouvernement québécois, j'ai constaté le même désir d'entretenir avec nous les meilleures relations et de voir se poursuivre la coopération franco-québécoise. Le ministre des Communications, M. L'Allier[1], m'a indiqué que le dossier sur les questions de satellites était entre les mains du ministre des Affaires intergouvernementales et qu'une étude conjointe allait bientôt être entreprise. Il n'a pas davantage donné de précisions.

Quant à la place du Québec au sein de l'agence de coopération francophone, qui a fait l'objet d'une lettre au gouvernement fédéral (télégramme nº 700 de Québec)[2], aucune réponse n'a encore été obtenue d'Ottawa. On espère toutefois que des négociations auront lieu très prochainement.

(*Collection des télégrammes, Ottawa, 1970*)

19

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1347 à 1356. *Rome, 8 juillet 1970.*

(*Reçu* : le 9, 09 h. 18).

M. Saragat[3] a entrepris aujourd'hui la série habituelle de ses consultations en vue de résoudre la crise gouvernementale. Vendredi ou samedi il devrait, dit-on, confier à une personnalité politique, qui pourrait être de nouveau M. Rumor[4], le soin de former le cabinet. Nul ne se fait cependant

[1] Jean-Paul L'Allier, homme politique et diplomate québécois né en 1938, fait des études en droit et en sciences politiques. En 1966 et jusqu'en 1968 il est directeur du service de la coopération avec l'extérieur du ministère des Affaires culturelles du Québec. Il entreprend en 1970 une carrière politique et est élu pour le parti libéral député dans la circonscription de Deux Montagnes. Il est nommé ministre des Communications par Robert Bourassa le 12 mai 1970, poste qu'il cumule avec celui de ministre de la Fonction publique à compter du 6 octobre 1970.

[2] Le télégramme de Québec nos 700 à 706 du 11 janvier 1970 reproduit le texte de la lettre adressée par Gérard D. Levesque, ministre du Commerce et des Affaires intergouvernementales, à Mitchell W. Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, par laquelle il indique que le Québec souhaite adhérer à la convention relative à l'agence de coopération culturelle et technique signée à Niamey le 20 mars 1970 lors de la deuxième conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française qui s'est tenue du 16 au 20 mars 1970.

[3] Giuseppe Saragat est président de la République italienne depuis le 29 décembre 1964. Sur la personnalité du président italien, les lignes directrices de sa politique intérieure et extérieure, se reporter à la dépêche de Rome nº 184/EU du 9 février 1970, non reproduite, intitulée : *M. Saragat et la fonction présidentielle*.

[4] Mariano Rumor, professeur de lycée, député de la démocratie-chrétienne depuis 1946, secrétaire national de ce parti de 1963 à 1969, est président du Conseil des ministres italien à plusieurs reprises, du 12 décembre 1968 au 5 août 1969, du 6 août 1969 au 27 mars 1970 puis du 27 mars 1970 au 6 août 1970.

d'illusions ; il ne s'agira là que de sacrifier sans doute à des procédures rituelles en attendant que la crise mûrisse.

Les origines de cette affaire donnent en effet à penser qu'une solution sera difficile à trouver[1].

1) Lorsque M. Rumor explique, comme il l'a fait dans une lettre aux partis de la coalition[2], que sa décision a été motivée par l'impossibilité où il se trouvait de gouverner, qu'il était dans ces conditions inutile d'attendre plus longtemps et qu'il revenait à chacun des partis d'engager sa responsabilité directe en définissant clairement les conditions d'une politique commune de centre-gauche, il est difficile de ne pas souscrire à cette analyse.

Il n'en est pas moins vrai que la crise ne peut, à elle seule, constituer le remède aux maux dont souffre la coalition. En renvoyant le problème devant les partis politiques, M. Rumor affecte d'oublier que ceux-ci n'en ont jamais été dessaisis. Le même débat de fond, entamé au lendemain des élections de 1968[3], se poursuivra donc, avec cette seule différence que se profile désormais la menace d'élections anticipées.

2) C'est donc bien d'une crise du système qu'il s'agit plus que d'une crise de gouvernement. Cela M. Rumor le sait, le Quirinal[4] aussi. En brusquant le cours des événements, les responsables de l'Italie ont manifestement voulu crever un abcès et l'on peut se demander dans quelle mesure leur dessein inavoué n'est pas d'obtenir pour le centre-gauche un constat d'échec patent qui ouvrirait enfin la porte à des solutions neuves. Tel est sûrement le vœu des sociaux-démocrates. Démocrates-chrétiens et socialistes multiplient en revanche les professions de bonne volonté : ni solution provisoire telle qu'un gouvernement monocolore, ni coalition de centre-droit, ni élections, chacun affirme sa fidélité au centre-gauche.

3) Cet accord apparent des deux principaux partis de gouvernement s'explique sans doute par des considérations tactiques. Les uns et les autres cherchent à dégager leur responsabilité en s'accusant réciproquement d'avoir provoqué l'éclatement de la coalition. Les hommes politiques les plus en vue, ceux qui sans doute n'ont pas manqué de jouer leur rôle dans l'affaire, observent d'ailleurs la plus grande discrétion. MM. Fanfani[5],

[1] L'analyse de cette crise, jugée grave, est présentée dans le télégramme de Rome nos 1337 à 1342 du 6 juillet 1970, non publié.

[2] La coalition est formée de la démocratie-chrétienne, du parti socialiste italien, du parti social-démocrate.

[3] Les élections législatives se sont tenues le 19 mai 1968.

[4] Le palais du Quirinal est le siège officiel de la présidence de la République italienne depuis le 1er janvier 1948.

[5] Amintore Fanfani, professeur d'économie, membre de la démocratie chrétienne, l'une des plus importantes figures politiques de l'après-guerre. Président du Conseil des ministres italien à quatre reprises : du 16 janvier au 8 février 1954, 1er juillet 1958 au 15 février 1959, 26 juillet 1960 au 21 janvier 1962, 21 février 1962 au 21 juin 1963. Fanfani échoue dans sa tentative d'être élu président de la République par le parlement italien en 1964 et reste à l'arrière-plan de la vie politique du pays durant la majeure partie des années 1960. Partisan de la Communauté économique européenne, il occupe la fonction de ministre des Affaires étrangères en 1965 puis entre 1966 et 1968. Il est de nouveau candidat à la présidence de la République en décembre 1971.

Colombo[1], Andreotti[2], quelques autres encore se réservent. M. Moro[3] n'a pas jugé opportun d'interrompre son voyage en Somalie. La presse d'inspiration sociale-démocrate met en relief la surprise qu'aurait constituée pour M. Saragat l'éclatement de la crise. À droite comme à gauche on se lave les mains en invoquant les meilleurs alibis.

4) La presse communiste en revanche multiplie les actes d'accusation. Cette crise ne serait qu'un vaste complot impliquant la grande industrie et notamment M. Agnelli[4] ainsi que les Américains chez qui M. Fanfani aurait été chercher ces jours derniers, l'appui indispensable au succès de ses ambitions personnelles. L'Eglise enfin ne serait pas étrangère à l'affaire, le problème du divorce étant devenu pour elle trop brûlant.

5) Quelles que soient les responsabilités, quel que puisse être le rôle joué par telle ou telle personnalité politique italienne, l'objet essentiel de cette crise me paraît être ceci : mettre le parti socialiste, quitte à provoquer sa cassure, en demeure de choisir. Nombreux sont ceux qui n'acceptent pas que ce parti prétende gouverner le pays avec les démocrates-chrétiens et les régions avec les communistes, qu'il puisse défendre la monnaie au sein du Conseil des ministres et la mettre en danger au sein des sections syndicales d'entreprise, qu'il ait tout à la fois le sourire désormais rassurant de M. Nenni[5] et la mine inquiétante de M. Lombardi[6].

[1] Emilio Colombo, député de la démocratie chrétienne à l'Assemblée constituante en 1946, constamment réélu à la Chambre des députés depuis 1948, désigné président du Conseil des ministres le 6 août 1970.

[2] Giulio Andreotti est une des figures marquantes de la démocratie chrétienne, journaliste, il devient en 1944 l'un des membres du Conseil national de la démocratie chrétienne. À la fin de la guerre, il est nommé responsable de l'organisation de la jeunesse du parti. Élu député à l'Assemblée constituante en 1946, il devient l'assistant d'Alcide De Gasperi, fondateur de la démocratie chrétienne. Élu député à la Chambre des députés depuis 1948, Andreotti est ministre de l'Intérieur en janvier et février 1954, ministre des Finances puis du Budget de 1955 à 1959. C'est alors qu'il commence à instaurer un courant politique au sein de la démocratie chrétienne, alors que le parti dominant est au pouvoir, face au parti communiste, deuxième parti en Italie. Son courant est soutenu par l'aile droite de l'Église catholique. De 1959 à 1966, Andreotti est ministre de la Défense, en 1968, il est nommé porte-parole du groupe de la démocratie chrétienne, fonction qu'il occupe jusqu'en 1972.

[3] Aldo Moro, ancien Premier ministre du 4 décembre 1963 au 24 juin 1968, ministre des Affaires étrangères du 28 décembre 1964 au 5 mars 1965 et depuis le 5 mai 1969. Le ministre italien des Affaires étrangères, se rend en Somalie les 3 et 4 juillet. Cette visite en Somalie coïncide avec certaines mesures de nationalisation prises par le gouvernement de Mogadiscio et par l'élaboration d'un programme de développement économique auquel Aldo Moro entend voir dans quelle mesure le gouvernement italien pourra y participer.

[4] Giovanni Agnelli, industriel italien, propriétaire de la société Fiat depuis 1966, l'un des principaux constructeurs automobiles en Europe.

[5] Pietro Nenni adhère au parti socialiste italien (PSI) en 1921 et dirige le quotidien du parti L'*Avanti*. Il s'exile en France en 1926, prend part à la guerre d'Espagne comme commissaire politique des Brigades internationales, arrêté par la police de Vichy (1942), livré à la police italienne, Nenni retrouve sa liberté après la chute de Mussolini. Il reprend la direction du PSI en juin 1944, est vice-président du Conseil de juin 1945 à juillet 1946, puis ministre des Affaires étrangères jusqu'au début de 1947, lorsque les socialistes sont rejetés dans l'opposition. Il prend la tête du PSU (parti socialiste unifié) qui regroupe le PSDI et le parti socialiste démocratique italien en 1966. Le PSU éclate en juillet 1969. Nenni quitte son poste de ministre des Affaires étrangères ainsi que la direction du parti. Il est nommé sénateur à vie en 1970, avant de redevenir président du PSI en 1971.

[6] Riccardo Lombardi, ingénieur, un des *leaders* du parti socialiste italien, ministre des Transports de décembre 1945 à juin 1946.

6) S'il en est bien ainsi la crise sera longue. Sans doute explorera-t-on la possibilité d'une reconstitution du centre-gauche. Celle-ci semble peu probable sous réserve que les événements ne viennent pas bouleverser les données actuelles de la situation. D'autre part, un gouvernement de centre-droit semble exclu, un éclatement du parti socialiste peu probable.

S'acheminera-t-on alors vers le recours aux électeurs ? Les principaux partis ont affronté sans dommage les élections régionales mais un scrutin national réclamerait de leur part un engagement politique financier, humain bien plus contraignant. Par ailleurs le président de la République hésitera certainement avant de décider une dissolution qui, dans la pratique constitutionnelle, constituerait une innovation d'importance et l'on peut légitimement penser qu'il ne s'y résoudra qu'en ultime recours.

Pour la quatrième année consécutive, l'Italie connaît ainsi une crise « estivale ». L'opinion publique, plus soucieuse de ses vacances que de son gouvernement, y verra la manifestation d'une tradition désormais établie. On peut se demander cependant si M. de Martino[1] n'est pas le plus clairvoyant, lorsqu'il constate que « la multiplication de ces crises insolubles risque de mettre en péril les institutions elles-mêmes ».

(*Europe, Italie, 1961-1970, politique intérieure, 1970, n° 335*)

20

M. Georgy, Ambassadeur de France à Tripoli,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 375 à 379. *Tripoli, 8 juillet 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 9, à 15 h. 34).

J'ai fait part au colonel Gadafi des termes de votre télégramme n° 359/67[2] et lui ai spécifié qu'en raison d'une constance de notre politique de vente de matériel aéronautique, le gouvernement français ne pouvait autoriser la rétrocession des *Mirage* libanais à une tierce puissance. Le colonel n'a pas formulé d'observation sur cette position mais m'a déclaré vouloir étudier avec nous les possibilités d'acquisition de ce matériel remis à neuf. Il demande avec insistance qu'une mission libyenne soit autorisée à venir à Paris en même temps que la mission libanaise dont le président Hélou lui

[1] Francesco De Martino, avocat, secrétaire général du parti socialiste italien.

[2] Le télégramme n°s 359 à 367 adressé de Paris à Tripoli le 2 juillet 1970 traite des relations franco-libyennes en matière d'armements : Paris donne ses instructions au sujet du rachat des avions libanais : il n'est pas question d'autoriser le Liban à vendre les *Mirage* au gouvernement libyen. Le télégramme traite ensuite de la formation des pilotes libyens et émet des doutes sur la nationalité des quatre pilotes qui se sont présentés, à cela s'ajoute une remarque sur le fait qu'ils étaient en tenue civile et ne possédaient pas de carnet de vol. Le télégramme termine en précisant que le ministère français de la Défense étudie dans quelles conditions des chars AMX d'occasion pourraient être livrés à la Libye.

a annoncé le départ pour la France. Sans préjuger de notre réponse à cet égard, je lui ai fait valoir que de toute façon la reprise et la remise en état complet des *Mirage* demanderaient de très longs délais.

Notre réponse de principe favorable à l'acquisition de chars AMX[1] a été très bien accueillie et la mission d'achats libyenne à Paris recevra probablement à brève échéance les instructions nécessaires.

En ce qui concerne la formation des pilotes libyens, le colonel Gadafi a marqué quelque surprise du comportement des 4 premiers officiers dont il m'a dit qu'ils étaient particulièrement sérieux et capables.

Il m'a précisé que, conformément aux accords signés, ses instructions étaient claires : tenue militaire obligatoire pour les phases d'entraînement au sein de l'armée de l'air française, tenue civile dans les autres stades. Il a paru étonné de l'absence des documents de vol dont je lui ai fait valoir l'absolue nécessité et a donné en ma présence des instructions au commandant Jalloud. Ce dernier m'a assuré par ailleurs que les stagiaires libyens étaient pourvus de leurs carnets de vol.

Je n'ai pas évoqué pour des raisons d'opportunité la question de la nationalité des pilotes soulevée par votre télégramme. Je reprendrai ce point à l'occasion d'autres contacts, j'ai retiré toutefois l'impression que les quatre officiers concernés étaient particulièrement connus du commandant Jelloud qui m'a affirmé qu'ils étaient les meilleurs pilotes de l'armée libyenne et qu'il avait chargé l'un d'entre eux de prendre toutes dispositions avec les autorités françaises pour régler les problèmes logistiques posés par la venue des quatre *Mirage* aux couleurs libyennes le 1er septembre à Tripoli.

Le colonel Gadafi a ajouté à ce propos qu'il souhaitait que les quatre pilotes en question soient aux commandes des appareils, puisqu'ils retournent en France après les cérémonies pour parfaire leur formation.

Au cours de cet entretien qui a duré une heure, dans l'ambiance habituelle de nos relations de travail empreintes d'une grande cordialité, le colonel a évoqué d'autres questions dont je rends compte par télégramme séparé.

(Collection des télégrammes, Tripoli, arrivée, 1970)

[1] Au sujet de l'acquisition par la Libye de chars AMX, voir le télégramme de Tripoli nos 360 à 363 du 30 juin 1970, non publié, qui relate l'entretien de l'ambassadeur de France avec le colonel Khadafi ; celui-ci exprime le désir d'acquérir des chars AMX que, dit-il, la France aurait retiré d'Allemagne et serait disposée à vendre.

21

M. DAUGE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1267/AI[1]. *Phnom Penh, 8 juillet 1970.*

Bilan de l'intervention américaine au Cambodge

Le 30 juin à 18 heures les dernières troupes américaines se sont retirées du territoire khmer[2]. Prise sous la pression des chefs militaires la décision du président Nixon d'intervenir contre les sanctuaires vietcong avait donné lieu à d'âpres controverses dans le monde et aux États-Unis même. De nombreux observateurs parmi les membres du Congrès, aussi bien que dans la presse, pensaient que cette opération était vouée à l'échec et qu'elle aurait pour seul effet d'étendre la guerre et d'engager plus avant les États-Unis au Cambodge.

Le moment est venu de voir si les événements ont donné raison aux Cassandre et s'ils ont confirmé leurs prédictions. Il est difficile d'établir un bilan et de porter un jugement, car les actions des forces américaines et sud-vietnamiennes ont été étroitement combinées. On doit souligner à ce sujet que le gouvernement sud-vietnamien ne serait certainement pas inter-venu s'il n'avait été assuré du soutien américain. Cet appui, et notamment l'appui logistique, a largement contribué aux succès enregistrés par les troupes de Saigon.

Sur le plan matériel, les résultats sont considérables. Selon les indications données par le président Nixon dans sa conférence de presse du 30 juin, 23 000 armes individuelles et 2 500 armes lourdes, soit l'équipement de 74 bataillons vietcong, 7 000 tonnes de riz, 143 000 roquettes et obus de mortiers, 435 véhicules, 15 000 000 de cartouches ont été récupérés. Le corps expéditionnaire américain aurait détruit 12 000 tranchées et for-tifications et tué 11 000 soldats ennemis. Ses pertes ont été relativement légères, 339 tués et 1 500 blessés.

En dépit de ces chiffres spectaculaires, le succès n'est pas total et la capa-cité militaire du Vietcong et des Nord-Vietnamiens est loin d'avoir été anéantie. Seule une partie des stocks d'armes et de vivres a été détruite et les troupes américaines ne sont pas parvenues à localiser le COSVN[3], centre de commandement politique et militaire du FNL. D'autre part, les recrutements effectués parmi les communautés vietnamiennes résidant au

[1] Cette dépêche est signée par Louis Dauge, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968.

[2] Les troupes sud-vietnamiennes et américaines ont pénétré au Cambodge le 29 avril 1970.

[3] *Central Office for South Vietnam* (COSVN), nom donné par les Américains à l'État-major commun des forces nord-vietnamiennes et du Front national de Libération sud-vietnamien, qui selon eux, aurait coordonné l'action des forces communistes dans la partie méridionale du Sud-Vietnam.

Cambodge ont permis au Vietcong de compenser les pertes subies et de reconstituer en grande partie ses effectifs.

Par delà ses aspects immédiats, l'intervention américaine a eu trois conséquences importantes :

1) Elle a obligé l'état-major du FNL à replier le gros de ses troupes vers le nord et le nord-ouest. Les nouvelles zones d'implantation sont éloignées du théâtre d'opérations sud-vietnamien et notamment du Delta et ne présentent par conséquent pas le même intérêt stratégique que les anciens sanctuaires. D'autre part, le corps de bataille vietcong et nord-vietnamien a dû éclater en petites unités dispersées sur de vastes superficies et ne paraît plus en mesure d'entreprendre des opérations d'envergure. Les États-Unis disposeront de ce fait d'un délai supplémentaire pour renforcer la capacité de défense de l'armée de Saigon et pour faire progresser la vietnamisation.

2) Les opérations déclenchées le 29 et le 30 avril ont soulagé l'armée cambodgienne et lui ont permis de redresser, tout au moins momentanément, une situation dangereusement compromise. Insuffisamment équipée, mal entraînée et démoralisée, l'armée nationale khmère paraissait à la fin du mois d'avril à la veille de l'effondrement. L'État-major n'aurait pas disposé de troupes suffisantes pour repousser une attaque en force des Vietcong contre Phnom Penh. La décision du président Nixon a donné aux Cambodgiens un répit pour s'organiser et pour renforcer leur capacité de défense.

3) Chronologiquement, l'offensive américaine est postérieure à l'invasion du Cambodge par le Vietcong. Il n'en demeure pas moins que le FNL a agi en prévision de cette intervention. En effet dès les premières manifestations antivietnamiennes du 8 mars[1], l'État-major vietcong – tout comme d'ailleurs le gouvernement khmer – était persuadé que les chefs militaires américains ne manqueraient pas d'utiliser la nouvelle situation qui s'était créée au Cambodge pour mettre à exécution leurs plans de liquidation des sanctuaires. Les incursions des forces américaines et sud-vietnamiennes dont le nombre s'est accru après le 1er avril n'ont pu que les confirmer dans leur conviction. Ils ont donc entrepris de se donner de l'air et d'étendre leurs zones d'implantation vers le nord.

Le gouvernement américain a su garder aux opérations militaires au Cambodge un caractère limité et éviter ainsi l'enlisement que prévoyaient de nombreux observateurs. Il n'en demeure pas moins que les bombardements du *Strategic Air Command* poursuivent leurs missions d'interdiction contre les concentrations de troupes et surtout contre les voies de communication ennemies en territoire khmer. D'autre part, le gouvernement de Washington s'est engagé à fournir au Cambodge une aide économique et militaire substantielle.

En fait, contrairement à ce que laissaient entendre certaines déclarations du secrétaire d'État Rogers[2], l'administration républicaine ne peut se

[1] Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.* 1970-I, le télégramme de Phnom Penh nos 323 à 335 du 18 mars 1970 : *Essai d'analyse de la situation politique au Cambodge.*

[2] William Pierce Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

désintéresser de la situation au Cambodge. Elle s'est trop engagée aux côtés du régime actuel pour que son effondrement éventuel n'apparaisse pas comme un échec de sa politique en Indochine. Du point de vue stratégique l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement favorable à Hanoï et au Front aurait vraisemblablement pour effet de rendre aux Vietcong des facilités qu'ils ont perdues, ce que les Américains et surtout les Sud-Vietnamiens ne sont plus disposés à tolérer. Le président Nixon a d'ailleurs clairement laissé entendre que l'aviation et l'artillerie américaines interviendraient contre toute tentative des Vietcong pour reconstituer leurs sanctuaires. Les États-Unis sont donc engagés militairement et politiquement dans l'affaire cambodgienne et, malgré leur désir de garder un « profil bas », ils seront peut-être amenés à apporter au gouvernement Lon Nol[1] un soutien plus marqué qu'ils ne l'auraient souhaité.

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1979, nº 132*)

22

Note
de la direction des Affaires économiques et financières
(service de coopération économique)

Négociation d'adhésion à la CEE
Résumé de la position des Six

N. nº 196/CE[2]. *Paris, 8 juillet 1970.*

La base commune de négociation définie par le Conseil des ministres des Communautés au cours du premier semestre de l'année traite de huit problèmes qui avaient été considérés en décembre 1969 comme les plus importants de la négociation d'élargissement[3]. Cette liste n'est naturellement pas limitative et d'autres questions pourront faire l'objet de délibération dans le cours de la négociation.

Ces décisions de caractère assez général reposent sur le paragraphe 13 du communiqué de La Haye[4] qui prévoit que « les États candidats

[1] Général Lon Nol, chef d'État-major des forces armées royales khmères (FARK) depuis 1955, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969. Il renverse le prince Sihanouk le 18 mars 1970.

[2] Cette note est rédigée par Maurice Ulrich, ministre plénipotentiaire, chef du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis septembre 1969.

[3] Les 10 et 11 mai 1967 le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande formulent des demandes officielles d'adhésion aux Communautés européennes. La Norvège les suivra le 21 juillet 1967. Les négociations entre les Six et ces États s'ouvrent le 30 juin 1970.

[4] Publié à l'issue de la Conférence de La Haye qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun les 1er et 2 décembre 1969. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, nº 349.

acceptent les Traités[1] et leurs finalités politiques, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des Traités, et les options prises dans le domaine du développement ».

I.- *Période de transition.*

La règle est que la solution des problèmes d'adaptation qui se poseraient doit être recherchée par l'établissement de mesures transitoires et non par des modifications des règles existantes. Ces mesures transitoires devront être d'une durée aussi limitée que possible et en règle générale, comporter des calendriers précis. Elles devront tendre à assurer un équilibre d'ensemble des avantages réciproques.

Les différents Traités d'adhésion devront entrer en vigueur à la même date et la durée de la période de transition être la même pour tous les candidats même si leur contenu peut présenter quelques différences suivant les pays.

Dès l'entrée en vigueur des adhésions des mesures de portée significative devront être prises tant dans les domaines industriels qu'agricoles.

Le rapprochement vers le tarif extérieur commun des tarifs des pays candidats devra s'effectuer de manière à éviter les détournements de tarifs, les distorsions de concurrence. Ce tarif devra être intégralement appliqué à la fin de la période de transition à l'égard de tous les pays tiers sous réserve de la reprise des accords conclus par la Communauté et des arrangements qui pourront intervenir avec des pays membres de l'AELE[2] ou d'autres pays tiers.

Des clauses de sauvegarde inspirées de celles qui existent dans le Traité de Rome seront prévues.

II.- *Adaptation éventuelle du règlement financier.*

Les solutions aux difficultés que pourraient rencontrer les États candidats dans l'application des règles financières (ressources propres, financement de la politique agricole commune) devront être trouvées dans le cadre de mesures de transition. Il appartiendra aux pays candidats de prendre l'initiative de présenter des demandes que la Communauté examinera au cours des négociations.

III.- *Institutions.*

L'accord intervenu porte principalement sur deux points : règles de majorité et répartition des voix au sein du Conseil, composition de la

[1] Il s'agit du Traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) du 18 avril 1951, du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), et du Traité de Bruxelles du 8 avril 1965, sur la fusion des Communautés européennes.

[2] L'association européenne de libre-échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

Commission (il ne tient pas compte de l'éventualité d'une adhésion de la Suède).

1) *Conseil* : la pondération suivante a été retenue pour les votes à la majorité qualifiée : dix voix pour chacun des quatre grands États, cinq voix aux Pays-Bas et à la Belgique, trois voix au Danemark, à la Norvège et à l'Irlande, deux voix pour le Luxembourg. La majorité sera fixée, sur cette base, à quarante-trois voix de telle sorte que deux grands États ne pourront pas être mis en minorité.

En ce qui concerne la majorité qualifiée pour les décisions qui ne sont pas prises sur proposition de la Commission, il a été convenu qu'outre le seuil des quarante-trois voix, six États au moins devraient concourir à sa formation (ceci est une transposition des règles actuelles).

2) *Commission* : dans une Communauté élargie comprenant dix pays, le nombre de membres de la Commission a été fixé à quatorze (deux membres pour la RFA, l'Italie, la Grande-Bretagne et la France, un membre pour chacun des autres États).

IV.- *Procédure de négociation*.

La Communauté se présentera comme interlocuteur unique face aux pays candidats. La formule mise au point par les Six prévoit que la responsabilité de la négociation revient à tous les niveaux au Conseil ; la Commission pourra se voir, en certains domaines, confier le rôle de porte-parole et être chargée de missions d'exploration.

V.- *CECA – Euratom*.

1) CECA. – La Commission a été chargée d'établir un inventaire complet des pratiques en cours au Royaume-Uni qui sont contraires au Traité de Paris et à ses textes d'application. Le rapport adopté énumère un certain nombre de problèmes qui devront être discutés au cours de la négociation (prix, conditions de transport, concurrence).

2) Euratom. – Les Six ont retenus le principe d'un « droit d'accès » à l'acquis communautaire, et celui de la communication préalable des accords que les pays candidats souhaitent rendre opposables au Traité en application de son article 105[1].

[1] Article 105 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) : « Les dispositions du présent traité ne sont pas opposables à l'exécution des accords ou conventions conclus avant l'entrée en vigueur de celui-ci par un État membre, une personne ou une entreprise avec un État tiers, une organisation internationale ou un ressortissant d'un État tiers, lorsque ces accords ou conventions ont été communiqués à la Commission au plus tard trente jours après l'entrée en vigueur du présent traité.

Toutefois, les accords ou conventions conclus entre la signature et l'entrée en vigueur du présent traité par une personne ou entreprise avec un État tiers, une organisation internationale ou un ressortissant d'un État tiers ne peuvent être opposés au présent traité si l'intention de se soustraire aux dispositions de ce dernier a été, de l'avis de la Cour de justice, statuant sur requête de la Commission, l'un des motifs déterminants de l'accord ou de la convention pour l'une ou l'autre partie. »

VI.- *Commonwealth*.

Les Six ont défini leur attitude sur quatre points : territoires indépendants du *Commonwealth*, pays asiatiques, pays du *Commonwealth* blanc (et notamment Nouvelle-Zélande), pays anglophones d'Afrique et des Antilles.

1) Il a été constaté que les territoires dépendants pourraient être associés selon les modalités inscrites à la Partie IV du Traité de Rome. Cette orientation n'est pas retenue, cependant, pour Hong Kong.

2) Les Six ont retenu le principe de l'application progressive aux produits des pays asiatiques du *Commonwealth*, par le Royaume-Uni, des droits du tarif douanier commun. Ils ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de proposer à ces pays la signature d'accords commerciaux de large portée, du type de ceux envisagés en 1962, compte tenu des avantages qu'ils ont obtenus ou vont obtenir par ailleurs (concessions résultat du *Kennedy Round*[1], accords passés avec la Communauté pour le jute et le coton, mise en œuvre prochaine du système des préférences généralisées).

3) Selon le texte adopté « les problèmes particuliers qui se posent au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande ne paraissent pas nécessiter de solutions particulières », les mesures de transition dont bénéficiera le Royaume-Uni devant permettre les adaptations nécessaires.

4) Les Six ont indiqué qu'ils étaient prêts à poursuivre la politique d'association, dans ses caractéristiques actuelles, aussi bien à l'égard des EAMA[2] que des pays indépendants du *Commonwealth* situés en Afrique qui le désireraient. Cette extension de la politique d'association ne devrait pas se faire au détriment des associés actuels.

Ils ont réservé leur position en ce qui concerne les solutions à envisager pour les Antilles, dans l'attente des discussions relatives au *Commonwealth Sugar Agreement*[3].

VII.- *Problèmes économiques et financiers du Royaume-Uni*.

Des discussions devront avoir lieu au sujet des problèmes de la balance des paiements britannique (évolution et perspective, remboursement des dettes, disparité des taux de croissance dans la Communauté et au Royaume-Uni) et du statut international de la livre (balances sterling et accord de Bâle[4], rôle de la livre comme monnaie de réserve, organisation particulière des relations monétaires et financières dans la zone sterling).

[1] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[2] Les dix-huit États africains et malgache associés (EAMA), qui ont signé avec les Six la convention de Yaoundé du 20 juillet 1963, renouvelée le 29 juillet 1969.

[3] Par cet accord, signé le 21 décembre 1951, le Royaume-Uni s'est engagé à acheter à prix fixe un contingent annuel de sucre à certain pays du *Commonwealth*. Notamment l'Australie, l'Afrique du Sud, les Antilles britanniques et l'Île Maurice.

[4] Signé le 7 juillet 1968 par les gouverneurs ou représentants de treize banques centrales (dont la Banque de France) l'accord de Bâle permettait au Royaume-Uni de retirer des dollars ou d'autres devises de la Banque des règlements internationaux, pour soutenir, en cas de chute extraordinaire, les réserves de la monnaie britannique. De plus, il incluait une garantie de la parité de change dollar-sterling pour une durée de trois ans.

VIII.- *Pays membres de l'AELE non candidats à l'adhésion.*

La Communauté a marqué le prix qu'elle attache à ce que les autres pays de l'AELE, s'ils ne peuvent adhérer, puissent cependant apporter leur concours à l'édification de l'œuvre européenne. Il s'agira donc avec ces pays de trouver des formules qui assurent la convergence de leurs politiques économiques et de celle de la Communauté élargie et qui permettent de ce fait de prévoir également la libération des échanges commerciaux. Il a été admis, comme nous le demandions, que les accords avec ces pays devraient pouvoir entrer en vigueur en même temps que les accords d'adhésion.

(*Service de coopération économique, DE-CE, 1967-1975, nº 771*)

23

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 926/EU. *Ankara, 9 juillet 1970.*

Chypre et la Turquie

Le gouvernement turc suit, on le sait, avec une attention soupçonneuse les événements de Chypre. Son attitude est inspirée par une grande méfiance à l'égard de Mgr Makarios[1] et de ses entreprises et par un sentiment de solidarité active à l'égard des Turcs de l'île, frères de race, contraints de vivre à côté de Grecs abhorrés.

Deux faits récents ont éveillé l'attention des Turcs. Tout d'abord l'attribution par Mgr Makarios du portefeuille de l'Agriculture à un Grec chypriote[2] ; la Constitution réserve en effet ce ministère à un membre de la communauté turque chypriote. Puis la nomination d'un conseiller turc auprès du président de la République[3]. Ce dernier geste est considéré comme « une démarche destinée à ridiculiser la conscience collective de la communauté turque ». Le Dr Ihsan Ali est tenu à Ankara pour un « traître » et l'on ne cache pas le mépris qu'il inspire. D'ailleurs, fait-on

[1] Mgr Makarios III, archevêque et primat de l'église orthodoxe de Chypre depuis 1950, est élu président de la République de Chypre en décembre 1959 et prend ses fonctions le 16 août 1960, à l'indépendance de l'île.

[2] Le ministre grec chypriote de l'Agriculture de la République de Chypre est, depuis le remaniement ministériel du 1er juillet, M. Georghios Tombazos, expert-comptable.

[3] Le Dr Ihsan Ali, né en 1904 à Vretsia, village du district de Paphos, est un médecin qui commença à exercer comme généraliste à Paphos en 1934. Il se consacre à chercher des solutions aux problèmes que doit affronter la communauté turque chypriote et joue une part active dans tous les aspects politiques et sociaux de la vie de sa communauté. Il fonde la société culturelle chypriote turque et devient président du conseil d'éducation de Paphos pour les Chypriotes turcs. Il s'oppose aux éléments extrémistes des deux communautés, humaniste, il devient le conseiller et l'ami de l'archevêque Makarios et l'avertit d'un coup d'État éventuel provoqué par la junte grecque. En véritable Chypriote, il a toujours agi et cru en un État chypriote indépendant. Il lutte contre le séparatisme et la partition.

remarquer, « il ne vivrait pas une seconde de plus, s'il se hasardait dans les quartiers turcs ». Il faut dire qu'au regard de certaines règles du code de l'honneur, la vie en Turquie ne vaut pas cher…

Quant aux élections qui se sont déroulées à Chypre le 5 juillet[1], on en attendait les résultats sans nervosité. On se déclare satisfait de la réélection de M. Clerides[2] qui sera à même de poursuivre les pourparlers intercommunautaires au cours desquels il s'est déjà montré un interlocuteur pondéré et ayant l'amitié de M. Denktas[3]. La poussée du parti communiste AKEL[4], qui a fait élire 9 députés, inquiète en même temps qu'elle rassure, dans la mesure où ce parti, fortement inféodé à Moscou, est fermement, comme ses maîtres, opposé à l'*Enosis*.

On se montre satisfait de la cohésion des candidats de la communauté turque, qui bien que se présentant à titre individuel avaient accepté un programme commun.

Sur un plan plus général, on considère ici – et cela m'a été dit au ministère des Affaires étrangères – que ces élections ont tendance à « cristalliser » une situation, à savoir la partition de fait de l'île entre les deux communautés. Sans doute continue-t-on à souhaiter l'existence d'un état unitaire, en réclamant pour la communauté turque un statut « d'autonomie régionale » ; mais, faute de mieux, on semble néanmoins s'accommoder, comme la communauté turque, de l'état de choses existant. On ne le dit pas encore en autant de mots, mais on y pense vraisemblablement… Sous réserve néanmoins de certains aménagements territoriaux, en particulier que soit assuré un accès à la mer, indispensable à la vie de la communauté turque.

(*Europe, Chypre, 1961-1970, relations politiques entre Chypre et la Turquie, 1970, n° 73*)

[1] Le 5 juillet 1970, se tiennent les élections pour le renouvellement de la Chambre des Représentants qui comprend 50 membres élus pour 5 ans dont 35 sont élus par la communauté grecque et 15 par la communauté turque. Le parti démocratique unifié de M. Glafcos Clerides (fondé en février 1969) obtient 15 sièges sur 35 et n'a donc pas la majorité absolue qu'il souhaitait. Il y avait en outre 18 candidats indépendants. Du côté turc, la double élection (15 députés pour l'Assemblée législative, 15 députés pour la Chambre communale) s'est déroulée sans incident. Les candidats se présentaient à titre individuel mais avaient accepté un programme unique. Depuis 1964, les députés chypriotes turcs ont cessé de siéger au Parlement.

[2] Glafcos Clerides, Chypriote grec, né à Nicosie en 1919, juriste, participe en 1959 à la conférence de Londres sur Chypre, ministre de la Justice pendant la période de transition 1959-1960, il est élu en juillet 1960 premier président de la Chambre des Représentants, poste qu'il conserve jusqu'en 1976, il est le *leader* du parti démocratique unifié (droite modérée) qu'il fonde en février 1969. En 1968, il préside la délégation chypriote grecque aux pourparlers intercommunautaires sur l'avenir de l'île. Il soutient le président Makarios et recommande un accord direct entre les deux communautés sur la base de l'indépendance de Chypre.

[3] Rauf Ralf Denktas ou Denktash, juriste, président de la Chambre communale turque, chef de la délégation chypriote turque aux négociations intercommunautaires depuis juin 1968, œuvre pour la partition de l'île.

[4] L'AKEL, ou parti communiste, fondé en 1941, est issu du parti progressiste des Travailleurs, parti politique chypriote de type communiste, créé en 1926, opposé à l'*Enosis* (ou union avec la Grèce), dans l'immédiat, le parti est fidèle à Mgr Makarios et appuie la ligne politique officielle de l'Archevêque vis-à-vis de la communauté turque : unité, souveraineté du pays, poursuite des conversations intercommunautaires. Le parti AKEL a une influence prépondérante chez les travailleurs chypriotes.

24

NOTE

M. de Lipkowski
au Ministre

N. *Paris, 9 juillet 1970.*

J'ai eu le 7 juillet un long entretien avec l'ambassadeur d'Israël[1].

Prenant la précaution de souligner qu'il s'exprimait à titre personnel, mon interlocuteur m'a fait part des réflexions suivantes :

Des tractations, qui pourraient être décisives pour la solution de la crise au Moyen-Orient, sont actuellement en cours entre les Américains et les Russes. Ces derniers paraissent désormais sérieusement désireux de parvenir à un règlement du conflit.

Pendant longtemps Tel-Aviv a estimé que Moscou se satisfaisait pleinement d'une situation qui n'était ni la guerre, ni la paix. Elle contrôlait suffisamment le conflit pour l'empêcher d'aboutir à un affrontement généralisé. Elle n'avait, dès lors, pas intérêt à faire une paix qui risquait de remettre en cause ses possibilités d'influence sur le monde arabe.

Mais depuis quelques semaines, différents renseignements qui sont parvenus à M. Walter Eytan lui font penser que l'Union soviétique considère qu'elle a maintenant intérêt à un règlement négocié. Dès lors que ce règlement implique un retrait des troupes israéliennes, il constituerait pour la diplomatie russe un succès suffisant pour lui permettre de maintenir ses positions dans le monde arabe, et d'en conquérir d'autres. Mais surtout ce serait l'évolution du problème *feddayin*[2] qui aurait déterminé cette révision de la politique soviétique. Les menées du groupe extrémiste de Georges Habache[3] inquiètent les Russes autant que les États arabes.

Le leader palestinien s'en prend à tout l' « establishment » arabe, qu'il soit monarchiste ou d'inspiration socialiste. Ses liaisons avec la Chine font craindre aux Russes qu'une sorte d'Albanie palestinienne ne finisse par prendre naissance. Certes, on peut considérer Arafat[4] comme un *leader*

[1] L'entretien a lieu entre M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968, et M. Walter Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris depuis 1960.

[2] Fedayi désigne en arabe celui qui fait don de soi. Les commandos de *Fedayin* s'infiltrent en territoire israélien à partir de Gaza et de la Cisjordanie, composés principalement de Palestiniens, ils commettent des actes de guérilla. Voir plus loin le télégramme d'Amman n° 1317 du 19 septembre 1970.

[3] Georges Habache est né en 1926 à Lydda, en Palestine sous mandat ; sa famille s'installe à Beyrouth durant la guerre d'indépendance d'Israël, en 1952 il fonde le MNA, mouvement des nationalistes arabes qui en novembre 1967 donne la naissance au FPLP, Front populaire de libération de la Palestine, qu'il dirige. Il participera avec les mouvements de la gauche palestinienne aux détournements d'avions à la fin des années 1960 et aux attentats anti-israéliens.

[4] Yasser Arafat, co-fondateur du Fatah, mouvement de résistance palestinienne depuis 1959 est président du comité exécutif de l'OLP, Organisation de libération de la Palestine. Voir

plus raisonnable, mais compte tenu de la propension des Arabes à s'aligner sur les plus extrémistes, on risque d'assister, à brève échéance, à un affaiblissement de la tendance palestinienne modérée.

M. Eytan pense également que les Russes sont très soucieux de voir rouvrir le Canal dont la fermeture est plus préjudiciable à leurs intérêts et à ceux des Égyptiens, qu'aux Occidentaux et à Israël.

Enfin, Moscou situe la crise du Moyen-Orient dans un contexte mondial : au moment où la Chine, à travers l'affaire cambodgienne, étend son influence sur le sud-est asiatique, les Russes n'auraient-ils pas intérêt à se montrer plus souples au Moyen-Orient, en attendant, qu'en retour, les Américains fassent un effort vers une paix négociée en Indochine ?

J'ai demandé à mon interlocuteur si de telles considérations ne devraient pas logiquement amener Israël à profiter de cette occasion de paix. M. Walter Eytan m'a répondu que si la détermination de la nation israélienne restait intacte, une certaine lassitude se faisait cependant jour dans l'opinion publique. Celle-ci aspire profondément à la paix, pourvu, bien sûr, que celle-ci garantisse l'existence de l'État israélien. Mme Golda Meir[1] est beaucoup plus sensible qu'on ne le croit à l'état d'esprit de son opinion. Si une ouverture sérieuse se présentait, elle n'hésiterait pas à se débarrasser des six ministres qui, derrière M. Beghin[2], représentent dans son gouvernement le groupe des « faucons ». Elle procéderait sans hésiter à un remaniement, pour former un Cabinet de paix. Néanmoins, l'attitude que prendrait le général Dayan[3] serait évidemment déterminante.

Il ne fallait cependant pas se dissimuler que les méfiances des dirigeants israéliens envers les Arabes étaient telles qu'il serait nécessaire qu'un signe non équivoque vienne de la part des gouvernements arabes intéressés et au premier chef, de Nasser. J'ai demandé à M. Walter Eytan quelle serait l'initiative qui pourrait, selon lui, être considérée comme un « signe non équivoque ». S'exprimant toujours à titre personnel, l'ambassadeur m'a répondu que l'acceptation de la troisième formule suggérée par M. Jarring[4] en ce qui concerne la procédure de négociation pourrait constituer ce signe. Il a

D.D.F. 1968-I n° 185 ; 1969-II la dépêche de Jérusalem n° 384/AL datée du 13 novembre 1969 et la note du 24 novembre 1969.

[1] Mme Golda Meir est nommée Premier ministre du gouvernement israélien en mars 1969 pour succéder à M. Levi Eshkol décédé le 26 février.

[2] Les six ministres appartiennent au groupe *Gahal* ; ce sont : y compris M. Menahem Begin, ancien chef de l'*Irgoun*, fondateur et président du parti *Herouth* (liberté), nommé au gouvernement le 1er juin 1967 au titre de ministre sans portefeuille ; M. Arieh Dultchin, du parti libéral, ministre sans portefeuille ; M. Ezer Weizman, du parti *Herouth*, ministre des Communications ; M. Hayim Landau , du parti *Herouth,* ministre du Développement ; M. Yossef Saphir, *leader* du parti libéral, ministre du Commerce et de l'Industrie, entré au gouvernement le 1er juin 1967 comme ministre sans portefeuille et M. Elimeleh Rimalt, du parti libéral, ministre des Postes. Voir la dépêche de Tel-Aviv n° 51/DA/AL du 12 août 1970, non publiée.

[3] Le général Moshe Dayan est ministre de la Défense depuis le 1er juin 1967.

[4] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en vue de procéder à des négociations tendant à l'application de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II nos 252, 266 et 320.

rappelé que M. Jarring avait proposé, après l'échec de la formule des négociations directes, puis de celle d'une procédure dite Rhodes, de s'en tenir à une formule plus souple : les parties intéressées se rendraient à Nicosie où M. Jarring installerait son quartier général et, sans que des contacts directs aient lieu entre elles, elles accepteraient que l'ambassadeur de Suède aille des unes aux autres, pour transmettre propositions et suggestions réciproques.

Quoi qu'il en soit, M. Eytan pense que, si une solution pacifique n'intervient pas au cours de cette année, le conflit risque de repartir pour une durée indéterminée avec les conséquences très graves qu'une telle évolution comporterait pour la paix dans cette région du monde.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations politiques avec la France. Is 6-3)

25

COMPTE RENDU

des entretiens avec le président Albert-Bernard Bongo le mardi 7 juillet 1970 à 16 heures 45.

C.R. *Paris, 10 juillet 1970.*

Le président de la République se félicite de la visite du président Albert-Bernard Bongo et des entretiens qu'il a eus avec lui[1]. Il constate qu'il n'y a pas de problèmes dans les relations franco-gabonaises et que les entretiens doivent permettre de faire le point d'un certain nombre de questions dont le relevé a d'ailleurs été établi par le président Bongo.

1. *Financement complémentaire du barrage de Kinguele*[2] :

Le dépassement par rapport aux estimations initiales est de l'ordre de 8 millions de francs. Il sera couvert par une dotation correspondante du fonds d'aide et de coopération.

[1] Le président de la République du Gabon, M. Albert-Bernard Bongo, et Madame Bongo effectuent un voyage officiel en France du 6 au 10 juillet 1970. Le président gabonais a un entretien au palais de l'Élysée le 6 juillet, en tête-à-tête avec le président Pompidou, de 15 h. 20 à 16 h. 20 et un entretien élargi, le mardi 7 juillet. En voir le détail dans le dossier d'archives : DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, n° 30.

[2] Le barrage de Kinguélé Tchimbélé, première centrale hydroélectrique gabonaise, est situé sur la rivière Mbei, à environ 160 km à l'est de la capitale Libreville. La réalisation de ce barrage est prise en charge par la France. La première pierre a été posée en septembre 1969 et l'achèvement des travaux est prévu pour le mois de décembre 1972. Le financement de la première tranche du barrage est assuré par un prêt à long terme du FAC (Fonds d'aide et ce coopération) de 900 millions de francs CFA, octroyé en 1968, par un prêt de 1 milliard de la CCCE (Caisse centrale de coopération économique), et par un crédit fournisseur de 600 millions de francs CFA de la COFACE. Le solde, soit 680 millions, est à la charge du Gabon. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 324/DAM du 12 juin 1970, intitulée : *Aide française et aides extérieures au Gabon*, non publiée.

2. *École de police de Franceville* :

Le président Bongo expose que pour améliorer la qualité de la police gabonaise, il est indispensable de créer cette école, dont l'implantation en dehors de Libreville lui paraît souhaitable. Le président de la République donne son accord de principe à la réalisation de ce projet sur les crédits du fonds d'aide et de coopération, sous réserve des études qui seront conduites par les services de la Coopération.

3. *Implantation d'émetteurs à Franceville* :

Le président Bongo expose que la couverture radiophonique du territoire gabonais n'est pas totalement assurée par les émetteurs de Libreville et que les régions sud de son pays sont abreuvées de slogans révolutionnaires lancés continuellement par la radio de Brazzaville.

Le gouvernement gabonais ne peut laisser cette propagande révolutionnaire s'exercer sur son territoire sans la contrebattre avec les moyens appropriés. Il demande que la France lui apporte son aide pour implanter à Libreville deux émetteurs couplés de 20 kwa, l'un pour ondes moyennes et l'autre pour ondes courtes.

Le président de la République donne son accord de principe pour qu'une aide soit apportée par le fonds d'aide et de coopération à la réalisation de cette opération.

4. *Moyens aériens* :

Le président Bongo rappelle qu'il a écrit dernièrement au président de la République pour lui faire savoir qu'il était très reconnaissant au gouvernement français de lui faire don d'un appareil *Mystère 20* pour son usage personnel mais que, pour des raisons politiques évidentes, il souhaitait que le cadeau qui lui serait fait soit total[1] et qu'il n'ait pas à faire figurer dans le budget gabonais des inscriptions pour acquitter une partie du prix de cet appareil. Il souligne que le Gabon est très dépendant en matière de liaisons des moyens aériens et que le parc actuel du Gabon comprend de nombreux *DC 3* qu'il importe de renouveler très rapidement, compte tenu de leur ancienneté et de leur degré d'usure.

Le gouvernement gabonais serait disposé, pour remplacer ces matériels, à faire l'acquisition d'avions *Nord 262*.

M. Bourges propose qu'une convention d'achat de matériels aériens soit passée avec le gouvernement gabonais qui prévoirait l'acquisition par le Gabon d'un *Mystère 20* et de deux *Nord 262*. Une subvention égale au prix du *Mystère 20* serait octroyée au Gabon sur le FAC[2] ainsi que d'autres

[1] Se reporter à la lettre du président Bongo au président Pompidou de juin 1970 dans laquelle le président gabonais discute les conditions de vente d'un *Mystère* 20/FAN JET FALCON, publiée dans *D.D.F.* 1970-I. Sur les suites de cette affaire, voir le télégramme de Paris à Libreville n°s 167 et 168 du 23 juillet 1970, non publié, dans lequel il est écrit que le Fonds d'aide et de coopération prendra en charge la totalité du coût du *Mystère* 20, évalué à 8,4 millions de francs français, soit 420 millions de francs CFA. Le Gabon passera commande de deux Nord 262 et en assurera le paiement selon un échéancier précisé.

[2] FAC : Fonds d'aide et de coopération.

facilités de crédit pour lui faciliter l'acquisition des autres appareils. Le principe de cette solution est accepté.

5. *Création d'un cycle d'enseignement supérieur à Libreville* :

Le président Bongo rappelle qu'après la dernière commission de l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Libreville, on ne peut que constater l'éclatement de la FESAC[1]. Le problème est encore aggravé par le désir des gouvernements congolais et centrafricain de substituer au système de la validité de plein droit du baccalauréat celui de l'équivalence. Le Gabon, qui disposera à la rentrée 1970 de 250 à 300 bacheliers, souhaite pouvoir les former sur son territoire.

Le président de la République convient qu'il est difficile de maintenir la FESAC, compte tenu des aspirations différentes des États qui en sont membres mais qu'il ne faut pas tomber dans l'erreur qui consisterait à constituer dans chaque État des universités de type traditionnel. L'intérêt bien compris du Gabon serait de créer une cellule pluridisciplinaire d'enseignement supérieur sous la forme d'un collège du premier cycle qui comprendrait plusieurs instituts qui assureraient la formation, dans divers secteurs, des étudiants gabonais. Le président Bongo donne son accord à cette formule, le support de ce collège du premier cycle devant être assuré par l'université de Montpellier dont le recteur se rendra en mission à Libreville. Les créations envisagées ne poseront pas de problème insoluble, l'Éducation nationale ayant déjà prévu l'envoi au Gabon des 6 professeurs indispensables.

6. *Gisement de Mékambo – voie d'évacuation* :

M. Bourges rappelle que la France a déjà fixé le montant de son apport dans la perspective de la construction du premier tronçon de la voie d'évacuation qui serait constituée par la voie ferrée Owendo-Booué. Le coût global de l'ouvrage serait de l'ordre de 20 à 25 milliards CFA. Son financement pourrait être assuré par la contribution française, par une contribution gabonaise de même importance, par un prêt du FED et sans doute un apport de la BIRD.

M. Schumann indique que la Communauté économique européenne n'a pas encore pris définitivement position à ce projet.

Le président de la République rappelle que la France est disposée à s'engager dans l'exploitation du gisement de Mékambo et dans la construction de la voie d'évacuation[2]. L'exploitation du gisement de Mékambo doit

[1] FESAC : la Fondation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale, institution régionale, a été créée le 11 décembre 1961 par une convention signée entre la République du Tchad, la République centrafricaine, la République gabonaise et la République du Congo. Le 12 décembre 1961, un accord de coopération en matière d'enseignement supérieur est conclu entre les quatre républiques d'Afrique centrale précitées et la République française. À la suite de la conférence de la FESAC, tenue à Libreville du 5 au 8 mai 1970, le gouvernement gabonais a demandé au gouvernement français de lui apporter son aide afin de lui permettre d'ouvrir pour la rentrée d'octobre 1970, les premiers éléments d'une université nationale. Se référer à la dépêche de Libreville n° 353 du 29 mai 1970, non reproduite, mais classée dans le dossier d'archives : DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, n° 36.

[2] Par décret en date du 4 septembre 1963, le Gabon a attribué à la société des mines de fer de Mekambo une concession d'exploitation du minerai de fer de la zone Belinga-Mekambo, qui

faire partie des perspectives françaises et gabonaises pour les années à venir. Les concours du FED et de la BIRD seront acquis si l'exploitation de la voie ferrée est liée à celle de la mine. La sidérurgie française prendra une part de la production de minerai dans la limite de 3 à 3 millions ½ de tonnes. Or, le problème est d'assurer l'écoulement par des contrats à long terme de la production de la mine qui, pour être rentable, doit se situer entre 10 et 15 millions de tonnes.

Afin de relancer cette affaire qui, pour l'instant, est en état de léthargie, la *Bethlehem Steel* montrant peu d'empressement à passer à la phase d'exploitation, il paraîtrait opportun de désigner une personnalité qui, avec l'aval du gouvernement et de la sidérurgie française, prendrait des contacts avec les consommateurs éventuels de minerais de fer de Mékambo dans le but de susciter des demandes.

Le président Bongo acquiesce à cette formule mais souligne que le président actuel de la Somifer ne fait montre d'aucune activité et qu'il y aurait peut-être intérêt à le remplacer par une autre personnalité[1] qui pourrait faire les démarches envisagées par le président de la République.

Le président de la République fait observer que si cette personnalité avait la qualité de président de la Somifer, elle serait trop dépendante de la *Bethlehem Steel* pour pouvoir susciter des demandes. Il est donc de l'intérêt du gouvernement gabonais que les deux opérations soient distinctes et que la restructuration de la Somifer n'intervienne qu'après que la mission envisagée au départ ait déposé ses conclusions.

M. Giscard d'Estaing[2] indique qu'il s'est entretenu de cette affaire avec M. McNamara[3] qui s'y intéresse mais que la mise en exploitation de la mine pose une question de rentabilité. Il ne peut être trouvé de solution que dans la mesure où les contrats à long terme d'enlèvements du minerai sont souscrits par des sidérurgistes importants.

M. M'Bouy-Boutzit[4] précise qu'il s'est rendu brièvement au Japon où il a eu des contacts avec des industriels qui se sont montrés très intéressés par le minerai à haute teneur de Mékambo dans la mesure où il peut être

expire en fait en 1978 si le gisement n'est pas ouvert d'ici là. La Somifer est une société anonyme au capital social de 200 millions de francs CFA réparti comme suit : *Bethlehem Steel Corporation*, 50 % ; France, 34 % ; République fédérale d'Allemagne, 10 % ; Italie, 3,5 % ; Belgique, 2 % ; Pays-Bas, 0,5 %. L'évolution rapide de l'économie internationale du minerai de fer semble avoir entravé la décision de la Somifer de réaliser rapidement son projet, par suite de l'accroissement des seuils d'exploitation des gisements qui se situent à 15/20 millions de tonnes/an, voire davantage, du problème que pose le transport maritime par navires de gros tonnages donc de forts tirants d'eau, nécessitant des sites de chargement adaptés.

[1] Le président Bongo a informé le gouvernement français de son désir de voir nommer à la présidence de la Somifer, M. Claude Panouillot de Vesly, inspecteur général des Finances depuis 1968, directeur général de la Banque centrale des États d'Afrique équatoriale et du Cameroun, depuis 1955.

[2] Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des Affaires économiques du 18 janvier 1962 au 8 janvier 1966, puis ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[3] Robert Strange McNamara est président de la Banque mondiale depuis avril 1968.

[4] Édouard M'Bouy-Boutzit, licencié ès-Sciences économiques, lauréat du concours général des Facultés de Droit et de Sciences économiques de France, est ministre des Affaires économiques, du Commerce, de l'Industrie et du Développement depuis le 20 mars 1969.

évacué par de gros minéraliers mais que, dans ce cas, 10 à 15 % de l'approvisionnement japonais en minerai de fer pourrait être assuré par le gisement gabonais.

M. Ortoli[1] rappelle que pour trouver des clients pour le minerai de fer, il sera indispensable d'en préciser le prix. Or, celui-ci ne pourra être déterminé que si l'on peut fixer le prix du transport par chemin de fer et les possibilités d'évacuation par mer, précisions qui supposent des études qui ne seront achevées que dans plusieurs mois.

Le président de la République conclut en indiquant que ces études doivent être faites mais qu'il n'est pas nécessaire d'attendre leur achèvement pour qu'un premier tour d'horizon soit effectué auprès des consommateurs éventuels par un expert de haut niveau que le gouvernement français va rechercher très rapidement.

Le président Bongo se félicite des paroles prononcées par le président de la République et souligne qu'il paraît indispensable que l'expert qui sera choisi puisse faire état de l'aval du gouvernement et de la sidérurgie français, avant toute chose.

6. *Coopération militaire* :

Le président Bongo expose que le gouvernement gabonais doit procéder au renouvellement des matériels aériens de ses forces armées ainsi que de certains des matériels et armements qui lui ont été remis par la France et qui sont d'un modèle périmé. A cet effet, il remettra un dossier au secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Le président de la République répond que M. Bourges examinera le dossier qui lui sera remis avec compréhension. Le président de la République conclut l'entretien en soulignant la volonté de la France de poursuivre une politique d'étroite coopération avec le Gabon et souhaite que la coopération franco-gabonaise se développe dans des domaines précis et qu'elle aboutisse à des résultats.

Le président Bongo remercie le président de la République et le gouvernement français pour la compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard de toutes les demandes qui leur ont été soumises par le gouvernement gabonais[2].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, relations bilatérales avec la France, 1970, n° 30*)

[1] François-Xavier Ortoli, inspecteur des Finances, a été directeur de Cabinet du Premier ministre Georges Pompidou de 1962 à 1966, puis est ministre du Développement industriel et scientifique depuis juin 1969.

[2] Au titre de l'aide directe, le gouvernement français a livré 15 auto-mitrailleuses, 3 avions (2 Cessna, 1 C 47) auxquels il convient d'ajouter l T 6 et 4 avions d'entraînement destinés initialement au Biafra.

26

NOTE

Pour M. J. P. Brunet
de la part de Claude Martin[1]

N[2]. *Paris, 10 juillet 1970.*

La remarque de l'éditorialiste du *Times*, qui relève qu'on parle de périodes de transition, au pluriel, du côté britannique, et de *la* période de transition, du côté des Six, est juste, mais il n'est pas sûr que ces nuances de vocabulaire recouvrent véritablement un malentendu.

1- Dans le document adopté par les ministres de la Communauté le 6 mars, il est effectivement question, mais uniquement en titre, de la « période de transition ». Pour le reste, le texte ne parle, tout au long, que « de mesures transitoires ».

Ce document indique « qu'il sera nécessaire d'assurer un parallélisme adéquat entre les progrès de la libre circulation des marchandises industrielles et la réalisation du Marché commun agricole » et « qu'il y a lieu de tenir compte de cette considération pour la détermination de la durée des mesures de transition dans le secteur industriel et dans le secteur agricole ». Il ne va donc pas jusqu'à dire que la durée des mesures à prévoir devrait être rigoureusement la même dans les deux secteurs.

2- Du côté britannique, les positions ne sont pas claires. Les porte-paroles officiels (et notamment M. Barber[3] à Luxembourg) se réfèrent moins à la possibilité d'une ou de plusieurs périodes de transition qu'à la nécessité de « solutions » acceptables pour tous – terme qui peut recouvrir aussi bien des mesures transitoires que les adaptations durables des règles communes (et qui permet aux Anglais de ne pas dire explicitement qu'ils rejettent certaines de ces règles).

Dans le *Daily Telegraph* du 23 juin, M. Maurice Green[4] prenait pour hypothèse qu'il pourrait y avoir une période de transition pour l'agriculture et une pour l'industrie, mais en ajoutant « que la durée de ces deux périodes » devrait être, en gros, la même « et que cela » ne soulèverait pas de problème particulier » dans la négociation.

3- Si cet état d'esprit est celui du *Foreign Office*, il n'y a effectivement qu'une nuance entre les Six et les Anglais.

[1] Cette ligne est un rajout manuscrit.

[2] Cette note, rédigée par Claude Martin, secrétaire des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières, service de coopération économique, du Département depuis juin 1968, est adressée à Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières depuis octobre 1966.

[3] Anthony Barber, chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, du 20 juin au 25 juillet 1970 puis chancelier de l'Échiquier.

[4] Maurice Green, rédacteur en chef, britannique, du *Daily Telegraph* depuis 1964.

Est-ce dire que nous pourrions faire un pas de plus, et admettre formellement qu'il puisse y avoir des périodes de transition, interdépendantes et plus ou moins de même durée, mais néanmoins séparées ? Cela présenterait un certain nombre de risques.

a) Il n'y a pas équilibre entre l'intérêt qu'a la Grande-Bretagne à obtenir des mesures transitoires agricoles et l'intérêt que nous aurions à obtenir des mesures parallèles dans le domaine industriel. Il n'est d'ailleurs pas encore établi que nous ayons à être demandeurs en ce dernier domaine. Si nous acceptons qu'il y ait une période transitoire agricole et une période industrielle, les Anglais s'efforceront d'accréditer l'idée que chacun a trouvé, dans les mesures transitoires, son intérêt. La Grande-Bretagne ne se trouvera pas en situation « d'infériorité » par rapport aux Six pour ce qui concerne l'application des règles communes, et elle ne devrait donc pas avoir pendant la phase transitoire moins de droits qu'eux sur le plan institutionnel.

Si au contraire nous maintenons formellement qu'il n'y a qu'une période de transition, il sera facile de rappeler que celle-ci trouve essentiellement son origine dans les demandes anglaises en matière agricole (les dispositions industrielles n'étant demandées par les Six que pour éviter les distorsions de concurrence) et nous pourrons plus aisément poser le problème de la participation de la Grande-Bretagne aux décisions pendant la période transitoire.

b) Si nous acceptons qu'il y ait *des* périodes de transition, on nous demandera d'abord d'en prévoir deux (agriculture, industrie) puis bientôt trois (mouvements de capitaux) ou davantage[1]. Nous serons vite pressés de prévoir des traitements sur mesure pour des « cas particuliers » comme par exemple, la Nouvelle-Zélande. Même sans en arriver là, nous risquons, en insistant moins sur le caractère global de la période de transition, d'avoir davantage de difficulté à faire respecter dans tous les domaines les principes généraux retenus par les Six (par exemple celui selon lequel les mesures transitoires ne seront pas renouvelables).

c) Enfin si nous faisons des distinctions par secteur, il faudra aussi bientôt en faire par pays ce qui accentuera la complexité du système à prévoir, et posera le cas du Danemark qui souhaite avoir une période de transition la plus courte possible.

(*Service de coopération économique, DE-CE, 1967-1975, n° 768*)

[1] Rajout manuscrit dans le texte : « règlement financier, etc. ».

27

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 265[1]. *Paris, 11 juillet 1970, 18 h 00.*

Par courrier.

SECAM

Une compétition très vive oppose actuellement les partisans des procédés de télévision en couleurs français (SECAM)[2] et allemand (PAL)[3] dans les pays qui n'ont pas encore effectué leur choix entre les trois systèmes existants[4]. Pour sa part, le procédé américain NTSC n'est plus compétitif et paraît devoir être limité aux pays qui l'ont déjà adopté (États-Unis, Canada, Japon).

Pour vous permettre de faire état des avantages du SECAM et réfuter les arguments, non fondés, répandus par les tenants du PAL, INTERSECAM – association chargée de la promotion du SECAM[5] – a établi un document qui vous sera transmis par une prochaine valise. Vous trouverez ci-après et sous une forme sommaire l'essentiel des arguments contenus dans ce document[6].

I- Le SECAM est plus simple et donc moins coûteux que ses concurrents.

1/- *Simplicité du SECAM.*

Le NTSC et le PAL transmettent plus de signaux couleurs que le SECAM, ce qui impose à ces deux procédés une plus grande précision à l'émission et à la réception pour éviter les erreurs de mélange.

[1] Ce télégramme circulaire est signé par M. Jean-Pierre Cabouat, chef du service des Affaires générales à la direction des Affaires économiques et financières au Département, depuis juin 1970.

[2] Le terme SECAM signifie « Séquentiel Couleur à Mémoire », système français de télévision en couleurs inventé par Henri de France (1911-1986) et commercialisé à partir de 1967.

[3] PAL ou *Phase Alternative Line* ou « Alternance de phase suivant les lignes », système allemand mis au point par Walter Bruch (1908-1990) et exploité dans les années 1960. Les concurrents du PAL sont le NTSC (*National Television System Committee*) d'origine américaine, lancé en 1953, et le SECAM d'origine française.

[4] Les standards de codage de la couleur sont au nombre de trois (plus des variantes) : NTSC, PAL et SECAM.

[5] INTERSECAM ou Association pour la promotion internationale du procédé SECAM, créée en 1968, regroupe l'ORTF, la Compagnie française de Télévision, détentrice des brevets SECAM, et l'industrie électronique représentée par sa Fédération nationale (FNIE). Le président en est Paul Sallebert de 1968 à 1975.

[6] Se reporter au mémorandum de mars 1969, intitulé SECAM, reprenant les différentes phases des démarches accomplies pour la présentation du procédé français de télévision en couleurs, les aspects de la question : technique, économique, culturel. Voir également la note n° 94/QS du 11 mars 1969, intitulée : *L'Italie et le SECAM*, publiée dans *D.D.F.* 1969-I, n° 214, ainsi que celle du 13 mai 1970, n° 160, publiée dans *D.D.F.* 1970-I, n° 250. À compléter par le mémorandum de Rome, daté du 10 juillet, non reproduit, qui est une mise au point pour réfuter les arguments inexacts, tendancieux, dont font état les promoteurs des systèmes de télévision en couleurs concurrents.

La plus grande simplicité du SECAM se traduit par les avantages techniques suivants :

– utilisation possible d'émetteurs et de faisceaux hertziens anciens ;

– réglages des émetteurs beaucoup moins précis et fréquents ;

– enregistrement magnétique en couleurs sur du matériel identique à celui requis pour le noir et blanc ;

– transmission plus facile, notamment par satellite et en zone montagneuse ;

– récepteurs plus simples et plus faciles à régler.

Il convient d'insister sur la facilité d'enregistrement magnétique qui constitue l'un des avantages principaux du procédé français. Le procédé SECAM, du fait de sa simplicité, est enregistrable par les appareils les plus sommaires (même domestiques), alors que ce n'est qu'au prix d'artifices techniques complexes et coûteux nuisibles à la bonne qualité de l'image que le PAL (ou le NTSC) peuvent être enregistrés. En fait, il semble que la meilleure solution pour les télévisions qui ont adopté le PAL est d'enregistrer en SECAM, puis de transcoder en PAL. Cette facilité d'enregistrement magnétique prend toute son importance si l'on considère le développement prévisible de la télévision en cassette (enregistrement de programmes par le téléspectateur) dans les prochaines années.

2/- Coût moins élevé du SECAM.

Ces avantages techniques expliquent que l'équipement et l'exploitation en SECAM soient moins coûteux qu'en PAL. Si les études du comité consultatif international des radiocommunications (CCIR) avaient conclu en 1965 à l'équivalence entre les deux systèmes du point de vue du coût, les développements techniques intervenus depuis lors ont donné l'avantage au SECAM dans ce domaine.

Ainsi, pour la réalisation d'un studio couleurs, un seul matériel (mélangeur) est plus coûteux en SECAM qu'en PAL, alors que les autres équipements sont de prix identiques (caméras notamment), à l'exception des enregistreurs magnétiques qui sont nettement plus chers en PAL qu'en SECAM (800 000 F contre 500 000 F). On doit ajouter que les émetteurs traditionnels servant au noir et blanc peuvent être utilisés sans modification pour la diffusion du SECAM, alors que des améliorations sont nécessaires pour celle du procédé allemand. Par ailleurs, les récepteurs SECAM sont, dans un pays donné, moins coûteux à construire que les récepteurs PAL qui doivent être dotés de plusieurs composants supplémentaires et notamment d'un oscillateur dont le prix est de 60 F.

II- Sur le plan industriel le choix du SECAM est avantageux.

Un grand nombre de pays et notamment ceux de norme G ont intérêt à protéger leurs industries électroniques d'une trop vive concurrence des florissantes firmes allemandes et hollandaises. Ces dernières qui ont déjà amorti leurs chaînes de fabrication de téléviseurs PAL, sont susceptibles de

les exporter à des prix très compétitifs au détriment des fabricants nationaux. Il paraît plus avantageux pour ces pays d'adopter le SECAM et d'envisager une coopération avec l'industrie française.

III- Réfutation des principaux arguments développés à l'encontre de notre procédé.

1/- *Le SECAM ne serait pas adapté aux transmissions en zone montagneuse.*

Il s'agit d'un argument qu'emploient régulièrement les tenants du PAL, qui est fondé sur la seule étude théorique d'un ingénieur proche d'une firme allemande et qui n'a jamais été vérifié dans la pratique, si ce n'est par des expériences faites par des firmes concurrentes à l'aide de récepteurs SECAM inadaptés. Une étude du CCIR conclut à l'équivalence des deux procédés dans ce domaine. Nous avons effectué en France plusieurs démonstrations, notamment devant les experts de firmes étrangères qui ont au contraire conclu à une légère supériorité du SECAM. Ces démonstrations pourront être renouvelées devant les missions techniques qui le désireraient.

2/- *Le SECAM ne serait pas adapté aux télévisions utilisant d'autres normes que la norme française (L).*

Les questions de normes n'influencent aucunement la qualité du SECAM. Ainsi, les partisans du PAL avaient prétendu que le procédé français était inadapté à la norme G ; la mise en service du procédé SECAM en RDA, qui utilise cette norme, a permis un démenti sans équivoque.

D'autre part, le choix du SECAM n'isolerait aucunement les télévisions SECAM des télévisions PAL, le transcodage (passage d'un système à l'autre) étant un procédé d'une grande simplicité effectué à l'aide de matériel d'un coût négligeable dont toute télévision doit être dotée. Les grands reportages de mondovision en direct (opération *Apollo*, jeux olympiques) ont fait appel à un double transcodage (NTSC/PAL puis PAL/SECAM) qui a été effectué sans difficulté aucune.

3/- *Le choix du SECAM serait dommageable sur le plan commercial.*

Les pays ayant adopté le SECAM représentent une clientèle potentielle quantitativement très supérieure à celle des pays PAL ; de plus les perspectives à long terme du marché des télévisions sont plus importantes à l'Est en raison de la saturation prévisible des marchés de l'Europe de l'Ouest.

4/- *L'adoption du SECAM favoriserait la propagande des pays de l'Est.*

Il suffit de répondre que cet argument ne peut être avancé que dans le cas de la télévision directe (par satellite-émetteur) et qu'un tel procédé de propagande est d'un prix tel que le pays qui aurait décidé de l'utiliser trouverait négligeable le coût du matériel nécessaire à adapter les émissions de son satellite aux caractéristiques des récepteurs du pays où il souhaite se faire entendre. D'ailleurs, les différences de normes constitueraient un obstacle

beaucoup plus important à résoudre que les différences de procédés couleurs.

(*Europe, EU, Italie, 1961-1970, presse, radio, télévision, n° 358*)

28

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3221 à 3232. *Pékin, 12 juillet 1970.*

(*Reçu* : 10 h. 50).

Strictement réservé.

Entretien de M. Bettencourt avec M. Chou En-laï

Je me propose d'adresser au Département, par la prochaine valise, le compte rendu *in extenso* de la conversation que M. Bettencourt[1] a eue avec M. Chou En-laï le 10 juillet[2], et à laquelle ont assisté silencieusement du côté chinois, MM. Li Hsien-nien[3], Lo Kuei-po[4], Li Chiang[5] et le directeur d'Europe[6].

Aussi ne retiendrai-je que les points essentiels des déclarations faites par M. Chou En-laï après que M. Bettencourt lui eut donné lecture du message

[1] M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 22 juin 1969, effectue un voyage officiel en République populaire de Chine du 7 au 21 juillet 1970. Il rencontre MM. Chou En-laï, Premier ministre, Lin Piao, vice-président et est reçu, le 13, par le président Mao Tsé-toung. Il poursuit sa visite en province, par les villes de Nankin, Hangchow et Shanghaï. L'accueil réservé au ministre français et aux membres de la mission qui l'accompagnaient est décrit dans le télégramme n°s 3142 à 3145 du 8 juillet, non publié.

[2] Le compte rendu de l'entretien du vendredi 10 juillet 1970, à Pékin entre MM. Bettencourt et Chou En-laï, est classé dans le document d'archives : *secrétariat général, entretiens et messages, avril-septembre 1970, n° 44*.

[3] Li Hsien-nien est vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 15 septembre 1954. Il est un des rares dirigeants communistes chinois d'origine prolétarienne. Entré au parti communiste en 1927, il fonde un groupe de guérilla intégré ultérieurement dans la 4e armée. Il prend part à la Longue Marche en tant que commissaire politique. Il organise la résistance contre les Japonais dans le Hupei. Élu en 1945 au comité central du parti communiste, il devient membre du conseil politique et militaire de la Chine du centre-sud et jusqu'en 1954 il est le chef politique, militaire et administratif de la province de Hupei. Nommé ministre des Finances en 1954 et vice-Premier ministre, Li Hsien-nien est sévèrement critiqué par les Gardes rouges pendant la Révolution culturelle (1966-1969). Depuis la fin de 1967, il paraît avoir un certain nombre de responsabilités dans le domaine de la politique étrangère et est réélu au comité central et au bureau politique du PCC.

[4] Lo Kuei-po est vice-ministre des Affaires étrangères plus particulièrement chargé des Affaires d'Europe occidentale et d'Amérique.

[5] Li Chiang est vice-ministre du Commerce extérieur depuis juin 1969.

[6] Tang Hai-kuang est directeur d'Europe au ministère chinois des Affaires étrangères, le *Wai Chiao Pu*.

de M. Chaban-Delmas et rappelé les positions de notre gouvernement sur les rapports franco-chinois[1], sur la participation de la Chine aux règlements des grands problèmes internationaux[2] et sur l'affaire indochinoise[3].

1- M. Chou En-laï a tout d'abord remarqué que deux points communs existaient entre la Chine et la France : en premier lieu, la volonté d'indépendance et le refus de se soumettre au contrôle d'aucune autre grande puissance, en second lieu, la conviction qu'en dépit des différences de systèmes sociaux, les relations internationales pouvaient s'établir sur la base de la coexistence pacifique.

La résistance à l'égard de toute manifestation de domination étrangère s'applique, a précisé le Premier ministre chinois, aussi bien à l' « impérialisme américain » qu'au « social-impérialisme ». (Quant à ce dernier terme, a précisé M. Chou En-laï, chacun sait : « ce que nous entendons par là »).

En ce qui concerne la coexistence pacifique et la recherche de la paix, M. Chou En-laï s'est montré plus sceptique. Faisant allusion au désir exprimé par M. Bettencourt de voir la paix s'instaurer en Indochine, il a souligné que « les désirs seuls ne suffisent pas et qu'il faut tenir compte des réalités objectives ».

2- Abordant ainsi la question des relations sino-américaines, le Premier ministre chinois a démontré, en se fondant sur les exemples du règlement de la guerre de Corée par un simple armistice[4], de l'occupation prolongée de Taïwan par les troupes américaines et du refus de Washington de signer les accords de Genève de 1954[5], que les États-Unis ne souhaitaient pas la paix. Ces derniers, selon M. Chou En-laï, ne sont nullement disposés à régler leurs rapports avec la Chine sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique[6] et notamment du premier d'entre eux : « respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale », ce qui implique l'évacuation de Taïwan.

3- Le Premier ministre chinois a ensuite dénoncé deux nouveaux dangers qui se développent avec la complicité des États-Unis et de l'URSS : « le revanchisme allemand », d'une part, le « militarisme japonais », d'autre part.

[1] « L'importance attachée par le gouvernement français au développement des relations entre les deux pays ».

[2] « La Chine, la plus grande nation du monde par sa population, et l'une des plus grandes nations du monde sous de nombreux rapports, doit avoir sa place et ses responsabilités dans la communauté des nations. Les grands problèmes ne sauraient être réglés sans elle ».

[3] « Pour la France, la paix (en Indochine) doit découler d'un retour aux accords de Genève de 1954 et 1962 ».

[4] La guerre de Corée débute le 25 juin 1950. Après des négociations, entamées à partir de juillet 1951, l'armistice est signé à Panmunjom le 27 juillet 1953 entre les représentants de l'ONU, de la Chine et de la Corée du Nord.

[5] Allusion aux accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[6] Le préambule du traité sino-indien sur le Tibet, signé à Pékin le 29 avril 1954, déclare que le gouvernement de la République indienne et le gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine ont résolu de conclure un traité basé sur les principes suivants : respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ; non-agression mutuelle ; non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures ; égalité et avantages réciproques ; coexistence pacifique.

Soupçonnant la République fédérale de vouloir absorber la RDA[1], M. Chou En-laï s'est montré soucieux de savoir si Bonn pourrait accepter de reconnaître la frontière de l'Elbe et a indiqué que les pourparlers engagés entre la RFA et l'URSS ne présageaient rien de bon. M. Bettencourt lui a répondu qu'à notre avis ces conversations constituaient un élément de paix et de détente.

4- Sur la question du Cambodge, M. Chou En-laï a estimé que nous avions été « un peu dupes ». En tout cas, notre position dans ce pays aurait dû nous permettre de prévoir ce qui allait se passer et d'en avertir le prince Sihanouk[2]. M. Bettencourt a protesté de notre bonne foi. Le Premier ministre chinois a admis que la situation s'était dégradée beaucoup plus vite que prévu.

En ce qui concerne le cours actuel des événements, Pékin considère qu'en raison de l'intervention des troupes sud-vietnamiennes et thaïlandaises et de la prolongation des bombardements américains, le retrait des troupes des États-Unis du Cambodge ne constitue qu'une supercherie.

5- D'une manière plus générale, M. Chou En-laï se déclare d'accord avec nous pour estimer que le retrait des troupes américaines est une condition essentielle du règlement de l'affaire indochinoise. Mais il n'a fait aucune allusion aux propos de M. Bettencourt concernant les conceptions françaises sur une éventuelle solution de cette affaire : négociation avec la participation de la Chine et retour aux principes posés par les accords de Genève.

6- M. Chou En-laï a ensuite traité de l'attitude de la Chine à l'égard des États-Unis et de l'URSS, compte tenu du double problème non résolu de Taïwan et de la frontière sino-soviétique. Établissant un parallèle entre ces deux affaires qui touchent à l'intégrité territoriale de la Chine, il a affirmé que son pays n'entendait faire la guerre à ce sujet ni aux États-Unis, ni à l'URSS. Voilà vingt ans, ajouta-t-il, que ces problèmes n'avaient pas reçu de solution, mais cela n'avait pas empêché la Chine de continuer à vivre. À cette prudence et à cette patience tactiques, le Premier ministre chinois a cependant opposé la nécessité de demeurer absolument ferme sur les principes. Insistant vivement sur ce point, il a déclaré que si la Chine avait laissé exister Taïwan, elle ne saurait tolérer ni la théorie des « deux Chine », ni une quelconque théorie « d'une Chine plus une Taïwan indépendante ». Il en résulte qu'il ne saurait être question ni d'une double représentation de la Chine au sein des organisations internationales, ni de l'établissement de relations diplomatiques avec un pays qui continuerait à reconnaître de quelque façon l'existence de Formose. « Nous pouvons tolérer, a dit

[1] RDA ou République démocratique allemande, fondée le 7 octobre 1949 en réponse à la fondation de la République fédérale d'Allemagne, le 23 mai 1949. Le premier président de la RDA est Wilhelm Pieck, le Premier ministre-président, Otto Grotewohl et l'homme fort du régime, Walter Ulbricht, secrétaire général du comité central du SED (parti socialiste unifié d'Allemagne).

[2] Norodom Sihanouk a été roi du Cambodge du 24 avril 1941 au 3 mars 1955, puis chef de l'État du Cambodge d'avril 1960 au 18 mars 1970. Il est renversé durant son absence par un coup d'État du général Lon Nol et fonde à Pékin un gouvernement en exil.

M. Chou En-laï, que le présent état de choses se poursuive temporairement à Taïwan mais nous ne pouvons tolérer que deux Chine coexistent dans les instances internationales ».

S'agissant de la contestation portant sur la délimitation des frontières avec l'URSS, le Premier ministre a déclaré que les préparatifs militaires de la Chine avaient un caractère purement défensif.

7- M. Bettencourt s'est enquis des intentions de M. Chou En-laï et lui a fait savoir que, s'il devait se rendre en Europe notre Premier ministre serait heureux de l'inviter en France. M. Chou En-laï n'a pas donné de réponse mais a indiqué que le gouvernement chinois rendrait la visite qui venait de lui être faite et enverrait à son tour en France une délégation qui serait conduite par un « ministre prestigieux ». Au cas où M. Chaban-Delmas entreprendrait un voyage en Asie, il serait le bienvenu en Chine.

8- Au cours de l'entretien, M. Chou En-laï s'est référé à de multiples reprises aux positions prises par le général de Gaulle dans des affaires aussi diverses que celles de l'Indochine, de l'Algérie, de l'OTAN, des rapports franco-américains et franco-allemands. Il n'a cessé de faire l'éloge de la politique suivie par l'ancien président de la République et a exprimé le vif souhait qu'elle demeure celle de la France.

Il a interrogé M. Bettencourt sur les activités présentes du général de Gaulle et l'a prié de bien vouloir le saluer de sa part.

(Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1970)

29

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3233 à 3239. *Pékin, 12 juillet 1970.*

(*Reçu* : 11 h. 00).

Strictement réservé.

Commentaire sur l'entretien de M. Chou En-laï avec M. André Bettencourt

Je me réfère à mon télégramme nos 3221 à 3232[1].

De la longue conversation que M. Bettencourt a eue avec M. Chou En-laï le 10 juillet, je retire les indications principales suivantes :

1- Le dialogue a été ouvert et direct. Il est clair que le Premier ministre de la République populaire de Chine a voulu marquer, par les propos qu'il

[1] Le télégramme nos 3221 à 3232 est publié ci-dessus.

a tenus à M. Bettencourt, la cordialité des sentiments qu'il porte à notre pays.

2- L'hommage que M. Chou En-laï a rendu au général de Gaulle (il ne l'a pas cité moins de huit ou dix fois, et souvent longuement) mérite d'être relevé. Perspicacité dans l'analyse des événements et courage dans la mise en œuvre de ses objectifs sur le plan international, telles sont aux yeux du Premier ministre les éminentes qualités de l'ancien président de la République. Le discours de Phnom Penh de septembre 1966[1], (j'ai pu constater que notre interlocuteur en avait analysé dans le détail toute la substance et les implications) est tenu pour un modèle de lucidité dont M. Nixon eut gagné à s'inspirer. Déjà, dans le passé (mes télégrammes n°s 1804 et 1818 du 26 septembre 1969)[2], M. Chou En-laï n'avait pas caché son admiration pour le général de Gaulle. Il l'a confirmée hier d'une manière particulièrement nette tout en précisant que les relations de la Chine et de la France sont assurées de connaître un heureux développement si les principes sur lesquels l'ancien président fondait la politique étrangère de notre pays sont sauvegardés.

3- J'ai déjà dit, au cours de ces derniers mois, les doutes que l'on avait conçus ici, parmi Chinois et Vietnamiens, concernant notre attitude au Cambodge à l'époque du coup d'État de mars[3]. M. Chou En-laï est revenu assez curieusement sur ce problème, mais avec netteté : on peut se demander de quelles indications les Chinois ont pu disposer quant au comportement de tel de nos ressortissants vivant au Cambodge ou d'une « collusion » de tel autre avec Lon Nol[4].

Il va sans dire que le ministre délégué s'est élevé avec énergie contre de fausses interprétations en insistant sur la parfaite bonne foi des autorités françaises.

4- Le Premier ministre n'a pas cherché à connaître notre position précise sur le problème cambodgien et n'a pas fait davantage mention de nos conceptions concernant les modalités d'un règlement en Indochine. Il estime qu'il ne suffit pas de parler de paix pour parvenir à la solution. L'examen des réalités s'impose avant l'action. Tel avait été le comportement du général de Gaulle et le discours de Phnom Penh en avait été l'illustration.

5- J'ai pu constater à quel point le Premier ministre était informé du détail des discussions antérieures que M. Bettencourt avait eues avec

[1] Allusion au discours prononcé par le général de Gaulle, le 1er septembre 1966, à Phnom Penh, capitale du Cambodge, lors d'une visite officielle de trois jours dans ce pays. Se reporter à *D.D.F.* 1966-II, n°s 232 et 256.

[2] Ces télégrammes de Pékin du 26 septembre 1969, non publiés, relatent l'entretien tenu entre M. Chou En-laï et l'ambassadeur de France, M. Manac'h, traitant des relations avec la France, les rapports sino-américains, la politique américaine à l'égard de l'Europe, le Vietnam et les relations sino-soviétiques.

[3] Coup d'État du 18 mars 1970 perpétré par le général Lon Nol qui renverse le chef de l'État du Cambodge, Norodom Sihanouk.

[4] Sur ce sujet, voir le télégramme de Paris à Pékin n°s 359 à 367 du 9 mai 1970, publié dans *D.D.F.* 1970-I.

MM. Li Hsien-nien[1] et Lo Kuei-po[2]. Certains de ses propos s'y référaient de manière évidente.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1970*)

30

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU LUNDI 13 JUILLET 1970 AU PALAIS DU PEUPLE

C.R.

Secret. Confidentiel.

Étaient présents du côté chinois : MM. Mao Tsé-toung[3]
Lin Piao[4]
Chou En-laï[5]
Kang Cheng[6]
Li Hsien-nien[7]

Étaient présents du côté français : MM. Bettencourt[8]
Manac'h[9]
de Beaumarchais[10]
d'Aumale[11]

[1] Le banquet offert par M. Li Hsien-nien en l'honneur de la délégation gouvernementale française, le 8 juillet, a été précédé d'une conversation de trois quarts d'heure entre M. Bettencourt et le vice-Premier ministre chinois. Au cours de cet entretien, à bâtons rompus, et pendant lequel les interlocuteurs revinrent à plusieurs reprises sur les propos que Mao Tsé-toung avait tenus en 1964 à la délégation parlementaire française dont M. Bettencourt faisait alors partie, M. Li Hsien-nien a évoqué la question de Taïwan et l'état des relations sino-britanniques.

[2] M. Bettencourt a eu un entretien, le 8 juillet, avec M. Lo Kuei-po, vice-ministre des Affaires étrangères.

[3] Mao Tsé-toung, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959. Depuis 1959, secrétaire général du parti communiste chinois.

[4] Lin Piao, ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959, vice-président de la RPC, compagnon d'armes et successeur désigné de Mao Tsé-toung lors du IXe congrès du parti communiste chinois en avril 1969.

[5] Chou En-laï, premier Premier ministre de la RPC depuis le 1er octobre 1949.

[6] Kang Cheng est vice-président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, chargé des relations avec les partis communistes.

[7] Li Hsien-nien, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 15 septembre 1954.

Note infra-marginale du document : « Les quatre premières de ces personnalités sont membres du Comité permanent du Parti communiste chinois. Quant à M. Li Hsien-nien, il est membre du bureau politique et, sur le plan de l'État, vice-Premier ministre et ministre des Finances ». Pour plus de détails sur les organes centraux et la hiérarchie des personnalités chinoises, se reporter à la dépêche de Pékin n° 604/AS du 23 juillet 1970.

[8] M. André Bettencourt est ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 22 juin 1969.

[9] M. Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Pékin depuis février 1969.

[10] M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[11] M. Christian d'Aumale, ministre plénipotentiaire est directeur adjoint de la direction des Affaires économiques et financières au Département, en charge des Accords bilatéraux, depuis juin 1968.

M. Bettencourt constate que c'est dans cette même pièce qu'il avait reçu l'accueil du président Mao Tsé-toung il y a six ans[1].

M. Mao Tsé-toung demande qui, à cette époque, était le chef de la délégation.

M. Bettencourt précise que c'était M. Benard qui était député et qu'il est maintenant maire de sa ville, mais les élections font que les choses vont et viennent. Rien n'empêche d'ailleurs que M. Benard redevienne député.

M. Mao Tsé-toung demande si la délégation comporte des députés.

M. Bettencourt répond que ce n'est pas le cas. Il présente ensuite les membres de la délégation française, et rappelle que, outre les personnes présentes, il est accompagné de son chef de Cabinet[2], d'un représentant du ministère des Finances[3], et d'un membre du Cabinet de M. Schumann[4], qui ont été heureux de saluer le Président avant l'ouverture de cet entretien.

M. Mao Tsé-toung observe que les délégués qui ne sont pas présents pourraient se sentir discriminés et tient à s'excuser auprès d'eux.

M. Chou En-laï rit (il aura du reste souvent, au cours de l'entretien, des accès de bonne humeur).

M. Bettencourt fait remarquer que c'est lui qui a fixé la liste des personnes qui l'accompagneraient. En France comme en Chine sans doute, le gouvernement décide qui doit être présent. Le Ministre tient à remercier le président Mao Tsé-toung de son accueil et lui transmet les vœux dont le Président de la République l'avait chargé pour le cas où il serait reçu par le président Mao Tsé-toung. Il se réfère à la longue conversation qu'il a eue avec le Premier ministre qui en a peut-être déjà rendu compte au président Mao Tsé-toung et au cours de laquelle ont été passés en revue les points d'accord et de désaccord. Une conversation a eu lieu également avec le vice-Premier ministre, ainsi qu'avec les vice-Ministres des Affaires étrangères et du Commerce extérieur[5].

Avec le Premier ministre, on a pu évoquer la conversation qui avait eu lieu il y a six ans. M. Chou En-laï, qui n'y assistait pas, avait une meilleure mémoire de la conversation que M. Bettencourt ; mais celui-ci se souvenait bien, malgré tout, de cet entretien, car une conversation avec le président Mao Tsé-toung ne s'oublie pas.

[1] Cette mission, constituée à l'initiative du *Groupe parlementaire de liaison et d'études des relations économiques et culturelles avec les pays asiatiques*, conduite par M. François Bénard, député de l'Oise (Union pour la Nouvelle République) se rend en RPC du 18 au 31 janvier 1964 et poursuit son voyage par le Cambodge et le Vietnam.

[2] Le chef de Cabinet de M. Bettencourt est, depuis juin 1969, André Lewin, conseiller des Affaires étrangères.

[3] M. Marc Deprez, administrateur civil, à la direction des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances, sous-direction des relations bilatérales.

[4] M. Pierre Schopflin, inspecteur hors classe à l'Inspection générale de Sécurité sociale, conseiller technique au Cabinet du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann.

[5] MM. Li Hsien-nien, vice-Premier ministre, Lo Kuei-po, vice-ministre des Affaires étrangères et Li Chiang, vice-ministre du Commerce extérieur. Se reporter au compte rendu de cet entretien, tenu le 10 juillet, classé dans le document d'archives : *Asie-Océanie, Chine, 1968-1972, politique extérieure, relations France-Chine, voyage de M. Bettencourt, n° 754.*

(À ce moment, le président Mao Tsé-toung interroge M. Chou En-laï).

M. Chou En-laï indique qu'à cette époque il n'y avait pas encore de relations diplomatiques entre la France et la Chine, celles-ci n'ayant été établies que le 27 janvier 1964. M. Edgar Faure était venu auparavant en Chine[1].

M. Mao Tsé-toung demande quand M. Malraux est venu[2].

M. Manac'h répond que c'est en 1965.

M. Chou En-laï demande à M. Manac'h s'il a connu M. Malraux dans le passé.

M. Manac'h rappelle qu'il l'a rencontré pour la première fois à Moscou en 1934.

M. Mao Tsé-toung demande ce que M. Malraux fait actuellement.

M. Bettencourt précise qu'il écrit : il faisait partie du gouvernement du général de Gaulle, et, lorsque celui-ci s'est retiré, il a préféré en faire autant.

M. Mao Tsé-toung demande quand M. Manac'h est arrivé en Chine.

M. Manac'h précise qu'il y est venu pour la première fois, pour quelques semaines, en 1966, et qu'il est revenu comme ambassadeur le 20 mai 1969 au moment où M. Huang Chen partait, de son côté, pour Paris. Les deux ambassadeurs se sont croisés à Shanghai.

M. Mao Tsé-toung a lu certains des documents concernant les conversations qui viennent d'avoir lieu, il y a des divergences sur certains points, mais, dans d'autres domaines les vues convergent. Il est bon de se dire clairement ce que l'on pense.

M. Bettencourt tient à rappeler que, fondamentalement, la politique française, telle qu'elle avait été définie par le général de Gaulle, demeure celle menée par le président Pompidou. C'est ce dernier qui a voulu qu'un contact soit établi avec les responsables chinois à un niveau élevé du gouvernement, et c'est dans ces conditions que M. Bettencourt a pu avoir le grand honneur de se rendre à Pékin, grâce à la compréhension des dirigeants de ce pays. Il était bon que, du côté français, l'on rappelât que, dans le domaine de la politique internationale, nous étions attachés aux relations directes avec la Chine dans l'indépendance et l'amitié. Certes, la France n'a pas les mêmes possibilités que la Chine, mais nous avons le même attachement à l'indépendance.

M. Mao Tsé-toung observe que le monde actuel n'est pas tellement calme. L'indépendance est une chose, mais il y a des hommes qui veulent troubler les choses et c'est un autre aspect. Lors de la dernière visite de M. Bettencourt, il en avait déjà été question. Dans le monde actuel, un petit nombre de pays souhaitent intervenir dans les affaires des autres et font

[1] M. Edgar Faure s'est rendu en République populaire de Chine du 18 octobre au 5 novembre 1963. Se reporter à *D.D.F.* 1963-II, n°s 176 et 185.

[2] M. André Malraux, ministre d'État, chargé des Affaires Culturelles (1959-1969), s'est rendu en République populaire de Chine en juillet-août 1965. Arrivé le 19 juillet, il est reçu le 22 par Chen Yi, le 2 août par Chou En-laï, le 3 août par Mao Tsé-toung et par le président Liu Shao-chi. Voir *D.D.F.* 1965-II, n°s 55, 90.

obstacle à leur indépendance. Après la chute de Hitler, et à la fin de l'impérialisme japonais, la France a recouvré son indépendance et la Chine a été libérée mais les troubles n'en ont pas pour autant cessé. Bien sûr, personne ne s'est livré à une agression contre la France ni – à part la question de Taïwan – à une agression contre la Chine. Pour notre part, nous sommes prêts à faire face à la guerre. Si nous n'avons aucune intention de faire sortir nos troupes de notre territoire, nous sommes prêts à nous défendre sur notre sol si d'autres nous attaquent. La France ne fait pas de tels préparatifs.

M. Bettencourt remarque que la France fait de gros efforts dans le domaine militaire pour se défendre, pour le cas où elle serait attaquée.

M. Mao Tsé-toung met en garde contre la conception d'une nouvelle ligne Maginot.

M. Bettencourt rappelle l'effort nucléaire français qui vise à constituer une force de dissuasion importante et totalement indépendante. Celle-ci ne doit rien, ni aux Américains, ni aux Anglais. Il n'a été fait appel à aucun brevet anglais ou américain. Cet effort a été autonome et a exigé de gros sacrifices. La France entend persévérer dans cette voie et il s'agit là d'une politique comparable à celle de la Chine.

M. Manac'h rappelle que la France n'a signé ni le traité de 1963[1], sur l'arrêt des expériences atomiques, ni le traité de non-prolifération[2].

M. Mao Tsé-toung approuve.

M. Bettencourt fait état de l'appréciation du président Pompidou en ce qui concerne les réalisations remarquables de la Chine sur le plan scientifique et mentionne le fait que ce pays ne compte que sur lui-même.

M. Mao Tsé-toung constate que l'on est encore qu'au commencement, qu'à la période d'essai. La Chine n'est pas encore, en fait, une grande puissance. Quand certains disent cela dans les journaux, il ne les croit pas. Nous n'en sommes pas encore là. La France, en revanche, est une grande puissance.

M. Bettencourt fait observer que, lorsque l'on dispose d'une population de 750 millions d'habitants, on est une grande puissance.

M. Mao Tsé-toung constate que, dans le passé, des pays se permettaient de tout faire sur la tête des Chinois. Il rappelait cela aux visiteurs français en 1964. C'est pourquoi la Chine se livre à des préparatifs pour faire face à la guerre. Il suggère que, du côté français, on ne s'appuie pas seulement sur une ligne Maginot ou sur quelques bombes atomiques. Il convient de faire aussi des préparatifs dans le domaine de la défense civile. Car les choses peuvent évoluer dans le monde ; comment savoir quelle sera l'orientation des événements et que pourront faire alors les États-majors ?

M. Bettencourt reconnaît que, sur le plan de la défense civile, les choses sont plus faciles en Chine, car le territoire y est immense, tandis qu'en France il suffit de quelques bombes atomiques, et le pays n'existe plus.

[1] Traité de Moscou du 5 août 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère.

[2] Traité conclu le 1er juillet 1968 à Londres, Moscou et Washington sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Mao Tsé-toung observe que le combat peut se poursuivre sous terre et dans les montagnes. Il y a eu chez vous la résistance.

M. Chou En-laï rappelle, en effet, que la résistance française s'était concentrée dans les montagnes.

M. Mao Tsé-toung insiste sur l'importance de la défense souterraine.

M. Bettencourt fait observer que son pays fait déjà de gros efforts qui coûtent très chers et qui ne sont pas toujours compris de l'opinion publique, surtout de celle de gauche, mais peut-on parler de la gauche en Chine ?

M. Chou En-laï fait observer qu'il s'agit d'une « soi-disant » gauche, car il s'agit du « soi-disant » parti communiste, du parti radical et du parti socialiste.

M. Mao Tsé-toung constate que la France a eu l'expérience d'être mal traitée.

M. Bettencourt ajoute de son côté que la France a eu jadis une présence militaire en Chine, alors qu'elle n'avait pas grand-chose à y faire, mais, depuis le général de Gaulle, la France a définitivement opté pour une politique systématique de décolonisation. La France est aujourd'hui chez elle, et son souhait est que chacun reste chez soi et ne s'occupe plus des affaires des autres, s'il n'est pas sollicité.

M. Mao Tsé-toung souligne que, même s'il y a demande, on doit rester très prudent.

M. Chou En-laï parle avec Mao Tsé-toung, puis observe qu'une telle demande a été faite par Lon Nol aux Américains. Une requête semblable n'a pas été adressée à la France.

M. Manac'h précise que Lon Nol a également demandé à la France de lui fournir du matériel militaire, mais on ne lui a pas donné suite.

M. Mao Tsé-toung approuve cette position française : « C'est bien ».

M. Bettencourt ajoute que de nombreux Français vivent au Cambodge, mais que nous en faisons revenir certains.

M. Mao Tsé-toung demande si, dans l'avenir, ils pourront retourner dans ce pays.

M. Bettencourt indique que cela est possible si la paix est rétablie. Le Cambodge est un pays ami de la France. Dans la paix, nous pouvons l'aider ; dans la guerre, cela n'est pas possible. À la demande du prince Sihanouk, nous avons autrefois fourni du matériel militaire, mais c'était en temps de paix. Aujourd'hui, il n'en est plus question.

M. Mao Tsé-toung constate qu'aujourd'hui ce sont les Américains qui fournissent ce matériel.

M. Bettencourt rappelle que la politique qu'avait déjà définie le général de Gaulle, et que l'actuel président de la République défend à son tour, est fondée sur le principe que la paix ne peut se régler que par un retrait de toutes les troupes américaines, selon un calendrier bien défini. Tant que les Américains n'auront pas fait leur ce principe, il n'y aura pas de règlement.

M. Manac'h ajoute qu'il faut garantir, au surplus, le droit pour les Vietnamiens de constituer librement leur gouvernement, en dehors de toute pression des gouvernements étrangers.

M. Mao Tsé-toung constate que les Américains n'en sont pas encore là et ne sont pas d'accord avec ce principe.

M. Manac'h fait remarquer que c'est précisément la raison pour laquelle nous ne sommes pas non plus d'accord avec eux.

M. Mao Tsé-toung souligne qu'il n'en reste pas moins que les États-Unis demeurent les alliés de la France.

M. Bettencourt répond que la France doit aussi aux États-Unis sa libération dans la première, comme dans la deuxième guerre mondiale. Sans eux, Hitler serait peut-être encore à Paris et la délégation française qui se trouve actuellement à Pékin n'y serait pas.

M. Mao Tsé-toung ajoute que, si les États-Unis existent, c'est parce que la France a aidé autrefois Washington lors de la guerre d'indépendance[1].

M. Bettencourt observe qu'il convient de dire la vérité. Les Américains ont été très utiles pour la France, celle-ci ne l'oubliera pas, de même qu'elle n'oubliera pas l'effort de guerre soviétique. Mais elle n'est alignée ni sur les uns, ni sur les autres, qu'il s'agisse de la politique extérieure américaine ou russe.

M. Mao Tsé-toung constate qu'il est plus facile pour la France que pour la Chine de pratiquer ce jeu de va-et-vient entre Washington et Moscou. La Chine n'est pas aussi libre de ses mouvements.

M. Manac'h rappelle que notre liberté d'action vis-à-vis des Américains a été marquée par notre retrait de l'OTAN, organisme militaire de l'Alliance atlantique[2] et qui est en fait à la disposition des États-Unis. M. Pompidou a encore récemment déclaré qu'il n'était pas question pour la France de rentrer dans l'OTAN.

M. Mao Tsé-toung demande si cette déclaration est récente.

M. Manac'h précise qu'elle date de quelques jours.

M. Mao Tsé-toung s'en montre satisfait.

M. Manac'h fait observer que, vis-à-vis de l'Union soviétique, notre indépendance est comparable. La France est le pays d'occident qui a le plus vigoureusement protesté contre l'intervention russe en Tchécoslovaquie. Elle maintient aujourd'hui cette position.

M. Bettencourt ajoute qu'une telle position explique nos relations avec la Roumanie, car la politique de Bucarest est une politique d'indépendance. La visite récente de M. Ceausescu à Paris[3] en est un témoignage. Nous avons de bonnes relations avec la Roumanie.

[1] La guerre d'indépendance des États-Unis opposa les colons britanniques d'Amérique du Nord à leur métropole, la Grande-Bretagne, de 1775 à 1783.

[2] Le 6 mars 1966, la France quitte le commandement militaire intégré de l'Alliance atlantique. Voir *D.D.F.* 1966-I, n°s 148, 150, 153, 154, 163, 164, 172, 173.

[3] M. Ceaucescu, président de la République de Roumanie, effectue une visite officielle en France du 15 au 19 juin 1970. Le compte rendu des entretiens franco-roumains est publié dans *D.D.F.* 1970-I.

M. Chou En-laï conclut que, comme les Roumains, la France est opposée à la politique des blocs.

M. Bettencourt rappelle que le général de Gaulle avait déclaré que la politique des blocs conduisait à la guerre.

M. Manac'h fait observer que, depuis 1966, date de notre retrait de l'OTAN, la France ne peut plus être engagée dans une guerre qui ne serait pas la sienne.

(Il y a ici un aparté entre Mao Tsé-toung et Chou En-laï).

M. Mao Tsé-toung relève que ce comportement de la France est une contribution importante sur le plan européen. Il se demande si d'autres pays ne gagneraient pas à s'en inspirer, par exemple la Grande-Bretagne.

(Nouvel aparté entre Mao Tsé-toung et Chou En-laï).

M. Mao Tsé-toung évoque le problème de la position de la France et du Pakistan vis-à-vis de l'OTASE[1].

M. Manac'h rappelle qu'en ce qui concerne l'OTASE, dans les faits, sinon dans la forme, la France ne porte plus grand intérêt à cette organisation. Notre présence a pris fin pratiquement en 1965, après la réunion de Manille. En effet, à cette époque, nous nous sommes trouvés en désaccord avec les autres membres du pacte sur le problème du Vietnam. La France, quant à elle, n'a pas accepté comme les autres le passage du communiqué concernant ce pays et elle a marqué nettement son désaccord. Depuis, elle n'est plus au comité militaire et aucun ministre français ne s'est plus rendu aux réunions de cette organisation. Le Pakistan, avec lequel nous avions des consultations, nous a imités un peu plus tard et est passé de l'abstention à l'absence.

M. Mao Tsé-toung constate que, lorsqu'on parle d'alliés, tout dépend de la façon dont on les considère. Avec certains alliés, on peut être d'accord sur certains points, et en désaccord sur d'autres. Y a-t-il des troupes européennes qui participent à la guerre du Sud-Est asiatique ?

M. Manac'h répond qu'il n'y a pas de troupes européennes. La France s'est à cet égard efforcée de faire comprendre ce problème aux pays européens et elle pense qu'à la longue elle a été entendue. En tout cas, les pays européens jugent de façon de plus en plus sévère cette guerre.

M. Bettencourt observe que la Grande-Bretagne, qui reste très liée aux États-Unis pour bien des raisons, aimerait sans doute être plus indépendante qu'elle ne l'est actuellement.

[1] L'OTASE ou l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est ou pacte de Manille, a été créée le 8 septembre 1954, à l'initiative des États-Unis, regroupant aux côtés des États-Unis, de la France, (jusqu'au 28 mai 1965), du Royaume-Uni, des pays de l'Asie du Sud-Est non communistes : Australie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Thaïlande. L'impact géopolitique de l'OTASE est assez faible. L'OTASE n'intervint pas lors de la deuxième guerre indo-pakistanaise (ou deuxième guerre du Cachemire) qui a opposé l'Inde et le Pakistan en août-septembre 1965. Le 22 septembre 1965, le Conseil de sécurité des Nations unies vote une résolution exigeant l'arrêt des combats. Le conflit s'arrête le lendemain même. Le fonctionnement inefficace, le manque de confiance, font que la France continue à ne pas participer aux activités militaires de l'OTASE.

M. Chou En-laï demande si cela tient à l'avènement du parti conservateur au pouvoir[1].

M. Bettencourt constate que c'était déjà vrai auparavant et le nouveau gouvernement ne semble pas penser différemment.

M. Chou En-laï observe que c'est peut-être subjectivement vrai.

(Un nouvel aparté a lieu entre M. Mao Tsé-toung et Chou En-laï).

M. Mao Tsé-toung rappelle que, lors de la première rencontre qui avait eu lieu en 1964 avec M. Bettencourt, il avait parlé en termes sévères de l'Angleterre. Il avait même demandé que la France fasse pression sur elle. Il n'en sera plus de même en 1970. Cette fois-ci il s'abstient de dire des choses désagréables. Cinq ou six ans ont passé…

M. Bettencourt constate qu'en ce qui concerne les États-Unis, en revanche, les choses n'ont pas changé par rapport à 1964.

M. Mao Tsé-toung observe que, non seulement les choses n'ont pas changé, mais qu'elles ont empiré.

M. Chou En-laï ajoute qu'il est difficile pour les États-Unis de tenir leur parole.

M. Bettencourt constate qu'un changement s'est produit, par rapport à il y a six ans, dans les relations entre l'Union soviétique et la Chine, ce dont la France se réjouit.

M. Chou En-laï demande de quelle sorte de changement il s'agit.

M. Bettencourt fait allusion à la prochaine venue d'un nouvel ambassadeur à Pékin[2].

M. Chou En-laï rit et fait observer que ce n'est pas sûr. Les Soviétiques ont une position le matin et le soir cela peut changer. Nous avons une grande expérience en ce qui concerne l'Union soviétique.

M. Bettencourt constate qu'il n'est pas facile d'être proches les uns des autres territorialement.

M. Mao Tsé-toung le reconnaît à son tour. C'est évidemment plus facile pour la France, et elle a, à cet égard, plus de liberté que la Chine.

M. Bettencourt souligne que nous tenons à notre liberté de mouvement et de parole ; nous souhaitons que les grandes nations puissent parler entre elles malgré les difficultés existantes.

M. Mao Tsé-toung admet que l'on peut toujours parler.

M. Chou En-laï rit aux éclats et Lin Piao sourit.

M. Chou En-laï dit qu'entre Français et Chinois il est facile de parler, mais ce n'est pas si facile avec les autres (États-Unis et URSS). La France, par exemple, n'a pas occupé le territoire chinois et la Chine n'a pas attaqué la Corse.

[1] Le 18 juin 1970. Le nouveau gouvernement britannique est dirigé par M. Edward Heath.

[2] M. Vasily Tolstikov est le nouvel ambassadeur soviétique à Pékin. Arrivé le 10 octobre 1970, il présente ses lettres de créance le 13. Se reporter au télégramme de Pékin n°s 4346 à 4348 du 15 octobre, non repris.

M. Bettencourt constate que ce n'est pas encore le cas (rires de tous) et que, de toute façon, nous ne le croirions pas. L'important, c'est que sur les problèmes essentiels, les deux pays soient d'accord.

M. Mao Tsé-toung s'entretient avec M. Chou En-laï.

Il admet que c'est vrai sur un certain nombre de problèmes, mais pour des pays comme la Chine, la situation entre les deux grandes puissances n'est pas commode : on est pour ainsi dire enserré entre elles et comme en sandwich (c'est M. Chou En-laï qui propose l'image en riant franchement).

M. Bettencourt observe qu'une puissance de 750 millions d'habitants représente un véritable continent. Elle est donc moins enserrée que d'autres. Dans un climat de tension, la France le serait davantage entre les États-Unis et l'Union soviétique.

M. Mao Tsé-toung n'en est pas convaincu.

M. Bettencourt remarque que la guerre la plus grave serait celle qui éclaterait entre les plus grandes puissances du monde, c'est-à-dire la Chine, l'Union soviétique, les États-Unis ; ces derniers pays ont plus de poids que tout autre sur les événements de la planète.

M. Mao Tsé-toung ne pense pas que l'influence de la Chine soit déjà très importante. Le poids de la Chine ne pèse pas encore très lourd.

M. Bettencourt constate, en tout cas, qu'il ne peut pas y avoir de paix en Asie sans la caution de la Chine.

M. Manac'h constate que, sur terre comme sur mer, la Chine est entourée de deux grandes puissances. Si celles-ci s'entendaient pour régler les questions à deux, on courrait le risque de se voir imposer ici ou là des solutions forcées, mais la Chine dispose, nous semble-t-il, de moyens tactiques pour éviter cette convergence des deux grandes puissances. Quant à nous, l'une des idées que nous mettons en avant, est que les grands problèmes du jour, tels que ceux de l'Indochine et du Moyen-Orient ne peuvent être réglés uniquement par ces deux grandes puissances. En ce qui concerne l'Indochine, par exemple, il faut que d'autres pays, notamment la Chine et, naturellement avant tout les populations directement intéressées, participent au règlement. Cette question se pose pour la France, comme pour la Chine dans les mêmes termes.

M. Mao Tsé-toung se déclare très satisfait de l'entendre dire. Mais n'est-ce pas seulement votre sentiment personnel ?

M. Bettencourt confirme que telle est bien la position du gouvernement français.

M. Mao Tsé-toung estime qu'il y a là matière à conversation. Aux peuples de la région reviennent les problèmes intérieurs ; quant aux affaires internationales, elles requièrent des consultations. Bien entendu, il ne faut pas que celles-ci soient limitées à une ou deux puissances.

M. Manac'h rappelle que c'était déjà là l'idée qui présidait à l'échange de lettres entre M. Chou En-laï et le général de Gaulle, en octobre 1964, sur les questions nucléaires après la première expérience atomique de la Chine[1].

[1] La première bombe atomique chinoise explose le 16 octobre 1964.

M. Chou En-laï et M. Mao Tsé-toung se consultent et M. Chou En-laï confirme que tel était en effet le cas.

M. Mao Tsé-toung fait observer que le mythe que les grandes puissances avaient cherché à accréditer dans le domaine nucléaire est désormais détruit. Elles prétendaient insister sur le caractère effrayant des armes nucléaires. À cette époque, en effet, ces puissances, de connivence entre elles, avaient signé un accord et avaient voulu imposer leurs vues. La France et la Chine avaient refusé de signer, puis d'autres pays les avaient imitées, notamment le Cambodge, la Guinée, Cuba, le Vietnam. C'est ainsi qu'il y a 30 ans, lorsque le gouvernement français était installé à Londres, la France a rencontré les plus grands obstacles. À cette époque, le général de Gaulle avait été malmené par les uns et par les autres, et, cependant, il avait triomphé ; au moment du débarquement en Afrique du Nord, il en avait été de même.

M. Bettencourt observe que le général de Gaulle a eu un grand courage, ce qui est le trait caractéristique des hommes politiques qui doivent aussi être des optimistes.

M. Mao Tsé-toung fait allusion aux difficultés plus grandes encore que la Chine a dû surmonter ; le gouvernement chinois de Tchoung-king était très corrompu.

M. Bettencourt observe que le président Mao Tsé-toung était bien désigné pour résoudre les problèmes auxquels la Chine était confrontée.

M. Mao Tsé-toung émet quelques doutes à ce sujet.

M. Bettencourt constate que, pour une tâche aussi vaste, il faut beaucoup d'optimisme.

M. Mao Tsé-toung répond : « pas nécessairement ». Il se lance dans une digression concernant l'œuvre de l'astronome Laplace[1] et indique que de nombreuses œuvres de savants français de cette discipline ont été traduites en chinois.

M. Chou En-laï le confirme en rappelant le rôle de l'observatoire de Shanghai et demande s'il y a d'autres grands théoriciens français de l'astronomie depuis Laplace.

M. Manac'h fait allusion aux travaux de Le Verrier[2] qui a découvert par le calcul telle étoile dont on a pu affirmer ultérieurement par l'observation l'existence concrète.

M. Mao Tsé-toung rappelle que Laplace a vécu après Kant et à la veille de la Révolution française, et qu'il avait été le professeur de Napoléon.

[1] Pierre-Simon de Laplace (23 mars 1749-5 mars 1827) est un mathématicien, astronome et physicien français, un des principaux scientifiques de la période napoléonienne. Son traité intitulé *Mécanique céleste* (1799-1825), ouvrage majeur, en cinq volumes, a transformé l'approche géométrique de la mécanique développée par Newton en une approche fondée sur l'analyse mathématique.

[2] Urbain Le Verrier (11 mars 1811-23 septembre 1877) est un astronome et mathématicien français, spécialisé en mécanique céleste. Il devient célèbre lorsque la planète, dont il a calculé la position, est découverte par l'astronome Johann Galle à l'observatoire de Berlin, le 23 septembre 1846. Cette nouvelle planète est baptisée Neptune.

M. Chou En-laï ajoute que ses études sur l'univers ont permis de démontrer que celui-ci n'était pas immobile, qu'il évoluait et qu'il n'était pas une création de Dieu, mais une réalité en développement.

M. Mao Tsé-toung précise que, s'il a parlé de Laplace, c'est que ce dernier a donné une explication des choses dans leur évolution. Sa théorie de l'évolution était très appréciée par Marx[1] et Engels[2]. Les astronomes soviétiques renient aujourd'hui cette théorie.

M. Bettencourt fait allusion à l'envoi d'un satellite chinois dans l'espace. C'est une réalisation remarquable.

M. Mao Tsé-toung observe que l'on peut admirer la chose si l'on veut. Quant à lui il ne pense pas que ce soit un grand exploit. Il y a plus de 2 000 satellites qui tournent dans le ciel et qui appartiennent aux deux grandes puissances. La France en a lancé et d'autres pays encore…

M. Bettencourt estime que l'envoi de satellites chinois et français prouve qu'il n'y a plus de monopole.

M. Chou En-laï approuve et relève que, dans ce domaine aussi, les mythes ont été détruits.

M. Mao Tsé-toung estime que, de ce point de vue, la remarque française est juste. Il se demande si les œuvres de Laplace ont été traduites en chinois. Sinon, il conviendrait de les traduire.

M. Chou En-laï suggère qu'on s'adresse pour cela à l'ambassade de France.

M. Manac'h rappelle que les matérialistes français du XVIIIe siècle étaient très connus de Marx, d'Engels et de Lénine. Ce dernier y insiste dans la préface de l'une de ses œuvres.

M. Mao Tsé-toung, soudainement, demande si, de l'avis de ses interlocuteurs, c'est Dieu qui a tout créé.

M. Manac'h se croyant interrogé répond que ce n'est pas sa conviction personnelle.

M. Bettencourt indique que Dieu est une explication que chacun se donne à soi-même.

M. Mao Tsé-toung observe que pour son interlocuteur, c'est peut-être Dieu.

M. Bettencourt observe qu'on met Dieu là où on veut le mettre. Pour certains, c'est la bombe atomique, pour d'autres la fraternité humaine, pour d'autres encore l'immense marche des choses dans l'immensité et dans l'éternité.

M. Mao Tsé-toung observe qu'un écrivain français a parlé de la fin du monde. Il y a différentes sortes de fin du monde ; nous croyons, nous aussi, que le monde sera détruit, mais un autre sera créé et le remplacera.

[1] Karl Marx (5 mai 1818-14 mars 1884), philosophe allemand, économiste, historien, socialiste révolutionnaire, auteur entre autres de *Das Capital* (1867) et du *Manifeste communiste* (1848) écrit avec Friedrich Engels.

[2] Friedrich Engels (28 novembre 1820-5 août 1895), philosophe, théoricien socialiste allemand.

M. Bettencourt estime qu'il s'agira d'un monde social et spirituel.

M. Mao Tsé-toung souligne que la terre est encore jeune, mais elle vieillira.

M. Bettencourt souligne que tout a un commencement et une fin.

M. Mao Tsé-toung fait remarquer que, par sa réflexion, il faisait allusion à la destruction. Il faut détruire les mythes.

M. Bettencourt tient à exprimer sa satisfaction personnelle et celle de la délégation française d'avoir été reçus par le président Mao Tsé-toung. Il rappelle les vœux du gouvernement français pour celui-ci, pour la République populaire de Chine et pour tout son grand peuple qui travaille et marche sur la voie du progrès, un peuple qui, même face à la guerre, est à la recherche de la paix.

M. Mao Tsé-toung observe que l'on recherche parfois la paix par la voie de la guerre. En raison de cette remarque il y a des gens qui disent que nous sommes des bellicistes ; c'est comme vous voulez, vous pouvez choisir.

M. Bettencourt constate qu'en France aussi le proverbe existe selon lequel celui qui veut la paix prépare la guerre, car si l'on n'était pas prêt à faire face à celle-ci, l'on serait condamné à toutes les démissions.

M. Mao Tsé-toung est d'accord. Entre la France et la Chine il n'y a pas d'obstacle, car la France ne veut pas se livrer à des agressions vers l'extérieur et la Chine non plus. Si les gens ne viennent pas contre vous, on est en paix avec eux.

M. Chou En-laï et le président Mao Tsé-toung échangent quelques mots au sujet de l'interprète chinoise qui parle un excellent français et a vécu en France pendant 8 ans.

M. Bettencourt rappelle qu'il a proposé à M. Chou En-laï de venir en visite en France l'année prochaine.

M. Chou En-laï constate qu'il y a peu de pays en Europe qui soient prêts à le recevoir.

M. Bettencourt rappelle que la France en tout cas est prête. Le gouvernement français serait heureux de recevoir le Premier ministre de la République populaire de Chine.

M. Mao Tsé-toung remercie de cette invitation, qui sera étudiée. La France semble être le seul pays d'Europe qui soit disposé à l'accueillir.

M. Bettencourt mentionne la Roumanie.

M. Chou En-laï dit qu'il y est déjà allé.

M. Manac'h évoque les pays scandinaves.

M. Chou En-laï déclare qu'ils ne sont pas prêts à le recevoir.

M. Mao Tsé-toung fait remarquer que son Premier ministre est, lui aussi, un « belliciste ». La France est courageuse d'être prête à le recevoir.

M. Mao Tsé-toung adresse ses vœux au président de la République française. Il insiste tout particulièrement pour que l'on transmette ses vœux les plus chaleureux au général de Gaulle.

M. Bettencourt promet de s'acquitter de cette double tâche dès son retour à Paris.

(M. Mao Tsé-toung, suivi des autres dirigeants chinois, accompagne M. Bettencourt et les Français à travers les salons et jusque sur le perron du Palais des Congrès. Il y demeure, faisant des signes d'adieu de la main, jusqu'à ce que les voitures disparaissent).

(*Secrétariat général, entretiens et messages, avril-septembre 1970, nº 44*)

31

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Office des relations économiques extérieures de la RDA

N. *Paris, 15 juillet 1970.*

1. Jusqu'à présent, les relations économiques entre la France et l'Allemagne de l'Est se sont développées dans un cadre qui excluait, autant que faire se peut, l'établissement de contacts officiels entre Paris et Pankow, fût-ce par le biais des échanges commerciaux.

En ce qui concerne les arrangements commerciaux, nous avons considéré que le chef des Services de l'expansion économique près de notre ambassade à Bonn[1] était compétent pour l'Allemagne dans son ensemble et qu'en l'absence de reconnaissance de l'Allemagne de l'Est par la France, ce dernier ne pouvait négocier qu'avec des organismes non gouvernementaux Est-allemands. Les arrangements commerciaux passés entre la France et l'Allemagne de l'Est ont donc été conclus et signés, du côté français, par notre conseiller commercial à Bonn en tant que « chef des Services commerciaux français en Allemagne » (l'indication « en Allemagne » a disparu de l'accord le plus récent en date du 26 janvier 1970)[2] et, du côté Est-allemand, par le président de la Chambre de Commerce extérieur de la RDA[3].

Quant à l'installation de missions commerciales Est-allemande en France et française en Allemagne de l'Est, nous nous sommes toujours refusés à évoquer ce problème.

[1] M. Francis Grangette est conseiller commercial, chef des services d'expansion économique près l'ambassade de France à Bonn depuis janvier 1968.

[2] Le texte de l'arrangement commercial pour la période du 1er janvier 1970 au 31 décembre 1974, signé le 28 janvier 1970 est classé dans le dossier d'archives *Europe, RDA, 1961-1970, relations économiques avec la France, volume 84.*

[3] M. Rudolf Murgott est président de la Chambre de Commerce extérieur de la République démocratique allemande depuis 1968.

Nous nous sommes bornés à autoriser (comme l'ont d'ailleurs fait neuf autres pays de l'OTAN) la mise en place sur notre territoire d'une délégation de la Chambre de Commerce extérieur de Berlin-Est[1] et à admettre que cet organisme, qui n'est doté d'aucun privilège et n'a pas d'existence juridique en droit interne français, ait des contacts directs avec le fonctionnaire de la Direction des Relations économiques extérieures du ministère des Finances et des Affaires économiques compétent pour l'Allemagne. Nous avons veillé, d'autre part, à ce que le bureau des industries françaises, inauguré le mois dernier à Berlin-Est, ait un caractère strictement privé.

2. L'Allemagne de l'Est cherche actuellement à donner un aspect plus officiel aux relations économiques qu'elle a pu nouer avec divers États occidentaux, et notamment avec notre pays.

Le président de la Chambre de Commerce extérieur de la RDA a annoncé le 14 avril[2] au « chef des Services commerciaux français » que la délégation de la Chambre de Commerce extérieur de la RDA à Paris était désormais placée sous l'autorité de « l'Office des Relations économiques extérieures de la RDA ».

Ce changement, qui est présenté comme d'ordre purement administratif, aura en fait des incidences politiques. La délégation à Paris de la Chambre de Commerce extérieur de la RDA n'a pas, jusqu'à présent, manifesté l'intention de changer son titre, mais c'est une éventualité que l'on ne peut exclure. En outre, lors de la signature du prochain accord de continent, la question se posera certainement de savoir qui signera du côté Est-allemand.

Nous n'avons pas encore pris position sur l'initiative de Pankow, et notamment sur la réponse à adresser au président de la Chambre de Commerce extérieur de la RDA, M. Murgott. L'attitude que nous adopterons devrait partir des considérations suivantes :

a) l'organisme nouvellement créé est présenté, du côté Est-allemand, comme une sorte de CNCE, dont la compétence serait restreinte aux seuls pays n'ayant pas de rapports diplomatiques avec la RDA. Annoncé par une dépêche ADN du 12 février, cet organisme, effectivement créé, à la suite d'une décision du *Praesidium* du Conseil des ministres du 9 février, le 7 avril 1970 (JO du 6 mai 1970) « a pour objet de contribuer au développement du commerce extérieur et des autres relations dans le domaine de l'économie extérieure ». Le texte publié au Journal officiel de la RDA est muet sur les compétences géographiques de cet Office ; il se garde

[1] C'est à la suite de la conférence économique internationale de Moscou d'avril 1952 qu'est fondée la Chambre de Commerce extérieur de Berlin-Est. Cet organisme est chargé des relations avec les pays capitalistes qui n'ont pas reconnu le gouvernement de Pankow. Une autre de ses attributions essentielles est de représenter la RDA aux foires étrangères et d'organiser la foire de Leipzig. La Chambre de Commerce de Berlin-Est est représentée à Paris depuis 1955, comme dans d'autres capitales occidentales, par une délégation, dont l'effectif varie de sept à dix membres. Le président en est, depuis 1967, M. Gerhard Schramm. Se reporter à *D.D.F.* 1965-I, n° 13.

[2] Cette lettre, signée par M. Murgott, est classée dans le dossier d'archives *Europe, RDA, 1961-1970, relations économiques avec la France, volume 84*. Le président de « l'Office des Relations économiques extérieures de la RDA » est M. Meyer.

également de préciser la nature juridique de celui-ci par rapport à l'appareil gouvernemental Est-allemand ou de définir les fonctions extra-commerciales qui lui sont confiées.

En réalité, il s'agirait, d'après nos interlocuteurs de l'ambassade de la République fédérale à Paris, d'un organisme chargé des relations (au sens large) avec les pays non socialistes. Les agents seraient choisis parmi le personnel des Affaires étrangères et placés sous un statut spécial. Progressivement, les agents des délégations à l'étranger seraient remplacés par ce nouveau personnel. C'est ainsi qu'un ancien ambassadeur de la RDA a déjà été nommé à la tête de la délégation de la Chambre de Commerce extérieur de la RDA en Belgique ;

b) la manœuvre du gouvernement Est-allemand n'a naturellement pas échappé aux autorités fédérales, qui ont chargé leurs ambassades d'intervenir auprès du ministère des Affaires étrangères des pays occidentaux concernés. C'est ainsi que le conseiller commercial de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Paris[1] a demandé au Département, le 8 juin dernier, de ne pas reconnaître ce nouvel organisme.

Cependant, le gouvernement Est-allemand a obtenu un premier succès en la matière aux Pays-Bas, en liant le renouvellement de l'arrangement commercial néerlando-Est-allemand à la signature de celui-ci par l'Office récemment créé. La Chambre de Commerce des Pays-Bas a cédé aux pressions des autorités Est-allemandes et a accepté que l'Office des Relations économiques extérieures de la RDA appose sa signature sur le nouvel arrangement commercial.

La situation se présente, pour nous, de manière différente. Certes, les Allemands de l'Est tenteront d'obtenir à l'automne que le prochain accord de contingent[2] soit conclu avec l'Office des Relations économiques extérieures de la RDA. Néanmoins, nous pourrions faire valoir que la Chambre de Commerce extérieur de la RDA est le seul partenaire avec qui l'arrangement commercial, conclu pour quatre ans en janvier 1970, a été signé et que, par conséquent, elle seule demeure, jusqu'à expiration des accords, responsable de leur exécution. Quant à l'appellation de la délégation de la Chambre de Commerce extérieur de la RDA en France, il conviendrait, semble-t-il, de répondre dans le même sens à M. Murgott que nous avons autorisé l'installation en France d'une délégation de la Chambre de Commerce extérieur de Berlin-Est et que nous continuerons pour notre part à la traiter comme telle, un changement dans la qualité de cet organisme ne pouvant intervenir sans notre autorisation.

(*Europe, République démocratique allemande, 1961-1970, relations économiques avec la France, 1970, n° 84*)

[1] Le Dr Guido Adt est ministre-conseiller pour les Affaires économiques près l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Paris.

[2] Les négociations du protocole annuel de contingent prévues par l'article VIII de l'arrangement commercial conclu entre la France et l'Allemagne de l'Est pour la période du 1er janvier 1970 au 31 décembre 1974 se tiennent à Paris du 14 au 18 décembre 1970.

32

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1093 à 1098. *Paris, 16 juillet 1970, 20 h. 42.*

Diffusion réservée.

M. Hillenbrand[1] a eu le 16 juillet avec le directeur d'Europe un entretien sur les problèmes concernant l'Allemagne et Berlin. Il s'est montré d'une part soucieux de préserver autant que possible les droits et responsabilités des alliés et désireux que ceux-ci n'assistent pas simplement en spectateurs aux négociations du gouvernement fédéral avec l'Est, mais fassent également valoir leurs conceptions, et d'autre part préoccupé des conséquences que pourrait avoir sur les relations germano-américaines toute prise de position trop rigide de son gouvernement. Il ne fallait pas que celui-ci puisse être présenté aux yeux de l'opinion comme bloquant le processus de la détente en Europe.

Les Américains n'en sont pas moins décidés à insister à nouveau auprès de M. Scheel, lors de sa visite à Washington, pour qu'il présente aux Soviétiques un amendement au document Bahr-Gromyko[2] introduisant une référence aux droits et responsabilités des alliés. M. Hillenbrand a accueilli avec intérêt à ce sujet les idées que lui a exposées M. Arnaud[3] quant à la possibilité pour les trois puissances d'évoquer elles-mêmes ce point avec les Soviétiques. Dans le cas où les Allemands accepteraient finalement de donner suite au vœu des alliés et présenteraient à Moscou un projet d'amendement visant les droits et responsabilités quadripartites, nous pourrions faire de notre côté, à trois, une démarche auprès des Soviétiques pour les soutenir. Par ailleurs, nous pourrions envisager d'approcher les Russes pour tenter de leur faire accepter, sous une forme quelconque, le principe d'un rappel des droits et responsabilités quadripartites. M. Hillenbrand a promis d'étudier ces deux formules et de nous faire connaître rapidement ses réactions. Si les trois devaient donner suite à cette suggestion, il n'exclut pas que la question puisse être évoquée auprès de M. Gromyko à l'occasion de la présence du ministre soviétique à New York pour l'Assemblée des Nations unies au début de l'automne. Nous avons fait remarquer qu'il serait peut-être nécessaire d'intervenir plus tôt à Moscou.

[1] Martin Joseph Hillenbrand, diplomate américain, secrétaire d'État adjoint chargé des Affaires européennes, en particulier allemandes.

[2] Allusion au communiqué, au contenu assez limité, mais important dans la mesure où il s'agit du premier document commun signé par l'URSS et la RFA, publié le 22 mars 1970, à l'issue des entretiens Bahr-Gromyko, première étape dans la négociation d'un accord entre l'Union soviétique et la RFA.

[3] Claude Arnaud, diplomate français, successivement en poste à Washington, à Bonn, à Belgrade, à New York (ONU) et ambassadeur à Vientiane puis à Nairobi, il est directeur d'Europe depuis 1969.

À propos du lien entre la négociation germano-soviétique et la négociation de Berlin[1], M. Hillenbrand a réaffirmé la position que nous connaissions bien : les Américains préféreraient qu'il n'y ait aucun lien mais considèrent que, pour des raisons de politique intérieure, le gouvernement fédéral sera obligé d'en maintenir un au moins au niveau de la ratification. L'ambassade des États-Unis à Bonn voit un calendrier par étapes : l'accord germano-soviétique pourrait être paraphé dans le courant de l'été ou à l'automne ; la signature n'interviendrait qu'en novembre ou même plus tard ; quant à la ratification, elle pourrait être différée à une date indéterminée.

La perspective d'un paraphe, puis d'une signature dans les prochains mois pose toutefois, pour M. Hillenbrand, la question d'une éventuelle accélération de la négociation berlinoise. Il est certes conscient des difficultés et même des dangers qu'il peut y avoir à vouloir précipiter ces conversations, mais il craint aussi que nous ne soyons soumis à une forte pression pour nous inciter à remettre aux Soviétiques un projet d'accord du genre de celui auquel songent les Allemands (télégramme de Bonn 4583)[2]. Les Américains partagent notre réserve à l'égard de cette idée mais n'excluent pas totalement d'être amenés à s'y résigner afin d'éviter d'être accusés de n'avoir pas exploré toutes les possibilités d'un accord avec l'URSS.

Pour le moment, et en ce qui concerne le papier qui sera remis le 21 juillet à M. Abrassimov[3], ils maintiennent cependant leur conception restrictive et estiment qu'il ne devait pas y être fait mention de possibles concessions occidentales. M. Hillenbrand pense avoir gagné les Anglais à ses vues au cours de ses entretiens à Londres.

Il avait noté, comme nous, le relatif optimisme que continuent d'afficher les Allemands quant aux perspectives de la négociation de Berlin, contrastant avec l'impression très négative que l'on retire des dernières déclarations de M. Abrassimov. (Le secrétaire d'État adjoint a souligné à ce propos qu'à la différence de l'ambassadeur d'Angleterre à Bonn, il n'avait découvert dans l'intervention soviétique à la séance du 30 juin aucun motif d'espoir). Indépendamment des considérations de politique intérieure qui expliquent cette attitude, il n'exclut pas que le gouvernement fédéral ait reçu récemment de source soviétique certains encouragements visant à renforcer la position de M. Brandt. Les Américains ont en tout cas appris que M. Bahr avait récemment eu à Berlin-Ouest des conversations discrètes avec des envoyés de Moscou.

(Collection des télégrammes, Washington, 1970)

[1] Deux négociations se déroulent parallèlement, l'une entre l'URSS et la RFA pour préciser les relations entre les deux pays, telles qu'elles résultent de la conférence de Potsdam, et l'autre entre les quatre puissances administrant Berlin. Il n'y a en soi aucun lien entre les deux, sinon la tentation pour les Soviétiques d'en profiter afin de remettre en cause les droits que les trois pays occidentaux détiennent à Berlin depuis la capitulation allemande en 1945 et la crainte de la RFA qu'ils y parviennent au détriment de ses efforts pour s'assurer une présence dans l'ancienne capitale allemande.

[2] Non repris.

[3] Piotr Andreevitch Abrassimov, diplomate soviétique, ambassadeur de l'URSS auprès de la RDA depuis 1962.

33

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3344 à 3354. *Pékin, 16 juillet 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 17, 10 h. 08).

Observations au sujet de l'entretien de Mao Tsé-toung avec M. Bettencourt

Je me réfère à mon télégramme 3330-43[1].

La longue conversation que le président Mao Tsé-toung a eue avec M. Bettencourt me conduit à faire les observations suivantes qui portent, d'une part, sur l'attitude des personnalités chinoises présentes à l'entretien, de l'autre, sur le fond même des propos tenus à cette occasion.

1) Sous réserve de ce que je dirai plus loin au sujet de la participation de Chou En-laï, le président Mao a, en fait, dirigé toute la conversation. L'esprit éveillé et vif, il a fait également preuve d'humour et s'est montré parfois sarcastique. Tout à fait maître de ses moyens intellectuels, il paraît jouir, compte tenu de son âge, d'une santé satisfaisante. Les mains relativement libres, en dépit, d'une certaine gêne dans le mouvement des bras, il fume de petits cigares, crachant de temps à autre. Ces remarques me conduisent à corriger le portrait que j'avais fait de lui lors de son apparition à la tribune de Tien An Men le 1er mai dernier[2]. Peut-être faut-il en conclure, une fois de plus, que l'homme connaît des hauts et des bas et que cette rencontre a coïncidé avec un bon moment. Quoi qu'il en soit, on remarquera que le président Mao s'est montré extrêmement actif depuis le début du mois de mai. Le 21 mai, il présidait à Tien An Men la grande manifestation de soutien aux peuples d'Indochine[3]. Le 1er mai[4] il avait reçu le prince Sihanouk, le 11 mai, M. Le Dûan[5], et depuis lors ce ne sont pas moins de six délégations étrangères qui l'ont rencontré.

[1] Le télégramme de Pékin nos 3330 à 3343 du 16 juillet n'est pas reproduit vu que l'entretien du président Mao Tsé-toung avec M. Bettencourt est publié ci-dessus *in extenso*.

[2] Voir à ce sujet les télégrammes de Pékin nos 2001 à 2012 et 2039 à 2043 des 4 et 5 mai, non reproduits. Mao y est décrit comme « un homme vieilli et figé, marchant d'un pas hiératique et comme dominant péniblement les effets de sa maladie ».

[3] Le texte intégral de l'appel du président Mao Tsé-toung, lancé le 21 mai 1970, est transmis par le télégramme de Pékin no 2379 du 21 mai.

[4] L'audience accordée par le président Mao au prince Sihanouk, chef de l'État du Cambodge et président du Front national uni du Kampuchea, est rapportée par le télégramme de Pékin nos 2018 à 2023 du 4 mai 1970, non publié.

[5] Lê Duân, homme politique vietnamien, membre fondateur du parti communiste indochinois et secrétaire général du parti communiste vietnamien depuis 1960, devenant ainsi la personnalité la plus importante du parti après Hô Chi Minh. À la mort de celui-ci, Duân assume le commandement du Nord-Vietnam. Lê Duân arrive à Pékin le 10 mai, après avoir participé en URSS aux cérémonies du centenaire de la naissance de Lénine. Il est reçu le 11 mai par le président Mao

2) M. Chou En-laï a, pour sa part, manifesté une étonnante vitalité, riant de temps à autre et intervenant fréquemment dans la conversation.

Mais à cette participation directe au dialogue du Président avec la délégation française, venaient s'ajouter de fréquents apartés entre Chou En-laï et Mao Tsé-toung. C'était le Premier ministre qui en prenait l'initiative avant que le Président ne réponde aux remarques faites par la délégation française. S'agissait-il d'orienter le sens de la réponse ou bien seulement de donner à ce dernier une information plus complète ? La question se pose de savoir si cette rapide discussion entre les deux hommes qui précédait certaines réponses du Président, correspondait à une véritable nécessité ou si elle ne faisait que traduire l'habitude d'une étroite collaboration.

3) L'activité déployée par M. Chou En-laï tranchait sur la passivité des autres collaborateurs du président Mao. Tous, qu'il s'agisse de Lin Piao[1], de Kang Cheng[2] ou de Li Hsien-nien[3], demeurent silencieux ne faisant qu'écouter.

Mal rasé, le poil grisonnant, l'air souffreteux Lin Piao n'est jamais intervenu. Seul un sourire maladif éclairait parfois son visage. Il est vrai que les affaires extérieures ne représentent pas la préoccupation prioritaire de l'homme dont le président Mao a fait son dauphin.

4) En ce qui concerne le fond de l'entretien, on remarquera que, pas plus que M. Chou En-laï ne l'avait fait le 10 juillet[4], le président Mao n'a cherché à s'informer de nos vues sur les modalités d'un règlement en Indochine. Certes le président Mao s'est montré reconnaissant à notre égard d'avoir pris position en faveur du retrait des troupes américaines dans un temps déterminé et, dans un contexte plus large, pour une participation de la Chine à la recherche de la solution des grands problèmes internationaux de l'heure. Mais les Américains, a-t-il souligné, n'en sont pas encore là. Pour la Chine, la paix n'est qu'un objectif lointain ou encore, selon les paroles de M. Chou En-laï, un désir louable. La guerre s'étend et, pense-t-on, n'a pas fini de s'étendre.

5) Ce que l'on apprécie de la part de la France, c'est son indépendance et une politique qui se refuse à tout alignement sur les vues d'aucune des deux grandes puissances qui tendent, selon la Chine, à se partager le monde. Pékin est certainement disposé à entretenir des relations amicales et confiantes avec tous pays ayant opté pour une politique du même type.

Tsé-toung et M. Lin Piao avec lesquels il a un entretien « très amical et cordial ». Voir le télégramme de Pékin nos 2209 et 2210 du 12 mai, non reproduit.

[1] Lin Piao, ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959, vice-président de la RPC, compagnon d'armes et successeur désigné de Mao Tsé-toung lors du IXe congrès du parti communiste chinois en avril 1969.

[2] Kang Cheng est vice-président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, chargé des relations avec les partis communistes.

[3] Li Hsien-nien, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 15 septembre 1954.

[4] Se reporter aux télégrammes de Pékin nos 3221 à 3232 et 3233 à 3239, tous deux du 12 juillet, publiés ci-dessus.

Le président Mao a montré qu'il s'intéressait aux velléités d'indépendance manifestées par la Grande-Bretagne.

6) Mao Tsé-toung n'a pas fait allusion aux questions d'ordre bilatéral qui opposent directement la Chine aux États-Unis, d'une part, à l'URSS de l'autre. Il n'a été question ni de Taïwan, ni du conflit idéologique et frontalier avec l'Union soviétique. Sa vision se situe à un niveau plus élevé. Il s'agit de la place de la Chine entre les deux grandes puissances qui veulent exercer leur suprématie, en se partageant le monde, et en conservant le monopole de la direction des affaires, aussi bien en ce qui concerne le règlement des conflits localisés que dans le domaine nucléaire. Sa préoccupation est de contrecarrer les ambitions des deux grands et de faire naître un nouvel équilibre où la Chine et d'autres nations indépendantes auront également leur mot à dire.

De ce point de vue, une certaine inquiétude se manifeste dans les propos de Mao Tsé-toung. Il sait que la Chine est encore loin d'être une grande puissance égale aux deux autres. Sa marge de manœuvre est limitée, ses succès scientifiques, dans le domaine spatial notamment, ne sont qu'un début. À ses yeux, la Chine est encore faible et menacée d'encerclement, d'où les préparatifs militaires. Pour elle, il n'est pas question d'exporter la guerre, mais de défendre le territoire national et de se placer sur le plan militaire dans une situation telle qu'aucun pays ne puisse plus faire pression sur la Chine. Ses préparatifs ont un caractère exclusivement défensif. C'est ainsi que le Président met davantage l'accent sur la défense civile et le combat souterrain que sur la possession d'armes nucléaires, le seul avantage de ces dernières étant de briser le monopole américano-soviétique. Cette préoccupation va si loin qu'il recommande à ses interlocuteurs français de ne pas trop se fier à leur force de dissuasion nucléaire et de se doter également des moyens d'une défense intérieure.

7) On remarquera que Mao Tsé-toung n'a fait à aucun moment allusion à l'effort de propagation de l'idéal et des institutions révolutionnaires de la Chine dans les pays du Tiers Monde.

8) Je note, enfin, la cordialité de l'accueil que le président Mao a réservé à M. Bettencourt ainsi qu'aux membres de la délégation française. La discussion n'a pas cessé d'être empreinte de la plus grande courtoisie. Ceci n'interdisait pas au président Mao de laisser entendre, le cas échéant, qu'il n'était pas toujours d'accord avec notre point de vue.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1970*)

34

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5247 à 5275, 5289 et 5290. *Moscou, 16, 17 juillet 1970.*

Réservés. (*Reçus* : le 17, 09 h. 52, 11 h. 11, 11 h. 42, 11 h. 01, 15 h. 54).

Entretien avec M. Gromyko : Moyen-Orient,
Indochine, Chine, Allemagne, le « Nouveau Pas »

J'ai eu, aujourd'hui, à 12 heures, un entretien avec M. Gromyko. Je rends compte, par télégrammes séparés, de la conversation au cours de laquelle ont été abordées – dans cet ordre – les questions du Moyen-Orient, de l'Indochine, des relations sino-soviétiques, du voyage de M. le Président de la République.

Je me réfère à mon télégramme no 5247.

« Je pense, a déclaré M. Gromyko[1], que dans un très proche avenir, cette semaine ou la semaine prochaine, nous ferons connaître la position du gouvernement soviétique sur les questions abordées par les Américains dans leur position. Ce sera, toutefois, plus un exposé de notre position qu'une réponse à un document dans lequel nous n'avons rien remarqué de nouveau, bien que nous l'ayons examiné à la loupe ».

Quant aux perspectives de reprise de la mission de M. Jarring[2], le Ministre a relevé que les États-Unis paraissaient en faire une suggestion américaine, bien que le gouvernement soviétique s'en soit, dans le passé, à plusieurs reprises, montré partisan. Il n'y a donc, à ce sujet, pas de problème entre Moscou et Washington. La difficulté commence lorsque l'on examine le fond des problèmes à résoudre. Les Américains « tournent autour du pot » et leur proposition ne traite pas de la substance de la question. Le projet de lettre de M. Thant[3] à M. Jarring ne contient que des idées générales relatives à l'application de la résolution. L'accord sur ces principes est nécessaire, mais il convient d'aborder leur exécution de manière correcte. Pour l'instant, Israël se dérobe à leur application et les États-Unis s'alignent sur lui.

Nous sommes convaincus, a poursuivi le Ministre, que les positions françaises et soviétiques sur les principaux éléments d'une solution sont similaires : elles fournissent une bonne base de travail ; encore faut-il les mettre en œuvre. À quatre, il faut étudier ce que nous considérons, en pratique, être des propositions communes. Il convient que des formules constructives

[1] Andreï Andreivitch Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957.

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, envoyé spécial pour le Proche-Orient du Secrétaire général des Nations unies, depuis le 23 novembre 1967, à la suite de l'adoption de la résolution 242 du Conseil de Sécurité.

[3] Sithu U Thant, secrétaire général des Nations unies depuis le 30 novembre 1961.

soient rédigées pour M. Jarring, car nous voulons éviter qu'une nouvelle mission corresponde en fait, à un nouvel ajournement de nos efforts. Nous allons donc insister sur la nécessité d'examiner les propositions concernant le fond du problème afin de donner mandat à l'envoyé de M. Thant. C'est à partir de cette idée que nous mènerons nos conversations avec tous, y compris les États-Unis.

Passant aux intentions égyptiennes, le Ministre a indiqué que le gouvernement de la RAU et le président Nasser ont l'intention de répondre à la proposition Rogers[1]. « Peut-être, s'est-il repris, s'agira-t-il plutôt d'un exposé de leur position à l'égard d'une formule qui est de pure procédure. Je ne sais pas exactement. Je ne voudrais pas anticiper sur ce que sera la réponse des dirigeants égyptiens, mais nous savons que le gouvernement du Caire, et le président Nasser[2] personnellement, restent dans les mêmes intentions constructives qui étaient déjà les leurs auparavant. Les propositions faites dans le cadre des Quatre sont acceptables aux Égyptiens, ce qui est important ».

Sur une question de ma part, M. Gromyko n'a pas écarté la poursuite de la discussion devant les Quatre, mais a remarqué que tout dépendrait des États-Unis. Feraient-ils de l'obstruction ? « Leur représentant prendrait-il part aux conversations ? ».

Évoquant les déclarations du président Nixon[3] et de M. Rogers sur la situation au Moyen-Orient, mon interlocuteur a ironisé : « Si au lieu de faire cette gymnastique (*sic*), le gouvernement américain adoptait une position constructive sur les problèmes essentiels, en particulier celui du retrait, il y aurait là un moyen d'améliorer le climat. Ces discours ne font que rendre plus compliqué un règlement. Les propos du président Nixon n'ont pas été bien pesés. Le pire, c'est que la proposition Rogers, qui ne constitue

[1] William Pierce Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969. Sa proposition citée dans le télégramme concerne les négociations quadripartites menées depuis plusieurs mois pour la mise en œuvre de la résolution 242 et plus précisément pour obtenir, comme le prévoit ce texte, à la fois le retrait des troupes israéliennes de Palestine et la fixation de frontières sûres et reconnues à Israël. Ces conversations sont toujours infructueuses à la fin mai 1970. Le 2 juin cependant après un entretien entre le secrétaire d'État Rogers et l'ambassadeur Dobrynin, une évolution paraît se dessiner et le 25 juin, le secrétaire d'État annonce un plan dont la teneur n'est pas publiée mais qui est communiqué aux trois autres « grands » occidentaux, aux pays arabes, à Israël et au Secrétaire général des Nations unies. En fait ses propositions visent à un règlement d'ensemble. Au président Nasser elles offrent la récupération de l'essentiel des territoires perdus par l'Égypte sous réserve que ce pays renonce à continuer la guerre contre Israël. Aux autres États arabes elles donnent l'assurance que les prochaines fournitures d'avions de Washington à Israël tendent uniquement à contrebalancer les interventions de l'URSS. Mais les États-Unis sont prêts à rechercher avec celle-ci les moyens d'éviter tout risque d'une confrontation militaire. S'agissant des divers territoires occupés, Washington laisse entendre que Gaza pourrait ne pas revenir sous administration égyptienne. En revanche, Le Caire récupérerait le Sinaï et la rive orientale du canal de Suez. Quant à la Jordanie, elle rentrerait en possession de la Cisjordanie. Enfin le sort de Jérusalem serait à régler à part. Mais il apparaît assez vite que ce plan Rogers ne suscite guère d'enthousiasme.

[2] Abdel Gamal Nasser, président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956, puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[3] Richard Milhous Nixon, élu le 5 novembre 1968, devient en janvier 1969 le 37e président des États-Unis.

pas une étape vers la solution pacifique, a été accompagnée de ces déclarations que je viens d'évoquer ».

J'ai ensuite interrogé M. Gromyko sur le voyage que M. Firioubine[1] venait de faire à Hanoï et à Delhi. Le Ministre m'a répondu que ce déplacement entrait dans le cadre des consultations et des échanges d'informations habituels existant entre la RDVN[2] et l'URSS. Des contacts entre les deux administrations, en particulier celle des Affaires étrangères, prenaient place régulièrement. Cette fois-ci, le vice-Ministre a informé les Vietnamiens des positions soviétiques sur les problèmes indochinois y compris celui du Cambodge. La position de l'URSS, en cette matière, demeure inchangée.

Du côté vietnamien et du côté des « forces patriotiques », les attitudes restent celles qui ont été définies publiquement. Pour ce qui est du Vietnam, il faut que les Américains se retirent complètement. Au sujet du Cambodge, Hanoï a également fait connaître sa politique. La question de la nomination de M. Bruce[3] n'a pas été abordée au cours des entretiens de M. Firioubine. M. Gromyko, qui a consulté sur ce point M. Kovaliev[4] qui l'assistait, a précisé que cette nomination n'a été apprise qu'après le départ de Hanoï du vice-Ministre. Elle serait, il n'en doutait pas, examinée avec soin par les Vietnamiens, mais plus que la personne désignée, c'est l'attitude sur le fond qui est importante.

Passant au Cambodge, le chef de la diplomatie soviétique a noté que la situation y est « très complexe ». On est, ici, convaincu que la décision prise par le président Nixon d'envoyer ses troupes et celles de ses satellites au Cambodge a été une aventure qui ne pouvait mener à rien de bon. Elle se termine en « fiasco politique ». Après le retrait des forces terrestres, les Américains se sont réservé le droit de poursuivre les bombardements. Mais pas plus qu'ils n'ont pu briser le moral des Vietnamiens, ils ne parviendront à faire céder les Cambodgiens.

La position soviétique n'a pas changé : l'URSS accorde une aide aux forces patriotiques de Sihanouk[5], bien qu'elle maintienne ses relations avec le gouvernement de Phnom Penh. « Nous ne prévoyons pas, m'a dit M. Gromyko, de retirer notre ambassade du Cambodge. Notre attitude est la même que la vôtre. C'est pour nous un sujet de satisfaction ». Quant à la situation au Laos, le Ministre a déclaré que l'on pouvait y appliquer plusieurs des remarques faites à propos du Cambodge. Les Américains y

[1] Nicolaï Pavlovitch Firioubine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957, époux de Mme Fourtseva.

[2] RDVN, sigle de la République Démocratique du Vietnam du Nord.

[3] David Kirkpatrick Este Bruce, diplomate américain, ambassadeur en France de 1949 à 1952, puis en RFA et au Royaume Uni et en 1970, président de la délégation américaine à Paris pour les pourparlers avec le Nord-Vietnam.

[4] Anatolii Gavrilovitch Kovaliev, chef de la 1re section européenne du MID (ministère soviétique des Affaires étrangères), depuis 1965, en charge des relations avec la France.

[5] Sihanouk (prince Norodom), roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef d'État du Royaume du Cambodge d'avril 1960 au 18 mars 1970. Renversé par un coup d'État du général Lon Nol en 1970, il part pour Pékin où il forme un gouvernement en exil.

travaillent « sous cape ». Il y a déjà longtemps, du temps de l'administration Johnson[1], les Américains avaient dit que leurs personnels au Laos ne portaient pas l'uniforme. Mais là n'était pas la question. En fait, ils violent grossièrement les accords de Genève.

Sur ma remarque que le dialogue entre les deux Princes paraissait se poursuivre, M. Gromyko a interjeté avec une certaine vivacité que les bombardements américains sur le territoire du Laos continuaient eux aussi. « Est-ce un simple détail ? ».

Après m'avoir indiqué que M. Firioubine à la Nouvelle Delhi n'avait procédé qu'aux consultations régulières habituelles, le Ministre est revenu sur la question du Cambodge. Notre position était-elle bien toujours la même ? Les positions de nos deux gouvernements à l'égard du prince Sihanouk comme de Phnom Penh restaient-elles similaires ? Je lui ai rappelé que notre politique demeurait inchangée.

À une question de ma part sur les relations soviéto-chinoises, M. Gromyko a répondu de manière plus ouverte que les fois précédentes. Sans mentionner le nom de M. Stepakov[2], le Ministre a indiqué que la date de départ pour Pékin de l'ambassadeur soviétique désigné n'est pas encore fixée. Il rejoindra cependant son poste dans un proche avenir.

Mon interlocuteur m'a dit qu'il avait vu, la veille, M. Kouznetsov[3], encore souffrant mais en voie de rétablissement. Il ne pourrait pas quitter l'hôpital, sans risques, dans l'immédiat. Pour cette raison et pour ne pas perturber le déroulement des conversations de Pékin, un autre représentant aurait la tâche de conduire la délégation soviétique. Puisqu'il avait été convenu avec les Chinois que ces pourparlers se poursuivraient au niveau des vice-ministres, ce serait sans doute un vice-ministre qui partirait pour Pékin. Ce haut fonctionnaire n'avait pas encore quitté Moscou, mais il ne devrait pas tarder à le faire.

Je note que M. Gromyko n'a pas réagi lorsque j'ai mentionné le nom de M. Illitchev[4] qui, comme le sait le Département, est souvent cité comme successeur possible de M. Kouznetsov.

Enfin, répondant à une question sur la prise de fonctions à Moscou de l'ambassadeur de Chine, le Ministre a déclaré : « Je n'ai pas encore d'indication sur la date de son arrivée ».

Au sujet de la reprise des conversations soviéto-allemandes, le Ministre a constaté que, si le porte-parole du gouvernement de Bonn et M. Scheel[5] ont annoncé leur voyage à Moscou, aucune communication officielle n'a

[1] Lyndon Baines Johnson, président des États-Unis du 22 novembre 1963 au 20 janvier 1969.

[2] Vladimir Ilyitch Stepakov, ambassadeur d'URSS en Chine depuis avril 1970.

[3] Vassili Vassiliévitch Kouznetsov, Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1955.

[4] Leonid Fedorovitch Illitchev, diplomate soviétique, membre et secrétaire du Comité Central du PCUS (1961-1966), député au Soviet suprême de l'URSS (1962-1966), vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1965.

[5] Walter Scheel, président fédéral du Parti libéral-démocrate depuis 1968, Vice-président du *Bundestag* depuis le 8 septembre 1968.

encore été faite au MID. Officieusement, les Allemands ont évoqué cette visite, mais rien n'est encore réglé.

« Nous avons suivi avec beaucoup d'attention, a poursuivi M. Gromyko, le voyage et les discours du président Pompidou en RFA. À nous en tenir aux déclarations publiques, que seules nous connaissons, nous apprécions la prise de position française, qui ne diffère en rien de ce qui m'a été dit en France par M. Pompidou et par M. Schumann. Cette attitude française nous paraît logique. Elle va dans le sens de la diminution de la tension en Europe. D'après ce que nous savons, ces idées ont inspiré les conversations franco-allemandes. Si les échanges de vues entre la République fédérale et l'URSS vont jusqu'au bout, il en résultera une amélioration des rapports en Europe, qui correspond aux buts que se sont fixés la France et l'Union soviétique pour renforcer la paix.

Après m'avoir dit qu'il me ferait remettre un peu plus tard dans la journée le projet de programme de la visite de M. le Président de la République, M. Gromyko, se référant aux entretiens que j'avais eus à ce sujet avec M. Kozyrev[1], m'a interrogé sur la forme que devrait prendre le document qui traduirait les résultats de cette visite.

Le Ministre s'est montré très soucieux de marquer qu'il s'exprimait à ce sujet à titre personnel et non officiellement. « Je pense à haute voix », a-t-il dit. Il ne s'en est pas moins montré assez insistant en remarquant qu'il exposait des idées qui ne pouvaient manquer de venir lorsque l'on envisageait le voyage présidentiel en URSS.

La dernière fois, a-t-il rappelé en faisant allusion à la visite du général de Gaulle, les deux parties s'étaient mises d'accord pour signer une « déclaration ». Convient-il de faire, à cette occasion, comme la précédente fois ? Si nous parlons d'une nouvelle étape dans nos relations, n'est-il pas difficile de répéter la même formule ? Allait-on se mettre d'accord sur un « acte d'État important » qui pourrait être signé pendant la visite, ou être adopté comme une conséquence de cette visite ?

J'ai répondu qu'il était bien exact que M. Kozyrev m'avait déjà parlé de ce sujet, mais sans entrer dans le détail ou dans la substance de ce qui pourrait être mis dans ce texte. C'était donc un point sur lequel le président de la République et le gouvernement n'avaient donc pu se prononcer. Nous étions, nous aussi, conscients de l'importance qui s'attacherait au fond et à la forme de ce sur quoi on se mettrait d'accord pendant le voyage. J'ai saisi cette occasion pour rappeler les textes sur lesquels se fonde notre coopération, les deux déclarations de 1966, celle de 1967 constituent déjà une très bonne base pour nos discussions. J'ai indiqué que nous sommes ouverts à toute suggestion à ce sujet. Au cours des mois qui restent avant la visite, il nous reste du temps pour étudier plus à fond cette question.

M. Gromyko a conclu cet entretien en remarquant, à propos du contenu du texte qui résultera de la visite présidentielle, qu'il devra correspondre aux vœux des deux parties et refléter l'état de nos relations.

[1] Semen Pavlovitch Kozyrev, vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1966, chargé des relations avec l'Europe occidentale.

Je me réfère à mon télégramme nº 5269.

Au cours de notre entretien d'hier, M. Gromyko a insisté sur l'importance que l'on attachait, du côté soviétique, à la forme et au contenu du document qui sera adopté à l'issue de la visite en URSS de M. le Président de la République. Conformément aux instructions du Département, j'ai souligné que les déclarations de 1966 et de 1967 constituaient déjà une base solide pour le développement de notre coopération. Toutefois, nous étions ouverts aux propositions que le MID pourrait nous faire.

M. Kovaliev, que j'ai rencontré hier à deux reprises, m'a précisé que l'on ne nous en dirait pas davantage à Moscou dans les conditions actuelles. Il convenait, pour que les conversations avancent, que l'on reçoive ici un « signe clair » de notre part.

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

35

Note du Premier ministre[1] à l'attention du Président de la République[2]

Négociation d'élargissement de la Communauté

N. *Paris, 16 juillet 1970.*

Tout le monde s'accorde à penser que les négociations d'élargissement seront longues[3]. Bien entendu, les questions à régler sont nombreuses et complexes et le précédent de la négociation de 1961-63[4] frappe les imaginations. Mais si tous les responsables européens acceptent l'idée d'une longue période d'incertitude, c'est surtout parce qu'ils ont conscience de la profondeur de la mutation européenne qui s'accomplira. Chacun, confronté avec l'ampleur presque sans précédent des problèmes d'organisation européenne qui s'annoncent, trouve avantage à « voir venir » et constate sans déplaisir que le remodelage de la construction européenne auquel il va être procédé se dégagera sans hâte excessive.

Toutefois, même si la négociation s'annonce longue, la manière dont elle sera engagée est très importante. Si nous réussissons à définir dès maintenant des objectifs généraux auxquels nous pouvons raccrocher une

[1] Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre français depuis le 20 juin 1969.

[2] Georges Pompidou, président de la République française depuis le 20 juin 1969.

[3] Les 10 et 11 mai 1967, le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande formulent des demandes officielles d'adhésion aux Communautés européennes. La Norvège les suivra le 21 juillet 1967. Les négociations s'ouvrent le 30 juin 1970.

[4] Sur la suspension, le 29 janvier 1963, des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, voir *D.D.F.* 1963-I, nºs 35, 39, 47, 71, et 123.

stratégie d'ensemble et une succession de mouvements tactiques, nous disposerons d'un avantage déterminant sur nos partenaires.

Il y a en réalité trois objectifs majeurs que l'on peut chercher à atteindre dans la négociation d'élargissement.

– Un premier objectif consisterait à viser à se débarrasser des perspectives de construction européenne telles qu'elles sont décrites dans le Traité de Rome[1]. Il suffirait alors de se montrer très laxiste sur les conditions d'adhésion des pays candidats sans chercher à « ferrer » ceux-ci dans un système communautaire européen de plus en plus précis. Dans cette hypothèse, la Communauté se dénaturerait en une zone de libre-échange commerciale. Les mécanismes institutionnels se bloqueraient ou se dégraderaient. Les politiques communes seraient progressivement abandonnées sans qu'il soit possible d'en entreprendre de nouvelles. La construction européenne apparaîtrait comme quelque chose d'intermédiaire entre l'OCDE[2] et l'AELE[3]. Ces perspectives ne devraient pas en principe effrayer outre mesure nos partenaires les plus libéraux (Allemagne et Hollande). Elles coïncident sans doute avec le fond des aspirations britanniques.

– Un autre objectif pourrait être de chercher à empêcher l'adhésion des pays candidats pour retrouver en quelque sorte la « pureté » d'une construction européenne à Six à laquelle nous nous sommes habitués. Il faudrait pour ce faire se montrer draconiens sur le respect et l'application la plus rapide de l'ensemble des règles de la Communauté aux pays candidats, jusqu'au point où ceux-ci, jugeant les conséquences insupportables, se décourageraient. Dans une telle hypothèse cependant on peut à juste titre se montrer très inquiets de l'avenir de la Communauté car nos partenaires n'accepteraient sans doute pas de poursuivre la construction européenne sans le Royaume-Uni.

Les deux objectifs décrits ci-dessus s'analysent en définitive comme la recherche de la dénaturation ou la destruction de la Communauté actuelle.

– Le troisième objectif envisageable coïncide en fait avec la politique européenne que nous avons affirmée à La Haye[4] et à laquelle nos partenaires se sont officiellement ralliés. Il revient à rechercher à la fois l'élargissement et le renforcement de la Communauté et à n'accepter l'un qu'avec

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom).

[2] L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE), fondée le 30 septembre 1961. En 1970, ses membres sont : La République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la République d'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse, le Royaume-Uni et la Turquie.

[3] L'association européenne de libre-échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré. L'Islande y est admise le 1er mars 1970.

[4] Sur la Conférence de La Haye qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun les 1er et 2 décembre 1969, voir *D.D.F.* 1969-II, n° 349.

l'autre. C'est dans ce but que nous avons imposé à nos partenaires le préalable de l'achèvement qui, par delà la consolidation des mécanismes de la politique agricole commune, constitue un ensemble de règles extrêmement précises (affectation des droits de douane et d'un point de TVA à des ressources propres et accroissement du rôle de l'assemblée parlementaire européenne dans la procédure budgétaire). C'est dans ce but également que nous avons obtenu que la Communauté définisse des options de développement dans les domaines économiques et monétaires.

Si à l'occasion d'un examen par le gouvernement de la situation européenne à la veille de la première séance de négociation avec le Royaume-Uni, cette orientation principale de notre politique européenne est confirmée, les conséquences à en tirer sur le plan des négociations d'élargissement sont nombreuses et importantes.

Il existe vraisemblablement une stratégie de négociation qui puisse nous permettre de rechercher le troisième objectif décrit plus haut et, en même temps :

– mettre la négociation sur un terrain qui nous évite un affrontement sur la question la plus difficile pour nous du règlement financier ;

– permettre de poser aux Anglais les vraies questions « tests » qui fassent apparaître clairement leur volonté de renforcer la Communauté à laquelle ils souhaitent adhérer ;

– nous éviter éventuellement de porter la responsabilité d'un échec des négociations pour avoir voulu défendre nos seuls intérêts agricoles.

Cette stratégie de négociation découle de deux constatations fondamentales :

a) la politique agricole commune n'est en réalité un vrai problème pour les Anglais que parce que les prix européens sont très élevés. Ils pourraient accepter les données principales de cette politique, à savoir l'unité des prix agricoles qui est à la base de l'égalité des conditions de la concurrence dans le domaine industriel, la préférence communautaire et la solidarité financière si les prix européens étaient moins élevés. Sur ce point, leurs intérêts économiques réels coïncident avec les nôtres puisque nous savons que des prix moins élevés nous rendraient la vocation agricole privilégiée dans la Communauté dont nous avons été privés et diminueraient les excédents dont l'existence rend la politique agricole commune absurde. Autrement dit, nous sommes attachés aux mécanismes de cette politique beaucoup plus qu'au niveau actuel des prix et les Anglais peuvent accepter les mécanismes si les prix sont plus bas.

En revanche, les intérêts des Anglais et des Allemands sont à cet égard radicalement opposés. Peu attachés aux mécanismes qui leur coûtent cher, les Allemands ont voulu des prix élevés qu'ils jugeaient indispensables pour leurs exploitants.

Si nous acceptons de placer la discussion sur le terrain des prix et si nous réussissons à le faire, nous opposerons les intérêts anglais aux intérêts allemands.

b) Le vrai problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté est un problème de balance des paiements. Les difficultés que les Britanniques ont à accepter la politique agricole commune et ses conséquences financières ne sont en réalité qu'un sous-produit de la situation monétaire fondamentalement malsaine du Royaume-Uni : une dette internationale considérable contraint ce pays à gérer son économie avec une extrême prudence et à avoir une expansion inférieure de moitié à celle des pays du continent. Traiter le problème de l'entrée du Royaume-Uni sur le terrain de sa situation monétaire revient en fait à traiter tous les problèmes de l'adhésion.

Si nous réussissons à amener la négociation sur le terrain monétaire, nous pouvons vraisemblablement proposer aux Anglais des mécanismes de soutien qui les tireront du véritable cauchemar monétaire dans lequel ils vivent depuis près de dix ans et leur suggérer des solutions qui, s'ils les acceptent, révéleront leur véritable volonté de participer à une Communauté destinée à devenir de plus en plus solide. En négociant avec eux, les solutions que les Six peuvent apporter pour consolider leur dette extérieure, et en les amenant à accepter une attitude commune et les contraintes communes sur le plan monétaire, nous pouvons sans doute arrimer la Grande-Bretagne à l'Europe en même temps qu'une base très étendue et très puissante serait donnée à la constitution progressive d'un bloc monétaire européen. Ceci est la condition cardinale de l'indépendance de l'Europe. Sur ce terrain aussi, la vraie opposition d'intérêt se trouve entre le Royaume-Uni et l'Allemagne. Le poids de la livre qui serait en quelque sorte pris en compte par la Communauté pèsera avant tout sur la seule monnaie forte du continent, à savoir le mark.

Si la négociation porte sur les prix agricoles et les questions monétaires, le vrai débat opposera le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Dans l'état actuel des choses, la négociation risque de s'engager dans des conditions difficiles pour nous et très éloignées de la stratégie décrite ci-dessus. Les accords sur l'achèvement n'ont pas encore été ratifiés par nos partenaires et il est très évidemment de l'intérêt des Britanniques qu'ils ne le soient pas. En effet, nous serions amenés à suspendre les négociations et il en résulterait une crise dans la Communauté. Même si les ratifications étaient acquises dans les délais prévus, un affrontement sur le règlement financier devrait de toute manière conduire à une crise dont on ne pourrait sortir que par une interruption définitive des négociations ou des concessions de notre part. En d'autres termes, nous devons éviter absolument de nous engager sur le seul terrain de la discussion financière et chercher à mettre en œuvre le plus rapidement possible la stratégie décrite plus haut qui a pour elle trois avantages majeurs :

– elle est sur le plan agricole dans la logique des conceptions que nous avons toujours défendues à Bruxelles ;

– elle est sur le plan de l'avenir de la construction européenne dans la ligne directe de la politique que nous avons proposée à nos partenaires à La Haye ;

– elle répond complètement à l'idée principale de la politique européenne de la Ve République en faveur de l'Europe indépendante en obligeant le Royaume-Uni à s'engager sans équivoque dans cette voie, par le biais d'une solution européenne des problèmes monétaires, en même temps qu'il adhérera à la Communauté.

(*Service de coopération économique, DE-CE, 1967-1975, nº 771*)

36

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Rapports franco-chypriotes

N. *Paris, 16 juillet 1970.*

Sur le plan politique, les rapports franco-chypriotes ne donnent pas lieu, pour le moment, à des remarques particulières, sauf sur un point : celui de nos relations avec la communauté turque de l'île.

Le gouvernement de Nicosie a en effet fait savoir en avril à notre ambassadeur que toutes les relations culturelles des pays étrangers avec cette communauté devraient s'effectuer à l'avenir exclusivement par l'entremise des autorités centrales. Cette décision a été présentée comme une réponse à « la volonté de plus en plus marquée des éléments turcs de renforcer leur administration séparée ».

De son côté, l'ambassadeur de Turquie à Paris a demandé au ministre, le 18 avril[1], de ne pas céder devant les prétentions de Nicosie. M. Schumann a rassuré M. Isik : notre attitude ne changeait pas ; elle consistait à maintenir, tel qu'il se trouvait être, l'équilibre de nos rapports avec les deux communautés, en attendant et en espérant l'aboutissement de leurs pourparlers.

Dans la pratique, ces pressions contraires des Grecs et des Turcs nous posent déjà un problème, d'importance réduite il est vrai : celui de la fourniture d'enregistrements de cours de langue à la radio locale turque : radio Bayrak. Elles risquent de nous en poser un plus important lorsque le moment viendra – en février 1971 – d'attribuer à des Turcs les bourses prévues par notre accord culturel d'octobre 1969[2].

[1] L'ambassadeur de Turquie à Paris, M. Hasan Esat Isik (depuis le 6 juillet 1968), a demandé le 18 avril 1970 au ministre, M. Maurice Schumann, de ne pas céder devant les prétentions de Nicosie.

[2] Le Centre culturel français a été inauguré à Nicosie le 15 novembre 1960. Le 29 octobre 1969, un accord culturel est signé entre le gouvernement français et le gouvernement chypriote, et entré en vigueur le 2 février 1970. Paris passait par le ministère de l'Éducation pour les bourses universitaires destinées aux Chypriotes grecs, mais l'attribution des bourses aux Chypriotes turcs était faite par accord direct entre l'attaché culturel près l'ambassade de France et les bureaux de

Pour l'instant, nous avons intérêt, dans un cas comme dans l'autre, à gagner du temps sans nous enfermer dans une position définie à l'avance, pour pouvoir agir, le moment venu, au mieux des circonstances. Nous n'avons donc pas lieu de prendre l'initiative d'en parler. Si M. Kyprianou[1] le faisait, le mieux serait sans doute de nous borner à lui rappeler la ligne directrice d'ordre général qui de toutes manières inspire et inspirera notre comportement et qui, d'ailleurs, devrait déjà lui faire comprendre que notre pragmatisme nous maintient nécessairement dans un juste milieu.

Notre ligne directrice est en effet essentiellement pragmatique. La France est représentée depuis le début de 1969 par un ambassadeur auprès du gouvernement de Nicosie[2] ; elle a, au cours de l'année dernière, resserré ses relations avec Chypre à plus d'un égard et s'en félicite. Mais ce faisant, elle s'abstient de toute position de principe qui pourrait être interprétée par l'un ou l'autre camp comme un appui à ses thèses. Elle ne se prononce pas sur le problème de Chypre sinon pour encourager son règlement par les intéressés. Elle prend soin, dans l'état actuel des choses, de s'en tenir à une situation de fait qui s'est établie ces dernières années, et qui se justifie, non en vertu d'une doctrine, mais parce qu'elle existe et qu'elle est provisoire. C'est dans cet esprit que, lorsqu'un problème se pose dans ses rapports avec Chypre, elle s'efforce de lui trouver une solution qui lui évite de renforcer l'une des communautés par rapport à l'autre.

(*Europe, Chypre, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1970, n° 76*)

l'Éducation de la communauté turque. Ce contre quoi s'est élevé très vivement Mgr Makarios au cours d'un entretien avec Jean de Lipkowski, en novembre 1969, cette façon d'agir impliquant une sorte de reconnaissance de l'autonomie administrative de la communauté turque, ce qu'il ne pouvait accepter. Voir *D.D.F.* 1969-II, n° 299. C'est en janvier 1971, au plus tard, que doivent être annoncées les attributions de bourses et que doivent être constitués les dossiers, c'est alors que des difficultés risquent de surgir.

[1] M. Spyros Kyprianou, Chypriote grec, est ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis 1960.

[2] M. Jean de Garnier des Garets est ambassadeur de France à Chypre depuis le 31 mars 1969.

37

NOTE
DU SERVICE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES POUR LE MINISTRE

Questions nucléaires intéressant Israël

N.[1] *Paris, 16 juillet 1970.*

Secret.

Deux questions ont été posées au Département par le Commissariat à l'Énergie atomique concernant la coopération nucléaire avec Israël[2].

1/ La première porte sur un prêt de 2 tonnes d'eau lourde, pendant un an, pour le centre de Nahal Serek.

En février 1970 le conseiller scientifique de l'ambassade d'Israël a demandé au CEA si celui-ci pourrait prêter, louer ou vendre à la Commission atomique israélienne deux tonnes d'eau lourde pour une expérimentation à Nahal Serek, centre de recherche doté d'un réacteur contrôlé par l'agence atomique internationale. L'expérience consisterait à mesurer les paramètres neutroniques de l'eau lourde en utilisant la technique des neutrons pulsés[3]. Le résultat de l'expérience pourrait être communiqué au CEA.

Le Commissariat serait en mesure de prêter cette eau lourde à condition qu'elle lui soit rendue au milieu de 1971 de manière à permettre de compléter alors éventuellement l'approvisionnement du réacteur à haut flux de Grenoble.

Le ministre du Développement industriel et scientifique, saisi par l'administrateur général du CEA, a donné un avis favorable à ce prêt sous réserve de l'accord du ministère des Affaires étrangères.

[1] À cette note est accroché un papillon sur lequel on lit les mots suivants écrits par le Ministre, M. Maurice Schumann : « 18 juillet 1970, M. Alphand, le télégramme de Washington (n° 4327 – 34) sur "Israël et la bombe" éclaire notre entretien de samedi soir. Il faut sur l'eau lourde comme sur l'uranium "appauvri" prendre l'attitude la plus ferme, c'est-à-dire la plus négative. En outre, il me faut être pleinement instruit du passé. M.S. » M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis octobre 1965. Le télégramme de Washington n°s 4327 à 4334, du 18 juillet, relate qu'après la déclaration à la télévision du sénateur Symington, selon laquelle Israël possédait ou était sur le point de posséder la bombe atomique, un article très détaillé et documenté du *New York Times* explique comment Israël est parvenu avec l'aide de la France à se trouver en mesure de fabriquer la bombe atomique. Il est question de la construction du réacteur de Dimona, des fournitures d'oxyde d'uranium par la France et aussi l'Argentine et des pays africains, des stages d'experts israéliens en France avant 1967, de vente de fusées par la France. En conclusion Israël doit disposer d'au moins 30 livres de plutonium provenant du réacteur de Dimona.

[2] Cette note porte en première page la mention marginale écrite de la main de M. Alphand : « Pas d'eau lourde. Préférence de rachat d'uranium appauvri, si c'est possible. »

[3] Note marginale de la main de M. Schumann : « cf. le réacteur Zora ». Zora : *Zeroth Order Regular Approximation.*

Le prêt d'eau lourde envisagé ne présente pas d'inconvénient de caractère technique. Il n'aurait d'inconvénient politique que s'il était interprété par des tiers de façon incorrecte. Une mise au point serait alors possible.

La Direction générale des Relations culturelles scientifiques et techniques serait reconnaissante au Ministre de bien vouloir lui faire savoir s'il donne son accord à cette opération.

2/ La seconde question concerne la restitution à Israël de l'uranium récupéré dans les éléments combustibles du réacteur de Dimona[1] qui nous sont expédiés à échéance régulière, pour retraitement (extraction du plutonium) dans nos installations.

Cette demande, présentée en octobre 1969 par l'ambassade d'Israël à Paris, appelle les remarques suivantes :

a) Les modalités de notre coopération nucléaire avec Israël ont été profondément révisées en 1960, de façon que nous exercions un meilleur contrôle de l'aide que nous accordions à ce pays. L'échange de lettres du 21 février 1961 entre M. de Carbonnel et M. Eytan[2], qui se substituait à l'accord de 1956 et à son avenant de 1957, répondait à cet objectif :

– il nous assurait un monopole de fait pour la fourniture d'uranium ;

– cet uranium, une fois irradié dans le réacteur de Dimona, était renvoyé en France, pour retraitement, le plutonium extrait ne pouvant être rendu à Israël que dans la mesure où Tel-Aviv serait à même d'en justifier l'emploi dans un programme auquel nous devrions nécessairement participer.

b) Il est apparu très vite que les autorités israéliennes cherchaient à se soustraire à ces obligations en s'efforçant de se procurer ailleurs qu'en France de l'uranium non contrôlé.

Parmi ces tentatives, celle intéressant le Gabon, en 1963, devait nous amener, le 4 avril[3] de la même année, à décider de suspendre nos livraisons d'uranium à Israël tant que ce pays ne nous aurait pas donné l'assurance écrite de respecter et d'appliquer les engagements souscrits en 1961. Aucune réponse ne nous ayant été donnée sur ce point, le CEA a cessé toute fourniture d'uranium.

c) Depuis lors, nous avons été conduits à durcir notre attitude, après avoir eu connaissance de deux contrats passés par Israël, avec l'Argentine[4],

[1] Le réacteur de Dimona est un réacteur à usage pacifique construit par la France. Au sujet de l'uranium irradié en provenance du réacteur de Dimona voir : *D.D.F.* 1963-I, nos 125 et 212, 1963-II, no 9, 1966-I, no 198, 1967-I, no 193, 1967-II, no 242.

[2] L'échange de lettres entre M. Éric de Carbonnel, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et M. Walter Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris, datées du 21 février 1961, prévoit que le plutonium produit à partir d'une fraction de l'uranium fourni à Israël pourra éventuellement être rétrocédé au pays pour être utilisé à l'exécution d'un programme de recherches pacifiques établi et réalisé conjointement par la France et Israël ; voir la note pour le Ministre du 25 février 1963, non publiée.

[3] Le 4 avril 1963, le ministre des Affaires étrangères M. Couve de Murville écrit à l'administrateur général délégué du gouvernement auprès du Commissariat à l'Énergie atomique, M. Robert Hirsch, qu'il estime préférable de ne pas procéder à la livraison à Israël des quantités d'uranium prévues à l'échange de lettres du 21 février 1961, et ce en raison des efforts faits par le gouvernement d'Israël pour se procurer de l'uranium sans contrôle au Gabon et en Afrique du Sud.

[4] Le contrat secret passé entre Israël et l'Argentine, en 1963, porte sur 80 tonnes d'uranium livrables entre 1963 et 1968. Un deuxième contrat fera monter les livraisons à 170 tonnes.

portant sur un total de 170 tonnes d'uranium. Aucun contrôle n'est prévu pour cet uranium, l'Argentine s'étant contentée d'un simple engagement d'utilisation à des fins pacifiques.

À la suite de cette affaire nous avons exigé le retour de l'uranium d'origine française[1] dès qu'il serait transportable. Cette opération est en cours depuis avril 1968. À ce jour plus de la moitié de ce que nous avons fourni, soit 21 tonnes sur 39, a été restituée par Israël. Les restitutions se poursuivent à raison de 3,5 tonnes tous les 4 mois.

C'est en fonction de ce qui précède qu'il convient d'apprécier la demande d'Israël pour la restitution de l'uranium appauvri récupéré à la suite des opérations de retraitement effectuées en France.

En droit, Israël est sans doute fondé à en réclamer le retour, cet uranium étant le résidu de celui que nous lui avons livré et dont il est propriétaire.

Donner suite à cette demande serait toutefois contraire à notre décision de 1968, tendant à nous dégager dans les meilleurs délais de tout ce qui touche au réacteur de Dimona. En rendant cet uranium appauvri, qui pourrait resservir s'il était mélangé à de l'uranium enrichi, nous donnerions l'impression de continuer à être très liés aux activités du réacteur de Dimona, alors qu'en réalité notre contrôle ne porterait que sur une fraction minime de l'uranium utilisé.

Deux solutions restent possibles :

– continuer à garder le silence sur cette demande. L'ambassade d'Israël n'a pas fait de rappel depuis sa demande d'octobre 1969 ;

– racheter à Israël cet uranium appauvri, en fonction de sa valeur résiduelle.

La Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques serait reconnaissante au Ministre de bien vouloir lui faire tenir ses instructions à ce sujet.

(*Affaires atomiques, 1955-1972, Israël, relations avec la France. Problème du plutonium irradié dans le réacteur de Dimona*)

[1] La première restitution à la France d'uranium irradié a lieu comme prévu en 1968 ; elle est de 3 tonnes. Voir *D.D.F* 1968-I n° 38.

38

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

L. *Paris, 16 juillet 1970.*

Relations franco-maliennes

La commission mixte franco-malienne s'est réunie à Paris et a tenu sa dernière séance le 15 juillet 1970[1]. Les travaux ont permis de faire le point des demandes faites par la délégation malienne et M. Yvon Bourges, président de la délégation française, s'est contenté d'enregistrer l'ensemble de ces demandes.

Le lieutenant Dembele[2], chef de la délégation malienne et membre du CMLN, a demandé à rencontrer le ministre des Affaires étrangères[3] et le ministre des Finances[4] afin d'insister sur l'importance politique de la démarche de son gouvernement, dont l'heureux aboutissement conditionne le redressement du Mali.

Il est certain que le bilan de l'exécution par le Mali des accords de 67[5] est très décevant. Cependant, si la situation de l'économie de ce pays a frôlé la catastrophe au début de 1970, force m'est de reconnaître qu'elle s'est stabilisée depuis, et qu'une amélioration a été constatée en ce qui concerne le découvert du compte d'opérations[6] et l'évolution du commerce extérieur[7].

[1] La commission mixte franco-malienne s'est réunie à Paris les 9 et 10 juillet 1970. La délégation du gouvernement de Bamako était dirigée par un membre du CMLN, le lieutenant Karim Dembele. Celui-ci était porteur d'un message du chef de l'État malien au Premier ministre français. Ce message sollicitait une aide financière, un nouvel aménagement de l'échéancier de la créance française, la réévaluation du franc malien et une rapide admission du Mali dans l'UMOA (Union monétaire Ouest-africaine).

[2] Le lieutenant Karim Dembele, qui dirige la délégation malienne à la réunion de la commission mixte franco-malienne des 9-10 juillet, s'est engagé dans l'armée française en 1958, nommé aspirant en 1964, sous-lieutenant deux ans après, le lieutenant Dembele a effectué de 1964 à 1966, un stage radio-avion aux États-Unis. Il était officier de transmission au moment du coup d'État de 1968 et commande, au moment des événements, la garde présidentielle. Il est considéré comme très favorable à l'influence occidentale et plus particulièrement à l'influence française.

[3] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] Valéry Giscard d'Estaing est ministre des Finances et des Affaires économiques de 1962 à 1966, puis ministre de l'Économie et des Finances depuis 1969.

[5] Les accords financiers franco-maliens du 15 février 1967 sont publiés au *Journal officiel de la République française* du 26 juin 1967, p. 6348. Le 19 décembre 1967, plusieurs accords prévoyant la libre convertibilité du franc malien avant le 31 mars 1968 et l'entrée ultérieure du Mali dans l'Union monétaire Ouest-africaine sont signés. Ces accords sont publiés dans le *Recueil général des Traités de la France*, 2e série, volume II, nos 642, 643 et 644.

[6] En ce qui concerne le compte d'opérations, le déficit malien demeure stable et ne devrait normalement pas s'aggraver (environ 25 milliards de francs maliens de dépassement).

[7] En ce qui concerne les échanges commerciaux, le Mali fait preuve de bonne volonté pour limiter le déficit de sa balance des paiements, rétablir des courants normaux avec l'Occident et poursuivre son effort en vue de libéraliser son économie. Le déficit du commerce extérieur a été réduit. Dans une note pour le ministre, datée du 10 juillet, non publiée, il est suggéré une réduction du taux de l'intérêt prélevé sur le solde débiteur du compte d'opérations (de 8 % à 1,5 %, dans certaines conditions, soit un allégement de quelque 8 millions).

Dans l'état actuel de nos informations sur la situation à Bamako, il semble que le CMLN[1], malgré une bonne volonté évidente, ne dispose que d'une faible marge de manœuvre pour imposer toutes les réformes que nous estimons nécessaires, notamment dans la gestion des sociétés d'État et dans la réalisation de l'équilibre budgétaire.

Faut-il autant considérer que le redressement de l'économie malienne est impossible ? Pour ma part, j'estime qu'il ne peut être question de cesser notre assistance financière après tout ce qui a été fait. Une réponse négative à l'ensemble des demandes faites en commission mixte serait un grave échec qui jetterait le discrédit sur le CMLN, avec comme conséquence le retour au pouvoir d'une équipe à laquelle il ne resterait plus qu'une voie de salut, qui serait le retour dans la zone d'influence du bloc de l'Est.

Il me paraît donc nécessaire de donner satisfaction aux Maliens sur un certain nombre de points :

1/- Le gouvernement français pourrait renoncer à exiger le paiement des intérêts dûs sur le découvert du compte d'opérations, ou pour le moins, exiger un taux d'intérêt réduit sur ce découvert.

2/- Les administrateurs français de la Banque Centrale pourraient autoriser un relèvement du plafond des avances que cette dernière pourrait consentir au trésor malien, qui passerait de 10 à 15 % des recettes de l'exercice précédent du budget de l'État.

3/- Le gouvernement français pourrait donner son accord sur l'octroi d'une subvention budgétaire d'un montant à déterminer, qui serait inscrite au budget de 1971 du secrétariat d'État à la Coopération. En cas de difficulté de trésorerie constatée en 1970, le Trésor français pourrait faire des avances au Trésor malien, à déduire ensuite de la subvention budgétaire.

4/- Les dettes du Mali à l'égard de la France, à l'exception de la dette postale, pourraient faire l'objet d'un réaménagement, comportant un délai de grâce équivalent à celui accordé par le moins favorable des autres créanciers du Mali.

Telles sont les propositions qui me semblent devoir être faites au chef de la délégation malienne. Le maintien de nos relations avec le Mali me paraît justifier une décision positive sur au moins trois des quatre mesures que je vous propose de prendre. Je vous serais obligé de bien vouloir me préciser vos intentions avant l'audience que j'accorderai au lieutenant Dembele qui est prévue pour le 18 juillet[2].

(DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972, questions économiques et financières, aides étrangères, n° 45)

[1] CMLN : Comité militaire de libération nationale.

[2] Le compte rendu de l'entretien du 18 juillet 1970 entre le lieutenant Karim Dembele, membre du Comité militaire de libération nationale du Mali et le Ministre (sans autre précision, des Affaires étrangères ? des Finances ?), au cours duquel le lieutenant Dembele souligne les graves difficultés de trésorerie du Mali, et sollicite une « aide exceptionnelle à caractère de subvention d'équilibre », évaluée à 3 milliards cinq cents millions de francs maliens ainsi que la réponse du gouvernement français, est classé dans le dossier d'archives : DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1970-1972, questions économiques et financières, aides étrangères, n° 45, « Entretiens du lieutenant Dembele à Paris ».

39

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3365 à 3372. *Pékin, 17 juillet 1970.*

Strictement réservé. (*Reçu* : 11 h. 30).

Entretien de M. Bettencourt avec le prince Sihanouk

Je me réfère au télégramme du Département no 511[1] et à mes télégrammes nos 3074 et 3081[2].

M. Bettencourt a été reçu par le prince Sihanouk[3] le 11 juillet. La visite a gardé un caractère strictement privé. Elle n'a fait l'objet d'aucune publicité.

Je donne ci-dessous au Département les principales indications qui résultent de cet entretien. Le ministre délégué auprès du Premier ministre se réserve de fournir à Votre Excellence, à son retour à Paris, un compte rendu plus complet de sa longue conversation avec Monseigneur :

1) Le prince Sihanouk a exprimé le souhait que l'agrément demandé pour un nouvel ambassadeur du Cambodge[4] en France soit retardé *sine die*. Dans le cas contraire, il se trouverait dans l'obligation de réagir personnellement.

2) Le directeur de la Maison du Cambodge à la Cité universitaire de Paris vient d'être nommé ambassadeur à Tokyo. Il a confié à un Japonais la direction de la Maison. Monseigneur demande une intervention de notre part afin d'obtenir que cette responsabilité revienne au directeur-adjoint de la Maison. C'est au nom du GRUNK[5], a-t-il précisé, qu'il présentait cette demande.

[1] Le télégramme de Paris à Pékin nos 511 et 512 du 30 juin, non publié, souligne le problème très délicat posé par la présence du prince Sihanouk à Pékin pendant le séjour officiel que va y effectuer M. Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, du 6 au 21 juillet 1970. Quelques conseils sont donnés par Paris afin d'éviter tout malentendu.

[2] Les télégrammes de Pékin nos 3074 à 3076 et 3081 des 2 et 3 juillet, non repris font part des dispositions prises par l'ambassadeur de France pour éviter tout problème en ce qui concerne les contacts éventuels entre le ministre français et le prince Sihanouk : il s'agira d'une visite privée, sans aucun commentaire officiel.

[3] Norodom Sihanouk, roi du Cambodge du 24 avril 1941 au 3 mars 1955, puis chef d'État du Royaume du Cambodge d'avril 1960 au 18 mars 1970, date à laquelle il est renversé par le général Lon Nol, chef du gouvernement. Sihanouk part immédiatement à Pékin, y fonde un gouvernement en exil, le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa et, en avril, à Canton, il est l'initiateur de la conférence au sommet des peuples indochinois, regroupant le Premier ministre nord-vietnamien, Pham Van Dong, le président du Front national de Libération du sud-Vietnam, Nguyen Huu Tho, et le président Souphanouvong du Neo Leo Hak Sat. Se référer à la note de la direction des Affaires politiques au Département, Asie-Océanie, no 351, intitulée *Rapports de Sihanouk avec la France et la Chine*, datée du 18 juin 1970, publiée dans *D.D.F.* 1970-I.

[4] M. Truong Cang, proposé par Phnom Penh pour succéder à M. Sonn Voeunsai comme ambassadeur à Paris.

[5] GRUNK ou Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa fondé le 5 mai 1970.

3) M. Bettencourt a donné confirmation au Prince de la réduction des effectifs de notre mission militaire au Cambodge. Ce dernier n'a fait aucun commentaire. Il n'a pas soulevé, comme il l'avait fait au cours de notre entretien du 12 juillet, la question de la présence d'un ambassadeur de France à Phnom Penh (mon télégramme nº 2736)[1].

4) Parlant de la situation militaire au Cambodge, le prince Sihanouk a déclaré que quatre provinces étaient d'ores et déjà entièrement acquises au FUNK[2]. Une cinquième aurait pu l'être, mais la situation s'était modifiée en raison de l'intervention des troupes thaïes.

La position des forces du FUNK était moins facile que celle de ses alliés du Nord-Vietnam ou du Laos qui s'adossaient à la Chine et pouvaient recevoir plus facilement ravitaillement, armes et munitions.

Quoi qu'il en soit, la Chine avait pris l'engagement d'équiper et d'armer quatre divisions khmères. La Corée du Nord en ferait autant pour une cinquième division.

Dans un premier temps, les forces khmères s'efforceront d'étendre leur contrôle sur la campagne, laissant les villes aux mains de Lon Nol. Il convient de remarquer qu'il s'agit là de la tactique prônée par les Chinois depuis leur guerre de libération : tenir la campagne pour provoquer l'asphyxie des villes avant de les investir.

5) Sur le plan politique, le prince Sihanouk, qui a répété qu'il n'était pas un communiste mais un citoyen libre, estime que la position du FUNK devrait s'améliorer dans les villes. Il constate en effet, a-t-il souligné, que les éléments qui, parmi les intellectuels et les jeunes, s'opposaient à sa politique, se retrouvent aujourd'hui dans l'opposition à Lon Nol.

6) Le FUNK n'acceptera jamais de négocier avec Lon Nol. Il n'y aura pas de compromis possible. Le FUNK n'acceptera jamais non plus une partition du Cambodge (mon télégramme nº 3107)[3].

7) Comme M. Bettencourt lui faisait remarquer que l'intervention américaine au Cambodge, qui n'avait pas été désirée, s'était révélée désastreuse pour les États-Unis et que la conduite des troupes sud-vietnamiennes avait provoqué le mécontentement de la population, Sihanouk a répondu que tout cela n'empêchait pas l'intervention de se poursuivre. La CIA[4], a-t-il précisé, jouait au Cambodge un rôle de plus en plus important.

[1] Le télégramme de Pékin nos 2736 à 2743 du 13 juin, non reproduit, relate l'entretien tenu par l'ambassadeur de France avec le prince Sihanouk, le 12 juin, au cours duquel a été abordé le problème des relations avec la France, dont le maintien d'un ambassadeur de France à Phnom Penh.

[2] FUNK ou Front uni national du Kampuchéa. Mouvement politique et militaire cambodgien, créé en 1970, par Norodom Sihanouk, ancien roi du Cambodge, destitué le 18 mars 1970, lors de son exil à Pékin.

[3] Le télégramme de Pékin nos 3107 à 3017 du 4 juillet, rapporte l'entretien tenu entre le prince Sihanouk et l'ambassadeur de France à Pékin, le 3 juillet, qui a porté sur des problèmes politiques divers.

[4] CIA ou *Central Intelligence Agency* (Agence centrale de renseignement) est fondée le 26 juillet 1947 par le *National Security Act*. Elle a le statut juridique d'agence indépendante du gouvernement des États-Unis.

8) Le Prince a confié à M. Bettencourt qu'il avait été informé par M. Chou En-laï de l'entretien que ce dernier avait eu avec le ministre délégué[1]. Le Premier ministre chinois était venu le voir, tout de suite après cet entretien, et avait eu avec lui une longue conversation.

On peut s'interroger sur cette initiative de M. Chou En-laï. Est-ce par souci de loyauté envers Sihanouk qu'il a tenu à informer sans délai ce dernier de la teneur de ses conversations avec le Ministre français ou bien était-ce pour s'assurer des dispositions du Prince et, éventuellement, pour le mettre en garde avant l'entretien prévu avec M. Bettencourt, qu'il est allé le voir ?

En ce qui concerne les renseignements d'ordre militaire donnés par le prince Sihanouk au ministre délégué, le Département estimera sans doute, comme moi, qu'il convient de leur garder un caractère strictement confidentiel.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1970*)

40

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire nº 268. *Paris, 17 juillet 1970, 21 h 15.*

Conversations avec Sir Alec Douglas-Home.

Sir Alec Douglas-Home[2] a passé une demi-journée à Paris le 16 juillet. Il a rendu visite à M. Chaban-Delmas[3] et a eu avec le Ministre des entretiens dont le compte rendu fait l'objet des télégrammes suivants[4]. Le nouveau secrétaire au *Foreign Office* – dont c'était la première visite à l'étranger après son entrée en fonction – n'était pas encore préparé à entrer dans le détail des problèmes, mais l'échange de vues n'en pas moins eu un caractère particulièrement ouvert et cordial.

1) *Conférence de sécurité européenne.*

Sir Alec s'est déclaré favorable au projet de conférence sur la sécurité européenne pour autant qu'on puisse en attendre des résultats positifs. Il attache en particulier beaucoup d'importance à l'institution d'un mécanisme permanent chargé d'examiner, entre autres problèmes, celui de la

[1] Le 10 juillet 1970. Voir les télégrammes de Pékin nos 3221 à 3232 et 3233 à 3239 du 12 juillet, publiés ci-dessus.

[2] Sir Alec Douglas-Home, secrétaire au *Foreign Office* depuis le 20 juin 1970.

[3] Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[4] Les télégrammes circulaires nos 269, 270 et 271 du 17 juillet 1970, non reproduits. Ils traitent respectivement du Moyen-Orient, de l'Indochine et du retrait britannique du Golfe Persique.

réduction des forces. Il pense que les discussions ne pourront pas indéfiniment se poursuivre sur le plan bilatéral et qu'il faudra, assez rapidement, organiser une rencontrer multilatérale pour en débattre.

Le Ministre a fait remarquer que les pays de l'Est les plus favorables à ce projet sont les moins alignés, parce qu'ils en attendent un moyen d'affirmer leur identité nationale. La conférence pourrait donc aboutir à un résultat positif distinct de la simple consécration du *statu quo* souhaitée par Moscou. Il convient, pour ce faire, de poursuivre les contacts bilatéraux et d'éviter toute approche de bloc à bloc. Sir Alec s'est déclaré d'accord sur ces considérations.

Une réduction équilibrée des forces, a poursuivi M. Schumann, paraît, en revanche, difficile à réaliser. Il est significatif, à cet égard, que le mémorandum de Budapest[1] parle d'une réduction des forces « étrangères », et non d'une réduction « équilibrée ». Le Ministre a souligné également que le succès des négociations sur Berlin, conditionne à nos yeux celui de la conférence.

Sir Alec a finalement admis qu'il n'était pas souhaitable de convoquer une session ministérielle spéciale du Conseil de l'Alliance[2] pour discuter de ce problème, et que mieux valait se donner quelques mois, utilisés pour de nouveaux contacts bilatéraux avec les signataires du mémorandum de Budapest, avant de passer à des contacts multilatéraux.

2) *Politique orientale du gouvernement fédéral.*

Le Ministre a exprimé la confiance que nous portions au chancelier Brandt[3], qui s'est courageusement engagé dans la voie de la reconnaissance des réalités, tout en faisant confiance au dynamisme allemand pour parvenir plus tard à une évolution dans le sens de la réunification. M. Schumann a d'autre part attiré l'attention de son interlocuteur sur deux problèmes : celui de la réserve des droits alliés, qui pourrait faire l'objet, soit d'une mention dans le Traité germano-soviétique, soit éventuellement d'une déclaration des quatre puissances ; celui que pose le calendrier actuellement envisagé par Bonn, prévoyant qu'un accord sur Berlin devrait intervenir entre la signature et la ratification de l'accord germano-soviétique[4] : un tel programme ferait peser sur les trois puissances une responsabilité très lourde ; et c'est d'autant plus préoccupant que les Allemands viennent de nous présenter un vaste projet d'accord sur Berlin qui donne l'impression que serait substitué au statut actuel de la ville un nouveau statut quadripartite de Berlin-Ouest – solution qui ne pourrait qu'affaiblir notre position juridique ; si nous ne les suivons pas dans cette voie, et que la négociation n'aboutisse pas, ne seront-ils pas tentés de nous imputer l'échec de celui-ci ?

[1] Le 22 juin 1970, les propositions que les pays membres du pacte de Varsovie ont formulées lors de leur réunion de Budapest sont transmises aux chancelleries occidentales.

[2] L'Alliance Atlantique créée par le Traité de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 4 avril 1949.

[3] Willy Brandt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

[4] Au sujet du traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique du 12 août 1970, voir ci-dessous la lettre du 5 octobre 1970 du chancelier Brandt au président Pompidou.

Mieux vaudrait pourtant ne pas modifier les bases juridiques de notre présence à Berlin, et nous contenter d'arrangements de caractère pratique.

Sir Alec a reconnu le caractère crucial du problème de Berlin et s'est déclaré séduit par l'idée d'une déclaration des quatre puissances : il a demandé et obtenu l'accord du Ministre pour l'évoquer avec M. Scheel[1] lors de la conversation qu'il devait avoir avec celui-ci, à Londres, le 17.

3) *Coopération nucléaire.*

Sir Alec a déclaré qu'il pourrait être utile de réfléchir un jour en commun – mais il n'y avait pas urgence – à la situation qui se développerait dans l'hypothèse d'un retrait des forces américaines d'Europe et d'un accroissement de la responsabilité des puissances européennes. Il n'avait pas d'idées précises sur les possibilités d'une coopération nucléaire franco-britannique, mais le gouvernement britannique serait prêt à un dialogue au cas où nous le souhaiterions. La force nucléaire britannique est affectée à l'OTAN, mais le gouvernement britannique peut en reprendre la disposition en cas de péril national, et cela permettrait une coopération franco-britannique, qui pourrait par exemple s'appliquer au *targetting*[2].

Le Ministre a dit qu'il ne voyait pas nettement ce que recouvrait l'idée d'un « groupe européen » lancée par M. Heath dans la série de conférences *Godkin*[3] faites en 1967. La France était parfaitement en mesure de mener à bien la réalisation de son programme d'armements nucléaires, mais n'excluait pas à terme le principe d'une coopération technique bilatérale, qui devrait nécessairement se situer en dehors du cadre de l'OTAN.

4) *Concorde.*

Sir Alec a précisé que l'attitude britannique à l'égard de la réalisation de l'avion *Concorde* ne s'était en rien modifiée.

5) Sir Alec n'a posé aucune question sur le projet de rapport des six ministres, prévu au point 15 du communiqué de La Haye[4], ni sur les modalités d'association du Royaume-Uni à la coopération politique qui fait l'objet de ce document.

(*EU-Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970, nº 268*)

[1] Walter Scheel, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis le 22 octobre 1969.

[2] C'est-à-dire le choix des cibles des armes nucléaires.

[3] « Les conférences Godkin sur les principes essentiels d'un gouvernement libre et les devoirs du citoyen », dénommées ainsi en hommage à Edwin Lawrence Godkin (1831-1902), journaliste américain fondateur en 1865 de l'hebdomadaire *The Nation*, sont organisées tous les ans par la *John F. Kennedy School of Governement* de l'université Harvard.

[4] Article 15 du communiqué publié à l'issue de la Conférence de La Haye qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun les 1er et 2 décembre 1969 : « Ils [les chefs d'État ou de gouvernement] ont chargé les ministres des Affaires étrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement. Les ministres feront des propositions à ce sujet avant le mois de juillet 1970. »

41

M. DELAUNEY, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À LIBREVILLE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 372 à 375. *Libreville, 18 juillet 1970.*
(*Reçu* : 11 h. 49).

C'est une capitale en liesse et abondamment pavoisée qui attendait hier le Président et Mme Bongo à leur retour de Paris[1].

Plusieurs milliers de personnes étaient massées à l'aérodrome international Léon M'Ba[2]. Le long du parcours que devait emprunter le cortège présidentiel les rues étaient animées par une foule joyeuse.

Le *Mystère* 20 du Président immatriculé aux couleurs gabonaises s'est posé à 17 heures tandis que s'élevait une immense ovation.

J'accompagnais le vice-président du gouvernement[3] avec mon épouse pour accueillir le chef de l'État et Mme Bongo à leur descente d'avion.

Après le salut aux couleurs et la revue des troupes, le Président a salué les membres de son Cabinet, ses collaborateurs gabonais et français, les chefs des missions diplomatiques, les délégations du parti, des femmes gabonaises et des diverses organisations représentées à l'aéroport.

La radio et la télévision gabonaises effectuaient un reportage en direct.

Prenant place sur une estrade spécialement dressée pour la circonstance, le président Bongo a fait une longue déclaration.

Il s'est tout d'abord félicité de la chaleur de l'accueil qu'il avait reçu à Paris et en province, de la constante amitié que lui avait témoignée le président Pompidou et de l'importance des conversations qu'il avait eues, tant avec le Premier ministre qu'avec les membres du gouvernement français.

Abordant des thèmes plus concrets mais après avoir insisté sur l'esprit de totale compréhension qui avait caractérisé ses contacts avec la « mère patrie » (sic), il a annoncé que grâce aux très larges facilités qui lui avaient été accordées, il avait pu faire l'acquisition d'un *Mystère* 20 précisant que cet appareil était non seulement l'avion du président de la République, mais celui de tous les Gabonais.

La fourniture de ce *Mystère 20* qui devait retourner assez rapidement en France pour recevoir son équipement définitif, serait bientôt suivie de celle

[1] Le président de la République du Gabon, M. Bongo, et son épouse se sont rendus en France, en visite officielle du 5 au 10 juillet.

[2] Du nom du premier président du Gabon, Léon Mba, de 1961 à 1967.

[3] Léon Mébiame est vice-président de la République du Gabon depuis le 25 janvier 1968. Depuis le 3 décembre 1969, il a le titre de vice-président du gouvernement, garde des Sceaux, ministre de la Justice, ministre de la Coordination. Léon Mébiame est maire de Libreville depuis le 24 février 1969.

de deux *Nord*-262 destinés à remplacer progressivement les vieux C-47 de l'armée de l'air.

Traitant du problème de la construction du chemin de fer Owendo-Belinga et de la mise en valeur du gisement de Mekambo[1], il a rappelé que la France avait été le premier pays à consentir au Gabon une substantielle participation de 5 milliards de francs CFA pour mener à bien cet objectif essentiel de l'économie du pays.

Il a indiqué que le président Pompidou lui avait donné personnellement l'assurance que la France était disposée à acheter une certaine quantité de minerai et à prêter son concours au Gabon pour la prospection du marché mondial.

Il a ensuite déclaré qu'il avait obtenu le financement d'un poste émetteur à ondes moyennes et ondes courtes destiné à couvrir le sud du Gabon, celui d'une école de police[2] et la promesse que la France participerait activement à la mise sur pied, dès cette année, à Libreville, d'un premier cycle de l'enseignement supérieur[3].

Bref, joyeux et décontracté, le président Bongo a affirmé qu'il était pleinement satisfait de son voyage.

En reprenant un thème qui lui est coutumier, il a souligné que si sa visite en France avait eu un caractère officiel, elle n'en avait pas moins été profitable pour resserrer les rapports amicaux entre la France et le Gabon, et confirmer l'efficacité et le réalisme de notre coopération.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, questions politiques, Chef de l'État, n° 25*)

[1] Le projet de liaison ferroviaire Owendo/Booue (332 km) se présente comme le tronçon commun de deux branchements minéraliers : Booue-Belinga (230 km) pour l'exploitation du minerai de fer de Belinga/Mekambo dont les réserves atteignent un million de tonnes à 64 % de teneur en fer ; Booue/Moanda (323 km) pour l'exportation du manganèse de la compagnie minière de l'Ogoue. Pour plus de détails, se reporter à la note n° 673/DAM du 16 décembre 1970, intitulée « Chemin de fer du Gabon », classée dans le dossier d'archives : DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, n° 34.

[2] La première pierre de l'école de gendarmerie est posée le 13 mai 1972.

[3] Le Conseil des ministres réuni, le 12 août, a décidé la création d'un cycle d'enseignement supérieur au Gabon. L'université du Gabon comprendra, à ses débuts, des sections de lettres, sciences, agronomie ainsi qu'une école normale supérieure et une école de la magistrature.

42

M. POFILET, AMBASSADEUR DE FRANCE AU SOUDAN,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 317/AL. *Khartoum, 18 juillet 1970.*

Célébration du 14 juillet à Khartoum
Aspect politique

La célébration de la fête nationale du 14 juillet s'est déroulée à Khartoum, mardi dernier, dans de bonnes conditions, selon une technique et un rite désormais mis au point depuis bien longtemps, avec le concours d'une assistance beaucoup plus nombreuse que celle que l'on rencontre ordinairement dans les réceptions des missions diplomatiques étrangères. Il faut dire que les voies d'accès, les pelouses, les jardins de notre résidence à Khartoum se prêtent très bien à l'accueil des foules les plus denses.

Certes, les membres du gouvernement soudanais étaient loin d'être aussi nombreux que l'année passée (référence mon télégramme 120/122 du 15 juillet 1969)[1]. Le chef de l'État[2] et les membres du Conseil de la Révolution n'étaient pas là comme ils avaient tenu à l'être l'année dernière dès lors qu'ils affrontaient pour la première fois le public, au lendemain de leur coup d'État, et qu'ils trouvaient aussi, il convient de le souligner, une satisfaction particulière à s'associer à la cérémonie d'une fête chargée d'autant de signification universelle.

Bien sûr, le général Gaafar El-Nimeiry a-t-il eu, entre-temps, l'occasion de prendre ses distances à l'égard des représentations diplomatiques étrangères ; il s'est déjà fait connaître un peu partout, surtout dans le monde arabe ; il a voyagé au Maroc, en Algérie, en Libye, plusieurs fois en Égypte, à Moscou, en République centrafricaine, au Tchad, et tout dernièrement dans cinq pays de l'Est européen. Il s'apprête à aller, comme le laissait entendre notre ambassadeur à Pékin[3], cela est maintenant sûr et certain, en Chine et en Corée du Nord dans la première quinzaine du mois d'août. Mais son ambition la plus haute reste pour lui la réalisation d'un voyage à Paris. Nous pouvons être assurés que tout sera mis en œuvre du côté soudanais en vue de faire aboutir un jour un tel projet. Le major général

[1] Le télégramme en provenance de Khartoum n°s 120 à 122 daté du 15 juillet 1969, non publié, relate que le général Gaafar El-Nimeiry, président du Conseil de la révolution, accompagné des quatre principaux membres du Conseil ainsi que M. Babiker Awadallah, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, et cinq autres membres du gouvernement se sont rendus à l'ambassade de France le 14 juillet. Pour l'ambassadeur, la présence des dirigeants soudanais serait le témoignage de l'importance de la date du 14 juillet.

[2] Le chef de l'État soudanais est le général Gaafar Mohamed El-Nimeiry, président du Conseil de la révolution et ministre de la Défense depuis le coup d'État militaire du 25 mai 1969. Le 19 juin 1969, il renonce au ministère de la Défense.

[3] M. Etienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Pékin depuis le 25 février 1969.

Nimeiry s'en est ouvert très crûment auprès de notre ambassadeur à Bangui[1]. Vis-à-vis de moi, c'est par des détours infiniment plus complexes et par des allusions très subtiles que directement ou par personnes interposées, on continue à s'efforcer de faire pénétrer cette idée dans mon esprit comme si rien n'avait été fait déjà pour me la mettre en tête depuis longtemps. Totalement sourd à ces approches à pas feutrés, j'en parle uniquement pour que le Département sache qu'il peut disposer à tout moment, selon les exigences de sa politique, d'un hôte doté de fort belle allure que la génétique ne rattache ni au sémitisme, ni à la négritude, mais bien à la plus authentique lignée nubienne et, au demeurant, très agréable dans ses manières de dire et de faire.

Le chef de l'État soudanais s'est fait spécialement représenter à la célébration de notre fête nationale par le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Affaires sociales, M. Mansour Khalid[2], qui est devenu son homme de confiance et qui lui tisse la trame de ses discours essentiels. Il a donné également comme l'année passée le concours de la fanfare des Forces armées soudanaises : 30 exécutants en uniforme de gala ont joué à deux reprises les hymnes nationaux.

Il n'en reste pas moins que la représentation soudanaise, à l'échelon gouvernemental, a été réduite au minimum, après concertation. Les ministres se sont trouvés paralysés, en effet, par la crainte bien définie de rencontrer dans les jardins de l'ambassade de France (qui est elle-même une sorte d'enclave, à Khartoum-Nord, dans la propriété Kafouri de 6 000 hectares que vient de s'approprier le gouvernement) bon nombre de directeurs ou de représentants des sociétés industrielles ou commerciales récemment nationalisées ou purement et simplement confisquées en vertu de ces allégations vagues portant sur de prétendues entorses à la loi qui, en fait, faisaient retomber l'opprobre sur la tête de bien des personnes pas plus coupables que tout un chacun en la matière.

Du reste, de mon côté, la question s'était posée de savoir s'il fallait inviter cette catégorie de personnes si profondément lésées dans leurs avoirs et qui représente quoi qu'on veuille la meilleure clientèle des pays occidentaux et notamment de la France. On m'avait fait dire de façon assez tortueuse que ce serait sans doute mal vu de la part des Soudanais d'inviter ces gens à la résidence le jour du 14 juillet. Après réflexion, j'avais décidé de passer outre à ces diverses mises en garde ; j'avais même répondu à certains, sans mâcher mes mots, qu'à la résidence de l'ambassadeur, la France était chez elle et par conséquent libre de choisir ses amis, fussent-ils de l'opposition, ou, qui plus est, victimes de mesures dont, jusqu'à plus ample informé, le caractère arbitraire n'apparaissait pas susceptible d'être mis en doute.

En fait, tout s'est fort bien passé et, du côté public, l'affluence, sur un millier d'invités, était nettement plus nombreuse que l'année passée. Cette

[1] M. Albert de Schonen, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Bangui depuis le 12 mai 1969.

[2] M. Mansour Khalid est le ministre soudanais de la Jeunesse, des Sports et des Affaires sociales depuis le 25 mai 1969.

particularité n'a pas manqué de frapper l'esprit des habitués de l'ambassade de France. L'explication est apparue toute simple. En effet, en temps normal, bon nombre de personnes qui tiennent une place dans la société avaient l'habitude de se trouver en vacances, c'est-à-dire hors du Soudan, à cette époque. Les mêmes personnes, soit qu'elles aient été victimes des nationalisations et confiscations, soit qu'elles appréhendaient de le devenir n'ont pas bougé de Khartoum cette année.

À noter également un point particulier qui touche à la nature même du régime politique, à savoir qu'une circulaire ministérielle à caractère confidentiel porte interdiction désormais à tout fonctionnaire soudanais de se rendre à une invitation ou à une réception dans une ambassade étrangère sans avoir sollicité et obtenu au préalable une autorisation spéciale des services de sécurité du ministère de l'Intérieur. En dépit de cette nouveauté et aussi de certaines manifestations assez violentes qui avaient eu lieu en fin d'après-midi, ce jour-là, autour du ministère des Affaires du Sud[1], c'est sans aucun doute parmi les invités de l'administration et de la société soudanaises, au nombre de plusieurs centaines, qu'il y a eu l'empressement le plus marqué à faire acte de présence à la célébration de notre fête nationale.

S'il m'était permis de formuler une remarque personnelle à propos de ce 14 juillet qui m'a donné l'honneur – j'éprouve quelque réticence à le dire puisque c'est apparemment un record inégalé de célébrer moi-même pour la vingt-quatrième fois[2] peut-être même une fois de plus, en qualité de chef de poste notre fête nationale à l'étranger, je dirais qu'il n'y a sûrement pas lieu de se flatter outre mesure de la présence à Khartoum d'une clientèle aussi nombreuse à cette manifestation.

L'attitude politique de la France vis-à-vis du conflit au Moyen-Orient a sans aucun doute rapproché de nous le Soudan dans une mesure considérable et facilité bien des choses pour nos diverses missions. Mais, tant que notre accord de coopération culturelle et technique[3], entré en vigueur le 13 mai dernier et considéré ici comme un acte politique de haute signification, n'aura pas porté ses fruits, c'est-à-dire, au mieux, fait entrer d'ici quelques années dans l'administration soudanaise, à quelque échelon que ce soit, une centaine de fonctionnaires francophones et connaissant la France, le Soudan, plus grand pays d'Afrique, plus vaste que l'Algérie avec le Sahara, cinq fois passée la France, restera pratiquement hors de notre portée et naturellement hors de la compréhension des pays d'expression française qui lui tiennent lieu de frontière, côté ouest de ce continent.

[1] Le 14 juillet 1970, deux cents sudistes manifestent à Khartoum devant le ministère des Affaires du Sud, se plaignant de ce que le chômage toucherait surtout les populations de Sud-Soudan.

[2] M. Marc Pofilet, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Khartoum depuis le 19 mars 1968, a précédemment été à plusieurs reprises chef de poste. Consul à Lausanne de 1944 à 1948, consul général à Istanbul de 1951 à 1958, consul général à Sao Paulo de 1959 à 1962, ambassadeur à San Salvador de 1962 à 1968.

[3] L'accord franco-soudanais de coopération culturelle et technique, signé le 22 décembre 1969 à Khartoum, entre en vigueur le 13 mai 1970. Voir le télégramme de Khartoum n° 195 du 22 décembre 1969, non publié.

L'espace steppique ou totalement aride est un lieu de prédilection pour l'Islam et ses possibilités d'expansion, tant à cause des mœurs, de l'habitat, des références psychologiques et de la langue arabe qui est avant tout – comme l'on sait – une langue de plein air. Hors de cet espace, l'Islam n'a pas de véritable fondement géographique. L'Histoire l'a vérifié plus d'une fois.

Pour l'instant, la France – il ne faut guère se faire d'illusions là-dessus – n'est pour les dirigeants soudanais que le plateau d'une balance. N'ayant trouvé aide et assistance économiques et financières, certes point gratuites, que du seul côté des pays socialistes et, trop intelligents pour rompre totalement en visière, à aucun prix, avec le monde occidental, ils ne rencontrent que la France sur leur chemin pour les décolorer politiquement sur le plan international, les démarquer, les maintenir, en fait, dans une position d'équilibre intellectuel et moral.

C'est pourquoi, ils mettent dans le plateau de la balance, chaque fois que celui-ci s'allège un peu trop, côté occidental, le poids et les bonnes paroles de l'amitié française, quitte même à jouer malicieusement d'un coup de pouce sur le fléau. On ne saurait faire mieux. Surtout quand on n'a rigoureusement aucun autre choix.

Entre ces doigts habiles, s'il se laissait trop faire, le représentant de notre pays ne tarderait pas à apparaître comme une simple marionnette.

(Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Soudan, relations avec la France SU-6-3)

43

M. CHAYET, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE *A.I.* AU CONSEIL DE SÉCURITÉ,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1620 à 1624[1]. *New York, 19 juillet 1970.*

(*Reçu* : le 20, 01 h. 28).

Débat du Conseil de sécurité sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud.

Bien que le débat qui s'est ouvert le 17 juillet au Conseil de sécurité à propos de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud[2] ait été

[1] Ce télégramme porte la mention marginale suivante de la main du ministre Maurice Schumann : « Sur le fond de l'affaire, on connaît mon sentiment. Je suis convaincu que la cohérence de notre politique africaine doit être rétablie au prix d'une certaine révision. Ceci dit, je trouve singulier que Maurice – après avoir multiplié à notre égard les protestations d'amitié et les avances – se mette en flèche, et en posture d'agresseur verbal contre la France. M. Bourges doit en avoir été frappé. Il importe en tout cas de le dire clairement à l'ambassadeur et de le mettre en garde contre les effets de ce double jeu. M.S. »

[2] Au sujet de l'embargo sur les armes voir : *D.D.F.* 1970-I, les notes de la direction d'Afrique des 6 et 11 juin 1970.

surtout motivé par les inquiétudes que suscite chez les Africains la décision attendue de Londres de reprendre des ventes de matériel militaire à Pretoria, la politique française a donné lieu à des critiques dont le ton relativement modéré n'a pas dissimulé la sévérité.

Certes, parmi les délégations qui sont intervenues, ni celle de l'Inde, ni celle de la Finlande, ni celle de la Syrie – qui en coulisse n'a cessé de nous assurer de sa bonne volonté – ne nous ont cités. Elles n'en ont pas moins mis en cause les effets de notre commerce. En revanche, les délégations africaines nous ont nommément dénoncé et blâmé notre action.

Le représentant de Maurice[1], porte-parole de l'ensemble des 35 États du groupe africain signataires de la demande de convocation du Conseil, s'est référé au paragraphe 42 du rapport du comité de l'*apartheid* (document A/AC 115/L 279)[2] pour souligner que la France était le principal fournisseur d'armes à l'Afrique du Sud. La Somalie[3] a noté qu'en 1969 l'Afrique du Sud était devenue, après Israël et la Belgique, notre « 3e client pour le matériel militaire » et a cité d'assez larges extraits d'un article du *Monde* du 25 juin 1969 faisant état des récents contrats de fournitures d'armes intervenus entre Paris et Pretoria. La Zambie, enfin, a observé « avec déception et amertume » que la France avait ouvertement fait fi des résolutions du Conseil. Son représentant a fait état, dans le détail, de la coopération que, dans le domaine militaire, nous entretenons avec Pretoria.

Cherchant à répondre par avance à l'argumentation qu'elles attendent de la part des « partenaires traditionnels de l'Afrique du Sud », les délégations africaines ont notamment fait valoir les points suivants :

– La dégradation de la situation en Afrique australe démontre la vanité des appels à la raison que, depuis presque sa naissance, l'organisation a lancé au gouvernement sud-africain.

– L'embargo sur les fournitures militaires est la seule mesure concrète jusqu'ici adoptée par le Conseil. Mais ses résolutions à ce sujet sont demeurées sans effet par suite de l'action des États qui, en assortissant leur consentement de réserves, en fournissant des licences de fabrication, des pièces détachées ou des capitaux, se sont employés à tourner l'embargo. En fait, depuis 1963[4], Pretoria a considérablement accru sa puissance militaire.

Une interpénétration restrictive de l'embargo, qui réduit l'interdiction de ventes aux seules armes utilisées pour la répression, aboutit à priver de toute portée les résolutions du Conseil puisque ces armes sont désormais

[1] M. Raddha Krishna Ramphul est le représentant permanent de l'île Maurice à l'ONU et le porte-parole des 35 États du groupe africain signataires de la demande de convocation du Conseil de sécurité.

[2] Le document A/AC 115/L 279 est une « note sur les forces et le matériel militaires de la République sud-africaine ».

[3] M. Farah est le représentant de la Somalie au Conseil de sécurité.

[4] Par sa résolution 181 (1963) du 7 août 1963, le Conseil de sécurité demande au gouvernement de l'Afrique du Sud d'abandonner sa politique de l'*apartheid* et invite tous les États à cesser la vente et la livraison d'armes et de munitions ainsi que des véhicules militaires à l'Afrique du Sud. Cette résolution est suivie de la résolution 182 (1963) du 4 décembre 1963 sur les ventes d'armes et en 1964 de la résolution 191 (1964) sur le même sujet.

fabriquées sur place. Elle n'est plus défendable, car dès à présent, les *Bucaneers*[1] britanniques et les hélicoptères français interviennent contre les guérilleros. On ne peut exclure que, comme au Vietnam, les bombardiers lourds ne soient employés contre ces derniers, ni que les armes navales ne servent à l'encontre des populations près ou riveraines des fleuves. Du reste, ce n'est pas le type des armes qui est en cause, mais le principe même de leur fourniture qui est condamnable.

D'ailleurs, on ne peut plus parler de répression mais bien de guerre ouverte contre les mouvements de libération dont la légitimité du combat a été reconnue par les Nations unies et qui ont reçu l'appui total de l'OUA. Apporter un appui militaire à l'Afrique du Sud, c'est donc se prononcer contre les Nations unies et contre l'Afrique pour qui il ne suffit plus de proclamer une aversion platonique de l'*apartheid*.

C'est à tort que l'on évoque la nécessité d'une défense extérieure de l'Afrique du Sud. Celle-ci n'est nullement menacée par les États africains voisins. Quant au prétendu souci d'assurer la protection de la route du Cap contre les menaces soviétiques, il relève de la stratégie périmée de l'époque des canonnières.

En réalité, le véritable agresseur est le gouvernement sud-africain qui apporte son appui militaire aux régimes de Salisbury et de Lisbonne, occupe illégalement la Namibie et dont les forces stationnent dans la bande de Caprivi[2] et sur la frontière Nord de la Rhodésie.

Une telle situation crée une véritable menace à la paix et doit être traitée comme telle. Les Occidentaux doivent donc maintenant choisir entre l'ensemble de l'Afrique et le marché offert par trois millions de Blancs.

Il est douteux que notre intervention soit de nature à contrebattre l'ensemble de cette argumentation qui répond au sentiment de la majorité des membres du Conseil de sécurité.

Les propositions que, dans ces conditions, les Africains vont soumettre au Conseil sont donc partiellement prévisibles :

1- Bien que la condamnation des États qui n'appliquent pas l'embargo n'ait été demandée et serait sans doute, en l'état actuel, difficile à obtenir du Conseil, Maurice et la Somalie ont estimé qu'il convenait de dénoncer les violations qui constituaient des exemples pernicieux.

2- Un embargo total et sans réserves sera demandé. Cette requête sera vraisemblablement assortie des dispositions pratiques énumérées dans le document S/9858 (mon télégramme 1541)[3]. Les suggestions du président

[1] Les *bucaneers* sont des avions bombardiers britanniques.

[2] La bande de Caprivi, du nom du général et homme politique prussien (1831-1899), est la grande bande du territoire de Namibie qui s'étend vers l'est depuis le nord du Botswana jusqu'au Zimbabwe.

[3] Le télégramme en provenance de New York n°s 1541 à 1544 du 6 juillet 1970 transmet à Paris la teneur d'une lettre du Comité de l'*apartheid* au Conseil de sécurité, relative aux ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Elle accuse l'Afrique du Sud de défier les décisions de l'ONU sur la Namibie et la Rhodésie, d'utiliser pour la répression les armes destinées à la défense extérieure et recommande six dispositions à prendre : 1) appliquer pleinement l'embargo sur les armes ; 2) refuser de fournir

du Comité de l'*apartheid* visant à interdire la fourniture de brevets pour les fabrications militaires et à décourager l'immigration en Afrique du Sud de techniciens d'armements pourraient être également reprises dans un avant-projet de résolution.

3- Les Africains pourraient demander, en invoquant le chapitre VII de la Charte, que cet embargo soit obligatoire.

Il y a lieu de craindre l'existence, dès à présent, d'une majorité susceptible de se prononcer en faveur du principe figurant au 2e ci-dessus. Cette majorité comprendrait à tout le moins les États suivants : Burundi, Chine, Finlande, Népal, Pologne, Syrie, Sierra Leone, URSS et Zambie.

(Afrique-Levant, Afrique, Île Maurice 1966-1970. Relations avec l'ONU.)

44

COMPTE RENDU

de l'entrevue, le 18 juillet, entre le Ministre et le major Jelloud, vice-président du Conseil de Libye

C.R.[1] *Paris, 20 juillet 1970.*

Le Ministre[2], après avoir souhaité la bienvenu à son hôte, le remercie d'avoir personnellement aidé au maintien de la coopération avec la France en matière culturelle, qui se traduit par la présence en Libye d'une cinquantaine d'enseignants. Il exprime également sa satisfaction de l'établissement de liens entre l'ORTF et la radiodiffusion-télévision libyenne, car il s'agit là aussi d'un domaine qui lui est particulièrement cher.

Le major Jelloud[3] se dit heureux d'avoir pu se trouver en France à l'occasion de la fête nationale. Il évoque la proximité de la célébration en Libye de l'anniversaire de la révolution du 1er septembre, et indique que les autorités de son pays souhaiteraient inviter à cette occasion un membre du gouvernement français : il formule le vœu que ce puisse être M. Schumann. Le Ministre répond qu'à son regret, il se trouvera alors en Scandinavie.

véhicules et matériel aux forces armées sud-africaines ; 3) cesser de fournir des pièces de rechange ; 4) révoquer toute licence consentie pour la fabrication d'armes et de munitions ; 5) interdire tout investissement ou formation d'assistance technique pour la fabrication d'armes, avions, navires ; 6) cesser de fournir des moyens de formation militaire et toute coopération militaire.

[1] Ce compte rendu est signé par Pol Le Gourrierec, ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique du Nord.

[2] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[3] Le major Jelloud est vice-Premier ministre et ministre des Finances de la République de Libye. Voir *D.D.F.* 1970-I, le télégramme de Tripoli nos 248 à 256 du 30 avril 1970.

Le Ministre libyen indique alors qu'il désire entretenir M. Schumann de deux sujets : les rapports économiques entre son pays et la France, la situation au Proche-Orient.

En ce qui concerne le premier point, on déplore du côté libyen que, depuis la visite à Tripoli de la mission conduite par M. Brunet[1], les réalisations concrètes n'aient pas été plus importantes. La Libye est soucieuse d'assurer rapidement son développement. Elle entend construire une industrie pétrochimique – production de méthane, de carbon black, d'ammoniaque – à laquelle elle souhaite obtenir la participation de firmes françaises. D'autre part, toujours dans le domaine pétrolier, la constitution de « sociétés de services » est prévue, et pourrait permettre également une association franco-libyenne.

À ce point de vue, le Ministre demande à son interlocuteur de préciser la notion de « sociétés de services » telle qu'on l'entend du côté libyen. Celui-ci indique qu'il ne s'agirait pas pour ces sociétés de se substituer aux compagnies exploitant actuellement des concessions et d'assumer l'ensemble des opérations de la production à la commercialisation ; mais simplement d'exercer leur activité dans certains domaines particuliers – transports, raffinage, etc.

Passant au gaz, le major Jalloud indique que la Libye en a commencé la production depuis un mois, et va devenir le principal exportateur mondial. Ce produit est appelé à jouer un rôle capital dans son développement. Des appels d'offre sont à la veille d'être lancés. La Libye doit se préoccuper dès à présent de ses débouchés. Elle serait reconnaissante à la France d'appuyer ses efforts auprès de la CEE afin d'obtenir de celle-ci des conditions favorables pour ses ventes de gaz. Elle apprécierait de jouir du même traitement que celui accordé, par exemple, à l'Algérie.

Dans d'autres domaines, la coopération franco-libyenne se développe favorablement, sur le plan militaire en particulier, où l'on peut relever toutefois que les prix de l'industrie française sont élevés par rapport à ceux de leurs concurrents.

Des réalisations communes sont en cours, dont la Libye se réjouit : mise sur pied d'un institut du pétrole, d'une école d'électricité. Cependant, on a l'impression à Tripoli d'une certaine réserve des capitaux français à s'investir en Libye. Il faudrait donc définir les modalités d'une collaboration accrue entre les deux pays, les dirigeants libyens ne cachant pas leur préférence pour une formule d'association au sein d'entreprises communes.

Le Ministre répond qu'il prend note de la préférence libyenne et signale que d'ores et déjà, outre les exemples mentionnés par le major Jelloud, une série de projets ont été élaborés qui montrent que, du côté français, on va de l'avant dans la direction indiquée.

Plusieurs sociétés françaises se sont groupées pour présenter à la Libye un plan de développement d'ensemble de son agriculture. D'autres firmes

[1] Au sujet de la visite de M. Brunet, voir *D.D.F.* 1970-I, le télégramme n°s 48 à 55 du 22 janvier 1970 en provenance de Tripoli.

sont intéressées à la construction d'une usine d'ammoniaque et leurs propositions prévoient précisément une association des capitaux français et libyens, notamment en matière de commercialisation. La société SOFREAVIA[1] a remis des offres concernant l'assistance française à la gestion des aérodromes libyens. La création d'un complexe industriel dans la région de Benghazi a également suscité l'intérêt de sociétés françaises de consultants. Enfin, l'accord de 1968[2] entre la société des pétroles d'Aquitaine et la société nationale libyenne donne l'exemple d'une association en voie de développement.

En ce qui concerne l'allusion faite à la CEE à propos du gaz, *le Ministre* rappelle que, lors de la conclusion du Traité de Rome, une déclaration d'intention a été souscrite qui prévoit expressément la possibilité pour la Libye d'être associée à la Communauté par certains liens : cette possibilité concerne évidemment tous les produits, y compris le gaz. La France, pour sa part, est décidée à appuyer les demandes que la Libye présenterait pour jouir de la faculté qui lui a été ainsi ouverte.

Le major Jalloud passe alors à la situation au Proche-Orient. Après avoir exprimé la gratitude de son pays pour la politique française, et la réaffirmation que le président de la République vient d'en faire dans sa dernière conférence de presse[3], il fait état des inquiétudes provoquées par certaines évolutions récentes.

Le succès des conservateurs en Grande-Bretagne fait naître la crainte d'une modification de la politique britannique dans la région considérée, et le major Jalloud serait reconnaissant au Ministre de ce qu'il pourrait lui dire à ce sujet après son entrevue avec sir Alec Douglas-Home[4]. Les récentes déclarations américaines[5], tout en ne constituant pas une surprise pour Tripoli, sont un autre motif d'anxiété. Sur le plan militaire enfin, la confrontation a pris un tour plus aigu et dangereux.

Israël, en dépit de ses affirmations, ne fait aucun effort pour faciliter un règlement. Son attitude agressive entraîne la RAU à s'armer davantage au

[1] SOFREAVIA : société française d'études et de réalisation d'équipements aéronautiques, créée en 1969, est spécialisée dans le développement des aéroports et de la navigation aérienne. Cette société mène des discussions au sujet d'un marché de 5,5 à 6 millions de francs pour la mise à la disposition des autorités libyennes d'une cinquantaine de techniciens chargés de l'exploitation et de l'entretien des aéroports de Tripoli et de Benghazi (note de la direction d'Afrique du Nord du 17 octobre 1970 non publiée). Voir aussi *D.D.F.* 1970-I le télégramme de Tripoli n° 248 en date du 30 avril 1970.

[2] Le 4 avril 1968 un accord est conclu entre le gouvernement libyen et les sociétés pétrolières françaises ERAP et SNPA voir *D.D.F.* 1968-I n° 236.

[3] Le 2 juillet 1970, le président Pompidou, tient une conférence de presse au cours de laquelle il déclare que l'embargo est maintenu à l'égard d'Israël ; la France défend la concertation à Quatre et s'efforce de faire pression pour aboutir par la négociation à la paix au Moyen-Orient.

[4] Le 15 juillet 1970, MM. Chaban-Delmas, Premier ministre et Schumann, ministre des Affaires étrangères, rencontrent à Paris Sir Alec Douglas Home, secrétaire au *Foreign Office*. Les sujets évoqués sont les problèmes bilatéraux et notamment le projet *Concorde* et le tunnel sous la Manche, les conflits internationaux, le Moyen-Orient et le Sud-Est asiatique, la coopération nucléaire, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun.

[5] Voir plus loin la déclaration Rogers, le télégramme de New York n°s 2239 et 2240 du 26 septembre 1970 et la note de M. de Lipkowski du 27 octobre 1970.

risque d'être accusée de se placer sous la dépendance croissante de l'URSS. La politique française, jugée satisfaisante d'un point de vue théorique, n'en paraît pas moins stérile quant à ses résultats concrets. M. Schumann pourrait-il donner des indications sur la façon dont Paris entend agir pour obtenir la mise en application des principes qu'il énonce ?

Le Ministre répond qu'il tient d'abord à préciser que la politique française est restée constante. Les principes énoncés par le général de Gaulle en 1967 sont la base ferme de son action et elle n'entend pas s'en départir.

La France préconise l'évacuation complète des territoires occupés en 1967 par Israël, sauf à introduire des rectifications mineures de frontières qui seraient approuvées par les intéressés. Dès qu'un début d'évacuation interviendrait, des premières assurances seraient données par les parties en cause sur la base du droit de tous les États à l'existence et à la sécurité. Ce processus pourrait se développer jusqu'au retour aux frontières de 1967, et à la mise en place d'un système complet de garanties.

La France a proposé qu'une concertation s'établisse entre les grandes puissances pour définir les moyens de mettre en œuvre la solution qu'elle recommande. Elle n'a pas parlé de deux grandes puissances seulement, et Washington commet à ses yeux une erreur en s'écartant du cadre quadripartite pour ramener les conversations à un dialogue soviéto-américain. En effet, cette confrontation bilatérale ne peut aboutir qu'à une solution fondée sur l'équilibre entre les deux grandes puissances, susceptible en conséquence d'être remise en cause dès que cet équilibre est compromis en une autre région du globe. Il est exact, de plus, qu'en s'adressant directement aux pays du Proche-Orient, les États-Unis poussent la RAU à rechercher davantage encore le soutien soviétique.

À nos yeux, il faut aboutir à l'élaboration en commun par les Quatre, d'une formule qui serait, non pas imposée, mais soumise aux pays arabes et à Israël par l'envoyé spécial des Nations unies, M. Jarring[1].

Quant à l'attitude britannique, je l'ai trouvée, indique le Ministre, proche de la nôtre lors des conversations que j'ai eues avec sir Alec Douglas-Home, bien qu'on doive évidemment tenir compte de la réalité des liens entre pays anglo-saxons.

Le ministre libyen, qui a marqué au passage que l'affrontement entre Soviétiques et Américains risquait de mener non seulement la RAU, mais l'ensemble des pays arabes, à se rapprocher de l'URSS, marque alors avec netteté que, toute satisfaisante qu'elle soit pour l'esprit, l'analyse de M. Schumann laisse en dehors les moyens concrets d'en imposer l'adoption. L'obstruction d'Israël reste le principal obstacle à surmonter et c'est sur ce pays, qui est le vainqueur et l'occupant, que 80 % des efforts doivent porter. La RAU ne fait qu'agir légitimement en se procurant auprès de l'URSS les moyens de se renforcer militairement.

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou est désigné en 1967 comme représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Moyen-Orient. Voir *D.D.F.* 1967-II, nos 257 et 266.

Le major Jelloud relève d'autre part que l'idée même de modifications de frontières lui paraît néfaste : la condition qu'y met la France de l'accord nécessaire des intéressés n'est pas suffisante pour la priver de son caractère dangereux, puisqu'aussi bien sa simple acceptation de principe ouvre pour Israël une possibilité supplémentaire de manœuvre.

Le Ministre souligne alors que le principe reste celui de l'évacuation complète. Il expose que la France ne peut que réaffirmer la constance de sa politique, et sa détermination la plus ferme de tout mettre en œuvre pour la faire aboutir. Mais il n'y a d'autre voie pour elle que de convaincre ses interlocuteurs de son bien-fondé. On est en droit d'espérer qu'elle parviendra à persuader les États-Unis de leur erreur, et de toute façon, ne doit-on pas se féliciter qu'au moins une des puissances concernées par cette affaire mette son énergie à défendre la bonne cause ?

Le ministre libyen en convient, et exprime, en rompant l'entretien, ses remerciements à M. Schumann sur son exposé et sa gratitude à l'égard de notre pays.

(Secrétariat général, entretiens et messages, 1970)

45

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE TRICORNOT DE ROSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'OTAN.

T. nos 388 et 389. *Paris, 21 juillet 1970*, 20 h. 14

Je me réfère à votre télégramme no 1324[1].

Lorsque la discussion de la note du secrétaire général[2] concernant la reprise des études sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces viendra devant le Conseil, vous rappellerez que nous ne participons pas au groupe de travail créé sous les auspices du comité militaire et que nous préférons, dans ces conditions, nous abstenir d'entrer dans l'élaboration des directives à lui donner.

Toutefois, les activités de ce groupe, comme de tout autre organisme qui pourrait avoir à traiter de la réduction des forces, relèvent du comité politique qui aura donc à connaître de leur aboutissement. Vous ferez valoir qu'il nous paraîtrait alors peu réaliste d'être mis en présence de plans ou de modèles qui, comme pourrait le laisser croire le document du secrétariat,

[1] Le télégramme no 1324 de la représentation française auprès de l'OTAN du 17 juillet 1970, intitulé « réduction équilibrée des forces », informe Paris que le Conseil de l'Alliance atlantique examinera le 22 juillet le document PO-70-334. Ce dernier est une note du secrétaire général, M. Manlio Brosio, sur les réductions équilibrées des forces, résumant les discussions du comité politique et faisant des recommandations de procédure.

[2] Il s'agit du document PO-70-334 qui est examiné au Conseil le 22 juillet 1970. (télégramme du Repan nos 1350 à 1354 du 22 juillet 1970, non publié).

auraient été élaborés sans tenir compte du mémorandum de Budapest[1] ni des travaux poursuivis devant un autre comité de l'Alliance sur les modalités que pourraient revêtir d'éventuels retraits des forces américaines en Europe (votre télégramme nos 1333 à 1337)[2].

(*Désarmement 1960-1970 – Plan Harmel, réduction équilibrée des forces DT 17C*)

46

M. DE BOUTEILLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJEDDAH.
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 492 à 499[3]. *Djeddah, 21 juillet 1970.*

(Reçu : 17 h. 28).

Entretien avec le roi Fayçal (Yémen-Golfe-Abu Dhabi) et rapports culturels franco-saoudiens

Le roi Fayçal[4] m'a accordé une audience quelques jours après son retour à Djeddah. J'ai fait le point avec le souverain et son conseiller, le Dr Rached Pharaon[5], des différentes questions intéressant les deux pays. J'en rends compte ci-dessous :

[1] Les ministres des Affaires étrangères du Pacte de Varsovie se réunissent à Budapest les 21 et 22 juin 1970. Cette réunion est consacrée au projet de conférence sur la sécurité européenne. Un mémorandum, relatif aux conceptions des États du Pacte au sujet de la préparation de la convocation de la conférence, est adopté. La France en prend connaissance le 26 juin. Le Département dans la note de la direction d'Europe du 1er juillet non publiée, formule plusieurs observations : Le lieu de la conférence proposé à Helsinki ne soulève pas d'objection, cependant la convocation de cette conférence n'est subordonnée à aucun préalable, pas même au progrès des négociations sur Berlin. Tous les États sont invités aux réunions préparatoires ; la formule d'un comité tripartite est abandonnée et, conformément à la déclaration roumaine, les pays agiront en coopération mais aussi individuellement en vue de diminuer les tensions. Les États-Unis et le Canada participent à la conférence ainsi que la RFA et la RDA. Il y aurait une série de conférences. Dans l'ordre du jour, reprenant celui de la réunion de Prague (non recours à la force et coopération) sont inclus l'environnement et la coopération culturelle tandis que la création d'un organisme pour la sécurité et coopération européennes est proposée ainsi qu'une discussion sur la réduction des forces étrangères stationnées sur le territoire européen. Paris s'interroge sur les véritables intentions des Soviétiques. (Note de la direction d'Europe du 1er juillet 1970, non publiée).

[2] Le télégramme de la représentation française auprès de l'OTAN nos 1333 à 1337, adressé à Paris le 17 juillet 1970, est intitulé : « étude sur les réductions des forces américaines en Europe ». Il donne une brève analyse d'une déclaration américaine devant le comité de travail chargé des problèmes de la défense de l'Alliance pour les années 1970 (dont la France ne fait pas partie). Le document énumère huit options. Aucune décision n'est arrêtée. Les États-Unis attendent les commentaires des Alliés.

[3] Ce télégramme porte la mention écrite de la main de Maurice Schumann ; « Il faut évidemment ne pas perdre de vue notre propre négociation sur la reconnaissance du Yémen. M.S. »

[4] Fayçal Ibn al Aziz al Saoud est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

[5] Le Dr Rached Pharaon est le conseiller très écouté du roi Fayçal. Voir plus haut la note du 10 janvier relative à un entretien avec le Dr Pharaon.

1- *Yémen (Sanaa)*

Une importante délégation yéménite comprenant 25 personnalités civiles et militaires ayant appartenu aux camps royaliste et républicain ainsi que les chefs des principales tribus, doit arriver à Djeddah le mardi 21 juillet 1970.

Le roi Fayçal fera, avec cette délégation, un examen général de la situation au Yémen depuis l'intervention des accords conclus ces mois derniers entre les factions yéménites pour ramener la paix dans ce pays.

À l'issue de ces entretiens le Roi déciderait s'il convient ou non de reconnaître le nouveau régime du Yémen sans plus attendre. J'ai personnellement le sentiment, que l'on s'oriente ici, vers une reconnaissance dans un délai assez proche. Toutefois, le Dr Rached Pharaon que j'ai rencontré à nouveau hier soir, m'a dit que cette décision dépendait du résultat des conversations avec la délégation yéménite.

2- *Retrait des Britanniques du Golfe*

Le Dr Rached Pharaon m'a confirmé que la position de l'Arabie saoudite était claire. Celle-ci souhaite le retrait des troupes britanniques du Golfe à la date prévue par le gouvernement travailliste (ma communication nº 473/478 du 15 juillet 1970)[1].

3- *Litige frontalier avec le cheikh d'Abu Dhabi et question de Buraimi*

Il n'y a guère d'éléments nouveaux, semble-t-il, depuis l'envoi de ma dépêche nº 163/AL du 20 juin 1970[2].

Des négociations doivent avoir lieu avec le cheikh Zayed[3] pour tenter de régler la question des frontières et celle de Buraimi qui irritent particulièrement le roi Fayçal. Je reste en liaison constante à ce sujet avec l'ambassade de Grande-Bretagne qui a reçu des instructions du *Foreign Office* pour en faire de même avec l'ambassade de France, compte tenu des intérêts pétroliers que nous avons en commun dans le Golfe.

4- *Relations culturelles franco-saoudiennes*

Comme le sait le Département, les cours de français à la radio de Djeddah ont commencé le 13 juin dernier. Cet enseignement connaît un vif succès. Le ministère de l'Information a déjà reçu de nombreuses lettres d'auditeurs et d'auditrices des diverses localités du Hedjaz.

[1] Le télégramme de Djeddah nºs 473 à 478 du 15 juillet 1970 relate la visite à Djeddah, du 12 au 14 juillet 1970, de M. Ardeshir Zahedi, ministre iranien des Affaires étrangères. Celui-ci déclare que « la politique de son pays à l'égard du Golfe était fondée sur un retrait nécessaire des troupes anglaises à la fin de 1971. »

[2] La dépêche de Djeddah nº 163/AL du 20 juin 1970, non publiée, intitulée « les querelles de frontière avec Abu Dhabi et du débouché du pétrole saoudien vers le Golfe », retrace l'historique des revendications saoudiennes au sujet de ses frontières orientales. Ces revendications reprennent de la vigueur avec la découverte du pétrole. L'oasis de Buraïmi est réclamé par le roi Fayçal, arguant du fait que vingt gouverneurs ont été saoudiens sans interruption jusqu'en 1873 (date à laquelle les Anglais ont enlevé aux Wahhabites la garde de l'oasis.)

[3] Le cheik Zayed Bin Sultan al-Nihyan, né en 1918, est l'émir d'Abou Dhabi depuis qu'il a évincé son frère Sharkhbout en octobre 1966. Il est aussi président de la Fédération des Émirats arabes unis.

Les cours ont lieu deux fois par jour. Le ministre saoudien de l'Éducation[1] que j'ai vu à ce sujet en apprécie leur qualité pédagogique.

J'ai remercié le Roi de nous avoir donné la possibilité d'assurer un tel enseignement. Le souverain m'a répondu qu'il souhaitait l'étendre à toutes les stations de radio du royaume des régions centrale et orientale.

En ce qui concerne l'enseignement du français par la télévision, le Roi et le ministre des Affaires étrangères[2] y sont favorables. Mais il conviendra que nous l'organisions nous-mêmes, comme nous l'avons fait à la radio. Le souverain a cependant précisé en souriant d'ailleurs, qu'il ne pourrait pas y avoir de présentation féminine en plus du présentateur, alors qu'à la radio, l'équipe est composée de deux experts français, d'un Saoudien et d'une Saoudienne.

J'ai évoqué également, devant le roi Fayçal et son conseiller, la question de l'enseignement du français dans les écoles saoudiennes, enseignement qui donne lieu à certaines difficultés. Notre aide sera, je pense, l'un des principaux thèmes de discussion lors de la commission mixte franco-saoudienne qui doit se réunir à Djeddah les 26 et 27 octobre prochains.

En effet, les enseignants qui proviennent de divers pays arabes sont mauvais. Ils emploient des méthodes et des livres périmés et les résultats sont fort médiocres.

L'enseignement du français n'est, d'ailleurs, effectué que dans les écoles secondaires, c'est-à-dire pendant trois ans (ce qui correspond chez nous aux classes de troisième, seconde et première). Dans les écoles « intermédiaires » (entre le primaire et le secondaire, ce qui correspond chez nous aux classes de 6e, 5e et 4e), seul l'anglais est enseigné.

Le Roi ne m'a pas paru opposé à une étude de la possibilité de commencer l'enseignement du français dans les écoles « intermédiaires », en laissant aux élèves le choix entre l'anglais ou le français, dont l'étude serait poursuivie pendant six années au lieu de trois.

Naturellement, si nous voulons parvenir à ce résultat, il faudrait que nous fournissions une aide au ministère saoudien de l'Éducation, sous forme de conseillers pédagogiques et d'instituteurs dans les principaux établissements scolaires et en assurant la formation sur place de professeurs saoudiens.

J'ai déjà saisi le Département de ce problème dans ma dépêche nº 173/RC du 1er juillet 1970 (ordre du jour de la commission mixte franco-saoudienne pages 2 à 6).

Je me permets d'attirer l'attention des services du Département sur l'intérêt qu'il y a à ce que nous ayons déterminé, avant la commission mixte, la nature et l'importance de l'aide que nous pourrions offrir à nos

[1] Le cheik Hasan Ibn Abdulla al Ash-Shaykh est le ministre saoudien de l'Éducation.

[2] Omar Saqqaf, âgé d'une soixantaine d'années, appartient à une grande famille de Médine. Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, il est nommé, par décret royal du 31 mars 1968, ministre d'État pour les Affaires étrangères. Voir *D.D.F.* 1969-I nº 337.

interlocuteurs au cours des discussions qui auront lieu à ce sujet à Djeddah au mois d'octobre prochain.

(*Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Arabie saoudite, relations avec la France. AR 6-3*)

47

M. BARBEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LAGOS,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 302 à 310. *Lagos, 21 juillet 1970.*

(*Reçu* : le 24, 14 h. 30).

Situation dans l'est du Nigeria.

Six mois après la fin de la guerre, la situation dans les États de l'Est demeure difficile à appréhender et les opinions divergent sensiblement selon les milieux que l'on interroge.

1/- La situation alimentaire n'est pas brillante et il y a encore bien des carences chez ceux qui ne disposent d'aucun revenu, mais dans l'ensemble, on ne peut parler de famine. Du reste, on a été assez stupéfait à Lagos de voir la condition physique de « ceux qui rentraient », il est vrai que le fait de pouvoir s'établir dans la capitale fédérale a toujours été pour les Ibos le signe d'une certaine aisance.

Le riche a non seulement survécu, mais parfois même bien vécu, c'est une constatation qui a cours, non seulement à Lagos, mais en pays ibo.

Les organisations charitables continuent à mener directement ou indirectement une action capitale et même si les détournements sont considérables, du moins contribuent-ils à augmenter, à travers les marchés la « masse alimentaire » commune.

2/- En dépit de la confiance qui lui a été renouvelée par le gouvernement fédéral, M. Asika[1] a encore moins de moyens que ses collègues pour gouverner et il dépend de Lagos encore plus étroitement qu'eux.

À l'intérieur, sa tâche et celle de son équipe est ingrate. Les uns les tiennent pour responsables de l'effondrement et les autres leur reprochent d'avoir vu trop juste. On sait que les plus brillants commissaires, tel M. Ikoku[2], ont pris, dès l'origine, une position très violente contre la

[1] M. Asika est confirmé en avril 1970 dans ses fonctions de gouverneur du Centre-Est (Enugu). Assisté d'officiers supérieurs, il choisit M. Samuel Ikoku comme membre civil de son cabinet. Il est nommé en même temps membre du Conseil militaire suprême. (Télégramme de Lagos nº 212 du 28 mai 1970 – Ni 5-3 non publié).

[2] M. Samuel Ikoku, doctrinaire de gauche, très imprégné de marxisme, ancien conseiller du président N'Krumah et professeur de sciences économiques à l'université de Lagos, a apporté, durant toute la guerre du Biafra son soutien très actif à la cause fédérale. Le 25 mai 1970, il est nommé ministre de la Reconstruction et du Développement économique.

sécession. La nouvelle équipe est évidemment encore loin d'avoir l'audience des anciens *leaders*. Néanmoins, elle fait son chemin. Elle bénéficie de la division des Ibos en différents clans, le plus puissant étant celui d'Onitsha, puis ceux d'Enugu, Nwewi d'où était originaire le colonel Ojukwu, Owerri, Aba, Umuania, Arochukvu, etc. Elle bénéficie aussi de la montée de jeunes générations, non seulement ambitieuses, mais aussi sensibles à l'idéal d'unité africaine et à l'image néocolonialiste qui a été donnée de l'aventure biafraise.

3/- Les Ibos, qu'ils aient été dans un camp ou dans l'autre, ont été traumatisés par ce qui est arrivé et ils ont consacré ces six derniers mois à « récupérer ».

Les problèmes au niveau de la Fédération ont quelque peu changé en ce sens que les grandes ethnies sont aujourd'hui divisées et qu'aucune d'entre elles ne tentera sans doute une aventure comparable à celle des Ibos, du moins tant que l'armée maintiendra son unité, fut-ce une unité de circonstance – réalisée autour des avantages du pouvoir – comme c'est le cas jusqu'ici.

Mais dans l'Est tous les problèmes nés de la sécession et de la guerre sont encore loin d'être résolus et il est difficile de dire, d'ores et déjà, quelle sera l'évolution.

Un premier déséquilibre résulte de l'exiguïté du territoire sur lequel se trouve concentrée une forte population généralement plus évoluée et plus active que celle du reste de la Fédération.

Certes, les Ibos ont retrouvé à Lagos et dans le Moyen-Ouest un certain nombre de places. Les États du Nord souhaitent – très sincèrement d'ailleurs – les voir se réinstaller et leur dépêchent périodiquement des émissaires.

En revanche, l'État des Rivières et, dans une moindre mesure, celui de Calabar les accueillent pour le moment avec prudence et rares sont ceux qui résident à Port-Harcourt. Les Ibos n'en attendent pas moins l'occasion de se réinstaller dans une région qu'ils considèrent comme un débouché naturel. Face à cette menace, le gouverneur de l'État des Rivières s'efforce de prendre des mesures conservatoires.

Le second problème est d'ordre politique : le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures de réintégration, mais bien des postes importants ont été pourvus pendant la guerre. La réintégration dans l'administration locale est relativement plus facile, mais le nombre d'emplois nouveaux est minime. Les avances ou indemnités qui avaient pu être allouées ne pourront être indéfiniment renouvelées, et les vingt livres accordées par ailleurs à chaque porteur de monnaie biafraise ne permettent pas d'aller bien loin. On s'explique, dans ces conditions, les actes de banditisme suivis d'exécutions sommaires.

Le malaise psychologique est aggravé par la position délicate dans laquelle se trouvent parfois certains *leaders* (lire : certains anciens *leaders*), qui étaient restés jusqu'au dernier moment dans le réduit, ou qui sont

rentrés à la fin de la guerre. Du major Effiong[1], le général Gowon a dit, pour couper court aux rumeurs, qu'il se trouvait à Owerri. De sir Francis Ibiam[2] et Louis Mbanefo[3], on sait qu'ils mènent la vie la plus retirée possible, M. Njoku[4] s'était vu attribuer un poste à l'université de Lagos où il n'a fait, semble-t-il, qu'une apparition – il est vrai que c'était la fin de l'année universitaire. M. Mbadiwe[5], le dernier rentré, était attendu depuis plus d'un mois et son retour a fait l'objet de commentaires chaleureux dans la presse. M. Azikiwe[6] se trouve toujours à Londres.

On s'interroge sur la réserve à laquelle sont tenus ou se tiennent volontairement les anciens *leaders*. Sont-ils désireux d'oublier et de se faire oublier ou, seulement, inquiets pour leur sécurité ? Regrettent-ils leur aventure, ou sont-ils attentifs au présent et tournés déjà vers l'avenir ? Le gouvernement fédéral a-t-il d'ailleurs l'intention de faire appel à eux ? Espère-t-il au contraire qu'ils tomberont insensiblement dans l'oubli et seront relevés par la génération montante ?

En se posant ces questions sur la sincérité du ralliement des uns ou le désenchantement des autres, on ne peut évidemment faire abstraction de l'influence que peut encore avoir la personnalité du colonel Ojukwu[7], des espoirs ou des ambitions qu'il nourrit ou suscite.

(Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Nigeria, politique intérieure, événements politiques. Ni 5-5)

[1] Le général Effiong, chef d'État-major général des forces du Biafra, se voit confier la direction du Biafra, le 11 janvier 1970, par le général Ojukwu alors que celui-ci quitte le pays (voir la dépêche nº 114/AL du 24 février 1970 non publiée). Le 12 janvier le général Effiong déclare former une délégation pour rencontrer le gouvernement du Nigeria. Le 15 janvier, à Lagos, il déclare que le Biafra a cessé d'exister.

[2] Sir Francis Ibiam est un magistrat nigerian, président du Conseil œcuménique des Églises et ancien conseiller politique d'Ojukwu.

[3] M. Louis Arthur Mbanefo, ancien diplomate nigerian, d'origine biafraise, a effectué plusieurs missions en Europe pour Ojukwu.

[4] M. Raymond Njoku, ancien vice-président de NCNC et ministre fédéral des Transports et de l'Aviation, a effectué plusieurs missions à l'étranger pour le compte d'Ojukwu, notamment à Paris en avril 1967. Le NCNC, Conseil national du Nigeria et du Cameroun est un mouvement nationaliste, anti-britannique et anti-régionaliste. Créé en 1944 par Benjamin Nrambi Azikiwe, il s'impose dans tout le Sud du Nigeria jusqu'à la création par le chef Awolowo de l'*Action Group*.

[5] Le Dr Kingsley Mbadiwe, personnalité biafraise, fait ses études aux États-Unis où il a conservé des liens étroits. Ancien président du NCNC, il entre en conflit avec Azikiwe qui le fait expulser du parti en 1958. Il a été ministre fédéral du Commerce.

[6] Le Dr Benjamin Nwamdi Azikiwe, né en 1904 dans une famille originaire d'Onitsha, est une grande figure du nationalisme nigerian. Il complète ses études aux États-Unis, journaliste il revient au Nigeria en 1937, proteste contre la politique coloniale britannique et crée le 26 février 1944 le NCNC, Conseil national du Nigeria et du Cameroun, mouvement nationaliste anti-britannique et anti-régionaliste qui s'impose dans tout le sud jusqu'à ce que le chef Yoruba Awolowo crée l'*Action Group*. Élu au Conseil législatif de l'Ouest en 1948, il devient Premier ministre de la région orientale en 1954. Élu député en 1957, il s'allie aux émirs du Nord, gagne les élections fédérales en décembre 1959 et est élu président du Sénat, puis nommé gouverneur général par la Reine lors de l'indépendance de la Fédération le 1er octobre 1960. Il participe aux conversations constitutionnelles de 1966 puis se retire discrètement au Biafra en 1967. Le 6 novembre 1967 il se prononce sans équivoque pour reconnaître le Biafra et effectue plusieurs missions auprès des chefs d'État des pays voisins au profit du Biafra. Pendant l'été 1968, il s'éloigne d'Ojukwu et part s'installer à Londres.

[7] Le général Chukwu Emega Odumegwu Ojukwu président de la « République du Biafra », émigre le 11 janvier 1970 et se réfugie en Côte d'Ivoire. Après une déclaration politique rompant

48

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 933 à 941. *Bangui, 22 juillet 1970.*
Réservé. (*Reçu* : le 23, 9 h. 49).

Suite du 14 juillet

Je me réfère à mon télégramme no 926[1].

En fin de matinée, j'ai été reçu par M. Kombot-Naguemon[2]. Il se refusa à ce que mon conseiller assiste à l'entretien alors que lui-même était entouré du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de son chef de cabinet, et d'un secrétaire d'ambassade.

Comme j'engageais la conversation sur ses voyages, il me précisa que c'était lui qui me convoquait pour me parler de l'affaire du discours du 14 juillet. Il me déclara que le gouvernement et le peuple centrafricains avaient été humiliés. Je lui en demandais les raisons, en soulignant tous les compliments que j'avais faits sur la Centrafrique. Il bafouilla et me reprocha notamment d'avoir parlé de la mort des missionnaires. « Nous acceptons l'aide française, ajouta-t-il, mais à condition qu'elle soit discrète ». Il prétendit que des mesures seraient prises à l'avenir pour assurer la réciprocité, c'est-à-dire que seul un secrétaire d'État, et non pas tout le gouvernement, assisterait aux fêtes nationales dans les ambassades à Bangui puisqu'à Paris, on n'y voyait que par hasard un secrétaire d'État. La suite de la conversation fut du même genre. Au moment de nous quitter, il m'annonça la publication d'un nouveau communiqué à l'émission de 13 heures à la radio.

avec ses engagements vis-à-vis du président Houphouët-Boigny, celui-ci lui demande de quitter le pays en octobre 1970. Il y reste toutefois, avec l'accord du président ivoirien, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un pays d'accueil.

[1] Le télégramme de Bangui nos 926 à 931 du 22 juillet, transmet à Paris un passage de l'émission de Radio-Bangui sur la fête nationale française du 14 juillet, à l'occasion de laquelle l'ambassadeur, M. de Schonen, s'adressant à la colonie française, prononça un discours, dont certains passages déplurent fortement aux autorités centrafricaines. L'ambassadeur de France avait évoqué le récent départ, à la demande des autorités centrafricaines, du directeur du centre culturel français, M. Georges Jourdain, accusé de subversion, et rappelé, dans le détail, avec chiffres à l'appui, les principaux aspects de l'aide française apportée à la RCA. Pour suivre cette affaire, se reporter au texte de l'allocution de M. de Schonen à la réception à l'ambassade de France de Bangui, aux télégrammes de Bangui nos 875 à 884 du 15 juillet, 914 à 920 du 21 juillet, 943 à 949 du 23 juillet, ainsi qu'à la « mise au point du ministre centrafricain des Affaires étrangères » présentée sous forme de note, datée de juillet 1970. Ces documents ne sont pas publiés. M. Georges Jourdain quitte Bangui le 15 juillet. Sur cette affaire, se reporter à la dépêche de Bangui no 275/Coop du 4 juillet 1970, non reproduite. Le général Bokassa retire l'agrément à M. de Schonen, le 22 juillet.

[2] M. Nestor Kombot-Naguemon est ministre des Affaires étrangères de la RCA depuis le 17 septembre 1969, promu ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la Coopération lors du remaniement ministériel du 19 août 1970.

On attendit 14 heures 30 pour qu'enfin on puisse entendre encore mon discours, et celui du général Bokassa. Mais entre eux deux, on donna le discours extrêmement élogieux à mon égard de M. Guimali[1]. Puis ce fut la lecture du communiqué qui, de toute évidence, est de la main de M. Kombot-Naguemon et qui résume tous les griefs que je recueille depuis un an, de-ci de-là, de la bouche des Centrafricains :

1/- Contrairement aux usages dans les autres capitales tout le gouvernement s'était rendu à l'ambassade de France.

2/- Ce fut une humiliation au lieu d'être une soirée de liesse comme au temps de M. Barberot[2].

3/- M. de Schonen dressa le bilan de l'aide que la France déverse sans compter sur la RCA en oubliant par exemple que la route conduisant à Bakouma est destinée à l'uranium tant convoité.

4/- Même les morts étaient de la fête et les missionnaires étaient cités avec une délectation morose à l'actif du rôle civilisateur de la colonisation.

À ce point, le communiqué se livrait alors à une réfutation de mon discours :

1/- La Centrafrique est reconnaissante au général de Gaulle de lui avoir évité un conflit armé mais un jour ou l'autre, elle aurait obtenu son indépendance par la négociation ou par la force.

2/- L'aide qu'apporte la France n'est ni gratuite, ni désintéressée. La preuve en est l'importance de ses intérêts publics et privés en RCA, l'exploitation des bois centrafricains, des produits agricoles, des ressources cynégétiques, etc.

3/- L'indépendance octroyée n'est pas pleine et entière. Les accords de coopération[3] contiennent des clauses restrictives et des « vices rédhibitoires », tel que le droit de battre monnaie qui n'appartient pas à la RCA[4] et qui est un attribut de la souveraineté.

4/- Il est faux de dire que toute la France s'était montrée consentante à la participation d'Africains au gouvernement français, dans des postes d'ailleurs subalternes.

5/- La manne céleste est un juste retour des choses. On nous donne d'une main et on tente de nous poignarder de l'autre par diverses manœuvres occultes.

6/- Si tout avait été fait avant l'indépendance, nous n'aurions pas besoin d'aide.

[1] M. Antoine Guimali, vice-président de la République centrafricaine, chargé de la Justice et Garde des Sceaux depuis le remaniement ministériel du 25 juin 1970.

[2] M. Roger Barberot, ambassadeur, haut représentant de la République française auprès de la République centrafricaine de 1960 à 1965.

[3] En 1960-1961, la France a mis sur pied, par voie d'accords, tout un système de coopération avec les États africains et malgache issus de la Communauté. Des accords de défense sont signés avec la RCA le 15 août 1960, suivis par des accords de coopération militaire technique, le 8 octobre 1966.

[4] Le décret du 20 janvier 1955 crée l'institut d'émission de l'AEF et du Cameroun. Le 14 avril 1959, création de la Banque centrale des États de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (BCEAC).

7/- Avec le grand peuple de France, nous ne cesserons pas de dire « à bas les colons, et vive la révolution de 1789 qui a mis fin à la caste nobiliaire ».

8/- Les vies humaines perdues sur le champ de bataille ne s'évaluent pas mais elles sont là.

Enfin, suivit la lecture d'un éditorial qui commentait le discours du général Bokassa, en soulignant que l'énumération des millions donnés par la France était de nature à blesser l'amour-propre des Centrafricains. « La vraie générosité, la vraie coopération fraternelle est celle qui se fait dans les cœurs et non celle qu'un ambassadeur fait à coup de chiffres qui tient davantage d'une conférence de presse ».

Un Conseil des ministres extraordinaire a été convoqué cet après-midi. Je ne sais si des décisions relatives à cette affaire y seront prises ou si l'on va s'en tenir maintenant à cette suite de déclarations.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

49

M. Dorget, Ambassadeur de France à Lima,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1091/AM[1]. *Lima, 22 juillet 1970.*

Aide française au Pérou et relations avec ce pays

Bien que près de deux mois se soient écoulés depuis le catastrophique séisme qui a frappé le nord du Pérou, secours et dons continuent d'affluer à Lima.

Sans parler de l'aide humanitaire et spectaculaire des États-Unis et maintenant de l'apport massif de l'URSS, sans citer les véritables ponts aériens organisés par plusieurs républiques américaines et notamment Cuba, la contribution de l'Europe est, je l'ai indiqué, substantielle.

Parmi les États du vieux monde qui ont le plus donné figurent, comme on le sait, la Suisse, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale et l'Italie. Toutes ces nations poursuivent leur action d'assistance et les deux dernières annoncent aujourd'hui de nouveaux envois : 200 000 marks du gouvernement de Bonn et un millier de tonnes de matériel divers offert par l'Italie, ce qui portera le montant total des remises de ce pays à plus d'un million de dollars.

À côté de tels chiffres, l'aide officielle française, si généreuse qu'elle ait été, apparaît ici, je ne dis pas modeste, mais normale et j'aimerais savoir,

[1] Cette dépêche est signée Guy Dorget, ambassadeur de France à Lima depuis 1966. Voir également la note du 7 juillet 1970 non publiée sur l'aide française au Pérou et aperçu de l'aide étrangère, direction Amérique 1964-1970, Pérou, nº 70.

pour en informer l'opinion, ce qui, outre les sommes réunies par la Croix-Rouge[1] et le produit de la vente à l'hôtel Drouot[2], a été recueilli par les différents comités constitués en France en faveur des sinistrés.

Certes, en dehors des dons eux-mêmes, il y a eu l'envoi de la mission sanitaire qui a fait ici un excellent travail et dont le passage laissera un souvenir très vivace, tant à Lima qu'en province. Mais il ne faut pas se dissimuler que nous ne sommes pas les seuls Européens à avoir dépêché au Pérou des médecins et que, si notre hôpital de campagne a été de l'avis de tous très supérieur aux autres, il n'a pas été l'unique à fonctionner dans les régions dévastées.

Certes aussi, la France a décidé de participer à l'œuvre de reconstruction de cette zone en coopérant notamment à l'établissement de sa carte géomorphologique. Dans ce domaine d'actions à moyen et long terme, plusieurs pays étrangers, je le signale, ont été appelés à prêter leur concours. Ainsi, un groupe de dix sismologues japonais, conduit par M. Ryohei Morimoto[3], est arrivé hier pour faire pendant un mois, en accord avec les autorités péruviennes, des études du sol et du sous-sol des territoires touchés par le tremblement de terre, afin de guider le choix du gouvernement en ce qui concerne les lieux de réédification des villes et villages.

En dehors des Nord-Américains qui sont depuis longtemps sur place, procédant en particulier à la prise de photographies aériennes, on peut relever aussi la présence actuellement dans le Callejon de Huaylas[4] de spécialistes allemands en constructions légères. Soixante dix-sept experts suédois en travaux publics sont par ailleurs attendus le mois prochain pour effectuer un certain nombre de travaux de réparation. Enfin, des ingénieurs italiens doivent, dit-on, préparer les plans de remise en état de la centrale hydro-électrique de Huallanca[5], rendue inutilisable par le séisme.

Si je crois devoir donner toutes ces précisions, c'est afin que le Département soit exactement informé de la part relative de la France dans l'aide internationale à Lima, telle que celle-ci se présente actuellement. Cette part, on le voit, est importante mais elle l'est dans son ensemble plutôt moins que celle de nos voisins européens. Cela devrait nous inciter à une certaine prudence dans les tractations engagées au niveau mondial avec le Pérou. C'est ainsi que nous avons été quelque peu montrés du doigt lors du récent vote, au Conseil économique et social, du projet d'institution d'un fonds d'urgence destiné aux pays victimes de catastrophes. C'était, il est

[1] Fondée en 1864 par Henry Dunant, la Croix-Rouge française est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1945.

[2] L'Hôtel des ventes de Drouot est le principal hôtel des ventes de Paris créé en 1852 sur les plans de Lejeune et Levasseur.

[3] Dr Ryohei Morimoto est un sismologue japonais, détaché comme spécialiste sur le séisme du Pérou.

[4] La Callejón de Huaylas est une vallée située dans la région d'Ancash, coincée entre la Cordillère blanche et la Cordillère noire.

[5] Huallanca est une des dix régions qui composent la province d'Ancash, elle se trouve dans la Cordillère noire.

vrai, dans des éditoriaux du progressiste « *Expreso* »[1], lequel nous range parmi les quelques puissances, impérialistes bien sûr, qui ont une préférence pour le système de l'assistance bilatérale, car il permet de « poser des conditions ».

Si, lors de prochaines négociations sur la dette extérieure, nous nous montrons encore parmi les plus durs, on peut être assuré que l'effort fait par la France depuis le 31 mai aura été sur le plan psychologique, en bonne partie vain.

(Direction Amérique 1964-1970, Pérou. nº 60)

50

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE,
À M. POMPIDOU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. nº 390/CS/PR. *Bangui, 22 juillet 1970.*

Monsieur le Président,

J'ai le pénible devoir de Vous annoncer que mon Gouvernement, au cours de la séance extraordinaire du Conseil des ministres de ce jour, 22 juillet 1970, a décidé de retirer à Son Excellence Monsieur de Schonen, l'agrément qu'il a accordé à sa nomination en qualité d'Ambassadeur, Haut représentant de France en République centrafricaine[2].

Les agissements, les actes et les déclarations désobligeantes de Monsieur de Schonen[3] ne sont pas de nature à améliorer le climat de nos rapports ainsi que le souhaitent nos deux Pays.

La décision prise par mon Gouvernement – j'ose croire – n'altère en rien les traditionnels liens d'amitié qui existent entre nos deux Pays et nos deux Peuples. Mon Gouvernement, en ce qui le concerne, continuera comme par le passé à manifester à l'endroit de la France et de son Peuple toute son amitié, dans l'esprit de coopération qui l'anime.

Je Vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Grand Ami, les assurances de ma très haute considération et de ma grande estime.

Général Jean-Bedel Bokassa
Président de la République

(DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972)

[1] Fondé en 1961, l' « *Expreso* » est un journal péruvien très influent.

[2] M. Albert de Schonen est ambassadeur, haut représentant de la République française à Bangui depuis mai 1969.

[3] Se reporter au télégramme de Bangui nos 933 à 941 du 22 juillet, publié ci-dessus, retraçant l'affaire du discours du 14 juillet, prononcé par l'ambassadeur de France, M. Albert de Schonen.

51

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1407 à 1426. *Bruxelles-Delfra, 23 juillet 1970.*

(*Reçu* : 23 h. 04).

Élargissement de la Communauté : Conférence du 21 juillet entre la Communauté et le Royaume-Uni

La séance a été ouverte par M. Scheel[1] qui a assez rapidement abordé le fond du sujet en invitant la délégation britannique à préciser les problèmes qu'elle entendait soulever par rapport au principe de l'acceptation des Traités[2] et du droit dérivé. Puis il a exposé la conception de la Communauté au sujet des questions de procédure et l'organisation des négociations, notamment à propos de l'ordre dans lequel les questions devraient être traitées (mon télégramme no 1372-1378)[3].

Dans l'exposé, par lequel il a répondu à la déclaration de M. Scheel, et dont je transmettrai le texte au Département dès qu'il sera en ma possession, M. Barber[4] a, tout d'abord, précisé dans une première partie la liste des questions qu'au regard de la règle générale de l'adoption du droit communautaire le Royaume-Uni souhaitait voir traiter au cours des négociations.

La seconde partie de l'exposé de M. Barber a été consacrée aux problèmes de procédure et a fait apparaître les objectifs tactiques de la délégation britannique.

Dans la première partie de son intervention, M. Barber s'est largement inspiré des termes de la déclaration faite par M. Brown lors de la réunion du Conseil des ministres de l'UEO, du 4 juillet 1967[5]. Il a indiqué que l'adoption aux conditions d'une Communauté élargie nécessiterait une ou plusieurs périodes de transition, et a ajouté que le Royaume-Uni devrait

[1] Walter Scheel, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis le 22 octobre 1969.

[2] Il s'agit du Traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) du 18 avril 1951, du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), et du Traité de Bruxelles du 8 avril 1965, sur la fusion des Communautés européennes.

[3] Télégramme du 17 juillet 1970, non reproduit. Il rapporte que dans les négociations avec les Britanniques, ceux-ci devront accepter les principes de la politique agricole commune avant d'aborder la question de son financement.

[4] Anthony Barber, chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, du 20 juin au 25 juillet 1970 puis chancelier de l'Échiquier.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 265 à 275, du 7 juillet 1970.

bénéficier d'une « période d'initiation » de 12 mois destinée à permettre les adaptations législatives nécessaires. Toutefois, ce dernier laps de temps ne devrait pas avoir pour effet d'allonger la période de transition elle-même, dans la mesure où il en ferait partie intégrante. L'adoption des Traités relatifs à la CECA et à l'Euratom pourrait s'effectuer elle-même dans ce délai de 12 mois.

Abordant la liste des thèmes à traiter dans les négociations, M. Barber a d'abord cité les dispositions budgétaires de la Communauté. Puis il a énuméré une série de problèmes touchant à la politique agricole commune (procédure qu'ils souhaitent voir adopter par la Communauté élargie) : examen annuel avec les producteurs, dispositions pour le beurre, le lait, les œufs, la viande de porc, les aides aux producteurs.

Après avoir déclaré, en termes assez ambigus, que le Royaume-Uni serait prêt, en cas de succès sur ces différents points, à accepter la politique agricole commune, M. Barber a poursuivi son énumération par les problèmes qui se posent du fait des relations de la Grande-Bretagne avec le *Commonwealth*, et qui concernent également l'agriculture. Il a mentionné la question du sucre, en rappelant que le Royaume-Uni devait respecter ses contrats d'achats jusqu'à la fin de 1974 et qu'il faudrait définir les moyens de résoudre les problèmes qui se poseront à certains pays producteurs du *Commonwealth* après cette date. À propos de la Nouvelle-Zélande, il a souligné qu'il faudrait garantir « la prospérité économique » de ce pays dont les exportations reposent essentiellement sur trois catégories de produits (beurre, fromage, viande d'agneau). M. Barber a ensuite rappelé qu'il avait été convenu, au cours des précédentes négociations, de retenir la formule de l'association pour les territoires dépendants du *Commonwealth* et que cette solution se trouvait affirmée pour les pays indépendants du *Commonwealth* d'Afrique et des Antilles dans la déclaration d'intention du Conseil de la Communauté de juillet 1963. Il a ajouté qu'il faudrait également parler, au regard du système des préférences généralisées, de la situation des autres pays du *Commonwealth* en voie de développement.

En ce qui concerne l'union douanière dans le secteur industriel, M. Barber a affirmé que le Royaume-Uni était prêt à accepter le tarif extérieur commun tel qu'il se présentera après l'entrée en vigueur des réductions résultant du *Kennedy Round*[1], mais qu'il présenterait certaines demandes de contingents tarifaires.

Enfin, M. Barber, mentionnant les accords qui associent la Grèce et la Turquie à la Communauté et certaines questions relatives aux harmonisations législatives, a déclaré que ces problèmes pourraient être réglés après l'adhésion, si l'on voulait limiter la négociation aux points essentiels. Il a conclu cet inventaire en précisant que celui-ci se trouvait bien évidemment établi sous réserve que l'évolution de la Communauté ne fasse pas apparaître d'autres questions. Sur ce dernier point, il a marqué que tout en ne voulant pas freiner le développement interne de la Communauté, il

[1] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

souhaitait attirer l'attention sur le fait que l'opinion britannique comprendrait mal que d'importantes décisions soient prises sans qu'il soit tenu compte de l'avis des États candidats.

Dans la seconde partie de son exposé, M. Barber a proposé la constitution de sept groupes de travail. Il a insisté sur le fait que ces groupes n'auraient aucune compétence de négociation et devraient se borner à établir des données de fait (*fact finding groups*). Il ne paraissait pas possible d'engager la négociation en l'absence de ces travaux.

Les sept groupes préconisés par M. Barber auraient eu, respectivement, les tâches suivantes : étude des dispositions budgétaires de la Communauté et des conséquences de la politique agricole commune pour l'agriculture et les produits alimentaires dans une Communauté élargie. Examen des conséquences d'une Communauté élargie pour la Communauté, pour le Royaume-Uni et pour la Nouvelle-Zélande dans le secteur des produits laitiers (évolution de la production, de la consommation et des échanges pour ces produits). Étude des conséquences de l'élargissement de la Communauté pour les producteurs de sucre de la Communauté, du Royaume-Uni et du *Commonwealth*. Adoption du tarif extérieur commun, problèmes relatifs à la CECA, problèmes concernant l'Euratom. Établissement des textes en anglais des Traités et des règlements communautaires et questions de caractère juridique.

À la suite de l'exposé de M. Barber, les Six ont demandé une interruption de séance pour concerter leur position.

Au cours de la longue réunion à Six qui a suivi la déclaration de M. Barber, diverses idées ont été avancées qui ont fait apparaître la nécessité pour la délégation française de veiller à ce que nos partenaires ne s'écartent pas de la position qui avait été convenue le matin même (mon télégramme n° 1399-1406)[1].

Cependant, et d'une façon générale, les ministres ont reconnu qu'il fallait éviter de constituer, d'entrée de jeu, des groupes d'experts entre la Communauté et les Britanniques. Il fallait s'en tenir à la procédure selon laquelle la Commission prendrait contact avec la délégation du Royaume-Uni pour étudier les chiffres fournis par elle, et ferait ensuite rapport au Conseil.

Tel a été également le point de vue de la Commission pour le compte de laquelle, M. Mansholt[2] et M. Deniau[3] sont intervenus de façon quelque peu concurrente. M. Mansholt a mis particulièrement l'accent sur le fait que les trois premiers groupes proposés par M. Barber et qui concernaient l'Agriculture, ne pouvaient pas constituer, en réalité, de véritables *fact finding*

[1] Télégramme du 23 juillet, non reproduit. Il rapporte qu'au cours du Conseil des ministres des Communautés européennes, on s'est mis d'accord sur la manière de mener les négociations d'adhésion avec les Britanniques. Notamment en ce qui concerne les questions agricoles, la CECA, l'union douanière dans le secteur industriel et la création de groupes de travail.

[2] Sicco Leendert Mansholt, vice-président néerlandais de la Commission des Communautés européennes, chargé de l'Agriculture.

[3] Jean-François Deniau, membre français de la Commission des Communautés européennes chargé des Relations extérieures.

groups uniquement chargés de recueillir des données objectives. Les travaux qui leur seraient confiés étaient, en effet, étroitement liés aux bases mêmes de la négociation (par exemple, rythme de rapprochement des prix britanniques sur les prix communautaires).

Toutefois, nos partenaires se sont montrés assez généralement disposés à retenir les thèmes définis par la délégation britannique. M. Harmel[1], en particulier, paraissait enclin à ne pas trop insister auprès des Britanniques pour obtenir d'eux l'assurance qu'à l'exception des quatre produits mentionnés par eux, ils acceptaient bien les organisations de marchés.

M. Maurice Schumann a dû intervenir à plusieurs reprises pour remettre les choses au point. Il a tout d'abord insisté sur la nécessité d'être au clair sur le point de savoir si les quatre questions mentionnées par les Britanniques (produits laitiers, viande porcine, œufs et sucre) signifiaient bien qu'ils acceptaient toutes les autres organisations de marchés. Il a rappelé que les Six ne devaient pas perdre de vue le principe selon lequel le financement de la politique agricole commune ne pouvait être utilement examiné qu'après que les Britanniques auraient fourni tous les éclaircissements utiles quant à leur attitude à l'égard des règlements sur les organisations de marchés. De ce fait, on ne pourrait vraiment discuter des questions que les Britanniques souhaitaient voir étudier par le premier groupe, qu'après que l'on saurait à quoi s'en tenir sur leur position au sujet des points 2 et 3 (produits laitiers et sucre) qui concernent également ces organisations de marchés. Il importait donc que l'examen des quatre problèmes en cause (produits laitiers, viande porcine, œufs, sucre) fût directement confié aux suppléants qui décideraient, le cas échéant, de la création de groupes de travail.

Quant aux tâches confiées à la Commission, il devrait être bien entendu qu'elle se bornerait à recueillir et à analyser les données techniques fournies par les Britanniques, sans se prononcer sur les solutions à envisager.

Enfin, la négociation proprement dite et qui porterait sur les mesures transitoires ne s'engagerait qu'une fois achevé l'ensemble de ces travaux.

Au terme de cette confrontation, les Six se sont finalement mis d'accord sur le texte de la réponse à apporter à la délégation britannique et que je communique sous les numéros suivants[2]. Ce document donnait pleine satisfaction à nos thèses.

Invitée à se prononcer sur ce texte, la délégation britannique s'est déclarée en mesure d'accepter, après avoir obtenu certains éclaircissements quant à sa signification et deux modifications : la première concernait le premier paragraphe. M. Barber a, en effet, demandé qu'il soit précisé que « des dispositions transitoires appropriées seront nécessaires ». M. Barber a, en outre, demandé, et obtenu, que l'indication figurant au second alinéa du 3e paragraphe et selon laquelle la Commission prendra avec la délégation du Royaume-Uni des contacts techniques nécessaires, soit également

[1] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[2] Télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1427 à 1431 du 23 juillet 1970, non reproduit.

introduite par analogie, dans le second paragraphe qui traite des études à entreprendre pour les produits laitiers et le sucre.

Enfin, M. Barber aurait souhaité que l'on supprimât le quatrième paragraphe, la délégation britannique ne pouvant pas en effet accepter une rédaction selon laquelle les mesures transitoires constitueraient les seules solutions possibles.

Après que M. Scheel eut fait valoir à son interlocuteur que c'est la position de la Communauté qui se trouvait ainsi affirmée et non celle du Royaume-Uni et que la question demeurait ouverte pour les négociations, chaque délégation conservant ses positions respectives, M. Barber a renoncé à sa demande. Il a, en outre, fait préciser, ce qui lui a été confirmé, que les études prévues au paragraphe trois comporteraient bien l'examen des conséquences financières qu'aura l'adoption de la politique agricole commune.

Avant de clore la séance, M. Scheel a proposé que la prochaine session de la conférence ait lieu au cours de la seconde quinzaine d'octobre. M. Barber a répondu qu'il préférerait une date plus rapprochée, à la fin de septembre ou au début d'octobre. Il a été convenu que ce point serait repris par les suppléants.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

52

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. TOUZÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À PORT-LOUIS.

D. nº 14/AL *Paris, 23 juillet 1970.*

Débat sur les armes à l'Afrique du Sud au Conseil de sécurité.

Je vous prie de faire savoir aux autorités mauriciennes combien nous avons été surpris des très vives critiques formulées contre la France par son représentant au Conseil de sécurité[1] à l'ouverture du débat sur les fournitures d'armes à l'Afrique du Sud.

Nous n'ignorons pas que sa qualité de porte-parole de l'ensemble des États du Groupe africain qui avaient demandé la convocation du Conseil l'appelait à exposer les préoccupations que ceux-ci éprouvaient.

Mais nous étions en droit d'espérer qu'il le ferait avec plus de nuances, tenant compte, à la fois, du rôle déterminant joué par la France dans le processus de décolonisation en Afrique, de l'important concours que nous apportons au développement des États noirs indépendants du continent et

[1] M. Rahda Krishna Ramphul est le représentant permanent de l'île Maurice à l'ONU. Voir plus haut le télégramme de New York nº 1620 du 19 juillet 1970.

des liens très particuliers d'amitié établis entre nos deux pays, tout récemment consacrés par la visite à l'Île Maurice du secrétaire d'État[1].

Il est probable que M. Gaëtan Duval[2], en raison de son hospitalisation, n'a pas de responsabilité dans cette affaire. Vous voudrez bien prendre soin d'effectuer la démarche qui vous est prescrite d'une manière qui ne soit pas de nature à affaiblir sur le plan intérieur la position du ministre des Affaires étrangères.

(*Afrique-Levant, Afrique, Île Maurice 1966-1970. Relations avec l'ONU.*)

53

M. CALVY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* EN BOLIVIE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 432/AM[3]. *La Paz, 24 juillet 1970.*

État de siège et guérilla en Bolivie

L'état de siège a été proclamé le 22 juillet en Bolivie et une partie du territoire a été placée sous l'autorité directe de l'armée et interdite à la circulation des civils sans une autorisation spéciale, qui, dans la pratique, a été refusée aux journalistes. Le général Ovando[4] a été amené à prendre cette mesure en raison du conflit qui l'a opposé au début du mois au général Torres[5], commandant en chef des Forces armées, de l'enlèvement de deux techniciens allemands, réalisé par l'Armée nationale de Libération (ELN)[6], et de l'agitation des étudiants.

Le général Torres, considéré comme l'un des membres les plus avancés du gouvernement, avait eu à la fin de juin avec diverses personnalités politiques, des entretiens à l'issue desquels il avait fait des déclarations

[1] La visite de M. Bourges s'est déroulée du 17 au 23 juin 1970. Elle a donné lieu, à cette occasion, à la signature d'une convention culturelle et de coopération technique. Voir la note de la direction d'Afrique du 17 août 1970, sur l'état des relations franco-mauriciennes, non publiée.

[2] M. Gaëtan Duval est un avocat mauricien, maire de Port-Louis et depuis novembre 1966 président du parti mauricien social et démocrate (PMSD). Il est nommé ministre des Affaires étrangères, du Tourisme et de l'Émigration dans le gouvernement d'unité nationale formé le 1er décembre 1969.

[3] Cette dépêche est rédigée par M. Christian Calvy, premier secrétaire près l'ambassade de France à la Paz depuis avril 1969.

[4] Alfredo Ovando Candía, président de République de Bolivie du 26 mai 1965 au 6 août 1966 et depuis le 26 septembre 1969.

[5] Juan José Torres González, homme politique bolivien socialiste, chef d'État-major général depuis septembre 1969.

[6] Armée de libération nationale de Bolivie (*Ejército de Liberación Nacional de Bolivia, ELN*), qui mène la guérilla marxiste-léniniste initiée en 1966.

publiques sur les possibilités d'action des partis et leur droit à conclure des alliances entre eux ou avec « les forces vives du pays ». Il avait surtout affirmé que « les Forces armées rentreraient dans leurs quartiers au moment où les partis seraient constitués en une véritable avant-garde organisée au service du peuple et de sa révolution ».

Quelques jours plus tard, M. Marcelo Quiroga Santa-Cruz[1], ancien ministre, artisan de la nationalisation de la *Gulf*, au domicile duquel venait d'éclater une charge de dynamite, a dénoncé avec force dans le journal syndical de la presse, *Prensa*, l'existence d'un complot fomenté par les éléments conservateurs du gouvernement en vue d'évincer les ministres civils progressistes, et a annoncé « un imminent coup d'État des réactionnaires ».

Le lendemain même, le général Ovando a fait connaître que le poste de commandant en chef pourrait être supprimé. Les responsabilités d'organisation et de planification seraient confiées à une « junte » de commandants, le pouvoir de décision et de commandement reviendrait au « Président de la Nation », quant au général Torres, il recevrait d'autres fonctions.

Le projet a suscité de nouvelles déclarations véhémentes, et provoqué une vague de rumeurs et d'inquiétude. La journée du 8 juillet s'est passée en informations à sensation : le général Ovando serait détenu à Viacha[2], le général Torres réfugié au Paraguay ou retranché à Oruro[3] pour mener la lutte avec les mineurs contre le pouvoir central.

L'agitation est retombée, un décret a supprimé le poste de commandant en chef des Forces armées, le général Torres a déclaré accepter la décision avec discipline.

Ce conflit, à peine réglé en apparence, le gouvernement a été attaqué sur le front de la guérilla en forêt, pour la première fois depuis la mort de Che Guevara[4] en 1967. Une quarantaine de guérilleros s'est présentée le 19 juillet – comme un groupe chargé de l'alphabétisation – dans le petit village de Teoponte, à 230 kilomètres au nord-est de La Paz dans la région forestière, chaude et humide des *Yungas*[5]. Ils ont saccagé une partie des installations d'une mine d'or, la *South American Placers*, et enlevé deux techniciens allemands, MM. Eugen Schulhauser et Günter Lerchi. Ils ont fait connaître peu après leurs exigences : libération de dix prisonniers incarcérés par le gouvernement bolivien pour complicité avec la guérilla, ou exécution successive, à 24 heures d'intervalle, des deux otages. Par

[1] Marcelo Quiroga Santa Cruz, écrivain et professeur d'université bolivien, fut ministre des Mines et du Pétrole en 1969.

[2] Viacha est une ville du département de La Paz, en Bolivie, et chef-lieu de la province d'Ingavi.

[3] Oruro, est une ville de Bolivie, située à mi-chemin entre La Paz et Sucre.

[4] Ernesto Guevara (14 juin 1928-9 octobre 1967), plus connu sous le nom de « Che Guevara », homme politique argentin et révolutionnaire marxiste. Il a notamment été un dirigeant de la révolution cubaine.

[5] Les *Yungas méridionales* ou *Yungas australes* sont la partie allant du sud du département de Santa Cruz en Bolivie jusqu'à la province argentine de Catamarca.

inconscience ou bravade, ils ont envoyé aux journaux, au nom de l'ELN, des photos de l'opération avec une liste de guérilleros indignés expulsés de l'Armée de Libération et une liste de volontaires enrôlés : des professeurs et des étudiants, parmi lesquels figurent d'anciens séminaristes et le fils d'un général des Forces armées boliviennes. Le raid a été effectué avec des véhicules de l'université. C'est alors que l'état de siège a été décrété.

L'ambassadeur d'Allemagne, M. Hampe[1], a multiplié les démarches auprès du gouvernement. Le Père José Prats, jésuite d'origine espagnole, progressiste membre de l'ISAL[2], a agi comme intermédiaire avec l'ELN. Le chef de l'État, après un long conseil de Cabinet, a accepté le marché des ravisseurs. Il a fait connaître sa décision dans un appel à la nation, grave et mesuré : les prisonniers auraient la liberté de quitter le territoire, les guérilleros qui le désireraient aussi, avec l'assurance de pouvoir revenir à tous moments si, après avoir réfléchi, ils voulaient rejoindre « la véritable révolution bolivienne ».

Les prisonniers ont été conduits en avion militaire au port d'Arica[3], au Chili, où les autorités leur ont donné un visa de quinze jours en attendant que le Mexique leur accorde l'asile politique qu'ils ont sollicité. Les otages ont été relâchés le lendemain de leur départ.

Peu après le rapt et le séquestre des techniciens allemands, des affrontements armés ont opposé des groupes d'étudiants à La Paz. À l'aube du 22 juillet, des étudiants nationalistes armés ont occupé les locaux de l'université *Mayor de San Andrès*. Ils ont repoussé peu après l'assaut donné par des éléments d'extrême gauche. Après plusieurs tentatives, ces derniers, qui comptaient cinq blessés, se sont retirés à quelques centaines de mètres, et retranchés dans les facultés des Sciences et de Médecine, d'où ils lancent des appels à la population, en particulier aux ouvriers et aux paysans. Le gouvernement a fait placer un cordon de troupe devant chacun des bâtiments et le général Ovando a affirmé son désir de respecter l'autonomie de l'université et a demandé aux deux partis de mettre bas les armes et de reprendre le travail.

L'éviction du général Torres poursuit le mouvement vers la droite consacré par le départ du gouvernement des ministres Quiroga Santa-Cruz et Rolon Anaya[4] (cf. ma dépêche n° 413/AM du 2 juillet 1970). Elle marque sa défaite dans la rivalité qui l'opposait au général Miranda[5]. Il semble que l'ex-commandant en chef des Forces armées, inquiet de l'évolution qui tendait à l'écarter, ait cherché auprès des partis civils un soutien qu'il ne

[1] Karl Alexander Hampe, ambassadeur d'Allemagne en Bolivie depuis 1967.

[2] ISAL ou *Iglesia y Sociedad en América Latina-Bolivia*, fondée en 1968 par des religieux exerçant dans les districts miniers, prônant le socialisme pour parvenir à la justice.

[3] Arica est une ville portuaire du nord du Chili, dans la région de Parinacota.

[4] Mario Rolon Anaya, homme politique, professeur et écrivain bolivien, fut ministre d'État du Travail en 1967 et 1968 puis ministre de la Sécurité sociale et du Travail de 1969 à 1970.

[5] Rogelio Miranda Valdivia, général bolivien, participe au coup d'État du 22 juillet 1970, prend le pouvoir provisoirement avant que le général Torres prenne le poste.

pouvait trouver chez les militaires. Son initiative a précipité sa perte. Contraint, faute d'appuis, de se retirer avec discipline, le général Torres ne s'avoue pas battu : il a décliné l'offre d'un poste à l'étranger et a déclaré « qu'il ne ralentirait pas ses efforts pour que la révolution du 26 septembre se réalise conformément au mandat des Forces armées ».

Le chef de l'État sort plus puissant de ce conflit : le général Torres évincé, le général Miranda inclus dans un triumvirat, le général Ovando se trouve vraiment investi « des facultés de décisions et de commandement en qualité de Général Suprême des Forces armées ».

Ce renforcement de pouvoirs et l'établissement de l'état de siège lui donnent les moyens de se consacrer à la lutte contre la guérilla. Celle-ci apparaît sous une forme nouvelle, teintée pour le moment d'un amateurisme qui contraste avec les opérations antérieures. Le romantisme des jeunes gens qui ont participé à l'enlèvement des techniciens allemands, leur appartenance connue à la bourgeoisie de la capitale, expliqueraient du reste, dans un milieu aussi provincial que la société bolivienne, que le général Ovando, soucieux de l'opinion publique, leur ait témoigné de la mansuétude et offert des promesses de retour et de pardon.

Il n'est nullement certain pour autant que cette nouvelle vague de guérilleros étudiants soit moins dangereuse pour le gouvernement que les précédentes, et qu'elle ne reçoive par la suite des appuis pour s'organiser.

Pour l'instant, les ravisseurs ont obtenu gain de cause et restent cachés en forêt, où, selon les autorités boliviennes elles-mêmes, ils bénéficient de l'aide de la population de la région.

C'est sans doute la leçon qu'a tirée de l'affaire le général Ovando, et qui l'a amené à soutenir, sinon à susciter la prise de l'université de La Paz par des mouvements nationalistes. L'affrontement armé apparaît comme le résultat d'une tentative du gouvernement de profiter des dissensions des étudiants pour remettre en cause la suprématie acquise à l'intérieur de l'université par les mouvements extrémistes.

(*Amérique 1964-1970, Bolivie, carton nº 46*)

54

M. Pompidou, président de la République française
à M. Diori, président de la République du Niger

L. *Paris, 24 juillet 1970.*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'écrire le 13 juin au sujet de l'accord conclu le 1er juin[1] dernier entre la République du Niger, le Commissariat à l'Énergie

[1] La lettre adressée le 13 juin 1970 par le président Hamani Diori au président Pompidou demande trois modifications de l'accord du 1er juin 1970. 1) que le CEA cède 5 % de sa part dans

atomique et la société japonaise *Overseas Uranium Resources Development Company Ltd.*, relatif à une action commune de recherches et de développement des mines d'uranium dans la région d'Akokan[1].

À cette occasion, vous avez bien voulu exprimer votre satisfaction quant aux progrès accomplis depuis les accords de juillet 1967[2] dans l'exploitation des réserves d'uranium de la République du Niger et quant à la contribution qu'y ont apportée les autorités françaises et le Commissariat à l'Énergie atomique. Je suis heureux que ces travaux en commun se soient déroulés selon votre convenance et je vous remercie de vos appréciations bienveillantes.

Vous vous interrogez en même temps sur la possibilité d'apporter diverses modifications aux termes de l'accord du 1er juin.

Je comprends votre souci d'assurer à la République du Niger la part la plus large possible dans l'exploitation des richesses de son sol. Vous savez que le gouvernement français a toujours été attentif aux préoccupations que vous avez formulées à cet égard. Aussi souhaiterais-je vous faire part de mes sentiments sur la question que vous m'avez soumise dans l'esprit de franchise, de coopération et d'amitié qui caractérise nos relations.

Je crains, en vérité, qu'il y ait de sérieux inconvénients à revoir les dispositions arrêtées le 1er juin dernier au sujet des mines d'Akokan.

Une discussion sur ce sujet, risquerait en effet d'introduire une incertitude dans l'esprit de ceux qui sont d'ores et déjà engagés dans des travaux et des programmes sur la base des accords existants.

D'autre part, les dispositions contenues dans les accords du 1er juin représentent un ensemble de prestations et de contre-prestations longuement discuté et constituent un équilibre qui correspond aux nécessités d'une exploitation industrielle. Des modifications comme celles qui ont été proposées affecteraient cet équilibre. Il serait regrettable qu'elles puissent se révéler en définitive plus préjudiciables que bénéfiques à l'avenir de l'entreprise ou même à l'ensemble de l'exploitation de l'uranium du Niger qui se fera nécessairement en concurrence avec d'autres gisements relativement favorisés.

Telles sont mes premières réflexions. Je saisis toutefois le ministre du Développement industriel et scientifique[3], qui a la tutelle du Commissariat

le capital de l'Association pour le développement minier d'uranium dans la région d'Akokan à un État africain, et en plus 8 % à un groupe privé français pour ramener sa participation au niveau de celle du Niger soit 32 %. 2) que les 400 millions de francs CFA consacrés par le CEA aux travaux de la route Tahoura-Arlit et remboursables, soient considérés comme une subvention du gouvernement français. 3) que les redevances, environ 5 % de la valeur de la production de la future société d'exploitation, deviennent une aide de la France au Niger.

[1] Les mines d'Akokan se trouvent au nord du Niger près d'Arlit (voir *D.D.F.* 1970-I carte).

[2] Des accords sous forme d'échange de lettres sont signés entre M. Schumann et M. Diori le 7 juillet 1967 au sujet de la mise en œuvre de l'exploitation de l'uranium au Niger. Le même jour est signé un protocole entre le CEA et le gouvernement nigérien.

[3] M. François Ortoli est depuis le 29 juin 1969, ministre du Développement industriel et scientifique dans le cabinet Chaban-Delmas.

à l'Énergie atomique, de ces questions qu'il pourrait, le cas échéant, évoquer sous l'angle technique avec vos représentants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et cordiale considération.

(*Affaires atomiques 1955-1972, Niger, relations avec la France, coopération minière*)

55

M. Lucet Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4538 à 4545. *Washington, 27 juillet 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu :* le 28, 01 h. 55).

Question indochinoise

Par télégramme no 1027 du 20 juillet notre ambassadeur à Tokyo indique l'état de découragement dans lequel se trouve son collègue américain devant le peu de perspective d'un règlement prochain de la question indochinoise[1].

J'ai bien peur, à vrai dire, que l'état d'esprit de M. Meyer soit compréhensible et que ceux qui souhaitent une solution négociée et un départ rapide ont peu de raison de trouver réconfort dans les derniers événements. Le président Nixon, qui annonce d'ailleurs une nouvelle conférence de presse pour le jeudi 30 juillet, a bien fait un pas en avant en désignant M. David

[1] Le télégramme de Tokyo nos 1027 à 1038 du 20 juillet 1970, non reproduit. Louis de Guiringaud, ambassadeur de France à Tokyo depuis le 11 mars 1966, y rapporte un entretien du 17 juillet avec Armin Henry Meyer, ambassadeur des États-Unis à Tokyo depuis mai 1969, au cours duquel : « Pour la première fois depuis plus d'un an que je le pratique, M. Meyer me donna l'impression d'un profond découragement, qui paraissait correspondre non seulement à un sentiment personnel, mais peut-être aussi à un certain désarroi qu'il aurait perçu derrière l'optimisme de commande affiché au cours de la réunion [d'ambassadeurs américains] tenue ici il y a dix jours sous la présidence de M. Rogers. À plusieurs reprises, il me redit combien il souhaitait que Washington trouve enfin "un moyen de sortir de ce guêpier", pour ajouter d'ailleurs qu'il n'en voyait point, et, finalement, exprimer le vœu "que nous essayions de relancer nos propositions de négociations". Je n'ai pu que rappeler à mon collègue notre position sur les engagements qui nous paraissaient la précondition de toute conversation sérieuse.

Je ne voudrais pas surestimer les propos d'un collègue qui ne s'exprimait après tout qu'à titre personnel. Cependant venant d'un homme qui a mission d'informer un gouvernement dont les réactions s'agissant des affaires d'Asie, comptent beaucoup à Washington, qui vient de participer avec une vingtaine de ses collègues à la réunion que l'on sait, et qui partait le lendemain pour discuter encore de l'Indochine avec les plus hautes autorités militaires de son pays, j'ai cru que cette incertitude, si différente de l'assurance montrée il y a encore peu de temps, ces questions, et finalement cette sorte d'appel angoissé à nos conseils, sinon à notre entremise, méritait d'être rapportés à Votre Excellence. M. Lucet est probablement en mesure d'apprécier mieux que moi si les doutes et les interrogations de M. Meyer ne sont qu'une réaction personnelle ou s'ils reflètent une orientation nouvelle de l'administration, ou tout au moins du *State Department*. »

Bruce[1] pour reprendre les négociations de Paris. Mais dans sa conférence de presse du 20 juillet, le Président s'est appliqué à dire, et le secrétaire d'État[2] l'a confirmé, que l'espoir d'aboutir à un règlement pacifique à Paris était « hautement improbable ». Il est vrai que M. Kissinger[3] dans un entretien avec les journalistes confirmant ce point de vue a pourtant ajouté qu'il pouvait se trouver au cours d'une négociation des moments où une ouverture apparaissait soudainement. L'essentiel est que l'on garde le contact.

Ceci dit on s'attache à démontrer que M. David Bruce, qui a un grand sens du devoir et un grand savoir-faire diplomatique, a accepté cette mission sans illusion et l'on souligne de plus à toute occasion qu'il n'a aucune connaissance spéciale des problèmes vietnamiens. J'ignore bien entendu quelles sont ses instructions et il ne repassera pas par Washington, comme je l'avais espéré avant d'être à Paris dans quelques jours. Mais il me semble pourtant à première vue que l'on a surtout cherché à enlever aux Nord-Vietnamiens l'argument selon lequel ils n'avaient pas d'interlocuteur américain valable à Paris. M. Bruce va donc partir. Les États-Unis ont fait la preuve de leur bonne volonté. L'on garde toujours en vue la possibilité de négocier mais bien peu nombreux sont ceux qui pensent que l'immeuble de l'avenue Kléber[4] connaîtra prochainement une activité de quelque conséquence.

Sans pouvoir préjuger ce que je ne connais peut-être pas entièrement, la thèse est plutôt qu'il faut accentuer le processus de vietnamisation. Cela signifie que les Américains vont continuer le retrait de leurs troupes combattantes du Vietnam au rythme prévu en s'efforçant d'avoir terminé l'opération ou presque avant les élections présidentielles de 1972[5]. Je veux dire par là qu'il ne resterait à cette époque au Vietnam comme Américains que des professionnels et plus d'appelés. Ceci ne conduit pas à la paix mais à une poursuite de la guerre entre Asiatiques, les États-Unis apportant leur soutien matériel et logistique aux troupes sud-vietnamiennes et à toutes celles qui voudront bien les rejoindre. Ceci est l'application de la doctrine dite de Guam[6]. Elle écarte pour n'y plus penser l'hypothèse selon laquelle les Sud-Vietnamiens subiraient de graves revers et demanderaient le retour des troupes américaines.

Pour les États-Unis, la guerre est donc en voie de liquidation sinon prochaine du moins progressive. Je pense que peu nombreux sont ceux qui croient encore à la recherche d'une victoire militaire pas plus qu'à une solution pacifique. La guerre devrait donc dépérir d'elle-même lentement

[1] David Kirkpatrick Este Bruce, chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 1er juillet 1970.

[2] William Pierce Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[3] Henry Kissinger, conseiller à la Sécurité nationale des États-Unis depuis le 20 janvier 1969.

[4] Les négociations de Paris sur le Vietnam ont lieu au centre des conférences internationales de l'avenue Kléber.

[5] C'est-à-dire le 7 novembre *1972*.

[6] *Le 25 juillet 1969, lors d'une conférence de presse dans l'île de Guam, le président Nixon affirme qu'à l'avenir les Américains soutiendront financièrement et matériellement les pays victimes d'une agression. Mais sans intervention de l'armée américaine.*

et intéresser de moins en moins les États-Unis. Pour les pays de l'Asie du Sud-Est, à eux d'assumer eux-mêmes leur propre défense, Washington a fait ce qu'il a pu.

L'argument le plus souvent employé est d'ailleurs que les Nord-Vietnamiens devraient comprendre qu'ils ont intérêt à se montrer conciliants avant de se trouver face à face avec un Sud-Vietnam dont l'armée sera bien équipée, les finances bien garanties et l'attitude intransigeante. C'est par cet argument que l'on espère que les Nord-Vietnamiens accepteront enfin de négocier.

La politique des États-Unis est donc faite de dégagements unilatéraux tout en conservant la façade d'une possible négociation qui, presque par miracle, mais on n'y croit guère, pourrait décourager mais qu'une grande partie du pays se satisferait de cette solution, à savoir que les *boys* rentrent sans que les États-Unis aient perdu la face et que la guerre continue entre d'autres partenaires si on ne peut l'empêcher de continuer[1].

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, nº 129*)

56

M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2762 à 2769[2]. *Londres, 27 juillet 1970.*

(*Reçu* : le 29, 22 h. 00).

Golfe Persique

Les deux objectifs de la Grande-Bretagne dans le Golfe Persique sont à l'heure actuelle, comme l'a dit sir Alec Douglas-Home à Votre Excellence, de régler les disputes locales et de favoriser la mise sur pied d'une fédération des Émirats[3]. Si l'on en croit les indications données à l'un de mes collaborateurs par le sous-directeur chargé du Golfe Persique au *Foreign Office*, il n'y aurait pas eu encore de progrès sensibles accomplis sur ces deux points. Tout au plus peut-on dire que le règlement des litiges les plus importants est en meilleure voie que le projet de fédération.

[1] *Note manuscrite à la fin du texte : « excellent tout cela. »*

[2] Ce télégramme est signé par Jean-Paul Anglès, ministre plénipotentiaire, ministre-conseiller près l'ambassade de France à Londres depuis mars 1968.

[3] En proie aux difficultés économiques, le gouvernement travailliste britannique avait décidé en 1968 le retrait définitif de ses forces « à l'Est de Suez » pour la fin de 1971. Selon le télégramme circulaire nº 271 du 17 juillet 1970, non reproduit, « Sir Alec Douglas-Home a indiqué [lors de ses entretiens à Paris le 16 juillet avec Maurice Schumann] que le gouvernement britannique avait toujours l'intention d'évacuer les bases du Golfe Persique, mais qu'il était soucieux de ne pas laisser derrière lui un "vide militaire". C'est pourquoi il avait lancé l'idée d'une fédération des Émirats, à laquelle la Grande-Bretagne pourrait apporter son aide, sous une forme qui ne puisse pas être taxée d'"impérialisme". »

1/- Le problème qui sera de loin le plus difficile à régler, selon nos interlocuteurs, est celui de l'oasis de Buraimi[1]. C'est en effet un territoire auquel le cheikh Zaïd[2] et le roi Fayçal[3] tiennent tous deux pour des raisons affectives et sur lequel il est donc difficile d'imaginer un compromis. Néanmoins les deux parties sont convenues d'entamer les négociations en septembre prochain, et le *Foreign Office* ne désespère pas de trouver un moyen pour régler cette vieille querelle que le cheikh Zaïd a imprudemment ravivée en avril dernier.

Les autres revendications territoriales de l'Arabie saoudite sur l'Émirat seront également examinées au cours de ces négociations. Nos interlocuteurs ne donnent pas l'impression de les prendre au tragique. Ils estiment pour leur part que les structures pétrolières de Sham et de Zarrara appartiennent à Abu Dhabi. Mais ils ont l'intention de conseiller au cheikh Zaïd une attitude de souplesse : on pourrait envisager par exemple, disent-ils, d'exploiter en commun des gisements et de garantir à l'Arabie saoudite l'accès par oléoducs à la mer.

S'agissant des îles Tumb et d'Abu Musa[4], des négociations sont en cours entre le Shah[5] et les Émirats représentés par la Grande-Bretagne. Sans donner de détails pour appuyer leur impression, nos interlocuteurs estiment que l'on avance peu à peu sur la voie d'une solution, encore que les Iraniens tiennent ferme à leurs revendications initiales.

2/- La mise sur pied définitive de la fédération suppose évidemment que ces problèmes soient réglés. Cela n'empêche pas, selon nos interlocuteurs, que l'on puisse continuer l'entreprise déjà commencée, en essayant par exemple de faire aboutir le projet d'une armée commune. Mais les efforts des Britanniques se heurtent toujours aux mêmes problèmes de rivalités entre les émirs. En fait nos interlocuteurs ne donnent pas l'impression de croire plus qu'auparavant au succès de leur entreprise.

Cette absence de progrès pose bien entendu la question de savoir si le nouveau gouvernement britannique envisage de retirer en tout état de cause ses troupes à la fin de 1971, au risque de laisser un « vide » militaire et politique. Il est encore trop tôt, dit le *Foreign Office*, pour prévoir la décision que prendront sur ce sujet les autorités de Londres. La plupart des États riverains se sont déclarés opposés à une prolongation de la présence militaire britannique. Mais, note le *Foreign Office*, ce qu'ils disent en privé est souvent très différent de leur attitude officielle. Quoi qu'il en soit le gouvernement britannique vient de confier à sir William Luce[6], ancien

[1] À partir de 1869, le cheikh d'Abu Dhabi et le sultan de Mascate contrôlent, l'un six et l'autre trois villages de l'oasis de Buraimi. Mais depuis 1949, l'Arabie saoudite veut imposer sa souveraineté sur cette région.

[2] Zaïd Ibn Sultan al Nahiyan, cheikh d'Abu Dhabi depuis 1966.

[3] Fayçal Ibn Abd al Aziz al Saoud, roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

[4] Situées dans le détroit d'Ormuz, et revendiquées par l'Iran, l'île d'Abou-Moussa dépendait de l'Émirat de Charjah, et les deux îles Tomb de l'Émirat de Ras-el-Khaymah.

[5] Mohammed Reza Shah Pahlavi, shah d'Iran depuis le 16 septembre 1941.

[6] Sir William Henry Tucker Luce, gouverneur britannique d'Aden du 13 juillet 1956 au 23 octobre 1960. Résident politique dans le Golfe Persique de 1961 à 1966.

gouverneur d'Aden de 1956 à 1960 et résident politique dans le Golfe Persique de 1961 à 1966, la mission de définir la politique anglaise dans le Golfe. Sir William va commencer sous peu à recueillir sur place les avis de tous les intéressés.

(*EU-Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970, nº 240*)

57

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 281/DAM. *Abidjan, 28 juillet 1970.*

Interview du président Houphouët-Boigny
à l'occasion de la célébration du Xe anniversaire
de l'indépendance

À la veille du Xe anniversaire de l'indépendance de la Côte d'Ivoire[1], le président Houphouët-Boigny a accordé une longue interview à M. Dona Fologo[2], rédacteur en chef du journal *Fraternité Matin*[3], reproduite dans une édition spéciale de ce journal, que le Département voudra bien trouver jointe à cette dépêche[4].

S'efforçant de dégager à l'intention des lecteurs du journal le bilan de cette première décennie de la jeune République, le Président s'attache tout d'abord à montrer que sur le triple plan politique, économique et social, la Côte d'Ivoire « recueille aujourd'hui les fruits de sa sagesse, de son libéralisme éclairé, de sa paix intérieure et de sa stabilité ».

Sur le plan politique, le président Houphouët-Boigny, après avoir souligné au passage que les institutions se sont raffermies et consolidées, ne manque pas d'invoquer comme l'un des principes qui ont guidé toute son

[1] Le 7 août 1960, proclamation de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Le premier président en est Félix Houphouët-Boigny, médecin devenu planteur de cacao et militant syndical. Les cérémonies commémoratives se déroulent à Gagnoa, ville principale de la « Boucle du cacao », située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire.

[2] Laurent Dona Fologo, né le 12 décembre 1939 dans le nord de la Côte d'Ivoire, après des études secondaires, rejoint l'université d'Abidjan au début des années 1960, puis le Centre international de l'enseignement du journalisme de l'Unesco à Strasbourg et l'École supérieure du journalisme de l'université catholique de Lille en 1962-1964. Dona Fologo est de retour à Abidjan en 1964 après des stages dans la presse française. Il est nommé rédacteur en chef du quotidien gouvernemental *Fraternité Matin*. Cinq ans plus tard il en devient le directeur général adjoint. Il est nommé au comité directeur et au bureau politique du PDCI (parti démocratique de Côte d'Ivoire, membre du Rassemblement démocratique africain fondé en octobre 1946 suite au congrès de Bamako organisé par Houphouët-Boigny et Modibo Keita) en 1970.

[3] *Fraternité Matin* est un quotidien ivoirien de langue française, créé le 9 décembre 1964 par le président Félix Houphouët-Boigny.

[4] Ce document n'est pas joint à cette dépêche.

action politique, l'esprit du dialogue qu'il oppose à la « contestation stérile et destructrice ».

Abordant ensuite la situation économique, le chef de l'État se félicite des résultats obtenus, qu'il illustre par quelques chiffres convaincants sur l'évolution aussi bien du revenu par habitant que de la production intérieure brute au cours de ces dix dernières années.

Enfin, sur le plan social, c'est l'occasion pour M. Houphouët-Boigny de rappeler toute l'action entreprise par son gouvernement au cours du semestre qui a suivi les journées nationales du dialogue à la fin de l'année 1969[1], et qui a vu mises successivement en œuvre les mesures réclamées alors par les représentants du monde du travail, qu'il s'agisse de l'augmentation des salaires ou de la baisse des loyers. En ce domaine le Président réaffirme que la « recherche permanente d'une justice sociale et le partage équitable des fruits de la réussite ivoirienne » constituent l'un des soucis majeurs de son gouvernement.

L'éditorialiste de *Fraternité Matin* interroge alors le Président sur quelques questions plus brûlantes, qui ont trait surtout au problème de la jeunesse et de sa place dans la nation et la réorganisation du parti unique.

Si ses propos sur les jeunes commencent par une boutade (« les jeunes de 1970 disent beaucoup de choses et font peu »), le Président tient néanmoins à rappeler à son interlocuteur que ceux-ci ont été, hier comme aujourd'hui, appelés à ses côtés pour participer au « difficile combat de l'indépendance économique » et que d'importantes responsabilités continueront de leur être confiées, à la mesure de leur qualité de dynamisme et de leur science. Ces jeunes doivent d'ailleurs trouver leur place dans un parti dont les éléments doivent être rajeunis et sur le fonctionnement et le rôle duquel un important congrès, le cinquième, se tiendra en octobre avant les prochaines élections législatives et présidentielles. Un encadrement est de même prévu à l'intention des jeunes cadres qui ne disposent pas encore actuellement de tribune politique pour s'exprimer ni d'organisation militante.

Les dernières questions portent sur les perspectives d'avenir et sur un essai de définition politique de la prochaine décennie. Celle-ci devra être, selon le Président, une décennie de travail, comme la précédente, dont les objectifs principaux demeurent : unité, développement, ivoirisation[2]. Sur ce dernier point, M. Houphouët-Boigny se montre plus précis en insistant pour que « les participations financières de l'État et des nationaux se fassent plus nombreuses et plus décisives, et que les cadres ivoiriens prennent de façon progressive mais irréversible une place grandissante dans la conduite des affaires et la vie de l'entreprise ». On se souvient que cette exigence avait été l'une de celles qui avait fait l'objet de revendications nombreuses

[1] Se reporter au message adressé à la nation ivoirienne par le président Houphouët-Boigny, le 31 décembre 1969, transmis par la dépêche d'Abidjan n° 6/DAM du 5 janvier 1970, non publiée.

[2] Une étude a été réalisée par M. Fosse, conseiller commercial près l'ambassade de France à Abidjan, sur les perspectives d'ivoirisation des emplois, concluant à une adaptation des enseignements aux besoins réels de la Côte d'Ivoire. Dépêche d'Abidjan n° 292/DAM du 6 août 1970, non reprise.

lors des rencontres du Président avec les cadres de la nation et qu'un plan ambitieux de formation de techniciens a été mis sur pied ces derniers mois par le gouvernement pour hâter le processus d'africanisation des emplois du secteur privé.

C'est donc sur une confirmation des objectifs déjà tracés depuis dix ans que se termine cet entretien « à bâtons rompus » où l'on retrouve exprimées toutes les idées-force de la politique houphouetienne : dialogue, unité, stabilité. Si le destin ou la survie de l'individu lui impose de « persévérer dans son être », le « houphouetisme », quant à lui, persévère dans son essence, et ses résultats concrets, après dix ans d'application sage et tenace, lui vaudront sans doute ici et là une considération méritée à l'occasion du rappel anniversaire de la naissance de la nation ivoirienne.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, politique intérieure, 1970*)

58

M. Bourhis, chargé d'Affaires de France *a.i.* à Bujumbura,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 809/DAM[1]. *Bujumbura, 29 juillet 1970.*

Pénétration soviétique en Afrique noire
Réf. Circulaire n° 34/DAM du 20/7/70
et Note n° 372 jointe

En septembre 1969, ainsi qu'on le sait, le gouvernement du Burundi devenant de plus en plus méfiant à l'égard de l'action des diplomates soviétiques à Bujumbura, réduisait leur effectif de 16 à 8 personnes[2].

Ainsi, l'ambassade d'URSS au Burundi agit-elle actuellement avec plus de prudence.

Il est certain, toutefois, qu'en liaison avec leurs collègues de Pyongyang, les Soviétiques exercent une action par des voies souterraines, au niveau des cellules du Parti, dans lesquelles certains jeunes intellectuels progressistes peuvent être sensibles aux arguments de l'Est[3]. Certaines actions de

[1] M. André Bourhis est premier secrétaire près l'ambassade de France à Bujumbura depuis le 4 février 1970, Guy Roussy lui succède en octobre 1970.

[2] Huit membres du personnel de l'ambassade de l'URSS à Bujumbura ont quitté la République du Burundi le 30 août 1969. L'ambassadeur soviétique à Bujumbura est M. Mikhaïl Egorovitch Krukov.

[3] Ainsi, en septembre 1970, une délégation du *praesidium* du comité des Organisations de Jeunesse de l'URSS a rendu visite au comité central de la JRR (Jeunesse révolutionnaire Rwagasore), mouvement de jeunesse du parti unique burundais UPRONA (Union pour le progrès national). Les Soviétiques ont remis à la JRR une jeep, un poste de radio, un enregistreur sur bandes, plusieurs ballons de football et ont annoncé la livraison de tentes, lits de camp, motos et matériel d'enseignement.

propagande se font aussi par le canal de l'ambassadeur de la RAU qui n'a pas grand-chose à refuser à son collègue russe, mais qui est moins surveillé que les Soviétiques et les Coréens du Nord.

L'influence accrue des Chinois de Pékin en Tanzanie[1] pourrait déborder sur les frontières du Burundi, mais cela aussi est très surveillé, non seulement par les services burundais, mais également par l'ambassadeur du Congo-Kinshasa.

Dans les réunions publiques, réceptions notamment, les diplomates russes et nord-coréens sont très entourés par des fonctionnaires d'un certain rang et même de haut rang dont plusieurs ont fait leurs études à l'université Lumumba à Moscou, sans que cela entache les sentiments francophiles de la plupart.

Sur le plan de l'action avouée, elle se manifeste à Bujumbura :

1°) par la projection, tous les quinze jours, de films de propagande soit politique (doctrine marxiste-léniniste), soit à la gloire de Lénine, soit sur le développement industriel de l'URSS comparé avec la misère qui régnait avant Lénine, soit sur la dernière guerre dans laquelle la Russie a, bien entendu, joué le plus grand rôle… Les réactions à ces films, du public burundais, sont, en général, enfantines.

Pendant la semaine de Lénine[2], à l'occasion de son centième anniversaire, les projections de films ont été quotidiennes. En outre, une exposition photographique, qui a duré 15 jours, a été consacrée à la vie de Lénine.

2°) Par la publication d'un bulletin d'information bimensuel, illustré dont les thèmes, en dehors de l'habituelle propagande marxiste-léniniste, sont consacrés à l'actualité soviétique, à l'Afrique, au Burundi, à la jeunesse africaine, etc. Le Département voudra bien trouver ci-joint les deux derniers numéros de ce bulletin[3].

3°) Par la publication des horaires et des fréquences des émissions de Radio Moscou à destination de l'Afrique, en français et en swahili.

D'après une récente enquête des services de la radio locale, ces émissions ne semblent avoir aucune audience au Burundi sinon auprès de quelques fonctionnaires ayant étudié en Russie et qui écoutent d'ailleurs les émissions en russe à titre d'information et pour s'entretenir dans la langue.

Dans l'ensemble, malgré les quelques précisions données par cette dépêche, il ne semble pas que la propagande et l'infiltration soviétiques au

[1] Une abondante propagande chinoise s'exerce au Burundi par de nombreuses publications, illustrées, imprimées sur beau papier et dotées d'excellentes reproductions photographiques.

[2] Vladimir Ilitch Oulianov dit Lénine est né à Simbirsk le 22 avril 1870 et décédé à Gorki le 21 janvier 1924. Révolutionnaire, homme politique russe, il est le fondateur de l'Union soviétique. La semaine Lénine, inaugurée le 15 avril par des projections de films de propagande, qui ont attiré presque tous les jours nombre de spectateurs à l'ambassade soviétique, s'est poursuivie par la remise, le 22 avril, par l'ambassadeur Krukov au commandant Martin Ndayahoze, secrétaire général de la Maison du parti et ministre de l'Économie, des œuvres complètes du « Grand fondateur du premier État socialiste du Monde ».

[3] Ces documents ne sont pas joints.

Burundi, du moins actuellement, soient dangereuses pour le pays parce que très surveillées et pas tellement suivies par la population.

P.J. 2[1]

(*Afrique-Levant, Afrique, Burundi, 1966-1972, Ambassade, 1970, n° 5*)

59

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, AMÉRIQUE

Relations franco-brésiliennes

N. *Paris, 29 juillet 1970.*

Il existe au Brésil une vieille et profonde tradition d'amitié avec la France, née d'un attachement aux idées lancées par la Révolution française et aux valeurs culturelles représentées par notre pays. L'accueil fait au général de Gaulle en 1964[2] en a porté témoignage.

Les dirigeants actuels se réclament, dans l'ensemble de cette tradition et se préoccupent d'éviter que les réactions de l'opinion française devant les méthodes employées au Brésil pour lutter contre la subversion n'altèrent le climat amical des relations entre les deux pays.

Ces dirigeants sont renforcés dans leur attitude à l'égard de la France par le souci qu'ils ont, d'autre part, de diversifier les relations extérieures du Brésil afin d'enlever aux rapports de celui-ci avec les États-Unis le caractère d'un tête-à-tête. Ils ont ainsi été amenés à favoriser un resserrement de la coopération franco-brésilienne dans tous les domaines, et notamment ceux de la culture et de la technique ; ce rapprochement est au demeurant conforme aux dispositions de l'accord culturel et de l'accord de coopération technique respectivement conclus avec notre pays en 1948 et 1967[3].

Le Brésil est de ce fait devenu le pays d'Amérique latine dans lequel notre action culturelle et technique est la plus intense ; il absorbe environ 25 % des crédits affectés à cette action dans la région géographique considérée. 150 professeurs français y sont détachés dans deux lycées franco-brésiliens (Rio de Janeiro et Saint-Paul), scolarisant plus de 4 000 élèves, ainsi que

[1] Il n'y a aucune pièce jointe.

[2] Du 21 septembre au 16 octobre 1964, le général de Gaulle accomplit un voyage qui le conduit dans les 10 États du continent sud-américain, voir *D.D.F.* 1964-II, n° 145.

[3] Le premier accord signé à Rio de Janeiro, datant du 6 décembre 1948, s'intitule « Accord culturel entre la France et le Brésil », le deuxième, signé à Paris le 16 janvier 1967, s'intitule « Accord de coopération technique et scientifique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des États-Unis du Brésil ».

dans divers établissements d'enseignement et à l'Alliance française[1], dont les 41 centres regroupent 20 000 élèves. En 1968, 158 bourses universitaires et 335 bourses de coopération technique ont été accordées au Brésil, tandis que 165 experts étaient envoyés dans ce pays.

En ce qui concerne les relations économiques, les obstacles (difficultés financières brésiliennes et contentieux franco-brésilien) qui avaient gêné le développement des échanges entre les deux pays sont en passe d'être surmontés ; le Brésil, auquel le solde de ces échanges est traditionnellement favorable, demeure notre premier fournisseur et notre second client en Amérique latine ; la France se classe d'autre part au 7e rang des fournisseurs et des clients du Brésil (les achats brésiliens en France ont atteint, en 1969, 334 millions de francs et les ventes 676 millions).

Comme l'a constaté une mission du CNPF[2] conduite par le général Buchalet[3] en novembre 1969, la situation économique est redevenue propice à l'accroissement de nos investissements. L'attrait que présente pour notre pays le marché brésilien s'est en outre traduit par la décision d'organiser à Saint-Paul en 1971 une exposition industrielle française. Il convient enfin de rappeler qu'au cours de son récent séjour en France (mars 1970)[4] M. Delfim Netto, ministre brésilien des Finances, a invité M. Giscard d'Estaing à se rendre au Brésil en septembre prochain.

La collectivité française du Brésil compte 11 000 membres environ installés pour la plupart autour de Rio de Janeiro et de Saint-Paul. Cette concentration va cependant être vraisemblablement remise en cause par le transfert déjà effectif à Brasilia des autorités fédérales qui y seront suivies dans un délai maximum de deux ans par les ambassades étrangères.

M. de Paranagua[5] était chargé d'Affaires *a.i.* du Brésil à Paris depuis le 27 avril 1970.

L'ambassadeur de France au Brésil est depuis 1968 M. François de Laboulaye[6] qui se trouvait en congé en France quand, au début du mois de juillet, le Département apprit de bonne source que la sécurité de notre

[1] L'Alliance française est une organisation française dont l'objectif est de faire rayonner la culture française à l'extérieur de la France. Créée le 21 juillet 1883 à l'initiative de Paul Cambon, alors chef de cabinet de Jules Ferry et avec l'appui d'un comité où l'on trouvait des personnalités telles que Ferdinand de Lesseps, Louis Pasteur, Ernest Renan, Jules Verne et Armand Colin.

[2] CNPF (Conseil National du Patronat Français), créé le 12 juin 1946, il s'agit d'une organisation syndicale qui se constitue à la demande du gouvernement et qui a l'ambition de regrouper tout le patronat.

[3] Albert Buchalet, général de brigade et administrateur de sociétés françaises, attaché militaire près l'ambassade de France au Brésil (1947-1953), Commandant de groupement en opérations en Afrique du Nord (1954-1955), Directeur des applications militaires au Commissariat à l'Énergie atomique (1955), Conseiller technique du Président du Conseil (1958), il entre ensuite dans le secteur privé, et œuvre au CNPF ou il préside en particulier le comité franco-brésilien (depuis 1969).

[4] Voir Compte-rendu du 10 mars 1970 publié dans *D.D.F.* 1970-I.

[5] M. de Paranagua, chargé d'Affaires près l'ambassade du Brésil en France depuis le 27 avril 1970.

[6] M. François Lefebvre de Laboulaye, ambassadeur de France à Rio de Janeiro depuis octobre 1968.

représentant à Rio de Janeiro était menacée et qu'à la suite de l'enlèvement de M. von Holleben[1], ambassadeur d'Allemagne, il était la prochaine personnalité diplomatique visée par les guérilleros brésiliens. Dans ces conditions, il a été décidé que M. de Laboulaye retarderait de quelques semaines son retour au Brésil pendant qu'un spécialiste de la protection des personnes se rendrait à Rio de Janeiro avec l'accord des autorités brésiliennes.

(Direction d'Amérique, Brésil, 1964-1970, 1970, nº114)

60

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation politique du Dahomey

N. nº 399/DAM. *Paris, 29 juillet 1970.*

Le Dahomey vient de connaître une grave crise d'ordre intérieur (dont la relation chronologique figure en annexe)[2], et qui appelle un certain nombre de remarques d'ordre politique, social et économique, sinon juridique, à la mesure d'un pays de deux millions et demi d'habitants, écrasé entre deux puissants voisins anglophones[3], mais qui n'en représente pas moins un précieux débouché naturel de l'Afrique sahélo-soudanienne sur le golfe du Bénin.

1. L'aspect proprement juridique de la crise et surtout de la solution qui lui a été finalement apportée mérite réflexion, dans la mesure où une certaine forme de légalisme, directement inspirée des traditions les plus strictes du droit public, n'a cessé d'être appliquée à l'évolution des événements. Le lieutenant-colonel Kouandete[4] a tenu à se retrancher, au lendemain de la destitution du Dr Zinsou, derrière une volonté de justification logique du coup d'État du 10 décembre, tenant au fait que selon lui le président Zinsou avait été seulement chargé, d'une manière quasi contractuelle, d'une mis-

[1] M. Ehrenfried von Holleben, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à Rio de Janeiro depuis 1966. Enlevé le 11 juin 1970 par des guérilleros et libéré en échange de la libération de 40 prisonniers politiques.

[2] Cette annexe n'est pas jointe, mais la chronologie de la crise du pouvoir au Dahomey (décembre 1969-avril 1970) est classée dans le dossier d'archives : DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey (Bénin), 1970, nº 33.

[3] Ghana et Nigeria.

[4] Le Dr. Émile Derlin Zinsou est président de la République et chef du gouvernement du 27 juin 1968 au 10 décembre 1969, date à laquelle il est renversé par un coup d'État militaire dirigé par le lieutenant-colonel Maurice Kouandete qui prend le pouvoir. Le président Zinsou est destitué, transféré dans le Nord du pays puis libéré le 13 décembre et ramené à Cotonou. Le 12 décembre 1969, un Directoire de trois membres est formé comprenant les lieutenants-colonels Benoît Sinzogan, Maurice Kouandete et Paul-Émile de Souza, ce dernier étant le président du Directoire. Une Charte constitutionnelle provisoire est adoptée le 26 décembre 1969 qui régit le Dahomey en attendant la mise en place d'un régime constitutionnel.

sion de gouvernement déléguée par l'armée, qu'il en avait excédé les limites, et que par conséquent l'armée était en droit de retirer un mandat impératif ainsi détourné de son objet. Quant à la légalité constitutionnelle des opérations électorales fixées au mois de mars 1970 par le Directoire militaire, elle se heurtait évidemment à deux obstacles majeurs : d'une part, la Constitution adoptée par le peuple dahoméen le 31 mars 1968[1], à une majorité confortable, avait déjà fixé des règles de gouvernement qui auraient dû servir de référence ; d'autre part, il n'est pas certain que l'autorisation de rentrer au Dahomey accordée dès le 12 décembre par le Directoire militaire à MM. Maga[2], Ahomadegbe-Tometin[3] et Apithy[4] ait été suffisante pour dispenser ces mêmes personnalités de l'inéligibilité formelle dont ils avaient été frappés en avril 1968 par une ordonnance du lieutenant-colonel Alley[5], alors investi des fonctions de chef de l'État.

Ce qui explique que l'un des premiers soucis de la commission présidentielle mise en place le 1er mai 1970 ait été de promulguer une nouvelle Charte dahoméenne, superposée *de facto* à la Constitution de 1968, appelée à fonctionner comme « loi fondamentale de l'État » en attendant des élections générales et la mise en place d'un nouveau régime constitutionnel, et destinée à auto-légaliser le compromis conjoncturel élaboré à Savè[6]. La désignation de MM. Maga, Ahomadegbe-Tometin et Apithy, en tête de cette Charte, comme « responsables politiques du Dahomey », indique bien que celle-ci est née d'une situation de fait qui, pour être historiquement fondée, n'inculquait pas du même coup aux intéressés le pouvoir constituant. Les trois membres du Conseil présidentiel n'ont pas cru, néanmoins, être en mesure de se passer d'une justification en forme authentique, opposable d'ailleurs, le cas échéant, aux militaires. Ces derniers, de leur côté,

[1] Le 31 mars 1968, se sont déroulées les opérations du référendum constitutionnel. 92 % des électeurs inscrits ont voté pour le texte qui leur était soumis et qui comportait d'importantes innovations, notamment l'adoption d'un parti national unique pour une période minimum de cinq ans. La Constitution dahoméenne du 31 mars 1968, qui est la quatrième de cet État depuis son indépendance en 1960, est publiée dans La Documentation française, Paris, 1969, Notes et Études documentaires, n° 3625.

[2] M. Hubert Maga est président de la République du Dahomey d'août 1960 au 28 octobre 1963.

[3] M. Justin Ahomadegbe-Tometin est vice-président de la République du Dahomey, Premier ministre du 19 janvier 1964 au 1er décembre 1965.

[4] M. Sourou Migan Apithy est président de la République du Dahomey de janvier 1964 au 27 novembre 1965.

[5] Le lieutenant-colonel Alphonse Alley est chef de l'État de décembre 1967 à juin 1968.

[6] À la suite de l'annulation générale des élections présidentielles et législatives, le lieutenant-colonel de Souza, président du Directoire militaire, qui dirige actuellement le Dahomey, a indiqué dans son message à la nation du 3 avril qu'un gouvernement d'union nationale serait mis en place dans un délai d'un mois. Vingt-quatre heures avant le terme de ce délai, M. Maga tente un rapprochement avec ses adversaires en les invitant à le rencontrer à Savè, sous-préfecture du département du Zou, située à 150 km au sud de Parakou, le 16 avril. Seul M. Ahomadegbe-Tometin accepte de répondre à l'invitation du *leader* du Nord. Sur la rencontre de Savè et ses suites, se reporter à la dépêche de Cotonou n° 171/DAM/S1 du 18 avril 1970, non publiée. Le 30 avril, dans un message à la Nation dahoméenne, le président du Directoire annonce la création d'un Conseil présidentiel de trois membres au sein duquel la responsabilité sera collégiale et la formation d'un gouvernement. Premier président en exercice du conseil présidentiel, M. Hubert Maga est nommé à ce titre pour deux ans.

avaient tenu également, en décembre 1969, à placer le régime du Directoire des trois lieutenants-colonels sous l'empire d'une première Charte solennelle, élaborée par le procureur général près la Cour suprême, et dont la nouvelle Charte du 7 mai 1970 s'inspire notablement. Au « Quartier latin de l'Afrique », pour reprendre la qualification de Mounier[1] appelée à tant de faveur, les mânes de Portalis[2] et de l'Abbé Sieyès[3] ont décidément droit de cité.

2. Les mêmes soucis de rigueur et d'orthodoxie ne paraissent pas, en revanche, inspirer les responsables de la politique économique et financière. Certes, lors de la dernière réunion des ministres africains des Finances tenue au mois de mars 1970 à Abidjan, le secrétaire général du ministère des Finances du Dahomey a tenu à souligner que l'évolution de l'économie dahoméenne avait été satisfaisante en 1969 ; les productions, dans l'ensemble, ont sensiblement progressé ; celle d'huile de palme est passée de 8 800 tonnes pour la campagne 1967/68 à 23 000 tonnes pour 1968/69, celle de coton de 12 000 à 23 000 tonnes dans les mêmes délais. Mais tout cela, à vrai dire, était avant la nouvelle crise de décembre dernier, qui au surplus n'a pu avoir que des conséquences indirectes sur le développement économique du pays, en retardant la définition et la mise en place d'une politique des investissements, coordonnée aux aides étrangères. La situation financière paraît, en revanche, plus préoccupante.

Le Directoire militaire avait institué, dès le début de 1970[4], trois douzièmes provisoires dont la validité est venue à expiration le 31 mars. Depuis lors, les finances dahoméennes ressemblent plus, sans doute, à celles de la ménagère qu'à celles d'un pays tenu aux contraintes sévères d'un programme de développement et aux exigences d'une fonction publique nombreuse. Si d'autre part, les événements politiques des derniers mois peuvent être considérés comme ayant retardé de façon inévitable le vote du budget 1970, il demeure que le budget 1969/70 devra se solder par une augmentation sensible du déficit, qui atteindra environ 1 500 millions de F CFA (soit 22 % du montant des recettes) contre un peu plus d'un milliard de F CFA en 1968 et 700 millions en 1967. M. Maga n'a donc pas été mal inspiré

[1] Emmanuel Mounier (1905-1950) philosophe français, influencé par Bergson, Maritain et Péguy. Il fonda la revue *Esprit* (1932) et joua un rôle important dans le mouvement intellectuel, spirituel et politique en France entre les deux guerres. Il fut le chef de file du « mouvement personnaliste » qui tente de faire une synthèse du christianisme et du socialisme.

[2] Jean Étienne Portalis (1746-1807), homme politique et juriste français, avocat, participa à la rédaction du Code civil, directeur des Cultes en 1801. Portalis négocia le Concordat et fut ministre des Cultes de 1804 à 1807.

[3] Emmanuel Joseph Sieyès ou l'abbé Sieyès (1748-1836), homme politique français, nommé en 1787 vicaire général de Chartres. Installé à Paris en 1788, il fit paraître son *Essai sur les privilèges* (1788) et *Qu'est-ce que le Tiers État ?* (1789). Membre du club des Jacobins, monarchiste constitutionnel, il fut élu à la Convention où il vota la mort du roi. Membre du comité de salut public après le 9 thermidor. Il prépara le coup d'État du 18 brumaire an VIII qui marque la fin de la Révolution française, du Directoire et le début du Consulat. Il participa à la rédaction de la Constitution de l'an VIII.

[4] Une ordonnance du Directoire militaire prise le 31 décembre 1969, mais dont le texte est rendu public dans la première semaine de janvier 1970, traite de l'exécution des recettes et dépenses de l'État pendant le premier trimestre 1970.

d'insister, dans son premier message à la Nation[1], au début de mai, sur « les graves crises financières, économiques et sociales que traverse actuellement le Dahomey » et M. Pascal Chabi Kao, redevenu ministre des Finances[2] après l'avoir été sous le régime Alley, aura un lourd dossier à plaider lorsqu'il lui appartiendra de se présenter devant ses collègues, à la BCEAO[3] et à Paris. De leur côté, certaines organisations syndicales, peu confiantes dans les vertus du nouveau régime, n'ont pas hésité, à l'occasion du 1er mai, à dénoncer dans l'idée d'un Conseil présidentiel une « formule bâtarde qui consomme le mépris du Directoire et des *leaders* pour les syndicats et les mouvements de jeunesse ». La suppression du prélèvement de 20 % sur les salaires[4], que M. Apithy avait solennellement (et peut-être imprudemment) promise pendant la campagne électorale a été particulièrement réclamée ; et il était difficile aux nouveaux gouvernants de ne pas faire au moins un geste dans ce domaine, malgré le soutien que cette fiscalité exceptionnelle de l'ordre de 800 millions CFA apportait aux finances publiques ; on n'oubliera pas en effet que le Dr Zinsou doit en grande partie sa chute de décembre 1969 à l'indifférence de l'opinion devant un coup d'État qu'elle voulait considérer comme marquant la fin d'un régime d'austérité applicable en priorité aux seuls salariés. La compensation de ce manque à gagner reste toutefois à déterminer, et ne constituera pas le moindre élément de la demande d'aide urgente que M. Maga prépare à notre intention.

3. L'installation d'un nouveau régime à Cotonou suppose en effet une normalisation des relations franco-dahoméennes, très affectées par les événements politiques des derniers mois.

Alors que l'arrivée au pouvoir du Dr Zinsou, en août 1968, avait été accueillie de façon très favorable à Paris, sa chute a amené le gouvernement français à freiner sensiblement l'assistance financière et technique qu'il apportait au Dahomey. Dès le 11 décembre 1969 il avait été décidé que le versement de la dernière tranche de la subvention budgétaire annuelle serait suspendu, que les opérations non engagées ne seraient pas entreprises et que la relève de l'assistance technique serait pratiquement arrêtée. Si les

[1] Le 30 avril 1970.

[2] M. Pascal Chabi Kao est ministre des Finances dans le gouvernement formé le 1er mai 1970. Ancien secrétaire général de la Banque dahoméenne de développement, M. Chabi Kao a été successivement ministre du Travail et de la Fonction publique du 24 décembre 1965 au 16 mai 1967, puis de nouveau du 16 mai au 17 décembre 1967, ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan du 22 décembre 1967 à juin 1968.

[3] La BCEAO, ou Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, est l'institut d'émission commun aux sept États membres de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) (Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo). C'est un établissement public international dont le siège est à Dakar. Outre l'émission des signes monétaires dans les États membres de l'Union, dont elle a le privilège exclusif, la BCEAO a en charge : la centralisation des réserves de devises de l'Union, la gestion de la politique monétaire des États membres de l'Union, la tenue des comptes des Trésors des États de l'Union, la définition de la loi bancaire applicable aux banques et aux établissements financiers. Le texte qui régit la BCEAO est le Traité de l'Union monétaire Ouest africaine (UMOA), signé le 12 mai 1962, entré en vigueur le 2 novembre 1962.

[4] Le président Maga a annoncé, dans une allocution radiodiffusée, la suppression, à compter du 1er août, du prélèvement de 20 % sur les salaires, établi il y a 5 ans.

Dahoméens en ont ressenti de l'amertume, il n'en demeure pas moins que cette attitude de prudente réserve était amplement justifiée par notre incertitude devant les rapports réels des forces en présence ; ce qui n'a pas empêché notre volonté de neutralité stricte de nous être reprochée dans certains milieux dahoméens, puis divers organes de presse de nous accuser, au contraire, de vouloir absolument favoriser le retour au pouvoir de M. Maga…

Aujourd'hui que la situation intérieure présente au moins les apparences d'un retour à un régime normal, nous retrouvons les raisons traditionnelles qui nous ont conduit dans le passé à aider le Dahomey, pays francophone, débouché maritime irremplaçable des pays sahéliens sur le golfe du Bénin, élément d'une zone d'influence française dans cette région, soumise à l'attraction des deux puissants États anglophones que sont le Ghana et surtout le Nigeria. De ce point de vue, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir vu neutralisées dans l'immédiat les intentions de M. Apithy[1], qui songeait à un large rapprochement Cotonou-Lagos, sans se préoccuper outre mesure du danger d'absorption économique, culturelle et politique qui en aurait résulté selon toute vraisemblance pour un pays comme le Dahomey.

La question est alors du prix que nous attachons à l'équilibre politique d'un État qui n'a pas trouvé son assise depuis les années de l'indépendance, mais qui nous reste d'autant plus attaché que l'assistance des autres pays lui est encore plus chichement mesurée, et que ses dirigeants actuels s'honorent personnellement d'avoir appartenu au Parlement ou au gouvernement français. La signature, le 29 mai dernier, de deux conventions de financement portant l'une sur un programme d'aide à la formation et à l'équipement de la police[2], l'autre, beaucoup plus importante, sur le développement agro-industriel du Grand Hinvi[3], pour un montant de près de 250 millions de F CFA, est apparue comme l'indice d'une reprise, en attendant les négociations au fond prévues pour les prochains mois.

4. Quant aux incidences proprement politiques de la crise, elles ne sont pas les moins redoutables. Les dernières incartades du lieutenant-colonel Kouandete, déchu de ses fonctions de chef d'État-major de l'armée et frappé d'une lourde sanction militaire[4], ne sont pas seulement un épisode du sévère règlement de comptes qui l'oppose depuis décembre 1967 au lieutenant-colonel Alley ; elles témoignent d'un malaise profond de l'armée, entraînée depuis plusieurs années, peut-être d'abord à son corps défendant, dans les remous des crises politiques, et aujourd'hui fortement travaillée par

[1] Lors de la conférence de presse tenue à Porto Novo le 2 mars 1970.

[2] La convention d'aide à la police dahoméenne en matière de formation et d'équipement dont le montant s'élève à 14 millions de F CFA.

[3] Il s'agit de la première étape du développement de la culture du palmier à huile, cultivé au sud du Dahomey, avec la réalisation de grandes plantations industrielles, regroupées autour d'unités industrielles à grande capacité de traitement et dont les produits de la transformation sont destinés au marché régional et international.

[4] Le 11 juin, le chef d'État-major, le lieutenant-colonel Kouandete, est frappé de soixante jours d'arrêts de forteresse et est relevé de ses fonctions de chef d'État-major des forces armées dahoméennes le 13 juin.

des préoccupations étrangères à sa vocation traditionnelle, à tel point qu'on en est venu à la tenir, non plus comme un élément du maintien de l'ordre, mais comme un facteur supplémentaire de désordre.

La raison en a été analysée par un numéro récent d'*Africasia*, mais elle ne vaut pas seulement pour l'armée : « les forces armées dahoméennes… possèdent une élite tout aussi divisée et intéressée que les autres élites privilégiées du Dahomey. Ses 90 officiers, dont 74 originaires du Sud et 16 du Nord, sont opposés en clans basés sur l'ethnie, l'amitié, l'âge, la garnison. Les plus anciens officiers ont fait les guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie comme sous-officiers de l'armée française. Les plus jeunes sortent des écoles militaires modernes. Des alliances de tendances se nouent et se dénouent sans cesse ».

Une chose est hors de doute : c'est à l'armée que le lieutenant-colonel Kouandete doit l'échec de son coup d'État du 10 décembre ; mais de cette polarisation régionale des suffrages et du coefficient d'audience personnelle, presque féodale, de chaque homme politique dahoméen, le Dr Zinsou a administré pour sa part, *a contrario*, une autre preuve décisive : sa candidature à l'élection présidentielle ne reposait effectivement sur aucune assise tribale déterminée, mais se voulait précisément au-dessus des clivages ethniques, dans la perspective de l'Union pour le Renouveau du Dahomey qu'il avait constituée étant au pouvoir ; il est apparu dès les premiers jours de la consultation qu'il n'avait à peu près aucune chance de l'emporter, tandis que ses trois adversaires faisaient successivement le plein de leurs partisans dans leur fief respectif. M. Apithy n'a eu aucune peine ensuite à reconnaître ce régionalisme qui constitue le fond de la vie politique dahoméenne, en déclarant peu après l'entrée en fonction du Conseil présidentiel auquel il venait de se rallier : « Il convient de noter que la région du Sud du Dahomey a eu le privilège de servir de cobaye aux élections présidentielles et législatives. Nous avons pensé qu'en ce qui concerne la rotation de la présidence de l'organe suprême de l'État, il convenait que la région septentrionale soit choisie la première. C'est ainsi qu'à tour de rôle la présidence sera assurée par le Nord, par le Centre et par le Sud du Dahomey ».

Dans de telles conditions cependant, et c'est là probablement la leçon de ces cent quarante-et-un jours de crise ajoutés à bien d'autres, il n'y a pas de Dahomey. Dès sa naissance, la commission tripartite a fait apparaître une fêlure que les épreuves inévitables du pouvoir se chargeront d'élargir. M. Maga reste l'homme du Nord qu'il était lorsqu'il fondait en 1948 les prémices de sa carrière sur la constitution d'un groupe ethnique du Nord qu'il n'a jamais renié, parce qu'en vérité les problèmes spécifiques du Nord n'ont jamais été résolus ; M. Ahomadegbe-Tometin, héritier des souverains d'Abomey, est l'homme du Centre-Ouest, et M. Apithy, né à Porto-Novo, le porte-parole du Sud-Est. L'union fragile de deux d'entre eux contre le troisième, ou cette fois la coalition précaire de leurs trois ambitions personnelles, dans un système de responsabilité collective assez étranger sans doute aux traditions africaines, voilà qui ne suffit pas à susciter le développement d'un véritable sentiment national.

Toute l'origine est là de ces formules originales et souvent acrobatiques, de ces innovations juridiques et politiques, de ces soubresauts également et de ces crises, qui font du Dahomey « l'homme malade » de l'Afrique francophone : l'appareil de l'État ne peut reposer que sur une volonté nationale cohérente, ou procéder de l'arbitraire, du moins si l'on s'en tient aux conceptions de l'État léguées au monde occidental par Hobbes[1] et Montesquieu. Sinon, la conclusion d'un journaliste américain du *Herald Tribune* de New York, à la fin du mois de mars dernier, prend tout son sens : « les puissances coloniales européennes qui se sont partagé l'Afrique au XIXe siècle ont signé des traités avec des rois et des chefs de tribu dont le pouvoir s'étendait rarement au-delà des limites d'un groupe de villages ou d'agglomérations… La question qui se pose toujours aux États africains, dix ans après leur indépendance, est de savoir s'ils peuvent créer des entités nationales stables, sur une base fédérale ou centralisée, susceptibles de s'intégrer au monde moderne. Et cette question en amène une autre : peut-on et doit-on implanter des formes européennes de gouvernement, qu'elles soient démocratiques ou totalitaires, dans des communautés auxquelles les concepts sociaux et culturels des Européens sont totalement étrangers ? ».

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Benin, 1970, politique intérieure, n° 27*)

61

NOTE
DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Sur la prochaine session de l'OUA

N. *Paris, 29 juillet 1970.*

Sur la prochaine session de l'OUA et les problèmes que soulèvent :

– la décolonisation des territoires africains encore soumis à la domination portugaise,

– et la politique raciste de l'Afrique du Sud.

En évoquant les problèmes de la décolonisation des territoires africains encore soumis à une domination étrangère, la question de la Côte française des Somali, risque d'être une fois de plus, posée.

1/ *Côte française des Somali*

La délégation sénégalaise a toujours soutenu que le gouvernement actuel de la Côte française des Somali (Djibouti) a été mis en place, après un référendum populaire, et à la suite d'élections générales valables.

[1] Thomas Hobbes (1588-1679) est un philosophe anglais.

Elle a soutenu que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a donc été respecté…

Car l'autodétermination ne peut être autre que le libre choix du régime propre à chaque pays.

La délégation sénégalaise a également agi, au niveau des Nations unies, pour écarter cette question de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

2/ *Territoires sous domination portugaise*

Le Comité de coordination pour la libération de l'Afrique et le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité africaine feront le point de la lutte de libération engagée par les mouvements nationalistes :

– de Guinée Bissao

– d'Angola

– et du Mozambique.

À l'égard de ces problèmes, l'Organisation de l'Unité africaine a été amenée, au cours de ces dernières années à voter des résolutions condamnant :

– la politique colonialiste du Portugal,

– le régime raciste de l'Afrique du Sud,

– ainsi que les pays membres de l'OTAN tels que l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Italie, les États-Unis, la Grande-Bretagne qui consentent des livraisons d'armes au Portugal et à l'Afrique du Sud.

Mais le Sénégal et un certain nombre de pays francophones (Tunisie, Madagascar) sont parvenus, au cours de ces deux dernières années, à faire adopter des résolutions qui écartent la condamnation de ces États.

« Pour recommander à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement[1] d'entreprendre, sous la forme la mieux appropriée, une démarche pressante et énergique auprès des États membres de l'OTAN afin que cette organisation cesse de fournir au gouvernement du Portugal tout appui permettant à ce pays d'intensifier sa guerre coloniale ».

Par contre, la construction, sur le Zambèze, du barrage de Cabora Bassa[2] ne manquera pas de poser, à la prochaine réunion de l'OUA, un nouveau problème.

En effet, en septembre 1969, l'Afrique du Sud et le Portugal ont signé un accord relatif à la construction du barrage hydroélectrique de Cabora Bassa sur le Zambèze au Mozambique.

Initialement, ce barrage devait être construit par la *Zamco consortium*, groupant :

– l'*Anglo-American Corporation* de l'Afrique du Sud,

– des firmes française, italienne, allemande et d'autres monopoles financiers étrangers, dont les firmes suédoises.

[1] Voir dépêche du 4 septembre 1970 n° 1204/AL, non publiée, intitulée « VIIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA ».

[2] Le barrage de Cabora Bassa dont les travaux débutent en 1967, fait partie de l'aménagement général de la vallée du Zambèze. Voir *D.D.F.* 1969-II (documents n°s 189, 318, 323 et 374).

À la suite de démarches effectuées par la Zambie auprès de certains gouvernements européens, et des inquiétudes constamment exprimées par les mouvements de libération sur les implications de la construction de ce barrage, les firmes suédoise, allemande et italienne ont décidé de se retirer du projet.

La position des délégations amies de la France sera rendue difficile, à la prochaine session de l'OUA, par un certain nombre de faits :

– d'abord, par le maintien de la participation française à la construction du barrage de Cabora Bassa,

– en second lieu, par les récentes déclarations du porte-parole du gouvernement français, à la suite du voyage que vient d'effectuer, au Portugal, M. Maurice Schumann[1], ministre français des Affaires étrangères.

M. Léo Hamon[2] a, effectivement, déclaré, au nom du gouvernement français :

– que la France fournira des armes au Portugal,

– et qu'elle n'est pas le seul pays à participer à la réalisation du barrage de Cabora Bassa.

La distinction qui a été faite, entre les armes affectées à la défense extérieure des États, et les armes utilisées pour des opérations de police, ne suffira certainement pas pour convaincre les instances de l'OUA.

Déjà, le groupe africain à l'ONU vient de saisir le Conseil de sécurité du problème précisément de ces livraisons d'armes.

Il serait évidemment difficile à la délégation sénégalaise, dans les circonstances présentes, de trouver des justifications à une telle politique.

Enfin, notre propre situation, les bombardements et les incendies, les enlèvements et les meurtres, les destructions et les vols que les forces armées portugaises commettent sur le territoire sénégalais constituent autant d'éléments qui placent le Sénégal dans une situation particulière.

Tous ces problèmes pourraient faire l'objet de conversations avec les autorités françaises.

Et toute initiative française soit au sein de l'OTAN, soit auprès du Portugal dans la voie de la recherche d'une solution, aura une résonance certaine dans les instances de l'Organisation de l'Unité africaine.

(DAM, généralités 1959-1979 OUA, 1970, nº 372)

[1] Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] Léo Hamon, porte-parole du gouvernement Jacques Chaban-Delmas depuis le 22 juin 1969.

62

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1715 à 1718. *Paris, 30 juillet 1970, 20 h. 41.*
Diffusion Réservée.

Le chargé d'Affaires d'URSS a été reçu, sur sa demande, le 30 juillet par le Secrétaire général.

M. Oberemko[1] était chargé, comme suite à l'entretien qu'il avait eu le 24 juillet avec M. Alphand[2] (mon télégramme nº 1678-86), de dire le prix que son gouvernement attache à la poursuite d'un dialogue bilatéral avec nous sur les moyens de régler le conflit du Moyen-Orient. Le gouvernement soviétique apprécie beaucoup l'identité de vues qui est apparue au cours des conversations que M. Vinogradov[3] a eues le mois dernier à Paris ; il désire que cette coopération se développe de façon constructive. Il souhaite en particulier que nous appuyions ses efforts en vue d'une reprise active des travaux à Quatre. M. Oberemko a répété à cet égard, dans les termes dont il avait usés le 24 juillet, comment son gouvernement concevait le rôle des Quatre à l'égard de M. Jarring.

M. Alphand a indiqué que nous avions confirmé au gouvernement américain que nous n'avions pas d'objection à ce que les propositions Rogers soient entérinées par les Quatre et transmises par eux à M. Jarring, par l'entremise de M. Thant. Mais nous pensons, comme le gouvernement soviétique, que, si la mission Jarring reprend, il faudra fournir au représentant spécial des éléments à la fois substantiels et équilibrés et que c'est aux Quatre qu'il appartient de les élaborer de façon plus complète et plus explicite que ce n'est le cas dans les propositions Rogers. Les Quatre auront d'ailleurs non seulement à fournir directement de tels éléments mais aussi à répondre aux questions de M. Jarring. Cette reprise des travaux à Quatre n'exclut pas bien entendu dans notre esprit la poursuite des dialogues bilatéraux, que ce soit entre les États-Unis et l'URSS, entre la France et l'URSS, etc.

M. Alphand a demandé à M. Oberemko comment on envisageait du côté soviétique l'établissement du cessez-le-feu. Le chargé d'Affaires de l'URSS a répondu qu'il n'avait pas d'information sur ce point. M. Alphand a fait observer que puisque les Américains semblaient vouloir s'en mêler

[1] Valentin Oberemko, ministre conseiller de l'ambassade de l'URSS à Paris.

[2] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Vladimir Mikhailovich Vinogradov, ambassadeur soviétique au Caire depuis 1970.

directement auprès des parties, nous n'entendions pas, quant à nous, nous immiscer dans une affaire aussi délicate.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

63

M. Wapler, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 980/EU. *Ankara, 30 juillet 1970.*

La guerre de l'opium

Une semaine durant, la vie politique turque a été dominée par la « guerre de l'opium », ainsi qu'il est convenu d'appeler la polémique qui vient d'opposer les Turcs aux Américains.

Si conscients que l'on soit, à Ankara, des problèmes posés par la production du pavot et la contrebande de l'opium – ainsi qu'en témoigne la réduction progressive des zones de culture du pavot – on ne paraissait pas s'attendre à un tel coup de semonce de la part des États-Unis. La menace de sanctions économiques suggérée par le ministre américain de la Justice[1] a provoqué ici une émotion considérable, comparable – les commentateurs se sont plu à le souligner – à celle qu'avait suscitée en 1964 la lettre du président Johnson à M. Ismet Inönü à propos de Chypre[2].

Ce qui mérite de retenir surtout l'attention, en l'occurrence, c'est moins la suggestion de l'Attorney général – rapidement désavouée par Washington – que l'ampleur et la véhémence des réactions turques à l'idée d'encourir des sanctions de la part d'un État étranger, à plus forte raison d'un État puissant.

L'opposition, unanime, a mêlé ses protestations à celles du pouvoir. Ce phénomène d'union sacrée, exceptionnel dans les annales de la Turquie d'aujourd'hui, s'explique avant tout par la volonté, ressentie collectivement, de réagir contre une ingérence jugée d'autant plus intolérable qu'elle attente simultanément à la notion de souveraineté nationale et aux intérêts des cultivateurs[3].

[1] Le ministre américain de la Justice ou *Attorney General* est John Newton Mitchell depuis le 20 janvier 1969. Se reporter aux télégrammes d'Ankara nos 522 à 527, 533 des 23 et 24 juillet 1970, non publiés. Il y est écrit que M. John Mitchell aurait endossé la proposition de M. Charles Vanick, représentant de l'Ohio, d'infliger « certaines sanctions économiques » à la Turquie qui tolère l'exportation clandestine d'opium et d'héroïne

[2] La lettre du président Johnson adressée au Premier ministre de Turquie, Mustafa Ismet Inönü, (1961-1965) datée du 5 juin 1964, prévient celui-ci des conséquences qu'aurait une intervention unilatérale des forces armées turques sur une partie de l'île de Chypre. Voir à ce sujet *D.D.F.* 1964-I, *Chypre*, en particulier le nº 285.

[3] Concernant la situation de l'opium en Turquie, de la culture au trafic, se référer à la dépêche d'Ankara nº 940/EU du 16 juillet 1970, non reproduite.

Alors que les esprits commençaient à se calmer, les journaux ont dénoncé le rôle des « gangs » français dans le trafic de l'opium : les pavots récoltés en Turquie seraient transformés en stupéfiants dans les laboratoires clandestins de Marseille. Le *Yeni Gazete* a reproché à notre pays de « gagner des milliards sur le dos de la Turquie » et le *Hurriyet*[1] s'est fait l'écho de propos tenus par des « personnalités françaises » qui auraient accusé la police turque de complicité avec les trafiquants d'opium et d'héroïne. La police française, à son tour, s'est vu reprocher de « protéger les contrebandiers ».

Je relève enfin un article publié aujourd'hui dans le *Yeni Gazete* qui, pour la première fois depuis le début de cette campagne, fait un effort d'objectivité.

Tout en reconnaissant le caractère « indécent » des pressions américaines, le journal écrit en effet que « la colère ne constitue pas une solution » et qu'on ne saurait nier la contrebande qui s'exerce en Turquie « sur une grande échelle ». « Avant de chercher la paille dans l'œil du prochain, il nous faut voir la poutre dans le nôtre », conclut le quotidien pour lequel des mesures s'imposent si la Turquie ne veut pas paraître elle-même « engourdie par l'usage des narcotiques ».

Cet appel sera-t-il entendu ?

(*Europe, Turquie, 1961-1970, relations politiques avec la France, questions administratives et contentieuses 1970, nº 143*)

64

M. MALO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 622/AS[2]. *Pékin, 30 juillet 1970.*

Visite en province de la délégation gouvernementale française conduite par M. André Bettencourt

La délégation gouvernementale française conduite par M. André Bettencourt[3], ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan

[1] *Hürriyet* (La Liberté) est un quotidien turc fondé le 1er mai 1948 par le groupe de presse des Simavi. Il appartient au groupe Dogan Yayincilik A.S. qui possède également les quotidiens *Milliyet* (La Nation), *Radikal* (Radical), *Posta*, *Turkish Daily News*, *Referans*, *Fanatik* et *Fanatik basket*. Ancien journal populaire, il cherche à toucher les couches modestes de la société ; Sa devise est *La Turquie appartient aux Turcs.*

[2] Cette dépêche émane de M. Charles Malo, conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis janvier 1970.

[3] M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 22 juin 1969, effectue un voyage officiel en République populaire de Chine du 7 au 21 juillet 1970. La visite en province se situe entre le 15 et le 22 juillet.

et de l'Aménagement du Territoire, et dont faisaient partie MM. de Beaumarchais[1], d'Aumale[2], Lewin[3], Schopflin[4] et Deprez[5], a quitté Pékin le mercredi 15 juillet pour accomplir une visite officielle d'une semaine dans trois provinces chinoises. Mme Bettencourt, M. et Mme Manac'h, M. Épron[6] ont accompagné la délégation ainsi que, du côté chinois, un groupe de représentants du *Wai Chiao Pu*[7] à la tête duquel avait été placé le directeur d'Europe occidentale, M. Tang Hai-kuang.

Cinq villes figuraient au programme de la visite : Yenan, sanctuaire de la révolution chinoise et de la lutte antijaponaise, Si An, chef-lieu de la province du Shensi et grande métropole industrielle, Nankin, naguère encore capitale de la Chine et aujourd'hui chef-lieu de la province du Kiang Su, Hang Chow, chef-lieu du Chekiang où les paysages tant de fois chantés par les poètes atteignent une rare perfection, Shanghai enfin, municipalité indépendante, immense agglomération, centre intellectuel, technique et commercial de première importance doté du plus grand port de Chine.

Tout au long du périple la délégation française a été l'objet d'un accueil extrêmement cordial et détendu. Une organisation matérielle irréprochable, une volonté constante de satisfaire l'intérêt ou la curiosité des visiteurs, une grande promptitude à aplanir les menues difficultés de la vie quotidienne ont donné la mesure du désir des autorités chinoises de faire en sorte que ce voyage fût un réel succès.

Au terme de chaque étape, les visiteurs français ont été reçus par les représentants des comités révolutionnaires locaux, soit à l'échelon municipal, soit à l'échelon provincial. En raison des difficultés intérieures que connaît encore la Chine, seuls avaient pu être délégués à l'échelon provincial les vice-présidents des comités révolutionnaires. Diverses allocutions ont été prononcées lors des dîners officiels offerts par les autorités locales au cours desquelles tant du côté français que du côté chinois a été réaffirmée la volonté commune de rapprochement entre les deux pays. Pour être de circonstance, ces interventions n'en ont pas moins traduit dans leur ensemble une grande cordialité. L'accent a été mis tant du côté chinois que du côté français sur la nécessité de développer des contacts entre les deux pays à tous les échelons et sur tous les plans.

[1] M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[2] M. Christian d'Aumale, ministre plénipotentiaire est directeur adjoint de la direction des Affaires économiques été financières au Département, en charge des Accords bilatéraux, depuis juin 1968.

[3] M. André Lewin, conseiller des Affaires étrangères est chef de Cabinet de M. Bettencourt depuis juin 1969.

[4] M. Pierre Schopflin, inspecteur hors classe à l'Inspection générale de Sécurité sociale, conseiller technique au Cabinet du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann.

[5] M. Marc Deprez, administrateur civil, à la direction des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances, sous-direction des relations bilatérales.

[6] M. Philippe Épron, secrétaire des Affaires étrangères, est troisième secrétaire près l'ambassade de France à Pékin depuis janvier 1970.

[7] *Wai Chiao Pu* ou Ministère chinois des Affaires étrangères.

M. Bettencourt, tout en exprimant le souhait que progressent encore davantage les échanges commerciaux franco-chinois et que soient reprises les relations culturelles et techniques interrompues par la Révolution culturelle, a néanmoins souligné de façon réitérée le caractère essentiellement politique de sa visite. Le Ministre a rappelé à ce sujet que son voyage marquait le premier acte d'un rapprochement qui serait concrétisé ultérieurement par des prises de contact à un niveau plus élevé. Il convenait de renouer avec l'esprit qui avait présidé à l'ouverture des relations diplomatiques entre la France et la Chine, et de poursuivre une ligne d'action en tous points conforme à la politique préconisée par le général de Gaulle. Si les événements intérieurs chinois avaient constitué un obstacle temporaire à la poursuite des programmes définis avant la Révolution culturelle, le moment d'en considérer la relance avec confiance semblait être venu. C'était du moins le souhait du gouvernement français qui, ainsi que le rappelait le Ministre, reprenait à son compte les principes fondamentaux qui avaient déterminé en son temps l'attitude du général de Gaulle vis-à-vis de l'ensemble des problèmes intéressant l'Asie orientale et plus particulièrement vis-à-vis de la Chine, de la place qui devait lui revenir dans le monde, notamment au sein de l'Organisation des Nations unies.

Du côté chinois, on s'est félicité des dispositions manifestées par la partie française à l'endroit de la Chine qui à son tour savait reconnaître les mérites de l'attitude adoptée par le gouvernement français relativement à tous les problèmes qui intéressent Pékin au premier chef. Une phase nouvelle semblait en effet s'ouvrir dans les rapports entre les deux pays qui laissait bien augurer de l'avenir. On savait gré à la France d'avoir pris constamment position en faveur de l'admission de la Chine aux Nations unies afin qu'elle puisse y faire valoir ses droits ; depuis deux ans les relations entre les deux pays étaient « très bonnes » et il convenait de poursuivre ensemble les efforts naguère fructueusement déployés par le gouvernement chinois et le général de Gaulle pour que la coopération avec Paris prenne une dimension nouvelle.

L'étape de Yenan fut tout entière un pèlerinage aux lieux sacrés qui ont vu mûrir et se développer la Révolution chinoise durant la période critique de la résistance à l'agression japonaise. Dans un cadre d'une grande pureté plastique, à la fois austère et intime, les visiteurs français purent se rendre dans les lieux où s'installèrent à diverses époques le quartier général des forces communistes chinoises et les organismes qui en relevaient : aujourd'hui, l'on peut voir les grottes où vécurent le président Mao et les principaux dirigeants du mouvement, la salle de l'Assemblée des délégués, le Musée révolutionnaire, le Quartier général de la Huitième Armée de Marche, ainsi que le célèbre Jardin des Jujubes.

Tout autre fut Si An, immense agglomération puissamment industrialisée regroupant quelque 1,5 million d'habitants et entourée d'une riche campagne aux cultures soignées. La nécessité d'une irrigation à grande échelle est sans doute à l'origine des progrès considérables de l'électrification dans cette région. Le programme de la visite a permis à la délégation de se rendre à la Pagode de la Grande Oie (VIIe-VIIIe siècles), construction Tang

de style dépouillé qui garde une grande noblesse en dépit de restaurations successives. Puis ce fut le tour du Shensi où sont conservés certains spécimens remarquables de la statuaire chinoise des huit premiers siècles de notre ère, mais où l'on découvre en outre, au milieu de ce qu'il est convenu d'appeler la « Forêt de Stèles », la très célèbre pierre nestorienne de Si An, l'un des tous premiers vestiges de l'apparition du Christianisme en Chine, qui remonte à la deuxième moitié du huitième siècle.

La matinée du jour suivant fut consacrée à la source thermale de Hua Ching Kung, théâtre du fameux incident de Si An de décembre 1936[1], ainsi qu'à un parcours rapide du site néolithique de Pan Po où sont préservés certains restes humains antérieurs à ceux de l'Homme de Pékin.

L'après-midi du 17 juillet, le mauvais temps ayant conduit au report du départ initialement prévu pour Nankin, l'initiative déployée par les organisateurs chinois rendit possible l'accès à une commune populaire baptisée *Commune du Premier Août* située dans la banlieue sud-ouest de la ville. Cette visite impromptue mit les hôtes français à même d'apprécier les méthodes de culture et d'autogestion de cette entreprise essentiellement agricole.

Le séjour à Nankin dut être légèrement écourté le jour suivant. Le Ministre et sa suite descendirent néanmoins en vedette le Yang Tsé jusqu'au grand pont qui relie le nord et le sud de la Chine et en effectuèrent quelques instants plus tard la traversée. Pour le reste, l'excursion se limita à un pèlerinage au Mausolée de Sun Yat sen[2] où repose le père de la Révolution Chinoise ;

La plus belle surprise qui ait été réservée à la Délégation restera sans doute celle de l'harmonie somptueuse et infiniment délicate du cadre de Hang Chow et de ses paysages lacustres. Outre une promenade en bateau sur le Lac de l'Ouest, universellement renommé, il fut offert aux visiteurs français de parcourir les ateliers d'une fabrique de brocard de soie et d'assister dans le cadre de la Commune Populaire *du Lac de l'Ouest* à la cueillette et au séchage du thé.

La visite de Shanghai marquait le terme du périple et elle fut également très détendue. Si les contacts établis avec le personnel médical de l'hôpital n° 6 spécialisé dans les greffes de membres sectionnés fut l'occasion d'apprécier certains aspects de la technique médicale chinoise, en revanche il est permis de se demander si l'intérêt de l'Exposition Industrielle Permanente du Palais de l'Amitié justifiait qu'on lui consacrât une matinée. Toujours

[1] On appelle « l'incident de Sian », la séquestration de Tchang Kaï-chek par Zhang Xueliang, le 12 décembre 1936 pour l'obliger à réaliser une alliance avec les communistes (accord de Sian, conclu à la fin de décembre 1936), marquant la naissance du deuxième front uni aboutissant à l'intégration des forces communistes aux troupes régulières chinoises. Zhang Xueliang, militaire et seigneur de guerre chinois, il est l'un des dirigeants de la Mandchourie et d'une partie de la Chine du Nord-Est. Il est l'organisateur de l'incident de Sian. Il fut ensuite retenu prisonnier par Tchang Kaï-chek depuis 1937. Il est considéré en République populaire de Chine comme un héros national.

[2] Sun Yat-sen (12 novembre 1866-12 mars 1925), *leader* révolutionnaire et homme d'État chinois, il fut le premier président de la République de Chine en 1912 et entre 1917 et 1925.

est-il que la promenade en bateau au cours de laquelle la délégation descendit la Rivière de Shanghai jusqu'à son confluent avec le Yang Tsé fut des plus appréciée.

La dernière manifestation du voyage fut une représentation du célèbre opéra révolutionnaire Sha Chia Pang. Cette soirée apportait une touche supplémentaire aux impressions que les délégués français avaient pu recueillir pendant leur séjour à Pékin relativement au nouvel art musical chinois. Le lendemain 22 juillet, l'ensemble de la délégation prenait congé des autorités chinoises et regagnait Paris en compagnie de M. et Mme Manac'h, ayant ainsi mené à bien une mission dont tout porte à croire qu'elle a été pleinement couronnée de succès.

(*Direction Asie-Océanie, 1968-1972, Chine, relations franco-chinoises, voyage de M. Bettencourt, nº 753*)

65

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation financière de la République centrafricaine

N. nº 403/DAM. *Paris, 30 juillet 1970.*

La situation financière de la RCA est celle d'un pays qui vit au-dessus de ses moyens ; le déficit budgétaire, chronique depuis 1966, s'est récemment aggravé.

1. Les budgets de 1967, 1968 et 1969 se sont soldés par des déficits s'élevant au total à plus de 1 400 millions de F CFA, soit 28 millions de FF. Il faut y ajouter le montant des engagements en cours non réglés au titre de l'exercice 1969 et qui pourraient atteindre 800 millions de F CFA.

2. La situation ne semble pas devoir être meilleure en 1970 ; adopté en mai, le budget centrafricain prévoit un déficit de 783 millions de F CFA.

Encore faut-il noter que les prévisions de recettes paraissent optimistes puisqu'elles reposent sur des majorations très importantes des impôts existants (par exemple 35 % sur l'impôt personnel) et sur la création de nouvelles taxes (prélèvement exceptionnel de 10 % sur les réserves des sociétés).

En matière de dépenses, le gouvernement a non seulement transféré la charge de certains emprunts du budget général à des organismes d'État dont la situation financière n'est pas florissante, mais il a purement et simplement suspendu le service de certains emprunts pour l'exercice 1970. Tel a été le cas pour les emprunts de l'ancienne AEF[1] ; le général Bokassa ayant

[1] Une ordonnance nº 70/69, parue au *Journal Officiel de la République centrafricaine* du 1er novembre 1970, précise « qu'à compter de l'exercice budgétaire 1970, il est mis fin au remboursement par la République centrafricaine de toutes les anciennes dettes contractées au nom de

demandé au président de la République la remise totale des dettes de l'ancien territoire de l'Oubangui-Chari[1], M. Pompidou a répondu[2] qu'elles avaient été librement reconnues et acceptées par le premier gouvernement de la RCA[3], qu'on ne pouvait donc les remettre en cause, mais que l'on pouvait étudier d'autres moyens de faire face aux difficultés financières de la RCA.

3. Ces déficits tiennent à un manque de rigueur financière, à l'engagement par le chef de l'État de dépenses de prestige non prévues initialement au budget (*Mystère* 20, université J.B. Bokassa, Palais présidentiel, *Caravelle*…) ainsi qu'au gonflement des frais de personnel et des dépenses concernant la Défense et la Sécurité (crédits majorés de 125 % de 1966 à 1969). En outre des initiatives malheureuses sont venues tarir une partie des recettes budgétaires (fermeture de sociétés productrices de diamants).

Enfin il semble que le chef de l'État soit insensible aux exigences des Finances publiques. Ainsi avait-il exigé de ses services, en novembre 1967, l'élaboration d'un budget dont le montant, en recettes et en dépenses, aurait été le double de celui de l'année précédente.

Le ministre responsable, M. N'Gon[4], s'il est conscient de la situation des Finances publiques, n'ose pas en informer le général Bokassa.

4. Jusqu'à présent la RCA, comme les autres pays africains dont le budget est en déséquilibre, a utilisé les moyens classiques de financement : avances statutaires de la Banque Centrale, dépôts des Caisses de pensions et des Caisses d'Épargne, consignations au Trésor. Mais ces moyens sont limités, et il a fallu en employer de moins orthodoxes, qui deviennent de pratique courante (retards dans les paiements de fournisseurs, escompte systématique des traites douanières auprès de la Banque Centrale).

La pression fiscale, déjà très forte, ne pouvant être augmentée, le gouvernement centrafricain paraît être à bout de ressources. Le ministre des Finances affecte de compter sur le versement par la France d'une somme de 800 millions de F CFA (soit 16 millions de FF) à titre de compensation pour les pertes entraînées par la dévaluation du franc[5], versement qui lui aurait été promis lors de son voyage à Paris en mars dernier.

l'ex-territoire de l'Oubangui-Chari ou du groupe des territoires de l'ex-Afrique équatoriale française par l'ancienne autorité gouvernante ».

[1] Voir la lettre du président Bokassa adressée au président Pompidou n° 206/CS/PR du 6 avril 1970, publiée dans *D.D.F.* 1970-I.

[2] La réponse du président Pompidou fait l'objet de la lettre du 22 mai 1970, publiée dans *D.D.F.* 1970-I.

[3] La République centrafricaine est proclamée le 1er décembre 1958 ; le 13 août 1960 le pays accède à l'indépendance et le 14 août, David Dacko devient le premier président de la République centrafricaine.

[4] M. François N'Gon est nommé ministre des Finances le 4 février 1970.

[5] Se reporter à la note pour le Ministre du 20 mai 1970, faisant état du document établi par le ministère des Finances de la République centrafricaine relatif aux conséquences de la dévaluation du franc du 11 août 1969. Le ministre français des Finances, M. Valéry Giscard d'Estaing, émet un certain nombre d'observations dans une note préparée par ses services du 10 août 1970, qui analyse le dossier de compensation des effets de la dévaluation présenté par le gouvernement de la RCA.

En fait il n'en est rien : le dossier récemment présenté par la RCA est encore à l'étude ; il est d'ailleurs exclu qu'une telle compensation soit accordée. Il est donc vraisemblable que le gouvernement centrafricain se tournera bientôt vers nous pour lui permettre de faire face à ses engagements.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

66

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Relations franco-libanaises

N. *Paris, 31 juillet 1970.*

1. Les relations politiques franco-libanaises ont toujours été bonnes mais souvent à sens unique.

La culture française a fortement imprégné les milieux dirigeants et le français est parlé par la moitié de la population. Une grande partie de l'élite intellectuelle, économique et politique se tourne naturellement vers nous, aujourd'hui encore, comme vers la source de sa culture et le répondant de son libéralisme.

La communauté chrétienne et une partie de la communauté musulmane nous considèrent traditionnellement comme des défenseurs de l'entité libanaise. Notre politique d'indépendance à l'égard des Blocs nous a maintenu une place privilégiée parmi les amitiés occidentales. Notre politique à l'égard du monde arabe nous a permis de gagner les faveurs de l'ensemble de la communauté musulmane.

L'attitude que nous avons prise dans le conflit israélo-arabe nous a valu un regain de prestige considérable.

Mais on a tendance à attendre de nous plus qu'on ne songe à nous donner.

2. Dès avant la visite du président Hélou à Paris en mai 1965[1], le gouvernement de Beyrouth nous a demandé conseils et appuis notamment dans ses difficultés de voisinage avec Israël. Il l'a fait à nouveau par la suite. Depuis le conflit, il nous a exprimé publiquement sa reconnaissance et il a sollicité plusieurs fois notre intervention diplomatique lorsqu'il estimait que la tension devenait grave avec Israël.

Nous nous sommes ainsi fréquemment entremis sur le plan politique en faveur des intérêts libanais. En janvier 1969, à la suite du raid israélien sur

[1] La visite officielle du président Hélou à Paris a lieu du 4 au 7 mai 1965. Voir *D.D.F.* 1965-I, n° 219.

Beyrouth[1], le gouvernement français en même temps qu'il prononçait un embargo total sur les livraisons de matériel militaire à Israël[2], a fait savoir que « la France ne resterait pas indifférente devant une menace contre le Liban ».

3. Le gouvernement libanais a sollicité également à diverses reprises notre concours sur le plan militaire et sur le plan économique.

Nous avons accepté de lui fournir en 1966 les *Mirage* dont il avait besoin pour affirmer son indépendance. Il nous a récemment demandé de reprendre ces appareils[3] dont il estime la présence sur son sol plus embarrassante qu'utile.

En 1969 nous lui avons offert à titre gratuit du matériel léger pour l'équipement de deux bataillons d'infanterie[4].

Nous avons conclu avec le gouvernement libanais en 1967 un protocole de coopération économique et financière[5] ; il a utilisé une partie de ses facilités pour la réalisation du câble Marseille-Beyrouth[6]. Ces crédits pourraient également être utilisés pour la réalisation d'autres opérations telle l'extension du nouvel aéroport de Beyrouth[7].

En revanche, le gouvernement libanais ne nous a guère aidés à défendre nos positions économiques anciennes, dans le domaine de la télévision comme dans celui du transport aérien en particulier. Cette attitude tient à

[1] Au sujet du raid israélien du 28 décembre 1968 contre l'aéroport de Beyrouth, voir *D.D.F.* 1969-I n° 13.

[2] Au sujet de l'embargo total sur Israël applicable dès le 3 janvier 1969, voir *D.D.F.* 1969-I n° 20.

[3] Par un contrat signé le 15 juin 1966, la France accepte de fournir 12 *Mirage* au Liban. Alors que le cabinet Karame, qui a démissionné le 25 avril 1969 , avait demandé à la France de reprendre les *Mirage*, prétextant que leur présence sur son sol était plus embarrassante qu'utile, le gouvernement Karame actuel formé le 25 octobre 1969 après une longue crise fait savoir que la conjoncture trop instable ne lui permet pas de s'en dessaisir. Voir la note de la sous-direction du Levant du 16 décembre 1970 non publiée.

[4] La France fournit en 1969 du matériel représentant l'armement de deux bataillons avec les munitions correspondantes. Voir *D.D.F.* 1969-I n° 404. Le gouvernement français procure également des chars AMX destinés à la défense du Liban.

[5] Le protocole franco-libanais de coopération économique et financière signé le 14 novembre 1967, met à la disposition du Liban un prêt gouvernemental de 25 millions de francs, associé à des crédits privés de la COFACE d'un montant de 101 millions de francs.

[6] En 1967, les autorités libanaises décident de faire appel à la France pour la pose d'un câble téléphonique sous-marin reliant Marseille à Beyrouth. Cette opération bénéficie des facilités de crédit du protocole de coopération économique et financière du 14 novembre 1967. Un protocole est signé le 14 décembre 1967 par les deux pays, prévoyant la mise sur pied d'une entité « la société franco-libanaise du câble Marseille-Beyrouth ». Le câble, fourni par la France, est inauguré le 3 août 1970. Voir la note de la direction économique du 30 juillet 1970 – LA -10 - 6, non publiée.

[7] Le 12 mars 1969, le Conseil des ministres libanais décide de confier à l'aéroport de Paris les études relatives à l'extension et à l'aménagement de l'aéroport de Beyrouth ainsi que l'exécution des deux premières tranches de travaux, (le plan d'ensemble comporte trois tranches de travaux pour un coût global estimé à 230 millions de francs y compris les expropriations de terrains). Le protocole de base est signé à Beyrouth le 25 mars 1969 par M. Raymond Guitonneau, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général de l'aéroport de Paris, et par M. René Moawad, député maronite de Zghorta, ministre des Travaux publics et des Transports, pour un coût total de 63 millions de francs. Afin de financer le projet, le protocole financier du 14 novembre 1967 devra être reconduit. Les travaux de l'aménagement de l'aéroport sont inaugurés le 16 juillet 1970 par le président Hélou.

la fois au manque d'autorité des dirigeants libanais et au renouveau de l'influence économique anglo-saxonne et surtout américaine.

Par contre, nous maintenons de fortes positions commerciales au Liban qui est notre premier client au Moyen-Orient et nous continuons, grâce à un effort exceptionnel, à maintenir dans ce pays une grande partie de nos positions culturelles.

(Afrique-Levant, Levant, Liban 1966-1970, relations politiques avec la France. LA 6-3)

67

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Politique intérieure et extérieure de la Syrie

N. *Paris, 31 juillet 1970.*

La vie politique de la Syrie, depuis son indépendance, a été marquée par une instabilité exceptionnelle (dix-sept coups d'État), accompagnée sur le plan intérieur d'une profonde transformation sociale.

La bourgeoisie des grandes villes a été écartée du pouvoir qu'elle détenait par les cadres de l'armée qui se réclamaient de la doctrine baathiste[1]. Profondément meurtrie par la victoire d'Israël de 1948, la Syrie s'est détachée de l'Occident pour s'appuyer sur les Soviétiques et sur Nasser, en qui les dirigeants de Damas croyaient trouver l'homme du destin, appelé à mener à la victoire contre Israël un monde arabe regroupé.

Mais l'union avec l'Égypte, réalisée en 1958, a été éphémère, Le Caire voulant imposer sa loi à Damas. Aussi une collusion de la bourgeoisie et de l'armée a-t-elle amené la rupture de l'union en 1961.

Les militaires qui se sont emparés du pouvoir en 1963[2], ont voulu inscrire dans les faits la doctrine baathiste due à des théoriciens syriens, qui recouvre d'un socialisme confus un désir de justice sociale et de résurrection (*Baath* en arabe) d'un monde arabe rénové.

Le tempérament syrien, qui allie l'individualisme à la passion de l'intrigue politique, favorise la multiplication des clans ; néanmoins, le pouvoir étant assuré par une direction collégiale, un semblant d'unité d'action prévaut-il au sein du gouvernement. La socialisation poussée à l'extrême a

[1] Le mouvement baathiste, unitaire arabe et socialiste, a pour but la réalisation d'une grande nation arabe au-delà des frontières étatiques.

[2] Le coup d'État du 8 mars 1963 porte Salah Eddine Bitar au poste de président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères ; le 12 novembre 1963, il présente sa démission du poste de président du Conseil que va prendre le général Hafez el Assad. Bitar revient au pouvoir en janvier 1966.

permis de donner de nombreuses places à la petite bourgeoisie, mais a vidé en contrepartie le pays de son élite, sans que le niveau de vie des masses ait subi pour autant une notable amélioration.

À la suite du coup d'État de février 1966[1], l'aile gauche de l'armée et du *Baath* s'est installée au pouvoir. Le nouveau gouvernement s'est ouvertement tourné vers Moscou, et a donné un appui croissant aux *feddayin*. Ce sont les imprudences des nouveaux dirigeants syriens qui ont été à l'origine directe de la guerre des Six jours[2]. Celle-ci s'est traduite, pour la Syrie, par une défaite et par l'occupation des hauteurs du Golan par l'armée israélienne dont les avant-gardes campent à 60 kilomètres de Damas.

Battus et humiliés, les dirigeants syriens se sont drapés dans leur dignité et refusent toute solution politique ; ils rejettent la résolution du Conseil de sécurité[3] et le plan Rogers[4] ; ils proclament par contre que la libération des territoires conquis ne pourra être effectuée que par la force. Ils contrôlent cependant très étroitement les *feddayin* sur leur territoire et ont créé l'un des rares mouvements de résistance armée, la *Saïqa*[5], qui se soit livré à quelques actions de guerre contre Israël. Mais si le scepticisme est de mise en ce qui concerne le règlement politique du conflit, les dirigeants syriens n'en seraient pas moins prêts – semble-t-il – à accepter que la récupération de leurs droits puisse être obtenue par les efforts pacifiques déployés par d'autres qu'eux.

Un mécontentement latent contre l'URSS, accusée de n'équiper l'armée que parcimonieusement pour mieux la tenir en mains, s'est fait sentir parmi les cadres militaires, mais les épurations successives ont, en définitive, neutralisé les factions en présence, qui se supportent faute de pouvoir se détruire. Malgré la présence de civils au gouvernement, celui-ci est essentiellement marqué par les militaires. Une hostilité foncière l'oppose au gouvernement militaire irakien qui est pourtant lui aussi fondé sur la même philosophie baathiste.

La situation privilégiée qui était la nôtre en Syrie n'a pas survécu à la fin du mandat et nos relations avec Damas ont été s'aggravant jusqu'à la rupture des relations après la crise de Suez.

La reprise des relations a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir du *Baath*, dont les dirigeants ont manifesté de bonnes dispositions à notre égard, par

[1] Le 23 février 1966 les militaires baathistes extrémistes renversent le cabinet Bitar, le Dr Youssef Zouayen est nommé président du Conseil. Le général Hafez El Assad est chargé des attributions et prérogatives du ministre de la Défense en octobre 1966. (Dépêche de Damas n° 1114/AL du 20 octobre 1966- Sy-5-3).

[2] La guerre des Six jours est déclenchée le 5 juin 1967 voir *D.D.F.* 1967-I la rubrique : conflit israélo-arabe.

[3] Pour la résolution 242 du 22 novembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II n° 257.

[4] Au sujet du plan Rogers voir le télégramme de Washington n°s 3701 et 3702 du 20 juin 1970, non publié et aussi le compte rendu de l'entretien entre M. Schumann et l'ambassadeur de la RAU à Paris, publié ci-dessus, ainsi que la note de M. de Lipkowski du 27 octobre 1970 publiée ci-après.

[5] La *Saïqa* est une milice créée par le parti *Baath* en Syrie pour libérer la Palestine. Ce mouvement dépend de l'*OLP*, Organisation de Libération de la Palestine, au même titre que le *Fatah* ; voir plus loin le télégramme de Beyrouth n° 1050 du 2 septembre 1970.

sympathie pour notre politique de décolonisation et d'indépendance ; dans une certaine mesure, Damas a voulu trouver dans notre amitié un contrepoids à l'influence soviétique. Notre attitude lors du conflit de juin 1967 nous a valu un surcroît de confiance, et le président du Conseil[1], accompagné de son ministre des Affaires étrangères[2], s'est rendu en visite officielle en France en décembre 1967[3].

Nous avons bénéficié d'importantes commandes d'équipement : construction de l'aéroport international de Damas ; réseau d'interconnexion électrique Damas – Homs – Alep ; vente de deux *Caravelle*, de locomotives, d'autobus et de camions. Mais une difficulté concernant l'embargo sur les armes à destination des « pays du champ de bataille » a surgi récemment à propos de l'exportation de postes de radio militaires.

La balance de nos échanges est excédentaire : 116 millions de francs de ventes en 1968 contre 35 millions d'achats (composés principalement de coton et d'un peu de pétrole). Ce déséquilibre a tendance à augmenter.

Le contrôle de l'enseignement privé par l'État syrien a porté un coup très grave à l'enseignement du français. Les établissements religieux ont été nationalisés tandis que le lycée franco-arabe de la mission laïque (2 000 élèves) subsistait. Nous apportons notre concours à la formation de professeurs syriens de français depuis un accord signé en avril 1968, mais la Syrie désire que nous orientons notre coopération vers l'enseignement des sciences et des techniques plutôt que vers l'étude du français.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Syrie, politique intérieure. SY 5-5)

[1] M. Youssef Zouayen est président du Conseil de la République arabe syrienne pour la quatrième fois depuis le 28 septembre 1967.

[2] M. Ibrahim Makhos est vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères depuis septembre 1965.

[3] La visite a lieu du 10 au 15 décembre 1967, voir *D.D.F.* 1967-II n° 309.

68

NOTE
ENTRETIEN DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AVEC L'AMBASSADEUR D'AFRIQUE DU SUD LE 31 JUILLET 1970

Questions atomiques

N[1]. *Paris, 1er août 1970.*

Secret

M. Alphand[2] demande à l'ambassadeur[3] s'il a des nouvelles au sujet de la réaction de son gouvernement sur les termes de la lettre qui lui a été adressée le 9 juillet[4].

L'ambassadeur répond qu'il n'a jusqu'à présent connaissance que des réactions « préliminaires » dont il a déjà fait part à M. Curien le 17 juillet[5], qu'il n'a rien d'autre à ajouter et que l'affaire est toujours à l'étude. Il ajoute que son gouvernement est très occupé actuellement et que son souci est de faire voter la nouvelle loi sur l'enrichissement de l'uranium.

M. Alphand répond qu'il a lu le discours prononcé à cette occasion par le ministre des Mines[6].

L'ambassadeur demande à son tour quelles ont été les réactions du gouvernement français et l'accueil qu'il a réservé aux déclarations de M. Vorster[7] notamment sur l'usage pacifique et sur l'ouverture du projet aux autres pays.

[1] Cette note est établie par le service des Affaires scientifiques de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

[2] M. Hervé Alphand, ambassadeur de France, est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis octobre 1965.

[3] M. Albertus B.F. Burger est ambassadeur d'Afrique du Sud à Paris depuis le 28 octobre 1969.

[4] La lettre du 9 juillet 1970, adressée par M. Alphand à M. Burger, répond à une proposition sud-africaine de collaboration à la construction d'une usine pilote selon un procédé nouveau de séparation isotopique de l'uranium découvert par l'Afrique du Sud. Paris est prêt à examiner ces propositions et à envoyer éventuellement des techniciens en vue d'une étude de ce nouveau procédé, à garder secrètes les données de la nouvelle méthode, à fournir des informations et du matériel. Les négociations resteraient secrètes jusqu'à la décision finale. Toutefois le gouvernement français met comme condition essentielle à la collaboration : que cette coopération aurait un but économique et purement pacifique (Affaires atomiques, Afrique du Sud, relations avec la France en matière d'enrichissement de l'uranium).

[5] La note du 17 juillet 1970, émanant du service des Affaires scientifiques rend compte de l'entretien entre M. Gilles Curien, chef du service des Affaires scientifiques à la direction générale des Affaires culturelles, scientifiques et techniques, avec M. Burger. Les autorités du Cap ont été déçues de la réponse française, en outre elles ne sauraient s'engager à garder le secret sur les négociations (Affaires atomiques, Afrique du Sud, relations avec la France en matière d'enrichissement de l'uranium).

[6] Le 27 juillet 1970, le Dr Carel de Wet, ministre sud-africain des Mines prononça un discours à l'occasion de la seconde lecture du projet sur l'enrichissement de l'uranium devant l'Assemblée (Affaires atomiques, Afrique du Sud, relations avec la France en matière d'enrichissement de l'uranium).

[7] Le télégramme du Cap nos 73 et 74 du 21 juillet 1970, rend compte du discours prononcé au Cap le 21 juillet par M. Vorster, Premier ministre d'Afrique du Sud, celui-ci annonce que les

M. Alphand répond que le Premier ministre africain a été parfaitement clair, toutefois, s'exprimant à titre strictement personnel, il a trouvé que M. Vorster aurait pu être plus « solennel », mais ce n'est là qu'une question de forme, l'essentiel ayant été dit.

M. Alphand évoque ensuite le Traité de non-prolifération[1] que l'Afrique du Sud n'a pas signé jusqu'à présent.

L'ambassadeur réplique en parlant du problème des garanties que l'Assemblée générale de l'Agence de Vienne doit traiter en septembre prochain. L'Afrique du Sud, semble-t-il, réserve sa décision jusqu'à ce que cette question soit réglée et le détail des garanties et de contrôle définitivement fixé.

M. Alphand demande à l'ambassadeur s'il connaît le degré d'enrichissement de l'uranium que pourra donner le nouveau procédé. L'ambassadeur répond qu'il n'en sait rien, mais que sans doute les fournitures d'uranium enrichi par le procédé sud-africain pourront approvisionner les centrales électro-nucléaires.

En ce qui concerne le problème de la coopération éventuelle entre les deux gouvernements pour l'exploitation du procédé sud-africain il est convenu d'attendre la réaction du gouvernement de Pretoria, son éventuelle acceptation de la visite en Afrique du Sud des experts du CEA[2] et l'éventuel échange de lettres qui pourrait intervenir et qui fera mention des applications et de l'usage pacifique qui seront ainsi réaffirmés.

(Affaires atomiques, 1955-1972, Afrique du Sud, relations avec la France.)

savants sud-africains ont découvert un nouveau procédé d'enrichissement de l'uranium, que le procédé ne servira qu'à des fins pacifiques, que le gouvernement sud-africain se déclare prêt à coopérer avec tout pays non communiste et qu'il serait disposé à se soumettre à un contrôle international ainsi qu'à adhérer au TNP (Affaires atomiques, Afrique du Sud, relations avec la France en matière d'enrichissement de l'uranium).

[1] Au sujet du TNP (traité de non-prolifération nucléaire), voir *D.D.F.* 1967-II n° 123, 1968-I, rubrique questions atomiques, 1969-I n° 105.

[2] Les mots « sans rien dire avant que l'on ait pu se mettre d'accord après » sont rayés et remplacés par « son éventuelle ». Une note marginale de la main de M. Alphand précise « rectification avec M. Schumann le 4-8 ».

69

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE POUR LE CABINET DU MINISTRE

Voyage de M. Malaud à Québec

N. n° 208/AM.[1] *Paris, 4 août 1970.*

Par note en date du 30 juillet adressée au consulat général de France à Québec, le ministre québécois de la Fonction publique, M. Raymond Garneau[2], a renouvelé à M. Philippe Malaud[3], secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, l'invitation à se rendre à Québec que lui avait faite son prédécesseur[4] lors de son voyage en France en février 1968. La période qui conviendrait le mieux à M. Garneau est celle comprise entre le 22 et le 30 septembre prochain.

La question se pose de savoir si M. Malaud devra se rendre à Ottawa à l'occasion de son voyage à Québec.

Ce problème avait été examiné déjà au printemps dernier.

La direction d'Amérique avait suggéré, à l'époque, une ligne de conduite que le Ministre avait bien voulu approuver et qui peut être résumée de la façon suivante :

Le gouvernement d'Ottawa sera informé à l'avance des visites que les ministres français feront au Québec, étant précisé que cette procédure ne doit en aucune façon être interprétée comme une consultation par nous du gouvernement canadien.

D'autre part, le gouvernement fédéral ayant exprimé le désir de voir les personnalités françaises qui iraient au Québec s'arrêter également à Ottawa, il lui a été répondu que la capitale fédérale n'était certes pas une ville interdite pour les ministres français. Nous ne pouvions toutefois ériger

[1] Cette note porte la mention marginale de la main du ministre, M. Maurice Schumann : « Aucune difficulté pour ce qui concerne le voyage à Québec. Il faut appliquer la règle (voir haut de la page 3). En revanche, nous ne devons pas, sauf cas de force majeure admettre, en créant un précédent inutile, qu'on ne puisse pas aller à Québec sans aller à Ottawa. À mon avis, la réponse devrait donc être celle qu'esquisse le paragraphe 2 de la page 3. M. Malaud pourrait en outre avoir des raisons impérieuses de regagner l'Europe. M.S. ». En haut de la page 3 de la présente note, le paragraphe auquel fait allusion le Ministre commence par : « compte-tenu de ces éléments …….. » pour se terminer par « auprès de l'ambassade du Canada en France ». Le paragraphe 2 de la page 3 commence par « Si le gouvernement canadien …… » et se termine par « notre secrétaire d'État à la Fonction publique. »

[2] Raymond Garneau est ministre de la Fonction publique du gouvernement québécois depuis les élections d'avril 1970 qui ont donné la victoire à M. Bourassa. En octobre 1970 il est nommé ministre des Finances.

[3] Philippe Malaud, conseiller des Affaires étrangères, élu député à l'Assemblée nationale en 1968, est nommé secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Fonction publique, le 12 juillet 1968 et reconduit dans ses fonctions le 22 juin 1969.

[4] Le prédécesseur de Raymond Garneau comme ministre de la Fonction publique est Armand Russell.

en règle l'arrêt dans les deux capitales, fédérale et provinciale, nos ministres pouvant être appelés à se rendre au Québec pour des affaires purement québécoises.

C'est dans cet esprit qu'à la suite de la visite à Paris de M. Sharp[1], du 1er au 4 avril dernier, il fut prévu (note 77/AM du 13 mars)[2] que M. Fanton[3], secrétaire d'État auprès du ministre d'État chargé de la Défense nationale, se rendrait à Ottawa du 4 au 6 mai.

Ce choix présentait pour nous l'avantage d'éviter toute controverse avec Québec, les questions de Défense nationale relevant uniquement de la compétence du gouvernement fédéral.

En outre, afin d'éviter que ce voyage ne fût utilisé par les autorités fédérales pour peser sur la formation du nouveau gouvernement québécois issu des élections du 29 avril[4], il avait semblé préférable de le reporter de quelques semaines. Il eut effectivement lieu du 27 au 30 mai dernier.

Dès cette époque le voyage de M. Malaud à Québec avait été envisagé pour faire pendant au voyage de M. Fanton à Ottawa ; la date dut toutefois en être reportée en raison du changement de gouvernement au Québec.

Compte tenu de ces éléments, et afin de ne pas rompre la règle de l'« autonomie », il semble que M. Malaud pourrait accepter l'invitation qui lui est adressée de se rendre à Québec, sous réserve que nous en informions le gouvernement canadien par une démarche simultanée de notre ambassadeur à Ottawa et du Département auprès de l'ambassade du Canada en France.

Si le gouvernement canadien exprimait alors le désir que M. Malaud se rende à Ottawa, on pourrait lui faire remarquer que les contacts sont déjà établis entre M. Malaud et M. Lussier[5], ministre fédéral des Affaires municipales, qui a rendu visite à Paris, en avril dernier, à notre secrétaire d'État à la Fonction publique.

Toutefois, les problèmes de la Fonction publique revêtant en ce moment à Ottawa une importance particulière, il n'est pas exclu que le gouvernement fédéral exprime le désir de voir M. Malaud s'arrêter à Ottawa.

[1] Mitchell William Sharp, homme politique canadien né en 1911, vice-ministre du Commerce de 1951 à 1957. Élu au Parlement en 1963, ministre des Finances de 1965 à 1968. Secrétaire d'État pour les Affaires extérieures depuis 1968, membre du parti libéral.

[2] La note nº 77/AM du 13 mars 1970 au sujet des visites de M. Sharp à Paris et de certains membres du gouvernement à Ottawa et au Québec, donne les dates prévues pour les visites, tout en expliquant les raisons de les reporter (élections au Québec). Cette note porte une mention marginale de la main du ministre, M. Maurice Schumann qui approuve les reports de quelques jours pour les visites de MM. Fanton et Malaud.

[3] André Fanton est secrétaire d'État auprès du ministre d'État chargé de la Défense nationale (M. Michel Debré) depuis le 22 juin 1969 ; il se rend au Canada du 27 au 30 mai 1970.

[4] Les élections provinciales au Québec du 29 avril 1970 sont remportées par le parti libéral, dans l'opposition depuis 1966 ; le parti obtient la majorité absolue avec 72 députés sur 108 à l'Assemblée provinciale.

[5] Robert Lussier, né en 1924, homme politique canadien, élu en 1966 à l'Assemblée législative du Québec comme membre de l'Union nationale contre le candidat libéral. Assistant parlementaire en 1967, il est nommé ministre des Affaires municipales jusqu'à sa défaite aux élections d'avril 1970.

Déjà d'ailleurs, M. Periard, secrétaire de l'ambassade du Canada, a indiqué le 4 août à la direction d'Amérique que le gouvernement fédéral, qui avait été mis au courant par le gouvernement québécois de l'invitation adressée à M. Malaud, espérait que la réponse du secrétaire d'État à la Fonction publique serait positive et qu'elle lui serait notifiée dès qu'elle aurait été donnée à Québec. Sans parler d'invitation, M. Periard a laissé entendre que les autorités fédérales envisageaient de demander au secrétaire d'État de s'arrêter dans la capitale.

Pour sa part, M. Chapdelaine[1], délégué général du Québec, a déclaré au directeur de cabinet de M. Malaud que le gouvernement québécois ne verrait pas d'objections à ce que M. Malaud rendît visite à Ottawa à l'issue de son voyage à Québec.

Dans ces conditions on pourrait envisager que M. Malaud passât par exemple quatre jours à Québec contre un jour à Ottawa.

La direction d'Amérique, qui ne peut que laisser le soin au cabinet du Ministre de prendre l'attache de M. Malaud, lui serait reconnaissante de bien vouloir lui donner des instructions, tant en ce qui concerne le voyage de M. Malaud à Québec que son arrêt éventuel à Ottawa.

(*Amérique, 1964-1970, Canada, visite de M. Malaud*)

70

M. Lucet Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4789 à 4804. *Washington, 7 août 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu :* le 8, 03 h. 00).

Entretien avec M. Kissinger

Avant de quitter Washington pour Paris, j'ai repris contact avec M. Kissinger[2] que je n'avais pas vu depuis quelque temps.

1) Celui-ci m'a d'abord annoncé, ce que j'ignorais encore, la déclaration du secrétaire d'État concernant le cessez-le-feu au Moyen-Orient[3]. Bien entendu M. Kissinger s'en réjouissait tout en notant que ce cessez-le-feu avait été obtenu dans un climat d'ambiguïté. Aucune des parties intéressées n'avait répondu exactement à la proposition américaine et d'après des

[1] Jean Chapdelaine, diplomate canadien né en 1914, commence sa carrière à Ottawa, avant d'être nommé à Washington puis Paris, Dublin, à Stockholm, Helsinski, Rio de Janeiro et le Caire, il est délégué général du Québec à Paris depuis 1965.

[2] Henry Kissinger, conseiller à la Sécurité nationale des États-Unis depuis le 20 janvier 1969.

[3] Le 7 août 1970, le secrétaire d'État américain William Rogers déclare qu'Israéliens, Égyptiens et Jordaniens se sont mis d'accord pour observer un cessez-le-feu à partir de 6 heures, heure de Washington.

coups de téléphone qu'il a reçus pendant notre conversation, il semblait que M. Jarring[1], dans l'annonce qu'il allait faire, s'était quelque peu écarté lui-même du texte plus ou moins convenu. En tout cas les Israéliens marquaient déjà leur déplaisir, ceci ne pouvait surprendre.

Quant à ce qui allait se passer par la suite, M. Kissinger m'a dit qu'il ne se faisait pas d'illusions et qu'il ne voyait pas comment les parties pourraient s'entendre. Il était bien probable qu'au moment de l'élection présidentielle de 1972[2] les choses ne seraient pas encore réglées.

Je lui ai dit que si ceci était en effet probable, le recours à la procédure quadripartite reprendrait toute sa valeur, à savoir que les recommandations viennent des Quatre[3] à M. Jarring pour les parties et non pas l'inverse.

M. Kissinger m'a répondu que le gouvernement américain ne s'était jamais engagé à accorder au groupe quadripartite de New York le monopole de la recherche d'une solution. Il y avait d'autres procédés.

Ceci dit, il pouvait me donner l'assurance que rien n'était changé à ce que le président Nixon avait dit au président de la République à Washington en février dernier[4]. Les conversations quadripartites continueraient et l'on tenait à poursuivre avec nous dans ce domaine comme dans tous les autres, une très étroite coopération. D'ailleurs le rapport qu'avait envoyé M. Watson[5] après sa conversation avec le président de la République, il y a quelques jours, montrait bien qu'il n'y avait pas de désaccord entre nous sur tous ces points. Le président Nixon l'avait noté avec plaisir.

J'ai dit à M. Kissinger que le cessez-le-feu étant maintenant intervenu, y avait-il lieu de s'attendre à un retrait des Russes des positions qu'ils occupaient sur le sol égyptien ? Il m'a répondu sur le ton de la plaisanterie que chacun savait bien qu'il avait promis de les expulser. Ceci dit, plus sérieusement il avait toute raison de croire que les Russes, si le cessez-le-feu était maintenu, se retireraient progressivement. Les Russes s'étaient en effet montrés très coopératifs lors de l'examen des dernières propositions américaines et pour la mise en vigueur du cessez-le-feu.

2) J'ai demandé à M. Kissinger ce qu'il pensait de l'accord germano-russe qui avait été paraphé le matin même[6]. Il a pris à cet égard des airs évasifs. Il paraissait en ressortir, et c'est ce que m'avait dit d'ailleurs auparavant l'un de ses adjoints, que l'on ne faisait pas un drame ici du fait que les Allemands avaient pris quelques libertés vis-à-vis des alliés dans les heures qui ont précédé le paraphe. M. Kissinger m'a cité une phrase qui

[1] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou depuis 1964, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la paix au Proche-Orient depuis le 23 novembre 1967.

[2] C'est-à-dire le 7 novembre *1972*.

[3] C'est-à-dire les quatre membres effectifs du Conseil de sécurité des Nations unies : États-Unis, Royaume-Uni, Union soviétique, France.

[4] *Sur ce sujet, voir dans D.D.F. 1970-I, le compte rendu : Entretien entre le président Nixon et le président Pompidou, à la Maison Blanche jeudi 26 février 1970.*

[5] Arthur Kittredge Watson, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis avril 1970.

[6] Paraphé le 7 août 1970, le traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique est signé à Moscou le 12 août 1970.

serait de Metternich[1] et selon laquelle « La principale qualité que l'on demande à un bon ambassadeur est la vanité ».

Ceci dit, il y avait des problèmes plus sérieux.

1) On voyait bien en l'occurrence ce que les Allemands avaient accepté. La contrepartie russe était beaucoup moins évidente. M. Gromyko devait passer un jour heureux de sa vie. Cela créait une situation nouvelle.

2) Le paraphe de Moscou avait été apposé dans un climat intérieur allemand qui était fort préoccupant. « M. Brandt[2] et M. Scheel[3], m'a-t-il dit, sont en train de détruire les structures de l'État allemand ».

J'ai dit qu'en effet le traité serait peut-être difficile à ratifier mais que c'était une affaire intérieure à l'Allemagne. Il m'a répondu que ce pourrait être aussi une affaire européenne. « Toutes les générations qui nous ont précédés, a-t-il dit, ont toujours connu un problème allemand. Il serait trop beau que la nôtre puisse s'en dispenser ».

Il a ajouté que le porte-parole de la Maison Blanche ne ferait aucun commentaire sur l'accord de Moscou, non pas pour montrer une mauvaise humeur qui n'existait pas ou pour marquer que nous avions une réserve sur l'affirmation des droits alliés, mais pour ne pas envenimer les querelles intérieures allemandes. « Il était tout à fait inutile, m'a-t-il dit, d'approuver et d'endosser un traité que nous n'avions pas négocié et qui ne pouvait faire plaisir à nos amis de la CDU[4] ». M. McCloskey[5] au département d'État a reçu la même consigne et il s'y tient.

3) Sur les questions de l'Asie du Sud-Est, M. Kissinger a commencé par noter que M. David Bruce[6] s'était rendu hier au palais des conférences avenue Kléber et n'avait trouvé en face de lui que des comparses. Si M. Le Duc Tho[7], M. Xuan Thuy[8] et Mme Binh[9] daignaient revenir, les conversations pourraient peut-être partir sur des bases sérieuses. Par

[1] Clément-Wenceslas de Metternich (15 mai 1773-11 juin 1859), chancelier d'Autriche du 8 octobre 1809 au 13 mars 1848.

[2] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

[3] Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

[4] *Christlich Demokratische Union Deutschlands* (CDU), « Union chrétienne-démocrate d'Allemagne », parti politique ouest-allemand créé en juin 1945.

[5] Robert James McCloskey, porte-parole du département d'État américain depuis 1964.

[6] David Kirkpatrick Este Bruce, chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 1er juillet 1970. Celles-ci ont lieu au centre des conférences internationales de l'avenue Kléber.

[7] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[8] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[9] Nguyen Thi Binh, membre du Comité central du Front national de Libération du Sud-Vietnam, chef de l'échelon précurseur de la délégation du FNL aux négociations de Paris, arrivée le 4 novembre 1968 à Paris, adjointe au chef de cette délégation à partir du 11 décembre 1968 puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir du 8 juin 1969 et chef de sa délégation aux négociations de Paris.

contre, si l'absence de personnalités habilitées à traiter devait se prolonger au-delà de quelques séances il était douteux que M. Bruce revienne présider la délégation américaine et reste même longtemps à Paris[1]. Je lui ai dit que j'espérais que l'on se montrerait patient à Washington. Les Nord-Vietnamiens et les représentants du Front national de Libération n'étaient-ils pas restés assez longtemps après le rappel de M. Cabot Lodge[2] ?

J'ai dit à M. Kissinger que j'en étais venu pour ma part à l'estimation suivante. Les États-Unis s'efforçaient toujours de rechercher une solution politique à Paris ou ailleurs. Parallèlement ils poursuivaient une politique dite de vietnamisation, c'est-à-dire de retrait progressif des forces américaines combattantes en laissant éventuellement par la suite les Asiatiques combattre entre eux avec une participation américaine de plus en plus réduite.

M. Kissinger m'a dit qu'il en était bien ainsi. Nous pourrions néanmoins faire savoir à ceux avec lesquels nous entretenons des relations, que si le Nord-Vietnam et le Front national de Libération reprenaient une offensive d'importance contre les troupes américaines et sud-vietnamiennes, le gouvernement des États-Unis n'hésiterait pas à riposter par tous les moyens[3]. « Notez bien, m'a-t-il dit, que lorsque le président des États-Unis formule une menace, il fait ce qu'il a dit et le fera toujours lorsque les circonstances l'imposent. Que l'adversaire se tienne donc pour averti ».

Je lui ai demandé s'il voyait un signe quelconque d'une reprise d'offensive. Il m'a dit que non. Je lui ai demandé si l'éventuelle riposte américaine se limiterait au sol du seul Vietnam. Il m'a répondu que l'avertissement de M. Nixon n'entendait être limité par aucune considération.

Pour le Cambodge il pense que les Nord-Vietnamiens n'ont pas les forces nécessaires pour renverser le gouvernement Lon Nol[4]. Ils prennent une ville et l'abandonnent sans jamais rester plus de 48 heures. Les Sud-Vietnamiens d'ailleurs n'ont pas davantage la possibilité d'expulser les gens d'Hanoï et du FNL de leur territoire. La situation va donc se prolonger dans des conditions à peu près analogues à celles d'aujourd'hui. Il ne paraissait pas s'en inquiéter particulièrement.

Je lui ai demandé si, comme le bruit courait, l'on envisageait ici un cessez-le-feu. Le général Thieu[5] avait dit à cet égard ce qu'il acceptait ou plutôt ce qu'il n'accepterait pas. M. Kissinger m'a dit qu'il avait relu récemment un document français datant de 1954 selon lequel un cessez-le-feu ne pourrait intervenir que lorsque les forces adverses seraient regroupées en un seul et même lieu. Ceci est sage et reflète la position américaine. Il n'était pas

[1] Note manuscrite du texte : « Bruce l'a dit à son arrivée à Orly ».

[2] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967. Chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier 1969 au 20 novembre 1969.

[3] Note manuscrite du texte : « cela n'est pas le moment ».

[4] Général Lon Nol, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969. Il dépose le prince Sihanouk le 18 mars 1970.

[5] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

question d'un armistice « en peau de léopard ». De toute façon un cessez-le-feu était invraisemblable pour le moment.

Sur la question de la formation d'un gouvernement de coalition au Sud-Vietnam, M. Kissinger s'est livré d'abord à une boutade. C'était un combat entre le *New York Times* et le *Washington Post* d'une part et la Maison Blanche de l'autre. Il n'y avait pas encore eu de cessez-le-feu. De façon plus sérieuse, il a ajouté que ce que le Front national de Libération exigeait n'était nullement un gouvernement de coalition. Celui-ci demandait aux Américains de renverser le général Thieu et le général Ky[1], puis de laisser au Front le soin de former un gouvernement à son choix où seraient inclus éventuellement quelques éléments non communistes que l'on pouvait trouver dans le Sud. Ce n'était pas une opération à laquelle le gouvernement des États-Unis pouvait se prêter et l'adversaire le savait bien.

4) M. Kissinger m'a dit que le président Nixon avait été très heureux des conversations qui s'étaient déroulées à Washington entre le ministre de l'Intérieur et l'*Attorney General* des États-Unis[2]. En février dernier le président de la République avait promis à M. Nixon de s'intéresser à la question. Celui-ci se félicitait maintenant vivement de la coopération qui s'était instaurée entre les polices de nos deux pays.

J'ai demandé que la Maison Blanche intervienne pour que cette coopération reçoive la publicité nécessaire.

(Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, nº 176)

71

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4816 à 4829. *Washington, 7 août 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 8, 03 h. 30).

Entretien avec M. Sisco

J'ai vu M. Sisco le 7 août quelques instants après l'annonce par M. Rogers que les parties s'étaient mises d'accord pour observer un cessez-le-feu à partir de 6 heures, heure de Washington, et avant l'annonce par M. Thant que M. Jarring était, de son côté, déjà à l'œuvre.

M. Sisco, pour sa part, a manifesté devant moi un sentiment de soulagement et de satisfaction d'autant plus vif qu'il avait consacré, dans un

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[2] Du 29 au 31 juillet 1970, Raymond Marcellin, ministre français de l'Intérieur depuis le 31 mai 1968, se rend aux États-Unis pour y rencontrer John Newton Mitchell, *Attorney General* depuis le 21 janvier 1969, et examiner avec lui le problème de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

dernier effort, ses jours et ses nuits à obtenir les résultats que nous connaissions.

C'est à New York, a-t-il noté, que les conversations allaient s'engager. Cette ville avait la préférence des Égyptiens. Les Jordaniens pour leur part, auraient plutôt souhaité Nicosie. S'il était exact, d'autre part, comme allait le dire M. Thant, que les conversations avaient d'ores et déjà commencé, et allaient se poursuivre. M. Sisco ne semblait pas penser qu'elles puissent sérieusement prendre forme avant l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies, à l'occasion de laquelle les ministres des Affaires étrangères se trouveraient réunis à New York. Dès maintenant, M. Eban[1] était prêt à se rendre dans cette ville. Du côté des Égyptiens, les premiers contacts s'établiraient sans doute en raison des déplacements de M. Riad, à un niveau plus modeste.

M. Sisco m'a dit à cette occasion combien il lui apparaissait souhaitable que Votre Excellence puisse se rendre elle aussi à New York lors de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies. La question du Moyen-Orient y serait la grande affaire. C'était à New York en effet et à ce moment, que les problèmes seraient réellement et sérieusement abordés.

La question qui maintenant préoccupait M. Sisco était de savoir comment amener les parties à faire, dans le cadre des conversations qui s'ouvraient, des propositions sérieuses, comment d'autre part s'assurer qu'elles n'allaient pas, à un moment ou à un autre, « chercher à se dégager ». Il fallait qu'elles ne puissent plus faire marche arrière. Le secrétaire d'État adjoint m'a alors rappelé la demande qu'il m'avait présentée le 29 juillet[2]. La France, m'a-t-il redit, pouvait-elle insister auprès des Égyptiens pour qu'ils présentent à M. Jarring des propositions concrètes et sérieuses. Les États-Unis allaient agir dans le même sens auprès des Israéliens, mais en vérité, ils avaient, au cours de ces dernières semaines, quelque peu usé leur crédit auprès de Jérusalem.

J'ai rappelé au secrétaire d'État adjoint que la reprise de la mission de M. Jarring devrait, selon nous, s'accompagner aussi et en même temps d'une réactivation des travaux des Quatre. Comment envisageait-il ceux-ci ? Il m'a répondu qu'il était tout à fait d'accord avec nous pour que les Quatre continuent à jouer leur rôle. Toutefois, nous n'en étions qu'au tout début de l'action de M. Jarring, et il fallait avant tout voir comment les choses allaient débuter.

J'ai d'autre part fait remarquer à M. Sisco qu'il semblait exister certaines différences de langage dans les réponses que les parties avaient faites aux propositions américaines. M. Sisco l'a reconnu. Nul, m'a-t-il dit, n'avait accepté à cent pour cent les propositions de Washington. Quoiqu'il en soit c'était la première chance sérieuse qui s'offrait depuis 1967 d'apporter une solution à la question du Moyen-Orient. C'était la première fois aussi qu'Israël avait pris des engagements sur le retrait. Il était clair par ailleurs,

[1] Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[2] Cf. le télégramme n°s 4569 à 4585 réservé, du 29 juillet 1970 en provenance de Washington, non publié.

qu'il existait maintenant de la part d'Israël, de l'Égypte et de la Jordanie une volonté de négocier. Chacun des trois pays savait parfaitement ce que contenaient de réserves les réponses des autres. En dépit de cela, ils acceptaient de s'engager. M. Sisco m'a dit que les Égyptiens avaient tenu aux Américains le langage suivant : « Si vous nous dites que vous êtes satisfaits de la réponse israélienne, nous vous faisons confiance ». Voilà de la part du Caire un langage nouveau, a remarqué M. Sisco.

À propos du rôle du représentant de M. Thant, M. Sisco m'a dit que l'on souhaitait à Washington lui voir jouer un rôle plus actif et prendre plus d'initiatives que par le passé. Sa personne ne suscitait aucune réserve de la part des parties. D'autre part, il avait maintenant d'indiscutables atouts en main. Il fallait qu'il aille de l'avant. J'ai fait allusion, à ce moment, sans nommer mes sources, aux propos rapportés par notre ambassadeur à Helsinki, selon lesquels les États-Unis auraient suggéré qu'un Finlandais[1] soit adjoint à M. Jarring. M. Sisco m'a confidentiellement confirmé le fait. C'était, m'a-t-il dit avec le sourire, « un autre Sisco avec son punch » qu'il faudrait placer auprès du représentant de M. Thant.

J'ai interrogé ensuite le secrétaire d'État adjoint sur le cessez-le-feu. Pour des raisons que nous comprenions bien, les États-Unis étaient demeurés discrets sur cette affaire, mais la presse évoquait certaines procédures. On parlait d'une surveillance oblique par la voie aérienne assurée par les parties. Pouvait-il me dire ce qu'il en était ?

C'était en effet, m'a-t-il répondu, les parties qui allaient procéder elles-mêmes au contrôle du cessez-le-feu par leurs propres moyens. Un dispositif très précis avait été mis au point mais il n'excluait pas que les observateurs des Nations unies puissent jouer aussi un certain rôle. J'ai relevé que les États-Unis n'avaient donné aucun détail sur les procédures qui avaient été arrêtées. M. Sisco m'a répondu, en marquant que cette information nous était donnée confidentiellement, que l'on aurait préféré à Washington, rendre public le mécanisme qui avait été agréé par les parties. C'étaient les Égyptiens qui avaient demandé qu'il n'en soit pas fait état. En effet, certaines des dispositions auxquelles ils avaient souscrit risquaient de les gêner vis-à-vis des pays arabes. Les Israéliens, pour leur part, auraient préféré, comme les Américains que les détails de la procédure fussent rendus publics. Il était exact, a poursuivi M. Sisco, que c'était le principe d'un contrôle aérien oblique qui avait été retenu. Cela signifiait que les appareils israéliens et égyptiens survoleraient longitudinalement le canal de Suez en prenant, sous des angles de vue obliques, des photographies des régions s'étendant de part et d'autre des rives du canal, mais sans franchir celui-ci. En tout cas, il était entendu que le cessez-le-feu ne devrait permettre à quiconque de modifier ou de renforcer ses positions militaires.

M. Sisco a tenu à souligner que les Égyptiens avaient admis immédiatement et sans presque de discussion tout le plan de cessez-le-feu américain dans ses moindres détails. C'était un nouveau développement encourageant.

[1] Il semble s'agir de M. Martti Ahtisaari.

J'ai demandé à M. Sisco si les États-Unis s'interdisaient pendant la durée du cessez-le-feu d'effectuer de nouvelles livraisons d'armes à Israël. Ils ne livreraient, m'a-t-il dit, d'autres armes que celles dont il nous avait parlé le 20 juin (mon télégramme nº 3698-700).

J'ai enfin demandé à M. Sisco de me préciser comment le cessez-le-feu se présentait sur le front jordanien en ce qui concernait notamment les activités des *feddayin*. Le gouvernement américain, m'a-t-il dit, avait fait savoir ce qui suit aux Jordaniens :

a) Aux termes de la résolution des Nations unies sur le cessez-le-feu, la Jordanie était tenue d'empêcher toute violation du cessez-le-feu à partir de son territoire. C'était là pour elle une obligation juridique précise.

b) Il y avait certes, au respect de cette obligation des limites d'ordre pratique que les États-Unis ne méconnaissaient pas.

c) Si les *feddayin* violaient le cessez-le-feu, Israël pourrait engager contre eux les opérations qui s'imposeraient mais non s'en prendre à l'armée jordanienne. L'Égypte de son côté ne pourrait se prévaloir de ces opérations pour répudier ses engagements. Le président Nasser, m'a dit M. Sisco, avait parfaitement compris ce dernier point, et les Russes lui paraissaient entièrement d'accord sur tous ces arrangements.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

72

M. Wapler, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1009/EU. *Ankara, 8 août 1970.*

Visite au Patriarche Athenagoras

Le Patriarche[1] m'a reçu le 5 août dans sa résidence du Phanar.

En dépit de ses quatre-vingt-six ans, Mgr Athenagoras n'a rien perdu de sa vivacité. Un peu voûté et amaigri, il reste l'imposant et beau vieillard

[1] Le patriarche Athénagoras Ier est né à Vasilikon, près de Ioannina, dans l'Épire, encore ottomane, le 25 mars 1886. Il étudia à la faculté patriarcale de Halki puis devint secrétaire de l'évêque de Monastir, en Macédoine, pendant les guerres balkaniques et la Première Guerre mondiale. Replié en Grèce en 1918, il est désigné comme métropolite de Corfou, en décembre 1922. De 1931 à 1948, il est archevêque de l'Église grecque d'Amérique, il établit de bonnes relations avec les présidents Roosevelt et Truman. Le 1er novembre 1948, il est élu patriarche de Constantinople, et le président Harry Truman met à sa disposition son avion personnel pour lui permettre de se rendre à Istanbul. En Turquie, il se trouve confronté à la crise de Chypre, exaspérant le nationalisme turc contre les Grecs orthodoxes d'Istanbul. Il se met au service de l'unité chrétienne et de l'unité orthodoxe et s'attache à transformer les relations entre le catholicisme et l'orthodoxie. En janvier 1964, il rencontre le pape Paul VI à Jérusalem. En décembre 1965 les anathèmes de 1054, symboles de la séparation entre Orient et Occident chrétiens, sont levés ; un dialogue s'engage entre Rome et Constantinople : le pape Paul VI se rend à Istanbul en 1967.

que j'avais rencontré en 1954[1]. La maladie dont il serait atteint ne marque apparemment ni son corps ni son esprit[2].

Avec émotion, le Patriarche a évoqué, au début de notre entretien, son enfance dans une petite ville d'Ionie, peuplée à parts égales de Grecs et de Turcs. L'entente entre les deux communautés était sans nuages. « C'est là que j'ai appris à aimer mon pays, la Turquie et là que j'ai senti pour la première fois que la charité peut tout dans les rapports humains ». Des années passées dans une école catholique où les pères français l'ont initié à notre langue et à notre culture, il garde le plus précieux souvenir, « un de ceux que j'évoque avec reconnaissance au crépuscule de ma vie ». Puis il a poursuivi ses études de théologie. Mais à aucun moment il n'a négligé l'étude du français, gardant constamment le contact avec la pensée française. Sur ses médiocres ressources, il prélevait un peu d'argent pour acquérir, dans une édition populaire à 25 piastres, des classiques. « J'en ai possédé jusqu'à cent volumes… ». Victor Hugo en particulier, plus par la générosité des sentiments, dit-il, que par l'emphase, l'a profondément marqué. Il désigne sur sa table un volume des « Misérables », le premier : « Là aussi j'ai beaucoup appris : c'est l'histoire d'un bon prêtre français… ». Et puis, tout au long de sa longue carrière, il a souffert des malheurs et des revers de la France amie, il a été exalté par ses succès : « Tout au long de ma vie j'ai été inspiré par les valeurs de la France éternelle ».

Après m'avoir interrogé sur les problèmes qui sont actuellement les nôtres, avoir évoqué la guerre au Moyen-Orient, les efforts de la France pour faciliter la recherche de solutions pacifiques, le Patriarche en est venu à « la funeste affaire de Chypre » qui empoisonne les rapports entre les peuples grec et turc, peuples voisins à qui tout commande de s'entendre. Dans l'île, les deux communautés ont également droit à une vie libre… « Mais les Grecs obéissent à de mauvais bergers ». Le Patriarche a bien connu Mgr Makarios[3] lorsque ce dernier étudiait la théologie. « Puis nos chemins ont été différents. Nous nous écrivions souvent et puis j'ai cessé d'avoir avec lui le moindre contact. C'est une triste histoire ».

Le mouvement œcuménique reste la grande préoccupation de Mgr Athenagoras. La réconciliation des Églises d'Orient et d'Occident – après neuf siècles – est sur la voie de l'unité une étape « véritablement historique ». « Je me demande parfois comment cela s'est fait. Au fond, il y a deux routes possibles vers l'unité : celle des théologiens, celle de la charité. La première, j'en suis maintenant certain et je parle en théologien, ne mène nulle part. J'ai même assisté à des réunions de théologiens qui, loin de rapprocher leurs vues, en faisaient des frères ennemis. Non, la charité seule

[1] Arnauld Wapler était alors conseiller près l'ambassade de France à Ankara de février 1952 à 1955.

[2] Il décédera en 1972.

[3] Mgr Makarios est né le 13 août 1913 à Ano Panaïa. Il fut archevêque et primat de l'Église orthodoxe de Chypre sous le nom de Makarios III de 1950 à sa mort. Il est élu président de la République de Chypre en décembre 1959 et prend ses fonctions le 16 août 1960 à l'indépendance de Chypre. Il est réélu en 1968 avec 97 % des votes. Tout en déclarant l'*Enosis* (rattachement à la Grèce) souhaitable, il fait campagne pour le maintien de l'indépendance de Chypre.

permet d'avancer. Ainsi le Pape de Rome et le Patriarche se sont donnés le baiser de paix : neuf siècles d'une histoire malheureuse ont été effacés en quelques instants ». Souriant Mgr Athenagoras ajoute : « Il faut dire aussi qu'entre les deux Églises, le problème était plus simple qu'il ne paraissait car le schisme[1] n'avait jamais été constaté par un texte. De plus, je n'avais pas sollicité l'autorisation du St Synode pour me rendre à Jérusalem ; je m'étais contenté de notifier mon départ ». A suivi un éloge de Paul VI « qui devrait à la vérité s'appeler Paul II tant son action s'inscrit dans la ligne tracée par l'Apôtre ».

Répondant à une question de ma part sur l'évolution de l'Église orthodoxe et ses perspectives d'avenir, le Patriarche a indiqué qu'il ne s'agissait plus aujourd'hui d'une Église mais d'une fédération d'Églises autocéphales – quatorze – disposant de la plus large autonomie et dont les représentants réunis en synode se prononcent sur les questions de foi. « Comment pourrait-il en être autrement dans un monde aussi divisé sur tous les plans que le nôtre ? ».

J'ai demandé à Mgr Athenagoras à combien était évalué aujourd'hui le nombre des orthodoxes en Turquie. Il redoutait, m'a-t-il dit avec embarras, d'articuler un chiffre, aucun recensement n'étant possible : mais il pensait qu'ils étaient « encore nombreux… assez nombreux ». J'ai évoqué les départs consécutifs aux troubles de 1955[2]. Il me semblait que de nombreuses familles d'origine grecque avaient quitté et continuaient de quitter le pays. « Oui, c'est un autre effet de la désastreuse affaire de Chypre ».

Au moment où je prenais congé, le Patriarche a renouvelé avec chaleur les vœux qu'il forme pour la France, le peuple français et ses dirigeants.

(*Europe, Turquie, 1961-1970, questions religieuses, 1970, n° 105*)

[1] Allusion au schisme de 1054 ou grand schisme d'Orient qui voit la séparation officielle entre les chrétiens catholiques (dans l'Ouest de l'Europe) et les chrétiens orthodoxes (dans l'Est de l'Europe et dans les possessions asiatiques de l'empire byzantin, ou empire romain d'Orient). Cette rupture est l'aboutissement de divergences anciennes portant aussi bien sur des questions de théologie que sur l'organisation du culte et du clergé. La rupture ne sera réelle qu'en 1203-1204 avec la quatrième croisade. Aux XIVe et XVe siècles, les Occidentaux font peu d'efforts pour venir en aide aux Byzantins en lutte face aux Turcs Ottomans. Les excommunications respectives ne sont annulées qu'en 1965 par le pape Paul VI et le patriarche Athenagoras 1er.

[2] À partir de 1955, la guérilla et le terrorisme grecs se développent à Chypre sous la direction de Georgios Grivas et de l'EOKA, avec le soutien de l'Église et de la droite. Les Turcs ripostent à l'*Enosis* en réclamant le *Taksim,* soit le partage de l'île entre la Grèce et la Turquie Des émeutes contre la minorité grecque de Turquie eurent lieu à Istanbul en septembre 1955.

73

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Coopération avec la Somalie.

N[1]. *Paris, 8 août 1970.*

L'ambassadeur de Somalie[2] a rendu visite au sous-directeur d'Afrique[3] pour s'enquérir de la manière dont pourrait être concrétisée l'intention de développer les relations économiques, culturelles et techniques entre la France et la Somalie, sur laquelle s'étaient dits d'accord notre chargé d'Affaires à Mogadiscio[4] et le secrétaire d'État somalien aux Affaires étrangères, lors de leur récent entretien (télégramme de Mogadiscio nº 98 du 26 juillet)[5].

Pour sa part, M. Mohamoud Mohamed Hassan a évoqué plusieurs éventualités :

– les échanges commerciaux entre les deux pays n'avaient jamais été importants ; ils n'avaient guère progressé au cours des dernières années. Ne pourrait-on envisager de les stimuler par la conclusion d'un accord commercial ?

– La Somalie souhaitait vivement que la France veuille bien augmenter le nombre des bourses distribuées à des étudiants somaliens[6]. Si ce désir était partagé du côté français, ne pourrait-ce être l'occasion de signer une convention de coopération culturelle ?

[1] Ce document porte la note manuscrite de M. Alphand : « B. de L. Je suis d'accord. Pourriez-vous examiner avec la D.Ec et la D.G. ce qui pourrait être entrepris. H.A. » M. Bruno de Leusse de Syon est directeur d'Afrique – Levant. D. Ec signifie : direction des Affaires économiques et financières au Département. D.G. est la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques. H.A. est le paraphe de M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

[2] M. Mohamoud Mohamed Hassan est ambassadeur de Somalie à Paris. Il remet ses lettres de créance au président Pompidou le 3 juin 1970.

[3] M. Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, est chargé des Affaires d'Afrique à la direction d'Afrique-Levant depuis septembre 1969.

[4] M. Jean Bressot, secrétaire des Affaires étrangères, nommé deuxième conseiller près l'ambassade de France à Mogadiscio en mai 1969, est chargé d'Affaires durant le congé de l'ambassadeur prévu jusqu'au 1er octobre.

[5] Par le télégramme nº 98 du 26 juillet 1970, le chargé d'Affaires à Mogadiscio rend compte de la démarche qu'il a effectuée, à la demande du Département, auprès de M. Omar Arteh, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il s'agit de faire savoir que la France souhaite voir s'instaurer une amitié durable avec la Somalie par le moyen de relations économiques, culturelles et techniques. Au sujet du TFAI, le chargé d'Affaires devra rappeler que la population locale a choisi de rester dans la communauté française et qu'il n'est pas question, contrairement aux bruits qui ont couru, de changer le statut ni de céder le Territoire à qui que ce soit. Quant aux violations de l'espace aérien et des eaux territoriales, la France s'en défend et donne des ordres pour qu'aucune infraction ne se produise.

[6] *Note du rédacteur* : « Pour 1970 : 2 bourses universitaires et 10 bourses de pré-stages linguistiques à Royan. »

– Le gouvernement Egal[1] avait formulé un certain nombre de suggestions dans le domaine de la coopération technique : affectation de médecins français à l'hôpital de Mogadiscio, contribution française à la mise en valeur de la vallée de la Djuba. Le nouveau régime les reprenait à son compte. D'une façon générale, il portait un vif intérêt à l'agriculture et souhaitait en améliorer les techniques. Toute aide dans ce domaine serait la bienvenue.

– Enfin, la France pourrait peut-être soutenir à l'occasion, lors de leur examen par les autorités communautaires compétentes, les projets de prêts de développement par le FED[2] à la Somalie qu'elle jugerait dignes d'intérêt. L'expérience de M. Mohamoud Mohamed Hassan à Bruxelles, du temps où il représentait son pays près des Communautés européennes l'incitait à penser que dans de telles circonstances l'appui du représentant français pouvait bien souvent avoir un effet déterminant.

M. Carraud a pris note de ces différentes suggestions et donné l'assurance qu'elles seraient soumises à l'examen des services compétents. Il a en même temps indiqué à son interlocuteur qu'aussi sincère que soit notre désir de promouvoir, dans les différents domaines qui avaient été mentionnés, la coopération franco-somalienne, il ne fallait pas s'attendre à ce que celle-ci revête dans le proche avenir une grande ampleur : l'exiguïté des crédits budgétaires susceptibles de lui être consacrés cette année était telle que les débuts ne pourraient être que très modestes.

Il n'en demeure pas moins que, désormais, nous sommes tenus à « faire quelque chose » pour la Somalie et ce « quelque chose » doit être suffisamment substantiel pour convaincre les Somaliens que nos prises de position en faveur de la coopération ne sont pas seulement verbales.

Il ne semble pas *a priori* qu'on doive le rechercher du côté de l'accord commercial auquel l'ambassadeur de Somalie a fait allusion. Outre que ce type de contrat n'est pas pour nous de pratique courante, le fait que la Somalie est associée au Marché commun ne permettrait sans doute pas de lui donner un contenu appréciable. L'appui de la France, lors de la discussion au FED de dossiers intéressant la Somalie, ne paraît de son côté (encore que toute intervention en ce sens de notre représentant serait, même si elle ne change rien au fond des choses, portée avantageusement à notre crédit) pouvoir s'exercer que d'une façon épisodique et limitée.

C'est donc aux formes traditionnelles de l'assistance culturelle et technique bilatérale qu'il faudra, selon toute probabilité, recourir, mais en gardant à l'esprit qu'en l'espèce ce sont des objectifs politiques que nous poursuivons.

[1] Le gouvernement, dirigé par M. Mohamed Hadj Ibrahim Egal, Premier ministre de la République de Somalie et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 juillet 1967, est renversé par le coup d'État militaire du 21 octobre 1969 qui instaure un Conseil suprême de la Révolution dirigé par le général Syad.

[2] Le FED ou Fonds européen de développement est l'instrument principal de l'aide de la communauté européenne à la coopération au développement des États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'Outre-mer (PTOM).

On pouvait craindre (et on a effectivement craint pendant six mois) que le régime nationaliste, militaire et gauchisant issu du coup d'État du 21 octobre dernier ne reprenne, en les rendant plus âpres, les revendications territoriales traditionnelles de la Somalie à l'égard du TFAI. Assez curieusement, la déclaration inopinée de l'empereur d'Éthiopie sur le perron de l'Élysée, exprimant l'espoir que « la France, si elle se retirait du Territoire de Djibouti, le laisserait à l'Éthiopie, conformément à l'ancien traité entre les deux pays », a levé cette hypothèque dans le sens que nous pouvions souhaiter : la Somalie craignant, plus que toute autre solution, l'absorption du Territoire par l'Éthiopie a fait savoir qu'elle renonçait à ses propres ambitions, son seul désir étant que le TFAI s'oriente le plus tôt possible vers l'indépendance. C'était indiquer, sous une forme de nature à sauvegarder les amours propres, qu'à titre de moindre mal on était décidé à s'accommoder de la présence française. L'établissement d'une coopération avec la Somalie constitue pour nous la meilleure manière d'ancrer Mogadiscio dans ces dispositions. Si les Somaliens s'y montrent favorables, c'est certes d'abord pour les avantages qu'ils pourront en retirer, mais c'est aussi pour pouvoir prouver que les Éthiopiens n'ont pas l'exclusivité dans la région de la coopération avec la France. D'où les allusions répétées de l'ambassadeur[1], qui ne font que reprendre celles du secrétaire d'État aux Affaires étrangères[2], à la possibilité de consigner les dispositions actuelles des deux pays dans un accord. On a la nette impression que la nature et le contenu de cet accord importent moins à leurs yeux que son principe. La direction d'Afrique-Levant souhaite donc que soit d'abord recherché le moyen de leur donner cette satisfaction.

Pour le reste, la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques dispose de tous les éléments d'information nécessaires. Les suggestions du rapport du comité d'experts qu'elle détient ne sont pas limitatives. S'il paraît préférable de s'intéresser à un autre projet que celui de la vallée de la Djuba, de nouveaux contacts exploratoires peuvent être pris avec notre ambassadeur[3] d'abord (actuellement en congé à Castelroc, Le Couquet, Finistère), avec les Somaliens ensuite.

Mais la direction d'Afrique-Levant tient à rappeler que, sur instructions personnelles de M. Debré[4], notre ambassadeur a fait savoir « avec quelque solennité » en janvier 69 que nous étions disposés à donner suite aux demandes d'assistance formulées par le Premier ministre somalien lors de sa visite à l'automne précédent au général de Gaulle[5]. Depuis, rien n'a été fait et les Somaliens n'ont rien su du rapport du groupe d'experts français qui s'est rendu sur place pour étudier le problème.

[1] Note marginale : de Somalie.

[2] Note marginale : de Somalie.

[3] L'ambassadeur de France à Mogadiscio est depuis le 16 septembre 1966, M. Jean Desparmet, conseiller des Affaires étrangères.

[4] M. Michel Debré est ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

[5] Le compte-rendu de la visite du Premier ministre somalien au général de Gaulle le 20 septembre 1968, est publié dans *D.D.F.* 1968-II n° 231.

Un geste, qui ne soit pas purement symbolique, doit donc, de toute nécessité, être fait par nous rapidement et de préférence avant le 21 octobre, date à laquelle l'anniversaire du coup d'État fournira au général Syad l'occasion d'évoquer à nouveau l'ensemble de ces problèmes. Il dépend de nous, dans une large mesure, que l'ambiguïté de l'actuelle situation ne se retourne pas à nouveau contre nous.

(Afrique-Levant, Afrique, Somalie 1966-1970, relations économiques avec la France SO-6-4)

74

M. D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À DUBLIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 343/EU[1]. *Dublin, 10 août 1970.*

Confidentiel.

Un point de vue britannique vis-à-vis du problème irlandais

Mon collègue britannique[2] m'a donné certaines indications sur l'esprit dans lequel il abordait sa mission à Dublin, ayant pris ses fonctions en avril dernier, soit deux mois avant le changement de gouvernement à Westminster.

À l'égard du grand problème de l'unité, M. Peck en envisage l'éventualité avec sang-froid ; l'unité, déclare-t-il, se réalisera le jour où les deux parties du pays en conviendront. Par ce propos, mon interlocuteur ne m'a pas paru vouloir disposer avec quelque hypocrisie d'une perspective désagréable en la faisant dépendre d'une condition invraisemblable. Il m'a donné l'impression d'en considérer sérieusement la possibilité, en observant néanmoins – ce dont chacun ici, à commencer par le *Taoiseach*[3], est bien d'accord – (ma dépêche nº 404/EU du 26 septembre 1969)[4] – que les conditions matérielles (économiques et sociales) de l'unité ne seront sans doute pas réunies avant plusieurs décades.

Le fait nouveau, m'a-t-il dit, est l'évolution profonde de l'opinion publique britannique. Ses compatriotes se sont comportés trop souvent à travers les siècles d'une manière inexcusable vis-à-vis des Irlandais, à la fois par les excès de la conquête, l'attitude des grands propriétaires anglo-irlandais connus sous le nom de l'*Ascendancy* et l'incompréhension des milieux

[1] Cette dépêche est rédigée par Emmanuel d'Harcourt, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Dublin depuis mars 1969.

[2] John Peck, ambassadeur du Royaume-Uni à Dublin depuis avril 1970.

[3] Jack Lynch, *Taoiseach* [mot désignant le Premier ministre en gaélique irlandais] depuis le 10 novembre 1966.

[4] Non reproduite.

dirigeants anglais pour les affaires irlandaises depuis l'Acte d'Union de 1800[1] jusqu'à récemment. Aujourd'hui, les Anglais regardent l'Irlande avec d'autres yeux qui ne sont plus ceux des unionistes. Il a remarqué qu'à maints égards, l'on se sentait à Londres plus proche des irlandais de Dublin que des protestants du Nord, dont les excès procédaient d'une période passée de l'histoire politique britannique. Il a mentionné un article du *Sunday Telegraph* du 12 juillet 1970, sous la signature de Peregrine Worsthorne[2], comme caractéristique de cette évolution[3].

D'autre part, les conceptions exprimées par M. Quintin Hogg[4] en décembre dernier (ma dépêche d'actualité n° 12/DA-EU du 9 décembre 1969)[5], qui visaient à favoriser un rapprochement entre le Nord et le Sud de l'Irlande afin d'aboutir à une institutionnalisation nouvelle de la relation anglo-irlandaise, ont été qualifiées par le diplomate de fort éloignées de la philosophie qui anime aujourd'hui son gouvernement.

Que de vieilles habitudes soient néanmoins persistantes, en témoigne un incident mineur qui s'est produit récemment : une vingtaine de soldats britanniques envoyés en renfort à Belfast n'avaient pas trouvé place sur le paquebot régulier au départ de Liverpool. L'officier chargé des transports de cette unité n'a pas hésité à l'embarquer sur un navire à destination de Dun Laoghaire (l'ancien Kingstown, port annexe de Dublin). L'arrivée dans ce port de soldats britanniques en uniforme, et peut-être en armes, a causé quelque émotion…

M. Peck a exprimé beaucoup d'estime pour la personnalité de M. Lynch et pour la politique suivie par ce dernier ; il assure qu'une réelle confiance réciproque unit son gouvernement (du temps des conservateurs ainsi que de celui des travaillistes) et le gouvernement irlandais.

Depuis le 6 juillet, date à laquelle a éclaté l'affaire de contrebande d'armes[6], le gouvernement Lynch, selon mon collègue, a marché sur une corde raide. Tout s'est néanmoins passé au mieux : la discipline du parti *Fianna Fáil*[7] a résisté ; le 12 juillet, à Belfast, s'est déroulé sans incident[8] ;

[1] Voté le 2 juillet 1800 par le Parlement de Grande-Bretagne et le Parlement d'Irlande, l'Acte d'Union unit le royaume unifié de Grande-Bretagne et le royaume d'Irlande, liés depuis 1541 par une union personnelle. Il donne ainsi naissance au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

[2] Peregrine Worsthorne, journaliste britannique, rédacteur en chef adjoint du *Sunday Telegraph* depuis la création de cet hebdomadaire en 1961.

[3] *Note du texte* : « M. Worsthorne parle du "dégoût" que l'affaire de l'Irlande du Nord inspire à certains de ses compatriotes. Il ajoute : "l'Ulster n'a plus de lien authentique avec l'Angleterre contemporaine, car il est représentatif d'un état d'esprit qui n'est plus celui de l'Angleterre". »

[4] Quintin Mc Garel Hogg, député conservateur britannique du 5 décembre 1963 au 30 juin 1970, Lord Chancelier depuis le 20 juin 1970.

[5] Non reproduite.

[6] C'est en fait le 6 mai 1970, que Charles Haughey, ministre des Finances de la République d'Irlande depuis 1966, et son collègue Neil Blaney, ministre de L'Agriculture depuis 1966, sont contraints de présenter leur démission, étant accusés de participer à une contrebande d'armes au profit de l'IRA provisoire.

[7] *Fianna Fáil*, « soldats de la destinée » parti politique irlandais fondé en 1926, au pouvoir en République d'Irlande depuis 1957.

[8] Il s'agit probablement d'une allusion, tronquée, aux marches orangistes d'Ulster. À ce sujet, la dépêche de Londres n° 30/EU du 16 juillet 1970, non reproduite, rapporte que : « En dépit de

une seule note discordante a été l'exonération de M. Blaney[1]. Si la reprise toute récente de l'agitation dans le Nord et notamment la mort d'un jeune catholique tué par un soldat britannique était intervenue avant la clôture de la session parlementaire, les choses auraient pu prendre ici une autre tournure.

Ces dispositions tolérantes et compréhensives du représentant britannique à Dublin sont à rapprocher, me semble-t-il, de l'état d'esprit du *Taoiseach* (tel que je l'avais exposé par ma dépêche précitée) animé d'une volonté de réalisme, de modération et de prudence. On peut toutefois se demander si de tels sentiments, de part et d'autre, prévaudraient au cas où la violence éclaterait de nouveau dans le Nord.

(*EU-Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970, nº 179*)

75

M. Radius, Consul général de France à Luanda,
à M. Tiné, Ambassadeur de France à Lisbonne.

D. nº 43. *Luanda, 11 août 1970.*

La disparition du président Salazar

Lorsque au mois d'octobre 1968 la maladie frappait le président Salazar[2] le contraignant à la retraite après 40 ans de présence au pouvoir, l'émotion

toutes les prévisions pessimistes, les grandes manifestations orangistes d'Ulster les 12 et surtout 13 juillet se sont déroulées sans incident. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé aux cortèges qui ont défilé dans les principales agglomérations de six comtés dans une atmosphère qui était, du côté protestant, toute de liesse et de triomphe. »

[1] Le télégramme de Dublin nos 232 à 233 du 6 juillet 1970, non reproduit, rapporte que : « Inculpé avec M. Haughey de participation à une contrebande d'armes à destination de l'Ulster, M. Blaney vient d'être relaxé par décision du juge des mises en accusation. Les éléments d'informations réunis contre lui par le Parquet ne justifient pas en effet, selon le magistrat, une inculpation. »

[2] Antonio de Oliveira Salazar, né le 28 avril 1889 à Santa Comba Dao, Portugal, est décédé le 27 juillet 1970 à Lisbonne. Économiste, homme politique, il débute sa carrière comme professeur d'économie politique à l'université de Coimbra, en 1916. En 1919, accusé de participer à un complot royaliste, il s'engage en politique contre la République anticléricale de l'époque. Il est élu en 1921 député catholique du Centre académique démocrate-chrétien au Parlement. Influencé par les idées de Charles Maurras, il prône un État fort. En 1923, en pleine crise financière, ses propositions pour un plan de sauvetage séduisent le patronat portugais. En 1928, Salazar nommé ministre des Finances, démissionne quatre jours après, n'estimant pas avoir les moyens d'agir ; il réclame les pleins pouvoirs ; le 18 avril 1928, Oscar Carmona le nomme aux Finances. En 1930, il cumule le portefeuille des Finances et des Colonies. Le 25 juin 1932, il est nommé chef du gouvernement par le président de la République, le général Oscar Carmona ; Salazar promulgue une nouvelle Constitution en 1933 qui lui confère les pleins pouvoirs et le contrôle total de l'État en qualité de président du Conseil, c'est l'*Estado Novo*. En 1933, il met en place la police politique qui devient en 1945 la *Pide*. En 1949, le Portugal intègre l'OTAN. Défenseur d'une politique colonialiste, la guerre coloniale débute en 1961. Son pouvoir est à son apogée lorsqu'il est destitué en 1968 en raison d'une hémorragie cérébrale. Salazar est remplacé par un ancien responsable de la jeunesse salazariste, Marcelo Caetano.

avait été vive parmi la population européenne d'Angola. La disparition de la scène politique de la figure tutélaire qui pendant tant d'années avait su éviter au Portugal les convulsions qui agitaient le reste de la planète, et qui se montrait le gardien intransigeant de l'unité de la patrie lusitanienne ne pouvait manquer de faire naître bien des craintes dans une population non encore complètement remise du traumatisme que lui avaient infligé les événements de 1961[1]. Puis au cours des mois qui suivirent, les positions très fermes prises par le nouveau président du Conseil[2] sur la défense de l'Outre-Mer rassuraient tous les tenants de la présence portugaise en Angola, c'est-à-dire la totalité de la population de souche européenne, tandis que la jeune génération saluait avec espoir les intentions libérales que l'on se plaisait alors à prêter au président Caetano.

Pour la grande masse, le président Salazar n'était plus même regretté, il était oublié. Aussi l'annonce de l'aggravation de son état, puis le dénouement fatal n'ont-ils causé ici ni réelle surprise ni profonde émotion.

Certes les autorités n'ont rien négligé pour exalter la mémoire du grand disparu, notamment en faisant publier dans la presse de longues biographies manifestement « officielles » et rappelant la position très ferme qu'il avait prise face à la rébellion de 1961 et son fameux « Pour l'Angola rapidement et en force », mais les cérémonies ont été limitées à une messe de requiem dans l'église de l'archevêché, de dimensions assez médiocres. Si celle-ci se trouvait naturellement remplie par les autorités civiles et militaires au grand complet et les membres des mouvements satellites du régime (Union nationale, *Mocidade portuguesa*, Mouvement national féminin, etc.) l'assistance à l'extérieur était très peu fournie, quelque deux à trois cents personnes seulement, dont un nombre infime de noirs, ayant répondu à l'invite lancée par le gouverneur général[3]. Il semble que beaucoup de Luandais aient préféré mettre à profit à leur façon ce jour de congé inespéré.

Pour la vieille garde, la génération nourrie dans le salazarisme, les bénéficiaires du système, les représentants ou porte-paroles des oligarchies politiques et économiques métropolitaines, la disparition cette fois définitive de leur grand homme est ressentie avec des regrets sincères pour le passé et une grande appréhension pour l'avenir.

Dans ces milieux on se veut toutefois quelque peu rassuré au vu de la démarche prudente adoptée depuis 22 mois par le président Caetano et l'on

[1] Allusion aux événements du 4 février 1961 lorsque les membres du MPLA (Mouvement populaire de libération d'Angola), attaquent la prison de Luanda afin de libérer les prisonniers politiques, et du 15 mars 1961 lorsque près de 2 000 colons portugais sont massacrés. Les représailles de l'armée portugaise font des milliers de victimes dans la communauté noire et des centaines de milliers d'Angolais fuient vers le Congo-Léopoldville. C'est le début de la guerre d'indépendance des colonies portugaises d'Afrique.

[2] Marcelo Caetano, né le 17 août 1906 à Lisbonne, professeur de Droit à l'université de Lisbonne, homme politique portugais conservateur, il fait carrière sous la dictature du président du Conseil Salazar, nommé ministre des Colonies en 1944, Caetano est nommé président du Conseil le 28 septembre 1968 par le président Americo Tomas.

[3] Camilo Augusto de Miranda Rebocho-Vaz est gouverneur général de l'Angola depuis le 27 octobre 1966. Sur sa personnalité, la tâche accomplie, se reporter à la dépêche de Luanda nº 312/AL du 23 octobre 1970, non reproduite, intitulée : du Gouverneur général de l'Angola.

se flatte de l'espoir que le disciple, profondément imprégné de la pensée du maître, aura à cœur, même celui-ci disparu, de ne pas trahir trop gravement ses enseignements.

Toute autre évidemment est la réaction des nouveaux milieux d'affaires, de ces hommes encore jeunes qui n'ont connu du salazarisme que l'aspect sclérosé, le refus d'ouverture sur le monde extérieur qui était devenu sa marque au cours des dernières décennies.

Ayant pris conscience depuis 1961 du riche potentiel économique de la province et soucieux d'en accélérer la mise en valeur, ces éléments dynamiques supportent avec une impatience croissante le statisme malthusien voulu par les politiciens et les oligarchies économiques de Lisbonne.

Nés en Angola, ou arrivés très jeunes dans la province, les hommes de cette nouvelle génération considèrent dorénavant l'Angola comme leur véritable patrie. Ces « pieds noirs » qui ne renient en rien l'attachement sentimental qui les lie à la métropole, acceptent cependant de plus en plus difficilement l'inégalité de traitement réservé aux provinces d'Outre-Mer au sein de la communauté portugaise. Ils dénoncent avec raison le caractère parfaitement illusoire du principe d'égalité toujours solennellement proclamé mais nullement respecté, les provinces d'Outre-Mer continuant à vivre sous l'empire d'une législation étroitement imprégnée de l'esprit du pacte colonial, et appliquée par une administration dont les structures archaïques et la mentalité rétrograde apparaissent aux yeux des Portugais d'Outre-Mer comme n'ayant d'autre but que de perpétuer contre vents et marées les privilèges monopolistes de la métropole.

Il n'y a guère, un député d'Angola à l'Assemblée nationale de Lisbonne pouvait dans une intervention à la tribune de cette assemblée déclarer « L'expression « espace national » n'est qu'un slogan publicitaire, une étiquette qui couvre un vide immense, sans la moindre espèce de réalité », et plus loin « Nous continuerons à nous attaquer avec la même patience, mais aussi avec la même obstination à ces structures monolithiques et anachroniques qui ne servent qu'à défendre des privilèges » et il concluait « L'Angola veut et peut assumer ses propres responsabilités. Il ne lui manque que les moyens pour le faire. Qu'on nous laisse donc travailler, et qu'on ne continue pas à nous refuser ce qui nous appartient de droit ».

Le Premier ministre, dont l'arrivée au pouvoir avait été saluée avec espoir par les jeunes milieux économiques de la province et dont la visite en Angola avait provoqué un enthousiasme qui, bien au-delà de la contingence immédiate, témoignait des espérances que faisait naître le changement survenu à la tête du gouvernement, avait rapidement déçu.

Aux impatiences de plus en plus vives, on opposait la nécessité où se trouvait le président Caetano de ménager les conservatismes solidement retranchés sur des positions édifiées et renforcées pendant quarante ans, et que de surcroît il y aurait eu quelque indécence à hâter le démantèlement de l'édifice du salazarisme alors que son architecte était encore en vie.

Il était sous-entendu qu'aussitôt cette grande hypothèque levée le président du Conseil pourrait entreprendre la politique de libéralisation dont on le croyait sincèrement partisan.

Aussi depuis deux semaines l'Angola attend et espère.

(*Afrique-Levant, Angola, 1966-1972, situation intérieure, n° 26*)

76

NOTE

Réponse du gouvernement français à la note du gouvernement fédéral

N. *Paris, 11 août 1970.*

L'ambassade de France présente ses compliments au ministère fédéral des Affaires étrangères et a l'honneur, sur instructions de son gouvernement, de lui faire la communication suivante :

Le gouvernement français a l'honneur d'accuser réception de la note qui lui a été remise par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne le 7 août 1970[1] et qui est rédigée comme suit :

Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a l'honneur de communiquer ce qui suit au sujet de la signature prochaine d'un traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'URSS.

Le ministre fédéral des Affaires étrangères a présenté, à l'occasion des négociations, le point de vue du gouvernement fédéral au sujet des droits et responsabilités des quatre Puissances en ce qui concerne l'Allemagne dans son ensemble et Berlin.

Comme un règlement de paix demeure en suspens, les deux parties ont considéré que le traité projeté n'affecte pas les droits et les responsabilités de la France, du Royaume-Uni, de l'URSS et des États-Unis.

Le ministre fédéral des Affaires étrangères[2] a déclaré à ce propos le 6 août 1970[3] :

« La question des droits des quatre Puissances est sans rapport avec le traité que la République fédérale d'Allemagne et l'URSS se proposent de conclure et elle n'est pas affectée par lui ».

[1] La traduction française de ce document est transmise par le télégramme de Paris à Bonn n°s 1238 à 1241 du 10 août 1970, non publié.

[2] Walter Scheel est ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 21 octobre 1969.

[3] Voir à ce sujet le télégramme de Bonn n°s 5074 à 5077 du 6 août 1970, intitulé : *négociation germano-soviétique. Note aux trois puissances*, non repris ici.

Le ministre des Affaires étrangères de l'URSS[1] a alors fait la déclaration suivante :

« La question des droits des quatre Puissances n'a pas été un objet de négociations avec la République fédérale d'Allemagne.

Le gouvernement soviétique est parti de l'idée que cette question ne devait pas être évoquée.

La question des droits des quatre Puissances n'est pas non plus affectée par le traité que l'URSS et la République fédérale d'Allemagne se proposent de conclure.

Telle est la position du gouvernement soviétique au sujet de cette question ».

Le gouvernement français prend acte de cette note, y compris les déclarations faites par le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et par le ministre des Affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en tant que partie de la négociation, avant le paraphe du traité qui va être conclu entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique[2].

Pour sa part, le gouvernement français considère lui aussi que les droits et responsabilités des quatre Puissances pour Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, qui découlent des résultats de la Seconde Guerre mondiale et qui s'expriment notamment dans l'accord de Londres du 14 novembre 1944[3], dans la déclaration quadripartite du 5 juin 1945[4] et dans d'autres accords du temps de guerre et d'après-guerre, ne sont pas et ne sauraient être affectés par un traité bilatéral entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, y compris par le présent traité.

L'ambassade de France saisit cette occasion pour renouveler au ministre fédéral des Affaires étrangères les assurances de sa très haute considération.

(*Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, RFA 1961-1970, politique extérieure, relations avec l'URSS, n° 1578*)

[1] Andreï Andreïevitch Gromyko est ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957.

[2] Le traité de renonciation à la force et de coopération entre la République fédérale d'Allemagne et l'URSS est signé à Moscou le 12 août 1970 par le chancelier Brandt pour la RFA et par M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS. La traduction française du texte de ce traité est classée dans le document d'archives n° 1578, EU, RFA, 1961-1970, relations avec l'URSS. Pour une analyse succincte, se reporter à *L'Année politique 1970*, p. 307 à 309.

[3] Le 14 novembre 1944, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique signent à Londres un accord qui modifie le protocole du 12 septembre 1944 sur les zones d'occupation et d'administration alliées en Allemagne.

[4] Par la déclaration des quatre puissances (USA, URSS, Royaume-Uni et France) du 5 juin 1945, à Berlin, l'Allemagne est divisée en zones d'occupation. Aux termes de cette déclaration quadripartite, les quatre commandants en chef assument le pouvoir gouvernemental suprême en Allemagne.

77

M. ANTHONIOZ, AMBASSADEUR DE FRANCE À ACCRA
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nos 341 à 342. *Accra, 7 août 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 57).

On sait que le 21 juillet dernier M. Richard M. Akwei[1], représentant du Ghana aux Nations unies, ne s'est pas contenté d'attaquer la Grande-Bretagne à propos de la reprise éventuelle des ventes d'armes à l'Afrique du Sud, mais a également critiqué sévèrement la France qui, depuis quelques années, a-t-il dit, est devenue le principal fournisseur d'armes à ce pays.

D'une source à protéger, le Premier ministre[2] a déclaré hier qu'il avait donné des instructions à son représentant à l'ONU pour qu'il mette une sourdine à ses attaques contre notre pays et qu'il évite autant que possible de mentionner la France dans des débats de ce genre. Il a d'ailleurs reproché à M. Akwei de n'avoir pas demandé des instructions à Accra avant de répondre au représentant britannique, M. Frederick Warner[3].

Enfin, il a déclaré à ce même interlocuteur que M. Akwei quitterait son poste en janvier prochain pour être remplacé par un ambassadeur qui ait toute sa confiance, ce qui n'est pas le cas du titulaire actuel de ce poste.

(*Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, relations avec l'ONU*)

78

M. GAULTIER DE LA FERRIÈRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BUDAPEST,
M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 476/EU. *Budapest, 13 août 1970.*

La France vue par la presse hongroise

La presse hongroise a consacré au cours de cette dernière quinzaine une place nettement plus importante que d'habitude aux affaires françaises. J'ai déjà adressé au Département dans ma dépêche nº 448/EU du 30 juillet

[1] M. Richard Maximilien Akwei, diplomate ghanéen né en 1923, est le représentant permanent du Ghana aux Nations unies depuis 1967.

[2] Le Dr Kofi Abrefa Busia est le Premier ministre du Ghana depuis le 3 septembre 1969. (Voir note du 23 mars 1970 publiée dans *D.D.F.* 1970-I.)

[3] M. Frederick Archibald Warner, diplomate britannique né en 1918, est le représentant permanent du Royaume-Uni aux Nations unies et au Conseil de sécurité depuis 1969.

1970[1] l'article publié par M. Gedeon dans le *Nepszava*, organe des Syndicats. J'avais mentionné à cette occasion les commentaires de M. Varkonyi[2] dans *Magyar Nemzet*.

Ce dernier journal publie dans son numéro du 9 août, sous la plume de M. Matolcsi, chef de la rubrique de politique étrangère, qui a participé au voyage à Paris des journalistes hongrois invités par le Département, un nouvel article dont je transmets la traduction sous ce pli. *Nepszava* vient également de présenter à ses lecteurs de nouveaux commentaires sur la politique extérieure de la France. De son côté *Magyar Hirlap*[3], organe officieux du gouvernement, a donné successivement les 9 et 10 août une analyse de la politique extérieure puis de la politique intérieure de notre pays.

Pour ce qui est de la position française à l'égard des grands problèmes internationaux, les commentaires sont dans l'ensemble favorables, plus qu'ils ne l'ont jamais été depuis le départ du général de Gaulle[4]. Si les journalistes au début de cette année s'étaient montrés inquiets ou sceptiques au sujet de la continuité de notre politique étrangère, les doutes se sont maintenant dissipés, et une nette satisfaction se manifeste.

La dernière conférence de presse du président de la République[5] semble à cet égard avoir été particulièrement bien accueillie. Tous les commentateurs ont rapporté avec approbation que l'hypothèse d'un retour de la France dans l'organisation militaire de l'OTAN[6] était nettement écartée.

Les journalistes hongrois tombent d'accord aussi pour juger « plus positive » l'attitude de la France à l'égard de la conférence sur la sécurité européenne. Le rédacteur du *Magyar Hirlap*, Gabor Vajda, s'il éprouve, au passage, le besoin de donner un coup de patte (« La politique d'indépendance française n'est en réalité que l'expression de l'impérialisme du grand capital français ») écrit à ce sujet : « Nous ne pouvons qu'approuver l'idée de la France selon laquelle la conférence ne doit pas se transformer en un

[1] Par la dépêche n° 448/EU du 30 juillet 1970, Jacques Gaultier de La Ferrière, chargé d'Affaires de France *a.i.* à Budapest, transmet la traduction d'un article relatif à la politique extérieure de la France, publié dans le journal *Nepszava*, organe du conseil national des syndicats, par M. Pal Gedeon, rédacteur en chef adjoint, qui a fait partie, au mois de juillet, de la délégation de trois journalistes hongrois invités en France par le ministère des Affaires étrangères. Le séjour de ces journalistes est d'une semaine, du 1er au 8 juillet 1970.

[2] Tibor Varkonyi, spécialiste des problèmes politiques français, rédacteur au *Magyar Nemzet* (La Nation hongroise), quotidien du front populaire patriotique.

[3] *Magyar Hirlap* (Nouvelles hongroises) est un quotidien hongrois, fondé en 1968 par le Conseil national de la République populaire de Hongrie. Le premier numéro paraît le 16 mai 1968. Le directeur du comité de rédaction est Istvan Darvasi, entré en 1958 à la section « Agitation et propagande du comité central » où il est resté pendant dix ans en qualité de chef adjoint.

[4] Le général de Gaulle se retire le 28 avril 1969 à midi, suite aux résultats du référendum du 27 avril. M. Alain Poher exerce par intérim les fonctions de président de la République.

[5] Conférence de presse prononcée par M. Pompidou, président de la République, le 2 juillet 1970. Des extraits sont publiés dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 2e semestre 1970*, La Documentation française, mars 1971, p. 27-33.

[6] Le 7 mars 1966, le général de Gaulle fait part au président Lyndon Johnson du retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN.

dialogue entre les deux blocs mais doit rester un forum auquel les pays neutres, non engagés, et tous les États européens pourront participer ».

Dans un autre numéro du *Magyar Hirlap*, M. Vajda examine la situation intérieure française, plus particulièrement sous l'angle social. L'analyse est évidemment critique mais le ton reste modéré et l'on décèle ici et là un effort d'objectivité. C'est ainsi qu'après avoir invoqué les revendications ouvrières le journaliste donne des informations exactes sur la croissance des salaires depuis trois ans. Les décisions prises en matière de mensualisation sont présentées comme un succès pour le gouvernement même si le journaliste s'empresse d'ajouter que cette réforme n'a d'autre but que « d'endormir » la conscience de la classe ouvrière. Celle-ci, ajoute-t-il, ne tombera pas dans le piège. Suit un développement sur la « nouvelle société » réponse du Premier ministre[1], selon M. Vajda, au malaise qui se répand dans diverses couches du pays depuis les étudiants jusqu'aux paysans en passant par les petits commerçants et les artisans. Il ne s'agit rien de plus, estime-t-il, que d'une « conception nuageuse » : il est utopique de chercher une troisième voie dans l'organisation de la société entre le communisme et le capitalisme. D'ailleurs, ajoute-t-il, M. Pompidou ne semble pas s'être rallié à la formule.

Pour terminer le journaliste s'interroge sur l'avenir de la gauche française et sur l'influence possible de M. Servan-Schreiber[2] dont il considère avec méfiance les initiatives tout en cherchant à minimiser l'effet qu'elles pourraient avoir. En dépit de l'action des groupuscules maoïstes et trotskistes, l'unité de la gauche demeure possible, conclut-il, mais elle ne peut se faire qu'autour du bastion inébranlable que constitue le Parti communiste.

ANNEXE

Magyar Nemzet du 9 août 1970

Conversations parisiennes – « Continuité et ouverture »

Article de Karoly Matolcsy

Répondant à une invitation ancienne du ministère des Affaires étrangères j'ai, après une visite en Angleterre, passé quelques jours à Paris où j'ai pu m'entretenir avec de nombreux représentants connus du Quai d'Orsay et plusieurs journalistes de la presse diplomatique.

Cette courte visite, au programme chargé, a été d'autant plus intéressante pour moi que le hasard des dates m'a permis d'avoir en « Europe même » sur le continent des conversations sur des sujets que j'avais déjà évoqués de l'autre côté du « Channel ».

Après la proclamation du résultat des élections anglaises[3], résultat qui constitue pour tout le monde la surprise du siècle, on a commencé à faire des prévisions et à s'interroger sur les

[1] Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[2] Jean-Jacques Servan-Schreiber, polytechnicien, journaliste, patron de presse, rédacteur de politique étrangère pour le journal *Le Monde* (1948-1953), président-directeur général du groupe de presse qui contrôle les trois sociétés : Presse-Union (*l'Express*), Technic-Union (magazines et informations techniques) et Liste-Union (gestion de fichiers par ordinateur) (depuis 1953), administrateur de la société française d'éditions économiques (Sofeco) (1963). Il publie en 1967 *Le Défi américain*. Homme politique atypique, il devient secrétaire général du parti radical-socialiste en octobre 1969. Coauteur avec Michel Albert du « Manifeste radical » en 1970, ses positions sont très proches des sociaux-démocrates suédois. Il est élu député de Meurthe-et-Moselle en 1970.

[3] Le 18 juin 1970, victoire des conservateurs britanniques, emmenés par Edward Heath.

chances que pouvaient avoir les *Tories* si soudainement parvenus au pouvoir en ce qui concerne l'admission dans le Marché commun. Les proches d'Edward Heath n'en font aucun mystère : ils comptent sur un accroissement du soutien des milieux politiques officiels français lors de leur nouveau – et selon eux dernier – combat pour l'admission dans le Marché commun. Tel était le point de départ et la situation actuelle à Londres.

Quelles ont été les réactions de Paris à ces suppositions optimistes ? On s'y est exprimé avec beaucoup de prudence et de manière fort nuancée. Il était possible de sentir derrière les mots que les conservateurs peuvent véritablement espérer plus de sympathie que leurs prédécesseurs. Cependant, sur les bords de la Seine, on ne fonde pas la politique étrangère sur les sentiments mais sur la rigueur des faits et l'on tient compte des intérêts nationaux. Les *Tories*[1] ont donc très vite reçu une première douche froide. L'éditorialiste du *Figaro* est venu refroidir des espoirs par trop exagérés lorsqu'il écrit : « Il serait erroné de penser que les Six s'adapteront aux désirs des insulaires et bouleverseront leur « règlement intérieur » pour faire plaisir aux nouveaux venus qui frappent à la porte. Il ne saurait en être question, ceux qui veulent entrer doivent accepter et faire leur la règle du jeu ».

Personne ne peut avoir de doute sur le caractère long, difficile et souvent désespérant des prochaines rencontres du Marché commun. Les personnalités françaises compétentes considèrent les possibilités « d'ouverture » comme très limitées surtout en ce qui concerne les aspirations de la Grande-Bretagne et des pays qui sollicitent également leur admission.

Il y a par ailleurs d'autres domaines dans lesquels on ne veut même pas entendre parler d'ouverture et l'on s'élève à juste titre contre les allégations attribuant à Paris un certain intérêt pour des « combinaisons outre-atlantique » ; les dirigeants français, dans cette période d'après gaullisme, ne veulent même pas prendre ces idées en considération. Le président Georges Pompidou, qui – ce fut une grande chance pour moi – a tenu sa plus importante conférence de presse internationale[2] durant mon séjour, a exprimé sans aucune équivoque la position dépourvue d'ambiguïté de la France dans toutes les questions importantes de la politique mondiale, dissipant ainsi les rêves de certains commentateurs sur une possible réintégration dans l'organisation de l'OTAN. Il a avec force, voire même par endroit, vivement condamné la politique de l'actuel président américain dans le sud-est asiatique et déclaré qu'il fallait rapidement trouver une issue dans l'esprit du discours prononcé en 1966 par le général de Gaulle au Cambodge[3]. Ceux qui spéculent sur un éventuel changement de la politique française au Proche-Orient ont dû se sentir particulièrement mal à l'aise lorsqu'il a écarté tout changement de l'attitude arrêtée et suivie depuis de manière conséquente et jusqu'à la simple idée d'adopter des dispositions plus souples.

Tous mes interlocuteurs sans exception ont souligné, chaque fois que l'occasion s'est présentée, que la ligne de la politique internationale de la France demeure inchangée. Durant l'année qui a suivi le départ de De Gaulle, Pompidou s'est efforcé dans l'esprit du Général de gouverner sous le signe de la continuité, sur la mer souvent agitée de la politique mondiale. On peut bien sûr noter des différences sans importance, le plus souvent d'ordre méthodologique mais il n'y a eu aucune espèce de transgression des principes de base. Si du côté des Anglo-Saxons certains aimeraient faire croire autre chose à leur opinion publique, ils seront tôt ou tard contraints de se rendre compte qu'ils se sont trompés et qu'ils ne peuvent que provisoirement déformer de façon tendancieuse des déclarations ou des articles dont le contenu est tout à fait différent. De toute manière les paroles prononcées à l'Élysée rendent difficile sinon impossible la déformation arbitraire des « intentions de Paris ».

Par ailleurs la vie continue et les événements succèdent sans interruption les uns aux autres, en politique internationale. Les responsables français doivent eux aussi s'adapter à un monde en perpétuel changement. Ils doivent prendre des décisions auxquelles on ne pensait peut-être pas il y a un an. Les décisions et les prises de position claires ne peuvent se

[1] Les *Tories* (au singulier *Tory*) sont les ancêtres du parti conservateur britannique. Ils constituaient l'un des deux groupes parlementaires du 17e au 19e siècle, date à laquelle est fondé le parti conservateur. Edward Heath, député de Bexley en 1950, dirige le parti depuis 1965.

[2] Conférence de presse prononcée par M. Pompidou, président de la République, le 2 juillet 1970. Des extraits sont publiés dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 2e semestre 1970*, La Documentation française, mars 1971, p. 27-33.

[3] Discours de Phnom Penh du 1er septembre 1966. Voir *D.D.F.* 1966-II, nos 232 et 256.

faire attendre. C'est pourquoi, lors de sa visite à Bonn[1], Pompidou a déclaré sans équivoque au chancelier Brandt qu'il approuvait sa politique avec l'Est (après le succès des entretiens soviéto-ouest-allemands[2] de Moscou, c'est dans cet esprit de continuité et de pureté des principes que le gouvernement français a fait sa déclaration de soutien)[3].

Le Chef d'État de la Vème République est à la veille d'une importante visite, puisqu'il se rendra en Union soviétique au mois d'octobre[4]. Le dialogue franco-soviétique, dont la visite de Gromyko[5] avait été une importante étape, se poursuivra donc au plus haut niveau. La majorité de l'opinion publique française est d'accord sans réserve avec les efforts des hommes d'État ainsi qu'avec leur intention d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest, elle soutient leurs efforts en faveur de la détente et du développement de la coopération en Europe. Le voyage des journalistes hongrois ne leur a laissé aucun doute à cet égard.

Notons enfin que le développement des relations hungaro-françaises dans tous les domaines a pour ainsi dire naturellement été au centre de ces conversations ouvertes, sincères et amicales.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, presse concernant la France, 1970, nº 151*)

79

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,

à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2400 à 2407[6]. *Alger, 19 août 1970.*

(*Reçu* : 20 h. 28)

Diffusion strictement réservée.

Rapports franco-algériens : transferts des sociétés pétrolières

À la suite de mon entretien avec le ministre algérien des Finances[7] (mon télégramme nº 2383)[8], un de mes collaborateurs a fait aujourd'hui le point avec les sociétés pétrolières sur le problème des transferts.

[1] Le président Pompidou se rend en République fédérale d'Allemagne les 3 et 4 juillet 1970, dans le cadre des conversations franco-allemandes prévues par le traité de 1963. Il a deux entretiens avec le chancelier Brandt.

[2] Du 7 au 12 août. Le traité de renonciation à la force et de coopération entre la RFA et l'URSS est signé à Moscou le 12 août 1970 par le chancelier Brandt et M. Kossyguine, chef du gouvernement soviétique.

[3] Le 8 août, déclaration du président Pompidou à l'AFP (Agence France-Presse), exprimant la satisfaction du gouvernement français à la suite du cessez-le-feu israélo-arabe et de la signature du traité germano-soviétique.

[4] Du 6 au 13 octobre.

[5] M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, effectue un voyage officiel en France du 1er au 5 juin 1970. Il est reçu à déjeuner, le 2, par le président Pompidou et rencontre MM. Chaban-Delmas et Giscard d'Estaing. Il a plusieurs entretiens avec son homologue, M. Schumann. Les principaux sujets abordés ont porté sur le Moyen-Orient, l'Indochine, la conférence sur la sécurité européenne, le problème de Berlin.

[6] Ce télégramme est signé de M. Jacques Dupuy, ministre plénipotentiaire, ministre conseiller près l'ambassade de France à Alger depuis septembre 1969.

[7] M. Smaïn Mahroug est ministre des Finances d'Algérie depuis le 21 juillet 1970.

[8] Le télégramme d'Alger nos 2383 à 2389 du 17 août 1970, non publié, rapporte la conversation tenue ce même 17 août entre le ministre conseiller de l'ambassade de France et le ministre algérien

1-/ À l'exception des sociétés ayant la Banque nationale d'Algérie comme intermédiaire agréé – c'est-à-dire PETROPAR[1], OMNIREX[2], COPAREX[3] et FRANCAREP[4] - toutes les autres sociétés concessionnaires françaises ont désormais reçu la lettre de la Banque extérieure d'Algérie datée du 10 août[5].

Cette lettre leur demande, je le rappelle, d'indiquer « quelles dispositions concrètes ont été prises » par elles à la suite de la lettre que leur avait adressée le 24 juin 1970[6] M. Abdesselam[7] pour les « inviter instamment » à rapatrier en Algérie un montant au moins égal à la contre-valeur de 1,80 dollar par baril.

Ces sociétés ont, par ailleurs, reçu aujourd'hui de la Banque extérieure d'Algérie une lettre de rappel, datée du 18 août, c'est-à-dire postérieurement à mon entretien avec M. Mahroug[8], qui les invite à répondre dans « les délais les plus brefs » à la demande formulée dans la lettre du 10 août 1970.

2-/ Ces sociétés n'ont pas, jusqu'à présent, répondu à ces différentes lettres.

M. Mahroug m'ayant indiqué lundi dernier que nos sociétés devaient répondre à la lettre de leur banque agréée, je laisse au Département, en

des Finances au sujet du régime des transferts des sociétés pétrolières françaises. Ce régime relève exclusivement de la souveraineté algérienne et il ne peut être question de l'inclure dans les prochaines négociations franco-algériennes. « L'Algérie n'a dans ce domaine d'obligations que vis-à-vis d'elle-même Tout doit être subordonné à la réalisation du plan quadriennal dont les objectifs ont un caractère impératif et non indicatif ».

[1] PETROPAR : Société de participations pétrolières dans laquelle le BRP (Bureau de recherches de pétrole, créé en 1945) détient 70 % du capital et la Caisse des dépôts et consignations 25 %.

[2] OMNIREX : Omnium de recherches et d'exploitation pétrolières, au capital de 30 millions, auquel participent la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Compagnie financière de Suez.

[3] COPAREX : Compagnie de participations, de recherches et d'exploitation pétrolières, au capital de 100 millions F (Compagnie financière de Suez, Banque de Paris et des Pays-Bas, Lyonnaise des Eaux, Lebon et Cie).

[4] FRANCAREP : Compagnie franco-africaine de recherches pétrolières, au capital de 125 millions F, fondée en 1957 par les banques Worms et Rothschild.

[5] Cette lettre, datée du 10 août 1970, est transmise par le télégramme d'Alger n° 2284 du 12 août, non repris. À compléter par le télégramme d'Alger n°s 2277 à 2283 du même jour dans lequel il est indiqué que les sociétés françaises : SNPA (Société nationale des pétroles d'Aquitaine), CREPS (Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara) et SOFREPAL (Société française de recherche et d'exploitation pétrolières au Sahara), trois filiales du groupe ERAP, ont déjà reçu cette lettre de leur banque agréée, soit la Banque extérieure d'Algérie.

[6] Se reporter aux télégrammes d'Alger du 25 juin 1970, n°s 1811 à 1814 et 1815 à 1823, le premier analysant la décision du gouvernement algérien d'imposer aux sociétés pétrolières françaises en Algérie le rapatriement quasi-intégral de leurs ressources en devises et, le second, transmettant le texte de la lettre de M. Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, au président de la CFPA (Compagnie française des pétroles en Algérie, crée en 1953 dont le président fondateur est Jacques Bénézit).

[7] M. Belaïd Abdesselam est ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965.

[8] M. Mahroug, ministre algérien des Finances, a convoqué le ministre conseiller de l'ambassade de France, M. Dupuy, le 17 août. La teneur de cet entretien est rapportée dans le télégramme d'Alger n°s 2383 à 2389, du même jour, non publié, et porte sur le régime des transferts imposé aux sociétés pétrolières, obligeant les compagnies à rapatrier 1,80 dollar par baril de pétrole exporté. Ce régime n'est pas sujet à négociation.

liaison avec les sociétés et la direction des carburants, le soin d'examiner quel pourrait être le contenu de cette réponse et l'opportunité de l'adresser à l'administration algérienne.

3-/ En ce qui concerne les renseignements statistiques dont M. Mahroug s'était plaint devant moi du retard que les sociétés mettaient à les communiquer, mon collaborateur a insisté auprès des représentants locaux de ces sociétés pour qu'ils soient adressés dans les délais prescrits à l'administration algérienne. Il a, à cette occasion, évoqué la menace de sanctions dont avait fait état le ministre algérien des Finances au cas où ces informations ne lui seraient pas parvenues à la fin de cette semaine.

À ma connaissance, ces renseignements sont, depuis l'instruction 5 HC du 23 juin 1970, de deux natures différentes.

D'une part, les sociétés doivent, « au plus tard le 5 de chaque mois », faire parvenir à la Banque centrale d'Algérie par l'intermédiaire de leur banque agréée deux états détaillant les rapatriements de devises et les chargements effectués au cours du mois précédent. D'autre part, les sociétés sont tenues d'adresser trimestriellement à la Banque centrale d'Algérie un compte rendu détaillé de l'emploi, au cours du trimestre précédent, des sommes conservées hors d'Algérie.

Le caractère très rigoureux des délais prescrits par l'instruction 5 HC explique, sans les justifier entièrement, les difficultés qu'ont éprouvées jusqu'à présent la plupart de nos sociétés pour répondre en temps utile à l'administration algérienne.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Alger, 1970*)

80

NOTE
POUR MONSIEUR LE MINISTRE

Affaire Régis Debray[1]

N. *Paris, 19 août 1970.*

Au cours de l'entretien que vous avez eu le 18 juillet avec notre ambassadeur à La Paz, M. Lambroschini[2], vous aviez envisagé la possibilité de relancer l'affaire Debray en faisant espérer aux autorités boliviennes une reprise de notre coopération économique (prêt français pour la construction d'une usine de pâte à papier)[3].

[1] Voir également *D.D.F.* 1970-I, la note n° 19/AM du 17 mars 1970.

[2] Joseph Lambroschini, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à la Paz depuis 1968.

[3] Se reporter à la note n° 42/AM du 15 juillet 1970, intitulée : « prêt éventuel à la Bolivie », non publiée, destinée au directeur adjoint des Affaires politiques, Jean-Daniel Jurgensen depuis août 1969.

Une réunion tenue au Département le 4 août et dont je vous prie de trouver le compte rendu ci-joint (en particulier P. 7-8)[1] a quelque peu assombri les perspectives. D'une part, la direction du Trésor serait hostile à la réanimation du protocole financier avec la Bolivie et même assez réticente à l'égard de prêts privés garantis par la COFACE[2]. D'autre part, le président de la République[3] à qui M. Lambroschini a eu l'occasion d'exposer son projet, n'aurait guère apprécié le principe même de ce marchandage.

Sur le premier point, il ne me paraît pas impossible de vaincre la résistance de la rue de Rivoli. Je crois savoir en effet, que, si le dossier du prêt à la Bolivie était soumis à M. Giscard d'Estaing[4] lui-même, il recevrait un accueil peut-être plus favorable. Je pourrais, si vous m'y autorisez, évoquer directement cette question avec le cabinet du ministre des Finances[5].

Quant à la première réaction du président de la République[6], elle est à vrai dire bien compréhensible. Mais peut-être sera-t-il possible de faire évoluer son point de vue. Je me souviens en effet, qu'il avait annoté récemment une note concernant Debray[7] : « Il faut, d'une façon ou d'une autre, trouver une solution ». Or il n'y a guère, à l'heure actuelle, d'autre solution envisageable que cette amorce de négociation qui, selon M. Lambroschini, aurait des chances de succès.

Par ailleurs, j'ai demandé au cabinet de M. Michel Debré d'étudier s'il serait possible de détacher à La Paz, au moins à titre temporaire, un officier à l'esprit ouvert qui ferait office d'attaché militaire et pourrait nouer des liens avec les généraux boliviens de nouveau tout puissants. M. Debré a approuvé cette idée et ses services devraient proposer bientôt un candidat.

(Direction d'Amérique, Bolivie, 1964-1970, 1970, nº 48)

[1] En annexe de la note originale, non publié.

[2] COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur), fondée en 1946 en tant qu'agence spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation.

[3] Georges Pompidou est président de la République depuis le 20 juin 1969.

[4] Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[5] *Annotation marginale de M. Maurice Schumann* : « Accord, je suis prêt à écrire moi-même à Giscard ».

[6] *Annotation marginale de M. Maurice Schumann* : « J'en parlerai à M. Pompidou ».

[7] Note réalisée par M. Thierry Burkard, conseiller technique au Cabinet du Ministre.

81

M. BELLOIR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* AU PAKISTAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 628/AS[1]. *Islamabad, 21 août 1970.*

Demande de secours du gouvernement pakistanais au gouvernement français

Comme suite à la demande d'aide, adressée par le Pakistan, aux pays amis pour secourir les populations sinistrées – et encore encerclées par les eaux – du Pakistan Oriental, un certain nombre de gouvernements ont déjà manifesté leur solidarité, à cet égard.

Dès le 8 août, les gouvernements chinois, américain et jordanien exprimaient leur sympathie par des messages adressés au président Yahya[2]. L'ambassadeur des États-Unis à Islamabad[3] remettait ce même jour un chèque de 100 000 roupies.

La Turquie, le 13 août, a envoyé des médicaments, 2 000 couvertures, une centaine de tentes et des conserves. Cet envoi a d'ailleurs donné lieu à un incident indo-pakistanais. On prétend, ici, que le gouvernement de New Delhi aurait refusé, à l'avion turc, de survoler le territoire indien pour se rendre à Dacca[4], ce qui a nécessité le transbordement des marchandises à bord d'un avion pakistanais. De son côté, le gouvernement indien nie qu'un tel refus ait jamais été formulé à l'encontre de l'avion venant d'Ankara.

L'Iraq a frété, le 14 août, un avion à destination du Pakistan chargé de 10 tonnes de secours, comprenant conserves, couvertures et vêtements.

La Croix-Rouge chinoise a fait parvenir au Pakistan, le 17 août, un don de 200 000 dollars plus 1 000 tonnes de riz, 500 000 doses de vaccins et des aliments en conserve.

Le Japon s'apprêterait à exporter 200 000 tonnes de riz pour couvrir les besoins immédiats auxquels le Bengale Oriental[5] va devoir faire face.

Pour sa part, l'URSS a fait savoir, dans un message adressé par M. Kossyguine[6], avant-hier, au président Yahya, qu'elle s'apprêtait à faire parvenir 2 000 tonnes de sucre, 100 tonnes de légumes, 30 000 mètres de

[1] Dépêche signée par M. Jean Belloir, chargé d'Affaires de France *a.i.* au Pakistan à Rawalpindi depuis juin 1968.

[2] Muhammad Yahya Khan, président de la république islamique du Pakistan depuis 25 mars 1969.

[3] Joseph Simpson Farland, ambassadeur des États-Unis au Pakistan depuis 1969.

[4] Dacca, capitale du Pakistan Oriental, située au centre du pays sur le Buriganga, un canal de la Dhaleswari.

[5] Bengale Oriental, plus connu sous le nom de Pakistan Oriental depuis 1956.

[6] Alexis Nikolaïevitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis octobre 1964.

coton pour vêtements, 50 tonnes de tôle ondulée, 100 vedettes de rivière et des médicaments pour une valeur de 500 000 roubles.

La Croix-Rouge internationale[1], en revanche, a fait savoir que ses fonds de secours étaient momentanément épuisés.

D'autre part, je prie Votre Excellence de bien vouloir trouver en annexe à cette dépêche copie d'une lettre de M. Iqbal Husain[2], secrétaire général aux Affaires économiques.

En se référant à l'entretien auquel M. Haroon[3] m'avait convié (ma dépêche nº 618) au sujet des inondations, le Secrétaire général déclare espérer que des secours de la France pour le Pakistan font actuellement l'objet d'études de la part de notre administration. Pour permettre à cette aide d'être aussi efficace que possible, il a été joint à cette lettre une liste qui donne le détail des produits les plus urgents. M. Husain note aussi que les besoins en médicaments s'élèvent à 20 millions de roupies. Il souligne enfin que 500 moteurs pour vedettes de rivière, de 20 à 25 chevaux/vapeur sont maintenant nécessaires.

Le Secrétaire général aux Affaires étrangères termine sa lettre en exprimant encore l'espoir qu'ainsi documenté, le gouvernement français sera mieux en mesure de dispenser l'aide qu'il aura décidé d'accorder au Pakistan.

Je me permets, à ce sujet, de rappeler à l'attention de Votre Excellence les suggestions transmises par ma dépêche nº 618 du 13.08.70, fort modestes d'ailleurs par rapport aux secours déjà arrivés et à ceux que s'apprêteraient à faire parvenir au Pakistan, les principaux pays européens.

(*Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, 1968-1972, 1970, nº 193*)

82

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Politique extérieure du Tchad

Nº 431/DAM. *Paris, 21 août 1970.*

1 – Devenu indépendant le 16 août 1960, le Tchad a, tout en demeurant membre de la Communauté, établi avec notre pays des relations privilégiées, notamment en matière de diplomatie, de défense et d'économie ; aux

[1] La Croix-Rouge internationale, organisation internationale humanitaire, créée en 1863 par Gustave Moynier, Henri Dunant (Prix Nobel de la Paix en 1901) et Guillaume-Henri Dufour.

[2] Iqbal Husain, secrétaire général pakistanais aux Affaires Économiques.

[3] Voir dépêche, non publiée nº 168 du 13 août 1970, direction d'Asie-Océanie, Pakistan, 1968-1972, 1970, nº 193.

termes des accords de coopération que nous avons pris avec lui en 1960[1] et en vue de lui permettre de franchir, dans les meilleures conditions, le seuil du sous-développement, nous nous sommes, pour notre part, engagés à lui fournir une aide technique.

À ce titre, environ 800 de nos coopérants civils servent actuellement au Tchad. En outre, indépendamment de nos subventions d'équilibre directes ou indirectes (12 millions de francs français pour cette année), ce pays a bénéficié de dotations importantes du Fonds d'Aide et de Coopération[2] (261 millions de francs français de 1959 à 1970).

Confronté à des difficultés d'ordre intérieur affectant la sécurité du pays, le président Tombalbaye nous a, en mars 1969[3], demandé une aide supplémentaire de nature à lui permettre de rétablir l'ordre public.

Conformément aux accords de 1960, nous avons accepté de mettre à la disposition de son pays, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, une mission civile et une mission militaire ; en même temps nous avons envoyé des renforts de troupes au Tchad (Légion, Infanterie de Marine, Aviation). Grâce à l'amélioration de la situation, le rapatriement de ces unités sur la métropole a pu commencer et il a été décidé que notre intervention militaire directe cesserait le 1er juillet 1971.

En dépit de ces aides, les rapports franco-tchadiens, généralement satisfaisants, ont connu des passages difficiles. Développant un complexe de « mal aimé », le président Tombalbaye nous a, en 1964[4] et

[1] Les accords de Défense et de Coopération sont signés à Brazzaville le 15 août 1960 entre la France, la République centrafricaine, le Congo/Brazzaville et le Tchad, et sont entrés en vigueur le 13 mars 1961. Les accords sont signés avec le Gabon le 17 août 1960.

[2] Le Fonds d'aide et de coopération (FAC) a été créé en 1959 au moment des indépendances des anciens territoires d'outre-mer africains et malgache pour contribuer à aider les États qui le souhaitaient à travers des accords de coopération. Les crédits du Fac sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement, dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du Fac-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire. Les projets dits du Fac-intérêt général, ne font pas l'objet de conventions.

[3] À la demande du président Tombalbaye, inquiet de l'extension des troubles au centre, à l'est et au nord de son pays, le gouvernement français met à sa disposition, en avril 1969, deux missions destinées à réformer l'administration et l'armée tchadiennes. En même temps, les autorités françaises acceptent, en application de l'accord de défense de 1960, d'engager au Tchad des forces destinées à aider le gouvernement tchadien à rétablir l'ordre en attendant que les efforts des deux missions portent leurs fruits. La décision interministérielle, en date du 2 avril 1969, du ministre des Armées et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, fixe les attributions du général délégué militaire auprès du président de la République du Tchad. Cette décision porte le nº 2209/EMA/EMPL.3/CD, 2 avril 1969. Le 16 avril, des troupes françaises sont envoyées à Fort-Lamy (deux cent soixante légionnaires et infanterie de marine). Par décret du 22 septembre 1969, le général de brigade, Édouard Cortadellas, est nommé délégué militaire à la disposition du président de la République du Tchad, succédant au général Michel Arnaud.

[4] Les 7 et 9 avril 1964, le président Tombalbaye prononce deux discours très violents. Dans le premier, il stigmatise un Français, M. Marcel Lallia, alors président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, établi depuis longtemps au Tchad, l'accusant publiquement de n'avoir jamais cessé de travailler à la désunion des Tchadiens. Dans le second, le président tchadien déclare : « il y a de mauvais Français ici qui contaminent les bons », et il conclut « si un seul étranger se mêle encore de nos problèmes, nous sortirons nos couteaux et nos sagaies ». M. Lallia quitte le Tchad dès le lendemain du discours du 7 avril. Le 28 avril 1964, l'Assemblée nationale vote à l'unanimité une motion demandant « l'évacuation des bases militaires françaises du territoire tchadien dans un

1968[1], fait grief de ne pas marquer une compréhension suffisante à son pays et à sa personne. Nettement améliorée depuis deux ans, les relations entre Paris et Fort-Lamy demeurent exposées à des incidents : le 8 avril dernier encore, dans sa déclaration à la Nation[2], le Chef de l'État a lancé contre nos assistants techniques des accusations aussi graves qu'injustifiées, sur lesquelles il est heureusement revenu à la suite d'une démarche de protestation de notre ambassadeur.

2 – Dans la détermination de sa politique étrangère, sur le plan africain du moins, le Tchad doit nécessairement tenir compte de facteurs géographiques et démographiques divers : d'une part, de son éloignement de la mer, qui le rend tributaire de relations fluviales, routières et ferroviaires à travers les territoires des pays côtiers (Nigeria, Cameroun et Congo-Brazzaville notamment), d'autre part, du caractère composite de sa population.

Le Tchad participe à divers regroupements interafricains : l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)[3] et l'Organisation Commune des États Africains et Malgache (OCAM)[4] dont M. Tombalbaye est actuellement président en exercice. Anciennement membre, par ailleurs, avec les autres États de l'ancienne Afrique Équatoriale Française et le Cameroun, de l'Union Douanière et Économique d'Afrique Centrale (UDEAC)[5], il s'en est retiré, en 1968, pour constituer, avec le Congo-Kinshasa et la République centrafricaine, un nouveau groupement, l'Union des États de l'Afrique Centrale (UEAC)[6] ; la République centrafricaine ayant décidé, depuis lors, de reprendre sa place dans l'UDEAC, le Tchad n'a plus, comme partenaire au sein de l'UEAC, que le Congo-Kinshasa avec lequel il n'est pas en continuité géographique ; ses échanges commerciaux, un moment affectés par ces vicissitudes, ont repris normalement ; il est vrai que les États de l'UDEAC ne prennent plus ombrage de la fidélité manifestée par le Tchad à un groupement qui n'a plus d'existence que virtuelle ; la plupart d'entre eux ont même manifesté, à l'égard des difficultés rencontrées par M. Tombalbaye, une amicale compréhension ; ainsi le Cameroun se propose-t-il de conclure, avec Fort-Lamy, des accords commerciaux et de coopération ; pour marxisantes que soient leurs tendances, les dirigeants de Brazzaville font taire pour leur part, leurs préférences

délai de trois mois ». Concernant les événements de l'année 1964, se reporter au rapport de fin de mission de M. Guy de Commines de Marsilly, ambassadeur haut représentant de la République française au Tchad du 28 décembre 1963 au 18 mars 1968, non publié.

[1] Voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 62, 260 et *D.D.F.* 1968-II, n° 21.

[2] À ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1970-I, télégramme n°s 313 à 323 du 9 avril 1970.

[3] L'OUA, Organisation de l'Unité africaine est créée à Addis-Abeba (Éthiopie) le 25 mai 1963.

[4] L'OCAM, Organisation commune africaine et malgache est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965. Sa charte est signée à Tananarive le 2 juin 1966.

[5] L'UDEAC, Union douanière et économique de l'Afrique centrale est créée en 1964 par le traité de Brazzaville.

[6] L'UEAC, l'Union des États d'Afrique centrale est une union économique créée le 2 avril 1968 entre la République démocratique du Congo (Kinshasa), la République centrafricaine et le Tchad, dont la République centrafricaine se retire peu après.

idéologiques pour les objectifs plus ou moins révolutionnaires dont se réclame la rébellion et assurent Fort-Lamy de leur résolution de maintenir ouvertes au commerce tchadien les installations de l'ancienne Agence Trans-Équatoriale des Communications (ATEC) qu'ils ont nationalisées sur leur territoire (chemin de fer Congo-Océan, port de Pointe-Noire). Seule note discordante dans ce concert de bonnes volontés, la République centrafricaine a, fin 1968, fermé sa frontière avec le Tchad et laissé s'installer, sur son territoire, des éléments rebelles en cours d'entraînement ; si le différend a été officiellement aplani, les relations entre Bangui et Fort-Lamy demeurent empreintes de méfiance.

En dépit de ces dispositions plutôt favorables dans l'ensemble, les États de l'UDEAC n'ont pas encore ristourné au Tchad sa part de recettes douanières afférentes à la période au cours de laquelle ce pays a appartenu à leur organisation ; un contentieux demeure, par ailleurs, ouvert sur la liquidation de l'ancien Fonds de Solidarité de l'UDEAC.

Les dirigeants du Congo-Brazzaville, ceux du Gabon et, plus encore, ceux du Cameroun ont enfin accueilli avec une nette défaveur le projet, dont Fort-Lamy se faisait volontiers le défenseur, d'une fusion de l'UEAC et de l'UDEAC, projet dont ils ont pensé qu'il ne pouvait manquer de servir certaines visées hégémoniques de Kinshasa.

Les autorités de Fort-Lamy s'efforcent d'entretenir de bonnes relations avec les pays arabes, sans pour autant compromettre celles qu'elles maintiennent à l'égard d'Israël.

Leurs relations avec Khartoum et Tripoli n'ont pas toujours été bonnes.

Avec le Soudan, qui a récemment expulsé de son territoire, le Dr Abba Siddick, secrétaire général du Front de Libération nationale et qui aurait pris des mesures pour désarmer les bandes rebelles ayant traversé la frontière, les rapports se sont nettement améliorés.

Par contre, une certaine tension s'est manifestée depuis peu avec la Libye, qui a accusé, à tort semble-t-il, le Tchad d'encourager des mouvements d'opposition dans le Sud du pays ; de nombreux Tchadiens ont été refoulés (dont certains étaient d'ailleurs en dissidence vis-à-vis de leur propre gouvernement).

3 – Sur le plan extra africain, le Tchad entretient les meilleurs relations avec les pays du monde occidental, avec les États-Unis notamment (la *Continental Oil Company* a obtenu un permis de recherche d'hydrocarbures de 465 000 km^2 couvrant le Sud-Ouest du pays ; elle n'était, il est vrai, en concurrence avec aucune société française)[1]. Le Tchad fait partie des États africains associés à la Communauté économique européenne. Il a signé des accords avec Formose, dont les experts agricoles lui apportent une aide technique.

[1] Le 23 juillet 1970 une convention est signée entre la société américaine *Continental Oil Cy* et le gouvernement tchadien, faisant suite au permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux consenti à cette société le 9 septembre 1969. Voir la dépêche d'actualité n° 12/DA-DAM 172 du 31 août 1970, non reproduite.

À partir de 1964, le gouvernement de Fort-Lamy a noué des relations avec l'Union soviétique et s'est engagé dans la voie d'une coopération progressive avec les pays de l'Est. Cette politique comporte toutefois des limites ainsi que l'atteste la froideur avec laquelle le président Tombalbaye vient de recevoir une délégation de Corée du Nord.

Dans les instances internationales et en particulier à l'ONU, le Tchad se range au nombre des pays qui réclament l'arrêt de la course aux armements « comme prélude à d'autres progrès » ; son gouvernement a signé, en juillet 1968, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Sur les grands problèmes régulièrement évoqués au sein de l'OUA (décolonisation, *apartheid*...), la position tchadienne correspond généralement aux orientations de la majorité des membres de cette instance.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, questions générales, nº 24*)

83

M BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,

à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2444 à 2450. *Alger, 24 août 1970.*

(*Reçu* : 22 h. 18).

L'accord sur la Coopération technique et culturelle du 22 août 1970, vu d'Alger

L'accord sur les dispositions financières de la coopération technique et culturelle conclu le 22 août[1] est important car il règle, après de longues et difficiles négociations, un point essentiel de nos relations avec l'Algérie. On peut espérer qu'il donnera d'aussi bons résultats que l'accord sur la main-d'œuvre signé en décembre 1968[2].

Pour la France, cet accord enregistre des résultats appréciables : système de rémunération des coopérants plus clair et aisé à gérer, amélioration de leurs traitements, répartition des charges financières moins lourde pour

[1] Le 22 août 1970, sont signés à Alger un avenant à la convention du 8 avril 1966 et trois échanges de lettres portant sur la coopération culturelle et technique franco-algérienne, prévoyant une meilleure rémunération des coopérants français et une modification de la répartition des charges entre l'Algérie et la France, suite au protocole du 15 juillet 1970. Voir le télégramme d'Alger nos 2392 et 2393 du 18 août 1970, non publié.

[2] L'accord algéro-français sur la main-d'œuvre, « accord sur la circulation, l'emploi et le séjour en France des travailleurs algériens et de leur famille » est paraphé à Alger le 26 octobre 1968, par Gilbert Pineton de Chambrun, directeur des Affaires administratives et consulaires au Département et Djamal Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères. Cet accord est signé le 27 décembre 1968.

nous, prise en charge intégrale par l'Algérie des coopérants militaires et des coopérants civils qu'elle recrutera en surplus des effectifs possibles selon nos ressources budgétaires.

De son côté, l'Algérie est satisfaite de la conclusion de l'accord intervenu en temps utile avant la rentrée scolaire, elle obtient que soit prévu un programme de coopération correspondant à la durée de son plan quadriennal, ce à quoi elle tenait beaucoup, ainsi que l'assurance que les instituts de technologie bénéficieront de crédits « hors enveloppe ».

Mais on aurait tort de penser qu'aux yeux du gouvernement algérien l'accord marque de notre part la volonté de pratiquer une politique de « coopération accentuée ».

Pendant six mois de négociations[1], nous n'avons cessé de donner des arguments, (nos difficultés budgétaires, notre désir de supprimer rapidement la « coopération de substitution ») destinés à justifier la diminution des effectifs de nos coopérants.

Les chiffres, en fin de compte, sont là : nous avions dans le cadre de la convention (c'est-à-dire avec participation financière de la France à leur rémunération) 6 714 coopérants civils (5 118 culturels, 1 596 techniques) au 1er juin dernier.

Ce chiffre sera ramené à 5 916 (4 464 culturels et 1 452 techniques) à la fin de la présente année.

La diminution sera ainsi de 798 agents, soit 12 % de l'effectif.

Au moment où l'arrivée massive d'enfants algériens dans le secondaire et le lancement du plan quadriennal eussent justifié de notre part un effort accru, l'Algérie constate que nos coopérants seront moins nombreux, cependant qu'elle aura à supporter une charge financière globale plus lourde que par le passé.

On est certes conscient, à Alger, de l'obligation dans laquelle s'est trouvée la France depuis un an de rester strictement dans le cadre du programme d'austérité budgétaire qu'elle s'était fixé. On ne minimise pas non plus l'ampleur de l'effort financier que représente pour nous la coopération avec l'Algérie. Mais on ne comprend pas que, pour l'avenir, nous ayons si rigoureusement exclu la possibilité d'élargir – si la situation venait à le permettre – l'enveloppe financière de notre coopération.

Bref, pour Alger, une question importante et difficile dans les rapports franco-algériens vient d'être réglée. Mais le règlement intervenu, si appréciable soit-il dans un domaine vital pour l'avenir de l'Algérie, risque de ne pas être considéré pour autant par nos partenaires comme le geste politique constructif et prometteur qu'ils espéraient.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Alger, 1970*)

[1] Les conversations, sur la révision des clauses financières de la convention du 8 avril 1966, qui venait à échéance le 31 août 1970, se sont déroulées depuis le mois de janvier 1970 entre les représentants du gouvernement algérien et ceux du gouvernement français.

84

M BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2477 à 2486. *Alger, 25 août 1970.*
(*Reçu* : le 26, 22 h. 18).

Très secret. Réservé.

Base de Bou Sfer[1]

M. Hamdani[2], conseiller du président Boumediene pour les questions diplomatiques, m'a demandé de venir le voir ce matin. Il avait été chargé par le Président de me faire une communication au sujet de la base de Bou Sfer.

Le gouvernement algérien, m'a-t-il dit, entend pouvoir exercer le plus rapidement possible sa souveraineté à Bou Sfer. Il reste disposé à accorder à la France de larges facilités sur cette base. Mais ces facilités ne devraient en aucun cas pouvoir être utilisées pour des actions en contradiction avec la politique étrangère de l'Algérie. M. Hamdani a cité explicitement l'aide militaire apportée par la France au gouvernement du Tchad.

Mon interlocuteur a rappelé que des négociations avaient été ouvertes au début de cette année entre cette ambassade et le Secrétariat général de la Défense nationale (mon télégramme no 124/3 du 21 janvier 1970), qu'elles avaient bien progressé, mais qu'elles n'avaient pas été conclues. Le Président souhaitait donc vivement qu'elles fussent reprises et achevées.

Tout ceci m'a été dit sur un ton très détendu et il ne m'a pas semblé, d'après le contexte de l'entretien, qu'un lien quelconque dut être établi entre cette communication et la prochaine mission de M. François Ortoli[3]. Le

[1] La base aérienne de Bou Sfer, située au nord-ouest de la ville d'Oran, non loin de la base stratégique de Mers el-Kébir de la Marine, est née des accords d'Évian, pour assurer le transport aérien lié aux activités poursuivies en Algérie, en particulier dans le sud Saharien, après l'indépendance de l'Algérie, avec pour mission : d'assurer la sécurité des communications françaises en Méditerranée, de maintenir les lignes de communication avec l'Afrique, de continuer les expériences nucléaires en cours au Sahara, de poursuivre également les lancements de missiles et de fusées. C'est une base de transit entre la France, les sites sahariens et l'Afrique noire. Les travaux débutent en juin 1962. Le 1er janvier 1964, la piste de 3 000 mètres est en voie d'achèvement, le 1er juin 1964, la piste est utilisable. La base aérienne 180 n'est pas dotée de moyens aériens propres, mais des détachements y stationnent les premières années de sa mise en service. Le 2e REP (Régiment étranger parachutiste) y aurait envoyé une compagnie du mois d'avril au mois d'août 1970. Le 29 décembre 1970, la base aérienne de Bou Sfer est remise à l'armée algérienne.

[2] Smaïl Hamdani, avocat de profession, directeur au ministère algérien des Affaires étrangères est conseiller du président Boumediene pour les questions diplomatiques depuis 1968.

[3] M. François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique, se rend à Alger du 27 au 30 août 1970, pour participer aux négociations franco-algériennes sur les relations économiques et financières entre les deux pays. Un compte rendu de ces entretiens,

président Boumediene[1] était hier à Oran où il accueillait le contingent algérien rentrant d'Égypte : cette cérémonie militaire, à proximité du lieu où se trouve notre base, lui a peut-être remis en mémoire l'existence de cette enclave militaire française, à moins que quelque officier mal intentionné à notre égard – ou M. Bouteflika[2] lui-même qui l'accompagnait – ne s'y soit employé ?

Quoiqu'il en soit, voici l'affaire de Bou Sfer, qui était restée dans l'ombre depuis le mois de mai (mon télégramme n° 1244/47)[3] remise en vedette.

J'ai, bien entendu, rappelé à mon interlocuteur :

– que nous étions prêts à confirmer notre reconnaissance de l'autorité souveraine de l'Algérie sur la base,

– que le transfert des responsabilités devait tenir compte de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité de l'école algérienne de pilotage,

– que j'enregistrais l'assurance qu'il me donnait que de larges facilités nous seraient maintenues.

En ce qui concerne les garanties politiques d'utilisation de la base, je lui ai dit que cela allait de soi, puisque nous reconnaissions l'autorité souveraine de l'Algérie sur la base.

Mais il est clair que désormais la seule affirmation de ce dernier propos ne suffira plus à contenter nos interlocuteurs, et que ceux-ci nous demanderont un engagement précis sur la compatibilité de l'utilisation de la base avec les objectifs de la politique étrangère de l'Algérie.

J'ai, en tout cas, fait valoir à mon interlocuteur, d'une part, que nos interventions militaires éventuelles en Afrique ne pouvaient résulter de l'application d'accords d'assistance conclus avec les pays intéressés, d'autre part que notre politique visait, comme celle de l'Algérie d'ailleurs, à contribuer à la stabilité de ces régions et n'avait en aucune façon un caractère « colonialiste » ou « réactionnaire ».

J'ajoute que, rencontrant dans le cours de la même matinée d'aujourd'hui, pour d'autres affaires, le directeur adjoint des Affaires françaises, celui-ci m'a fait sur Bou Sfer une communication analogue, de la part de son ministre, M. Bouteflika. Son propos – il lisait des notes manifestement prises sous la dictée – était cependant d'un ton plus vif : « Le gouvernement algérien, a-t-il dit, est gravement préoccupé de l'utilisation de la base de Bou Sfer par la France. Il n'entend pas cautionner la politique de la France

non reproduit, est classé sous la rubrique *Secrétariat général, entretiens et messages, juillet-septembre 1970, n° 44.*

[1] Le colonel Houari Boumediene est président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965.

[2] Abdelaziz Bouteflika est ministre des Affaires étrangères d'Algérie depuis 1963.

[3] Le télégramme d'Alger n°s 1244 à 1247 du 11 mai 1970, non publié, traite du projet d'accord sur la base de Bou Sfer, qui remet en cause le texte sur lequel Français et Algériens s'étaient mis d'accord le 17 avril. Ce sont « les scrupules juridiques de certains conseillers » qui ont remis en question la rédaction de ce projet d'accord. Le 29 décembre 1970, la base aérienne de Bou Sfer est remise à l'armée algérienne.

qui se sert de cette base pour effectuer une expédition militaire au Tchad. Il est disposé à accorder à la France des facilités d'escale et de transit à Bou Sfer, mais à condition d'éviter que l'Algérie ne soit mêlée à une politique qu'elle ne peut pas cautionner ».

Ma première réaction, après ces deux démarches officielles, est de proposer au Département que cette ambassade soit autorisée à reprendre avec la Défense nationale algérienne la négociation au point où elle était restée en mai (mon télégramme nos 1244/47 du 11 mai), en demandant à nos interlocuteurs comment ils conçoivent la définition des facilités dont nous bénéficierons, et en proposant, pour la question politique, une procédure de concertation à définir.

Nous avons intérêt, je crois, à reprendre la conversation que nous avions nous-mêmes suspendue, mais sans n'avoir nullement l'intention de ne pas la poursuivre.

Je serais reconnaissant au Département des instructions qu'il voudra bien me donner sur la réponse à faire à ces deux démarches.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Alger, 1970*)

85

M. de Courson de la Villeneuve, Ambassadeur de France à Kinshasa, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 485/AL. *Kinshasa, 25 août 1970.*

Voyage du général Mobutu aux États-Unis

Je me réfère à ma dépêche nº 451/AL du 31 juillet 1970[1].

Le premier voyage officiel que vient d'effectuer le président de la République démocratique du Congo aux États-Unis « revêt tant pour le peuple américain que congolais une importance capitale ». Tel est le ton de la presse écrite, parlée et filmée de Kinshasa.

L'Agence congolaise de Presse rappelle à ce sujet que lors du périple africain entrepris par M. Nixon[2], alors qu'il était simple sénateur, seul le

[1] Cette dépêche de Kinshasa nº 451/AL du 31 juillet, non publiée, indique que le président Mobutu et son épouse sont partis le 30 juillet de Kinshasa pour leur visite officielle aux États-Unis qui débutera le 3 août. Ce document rappelle que ce n'est pas la première fois que le chef de l'État se rend aux États-Unis qu'il a déjà visités en 1963, alors qu'il commandait en chef l'Armée nationale congolaise (ANC). Ce voyage fait suite à la venue au Congo du secrétaire d'État américain, William Rogers (16-18 février 1970), et à la réunion à Kinshasa de la conférence des ambassadeurs américains en poste en Afrique, qui se tient aux mêmes dates.

[2] Richard Nixon, alors vice-président des États-Unis, suite à un périple effectué en Afrique du 28 février au 21 mars 1957, au cours duquel il visite le Ghana, le Liberia, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Soudan, le Maroc et la Tunisie, recommande au président Eisenhower d'accorder une plus haute

Congo lui avait réservé « les honneurs dus à un homme d'État ». C'est pourquoi, ajoute le rédacteur de cette agence, le président Nixon « tenait tant à témoigner cette fois-ci sa gratitude personnelle au général Mobutu ».

Ce voyage a été certainement une réussite pour le chef de l'État congolais qui en voit son prestige encore rehaussé tant aux yeux de ses concitoyens qu'à ceux du reste de l'Afrique : c'est en quelque sorte une consécration.

Il n'est pas de mon propos de revenir sur tous les aspects du programme protocolaire de la visite qui a certainement impressionné le couple présidentiel. Seul l'aspect économique peut retenir l'attention.

« Les hommes d'affaires américains vont investir au Congo ». Tels ont été les grands titres des journaux qui, plus ou moins bien renseignés, ont déjà avancé certains chiffres : 200 millions de zaïres seront investis au Congo par les firmes américaines « alors que les prévisions ne s'arrêtaient auparavant qu'à 50 millions ». La presse se plaît à souligner que lors d'un déjeuner officiel, au cours de sa visite américaine, le général Mobutu avait autour de lui un groupe d'hommes d'affaires représentant 275,5 milliards de zaïres (sic).

En fait, certains des projets énumérés ci-dessous ne sont pas nouveaux, et certains étaient déjà acquis avant le voyage du général Mobutu :

– Barrage d'Inga. Les Américains s'offriraient pour l'extension du barrage d'Inga (2e phase d'un ensemble qui en comporte 3). Selon les commentaires locaux, cette offre réduirait de 3 ans le temps initialement prévu pour terminer l'ouvrage, c'est-à-dire 8 à 9 ans au lieu de 12 ans.

– Hôtel Intercontinental. La Compagnie *Pan American* aurait décidé d'augmenter la capacité du grand hôtel qu'elle construit actuellement à Kinshasa pour le porter de 200 à plus de 500 chambres.

– Compagnie Air-Congo. L'accord aérien qui vient d'être signé prévoit, après la mise en service d'un Super DC 8 actuellement en construction à la Firme Douglas de Los Angeles, une escale d'Air-Congo aux États-Unis avec un terminus au Canada.

– Assistance dans le domaine militaire. L'aide américaine sera étendue à la formation d'officiers de marine et la Police nationale congolaise sera dotée d'unités américaines pour la surveillance des côtes.

– Installation d'une banque américaine au Congo. Il s'agit de la *First National City Bank* qui ouvrira prochainement une succursale à Kinshasa avec plus tard des agences dans l'intérieur du pays.

– Investissements miniers. Des projets sont à l'étude dans le cadre d'une reprise des activités au Congo de l'ex-Union Minière du Haut Katanga associée à un groupe américain.

priorité à l'Afrique dont il reconnaît l'importance croissante pour les États-Unis. À la suite de quoi, est créé, au département d'État, en 1958, le Bureau des Affaires africaines. Voir le rapport du vice-président Nixon qui est publié dans *Foreign Relations of the United States* (FRUS), 1955-1957, volume XVIII, *Africa*, document n° 19, p. 57 à 66. Richard Milhous Nixon est élu, le 5 novembre 1968, 37e président des États-Unis.

– Recherches pétrolières. Il s'agit de la *Gulf Oil* qui est déjà installée sur le littoral à proximité de l'estuaire du Congo et qui donnerait un champ nouveau à son action.

– Investissement *Goodyear*. On cite le chiffre de 90 millions de dollars. *Goodyear* investirait à la fois dans les plantations d'hévéas et dans la construction d'une usine de pneumatiques.

– Installation d'une fonderie d'aluminium. La *Kaiser Aluminium and Chemical Corporation* a fait des propositions pour la construction d'une usine à Moanda sur la côte Atlantique, qui sera alimentée en énergie par le barrage hydroélectrique d'Inga. Mes communications n°s 338/40[1] et 522/25[2] expliquent comment la Société Pechiney, une des premières contactées, reste intéressée dans ce projet.

La proposition *Kaiser* est la plus inattendue parmi les projets énumérés ci-dessus. Elle se substituerait à un projet Pechiney-SADACEM qui devait être réalisé dans le cadre de l'aide et de la coopération française et belge.

À la lumière de l'affaire *Kaiser* on peut se demander si d'autres projets d'investissements étrangers déjà amorcés, ne seront pas stoppés pour être remplacés par des contre-propositions américaines. Dans ce cas, ce serait une pénétration en masse des capitaux américains au Congo, éventualité qui pourrait gêner considérablement notre action dans des domaines où nous avions déjà acquis une certaine position, par exemple en matière de fournitures militaires.

Tout ceci démontre le parti qui peut être tiré d'une visite officielle faite dans un pays par le général Mobutu, certes très sensible à la forme, mais aussi très réaliste et n'hésitant pas à s'entretenir directement avec des milieux d'affaires susceptibles de s'intéresser au développement économique de son pays ; la visite du général Mobutu en Allemagne en 1969[3] était un exemple, celle qu'il vient de faire aux États-Unis est une confirmation de ce fait.

En tout état de cause il convient, cependant, d'attendre pour vérifier si les résultats du voyage aux États-Unis correspondront aux espérances du gouvernement congolais dans le domaine des investissements.

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, chef de l'État, 1970, n° 90*)

[1] Le télégramme de Kinshasa n°s 338 à 340 du 8 mai 1970, non reproduit, informe le secrétariat d'État aux Affaires étrangères que la société belge *Traction électricité*, du groupe de la *Société générale de Belgique*, cherche à nouveau à prendre place dans l'affaire des barrages d'Inga et dans ses prolongements industriels. Ce jeu risque de compromettre EDF et Péchiney dans leur action ou dans leurs projets. L'ambassadeur de France demande au Département de mettre en garde EDF et de lui rappeler qu'elle n'a pas d'autre rôle à jouer que celui d'ingénieur-conseil.

[2] Le télégramme de Kinshasa n°s 522 à 525 du 16 juillet 1970, non publié, fait part des difficultés rencontrées par Péchiney et la société belge *Sadacem* dans la constitution du syndicat pour la production d'aluminium au Congo depuis l'intervention de *Kaiser engineers*, filiale du groupe *Kaiser*. Péchiney craint que la société américaine ne souhaite jouer un rôle prédominant dans l'équipement industriel autour d'Inga et ne cherche à éliminer tout concurrent.

[3] Le 18 mars 1969. Lors de ce séjour à Bonn, deux accords de coopération technique et de formation sont signés entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique du Congo-Kinshasa.

86

M. DELAHAYE, PREMIER CONSEILLER À MOSCOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6078 à 6098. *Moscou, 26 août 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 09 h. 52, 17 h. 38).

Entretien avec M. Gromyko sur le traité germano-soviétique

À l'occasion d'un entretien que j'avais eu avec lui le 5 août, j'avais demandé à M. Kozyrev s'il pouvait me dire quelque chose sur la négociation qui se déroulait alors avec l'Allemagne fédérale. Le vice-ministre m'avait répondu qu'il était trop tôt pour en parler. M. Kovaliev, que j'avais rencontré dans une réception le soir de la signature, avait lui aussi éludé mes questions tout en me donnant à entendre qu'on préparait au MID une version officielle de l'événement.

Je n'avais pas, depuis lors, insisté. Mais M. Gromyko, qui part en congé demain, m'a demandé de venir le voir ce matin pour me donner les indications suivantes sur la négociation et l'accord auquel elle a abouti.

Le ministre des Affaires étrangères soviétique a d'abord tenu à rappeler que le gouvernement français avait été tenu informé « à plusieurs reprises » au cours des pourparlers avec les représentants de la RFA et pendant l'étape finale, et comment il avait ainsi eu connaissance de la manière dont, à Moscou, on concevait les objectifs de cette négociation et dont on appréciait son évolution. M. Gromyko en avait lui-même entretenu Monsieur le Président de la République et Votre Excellence au cours de sa dernière visite officielle à Paris[1].

Les pourparlers s'étaient déroulés sans surprises et comme on l'avait prévu du côté soviétique. « Il n'y a pas eu de tournant de notre part, a poursuivi M. Gromyko. Nous avons suivi la ligne que nous vous avions indiquée, en cherchant à préparer l'élaboration d'un accord raisonnable et mutuellement acceptable. Nous sommes pour la détente en Europe et pour l'amélioration des relations entre les États européens. Nous sommes satisfaits que cette ligne coïncide avec celle que suit la politique française en Europe. Nous sommes satisfaits de la compréhension qui a été manifestée par la partie française et par M. Pompidou pour les objectifs poursuivis par nous lors de la négociation. Nous avons toujours souligné l'importance capitale du problème territorial en Europe et de la question des frontières, ou plus exactement de la consécration des frontières qui sont le résultat de la deuxième guerre mondiale. Tel a été le point de départ de nos pourparlers avec les Allemands. Et, quand M. Scheel est venu ici, j'ai tenu à attirer son attention sur la nécessité de trouver une solution valable de la question des frontières. Les discussions n'ont pas été simples, mais finalement on s'est

[1] Cette visite a eu lieu du 1er au 5 juin 1970.

entendu sur les formulations appropriées à inclure dans le traité. Nous sommes convaincus que celles qui ont été élaborées en commun avec Bonn sont conformes à l'intérêt de l'Europe et de sa sécurité et favorables au développement de nos relations avec la RFA. Nous connaissions déjà les positions constructives de la France en ce qui concerne les frontières et nous apprécions l'attitude favorable du gouvernement français à l'égard du traité, en particulier au sujet des frontières ».

M. Gromyko a ensuite évoqué les dispositions du traité relatives à la renonciation à l'usage de la force conformément aux principes de la charte des Nations unies et notamment à son article 2[1]. Les deux parties appliqueraient ces principes non seulement dans leurs relations mutuelles, mais aussi en ce qui concerne la sécurité européenne et internationale. Il s'agissait là d'une disposition importante, conforme à la politique commune de l'URSS et de la France en Europe en faveur de la sécurité et de la détente. Le gouvernement français avait dû noter que, dans l'article 1 du traité, les parties considéraient comme un objectif important de leur politique de maintenir la paix internationale et de parvenir à la détente. Le gouvernement soviétique attachait la même importance aux autres articles et au préambule. Dans ses détails comme dans son ensemble le traité contribuerait à consolider la détente en Europe et la paix dans le monde comme les deux parties s'étaient engagées à le faire.

« Qui a gagné à ce traité ? s'est alors exclamé le ministre soviétique. Tout le monde : l'URSS, la RFA, l'Europe dans son ensemble. Poser ainsi cette question, comme il est arrivé qu'on le fasse à l'étranger, serait à la fois illogique et injustifié. Tout le monde y a gagné : les parties contractantes, l'Europe, l'univers. Nous ne sommes donc pas surpris de l'écho favorable suscité par ce traité dans l'ensemble de l'Europe et dans le reste du monde. Cette réaction indique que le traité a été bien compris par l'opinion internationale et par presque tous les gouvernements. On trouverait difficilement un exemple d'attitude critique ou dubitative à l'égard du traité parmi les gouvernements qui occupent des positions pacifiques ».

[1] L'article 2 de la charte des Nations unies est ainsi rédigé : « 1) L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. 2) Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte. 3) Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. 4) Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies. 5) Les Membres de l'Organisation donnent à celle-ci pleine assistance dans toute action entreprise par elle conformément aux dispositions de la présente Charte et s'abstiennent de prêter assistance à un État contre lequel l'Organisation entreprend une action préventive ou coercitive. 6) L'Organisation fait en sorte que les États qui ne sont pas Membres des Nations unies agissent conformément à ces principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationale. 7) Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII. »

M. Gromyko a ensuite évoqué la perspective de la ratification : « Il va de soi que ce traité est sujet à ratification. Nous voudrions pouvoir exprimer la certitude que les forces saines, pacifiques et favorables au développement des relations pacifiques prendront le dessus en RFA et que ce traité sera ratifié. Nous voudrions le croire ».

En conclusion de son exposé, le Ministre a de nouveau souligné l'incidence du traité sur les relations franco-soviétiques : « Je veux insister sur une idée dont j'ai déjà fait part au gouvernement français. Ce traité non seulement ne doit pas porter préjudice aux relations franco-soviétiques, mais créer la possibilité de conditions encore plus favorables au développement et à l'approfondissement de ces relations. Nous nous apprêtons bientôt à accueillir le président de la République française. Tous les dirigeants soviétiques et le peuple soviétique voient dans cette visite un nouveau pas important pour le développement, l'approfondissement et l'élargissement ultérieur des relations franco-soviétiques ».

En réponse à des questions que je lui ai alors posées, M. Gromyko a précisé sa pensée de la façon suivante sur un certain nombre de points.

1 – *Ratification*

M. Gromyko tenait à marquer clairement qu'il ne doutait pas de la ratification. Il était sûr au contraire qu'elle serait finalement appuyée par les forces politiques qui n'avaient pas encore saisi la valeur positive de l'accord. Les choses se présentaient d'ailleurs déjà mieux aujourd'hui qu'hier. La majorité écrasante de la population était dans des dispositions favorables. « Nous considérons la chose avec optimisme » a conclu M. Gromyko.

2 – *Coopération germano-soviétique*

La coopération qui était évoquée en termes généraux dans le préambule, m'a déclaré M. Gromyko, n'avait pas encore trouvé son expression concrète dans des accords spécifiques. Le temps ne l'aurait guère permis, le traité venant seulement d'être signé. Mais on espérait, du côté soviétique, développer cette coopération. Les organisations soviétiques compétentes et les sociétés allemandes étaient d'ailleurs en contact et envisageaient notamment la possibilité de construire en URSS une grande usine de camions. On ne pouvait encore savoir quelle serait la conclusion de ces échanges de vues, mais, a déclaré M. Gromyko, « nous espérons que cela aboutira et, en ce qui nous concerne, nous sommes prêts à agir de manière à faire passer dans les faits les dispositions d'ordre général du traité ».

3 – *Documents périphériques*

En ce qui concerne les documents périphériques[1], sur lesquels je l'ai interrogé, M. Gromyko s'est textuellement exprimé comme suit : « L'entente sur les intentions ne porte pas sur les questions comprises dans le traité ». Sans faire ensuite allusion explicitement au document connu sous le nom de

[1] Dans ces documents qui n'ont pas valeur de traité, mais de déclarations d'intention, l'URSS cherche visiblement à obtenir de la RFA des engagements qu'elle n'a pas pu avoir formellement.

papier Bahr ou papier Bahr-Gromyko, il en a analysé ainsi les points 6, 7, 9 et 10 en laissant de côté les points 5 et 8 (lien entre les traités à conclure avec les différents États socialistes et nullité de l'accord de Munich) :

– Les deux parties contribueraient à la préparation et à la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne. C'était une bonne chose que la RFA consentît à agir dans ce sens, c'est-à-dire dans la même direction que la France et l'URSS. Le traité créait donc des conditions plus favorables à la réunion de la conférence.

– Utile était également l'intention manifestée par la RFA de fonder sur l'égalité de droit et l'absence de discriminations ses relations avec la RDA et d'en tenir compte. Dans ses rapports avec les États tiers c'était une attitude réaliste.

– Il en était de même de l'intention manifestée par Bonn de contribuer à faire admettre aux Nations unies les deux États allemands compte tenu de leurs positions respectives. Aucun délai n'était précisé. « Mais, a ajouté M. Gromyko, le plus tôt sera le mieux. Vous savez que tel est notre point de vue. Il ne peut y avoir raisonnablement aucun doute que ce problème de l'admission des deux États allemands sera tôt ou tard tranché. J'espère que le gouvernement français abordera la question avec le maximum de réalisme. Cela vaudra mieux pour la détente ». « Nous apprécions donc positivement, a conclu le Ministre, les arrangements sur les intentions ».

4 – *Incidence du traité sur les relations franco-soviétiques*

Comme je lui demandais de préciser sa pensée sur les « nouvelles possibilités » ouvertes selon lui aux relations franco-soviétiques par la signature du traité, M. Gromyko s'est borné à me répondre qu'il se référait par là d'une manière générale aux conséquences de la détente. Il était plus facile de développer les relations dans la détente que dans des conditions de tension. Toutes choses égales par ailleurs, plus la situation en Europe serait propice, plus grandes seraient les possibilités de développer les relations franco-soviétiques. Le reste dépendait de nos positions respectives sur les questions concrètes.

5 – *Berlin*

En réponse à la question de ma part sur la reprise de la discussion quadripartite en septembre, le Ministre m'a déclaré : « Vous avez fait allusion aux pourparlers concernant Berlin-Ouest. Nous examinerons cette question avec vous, les États-Unis et la Grande-Bretagne. Nous partons du principe que les quatre Puissances sont compétentes pour en discuter. Nous n'en avons donc pas parlé avec les représentants de la RFA. À quoi aboutirons-nous ? Cela dépend de nous, de vous aussi et de votre réalisme. L'URSS veut la détente autour de Berlin-Ouest. On ne peut rien dire pour le moment. Mais si quelqu'un était tenté d'influencer l'URSS ou de faire pression sur elle, nous disons fermement que cela ne servirait à rien, ni à personne. Berlin-Ouest a une position particulière, un statut particulier. Il faut exclure la présence politique de la RFA à Berlin-Ouest, qui ne lui a

jamais appartenu, qui ne lui appartient pas et qui ne lui appartiendra jamais. Si les trois Puissances occidentales adoptent la même position réaliste, il est possible que l'on parvienne à un progrès (*prodvijenie*) et à une compréhension mutuelle, en ce qui concerne la détente autour de la ville. En attendant, il ne servirait à rien de conjecturer ».

Le ministre soviétique m'a alors demandé à son tour comment le gouvernement français se représentait les conversations sur Berlin-Ouest. Il connaissait déjà les considérations présentées par notre délégation. Pouvais-je compléter sur ce point son information ? Je me suis borné à lui répondre que je n'avais pas connaissance d'éléments nouveaux et que je ferais part de sa question.

Entretien avec M. Gromyko, lettre de Monsieur le Président de la République à M. Kossyguine.

J'ai saisi l'occasion que m'offrait mon entretien d'hier avec M. Gromyko pour lui remettre l'original de la lettre de Monsieur le Président de la République à M. Kossyguine, que je venais de recevoir et dont j'avais déjà communiqué la teneur à M. Kozyrev (mon télégramme n° 5844)[1].

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

87

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 747 à 750. *Prague, 26 août 1970.*

(*Reçu* : le 27, 12 h. 23).

Perspectives d'une négociation entre la Tchécoslovaquie et la RFA

Il est difficile de faire le point des contacts officieux que les autorités tchécoslovaques ont sporadiquement avec la mission commerciale ouest-allemande[2] au sujet d'éventuelles conversations sur la question des accords de Munich.

On sait qu'à plusieurs reprises les actuels dirigeants tchécoslovaques ont indiqué qu'ils étaient disposés à examiner le contentieux existant entre Prague et Bonn pourvu que cette dernière capitale prenne l'initiative du dialogue[3]. Ils ont même parfois donné l'impression d'une certaine impa-

[1] Le télégramme de Moscou n° 5844 du 13 août, non publié, fait part de la transmission du message du président Pompidou à M. Kossyguine.

[2] Une mission commerciale de la République fédérale d'Allemagne est installée à Prague depuis le 3 août 1967.

[3] Après la signature du traité germano-soviétique du 12 août 1970, manifestation tangible de la volonté du chancelier Brandt de donner une nouvelle orientation à la politique extérieure de la RFA vis-à-vis du camp socialiste, le gouvernement tchèque se montre plus pressant.

tience à devenir, eux aussi, des interlocuteurs du chancelier Brandt, comme en témoigne, aujourd'hui encore, le communiqué publié à l'issue d'une réunion conjointe du *praesidium* du PCT et du gouvernement, au cours de laquelle MM. Husak[1] et Strougal[2] ont rendu compte de la récente réunion de Moscou[3]. Publié dans *Rude Pravo* du 26 août sous le titre « Le temps est venu de résoudre le problème de la reconnaissance de la nullité *ab initio* des accords de Munich », ce communiqué précise notamment : « La signature du traité entre l'URSS et l'Allemagne de l'Ouest constitue un acte positif et crée les conditions favorables du règlement ultérieur des questions pendantes en Europe, y compris la proclamation de la nullité *ab initio* de l'accord de Munich ».

À en croire la mission commerciale de la RFA[4], les responsables tchécoslovaques se bornent en fait à renvoyer la balle à la RFA pour gagner du temps car, malgré leurs déclarations, ils ne manifestent pas une réelle volonté d'engager des contacts sérieux. Nos interlocuteurs ne mettent pas en doute les intentions de M. Husak et même de Bilak[5] mais leur prêtent des hésitations dues à la pression que la RDA exerce sur certains éléments du PCT dont le chef de file serait M. Auersperg[6], chef de la section des Affaires internationales au comité central. Au ministère des Affaires étrangères, l'un des fonctionnaires chargé des Affaires allemandes aurait dit au conseiller ouest-allemand qu'il serait préférable que les contacts préliminaires aient lieu à Francfort plutôt qu'à Prague où les Allemands de l'Est sont immédiatement informés de tout ce qui s'y dit.

Certains de nos collègues occidentaux se demandent toutefois si, à des fins tactiques, la mission commerciale ouest-allemande à Prague n'exagère pas l'indécision des autorités tchécoslovaques pour amener celles-ci à se montrer moins intransigeantes dans ses positions de départ ou, peut-être aussi, pour déjouer la curiosité des diplomates.

(*Europe, Tchécoslovaquie, politique extérieure, relations avec la RFA, 1970, nº 325*)

[1] Gustav Husak est premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque depuis le 17 avril 1969.

[2] Lubomir Strougal est Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 28 janvier 1970.

[3] La réunion des dirigeants du pacte de Varsovie s'est tenue à Moscou le 20 août. La presse tchécoslovaque insiste sur le fait que la signature de l'accord entre la RFA et l'URSS constitue « un pas important vers une baisse de la tension et vers la normalisation en Europe ».

[4] Voir à ce sujet le télégramme de Prague nos 766 à 768, du 2 septembre 1970, non publié, d'après lequel « M. Gustav Husak serait enclin à se montrer plus accommodant mais jugerait inutile de s'opposer sur ce point à l'aile gauche du parti ». En outre, « M. Brandt préfère lui aussi ne pas hâter les choses, même pour ce qui est des contacts préliminaires. Des élections doivent avoir lieu, fin octobre, en Bavière, où réside la grande majorité des Sudètes ».

[5] Vasil Bilak est, depuis avril 1968, membre du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque (PCT), chargé de la politique internationale au secrétariat du comité central. Par ailleurs, il est député à l'Assemblée nationale depuis 1960 puis à la Chambre du peuple de l'Assemblée fédérale depuis 1969.

[6] Pavel Auersperg est membre de la Commission idéologique du parti communiste tchécoslovaque de janvier 1965 à mai 1969, chef de la section internationale au comité central du PCT depuis mai 1969.

88

M. COUTURIER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LIBREVILLE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 105/DAM. *Libreville, 26 août 1970.*

L'Islam au Gabon

Par dépêche n° 32/DAM du 17 juillet 1970[1], vous avez bien voulu me demander de vous communiquer toutes informations, ainsi que mes appréciations, sur le rôle joué à l'heure actuelle par les adeptes de la confession musulmane dans la vie politique et sociale du Gabon.

J'ai l'honneur d'adresser au Département une brève étude sur la situation de cette communauté religieuse dans le pays de ma résidence.

ANNEXE

Situé sur la frange de la pénétration de l'Islam en Afrique, le Gabon est resté de tout temps assez peu perméable aux influences maraboutiques venues du Nord.

Ce phénomène s'explique en partie par des conditions géographiques défavorables. En raison de la végétation et du relief, les communications sont particulièrement difficiles dans cette région. Le climat équatorial par ailleurs est généralement mal supporté par les originaires du Nord habitués à un air sec, un soleil éclatant, une terre de sable qui constituent un cadre de vie très différent de celui qui est le leur.

À ceci, s'ajoute l'importance de l'implantation chrétienne qui, depuis les origines de la colonisation[2], s'est créée de fortes zones d'influence qu'elle a su conserver. La quasi-totalité de l'élite gabonaise et des hommes ayant le pouvoir de décision sont dans ces conditions christianisés.

La prolifération, dans les zones rurales, de sectes animistes ou fétichistes très actives, localisées et fortement structurées, a constitué également un obstacle très sérieux à l'enracinement des coutumes islamiques.

L'implantation des musulmans dans le pays a commencé dans les vingt dernières années du siècle précédent avec l'arrivée des laptots sénégalais[3], auxiliaires de l'armée, et surtout de la marine. On en dénombre actuellement environ 6 000 sur toute l'étendue du territoire, soit 1 % du chiffre global de la population, qui fréquentent les trois mosquées établies à Libreville,

[1] Cette dépêche ne figure pas dans le dossier.

[2] La présence chrétienne remonte au XIXe siècle. Le père Jean-Rémi Bessieux (1803-1876), missionnaire en Afrique centrale, ordonné prêtre le 13 juin 1829, appartient à la congrégation du Saint-Esprit, arrive le 28 septembre 1844 en Afrique équatoriale au Fort d'Aumale établi depuis deux ans à l'estuaire du Gabon. Le lendemain de son arrivée, le 29 septembre, le père Bessieux célèbre la messe de fondation des Missions d'Afrique centrale. Le 1er janvier 1845, il ouvre la première école du Gabon à Sainte-Marie. Il est nommé évêque de Gallipoli le 14 janvier 1849. Le témoignage de l'Église évangélique est important. Le *Comité américain des Missions* (protestantisme) a fondé sa première maison au Gabon en 1842. Fin 1970, une crise éclate au sein de l'Église évangélique du Gabon. Depuis le départ des missionnaires protestants européens en 1962, la situation n'avait cessé de se dégrader. Les conflits d'intérêts personnels et d'ambitions, joints à l'absence d'une stricte hiérarchisation aboutissent en décembre 1970 à la coexistence de deux Conseils nationaux.

[3] Un *laptot* était un matelot indigène, parfois piroguier, porteur ou débardeur, à l'époque de la colonisation française, principalement sur le fleuve Sénégal ou le long de la côte sénégalaise mais également dans d'autres ports africains. Les laptots ont parfois été employés comme auxiliaires militaires ou comme miliciens privés au service des commerçants.

Port-Gentil et Lambaréné. Sur ce total, un millier seulement sont gabonais. Le reste se répartit en trois communautés, l'une constituée des Dahoméens, Togolais et Sénégalais, l'autre de Haoussas ou Peuls, descendus du Nord-Nigeria ou du Nord-Cameroun, la dernière de Syriens et Libanais.

Il n'existe à peu près aucune cohésion entre ces différents groupes en dépit des affinités que pourraient créer entre eux une même foi et la pratique d'activités identiques, le commerce essentiellement. Les Africains de l'Ouest, appelés « Popos », se comportent comme des étrangers. Ils sont riches et considérés mais jalousés. Les Haoussas, quant à eux, d'un rang social souvent plus modeste, sont plus ou moins en liaison avec des mouvements panarabes et constituent un milieu assez fermé. Les uns et les autres font des voyages réguliers dans leur pays d'origine où ils rapatrient leurs économies. Les Syriens et les Libanais qui constituent le troisième élément, sont arrivés dans le pays à une date assez récente, le plus grand nombre d'entre eux y étant installés depuis 7 ou 8 ans. Généralement riches, ils sont assez mal vus par la population locale et vivent en marge des autres communautés dans quelques quartiers de Libreville qu'ils occupent presque exclusivement.

Ils appartiennent dans leur ensemble aux deux confréries majeures Tidjane[1] et Quadri[2].

Les musulmans du Gabon ne jouent dans le pays qu'un rôle très limité. Leur influence sur l'économie est modeste. Elle se fait surtout sentir dans le commerce de détail, la majeure partie des transactions étant effectuées par de grandes sociétés dont les capitaux et les dirigeants sont d'origine européenne. Aucun d'eux ne figure dans l'entourage du président Bongo ni ne détient de poste ministériel dans le gouvernement gabonais. Compte tenu de leur nombre et de leur situation juridique et sociale, ils n'exercent qu'une influence extrêmement faible sur la vie politique du pays. Ils n'ont jusqu'à présent suscité aucune difficulté sur le plan administratif.

Rien ne permet de penser que cette situation doive être modifiée de façon sensible dans un proche avenir.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, questions culturelles et religieuses, nº 36)

[1] Le *Tidjanisme* est une branche de l'Islam, issue du soufisme, fondée par Ahmed Tijani vers 1781 à Boussemghoune en Algérie. Le tidjanisme s'est diffusé dans un premier temps dans le désert algérien, puis à partir de la ville de Fès au Maroc. Il se répand ensuite en Tunisie, Arabie, Mauritanie, Sénégambie, Mali, Tchad, Soudan, Nigeria, Indonésie, Pakistan, en Égypte, Syrie, en France et aux États-Unis. Le centre intellectuel et culturel de la Confrérie est à Ain Mahdi Laghouat (Algérie). Cette confrérie joue un rôle politique.

[2] La *Quadriyya*, mouvement soufi, créé par Abdoul Kader al Jilami au XIIe siècle en Irak, est la première confrérie en Afrique de l'Ouest et a régné en solitaire jusqu'au 18e siècle. Cette secte islamique comporte des éléments d'animisme comme les esprits, appelés jinns, et certains charmes utilisés, considérés comme des éléments magiques.

89

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Conséquences d'une adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes

N. nº 218/CE[1]. *Paris, 27 août 1970.*

Les négociations relatives à l'adhésion de la Grande-Bretagne et de trois autres pays européens[2] aux Communautés se sont ouvertes le 30 juin dernier dans les conditions qui avaient été arrêtées à la Conférence de La Haye[3], c'est-à-dire en partant de l'hypothèse que les pays candidats acceptent les Traités instituant les Communautés[4], les décisions communautaires prises après leur entrée en vigueur, et les options retenues par les Six en ce qui concerne l'approfondissement des Communautés.

L'extension du champ d'application des Traités, qui résultera de l'adhésion de quatre nouveaux États, accroîtra les dimensions du marché libre d'entraves que tend à créer le Traité instituant la Communauté économique européenne et pourra permettre dans la zone concernée un meilleur emploi des ressources, générateur de progrès économique et social.

Ces effets positifs ne seront cependant obtenus que dans la mesure où les problèmes nouveaux que posera l'adhésion de quatre États, et l'aménagement éventuel des relations économiques et commerciales avec d'autres États européens, seront résolus. Ces problèmes sont ceux qui résultent d'une dimension et d'une diversité accrues. Ils sont d'ordre interne et d'ordre externe.

Sur le plan interne, la formation des décisions, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, seront plus difficiles à dix qu'elles ne le sont à six. Le respect des préoccupations nationales, auquel nous sommes nous-mêmes attachés, le rend inéluctable. Si l'élimination des obstacles commerciaux aux échanges paraît pouvoir être réalisée aisément dans une Communauté élargie, celle-ci rencontrera des difficultés accrues pour gérer les politiques communes existantes, pour définir et faire fonctionner celles qui sont

[1] Cette note est rédigée par Bernard Bochet, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1968.

[2] Le Danemark, la République d'Irlande et la Norvège.

[3] La Conférence de La Haye qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun les 1er et 2 décembre 1969. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, nº 349.

[4] Il s'agit du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) du 18 avril 1951, du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), et du Traité de Bruxelles du 8 avril 1965, sur la fusion des Communautés européennes.

projetées dans les domaines de l'économie et de la monnaie, de l'industrie, de l'énergie, des transports, des interventions sociales ou régionales.

Sur le plan externe, l'élargissement de la zone préférentielle européenne accroîtra la portée de la discrimination subie par les pays tiers, et ce, d'autant plus que des politiques communes tendront à renforcer la cohésion de l'ensemble communautaire. Des pressions s'exerceront par conséquent sur la Communauté pour qu'elle atténue sa protection extérieure et tienne directement compte des intérêts de pays tiers en définissant ses politiques. L'apparition d'une véritable personnalité communautaire, qu'une protection extérieure raisonnable et des politiques communes peuvent utilement favoriser en raison des disparités européennes, risque d'en être entravée.

Les difficultés qui viennent d'être rappelées, et dont il n'est pas possible d'apprécier dans quelle mesure elles affecteront les avantages économiques qui peuvent également résulter de l'extension de la zone couverte par les Traités, sont celles qui se présenteraient dans l'hypothèse, retenue à la Conférence de La Haye, d'un élargissement respectant, sous réserve de mesures de transition et d'ajustements techniques, les règles communautaires actuelles.

D'autres problèmes apparaîtraient évidemment si des modifications substantielles devaient être apportées à ces règles, notamment dans le domaine agricole et dans celui du financement des dépenses communautaires. L'organisation actuelle permet sur ces deux points de répondre à des préoccupations françaises fondamentales. Sa transformation pourrait modifier de façon radicale l'équilibre des avantages et des obligations que vaut à la France sa participation aux Communautés.

Il est enfin un autre domaine dans lequel les conséquences de l'adhésion du Royaume-Uni, bien que certainement importantes, ne peuvent être appréciées à ce stade : il s'agit du domaine économique et monétaire. L'entrée dans la Communauté d'un pays à monnaie de réserve, sur lequel pèse de ce fait des contraintes que ne connaissent pas les autres États membres, et qui peut également tirer des avantages particuliers dans cette situation, justifie un examen particulier. Les difficultés qu'a rencontrées le Royaume-Uni au cours des dernières années et qui ont rendu nécessaires des arrangements internationaux venant prochainement à échéance (Accords de Bâle)[1] en renforcent la nécessité, de même que l'intention déclarée des Six d'orienter la Communauté vers une union économique et monétaire. C'est en fonction de cet examen, et des mesures qui seront envisagées à cette occasion, que les conséquences de l'adhésion du Royaume-Uni pourront être appréciées.

(*Service de coopération économique, DE-CE, 1967-1975, nº 768*)

[1] Signé le 7 juillet 1968 par les gouverneurs ou représentants de treize banques centrales (dont la Banque de France) l'accord de Bâle permettait au Royaume-Uni de retirer des dollars ou d'autres devises de la Banque des règlements internationaux, pour soutenir, en cas de chute extraordinaire, les réserves de la monnaie britannique. De plus, il incluait une garantie de la parité de change dollar-sterling pour une durée de trois ans.

90

M. DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KIGALI, À M. BOURGES, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 181/SCT *Kigali, 28 août 1970.*

Boursiers rwandais en France

J'ai l'honneur de faire part au Département des réflexions qui ont été confiées à l'attaché culturel[1] par des boursiers rwandais en France, actuellement en vacances au Rwanda.

La majorité d'entre eux se plaint tout d'abord du taux insuffisant des bourses car il semble que leurs collègues d'autres pays africains bénéficient d'un complément accordé par leurs gouvernements respectifs. En ce qui concerne l'hébergement, les chambres retenues sont d'un prix modique et bien situées. Toutefois, les boursiers se plaignent de ne plus se voir allouer la prime d'équipement, qui leur permettait de s'habiller en prévision de l'hiver. En effet, il leur est impossible de faire ces achats au Rwanda, avant leur départ, faute de magasins et, surtout, faute d'argent. De plus, ils seraient très heureux de recevoir des personnes chargées de l'accueil en France les conseils pratiques en matière de prix et d'équipement car, pour la plupart ils n'ont jamais vécu dans une ville, et sont affolés et éblouis par le choix de nos magasins.

Le plus gros handicap dans la poursuite de leurs études est celui de la langue, et aussi l'apparente inorganisation des études supérieures en France. Il ne faut pas oublier qu'au Rwanda, les élèves des établissements secondaires sont obligatoirement internes et soumis à la stricte discipline des missions[2]. De façon générale, il apparaît que les professeurs ont compris le retard de leurs auditeurs rwandais et qu'ils s'efforcent de les aider dans leur travail.

Sur le plan politique, tous les boursiers contactés, ont fait part de leur mauvaise entente avec leurs collègues africains francophones, en particulier

[1] M. Claude Sapkas est nommé attaché culturel et de coopération technique près l'ambassade de France à Kigali le 1er octobre 1967. Il s'agit d'une création de poste. En effet, cette ambassade, ouverte en juin 1964, ne disposait pas alors des services d'un conseiller culturel. C'est dans le cadre restreint de la chancellerie que toute l'action culturelle a été réalisée entre 1964 et 1967. Le centre culturel français est inauguré le 18 décembre 1968. Cette dépêche est à compléter par celle de Kigali nº 405/AL du 13 octobre 1970 qui relate les impressions confiées par un étudiant rwandais à l'étranger, sans préciser d'ailleurs le pays où celui-ci poursuit ses études, sans doute s'agit-il de l'Allemagne, qui viennent confirmer la présente dépêche.

[2] Dans la dépêche de Kigali nº 514/AL du 16 mars 1967, le chargé d'Affaires de France, M. Henri Mouton, rapporte qu'à l'occasion de la remise d'un lot de manuels scolaires au gouvernement rwandais, à laquelle assistait le ministre de l'Éducation nationale, M. Lazare Mpakanye, celui-ci a insisté sur les besoins considérables du Rwanda en matière d'enseignement pour tenir compte à la fois de la modernisation des techniques, de la refonte des méthodes et des programmes pour sortir le pays du carcan des « humanités belges » dispensées dans les écoles confessionnelles belges, traditionnalistes et « régressisantes », selon l'expression belge.

avec ceux d'Afrique de l'Ouest dont la francophobie exacerbée les scandalise. D'autre part, tous les étudiants rwandais en France subissent de fortes pressions de la FEANF[1] qui cherche à les pousser dans la voie d'un engagement politique. Leur méfiance et leur prudence proverbiales les ont, semble-t-il, fait échapper pour l'instant à ces tentations, et ils apprécient peu l'extrémisme des positions de la Fédération.

Enfin, les boursiers qui ont pu bénéficier de l'accueil dans une famille française, se sont plus facilement acclimatés que leurs camarades parisiens, trop souvent isolés.

Cette petite enquête a été menée par mon collaborateur, auprès des étudiants rwandais de Amiens, Besançon, Caen et Paris.

(*Afrique-Levant, Afrique, Rwanda, 1966-1972, culture et enseignement, nº 50*)

91

M Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,

à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2505 à 2512. *Alger, 29 août 1970.*

(*Reçu* : 03 h. 18).

Diffusion strictement réservée.

Le président Boumediene[2] a accordé ce soir à M. Ortoli[3] une longue audience en tête-à-tête. D'entrée de jeu le chef de l'État algérien, après avoir pris connaissance du message verbal du président de la République dont le

[1] La FEANF, Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, est créée en 1950 lors du congrès de Bordeaux, tenu les 28-29 et 30 décembre 1950. Elle est adhérente à l'Union internationale des Étudiants. La Fédération n'avait d'existence qu'en France, elle n'était pas admise par les différents gouvernements de l'époque. Malgré les positions très anticoloniales de la Fédération, le gouvernement français l'a reconnue au nom de la loi de 1901 sur les associations. La lutte de la Fédération ne se limitait pas seulement à une revendication politique, elle servait de bouclier entre les autorités académiques françaises et les étudiants d'Afrique noire en France. Elle facilitait également la résolution de certains problèmes liés à des conditions d'hébergement et de restauration. Le président de décembre 1968 à décembre 1970 est le Guinéen, Sylla Costa.

[2] Le colonel Houari Boumediene est président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965.

[3] M. François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique, se rend à Alger du 27 au 30 août 1970, pour participer aux négociations franco-algériennes sur les relations économiques et financières entre les deux pays. Un compte rendu de ces entretiens, non reproduit, est classé sous la rubrique *Secrétariat général, entretiens et messages, juillet-septembre 1970, nº 44.* « Ces entretiens, selon M. Ortoli, ont fait apparaître que les deux gouvernements avaient la volonté de poursuivre et de développer la coopération franco-algérienne dans un climat de confiance, sur des bases stables et durables, et dans un cadre clairement défini ». Les négociations franco-algériennes proprement dites devraient reprendre avant la fin du mois de septembre.

ministre du Développement industriel et scientifique était porteur, et que celui-ci a commenté, lui a brossé un tableau de la politique algérienne dont l'impératif essentiel est l'indépendance nationale, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, la coopération internationale et en premier chef avec la France. L'option en faveur d'une coopération étroite avec notre pays avait été prise de propos délibéré. C'était une donnée permanente de la politique algérienne. Son pays souhaitait l'amitié et une véritable réconciliation avec la France.

En ce qui concerne les hydrocarbures, le colonel Boumediene a souligné que l'accord de 1965[1] devait être revu à la lumière des circonstances qui se sont sensiblement modifiées depuis son entrée en vigueur. Au cours des cinq dernières années l'approvisionnement de la France en pétrole algérien avait été assuré en toutes circonstances et l'Algérie n'avait pas « touché de manière sensible l'accord ». Il convenait maintenant de se mettre d'accord sur la fiscalité applicable aux hydrocarbures pour les années 1969 et 1970 et aussi de convenir du régime applicable aux rapports pétroliers pour les années postérieures. On avait coutume en France de porter un jugement assez sceptique sur la valeur du domaine minier saharien qui était en réalité meilleur que ne voulaient bien le dire les pétroliers français. Ceux-ci avaient manqué de foi dans les destinées pétrolières et pétrochimiques de l'Algérie. Quoiqu'il en soit, l'Algérie ne voulait pas dépouiller les entreprises françaises ou les acculer par des moyens détournés à quitter l'Algérie. Certes les sociétés américaines avaient été nationalisées[2] mais les relations avec les États-Unis n'étaient pas bonnes.

Le colonel Boumediene a regretté que l'affaire du gaz ait buté sur « des détails » ; il a déploré que le conseil de la *Somalgaz*[3] ne se réunisse plus et que l'actionnaire français ait cessé ses versements au capital de la société.

S'agissant du vin[4] il fallait, car il y allait de l'avenir du vignoble algérien, que l'Algérie sache quels débouchés lui seraient ouverts à l'avenir. Elle avait

[1] Les négociations franco-algériennes sur les hydrocarbures se sont terminées par un accord le mardi 13 juillet 1965 à 20 h. 15. Il est signé à Alger le 29 juillet 1965. Voir *D.D.F.* 1965-II, n° 38.

[2] Le *Journal officiel de la République algérienne* du 29 août 1967 publie deux ordonnances portant nationalisation de toutes les sociétés ESSO d'une part, des sociétés MOBIL Oil Nord-Africaine (distribution) et MOBIL Oil française (actionnaire de la raffinerie) de l'autre. Cette nationalisation était prévue depuis la mise sous contrôle de l'État, le 6 juin 1967. Elle concerne des sociétés américaines qui étaient déjà sous contrôle de l'État algérien. Elle semble donc avoir une signification essentiellement politique. Se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 3357 à 3361, 3371 à 3372 du 30 août 1967. Le 13 mai 1968, les dix sociétés de distribution de pétrole et les huit sociétés de distribution de gaz sont nationalisées. L'accord *Algérie-Getty* du 19 octobre 1968 vient bouleverser l'ordre ancien en inversant les rôles du pays hôte et de l'entreprise étrangère, en reconnaissant au premier les responsabilités de l'industriel et du maître d'œuvre. Le 19 octobre 1968, deux accords sont signés à Alger, entre la firme américaine *Getty Petroleum,* dont les avoirs étaient sous séquestre depuis dix-huit mois, et la société nationale algérienne, *Sonatrach.* L'un définit le régime légal et financier des activités de la société américaine en Algérie, l'autre précise le régime d'association avec la Sonatrach. Pour plus de détails, se reporter à *D.D.F.* 1968-II, n° 438. La société *Phillips Petroleum* est nationalisée le 15 juin 1970.

[3] SOMALGAZ ou Société mixte franco-algérienne de Gaz, à raison de 50 % ERAP et 50 % SONATRACH, est créée par la convention signée le 15 juillet 1967, publiée au *Journal officiel de la République française* du 2 septembre 1967, p. 8899.

[4] Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1968-I, n° 385 ; *D.D.F.* 1968-II, n° 269 ; *D.D.F.* 1969-II, n° 188.

cruellement ressenti l'interruption totale des achats français en 1967 et craignait maintenant que la réglementation européenne n'oppose un nouvel obstacle aux ventes algériennes.

La balance commerciale de l'Algérie avec la France était déficitaire et l'Algérie devait défendre sa monnaie ; d'où l'importance de ses exportations de vin.

Enfin le chef de l'État algérien a déclaré qu'il était disposé à discuter avec nous des problèmes des sociétés françaises nationalisées avec promesse d'indemnité.

M. Ortoli a fait remarquer que les sociétés pétrolières françaises ne pourraient travailler dans de bonnes conditions que s'il régnait une atmosphère de confiance durable. En ce qui concerne le gaz, il a remarqué que l'on ne pouvait transgresser les règles édictées par le FMI[1]. Quant au vin il fallait bien voir que, par suite de l'augmentation de la productivité, la production française était bien souvent excédentaire. Au reste, le problème allait se situer désormais dans un cadre européen.

Le colonel Boumediene n'a pas voulu s'engager sur le nom du négociateur que M. Ortoli trouvera en face de lui. Le ministre du Développement industriel et scientifique doit voir demain et dimanche les ministres des Affaires étrangères[2], de l'Industrie et de l'Énergie[3], et de l'Intérieur[4] (ce dernier assurant l'intérim de M. Mahroug[5] absent d'Alger). Le chef de l'État algérien compte envoyer à Paris comme il l'avait promis à M. Pompidou son ministre des Affaires étrangères dès que celui-ci sera rentré de la conférence de Lusaka. Le colonel Boumediene, qui s'est montré particulièrement sensible au choix de M. Ortoli comme négociateur, a conclu l'entretien en affirmant sa volonté d'aboutir et sa confiance dans l'avenir des relations entre nos deux pays.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Alger, 1970*)

[1] Le FMI ou Fonds monétaire international a été créé en juillet 1944, lors d'une conférence des Nations unies tenue à Bretton Woods dans le New Hampshire (États-Unis). Le FMI a pour mission de promouvoir la coopération monétaire internationale ; faciliter l'expansion et la croissance équilibrées du commerce mondial ; promouvoir la stabilité des changes ; aider à établir un système multilatéral de paiements ; mettre ses ressources (moyennant des garanties adéquates) à la disposition des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements.

[2] Abdelaziz Bouteflika est ministre des Affaires étrangères d'Algérie depuis 1963.

[3] M. Belaïd Abdesselam est ministre de l'Industrie et de l'Énergie d'Algérie depuis le 10 juillet 1965.

[4] M. Ahmed Medeghri est ministre de l'Intérieur d'Algérie depuis 1962.

[5] Smaïn Mahroug est ministre des Finances d'Algérie depuis le 21 juillet 1970.

92

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2535 à 2545. *Alger, 30 août 1970.*
Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 23 h. 02).

Mission à Alger de M. François-Xavier Ortoli :
séance de travail avec M. Bouteflika

M. François Ortoli[1] a eu ce matin une séance de travail avec le ministre algérien des Affaires étrangères sur l'ensemble des problèmes économiques en suspens entre les deux pays et sur l'avenir de leur coopération.

M. Bouteflika[2] a, lui aussi, souligné le choix résolu fait par son gouvernement de coopérer avec la France. La diversification de ses relations extérieures que réalise l'Algérie est l'expression de sa volonté d'indépendance quant aux relations avec la France « qui reste pour nous, parmi les grandes puissances, le meilleur interlocuteur ». Bien entendu, a-t-il ajouté, « la coopération est pour nous fonction du progrès et du développement de notre pays ».

Le ministre des Affaires étrangères a ensuite passé en revue les problèmes économiques en suspens. Répétant d'ailleurs de façon détaillée des thèses bien connues.

S'agissant des importations françaises de vin, il a rappelé le « préjudice » subi par son pays en 1967 et en 1968[3]. Il a rappelé aussi que la convention du 27 juillet 1968 – en vertu de laquelle le Trésor français avait déposé 300 millions chez le Trésor algérien – devait être interprétée en fonction de l'ensemble du « contentieux » du vin.

Au sujet des ventes de gaz naturel liquéfié, le ministre algérien s'est interrogé sur notre détermination de mener à réalisation ce projet[4] : il se demandait si nos objections contre le prélèvement de 12,5 % institué en août 1969

[1] M. François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique depuis le 22 juin 1969, a effectué un voyage à Alger du 27 au 30 août pour participer aux négociations franco-algériennes sur les relations économiques et financières entre les deux pays. Il est reçu par le président Boumediene et rencontre divers ministres algériens. Le compte rendu de ces entretiens, non reproduit, est classé sous la rubrique *Secrétariat général, entretiens et messages, juillet-septembre 1970, n° 44*. La négociation sur la révision de l'accord pétrolier de 1965 s'est engagée en novembre 1969. D'abord limitée au seul réexamen de la fiscalité pétrolière applicable aux sociétés françaises pour les exercices 1969 et 1970 (art. 27 de l'accord), cette négociation s'est étendue à la révision de l'ensemble de cet accord (art. 52 de l'accord) et même à l'examen global des relations franco-algériennes.

[2] M. Abdelaziz Bouteflika est ministre des Affaires étrangères d'Algérie depuis 1963.

[3] Se reporter à *D.D.F.* 1968-I, n° 385 ; *D.D.F.* 1968-II, n° 269 ; *D.D.F.* 1969-II, n° 188.

[4] Au sujet du gaz, il y a deux questions immédiates : celle du contrat entre Somalgaz et Gaz de France, et celle des versements pour le capital de Somalgaz. La discussion du contrat est un des éléments très importants de la négociation qui s'ouvre. Sur le fond, la France a la volonté d'acheter

sur les dépenses en francs de la société mixte SOMALGAZ ne dissimulaient pas une remise en cause du principe même de l'opération.

M. Bouteflika a évoqué par ailleurs l'importance essentielle que l'Algérie attachait au succès du plan quadriennal 1970-1973 : serait-il possible, a-t-il demandé, de connaître d'une manière précise quelle contribution la France pourrait apporter au financement de ce plan ?

Au sujet du pétrole, « le problème le plus important », le ministre des Affaires étrangères a indiqué que l'Algérie souhaitait une révision d'ensemble du traité de juillet 1965[1]. « Nous voulons transformer l'esprit de l'accord pour l'avenir, dans l'optique nouvelle d'une meilleure utilisation par l'Algérie de ses richesses nationales.

« Vous voulez une source d'approvisionnement sûre : je vous la donne.

« Vous voulez l'association : elle m'arrange.

« Mais le pétrole est une richesse nationale algérienne. Nous sommes en 1970, nous ne sommes plus en 1965 ».

À ce propos, M. Bouteflika a fait allusion au fait que, si un compromis intervenait sur la fiscalité applicable pour 1969 et pour 1970, ses termes ne constitueraient pas un précédent pour l'imposition à réaliser en 1970 et dans les années ultérieures.

M. Ortoli, tout en répondant sur certains points particuliers, concernant le pétrole ou le gaz, aux affirmations de M. Bouteflika, s'est abstenu de se lancer dans une réfutation détaillée ou dans un rappel des thèses bien connues de la France. Il a au contraire mis l'accent :

– sur la résolution du président de la République et du gouvernement français de développer solidement et durablement la coopération avec l'Algérie,

– sur l'opportunité de mener la négociation à un niveau élevé, dégagé des aspects secondaires ou techniques, mais permettant d'évoquer le cas échéant les questions apparemment mineures qui risqueraient de dégénérer,

– sur la nécessité d'aboutir rapidement à la création d'un cadre clairement défini, stable, donnant en particulier aux entreprises un sentiment de sécurité et de confiance, et évitant aussi bien les constantes remises en cause que les conflits majeurs.

J'ai communiqué par télégramme séparé les conclusions auxquelles sont parvenus les deux ministres.

J'adresserai par valise au Département le compte rendu détaillé des trois séances de travail des 29 et 30 août.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Alger, 1970*)

du gaz à l'Algérie, mais son problème est d'obtenir un prix comparable à celui qu'elle peut obtenir ailleurs.

[1] L'accord du 29 juillet 1965 concernant le règlement des questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie, est publié au *JORA, Journal officiel de la République algérienne* n° 98 du 30 novembre 1965, p. 1013 à 1054, et ratifié par l'ordonnance n° 65-287 du 18 novembre 1965, publiée au *JORA, Journal officiel de la République algérienne* n° 95 du 19 novembre 1965.

93

M. DELAHAYE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6184 à 6203. *Moscou, 31 août 1970.*

Réservé (*Reçu* : 18 h. 30).

Portée du traité du 12 août pour l'Union soviétique

La politique soviétique à l'égard de l'Allemagne a traversé depuis la guerre un certain nombre de phases où le conservatisme l'a emporté le plus souvent sur l'ouverture et la brutalité sur la souplesse. Sous son aspect le plus statique, cette politique paraissait impliquer le maintien de la division de l'Allemagne avec, à plusieurs reprises (1948, 1958), une pointe offensive. Sous son aspect le plus dynamique elle avait comme limite concevable la réunification de l'Allemagne dans la neutralisation. Dans le premier cas, elle avait les avantages que confère la force au service de l'immobilisme, mais l'inconvénient de heurter de front l'Occident et de compromettre la détente. Dans le second, elle supposait le sacrifice de la RDA et le démantèlement du triangle de fer, mais elle était riche d'espérances diverses, au premier rang desquelles la possibilité de séduire la République fédérale et de désarticuler le front occidental. Jusqu'à présent, l'URSS avait donné l'impression qu'entre ces deux aspects extrêmes d'une politique allemande à double face, elle penchait le plus souvent pour les méthodes les plus dures et la voie la plus conservatrice. Les tentatives faites dans le sens de l'ouverture sont encore mal connues. Beria en 1953, Khrouchtchev en 1964, furent éliminés par leurs rivaux avant que leurs tentatives aient pu prendre corps. Depuis lors, malgré des approches répétées, l'entente fut impossible avec M. Kiesinger[1]. Le traité du 12 août est donc bien le premier pas effectivement accompli dans une voie nouvelle par la RFA et l'URSS sans qu'il soit cependant encore possible de dire s'il s'agit ou non d'un processus irréversible.

Notre ambassadeur à Bonn a évalué la portée de cet accord pour la politique allemande. Il y a lieu de s'interroger également, à présent que son texte est connu, sur ce qu'il représente pour l'Union soviétique. À quelles motivations celle-ci a-t-elle obéi ? Grâce à quelles circonstances l'évolution depuis longtemps amorcée, mais jusqu'à présent tenue en échec, a-t-elle pu aboutir ? Quelles peuvent être, enfin, les conséquences du traité du 12 août ? Ce que m'a dit M. Gromyko ne me fournit, sur ces différentes questions, que de faibles lumières. Du moins avais-je tenu, avant de tenter d'y répondre, à connaître d'une bouche faisant autorité le point de vue officiel du gouvernement soviétique.

[1] Kiesinger (Kurt-Georg), chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

1) *Les motivations*

M. Roger Seydoux[1] a déjà indiqué dans sa correspondance antérieure quelles paraissaient être les motivations de l'Union soviétique dans la recherche d'une ouverture en direction de la République fédérale. Au premier rang des raisons d'agir de Moscou il faut assurément compter la volonté de consolider le *statu quo* territorial en Europe et les avantages acquis par suite de la seconde guerre mondiale. Devenue puissance nantie, l'URSS entend assurer le maintien de ce qu'il est convenu d'appeler les « réalités existantes ». Pour cela, la détente en Europe lui est nécessaire et, partant, la normalisation de ses rapports – comme celle des relations des autres pays de l'Est – avec la République fédérale. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Moscou proclame la priorité de cet objectif.

Le second but de la politique soviétique paraît être, au moment où la construction européenne reçoit une impulsion nouvelle, de freiner cette relance. Quelles que soient les assurances que M. Brandt[2] affirme avoir reçues à cet égard, on ne peut en effet se défendre de penser que l'Union soviétique, lorsqu'elle encourage la République fédérale à s'engager plus avant dans sa politique orientale, cherche à la détourner des séductions de Bruxelles. De même, le désir de détacher la République fédérale des États-Unis est également perceptible.

À plus long terme, s'agit-il pour l'URSS de poursuivre en Europe une politique de balkanisation et d'affaiblissement de nature à faciliter par la suite l'extension de son influence dans les pays de l'Ouest ? L'Union soviétique envisage-t-elle au contraire comme l'ont pensé l'année dernière de nombreux observateurs, d'assurer ses arrières occidentaux pour se retourner contre la Chine. On ne saurait, à l'échelle des générations, exclure l'une ou l'autre hypothèse. Dans l'immédiat, cependant, il semble bien que l'URSS ait d'autres soucis. La négociation qu'elle a entreprise avec la Chine pour aménager ses relations avec ce pays, celle qu'elle conduit avec les États-Unis pour échapper au cycle éprouvant de la course aux armements, donnent à penser que pour elle, du moins pour le moment, la détente est « tous azimuts ».

Des motifs impérieux, de caractère économique lui dictent en effet une telle politique. L'essoufflement du développement industriel, les déficiences chroniques, mais récemment aggravées, de l'agriculture, les divergences de vues sur les méthodes du redressement économique, difficultés encore accrues par la politique d'armement de ces dernières années, sont assez graves pour que l'URSS ait besoin, plus encore que d'une pause, d'un long répit. Ces raisons sont sans doute assez puissantes pour rendre compte des orientations actuelles de la diplomatie soviétique. À l'égard de l'Allemagne, elles sont à double effet, puisqu'à la détente s'ajoutera la coopération, elle aussi bénéfique sur le plan de l'économie.

[1] Roger Seydoux Fornier de Clausonne, ambassadeur de France à Moscou depuis 1968.

[2] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1er décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

2) *Les circonstances*

Les motivations soviétiques ne sont pas toutes nouvelles et certaines avaient d'ailleurs, à des degrés divers, déjà joué leur rôle avant que Khrouchtchev[1] ne perde le pouvoir et que M. Brandt n'y accède. L'accord ne s'était pas réalisé pour autant et il est clair que, s'il a pu cette fois être conclu, c'est pour une large part grâce à un concours de circonstances favorables. Au premier rang de ces facteurs, il faut évidemment compter l'arrivée au pouvoir, à Bonn, d'un parti et d'un homme déterminés à s'engager dans une voie nouvelle et la nécessité pour l'URSS de profiter sans tarder de cette occasion. La faiblesse même de sa majorité devint pour M. Brandt un atout dans la négociation. Il lui fallait un succès rapide, sans lequel la démocratie chrétienne d'une part, la vieille garde d'Ulbricht de l'autre, risquaient de mener à bien leur travail de sape, la première dans la République fédérale, la seconde à Moscou et dans les pays de l'Est.

Paradoxalement, il est également permis de dire que la mise au pas de la Tchécoslovaquie a facilité la négociation germano-soviétique. En effet, l'URSS intimide dès lors suffisamment ses alliés pour que l'épouvantail allemand ne lui soit plus nécessaire pour assurer la cohésion du système et mobiliser les masses dans chacun des pays socialistes. En même temps, la pression qu'elle exerce sur le centre de l'Europe amène à considérer avec soulagement tout nouveau signe de détente et facilite donc indirectement l'opération de rapprochement avec Bonn.

Enfin, il y eut cette fois à Moscou une volonté d'aboutir qui contraste avec l'état d'esprit qui fut celui des milieux dirigeants soviétiques dans un passé encore récent, et notamment en 1964. Est-ce à dire qu'on fut unanime ? Je n'irais pas jusqu'à l'affirmer et je pense même que cette politique n'a pas que des partisans. Il n'est pas exclu qu'elle provoque une certaine gêne dont ne rendent pas compte les commentaires optimistes de la presse. Je n'ai de cela aucun témoignage précis, mais je note que telle a été l'impression retirée par le général Fourquet[2] de certains de ses entretiens avec les chefs de l'armée soviétique.

3) *Les conséquences*

Dans l'immédiat, le traité du 12 août apparaît, pour l'URSS, comme un incontestable succès diplomatique. C'est ainsi en tout cas que le présentent les diplomates et la presse soviétiques. Pour M. Kossyguine[3] et M. Brejnev[4] comme pour M. Gromyko, l'URSS n'a fait que suivre la « ligne conséquente » de sa politique et l'accord avec Bonn est le résultat de ses « efforts prolongés ». C'est la RFA qui a enfin fait preuve de « réalisme » et qui a pris

[1] Nikita Sergueïevitch Khrouchtchev, premier secrétaire et membre du *Praesidium* du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique en 1953, Président du conseil des ministres de l'URSS en 1958, obligé à la démission en 1964.

[2] Général Michel Fourquet, chef d'État-major des Armées depuis 1968.

[3] Alexeï Nikolaïevitch Kossyguine, membre du *Praesidium* du Comité central du PCUS depuis 1960, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964.

[4] Léonid Ilitch Brejnev, membre du *Praesidium* et Secrétaire général du comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964.

un « tournant ». Son acceptation des « conséquences de la seconde guerre mondiale », son ralliement à la plupart des thèses soviétiques au cours de la négociation, la reconnaissance internationale de la RDA qui découle logiquement du traité, l'abandon par M. Brandt des positions défendues par ses prédécesseurs, sont évidemment interprétés comme autant de signes d'une profonde réorientation et sont mis à l'actif de la diplomatie soviétique. Il n'est pas jusqu'aux frictions survenues entre l'Allemagne fédérale et certains de ses partenaires occidentaux qui n'aient réjoui l'Union soviétique. En même temps, cette négociation a permis à l'URSS de se poser en champion de la réconciliation, de la détente et de la coopération économique. Celle-ci lui apportera en outre, pour autant qu'elle se développe avec l'Allemagne fédérale, des avantages non négligeables à un moment où l'économie soviétique se heurte à de sérieux obstacles. De plus, aux yeux des Soviétiques, la voie de la conférence sur la sécurité européenne est désormais ouverte. Enfin, je note que cette nouvelle politique est déjà proposée en exemple au Japon (mon télégramme nº 6176).

Il serait cependant difficile de prétendre que ce succès est complet. Sur un point, Moscou devra faire certaines concessions du moins si la RFA maintient la condition qu'elle a posée à la ratification, c'est-à-dire une solution satisfaisante à Berlin. L'Union soviétique est-elle disposée à les faire ? On ne peut écarter l'hypothèse d'un geste d'apaisement sur ce problème. On ne saurait pour autant affirmer qu'il sera suffisant.

A plus long terme – et donc dans l'hypothèse où le traité sera ratifié – les répercussions du rapprochement germano-soviétique sont plus difficilement prévisibles. Si, pour le moment, la « normalisation » en Tchécoslovaquie rend moins nécessaire pour Moscou l'existence de l'épouvantail allemand, il n'est pas exclu qu'avec le temps, sa suppression donne aux pays de l'Est des arguments imprévus contre une hégémonie devenue sans objet ; le danger ayant disparu, la protection ne s'impose plus. De même, dans chacun des pays de l'Est les partis communistes risquent-ils de perdre, pour des raisons analogues, une partie de leur pouvoir mobilisateur. À l'intérieur de chacun d'entre eux, les « vieilles gardes » se sentiront sans doute de plus en plus abandonnées au profit de tendances plus modérées, à l'instar de ce qui se produit en RDA. L'accord germano-soviétique sera enfin interprété comme un encouragement aux démocraties populaires à se rapprocher, chacune pour son compte, de la République fédérale. Comme chacune d'elles, à l'exception de la RDA, y aspire pour des raisons économiques évidentes, le mouvement sera contagieux. Ceux qui, à l'Est, désirent freiner les efforts d'intégration au sein du Conseil d'aide économique mutuelle en tireront certainement argument.

On notera enfin les efforts déployés par l'URSS pour rassurer les pays d'Europe occidentale sur le sens du traité du 12 août. Aux pays du Marché commun, on laisse entendre, par l'intermédiaire de M. Brandt, que l'on peut s'accommoder de la Communauté. À la France, plus particulièrement, on déclare que la réconciliation avec l'Allemagne n'est pas dirigée contre elle et qu'au contraire, dans la mesure où elle contribue à la détente, elle permet de créer des conditions encore plus favorables au développement

des relations franco-soviétiques. Et M. Gromyko a aussitôt ajouté, lorsqu'il m'a tenu ce raisonnement, que « tous les dirigeants et le peuple soviétique voyaient dans la visite de M. Pompidou un nouveau pas important pour le développement, l'approfondissement et l'élargissement ultérieur des relations franco-soviétiques ».

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

94

M. DELAHAYE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6204 à 6207. *Moscou, 31 août 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 18 h. 33).

Portée du traité du 12 août pour l'Union soviétique (relation avec la France)

Suite à mon télégramme no 6184[1].

Il se confirme donc que la visite présidentielle d'octobre doit être, aux yeux des Soviétiques, l'occasion de faire quelque chose de plus entre la France et l'URSS. Sur ce qui pourrait être fait, nos interlocuteurs sont toujours aussi évasifs, soit qu'ils veuillent nous placer en position de demandeurs, soit qu'ils réservent pour le mois d'octobre leurs propositions éventuelles. On ne peut en revanche leur reprocher de nous offrir le « nouveau pas » comme une compensation au rapprochement germano-soviétique ; il y a en effet longtemps qu'ils nous ont proposé de le faire.

En tout état de cause, le traité du 12 août place le problème du « nouveau pas » sous un éclairage modifié. À défaut d'un progrès dans les relations franco-soviétiques, nous risquerions en effet de nous voir rapidement distancés sur tous les plans et notamment dans le domaine économique pour la plus grande satisfaction de ceux qui, dans le monde, ont critiqué notre politique de coopération avec l'URSS. On voit assez bien ce que nous perdrions ; on ne voit pas ce que nous pourrions y gagner. L'URSS quant à elle n'y gagnerait pas davantage. Ses relations risqueraient en effet de s'étioler avec un partenaire bien disposé et dont la politique d'indépendance a toujours été appréciée ici. L'influence et les possibilités de manœuvre des Allemands de l'Ouest s'en trouveraient d'autre part accrues. Telles sont sans doute les raisons pour lesquelles nos interlocuteurs soviétiques se montrent désireux de continuer à aller de l'avant avec nous.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

[1] Voir ci-dessus le télégramme en date du 31 août 1970.

95

COMPTE RENDU

de l'audience accordée à M. Flitan, ambassadeur de Roumanie

C.R. *Paris, 31 août 1970.*

Confidentiel.

Le Secrétaire général[1] a reçu le 28 août 1970 l'ambassadeur de Roumanie[2], à la demande de ce dernier qui rentrait d'un congé de deux mois à Bucarest.

Après avoir rappelé tout le plaisir qu'avait eu M. Ceausescu à s'entretenir en France avec le président de la République[3], M. Flitan a marqué le désir de son gouvernement de multiplier les relations politiques, culturelles, économiques et scientifiques avec la France. À son avis, la prochaine session des Nations unies[4] devait donner l'occasion à cet esprit de coopération de s'exprimer et de prendre des formes plus concrètes. Il souhaitait avoir des échanges de vues sur tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et devait à cet effet rencontrer M. Hessel[5] la semaine prochaine ; de son côté la délégation roumaine à New York recevrait des instructions très précises d'avoir des contacts suivis avec la délégation française. M. Alphand lui a répondu que nous étions dans le même état d'esprit.

M. Flitan a alors demandé quelle serait la position de la France à l'égard de l'entrée de la Chine Populaire aux Nations unies. M. Alphand lui a précisé que nous voterions comme l'année dernière, c'est-à-dire favorablement à tout ce qui pourrait permettre l'admission de la Chine. Le voyage de M. Bettencourt n'avait fait que renforcer nos liens avec la Chine[6]. Celle-ci qui méprisait jusqu'à présent l'ONU, paraissait maintenant évoluer. Mais M. Alphand doutait que la Chine obtienne cette année encore la majorité

[1] M. Hervé Alphand est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] M. Constantin Flitan est ambassadeur de la République socialiste de Roumanie à Paris depuis le 2 mai 1968.

[3] M. Nicolae Ceausescu, président de la République socialiste de Roumanie, a effectué une visite officielle en France du 15 au 19 juin 1970. Après avoir eu plusieurs entretiens avec le président Pompidou et ses ministres, le président Ceausescu termine son voyage par une tournée en province, à Toulouse, pour visiter les usines Sud-Aviation, à Nîmes, pour étudier les aménagements de la compagnie du Bas-Rhône-Languedoc, au centre d'études nucléaires de Cadarache et enfin à Lyon.

[4] La 25e session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre à New York le 15 septembre 1970. M. Schumann rencontre le 20 octobre M. Manescu, le ministre roumain des Affaires étrangères. Voir le télégramme de New York nos 2748 à 2753 du 21 octobre, non publié.

[5] M. Stéphane Hessel, ministre plénipotentiaire, à l'administration centrale, chef de service, chargé des Affaires des Nations unies et des Organisation internationales depuis juin 1969.

[6] M. André Bettencourt, ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, s'est rendu en visite officielle en République populaire de Chine du 7 au 21 juillet 1970. Il a rencontré MM. Chou En Laï, Premier ministre, Lin Piao, vice-président et a été reçu le 13 par le président Mao-Tsé-Toung. Il a poursuivi son voyage par la visite des villes de Nankin, Hangchow/Hangzhou et Shanghai.

requise. M. Flitan a confirmé que les dirigeants roumains avaient eux-mêmes noté de grands changements dans l'attitude des autorités chinoises qui leur avaient dit de la façon la plus claire qu'elles étaient prêtes à entrer dans l'organisation.

L'ambassadeur de Roumanie a alors demandé si nous entendions avoir une attitude active pour favoriser cette admission. M. Alphand lui a répondu que nous exprimerions notre position dans les déclarations que nous serions amenés à faire ; il ne voyait pas ce que nous pourrions faire de plus, étant donné que c'était un dogme français de ne pas intervenir dans les choix de nos amis sur lesquels nous n'avions pas à exercer de pression. Les Chinois ne nous avaient d'ailleurs rien demandé.

Changeant de sujet, M. Flitan a estimé que l'ONU devait un jour discuter du droit des peuples à la sécurité et à l'indépendance nationale. Comme M. Alphand lui demandait si les dispositions actuelles de la Chine ne lui paraissaient pas suffisantes en ce domaine, M. Flitan a estimé que ce droit devrait être défini de façon détaillée et actualisé au moment où la notion de souveraineté est controversée. Il ne s'agissait encore, a précisé M. Flitan, que d'une idée.

M. Flitan a ensuite demandé si le président de la République se rendrait à l'Assemblée générale des Nations unies. M. Alphand lui a répondu qu'aucune décision n'avait encore été prise.

M. Flitan s'est enquis des réactions françaises au traité germano-soviétique[1], en évoquant d'abord la prochaine réunion quadripartite des ambassadeurs occidentaux et soviétique à Berlin. M. Alphand lui a précisé qu'une réunion était bien prévue pour septembre[2] et que nous espérions améliorer la situation à Berlin, qu'il s'agisse de la circulation à l'intérieur de la ville, des accès à la ville ou de ses liens économiques et monétaires avec la République fédérale d'Allemagne. Les Soviétiques s'étaient montrés jusqu'à présent négatifs, la réunion de juillet n'avait abouti à aucun résultat[3] mais peut-être les Soviétiques adopteraient-ils une attitude plus positive maintenant que le traité germano-soviétique était signé ; M. Brandt avait indiqué de son côté qu'il ne pourrait obtenir la ratification du traité par le Parlement fédéral si la situation de Berlin n'était pas améliorée.

Quant au traité lui-même, a poursuivi M. Alphand, nous considérons qu'il répond à la politique que nous souhaitons, telle qu'elle a été définie par le général de Gaulle et que nous désirons voir appliquer par les pays occidentaux. Sans doute le traité ouvre-t-il les pays de l'Europe orientale à

[1] Du 12 août 1970.

[2] Les trois ambassadeurs occidentaux et leur collègue soviétique : MM. François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France, Kenneth Rush, ambassadeur des États-Unis, Sir Roger Jackling, ambassadeur du Royaume-Uni, et Petr Andreevich Abrassimov, ambassadeur d'URSS en République démocratique allemande, se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises à Berlin, les 26 mars, 28 avril, 14 mai, 9 juin, 30 juin et 21 juillet 1970. La prochaine réunion se tient le 30 septembre.

[3] Sur cette réunion du 21 juillet et ses résultats, se reporter aux télégrammes de Berlin, tous du 21 juillet, n°s 1192 à 1197, 1198 à 1199, 1200 à 1202, 1204 à 1210, 1211 à 1260, non reproduits, reprenant le discours et la déclaration de l'ambassadeur Abrassimov sur Berlin-Est, capitale de la RDA, la discussion après les exposés des ambassadeurs.

la puissance économique de l'Allemagne. Il faut en tenir compte, mais beaucoup d'opérations économiques avec l'Est ne peuvent, en raison de leur ampleur, être réalisées par un seul pays. La coopération des pays occidentaux est une idée saine.

Répondant à une question de M. Flitan, M. Alphand a indiqué que nous n'envisagions pas actuellement un traité politique avec l'URSS. Il y avait déjà la déclaration du général de Gaulle de 1966[1] et nos relations avec l'URSS étaient très bonnes. Peut-être un traité aurait-il un effet psychologique, mais ce serait moins important et moins utile que la passation de contrats sur le gaz, la mécanique, etc.

Interrogé par M. Flitan sur la situation au Moyen-Orient, M. Alphand lui a dit que le fait que M. Jarring[2] ait pu, contre toute attente, reprendre sa mission était une bonne chose en soi ; il avait fallu une très forte pression des États-Unis sur Israël et de l'URSS sur l'Égypte. Sans doute peut-on être sceptique sur le résultat immédiat, mais le gouvernement français souhaite que l'on continue dans cette voie. Quant à la garantie que constituerait la présence de troupes américaines et soviétiques dans la région, M. Alphand a répondu à M. Flitan qu'il l'avait apprise par la conférence de presse de M. Sisco[3] qui avait d'ailleurs énoncé une hypothèse et non une proposition. Nous avions nous-mêmes il y a quelque temps suggéré la création d'une force pour la garantie des frontières ; l'idée en semblait reprise, mais réduite à deux partenaires.

En fin d'entretien, M. Alphand a assuré M. Flitan que nous pressions la SNIAS[4] de donner réponse aux questions des autorités roumaines sur les hélicoptères. M. Flitan a précisé qu'il verrait M. Ziegler[5] au début de la semaine prochaine et qu'il avait demandé audience à M. Giscard d'Estaing pour parler des questions de crédits[6].

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations politiques franco-roumaines, 1970, nº 266*)

[1] Le général de Gaulle se rend en visite officielle en URSS du 20 juin au 1er juillet 1966. À cette visite répond celle du Premier ministre soviétique, Alexeï Kossyguine, en France du 1er au 9 décembre 1966. Se reporter à *D.D.F.* 1966-II, nos 54, 55, 70.

[2] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé, le 23 novembre 1967, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, pour la paix au Proche-Orient.

[3] M. Joseph John Sisco est secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les Affaires du Proche-Orient et de l'Asie du Sud depuis le 30 janvier 1969.

[4] SNIAS ou Société nationale industrielle aérospatiale française, résulte de la fusion le 1er janvier 1970 de trois sociétés spécialisées dans ce domaine : Nord-Aviation, Sud-Aviation et la SEREB (société pour l'étude et la réalisation d'engins balistiques).

[5] Henri Ziegler, aviateur français, officier de l'armée de l'air et pilote d'essai, grand résistant, chef d'état-major des Forces aériennes françaises libre à Londres, il fut ensuite chef d'état-major des Forces françaises de l'intérieur. Après la guerre, il est chargé de mission (1946-1954) en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Il devient directeur général d'Air France, fondateur de la compagnie Air Alpes. Il participe à plusieurs cabinets ministériels. Président des Avions Breguet, il lance les deux premiers programmes de coopération en Europe, l'*Alphajet* avec l'Allemagne et le *Jaguar* avec la Grande-Bretagne. Il est président de Sud-Aviation en 1968 puis devient président de la SNIAS à partir de 1970. Il fut responsable du projet *Concorde* puis l'un des pères fondateurs d'*Airbus*.

[6] Le gouvernement roumain avait demandé, en novembre 1969, à M. Schumann, si la France serait prête à lui accorder un crédit de 200 millions de dollars. Cette requête est renouvelée en

96

UNIVERSITÉ DE VISHVA BHARAT RAM,
À M. POMPIDOU, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L.[1] *New Delhi, 1er septembre 1970.*

Excellence,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur ce qui suit.

L'Inde est un grand pays très ancien. On y trouve des milliers de temples, d'églises et de mosquées. La religion hindoue y existe depuis des centaines de milliers d'années. Les rajahs hindous y ont régné pendant des siècles. Pendant six cents ans auparavant les Mongols et ensuite les Anglais ont dominé le pays. Le 15 août 1947[2], l'Inde a obtenu son indépendance. Aujourd'hui tout le monde cherche la paix, la vérité et la justice. Mais si l'on perd la tête et suit le chemin de la guerre, il ne restera partout que des ruines. Chaque État s'efforce d'instaurer la paix, la vérité et la justice. Il y a plusieurs États au monde où les sciences sont très avancées, mais où on a perdu la joie de vivre. L'éclat des sciences nous a égarés du chemin de la paix, de la justice et de la vérité. La science nous a donné beaucoup et continue à le faire. On marchait à pied ; on a construit des automobiles, des chemins de fer, et des avions. Tout ce que la science nous a donné est bienfaisant et en même temps nuisible. Pourquoi nuisible ? Par notre intelligence, nous avons construit, pour notre défense, des bombes atomiques et d'autres engins explosifs qui pourraient détruire tout le monde en quelques secondes. C'est le mauvais côté de la science.

Les États rivalisent pour instaurer la règle de la vérité, de la paix et un nouveau régime social où tous les hommes vivront dignement. Que les prochaines années voient le rapprochement de nos deux pays.

(*Direction d'Asie-Océanie, Inde 1968-1972, 1970, nº 376*)

janvier 1970, lors de la visite de M. Valéry Giscard d'Estaing à Bucarest. M. Ceausescu lui-même avait évoqué cette affaire au cours de son dernier voyage officiel en France. Il lui porte depuis un intérêt personnel. Ce crédit pourrait être accordé par plusieurs nations autres que la France, mais le gouvernement roumain désire vivement l'obtenir de la France pour des raisons politiques. Une réponse s'impose car la Roumanie met actuellement au point son nouveau plan quinquennal, qui doit entrer en vigueur à partir du 1er janvier 1971.

[1] Lettre personnelle envoyée par l'université Vishva Bharat Ram située à Meerut, à l'attention de M. Georges Pompidou, président de la République Française depuis le 20 juin 1969.

[2] Voir *D.D.F.* 1947-I nº 166.

97

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CERLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD.

T. nos 174 à 176[1] *Paris, 2 septembre 1970.*

Très secret.

Je me réfère au télégramme d'Amman no 1031[2] qui vous a été retransmis par ailleurs.

Veuillez demander d'urgence audience au ministre des Affaires étrangères[3].

Vous direz à M. Sheikhly que nous sommes préoccupés par la tournure que les événements ont pris en Jordanie[4] au cours de ces derniers jours et notamment par les menaces d'affrontement entre des forces appartenant toutes les deux à des pays arabes.

Nous croyons en effet qu'au moment où un nouvel effort est tenté sur le plan international pour obtenir qu'Israël évacue les territoires occupés, il serait fâcheux que les pays arabes eux-mêmes, par leur désunion, offrent à leur commun adversaire un prétexte de plus pour se dérober.

Vous ajouterez qu'en tant qu'État membre des Nations unies, nous ne pouvons que nous élever contre toute tentative d'où qu'elle vienne de porter atteinte à l'indépendance d'un autre État membre.

Nous souhaitons donc que tout soit mis en œuvre pour aboutir à un apaisement de la tension actuelle.

Vous pouvez rappeler que telle était la ligne de conduite que nous avions suivie lors des événements qui ont troublé le Liban aux mois d'octobre et de novembre derniers[5].

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations politiques avec la France. IR 6-3*)

[1] Ce télégramme est signé par M. Schumann, il est communiqué à Amman, Le Caire, Washington, Londres, Moscou et New York.

[2] Le télégramme d'Amman no 1031 du 2 septembre 1970, traite de la réaction américaine à la démarche du roi Hussein après l'attentat dont il vient d'être la cible. Le roi est ému et très monté contre les Irakiens qui viennent de lui adresser un ultimatum. Il se tourne vers les États-Unis et leur demande d'agir sur Bagdad ; il souhaite une déclaration commune des Quatre. Le département d'État estime qu'une telle déclaration visant l'Irak, est inopportune et il tend à faire traîner l'affaire.

[3] M. Abdul Karim Abdul Sattar Al Sheikhly, âgé de 37 ans, est un militant baathiste. Il est depuis le 1er août 1968, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé par le général Hassan El Bakr, c'est son premier poste gouvernemental.

[4] Il s'agit de menaces que font peser les *Fedayin*, par leurs actions terroristes anti-israéliennes au départ du Liban et de la Jordanie ; voir plus loin les télégrammes d'Amman nos 1200, 1317 et 1360 des 14, 19 et 21 septembre 1970.

[5] Au sujet des événements du Liban en octobre et novembre 1969 et de la crise provoquée par l'affrontement entres les troupes libanaises et la résistance palestinienne, voir *D.D.F.* 1969-II nos 271, 272, 275, 371 et 383.

98

M. DUFOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1050 à 1054. *Beyrouth, 2 septembre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 3, 10 h. 57).

Audience du président Frangié

J'ai[1] eu ce matin ma première entrevue avec le nouveau président de la République[2], qui prendra ses fonctions le 23 septembre, mais qui procède déjà à des consultations.

Au début de l'entretien, dont le ton a été extrêmement cordial, M. Frangié m'a dit tout d'abord qu'il souhaitait que les relations de son pays avec la France demeurent aussi étroites que dans le passé. Il a fait allusion aux sympathies de la communauté chrétienne, dont il représente un des aspects les plus typiques et les plus traditionnels.

Mon interlocuteur a aiguillé rapidement la conversation sur les problèmes d'actualité, notamment ceux que pose la présence des réfugiés palestiniens et des *feddayin*[3] sur le territoire national. Depuis l'ouverture des négociations de New York[4], m'a-t-il dit, nous nous attendons à des remous dans les camps du Liban, sans savoir quelle extension pourraient prendre des troubles éventuels. Les événements de la semaine dernière à Saïda[5] avaient mis en relief, une fois de plus, une situation inadmissible, à laquelle il faudra bien mettre un terme. Ce que nous craignons, a poursuivi le nouveau chef de l'État, ce ne sont pas les *feddayin* en uniforme du Liban-Sud, tout d'abord parce qu'ils ne sont pas courageux, et ensuite parce que nous avons les moyens de nous opposer à eux ; ce sont les jeunes des camps situés près des agglomérations qui sont notre principal souci. Dès que commencera mon mandat, l'armée recevra l'ordre de replier les quelques troupes qu'elle conserve en face d'Israël car la frontière est de toute manière indéfendable – pour les regrouper dans ou à proximité des

[1] M. Bernard Dufournier, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Beyrouth depuis janvier 1969.

[2] M. Soliman Frangié, député maronite de Zghorta, est élu pour six ans à la présidence de la République libanaise le 17 août 1970. Il entre en fonctions le 23 septembre 1970 ; il succède à M. Charles Hélou.

[3] Au sujet des *feddayin*, voir le télégramme de New York nº 753 du 9 avril publié plus haut et le télégramme d'Amman nº 1317 du 19 septembre 1970, publié plus loin.

[4] Au sujet des négociations à New York entre les « Quatre » voir *D.D.F.* 1969-I, nos 356, 385.

[5] Le 24 août 1970, à Saïda, un explosif endommage le bureau local de la Saïka, milice créée en 1966 par le parti Baath dans le but de libérer la Palestine et d'engager des hostilités contre Israël, à partir de la Syrie, du Liban et d'Israël. Plusieurs unités de *feddayin* s'en prennent alors au député sunnite de la ville, M. Maarouf Siad, pro-nassérien. Des incidents sanglants ont lieu, avec deux tués et quinze blessés. Le 27 août un accord est passé entre Siad et les représentants des *Feddayin*, le calme revient dans Saïda.

grandes villes. Ce dont nous avons peur, c'est d'une suite aux affaires de Jordanie[1], car soit que les Palestiniens l'emportent, soit qu'ils essuient une défaite, les conséquences pour le Liban sont inévitables. Dans le cas d'un succès, ils essaieront de gagner à la main au Liban comme en Jordanie ; dans l'hypothèse d'un échec, des bandes de *feddayin* s'infiltreront dans notre pays par la Syrie.

Après cet exposé le président Frangié m'a demandé s'il pourrait compter sur la France (ainsi que sur les trois autres grandes puissances)[2] pour amortir les réactions dans certaines capitales arabes si les forces libanaises devaient un jour se mesurer avec les Palestiniens. J'ai fait remarquer à mon interlocuteur que ses vues me paraissaient excessivement pessimistes, mais je l'ai assuré que, si le gouvernement français était sollicité un jour d'utiliser son crédit dans le monde arabe en faveur du Liban, il ne manquerait pas d'agir dans le sens de l'apaisement, son désir de voir cesser toute espèce d'opérations militaires dans la région étant toujours aussi vif.

J'ai enfin parlé au Président des différents projets concernant le matériel de guerre (*Mirage*, AMX, etc.)[3], afin de voir si l'état-major l'avait mis au courant de nos conversations. Il m'a paru être à la fois bien informé et désireux de conserver le contrôle de ces négociations, comme l'a toujours fait le président Hélou[4].

Le nouveau chef de l'État a mis fin à cette audience en faisant l'éloge des talents diplomatiques de son prédécesseur.

(Afrique-Levant, Levant. Liban 1966-1970 relations politiques avec la France. LA-6-3)

99

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Dahomey : politique extérieure

N. nº 450/DAM. *Paris, 2 septembre 1970.*

La politique extérieure du Dahomey s'est ressentie, depuis l'accession à l'indépendance[5], des graves vicissitudes qui ont affecté la vie intérieure du

[1] Allusion aux difficultés rencontrées par le roi Hussein de Jordanie en raison de la présence de Palestiniens qui commettent des actes de terrorisme contre Israël à partir du territoire jordanien.

[2] Les trois autres grandes puissances sont : les États-Unis, la Grande- Bretagne et l'URSS.

[3] Au sujet du matériel de guerre voir plus haut la note de la sous-direction du Levant du 31 juillet 1970.

[4] Charles Hélou est président de la République libanaise depuis 1966 jusqu'au 17 août 1970, date de l'élection du président Soliman Frangié.

[5] Le 1er août 1960.

pays ; quelquefois peu cohérente, l'activité diplomatique du gouvernement de Cotonou a été, d'une manière générale, assez peu soutenue ; la dernière crise intérieure[1] l'a mise en sommeil pendant près de cinq mois.

À travers ses régimes successifs, le Dahomey s'est tout de même reconnu quelques objectifs principaux : nécessité de bons rapports de bon voisinage avec ses voisins tant francophones qu'anglophones ; nécessité également de liens privilégiés avec la France ; la recherche d'une certaine diversification des rapports internationaux du Dahomey avec les autres pays et, d'une manière générale, l'approfondissement des principaux problèmes internationaux ne sont jamais intervenus qu'en second lieu.

Dès leur arrivée au pouvoir, au début de mai dernier, les trois membres du Conseil présidentiel[2] ont, en se rendant ensemble à Lomé, tenu à sceller la réconciliation du Dahomey avec le Togo[3] : ce pays, dont les relations, avec Cotonou, sous les régimes du général Soglo[4] et du Dr Zinsou[5], n'avaient pas été des meilleures, leur avait été hospitalier durant l'exil ; il est vrai que le Togo, contigu au Dahomey, constitue le deuxième volet d'un diptyque que les hasards de la colonisation européenne seuls ont fait éclater.

Le Conseil présidentiel s'est rendu aussitôt après à Lagos[6], affirmant ainsi la vocation du Dahomey à vivre en étroite coopération avec son puissant voisin oriental, suivant en cela, d'ailleurs, une idée qu'avait lancée, quelques mois plus tôt, au cours de la campagne présidentielle, M. Apithy ; fondé sur des affinités de culture et des parentés ethniques existant entre Dahoméens et Nigerians, ce projet de rapprochement ne date pas d'hier ; malgré la différence écrasante de poids spécifique séparant la fédération de Lagos du Dahomey, il tente régulièrement, surtout en période de difficultés, les dirigeants de Cotonou et principalement les notabilités de Porto-Novo ; le traité signé[7], il y a quelques jours, par le général Gowon avec M. Maga et qui prévoit une coopération étendue à « tous les domaines possibles » constitue un premier pas dans cette direction.

Au sein de l'Entente, et, en particulier, à Abidjan, ces initiatives ont été, certes, diversement appréciées ; mais rien n'a été négligé pour rameuter « l'enfant prodigue » ; le Dahomey tenait, pour sa part, à faire sa rentrée

[1] Du 10 décembre 1969 au 30 avril 1970.

[2] MM. Maga, Ahomadegbe-Tometin et Apithy.

[3] Le 14 mai, le Conseil présidentiel se rend en visite au Togo à l'invitation du général Eyadema, président de la République du Togo depuis avril 1967.

[4] Le général Christophe Soglo est président de la République du Dahomey de décembre 1965 à décembre 1967.

[5] Le Dr. Émile Derlin Zinsou est président de la République du Dahomey de juin 1968 au 10 décembre 1969.

[6] M. Maga et les deux autres membres du Conseil présidentiel ont fait, dans la journée du 16 juin, une visite protocolaire à Lagos. Le chef de l'État a annoncé, à son retour à Cotonou, que l'ambassade du Dahomey à Lagos, fermée depuis 1965, allait rouvrir ses portes et que le général Gowon avait accepté le principe d'une prochaine venue à Cotonou, à l'invitation du Conseil présidentiel.

[7] Ce traité a été signé le 19 août, lors de la visite officielle à Cotonou du général Yokubu Gowon, chef du gouvernement militaire fédéral du Nigeria.

au Conseil de l'Entente, dont il avait été l'un des membres fondateurs et où son siège était demeuré vide tout au long de la dernière vacance du pouvoir, ce qui n'avait pas manqué de paralyser le fonctionnement d'un organisme soumis à la règle de l'unanimité ; pour marquer l'intérêt qu'il portait à ces retrouvailles, le Conseil a tenu à faire de Cotonou le siège de sa dernière réunion[1] ; plusieurs chefs d'État africains ont pris soin d'assister aux fêtes qui ont marqué le Xe anniversaire[2] de l'Indépendance dahoméenne ; celles-ci ont pris, de ce fait, pour les trois Présidents, couleur de consécration.

Les relations avec la France n'ont jamais cessé d'être cordiales, encore que les difficultés financières chroniques du Dahomey, dont nous sommes régulièrement invités à apurer le solde, nous aient souvent placés dans l'obligation de rappeler Cotonou à plus de rigueur dans la gestion de son budget et de graduer notre effort d'assistance technique ainsi que nos investissements ; pour ce pays qui, en raison de sa pauvreté, ne tente personne, quand ses désordres ne découragent pas les éventuels investisseurs, et où nos propres intérêts demeurent, par contre, importants (ne serait-ce qu'en considération de la position-clé occupée par Cotonou) nous demeurons, il est vrai, l'irremplaçable recours ; et force nous est de convenir que, dans la conjoncture présente, toute compression tant soit peu massive des finances publiques ne pourrait manquer de se solder par de nouvelles et graves difficultés intérieures ; tout en nous faisant juges de leurs embarras et encore qu'il leur en coûte, les présidents dahoméens paraissent décidés à rompre avec les habitudes de facilité contractées au cours des années 1960. Quoiqu'il en soit, le redressement des finances de leur pays étant affaire de longue haleine, nous serons amenés à échelonner nos efforts sur plusieurs années.

La politique du Dahomey à l'égard des puissances extra-africaines autres que la France a été, elle-même, largement conditionnée par les embarras financiers et les nécessités du développement économique. Dès 1961, le gouvernement de Cotonou se déclarait disposé à accepter toutes les aides extérieures, d'où qu'elles vinssent, pourvu qu'elles demeurassent franches de toute exigence politique ; en fait, c'est sous l'impulsion personnelle du président Apithy, qui a toujours tenu à se marquer « plus à gauche » que ses prédécesseurs, que cette politique de bascule a été inaugurée. Mais, en dernière analyse, les tendances pro-occidentales ont toujours prévalu.

Le Dahomey fut ainsi l'un des premiers États africains modérés à s'ouvrir aux pays de l'Est ; au cours d'un voyage qu'il effectua, en 1961, en URSS,

[1] La réunion à Cotonou, les 28 et 29 juillet, du Conseil des Ministres du Conseil de l'Entente, a marqué la création de cette nouvelle institution du groupement régional, dont les réunions au sommet n'étaient, jusqu'ici, précédées que de travaux d'experts. Les chefs d'État se sont réunis le 31 juillet. Le communiqué final de cette rencontre a été donné à la presse le 3 août par M. Diori Hamani, président en exercice du Conseil.

[2] Le 10e anniversaire de l'indépendance du Dahomey a été célébré le 1er août, en présence des présidents Houphouët-Boigny, Diori Hamani, Lamizana et Eyadema, le vice-président Mebiame du Gabon, la délégation française conduite par M. Yvon Bourges et M. Jacques Foccart, ainsi que le représentant du gouvernement de Bonn, l'ambassadeur Schwarzmann. De nombreux représentants diplomatiques accrédités au Dahomey, en résidence à Abidjan, Lagos ou Accra étaient également présents.

alors qu'il occupait les fonctions de vice-Président, M. Apithy négocia et parapha, *proprio motu*, semble-t-il, deux accords de coopération ; le gouvernement de Cotonou différa, plusieurs années durant, la signature de ces actes, dont il convient de noter que la portée était assez limitée ; le Kremlin n'était visiblement pas disposé à renouveler, en faveur de Cotonou, l'expérience plutôt malencontreuse qu'il avait tentée au Mali ; l'URSS entretient à Cotonou, depuis plusieurs années, une ambassade[1] dont l'activité demeure discrète, encore qu'elle s'exerce de façon assez perceptible et peut-être assez pernicieuse, auprès des syndicats.

Dans la ligne de la même politique et toujours à l'initiative du président Apithy, le Dahomey a reconnu, en novembre 1964[2], la Chine Populaire, mais n'a pas rompu pour autant avec Formose ; les deux missions chinoises rivales cohabitèrent, pendant plusieurs mois, à Cotonou ; dès son accession au pouvoir, en janvier 1966, le général Soglo prit la décision de ranger définitivement le Dahomey du côté de Formose et renvoya la mission de Pékin ; aujourd'hui, une cinquantaine de techniciens formosans sont à l'œuvre au Dahomey ; leur concours, particulièrement estimé, n'a pas été étranger au relèvement spectaculaire de la production rizicole ; celle-ci est passée, en quelques années, de 800 à 5 000 tonnes par an.

La recherche des concours économiques et financiers a été plus franche et plus constante du côté du camp occidental.

Tout d'abord, et non sans succès, du côté de Bonn ; à l'heure actuelle, le niveau de l'assistance allemande vient en seconde position après la nôtre, certains Dahoméens ayant même tendance à accorder plus de considération à la générosité de Bonn qu'à celle de la France, tenue pour l'accomplissement d'une obligation normale à l'égard de l'ancien colonisé.

Le Dr Zinsou a été, aux États-Unis, le premier chef d'État africain à être reçu à la Maison Blanche par le président Nixon. Encore que l'ambassadeur des États-Unis à Cotonou[3] ait signé, le 7 janvier dernier, quelques semaines après le putsch du lieutenant-colonel Kouandete, une convention de financement portant sur la fourniture d'équipements scolaires, et que ce geste ait été interprété comme le symbole d'une réelle continuité de l'aide américaine, il semble que l'audience de M. Maga et de ses collègues soit aujourd'hui sensiblement moins grande à Washington.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey/Bénin, 1970, politique extérieure, n° 34*)

[1] Le premier ambassadeur d'URSS au Dahomey est M. Alexandre Nikititch Abramov, le 19 juillet 1966. M. Igor Joukovsky a pris son poste en mars 1970.

[2] Le 13 novembre 1964, la République du Dahomey et la République populaire de Chine (RPC) décident d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays, au rang d'ambassades. Le premier ambassadeur de la RPC, M. Li Yun-chuan, présente ses lettres de créance le 19 juin 1965, alors que la Chine nationaliste est toujours représentée à Cotonou.

[3] M. Matthew J. Looram est ambassadeur des États-Unis à Cotonou depuis le 11 juillet 1969.

100

M. SIRAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À OTTAWA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 855 et 856[1]. Ottawa, 3 septembre 1970.

(*Reçu* le 4 : 02 h. 31)

Visite de M. Malaud à Ottawa

Le sous-directeur d'Europe me fait savoir à titre officieux que l'ambassade du Canada recevra aujourd'hui instruction de transmettre à M. Malaud[2] une invitation à se rendre à Ottawa le 29 septembre.

Suggestion sera faite au secrétaire d'État, « pour simplifier les choses sur le plan pratique », d'arriver dans la capitale fédérale le 28 au soir. On laisse entendre d'autre part à la direction d'Europe que M. Trudeau[3] pourrait éventuellement recevoir M. Malaud si celui-ci en exprimait le désir.

(*Amérique, 1964-1970, Canada, visite de M. Malaud*)

101

NOTE

Relations culturelles entre la France et la Hongrie

N. *Paris, 3 septembre 1970.*

Les relations culturelles franco-hongroises se développent selon les dispositions des programmes biennaux établis par la Commission mixte créée par l'Accord culturel franco-hongrois du 15 juillet 1965[4]. Le programme

[1] À ce télégramme est accroché un papillon à l'en-tête du directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères et sur lequel on lit : « Annotation présidentielle sur Ottawa 855 concernant la visite Malaud : « Pas d'inconvénient » (à exprimer le désir de voir M. Trudeau.) »

[2] Philippe Malaud est secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique (voir plus haut la note n° 208/AM du 4 août 1970.)

[3] Pierre Elliott Trudeau, homme politique canadien né en 1919. Après des études juridiques, il écrit au début des années 50 des articles dans la revue « *Cité libre* » et le journal « *le Devoir* », suggérant des réformes sociales, En 1960 il est professeur de droit constitutionnel à la faculté de droit de l'université de Montréal et se lance dans la politique fédérale en se présentant comme candidat libéral, il est élu député en 1965. En 1967, il est ministre fédéral de la Justice, puis chef du parti libéral et lorsque Pearson se retire, il prend sa succession comme Premier ministre.

[4] L'accord culturel entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Hongrie, paraphé à Paris le 15 juillet 1965, est signé à Budapest le 28 juillet 1966. Le texte de cet accord est classé dans le document d'archives : *Europe, Hongrie, 1961-1970, relations culturelles avec la France, 1970, n° 156.*

d'échanges culturels actuellement en vigueur a été signé à Budapest en novembre 1968[1] et porte sur les années 1969-1970.

Ce texte comprend, en premier lieu, une série de dispositions concernant l'enseignement des langues. Le nombre des échanges de lecteurs et de boursiers prévus à ce titre consacre les progrès réalisés précédemment.

Le programme fixe ensuite, d'une part les contingents d'échanges de boursiers et de jeunes chercheurs non linguistes, et d'autre part le nombre des missions individuelles de personnalités culturelles. Ce dernier chiffre se trouve accru par rapport au précédent programme ; il s'élève désormais à une trentaine de missions culturelles d'une durée de deux à huit semaines, contingent équivalent à ceux dont ont disposé en 1969 les démocraties populaires les plus favorisées : Pologne, Roumanie et Tchécoslovaquie. Pendant l'année qui vient de s'écouler, les autorités hongroises ont largement mis à profit cette facilité, pour envoyer dans notre pays d'éminentes personnalités, notamment des professeurs de sciences humaines. Réciproquement, plusieurs missions d'études ont été faites en Hongrie dans les mêmes domaines par des spécialistes français.

Le programme d'échanges mentionne également la possibilité de rencontres bilatérales d'universitaires français et hongrois sous forme de colloques ; cette disposition a permis en 1970 la réunion d'un colloque d'économistes et d'un colloque de géographes.

En ce qui concerne les échanges de personnes, il convient de noter que les deux parties continuent d'encourager les échanges de chercheurs organisés depuis plusieurs années entre la VIe section de l'École Pratique des Hautes Études d'une part, l'Académie hongroise des Sciences et l'Institut hongrois des Relations culturelles d'autre part. Ces relations, qui intéressent les sciences humaines, donnent des résultats intéressants, notamment dans le domaine de la sociologie, où des recherches communes s'ébauchent.

Le programme d'échanges culturels franco-hongrois en vigueur prévoit, en outre, le développement des échanges artistiques et des échanges de matériel culturel entre les pays. À ce titre, la collection d'art français présentée à l'exposition mondiale de Montréal a été accueillie à Budapest en 1969, tandis qu'une exposition d'art hongrois contemporain a séjourné à Paris au mois de mars dernier.

Dans le domaine du livre et des moyens audiovisuels, l'on a enregistré avec satisfaction le protocole conclu entre la Direction générale hongroise pour l'Édition et le Syndicat des Éditeurs français, ainsi que l'arrangement particulier signé par les Offices de Radiodiffusion et de Télévision des deux pays[2].

[1] Les textes des programmes d'échanges sont signés à Budapest, le 27 novembre 1968, à l'institut hongrois des Relations culturelles par le Dr Laszlo Pesta, vice-président de l'Institut, pour la Hongrie, et par M. André Saint-Mleux, chef du service des échanges culturels et scientifiques au ministère des Affaires étrangères, pour la France.

[2] L'arrangement conclu en mars 1969 entre les Offices de radiodiffusion et de télévision des deux pays.

Dans l'ensemble, les relations culturelles entre la France et la Hongrie évoluent de manière satisfaisante. L'effort des autorités françaises vise surtout, dans le cadre défini par les programmes en vigueur, à orienter les échanges vers les secteurs et les formes de rencontres jugés les plus intéressants pour nous (colloques, stages de professeurs de français, etc.).

La commission mixte de l'accord culturel, qui se tiendra à Paris dans le dernier trimestre de 1970[1] pour arrêter le programme d'échanges entre les deux pays pour les deux années à venir, permettra de mesurer les progrès déjà accomplis et fixera de nouveaux objectifs à notre coopération dans ce domaine.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, relations culturelles avec la France, 1970, nº 156*)

102

M. CERLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 633 à 641. *Bagdad, 4 septembre 1970.*

Immédiat. Réservé. (*Reçu* : 15 h. 19.)

Démarche prescrite par le gouvernement français auprès du gouvernement irakien

Je me réfère à votre télégramme nos 174 à 176[2].

J'ai effectué hier soir, à 20 h 30, la démarche prescrite par votre télégramme cité en référence. Le ministre des Affaires étrangères[3] m'a dit qu'il recevait avec intérêt la communication du gouvernement français eu égard aux bonnes relations existant entre nos deux pays et à la position particulière de la France dans la question palestinienne. Il m'a ensuite entretenu pendant près de deux heures de l'attitude adoptée par Bagdad à l'égard de la crise jordanienne. J'adresserai au Département, par valise, un compte rendu de cette conversation dont je retiens pour le moment les points suivants :

1) Le gouvernement irakien considère que la résistance palestinienne constitue une « entité particulière » comme l'atteste sa présence au sein de

[1] La commission culturelle franco-hongroise, instituée par l'article 32 de l'Accord culturel conclu le 28 juillet 1966 entre les deux pays, tient sa troisième session à Paris du 26 au 30 octobre 1970. Le programme établi pour les années 1971 et 1972 figure dans le document d'archives : *Europe, Hongrie, 1961-1970, relations culturelles avec la France, 1970, nº 156*.

[2] Le télégramme de Paris nos 174 à 176, signé par le ministre, M. Maurice Schumann, demande à l'ambassadeur de solliciter une audience de M. Sheikhly, ministre irakien des Affaires étrangères, pour lui exprimer la préoccupation du gouvernement français au sujet des menaces d'affrontement qui pèsent en Jordanie.

[3] Le ministre irakien des Affaires étrangères est M. Abdul Karim Abdul Sattar Al Sheikhly, voir plus haut le télégramme adressé par Paris à Bagdad nº 174 du 2 septembre 1970.

la ligne arabe et qu'elle exerce une « activité légale » approuvée et soutenue par la totalité des pays frères. Il voit dans ce mouvement le représentant légitime du peuple palestinien seul habilité à déterminer son destin.

2) M. Sheikhly rappelle que les participants à la première conférence de Tripoli[1] se sont mis d'accord pour établir les règles appelées à régir les rapports entre la résistance et le régime jordanien. La formule alors adoptée a reçu l'accord des deux parties intéressées. Or, le gouvernement d'Amman aurait récemment cessé d'observer les recommandations du comité des Quatre[2] en prenant des mesures de nature à mettre en cause la sécurité du mouvement palestinien.

3) Le contingent irakien stationné sur le front oriental avec l'approbation du gouvernement jordanien et en exécution du pacte de sécurité collective conclu dans le cadre de la ligue arabe avait pour mission :

A) d'aider la Jordanie à se défendre contre Israël ;

B) de soutenir le « juste combat » du peuple palestinien pour la reconquête de sa patrie.

Il ne s'était jamais rendu coupable d'actes tendant à porter atteinte à la souveraineté de la Jordanie mais il ne saurait ignorer les entreprises de l'armée royale contre la résistance palestinienne, espoir de la nation arabe.

4) C'est pourquoi le Ministre était intervenu le 1er septembre à 21 heures auprès de l'ambassadeur de Jordanie[3] pour faire cesser les heurts sanglants qui opposaient les commandos aux armées royales à l'initiative de ces dernières (cf. mon télégramme nº 628)[4]. Il avait promis au représentant du roi Hussein, en lui remettant son ultimatum, d'agir en même temps et dans le même sens auprès des Palestiniens. Sa voix avait été entendue et les combats avaient cessé dans le délai de deux heures prescrit. Tout en s'efforçant de rectifier les erreurs commises par les commandos, il continuera dans l'avenir de soutenir la résistance palestinienne pour faire échec aux manœuvres tendant à la liquider.

5) Bagdad considère, en effet, la question palestinienne « non seulement comme un problème arabe mais comme une affaire intérieure irakienne et comme la pierre angulaire de toute sa politique ».

[1] La conférence de Tripoli se tient les 25, 26 et 27 décembre 1969 (après le sommet arabe de Rabat). Elle réunit le président Nasser, le général Nimeiry, président du Conseil de la Révolution du Soudan et le colonel Kadhafi en vue de lutter contre le sionisme. Voir plus loin le compte rendu de l'entretien entre M. Chaban-Delmas, Premier ministre, et M. Fawzi, Premier ministre de la RAU du 12 novembre 1970 (note).

[2] Il s'agit des quatre représentants des pays membres du Conseil de sécurité : France, Royaume-Uni, États-Unis et URSS. Ce comité des Quatre est formé dès 1969 à l'initiative du général de Gaulle ; voir *D.D.F.* 1969 nos 5, 18, 41, 273, 334 et 335.

[3] L'ambassadeur de Jordanie en Irak est depuis 1967 M. Abdullah Salah.

[4] Le télégramme nos 628 à 631, en date du 2 septembre 1970, intitulé : l'Irak et la résistance palestinienne, relate une double intervention de Bagdad, gouvernementale et militaire, auprès de la Jordanie lui demandant de mettre fin à ses attaques contre les commandos de la résistance palestinienne. Le télégramme ajoute : « Bagdad saisit cette occasion pour se poser en champion de la cause arabe trahie par Nasser. »

6) M. Sheikhly a insisté sur le fait que « c'est dans le cadre des relations amicales entre la France et l'Irak et dans ce cadre seulement », que son gouvernement recevait la communication qui lui était faite.

À la suite de cet entretien, il m'apparaît :

A) que le Ministre a été quelque peu surpris de notre démarche et que, s'il en a accepté les termes, il n'envisage nullement que son gouvernement puisse modifier une politique dont les grandes lignes ont été arrêtées par les plus hautes instances nationales ;

B) qu'aucun autre État n'avait jusqu'alors effectué une intervention analogue ;

C) que le gouvernement irakien agira peut-être discrètement dans le sens de la modération auprès de certaines organisations palestiniennes.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations politiques avec la France. IR 6-3*)

103

M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3052 à 3059. *Londres, 5 septembre 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 30).

Entretien de M. Alphand avec M. Geoffrey Rippon

M. Alphand[1] a eu vendredi[2] après-midi un entretien avec M. Geoffrey Rippon[3] qui a porté principalement sur le Marché commun. Le chancelier du duché de Lancastre a insisté sur le fait que le gouvernement britannique était prêt à accepter le Traité de Rome[4] et la réglementation communautaire et qu'il approuvait le principe d'une coopération politique telle que l'avait définie M. le Président de la République à La Haye[5].

[1] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] Le vendredi 4 septembre 1970.

[3] Geoffrey Rippon, chancelier du Duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes depuis le 25 juillet 1970.

[4] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom).

[5] Tenue les 1er et 2 décembre 1969, la Conférence de La Haye a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun. L'article 15 du communiqué publié à la fin de cette réunion précise qu'« Ils ont chargé les ministres des Affaires étrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement. Les ministres feront des propositions à ce sujet avant la fin de juillet 1970. »

La Grande-Bretagne a besoin par contre d'une période de transition pour permettre à son économie de s'adapter aux règles du Marché commun. Une telle période serait d'ailleurs tout autant nécessaire aux Six dans la perspective de la mise sur pied d'une Communauté élargie à dix membres. À cette occasion M. Rippon a évoqué sans y insister l'idée chère aux Britanniques d'un *standstill* nécessaire pour leur permettre d'adapter leur législation aux règles du Marché commun. Cette période de pose, a-t-il précisé, se confondrait en fait avec la période de transition.

Les seules difficultés qu'il faudra surmonter, a poursuivi le Ministre chargé des questions européennes, sont d'ordre technique. Parmi elles figure évidemment en premier lieu le problème de la répartition équitable des charges au sein d'un Marché commun de dix membres.

L'opinion publique comprendrait mal que la négociation achoppe sur des problèmes comme ceux de la Nouvelle-Zélande ou des marchés du sucre et de la banane à partir du moment où la volonté politique d'aboutir existe sans réserve.

Si la négociation devait échouer, a enfin indiqué M. Rippon, il s'ensuivrait un trouble profond au sein de l'opinion britannique et une période difficile dans les relations entre nos deux pays. Cette désillusion et cette déception devraient néanmoins être surmontées puisque chacun sait qu'il est inimaginable que la Grande-Bretagne n'adhère pas tôt ou tard à la Communauté économique européenne. Ceci étant, a conclu M. Rippon, je ne puis croire que cette fois nous échouerons.

Le Secrétaire général a répondu que nous abordions la négociation de Bruxelles avec un esprit très ouvert et que nous souhaitions sincèrement qu'elle soit couronnée de succès. Le gouvernement français sait qu'une période de transition sera nécessaire à la Grande-Bretagne mais cette dernière doit comprendre notre attitude en ce qui concerne la politique agricole commune, politique qui d'ailleurs n'a jamais exclu ce que l'on a appelé la « maîtrise » des productions, destinée à éviter l'accumulation d'excédents incontrôlables. Il ne faut pas sous-estimer les obstacles mais il faut également se dire qu'il y a certainement des moyens techniques de les surmonter sans remettre en cause les règles de la Communauté.

(*EU-Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970, nº 221*)

104

NOTE

Sénégal : Politique intérieure

N. nº 462/DAM. *Paris, 7 septembre 1970.*

La personnalité exceptionnelle du président Senghor[1], l'existence d'une élite plus développée que dans les autres pays africains, la relative stagnation de l'économie, tels sont les traits permanents qui expliquent et conditionnent la politique intérieure du Sénégal.

Chez le Président, les contrastes abondent : intellectuel brillant, il se sent et se veut proche du paysan sénégalais ; socialiste convaincu, il est l'ennemi du dogmatisme ; philosophe et poète, il a le souci de l'efficacité ; homme d'autorité, il recherche le dialogue et répugne à la contrainte. Le régime sénégalais repose ainsi sur une série de compromis où les uns voient l'expression de la sagesse, les autres des demi-mesures qui cumulent surtout des inconvénients.

Grâce à son président, le Sénégal bénéficie, en tout état de cause, d'une stabilité politique qui, sans éviter les crises, a, du moins, permis de les surmonter au mieux ; le pays a effectivement vécu des moments difficiles lors de l'éviction de M. Mamadou Dia[2], en 1962 et à l'occasion, enfin, de la révolte estudiantine et syndicale de 1968 et 1969. M. Senghor demeure fermement à la tête de l'État et se propose d'y rester, si possible, jusqu'en 1978, son intention étant de solliciter, en 1973, un troisième mandat.

Pour préparer sa succession et permettre le rajeunissement des cadres de l'État, le président sénégalais a édicté, en février dernier, une nouvelle constitution dont le trait principal a été le rétablissement du poste de Premier ministre, supprimé depuis 1962 ; celui-ci, à la différence de ses prédécesseurs, est responsable devant le chef de l'État exclusivement et n'a vocation qu'à mettre à exécution les orientations politiques définies par ce dernier. M. Senghor a confié ce poste à l'un de ses jeunes et brillants collaborateurs, M. Abdou Diouf[3], membre du gouvernement depuis 1968 ; aucune autre modification n'a été apportée, au demeurant, à la composition de l'équipe dirigeante ; l'essentiel du pouvoir exécutif semble être resté, en définitive, entre les mains du Président.

Le gouvernement continue à prendre appui sur l'Union progressiste sénégalaise, encore que l'appareil de ce parti gouvernemental soit passablement sclérosé, ce qui limite sérieusement son activité. Bien que la pluralité des partis soit admise, l'UPS[4] bénéficie de la situation de fait de parti unique,

[1] Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal depuis le 7 septembre 1960.

[2] Mamadou Dia, Premier ministre du Sénégal du 4 avril 1960 au 18 décembre 1962.

[3] Abdou Diouf, Premier ministre du Sénégal depuis le 26 février 1970.

[4] UPS (Union progressiste sénégalaise), parti politique sénégalais, fondé en 1958.

mise à part la tentative actuellement en cours, de l'ancien ministre de la Santé, M. Abdoulaye Ly[1], de constituer un bloc socialiste sénégalais ; il n'existe pas, sur le plan politique, pratiquement pas d'opposition organisée ; sur le plan social, par contre, le gouvernement est affronté à l'Union nationale des Travailleurs sénégalais, syndicat remuant encore que divisé, qui a survécu, non sans difficultés, à la création d'une centrale d'obédience gouvernementale (CNTS)[2].

On note, par ailleurs, la survivance d'une effervescence latente chez les étudiants de Dakar, bien que les mesures énergiques prises en 1968 et 1969 aient eu pour effet de faire rentrer ce mouvement dans la voie de la légalité.

En fait, le malaise le plus sensible est actuellement celui du monde agraire : trois mauvaises récoltes successives d'arachides (la production agricole de loin la plus importante), la dégradation des cours mondiaux de ce produit, (à laquelle le président Senghor croit devoir ajouter l'effet de la dévaluation française), et enfin la mise en place d'un système de coopératives mal accueilli par le paysannat, ont gravement affecté l'économie rurale ainsi que la situation des finances extérieures. La campagne en cours s'annonce, certes, sous des auspices plus favorables ; il reste qu'après les déboires qu'ils ont subi, et sous l'influence de certaines autorités musulmanes, les agriculteurs tendent à abandonner de plus en plus la production de l'arachide au bénéfice des cultures vivrières, sensiblement moins utiles, parce que n'alimentant aucun courant d'exportation, à l'économie sénégalaise.

(*Dam, Sénégal 1959-1972, carton nº 18, dossier nº 51*)

105

NOTE

Sénégal : Politique extérieure

N. nº 463/DAM. *Paris, 7 septembre 1970.*

Un souci d'indépendance nationale qui n'exclut pas un profond attachement à l'ancienne métropole, une option pour la politique de non-alignement qui répudie tout neutralisme systématique, une solidarité voulue avec le Tiers Monde qui s'accompagne d'un effort d'ouverture en direction des pays développés, ces principes qui guident la politique extérieure sénégalaise n'auraient rien d'original par rapport à ceux dont s'inspirent la plupart des pays voisins, n'était le relief que leur confère la personnalité du président sénégalais ainsi que l'idéalisme prudent qui marque ses initiatives.

[1] Abdoulaye Ly, historien sénégalais, fut ministre de la Santé du 15 juin 1966 au 13 juillet 1968.

[2] CNTS (Confédération nationale des travailleurs du Sénégal), fondée en 1969.

C'est ainsi que les rapports avec la France sont caractérisés, grâce au passé universitaire et politique de M. Senghor, comme à son audience d'écrivain, par une aisance et une confiance que l'on ne retrouve pas ailleurs au même degré. Il est vrai qu'en contrepartie, les dirigeants sénégalais n'ont que trop tendance à escompter de notre part un traitement privilégié ; notre aide représente presque le quart du budget national ordinaire.

Si, vis-à-vis du monde extérieur et malgré le socialisme officiel en cours à Dakar, les sympathies sénégalaises vont surtout, dans l'ensemble, aux pays occidentaux : États-Unis, Allemagne, Grande-Bretagne, Canada…, elles n'ont nullement empêché le président Senghor de critiquer la politique américaine tant au Vietnam qu'au Moyen-Orient.

Dès son accession à l'indépendance, le Sénégal a tenu à pratiquer une ouverture à l'Est.

Ses relations avec l'URSS sont redevenues correctes, après une courte crise apparue à la fin de l'année dernière : M. Senghor s'était formalisé des échos rencontrés en Union soviétique par les attaques menées, depuis quelque temps, dans les milieux intellectuels progressistes africains, contre la notion de « négritude » dont il est l'initiateur.

Tout en se refusant à ouvrir des relations diplomatiques avec Pékin, il a en 1962 et 1963 préconisé l'admission concomitante aux Nations unies des « deux Chine » ; il s'est, depuis lors, départi de cette attitude relativement favorable à Pékin ; sa réserve à l'égard de la Chine s'est muée en une franche hostilité à la suite des troubles suscités à Dakar, en 1968[1], par des étudiants de tendances maoïstes ; à la dernière session de l'Assemblée générale, le Sénégal a voté contre l'admission de Pékin à l'ONU.

C'est principalement sur le plan africain que M. Senghor cherche à jouer un rôle de premier plan.

Son attachement au groupe des États africains et malgache n'a jamais été total ; ainsi a-t-il souvent exprimé la crainte que cette formation n'encoure, aux yeux des panafricanistes, le grief de s'être coulée dans le moule de notre ancien empire colonial et de perpétuer le souvenir d'une époque de domination dont les progressistes voudraient effacer jusqu'au souvenir. S'il a, depuis quelques années, ses craintes s'étant avérées vaines, abandonné cet argument, il n'en reste pas moins sourdement hostile à un groupement au sein duquel il n'est pas sans sentir que l'influence prédominante n'est pas la sienne, mais bien plutôt celle du président Houphouët-Boigny[2], lequel, adossé à un pays prospère et à un groupement régional cohérent, l'Entente, est plus volontiers écouté qu'il ne l'est lui-même non seulement dans la zone du Bénin mais encore au sein du certains États d'Afrique centrale (Gabon, Tchad). Sa récente décision de retirer le Sénégal de l'accord sucrier conclu, en 1968, au sein de l'OCAM[3], décision dont il n'est pas sans savoir qu'elle mécontente profondément Madagascar et qu'elle met assez gravement en cause les solidarités du groupe, illustre cette désaffection.

[1] Voir *D.D.F.* 1968-I, document nº 331.

[2] Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960.

[3] OCAM (Organisation commune africaine et malgache), créée en février 1965 à Nouakchott.

Ses conceptions universalistes et sa vision propre de l'histoire ont conduit M. Senghor à préconiser la constitution d'un groupement élargi aux limites de l'Afrique occidentale ; celui-ci aurait, à ses yeux, le mérite d'effacer définitivement les anciens clivages coloniaux, d'abaisser certaines barrières idéologiques, telle que celle qui isole encore la Guinée, outre que l'inclusion des puissants États anglophones lui conférerait un impact politique et économique des plus marquants ; ainsi M. Senghor a-t-il lancé, en 1968, le projet d'un « Groupement régional d'Afrique occidentale » ; puis, ayant pris conscience de l'impossibilité d'effacer, dans une perspective rapprochée du moins, les frontières linguistiques, économiques et monétaires qui, quoiqu'on veuille, séparent les États francophones des anglophones, il a donné son adhésion à un projet plus modeste, prévoyant la création d'une « Communauté des États d'Afrique occidentale » groupant les États francophones de l'ancienne Afrique occidentale française.

Sur le plan subrégional, Dakar a adhéré au groupement des États riverains du fleuve Sénégal réunissant, outre le Sénégal lui-même, la Guinée, le Mali et la Mauritanie ; cette formation s'était proposé, en 1968, de se donner une superstructure politique ; ce projet s'est avéré lui-même trop ambitieux ; aussi la vocation du groupe demeure-t-elle proprement économique et n'a-t-elle trait qu'à l'aménagement du bassin fluvial, que l'on se propose, avec des fortunes diverses, de poursuivre avec l'appui financier des organismes spécialisés des Nations unies.

Sur le plan des rapports bilatéraux avec ses voisins immédiats, le Sénégal est affronté à des problèmes délicats : ses partenaires cherchent à se dégager de l'influence économique exercée par l'ancienne métropole de l'AOF[1] : la Mauritanie vient de mettre fin à l'ancienne Union douanière ; le Mali s'estime lésé par la manière dont s'effectuent, à Dakar, les transits de marchandises destinées à Bamako. Plus irritant est le problème constitué par l'existence de l'enclave gambienne, qui vit dans une large mesure des profits de la contrebande au détriment du Sénégal, tout en se refusant de souscrire à une quelconque coordination allant au-delà d'une entente économique assez lâche.

Mais c'est la région frontalière du Sud qui cause à Dakar les plus sérieuses préoccupations ; les rebelles de la Guinée portugaise ont en effet tendance à se réfugier en territoire sénégalais quand ils ne font pas de ce dernier une base de départ pour leurs incursions en territoire guinéen ; M. Senghor s'est efforcé pour sa part d'adopter entre les mouvements guinéens rebelles et Lisbonne une position assez équilibrée ; au Portugal, il demande de s'engager, en Guinée, dans un processus de libéralisation dont l'aboutissement devrait être l'accession de ce territoire à l'autonomie puis à l'indépendance ; aux rebelles du Parti africain de l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC)[2] il demande de ne déployer, sur le territoire de son pays,

[1] AOF (Afrique-Occidentale française), était une fédération groupant, entre 1895 et 1958, huit colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, avec pour objectif de coordonner sous une même autorité la présence coloniale française sur le continent africain.

[2] PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert), parti fondé, en 1956.

aucune activité militaire, sauf à bénéficier du concours des services sénégalais pour l'acheminement de l'armement importé par Dakar et qui leur est destiné.

(*Dam, Sénégal 1959-1972, carton nº 18, dossier nº 51*)

106

COMPTE RENDU DE LA CONVERSATION ENTRE M. MAURICE SCHUMANN ET M. KOZYREV[1]

le 8 septembre 1970 à 17 h. 15

C.R.

M. Schumann : Je comprends que les travaux de la Grande Commission se déroulent de façon satisfaisante. Nous sommes convaincus qu'ils s'achèveront avec succès, ce qui constituera une préface heureuse au voyage de M. Pompidou en URSS.

M. Kozyrev[2] : Nous partageons cette conviction. J'ai vu avant mon départ M. Gromyko, qui m'a chargé pour vous d'un message amical.

Nous attachons une grande signification à la visite du président de la République française en URSS, et nous espérons qu'elle se traduira par des résultats fructueux en ce qui concerne le développement de nos relations.

La première partie de la préparation du voyage, celle qui concerne le programme, est achevée, et je crois pouvoir le dire, avec succès : le programme du voyage est intéressant. Cela montre que les diplomates soviétiques et français sont capables d'exécuter parfaitement les instructions de leurs ministres. Que ceux-ci leur donnent d'autres instructions, touchant les autres aspects de la préparation du voyage, et ils les exécuteront aussi bien.

M. Schumann : Je vous remercie de vos propos et je suis sensible aux salutations de M. Gromyko. Je n'ai pas oublié sa visite et nos conversations, dont j'estime qu'elles ont été très utiles. Il est toujours souhaitable qu'entre nous l'information mutuelle soit large et complète, car c'est la condition même d'une coopération que nous concevons comme une création continue.

Nous devons, en ce qui concerne la préparation du voyage à Moscou, nous laisser guider par deux lignes directrices :

D'une part, ce voyage doit avoir une grande importance et le communiqué qui le conclura doit comporter des éléments neufs et précis.

[1] Ce compte rendu, ainsi que l'indiquent les annotations manuscrites, a été soumis pour approbation au Ministre, à la demande du Secrétaire général, avant d'être transmis à M. Andréani, sous-directeur d'Europe Orientale.

[2] Vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS chargé des affaires européennes.

D'autre part, à partir d'un travail préparatoire et exploratoire poussé, il faut laisser au président de la République et à ses interlocuteurs le soin de définir avec précision ce que doivent être les progrès et les développements nouveaux.

Nous avons cru à la détente à un moment où c'était difficile et original. Aujourd'hui nous croyons toujours à la détente et à la possibilité de la consolider. Mes conversations à Moscou en octobre 1969 avaient porté sur l'absurde division de l'Europe en blocs et sur notre refus de nous y résigner. Je suis convaincu que la même idée dominera les prochains échanges de vues franco-soviétiques.

M. Kozyrev : Vos réflexions susciteront un grand intérêt à Moscou. Je pense en particulier à votre déclaration selon laquelle il faut laisser dans le projet de document des blancs qui seront remplis par le président de la République et les dirigeants soviétiques eux-mêmes, par un contenu d'une très grande importance.

Nous sommes favorables à une amélioration de la compréhension mutuelle franco-soviétique et au renforcement de notre amitié dans tous les domaines, dans l'intérêt de la détente et de la coopération à l'échelle de toute l'Europe. Toutes nos actions le prouvent.

Les consultations franco-soviétiques sur les problèmes mondiaux ont pour nous une grande importance et nous sommes d'accord pour les élargir et les approfondir. Nous avons sur le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est des échanges de vues d'une grande franchise. Nous sommes décidés à les poursuivre.

Nous apprécions l'attitude favorable adoptée par le gouvernement français en faveur de la convocation d'une conférence européenne. Une action commune de la France et de l'Union soviétique en cette matière pourrait avoir de bons résultats. Les conditions actuelles sont plus favorables à la réunion de cette conférence en raison des événements que vous savez.

M. Schumann : Je vous remercie de ce que vous venez de dire sur la coopération franco-soviétique et sur nos consultations relatives aux problèmes européens et des autres problèmes mondiaux. Nos positions ont souvent été proches sur l'Asie du Sud-Est, sur le Moyen-Orient. C'est pourquoi, si les consultations se limitent parfois aux puissances qui ont les plus grands moyens et les plus fortes responsabilités, nous souhaitons qu'elles tiennent toujours compte de l'existence d'un système international qui en définitive est fondé sur les quatre membres permanents du Conseil de sécurité[1]. Ce qui n'empêche pas que l'on emploie pour le rétablissement et la sauvegarde de la paix tous les moyens, quels qu'ils soient. L'URSS a exprimé l'intérêt qu'elle attache à la concertation à Quatre sur le Moyen-Orient. Les événements récents montrent que cet aspect des choses ne doit pas être négligé.

Lorsque j'ai parlé de l'importance des conversations au sommet qui auront lieu pendant le voyage de Moscou, je ne pensais pas à « laisser des

[1] Il y a bien cinq membres permanents au Conseil de Sécurité, mais le siège de la Chine est occupé par le gouvernement de Taïwan qui est en fait inactif.

blancs » dans le projet de communiqué. Je voulais dire seulement que les services ont établi un texte qui peut servir de base, et qu'une marge doit naturellement être laissée aux grands responsables de notre politique pour modifier, et le cas échéant développer, certains points de ce document.

Notre intérêt à l'égard de la conférence sur la sécurité européenne n'a pas faibli. J'ai toujours dit et je répète que les seules conditions que nous y mettons sont les conditions mêmes de son succès. Or, ces conditions n'apparaissent pas aujourd'hui plus lointaines qu'hier.

M. Kozyrev : Nous partageons votre point de vue sur la nécessité de poursuivre et d'approfondir les conversations à Quatre de New York, qui doivent mener à l'élaboration de dispositions destinées à apporter de l'aide à M. Jarring en précisant les éléments du règlement énumérés dans la résolution. Il faut faire échec aux tentatives visant à torpiller les négociations et le cessez-le-feu. Les nouvelles récentes sont préoccupantes. Israël accuse l'Égypte de violation du cessez-le-feu, alors que l'on sait bien qu'il n'en est rien. Les États-Unis suivent Israël. Mme Meir donne l'ordre à son représentant de ne pas se mettre en contact avec M. Jarring.

M. Schumann : Pas plus dans cette affaire que dans celle de Berlin, nous ne défendons des intérêts égoïstes. Nous recherchons le rétablissement de la paix. Cela suppose que les belligérants réels ou virtuels subissent la pression de la communauté internationale. À défaut d'une communauté internationale suffisamment structurée et organisée, les quatre membres permanents du Conseil de sécurité représentent une préfiguration d'un tel état de chose, et donc un élément qu'il ne faut pas négliger. Sinon, on en revient à la situation d'où a procédé si longtemps la tension, c'est-à-dire à un affrontement entre des blocs antagonistes ou entre de très grandes puissances, dont il est certes souhaitable qu'elles améliorent leurs relations mutuelles, mais qui ne peuvent pas représenter à elles seules l'ensemble de la communauté internationale.

M. Kozyrev : Je suis tout à fait d'accord. Mais la coopération entre la France et l'URSS doit exercer une influence favorable.

M. Schumann : Si telle doit être la conclusion des prochaines conversations, le voyage de M. Pompidou constituera une très utile contribution à la détente et à la paix.

M. Kozyrev : M. Gromyko m'a chargé de vous demander s'il vous verra à New York en octobre. Il y sera du 14 au 24, car il présidera notre délégation à la session commémorative des Nations unies.

M. Schumann : J'irai deux fois à New York : pour le débat général à la fin de la semaine prochaine, et pour la session commémorative en octobre, soit avec M. Pompidou, soit que celui-ci n'y aille pas.

Je verrai donc M. Gromyko deux fois en octobre et j'en suis enchanté.

(*Entretiens et Messages 1970*)

107

COMPTE RENDU
de l'entretien entre le Ministre et le président Maga,
chef de l'État du Dahomey,
le 8 septembre, à 11 heures,
à l'ambassade du Dahomey à Paris

C.R. nº 469/DAM[1]. *Paris, 9 septembre 1970.*

1. Le Ministre exprime au président Maga la reconnaissance du gouvernement français pour la position courageuse et amicale prise par le Dahomey à l'occasion du débat qui s'est institué à la Conférence des chefs d'État de l'OUA, à Addis-Abeba[2], sur la question des livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

Le président Maga répond que son abstention sur la résolution finalement adoptée par la Conférence lui a été dictée tant par les sentiments d'amitié qu'il porte à notre pays que par sa conception des rapports qui doivent exister entre les États africains et malgache ; il a le sentiment que cette prise de position a été comprise et appréciée en Afrique.

2. Le Ministre évoque les rapports du Dahomey avec le Nigeria et, notamment, le rapprochement qui paraît se dessiner entre les deux pays.

Le président Maga confirme que Lagos a fait des ouvertures intéressantes à Cotonou et qu'un accord d'amitié a été récemment conclu entre les deux capitales[3] ; les deux États se reconnaissent, entre eux, d'importantes affinités ethniques ; devant eux s'ouvre la possibilité d'une coopération économique de haut intérêt ; c'est ainsi qu'une partie du trafic commercial du Nigeria pourrait s'effectuer par le port de Cotonou ; un ouvrage hydroélectrique récemment construit, avec l'aide du Canada, au Nigeria, pourrait livrer du courant tant au Dahomey qu'au Niger ; Lagos pourrait, enfin, consentir au gouvernement de Cotonou une aide économique.

3. Le président Maga exprime le souhait que la France rétablisse, elle-même, des rapports confiants et suivis avec le Nigeria ; le Ministre lui répond que cette normalisation est en cours ; un ambassadeur de France a, d'ailleurs, été récemment accrédité à Lagos[4].

[1] Au cours d'un séjour privé en France (4-14 septembre), M. Maga, chef de l'État du Dahomey, est reçu le 4 septembre par le président Pompidou et rencontre des membres du gouvernement français ainsi que plusieurs personnalités des milieux industriels et financiers.

[2] Du 1er au 3 septembre 1970, vingt-trois chefs d'État participent au sommet de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine). Le conflit du Biafra est résolu et l'OUA scelle la réconciliation du Nigeria avec les pays qui avaient reconnu le Biafra. La conférence condamne les pays occidentaux fournisseurs d'armes à l'Afrique du Sud et demande le retrait d'Israël des territoires occupés.

[3] Le 19 août un accord d'amitié et de coopération est signé entre les deux États. Des réunions d'experts économiques sont envisagées.

[4] M. André Roger, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, est accrédité à Lagos depuis juillet 1970.

4. Abordant la question des enfants du Biafra, repliés au Gabon, le Ministre expose que l'on s'oriente vers des rapatriements échelonnés ; encore qu'elle s'abstienne de prendre officiellement part à cette affaire, la France suit avec un vif intérêt les efforts déployés par l'Union internationale pour la Protection de l'Enfance[1] ; il précise que pour le moment, le Haut-Commissariat aux Réfugiés, qui s'est occupé du rapatriement des enfants biafrais repliés en Côte d'Ivoire, n'a pas eu à intervenir au Gabon.

Le président Maga expose que la réconciliation intervenue tout récemment entre Lagos, Libreville et Abidjan devrait faciliter le règlement de ce douloureux problème et que le Dahomey suit avec beaucoup de sympathie les efforts déployés dans cette voie.

5. Le président Maga aborde, enfin, la question du redressement des finances publiques de son pays ; il exprime le souhait que la France mette le Dahomey en mesure d'assainir définitivement sa situation financière en lui consentant, soit sous forme de don, soit sous forme de prêt, une aide de deux milliards de francs CFA.

Le Ministre lui répond qu'il prend bonne note de cette demande, qu'il en référera à M. le Président de la République et qu'il en informera le secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.

(*Secrétariat général, entretiens et messages, 1970, nº 44*)

108

NOTE[2]
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
POUR LE MINISTRE

Entretien de l'ambassadeur du Chili avec le Secrétaire général

N. nº 226/AM[3]. *Paris, 12 septembre 1970.*

L'ambassadeur du Chili[4] a été reçu, sur sa demande, par le Secrétaire général du Département[5] dans l'après-midi du 11 septembre.

[1] L'Union internationale de secours aux Enfants est fondée à Genève (6-8 janvier 1920) par le *Save the Children Fund* de Londres et le Comité international de secours aux enfants, de Berne, sous le patronage du comité international de la Croix-Rouge.

[2] Une annotation manuscrite de la main de M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965, précise : « Je pense que M. de Saint-Légier a pris contact avec M. Allende ».

[3] Cette note est signée par M. Albert Féquant, chargé des Affaires d'Amérique depuis août 1969.

[4] M. Enrique Bernstein Carabantès, ambassadeur du Chili à Paris depuis mars 1965.

[5] M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

Il a fait auprès de lui – comme la veille auprès de M. Jurgensen[1] (voir note ci-jointe)[2] – un plaidoyer en faveur de M. Allende[3], vainqueur au premier tour des élections présidentielles chiliennes mais qui, n'ayant pas obtenu la majorité absolue, doit se soumettre au verdict du Parlement le 24 octobre prochain.

M. Alphand lui ayant demandé s'il ne risquait pas d'y avoir au Chili un soulèvement des forces hostiles à M. Allende et à sa politique de Front Populaire, M. Bernstein a reconnu que cette éventualité ne pouvait pas être exclue, mais il a souligné que, dans ce cas, le Chili risquait d'être soumis à une dictature d'extrême-droite tout à fait contraire à ses traditions démocratiques. Certains éléments de l'armée, notamment parmi ceux qui avaient suivi les cours de l'école interaméricaine de Washington, pourraient se prêter à ce jeu ; mais ceux qui les soutiendraient perdraient rapidement le contrôle des événements et on pouvait espérer que le bon sens du peuple chilien s'opposerait à de telles aventures.

Pour sa part, M. Bernstein était persuadé que la démocratie chrétienne appuierait la candidature de M. Allende, moyennant certaines garanties concernant le respect de la liberté et de la loi. Le Chili avait déjà eu, en 1946, des ministres communistes, pendant un an environ, au sein d'un gouvernement de coalition et n'était pas devenu pour autant une démocratie populaire.

L'important était d'éviter que ne se développe un sentiment de panique injustifié, qui servirait de prétexte à l'intervention des forces armées. Les pays européens, et la France en particulier, pouvaient contribuer à faciliter la tâche de M. Allende en prenant sans tarder contact avec lui et en lui démontrant ainsi que le Chili n'était pas condamné à l'isolement.

M. Alphand a dit à M. Bernstein qu'il rapporterait au Ministre ses propos en attirant son attention sur le conseil amical qui nous était donné. La France, a-t-il souligné, ne voulait pas se mêler des affaires intérieures du Chili, mais souhaitait maintenir les relations les plus étroites avec ce pays. Nous espérions que seraient respectés les droits légitimes de nos compagnies et évitée toute mesure hâtive qui pourrait porter gravement atteinte à la situation économique et financière du Chili.

ANNEXE

Note pour le Secrétaire général[4]

L'ambassadeur du Chili est venu rendre visite au directeur adjoint des Affaires politiques.

Tout en déplorant la victoire électorale de M. Allende, M. Bernstein-Carabantès s'est efforcé de démontrer qu'il ne s'agissait d'une catastrophe ni pour le Chili, ni pour les relations franco-chiliennes, ni même pour la Démocratie-Chrétienne.

[1] M. Jean-Daniel Jurgensen, directeur-adjoint des Affaires politiques depuis août 1969.

[2] Note pour le Secrétaire général du 10 septembre 1970, jointe en annexe.

[3] Salvador Allende Gossens, président de la République chilienne depuis le 4 novembre 1970.

[4] Note pour le Secrétaire général, signée par M. Jean-Daniel Jurgensen.

M. Bernstein-Carabantès connaît bien M. Allende. Il pense qu'en fin de compte celui-ci est plutôt comparable aux sociaux-démocrates du type européen qu'à un Fidel Castro[1]. Il a l'étoffe d'un véritable homme d'État et une fois au pouvoir s'efforcera de gouverner dans la légalité bien que, naturellement, dans le sens de réformes hardies. Mais aussi bien ces réformes sont-elles nécessaires pour l'avenir du Chili. La Démocratie-Chrétienne (et en particulier M. Tomic)[2] apportera peut-être un soutien partiel à l'œuvre de M. Allende. Il n'est même pas exclu qu'elle participe au gouvernement.

Il serait nécessaire, selon M. Bernstein-Carabantès, que nous prenions un contact discret avec le vainqueur des élections, qui a peu d'expérience des affaires internationales et du milieu diplomatique, et que nous lui fassions connaître prochainement que la France a l'intention de poursuivre la coopération déjà engagée avec le Chili.

En ce qui le concerne personnellement, l'ambassadeur donnera sa démission comme cela est la règle constitutionnellement. Il semblerait désireux de rester, par la suite, à Paris mais craint que cela ne soit difficile en raison du fait que de toute manière il s'y trouve déjà depuis six ans.

(Direction d'Amérique, Chili, 1964-1970, 1970, nº 59)

109

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Conférence de l'OUA

N. (sans numéro) /AL *Paris, 13 septembre 1970.*

Les assises de l'OUA qui se sont tenues à Addis-Abeba du 24 août au 3 septembre ont nettement tranché sur les précédentes. Ces dernières années, l'essentiel du temps que passaient les *leaders* africains dans des réunions de cette nature était consacré à vainement chercher une solution aux problèmes qui les divisaient. Cette année, le conflit biafrais ayant cessé, tout se prêtait à l'expression d'une large unanimité propre à exalter l'unité africaine. Il suffisait de trouver un point d'application. Les pays noirs d'Afrique de l'Est se chargèrent de le fournir avec le problème des ventes d'armes à l'Afrique du Sud et au Portugal devenu brûlant depuis l'annonce par le gouvernement britannique de son intention de revenir sur la décision d'embargo prise par son prédécesseur en 1964. Nous étions visés au moins autant que les Anglais car si le premier objectif de ces pays était d'obtenir que M. Heath[3] ne donne pas suite à ses intentions, nul n'ignorait, depuis la publication du rapport du comité sur l'*apartheid*, que la France était celui

[1] M. Fidel Castro, Premier ministre cubain depuis février 1959.

[2] M. Radomiro Tomic, candidat à l'élection présidentielle chilienne de 1970. Pendant la campagne il se déclare favorable à une « révolution démocratique et populaire ». Il obtient 28,1 % des voix. Le 4 septembre a lieu l'élection présidentielle, dans une atmosphère de calme et d'ordre, et après minuit on connaît le résultat du scrutin : Allende: 36,6 % Alessandri: 35,3 % Tomic: 28,1 %. L'assurance des allessandristes se transforme en crainte d'un gouvernement socialiste tandis que les allendistes et même quelques démocrates-chrétiens descendent dans la rue pour exprimer leur joie.

[3] Edward Heath, Premier ministre du Royaume-Uni depuis le 19 juin 1970.

des pays occidentaux dont les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud étaient les plus importantes.

Les pays francophones qui agissent d'ordinaire comme élément modérateur à l'OUA, lorsque risque de s'exercer à nos dépens la démagogie anticolonialiste des gouvernements les plus avancés, n'avaient pas dans ces conditions la partie belle. Soit qu'ils aient jugé sans espoir une action à contre-courant, soit que les arguments des États anglophones qui menaient l'offensive aient trouvé près d'eux un écho plus profond qu'on aurait pu s'y attendre, ils se montrèrent fort discrets. Un moment ils s'attachèrent à faire valoir que la confirmation, donnée par notre ambassadeur en Éthiopie, de ce que la France recherchait, conformément à la déclaration de notre représentant au Conseil de sécurité le 21 juillet, « s'il y avait lieu de prendre des mesures complémentaires afin d'assurer la sécurité des pays de la région et en particulier de la Zambie », recommandait d'attendre. Mais jugée trop imprécise par les anglophones, qui ne souhaitaient pas laisser la Grande-Bretagne supporter seule le poids de leurs critiques, cette indication fut de peu d'effet.

En fin de compte aucun des participants de la conférence ne vota contre la résolution présentée par le Kenya qui condamnait la France, citée en premier, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale ainsi que « d'autres pays occidentaux » non nommément désignés « pour la fourniture continue et envisagée d'armes de destruction au régime d'oppression d'Afrique du Sud, en dépit des résolutions adoptées à maintes reprises par le Conseil de sécurité des Nations unies ».

Huit pays s'abstinrent : la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Gabon, Madagascar, le Niger, le Rwanda, le Malawi et le Lesotho. Deux assortirent leur vote favorable de réserves quant aux conditions dans lesquelles le problème avait été posé. Tous les autres, au nombre de 30, approuvèrent le texte qui leur était présenté. Un certain glissement s'était produit en notre défaveur entre la réunion des ministres des Affaires étrangères et celle des chefs d'État qui l'avait suivie de quelques jours. La même motion soumise aux ministres des Affaires étrangères n'avait recueilli que 27 voix dont 9 assorties de réserves, 13 États s'abstenant. Entre les deux tours la Haute-Volta, le Tchad, le Togo, le Swaziland qui s'étaient abstenus, le Sénégal, le Cameroun, le Burundi, le Maroc, le Ghana, la Gambie, la Sierra-Leone qui avaient formulé des réserves avaient rallié la majorité et voté oui sans restrictions.

Il est vrai que le scrutin s'était déroulé dans des conditions peu orthodoxes, sans que les participants aient eu la possibilité de bien mesurer la portée de leur vote ; il est vrai aussi que le texte soumis aux voix passait pour une solution de compromis, aucune mesure n'étant recommandée aux États membres contre les pays visés. En réalité la délégation kényane avait sans doute mesuré avec les Zambiens, les Tanzaniens et les Ougandais, lors de consultations antérieures au sommet, le point jusqu'où il était possible d'aller sans compromettre les chances de réunir une très large majorité et s'était, semble-t-il, attachée à ne pas le dépasser.

La résolution prévoyait l'envoi dans les trois capitales concernées d'une délégation de ministres des Affaires étrangères avec mission « d'y faire prévaloir la nécessité d'arrêter la vente des armes à l'Afrique du Sud et de ne pas accorder d'assistance pour leur fabrication ».

Sans avoir reçu à cet égard de mandat précis de la Conférence le président Kaunda[1] a depuis décidé en sa qualité de nouveau président de l'OUA d'en prendre la tête, soulignant ainsi, s'il en était besoin, le rôle prépondérant qu'il avait assumé dans cette campagne.

Condamnées pour leurs ventes d'armes à Pretoria, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale l'ont été également pour leur soutien au Portugal, par la résolution sur la décolonisation. Ce document qui met violemment en cause la politique de Lisbonne et dont les considérants s'inspirent de l'esprit de la déclaration des ministres de l'OUA sur la construction du barrage de Cabora Bassa, en février dernier, déplore, entre autres, la décision des gouvernements français et allemand « de permettre à leurs entreprises de participer à la réalisation de ce projet » mais félicite par contre les entreprises italiennes et suédoises qui s'en sont retirées. Sur la question rhodésienne, cette résolution rappelle l'opposition absolue des chefs d'État à toute solution qui ne reconnaîtrait pas les droits de la majorité africaine, et dénonce les violations dont sont l'objet les sanctions décidées par les Nations unies. Quatorze pays[2] se sont abstenus lors du vote.

Les autres questions n'ont pas donné lieu à de discussions approfondies.

La réorganisation du *Comité de Libération*[3] a été différée, la plupart des pays n'ayant pas répondu au questionnaire qui leur avait été adressé à cet effet.

Les chefs d'État ont renouvelé leur appui aux mouvements de libération reconnus, entre autres au FLCS[4] et au MLD[5] (Djibouti) et au Molinaco[6] (Comores). À propos des *TFAI et des Comores*, à la suite du rapport du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique, les chefs d'État ont réaffirmé les droits légitimes des populations intéressées à l'indépendance, et chargé le groupe africain auprès des Nations unies de poursuivre ses efforts en vue de leur inscription sur la liste des territoires non autonomes. Ils ont rappelé également le droit à l'autodétermination, conformément aux

[1] Kenneth Kaunda, 1er président de la République de Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[2] Il s'agit des pays suivants : Côte d'Ivoire, Congo-Kinshasa, Dahomey, Haute-Volta, Gabon, Madagascar, Malawi, Maroc, Niger, Sénégal, Swaziland, Tchad, Togo et Tunisie.

[3] Le Comité de Libération avait pour fonction d'aider les mouvements d'indépendance des pays d'Afrique.

[4] FLCS (Front de Libération de la Côte des Somalis), fondé en 1960 par Mahamoud Harbi.

[5] MLD (Mouvement de Libération de Djibouti), a son siège à Dirre Daoua ; voir *D.D.F.* 1966-I (n° 99) et II (n° 147) et 1965-II (n° 92).

[6] Molinaco (Mouvement pour la Libération Nationale des Îles Comores) fondé au début des années 1960 par des Comoriens installés à Dar-es Salaam, et dont le premier président est Abdou Bakari Boina.

résolutions prises à ce sujet par les Nations unies, pour les populations du *Sahara espagnol*[1].

La question du *Moyen-Orient* ne souleva guère de passion. La crainte qu'elle ne soit un nouveau sujet de division entre les pays africains, a abouti à l'adoption d'une résolution qui se borne simplement à rappeler la nécessité d'une évacuation immédiate par Israël de tous les territoires occupés. La *piraterie aérienne* a été également condamnée. Les chefs d'État ont en effet adopté le document qu'avait préparé l'Éthiopie pour la XIVe session du Conseil des ministres de l'OUA, en mars dernier, et réclamé en même temps la libération des deux Algériens détenus à Tel-Aviv.

Quant à la réforme du *secrétariat* de l'organisation, il a été décidé d'attendre deux années encore, lorsque les mandats de M. Diallo Telli[2], Secrétaire général, et de ses adjoints viendront à expiration.

(Dam, généralités 1959-1979 OUA, 1970, n° 372)

110

M. Merillon, Ambassadeur de France à Amman,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1200 à 1208. *Amman, 14 septembre 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 14 h. 48).

Propos du roi Hussein.

J'ai passé une partie de l'après-midi d'hier à Hommar[3] (dans les environs d'Amman) auprès du roi Hussein. Je crois devoir rappeler tels quels l'essentiel des propos qui m'ont été tenus. Ils paraissent en effet revêtir une certaine valeur documentaire.

« Il y a 15 jours encore la situation était bonne. Le règlement politique prenait du corps. Une alternative au désespoir des Palestiniens s'offrait. En Cisjordanie surtout et également ici même, l'opinion décrochait de la résistance. Celle-ci d'ailleurs était réduite à l'impuissance et s'enfermait dans la parlotte. Quant aux États arabes, ils suivaient. Pour la première fois dans l'histoire du royaume hachémite, j'avais l'appui de tous, sauf un seul. Il est exceptionnel dans la zone de n'avoir qu'un unique opposant.

[1] Colonisé par l'Espagne depuis la conférence de Berlin, le Sahara dit espagnol désigne les territoires du Rio de Oro et de la Saguia el-Hamra, on y découvre en 1963 d'importants gisements de phosphates. Dès lors, il est revendiqué par la Mauritanie, tandis que des Sahraouis réclament leur indépendance.

[2] Boubacar Diallo Telli, diplomate guinéen. Artisan de l'adhésion de la Guinée à l'Organisation des Nations unies (ONU) le 12 décembre 1958. Il est le premier secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), depuis 1964.

[3] Hommar est la résidence d'été du roi Hussein de Jordanie.

Les imprudences de Nasser avec ses fusées[1] ont joué un rôle néfaste. Mais ce qui a tout compromis, c'est la dérobade israélienne à la négociation Jarring[2]. Comment voulez-vous, maintenant que je donne une crédibilité quelconque à des efforts pacifiques ?

L'affaire des avions[3] a compliqué le problème. J'ai été en contact personnel par la tour de contrôle avec les équipages. J'ai refusé de les accueillir sur l'aérodrome d'Amman. J'ai fait éteindre le balisage de celui d'H.5 ; et j'avais quelques troupes à Zarka qui pouvaient prévenir un atterrissage à Dawson Landing. Je voulais que les avions aillent au Caire où Nasser avait les moyens de résister au chantage. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit avec le *Jumbo*. Mais les Irakiens sont intervenus. Ils ont menacé d'abattre les appareils en plein ciel avec leur chasse si je n'autorisais pas l'atterrissage. J'ai cédé. Si en effet, il y avait eu explosion en vol, le drame aurait été mis sur le dos des *feddayin*. Les Irakiens pouvaient faire leur coup en toute impunité et par conséquent, ils me tenaient.

Il y a eu ensuite une course vers Dawson Landing. Les Irakiens sont arrivés les premiers avec des chars. Je leur ai dit que j'allais engager le combat. Ils se sont retirés et se sont tenus cois. Ils ont compris en effet que s'ils pouvaient agir secrètement, ils étaient contraints dans leurs initiatives ouvertes à un minimum de décence à cause de l'opinion internationale et des réactions arabes. Aussi bien, ce que vous avez fait à Bagdad s'est révélé efficace.

L'attitude de la Croix-Rouge est contestable. Ses dirigeants, contre mon gré formel, ont maintenu pendant une semaine au *Jordan Hotel*, sous les balles, les femmes et les enfants libérés et que je voulais faire partir au plus vite. Ils ont arrêté un convoi envoyé par mon gouvernement sur Zarka avec du ravitaillement, des médicaments, des médecins, des appareils de conditionnement d'air. Ils voulaient qu'il soit dit que les passagers étaient placés dans une situation atroce ; et puis, sans doute, conserver, pour des raisons de prestige personnel, le bénéfice exclusif du sauvetage.

Moi aussi, j'ai joué du chantage. J'ai dit à Arafat que si les otages n'étaient pas élargis, j'écrasais impitoyablement toute la résistance. La menace a joué. Il a été entendu que l'on me rendait l'ensemble des passagers, israéliens ou non. Mais au dernier moment j'ai été roulé. Il reste encore 57 otages.

Que puis-je faire ? J'ai pensé faire arrêter les dirigeants du *Front* et prendre à mon tour des otages parmi les extrémistes, mettre sur pied un

[1] Les Soviétiques installent, début mars 1970, une base de missiles SA3 à Alexandrie. Cette implantation s'étend au complexe des aérodromes Inchas-Billeis. Voir la dépêche du Caire n° 860/AL du 5 juin 1970 non publiée.

[2] Israël refuse de poursuivre la procédure de paix prévue par le plan Rogers (voir le télégramme du Caire n°s 1234 à 1241 du 13 septembre 1970 non publié.)

[3] Les *feddayin* détournent des appareils de ligne TWA et SWISSAIR, les forçant à l'atterrissage sur l'aérodrome de fortune de Dawson-Landing dans la nuit du 6 au 7 septembre. Les passagers israéliens, allemands, britanniques, suisses, américains sont pris en otage (télégrammes d'Amman n°s 1064, 1067 à 1070 du 7 septembre 1970 non publiés) Un premier groupe, composé de femmes et d'enfants, est libéré dès le 7 septembre (télégramme d'Amman n° 1075 du 7 septembre non publié). Un troisième appareil, de la BOAC, atterrit à Dawson-Landing le 9 septembre.

gouvernement de combat, jouer le tout pour le tout et dire à Zeid Chaker[1] de balayer la ville.

Je suis bien seul. Les Irakiens sont insensés. Nasser cherche à régler ses propres problèmes. Il a l'appui de son opinion ; le peuple égyptien est devenu tel qu'il ne reprochera guère au rais de s'être désolidarisé du restant du monde arabe, ou du moins des Palestiniens de la Jordanie.

Merci d'être venu, je vous parle à cœur ouvert. J'ai l'air indécis, je le suis effectivement maintenant, je réfléchis, mais je trouverai une solution et j'agirai ».

(Collection de télégrammes, Amman 1970 arrivée)

111

M. Toffin, Ministre-délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 204/EU[2]. *Berlin, 15 septembre 1970.*

Séjour à Leipzig de deux agents du Département

Le Département trouvera ci-joint le compte rendu rédigé à l'issue du bref séjour effectué à Leipzig par MM. Bouvier[3], conseiller économique, et Thiollier[4], chargé des Affaires de l'Est.

ANNEXE

Compte rendu de M. Thiollier

Utilisant, comme lors de la Foire de Printemps, une voiture officielle du gouvernement militaire français de Berlin, j'ai effectué, de même que M. Bouvier, conseiller économique, un séjour de trois jours à Leipzig. Le passage de la frontière s'est accompli comme prévu, et le visa est-allemand a été apposé non pas sur nos passeports, mais sur une feuille séparée. Comme pour les autres visiteurs de la foire d'automne[5], l'ensemble des formalités a duré

[1] Le général Zeid Ben Chaker, cousin du roi, commande la brigade de la garde, rattachée à l'État-major général des armées, entièrement motorisée et composée de Bédouins. Elle est installée en permanence à Amman afin de pouvoir être mise immédiatement à la disposition du gouvernement et de participer aux opérations de répression en cas de désordres populaires. (Voir la dépêche d'Amman nº 128/AL du 30 avril 1969 intitulée « les forces arabes sur le terrain en Jordanie », non publiée).

[2] Il est intéressant de rapprocher cette dépêche de celle du 18 mars 1970, nº 69/EU, aux fins de comparaison, avec la description faite par les mêmes agents du Département lors de la foire de printemps de Leipzig, publiée dans *D.D.F.* 1970-I.

[3] M. Léon Bouvier, conseiller des Affaires étrangères, est conseiller économique auprès du gouvernement militaire français à Berlin depuis janvier 1966.

[4] M. François Thiollier, secrétaire des Affaires étrangères, est détaché auprès du gouvernement militaire français de Berlin depuis septembre 1968.

[5] La foire d'automne se tient à Leipzig du 30 août au 2 septembre 1970.

moins de dix minutes[1]. Sur les files voisines les voitures qui empruntaient l'autoroute pour se rendre en République fédérale étaient fouillées systématiquement et ne pouvaient guère espérer repartir sans une attente d'au moins une heure.

À Leipzig même, le contraste était total avec la foire de printemps. Le temps clément pouvait inciter aux promenades dans la vieille ville. Mais dépouillé de sa neige, Leipzig montre plus clairement ses imperfections, et le voisinage d'immeubles de la Renaissance et de bâtiments modernes est plus choquant qu'en hiver.

La foire d'automne attire moins de visiteurs étrangers que la foire du printemps, et l'effort de mise en valeur de la ville est beaucoup plus réduit en septembre qu'en mars. Les magasins paraissent plus pauvres, les théâtres et les cinémas ont des programmes médiocres et ne font appel que rarement à des productions d'origine occidentale.

La foire est elle aussi beaucoup moins animée que celle du printemps. Axée avant tout sur les biens de consommation, elle attire nombre de badauds, mais l'activité professionnelle paraît assez limitée[2]. Bien que tout le secteur de la Chimie ait maintenant été transféré à la foire d'automne – jusqu'en 1968 il était incorporé à la foire de printemps – nombre de pavillons sont fermés, et d'autres masquent par un remplissage plus ou moins habile la pauvreté de leur achalandage. L'immense pavillon soviétique en est l'un des exemples frappants : bien que sa surface ait été réduite de moitié, ses stands n'ont pu être remplis qu'en multipliant les poupées russes, les articles de l'artisanat populaire ou des meubles d'un mauvais goût parfait[3].

La présence de la République fédérale est en revanche partout évidente. La superficie d'exposition de la RFA est d'ailleurs supérieure à elle seule à celle de l'ensemble des pays communistes membres du CAEM[4]. L'activité des exposants de République fédérale forme un contraste avec l'apparente léthargie de nombreux stands des autres pays occidentaux. Des exposants français n'hésitent d'ailleurs pas à admettre que s'ils viennent à la foire d'automne, c'est uniquement pour se réserver une bonne place à la foire de printemps.

Les représentants de la RDA sont bien entendu et de fort loin les plus nombreux. Dans le domaine ménager tout au moins, les produits exposés soulignent fréquemment le retard de l'Est sur l'Ouest.

J'avais déjà souligné en mars la politisation de la foire de Leipzig et les innombrables slogans à la gloire des réussites du régime. En mars, le thème principal en était la RDA, pays puissant et développé, partenaire sérieux dans le commerce international. Ce thème reste bien entendu au premier plan, mais l'accent est porté, plus qu'il y a six mois, sur la fidélité au marxisme. La démonstration ne va pas sans lourdeur lorsqu'un livre traitant du marxisme est délicatement glissé dans *toutes* les valises exposées au stand est-allemand « articles de voyage » ou lorsqu'un film sur l'enseignement dans les jardins d'enfants de RDA est l'occasion de faire dire à un bambin de cinq ou six ans le bien qu'il pense du régime.

Pour ce qui concerne les visiteurs, le nombre des voitures de RFA circulant dans les rues ne paraît guère avoir diminué par rapport à mars : c'est en effet pour les familles séparées l'occasion biannuelle d'une rencontre. Les véhicules immatriculés dans les autres pays occidentaux, et notamment en France, sont en revanche moins nombreux qu'il y a six mois.

La diminution du nombre des visiteurs étrangers permet d'ailleurs de trouver beaucoup plus facilement des chambres. Nous aurions pu nous loger dans un hôtel « international », mais le prix des chambres (120 marks par jour) autant que le désir de contacts plus libres avec la population nous a fait accepter, comme il y a six mois, une chambre chez l'habitant.

[1] *Note infra-marginale de l'auteur du document* : « Au retour, il n'y a pas eu de formalités du tout, et le passage de la frontière s'est effectué en une minute et demie, tout compris. »

[2] *Note infra-marginale de l'auteur du document* : « Les visiteurs ne sont pas tous des badauds inoffensifs. M. Bouvier a pu constater que des vandales avaient pendant la nuit détérioré à coups de pierres l'ensemble des véhicules exposés par Renault. »

[3] *Note infra-marginale de l'auteur du document* : « J'ai appris de bonne source que l'ambassade de l'URSS elle-même s'était émue de la médiocrité du pavillon soviétique, et que le responsable de celui-ci avait été blâmé. »

[4] *CAEM* aussi désigné par l'acronyme anglais *Comecon*, en français, le Conseil d'assistance économique mutuelle est une organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste, créée par Staline en 1949, en réponse à l'OECE capitaliste. Cet organisme a pour but la meilleure planification et la spécialisation des industries nationales des pays communistes.

La chasse aux devises fortes s'est intensifiée à Leipzig depuis la foire de printemps. Chaque visiteur occidental continue de devoir changer au minimum l'équivalent de 25 marks par jour, mais en plus les hôtels exigent désormais d'être payés en devises, tant pour le restaurant qu'en ce qui concerne les chambres. Le nombre des Intershops où l'on peut acheter contre monnaie occidentale divers produits introuvables sur le marché normal a beaucoup augmenté. Il existe même des pompes à essence où l'on achète le carburant ordinaire en marks-est et le super en marks-ouest.

La RDA a donc adopté en le perfectionnant le système de récupération des monnaies fortes qui avait déjà été mis au point par les autres démocraties populaires. Mais, contrairement à ce que j'ai pu observer couramment dans les pays voisins, je n'ai pas été abordé dans les rues par des individus proposant de m'acheter des devises à des prix beaucoup plus avantageux que le taux officiel.

« Pfeffermühle »[1], l'unique cabaret de chansonniers de Leipzig, ne dispose que d'une petite salle de 150 places. Je n'ai donc guère été surpris que l'agence officielle chargée de fournir aux étrangers des places de spectacles annonce que tout était plein pour les huit prochains jours. M'étant, à tout hasard, adressé à la caisse du cabaret, j'ai pu sans difficulté choisir d'excellentes places pour le soir même. La raison du manque d'enthousiasme marqué par les autorités pour me donner un billet m'est apparue pendant le spectacle : celui-ci est excellent, et politiquement beaucoup plus incisif que celui du cabaret de Berlin-Est. Alors que dans la capitale, les chansonniers se contentent de brocarder timidement le directeur d'entreprise incompétent ou le fonctionnaire paperassier, axant leurs critiques sur la République fédérale ou la politique américaine au Vietnam, les acteurs de « Pfeffermühle » consacrent la presque totalité de leur spectacle à s'attaquer aux jeunesses communistes et à leur chef, G. Jahn[2], dont la mèche « hitlérienne » permet de suggérer les ressemblances entre la FDJ et les Hitlerjugend à la censure et à l'URSS : une scène montre l'un des acteurs, aveuglé par un exemplaire de la *Pravda* transformé en chapeau de gendarme. M. Ulbricht[3] lui-même est indirectement pris à partie lorsque l'on invoque son appui pour préconiser une mesure dont tout souligne l'inutilité.

Les critiques du monde capitaliste, beaucoup moins nombreuses, portent essentiellement sur la mode féminine actuelle et sur les ravages de la drogue. Une saynète ridiculisait les habitudes et la manière de parler des Bavarois, mais la République fédérale en tant que telle n'était guère évoquée.

De toute évidence, une bonne partie des spectateurs venait de l'Ouest. Mais rien n'empêchait un habitant de Leipzig d'acheter lui aussi son billet à l'entrée, et les réactions de la salle montraient que la RDA était fort bien représentée.

(*Europe, République démocratique allemande, 1961-1970, foire de Leipzig, 1970, nº 94*)

[1] Le *Kabarett Leipziger Pfeffermühle* ou le moulin à poivre, du nom d'un cabaret politique mythique, fondé en janvier 1933 à Munich par Klaus et Erika Mann, qui doit fermer et s'exiler en Suisse dès le 30 septembre 1933.

[2] Günther Jahn est président de la FDJ (*Freie Deutsche Jugend ou* Jeunesse libre allemande), mouvement de jeunesse officiel des 14-25 ans de la République démocratique allemande, depuis 1967. La Jeunesse libre allemande fait partie de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique et de l'Union internationale des étudiants. La branche autonome de l'organisation en République fédérale d'Allemagne y est interdite depuis 1951 car considérée comme anticonstitutionnelle.

[3] Walter Ulbricht, né le 30 juin 1893 à Leipzig, menuisier de formation, membre du parti communiste allemand (KPD) depuis 1919, député au *Reichstag* (1928-1933), émigre en octobre 1933 (Prague, Paris et Moscou) , en 1943 cofondateur du comité national de l'Allemagne libre en URSS, retour en Allemagne en avril 1945, premier secrétaire du comité central du parti socialiste unifié (SED) depuis juillet 1953, premier vice-président du Conseil depuis 1949 et premier président du Conseil national de la Défense depuis 1960.

112

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5402 à 5410. *Washington, 16 septembre 1970.*

(*Reçu*: 19 h. 39).

J'ai vu l'attorney général des États-Unis dans la matinée du 16 septembre et lui ai remis la médaille et le livre que le ministre de l'Intérieur lui destinait après sa visite à Washington.

M. Mitchell[1] a été très sensible à ce geste et m'a chargé d'en remercier bien vivement M. Marcellin[2].

J'ai d'autre part renouvelé de la part du ministre de l'Intérieur l'invitation qu'il a adressée à l'attorney général de venir en France dans le courant de l'hiver prochain pour une session commune au rang ministériel.

L'attorney général s'est félicité hautement de la coopération franco-américaine dans le domaine de la lutte contre les narcotiques et a noté avec satisfaction les résultats très importants obtenus en commun depuis la visite ici de M. Marcellin[3].

J'ai néanmoins attiré son attention sur les manifestations sporadiques qui continuaient à se produire ici tantôt devant l'ambassade tantôt devant les consulats ainsi que sur certains discours d'hommes politiques et déclarations à la télévision.

M. Mitchell les déplore profondément et m'a dit que lui-même et ses collaborateurs avaient entrepris une campagne d'éducation de l'opinion publique pour faire comprendre l'importance de l'œuvre entreprise en commun. Ceci commençait à donner de bons résultats. Lui-même et M. Ingersoll[4] avaient fait plusieurs déclarations à ce sujet.

M. Mitchell m'a parlé de la situation en Turquie. Bien entendu c'était au département d'État qu'il appartenait de nous dire ce que l'on attendait exactement de nous à ce sujet. J'ai dit que nous avions déjà fait une démarche à Ankara il y a quelque temps et que nous ne pourrions la renouveler que sur des bases nouvelles et avec toute la prudence diplomatique qui s'imposait. M. Mitchell en est bien d'accord. Il note toutefois les faits suivants : l'Inde est un plus gros producteur de pavots, dont est tiré l'opium, que la Turquie. Néanmoins toute la production est étroitement contrôlée par le gouvernement indien, mise dans des dépôts spéciaux et utilisée uniquement à des fins médicales. La Turquie devrait pouvoir en faire autant.

[1] John Newton Mitchell, attorney général des États-Unis.

[2] Raymond Marcellin, homme politique français. Après avoir été membre de l'Assemblée nationale et avoir occupé plusieurs postes ministériels, il est ministre de l'Intérieur depuis 1968.

[3] Cette visite aux États-Unis a eu lieu du 29 au 31 juillet 1970.

[4] Robert Stephen Ingersoll, homme d'affaires et diplomate américain proche de l'administration Nixon, ayant en particulier l'expérience du commerce international et des affaires asiatiques.

Lorsque l'administration républicaine est venue au pouvoir, 21 provinces turques produisaient l'opium tiré des pavots. Il n'en reste plus actuellement que sept et les Turcs ont promis de venir à trois avant la fin de l'année. Il fallait les encourager dans cette voie et les persuader d'exercer les contrôles les plus stricts comme en Inde sur les dépôts autorisés. Les États-Unis en faisaient la contrepartie de leur aide économique. En tout cas c'était au département d'État de voir avec nous dans quelle mesure nous pouvions nous associer à une démarche sinon conjointe du moins parallèle.

Sur un cas précis j'ai rappelé à M. Mitchell que nous n'oublions pas l'affaire Nonce Lucarotti. Nous avions fait des propositions au département d'État pour faciliter la procédure d'extradition selon la base de la nouvelle convention et nous attendions une réponse. M. Mitchell va la faire activer.

Sur un autre registre, l'attorney général des États-Unis m'a dit qu'il avait tiré profit des conversations qu'il avait eues avec M. Marcellin pour réformer les méthodes et voies d'action de la police fédérale. Jusqu'ici le FBI n'avait pouvoir que de procéder à l'investigation des cas qui lui étaient signalés. Il fallait aller plus loin, agir avant qu'une affaire ne se précise et pour cela multiplier le nombre des informateurs. Un corps spécial était en voie de création prélevé sur les effectifs du FBI, du service secret et de la police de la Trésorerie.

Quant à la lutte contre les détournements d'avions, M. Mitchell s'est déclaré partisan convaincu de la décision prise, il y a quelques jours, par le président des États-Unis, de placer à bord du plus grand nombre possible d'avions des agents de police spécialisés (*sky marshalls*). Bien que l'action ait été menée par un détective privé, cette formule avait fait ses preuves hier lors de l'essai d'un détournement d'un avion de la TWA au départ de Los Angeles.

La conclusion de cet entretien a été qu'il y aurait en effet grand intérêt à ce que les deux ministres se rencontrent le plus souvent possible compte tenu de l'excellente impression que M. Mitchell avait conservée de ses entretiens avec M. Marcellin en juillet dernier.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

113

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Entretien
entre le Ministre et l'ambassadeur du Nigeria

N. *Paris, 16 septembre 1970.*

Le Ministre[1] a reçu le 15 septembre à 18 heures l'ambassadeur du Nigeria[2] qu'il avait convoqué et lui a fait la communication suivante :

L'entretien qu'a eu avant hier notre ambassadeur à Lagos[3] avec le Secrétaire général du ministère fédéral des Affaires étrangères[4] fait craindre qu'un malentendu ne s'instaure entre les gouvernements français et nigerian à propos du rapatriement des enfants hébergés au Gabon[5]. Le Ministre souhaite le dissiper.

Il est exact que le président Bongo[6] a approché les autorités françaises à ce sujet. Le chef de l'État gabonais était préoccupé non pas, M. Schumann le souligne avec force, par le principe du rapatriement mais par les modalités envisagées pour cette opération et en particulier par ce qu'il a appelé une soudaine inclination à en accélérer le rythme sans qu'il soit certain que les précautions nécessaires aient été prises.

De son côté l'opinion française s'est montrée très sensible à cette affaire. Elle se divise en deux fractions bien distinctes. La première conduite hélas par M. Offroy[7] est systématiquement hostile au gouvernement nigerian et profite de toute occasion favorable pour l'attaquer. Aussi, bien qu'elle comprenne un certain nombre de personnalités proches de la majorité, le Ministre s'est-il refusé à recevoir, comme elle le lui demandait avec insistance, un de ses représentants.

[1] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1966.

[2] M. Leslie Oritseweyinni Harriman est ambassadeur du Nigeria à Paris depuis avril 1970.

[3] L'ambassadeur de France à Lagos est M. André Roger depuis août 1970.

[4] Le Secrétaire général du ministère fédéral nigerian des Affaires étrangères est M. Baba Gana ; il porte le titre de secrétaire permanent du ministère nigerian des Affaires étrangères. Il rentre le 24 juin 1970 d'un voyage en Europe et souligne sa satisfaction de l'accueil qui lui a été réservé en France (voir la dépêche de Lagos n° 368/AL du 2 juillet 1970 Ni 5-2, non publiée).

[5] Après avoir conclu un accord, le 25 juin 1970, avec le Nigeria et le Cameroun pour le rapatriement rapide du Gabon de 3000 enfants de l'ex-Biafra ; le gouvernement gabonais annonce le 21 juillet 1970 qu'il n'envisage pas de procéder dans l'immédiat au rapatriement de ces enfants. Le 25 juillet le Nigeria annonce une action rapide pour rapatrier les enfants de l'ex-Biafra actuellement au Gabon. En réalité le rapatriement du Gabon des premiers enfants aura lieu le 23 novembre 1970.

[6] Le président Bernard Albert Bongo est président de la République du Gabon depuis le 2 décembre 1967.

[7] M. Raymond Offroy, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Lagos de 1960 à 1961, est député à l'Assemblée nationale depuis mars 1967.

La seconde, totalement différente, ne nourrit aucun préjugé d'aucune sorte et n'est déterminée que par le sens des responsabilités qu'elle a assumées lors du transport des enfants.

Il est hors de doute que Mgr Rhodain[1], président de *Caritas Internationalis* n'appartient pas à la première ainsi que le prouve la courageuse réponse qu'il a apportée à M. Offroy en se prononçant en faveur du retour des enfants au cours d'une interview publiée sous le titre « une opération difficile mais nécessaire » dans le numéro même où celui-ci attaquait pour la même raison le gouvernement nigerian.

Le Ministre est sûr que quand M. Baba Gana s'en est pris devant M. Roger à Mgr Rhodain il ignorait cette interview car la position de Mgr Rhodain en la circonstance était celle-là même qui pouvait le mieux servir les intérêts du gouvernement nigerian.

Dans ces conditions, les positions française et nigeriane apparaissent beaucoup moins éloignées l'une de l'autre que M. Baba Gana l'a donné à entendre à notre ambassadeur. Nous estimons utile et parfaitement satisfaisant pour toutes les parties authentiquement concernées de recourir aux bons offices des institutions internationales spécialement créées à cet effet. Nous croyons que tel est aussi le sentiment des autorités nigerianes. Aussi nous demandons-nous si le meilleur parti à prendre ne serait pas pour le Nigeria et le Gabon d'inviter conjointement le prince Sadruddin[2] à envoyer une mission sur place qui puisse prendre les précautions et donner les conseils appropriés. Dans des circonstances analogues la France a souvent fait appel au Haut-Commissariat pour les Réfugiés et s'en est toujours félicité. Nous comprenons que la question présente un caractère d'urgence pour le gouvernement nigerian puisqu'il souhaite pouvoir annoncer à l'occasion de la fête nationale[3] que les opérations de rapatriement ont commencé. Un appel rapide au prince Sadruddin permettrait d'atteindre cet objectif.

Le Ministre marque à son interlocuteur que s'il s'entretient avec lui de cette question, ce n'est pas pour s'immiscer dans les affaires intérieures du Nigeria ou dans ses rapports avec les États tiers, mais bien pour aider le gouvernement de Lagos à entourer cette opération délicate des précautions qui contribueront à la placer au-dessus de toute critique.

Dans sa réponse au Ministre, M. Harriman indique d'abord que l'adjoint de Mgr Rhodain qu'il vient de recevoir s'est montré aussi surpris que les autorités nigerianes des changements intervenus dans l'attitude des Gabonais. À part quelques détails d'ordre mineur, les organisations charitables et le gouvernement de Lagos sont d'accord sur la procédure de rapatriement. Des deux côtés, et l'adjoint de Mgr Rhodain l'a confirmé à

[1] Mgr Rodhain, de nationalité française, fondateur du « Secours Catholique », est président de l'organisation *Caritas internationalis*.

[2] Le prince Sadruddin Aga Khan, est haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés depuis 1966. Il a le 12 octobre 1970 des entretiens à Lagos avec le président de la Croix-Rouge nigeriane en vue d'examiner les modalités de rapatriement des enfants évacués.

[3] La fête nationale du Nigeria est célébrée le 1er octobre ; elle commémore l'indépendance du 1er octobre 1960. En 1970 la célébration durera du 27 septembre au 2 octobre 1970 (voir la dépêche de Lagos nº 489/AL du 2 octobre 1970 Ni 5-1, non publiée).

M. Harriman, on estime que plus vite ce rapatriement serait effectué, mieux ce serait.

En ce qui concerne Mgr Rhodain lui-même, l'ambassadeur nigerian est heureux de dire au Ministre qu'il a reçu il y a quelques heures un télégramme très élogieux de son Département à son sujet. Mgr Rhodain est considéré à Lagos comme un ami. L'esprit coopératif dont il a fait preuve dans le passé y a été très apprécié. M. Harriman souhaite prendre personnellement contact avec lui. Malheureusement il vient d'apprendre qu'il était parti pour le Proche-Orient.

Quant au fond de la communication que lui a faite le Ministre, l'ambassadeur nigerian ne peut dissimuler son anxiété. Les autorités nigerianes ont insisté dès le début sur le rôle que pourraient jouer les organisations internationales en la matière. Le Gabon a préféré recourir aux bons offices d'un autre État africain. Le Nigeria a accepté et une mission camerounaise s'est rendue au Gabon. Les *leaders* africains ont manifesté l'intérêt qu'ils portaient à la question et un accord a été conclu. Comment alors s'explique ce qui apparaît maintenant comme une volte-face sinon par l'interférence tardive de considérations politiques. Certains rapports de presse ont présenté la situation faite aux Ibos de façon erronée. Ceux-ci n'ont pas été « réabsorbés ». Ils ont gardé leur personnalité au sein de l'état du Centre-Est. Tous ceux qui occupaient dans l'équipe Ojukwu des postes de « *permanent secretary* » (Secrétaire général de ministère) ont été réintégrés dans des emplois analogues. Ce sont les Ibos eux-mêmes qui réclament le retour des enfants. On pourrait douter que l'opération se fasse contre leurs vœux si les enfants devaient être accueillis à Lagos. Or ils le seront à Onugu. « Si dans ces conditions conclut M. Harriman, je transmets à Lagos la suggestion que vous venez de me faire, on risque fort d'y voir une ingérence du gouvernement français et une injure à la mentalité d'un gouvernement africain ».

Le Ministre assure que son approche du problème n'est nullement politique. Nous ne faisons que donner notre propre idée sur la manière dont pourraient être réconciliés les points de vue gabonais, nigerian et français par une commune suggestion d'ordre purement technique.

M. Harriman estime que ce stade est désormais dépassé. Il répète qu'il appréhende les réactions de Lagos. Le gouvernement nigerian a montré sa « magnanimité » à Addis-Abeba[1] et s'attend certainement à ce que les autres parties en cause fassent de même.

Le Ministre réplique que nous avons nous aussi nos problèmes : il n'est pas exclu qu'une nouvelle campagne de presse se déclenche à la suite de son refus de recevoir une délégation des éléments hostiles au retour des enfants. Au reste nul n'a à savoir en dehors du gouvernement nigerian que les suggestions qu'il vient de formuler sont d'origine française.

(Secrétariat général. Entretiens 1970 – dossier 1970)

[1] Du 1er octobre 1970 s'ouvre à Addis-Abeba la conférence au sommet de l'OUA. Le général Gowon s'y rend et annonce, le 3 octobre, sa volonté de se réconcilier avec la Tanzanie, la Zambie, le Gabon, la Côte d'Ivoire et d'oublier le passé.

114

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À PARIS,

T. nos 5425 et 5426. *Washington, 17 septembre 1970.*

Diffusion strictement réservée (*Reçu*: 18 h. 50).

J'ai eu avec M. Rogers un tête-à-tête de quarante minutes, interrompu par un appel téléphonique du président Nixon. Le ton de ce premier entretien n'a pas été protocolaire. Il a porté exclusivement sur la régularité et la substance des consultations franco-américaines, dont la nécessité avait été reconnue par nos deux chefs d'État à l'occasion des colloques de la Maison Blanche. Les exemples invoqués ont été choisis à dessein dans la période antérieure à l'annonce du prochain voyage de M. Nixon.

Le secrétaire d'État s'est montré à la fois chaleureux, imprécis et quelque peu gêné. Il a suggéré par quelques allusions que les conseillers directs du Président ne le tenaient pas toujours au courant de toutes leurs initiatives. Il m'a repris à part après la conversation élargie pour formuler le vœu, d'abord que les quatre ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, de la République fédérale, de France et des États-Unis puissent se rencontrer en octobre, d'autre part que nos chefs d'État « prennent rendez-vous » après le voyage du président de la République française en Union soviétique[1].

À défaut d'une suggestion précise qu'il ne me paraissait pas opportun de solliciter, je n'ai pas relevé cette dernière allusion.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

115

M. DE COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 748 à 756. *Kinshasa, 17 septembre 1970.*

(*Reçu* : le 18, 10 h. 19).

Audience auprès du Président de la République

J'ai été reçu ce matin[2], en audience de congé, par le général Mobutu. Le président de la République s'est montré d'une extrême amabilité et m'a dit

[1] Le président Pompidou s'est rendu en URSS en visite officielle du 6 au 13 octobre 1970, voir ci-dessous.

[2] M. Tanguy de Courson de la Villeneuve est ambassadeur de France en République démocratique du Congo/Kinshasa de février 1968 à septembre 1970. M. Claude Chayet lui succède.

qu'il allait immédiatement demander à M. Mandi[1] de se mettre en rapport avec le Département pour obtenir l'agrément de celui-ci à l'octroi d'une décoration qu'il souhaiterait me conférer lui-même d'ici samedi (ce qui me paraît difficile) ou me la faire remettre ultérieurement à Paris.

J'ai félicité le Président sur les résultats de son voyage aux États-Unis[2]. Rayonnant, il m'a dit qu'il avait été le premier surpris de son succès qui aurait commencé aussitôt après que le président Nixon eût déclaré que le Congo était un bon risque.

Nous avons tous deux exprimé l'espoir de voir la visite du général en France[3] connaître un succès comparable.

J'ai indiqué au Président que la France avait inscrit la foire de Kinshasa de 1971[4] au nombre de celles qui bénéficieront d'une participation officielle et que nous avions d'ores et déjà retenu un pavillon. Il en a paru satisfait et m'a dit qu'il avait l'intention de faire d'ici deux ans, de cette manifestation, la plus grande foire d'exposition d'Afrique.

J'ai ensuite abordé la question de la deuxième fréquence UTA[5]. J'ai dit au général que puisqu'il avait maintenant accordé cet avantage à la PANAM[6], je pensais qu'il était prêt à nous le concéder également. Il a acquiescé et m'a demandé de faire savoir à M. Bissengimana que la question devait figurer à l'ordre du jour du Conseil des ministres de demain. On peut donc espérer qu'une décision concrète interviendra d'ici peu. La commission a été faite, et M. Bissengimana[7] vient de me dire que le ministre des Transports venait d'être saisi de la question.

[1] André Mandi est ambassadeur de la République démocratique du Congo/Kinshasa à Paris depuis le 3 juillet 1969.

[2] Le président Mobutu s'est rendu aux États-Unis, en visite officielle à partir du 3 août 1970, pour un séjour d'une dizaine de jours environ.

[3] Le général Mobutu, président de la République démocratique du Congo/Kinshasa, sera reçu à Paris, en visite officielle à dater du 29 mars 1971.

[4] La Foire internationale de Kinshasa (FIKIN) est une manifestation internationale à caractère commercial, industriel, agricole et artisanal, située sur la commune de Limete à Kinshasa en République démocratique du Congo. C'est une manifestation biennale. Toutes les années impaires, au mois de juillet, la FIKIN accueille des participants internationaux. Les années paires, il s'y tient une rencontre nationale. La première édition internationale s'est tenue du 30 juin au 14 juillet 1969. La deuxième se tient en 1971.

[5] Les relations aériennes franco-congolaises sont régies par l'accord aérien du 10 janvier 1964 et la lettre du 31 mai 1965 en application de laquelle la fréquence des lignes de la compagnie UTA est portée à 2 par semaine. Le 24 février 1966, le gouvernement du Congo/Kinshasa décide que « les accords aériens ou autorisations de quelque nature que ce soit dont a pu bénéficier la compagnie UTA postérieurement à l'accord conclu à Léopoldville le 10 janvier 1964 » sont suspendus, y compris l'octroi de la deuxième fréquence. Une mise au point des relations aériennes franco-congolaises est reprise dans la note du Département en date du 1er octobre 1970, non publiée. L'UTA ou Union de transports aériens, créée en 1963, est une société à participation ouvrière, héritière de l'Union aéromaritime de transport (UAT) et des Transports aériens intercontinentaux (TAI). L'UTA est basée à l'aéroport Paris-Le Bourget et sa flotte compte 14 appareils. Son premier président est Georges Fayet (1963-1969), le suivant Francis Fabre depuis 1969. Le 12 janvier 1990, la compagnie nationale Air France prend le contrôle d'UTA.

[6] Se reporter à l'accord sur les transports aériens entre les États-Unis et le Congo/Kinshasa du 14 août 1970 (texte en anglais), non reproduit.

[7] M. Barthélemy Bissengimana, Tutsi, réfugié du Rwanda, natif de la province de Cyangugu, premier diplômé ingénieur en électricité de l'université Lovanium de Kinshasa. Il est directeur du Cabinet du président Mobutu depuis mai 1969, confirmé dans ses fonctions en décembre 1970.

Évoquant alors les affaires Thomson-CSF[1], j'ai dit au Président combien nous nous félicitions de la conclusion de l'accord sur l'axe de faisceaux hertzien n° 2 et rappelé que nous avions proposé de faire gratuitement et sans engagement de la part des Congolais l'étude de l'axe n° 3. Il en avait déjà été informé par M. Bissengimana. Je lui ai alors indiqué que pour tenir compte des observations qu'il avait faites à M. Foccart (mon télégramme n° 715)[2], la Thomson avait porté à 83 % sa part dans Thomson-CSF-Congo et que dans ces conditions elle espérait voir lui revenir les marchés des deux émetteurs de 300 kW qui après avoir été conclus lui avaient été enlevés au profit de Siemens.

Le Président sur ce point a été très net. « C'est moi qui ai donné l'ordre de passer ces marchés, m'a-t-il dit, parce que Siemens m'a fait confiance sans restrictions, tandis que Thomson après s'être fait tirer l'oreille pendant des mois n'a rien trouvé de mieux pour faire son entrée sur le marché congolais que de s'associer avec un boucher (point d'exclamation) ». (M. Damseaux[3] est le propriétaire de Congo-Frigo[4], la plus importante entreprise d'alimentation du pays). « Je fais confiance à qui me fait confiance » a ajouté le général qui, quoique j'ai pu ajouter en faveur de la Thomson n'a pas voulu démordre de sa position. Pour lui, apparemment, l'association avec le « boucher » (traité aussi de « poissonnier ») est un péché originel dont la société française aura du mal à se laver, mais qui, à mon sens ne doit nullement la décourager d'étendre ses activités au Congo.

Le Président m'a dit ensuite qu'il avait une conception totale de l'indépendance et qu'il ne pouvait que regretter qu'elle ne soit pas partagée par tous ses collaborateurs. Par exemple, la Banque nationale du Congo ne peut

[1] Thomson-CSF (Compagnie générale de télégraphie sans fil) est un groupe industriel français, résultat de la fusion en 1968 de l'activité électronique de Thomson-Brandt avec la Compagnie générale de télégraphie sans fil (CSF). L'établissement du réseau de communications en faisceaux hertziens reliant Kinshasa aux centres d'Inga, Matadi, Tshela, Boma et Banana a été étudié par des experts français et confié au groupement français Thomson-CSF et SAT. L'axe n° 2 relie Kinshasa à Lubumbashi, l'axe n° 3 relie Luluabourg-Bukavu-Kisangani. La proposition française concernant l'étude gratuite de l'axe n° 3 est rappelée dans le télégramme de Kinshasa n°s 555 à 557 du 25 juillet 1970, non repris.

[2] Le télégramme de Kinshasa n°s 715 à 717 relate un entretien de l'ambassadeur de France avec M. Bissengimana, directeur du Cabinet du président Mobutu et son conseiller particulier, qui a porté sur le voyage du président Mobutu aux États-Unis et la forte impression faite sur le président par le dynamisme des industriels américains. Au cours de cet entretien ont été soulevées les questions de la deuxième fréquence UTA et de la signature du contrat pour l'axe de faisceaux hertziens n° 2 intéressant Thomson-CSF-Congo.

[3] William Damseaux est un important homme d'affaires belge du Congo-Kinshasa, connu de tous, dont l'histoire personnelle et celle de ses entreprises est calquée sur l'évolution du Congo-ex-belge, de la République démocratique du Congo, du Zaïre, en subit toutes les crises politiques et économiques. À quinze ans, William Damseaux prend les rênes de la ferme familiale et en fait un groupe diversifié, *Orgaman*, qui a des intérêts dans l'importation et la distribution d'aliments, les transports, l'élevage, les plantations, possède son agence en douane. Il est arrêté en 1970 à propos/sous prétexte de transferts d'argent en Europe, interdits officiellement, mais qui se pratiquent couramment, il fait neuf mois de prison, à sa sortie de prison, regagne la Belgique où il séjourne pendant trois ans, avant de revenir au Congo/Zaïre.

[4] Congo-Frigo, du groupe Damseaux, sera peu après nationalisée et sous le nom de société générale d'alimentation (SGA), sera dirigée et gérée par M. Litho Moboti, oncle du président Mobutu.

continuer à être inféodée à la Banque nationale belge. Ceci semble confirmer la thèse d'après laquelle la récente proposition de M. Ndele[1], ex-gouverneur de la Banque au rang de ministre des Finances, ne serait en réalité qu'un début de disgrâce. M. Ndele est, de notoriété publique, très influencé par Bruxelles.

Cette hargne actuelle du Président à l'encontre de l'ancien colonisateur, jugé trop gourmand, a été encore illustrée par une remarque qu'il m'a faite à propos de lampadaires fournis à 60 zaïres par Siemens au lieu des 130 zaïres demandés par la Colectric (régie belgo-congolaise à influence prédominante de la cominière). « C'est un scandale » a-t-il ajouté.

Il a ensuite fait allusion, avec beaucoup de satisfaction, au déjeuner qui l'avait réuni, à Reims[2], avec M. Foccart et Mgr Maury. « Mes enfants vont devenir Rémois » m'a-t-il dit avec un sourire heureux (personne ici ne semble encore en rien savoir).

J'ai fait allusion, pour terminer, aux difficultés que nous rencontrions pour loger nos experts. Le Président m'a dit qu'il en était conscient et qu'il envisageait, avec l'aide de techniciens roumains, la construction de grands immeubles à appartements.

L'audience s'est terminée sur la même note très cordiale sur laquelle elle avait débuté, et j'ai eu droit, ensuite, aux honneurs d'une interview télévisée.

J'en conclu que nous bénéficions toujours, dans l'esprit du Président, et malgré le voyage aux États-Unis, du préjugé le plus favorable. Les Congolais savent bien qu'ils ne peuvent espérer récolter en France des investissements comparables à ceux que leur offrent les Américains. Mais, fidèles au principe immuable du général Mobutu de la diversification des aides, ils comptent sur nous dans beaucoup de domaines. C'est pourquoi, au risque de me répéter, je me permets d'insister sur la préparation minutieuse du voyage en France. Le général a fait d'ailleurs allusion à cet égard aux contacts que M. Foccart devait prendre avec la fédération des industries mécaniques.

Je quitterai Kinshasa dimanche 20 septembre.

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, chef de l'État, 1970, n° 90*)

[1] Albert Ndele, né en 1930, un des premiers Congolais diplômés, entre au ministère des Finances du gouvernement Lumumba. Il est ensuite commissaire général des Finances et des Questions monétaires et vice-président du Collège des commissaires généraux, gouvernement temporaire mis en place par Mobutu le 20 septembre 1960. Il fait partie du groupe de Binza, auquel appartient Mobutu. En 1961, il devient gouverneur de la Banque centrale du Congo, et ce jusqu'en 1970. Il est ministre des Finances de septembre au 12 novembre 1970, lorsqu'il quitte le pays.

[2] Lors du séjour privé du président Mobutu en France en mars 1969. Mgr Jean-Marie Maury a été nonce apostolique au Congo-Kinshasa avec compétence pour le Rwanda et le Burundi du 11 juin 1965 au 25 juin 1968, lorsqu'il est nommé archevêque de Reims.

116

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6580 à 6615. *Moscou, 17 septembre 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçus* : le 18, 11 h. 35, 12 h. 15, 12 h. 17).

Entretien avec M. Gvichiani

J'ai eu hier, à sa demande, un entretien en tête-à-tête avec M. Gvichiani. Le vice-Président du GKNT m'avait exprimé à Paris, à plusieurs reprises, le souhait de me parler de diverses questions qu'il n'a pu m'y exposer en raison des circonstances, notamment du retour précipité à Moscou de la délégation soviétique à la grande commission.

M. Gvichiani[1] s'est montré très satisfait des travaux de la grande commission dont il considère la dernière session comme une des plus importantes. Un compte rendu de ses activités en a déjà été fait aux autorités soviétiques.

1 – Mon interlocuteur a ensuite évoqué un certain nombre de projets intéressant la France et l'URSS. Il m'a, en premier lieu, marqué l'intérêt très vif que l'on portait ici à une participation soviétique à la construction de l'usine sidérurgique de Fos. Une importante mission d'experts soviétiques sera prochainement envoyée en France, et on serait heureux de recevoir, en retour, une mission similaire d'experts français. Tout serait fait pour que l'offre soviétique soit compétitive. M. Gvichiani envisageait la possibilité d'une coopération franco-soviétique à Fos d'un caractère spécial et il ne voyait que des avantages à ce que les sidérurgistes français et soviétiques travaillent ensemble, en élaborant un projet commun qui permettrait de stimuler au mieux la coopération technologique.

2 – Le vice-Président du GKNT a, d'autre part, évoqué un entretien qu'il avait eu récemment avec M. Navarre, président de l'institut français du pétrole. Celui-ci, faisant état de la supériorité américaine dans le domaine technologique et l'engineering, aurait suggéré à son interlocuteur d'envisager la possibilité de réaliser une coopération technologique franco-soviétique dans l'industrie du pétrole. En coordonnant et en complétant les efforts des deux pays, on pourrait non seulement aboutir à de bons résultats sur le marché soviétique, mais aussi international. On pourrait ainsi, par exemple, concevoir un projet franco-soviétique de raffinerie, dont l'engineering serait fait principalement par la France et l'Union soviétique. Au demeurant, on pourrait faire appel au concours d'autres pays. M. Gvichiani m'a indiqué qu'il recevrait la semaine prochaine, un collaborateur de M. Navarre[2], pour examiner avec lui les secteurs dans lesquels la

[1] Djerman Gvichiani, haut fonctionnaire soviétique, co-président de la « Petite Commission » franco-soviétique de coopération scientifique et technique, gendre de M. Kossyguine.

[2] René Jean Navarre, ingénieur français, administrateur du bureau d'études.

France et l'URSS pourraient acquérir une position de pointe (raffinage, forage, recherche géologique, etc.). « Nous savons », a-t-il conclu sur ce point, « que la recherche pétrolière officielle en France dispose de bons projets, mais qu'elle manque de moyens financiers. Nous avons de grandes disponibilités, en laboratoire, en argent. Si l'IFP a besoin d'une aide financière, nous pouvons la lui fournir à ce stade ».

3 – Rappelant l'intervention de M. Kirilline à Paris, mon interlocuteur a souligné que le président de la grande commission attendait des résultats très importants des recherches en commun, qui seront bientôt lancées à Serpoukhov. Leur contribution à la recherche fondamentale sera précieuse et bénéfique pour tous.

4 – En ce qui concerne le gaz, M. Gvichiani m'a rapporté une conversation qu'il avait eue durant son séjour à Paris avec M. de Margerie sur un projet préparé par Petrofigaz et qui permettrait, peut-être, d'aboutir à une entente sur la fourniture par l'URSS de gaz à la France par gazoduc. L'opération, qui pourrait être financée par un emprunt émis sur le marché financier français, devrait donner lieu à des arrangements entre les deux pays de nature telle qu'ils se traduiraient par un véritable « camouflage » des prix, permettant à l'URSS de nous faire des concessions sans remettre en cause les accords qu'elle avait déjà conclus avec la RFA et l'Italie. Ce projet était actuellement à l'étude à Moscou et mon interlocuteur avait prié M. de Margerie de lui dépêcher un de ses collaborateurs pour en poursuivre l'examen.

M. Gvichiani m'a répété l'intérêt de l'URSS pour le projet de Gazocean, d'une usine de liquéfaction du gaz. On étudie ici, actuellement, une « version sibérienne », qui paraissait plus rentable que l'installation de l'usine sur le littoral balte.

L'étude de ces deux projets ne serait probablement pas assez avancée, au moment de la visite à Moscou du président de la République, pour permettre la prise de décisions, mais il serait bon qu'ils soient mentionnés dans le communiqué concluant cette visite.

5 – Le vice-Président du GKNT m'a dit qu'il se préoccupait, depuis un certain temps déjà, de savoir comment la coopération bilatérale pourrait déboucher sur une coopération multilatérale, c'est-à-dire arriver à grouper et à coordonner des financements multinationaux pour des projets qu'un seul pays ne pouvait prendre en charge. Après un entretien qu'il avait eu avec M. de Fouchier, M. Gvichiani pensait que la SOFRACOP, filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui déléguait deux nouveaux collaborateurs à Moscou et redeviendrait probablement beaucoup plus active ici, pourrait être l'un des instruments permettant d'organiser une telle coopération. Rien n'empêcherait la banque, si, par exemple, des firmes américaines étaient intéressées par des affaires en Union soviétique, de servir d'intermédiaire, tout en gardant la direction du projet. D'autre part, toujours selon mon interlocuteur, la banque pourrait également faciliter les exportations soviétiques, non seulement en France, mais dans

d'autres pays. Comme j'observais que cela ne manquerait pas de créer certains problèmes avec les centrales d'exportation soviétiques, mon interlocuteur est convenu que ce projet se heurtait à certaines oppositions et que le caractère peut-être trop international de la Banque de Paris éveillait certaines suspicions parmi les pays socialistes. Les autorités soviétiques, toutefois, n'étaient pas opposées à une coopération avec la SOFRACOP, par la création d'une société mixte par exemple. Mais M. Gvichiani estimait que le moment n'était pas encore venu de la créer et qu'une institution comme la Banque de Paris entendait très certainement garder son entière liberté d'action.

Le vice-Président du GKNT a, cependant, cité à titre d'exemple des activités qui pourraient être confiées à une telle société, le cas du nickel. Pour le moment, a-t-il rappelé, les réactions françaises sont négatives. « Vous avez un programme de développement et vous investissez beaucoup d'argent en Nouvelle-Calédonie. Mais dans quatre ou cinq ans, compte tenu de ce que nous faisons chez nous, nous serons compétitifs avec le Canada et avec la France. Pourquoi ne pas développer une coopération amicale qui permettrait progressivement à l'URSS, à la France et au Canada d'avoir une position prépondérante sur le marché international ». M. Gvichiani a ajouté que le recours à la Banque de Paris et des Pays-Bas se concevait pour d'autres projets d'exportations, de machines-outils et de biens d'équipements soviétiques en particulier, ainsi que pour les projets de modernisation des entreprises industrielles soviétiques.

Après avoir souligné qu'il continuait à s'exprimer à titre personnel, M. Gvichiani m'a rappelé que le GKNT, le commerce extérieur, le *Gosplan* et le MID préparaient des propositions qui, après examen par le Conseil des ministres du 20 septembre (mon télégramme n° 6278)[1] seraient susceptibles d'être soumises au président de la République.

En ce qui concerne les problèmes politiques, qui n'étaient pas de son ressort, il estimait qu'il ne fallait pas se contenter de confirmer les documents franco-soviétiques adoptés depuis 1966. Il était souhaitable d'aller plus loin, en ayant à l'esprit le développement continu des relations entre la France et l'URSS. À cet égard, un point préoccupait sérieusement mon interlocuteur et il était nécessaire de l'examiner « objectivement ». L'industrie française n'était pas compétitive ; l'industrie allemande était mieux placée qu'elle sur le marché international. L'an dernier, l'Union soviétique n'avait avec la RFA que des liens économiques. Or, les exportations de la République fédérale d'Allemagne en URSS avaient été plus élevées que les françaises. Force était de constater que depuis la signature du traité

[1] Dans ce télégramme n° 6278, de Moscou, non reproduit, en date du 3 septembre 1970, M. Seydoux avait rendu compte d'un autre entretien avec M. Gvichiani, à la veille de la visite du président Pompidou en URSS. Son interlocuteur avait insisté à cette occasion sur le caractère spécifique, plus avancé qu'avec les autres pays occidentaux que devaient présenter les rapports franco-soviétiques. La signature de l'accord germano-soviétique qui venait d'être signé n'avait à cet égard aucun effet avait assuré M. Gvichiani. D'ailleurs le Conseil des ministres soviétique prévu le 20 septembre examinerait les projets destinés à renforcer le caractère spécifique des relations entre l'URSS et la France.

germano-soviétique, la situation s'était légèrement modifiée, (*has a little changed*) même si le désir des dirigeants soviétiques était de maintenir de bonnes relations avec la France.

« Supposons », a poursuivi M. Gvichiani, « que la RFA nous propose la création d'une grande commission. Nous ne prendrons, naturellement, aucune initiative dans ce domaine. Mais comment pourrions-nous nous y opposer, compte tenu du traité que nous venons de signer. Il va de soi que si elle est constituée, elle ne le sera pas au même niveau que celle que nous avons avec vous. Cela dit, votre pays doit rester notre meilleur partenaire. Il serait logique, il me semble, et je serais heureux qu'il en soit ainsi, de nous mettre d'accord sur un document dont la forme reste à déterminer. On pourrait penser, par exemple, à un traité d'amitié et de coopération. De toutes façons, il faudrait entre nous quelque chose de plus que ce que nous avons avec les autres pays, ce serait, en particulier, très utile sur le plan économique. Si, en effet, un tel document était conclu, la pression qui pourrait être exercée sur les services et les centrales chargés de traiter avec vous serait considérable et la France conserverait sa situation privilégiée sur le marché soviétique. L'industrie française a déjà bénéficié à plusieurs reprises des bonnes relations existant entre nos deux pays. Lorsque nous avons pris en 1967 une décision sur la construction de l'usine de réfrigérateurs de Minsk, le meilleur projet était italien et il était plutôt moins cher. Mais nous avons considéré, pour des raisons politiques, qu'il était préférable de négliger cette différence et de passer un contrat avec la France. Il nous arrive de faire la même chose avec d'autres pays. Si l'écart de prix est trop grand, il nous est difficile de passer outre aux objections des services du Commerce extérieur, mais nous n'hésitons pas à donner la préférence à un pays ami et la somme que nous acceptons de verser en plus peut, parfois, aller jusqu'à 5 % du montant global du contrat. Prenons par exemple, celui du dernier accord passé avec Renault. Bien entendu, nous avons de bonnes relations avec votre compagnie nationale et nous tenons à les garder. Mais, aurions-nous signé le contrat, s'il n'y avait pas eu la grande commission franco-soviétique ? Je n'en suis pas certain car l'industrie allemande nous avait fait des offres qui, sur le plan de la qualité du matériel, étaient au moins égales, sinon supérieures ».

Revenant à l'idée d'un projet de traité d'amitié et de coopération, et rappelant que « des deux côtés on avait des vues à ce sujet mais que personne ne voulait faire le premier pas », M. Gvichiani m'a alors demandé quelle serait la réaction du président de la République si les dirigeants soviétiques lui proposaient de signer, à l'issue des entretiens de Moscou, un semblable document. Je lui ai répondu que je l'ignorais absolument. Je n'avais d'ailleurs pas transmis une telle suggestion au gouvernement français pour la simple raison qu'elle ne m'avait jamais été faite. Mes interlocuteurs du MID m'avaient bien, à plusieurs reprises, parlé d'un « nouveau pas » dans nos relations, mais s'étaient toujours refusé à dire ce qu'ils entendaient par là. M. Gvichiani, lui-même avait évoqué récemment devant moi lors d'une réception offerte par le conseil du patronat, l'idée d'un traité d'amitié et de coopération mais j'avais cru comprendre que c'était une suggestion faite à

titre personnel, comme d'ailleurs l'était celle qu'il avançait aujourd'hui. J'observai que contrairement à ce que mon interlocuteur paraissait croire, si le gouvernement soviétique « avait des vues » au sujet d'un nouveau document, le gouvernement français n'en avait pas à ma connaissance. Cela dit, il était toujours disposé et je l'avais marqué chaque fois que ce sujet était abordé, à écouter avec attention les suggestions qui lui seraient faites.

M. Gvichiani s'est alors enquis de mes réactions personnelles. J'observai que la chose était malaisée en l'absence de toute indication sur la substance d'un tel document. S'il s'agissait d'un texte auquel l'URSS accordait une valeur politique, ce qui paraissait bien être le cas, il faudrait, me semble-t-il, se poser d'abord la question de savoir si les déclarations sur lesquelles était fondée notre coopération n'étaient pas suffisantes pour en garantir le développement régulier. Il faudrait également étudier les incidences d'un nouveau document sur les relations franco-soviétiques et aussi sur nos rapports avec nos alliés traditionnels. Cela me paraissait un point essentiel. M. Gvichiani m'interrompit pour me dire qu'il ne s'agissait en aucune façon de chercher à nous éloigner de nos alliés pas plus que l'URSS ne voulait s'éloigner des siens, mais bien de franchir une nouvelle étape dans nos relations, ce qui faciliterait la croissance continue de nos échanges dans tous les domaines. Je remarquais également qu'un acte politique signifiait, non seulement que les relations bilatérales dans ce domaine étaient bonnes, ce qui était le cas, mais qu'il y avait sur tous les aspects de la vie internationale une information réciproque régulière entre Moscou et Paris et des consultations susceptibles de conduire à un rapprochement des points de vue respectifs. M. Gvichiani savait qu'à cet égard les choses n'étaient pas entièrement satisfaisantes. Je le lui avais déjà dit. Je m'en étais également ouvert à mes interlocuteurs habituels. À Paris, le Ministre, le Secrétaire général et le directeur des Affaires politiques avaient exprimé des vues analogues à M. Kozyrev. Mon interlocuteur me répondit qu'il en avait parlé au président du Conseil et que celui-ci était intervenu auprès des responsables du MID pour les prier de nous en dire davantage. Lui-même pensait personnellement que nous devions être informés aussi bien et même mieux que les Américains. Les relations avec Paris ne pouvaient en effet se comparer avec celles que l'URSS avait avec Washington. Les hauts fonctionnaires du MID avaient paru surpris de ces remarques et avaient donné l'impression qu'ils faisaient ce qu'ils pouvaient pour nous informer régulièrement. Toutefois, mon interlocuteur avait noté que M. Kozyrev, à son retour de Paris, avait dit que dans le domaine de l'information politique, « on pourrait aller un peu plus loin ».

L'échange de vue a pris fin sur cette dernière remarque. Mon interlocuteur a exprimé le désir de reprendre cette conversation après le Conseil des ministres du 20 septembre, c'est-à-dire au début de la semaine prochaine.

Les propos que m'a tenus M. Gvichiani sont, pour certains, connus de longue date du Département, s'agissant notamment de la préférence accordée dans certains cas aux productions françaises sur celles de nos concurrents. Pour d'autres, ils pourraient surprendre de la part d'un homme que

nous rangeons, à juste titre, parmi nos interlocuteurs soviétiques les plus favorables à la coopération avec la France. Le vice-Président du GNKT, comme le sait le Département, s'est engagé assez à fond dans cette voie, suivi, non sans réticence quelquefois, par d'autres organismes soviétiques comme le ministère du Commerce extérieur. Il convient d'ailleurs de rappeler que l'intervention de M. Gvichiani en faveur de l'accord cadre avec Renault pendant la Ve session de la grande commission a été loin d'être négligeable. Au demeurant, le langage du vice-Président, qui se veut réaliste, n'est pas exempt de quelque lourdeur et même d'une certaine naïveté. Il émanait toutefois de notre entretien l'impression qu'il souhaitait très sincèrement non seulement le maintien, mais aussi le développement de la coopération entre nos deux pays.

Cela étant, on ne peut exclure que le point de vue exprimé par mon interlocuteur, à titre tout à fait personnel, ne reflète en partie celui des sphères dirigeantes de ce pays, et notamment de son beau-père. C'est dans cette perspective que j'ai cru devoir reproduire, aussi complètement que possible, à l'intention du Département, mon entretien avec M. Gvichiani.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

117

M. Tiné, Ambassadeur de France à Lisbonne,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1050/AL. *Lisbonne, 17 septembre 1970.*

Situation militaire en Angola

La situation militaire en Angola durant le mois d'août dernier a été marquée par l'exécution d'opérations menées par les forces portugaises à une échelle plus grande que les actions des forces de l'ordre au cours des mois passés[1].

En effet, les communiqués hebdomadaires jusqu'au début d'août ne reflétaient que des développements mineurs. Le dernier qui couvre la période allant du 25 juillet au 11 août, outre quelques chiffres relatifs aux ralliements d'éléments rebelles, mentionnait des « incursions » visant Cabinda en provenance de la République Populaire du Congo ainsi que d'autres actions venant de la République Démocratique du Congo. Le même document indiquait également qu'aucune perte n'était à déplorer dans les rangs des troupes portugaises.

[1] Se reporter à la dépêche de Luanda nº 194/AL du 3 août 1970, non publiée, présentant un tableau de la situation militaire en Angola au début du second semestre de 1970, soulignant l'utilisation d'hélicoptères et d'éléments héliportés dans la région des Dembos (zone d'opération Nord). Le haut-commandement portugais peut faire preuve d'un optimisme modéré. Dans la région Nord, la situation pratiquement stabilisée depuis plus de deux ans, non seulement ne s'est pas détériorée, mais semble même connaître une certaine amélioration.

D'un tout autre style sont deux communiqués, l'un diffusé le 26 août et faisant état de deux opérations particulières et l'autre donnant le tableau mensuel de l'activité déployée en août.

Les deux opérations qualifiées de *Zaga H* et de *Energa H*[1] menées respectivement du 6 au 11 août et le 28 juillet dans une zone de Muie-Cangombe-Chiume-Ninda d'une part et cours moyen de la Liena d'autre part, auraient permis d'infliger de lourdes pertes à l'adversaire. La première se serait soldée par la mort de 21 rebelles, « la prise d'un matériel important » et la « libération » de 145 autochtones enrôlés de force par l'adversaire ; la seconde aurait permis d'infliger à l'ennemi des pertes se chiffrant à 97 hommes (morts, blessés et prisonniers) dont cinq chefs, et de détruire dix-sept camps.

Le communiqué mensuel fait état d'une diminution des actions ennemies d'environ 20 % par rapport au mois précédent, de ralliements en nombre plus élevé. Les pertes de l'ennemi se seraient élevées à 141 morts, 43 blessés et 52 prisonniers, soit une augmentation de 51 % par rapport à juillet mais le communiqué reconnaît aussi que les pertes portugaises se sont élevées à 24 morts.

Ces informations semblent donc indiquer que dans les deux régions critiques de l'Angola, celle des Dembos dans le Nord et à l'Est celle des territoires voisins de la Zambie, les forces portugaises ont lancé des opérations mettant en œuvre des moyens importants, vraisemblablement tant aériens que terrestres. Mais si elles témoignent d'une volonté de prendre l'initiative, de rechercher l'adversaire et de détruire ses points d'appui dans un style voisin de celui adopté depuis quelque temps au Mozambique, on ne peut pas ne pas noter que ces opérations sont coûteuses en hommes. Le chiffre de 24 morts publié par le dernier communiqué est le plus fort depuis le 1er janvier 1968. En effet, la moyenne mensuelle des pertes portugaises au combat était de 10 en 1968 et de 8 en 1969, compte non tenu des pertes dues aux accidents ou à la maladie.

(*Afrique-Levant, Angola, 1966-1972, rébellion armée, nº 28*)

[1] Les nationalistes qui combattent les forces armées portugaises en Angola, ont eu de lourdes pertes au cours de ces deux opérations, aux frontières avec la Zambie.

118

M. D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 294/AL *Jérusalem, 17 septembre 1970.*

Implantation juive en secteur arabe de Jérusalem et dans les territoires occupés.

J'ai signalé à plusieurs reprises au Département les mesures d'expropriation décidées par les autorités israéliennes à Jérusalem et les réactions hostiles qu'elles ont suscitées dans la population arabe de loin la plus touchée par ces mesures (ma dépêche nº 284/AL du 2 septembre[1] et ma dépêche d'actualité nº 11/DA du 9)[2].

Le ministre du Logement[3] vient de donner quelques indications chiffrées sur les travaux qui seront prochainement entrepris sur les terrains confisqués. Les travaux de terrassement pour la construction de 2 600 appartements dans le secteur arabe de Jérusalem commenceront dès la semaine prochaine, a précisé M. Zéev Sharef, et précéderont de quelques mois les travaux proprement dits de construction qui doivent commencer en janvier 1971. Ces travaux qui entrent dans le cadre d'un vaste programme de 25 000 logements à construire seront principalement édifiés au nord et au sud de Jérusalem.

Ils entoureront ainsi la ville arabe dans le but de l'encercler et d'empêcher ainsi toute expansion de la population palestinienne, comme je l'ai souligné dans mes précédentes correspondances. Il apparaît de plus que ces constructions s'étendront du côté de Ramat Rahel et, à terme, relieront Jérusalem à cette localité, ce qui aura pour conséquence de séparer

[1] La dépêche de Jérusalem nº 284/AL du 2 septembre 1970, non publiée, intitulée « expropriations à Jérusalem », annonce que le cabinet israélien a donné au ministre des Finances l'autorisation de procéder à l'expropriation d'environ 12 000 dunams (un dunam est l'équivalent d'un dixième d'hectare) de terres à Jérusalem. Cette décision est contraire aux résolutions votées par le Conseil de sécurité. Ces mesures sont présentées comme une opération d'urbanisme dans l'intérêt des Juifs et des Arabes. En réalité, continue l'ambassadeur, Israël poursuit son implantation et cherche à encercler la vieille ville. L'émotion des Arabes se traduit dans des articles de presse et par un manifeste du conseil islamique de Jérusalem qui risque de rester lettre morte si les grandes puissances ne décident pas de faire pression sur le gouvernement israélien.

[2] La dépêche d'actualité de Jérusalem nº 11/DA du 9 septembre 1970, non publiée, rend compte de manifestations collectives contre les expropriations, comme, par exemple, le texte publié par le conseil municipal de Jérusalem-Est dissous par les Israéliens. Il y a aussi des témoignages individuels, tandis, qu'avec hâte, en travaillant jour et nuit, les Israéliens poursuivent les travaux de démolition en vue de l'édification de nouveaux quartiers juifs autour de la vieille ville.

[3] Zeev Sharef est le ministre israélien du Logement depuis 1970, dans le gouvernement formé par Mme Meir. Précédemment, M. Sharef était ministre du Commerce et de l'Industrie. Il appartient au *Labour Party*, formé en 1965 par la réunion du *Mapaï* (Le plus grand parti politique de gauche), de l'*Akhdut Haavoda*. En janvier 1968, le *Mapaï*, l'*Akhdut Haavoda* et le *Rafi* (créé par David Ben Gourion mais qui s'en éloigna pour créer la Liste nationale) fusionnent en une seule entité : Le parti travailliste israélien.

Jérusalem de Bethléem accentuant ainsi le caractère hébraïque que les autorités israéliennes veulent conférer à la Ville Sainte.

Le ministre du Logement, dans des déclarations qui sont reproduites le 15 septembre par le *Jerusalem Post*[1] et dont je fais parvenir ci-joint la traduction au Département, a clairement admis que des préoccupations politiques ne sont pas absentes dans cette affaire. Il a en effet indiqué que les nouvelles constructions sont vitales non seulement parce qu'elles permettront aux habitants de Jérusalem et aux nouveaux venus de trouver à se loger mais parce qu'elles sont le signe du caractère « uni et indivisible » de la ville.

Je note, dans le même temps, l'annonce du début des travaux de construction du quartier résidentiel juif à Hébron. Ce projet, admet-on officiellement, avait donné lieu « à de vives discussions au sein du gouvernement comme au sein de l'opinion publique ». Les autorités israéliennes ont cependant donné, en définitive, l'autorisation de construire un tel quartier en prenant en considération le fait qu'une communauté juive vivait à Hébron jusqu'aux massacres de 1929, et que la présence future d'une communauté juive « n'impliquerait pas nécessairement l'annexion d'Hébron à l'État d'Israël ».

Il y a lieu de souligner, à cet égard, que le maire d'Hébron, le cheikh Al Ja'abari[2], qui avait eu jadis des démêlés avec la monarchie hachémite s'est, depuis 1967, montré partisan d'une coopération avec les autorités d'occupation. Son comportement n'a pu qu'encourager les Israéliens.

La presse annonce enfin, ce matin, la décision prise par le gouvernement israélien d'implanter cinq nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés. Deux de ces colonies agricoles seront établies sur les hauteurs du Golan, tandis que deux autres le seront « dans le sud », indiquent les journaux sans autre précision. Le cinquième établissement sera urbain et son implantation est prévue « quelque part dans les montagnes de Judée et Samarie », ajoutent les journaux avec une remarquable discrétion.

Il est bien évident qu'une certaine faiblesse des grandes puissances, l'absence de toute concertation entre les pays intéressés au sort de Jérusalem et de la Palestine, l'impuissance des Nations unies et un large sentiment d'impunité expliquent la détermination des Israéliens de pousser leurs avantages.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, RAU, Palestine et Jérusalem. Jérusalem et territoires occupés PA 5-3)

[1] Le *Jérusalem Post* est un quotidien israélien en langue anglaise fondé en 1932 ; il est progouvernemental et se tient en rapport avec le ministère israélien des Affaires étrangères.

[2] Le cheik Muhammad Al Ja'abari occupe dans les années 1950 un siège à la chambre haute de Jordanie, il est maire d'Hébron depuis 1948.

119

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

La République populaire du Sud-Yémen
Relations avec la France

N. *Paris, 17, septembre 1970.*

1. Sur un territoire de près de 300 000 km, la République populaire du Sud-Yémen compte une population d'environ 1,5 million d'habitants. C'est un pays très pauvre, dépourvu jusqu'ici de ressources naturelles et ne disposant que de peu de terres cultivables. L'industrie est embryonnaire et la pêche très artisanale. La situation économique ne cesse de se dégrader en raison du départ des Britanniques[1], de la fermeture du canal de Suez et de la mise en sommeil du port d'Aden, en raison enfin de la suppression de l'aide de la Grande-Bretagne qui n'a été que très insuffisamment relayée par celle d'autres pays, principalement des pays socialistes.

2. Au cours des derniers mois de la domination britannique, le FNL[2] (Front national de Libération), parti populaire appuyé sur certains cadres de l'armée locale, a réussi à éliminer son adversaire le FLOSY[3] (Front de Libération du Sud-Yémen occupé), parti de cadres de tendances nassériennes, ainsi que les chefs traditionnels.

Lorsque le Sud Yémen est devenu indépendant le 30 novembre 1967, le FNL a composé un gouvernement homogène. Si ce parti a réussi à se maintenir au pouvoir dans le cadre d'une « Organisation du Front national », il a été progressivement déchiré par des dissensions internes. Les éléments les plus gauchistes ont acquis une prédominance étendue et l'armée a été en partie neutralisée.

Le premier président de la République populaire du Sud-Yémen, M. Qatan El Chaabi[4], a été contraint de démissionner en juin 1969. Son parent, le Premier ministre Fayçal El Chaabi[5], a été par la suite arrêté et finalement abattu en avril dernier au cours d'une tentative d'évasion.

Le pays est actuellement dirigé par un « Conseil de la Présidence » de trois membres : le président de cet organisme est M. Salem Rubia Ali[6]. Le

[1] Les dernières troupes britanniques quittent Aden le 11 septembre 1967. Le Yémen du Sud devient indépendant le 1er décembre 1967 sous le nom de la République populaire du Yémen.

[2] Le FNL ou Front national de Libération, voir *D.D.F.* 1970-I, la note du 10 janvier au sujet de l'entretien avec le Dr Pharaon.

[3] Flozy ou Front de libération du Sud-Yémen, voir *D.D.F.* 1970-I, la note du 10 janvier 1970.

[4] Qatan Mohamed al Chaabi est le premier président de la République populaire du Yémen. Il est évincé le 22 juin 1969.

[5] Fayçal Abdulatif al Chaabi, est Premier ministre de la République populaire du Yémen : son poste est créé le 7 avril 1969.

[6] Ancien instituteur, Salem Rubia Ali, est président du Conseil de la présidence de la République populaire du Yémen.

gouvernement, dont le Premier ministre est M. Mohamed Ali Haïtham[1] et le ministre des Affaires étrangères M. Ali Salem Al Bidh[2], regroupe des membres appartenant à l'extrême gauche du FNL ainsi qu'un baathiste et un communiste.

3. Le régime a suivi une constante évolution vers des positions de principe de plus en plus radicales. Confrontés à de dures réalités sur le plan économique, en butte à l'hostilité chronique, voire à la rébellion appuyée par les pays voisins, d'éléments tribaux ou de milieux religieux que heurte leur marxisme affiché, les dirigeants sud-yéménites paraissent avoir choisi la fuite en avant plutôt que de renoncer à leurs principes. Épuration permanente, vagues d'arrestations, maintien de l'ordre par les soins d'une armée et d'une police dont les chefs sont eux-mêmes périodiquement révoqués, constituent la toile de fond de la brève histoire de la jeune république. Réforme agraire, nationalisations, construction d'une société socialiste idéale sont les mots d'ordre proposés à la population. Celle-ci, habituée depuis toujours à se contenter de peu, paraît admettre, dans son ensemble, une austérité présentée comme le prix de l'indépendance et la conséquence d'un siècle de colonisation. L'orientation extrémiste du gouvernement provoque néanmoins un malaise dans les cadres et dans l'armée qui risque de déboucher un jour sur de nouveaux troubles.

4. Les dirigeants sud-yéménites ont poursuivi dans le domaine extérieur une évolution analogue.

Ils ont dès l'origine entrepris de développer leurs relations, en premier lieu avec l'URSS et les pays de l'Est européen, en second lieu avec la Chine. L'URSS est aujourd'hui la puissance la plus influente à Aden ; elle fournit une assistance économique et militaire substantielle. Le soutien de la Chine est jusqu'ici plus verbal que concret : le point d'impact principal de l'influence chinoise se situe dans le Dhofar[3], dans le sultanat voisin de Mascate et d'Oman. Néanmoins l'URSS et la Chine s'affrontent à Aden même qui se situe à la charnière de leurs zones d'influence respectives.

Le gouvernement d'Aden s'est efforcé, sans grand succès, d'obtenir le concours technique et financier de certains pays arabes (Koweït, Libye, RAU) et de les entraîner dans sa querelle avec l'Arabie saoudite. Il a conclu un accord de coopération pétrolière avec l'Algérie. Le Sud-Yémen est en état de guerre larvée avec l'Arabie saoudite : des combats ont opposé les forces des deux pays en novembre 1969 autour d'un poste-frontière. Le gouvernement d'Aden proclame bien haut, comme celui de Sanaa, la nécessité d'une union entre les deux Yémen. En fait, l'orientation modérée du régime de Sanaa et son rapprochement avec l'Arabie saoudite ont créé

[1] Mohamed Ali Haïtam, est Premier ministre de la République populaire du Yémen depuis le 22 juin 1969. Ancien instituteur, il est un des principaux responsables de l'éviction, le 22 juin 1969, du président Qatan al Chaabi et de Fayçal al Chaabi.

[2] Ali Salem al Bidh, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Yémen, est un extrémiste éloigné par l'armée le 20 mars 1968. Il est membre du commandement général du parti depuis une date récente.

[3] Le Dhofar est une province du sultanat d'Oman ; elle comprend une plaine littorale parsemée d'oasis et bordée par une chaîne montagneuse. Le FNL y organise la guérilla.

une tension sensible entre le Nord et le Sud-Yémen. Le gouvernement d'Aden a rejeté la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 sur le règlement de l'affaire palestinienne.

Les rapports du gouvernement d'Aden avec les pays occidentaux sont généralement mauvais, bien qu'il ait essayé dans un premier temps de les intéresser à son avenir économique. Le Sud-Yémen a rompu les relations diplomatiques avec les États-Unis en octobre 1969. Il a reconnu, à la même époque, le gouvernement de Pankow ; la République fédérale a retiré son ambassadeur, sans pour autant rompre les relations diplomatiques formellement et nous a confié la défense des intérêts de ses ressortissants dans certains domaines.

5. Nous avons reconnu la République populaire du Sud-Yémen aussitôt après la proclamation de son indépendance. Nous avons élevé notre consulat général à Aden au rang d'ambassade. Celle-ci est dirigée, depuis l'origine, par un chargé d'Affaires, M. Denizeau[1].

Le gouvernement d'Aden n'avait pas jusqu'à présent d'ambassadeur accrédité à Paris. Il avait demandé l'an dernier l'agrément pour son ambassadeur en Grande-Bretagne, M. Bafakih[2], mais celui-ci avait fait l'objet d'une mutation avant d'avoir pu présenter ses lettres de créance à l'Élysée. En mai dernier, le gouvernement du Sud-Yémen nous a fait connaître son intention d'accréditer à Paris son nouvel ambassadeur à Londres, M. Fadhel Ahmed Sallami[3], ancien Secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères.

Le ministre sud-yéménite des Affaires étrangères, M. Ali Salem Al Bidh, a fait un bref séjour à Paris en août 1969. Il a été reçu au Département, mais, en raison de la date, n'a pu rencontrer le Ministre.

Le gouvernement d'Aden a sollicité, à plusieurs reprises, notre assistance économique et culturelle. Sur sa demande, nous avons appelé l'attention d'organismes comme l'ERAP et l'Institut français du Pétrole, sur ce pays, mais rien encore n'a été entrepris. Il n'existe au demeurant pratiquement pas de courant commercial entre nos deux pays.

Nous avons octroyé à des Sud-Yéménites une dizaine de bourses de stage et d'enseignement supérieur. Nous avons pris en charge le traitement en France de quelques malades, et accordé un crédit d'environ 200 000 F de matériel et d'équipement hospitalier.

[1] Georges Denizeau, conseiller des Affaires étrangères, est nommé chargé d'Affaires à Aden en 1967.

[2] Mohamed Abdulqader Bafakih est né en 1928, instituteur puis directeur de l'enseignement au Hadramaout (province orientale du Yémen). Il est en 1967 ministre de l'Éducation dans le premier gouvernement constitué après l'indépendance du Yémen du Sud. Nommé en mars 1969 ministre plénipotentiaire, il se voit confier, le 1er août 1969, l'ambassade de la République populaire du Yémen à Londres.

[3] Fadhel Ahmed al Sallami est né en 1935 à Lahej, près d'Aden, De 1960 à 1965 il sert dans l'administration ; entre temps il adhère au Front de libération nationale. Après la proclamation de l'indépendance, il est chef de cabinet du premier président de la République populaire du Yémen jusqu'à la destitution du président Qatan al Chaabi en juin 1969. Il est alors nommé secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères. Désigné comme ambassadeur de la République populaire du Yémen à Londres le 21 mars 1970, il est également ambassadeur, non résident, à Paris. Il remet ses lettres de créance au président Pompidou le 25 septembre 1970.

Les mesures de nationalisation décrétées à la fin de l'an dernier par le gouvernement d'Aden ont eu pour conséquence de priver de ses établissements un de nos compatriotes M. Antonin Besse, dont la famille était très anciennement installée dans le pays. L'activité des Établissements Besse s'exerçait dans le domaine de l'import-export, l'armement maritime et les assurances. Une autre société à capital français à 70 %, les Établissements Paul Ries, a été également victime de ces mesures.

La République populaire du Sud-Yémen accordait certaines facilités aux mouvements de libération de la Côte française des Somalis. Depuis le mois de mai dernier toutefois, ces mouvements ont renoncé à les utiliser.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, République populaire du Sud-Yémen. Aden – relations politiques avec la France AD-6-3*)

120

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1640/AI[1]. *Phnom Penh, 18 septembre 1970.*

Confidentiel.

Témoignage d'un prêtre français sur sa détention par les forces communistes nord-vietnamiennes dans la région de Kompong Thom

Appréhendé le 28 juin dernier par des éléments nord-vietnamiens dans sa paroisse, à Kompong Ko, située à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Kompong Thom au bord de la rivière Stung Sen, le Père Venet[2] est venu faire à l'un de mes collaborateurs le récit de sa détention.

Le Père Venet avait été arrêté sur la base d'informations recueillies par les forces nord-vietnamiennes stationnées dans la région, selon lesquelles ce prêtre aurait caché des militaires cambodgiens et des armes. Après un bref interrogatoire, au cours duquel le Père Venet a nié ces accusations, celui-ci a été emmené, alternativement à pied et en bateau, vers l'ouest jusqu'à un camp nord-vietnamien situé près de la localité de Kompong Sbau, à proximité de la rive orientale du Grand Lac. Le Père Venet a passé là les quelques dix semaines de sa captivité. Mis au secret pendant les neuf premiers jours, il a ensuite partagé les conditions de vie quotidiennes de ceux qui l'avaient capturé.

Les Nord-Vietnamiens de ce camp, abrités dans une forêt très dense, étaient plusieurs centaines, peut-être quatre cents selon les estimations du Père Venet. Ils étaient équipés d'armement léger et lourd de fabrication

[1] *Note manuscrite en marge du document* : Intéressant.

[2] Père Venet, prêtre catholique français de la société des missions étrangères de Paris installé au Cambodge depuis 1946.

chinoise. Leur nourriture, assurée dans les premiers temps par les poissons du Tonlé Sap, est devenue rapidement plus frugale. Pendant les deux-tiers de son séjour, le Père Venet, comme tous les combattants qui l'entouraient, a subsisté grâce à du riz rouge à peine décortiqué et de la saumure de poisson (*nuoc mam*). L'équipement médical semblait des plus élémentaires. Le Père Venet a appris que ces Nord-Vietnamiens étaient venus directement du Tonkin, le plus souvent à pied, et qu'une notable partie d'entre eux avaient été décimés en cours de route (près des 4/5 selon un témoignage recueilli par le Père Venet) soit à cause du paludisme, soit du fait des bombardements américains. Le Père Venet a insisté sur le fait que tous les combattants présents étaient originaires du Nord-Vietnam, et qu'il n'avait relevé la présence que de quelques Cambodgiens, employés exclusivement comme coolies et ne participant jamais aux combats. Il a noté d'une manière générale une lassitude certaine parmi ses « geôliers ». Quelques-uns d'entre eux, qui étaient chrétiens, se sont livrés à lui individuellement et lui ont tenu des propos peu amènes sur le prince Sihanouk[1] (« c'est à cause de lui que nous nous faisons tuer au Cambodge »). Toutefois, lorsqu'une unité partait au combat, en direction de Kompong Thom notamment, son chef ne manquait pas de déclarer qu'ils allaient libérer le peuple khmer au nom de Sihanouk.

Le Père Venet a par ailleurs recueilli certains renseignements concernant la situation dans la région située entre le Grand Lac et la route Phnom Penh – Siemreap, en particulier de part et d'autre de la rivière Stung Sen. Le PC nord-vietnamien est installé sur le Phnom Santouk, à une quinzaine de kilomètres au sud de Kompong Thom. Il a à sa tête un colonel vietnamien, et peut-être un colonel cambodgien rallié au prince Sihanouk. Les Nord-Vietnamiens, qui avaient primitivement confié à des éléments cambodgiens – notamment des membres d'unités ralliées à l'ex-chef de l'État – la responsabilité de l'administration locale, se sont rapidement ravisés, lorsqu'ils se sont rendus compte des exactions et de la corruption auxquelles ceux-ci se livraient dans les villages. L'organisation politique ou administrative se trouve maintenant encadrée par des éléments vietnamiens. Dans chaque village, cependant, a été constitué un comité de cinq « chefs » pris dans la population. Ces chefs sont sélectionnés par le service psychologique des forces nord-vietnamiennes et servent d'intermédiaires entre celles-ci et les paysans khmers. C'est par exemple à ces comités qu'incombe le soin d'assurer le ravitaillement de la troupe.

Le Père Venet a été libéré et reconduit dans sa paroisse la semaine dernière, après que les Nord-Vietnamiens eurent terminé leur enquête au sujet des faits qui lui étaient reprochés – enquête qui a établi son « innocence ». C'est grâce à des éléments de la marine khmère que le Père Venet a pu ensuite revenir sur Phnom Penh, de même que trois religieuses, trois cambodgiens et un vietnamien de son village.

[1] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, chef de l'État cambodgien à partir de 1960. Déposé le 18 mars 1970, il préside à partir du 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchéa (*FUNK*), et à partir du 5 mai 1970 le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK).

Il m'a semblé utile de porter ce témoignage à la connaissance du Département. Il confirme les renseignements fragmentaires recueillis par cette ambassade. Il touche par ailleurs une région du Cambodge qui est en ce moment à l'actualité, depuis que les forces du gouvernement Lon Nol[1] ont entrepris une opération d'envergure en direction de Kompong Thom.

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1979, nº 135*)

121

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Relations économiques avec la France

N. *Paris, 18 septembre 1970.*

Le montant global des échanges commerciaux franco-argentins, en baisse depuis 1964, marque actuellement une certaine reprise (1969 – Importations argentines en France : 447 millions Frs – Exportations françaises vers l'Argentine : 308 millions). La faiblesse de ces échanges et le déséquilibre de la balance dont le solde est, depuis 1962, favorable à l'Argentine, nous ont amenés à faire un effort particulier en faveur de ce pays.

Une réunion de la Commission mixte créée en 1964 lors du voyage du général de Gaulle en Amérique latine[2], s'est ainsi tenue à Paris les 31 mars et 1er avril 1969[3] sous la présidence des ministres des Affaires étrangères des deux pays[4]. Les entretiens économiques ont porté en particulier sur la nécessité du développement des relations entre les deux pays et souligné l'intérêt que présenterait l'envoi de missions d'hommes d'affaires et l'organisation d'expositions spécialisées. La délégation argentine a, d'autre part, évoqué le désir exprimé par son gouvernement d'ouvrir des conversations exploratoires avec la Communauté économique européenne en vue de développer les échanges entre l'Argentine et la Communauté.

À la suite de cette réunion et pour la première fois depuis dix ans, une mission du CNPF[5] composée d'industriels français et présidée par

[1] Général Lon Nol, chef d'État-major des forces armées royales khmères (FARK) depuis 1955, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969. Il renverse le prince Sihanouk le 18 mars 1970.

[2] Voir *D.D.F.* 1964-II document nº 124 sur l'entretien entre le général de Gaulle et le Président Illia à Buenos-Aires, le 4 octobre 1964.

[3] Réunion de la Commission mixte qui s'est tenue du 31 mars au 1er avril 1969. Voir Secrétariat général, entretiens et messages, Argentine, avril-juillet 1969. Voir également le texte du communiqué de la Commission mixte franco-argentine en date du 2 avril 1969, publié dans La Documentation française, La Politique étrangère de la France, Textes et documents, 1er semestre 1969, p. 131 et 132.

[4] Les ministres des Affaires étrangères sont pour la France, M. Michel Debré du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969 et pour l'Argentine, M. Juan Martin, depuis le 16 juin 1969.

[5] Le CNPF (Conseil national du patronat français), est une organisation représentant le patronat français. Créé en décembre 1945 à la demande du gouvernement français qui, au sortir de la

M. Wilfrid Baumgartner[1] s'est rendue en Argentine en novembre 1969. D'autre part, une exposition industrielle va s'ouvrir à Buenos Aires le 14 octobre prochain[2]. Son inauguration devait être présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing[3]. En raison notamment des difficultés que pourrait entraîner la préparation des négociations envisagées entre l'Argentine et la Communauté économique européenne, le ministre de l'Économie et des Finances a préféré renoncer à ce voyage, en invoquant la nécessité de sa présence à Paris lors des discussions budgétaires. Une personnalité gouvernementale qui sera désignée incessamment, le remplacera dans cette mission.

Au cours des dernières années, plusieurs sociétés françaises ont soumissionné à la suite d'appels d'offres internationaux lancés par l'Argentine. Les affaires qu'elles ont emportées ont été peu nombreuses et loin de correspondre aux espoirs que nous avions fondés. Toutefois la négociation d'un contrat pour la livraison de 12 *Mirage*[4] paraît pouvoir être conclue dans les prochains jours.

Le projet de négociation d'un accord commercial entre l'Argentine et la Communauté a suscité en France certaines réserves en raison des problèmes posés par l'importation de viande bovine. Cependant, pour répondre à l'insistance des autorités argentines et éviter les conséquences fâcheuses qu'une attitude négative pourrait avoir sur le développement de nos relations économiques, la délégation française à Bruxelles a reçu pour instructions de se montrer disposée à la négociation de cet accord. Toutefois, ce dernier ne devrait pas comporter de dispositions relatives aux conditions d'importation de viande bovine argentine, mais la Communauté pourrait apporter à sa réglementation des aménagements limités allant dans le sens des intérêts argentins. Les autorités de Buenos Aires ne connaissent pas notre position à l'égard du contenu que nous entendons donner à cet accord.

(Direction d'Amérique, Argentine, 1964-1970, 1970, nº 159)

seconde guerre mondiale, désirait disposer d'un interlocuteur représentatif de l'ensemble du patronat.

[1] Wilfrid Baumgartner, haut-fonctionnaire français, inspecteur des Finances en 1925, directeur de cabinet de Paul Reynaud, ministre des Finances en 1930 et directeur du Trésor de 1935 à 1936. Il devient ensuite président du Crédit national (1936-1949) succédant à Louis Martin son fondateur (1919-1936) il est nommé gouverneur de la Banque de France (1949-1960), fonction qu'il quitte pour remplacer Antoine Pinay au ministère des Finances et des Affaires économiques du gouvernement Michel Debré, le 13 janvier 1960. Il est à son tour remplacé par Valéry Giscard d'Estaing, le 18 janvier 1962. Il est alors appelé à la présidence de l'Alliance française depuis 1961, et devient par ailleurs PDG de Rhône-Poulenc en 1964. C'est à ce titre qu'il se rend en Argentine.

[2] Exposition française (industrielle) de Buenos Aires du 14 octobre 1970, présidée par M. Robert Galley, ministre des Postes et des Télécommunications depuis le 22 juin 1969 (Voir télégramme nos 342 à 344 du 2 octobre 1970, non publié).

[3] Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des Affaires économiques depuis le 20 juin 1969.

[4] Livraison de *Mirage* à l'Argentine (Voir télégramme nos 371 et 372 du 12 octobre 1970, non publié).

122

M. MÉRILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1317 à 1322. *Amman, 19 septembre 1970.*

(*Reçu* : 17 h. 05).

Conversation avec le roi Hussein.

Le roi Hussein[1] m'a envoyé une automitrailleuse. Je suis monté ainsi au palais d'Hommar à 15 kilomètres d'Amman environ, au milieu de combats qui, du moins dans cette partie de la ville, finissaient. J'ai trouvé le souverain dans l'appareil des guerres et des révolutions, celui d'hommes tendus par l'insomnie et l'angoisse – qui jouent leur peau, ce à quoi ils tiennent – et qui le savent.

Voici pour la couleur.

Pour le reste, le souverain m'a tenu un langage que je crois devoir transcrire à peu près intégralement :

« Je devais faire ce que j'ai fait[2]. J'en prends la responsabilité. Si je n'agissais pas, les *feddayin*[3] me coinçaient ; ils bouleversaient le pays, l'achevaient face aux Arabes, Israël et le reste du monde. Je ne pouvais plus demeurer passif, d'autant que l'armée devenait intenable et que, si je ne l'avais pas endiguée, elle fonçait d'elle-même sur Amman.

Le cessez-le-feu interviendra en fin de journée, du moins je l'espère, je l'ai promis à l'envoyé de Nasser. Si l'on tire demain, ce ne sera pas ma faute, mais celle d'Arafat[4]. Je suis bouleversé par les morts inutiles et innocentes. J'ai fait ce qui m'appartenait pour les limiter au maximum.

Nous avons enregistré de nombreuses redditions parmi les commandos. J'ai fait arrêter des *leaders*. Je reprends le contrôle de la province. Quand tout sera terminé, les militaires rentreront dans leur caserne et je ferai un gouvernement Wasfi Tall[5]. Il faudra ensuite réapprendre aux Palestiniens

[1] Ibn Talal Hussein est roi de Jordanie depuis 1952.

[2] Le 9 septembre le roi Hussein demande l'intervention de l'armée contre les *Feddayin* à Irbid et Amman (voir télégrammes d'Amman nos 1119, 1120 et 1121 du 9 septembre 1970 non publiés.) Cette décision est prise à la suite du détournement par les *Fedayin*, le 7 septembre, de deux avions de lignes internationales en Jordanie, dans la partie désertique. (Télégrammes d'Amman nos 1060 à 1063 et 1067 à 1070 du 7 septembre 1970.)

[3] *Feddayin*, pluriel de *feddayi* qui désigne en arabe celui qui a fait don de soi ; les commandos de Feddayin, créés en 1955 en Égypte et composés principalement de Palestiniens, s'infiltrent en territoire israélien à partir de Gaza et de la Cisjordanie pour y commettre des actions de guérilla. C'est à la suite de ces raids que les relations entre le roi Hussein, dont le pays subit les représailles israéliennes, et les *Feddayin* du FPLP (Front populaire de Libération de la Palestine) se dégradent.

[4] Yasser Arafat, homme politique palestinien, co-fondateur en octobre 1959 du Fatah, mouvement de résistance palestinien et président de l'OLP, organisation de libération de la Palestine. Voir *D.D.F.* 1968-I nº 185 et 1969-I nº 150.

[5] M. Wasfi Tall, homme politique jordanien, sera nommé Premier ministre le 28 octobre 1970. Le roi lui donnera des conseils de fermeté pour appliquer les accords conclus avec la résistance. Voir le télégramme d'Amman nos 1719 à 1723 du 29 octobre 1970, non publié.

à vivre avec nous ; ce pays est leur pays, nous l'avons fait tous ensemble et nous devons continuer. Les Irakiens se tiennent tranquilles. Ils n'ont eu aucune velléité d'intervention. Avant même ces troubles, ils avaient commencé à retirer des troupes de Jordanie ; ils ont leur problème intérieur.

Ce sont les Syriens qui me préoccupent ; à la frontière, à Ramtha, ils ont appuyé les *feddayin* avec des chars et de l'artillerie, mais nous tenons tête là-bas, et je suis confiant dans notre capacité de résistance.

Sur le plan diplomatique qui vous intéresse, je suis résolument hostile à toute intervention étrangère dans nos affaires, que ces interventions proviennent des Arabes ou de divers Occidentaux.

Il reste que les préparatifs annoncés à son de trompe par les Américains jouent peut-être un rôle de *deterrent*, mais il ne faut pas qu'ils aillent trop loin car une trop grande publicité deviendrait *counter-productive*.

Les Quatre[1] pourraient nous aider. Une déclaration du type de celle que j'ai demandée il y a quelques semaines serait fort utile, mais il convient d'attendre quelque peu que les choses se décantent.

Je ne sais pas où sont les otages[2], nous ferons tout pour les sauver, et des ordres stricts ont été donnés pour préserver la vie et les biens des ressortissants étrangers. Il faut qu'on le sache, chez vous, comme ailleurs ».

(Afrique-Levant, Levant. Jordanie 1966-1970 relations politiques avec la France. Jo-6-3)

123

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 2276 et 2277. *Paris, 20 septembre 1970, 16 h. 04.*

Immédiat. Diffusion réservée.

Dans les graves circonstances où nous sommes[3], notre conduite doit être guidée par deux principes :

1) *Éviter dans la mesure où cela est encore possible, l'extension de la violence.* Pratiquement, ce dessein nous conduit, d'une part à indiquer aux Syriens que leur intervention armée en Jordanie ne nous semble pas être le

[1] Il s'agit des quatre représentants siégeant au Conseil de sécurité : France, Grande-Bretagne, États-Unis et URSS.

[2] Au sujet des otages, voir plus haut le télégramme d'Amman n°s 1200 à 1208 du 14 septembre 1970.

[3] Depuis plusieurs semaines, de violents accrochages opposent les forces royales jordaniennes aux commandos palestiniens à Amman. La tension reste vive pendant tout le mois de septembre malgré des accords de cessez-le-feu, qui sont interrompus par de nouveaux incidents. Le 20 septembre, l'intervention de chars venus de Syrie met les troupes jordaniennes en difficulté. Paris met en garde contre toute intervention extérieure.

bon moyen de servir la cause arabe (et à tenir, *mutatis mutandis*, le même langage à Bagdad), d'autre part à représenter aux États-Unis les graves dangers d'une opération de force, habillée de préoccupations humanitaires, dangers physiques pour les personnes, en particulier pour les otages, dangers politiques, à l'égard de l'ensemble du monde arabe, dangers diplomatiques, dans la mesure où la détente en serait nécessairement et partout affectée.

2) *Saisir la justification que les événements nous apportent pour rappeler qu'une pacification véritable et durable du Proche-Orient ne peut pas résulter d'un partage de la puissance et de l'influence, mais exige une action concertée de la communauté internationale*. Comme il s'agit de mettre en œuvre une résolution du Conseil de sécurité, la communauté internationale ne saurait être représentée *en permanence* que par les membres *permanents* du Conseil de sécurité ; mais il est clair que les Quatre ne peuvent pas être investis d'une responsabilité partielle tout en étant dessaisis de la responsabilité globale. Cette maxime s'applique notamment à l'appel lancé dimanche matin par le roi Hussein. L'effet recherché par le roi de Jordanie dans la situation dramatique où il se trouve ne pourrait être obtenu que si les Quatre prenaient l'engagement de concerter leurs initiatives et de n'en prendre aucune qui ne fut pas concertée.

Des instructions plus détaillées compléteront cette directive dont vous pouvez, dès maintenant, vous inspirer.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

124

M. Kosciusko-Morizet, Ambassadeur, Représentant permanent de la France
au Conseil de sécurité et Chef de la mission permanente française auprès des Nations unies,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2104 à 2111. *New York, 21 septembre 1970.*

(*Reçu* : 10 h. 00).

Discours du Ministre

Selon tous les témoignages recueillis, le discours du Ministre[1] a fait sur l'assemblée une impression profonde. Il a été jusqu'ici le plus applaudi ; les

[1] La XXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies se tient à New York du 15 septembre au 17 décembre 1970. M Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis 1969, prononce son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU le 18 septembre 1970. Voir le compte rendu sténographique provisoire dans le document des Nations unies, Assemblée générale A/PV 1842, 18 septembre 1970, classé dans le dossier d'archives NUOI 1970-1973 n° 1183 et le

bancs des délégations étaient pleins. De nombreux chefs de missions ont tenu à exprimer aussitôt leurs félicitations. Je relève à cet égard l'empressement des Arabes – algérien en tête – des Africains de langue française et des pays de l'Est. Les commentaires font ressortir que les représentants de tous les pays et de toutes les tendances ont été frappés par le ton et l'élévation de pensée de l'intervention française.

Voici les premières indications que nous avons pu noter.

Les Arabes ont été sensibles aux termes dans lesquels la position française sur le problème du Proche-Orient a été une fois de plus exposée. La même satisfaction a été exprimée par les pays du Maghreb – Algérien, Marocain et Tunisien – et par ceux de l'Orient arabe – Libanais et Syrien. Les Tunisiens ont particulièrement apprécié la citation empruntée à leur ministre des Affaires étrangères[1] sur le problème de la Méditerranée[2]. Les Égyptiens ont jugé « subtile » la partie du discours consacrée au Proche-Orient. Quant aux Israéliens, nous avons appris qu'ils s'attendaient à des propos plus critiques à leur égard. Ils ont relevé la condamnation des détournements d'avions.

Les représentants des pays de l'Est ont enregistré avec plaisir la réaffirmation des grandes orientations de la politique française. Le plaidoyer prononcé en faveur de l'universalité des Nations unies a été remarqué. M. Malik[3] l'a interprété comme une prise de position en faveur de l'admission, non seulement de la Chine, mais de tous les pays divisés. Il s'en montrait très satisfait. Le représentant de la Roumanie a tout particulièrement apprécié le passage sur les « hégémonies ».

Les Africains francophones ont fait bon accueil au discours ; ils ont été sensibles là l'insistance avec laquelle Votre Excellence a déclaré que la France demeurait attentive aux voix qui viennent de l'Afrique. Dans la mesure où ils espéraient des prises de position plus explicites sur certains problèmes – Namibie, livraison d'armes, territoires portugais – nous les renvoyons aux précisions données dans la conférence de presse.

Les Latino-Américains ont vivement apprécié les développements touchant le Tiers Monde et les problèmes de la croissance. Tel a été le cas

quotidien *Le Monde* des 20-21 septembre 1970, p. 5. Des grandes idées développées, on retiendra que « le XXVe anniversaire doit être l'occasion d'un examen de conscience » et à ce sujet, Maurice Schumann constate « le vide que laisse parmi nous l'absence d'une grande partie de l'humanité ; l'insuffisance de l'effort déployé par les peuples les mieux pourvus pour soutenir la lutte des peuples les plus dépourvus contre la faim, la maladie, la stagnation ; la résignation à un certain partage de la puissance qui – si nous n'y prenions garde – perpétuerait la division du monde et – sous le couvert de blocs antagonistes – condamnerait la plupart des nations qui ont si chèrement acquis la fierté de leur indépendance à choisir ou à subir une hégémonie. » Pour quelques commentaires, voir le télégramme de New York n°s 2887 à 2891 du 24 octobre, non publié.

[1] Le ministre des Affaires étrangères de Tunisie est M. Mohamed Masmoudi depuis le 12 juin 1970.

[2] Citation de la phrase de M. Masmoudi sur la Méditerranée : « si la situation est préoccupante pour les pays riverains, c'est parce qu'elle fait de la Méditerranée l'un des centres de rencontre ou d'affrontement des deux plus grandes puissances mondiales, comme a été l'Europe au cours des années 50, ce qui signifie que son destin lui échappe pour une part. »

[3] M. Iakov Alexandrovitch Malik est ambassadeur, représentant permanent de l'URSS auprès des Nations unies à New York depuis 1968.

notamment de la délégation chilienne. D'autres délégations – Brésil et Pérou, notamment – ont relevé avec un intérêt particulier la déclaration consacrée aux « hégémonies ».

Du côté de l'Europe occidentale, la délégation britannique s'est déclarée « enthousiasmée » par le discours. Elle a télégraphié à Londres pour suggérer à sir Alec Douglas-Home[1] d'adresser au Ministre un message de félicitations.

Les délégations scandinaves sont particulièrement satisfaites des propos concernant l'extension de l'Europe des Six. Elles approuvent avec chaleur – de même que la délégation hollandaise – le passage concernant l'aide au développement.

La délégation italienne se montre également très favorable. Un point surtout a retenu son attention : en reconnaissant qu'elle ne se plaçait pas « au premier rang de la puissance » la France ne se rapproche-t-elle pas des puissances moyennes, telle l'Italie ?

Je relève qu'aucune délégation occidentale ne nous a exprimé de préoccupations quant aux conclusions à tirer de notre plaidoyer sur l'universalité. Celui-ci n'a pas provoqué de question de la part de la mission d'observation de la République fédérale. Nos interlocuteurs allemands nous ont dit qu'ils avaient noté avec beaucoup d'attention le passage relatif au traité de non-recours à la force conclu entre Bonn et Moscou[2].

Plusieurs délégations, en particulier africaines, ont cru discerner dans le discours une pointe anti-américaine. Aucune remarque émanant de M. Yost[3] ou de ses collaborateurs ne vient à l'appui de cette interprétation. Ils savent que nous avons sur certains problèmes (admission de la Chine, Vietnam, etc.) des vues différentes des leurs, et ne s'étonnent pas que nous les exprimions avec franchise.

Venant après une série de discours[4] qui reflétaient essentiellement les soucis et les objectifs particuliers des gouvernements intéressés, l'intervention française est, dans le débat général, la première qui se situe d'emblée sur le plan des grands problèmes et des grandes préoccupations de la communauté internationale. D'où l'intérêt exceptionnel qu'elle a suscité.

(NUOI, *Organisation des Nations unies, 1970-1973, XXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies, n° 1183*)

[1] M. Alexander Frederick Douglas-Home, conservateur, est secrétaire d'État aux Affaires étrangères et aux Affaires du *Commonwealth* depuis 1970.

[2] Le traité germano-soviétique du 12 août 1970, complété par le traité signé avec la Pologne, le 7 décembre 1970, est la manifestation tangible de la volonté du chancelier Brandt de donner une nouvelle orientation à la politique extérieure de la République fédérale d'Allemagne vis-à-vis du camp socialiste.

[3] M. Charles Yost, diplomate américain, représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies depuis 1969.

[4] Brésil, Uruguay, Venezuela, Pérou, Japon. Se reporter aux télégrammes de New York n°s 2063 et 2078 à 2080 des 17 et 18 septembre 1970, 2090 du 19 septembre, non publiés.

125

M. MÉRILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1360 à 1366. *Amman, 21 septembre 1970.*

Diffusion réservée (*Reçu* : 14 h. 56).

Entretien avec le roi Hussein.

Je reviens d'Hommar[1] où j'ai eu avec le roi Hussein un long entretien. Il en ressort ce qui suit :

1- Le souverain m'a fait un tableau de la situation militaire dans le nord-ouest du pays. Elle n'est guère brillante. Les Syriens ont attaqué avec une division blindée, ils tiennent le périmètre compris entre Oum Queiss, Sirbid, le carrefour de Mafraq et Ramtha.

Les forces royales ont été prises de court, l'essentiel étant concentré à Amman. Ordre est donné aux unités blindées de faire mouvement vers les Syriens, de l'infanterie se chargeant maintenant de finir le nettoyage de la capitale. L'aviation jordanienne est intervenue, mais son action se révèle difficile, l'infrastructure qui lui est nécessaire étant empêtrée au nord-est (Mafraq, Azraq) dans le dispositif irakien.

2- À Amman les combats sont beaucoup moins intenses ; cette pause procède sans doute de l'écrasement par l'armée des principales positions tenues par les *feddayin*. Toutefois, ce qui reste en fait de commandos a intérêt désormais à se terrer et à attendre les résultats de l'intervention syrienne. En tout état de cause, la ville qui a tant souffert demeure en état de siège. Ses habitants sont privés de tout, il est radicalement impossible de communiquer et de sortir de chez soi, l'appel lancé ce matin par le maréchal Majjali[2] demandant à chacun de reprendre ses occupations normales est des plus platoniques.

3- Sur le plan diplomatique j'ai demandé au roi si Russes et Américains avaient bien reçu des communications – celle du 20 (mon télégramme no 1335)[3] et celle de ce matin 21 (mon télégramme no 1357)[4] – rigoureuse-

[1] Hommar est la résidence d'été du roi Hussein aux environs d'Amman.

[2] Le maréchal Habis El Majjali, commandant en chef des forces jordaniennes, est nommé le 30 juin 1969 premier conseiller du roi ; il redevient commandant en chef des armées le 15 septembre 1970 (voir télégramme d'Amman no 1227 du 16 septembre 1970 (Jo-5-3) non publié).

[3] Le télégramme d'Amman nos 1335 à 1337 du 20 septembre 1970 est intitulé : « démarche jordanienne ». Il relate l'intervention du directeur de cabinet du roi, M. Zeid Rifai, auprès de l'ambassadeur de France, M. Mérillon : à la suite de l'attaque syrienne du 20 septembre avec cinquante chars avançant en territoire jordanien de Ramtha à Mafraq pour faire la jonction avec des éléments de la résistance tenant le nord du pays. Le roi demande une intervention des quatre puissances condamnant cette violation de la souveraineté jordanienne ; Américains, Britanniques et Soviétiques ont été contactés dans les mêmes termes. Si une déclaration commune n'était pas possible, la Jordanie souhaite une déclaration à trois, voire deux voix.

[4] Le télégramme d'Amman nos 1357 à 1359 en date du 21 septembre 1970 consiste dans le message en anglais (communiqué à notre ambassadeur) que le roi Hussein adresse aux quatre

ment identiques à celles qui nous avaient été adressées. Le souverain m'a fait une réponse positive, ne laissant aucune place à l'ambiguïté (télégramme de M. Lucet nº 5510)[1].

J'ai dit alors ceci : les Américains viennent de prendre avec une large publicité des initiatives qui apportent peut-être dans l'immédiat au royaume hachémite un certain confort ; toutefois, ce qui compte, c'est de pouvoir agir directement sur Damas et éventuellement Bagdad. Seuls sont en mesure de le faire ceux qui ont du crédit dans ces capitales, soit Russes et Français. Aussi bien demeurait-il fort important que les Quatre puissent mener une action collective. Le souverain souhaite-t-il que ce type d'action soit engagée ? Il m'a répondu très nettement par l'affirmative. Hussein enfin doit regarder de tous côtés. Nasser va-t-il sortir de sa prudente réserve ? Que vont faire les Irakiens qui se tiennent toujours étrangement cois ? Et surtout Israël va-t-il être insensible à des développements qui lui offrent la possibilité de jouer politiquement ou militairement ? Telles sont les questions qui se posent effectivement et qui ajoutent à l'imbroglio.

Il apparaît dans ces conditions que si l'on veut éviter une intervention sur le terrain des uns ou des autres, dont les conséquences pourraient être désastreuses en ce qui concerne l'avenir même de la zone, l'action des Quatre peut être décisive, mais il faut bien évidemment que chacune des puissance intéressées y soit décidée sans trop d'arrière-pensées et que surtout les heures prochaines ne soient pas perdues.

(Afrique-Levant, Levant. Jordanie 1966-1970 relations politiques avec la France. Jo-6-2)

puissances (France, Grande-Bretagne, États-Unis, URSS) à la suite de l'intervention syrienne en Jordanie le 20 septembre de Ramtha à Mafraq pour faire la jonction avec des éléments de la résistance qui tiennent le nord du pays. Le roi expose toutes les difficultés qu'il rencontre outre l'attaque syrienne, telles que la lutte contre les *Feddayin* et la présence d'unités israéliennes autour des bases aériennes. C'est pourquoi il demande aux Quatre de faire pression sur le gouvernement syrien pour qu'il retire ses troupes.

[1] Le télégramme de Washington nos 5510 à 5515 du 20 septembre 1970 relate l'entretien entre l'ambassadeur de France à Washington et M. Sisco, secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les affaires des Nations unies, au sujet des demandes d'intervention du roi Hussein. M. Lucet insiste sur le danger d'une intervention militaire américaine. M. Sisco lui répond que le département d'État fait tout pour l'éviter ; l'ambassadeur de France s'inquiète alors de savoir pourquoi la procédure demandée par le roi (intervention des Quatre) n'avait pas été suivie, son interlocuteur réplique, qu'ignorant comment le roi Hussein s'était adressé aux Russes, on ne pouvait dans ces conditions envisager une déclaration commune des Quatre.

126

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CERLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD

T. n°s 222 et 223. *Paris, 21 septembre 1970, 21 h. 01*

Le Secrétaire général[1] a reçu cet après-midi le chargé d'Affaires d'Irak[2] qui venait, d'ordre de son gouvernement, nous demander d'intervenir auprès du roi Hussein pour obtenir un arrêt du « massacre des *feddayin* ». Il a insisté particulièrement sur la responsabilité dans les récents événements du nouveau gouvernement militaire jordanien, dont il a pris soin de dissocier l'action de celle du roi Hussein.

M. Alphand a pris note de cette communication et a dit à son interlocuteur que nous étions hostiles à tout recours à la violence d'où qu'elle vienne. Il lui a fait part de notre intervention auprès du gouvernement syrien[3] et lui a donné connaissance de la déclaration faite en début d'après-midi par la présidence de la République[4].

Nous comprenons l'amertume des Palestiniens, mais il convient que le gouvernement irakien sache que nous sommes persuadés que le recours à la force ne peut que donner à d'autres un prétexte pour intervenir. Une telle expansion de la violence est contraire aux intérêts des Palestiniens comme à ceux de l'entité arabe et du reste du monde. Nous pensons au contraire que c'est à la communauté des nations et plus particulièrement aux membres permanents du Conseil de sécurité de s'entendre sur les solutions à proposer pour trouver une solution au conflit qui soit acceptable par tous.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations politiques avec la France. IR 6-3*)

[1] Le Secrétaire général du Département est, depuis le 7 octobre 1965, M. Hervé Alphand, ambassadeur de France.

[2] Le chargé d'Affaires d'Irak à Paris est M. Tarik Al Khail.

[3] Par le télégramme n° 163 du 20 septembre 1970, Paris demande à son ambassadeur à Damas, M. André Nègre, de solliciter une audience du ministre des Affaires étrangères syrien après que les troupes syriennes ont pénétré en Jordanie. Paris met en garde Washington contre les dangers d'une intervention extérieure et s'interdit de prendre parti dans les différends entre gouvernements et organisations arabes, tout en déplorant les combats fratricides.

[4] Le communiqué de la présidence de la République du 21 septembre relative à la situation au Moyen-Orient est publié dans : *La documentation française – La politique étrangère de la France – textes et documents* – 2e semestre 1979, p. 69 « La France, qui juge inacceptable tout acte aboutissant à faire des victimes innocentes l'enjeu d'un conflit politique, déplore que ce conflit ait déclenché un affrontement aveugle et sanglant. Elle affirme solennellement que cette intervention extérieure crée d'ores et déjà et créerait éventuellement une situation dangereuse pour la paix mondiale. »

127

M. BURIN DES ROZIERS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1787 à 1799. *Rome, 22 septembre 1970.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : 23 h. 25).

Entretien avec M. Colombo

Votre Excellence m'avait chargé, il y a quelques mois, d'évoquer auprès de M. Rumor[1] la question du SECAM (votre télégramme nº 557)[2].

Le gouvernement de M. Rumor ayant démissionné avant que j'aie pu faire cette démarche, je m'en suis acquitté ce matin auprès du nouveau président du Conseil, M. Colombo.

Comme c'était la première fois que je demandais audience au chef du gouvernement depuis son entrée en fonction, je n'ai pas voulu aborder de but en blanc l'affaire particulière que j'avais à l'esprit. Je l'ai donc présenté comme l'illustration d'une pensée politique ayant trait aux rapports franco-italiens dans leur ensemble.

Ces rapports, ai-je dit à M. Colombo[3] d'entrée de jeu, sont heureusement dépourvus de tout caractère contentieux. Il n'existe pas entre la France et l'Italie de sérieux sujets de désaccord. Sans doute les deux pays n'ont-ils pas eu dans le passé et n'ont-ils pas encore aujourd'hui des vues identiques en ce qui concerne l'avenir de l'Europe. Entre l'Europe européenne telle que nous l'envisageons et l'Europe atlantique dont on se réclame volontiers ailleurs il peut y avoir place pour des divergences d'appréciation. Mais, dans la pratique, la portée de cette querelle s'est estompée depuis qu'à La Haye[4] les six pays membres de la Communauté européenne ont arrêté les étapes de la route à parcourir ensemble, la première, c'est-à-dire l'achèvement du Marché commun, a été finalement franchie en bon ordre et les deux suivantes, l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté, sont en cours. J'ai saisi cette occasion de rappeler à M. Colombo la nécessité de respecter l'échéance de fin d'année pour ce qui est de la ratification des accords relatifs aux finances communautaires.

Entre la France et l'Italie, ai-je poursuivi, il n'y a donc pas de litiges à régler, d'hypothèques à lever ou de malentendus à éclaircir. En revanche, leurs échanges de tous ordres ne sont pas, tant s'en faut, aussi animés que cela serait naturel et souhaitable. Cela tient sans doute pour une part au

[1] Mariano Rumor, démocrate-chrétien, président du Conseil des ministres italien à plusieurs reprises, dont la dernière du 27 mars 1970 au 6 août 1970.

[2] Télégramme de Paris à Rome nº 557 du 22 juin 1970, non publié.

[3] Emilio Colombo est désigné président du Conseil des ministres le 6 août 1970.

[4] La conférence des chefs d'État ou de gouvernement des Six se tient à La Haye les 1er et 2 décembre 1969. Voir *D.D.F.* 1969-II, nº 349.

fait que les deux pays étant l'un et l'autre des membres actifs et loyaux de l'OTAN et de la Communauté économique européenne beaucoup des questions qui se posent entre eux sont naturellement traitées au sein de ces deux organisations, ce qui restreint d'autant le cadre ouvert à leur coopération bilatérale.

Il existe pourtant un vaste domaine où, semble-t-il, l'Italie et la France auraient tout avantage, dans leur intérêt comme dans celui de leurs alliés, à concerter leurs points de vue et parfois leurs initiatives. Il s'agit du bassin méditerranéen. Le gouvernement français a d'ailleurs, à plusieurs reprises, fait connaître au gouvernement italien son sentiment à cet égard.

Cependant certains laissent entendre parfois qu'il appartiendrait à l'Europe, celle des Six ou celle des Sept, d'exercer son influence en Méditerranée plutôt qu'à la France et l'Italie spécifiquement. Cette vue des choses, ai-je dit à M. Colombo, répond-elle vraiment à la situation diplomatique réelle ? Il se trouve qu'aucun des États du bassin méditerranéen ne récuse nos deux pays en tant qu'interlocuteurs. Ceux-ci ont de ce point de vue une situation de fait privilégiée qui tient, entre autres choses, à l'esprit d'indépendance et d'objectivité dont leurs diplomaties ont témoigné dans le conflit du Moyen-Orient. Leur audience ne serait pas la même, à coup sûr, s'ils cessaient de parler et d'agir en leurs noms propres. Le gouvernement français ne songeait pas à contester la solidarité qui, dans le domaine de la défense, lie entre elles les puissances signataires du Pacte Atlantique dans toute la zone définie à l'article 6 du traité[1] sans en exclure éventuellement le théâtre d'opérations de l'Europe du Sud. Mais, pour tout le reste, la France et l'Italie avaient des responsabilités propres à exercer.

C'est dans cet esprit que la délégation française s'était élevée contre l'idée de confier aux représentants permanents de l'UEO[2] le soin de faire rapport sur la fonction méditerranéenne de l'organisation de l'Europe occidentale.

C'est dans cet esprit aussi que Votre Excellence avait entretenu à plusieurs reprises M. Moro soit directement, soit par mon entremise, d'une

[1] *Article 6* du Traité de l'Atlantique Nord (4 avril 1949, entré en vigueur le 24 août 1949) – « Pour l'application de l'article 5, est considérée comme une attaque armée contre une ou plusieurs des parties, une attaque armée :

– contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord, contre les départements français d'Algérie[1], contre le territoire de la Turquie ou contre les îles placées sous la juridiction de l'une des parties dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer ;

– contre les forces, navires ou aéronefs de l'une des parties se trouvant sur ces territoires ainsi qu'en toute autre région de l'Europe dans laquelle les forces d'occupation de l'une des parties étaient stationnées à la date à laquelle le Traité est entré en vigueur, ou se trouvant sur la mer Méditerranée ou dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer, ou au-dessus de ceux-ci ».

1. Le 16 janvier 1963, le Conseil de l'Atlantique Nord a noté que, s'agissant des anciens départements français d'Algérie, les clauses pertinentes du Traité étaient devenues inapplicables à la date du 3 juillet 1962.

[2] Le traité de Bruxelles est signé le 17 mars 1948, pour cinquante ans, par la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ce traité de coopération économique, sociale, culturelle, et essentiellement de défense collective, s'inscrit dans la logique du traité de Dunkerque de 1947 pour l'institution d'un système d'assistance mutuelle automatique en cas d'agression armée en Europe. En 1955, l'Allemagne et l'Italie rejoignent l'Union occidentale qui devient alors l'Union de l'Europe occidentale.

coopération éventuelle entre pays méditerranéens sous l'égide de la France et de l'Italie dans le domaine de la radio et de la télévision. C'est dans cet esprit enfin que nous souhaitons que l'Italie et la France adoptent, pour ce qui est de la télévision en couleurs, un même procédé qui serait naturellement appelé à devenir le procédé commun à l'ensemble de la Méditerranée.

Le président du Conseil m'a répondu qu'il partageait pour une bonne part le point de vue que je venais de lui exposer. Il admettait qu'en certaines circonstances la France et l'Italie avaient intérêt à s'épauler mutuellement en Méditerranée et que l'Europe elle-même y trouverait son avantage. Aussi bien se proposait-il de prendre connaissance du projet de coopération entre pays méditerranéens dans le domaine de la radio et de la télévision dont je venais de l'entretenir.

J'ai l'impression que M. Colombo a été sensible à l'aspect pragmatique de mon argumentation. Que la France et l'Italie agissent de concert en Méditerranée lorsque les circonstances leur prêtent plus d'audience qu'à leurs partenaires européens, cela lui paraît conforme à la nature des choses. Mais j'ai senti que l'idée européenne occupait trop son esprit pour que la vocation méditerranéenne de l'Italie puisse y tenir une large place.

À peine la conversation avait-elle pris fin sur ce sujet que le président du Conseil m'interrogeait sur ce qui lui tenait vraiment à cœur, c'est-à-dire la question européenne. Je rends compte de cette partie de notre entretien sous les numéros suivants[1].

(*Europe, EU, Italie, 1961-1970, relations politiques franco-italiennes, n° 403*)

128

M. Servoise, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1013 à 1028[2]. *Hanoï, 22 septembre 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu :* le 23, 12 h. 00).

Premier entretien politique

1/- J'ai été reçu par le vice-ministre des Affaires étrangères. À ma surprise ce n'était pas celui chargé des Affaires d'Europe[3], mais le vice-ministre

[1] Voir les télégrammes n°s 1800 à 1804, 1805 à 1807, 1809, tous du 22 septembre 1970, non publiés.

[2] Ce télégramme est rédigé par René Servoise, conseiller des Affaires étrangères, délégué général de France à Hanoï depuis le 26 août 1969.

[3] Hoang Van Loi, vice-ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères, chargé des Affaires d'Europe.

chargé de l'Asie et de l'Afrique[1] (voir annexe). Le directeur d'Europe[2] n'assistait pas à l'entretien.

Il s'est agi beaucoup plus d'une conversation d'une bonne heure que d'un exposé de part et d'autre. Cet échange a été rendu possible par M. Nguyen Co Thach qui, s'il a su rester extrêmement discret, ne s'est pas dérobé.

2/- Après l'échange d'amabilités d'usage où le vice-ministre m'a dit combien la présence de MM. Bettencourt[3] et Lipkowski[4] à la réception donnée à Paris pour le 25e anniversaire de la RDV[5] avait été notée et appréciée, j'ai été interrogé. J'ai saisi l'occasion – avant d'entrer dans l'examen de points particuliers – d'exposer et d'illustrer les vues sur la politique d'indépendance de la France telle qu'avait bien voulu me les commenter Monsieur le Président de la République. J'ai ainsi pu rappeler la déclaration faite lors de la conférence de presse de juillet sur « la ferme résolution » que devaient prendre les États-Unis d'évacuer l'Indochine et qui « constitue la base de tout »[6]. L'évocation du voyage en Chine de M. Bettencourt[7] a été l'occasion de parler de l'accueil réservé, des conversations avec le président Mao Tsé-toung, MM. Chou En-laï[8] et Li Hsien-hien[9] de la convergence de vues sur certains problèmes posés à la France et à la Chine – et enfin de la perspective d'un voyage en France d'un « ministre prestigieux » (Télégramme de Pékin nos 3221 à 3232)[10].

Un développement a suivi sur le très prochain voyage de M. le Président de la République en URSS[11] – puis sur la coopération existant et se développant dans des domaines très divers entre la France et les pays socialistes. Le dernier exemple de Renault en URSS et celui de la vente de 10 000 wagons en RDA, ont illustré cette évocation des bonnes relations

[1] Nguyen Co Thach, vice-ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères, chargé de l'Asie et de l'Afrique.

[2] Ha, directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère des Affaires étrangères nord-vietnamien.

[3] André Bettencourt, député français depuis 1951, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 23 juin 1970, ministre par intérim des Affaires culturelles à partir du 9 octobre 1970.

[4] Jean de Lipkowki, secrétaire d'État auprès du ministre français des Affaires étrangères depuis le 20 juin 1969.

[5] Cette réception pour le 25e anniversaire de la République démocratique du Vietnam est donnée le 2 septembre 1970.

[6] Lors de sa conférence de presse du 2 juillet 1970, Georges Pompidou déclare : « Et je ne peux pas ne pas répéter ce que j'ai d'ailleurs dit au Congrès des États-Unis, à savoir qu'il n'y aura de perspective de paix en Indochine que le jour où les États-Unis auront pris d'eux-mêmes et volontairement la ferme résolution d'évacuer l'Indochine. Là est la base de tout, et à partir de là, on peut espérer que toutes les interventions et toutes les immixtions de toute espèce cesseront, et que chacun de ces malheureux États de l'Indochine retrouvera la possibilité de la vie, de la paix, de l'indépendance et, je le souhaite, de la neutralité. »

[7] André Bettencourt se rend en visite officielle en Chine du 7 au 21 juillet 1970.

[8] Chou En-laï, Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 1er octobre 1949.

[9] Li Hsien-nien, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1954.

[10] Voir ci-dessus ce télégramme du 12 juillet 1970.

[11] Georges Pompidou se rend en visite officielle en Union soviétique du 6 au 13 octobre 1970.

avec les pays socialistes, évocation répondant aux instructions du Président, et un peu appuyée de ma part, mais évocation nécessaire en effet, à Hanoï même, subsiste un arrière plan de méfiance dans le *Politburo* contre toute coopération avec un pays qui n'est pas « rouge et expert ». Mes collaborateurs et moi le déplorons dans l'application quotidienne du programme de coopération. Ainsi, les Vietnamiens n'ont jusqu'ici utilisé qu'un tiers des bourses – ainsi le conseiller culturel et notre docteur n'ont jamais été admis à l'Hôpital Saint-Paul[1] à qui nous fournissons un précieux matériel, etc.

3/- L'occasion fut ensuite donnée d'examiner en détail certains problèmes se posant en Indochine.

-A/- *Laos* :

L'intérêt de la RDV pour une formule quelconque de cessez-le-feu allégeant son flanc droit, libérant des troupes et garantissant enfin la sécurité des multiples pistes Hô Chi Minh est évident. Après avoir réaffirmé la spécificité de chacun des trois problèmes (donc de leur solution), mon interlocuteur a déclaré néanmoins que les États-Unis, par leur stratégie globale à partir de bases situées en dehors du Vietnam, n'avaient pas intérêt à abandonner celles-ci au moment où les fronts s'étendent alors que leurs effectifs se réduisent. Aussi était-il peu réaliste d'espérer une solution « laotienne ». Cependant, seuls, les EU endossaient la responsabilité d'un état de choses prolongeant une guerre dans un pays où les princes[2] pourraient s'entendre (dans les discours vietnamiens, Souvanna Phouma a retrouvé son titre de prince).

En d'autres termes, Hanoï, officiellement, souhaite que le Laos retrouve un statut de « neutralité » (dont le contenu sera à définir). Il appuie en conséquence les efforts faits en ce sens. Sur le plan dialectique, il affirme que rien ne s'oppose à une paix au Laos, (même si la guerre continue au Vietnam), si ce n'est Nixon « conseiller du prince Souvanna Phouma ». Pratiquement, Hanoï ne croit pas que les États-Unis renonceront aux multiples « facilités » qu'ils ont au Laos tant que la guerre persiste. Ainsi, pour Hanoï, la paix au Vietnam paraît constituer la condition préalable au retour de la paix, et au Laos et au Cambodge.

-B/- *Cambodge* :

Mon interlocuteur a commencé par s'étendre sur le rôle de la France au Cambodge et l'importance de son implantation. Je l'ai arrêté en lui demandant de comparer cette implantation avec celle des 600 000 Vietnamiens

[1] Fondé en 1911 par les sœurs de Saint Paul de Chartres, cet hôpital est devenu suite à l'accord du 26 novembre 1956 entre la République française et la République démocratique du Vietnam, un hôpital mixte placé sous la gestion conjointe des deux gouvernements fonctionnant avec la collaboration des médecins vietnamiens et français. Mais il devint un établissement purement vietnamien au début de 1960.

[2] Le prince Souvanna Phouma, chef de la faction neutraliste laotienne, Premier ministre du gouvernement d'union nationale depuis le 23 juin 1962. Et le prince Souphanouvong, président du Néo Lao Hak Sat depuis 1956. En juillet 1962, il est nommé vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement provisoire d'union nationale.

de l'époque, et celle des 320 000 Chinois ? Le vice-ministre a ri et il a enchaîné en m'interrogeant sur l'avenir du Cambodge ? Pas plus que lui, je n'ai été en mesure de le prédire.

M. Nguyen Co Thach paraît manifester pour le court terme un certain pessimisme, mais il affirme son optimisme pour l'issue finale. Il est certain que le commandement vietnamien se trouve dans le présent face à un problème de priorité dans l'emploi de ses divisions et de choix d'objectifs par rapport au Sud-Vietnam, tant que le Cambodge reste ce qu'il est devenu : un champ de bataille fixant les forces vietnamiennes.

Interrogé sur la position de la France à l'égard de la nomination d'un nouvel ambassadeur du Cambodge à Paris, je lui ai fait connaître l'état des choses[1].

-C/- *Vietnam* :

M. Nguyen Co Thach n'aurait pas été vietnamien s'il n'avait pas saisi l'occasion de réaffirmer les points essentiels d'une position connue et en particulier la nécessité – après le départ des Américains – de laisser les Vietnamiens traiter entre eux seuls les affaires les concernant.

Le problème de la « vietnamisation » ne préoccupe pas Hanoï mais l'inquiète réellement. Le vice-ministre donnait l'impression de vouloir être rassuré en posant des questions orientées sur les résultats de cette politique. Le Premier ministre[2] lui-même s'était d'ailleurs livré à une véritable séance d'exorcisme en dénonçant à 37 reprises dans son dernier discours la vietnamisation « vouée à l'échec » (les colonialistes français ont été eux anathématisés 15 fois).

-D/- *États-Unis* :

Questionné, je crus pouvoir lui répondre que les EU semblaient avoir pris la résolution de réembarquer leurs troupes mais que le Président ne paraissant pas craindre d'être débordé par son opinion, semblait décidé à appliquer son propre calendrier. La carrière de Nixon révèle un manœuvrier habile et tenace. Commentaire du vice-ministre : « Nixon met son habileté au service de son obstination ». Selon M. Nguyen Co Thach, les EU s'emploient à gagner du temps pour trouver les moyens de rester – sous une forme ou sous une autre – au Sud-Vietnam.

Il restait peu de temps pour évoquer la coopération. En lui déclarant souhaiter qu'une autre occasion me soit offerte d'en discuter – aux échelons appropriés – je me suis borné à dégager les conditions de son succès.

En employant des comparaisons simples, j'ai exprimé le vœu que l'on évite de vouloir tout et tout de suite. Que le mouvement se démontre en

[1] Sonn Voeunsaï, ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965, est nommé ambassadeur à Washington en mai 1970. Il rejoint son nouveau poste le 5 juin. Le 4 mai 1970, le gouvernement de Phnom Penh présente une demande d'agrément de Truong Cang comme nouvel ambassadeur à Paris. Cette demande restant sans suite de la part du gouvernement français, le gouvernement de Phnom Penh se résigne à nommer un chargé d'Affaires en avril 1971.

[2] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

marchant et qu'avant de courir l'enfant marche à quatre pattes, etc. Le vice-ministre m'a répondu que dans son pays, un proverbe affirmait que « c'est le premier pas qui compte ».

Il y a plus qu'une nuance. Dans l'esprit des Vietnamiens, le premier pas c'est, par exemple, l'engagement de construire une centrale électrique de 500 MW, livrée clés en mains en 1976, alors que dans notre esprit, l'amorçage de la pompe c'est d'abord une mission d'études sur le projet puis, en premier palier, la construction de deux groupes de 60 MW. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point.

Avant de terminer, je rapporte quelques remarques révélatrices. Mon interlocuteur a fait allusion aimable au soutien accordé à la cause du Vietnam par les États francophones à Lusaka[1]. Une autre aux accords signés avec le Premier ministre de Ceylan[2], montrant ainsi l'intérêt porté à notre coopération avec le monde extérieur.

En bref, une conversation d'information où l'amabilité n'était plus exclue et un interlocuteur qu'il serait souhaitable de conserver.

ANNEXE

Nguyen Co Thach :

Âgé d'environ 40 ans, s'exprimant en vietnamien et ne comprenant pas toutes les nuances de notre langue, M. Thach est un produit de l'équipe Pham Van Dong. Il l'a déjà accompagné dans certaines missions à l'étranger, notamment à Pékin et à Djakarta. Il est au physique robuste, plus chinois du Nord que vietnamien. Il est aussi assuré que M. Hoang Van Loi (vice-ministre chargé des questions d'Europe) est inquiet – aussi relativement ouvert que l'autre est fermé – aussi intuitif que l'autre est raisonneur et dogmatique.

Comment s'expliquer ce changement ?

Ou bien il exprime la volonté du premier de se saisir des questions de relations avec la France qui constituent non pas son domaine réservé, mais tout au moins sa spécialité (chef de la délégation à Genève, il a été ensuite ministre des Affaires étrangères pendant huit ans).

Ou bien, c'est déjà une manifestation du remaniement de l'équipe qui serait en cours, selon certaines rumeurs.

Toute information biographique que le Département pourrait avoir sur Nguyen Co Thach me serait utile.

(*Collection des télégrammes, Hanoï, 1970*)

[1] Du 8 au 10 septembre 1970, la conférence des non-alignés de Lusaka réunit 52 pays.

[2] Du 14 au 21 septembre 1970, Sirimavo Bandaranaïke, Premier ministre de Ceylan depuis le 29 mai 1970, est en visite officielle en France. Le 16 septembre, elle signe un accord-cadre devant servir de base juridique aux échanges culturels entre les deux pays.

129

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE DANS LES PAYS DE L'OTAN
AINSI QU'À MOSCOU ET HELSINKI.

T.C. nº 317. *Paris, 22 septembre 1970,* 11 h. 45

Immédiat

Me référant au document PO/70/411 et à votre télégramme nº 1461[1], je peux vous donner, en vue de la réunion du 23 septembre[2] les indications suivantes concernant nos réflexions actuelles sur la conférence européenne.

1) *Conférence européenne et « conditions préalables ».*

A) Le gouvernement français, qui est favorable au principe d'une conférence européenne sur la sécurité, a affirmé qu'elle ne pourrait se réunir avec des chances de succès que si des progrès substantiels étaient réalisés dans les conversations relatives à l'Allemagne et à Berlin. Cette position est proche de celle qui est exprimée dans le paragraphe 15 du communiqué de la dernière session ministérielle de l'Alliance[3].

Il ne s'agit pas pour nous de « conditions préalables », mais d'éléments permettant d'apprécier la situation en Europe.

De ce point de vue, il est hors de doute que les perspectives sont devenues plus favorables à la réunion de la conférence depuis la signature du traité

[1] Le télégramme nos 1461 à 1465, daté du 1er septembre 1970 en provenance de la représentation française auprès de l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord, est intitulé : « projet de conférence sur la sécurité et la coopération européennes ». Il analyse le document de l'OTAN PO/70/411 émanant du secrétariat général de l'Alliance et faisant le point sur les propositions de Budapest relatives au projet de conférence sur la sécurité et la coopération européennes. Le Secrétaire général pose la question au sujet de l'ouverture de la conférence sans conditions préalables ou s'il faut soit attendre, soit tenir compte de progrès dans les négociations en cours à Berlin. En outre le Conseil devra examiner les propositions concernant l'ordre du jour sur les questions commerciales (Marché commun) et sur la réduction des forces. La question de la création, après la première conférence européenne, d'un organisme permanent est soulevée.

[2] La réunion des membres permanents du Conseil de l'OTAN est prévue pour le 23 septembre 1970.

[3] Le paragraphe 15 du communiqué final du Conseil ministériel de l'OTAN tenu à Rome les 26 et 27 mai 1970 est ainsi rédigé : « Pour autant que seront enregistrés des progrès à la suite de ces conversations, et dans les conversations en cours notamment en ce qui concerne l'Allemagne et Berlin, les gouvernements alliés se déclarent prêts à établir des contacts multilatéraux avec tous les gouvernements intéressés. Ces contacts auraient principalement pour objet de déterminer quand il sera possible de convoquer une conférence, ou une série de conférences, sur la sécurité et la coopération européennes. L'établissement d'un organisme permanent pourrait être envisagé comme un moyen, parmi d'autres, de procéder, le moment venu, à des négociations multilatérales ». Les conversations évoquées sont précisées au paragraphe 14, du communiqué final, il s'agit de conversations exploratoires entre toutes les parties intéressées sur toutes les questions touchant à la paix (télégramme nº 1122 du 27 mai 1970 émanant de la représentation française à Bruxelles).

de Moscou[1]. Mais la conversation sur Berlin constitue pour nous un élément d'appréciation essentiel. Les améliorations qu'elle peut apporter sont souvent envisagées, dans l'opinion occidentale, et en Allemagne notamment, comme la contrepartie attendue des engagements souscrits par la RFA envers Moscou. Une consolidation de la situation occidentale à Berlin-Ouest permettrait de compenser les effets du renforcement de la RDA que ne manquerait pas d'entraîner la conférence européenne. Aussi estimons-nous qu'un aboutissement favorable des échanges de vues quadripartites contribuerait grandement à faciliter un accord sur la réunion de cette conférence. On peut ajouter que les contacts interallemands sont eux aussi à prendre en considération, car si la conférence se réunit avant qu'ils aient progressé, la RDA pourra s'estimer dispensée par ce succès de renoncer aux conditions rigoureuses dont elle a entouré jusqu'à présent l'acceptation du *modus vivendi* proposé par M. Brandt.

B) Faut-il donc se refuser à entamer les « conversations multilatérales » dans l'attente d'un aboutissement de ces pourparlers ? Il semble préférable au stade actuel d'éviter toute formule trop rigide. On peut dire que des progrès ont été réalisés, que les perspectives de la conférence s'en trouvent d'ores et déjà rapprochées, qu'il devient ainsi possible de penser à la forme que prendront le moment venu les conversations préparatoires ; que cependant des discussions très importantes restent à conclure et qu'il faudra tenir compte, pour la suite, de leur évolution.

2) *Conversations multilatérales.*

Notre souci principal est qu'aucune procédure de préparation ne soit adoptée, qui ne permette à tous les pays intéressés d'être associés directement aux travaux préparatoires à tous leurs stades.

Les trois formules envisagées depuis quelques mois – réunion des chefs de mission accrédités à Helsinki, conférence d'experts proposée par les Autrichiens et conférence préparatoire suggérée par les Roumains – répondent à ce critère et seraient à ce titre acceptables. Compte tenu de la nécessité de procéder avec prudence, surtout au premier stade, nous avons surtout retenu les mérites de la méthode finlandaise, qui est la plus simple et celle qui engage le moins, mais nous n'avons fait encore aucun choix.

Éventuellement ces diverses procédures pourraient être utilisées successivement, comme on l'a suggéré du côté yougoslave.

Quelle que soit la solution retenue, nous croyons souhaitable que les conversations multilatérales ne portent pas que sur la procédure – lieu, date, participation, etc. – mais également, dans une certaine mesure, sur le fond. Sans aller jusqu'à discuter en détail tous les sujets qui devraient être abordés, les pays participants devraient, au stade de la préparation, procéder à une sorte de discussion raisonnée de l'ordre du jour de la conférence,

[1] Le traité germano-soviétique sur le non-recours à la force est signé le 12 août 1970. Son texte est publié.

en vue de s'assurer que sous le même vocable les uns et les autre n'ont pas en vue des idées tout à fait différentes.

3) *Organisme permanent.*

Nous avons interrogé les pays de l'Est sur cette question et nous avons obtenu d'eux quelques indications (cf. note de la direction d'Europe en date du 19 septembre, qui vous est communiquée par ailleurs). Nous serions également très heureux de connaître les vues de nos partenaires de l'Alliance.

En ce qui nous concerne, nous étudions ce sujet, mais nous ne sommes pas encore arrivés à des conclusions.

4) *Propositions des pays socialistes pour l'ordre du jour de la conférence.*

Nous notons, comme nos partenaires, les allusions des pays socialistes aux « discriminations », formule qui en effet vise, entre autres, le Marché commun, mais il s'agit d'une question au sujet de laquelle les pays occidentaux ne sont pas sans défense.

En ce qui concerne les différences entre le concept de « réduction mutuelle et équilibrée des forces » et le concept de « réduction des forces étrangères » figurant dans les documents de Budapest[1], elles confirment le bien fondé des objections que nous avons toujours élevées envers une attitude qui consisterait à mettre ce problème en avant pour en faire le critère principal de la bonne volonté des pays socialistes. Nous doutons qu'ils soient sérieusement intéressés par une discussion sur les forces, et leur proposition de Budapest, qui élude le sujet, tend à le montrer. Or la discussion dans d'autres domaines peut être utile.

Au demeurant, la France ne s'étant pas associée à la déclaration de Rome relative à cette question, vous pouvez vous abstenir de participer à sa discussion, vous bornant à recueillir les renseignements qui seront fournis à vos collègues, tant sur les intentions de leurs gouvernements, que sur celles des pays de l'Est, et auxquelles le Département attache de l'intérêt.

D'une façon générale, les indications ci-dessus sont à utiliser en cas de besoin selon les occasions qui vous seront fournies par le déroulement de la discussion. Il est préférable que vous ne vous livriez pas à un exposé d'ensemble de notre position.

(*Pactes 1961-1970 – Organismes de l'Otan. Conseil des représentants, tâches, sécurité européenne. PAN 3-2-2*)

[1] Au sujet de la conférence de Budapest voir plus haut le télégramme de Paris à la représentation française auprès de l'OTAN n°s 388 et 389 du 21 juillet 1970.

130

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. n°s 307 à 311[1]. *Paris, 23 septembre 1970.*

De la part de la direction du Trésor,
pour le conseiller commercial[2].
Communiqué Beyrouth n°s 454 à 458
pour le conseiller financier[3].

Le protocole financier d'aide à la Turquie pour 1970 a été signé le 16 septembre[4] à Paris par MM. Deguen[5], chef de service à la direction du Trésor et Canturk[6], secrétaire général du ministère turc des Finances.

À cette occasion, il a été rappelé aux autorités turques que nous attachons un intérêt particulier à un règlement satisfaisant des contentieux nés des contrats passés entre le gouvernement d'Ankara et certaines sociétés françaises et concernant la construction de bases et installations dans le cadre du programme d'infrastructure OTAN. Nos interlocuteurs ont pris note de cette déclaration et se sont engagés à examiner cette affaire dans un esprit de coopération.

Par ailleurs, le consortium OCDE d'aide à la Turquie a tenu sa 27e session les 17 et 18 septembre. À son ordre du jour, figuraient principalement l'examen du plan de stabilisation mis en vigueur par les autorités turques après la dévaluation de la livre intervenue le 10 août dernier[7] et le recensement des aides supplémentaires que les gouvernements des pays membres du consortium étaient disposés à consentir à la Turquie en vue d'accroître les chances de succès de ce plan.

[1] Ce télégramme est signé pour ordre par M. Christian d'Aumale, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1968.

[2] Le conseiller commercial, chef des services d'expansion économique est M. Robert Dugoujard.

[3] Le conseiller financier, avec résidence à Beyrouth, est M. René Mermoux.

[4] Soit la veille de la réunion, à Paris, du consortium OCDE d'aide à la Turquie qui se tient les 17 et 18 septembre. Le texte du protocole financier franco-turc signé à Paris, le 16 septembre est transmis à la direction des Affaires économiques et financières au Département, sous le bordereau d'envoi n° 25 du 13 octobre 1970 et est classé dans le dossier d'archives : *coopération technique et économique, n° 112.*

[5] M. Daniel Deguen, administrateur civil, chef du service des Affaires internationales à la direction du Trésor (ministère de l'Économie et des Finances).

[6] M. Kemal Canturk, secrétaire général du ministère turc des Finances.

[7] La livre turque est dévaluée le 9 août de 66,66 %. Les mesures prises par le gouvernement turc à la suite de cette dévaluation et les demandes d'aides formulées sont exposées dans les télégrammes d'Ankara n°s 665 à 667, 668 et 669 du 10 septembre 1970, non publiés. Se reporter aux dépêches du conseiller commercial près l'ambassade de France en Turquie RD/1730 du 13 août 1970 et RD/2361 du 10 novembre 1970, faisant le point de la situation, jugée fluide, au contour imprécis, trois mois après la dévaluation du 10 août 1970, sans qu'on puisse en tirer de conclusion définitive, non reproduites.

L'analyse de la situation économique et financière du pays a conduit les experts du Fonds monétaire à estimer que le plan était réaliste et sérieux. Des inquiétudes ont été formulées essentiellement sur l'évolution des prix après la récente dévaluation ; les délégués de la Turquie ont affirmé la volonté de leur gouvernement de réduire progressivement les délais mis au règlement des importations de façon à ce que les transferts en retard soient intégralement exécutés au 1er janvier 1971.

Trois pays membres du consortium seulement ont répondu aux demandes d'accroissement de l'aide et ont obtenu les remerciements des représentants de la Turquie :

– les États-Unis ont accordé une aide-programme supplémentaire de 25 millions de dollars ;

– l'Allemagne fédérale a consenti à un report d'échéances de la dette turque à son égard d'environ 12 millions de dollars, sans exclure, par ailleurs, l'octroi de crédits d'aide supplémentaires, si le besoin devait s'en faire sentir ;

– la France, enfin, a répondu par anticipation à la demande présentée par les autorités d'Ankara en acceptant que les crédits mis à la disposition de la Turquie en 1970 par le protocole financier bilatéral soient relevés de 30 millions de francs par rapport à leur niveau normal.

Le représentant de la Banque mondiale a annoncé l'intention de cet organisme d'accroître substantiellement le montant des crédits qu'il consent à la Turquie ; la banque envisage de financer au cours des années à venir des projets à hauteur de 80 à 100 millions de dollars par an, alors que le rythme annuel des années 60 a été de 10 millions de dollars environ ; elle va, en outre, accorder une ligne de crédit de 30 millions de dollars à la TSKB[1].

Enfin, le président du consortium a insisté sur son désir de voir le comité directeur de l'accord monétaire européen, qui se réunit à la fin de ce mois, répondre favorablement aux demandes présentées par Ankara.

(*Europe, Turquie, 1961-1970, coopération technique et économique, 1970, nº 112*)

[1] TSKB : *Turkiye Sinai Kalkinma Bankasi*, banque d'investissements et de développement industriel, a été fondée en 1950 par un groupe de banques et de sociétés d'assurances avec le concours de la Bourse d'Istanbul et de la Chambre de Commerce de cette ville, avec l'assistance technique de la BIRD. Pour plus de détails, se reporter à la note du conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient près l'ambassade de France à Beyrouth, nº 964 du 14 octobre 1964, non reprise.

131

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Situation interne et externe du Congo-Kinshasa

N. *Paris, 23 septembre 1970.*

L'ordre et la stabilité politique ont continué à caractériser la situation intérieure de la République Démocratique du Congo pendant l'année écoulée.

L'autorité du président Mobutu n'a pas été contestée. L'armée lui est fidèle. Le Mouvement Populaire de la Révolution[1], parti créé en 1968 par le Chef de l'État[2], lui est dévoué. Sous sa direction, il œuvre à la consolidation de l'unité nationale. Armature politico-administrative du pays, il a acquis une emprise grandissante sur les affaires publiques ; il est reconnu comme la seule formation politique autorisée.

L'opposition, divisée et dénuée de moyens, est soumise au contrôle vigilant du pouvoir quand elle n'a pas cru devoir accepter les offres de réconciliation. Les étudiants qui avaient manifesté en juin 1969[3] contre le régime ont été mis au pas, puis amnistiés. Les quelques protestations élevées contre le système du parti unique ont été sans lendemain, le peuple congolais aspirant à la paix, à la sécurité et au progrès économique.

C'est dans ce contexte que la République Démocratique du Congo va au mois de novembre prochain[4] choisir le Parlement – la vie parlementaire ayant été suspendue en 1967 – et élire par la voie démocratique le général Mobutu, candidat unique à la Magistrature Suprême.

[1] Le 19 avril 1967, lors de la conférence des gouverneurs de Province, le général Mobutu rend publique la création du parti dont il se désigne président : le Mouvement populaire de la Révolution (MPR). Se reporter aux dépêches de Kinshasa n° 696/AL du 27 avril 1967, intitulée : « Du Mouvement populaire de la Révolution » et n° 846/Al du 25 mai 1967, sous-titrée : « Du Manifeste du MPR », qui est plutôt un programme, signé au cours d'une réunion politique tenue le samedi 20 mai 1967. Le premier congrès du MPR s'ouvre à Kinshasa le 22 mai 1970. Trois résolutions principales sont adoptées dont la troisième, la plus importante quant à la politique générale du pays, puisque toutes les institutions de la République sont subordonnées au MPR et fonctionnent sous son contrôle. Voir la dépêche de Kinshasa n° 683/AL du 9 décembre 1970 sur l'intégration du parti dans les institutions.

[2] Il y a erreur de datation, le MPR est fondé en avril 1967.

[3] Des incidents d'une extrême gravité ont éclaté le 4 juin 1969 à Kinshasa. Les étudiants de l'université de Lovanium se sont opposés aux forces de l'ordre, armée et police. Le bilan officiel est de 6 morts et 12 blessés du côté des manifestants, 4 militaires grièvement blessés, 2 adjudants portés disparus, 2 officiers de gendarmerie « lynchés » et hospitalisés dans un état grave. Se reporter à la dépêche de Kinshasa n° 810/AL du 7 juin 1969, non publiée. Les premières audiences pour juger les étudiants auteurs des manifestations s'ouvrent le 4 août, d'autres suivent le 14 août, le 18 août, le 27 août et le 5 septembre. Le général Mobutu, à l'occasion de son 39e anniversaire, accorde, le 14 octobre 1969, une amnistie générale à tous les étudiants impliqués à des titres divers dans les manifestations de juin 1969.

[4] Les élections législatives sont fixées aux 14 et 15 novembre 1970.

Le président Mobutu a poursuivi ses efforts en vue du développement économique de son pays, auquel il a donné, cette année, la priorité. Il a réaffirmé son souci de mener une politique libérale et de « porte ouverte » propre à susciter les concours étrangers. Ceux-ci se sont offerts nombreux, illustrant l'intérêt croissant qu'inspire le redressement du Congo.

Les efforts de développement économique ont été servis par la politique étrangère réaliste du président Mobutu qui, au nom du non-alignement, entend diversifier les relations extérieures de son pays.

Avec les États d'Europe de l'Est, le Congo-Kinshasa entretient des rapports qui demeurent encore limités voire prudents ; on note cependant des ouvertures récentes à l'égard de la Roumanie[1] et de la Yougoslavie[2].

Les liens d'amitié et de coopération avec la Belgique, qui reste le partenaire privilégié, se sont renforcés comme en a témoigné le séjour du roi Baudouin au Congo dans la deuxième quinzaine du mois de juillet dernier[3]. Ceci ne paraît pas cependant susceptible de nuire aux intérêts et aux bonnes dispositions du Congo à l'égard des autres pays occidentaux, qu'il s'agisse de ceux du Marché commun ou de la Grande-Bretagne, du Japon et des États-Unis. La récente visite du général Mobutu à Washington[4] semble en particulier avoir ouvert des perspectives particulièrement favorables aux investissements privés américains au Congo.

Enfin, au plan des relations interafricaines qui sont dans leur ensemble bonnes, il convient de mentionner la réconciliation intervenue le 16 juin dernier entre le Congo-Kinshasa et la République Populaire du Congo (Brazzaville) qui met fin à deux ans de périlleuse tension.

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, politique intérieure, 1970, nº 94*)

132

COMPTE RENDU

de l'entretien entre M. Pompidou et M. Malfatti

le 24 septembre 1970

C.R.

M. Malfatti[5] : C'est un grand honneur que vous me faites en me recevant. Je voudrais saluer en vous un grand Européen, l'homme qui a pris

[1] Visite en Roumanie du général Mobutu, du 26 au 29 août 1970.

[2] Le général Mobutu se rend en visite officielle en Yougoslavie du 29 août au 1er septembre 1970.

[3] Le roi Baudoin 1er de Belgique et la reine Fabiola effectuent une visite officielle en République démocratique du Congo du 17 au 30 juin 1970.

[4] Du 3 au 20 août 1970.

[5] Franco Maria Malfatti est président de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970.

l'initiative, en proposant la rencontre de La Haye[1], de relancer la construction européenne. Les travaux actuellement consacrés à l'union économique et monétaire et à l'élargissement de la Communauté tirent leur impulsion de cette conférence.

M. Pompidou : J'ai reçu plusieurs fois votre prédécesseur[2]. Je suis heureux que vous vous trouviez maintenant à la tête de la Commission.

La tâche est difficile. Chacun des pays de la Communauté pense d'abord à ses intérêts, et c'est un travail permanent de les maintenir liés.

Il n'est pas aisé d'apprécier exactement le rôle[3] de la Commission. À une certaine époque, son président avait l'impression qu'elle constituait l'embryon d'un super gouvernement. À d'autres moments, il avait le sentiment de n'être qu'un figurant.

Il me semble que la vérité se situe entre ces deux extrêmes. Nos pays sont trop divers pour que la Communauté puisse progresser autrement que d'un commun accord, toujours remis en cause et toujours restauré.

Le Conseil des ministres[4] ne cessera pas d'être l'instance qui prend les décisions et fait faire à la Communauté des pas en avant.

La Commission n'en est pas réduite pour autant à appliquer simplement les décisions du Conseil. Elle a un rôle d'aiguillon, doit manifester de l'esprit d'initiative et rechercher des solutions aux problèmes. Ceci exige beaucoup de tact et de connaissance des hommes, qualités qui expliquent le choix porté sur vous par les gouvernements.

La Commission a son rôle à jouer dans la négociation avec la Grande-Bretagne[5]. La France avait envisagé de confier à la Commission le soin de la conduire. Nos partenaires ont préféré que le président du Conseil garde la direction des opérations. Bien sûr, la Commission est en tout état de cause étroitement associée à ces travaux. Nous souhaitons et nous pensons que la négociation aboutira. L'issue dépend avant tout de la Grande-Bretagne. Il ne faut pas laisser les Anglais mener le jeu, accumuler les

[1] La conférence des chefs d'État ou de gouvernement des Six se tient à La Haye les 1er et 2 décembre 1969. Voir *D.D.F.* 1969-II, nº 349.

[2] Jean Rey, belge, est président de la Commission des Communautés européennes du 16 juillet 1967 au 30 juin 1970.

[3] Suite à la signature des traités de Rome, le 25 mars 1957, donnant naissance à la Communauté économique européenne et Euratom, deux nouvelles commissions sont créées : la Commission de la Communauté économique européenne et la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. En 1967, ces trois commissions fusionnent en une seule institution : la Commission des Communautés européennes. La Commission européenne remplit les missions suivantes : présentation de nouvelles propositions législatives, mise en œuvre des politiques et gestion des programmes, gestion et exécution du budget, défense de la législation européenne, représentant de l'Union européenne sur la scène internationale.

[4] Le Conseil de l'Union européenne ou Conseil des ministres est composé des ministres des États membres. Les participants changent en fonction de l'ordre du jour. La présidence du Conseil est assurée, à tour de rôle, par les États membres, pour une période de six mois. Le Conseil des ministres adopte les lois européennes, fixe les objectifs politiques de l'UE, coordonne les politiques nationales, résout les différends qui opposent les États membres entre eux ou à d'autres institutions. Son siège est à Bruxelles, parfois à Luxembourg.

[5] Le Royaume-Uni a formulé une demande officielle d'adhésion aux Communautés européennes en mai 1967. Les négociations s'ouvrent le 30 juin 1970.

objections et acculer les Six au bord d'une rupture, dont ils auraient à assumer la responsabilité. Nous ne devons pas subir les menaces anglaises.

M. Malfatti : Dans l'hypothèse que vous évoquez, on ne pourrait pas parler d'une véritable négociation.

M. Pompidou : Il faudra s'attacher à trouver des modalités et des formules satisfaisantes. Il n'y a pas d'ostracisme français, mais il ne faut pas que les Anglais nous dictent leurs conditions.

Il faut s'attaquer pour commencer aux problèmes les plus difficiles. Je suis convaincu qu'il y a une solution à chacun d'eux. Nous ferons tout pour aider à les trouver, mais l'Angleterre doit y mettre du sien.

M. Malfatti : J'apprécie hautement ce que vous dites. Tout le monde souhaite que la négociation trouve une conclusion satisfaisante.

J'estime, pour ma part, que l'élargissement contribuera à renforcer la Communauté sur le plan économique comme sur le plan politique.

Il n'existe pas de lutte d'influence entre la Commission et le Conseil. Je crois avec mes collègues que la procédure retenue donne à la Commission toutes les possibilités de se faire entendre.

La Commission sera prête vers le 15 octobre, à présenter au Conseil ses observations sur le document anglais[1] relatif au financement de la Communauté.

La préoccupation qui avait été manifestée en juillet reste actuelle : si nous voulons aboutir, il ne faut pas nous enliser dans les détails techniques.

Aujourd'hui le risque existe que les Anglais s'accrochent à leur document qui ne semble pas très sérieux. On ne doit pas tomber dans une confrontation de chiffres. Ce serait un exercice sans grande satisfaction. Il ne serait d'ailleurs pas bon que la négociation passe des hommes politiques aux techniciens. Je me demande d'autre part s'il était souhaitable de livrer à l'opinion publique anglaise des chiffres qui ne peuvent que l'effrayer.

La Communauté doit s'efforcer de ramener la négociation sur de grands thèmes politiques.

M. Pompidou : L'attirail de chiffres des Britanniques semble montrer qu'ils ne sont pas d'accord avec l'esprit de la politique agricole commune.

M. Malfatti : Je rappelle volontiers les phrases prononcées récemment par M. Rippon[2] et l'assurance formelle donnée par M. Barber[3] en juillet

[1] Sur ce sujet, se reporter au télégramme du service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières, Paris 22 septembre 1970, intitulé : *Négociations d'adhésion du Royaume-Uni*, ainsi qu'à la Note n° 257 CE du 20 octobre 1970, sur les *conséquences financières de l'élargissement*. Ces deux documents ne sont pas reproduits mais sont classés dans le carton d'archives Marché commun, 1969-1971, n° 768.

[2] Geoffrey Rippon, homme politique britannique appartenant au parti conservateur, membre du parlement, devient chancelier du duché de Lancastre le 25 juillet 1970.

[3] Anthony Barber, chancelier du duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes du 20 juin au 20 juillet 1970, puis chancelier de l'Échiquier.

que la Grande-Bretagne acceptait l'organisation commune des marchés agricoles et l'abandon du système des *deficiency payments*[1].

M. Pompidou : Telle qu'elle est conçue la politique agricole commune repose d'abord sur la préférence communautaire. Le pays qui importe de l'étranger doit payer un droit qui ramène le prix du produit importé au niveau du prix communautaire.

M. Malfatti : On ne retrouve pas cette idée dans le document anglais.

M. Pompidou : Le problème est pour eux de rompre avec de vieilles habitudes.

M. Malfatti : Il y a aussi le cas de la Nouvelle-Zélande.

M. Pompidou : Il faut faire comprendre aux Anglais qu'ils doivent consentir de gros efforts pour parvenir à un grand but. Ils pourraient demeurer hors du Marché commun. Des arrangements seraient alors concevables. Mais s'ils veulent entrer, ils doivent être conscients du grand pas politique qu'ils auront à accomplir.

M. Malfatti : Comme je le disais, il existe un lien entre ces problèmes et ceux relatifs au renforcement.

Dès la fin de cette année, on peut espérer parvenir à des progrès concrets sur la voie de l'union économique et monétaire, c'est-à-dire à la première étape. Je crois que des décisions pourraient être prises quant au mécanisme de soutien financier à moyen terme et à un nouveau programme économique à moyen terme.

Le groupe Werner[2] est en train de mettre au point un document définitif. Pour sa part, le gouvernement fédéral allemand, comme vient de me l'indiquer un des adjoints de M. Schiller[3], semble prêt à accepter qu'on réduise au cours de la première étape la marge de fluctuation entre les monnaies des Six de 1,50 à 1 %.

On peut commencer à envisager le grand but défini à La Haye, la transformation politique.

La position de la Commission et de la Communauté est qu'il ne faut pas que les négociations d'élargissement empêchent le Marché commun d'avancer. Sur la question de la pêche, nous avons été fermes.

Je me demande s'il n'existe pas actuellement la possibilité d'accélérer la construction européenne. Dans cet ordre d'idées, une négociation menée

[1] Les marchés agricoles des États membres étaient déjà organisés de différentes manières sur le plan national. Les systèmes d'intervention diffèrent d'un pays à l'autre et peuvent être classés selon deux formules : le système des aides directes au revenu des agriculteurs, système ayant cours au Royaume-Uni avant son adhésion à la Communauté et appelé *deficiency payments* et le système de soutien des prix sur le marché intérieur combiné avec une protection vis-à-vis de l'extérieur. C'est le système préconisé lors de la conférence de Stresa et choisi depuis pour la plus grande part de la production agricole de la CEE originelle.

[2] Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis le 6 février 1969, est chargé le 6 mars 1970 de diriger le groupe d'experts mis en place afin d'explorer les possibilités de progrès vers une union économique et monétaire par étapes. Le rapport dit du groupe Werner est présenté officiellement le 8 octobre 1970.

[3] Prof. Karl Schiller, ministre de l'Économie (SPD) de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

avec lenteur n'aurait pas de répercussion sur le rythme des travaux prévus d'ici la fin de l'année, mais risquerait d'en avoir par la suite.

M. Pompidou : J'essaie pour ma part de m'en tenir à des idées simples. Il faut continuer d'avancer. Néanmoins, il est raisonnable de penser aussi aux autres ; nous devons nous soucier de ne pas prendre de décisions inacceptables pour les pays candidats et de ne pas susciter de nouveaux obstacles. Je pense à la pêche, aux problèmes monétaires, aux règlements agricoles. Sur la politique monétaire il faut éviter de prendre des positions trop rigides, d'adopter des calendriers trop précis.

Sur la question des marges de fluctuation, je suis prudent. L'affaire n'est concevable que si les Six parviennent à définir une position commune les uns vis-à-vis des autres et tous vis-à-vis de l'extérieur.

M. Malfatti : L'impression retirée de Copenhague[1] est encourageante de ce point de vue.

M. Pompidou : Je suis plus sceptique. Il n'est pas sûr que, si les Américains avaient exercé de fortes pressions, le front des Six ne se serait pas fissuré.

De toutes façons, nous n'allons pas faire la guerre au dollar. Nous souhaitons pouvoir vivre par nous-mêmes. Mais il ne faut de *diktat* ni d'un côté ni de l'autre.

M. Malfatti : Je voudrais aborder les problèmes institutionnels. Mon tempérament ne me pousse pas à me complaire dans des analyses juridiques et je préfère m'en tenir au plan des faits. Le rôle de la Commission est bien défini, et je me refuse à procéder dans ce domaine par analogies. La Commission est la gardienne des traités et dispose d'un pouvoir d'initiative. Ses rapports avec le Conseil sont clairs, et les deux organismes peuvent faire du bon travail. Il n'existe pour moi pas de problème d'affrontement entre idéologies différentes.

J'ai évoqué avec M. Schumann la question du rôle de la Commission dans la construction politique européenne. Ce rôle me paraît insuffisamment mis en lumière dans le rapport Davignon[2].

Si les travaux des Ministres en ce domaine sont évoqués annuellement au sein de la Commission politique de l'Assemblée européenne, la Commission ne doit pas être tenue à l'écart. Au fur et à mesure qu'on progresse concrètement en matière économique et monétaire des problèmes politiques se posent.

La Commission, par exemple, dispose du droit d'initiative dans le domaine de la politique commerciale commune ; à ce propos je voudrais proposer de réduire le délai consenti aux pays membres pour traiter bilatéralement avec les pays à commerce d'État.

[1] La dixième réunion du groupe Werner se tient à Copenhague les 23-24 septembre 1970.

[2] Étienne Davignon, belge, a été chef de Cabinet de Paul-Henri Spaak et de Pierre Harmel de 1964 à 1969. Le 27 octobre 1970, les ministres des Affaires étrangères des Six adoptent, à Luxembourg, le « rapport Davignon » sur les problèmes de l'unification politique européenne. Ce rapport a été préparé par un comité réunissant les directeurs des Affaires politiques des ministères des Affaires étrangères sous la présidence d'Etienne Davignon. Ce document, également appelé « rapport de Luxembourg » est publié au *Bulletin des Communautés européennes,* n° 11/70, p. 9-14.

M. Schumann m'a dit qu'il était d'accord pour que la Commission se fît entendre par les Ministres dans les domaines de sa compétence.

M. Pompidou : Je n'ai rien contre la possibilité donnée à la Commission de se faire entendre dans la discussion politique.

Ceci dit, si nous devons aller vers une confédération, celle-ci se présentera comme une prolongation du Conseil et non de la Commission. Je suis hostile à la technocratie. Nous devons veiller à éviter l'inflation de fonctionnaires, danger accru par la venue éventuelle d'Anglais et de Scandinaves, et la paralysie que créent des bureaux trop étoffés.

En ce qui concerne l'Assemblée parlementaire, je suis plus réservé. L'organisme constitue un peu un faux-semblant et n'est pas un Parlement puisqu'il n'y a pas de responsabilité du Conseil des ministres.

Sur le problème des rapports avec les pays de l'Est, nous avons réclamé un délai. L'aspect commercial des choses n'est pas le seul. Le monolithisme de la Communauté risque en effet de favoriser le monolithisme des pays communistes.

M. Malfatti : Nous sommes en présence d'une obligation communautaire. En matière de politique commerciale commune, la Commission a des compétences propres.

Un autre problème bien distinct, c'est celui des rapports entre la Communauté et le Comecon[1]. Il n'y a pas à mon avis de commune mesure juridique entre les deux organismes. Le Comecon n'a pas de politique commerciale commune. La Commission n'y a pas d'équivalent. D'autre part, celle-ci représente, à la différence du Comecon, la Communauté dans les organismes économiques internationaux.

M. Pompidou : Les Soviétiques chercheront à lier les deux problèmes. En fait, ils veulent maintenir leur autorité sur les satellites. On l'a vu dans le domaine politique avec l'accord germano-soviétique, qui anticipe sur les traités que pourrait conclure l'Allemagne avec la Pologne et la RDA. On reconnaît le droit à l'URSS de fixer les frontières d'autres États.

M. Malfatti : Les différents pays d'Europe ne doivent pas en arriver à traiter la deuxième puissance mondiale comme un pays en voie de développement. J'aime à dire en plaisantant qu'on pourrait être amené, à la limite, à inclure l'URSS dans les pays africains et malgaches associés à la Communauté. C'est une appréciation personnelle que je vous livre.

M. Pompidou : Je vois très bien tout ce que votre remarque contient de vrai.

[1] Le Conseil d'assistance économique mutuelle ou Conseil d'aide économique mutuelle (*Caem*, également désigné par l'acronyme anglais *Comecon*) était une organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste, créé par Staline en 1949 en réponse à l'OECE capitaliste. Cet organisme avait pour but la meilleure planification et la spécialisation des industries nationales des pays communistes. Après la Seconde Guerre mondiale, les pays dits « socialistes » ont adopté au sein du Caem le *clearing* (compensation) bilatéral, seule méthode applicable aux échanges extérieurs d'un pays à économie planifiée. Ils ont ensuite introduit le *clearing* multilatéral, plus propice à surmonter les obstacles au développement des pays du *Caem* et où le « rouble transférable » devait jouer le rôle d'unité comptable.

M. Malfatti : En ce qui concerne le problème de la ratification de l'accord sur les ressources propres de la Communauté, M. de Koster[1] m'a dit que le Parlement néerlandais procéderait à la ratification avant le 1er janvier.

Du côté italien, d'après M. Colombo, le Conseil des Ministres approuvera incessamment le projet de loi et M. Russo[2], ministre chargé des rapports avec le Parlement, fera les démarches nécessaires pour que le texte soit inscrit à l'ordre du jour de la Chambre.

M. Pompidou : Notre propre budget a été présenté en tenant compte des nouvelles dispositions. Qu'en est-il du budget de la Commission ?

M. Malfatti : Notre budget ne pose pas de problèmes, à ce qu'en disent les fonctionnaires français compétents avec qui contact a été pris.

M. Pompidou : Je vous souhaite bonne chance dans l'accomplissement de votre mission. Vous trouverez toujours auprès de moi l'aide nécessaire.

(*Secrétariat général, entretiens et messages, septembre-novembre 1970, nº 45*)

133

M. Mérillon, Ambassadeur de France à Amman,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1468 à 1472 *Amman, 25 septembre 1970.*

Immédiat. (*Reçu* : 18 h. 30).

Secours français à la Jordanie.

Je réponds au télégramme nº 490 du Département[3].

1- Cette ambassade a pris contact dès réception du télégramme cité en référence avec la délégation en Jordanie du CICR (délégation qui est désormais dirigée non plus par M. Boizard mais par le Docteur Marti). Cette délégation, après avoir pris les contacts qu'elle estimait utiles, nous a déclaré qu'elle se félicitait de la venue demain samedi 26 de la mission médicale française et que, bien évidemment, elle donnait à la dite mission tout patronage dont elle pourrait avoir besoin. En tout état de cause l'accord des autorités jordaniennes avait été officiellement donné dès l'origine du projet (mon télégramme nº 1445)[4].

[1] Hans de Koster, secrétaire d'État aux Affaires étrangères des Pays-Bas depuis 1967.

[2] Carlo Russo, ministre italien du Commerce extérieur du 24 juin au 12 décembre 1968, ministre chargé des rapports avec le Parlement.

[3] Le télégramme de Paris nos 490 et 491 du 25 septembre demande à l'ambassadeur à Amman de se mettre en rapport avec le représentant local du comité international de la Croix-Rouge, M. Boizard, en vue d'obtenir du gouvernement jordanien l'accord de mise en route d'un détachement médical français.

[4] Par le télégramme d'Amman nº 1445 du 24 septembre 1970 l'ambassadeur de France à Amman, M. Mérillon, informe Paris qu'il a fait part au roi Hussein des dispositions prises par la France en vue d'apporter une aide humanitaire à la Jordanie et transmet les remerciements du roi.

2- Il me paraît, en accord avec le CICR, que notre mission pourrait être utilisée au mieux à proximité du camp de réfugiés palestiniens de Wahdat, qui a le plus souffert de récents affrontements, d'autant que l'hôpital de cette section de la ville a été détruit aux 9/10e. Ce projet n'est réalisable que si la section hospitalière dont fait état le télégramme nº 480[1] du Département est munie de tentes et d'un groupe électrogène.

3- Il conviendrait, compte tenu de la situation réellement dramatique que connaît la ville, que notre mission puisse disposer en matière de ravitaillement et d'eau d'une totale autonomie, du moins pour les trois ou quatre premiers jours.

4- Nos appareils pourraient éventuellement au retour évacuer sur Beyrouth des blessés graves (télégramme nº 483 du Département)[2]. Il conviendrait de munir si possible les deux appareils des brancards qui, je crois, font partie de leur équipement habituel.

5- Le Département m'a laissé entendre (télégramme nº 483) qu'un troisième *Transall* pourrait arriver à Amman le lundi 28 ; outre, les médicaments, il serait souhaitable qu'il puisse être chargé de vivres qui font ici cruellement défaut. Ce troisième appareil pourrait obéir aux mêmes horaires que les deux premiers – ces horaires apparaissant les meilleurs, compte tenu des circonstances.

6- Je souhaiterais recevoir d'urgence confirmation de la mise en route de notre mission.

(Collection de télégrammes, Amman 1970 arrivée)

134

M. Puaux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1316/DE *Le Caire, 25 septembre 1970.*

Métro du Caire

Le contrat d'études entre le ministère égyptien des Transports et la Société Française d'Etudes et de Réalisations de Transports Urbains

[1] Le télégramme de Paris nos 480 et 481 du 23 septembre annonce que le Conseil des ministres a décidé d'envoyer une aide médicale de deux équipes chirurgicales, soit 40 personnes, et d'une section hospitalière de 50 lits. Le tout sera transporté, sous le patronage de la Croix-Rouge, par des appareils militaires français, dont l'atterrissage est prévu pour le 26 septembre.

[2] Le télégramme de Paris nos 483 à 486, daté du 24 septembre 1970, annonce que les deux équipes (43 personnes) et le matériel (20 tonnes) seront embarqués sur deux *Transall*, le 26 au matin. Un troisième *Transal* partira le 28, apportant vivres et médicaments nécessaires pour le fonctionnement des deux équipes. Le télégramme poursuit en demandant au CICR d'acheminer personnel et matériel sur le lieu où doit s'exercer leur activité, et termine en précisant qu'il attache de l'importance à ce que la cocarde tricolore et la Croix-Rouge sur fond blanc figurent sur les appareils.

(SOFRETU), filiale de la RATP, en vue des études et, éventuellement, de la supervision des travaux pour la construction du métro du Caire, a été signé le 21 septembre 1970.

Jusqu'à la dernière minute, les négociations ont été difficiles et il a fallu l'intervention de M. Hassan Touhami, ministre d'État, secrétaire général de la Présidence[1], pour tempérer quelque peu les prétentions de son collègue des Transports[2]. Il semble toutefois à la lecture des lettres ci-jointes en copies[3], que notre conseiller commercial[4] adresse à son département et à M. Arasse[5], président de la SOFRETU, que certaines clauses du contrat présentent une certaine ambiguïté qu'il serait encore temps de lever.

Quoiqu'il en soit, on ne peut que se réjouir de la signature de cet accord qui permettra d'attacher le nom de la France au métro du Caire et sans doute d'obtenir des contrats pour la livraison de matériel. Du côté égyptien – j'en ai eu divers témoignages – on se félicite de voir notre pays contribuer à une œuvre d'intérêt général dont l'exécution se révèle chaque jour plus urgente.

(Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, RAU, relations économiques avec la France. RAU 6-4)

[1] Hassan Touhami, né en 1924, fait une carrière militaire avant d'être nommé en mai 1968 conseiller du président Nasser. Le 15 juillet 1969 il est secrétaire général de la Présidence de la République et cumule cette fonction, à partir du mois d'août, avec celle de secrétaire général de l'Union socialiste pour le Caire.

[2] L'ingénieur Ali Zeine El Abedine Saleh, né en 1917, ingénieur mécanicien diplômé de l'université du Caire, est depuis 1965 président du conseil d'administration de l'organisme des industries mécaniques. Nommé ministre des Transports le 20 mars 1966, il est reconduit depuis dans cette fonction.

[3] Les pièces jointes à la présente dépêche de M. Puaux ne sont pas reproduites. Il s'agit de deux lettres du 24 septembre 1970 émanant du conseiller commercial, M. Lacoste, adressées au ministre de l'Économie et des Finances et appelant son attention sur quelques observations relatives au contrat, notamment certaines clauses au sujet des garanties et de l'article XIV traitant de l'annulation du contrat.

[4] M. Lacoste est conseiller commercial près l'ambassade de France au Caire.

[5] Raymond Arasse, inspecteur général de l'Économie nationale, fait partie des différents cabinets d'Antoine Pinay. Depuis 1967 il est président directeur général de la Société française d'études et de réalisation des transports (SOFRETU).

135

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À TÉHÉRAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 456 à 458. *Téhéran, 26 septembre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 11 h. 01).

Vente à l'Iran de 24 Fouga Super Magister

Le bureau des achats à l'étranger de l'armée iranienne vient de faire officiellement connaître à l'attaché militaire auprès de cette ambassade[1] l'intention de l'armée de l'air iranienne d'acheter 24 appareils *Fouga Super Magister*[2].

Les autorités iraniennes précisent, dans leur communication, qu'elles acceptent les conditions techniques et les délais de livraison figurant dans les propositions dont le colonel Marchal les avait saisies[3].

Elles demandent que la société nationale des industries aérospatiales[4] délègue auprès d'elles à bref délai un représentant muni des pouvoirs l'habilitant à négocier les conditions de prix, de paiement et de crédit relatifs à cette vente.

Selon les renseignements recueillis par cette ambassade, les négociations ainsi envisagées porteraient principalement sur le montant de l'acompte à la commande que les autorités iraniennes s'efforceraient de faire réduire pour des raisons de difficultés budgétaires temporaires. L'année budgétaire iranienne se termine, en effet, le 21 mars et l'achat dont il s'agit n'avait pas été prévu dans le présent budget.

La portée de ces négociations n'échappera pas au Département. Leur succès ouvrirait la première brèche importante dans un marché d'armements qui a été jusqu'à présent une chasse gardée anglo-saxonne. Il ne manquerait pas, en outre, d'avoir une influence favorable sur le déroulement des pourparlers en cours avec la SNIAS pour la fourniture à l'Iran de

[1] Le colonel Jean-Michel Marchal est, depuis 1968, attaché des forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air français près l'ambassade de France à Téhéran avec compétence pour l'Afghanistan.

[2] Le CM170 *Magister* est un avion à réaction subsonique construit en France par l'Aérospatiale-Potez-Fouga au début des années 1950, et initialement destiné à l'entraînement des pilotes militaires. Le premier vol eut lieu le 23 juillet 1952 et sa mise en service en 1962. En 1954, le *Fouga Magister* est retenu par l'OTAN comme avion à réaction d'entraînement de base. La version initiale CM170 *Magister* comporte des réacteurs Marboré II et le CM170.2 *Super Magister* est construit avec des réacteurs Marboré VI, nouvel équipement radio.

[3] Se reporter au télégramme de Téhéran nos 472 à 475 du 1er octobre, non publié.

[4] La Société nationale des industries aérospatiales (SNIAS), originellement société nationale industrielle aérospatiale résulte de la fusion, le 1er janvier 1970 de trois sociétés spécialisées dans ce domaine : Nord-Aviation, Sud-Aviation et la société pour l'étude et la réalisation d'engins balistiques (SEREB). Le président directeur général en est Henri Ziegler.

missiles et la construction d'une usine destinée à les fabriquer (mon télégramme nº 421)[1].

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, questions militaires, nº 1723*)

136

M. Kosciusko-Moriset, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française auprès de l'Onu

à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2239 à 2240. *New York, 26 septembre 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu :* le 27 à 0 h. 06).

M. Ralph Bunche[2] m'a confié les perplexités de U Thant[3]. Le Secrétaire général ne sait que faire et se propose de consulter individuellement les Quatre. Il a retenu par ses basques le malheureux Jarring[4] que son inutilité rend physiquement malade et qui voulait regagner Moscou. La situation apparaissait au secrétaire adjoint à peu près en ces termes : les Arabes ne croient plus à l'initiative Rogers[5] ; le roi Hussein[6] est discrédité et la Jordanie va tendre à devenir comme le Sud-Vietnam, un protectorat militaire américain ; les Israéliens multiplient les déclarations annexionnistes et sont plus loin que jamais d'accepter la résolution 242[7]. Le plus modéré d'entre eux, M. Eban[8] a rencontré hier le Secrétaire général qui l'a trouvé absolument intraitable sur la question de l'évacuation des territoires

[1] Le télégramme nos 421 à 423 du 10 septembre 1970, non publié, reprend le thème de la « Coopération industrielle franco-iranienne dans le domaine des armements » et les suites, du côté français, des deux missions qui séjourneront, respectivement en Iran du 19 au 29 septembre et du 29 septembre au 11 octobre, afin d'examiner avec l'organisation iranienne des industries militaires, les possibilités de coopération dans le domaine du montage et de la fabrication de missiles (*Exocet* notamment) et dans celui de la fabrication de poudres et d'explosifs.

[2] M. Ralph Johnson Bunche, diplomate américain, est le secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques spéciales des Nations unies.

[3] M. Sithu U Thant est Secrétaire général des Nations unies depuis le 30 novembre 1961.

[4] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 27 novembre 1967 représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient. Il entreprend des missions dans les capitales des pays concernés par le conflit. Il interrompt sa mission le 26 mars 1970 et retourne à Moscou. L'acceptation, le 25 août, de la proposition américaine du 20 juin 1970, amène M. Jarring à reprendre sa mission. Cependant à la suite des événements de Jordanie en septembre, il se sent découragé et arrête ses consultations.

[5] Au sujet du plan Rogers, du nom du secrétaire d'État américain, voir plus loin la note de M. de Lipkowski au Ministre du 27 octobre 1970 (note) et aussi le télégramme de Washington nº 3701 du 20 juin 1970, non publié.

[6] Ibn Tallal Hussein est roi de Jordanie depuis 1952.

[7] Pour la résolution nº 242 du Conseil de sécurité voir *D.D.F.* 1967-II, nº 257.

[8] M. Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis le 12 janvier 1966.

occupés. Chacun se pose la question : « Que vont faire les Quatre ? ». On serait tenté d'ajouter : « Que pensent-ils faire, à moins d'initiative nouvelle ? ».

Nous nous réunissons mercredi 30 prochain. D'ici là, j'aurai sans doute vu, à sa demande, le Secrétaire général. Je serais reconnaissant au Département de me faire tenir ses instructions.

(Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Proche-Orient, relations extérieures, relations avec l'ONU. Pro 7-IB)

137

NOTE
DE LA DIRECTION AFRIQUE-LEVANT, SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Évolution interne et externe du Burundi depuis l'automne 1969

N[1]. *Paris, 26 septembre 1970.*

La tentative de coup d'État préparée, au mois de septembre de l'année dernière[2], par des éléments appartenant à l'ethnie hutu a été déjouée. Les condamnations sévères infligées par le tribunal militaire ont jusqu'à présent mis un coup d'arrêt aux revendications de caractère ethnique. Cette péripétie n'a fait que confirmer l'autorité du président Micombero. Le calme a prévalu sur l'ensemble du territoire burundais. Le régime a, en outre, enregistré un succès en se ralliant la majorité de la jeunesse estudiantine.

Dans le domaine économique, la situation n'a pas connu de sensibles améliorations. Le Burundi, démuni de ressources naturelles, reste en grande partie tributaire des aides extérieures pour son développement économique, social et technique.

Il mène une politique étrangère non alignée et tend à se départir des positions extrémistes qui étaient les siennes il y a quelques années. Ses relations avec la Belgique, son premier fournisseur d'aide, se sont améliorées après la période de tension de l'automne dernier ; le Roi des Belges a ainsi

[1] Cette note émane de Mlle Isabelle Dutilleul, secrétaire adjoint des Affaires étrangères, à la direction Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique, depuis mai 1968.

[2] Le 16 septembre 1969, au camp militaire de Bujumbura, un officier « hutu », le capitaine Katariho a manifesté son opposition au mode de recrutement employé par les autorités militaires qui n'enrôlaient plus que des soldats « tutsi ». M. Barnabé Kanyaruguru, ministre hutu du Plan et de l'Économie, aurait, à la suite de cet incident, rédigé un pamphlet intitulé « Une situation explosive au Burundi ». Le Ministre est arrêté et incarcéré ainsi qu'un certain nombre d'autres personnalités, militaires et civiles. Ils sont accusés d'atteinte à la Sûreté intérieure de l'État. Les enquêtes se poursuivent pendant tout le mois d'octobre et jusqu'au 15 novembre 1969. Le procès s'ouvre le 20 novembre, le verdict est rendu le 17 décembre par le tribunal militaire, le 21 décembre 1969, vingt-trois des accusés sont exécutés. Se reporter à la dépêche de Bujumbura n° 1022/AL du 27 décembre 1969, non publiée, qui retrace ces événements.

reçu un accueil cordial lors de sa récente visite au Burundi[1]. Par contre, huit « diplomates » soviétiques dont la présence n'était pas justifiée par le volume de l'assistance octroyée par Moscou ont été expulsés au mois de septembre 1969[2]. Les rapports américano-burundais ont, quant à eux, tendance à se développer dans un climat plus confiant[3].

L'année écoulée a été également marquée par un resserrement des liens entre le Burundi et le Congo-Kinshasa. Celui-ci a octroyé une aide financière qui, sans répondre totalement aux demandes de Bujumbura, est venue en temps opportun soulager le trésor burundais. Enfin, tout en n'étant pas membre de l'OCAM[4], le Burundi a manifesté à nouveau son intérêt pour l'organisation.

(*Afrique-Levant, Afrique, Burundi, 1966-1972, politique intérieure, 1970, nº 11*)

138

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

N. nº 492/DAM. *Paris, 26 septembre 1970.*

Au cours des derniers mois, le général Bokassa a pris, de façon délibérée, un certain nombre de mesures qui, peu à peu, ont entraîné une grave détérioration de nos rapports avec son pays. C'est ainsi que, le 22 juillet dernier, il a retiré l'agrément à notre ambassadeur à Bangui[5] ; le 29 août[6], il a remis

[1] Le roi Baudoin et la reine Fabiola de Belgique ont visité le Burundi du 4 au 7 juillet 1970. Ce voyage du roi Baudoin de Belgique consacre la normalisation des relations entre la Belgique et le Burundi qui ont subi une crise durant le dernier trimestre de l'année 1969. L'aide belge s'élève à 890 millions de francs burundais en aide technique et financière. Se référer à la dépêche de Bujumbura nº 746/AL du 11 juillet 1970 passant en revue la situation politique au Burundi du 27 juin au 11 juillet 1970.

[2] Huit membres de l'ambassade de l'URSS à Bujumbura ont quitté la République du Burundi le 30 août 1969. L'ambassadeur soviétique à Bujumbura est M. Mikhaïl Egorovitch Krukov.

[3] Avant son départ en congé, le 24 août 1970, M. Thomas P. Melady, ambassadeur des États-Unis à Bujumbura, depuis le 31 janvier 1970, s'est entretenu avec le ministre de l'Économie, le commandant Martin Ndayahoze, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Libère Ndabakwaje. Les entretiens ont porté sur le programme en cours concernant la prospection minière sur le territoire du Burundi, les programmes de coopération entre les deux pays, le renforcement de l'aide américaine dans le domaine des affaires sociales. L'ambassadeur Melady a remis au commandant des Forces armées, le lieutenant-colonel Ndabemeye du matériel pour les foyers sociaux de l'Armée pour une valeur de 4100 dollars.

[4] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), groupement francophone, issue des transformations de l'UAM (Union africaine et malgache créée en 1961), instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, a pour but la coopération économique, culturelle, technique et sociale entre ses membres. Les pays membres de l'OCAM sont : Cameroun, RCA (République centrafricaine), Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

[5] Se reporter à la lettre adressée par le président Bokassa au président Pompidou, nº 390/CS/PR du 22 juillet 1970, publiée ci-dessus.

[6] Voir la lettre du 29 août 1970, transmise par le télégramme de Bangui nos 1091 à 1094 du 31 août, par laquelle le président de la République centrafricaine demande le rapatriement de tous

à notre disposition les coopérants en matière d'agriculture et d'élevage ; le 16 septembre[1], il a décidé de retirer le décanat à notre représentant ; à diverses reprises, il a provoqué l'arrestation ou la détention en République centrafricaine de Français résidents ou en visite.

Pour que personne ne s'y trompe, le général Bokassa ou ses collaborateurs immédiats se sont, tout au cours de cette période, répandus en allusions désobligeantes à l'égard de la France et de son action en Afrique, plus précisément en République centrafricaine.

Devant ces faits, nous pouvons soit continuer à observer l'attitude d'expectative qui a été la nôtre jusqu'ici, soit réagir en faisant savoir au gouvernement centrafricain qu'une telle situation ne peut durer et que nous avons décidé de prendre diverses mesures.

I.- *Attitude d'expectative* :

Elle peut se justifier par l'espoir que, ses finances étant de plus en plus mal gérées (le déficit budgétaire atteindra vraisemblablement quelque 4 milliards de francs CFA à la fin de cette année, pour un budget de 12 milliards), la République centrafricaine devra bien, tôt ou tard, se tourner vers nous pour faire face aux besoins les plus pressants.

Cette solution a l'inconvénient, dans l'immédiat, tout au moins, de laisser traîner les choses, de permettre au général Bokassa de porter de nouveaux coups à notre influence et à nos intérêts et, par là, de décontenancer les gouvernements des autres pays africains qui attendent nos réactions.

Elle a en revanche l'avantage de ne pas fournir au général Bokassa de motif d'adopter, comme son caractère l'y porte, des solutions extrêmes et de le laisser peu à peu s'engluer dans une situation rendue chaque jour plus précaire par l'amenuisement de notre aide, l'absence prolongée des coopérants retenus en France et l'impossibilité où il se trouve d'obtenir des solutions de remplacement dans les pays de l'Est.

II.- *Attitude de réaction* :

a) Depuis le mois de juillet, le général Bokassa a refusé de recevoir notre ambassadeur, puis notre chargé d'Affaires[2] à Bangui. Aussi la question se pose-t-elle de déterminer la procédure à suivre pour avertir le gouvernement centrafricain.

les conseillers techniques français servant dans les secteurs de l'Agriculture et de l'Élevage de la RCA au titre de la coopération.

[1] Dans la soirée du 16 septembre 1970, Radio-Bangui a donné connaissance d'un décret portant désignation du doyen du corps diplomatique en RCA. Selon ce texte, « à compter du 16 septembre 1970, le représentant du Saint-Siège auprès de la RCA sera désormais le doyen du corps diplomatique ». Cette décision est en contradiction formelle avec l'art. 1 de l'accord de coopération en matière de politique étrangère du 13 août 1960 (*Journal Officiel de la République centrafricaine* du 7 octobre 1960). Il s'agit de Mgr Mario Tagliaferri, nommé pro-nonce apostolique en République centrafricaine depuis le 5 mars 1970. Le pro-nonce est un prélat de même rang diplomatique que le nonce, mais auquel le titre de doyen n'est pas attaché de droit. Il peut cependant l'obtenir à l'ancienneté (déterminée suivant la date de son accréditation).

[2] M. Jean Merlot est premier conseiller près l'ambassade de France à Bangui depuis mai 1970.

Le choix s'offre entre une lettre de Monsieur le Président de la République au général Bokassa, une note au gouvernement centrafricain, remises l'une ou l'autre par le chargé d'Affaires, enfin une communication à M. Kombot-Naguemon[1] à l'occasion de son prochain voyage à New York où il arriverait le 14 octobre.

b) La lettre, la note ou la communication (dont un projet est joint à la présente note) devrait faire état des mesures que nous sommes décidés à prendre dans le domaine de la Coopération, soit immédiatement, soit à l'expiration d'un certain délai, par exemple à partir du 1er janvier, si d'ici là le gouvernement centrafricain ne revenait pas à de meilleurs sentiments. À cet égard, la situation se présente de la manière suivante :

– Opérations FAC[2]. Pour 1970, les crédits ouverts par le FAC se montent à 1,6 million de francs (contre 12,1 millions en 1969), auxquels il est prévu que doivent s'ajouter quelque 10 millions pour la route Bambari-Bakouma (route de l'uranium). Sur ce 1,6 million, 708 000 F ont été engagés (équipement de l'école normale de Bangui) ; pour les deux autres opérations prévues (lutte contre les grandes endémies et reconnaissance d'indices miniers), les conventions de financement n'ont pas été signées.

Un crédit de 2 millions ouvert en 1968 et nécessaire à l'équipement de la faculté de Droit de Bangui, que le gouvernement centrafricain désire ouvrir cette année, n'a pas encore été versé.

– Coopérants. Leur effectif était, au 1er juin 1970, de 638, dont il faut déduire les 64 affectés au développement rural, remis, à notre disposition, et une partie des 52 agents des organismes de recherche et d'intervention, dont certains ont dû être fermés[3]. Le reste (552) se partage en trois grandes catégories :

– enseignants et culturels	279
– militaires	74
– divers	162 (dont 72 pour la santé)

Les coopérants ne présentent pas tous le même intérêt pour la République centrafricaine. Il apparaît que celle-ci ressentirait particulièrement :

– le départ des pilotes d'avions, en premier lieu de l'équipage du Mystère 20 personnel du général Bokassa (2 officiers et 1 mécanicien).

[1] M. Nestor Kombot-Naguemon est ministre des Affaires étrangères de la RCA depuis le 17 septembre 1969, promu ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la Coopération lors du remaniement ministériel du 19 août 1970.

[2] Le FAC (Fonds d'aide et de coopération) est créé par la France le 25 juillet 1959 au moment des indépendances des anciens territoires d'outre-mer africains et malgache, en remplacement du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, institué le 30 avril 1946). Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du FAC-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire. Les projets dits du FAC-intérêt général ne font pas l'objet de conventions. Le FAC fonctionne selon le principe de l'aide liée : les crédits accordés doivent servir à acheter des fournitures ou des prestations d'origine soit française, soit de la zone franc, soit du pays d'intervention.

[3] Voir les télégrammes de Bangui nos 1194 à 1196 du 17 septembre, nos 1215 à 1216 du 21 septembre, non publiés.

– Le départ des 274 enseignants, qui désorganiserait complètement le système scolaire. Il est vrai que la population française en souffrirait aussi (comme d'ailleurs du départ des médecins) et que, de notre côté, nous attachons une grande importance à ne pas faire dépendre trop étroitement notre action culturelle de l'évolution de nos relations politiques. Leur rappel ne devrait donc intervenir qu'en dernière extrémité.

Dans la pratique, si nous voulons graduer les mesures à prendre, immédiatement ou au terme d'un délai de réflexion, nous pourrions :

1) retenir les 50 coopérants en instance de départ ou de retour,

2) refuser les demandes nouvelles concernant 5 professeurs de droit,

3) refuser les 2 millions de francs pour l'équipement de la faculté de droit,

4) annuler les deux opérations (grandes endémies et indices miniers) non encore engagées sur crédits FAC,

5) rappeler diverses catégories de coopérants tels que :

– Administration générale	17
– Administrations spécialisées (Finances, douanes, plan, etc.)	23
– Postes et télégraphe	14
– Équipement, communications développement industriel	43
– Militaires (dont 6 pilotes d'avion et 14 navigants et mécaniciens)	74
– Enseignants et culturels	279

6) annoncer qu'il ne sera pas donné suite au projet de construction de la route Bambari-Bakouma.

Il n'est pas possible de prévoir la réaction du général Bokassa à de telles mesures. S'il refuse de s'incliner, il peut prendre à notre égard diverses mesures de rétorsion, notamment :

– retenir les coopérants dont nous aurions demandé le rappel ou bien expulser, ceux, tels que les enseignants dont nous n'aurions pas demandé le rappel ;

– exercer toutes sortes de représailles contre la population française : 5 442 personnes au 1er janvier 1970, y compris les coopérants et leurs familles ;

– saisir les biens français[1]. Le montant des investissements privés français en RCA est évalué à 200 millions de francs (textile, brasserie, minoteries, bois, etc.) ;

[1] À l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu le 29 septembre, la station de recherche agronomique de Boukoko, dont la gestion était confiée à l'Institut français du café et du cacao, devient « propriété de la RCA, conformément à l'ordonnance sur la réforme agraire ». Le personnel est invité « à cesser ses activités et à remettre toutes les clés au directeur de la station qui est le capitaine Saranaco ».

– sortir de la zone franc. Le général Bokassa a souvent exprimé l'opinion que l'indépendance véritable ne se concevait pas sans une monnaie nationale ;

– interrompre, dans la mesure où il le pourrait, tout commerce avec la France (ventes françaises en 1969 : 106 millions de francs ; achats français : 94 millions). L'industrie française cherche actuellement à obtenir un marché, dont le montant pourrait atteindre 20 millions, pour la constitution d'un réseau hertzien de télécommunications, dont le financement serait assuré par des prêts fournisseurs et de la Caisse centrale, ainsi que par des subventions FAC ;

– dénoncer l'accord créant la compagnie de mines d'uranium de Bakouma[1] au capital de 2,2 milliards de francs CFA, dont 80 % appartiennent à la France. Le montant total des investissements est estimé à 8 milliards de francs CFA. Le matériel est en cours de construction et l'exploitation doit commencer en 1972 ; la production escomptée est de 500 tonnes d'uranium métal par an.

En conclusion, le secrétariat d'État et la direction des Affaires africaines et malgaches, estiment tous deux que le fait de prendre des mesures extrêmes à l'encontre du général Bokassa, telles que le rappel de tous nos coopérants, y compris les enseignants, ne peut que provoquer de sa part des décisions radicales, qui risquent de compromettre de manière irréparable les relations entre les deux pays. Ils proposent donc que soit remise au gouvernement centrafricain une note, dont le projet est ci-joint, qui lui annonce la décision prise par le gouvernement français de geler certaines actions seulement de coopération, en particulier de retenir en France ceux des coopérants qui s'y trouvent actuellement. De cette façon, le général Bokassa devrait se rendre compte de notre détermination et de notre volonté de ne pas accepter la dégradation constante des rapports franco-centrafricains.

PROJET DE NOTE AU GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN

Au cours des derniers mois, le gouvernement centrafricain a pris un certain nombre de mesures qui, peu à peu, ont entraîné une grave détérioration des rapports existant entre la France et la République centrafricaine. C'est ainsi que, le 22 juillet dernier, le général Bokassa, président de la République centrafricaine, a retiré l'agrément à l'ambassadeur de France à Bangui ; le 29 août, il a remis à la disposition de la France les coopérants en matière d'agriculture et d'élevage ; le 16 septembre, le gouvernement centrafricain a décidé unilatéralement de retirer le décanat au représentant de la France ; à diverses reprises, il a provoqué l'arrestation ou la détention de Français résidents ou en visite.

[1] La société d'économie mixte dénommée compagnie des mines d'uranium de Bakouma (URBA) est créée le 29 avril 1969. L'État centrafricain est associé au Commissariat à l'Énergie atomique et à la Compagnie française des minerais d'uranium (CFMU). Les premiers travaux doivent débuter à la fin de l'année 1970.

Le gouvernement français, qui déplore profondément la situation ainsi créée, tient à faire à son sujet la mise au point suivante :

Pour la France, la politique de Coopération avec la République centrafricaine constitue un tout. Si elle consacre à ce pays ses ressources en personnel ou en moyens financiers pour aider à son développement dans tous les domaines, elle est en droit, estime-t-elle, d'attendre de la part de la République centrafricaine le respect des accords librement conclus, le maintien de relations courtoises et le désir de travailler en commun pour l'élargissement et l'approfondissement de ces rapports. Telle ne semble pas être la politique actuelle du gouvernement centrafricain : non seulement il s'est livré à des attaques injustifiées contre l'action de la France, mais encore a-t-il pris contre ses ressortissants et, en particulier, les coopérants, des mesures vexatoires ; il est allé dans l'affaire du décanat, à l'encontre de la lettre même des accords de Coopération qui lient les deux pays.

La République centrafricaine, en tant qu'État indépendant et souverain, a le droit de déterminer comme elle l'entend sa politique. La France, quant à elle, regrette que sa contribution au développement de la République centrafricaine soit ainsi mal interprétée.

C'est pourquoi, le gouvernement français attend du gouvernement centrafricain des éclaircissements sur son attitude et des précisions sur sa politique à l'égard de la France et de sa coopération, dans l'application des accords et conventions intervenus.

Dans l'attente d'une réponse, il se voit obligé de réduire l'ampleur de ses actions de coopération. Il souhaite que, grâce aux décisions que prendra le gouvernement centrafricain, puissent être rétablis prochainement les rapports confiants de coopération et d'amitié qui ont existé entre les deux pays depuis dix ans.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

139

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 2372 à 2376. *Paris, 28 septembre 1970, 17 h. 55.*

Immédiat.

Veuillez faire part aussitôt à vos interlocuteurs habituels des premières conclusions que nous tirons de l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

À la suite des événements de Jordanie, un préalable formel est peut-être aujourd'hui levé pour la relance de la mission Jarring, mais le fossé paraît s'être encore élargi entre les parties.

Le Roi de Jordanie ne paraît pas en mesure, au lendemain de combats particulièrement sanglants qui ne lui ont pas apporté une victoire militaire décisive, d'adopter une position souple dans les pourparlers. Le gouvernement israélien n'a manifesté pour sa part, au cours de la crise, aucune intention d'assouplir sa propre position.

Il semble que du côté égyptien on ne soit pas disposé à donner satisfaction aux exigences posées par le gouvernement israélien pour la reprise de sa participation aux conversations Jarring. Par l'étendue même des conditions qu'il a posées à cette reprise, le gouvernement israélien est en mesure, s'il le veut de bloquer complètement cette procédure.

À diverses reprises, M. Rogers nous a assurés que, dans l'esprit de son gouvernement, les négociations entre les parties constituaient une procédure complémentaire des travaux à Quatre. Encore faudrait-il que, pour qu'il y ait complément, il y ait également sujet.

Nous pensons que l'on risque dès lors d'attendre longtemps, sinon peut-être l'ouverture formelle des négociations Jarring, tout au moins la mise en marche d'un accord entre les parties auquel cette procédure est supposée devoir conduire.

Dans ces conditions, les Quatre manqueraient à leurs responsabilités s'ils ne saisissaient pas, dès maintenant, l'occasion pour reprendre effectivement leurs travaux et se mettre sans plus tarder à la recherche d'un accord entre eux sur les modalités pratiques d'application de la résolution du Conseil de sécurité, de façon que les parties finissent par s'entendre sur des bases qu'elles ne pourraient d'avance récuser.

C'est ce que notre représentant aura instruction de dire le 30 à la réunion des Quatre. Nous avons voulu en avertir tout de suite nos partenaires pour qu'ils comprennent que nous n'entendons pas entraver une procédure en cours mais éviter précisément que sa mise en œuvre soit repoussée *sine die*.

J'ajoute, pour votre information, que l'ambassadeur des États-Unis vient de m'indiquer que son gouvernement avait décidé d'interrompre sa représentation aux réunions des Quatre au niveau des suppléants tant que du côté égyptien on n'aurait pas procédé à une rectification des violations de l'arrangement sur le cessez-le-feu dans la zone du canal ; mais M. Watson a ajouté que cette mesure n'affectait pas la participation du représentant de son gouvernement aux réunions plénières des Quatre qui, a-t-il précisé, pourraient même avoir lieu deux fois par semaine.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

140

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7088 à 7096. *Moscou, 29 septembre 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 21 h. 58).

Entretien avec M. Kapitsa[1] *et M. Nemtchina*[2].

À l'occasion du passage de M. Manac'h[3] à Moscou, j'ai convié MM. Kapitsa et Nemtchina à déjeuner. Le premier, depuis une semaine, à son regret m'a-t-il confié, est devenu chef de la première section d'Extrême-Orient, c'est-à-dire directeur de la Chine. Son ancien adjoint l'a remplacé à la tête de la section Asie du Sud-Est.

Nos hôtes ont commencé par poser à notre ambassadeur en Chine des questions assez banales sur la Chine, puis sur des personnalités comme MM. Chen Yi[4] et Liu Chao Chi[5]. Ils ont paru intéressés des indications sur l'état physique et intellectuel du président Mao Tsé-toung et ont déclaré qu'ils étaient d'accord avec l'analyse de mon collègue. En revanche, à propos des rapports franco-chinois, M. Kapitsa, qui s'exprime souvent sans nuances, a déclaré que « Pékin cherchait à nous duper ». Le directeur des Affaires chinoises a, enfin, indiqué que M. Tolstikov[6] rejoindrait son poste le 9 octobre.

L'essentiel de la conversation a, d'ailleurs, porté sur le Cambodge. L'hostilité manifestée précédemment par les hauts fonctionnaires du MID à l'égard du prince Sihanouk s'est non seulement confirmée, mais renforcée et a pris un caractère personnel assez déplaisant. On s'est réjoui à Moscou que le Prince ne soit pas resté dans la capitale soviétique. On était sûr que les Chinois ne lui laisseraient pas la possibilité de quitter Pékin pour aller en France. Il était tout aussi certain qu'il ne pourrait pas remettre les pieds au Cambodge. Il n'avait pas d'audience auprès des gens qui combattaient : ne les avait-il pas naguère fait fusiller ? Les intellectuels, la jeunesse

[1] Mikhail Stepanovitch Kapitsa, diplomate soviétique, spécialiste de l'Extrême-Orient, notamment ambassadeur au Pakistan (1960-1961), et chef de la section du Sud-Est asiatique du MID, depuis 1970 chef de la 1re section d'Extrême-Orient chargée de la Chine, membre du collège du MID.

[2] Serguei Sergueevitch Nemtchina, diplomate soviétique, en poste entre autres en Thaïlande, en Syrie, en France, au Congo-Kinshasa puis chef du département d'Asie du Sud-Est en 1970.

[3] Etienne Marcel Manac'h, diplomate, a été notamment conseiller technique au cabinet du ministre en 1957, chargé des Affaires d'Asie-Océanie en mars 1960 puis ambassadeur à Pékin en février 1969.

[4] Chen Yi, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis 1958.

[5] Liu Chao Chi, président de la République populaire de Chine depuis avril 1959.

[6] Vasilii Sergeevitch Tolstikov, ambassadeur de l'URSS en République populaire de Chine depuis 1970.

étudiante lui étaient hostiles. S'ils se détachaient de Lon Nol[1], ce n'était pas pour appuyer Sihanouk. La paysannerie se souvenait qu'il n'avait rien fait de sérieux pour elle – ni dans le sens d'une réforme agraire, ni pour la libérer des usuriers.

M. Kapitsa s'est alors lancé dans des comparaisons historique hasardées : Lénine n'avait pas sollicité l'appui de Nicolas II contre Kerensky, le mouvement révolutionnaire n'avait pas besoin de Sihanouk pour combattre l'impérialisme ; Sihanouk n'avait pas plus de partisans au Cambodge que l'ex-roi Michel[2] en Roumanie. Sur la base de ces boutades, les deux directeurs se sont attachés à contester au Prince toute influence sur les événements de son pays. Ils ont refusé d'admettre que Samdech[3] puisse être une aide pour le mouvement de libération cambodgien. Au contraire, ils ont affirmé qu'il ne pouvait que détourner les véritables progressistes de se joindre à la lutte contre l'impérialisme.

Nos interlocuteurs, prenant prétexte de l'analyse faite devant eux du régime Lon Nol, ont demandé brusquement pourquoi nos professeurs restaient au Cambodge. M. Manac'h a remis les choses au point et expliqué que nous avions agi de même au Vietnam, sans que ni Hanoï, ni le Front ne nous le reprochent. Le gouvernement de M. Penn Nouth[4] ne nous en faisait pas davantage grief ; en revanche, nous réduisions les effectifs de notre mission militaire. M. Kapitsa, sur une question de ma part, a déclaré que tous les experts soviétiques étaient partis. M. Nemtchina a corrigé cette affirmation, en notant que quatre médecins étaient restés à l'hôpital russe de Phnom Penh. Quant à l'ambassade, elle était confiée à un Premier secrétaire qui venait au quatrième rang de la mission soviétique au Cambodge. M. Manac'h ayant évoqué la possibilité de la nomination d'un fonctionnaire plus gradé pour assumer les fonctions de chargé d'Affaires, nos interlocuteurs ont évité de répondre.

Les diplomates du MID ont affecté tout au cours du déjeuner le plus net scepticisme à l'égard de la lutte menée par Sihanouk et aussi par les hommes qui constituent son gouvernement. Selon eux, les Vietnamiens et les Khmers rouges étaient seuls à se battre et Sihanouk n'avait pas de partisans. Le ton de nos interlocuteurs était violent, parfois agressif, cette attitude découle, me semble-t-il, d'une hostilité à l'égard de nos rapports avec la Chine, qui sont suivis, ici, avec suspicion et inquiétude. Elle est aussi motivée par une animosité vigoureuse à l'encontre du prince Sihanouk accusé d'être « le prisonnier des Chinois ». Si j'en crois ce qui nous a été dit hier, la politique de Moscou à son égard n'est pas sur le point de changer. En revanche, j'ai été frappé par la volonté de nos interlocuteurs de

[1] Général Lon Nol, président du Conseil des ministres du Cambodge d'octobre 1966 à mai 1967, troisième vice-président du Conseil de mai à juillet 1968, puis vice-président du Conseil.

[2] Michel 1er, roi de Roumanie à deux reprises de 1927 à 1930 et de 1940 à 1947. Il abdiqua définitivement à cette date lors de l'instauration du régime communiste.

[3] « Samdech », appellation pouvant se traduire par « Monseigneur ».

[4] Penn Nouth, président du Conseil des ministres du Cambodge depuis le 27 janvier 1968.

souligner qu'ils se sont « dégagés » beaucoup plus que nous du Cambodge de Lon Nol.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

141

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7100 à 7115. *Moscou, 29 septembre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 21 h. 58).

Situation de l'économie soviétique

Seconde au monde par sa puissance, l'économie reste pourtant le point faible de l'Union soviétique. Depuis deux ans et demi, ses principaux indices d'activité traduisent un essoufflement, lent et régulier, de l'appareil de production soviétique et, alors même que les objectifs planifiés ont été abaissés, le plan ne fut que difficilement exécuté en 1968, pour ne pas l'être l'année d'après. Aussi, bien que la conjoncture économique semble s'être légèrement améliorée cette année, le plan quinquennal en cours s'achève sur une certaine désillusion : certes, les objectifs quinquennaux déterminés en 1966 seront, sans doute, atteints comme prévu à la fin de cette année ; mais la révélation du déséquilibre profond de l'économie soviétique, ainsi que de sa faible aptitude à se réformer et à s'adapter aux exigences d'une économie où s'élabore, avec le retard que l'on sait, le plan quinquennal pour la période 1971-1975.

L'incertitude de l'avenir économique de l'URSS a été durement ressentie par ses dirigeants et l'analyse des défaillances comme la recherche des moyens propres à y remédier sont devenus un problème politique.

L'agriculture constitue, sans doute, la raison principale du déséquilibre de l'économie soviétique. Longtemps sacrifiée à l'industrialisation du pays, puis aidée par l'État à un coût sans cesse croissant, encore qu'insuffisant pour en modifier la physionomie, elle reste aujourd'hui un secteur d'activité largement sous-développé : occupant près de la moitié de la population, techniquement mal équipée, délaissée par ses éléments les plus dynamiques, elle ne subvient qu'avec peine et irrégularité aux besoins de la nation, dans le même temps où l'augmentation de la population et de ses ressources entraîne une demande croissante et plus diversifiée. Les autorités soviétiques, et M. Brejnev en particulier, entendent modifier fondamentalement cet état de choses, mais on peut penser qu'eu égard aux besoins de l'agriculture, le coût de la modernisation sera très élevé et qu'un résultat tangible ne pourra être atteint que dans un avenir encore lointain.

Simultanément, l'économie soviétique souffre de sa difficulté à s'adapter à l'évolution des autres grandes sociétés industrielles modernes. Encore largement fondée sur des industries de base, traditionnellement favorable à la constitution d'un capital productif de préférence à la production de biens de consommation, dépendante de la priorité accordée aux besoins de la défense nationale, contrainte, toutefois, de contribuer à l'élévation du bien-être d'une population dont l'excès de pouvoir d'achat n'est pas sans créer certaines tensions inflationnistes, l'économie soviétique, dans l'ensemble, pâtit dans le même temps d'une rentabilité de son capital et d'une productivité du travail encore trop faibles, ainsi que d'un appareil de production souvent vieilli, que ne permet pas de pallier l'introduction trop lente du progrès technique.

Or, les mécanismes qui pourraient faciliter cette adaptation s'avèrent eux-mêmes difficiles à réformer. La « réforme économique » de 1965, au demeurant en voie d'être appliquée, cette année, à la quasi totalité des secteurs d'activité, n'a pu fondamentalement modifier le lourd processus, planifié et centralisé, de gestion de l'économie. Pour modestes, pourtant, que soient ses résultats, elle n'en a pas moins été critiquée et on a pu croire à l'arrêt de l'expérience avant que sa poursuite ne fut réaffirmée au début de cet été par M. Kossyguine[1]. À présent, on ne manque pas de mettre l'accent sur la nécessité d'une plus grande souplesse dans la gestion économique : esprit d'initiative des responsables, allègement des structures de direction, en particulier par la constitution « d'unions d'entreprises », et recherche d'une formule qui donnerait plus de souplesse à la détermination des prix. Toutefois, on ne peut être assuré de progrès décisifs dans ce domaine dans un proche avenir.

En définitive, il revient aux investissements de rendre à l'économie son dynamisme et à en effacer les disparités. Mais l'effort à consentir est immense, et les difficultés qu'ont les dirigeants à convenir de l'allocation des ressources disponibles expliquent les retards successifs apportés à la mise au point du projet de plan quinquennal pour la période 1971-1975. Jusqu'ici, une seule décision a été rendue publique, par l'adoption, le 2 juillet dernier, par le plénum du comité central du parti, d'un programme de modernisation de l'agriculture. L'ambition de ce programme et son coût dépassent de beaucoup ce qui avait été consenti jusqu'à maintenant dans ce secteur. Sous la réserve qu'il soit intégralement réalisé, on n'est pas assuré toutefois, comme l'ont fait remarquer certains de mes interlocuteurs

[1] À partir de décembre 1969, un débat s'est de nouveau ouvert en URSS au sujet de la politique à suivre en matière de gestion économique. En effet durant le 1er trimestre 1970, la réforme économique conçue et appliquée depuis 1965 avec ténacité par M.Kossyguine a fait l'objet de sérieuses critiques et a paru remise en cause. On lui reprochait une fois de plus dans les milieux dirigeants du PCUS d'avoir organisé le système économique du pays en accordant une certaine autonomie aux entreprises au détriment de la gestion centralisée. Aussi certains prônaient-ils un renforcement de la discipline et des contrôles de l'État ; M. Brejnev entre autres, s'y montrait favorable dans ses discours. Le point de vue de M. Kossyguine a toutefois prévalu et la réforme de 1965 a été confirmée en tant qu'élément principal de la politique économique du pays. Seuls quelques aménagements partiels lui ont été apportés pour renforcer son efficacité. Il n'y a pas eu de reprise d'un contrôle direct de l'appareil du parti sur l'activité des entreprises et des ministères. Un compromis est intervenu à l'avantage des techniciens de l'économie.

soviétiques, que la priorité ainsi accordée à l'agriculture se révèle à l'usage, compatible avec le développement du reste de l'économie. Le programme d'investissements, en tout cas, ne sera pas sans peser sur les ressources qui restent disponibles pour l'industrie et, peut-être, la défense nationale. L'étroitesse de la marge d'initiative laissée à cet égard aux dirigeants ressort également des propos que m'ont tenus mes divers interlocuteurs soviétiques, notamment M. Y. Joukov et M. Emilianov, sur la nécessité pour l'URSS de chercher à limiter ses dépenses militaires pour consacrer le maximum de ressources au développement de son économie. A ce stade et en attendant la présentation du plan quinquennal par M. Kossyguine au XXIVe Congrès le mois prochain, on ne peut que relever l'insistance avec laquelle le président du Conseil a souligné, en juin dernier, la nécessité de moderniser l'appareil de production industriel et de le faire bénéficier des meilleurs apports scientifiques et technologiques.

Cette dernière priorité revêt, d'ailleurs, une signification particulière pour l'Union soviétique. Confrontée au risque de voir s'élargir son écart technologique avec les pays occidentaux, et surtout les États-Unis, l'URSS a fait le choix économique, mais aussi politique, d'acquérir auprès de ces derniers les équipements, la technique et, éventuellement, les capitaux qui lui font défaut. Cette ouverture à l'Ouest industriel et scientifique, dont la France fut, après l'avoir proposée, la première à bénéficier, et qui n'a cessé de s'élargir depuis lors à de nouveaux pays, ne vise pas seulement à instaurer des relations commerciales, mais à créer des liens de coopération à long terme dans tous les domaines économique et technique. La seule limite à cette ouverture sera, sans doute, la solvabilité en devises de l'Union soviétique, d'où l'importance que revêt dès lors, pour elle, toute transaction compensatrice et l'orientation préférentielle de ses achats vers ceux des pays occidentaux qui sont aussi ses clients.

Enfin, on ne peut manquer de souligner que cette ouverture, d'une part, en conduisant à un rapprochement progressif des intérêts économiques soviétiques et occidentaux, et la nécessité sinon le désir probable de l'URSS, d'autre part, de limiter ses engagements internationaux (SALT, Moyen-Orient) à un niveau compatible avec les exigences financières de son développement économique, constituent autant de facteurs militant en faveur de la poursuite, au cours de la période à venir, de la politique de détente entre l'Est et l'Ouest.

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

142

COMPTE RENDU
de l'entretien du Ministre
avec M. Malfatti, Ambassadeur d'Italie,
(29 septembre 1970)

C.R[1].

M. Malfatti[2] transmet d'abord à M. Schumann l'expression de la fidèle amitié de M. Moro[3] et les remerciements de celui-ci pour tout ce que la France et son représentant à Tripoli ont fait pour aplanir les difficultés des ressortissants italiens contraints de quitter la Libye[4].

M. Schumann souligne que le comportement de notre pays dans cette affaire illustre bien le fait que la France n'a pas une politique libyenne mais une politique méditerranéenne dont l'application en Libye, indépendamment des liens anciens de ce pays avec l'Italie, ne peut méconnaître les intérêts de l'Italie, pays riverain par excellence de la Méditerranée.

Abordant ensuite la question du conflit entre Israël et les pays arabes, *M. Malfatti* apporte au Ministre, de la part de M. Moro, l'assurance que l'Italie partage et soutient le point de vue de la France sur le rôle de la concertation des Quatre[5] dans la recherche d'une solution politique. Comme la France, l'Italie est préoccupée de voir les choses évoluer vers un accord entre les deux grandes puissances qui ne sont ni l'une ni l'autre des pays méditerranéens. Mais l'Italie constate aussi avec inquiétude que l'Europe est absente de la Méditerranée, et M. Moro souhaiterait recevoir de notre part des suggestions sur ce qu'il y aurait lieu de faire, dans le sens d'un renforcement de l'union politique de l'Europe, pour redonner à celle-ci la place qui doit être la sienne dans les affaires méditerranéennes.

M. Schumann évoque le discours[6] qu'il a prononcé récemment devant l'Assemblée générale des Nations unies et dans lequel il a montré la

[1] *Annotation supra-marginale du document* : « Soumis à l'approbation du Ministre, mais jamais revenu du Cabinet ».

[2] Francesco Malfatti di Montetretto, ambassadeur d'Italie à Paris, a présenté ses lettres de créance le mardi 4 février 1969.

[3] Aldo Moro, ancien Premier ministre du 4 décembre 1963 au 24 juin 1968, ministre des Affaires étrangères du 28 décembre 1964 au 5 mars 1965 et depuis le 5 mai 1969.

[4] En octobre 1970, le gouvernement de la République arabe libyenne procède à l'expropriation et à l'expulsion d'environ 13 000 colons agriculteurs, leurs biens sont nationalisés. Voir à ce sujet les télégrammes de Rome n°s 1440 à 1443 et 1469 à 1476 des 20 et 24 juillet, non publiés.

[5] Les « Quatre » sont les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et la France.

[6] La XXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies se tient à New York du 15 septembre au 17 décembre 1970. M Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis 1969, prononce son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU le 18 septembre 1970. Voir le compte rendu sténographique provisoire dans le document des Nations unies, Assemblée générale A/PV 1842, 18 septembre 1970, classé dans le dossier d'archives NUOI 1970-1973 n° 1183 et le quotidien *Le Monde* des 20-21 septembre 1970, p. 5.

nécessité de la concertation des « Quatre » comme seul moyen de ne pas dessaisir l'Organisation des Nations unies des responsabilités irremplaçables qui sont les siennes. Ce faisant, il lançait un appel à l'Angleterre et cet appel a été entendu. Dans son propre discours, à New York, sir Alec Douglas Home[1] s'est plu à faire plusieurs allusions au discours de M. Schumann, et l'on a eu pour la première fois l'impression que l'Angleterre s'était légèrement, mais tout de même sensiblement, démarquée des États-Unis. C'est également dans ce souci de rappeler à l'Angleterre la part qu'elle doit prendre au règlement des problèmes du Moyen-Orient que le Ministre s'est montré favorable à l'inscription de ces problèmes à l'ordre du jour des consultations politiques dans le cadre de l'UEO[2]. Il n'est pas question dans ce domaine, poursuit M. Schumann, de faire une politique à Six, l'Allemagne et le Benelux qui ne sont pas des pays méditerranéens n'étaient pas concernés au premier chef comme la France et l'Italie. Ce qui par contre paraît indispensable, c'est que l'action de la France et de la Grande-Bretagne au sein de la concertation des « Quatre » soit complétée par des consultations régulières entre la France et l'Italie et par des consultations à « trois », France, Italie et Grande-Bretagne : une politique méditerranéenne conçue par ces trois pays serait la véritable politique de l'Europe en Méditerranée. Une telle politique ne serait certainement pas récusée par les Arabes et le défunt président Nasser[3] y aurait probablement souscrit.

M. Malfatti demande à M. Schumann ce qu'il pense de la situation créée par la mort du *leader* égyptien.

M. Schumann constate que l'on ne peut encore faire aucun pronostic sur la succession de Nasser. Il note que M. Kossyguine[4] est déjà parti pour Le Caire et qu'il aura ainsi, avant l'arrivée des représentants des autres pays, un jour plein pour s'occuper de cette succession.

M. Malfatti indique que l'on craint à Rome que la mort du président Nasser ne renforce les éléments extrémistes israéliens et l'on y a de plus en plus le sentiment qu'Israël a laissé échapper une occasion capitale. Devant les difficultés nouvelles qui surgissent, l'Italie se trouve renforcée dans sa conviction qu'il appartient à une Europe unie d'affirmer le plus rapidement possible sa présence au Moyen-Orient. À cet égard, l'Allemagne fédérale qui dispose de ressources importantes devrait être incitée à investir dans cette région.

[1] M. Alexander Frederick Douglas-Home, conservateur, est secrétaire d'État aux Affaires étrangères et aux Affaires du *Commonwealth* depuis le 20 juin 1970. Il prononce son discours le 24 septembre 1970.

[2] UEO ou Union de l'Europe occidentale est créée en 1948 par le traité de Bruxelles, signé par la France, le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. C'était un traité de défense collective, dirigé contre l'Allemagne. Son article 5 engage les signataires à se porter assistance militaire en cas d'agression. Le rejet du projet de CED (Communauté européenne de défense) par l'Assemblée nationale française en août 1954 entraîne, deux mois plus tard l'élargissement de l'Union occidentale, devenant l'Union de l'Europe occidentale, à l'Italie et à la République fédérale d'Allemagne, désormais dotée des prérogatives d'un État souverain et autorisée à créer son armée, la *Bundeswehr*.

[3] Gamal Abdel Nasser, président de la RAU depuis le 23 juin 1956, est décédé le 28 septembre 1970.

[4] Alexei Kossyguine est président du Conseil des ministres de l'Union soviétique depuis 1964.

M. Schumann remarque que la République fédérale s'est jusqu'à présent peu préoccupée des problèmes du Moyen-Orient, la question de ses rapports avec l'Est requiert naturellement davantage son attention.

M. Malfatti demande si l'on constate actuellement une amélioration de l'attitude soviétique à l'égard du problème de Berlin.

M. Schumann répond qu'il ne partage pas l'optimisme du chancelier Brandt à ce sujet. Le contre-projet que les Russes ont opposé au projet remis par les trois Occidentaux le 20 juillet ne fait apparaître aucun assouplissement de la position soviétique. Les Russes ont été cependant bien avertis par les Allemands que ceux-ci ne déposeraient les instruments de ratification du Traité germano-soviétique du 12 août que lorsqu'un arrangement sera intervenu sur Berlin. Il aurait été préférable, indique M. Schumann, de prévoir la concomitance de l'arrangement et du traité, mais les Allemands ont voulu aller plus vite. Il s'ensuit que le débat de ratification au *Bundestag* portera essentiellement sur la question de l'arrangement et que les trois Occidentaux courent ainsi le danger d'être impliqués dans ce débat. Il est difficile, dit M. Schumann, de faire un pronostic au sujet de l'arrangement sur Berlin. Cet arrangement ne va pas lever l'ambiguïté qui pèse depuis 25 ans sur le statut de Berlin, il ne pourra être qu'un arrangement empirique, concernant les facilités de communications et d'échanges entre les deux secteurs. Bonn désire qu'on y règle également la question de la représentation par la RFA de Berlin-Ouest à l'étranger et dans les organisations internationales et entend aussi que l'accord préserve les liens monétaires et commerciaux entre la RFA et Berlin-Ouest. L'affaire est on ne peut plus compliquée.

M. Malfatti aborde alors le sujet de la Somalie. M. Moro s'est rendu au mois de juillet[1] dans ce pays auquel l'Italie accorde une aide très importante mais qui n'a pas échappé pour autant à une forte pénétration soviétique. Il semble cependant que l'influence russe soit actuellement en déclin à Mogadiscio et que les classes dirigeantes, formées dans les universités italiennes, seraient favorables à un rapprochement avec les Occidentaux. La diplomatie italienne s'est employée ces derniers temps à renforcer ces bonnes dispositions et à prêcher la conciliation aux Somaliens qui se seraient rendu compte de la vanité de leur rivalité avec l'Éthiopie, notamment en ce qui concerne l'avenir de Djibouti. L'Europe aurait donc intérêt à se manifester en Somalie et l'Italie souhaite que la France, en particulier, fasse un effort pour étendre à ce pays l'assistance qu'elle apporte déjà à de nombreux pays africains[2].

Répondant à une question de M. Schumann sur le degré de l'influence chinoise en Somalie, *M. Malfatti* indique que cette influence est très faible, mais que par contre elle se fait sentir fortement dans des pays voisins de la Somalie, à Aden et en Tanzanie. Rome encourage actuellement les pays

[1] Aldo Moro se rend en Somalie les 3 et 4 juillet 1970.

[2] Concernant la coopération avec la Somalie, se reporter à la note de la direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique au Département, datée du 8 août 1970, intitulée : *Coopération avec la Somalie*, publiée ci-dessus.

menacés par les visées chinoises, le Kenya, l'Éthiopie et la Somalie, à resserrer leurs liens et à faire front commun devant ce danger, de telle sorte que ces trois pays puissent constituer une sorte de bastion pro-occidental.

M. Schumann indique à M. Malfatti qu'il va s'informer de l'état actuel de nos relations avec la Somalie et des possibilités d'accroître notre aide à ce pays. Il se demande si en cette matière la France et l'Italie ne devraient pas se concerter et agir discrètement.

M. Malfatti pense que cela n'est pas nécessaire, il n'y a pas de risques de concurrence entre la France et l'Italie et il importe de faire œuvre européenne. Il souligne que la Somalie dispose de ressources encore inexploitées telles que l'uranium et le pétrole, et que la question est justement pour l'Europe de se substituer à la Russie, pour apporter au pays l'assistance nécessaire durant le temps qu'il lui faudra pour parvenir à la stabilité économique et à la richesse. À cet égard l'ambassadeur cite le cas de l'Algérie à qui ses fournitures de gaz aux États-Unis rapporteront dans quelques années environ deux milliards de dollars.

M. Schumann saisit la référence faite par M. Malfatti au gaz algérien pour évoquer la question de l'approvisionnement en gaz de l'Italie au sujet duquel des discussions ont lieu actuellement entre l'ENI et le Gaz de France[1].

M. Malfatti déclare qu'il y a un problème et que les discussions n'avancent pas. Le Gaz de France, considérant que l'Italie s'approvisionne largement en Russie, objecte qu'il serait antiéconomique de construire un gazoduc à travers la France pour apporter à l'Italie un complément d'approvisionnement en gaz hollandais, alors qu'il serait plus simple pour l'Italie d'absorber un plus fort contingent de gaz russe, en prenant une partie du gaz destiné à la France, et pour celle-ci d'augmenter sa consommation de gaz hollandais[2]. Mais pour l'Italie le problème est politique, il s'agit de diversifier ses sources d'approvisionnement et d'éviter une complète dépendance à l'égard des Soviétiques, même si cette liberté doit se payer d'un sacrifice financier important. M. Malfatti reconnaît que l'erreur a été de mettre les compagnies intéressées en présence et de ne pas avoir entamé la négociation sur le plan gouvernemental.

M. Schumann indique qu'il est parfaitement au courant de la question qu'il suit personnellement. Il s'entretient sur-le-champ avec l'un de ses collaborateurs et il indique à M. Malfatti qu'il va intervenir par écrit auprès

[1] ENI ou *Ente nazionale idrocarburi* est la société nationale italienne des hydrocarbures, créée en 1953 sous la présidence d'Enrico Mattei. Elle est privatisée en 1998. Elle est présente dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel, de la pétrochimie, de l'énergie électrique et de l'ingénierie. Le président est Eugenio Cefis depuis 1967. Pour faire face à la crise provoquée par le premier choc pétrolier, les dirigeants de l'ENI signent des accords pour importer du gaz de l'Union soviétique et des Pays-Bas. La conclusion d'un contrat pour l'achat de 6 milliards de mètres cubes de gaz hollandais a conduit l'ENI à s'entretenir avec Gaz de France des possibilités de transit de ce gaz à travers le territoire français. Sur ce sujet, se reporter à une note du service des Affaires générales à la direction des Affaires économiques été financières, du 9 novembre 1970, intitulée : *transit à travers le territoire français de gaz néerlandais destiné à l'ENI*, non reproduite.

[2] En 1970, les importations françaises de gaz des Pays-Bas atteignent 3 milliards de mètres cubes.

du ministre du Développement industriel et scientifique[1] afin que la discussion soit replacée dans son contexte politique. Il invite l'ambassadeur d'Italie à prendre lui-même contact avec M. Ortoli d'ici une quinzaine de jours.

Pour terminer, *M. Malfatti* fait part à M. Schumann des premières impressions que suscite à Rome la venue du président Nixon[2]. Il est clair que pour M. Nixon sa rencontre avec le Pape, sa visite à la VIe flotte et le regain de popularité que ce voyage peut lui donner auprès de ses électeurs d'origine italienne, comptent bien davantage que ses entretiens avec les dirigeants italiens. Le gouvernement italien a été heureux de l'annulation des démonstrations de la flotte américaine, à la suite du décès du président Nasser. Des conversations que le président américain a eues au sujet des problèmes du Moyen-Orient, avec M. Colombo et avec M. Moro, ceux-ci ont eu le sentiment que les Américains et les Russes ont passé une sorte d'accord global sur beaucoup de choses mais qu'il leur est extrêmement difficile de concrétiser cet accord. Les difficultés viennent des Soviétiques du fait de la forme collégiale de leur gouvernement. Lorsque les problèmes en discussion n'ont pas de contenu idéologique, la négociation sur les missiles par exemple, il est relativement facile d'amener les Soviétiques à s'engager concrètement, mais dès que des considérations idéologiques entrent en ligne de compte et qu'il y a risque d'une surenchère chinoise, aucun des dirigeants soviétiques ne veut s'avancer le premier, de peur que sa prise de position ne se retourne contre lui ; tant et si bien qu'à partir d'une bonne atmosphère et de bonnes dispositions préalables, les difficultés surgissent et s'accumulent au fur et à mesure que le partenaire américain tente d'aller de l'avant. Dans l'affaire de l'intervention militaire syrienne en Jordanie[3], les Américains sont persuadés que le retrait syrien n'est pas dû aux démarches soviétiques, aucun des dirigeants n'ayant pu prendre sur lui d'ordonner ce retrait.

M. Schumann observe que lorsqu'il a été à Moscou, il a tout de même eu l'impression qu'il y avait un chef en Union soviétique et que ce chef était Brejnev.

M. Malfatti demande à M. Schumann si M. Pompidou se rendra aux États-Unis pour le 25e anniversaire de l'ONU.

M. Schumann précise que la décision à ce sujet ne sera prise qu'après le retour de M. Pompidou de Moscou. Il ajoute que la chose lui paraît

[1] François-Xavier Ortoli est ministre du développement industriel et scientifique depuis le 20 juin 1969.

[2] Le président américain Nixon se rend en visite à Rome les 28 et 29 septembre 1970. Se reporter aux télégrammes de Rome n°s 1883 à 1890, 1891 à 1898, 1899 et 1900, des 29 et 30 septembre, non repris.

[3] Le 17 septembre 1970, l'armée jordanienne intervient contre les *feddayins* et bombarde les camps de réfugiés et les bâtiments qui abritent les organisations palestiniennes. Au bout de dix jours, les camps sont rasés et ces organisations doivent trouver refuge au Liban et même en Israël. La Syrie envoie alors des blindés à la frontière afin de venir en aide aux Palestiniens, mais Hussein sollicite l'aide des États-Unis et de quiconque prêt à empêcher la Syrie d'intervenir. Israël répond à l'aide des Jordaniens en envoyant des avions simuler des attaques contre les chars syriens. L'armée syrienne fait demi-tour. Le 27 septembre 1970, le président Nasser parvient à faire cesser les hostilités entre la Jordanie et l'OLP.

toutefois improbable. Sur une dernière question de M. Malfatti, M. Schumann confirme que M. Chaban-Delmas représentera la France aux obsèques de Nasser ; il estime que l'ambassadeur devrait recommander à M. Colombo de se rendre également au Caire.

(*Europe, EU, Italie, 1961-1970, relations politiques franco-italiennes, 1970, nº 403*)

143

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7127 à 7132. *Moscou, 30 septembre 1970.*

Immédiat strictement réservé.

(*Reçus* : le 2 octobre, 09 h. 30, le 30 septembre, 19 h. 35 et 20 h. 15)

Entretien avec M.Kovalev

J'ai fait, auprès de M. Kovalev avec qui j'avais un rendez-vous, la démarche prescrite dans votre télégramme nº 2245[1]. Le chef de la première section européenne m'a promis qu'il s'efforcerait de joindre en temps utile la délégation soviétique, pour qu'elle appuie notre initiative. Il n'était pas sûr, cependant, compte tenu des décalages horaires, qu'il soit possible de faire parvenir ce message à M. Malik avant la réunion des Quatre. Au demeurant, il pouvait m'assurer que le représentant de l'URSS à l'ONU avait des instructions permanentes, qui allaient dans le sens de nos préoccupations. On demeurait, à Moscou, et les entretiens récents de M. Alphand avec M. Zorine et de moi-même avec M. Kouznetsov en étaient la preuve, totalement en faveur de la reprise des travaux des Quatre.

J'ai donné à M. Kovalev, sur la base des indications contenues dans votre télégramme nº 2293[2], des explications générales sur nos réactions au contre-projet soviétique. J'ai, en particulier, insisté sur notre désir de réserver, jusqu'à l'arrivée de la délégation française, les deux points concernant la « situation existante en Europe » et la question des frontières et, d'autre part, les phrases relatives à la conférence européenne de sécurité. Il a été convenu que la discussion détaillée des autres parties du communiqué se poursuivrait, dès demain, entre M. Delahaye et M. Doubinine.

[1] Dans ce télégramme de Paris, non reproduit, en date du 28 septembre, il est demandé à M. Seydoux d'intervenir auprès des autorités soviétiques pour que la délégation de l'URSS aux Nations unies à New York appuie la position française lors de la reprise des négociations à Quatre sur le Moyen-Orient.

[2] Il s'agit dans ce télégramme nº 2293 à 2307 du 30 septembre 1970 non repris, des observations françaises relatives au contre-projet soviétique du projet de communiqué final préparé pour la visite du président Pompidou à Moscou.

J'ai profité de ma conversation avec M. Kovalev pour lui confirmer, conformément à votre télégramme n° 2289, la substance des propos tenus par M. Alphand à M. Zorine le 28 septembre (votre télégramme n° 2257)[1]. Le chef de la première section européenne m'a vivement remercié de cette communication. J'ai insisté sur le fait que nous n'étions pas demandeurs. Si les autorités soviétiques le souhaitaient, nous pourrions même procéder à des échanges de vues préliminaires, les décisions finales ne pouvant naturellement, être prises qu'au plus haut niveau. Mon interlocuteur a bien noté qu'il s'agirait d'un document différent du communiqué et qui ne devait pas faire double emploi avec lui. Il s'est interrogé sur le point de savoir si le communiqué et la déclaration seraient signés par les dirigeants de nos deux pays ou si seulement l'un ou l'autre serait l'objet de cette formalité. Étant moi-même dans l'ignorance des intentions du Département à ce sujet, je n'ai pu que lui répondre que je n'avais aucune précision à lui communiquer.

Résumant soigneusement les propos que je venais de lui tenir, M. Kovalev, se référant à l'entretien que nous avions eu le 17 juillet 1970, (mon télégramme n° 5289) a conclu : « Je considère personnellement ce que vous venez de me dire comme le signal du gouvernement français, que nous attendions ». J'ai tenu, pour ma part, à lui répéter qu'il ne pouvait s'agir, dans notre esprit, ni d'un traité, ni de la substance d'un traité. Nos envisagerions tout au plus, si nos interlocuteurs le désiraient une courte déclaration qui serait un complément de celle de 1966. Le diplomate soviétique, qui n'a paru ni surpris ni déçu, en a pris bonne note.

(Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970)

144

NOTE
DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Analyse des conversations de M. Bettencourt avec les dirigeants chinois

N[2]. *Paris, 30 septembre 1970.*

Il a paru utile de regrouper sous différentes rubriques, en les accompagnant de commentaires, les propos tenus par le président Mao Tsé-toung et le Premier ministre chinois[3] à M. Bettencourt, ainsi que les déclarations

[1] Il s'agit du télégramme signé de M. Alphand rendant compte de ses conclusions à la suite d'un déjeuner avec l'ambassadeur de l'URSS, M. Zorine.

[2] Cette note émane de M. Roger Duzer, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur Extrême-Orient à la direction d'Asie-Océanie au Département depuis janvier 1970.

[3] Chou En-laï est Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 1er octobre 1949.

faites par M. Chou En-laï à la presse française[1]. Il va sans dire que ce travail ne saurait constituer une étude complète de la politique extérieure chinoise.

Relations franco-chinoises

Mao Tsé-toung ne s'est pas étendu sur les relations franco-chinoises[2]. Il a constaté, en se référant aux entretiens du Premier ministre avec la délégation, qu'il y avait entre les deux pays « des divergences sur certains points, mais que sur d'autres les vues convergeaient ». Comme M. Bettencourt lui indiquait que, du côté français, l'on estimait que le règlement des grands problèmes internationaux ne devait pas être laissé aux deux grandes puissances, mais que d'autres pays, notamment la Chine, devaient y participer, le Président a demandé au Ministre de lui confirmer que telle était bien la position du gouvernement français. Sur la réponse positive de M. Bettencourt, Mao Tsé-toung a déclaré « qu'il y avait là matière à conversation ».

Un autre passage de l'entretien du Président avec son hôte mérite attention. Comparant la Chine et la France en ce qui concerne l'organisation de la défense, le Président a critiqué notre stratégie, fondée selon lui seulement sur des conceptions classiques, et il nous a recommandé de prendre des mesures de protection et de défense civile à l'image de celles en vigueur en Chine. Peut-être Mao Tsé-toung s'est-il simplement laissé aller à un thème favori. Se pourrait-il aussi que ses propos aient été inspirés par le souci de voir la France, comme d'ailleurs d'autres nations européennes, constituer des môles de résistance efficaces contre une éventuelle poussée étrangère qui, en l'occurrence, ne saurait être que soviétique ? Cela n'est pas impossible.

Chou En-laï[3] a été plus discret, mais il a voulu faire une distinction entre les relations bilatérales et la coopération des deux pays en faveur de la paix. En ce qui concerne les premières, leur resserrement, l'accroissement des « échanges politiques », a-t-il même dit, comme celui des échanges économiques, étaient un « problème facile à résoudre ». Ces relations étaient, selon lui, fondées sur deux principes :

1°- La résolution des deux pays de s'opposer à ce qu'une autre grande puissance les soumette à sa volonté et les place sous son contrôle.

2°- La coexistence pacifique des deux nations en dépit de la différence de leurs systèmes politiques et sociaux.

Quel est dans l'esprit des Chinois, le contenu réel de ces principes ? Si le premier traduit bien leur volonté de résister aux pressions soviétiques, comme de continuer à s'opposer à la politique américaine, il exprime, en

[1] Se reporter aux télégrammes de Pékin n°s 3559 à 3561 et 3599 des 30 juillet et 1er août 1970, non publiés.

[2] Se référer au compte rendu de la réunion du lundi 13 juillet au palais du peuple, publié ci-dessus.

[3] De larges extraits de l'entretien de M. Bettencourt avec Chou En-laï, le 10 juillet, sont également repris ci-dessus.

ce qui nous concerne, le souci de voir Paris conserver une certaine indépendance par rapport à Washington. Les dirigeants chinois sont-ils à cet égard satisfaits de notre attitude ? Il est possible qu'ils doutent de la parfaite continuité de notre politique.

Chou En-laï a, en effet, exprimé le souhait que le gouvernement français « puisse réellement s'en tenir à la politique du général de Gaulle », car c'est à cette condition, a-t-il dit, que pourraient se développer les relations franco-chinoises. Il est vrai qu'il a pris acte de ce que la France, comme la Roumanie, était opposée à la politique des blocs. C'était reconnaître, que pour l'essentiel, la politique française restait la même et faire entre Bucarest et Paris une comparaison qui en dit plus long que bien des discours.

Le directeur d'Europe[1], dans une conversation avec M. de Beaumarchais[2], s'est pourtant montré plus critique : la politique française, a-t-il dit, n'était plus celle pratiquée du temps du général de Gaulle ; elle était à « mi-chemin », comme le montrait notre attitude à l'égard du Cambodge[3].

Quant au second principe, il doit s'entendre, en ce qui nous concerne, comme la récompense du premier : un certain accord étant intervenu sur les politiques extérieures, des échanges entre les deux pays deviennent possibles : échanges économiques, la République Populaire accordant dans certains cas, nous dit-on, un traitement « préférentiel » aux commerçants français, mais aussi échanges politiques qui peuvent aller, nous le savons maintenant, jusqu'à la visite d'une haute personnalité chinoise en France.

Invité par M. Bettencourt à se rendre à Paris, à l'occasion d'une visite en Europe, le Premier ministre a certes réservé sa réponse en faisant état des nombreuses obligations qu'il avait contractées, mais il a assuré, en effet, que la visite du Ministre français serait rendue par une délégation conduite « par un Ministre prestigieux ». Mao Tsé-toung et Chou En-laï ont affecté de croire qu'en invitant le Premier ministre chinois à se rendre en France, Paris faisait preuve de grand courage ; ils ont fait observer que même les pays scandinaves « n'oseraient pas » le recevoir. Le Premier ministre chinois a même voulu relancer la balle pour un avenir plus lointain en conviant M. Chaban-Delmas à visiter la Chine le jour où il se rendrait en Extrême-Orient. Une telle offre n'était pas de pure courtoisie.

Pour ce qui touche ce que M. Chou En-laï a appelé les « relations de paix » – il semble avoir voulu parler de la coopération franco-chinoise en faveur de la paix – l'attitude chinoise a été moins chaleureuse – l'affaire dépendait, a dit le Premier ministre, non pas de la seule Chine, mais aussi « des autres pays ». Il a toutefois rappelé que la France et la République Populaire avaient toutes deux participé jadis à la conférence de Genève[4].

[1] Tang Hai-kuang est directeur d'Europe au ministère chinois des Affaires étrangères.

[2] M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[3] Sur ce sujet, se reporter à la note de la direction des Affaires politiques (sous-direction Asie-Océanie, CLV) n° 351/CLV du 18 juin 1970 intitulée *Rapports de Sihanouk avec la France et la Chine*, publiée dans *D.D.F.* 1970-I.

[4] La conférence de Genève, mettant fin à la première guerre d'Indochine, s'est tenue du 26 avril au 21 juillet 1954.

Doit-on conclure de cette évocation que Pékin n'exclut pas entièrement une nouvelle entente entre les deux pays pour ramener la paix dans la région ? Ce serait, pour le moment, aller encore trop loin. Le directeur d'Europe a d'ailleurs précisé que la formule recommandée par la déclaration française du 1er avril[1] « ne pouvait être retenue, car elle ne tenait pas compte des réalités ».

Relations avec l'Europe et le Japon

Mao Tsé-toung a exprimé le souhait que d'autres pays européens, notamment la Grande-Bretagne, s'inspirent de la politique française d'indépendance nationale. Il a rappelé que, lors d'une première rencontre avec M. Bettencourt en 1964, il avait parlé en termes sévères de l'Angleterre et qu'il avait même demandé que la France « fasse pression sur elle ». Le Président a constaté « qu'il n'en serait pas de même en 1970 » et « qu'il s'abstiendrait de dire des choses désagréables ». A-t-il voulu laisser entendre que la politique anglaise s'était, à son avis, améliorée. Cela n'est pas impossible. Les rapports sino-britanniques se sont, en effet, nettement détendus depuis quelques mois et l'on peut dire que si quelque chose a changé c'est bien, à défaut de la politique britannique, celle de Pékin à l'endroit de la Grande-Bretagne.

Chou En-laï, de son côté, a repris deux thèmes chers à Pékin : le « revanchisme allemand » et le « militarisme japonais » en quoi les Chinois voient deux agents de l'Amérique, sans lesquels celle-ci ne pourrait « déclencher une guerre mondiale ». L'hostilité de principe à l'égard de Bonn et de Tokyo est d'autant plus vive que les relations de ces deux capitales avec Moscou vont en s'améliorant. Le Premier ministre a déclaré, en effet, que le « revanchisme » allemand ambitionnait d'absorber l'Allemagne de l'Est « et même plus ». Cela ressortait particulièrement, a-t-il précisé, des entretiens de l'Allemagne de l'Ouest avec l'URSS et avec d'autres pays. Le directeur d'Europe a ajouté à ce sujet que la RFA se refusait à reconnaître la RDA en droit international.

Relations sino-américaines

Mao Tsé-toung, pour sa part, n'a abordé les relations sino-américaines que par référence au problème vietnamien ou à la politique de la Chine à l'égard des superpuissances. Le Premier ministre, en revanche, s'est étendu sur le sujet. À aucun moment, il n'a attaqué le système social ou politique des États-Unis.

D'une façon curieuse, Chou En-laï a tout d'abord reproché à l'Amérique son « manque de parole », dont il a donné trois exemples : son intervention en Indochine alors qu'elle avait assuré, en 1954, qu'elle ne ferait pas obstacle à l'application des accords de Genève, l'acheminement de prisonniers chinois à Taïwan, à l'issue de la guerre de Corée[2], en violation des

[1] Concernant la déclaration française du 1er avril, se reporter au télégramme circulaire nº 129 du 2 avril ainsi qu'à la note du 9 juin 1970. Ces deux documents sont publiés dans *D.D.F.* 1970-I.

[2] Le 27 juillet 1953, est signé, à Panmunjon, par la Corée du Sud, les forces des Nations unies, la Corée du Nord et la Chine, l'armistice mettant officiellement fin à la guerre de Corée qui avait débuté le 25 juin 1950.

accords d'armistice et, enfin, l'envoi de la 7e flotte américaine dans le détroit de Formose en 1955, « alors même que la Chine avait exprimé, à Bandung, ses bonnes intentions à l'égard de Washington » (Dans ce dernier cas, l'on ne voit pas exactement en quoi les États-Unis auraient trahi leurs engagements).

M. Chou En-laï s'est, ensuite, défendu des accusations portées par les États-Unis contre la Chine. La République populaire n'était pas « belliciste ». Depuis la guerre contre le Japon, soit depuis plus de trente ans, elle était restée en contact avec l'Amérique. Grâce à la Grande-Bretagne, des négociations s'étaient engagées en 1955 et elles se poursuivaient depuis quinze ans. La Chine pour sa part, n'avait cessé de proposer aux États-Unis de conclure un accord sur la base des cinq principes et elle restait prête à le faire.

Cette réitération d'une position chinoise fort modérée, de caractère « défensif » en quelque sorte et qui, d'ailleurs, avait été énoncée à nouveau de manière formelle et publique le 28 novembre 1968, mérite d'être notée. Chou En-laï s'est expliqué sur le contenu d'une éventuelle négociation avec Washington. Celle-ci devrait porter, a-t-il dit, sur « les litiges qui existent entre la Chine et les États-Unis ». Puis il a poursuivi : « Taïwan est une affaire intérieure chinoise et nous ne saurions tolérer l'intervention américaine ». A-t-il, ce faisant, voulu excepter Taïwan de la négociation et faire d'une solution de ce problème un préalable à l'ouverture de celle-ci ? Ou bien au contraire a-t-il voulu dire que Taïwan serait le premier élément d'un examen du contentieux ? Le point est, à l'évidence, d'une grande importance. Les propos du Premier ministre sont, à cet égard, demeurés ambigus, mais il est vraisemblable que la seconde hypothèse est la bonne.

Chou En-laï a, en effet, insisté sur le fait que Pékin avait accepté de poursuivre les conversations (la minute des entretiens dit même : « négociations ») avec les États-Unis « bien que ceux-ci aient continué d'occuper Taïwan et de patrouiller le détroit ». Il a aussi très clairement indiqué que Pékin ne songeait pas à libérer Formose par la force, assurance que les Américains s'efforcent précisément, mais en vain, d'obtenir des Chinois depuis quinze ans : « Nous pouvons tolérer que se poursuive temporairement à Taïwan le présent état de choses… Nous ne voulons de guerre ni avec les États-Unis (ni avec l'URSS) pour des problèmes frontaliers », a dit en effet M. Chou En-laï. Mais le Premier ministre s'est hâté de préciser que la Chine, en revanche, ne pouvait admettre ni la « théorie des deux Chine », ni une quelconque « théorie d'une Chine plus une Taïwan indépendante » ; elle ne pouvait tolérer que « deux Chine coexistent dans les instances internationales ».

En fin de compte, si la position chinoise sur Taïwan apparaît intransigeante sur les principes, elle est relativement souple sur le fond, puisqu'elle exclut le recours à la force et pourrait même impliquer une « négociation » avec l'Amérique sur ce problème. Le directeur d'Europe a d'ailleurs précisé à M. de Beaumarchais que les conversations de Varsovie, suspendues en raison de l'intervention américaine au Cambodge, seraient rouvertes

« lorsque les circonstances se révéleraient propices ». Pékin demeure donc prêt à reprendre le dialogue avec Washington.

Politique chinoise en Indochine

Mao Tsé-toung s'est contenté de faire observer que les Américains n'étaient pas d'accord avec le principe (énoncé par M. Manac'h) selon lequel les Vietnamiens devaient constituer librement leur gouvernement, en dehors de toute pression des gouvernements étrangers. « Ils n'en sont pas encore là », a-t-il dit.

Quant à Chou En-laï, s'il a qualifié de « juste la politique définie par le général de Gaulle dans son discours de Phnom Penh[1], il s'en est pris à notre attitude à l'égard du gouvernement de Lon Nol, déclarant que depuis la prise du pouvoir par ce général[2] jusqu'à l'intervention des troupes américaines, nous avions été « dupés ». Il a paru mettre en doute que nous n'ayons pas été informés des événements de mars, assuré à tout le moins que nous avions fait une « fausse estimation » de la situation (vous croyiez, a-t-il dit, que « Lon Nol n'irait pas jusqu'au bout ») et fini par admettre, semble-t-il, que ce général cambodgien, qui avait voulu renverser Sihanouk « en raison d'une haine personnelle », « n'avait sans doute pas voulu aller si vite », mais que « souvent le développement des événements est indépendant de la volonté des hommes ».

Cette ambiguïté dans les propos du Premier ministre était peut-être due à son souci de ne pas contredire directement ses interlocuteurs, mais il est aussi possible qu'elle reflète une incertitude à l'égard de la genèse des événements de mars. Diverses informations ont d'ailleurs fait état des efforts de la Chine pour tenter dans les débuts, de négocier un *modus vivendi* avec le régime du général Lon Nol.

Chou En-laï, en dénonçant la politique américaine en Indochine, a exprimé la conviction que la guerre allait s'y étendre et il s'est naturellement trouvé d'accord avec M. Bettencourt pour estimer que la seule solution résidait dans le retrait des troupes américaines des trois pays indochinois, « pour que les trois peuples d'Indochine », a-t-il précisé à la presse, « puissent régler eux-mêmes leurs affaires ». Il a paru convaincu que la situation était mauvaise pour l'Amérique, « qui avait les pieds et les mains liés partout », et que « Nixon sentait ses forces le trahir ». S'il n'a rien dit en faveur d'un règlement négocié en Indochine (mais il a rappelé, nous l'avons vu, que la Chine et la France avaient toutes deux signé les accords de Genève) il a semblé exclure une intervention armée de la Chine dans ces régions.

Le directeur d'Europe, pour sa part, a précisé que l'on ne pourrait parler de négociation que lorsque les Américains auraient « décidé » de retirer toutes leurs troupes du Vietnam, le règlement politique devant se faire sur la base des principes arrêtés par les différentes parties indochinoises lors de

[1] Discours prononcé à Phnom Penh, le 1er septembre 1966, par le général de Gaulle, lors de son périple officiel en Asie.

[2] Le 18 mars 1970.

leur réunion au sommet. Or, la preuve était faite, a ajouté M. Tang, que les Américains n'étaient pas prêts à se retirer du Vietnam. Il n'y avait donc rien à attendre de la conférence de Paris[1] qui, dès le départ, était vouée à l'échec.

Relations sino-soviétiques

Mao Tsé-toung n'a parlé des relations sino-soviétiques que lorsqu'il a évoqué la position de la Chine par rapport aux deux grandes puissances. Interrogé sur les changements intervenus depuis quelque temps dans les relations entre Moscou et Pékin, notamment, sur le retour éventuel d'un ambassadeur russe[2], le Premier ministre a répondu que « ceci n'était pas sûr », mais nous avons appris depuis que la République Populaire avait déjà pris la décision d'échanger à nouveau des ambassadeurs avec l'Union soviétique. Il a ajouté, nous l'avons indiqué plus haut, que la Chine ne voulait pas de guerre avec l'URSS (ni d'ailleurs avec les États-Unis) pour des problèmes de frontières.

Le directeur d'Europe, pour sa part, a constaté que les conversations sino-soviétiques n'avaient rien donné à ce jour, mais que les Chinois étaient prêts à voir ces conversations se poursuivre « 2, 3 ou même 5 années » qu'ils n'étaient pas pressés et qu'ils pouvaient vivre sans accord. Les Russes, a-t-il dit, s'imaginaient pouvoir négocier à partir d'une position de force, ce en quoi ils se trompaient. Les Chinois, quant à eux, possédaient désormais un armement nucléaire[3] et s'employaient à le développer.

De tels propos montrent que les rapports sino-soviétiques se ramènent, à l'heure actuelle, à un jeu subtil dans lequel les partenaires usent tout à la fois de pressions politiques et de démonstration militaire pour obtenir le maximum de concessions l'un de l'autre, mais ont le souci d'éviter un conflit armé et n'excluent pas des compromis de plus ou moins longue durée.

Position de la Chine par rapport aux deux grandes puissances

Politique générale de la Chine dans le monde

Comme M. Bettencourt faisait observer que la France, tout en conservant l'amitié des États-Unis et de bonnes relations avec les Soviétiques, n'était alignée ni sur les uns ni sur les autres, Mao Tsé-toung a constaté « qu'il était plus facile pour la France que pour la Chine de pratiquer le jeu de va-et-vient entre Washington et Moscou ». Il a fait observer que « la Chine n'était pas aussi libre de ses mouvements ». Sur la suggestion de Chou En-laï, il a usé, pour décrire la position de son pays, de l'image du sandwich. Mao semble avoir voulu dire que cette situation limitait la liberté d'action de la Chine, non seulement dans ses rapports avec le reste du monde, mais encore dans ses relations avec l'une et l'autre des deux puissances.

[1] La conférence de Paris sur le Vietnam s'est ouverte le 13 mai 1966.

[2] Vasily Tolstikov est ambassadeur d'URSS à Pékin depuis le 10 octobre 1970. Il présente ses lettres de créance le 13 octobre. Voir le télégramme de Pékin nos 4346 à 4348 du 15 octobre 1970, non reproduit.

[3] La première bombe atomique chinoise explose le 16 octobre 1964.

Mao Tsé-toung a évoqué, sur le plan des principes plutôt que comme une éventualité à laquelle il croyait, la possibilité d'un conflit avec les États-Unis et l'URSS et il a fait état des préparatifs de défense de la Chine. Mais il a aussi assuré que la République Populaire n'avait aucune intention de faire sortir ses troupes de son territoire. Les Chinois, a-t-il dit, étaient prêts à se défendre sur leur sol si d'autres l'attaquaient. L'on peut se demander, naturellement dans quelle mesure une telle affirmation doit être prise au pied de la lettre. La République Populaire n'a-t-elle pas, dans le passé, envoyé ses « volontaires » en Corée ? Quelle que soit la signification exacte des paroles du Président, elles ont, il faut le reconnaître, une apparence assez rassurante.

Le Président a d'ailleurs reconnu avec franchise que « l'influence de la Chine dans le monde n'était pas encore très importante ». Le lancement d'un satellite chinois[1] « n'était pas un grand exploit » puisque, a-t-il fait remarquer, il y en avait plus de 2 000 dans le ciel. Mao Tsé-toung n'en pas moins revendiqué avec force, pour la Chine, le droit de participer aux « consultations » entre grandes puissances sur les problèmes internationaux. Le Premier ministre est revenu, dans son entretien avec la presse française, sur le thème des superpuissances. « Il existe, dans le monde actuel, a-t-il dit, une à deux puissances qui veulent constamment opprimer les autres par la force, malmener les faibles et les petits, tout en se disputant l'hégémonie mondiale. Selon Chou En-laï, « le danger du déclenchement d'une guerre mondiale par de grandes puissances demeurait et la Chine devait s'y préparer », mais a-t-il ajouté, « les temps ont progressé » et un nombre toujours croissant de peuples dans le monde « avaient pris conscience et étaient en train de prendre conscience » ; l'époque où les grandes puissances pouvaient décider du sort du monde était à jamais révolue ; il fallait « briser le mythe qui inspire de la crainte à l'égard des grandes puissances ». À l'égard de ces dernières, Chou En-laï a exprimé une exigence fondamentale : il fallait « qu'elles se retirent de tous les territoires qu'elles envahissent et occupent et qu'elles rentrent dans leurs pays afin que les peuples du monde puissent jouir du droit de régler eux-mêmes leurs propres affaires à l'abri de toute menace et intervention de l'extérieur ». Ces propos concernaient, on le voit, aussi bien l'URSS que l'Amérique.

On ne peut manquer d'être frappé, en analysant les propos tenus par les dirigeants chinois, par la modération de leur ton. M. Manac'h l'avait déjà fait remarquer dans sa correspondance : à aucun moment ces derniers n'ont repris les thèmes de la Révolution culturelle. Il n'a été question ni de partage du monde entre opprimés et oppresseurs, ni de la mission libératrice de la Chine et de la « pensée » de Mao Tsé-toung. Les interlocuteurs de M. Bettencourt ont analysé la situation internationale essentiellement en fonction des rapports entre puissances.

[1] La République populaire de Chine lance son premier satellite *Dong Fang Hong* (Orient Rouge) le 24 avril 1970 à l'aide d'une fusée *Longue Marche-1* tirée depuis le centre spatial de Jiuquan.

Les dirigeants chinois estiment que le vice majeur du monde actuel réside dans les pouvoirs exorbitants dont jouissent l'URSS et les États-Unis. Les inconvénients de cette situation sont d'autant plus grands pour la Chine qu'ils constatent un accord entre Moscou et Washington pour consolider le *statu quo* et qu'ils ont conscience de ce que dans l'une comme dans l'autre de ces capitales, la République Populaire est considérée, pour des raisons diverses, comme un ennemi et même une source de danger. De plus, Mao le reconnaît aussi, la Chine est encore, à l'heure actuelle, une nation qui, relativement à sa population, dispose de moyens militaires, économiques et techniques dérisoires par rapport aux « deux grands ».

Cette appréciation de la situation conduit les dirigeants chinois, tout d'abord, à éviter de prendre vis-à-vis de Moscou, comme de Washington, les attitudes extrêmes qui pourraient provoquer un conflit. Mao Tsé-toung nous le dit pour que cela soit répété aux uns et aux autres, la Chine n'entend pas résoudre par la force les problèmes territoriaux qui l'opposent à l'Amérique et à l'Union soviétique. De plus, c'est Mao qui le dit encore, elle n'enverra pas de troupes au-delà de ses frontières et entend se défendre « sur son territoire ». Enfin, elle poursuivra la négociation entreprise avec l'URSS et reprendra le dialogue avec les États-Unis lorsque cela sera possible.

Dans le même temps, la Chine s'efforce de desserrer le carcan soviéto-américain et de contrecarrer la politique de deux grands. Pour parvenir à ses fins, elle paraît résolue à faire flèche de tout bois. Nous savons que c'est dans cet esprit qu'elle a décidé de renforcer ses relations avec ceux qui, à l'Est, résistent à l'impérialisme soviétique et, à l'Ouest, contestent l'autorité des États-Unis. Il s'agit, dans le premier cas, surtout de l'Albanie, de la Roumanie et de la Yougoslavie, mais elle ne néglige pas pour autant les autres pays de l'Europe de l'Est – notamment la Hongrie, la Pologne et la RDA – dont le nationalisme latent, pense-t-on à Pékin, doit un jour s'exercer contre Moscou. Il s'agit, dans le second cas, essentiellement de la France, mais comme la Chine paraît espérer voir se constituer en Europe occidentale une « troisième force » économique et politique destinée à entrer en lutte, tôt ou tard, contre les États-Unis, elle cherche aussi à renforcer ses liens avec la Grande-Bretagne et l'Italie.

Les protestations indignées que souleva à Pékin, en août 1968, l'invasion de la Tchécoslovaquie, où pourtant le « Printemps de Prague » n'avait rien de commun avec la Révolution culturelle, l'intérêt que les dirigeants chinois trouvent soudain à la Yougoslavie, dénoncée naguère comme l'archétype des pays révisionnistes, montrent assez le peu de cas que les dirigeants chinois font de l'orthodoxie idéologique dans le choix de leurs amitiés. De même, la Chine est prête aujourd'hui à resserrer ses liens avec la France, dont en mai 1968, elle dénonçait l'intolérable « régime réactionnaire ». Non seulement elle reçoit à Pékin les représentants de « la clique dirigeante bourgeoise » de ce pays, mais elle a décidé d'y envoyer une délégation gouvernementale, qui sera peut-être conduite par Chou En-laï et de recevoir à son tour, à tout moment, sur son territoire, le Premier ministre français. Lorsqu'on se souvient des critiques portées naguère contre la politique du

maréchal Chen Yi[1], auquel certains « maoïstes » radicaux ont reproché la participation de la Chine à la conférence de 1962 à Genève[2] et l'établissement de relations diplomatiques avec la France en 1964, on mesure le chemin parcouru.

Mais nous savons maintenant que Pékin est prêt à aller plus loin encore. Ses dirigeants ont confié aux Roumains que la Chine était résolue à prendre sa place aux Nations unies « dès la prochaine session ». Pour ceux qui ont suivi l'évolution des commentaires de Pékin sur l'organisation internationale, une telle décision apparaissait probable depuis déjà quelque temps. Il n'en reste pas moins qu'une déclaration aussi nette traduit sans ambiguïté la hâte de voir la Chine occuper son siège aux Nations unies. La République Populaire semble également souhaiter établir des relations diplomatiques avec le Canada et l'Italie, sous réserve que ses droits sur Taïwan soient reconnus par ces pays.

Bref la Chine paraît décidée à sortir de son isolement. Sans doute entend-elle demeurer une puissance contestataire. Mais elle semble vouloir assurer la défense de ses intérêts et atteindre ses objectifs plus en se plaçant à l'intérieur de la communauté internationale qu'en restant en dehors de celle-ci. À terme, ce mouvement peut l'amener à normaliser ses relations avec le Japon, peut-être la République fédérale d'Allemagne et même, en fin de compte, avec les États-Unis.

Quelles conclusions tirer de ces observations en ce qui nous concerne ? Les relations franco-chinoises se développent actuellement dans un climat particulièrement favorable mais qui a un caractère « conjoncturel ». Il se trouve que certains aspects de notre politique extérieure coïncident, dans la période actuelle, avec certaines positions de la République Populaire et il se trouve aussi que la France est pour le moment, parmi les grandes puissances, le seul « interlocuteur valable » avec qui Pékin puisse dialoguer. Nous ne conserverons pas toujours cette position privilégiée et nous devons nous efforcer de mettre à profit les circonstances actuelles pour consolider les bases politiques et économiques de nos relations avec la Chine.

(*Direction Asie-Océanie, 1968-1972, Chine, 1970, relations franco-chinoises, n° 753*)

[1] Maréchal Chen Yi, militaire et homme politique chinois. Il adhère en 1923 au parti communiste chinois fondé en 1921, participe à la création de l'Armée rouge, à la Longue marche et à la guerre sino-japonaise entre 1937 et 1945. Chen Yi commande la nouvelle 4e armée au sein de l'Armée nationale révolutionnaire de la République de Chine. En 1945, il entre au bureau politique du comité central du PCC et assure le commandement de la 3e armée de campagne de l'Armée populaire de libération. En 1948 et 1949, ses troupes s'emparent de Nankin puis de Shanghaï. Il est le premier maire communiste de Shanghaï de 1949 à 1958, promu maréchal par Mao Tsé-toung le 27 septembre 1955. En 1958, il succède à Chou En-laï au poste de ministre des Affaires étrangères. En février 1967, Chen Yi et le maréchal Ye Jianying critiquent ouvertement la Révolution culturelle. Il est écarté du pouvoir.

[2] La conférence de Genève de 1961-1962 aboutit le 23 juillet 1962 à la signature des accords sur la neutralité du Laos. Les pays membres de la conférence de Genève de 1961-1962 sont les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

145

NOTE

Visite du chargé d'Affaires de Bolivie

N. /AM *Paris, octobre 1970.*

M. Alberto Salamanca[1], chargé d'Affaires de Bolivie, a été reçu aujourd'hui, sur sa demande, par le sous-directeur d'Amérique latine[2].

Cette démarche avait pour objet de faire part à la direction d'Amérique de la requête, adressée ce même jour par M. Salamanca à la direction des Affaires économiques et financières, en vue d'obtenir l'appui de la France lors de la prochaine négociation à Londres d'un nouvel accord international sur l'étain.

À l'occasion de cette visite, le chargé d'Affaires a commenté les événements de Bolivie et le départ du général Alfredo Ovando Candia[3], président de la République, qui a résigné ses fonctions « pour éviter une effusion de sang ».

Tandis que le général Miranda[4], commandant en chef de l'armée de terre et principal tenant de la ligne conservatrice de l'armée, s'est installé au palais présidentiel, le général Juan José Torres[5] – écarté récemment de son poste de commandant en chef des Forces armées en raison de ses tendances gauchistes – a constitué un « gouvernement de continuité révolutionnaire ».

À l'heure actuelle, les deux camps en seraient à faire le compte des unités dont ils disposeraient ; les syndicats et les milices paysannes, qui avaient exprimé précédemment leur hostilité au général Miranda, n'auraient pas encore pris position.

Il est malaisé de prévoir l'issue de la crise, a poursuivi M. Salamanca, en raison du rôle qu'y jouent des influences étrangères. Celles-ci sont déjà intervenues pour précipiter vers son terme l'évolution du régime Ovando et éviter ainsi un alignement de la Bolivie sur le régime que M. Allende[6] se prépare à instaurer à Santiago. Pour sa part, le général Ovando aurait à

[1] Alberto Salamanca, diplomate bolivien près l'ambassade de Bolivie à Paris depuis 1969, chargé d'Affaires *a.i.*

[2] Dimitri de Favitski, sous-directeur des Affaires d'Amérique latine au Département depuis octobre 1969.

[3] Voir dépêche n° 432/AM du 24 juillet 1970, publiée ci-dessus.

[4] Rogelio Miranda Valdivia, général bolivien, un des initiateurs du coup d'État du 22 juillet 1970.

[5] Juan José Torres González prend le pouvoir et devient président de la Bolivie, le 7 octobre 1970.

[6] Salvador Allende Goossens, sénateur, *leader* du parti socialiste chilien, président du Sénat chilien du 26 décembre 1966 à 1969, est élu à la présidence de la République du Chili le 4 septembre 1970, au nom de la coalition électorale de l'*Unité populaire*. Il prend ses fonctions le 4 novembre 1970.

tout le moins renoué avec le Chili de M. Allende des relations diplomatiques rompues en 1962, a indiqué le chargé d'Affaires de Bolivie.

En ce qui concerne, d'un autre côté, M. Régis Debray[1], M. Salamanca n'estime pas que, pour le moment, les événements en cours puissent influer sur le sort de notre compatriote. Le diplomate bolivien a ajouté, à ce sujet, que la situation intérieure avait contraint le général Ovando à renoncer à l'amnistie générale prévue pour le 26 septembre, premier anniversaire de sa prise de pouvoir, et dans laquelle M. Debray aurait été inclus.

(Direction d'Amérique, Bolivie, 1964-1970, 1970, nº 38)

146

M. Gorce, Ambassadeur de France à Djakarta,
à M. Schumann, ministre des Affaires étrangères.

T. nos 345 à 347. *Djakarta, 1er octobre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 08 h. 44).

Vente éventuelle de Mirage à l'Indonésie

Je me réfère à mon télégramme nº 340[2].

Le chef d'État-major de l'armée de l'air[3] que j'ai rencontré hier à un dîner m'a spontanément parlé de l'entretien qu'il a eu récemment à Paris avec des représentants de l'OGA[4] et de la firme Marcel Dassault[5].

Il m'a indiqué que le président Suharto[6] était très favorable à une collaboration avec la France dans le domaine de l'aviation et a manifesté sa satisfaction de l'arrivée prochaine à Djakarta de représentants de Dassault. À ce propos, il m'a précisé que devant se rendre en visite officielle en Malaisie le 17 (17) octobre, il conviendrait que la mission Dassault puisse lui rendre visite si possible le 12 (12) ou le 13 (13) octobre.

Enfin l'*Air Marshal* Suwoto Sukandar a souligné l'intérêt qu'il attachait à recevoir de la France des facilités sur le plan de la maintenance des

[1] Voir *D.D.F.* 1970-I, note nº 19/AM du 17 mars 1970, et la note du 19 août 1970, publiée ci-dessus.

[2] Le télégramme nº 340, non publié auquel fait référence M. Gorce, est consultable dans le dossier nº 207 direction d'Asie-Océanie, Indonésie, 1968-1973, 1970.

[3] Le chef d'État-major de l'armée de l'air indonésienne est Soewoto Sukendar depuis le 10 novembre 1969.

[4] L'OGA (Office général de l'Air), fondé en 1969 par Jean Sainteny qui en est le président.

[5] La Firme Marcel Dassault, est le nom de la société de construction aéronautique de Marcel Dassault depuis 1947, après avoir été la société des avions Marcel Bloch avant la Seconde Guerre mondiale.

[6] Le général Suharto, prend le pouvoir en mars 1967 et devient président de l'Indonésie le 21 mars 1968.

appareils de l'aviation indonésienne ainsi qu'une coopération dans le domaine industriel aéronautique (fabrication sur place de certaines pièces détachées, etc.). Il a noté qu'une usine de montage de petits avions destinés à répandre des insecticides pour l'agriculture fonctionnait déjà à Bandung[1] avec l'aide des Polonais et que les autorités indonésiennes envisageaient de la développer. Il a mentionné que des contacts avaient été pris à cette fin avec des firmes d'Allemagne fédérale depuis deux ans, mais que dans le cadre d'un éventuel contrat d'achat de *Mirage*, il pensait préférable d'étudier ces problèmes également avec des sociétés françaises, Marcel Dassault d'abord et éventuellement d'autres.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, 1968-1972, 1970, nº 212)

147

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 7191 à 7208, 7241 à 7245. *Moscou, 1er octobre 1970.*

Immédiat strictement réservé. (*Reçus* : 19 h. 30, 19 h. 44 et 23 h. 07)

Entretien avec M. Gromyko, Moyen-Orient

M. Gromyko m'a demandé de venir le voir ce matin. On lui avait rendu compte de l'entretien que j'avais eu hier avec M. Kovalev. Il l'avait jugé intéressant et tenait à me faire part de ses considérations à ce sujet. Le ministre des Affaires étrangères « estimait que le travail préparatoire sur le projet de document se déroulait de façon satisfaisante et pensait qu'il serait possible dès avant la visite, de dresser un bilan provisoire permettant de voir comment se présenterait ce texte ».

Le ministre des Affaires étrangères a pris bonne note de notre désir de réserver deux points importants du futur document[2]. « Si vous y tenez, a-t-il ajouté, on peut le faire, mais nous pensons que plus grand sera le nombre de points d'accords, plus le travail en sera facilité pour les dirigeants ».

M. Gromyko a ensuite déclaré que son attention avait été retenue par ce que j'avais dit à M. Kovalev sur la possibilité d'un « second document », qui concernerait les aspects purement politiques de nos relations.

[1] Bandung, ville d'Indonésie, située dans l'ouest de l'île de Java, où s'est tenue du 18 au 24 avril 1955 la conférence dite « de Bandung » réunissant pour la première fois les représentants de vingt-neuf pays africains et asiatiques. Cette conférence marque l'entrée sur la scène internationale des pays du Tiers Monde.

[2] Il s'agit d'une part du point concernant « la situation existante en Europe » et la question des frontières et d'autre part de celui relatif au projet de conférence européenne sur la sécurité ; se reporter à ce propos au télégramme nº 7129 du 30 septembre 1970 réservé, immédiat, non reproduit.

« Si j'ai bien compris, m'a dit M. Gromyko, qui m'a demandé de préciser si tel était bien notre point de vue, la partie française a en vue un document, au niveau de l'exécutif, qui n'exigerait pas de formalités solennelles, de caractère étatique, telle qu'une ratification. L'idée consistant à consacrer un document particulier à certains problèmes est bonne en soi et mérite attention. Mais sans doute, vaut-il mieux ne pas lier les deux textes. Si nous avons bien compris, vous avez en vue un document assez court, mais qui revêtirait un certain éclat et aurait un caractère impératif, afin d'élever d'un certain degré nos relations politiques ».

J'ai alors rappelé au ministre des Affaires étrangères que c'était lui qui avait évoqué, lors du dernier entretien que j'avais eu avec lui avant mon départ en congé, (mon télégramme nº 5269)[1] la forme sous laquelle nous pourrions marquer l'amélioration de nos rapports politiques. Il avait même fait allusion à un « acte d'État important », confirmant ainsi les divers entretiens que j'avais eus avec MM. Kozyrev et Kovalev au cours desquels ils avaient eux-mêmes mentionné la possibilité d'un nouveau pas dans nos relations. Ce thème avait été repris par M. Zorine lors de sa conversation du 27 septembre avec M. Alphand[2].

« Le gouvernement français, ai-je marqué clairement, n'est pas demandeur, mais il est prêt à écouter les suggestions qu'on pourrait lui faire et à en tenir compte si elles sont réalistes et utiles aux deux parties. Il lui semble inopportun d'envisager la conclusion d'un traité qui puisse être interprété comme une réplique du traité du 12 août. Nos relations avec l'URSS n'ont pas le même caractère que celles qui existent entre Moscou et Bonn. Elles reposent sur d'autres bases et aussi, ai-je ajouté à titre personnel, sur une tradition d'amitié plus ancienne et plus profonde. Telle est la raison pour laquelle nous excluons non seulement le mot traité, mais aussi la substance recouverte par ce mot. Toutefois, notre désir de développer nos relations d'amitié avec l'URSS n'en est pas moins vif. Pour répondre à vos suggestions et à celles de vos collaborateurs, nous pourrions, si vous le désirez, faire un additif au projet de communiqué ou une déclaration distincte où serait marquée cette amélioration de nos rapports et compléterait celle de 1966 ou, plus exactement, le paragraphe qui, dans cette déclaration, concernait les consultations politiques ». Au cas où vous le souhaiteriez, nous pourrions avoir des entretiens préliminaires à ce sujet, étant entendu que les décisions finales ne pourraient être prises qu'au plus haut niveau.

M. Gromyko m'a alors indiqué qu'à son avis le premier document, auquel on travaillait actuellement, pourrait porter le titre de « déclaration », comme en 1966. Le mot « communiqué » était plus banal. L'opinion et la presse s'étaient déjà faites à l'idée d'un communiqué. Le terme « déclaration » avait une signification plus profonde. M. Gromyko estimait

[1] Voir ci-dessus les télégrammes nos 5246 et suivants de Moscou en date du 16 juillet 1970, reçus le 17.

[2] Au cours d'un déjeuner à l'ambassade de l'URSS à Paris, M. Zorine a notamment réaffirmé à M. Alphand le désir de son pays de chercher à donner un signe de la volonté de la France et de l'Union soviétique de renforcer leur coopération. Voir à ce propos le télégramme de Paris, réservé, non reproduit nos 2257 à 2262 du 28 septembre 1970.

également que ce document devrait être signé pour n'être pas « plus faible » que le précédent. « Il convenait, a dit le Ministre, de garder le niveau ».

Quant au second document, a déclaré M. Gromyko, il était justifié à condition que l'on y introduise « sous une forme éclatante » un contenu témoignant que les relations politiques entre la France et l'URSS se situent à un niveau plus élevé. M. Gromyko comprenait les raisons pour lesquelles nous ne voulions pas d'un traité. Mais un « accord », au niveau de l'exécutif, ne serait-il pas susceptible de nous convenir ? C'est ce que l'on avait fait en 1966 : des accords sur la coopération économique, scientifique et technique et sur la coopération dans le domaine spatial avaient été signés après la visite.

Il est exact, ai-je répondu à M. Gromyko, que le texte de 1966 était une déclaration signée, Paris à ma connaissance n'avait pas cette fois envisagé cette possibilité. Les indications dont je disposais ne faisaient état que d'un « projet de document ». Mais si je comprenais bien la pensée du Ministre, il souhaitait que le premier document soit une déclaration signée. M. Gromyko a fait, de la tête un signe d'assentiment.

Quant au « second document » qu'il avait mentionné, j'étais embarrassé pour en parler car j'ignorais ce que le Ministre avait à l'esprit quand il évoquait sa « substance » et « sa forme éclatante ». La seule indication que j'avais reçue de Paris, portait sur la possibilité d'un texte complémentaire à celui de 1966. M. Gromyko avait pour sa part mentionné, en se référant aux précédents de 1966, la possibilité d'en faire un « accord ». Il était exact, ai-je déclaré, qu'en 1966 des accords avaient été conclus, mais ils avaient un caractère technique et non politique. En outre, à Paris, on ne pensait pas à un accord. On envisageait seulement un « *addendum* » ou à la rigueur une courte déclaration complétant celle de 1966.

M. Gromyko m'a alors précisé qu'il serait « nécessaire, dans un tel document, de refléter sous une forme appropriée le problème des consultations politiques qui existent entre les deux gouvernements et les deux pays ». C'est dans ce domaine que l'on pouvait faire quelque chose et c'est dans ce sens que mon interlocuteur avait employé le mot « éclatant ». Puisqu'il s'agissait d'un document au contenu politique, il devrait être relativement court et assurément acceptable pour les deux parties, mais aussi bien « riche d'intérêt et de substance ».

Le Ministre m'a alors demandé s'il me paraissait possible de se mettre d'accord sur les bases d'un tel document au niveau des services avant la visite. Je lui ai répondu que, s'il souhaitait qu'il y ait, avant la visite, des conversations préliminaires, il n'y aurait à cela aucune objection à Paris. Il suffisait qu'il en exprime le désir. Au cours de l'échange de vues qui a suivi, j'ai fait observer que, pour avoir une vue plus claire des choses, il serait évidemment utile de savoir ce que M. Gromyko entendait par une amélioration de nos consultations politiques. S'agissait-il de leur approfondissement, de leur fréquence et de leur périodicité ? M. Gromyko m'a clairement marqué que c'était dans ce sens que s'orientaient ses propres réflexions.

J'ai pris acte de cette réponse et j'ai dit à M. Gromyko que je transmettrai à Paris les considérations dont il m'avait fait part. J'attendrai qu'il me fasse connaître la suite de ses réflexions.

M. Gromyko m'a alors remercié de cet entretien qui, espérait-il, « permettrait d'éclaircir certains points ». Le gouvernement et les dirigeants soviétiques attendaient la visite de Monsieur le Président de la République avec un grand intérêt et une profonde satisfaction. Lui-même serait heureux de saluer M. Maurice Schumann.

Je me réfère à mon télégramme nº 7191.

Je tire de cet entretien la conclusion que M. Gromyko, s'il relance l'idée d'un « nouveau pas », n'a pas renoncé à la tactique qui consiste à vouloir nous faire dire que nous sommes demandeurs. De même, s'efforce-t-il de nous amener à transformer en « accord » ce qui, dans notre esprit, n'est qu'un complément au texte de 1966.

M. Gromyko a marqué une légère déception quand je lui ai dit que, s'il ne se manifestait pas, je n'avais, pour ma part, rien à solliciter.

Sauf avis contraire du Département, je continuerai à m'en tenir à la ligne de conduite que j'ai observée et à attendre que l'on me fasse signe si l'on veut avoir, du côté soviétique, des « conversations préliminaires » sur ce sujet.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui ce matin, M. Gromyko m'a parlé du Moyen-Orient. Notre idée d'activer la concertation à Quatre lui avait plu. Le cessez-le-feu était une bonne chose mais ne constituait pas une solution de fond. C'est un tel règlement qu'il convenait de rechercher. Lorsqu'il avait eu connaissance de ma conversation avec M. Kovalev (mon télégramme nº 7127)[1], le ministre des Affaires étrangères avait donné instruction au représentant soviétique à New York d'appuyer activement notre proposition sur la concertation à Quatre. À son avis, il ne fallait pas laisser l'attention s'émousser au sujet du Moyen-Orient mais au contraire la renforcer. Cette déclaration, m'a dit M. Gromyko, s'adressait à travers moi, au gouvernement français.

Comme j'évoquais les conditions mises par Israël à la reprise de la négociation, M. Gromyko a été particulièrement sévère. Les conditions dont il s'agit étaient tout à fait « fantaisistes » et les faits cités à l'appui de l'argumentation israélienne relevaient de « l'invention pure et simple ». Quant au fond, la RAU avait donné des éclaircissements appropriés, y compris aux États-Unis et l'URSS n'avait rien à y ajouter. Si Israël voulait « accumuler les inepties », qu'y pouvait-on ? Et s'il poursuit sa politique d'obstruction à la reprise de la mission Jarring, le cessez-le-feu ne reposera pas sur des bases solides. Quant à la position des États-Unis, elle n'était pas claire. Soutenaient-ils la position d'Israël ? Faisaient-ils au contraire des réserves ? Appuyaient-ils la reprise de la mission Jarring ? Bien qu'il fût difficile de répondre, l'attitude de Washington, de l'avis de M. Gromyko, n'était pas positive.

[1] Le télégramme de Moscou nº 7127 et 7128 du 30 septembre 1970, non publié, est sous-titré : « Entretien avec M. Kovalev ».

Sur une question de ma part, il me dit que la mort de Nasser était profondément ressentie ici. Quant à la situation en Égypte, il serait prématuré de porter un jugement définitif. « Toute une série de raisons, m'a déclaré M. Gromyko, portent à croire que le cours de la politique de Nasser, sur le plan intérieur comme sur le plan diplomatique, sera poursuivi ». Le ministre des Affaires étrangères a cependant cru devoir ajouter que c'était là sa première impression.

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

148

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5809 à 5822. *Washington, 1er octobre 1970.*

(*Reçu* : 20h. 35).

Rapports américano-soviétiques

La question des rapports actuels entre les États-Unis et l'URSS est chose complexe et qu'il importe, me semble-t-il, de nuancer.

C'est un fait tout d'abord (mon télégramme no 5743)[1] que les déclarations officielles et les conversations que j'ai eues ces temps-ci avec de hauts fonctionnaires de la Maison Blanche et du département d'État donnent l'impression d'une crise aiguë. L'origine doit en être cherchée bien évidemment dans la situation au Moyen-Orient. Les Américains, quel que soit le niveau auquel on s'adresse, ne peuvent admettre que le cessez-le-feu conclu au début d'août sur le canal soit systématiquement violé par les Égyptiens avec la complicité russe. Ils font maintenant du retour au *statu quo* du début d'août une condition *sine qua non* de la poursuite des conversations tendant à la recherche d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Ils ne transigeront pas sur ce point.

Peut-être y a-t-il incertitude de part et d'autre sur l'attitude et la nature des engagements pris, peut-être les Américains peuvent-ils, dans une certaine mesure, s'en prendre aussi à eux-mêmes. En effet, comme je l'ai déjà dit et comme on l'a dit à notre ambassadeur à Londres (télégramme de Londres no 3362-71)[2], Moscou a pu croire que les Américains désiraient à

[1] Dans ce télégramme de Washington, non reproduit, en date du 28 septembre 1970, il est question d'un entretien entre M. Lucet et M. Alexis Johnson, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques au sujet de la situation au Moyen-Orient, à la suite de la crise jordanienne, et des violations du cessez-le-feu de la part des Égyptiens. Alors que Paris pense le moment venu de reprendre sans préalable la mission Jarring, Washington s'y refuse tant que l'Égypte ne cessera pas de violer la trêve. Les Américains ne comprennent pas l'attitude ambiguë des Soviétiques qui soutiennent le Caire ; pour leur part, ils appuient Israël.

[2] Télégramme non repris.

un tel point le succès des négociations Jarring qu'ils étaient disposés à fermer les yeux sur les violations du cessez-le-feu et à faire sur Israël toute la pression nécessaire pour l'amener à céder quel que soit le prix, en un mot, les Russes empochaient les avantages du cessez-le-feu et pouvaient penser que du côté américain un certain détachement commençait à apparaître vis-à-vis des aspirations d'Israël. C'était évidemment là, de leur part, une grave erreur de calcul surtout un mois avant la tenue des élections américaines.

D'autre part, l'intrusion syrienne en Jordanie a considérablement envenimé les choses. Après le renforcement de la position soviétique en République Arabe Unie n'allait-on pas avoir à faire face en Jordanie à l'établissement d'un régime hostile et appuyé par Damas. Je tiens de bonne source que les Américains ont fait savoir aux Russes au moment le plus crucial de la crise jordanienne, c'est-à-dire vers le 22 septembre, qu'au cas où les Russes ne feraient pas sur Damas les pressions nécessaires pour amener le retrait des troupes, Israël interviendrait militairement et très probablement les États-Unis aussi. La crise s'est apaisée par la reprise en mains, du moins provisoire, des choses par le roi Hussein, mais l'on garde à Washington l'impression que les Russes n'ont montré qu'au tout dernier moment et devant une menace précise un sens relatif de la modération.

C'est à ce moment que les Américains ont donné la publicité la plus grande à l'affaire de Cuba. L'on sait maintenant que c'est M. Kissinger lui-même qui, le 24 septembre, a déclaré à un groupe de journalistes que la situation était devenue très sérieuse dans la mer des Caraïbes, et il a rappelé l'engagement pris à ce sujet par le président Kennedy en 1962. Le ministre de l'Air, M. Seamans[1], que j'ai vu hier m'a dit en effet que les Russes se livraient depuis plusieurs semaines à des travaux à Cienfuegos dont on ne pouvait encore déterminer la nature mais qui paraissaient bien être l'installation d'une base permanente. D'autre part, un grand nombre de navires de guerre soviétiques accompagnés de pétroliers de ravitaillement croisaient actuellement dans le golfe du Mexique.

En bref les États-Unis ont l'impression que du fait d'un certain retrait de la présence militaire américaine à travers le monde et d'une réduction des crédits militaires, les Russes cherchent à s'engouffrer un peu partout, là où ils considèrent qu'un vide se produit ou pourrait se produire.

Le président Nixon et ses conseillers sont évidemment très sensibles, particulièrement au moment présent, à toute accusation qui pourrait être faite et selon laquelle ils seraient amenés petit à petit à tolérer sans réagir une nouvelle expansion russe que ce soit au Moyen-Orient ou le long du Golfe Persique et de la côte orientale de l'Afrique et encore plus en Amérique latine où la situation est rendue instable par la prochaine installation au Chili d'un gouvernement communisant.

[1] Robert Channing Seamans, ingénieur et homme politique américain. Après avoir été notamment administrateur adjoint de la NASA, il est secrétaire à l'Air depuis 1961.

Il ne faut pas oublier non plus, comme le notait récemment M. Reston dans le *New York Times*, que si le président Nixon a bien promis lors de son inauguration de passer de la phase de l'affrontement à celle de la négociation, il est toujours susceptible de céder à un vieux réflexe personnel d'anticommunisme spécialement à un moment où lui-même et ses collaborateurs estiment que leur bonne foi a été surprise.

Ceci dit, et si l'on déclare dorénavant à tous les échelons de l'administration que les Russes ont triché et qu'on ne peut faire autrement que de le constater, le désir reste néanmoins d'éviter à tout prix l'affrontement, même si de temps à autre l'on estime nécessaire de frapper sur la table et d'adresser à l'Union soviétique les avertissements les plus graves. Le président Nixon et M. Kissinger l'avaient dit de Californie au début de juillet, ils le redisent maintenant et estiment que vis-à-vis des Russes et quels que soient les risques de venir souvent au bord de l'abîme, c'est encore la politique la plus payante.

Je note toutefois que M. Rogers m'a dit lui-même il y a quelques jours que l'installation d'une force de police conjointe russo-américaine pour garantir les frontières du Moyen-Orient n'était pas chose inimaginable. L'on n'a pas non plus l'intention d'interrompre les négociations SALT ni de mettre un terme aux conversations concernant Berlin, bien que là encore, l'on n'ait pas hésité une seconde à riposter suivant un modèle bien connu à l'alerte d'il y a quarante-huit heures dans les couloirs menant à Berlin.

L'on est donc prêt à parer à toute éventualité et à ne pas se laisser surprendre. Mais en même temps, malgré la fermeté des propos, l'on demeure, me semble-t-il, résolu à garder une attitude raisonnable étant donné l'énormité de l'enjeu. Deux entretiens sont d'ailleurs prévus dans 15 jours à New York entre MM. Gromyko et Rogers.

L'attitude américaine est faite maintenant de doutes et d'inquiétudes, mais elle n'entraîne pas encore une réévaluation complète de l'attitude vis-à-vis de l'URSS. On savait bien qu'il y aurait de nombreux obstacles à franchir avant que l'équilibre modifié aux dépens des États-Unis par la crise du Moyen-Orient puisse être rétabli. La ligne générale est donc de poursuivre les négociations dans le calme et sans trop de publicité si possible en ayant, espère-t-on, la parade toujours prête. L'on ne peut que constater toutefois que l'on est entré, qu'on le veuille ou non, dans l'ère du soupçon.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

149

M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3379 à 3386. *Londres, 1er octobre 1970.*

(*Reçu* : 21 h. 26).

Le congrès travailliste et la candidature anglaise

Je me réfère à mon télégramme no 3335[1].

La question de la candidature anglaise a fait l'objet hier après-midi d'un débat, court mais passionné, au congrès du *Labour Party* réuni à Blackpool. Les délégués ont finalement rejeté par 3 049 000 voix contre 2 954 000 une motion présentée par les adversaires de la candidature anglaise. Cette motion, sans s'opposer expressément à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, posait à cette entrée un certain nombre de conditions qui, de l'aveu de tous les observateurs comme d'ailleurs de ses auteurs eux-mêmes, rendait pratiquement la candidature anglaise inacceptable pour les Six.

Le congrès a ensuite adopté à main levée un texte présenté par le comité exécutif du parti et qui se borne à réaffirmer la décision prise à Brighton en octobre 1969. Celle-ci était favorable au principe des négociations en vue de l'élargissement, mais insistait en même temps sur la nécessité pour le gouvernement d'obtenir « des garanties adéquates » en ce qui concerne la souveraineté britannique, la balance des paiements, le coût de la vie et le système de sécurité sociale en vigueur au Royaume-Uni.

Il est évident que la majorité qui s'est prononcée contre la motion des adversaires de la candidature anglaise est fort mince. Elle l'est d'autant plus que cette majorité n'a pu être obtenue que parce qu'un assez grand nombre d'indécis ont mêlé leurs voix à celles des « européens » convaincus. Encore ce résultat n'a-t-il pu être obtenu qu'à la suite de l'engagement pris par le comité exécutif de réunir, si besoin était, un congrès extraordinaire pour se prononcer sur les résultats de la négociation de Bruxelles avant un éventuel débat de ratification aux *Communes*. L'impression déjà notée il y a plusieurs jours que l'ensemble du *Labour Party* évoluait vers une position de moins en moins européenne se trouve donc justifiée.

[1] Télégramme de Londres nos 3335 à 3342 du 28 septembre 1970, non reproduit. Rédigé le jour de l'ouverture du congrès de Blackpool, il rapporte que « Tous les observateurs sont d'accord pour estimer (…) que la tendance anti-européenne a fait des progrès dans le sein du parti travailliste depuis sa défaite électorale [du 18 juin 1970]. (…) le *leadership* travailliste (…) préfère une position attentiste (…) Les "anti-européens" (…) ne l'ont pas entendu de cette oreille. Ils ont obtenu que le problème européen soit bel et bien discuté et remplisse vraisemblablement une bonne partie des débats de mercredi prochain [le 30 septembre 1970]. Mais leur succès s'est arrêté là. Il semble en effet qu'à l'issue de ces discussions le congrès adoptera une motion patronnée par les *leaders* du parti qui se bornera à répéter, comme l'an dernier, que le parti travailliste ne doit et ne peut prendre position que lorsque seront connus les résultats de la négociation d'élargissement. »

Il n'en reste pas moins que, en dépit des apparences, les travaux du congrès ont apporté des satisfactions aux partisans de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. D'abord, on a évité le pire, fût-ce avec une majorité très limitée. Ensuite, on a eu nettement l'impression, soulignée par divers commentateurs, que si la masse des délégués montrait une tiédeur croissante envers l'idée européenne, les membres du comité exécutif restaient favorables à cette idée, plus même, peut-être que l'an dernier. C'est ainsi que si les propos très pro-européens tenus par M. Roy Jenkins[1] n'ont étonné personne, on a été frappé de constater que, contrairement à de nombreuses prédictions, M. Wilson[2], tout en insistant autant que d'habitude sur la notion des « conditions équitables », a réaffirmé qu'il était convaincu que l'intérêt véritable de la Grande-Bretagne était de devenir membre de la CEE. On a noté également que M. Healey[3], naguère encore assez réticent envers l'idée européenne à laquelle il attachait moins d'importance qu'à l'idée Atlantique, a tenu à assister de manière démonstrative à un déjeuner-conférence organisé par le mouvement « gauche européenne » en l'honneur de M. Spinelli[4], membre italien de la Commission de Bruxelles, qui a développé avec fougue tous les arguments qui, selon lui, militent en faveur de la candidature anglaise et l'élargissement de la CEE.

(*EU-Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970, nº 222*)

150

M. Benard, ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1296/AL. *Addis-Abeba, 1er octobre 1970.*

Situation politique de l'Éthiopie

Les cérémonies de la Maskal[5], qui célèbrent à la fois l'anniversaire de la découverte d'un morceau de la Croix au sommet d'une montagne de l'Éthiopie et le renouveau après la saison des pluies, se sont déroulées

[1] Roy Jenkins, député travailliste à la Chambre des communes depuis le 29 avril 1948, chancelier de l'Échiquier du 30 novembre 1967 au 19 juin 1970.

[2] Harold Wilson, député travailliste à la Chambre des communes depuis le 5 juillet 1945, *leader* du parti travailliste depuis le 14 février 1963, Premier ministre du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[3] Denis Healey, député travailliste à la Chambre des communes depuis le 14 février 1952, secrétaire d'État à la Défense du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[4] Altiero Spinelli, membre italien de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970, chargé de la Politique industrielle, de la Recherche et du Commerce.

[5] Maskal (Fête de la Vraie Croix) est célébrée le 27 septembre par les églises éthiopiennes et érythréennes orthodoxes depuis plus de 1600 ans. Elle commémore la découverte de la Vraie Croix à Jérusalem en 326 par l'impératrice Hélène, mère de l'empereur Constantin.

pendant toute la semaine dernière, dans l'ordre traditionnel en présence de l'Empereur[1].

Le comportement de Sa Majesté empreint comme toujours de dignité et de courtoisie ne montra aucun signe d'une fatigue qui n'eût pas été surprenante après les réunions d'Addis-Abeba[2] et de Lusaka[3] ; l'Empereur venait en outre de recevoir le général Bokassa[4] qui fut ici en visite privée (ma dépêche nº 1239/AL du 18 septembre 1970) ; ces derniers jours c'était le Premier ministre du Guyana et son épouse : M. Burnham[5] avait prononcé à la Conférence du Tiers Monde un discours qui, dit-on, fit impression.

Maintenant Sa Majesté part pour le Caire assister aux funérailles du président Nasser[6] ; elle aura fait escale à Lagos pour la célébration du dixième anniversaire de l'indépendance ; ensuite, retour à Addis-Abeba, puis départ à nouveau pour New York où l'Empereur arrivera à temps pour le vingt-cinquième anniversaire des Nations unies[7] après un arrêt à Genève et peut-être quelques jours de repos aux Baléares ou aux Canaries si les difficultés que ce projet semble soulever du côté de Madrid s'aplanissent.

Déjà les préparatifs sont en train pour une tournée de visites officielles en Afrique Centrale, au début de l'année prochaine. Entre-temps, on parle toujours de l'éventualité d'une autre visite officielle : en Italie. Sa Majesté la désire de longue date ; un problème demeure : le retour à l'Éthiopie de l'obélisque pris à Axum[8] lors de la conquête fasciste et qui orne aujourd'hui une place de Rome. L'Empereur serait prêt à y renoncer mais les anciens de la résistance n'en démordent pas ; le gouvernement italien de son côté craindrait les réactions des néofascistes. Mon collègue italien s'emploie depuis des mois à trouver une solution. La date de la visite était presque fixée au début de novembre ; mais de nouveau on serait dans l'incertitude.

La situation intérieure de l'Empire rend possible tous ces déplacements qui impliquent des absences fréquentes et prolongées. On n'entend plus parler de complot ; la rentrée scolaire se fait dans l'ordre ; les cours du café

[1] Le Ras Tafari Makkonen règne sur l'Éthiopie depuis 1930 sous le nom d'Haïlé Selassié.

[2] À Addis-Abeba a lieu du 1er au 3 septembre 1970 la réunion de la septième assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA.

[3] Réunion de Lusaka : le troisième sommet des pays non alignés se réunit à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970.

[4] La dépêche d'Addis-Abeba nº 1239/AL du 18 septembre 1970, intitulée : « visite privée du président Bokassa en Éthiopie » relate cette visite et l'accueil chaleureux réservé au président de la République centrafricaine. Il est question de développer les relations entre les deux pays : ouverture d'ambassades à Addis-Abeba et Bangui, établissement de moyens de communication, projet de visite de l'Empereur à Bangui. Il est à noter que les deux pays ont des problèmes communs dans la mesure où ils sont frontaliers du Soudan ; l'Éthiopie héberge nombre de réfugiés des provinces rebelles au pouvoir de Khartoum ; c'est un problème qui inquiète les autorités éthiopiennes.

[5] Linden Forbes Burnham Sampson, Premier ministre du Guyana depuis le 26 mai 1966.

[6] Gamal Abdel Nasser, président de la RAU le 23 juin 1956, est décédé le 28 septembre 1970.

[7] La session commémorative du XXVe anniversaire des Nations unies s'est ouverte à New York le 14 octobre et s'est terminée le 24 octobre 1970. Voir le télégramme de New York nos 4612 à 4614 du 18 décembre 1970, publié plus loin.

[8] L'un des obélisques d'Aksoum a été transporté en Italie lors de l'occupation de l'Éthiopie par les armées de Mussolini. Il a été érigé non loin du *Circus maximus* à Rome.

se maintiennent ; les pluies abondantes, surtout dans le nord, qui avait subi trois années de sécheresse, promettent une bonne récolte. Le seul point noir est la hausse des prix due en partie à un accroissement des taxes et durement ressentie par la masse, surtout dans les centres urbains.

En Érythrée la situation dont la correspondance de notre consul à Asmara[1] tient le Département régulièrement informé, n'a guère évolué. À la saison des pluies ou à une hausse de tension au Moyen-Orient correspond généralement une moindre activité de la rébellion. Les deux facteurs viennent de jouer en concomitance, et, en même temps, la plus grande initiative laissée au commandement militaire. Ainsi s'explique sans doute l'arrestation de deux agents du FLE[2], personnalités en vue, mais l'une et l'autre chrétiennes alors que s'affirment l'emprise des éléments musulmans sur le Front et la mise à l'écart des premiers dirigeants dont l'ancien chef du gouvernement érythréen Tadesse Biron Biru[3] réfugié à Stockholm. Tout ceci n'est qu'un entracte et le problème demeure dans toute sa gravité. Cependant les Libyens ont renoncé à l'évoquer lors des assises de l'OUA, comme ils en avaient eu l'intention.

Dans les relations avec les pays voisins on constate également une pause. La commission soudanaise venue pour discuter des problèmes frontaliers – et autres – est repartie pour ne pas dire a été éconduite – sans avoir pu rien accomplir (ma dépêche nº 1227/AL du 18 septembre 1970)[4]. Les

[1] Charles Hetsch, chancelier, est consul à Asmara depuis juin 1970.

[2] Le Front de libération de l'Erythrée (FLE) est fondé en 1961, un an avant l'annexion à l'Éthiopie pour lutter contre cette annexion. C'est un mouvement à prédominance musulmane pour combattre le pouvoir centralisateur de l'Éthiopie ; il est aidé par la RAU, la Syrie, le Soudan et, depuis mai 1970, par la Libye. Le secrétaire général réside à Damas ; il dispose d'un bras armé de 1500 hommes, fourni en armements, le plus souvent de fabrication tchèque, par la Syrie et l'Irak et, avec l'aide de la population, procède à des actes de sabotage. Le président du Conseil supérieur siège à Damas. Au début du mois d'août 1970, le gouvernement éthiopien fait procéder à deux arrestations dont celle de Menghestu Birou, frère de Tedla Birou (voir la dépêche d'Asmara nº 75/AA du 18 août 1970, cotée Et-5-7-FLE).

[3] Tedla Birou, né le 27 mars 1914, est un ancien diplomate et sénateur éthiopien, ancien chef de l'exécutif érythréen, en rupture de ban avec le gouvernement d'Addis-Abeba. Il fait ses études et enseigne en Italie jusqu'en 1940. En 1941, il est employé par les services de l'*occupied enemy territory Administration* à Adua. Il crée et dirige en 1947 le journal *Ethiopia*, organe officiel du parti de l'Union réclamant le rattachement de l'Érythrée à l'Éthiopie. Secrétaire général du parti de l'Union, il assiste aux assemblées générales des Nations unies (1949 et 1950). Élu à l'Assemblée représentative érythréenne le 26 mars 1952, il est élu président le 29 avril 1952. Comme chef de l'exécutif érythréen, il s'oppose au représentant de l'Empereur, il est destitué et envoyé comme ambassadeur à Stockholm de 1955 à 1958. En 1961, il fonde le *Front de libération de l'Érythrée* dont il est le *leader*. En 1969, il se réfugie à Stockholm.

Tadesse Biru est un ancien commandant en chef adjoint de l'armée éthiopienne, arrêté en novembre 1967 sous l'accusation d'avoir perpétré un attentat à la grenade dans un cinéma d'Addis-Abeba.

[4] La dépêche d'Addis-Abeba nº 1227/AL du 18 septembre 1970 est intitulée : « a/s de la commission mixte éthio-soudanaise ». Cette commission mixte sur le bornage de la frontière avec le Soudan et que l'Empereur a décidé de remettre en activité a pour but de régler les questions relevant du bon voisinage et notamment l'épineux problème des réfugiés érythréens ou sud-soudanais qui cantonnent de part et d'autre de la frontière. L'Empereur a exprimé ses vues pacifiques et donné des ordres de discernement et de prudence : éviter d'aider les rebelles de l'Anyanya et d'intervenir « maladroitement ». Il est décidé de réunir la commission mixte au début de septembre. Le 10 septembre, arrive à Addis-Abeba une délégation soudanaise. L'Empereur, le ministre des Affaires étrangères et ses proches collaborateurs sont à la conférence des non-alignés

facilités accrues données en sous-main à l'aide israélienne à l'Anyanya[1] expliquent le comportement des Éthiopiens. Les choses ne peuvent en rester là, mais, le général El Nimeiry[2] a eu entre-temps d'autres chats à fouetter.

Les perspectives d'une entrevue de l'empereur avec le chef de l'État somali[3] ne se sont pas matérialisées, le général Siyad n'étant allé ni à Addis-Abeba ni à Lusaka.

À Mogadiscio, comme à Khartoum on entend apparemment aborder les problèmes au fond, alors qu'à Addis-Abeba la thèse est de se limiter aux difficultés par lesquelles ceux-ci se manifestent. En multipliant les propositions de discussion, le gouvernement impérial non seulement gagne du temps, mais nourrit le dossier de l'Éthiopie, « pays pacifique et disposé à tous les arrangements qui ne violent pas ses droits fondamentaux face à des interlocuteurs agressifs et de mauvaise foi ».

Les récents événements ont d'ailleurs permis à l'empereur de restaurer une position personnelle qui avait souffert de son échec relatif à la présidence du « Comité Consultatif pour le Nigeria »[4] et de l'élimination de sa capitale pour y tenir la Conférence des Non-Alignés[5]. À Addis-Abeba et à Lusaka Sa Majesté réussit à reprendre place dans l'équipe de tête, et l'on vit le vieux champion de la résistance de l'Afrique à l'emprise colonialiste et impérialiste saluer le poing levé la péroraison du discours du Président intérimaire du Frelimo[6] à la réunion des Chefs d'État de l'OUA ; de même, à Lusaka, des deux grands anciens du Tiers Monde, l'empereur sut prononcer des paroles qui étaient plus dans le ton que celles du maréchal Tito[7].

Tout ceci ne saurait certes faire illusion sur le sentiment des gouvernements africains quant à certaines faiblesses qui tiennent à l'archaïsme du régime impérial et à son inféodation aux États-Unis. Mais le vieux souverain garde l'estime et le respect que lui valent son passé et la contribution qu'il a apportée à la libération du Continent. Il sait d'ailleurs fort bien jouer

à Lusaka. Les délégués de Khartoum attendent en vain et s'interrogent sur l'attitude ambiguë des Éthiopiens. La politique d'apaisement poursuivie par le Souverain est contrariée.

[1] Anyanya est l'armée rebelle séparatiste du Sud-Soudan, formée au cours de la première guerre civile soudanaise et de nouveau active depuis 1969.

[2] Le général Gaafar Mohamed Nimeiryi, est président du Soudan depuis le 5 mai 1969, à la suite du coup d'État. Voir *D.D.F.*, 1969-II, nº 199.

[3] Mohamed Siyad Barre est président de la République démocratique de Somalie depuis le 21 octobre 1969, à la suite de l'assassinat de son prédécesseur le 15 octobre 1969. Voir *D.D.F.* 1969-II, no 256 (note) et 298 (note).

[4] Le comité consultatif pour le Nigeria est créé lors de la conférence des chefs d'État de l'OUA, tenue à Kinshasa en septembre 1967, en vue d'étudier le cas de la sécession biafraise. Le comité se réunit à Niamey en juillet 1968 sous la présidence de l'empereur Haïle Selassie. Voir *D.D.F.*, 1968-II, nº 223. L'Empereur a échoué dans ses efforts à imposer sa médiation aux belligérants.

[5] La conférence se tient à Lusaka en septembre 1970.

[6] Moises Michael Samora est élu président intérimaire du FRELIMO en mai 1970, après l'assassinat, le 3 février 1969, du Dr Mondlane. Voir *D.D.F.*, 1969-I, nº 175. Le Frelimo, mouvement de Libération du Mozambique, est fondé en 1962 à Dar-es-Salaam. Voir *D.D.F.*, 1966-II, nº 45.

[7] Le maréchal Josip Broz, dit Tito, président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis le 14 janvier 1953, est l'un des fondateurs du mouvement des non-alignés.

du personnage et ses prochains déplacements visent, outre le plaisir qu'il prend à ce genre d'affaire, à exploiter le renouveau de son prestige, le champion de la lutte pour l'indépendance des peuples opprimés devant faire oublier l'autocrate attardé.

Tout ceci confirme, si besoin en était, l'identité de la situation de l'Éthiopie et de la personne du souverain. On est conduit de la sorte à s'interroger sur l'état physique et intellectuel de l'homme à qui le sort de son pays demeure si intimement lié et ceci est aussi vrai des Éthiopiens que des observateurs étrangers.

Aussi vaillamment que l'empereur continue de soutenir un rythme de vie qui serait épuisant pour plus jeune que lui, on aurait constaté ces derniers temps des moments de fatigue. Je tiens d'informateurs dignes de foi qu'au cours des séances de la Conférence des Chefs d'État de l'OUA, il fut parfois patent que Sa Majesté ne suivait plus les débats ; certaines de ses interventions, exprimées en amharique, furent opportunément corrigées et redressées dans la traduction en anglais qu'en faisait le ministre des Affaires étrangères. Il semble que dans des moments de fatigue la lucidité et la volonté de l'empereur commencent à faiblir ; les conséquences de la diminution d'autorité qui en résulte apparaissent de plus en plus dans les affaires ainsi que l'a déjà rapporté la correspondance de cette ambassade.

La personnalité du souverain étant sacrée c'est à l'encontre de son Premier ministre[1] que s'expriment les critiques, et l'éventualité d'un changement de titulaire continue d'alimenter la rumeur. Rien ne s'étant passé pour l'anniversaire de Sa Majesté en juillet, on attend maintenant la fête du couronnement en novembre. Aucun signe cependant, que ce soit dans le comportement de M. Aklilou, ou dans l'image que donnent de leurs rapports Sa Majesté et l'homme, qui depuis un quart de siècle a été le plus loyal, le plus dévoué, le plus capable de ses serviteurs ne permet de penser qu'un changement doive intervenir.

Cela étant, il semble que le problème de la succession, dont chaque année qui passe rapproche l'échéance, soit de plus en plus présent à l'esprit de ceux qui, légitimement, auront la charge d'assurer celle-ci pour ne pas parler des autres qui aspireraient à l'assumer.

Aux termes de la constitution, Son Altesse Impériale Merid Azmatch Asfa Wossen[2], fils aîné de l'empereur, doit monter sur le trône, mais la personnalité de ce prince, le souvenir de son comportement en 1960[3], laissent planer bien des doutes. D'une part, son état de santé donnerait quelques inquiétudes. Le bruit avait couru naguère d'une action discrète du gouvernement américain, qui soutient effectivement le prince héritier, pour inciter l'empereur à l'associer à la conduite des affaires, à asseoir son crédit pour

[1] Tchafe Taezaz Aklilou Habte-Wold, homme politique éthiopien, né en 1912, est ministre des Affaires étrangères en 1949 ; nommé en novembre 1957 vice-Premier ministre tout en conservant son portefeuille des Affaires étrangères, il est Premier ministre depuis 1961.

[2] Meridazmatch Asfa Wossen, né le 27 juillet 1916, est le fils aîné de l'Empereur et prince héritier.

[3] Allusion à la tentative de coup d'État des 13-14 décembre 1960, voir *D.D.F.,* 1960-II, nº 303.

préparer l'avenir. À supposer que le président Nixon ait profité de la visite de Sa Majesté à Washington[1] pour aborder un sujet aussi délicat, les effets de cette intervention n'ont guère été visibles.

À en croire certains informateurs un mouvement se dessinerait pour inciter l'empereur à renforcer le Conseil de la Couronne en y faisant entrer des représentants de la plus haute aristocratie, garante aux yeux de ceux qui en font partie de l'intégrité de l'empire et de l'avenir du trône. On cite les noms des Ras Imrou[2], Menguesha Seyoum[3], Asrate Kassa[4] et Andargue Massai[5] ; un haut représentant de l'Église serait également nommé. L'état de santé du Patriarche[6] lui interdisant depuis plusieurs années d'exercer ses fonctions, la charge de Echeguie, administrateur des biens temporels de l'Église, tombée en désuétude depuis 1916 serait réactivée pour assurer cette représentation.

L'instigateur de tout ceci serait le Lidj Endelkatchew Makonnen[7], jeune, intelligent et ambitieux, qui acceptant au retour de New York où il était le représentant de l'Éthiopie aux Nations unies, le ministère des Communications, laissait entendre qu'il n'était pas rentré à Addis-Abeba pour y être le maître des Postes. Son objectif actuel serait d'être nommé Premier ministre.

Ainsi vont les spéculations, en l'absence de toute information officielle, tandis que se maintient le lourd secret qui entoure tout ce qui touche au trône et que la règle d'or demeure qu'il est urgent d'attendre.

(*Afrique-Levant, Éthiopie 1966-1970, coté ET.5-5*)

[1] La visite de l'Empereur à Washington a lieu en juillet 1969. Voir *D.D.F.*, 1969-II, n° 303.

[2] Le Ras Michaël Imrou, cousin germain de l'Empereur, est nommé Premier ministre par la rébellion du 13-14 décembre 1960. Voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 303.

[3] Le ras Menguesha Seyoum, né en 1926 à Dengolat, dans la province du Tigré, est membre de la famille impériale ; il est gouverneur du Tigré depuis 1960.

[4] Le ras Dejasmach Asrate Kassa est gouverneur général de l'Erythrée depuis 1964.

[5] Lij Andargue Massai est gendre de l'empereur Haïlé Selassie. Il épouse, en 1944, la princesse Tenagneworq Haïle. Consul d'Éthiopie à Djibouti pendant la seconde guerre italo-éthiopienne, puis gouverneur du Bégemder de 1946 à 1952, il devient représentant de l'Empereur en Érythrée (1952-1959), puis ministre de l'Intérieur (1952-1961). Enfin, il occupe le poste de gouverneur du Sidamo de 1961 à 1964.

[6] L'Abune Basileos est patriarche de l'église orthodoxe officielle (monophysite jacobite) d'Éthiopie ; il est décédé en octobre 1970.

[7] Lij Endalkachew Makonnen, homme politique éthiopien, est ministre des Communications, des Postes et Télécommunications dans le gouvernement Aklilou et président du chemin de fer franco-éthiopien.

151

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation au Tchad

N. nº 508/DAM. *Paris, 2 octobre 1970.*

Depuis près de cinq ans[1], le Tchad connaît des difficultés intérieures, qui tiennent essentiellement à la sous-administration des vastes provinces du Nord et du Centre-Est, à laquelle s'ajoute l'indiscipline traditionnelle des gens du Nord. « Les choses, a admis publiquement le chef de l'État... ont eu leur origine dans la rapide africanisation de l'administration tchadienne. Les jeunes administrateurs qui ont relevé les colonisateurs n'ont pas toujours su approcher leurs administrés ».

Les atteintes à l'ordre public ont d'abord revêtu plus ou moins la forme de mouvements de jacquerie en réaction contre certains abus des collecteurs d'impôts ; des actes de banditisme se sont produits ; finalement un climat propice à la subversion s'est créé dans plusieurs préfectures.

Ce n'est qu'ensuite qu'une organisation politique, le Front de Libération nationale du Tchad (Frolinat)[2], a cherché à exploiter la situation à son profit.

Au début de 1969[3], les troubles avaient pris des proportions inquiétantes dans le centre du pays : les attaques de villages et de postes militaires isolés, les enlèvements et assassinats de représentants de l'administration, les destructions de troupeaux et de récoltes se multipliaient ; l'armée et l'administration tchadiennes avaient de plus en plus de difficultés pour enrayer cette évolution.

Le président Tombalbaye faisait alors appel[4], pour la seconde fois, à l'aide de la France (en 1968, en effet, une première opération militaire avait dû

[1] Les premiers incidents graves se sont produits à Mangalme (région du Guera) et à Adre (près de la frontière du Soudan) les 18 octobre et 8 novembre 1965. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II, nº 50, *D.D.F.* 1969-I, nº 240.

[2] Le Frolinat (Front de libération nationale tchadien), mouvement armé tchadien, issu du regroupement de plusieurs factions nordistes, est constitué lors du congrès de Khartoum les 21-23 juin 1966 par Ibrahim Abatcha pour lutter contre le régime sudiste jugé discriminatoire et répressif à l'égard des populations musulmanes du Nord, du Centre et de l'Est du Tchad. La base arrière du Frolinat est le Soudan. Le Front dispose de plus d'un millier de combattants, agissant en bandes autonomes, d'inégale importance, et dont le quart à peine serait doté d'armes de guerre. Certains de ses cadres ont été formés au Ghana, jusqu'au coup d'État militaire de 1966 qui a mis fin au régime de N'Krumah, au Caire et même en Corée du Nord. Ibrahim Abatcha est tué le 11 février 1968. Le docteur Abba Siddick, ancien membre du PPT (parti progressiste tchadien) de 1947 à 1959, en est le secrétaire général, résidant en Libye. Abakar Djallabou est le président de la délégation extérieure du Frolinat. Son quartier général est à Alger avec une antenne au Caire.

[3] Voir *D.D.F.* 1969-I, nº 240.

[4] À la demande du président Tombalbaye, inquiet de l'extension des troubles au centre, à l'est et au nord de son pays, le gouvernement français met à sa disposition, en avril 1969, deux missions

être engagée, avec notre soutien logistique, contre une révolte des Toubous de la région d'Aouzou au Tibesti). Dans le cadre de l'accord de défense franco-tchadien, le gouvernement décidait, au mois de mars, de faire bénéficier le Tchad de l'assistance exceptionnelle et temporaire d'une mission civile destinée à réanimer l'administration et d'une mission militaire chargée de réorganiser et de « recycler » les forces armées tchadiennes.

Un tel redressement devait, de toute évidence, exiger un certain temps, alors que s'aggravait la menace pesant sur l'ordre public ; aussi acceptions-nous d'envoyer au Tchad, en outre, et pour la durée de cet effort de reprise en mains, quelques renforts de troupes.

L'action de nos deux missions s'est révélée efficace. Sur le plan administratif, la continuité des pouvoirs publics n'a cessé d'être assurée ; les élections présidentielles[1] et législatives[2] ont eu lieu respectivement en juin et en décembre 1969. Le président Tombalbaye a attribué une place plus marquante que par le passé aux personnalités musulmanes (le président de l'Assemblée nationale, M. Abbo Nassour[3], et plus de la moitié des députés sont maintenant musulmans), ainsi qu'aux chefs traditionnels, lesquels ont été restaurés dans une partie de leurs anciennes prérogatives.

Sur le terrain, par rapport à ce qu'elle était il y a dix-huit mois, la situation s'est sensiblement améliorée ; des milices ont été constituées pour la défense des villages ; convenablement encadrées, certaines unités tchadiennes ont fait preuve d'une réelle efficacité.

Au 15 septembre 1970, les pertes se montaient à 96 tués pour l'armée tchadienne et 13 pour l'armée française ; les rebelles demeurent influents dans certaines zones ; leur emprise sur les paysans a cependant sensiblement diminué ; devant la réaction des forces de l'ordre, leurs formations tendent à se fractionner ; dans les secteurs où leur influence a longtemps été prépondérante ils n'ont pu établir aucune organisation de remplacement et de sérieuses rivalités paraissent avoir opposé leurs dirigeants ; ils n'ont pas non plus obtenu l'aide active des pays voisins : Libye et Soudan.

Une telle évolution a permis au gouvernement français d'amorcer le rapatriement progressif des troupes de renfort dont l'effectif total : 1 500 environ, a déjà été réduit par le départ d'une compagnie ; en accord avec les autorités tchadiennes. Ainsi que M. Bourges, secrétaire d'État aux destinées à réformer l'administration et l'armée tchadiennes. En même temps, les autorités françaises acceptent, en application de l'accord de défense de 1960, d'engager au Tchad des forces destinées à aider le gouvernement tchadien à rétablir l'ordre en attendant que les efforts des deux missions portent leurs fruits. La décision interministérielle, en date du 2 avril 1969, du ministre des Armées et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, fixe les attributions du général délégué militaire auprès du président de la République du Tchad. Cette décision porte le n° 2209/EMA/EMPL.3/CD, 2 avril 1969.

[1] Les élections présidentielles se tiennent le 15 juin 1969.

[2] Les élections législatives ont lieu le 14 décembre 1969.

[3] Le nouveau président élu est M. Abbo Nassour, député du Biltine, successivement, de 1959 à 1963, ministre des Finances, de l'Intérieur et ministre d'État chargé de la Fonction publique. Arrêté le 23 mars 1963 pour complot contre la sûreté intérieure de l'État, condamné à mort, puis gracié en 1969 dans le cadre de la politique de réconciliation nationale.

Affaires étrangères l'a déclaré devant le Sénat le 26 mai dernier[1], ce retrait se poursuivra jusqu'au milieu de 1971. Parallèlement les unités de l'armée tchadienne réinstruites reprendront leur place dans le dispositif de défense. Notre aide demeurera substantielle, mais elle s'inscrira désormais dans le contexte normal des accords d'assistance militaire technique.

Si le maintien de l'ordre constitue la préoccupation majeure du président Tombalbaye, le retour par étapes de la paix publique lui permet de porter une plus grande attention à la sous-administration du pays ; le rétablissement de la confiance ne pouvant s'effectuer que par l'intermédiaire d'une administration adaptée aux réalités locales, des équipes administratives mobiles de techniciens (infirmiers, vétérinaires, agents de l'Agriculture, agents des Travaux publics) ont été constituées et implantées dans les secteurs les plus éprouvés ; épaulées par la Mission Française de Réforme Administrative, ces équipes ont d'ores et déjà obtenu des résultats appréciables ; elles seront, dans toute la mesure du possible, multipliées.

Parallèlement, le gouvernement a pris, au mois d'août dernier, d'importantes mesures tendant, d'une part, à comprimer les effectifs de la fonction publique (800 fonctionnaires ont été licenciés), d'autre part, à réorganiser les services administratifs[2].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, questions générales, nº 24*)

152

COMPTE RENDU

De l'entretien du Ministre avec M. Rothschild, ambassadeur de Belgique
2 octobre 1970

C.R.

Secret

M. Rothschild[3] remet à M. Schumann une lettre de M. Pierre Harmel[4], en soulignant l'importance que son ministre attache à cette communication.

[1] La déclaration de M. Yvon Bourges figure au *Journal Officiel de la République française,* Sénat, séance du 26 mai 1970, p. 522 à 527.

[2] Sur ce sujet, se reporter au compte rendu d'activités de la Mission pour la Réforme administrative (MRA) pour la période du 1er août au 15 septembre 1970, non publié.

[3] Robert Rothschild, ambassadeur de Belgique à Paris depuis 1966.

[4] Pierre Harmel (1911-2009) est un homme politique belge de tendance sociale-chrétienne, ministre des Affaires étrangères de 1966 à 1972, après avoir été plusieurs fois ministre et même Premier ministre de juillet 1965 à mars 1966. Il est l'inspirateur de la doctrine adoptée par le

M. Schumann prend connaissance de cette lettre et donne à M. Rothschild ses premières réactions, point par point.

Il note tout d'abord que l'idée directrice de la communication de M. Harmel, le renforcement de la coopération européenne dans le domaine politique, est celle-là même qui se dégage de la correspondance échangée au mois d'août entre le président Pompidou et le chancelier Brandt (M. Schumann donne lecture à M. Rothschild de plusieurs passages de la lettre envoyée par M. Pompidou à M. Brandt le 20 août). Il observe que M. Pompidou n'a peut-être pas été aussi loin que M. Harmel, en mettant davantage l'accent sur le maintien de ce qui existe que sur la possibilité de développements nouveaux, mais que la formulation qu'il a employée n'exclut pas ces développements.

M. Schumann considère ensuite le souhait exprimé par M. Harmel de voir la France prendre l'initiative de proposer la réunion d'une nouvelle conférence au sommet[1] et il se dit très touché par cette marque de confiance.

M. Rothschild affirme que l'on pense avec force, en Belgique, que la France a un rôle immense à jouer en Europe et qu'elle est seule à pouvoir jouer ce rôle.

M. Schumann indique qu'il va faire part aussitôt au président de la République du souhait formulé par M. Harmel. Il remarque que sur certaines des questions indiquées par le ministre des Affaires étrangères belge, comme susceptibles d'être discutées au cours d'un nouveau sommet, il y a déjà un accord total entre la France et la Belgique : il s'agit notamment du projet d'union monétaire européenne et de la recherche d'une politique commune en matière technologique et nucléaire.

En ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, il fait observer que la France ne met pas l'accent sur les mêmes aspects du problème que la Belgique. Celle-ci pense surtout aux pays neutres et craint qu'en se liant à ces pays la Communauté ne compromette sa cohésion. M. Schumann fait observer que ni pour l'Autriche, ni pour la Finlande, ni même pour la Suède depuis les dernières élections, il ne peut être question d'adhésion et que le danger évoqué par M. Harmel apparaît plutôt théorique. Ce qui, en revanche, n'est pas théorique – et là résident les préoccupations françaises – c'est le danger de voir les règles de la Communauté remises en cause par les pays candidats. M. Schumann évoque à cet égard

conseil de l'Otan en décembre 1967 qui préconise tout à la fois une défense forte / et la détente entre les membres du Pacte de Varsovie et les États membres de l'Alliance Atlantique. À la suite de la conférence de La Haye (1er et 2 décembre 1969), il est prévu de faire des progrès sur le plan de la coopération politique européenne, sur la suggestion de Willy Brandt. Les directeurs politiques des six ministres des Affaires étrangères préparent un rapport sous la présidence d'Étienne Davignon (directeur général du ministère belge). Ce rapport, soumis aux ministres le 20 juillet 1970 et adopté par le conseil le 27 octobre, insistait sur l'information mutuelle et la concertation des gouvernements sur les problèmes de politique étrangère.

[1] Une conférence au sommet des dirigeants, six membres de la CEE avait eu lieu, à l'initiative de Georges Pompidou, les 1er et 2 décembre à La Haye.

les difficultés de la Grande-Bretagne[1] et les surenchères de l'opposition travailliste qui contraignent le gouvernement conservateur à durcir son attitude à Bruxelles, notamment en ce qui concerne le problème de la période de transition.

Mais parmi les thèmes proposés par M. Harmel pour une éventuelle discussion au sommet, c'est, indique M. Schumann, celui de la défense qui peut faire naître les véritables difficultés. Le Ministre développe à M. Rothschild son opinion sur cette question. Le retrait des forces américaines d'Europe créera ou aggravera l'écart entre l'Ouest et l'Est sur le plan des armements conventionnels et l'Europe ne pourra jamais combler cet écart, comme elle ne pourrait jamais supporter le poids financier de la présence militaire américaine si celle-ci devait être maintenue en étant à la charge des pays européens.

M. Rothschild confirme ce point de vue en indiquant que son pays a déjà refusé le plan conçu par l'OTAN dans une telle perspective, et qui mettait à la charge de la Belgique une dépense de soixante millions de francs français[2].

M. Schumann poursuit son raisonnement. C'est donc dans la mesure où l'Europe aura une force de dissuasion qu'elle pourra combler l'écart avec l'Est, d'où le prix que la France attache à la mise sur pied de sa force nucléaire et son intransigeance dans la négociation sur le contrôle d'Euratom. Comme l'Allemagne a signé le traité de non-prolifération et un accord avec l'Union soviétique, il est difficile que l'on puisse situer dans le cadre de la Communauté un colloque sur la défense. En revanche, la France et la Grande-Bretagne pourraient se concerter dans ce domaine et c'est peut-être là la véritable approche du problème.

M. Rothschild insiste sur l'importance que la Belgique attache à cette question de la défense. Le risque existe, estime-t-on à Bruxelles, que les problèmes de défense de l'Allemagne ne se transfèrent progressivement du cadre multilatéral de l'OTAN au cadre bilatéral germano-américain. Si le traité germano-soviétique[3] devient une réalité, on peut penser qu'il s'ensuivra une révision complète de la stratégie de l'OTAN, que les brigades belges et peut-être les divisions françaises stationnées en Allemagne seront rapatriées et que ces facteurs, joints au retrait américain, provoqueront en République fédérale une crise psychologique pouvant amener les Allemands – qui prennent de plus en plus goût aux habitudes d'indépendance – à traiter directement avec les Américains des questions intéressant leur sécurité. À la longue, l'OTAN ne serait plus là que pour enregistrer les

[1] À la suite de l'arrivée au pouvoir des conservateurs en Grande-Bretagne et de l'ouverture déclarée du nouveau président français, l'adhésion britannique au Marché commun paraît probable, mais les travaillistes font une intense campagne d'opinion contre des concessions trop larges dans les négociations.

[2] Le déficit de la balance américaine des paiements, lié entre autre à la guerre du Vietnam, amène l'administration Nixon à solliciter les Européens d'accroitre leur contribution à l'Otan faute de quoi ils ne pourraient maintenir leur présence militaire en Europe.

[3] Le traité germano-soviétique de renonciation à la force et de coopération est signé le 12 août 1970 par Willy Brandt et Alexis Kossyguine.

décisions prises d'un commun accord par ces deux partenaires. Pour ces raisons, la Belgique estime qu'à défaut de pouvoir discuter des problèmes de la défense nucléaire dans le cadre communautaire, il faut au moins retenir dans ce cadre les questions concernant les armements conventionnels.

M. Schumann voit bien pour quelles raisons et de quelle façon la Belgique désire que les problèmes de défense soient discutés dans le cadre de la coopération politique. Il redit à l'ambassadeur de Belgique toute l'importance qu'il attache à la communication de M. Harmel, dont il va entretenir sans délai le président de la République qui lui a fixé rendez-vous dans quelques instants.

M. Rothschild indique que M. Eyskens[1], M. Harmel et quelques-uns de ses très proches collaborateurs sont seuls à connaître le contenu de la lettre remise à M. Schumann et qu'ils n'en ont fait part à personne.

(*Secrétariat général, entretiens et messages, Belgique 1970*)

153

M. Servoise, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1069 à 1077. *Hanoï, 5 octobre 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu :* le 6, 09 h. 55).

Réalités de l'économie vietnamienne

En raison des difficultés de communications (la dernière valise de Paris reçue par ce poste remonte au 18 septembre, et la CIC[2] a interrompu ses vols), j'envoie par télégramme une série d'informations qui eussent été l'objet de « dépêches d'actualité » dans un autre poste.

D'une conversation technique avec l'ambassadeur de la RDA[3] – économiste de formation – je retiens les points suivants :

1/- *Agriculture.*

Si l'on applique l'étalon de la mesure du développement agricole fixé il y a quelques années par le secrétaire général du parti, Le Duan[4] (à savoir que la subsistance annuelle de 3 millions de Vietnamiens est assurée par un

[1] Gaston Eyskens est un homme politique belge (1905-1988) qui, après avoir été ministre et Premier ministre à plusieurs reprises, est Premier ministre de 1968 à 1972.

[2] Commission internationale de contrôle (CIC), établie par les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[3] Klaus Willerding, ambassadeur de la République démocratique allemande à Hanoï depuis 1969.

[4] Le Duan, premier secrétaire du parti communiste vietnamien depuis 1960.

million de tonnes de paddy), l'on constate aujourd'hui que pour 20 millions d'habitants, la production annuelle est encore de 4 millions – au lieu des 7 requises. Le déficit est couvert par les pays frères, la Chine en particulier.

Les coopératives (un mot qui recouvre des réalités fort différentes selon mon interlocuteur) souffrent d'une absence de cadres et non pas tant du manque d'engrais et d'insecticides que de la mauvaise utilisation sinon du non-emploi de ceux-ci. La production de la denrée de base, le riz, ne suit donc pas l'accroissement de la population : 600 000 nouvelles bouches chaque année.

L'élevage de porcs et volailles (il n'existe ni bœufs, ni moutons) est, à plus de 90 % de la responsabilité du secteur privé. Certes les paysans peuvent désormais dire à l'État et aux coopératives « donnez-nous notre riz quotidien » et ils échappent désormais aux famines. Mais, libérés de ce souci, ils concentrent leurs efforts sur l'enclos familial qui, seul, les met en mesure d'obtenir « des revenus monétaires ». En d'autres termes, leur permet d'acheter des biens de consommation. Sans doute cette production de légumes et cet élevage demeurent artisanaux, mais, sans ce secteur privé, les citadins et ouvriers n'auraient ni vitamines ni protéines. « Le régime marxiste a été obligé, au Vietnam comme ailleurs, de sacrifier le paysan à la construction du socialisme », a déclaré l'ambassadeur. On pourrait répondre que le paysan prend sa revanche.

2/- *Industrialisation.*

Un plan triennal 1971/73 serait en cours de préparation avec l'aide d'économistes de la RDA. Construit sur un modèle socialiste européen et non chinois, il donnera la priorité à quatre secteurs : charbon – énergie électrique – matériaux de construction – transports.

Le retour des cadres et techniciens revenant de stages d'Europe socialiste (il y en a 3 000 dans la seule RDA), pose de multiples problèmes de réintégration dans les structures vietnamiennes. Des séminaires de trois semaines sont organisés pour les réadapter avant de les répartir au mieux des emplois existants.

À ma demande de savoir si les États membres du *Comecon*[1] envisageaient de créer une sorte de « club d'aide » pour rationaliser les assistances à la RDV[2], comme le font par exemple certains occidentaux pour l'Inde, il m'a été répondu qu'une telle méthode était employée pour la Mongolie. Du fait de la Chine, il n'en est pas question pour le Vietnam.

3/- *Conclusions.*

Ces remarques de technicien invitent à mesurer certaines implications politiques dans le domaine extérieur et intérieur.

[1] *Comecon*, acronyme anglais de : Conseil d'assistance économique mutuelle, organisation d'entraide économique entre différents pays communistes, créé en 1949.

[2] République démocratique du Vietnam (RDV).

De tous les États socialistes, c'est avec la RDA que les relations de la RDV paraissent les plus confiantes et les plus suivies. On pourrait même parler de « relations privilégiées ».

La dépendance vis-à-vis de la Chine croît sur le plan alimentaire au fur et à mesure que la guerre continuant et s'étendant, le Vietnam reporte à demain les solutions des problèmes économiques et techniques.

Les dirigeants vietnamiens marxistes ont été contraints de maintenir la « cellule familiale » pour sauver l'élevage. La Chine maoïste a voulu supprimer la famille, élément conservateur par essence. La RDV – elle – ne peut y toucher du fait des impératifs de la guerre. Or, cette concession touche 90 % de la population.

Dans les campagnes vietnamiennes, Frédéric Le Play[1] n'a pas encore cédé à Mao Tsé-toung. L'avenir en dira les conséquences.

(*Collection des télégrammes, Hanoï, 1970*)

154

NOTE
DE LA DIRECTION DES GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Coopération spatiale avec l'Inde

N. nº 79/AS[2]. *Paris, 5 octobre 1970.*

Par sa note nº 309 QS du 30 septembre 1970[3], la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques a bien voulu faire savoir à la direction d'Asie-Océanie que le président de la Commission de l'Énergie atomique en Inde[4] envisageait de donner plus d'ampleur à nos relations dans le domaine spatial. M. Sarabaï était particulièrement intéressé par notre fusée Diamant B[5] et souhaitait que s'établisse pour sa fabrication et

[1] Frédéric Le Play (1806-1882), sociologue français, auteur notamment de : *Ouvriers européens. Études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe*, Paris, Imprimerie impériale, 1855, et de : *Paysans en communauté du Lavedan (Hautes-Pyrénées, France). Propriétaires-ouvriers dans le système du travail sans engagements*, Paris, Société internationale, 1857.

[2] Note signée de M. Henri Froment Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969.

[3] Note non publiée, dont le libellé est le suivant : « Coopération spatiale avec l'Inde ». (Dossier Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, nº 379).

[4] La Commission de l'Énergie Atomique de l'Inde, dont le Président est Vikram Ambalal Sarabhai, est créée en 1948 par Jawaharlal Nehru, Premier ministre de l'Inde du 15 août 1947 au 27 mai 1964.

[5] La fusée Diamant B est un lanceur de satellites de construction française dont le premier tir a eu lieu en 1965 permettant l'envoi du premier satellite français sur une orbite basse de 200 km.

son montage une coopération de nature à déboucher un jour sur une assistance française pour la construction d'un champ de tir.

La direction d'Asie-Océanie donne un avis favorable à ce projet qui est susceptible d'étendre nos rapports de coopération avec l'Inde tels qu'ils ont encore été précisés lors des consultations franco-indiennes du mois de juillet dernier[1].

Il apparaît, en revanche, difficile de donner à nos interlocuteurs indiens l'assurance qu'ils seront les seuls, dans le sous-continent indien, à bénéficier de cette coopération et que nous entendons exclure le Pakistan de toute coopération éventuelle dans ce domaine. Nous ne pouvons, en effet, prendre un tel engagement, en raison de notre souci de développer également nos rapports de coopération avec le Pakistan. Établir un régime discriminatoire en faveur de l'Inde et au détriment du Pakistan risquerait de nous obliger, en effet, à effectuer un jour dans un autre secteur une opération de sens inverse et à nous engager ainsi dans une série d'actions restrictives contraires à l'objectif recherché qui est d'accroître équitablement notre présence dans les deux principaux États du sous-continent indien.

De surcroît compte tenu de la situation où se trouve le Pakistan dans le domaine spatial, il est peu vraisemblable que celui-ci soit en mesure de nous saisir dans un proche avenir de demandes portant sur la fabrication de fusées Diamant B.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, 1970, nº 379)

155

NOTE
DU SERVICE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES

Coopération spatiale avec l'Argentine

N. nº 318/QS/si — *Paris, 5 octobre 1970.*

Depuis 1962[2], existe entre la France et l'Argentine une coopération en matière spatiale. Elle s'est manifestée à l'occasion de plusieurs campagnes de fusées-sondes conduites à l'aide de fusées françaises. Le dernier tir d'une

[1] Ces consultations franco-indiennes se tiennent à Paris les 3 et 6 juillet 1970. La délégation indienne est dirigée par M. Kewal Singh, secrétaire du ministère des Affaires extérieures et pour la délégation française par M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965. Un compte rendu datant du 10 juillet 1970 est émis par la direction des Affaires politiques Asie-Océanie (Dossier Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, nº 379), non publié.

[2] Un protocole de collaboration entre la *Commission Nacional de Investigaciones Espaciales* (CNEI) et le Centre national d'Études spatiales (CNES) est signé le 12 octobre 1962 pour une campagne de lancement de fusées météorologiques *Centaure* à partir de la base de Chamical, pour l'étude des vents à haute altitude.

fusée Dragon[1] a eu lieu cette année le 5 mai depuis la base argentine de Mar Chiquita[2].

Le gouvernement argentin, par accord en date du 21 mars 1969, participe au projet de satellite météorologique expérimental « Eole » en acceptant l'installation sur son territoire par le CNES de trois stations de lancement de ballons[3]. À l'occasion de l'inauguration officielle de l'une de celles-ci le 21 septembre dernier[4], s'est exprimée la très grande cordialité des relations franco-argentines en ce domaine.

Ces relations sont actuellement susceptibles de développements dans deux directions distinctes :

– recherche d'une coopération dans les programmes d'études des ressources de la terre par satellite,

– recherche d'une coopération totale ou partielle sur notre lanceur Diamant B[5],

qui peuvent intéresser les deux pays.

(DGRCST. Affaires spatiales, 1965-1973, Argentine)

156

M. Brandt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, à M. Pompidou, Président de la République française.

L. *Bonn, 5 octobre 1970.*

Monsieur le Président,

Avant que vous vous rendiez en visite officielle en Union soviétique[6], je tiens à vous dire à quel point je considère la cohésion occidentale, et notamment la solidarité franco-allemande, comme une condition nécessaire à

[1] Le lancement le 5 mai 1970 de la fusée *Dragon* est une expérience qui constitue la première partie d'un programme d'études qui prévoit le tir d'un deuxième *Dragon*. L'objectif scientifique de cette opération est d'étudier les mouvements de particules de l'ionosphère dans la zone d'anomalies géomagnétiques sud-américaines.

[2] Mar Chiquita est un grand lac situé dans la province de Buenos Aires.

[3] Un échange de lettres est signé le 21 mars 1969 entre les gouvernements français et argentin, relatif à l'installation de trois stations de lancement de ballons sur le territoire argentin (projet Eole), construits par la France. Le projet Eole est l'association à un satellite de localisation et de recueil de données, d'une flottille de ballons à un plafond constant, susceptibles de dériver au gré des vents et de jouer ainsi un rôle de traceurs des masses d'air (mesure de vitesse des vents, température, pression.)

[4] La première station de lancement de ballons *Eole* est installée à Mendoza ; elle est inaugurée le 21 septembre 1970 par M. Michel Bignier, directeur des relations extérieures du CNES. L'installation d'une deuxième station est prévue en Terre de Feu à Lago Fagnano, à l'est d'Ushuaia.

[5] *Diamant B* est un lanceur français de satellites depuis la base de Kourou.

[6] Le président Pompidou se rend en visite officielle en URSS du 6 au 13 octobre 1970. Il est accompagné de MM. Schumann, ministre des Affaires étrangères et Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

une politique de détente fructueuse en Europe. Je m'estime heureux de savoir qu'il existe, entre nous, une parfaite concordance de vues à cet égard, et vous pouvez considérer que mon gouvernement ne perdra jamais de vue les nécessités de la concertation franco-allemande et ouest-européenne dans le domaine des échanges économiques.

Le gouvernement fédéral n'a cessé de souligner que sa signature sous le traité germano-soviétique du 12 août[1], est destinée à représenter une contribution à la politique de détente occidentale. D'autre part, par leurs efforts en vue d'aboutir à une solution satisfaisante du problème de Berlin avec l'Union soviétique, les trois alliés occidentaux contribuent, pour leur part, au succès de cette politique. J'accorde une signification particulière au rôle joué par la France lors de ces négociations. Quel que puisse être le développement ultérieur en Europe, nos deux pays seront plus directement touchés que d'autres par les conséquences de cette évolution.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, si au cours des entretiens que vous aurez à Moscou, vous pouviez souligner que la politique de détente et la coopération entre l'Est et l'Ouest constituent un ensemble indivisible. Il ne sera possible, ni de se servir des partenaires occidentaux de cette politique pour les influencer les uns contre les autres, ni d'aboutir, à certains endroits, en Europe, à la détente et à la coopération, si la tension et la confrontation persistent en d'autres lieux. À cet égard, la situation à Berlin et autour de Berlin joue un rôle déterminant.

Mais un règlement des relations entre les deux États allemands est également indispensable pour la coopération objective entre l'Est et l'Ouest en Europe.

Un grand pas en avant serait accompli si les dirigeants soviétiques pouvaient également faire comprendre ce point de vue aux dirigeants de Berlin-Est[2]. Nous ne manquons pas de manifester notre bonne volonté d'aboutir à des arrangements contractuels avec la RDA, qui tiendront compte du caractère particulier des relations entre nos deux États. Jusqu'à présent, c'est malheureusement en vain que nous avons attendu une attitude correspondante de Berlin-Est.

Votre prochain voyage à Moscou, Monsieur le Président, vous donnera une possibilité particulière d'influencer, dans une large mesure, le prochain développement. Je vous souhaite une pleine réussite pour votre voyage et vos entretiens.

[1] Le traité de renonciation à la force et de coopération entre la République fédérale d'Allemagne et l'URSS est signé à Moscou le 12 août 1970 par le chancelier Brandt pour la RFA et par M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS. La traduction française du texte de ce traité est classée dans le document d'archives n° 1578, EU, RFA, 1961-1970, relations avec l'URSS. Pour une analyse succincte, se reporter à *L'Année politique 1970*, p. 307 à 309.

[2] Un rattachement politique de Berlin-Ouest à la RFA était souhaité par le gouvernement de Bonn, mais il lui fallait obtenir des garanties pour l'amélioration de la situation de Berlin-Ouest, enclavé dans le territoire de la RDA, notamment par la liberté d'accès à la ville. Le chancelier Brandt avait averti les dirigeants soviétiques qu'une condition essentielle pour obtenir de l'Assemblée fédérale la ratification du traité de Moscou était un accord sur le sort de Berlin-Ouest. C'était sur les trois Occidentaux que comptait le gouvernement de Bonn pour obtenir de l'Union soviétique qu'elle exerçât sur la RDA la pression nécessaire. Bonn comptait principalement sur Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

(*Secrétariat général, Entretiens été messages, 1956-1971, septembre-novembre 1970, nº 45*)

157

Compte rendu de l'entretien du président de la République avec les dirigeants soviétiques au Kremlin

le 6 octobre 1970 de 16 h. 30 à 18 h. 40

C.R.

Assistaient à l'entretien :

Du côté français :	Du côté soviétique :
M. Schumann[1]	M. Brejnev[2]
M. Jobert[3]	M. Zorine[4]
M. Alphand[5]	M. Kossyguine[6]
M. Seydoux[7]	M. Kovalev[8]
M. Raimond[9]	M. Podgorny[10]
M. Bernard[11]	M. Gromyko[12]
M. Chapelle[13]	M. Tcherniakov[14]

[1] M. Maurice Schumann, ministre d'État et des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] M. Léonid Brejnev, premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964.

[3] M. Michel Jobert, secrétaire général de la présidence de la République depuis juin 1969.

[4] M. Valerian Alexandrovitch Zorine, ambassadeur d'URSS à Paris depuis le 10 avril 1965.

[5] M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[6] M. Alexeï Nikolaïevitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964.

[7] M. Roger Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Moscou depuis 1968.

[8] M. Anatolii Gavrilovitch Kovalev, diplomate soviétique, directeur depuis 1965 de la 1re section européenne du MID et directeur d'Europe depuis 1967.

[9] M. Jean Bernard Raimond, chargé de mission au secrétariat général de la Présidence de la République depuis juin 1969.

[10] M. Nikolaï Podgorny, président du *praesidium* du Soviet suprême d'URSS depuis 1965.

[11] M. Jean-René Bernard, conseiller technique chargé des Affaires économiques et financières et des Affaires européennes au secrétariat général de la Présidence de la République depuis juin 1969.

[12] M. Andreï Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957.

[13] M. Jean Chapelle, directeur de la direction des Relations économiques extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967.

[14] M. Iourii Nicolaevitch Tcherniakov, diplomate spécialiste des Affaires américaines et de la presse.

M. Zaleski[1]
M. Beliard[3]
M. Arnaud[5]
M. Cuvilier[7]

M. Kirilline[2]
M. Gloukhov[4]
M. Kozyrev[6]

M. Brejnev. Permettez-moi encore une fois de vous saluer très cordialement au nom de tous mes camarades et de vous accueillir vous-même, M. Schumann et toutes les personnalités qui vous accompagnent. Nous sommes extrêmement satisfaits de ce que vous nous rendiez visite et nous sommes sûrs que nous pourrons examiner avec vous les questions politiques les plus importantes et les plus actuelles, relatives aussi bien à nos relations bilatérales et à leur développement qu'aux grands problèmes internationaux qui nous intéressent les uns et les autres. Nous plaçons évidemment au premier plan les relations entre nos deux pays. Jusqu'ici, nous avons réussi à améliorer nos relations et à nous comprendre à propos de questions majeures qui touchent non seulement nos deux pays, mais aussi la politique mondiale. Nous sommes convaincus que nos négociations pourront développer encore ces relations amicales et définir des positions communes ou en tout cas très proches. Cela est important, car nos deux pays peuvent exercer une très grande influence sur la politique mondiale. Nous souhaitons pouvoir discuter avec vous de tout ce qui nous intéresse d'une façon franche et amicale sans être liés par des règles protocolaires. Il s'agit de bien nous entendre et d'aboutir dans toute la mesure du possible à un accord sur les questions les plus importantes. Les travaux préliminaires auxquels nous nous sommes livrés nous conduisent à penser que votre visite et nos négociations marqueront un nouveau progrès dans le développement de nos relations amicales et dans notre attitude commune devant les problèmes mondiaux. Tel est notre plus vif désir. Je voudrais également faire ressortir que les résultats de votre visite seront étudiés avec une attention passionnée, non seulement par la France et l'Union soviétique, mais encore par le monde entier, étant donné la position qu'occupent la France et l'Union soviétique, non seulement en Europe mais encore dans le monde. En anticipant quelque peu sur nos débats, je voudrais dire que nous souhaitons vivement que nos documents finaux soient d'un grand poids et confirment les idées qui sont à la base de notre rencontre. D'autre part, nous espérons

[1] M. Zaleski, interprète de la délégation française.

[2] M. Vladimir Alekseevitch Kirilline, président du Comité d'État pour la Science et la Technologie et vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965.

[3] M. Jean Béliard, chef du service d'Information, de Presse et de Documentation depuis août 1969.

[4] M. Gloukhov, diplomate, membre de la 1re section européenne du MID, interprète de la délégation soviétique.

[5] M. Claude Arnaud, directeur d'Europe au Département depuis août 1969.

[6] M. Semen Pavlovitch Kozyrev, vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1966, chargé des relations avec l'Europe occidentale.

[7] M. Philippe Cuvillier, conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis juin 1969.

que, non seulement votre visite sera importante du point de vue politique, mais encore agréable pour vous-même, pour Mme Pompidou et pour votre suite. Nous ferons tout pour cela. D'après une tradition qui semble s'être établie, la parole appartient d'abord à l'invité.

M. Pompidou. Je vous remercie de l'accueil très chaleureux que nous avons reçu des autorités soviétiques comme de la population de Moscou, ainsi que du soin et de la gentillesse que vous avez mis pour tout organiser de façon à ce que nous nous sentions entièrement à notre aise pour ces conversations et ce deuxième voyage[1] que j'effectue dans votre pays.

Il y a plus de quatre ans, le général de Gaulle se trouvait ici[2] et sa visite marquait une nouvelle époque dans les relations franco-soviétiques. Depuis, le président Kossyguine s'est rendu à Paris[3] et je suis venu à Moscou en tant que Premier ministre. Des deux côtés, nous avons entrepris une politique d'entente et de coopération qui s'étend en principe à tous les domaines : économique, technique, culturel, scientifique et politique, aussi bien sur nos rapports que sur les questions mondiales. Ma visite a pour premier but de démontrer que la France n'a pas changé d'attitude, qu'elle entend poursuivre dans la voie de l'amitié et de la coopération avec l'Union soviétique afin d'en tirer le meilleur parti pour nos deux pays dans l'intérêt de la paix en Europe comme dans le monde. De telles visites et négociations sont importantes par ce qui s'y fait et aussi par ce que l'on en dit à l'extérieur. Nous nous efforcerons de faire que ce voyage resserre nos liens et marque un progrès continu dans notre coopération. J'aimerais donc que ces négociations aboutissent à quelque chose de franc, de concret et de complet et qu'elles nous permissent d'étudier les différentes questions qui se posent tant dans nos relations que vis-à-vis du monde afin de construire quelque chose qui ne soit pas qu'apparence, mais qui soit solide et profitable à nos deux pays.

M. Brejnev. Le peuple français et le soviétique en attendent certes beaucoup. Il est également indéniable que les milieux politiques du monde entier et les États européens attribueront la plus grande importance à nos conclusions. Il faut donc que celles-ci soient très significatives.

M. Pompidou. Commençons, si vous le voulez bien, par parler rapidement et très librement de toutes les questions concrètes économiques, techniques et culturelles qui forment nos relations bilatérales. Extérieurement, elles ont une grande importance, et elles sont importantes en elles-mêmes (je me félicite à cet égard des travaux de la Grande Commission à Paris), mais je pense que, quelle que soit la valeur de ces relations, elles se situent d'abord dans un ensemble politique. J'avais dit à M. Kirilline à Paris, et je

[1] M. Pompidou, alors Premier ministre, a séjourné en URSS du 3 au 8 juillet 1967.

[2] Le général de Gaulle s'est rendu en visite officielle en Union soviétique du 20 juin au 1er juillet 1966, à ce sujet voir notamment *D.D.F.* 1966-I nos 54, 55 et 70.

[3] Cette visite de M. Kossyguine en France a eu lieu du 1er au 9 décembre 1966. Voir à ce sujet *D.D.F.* 1967-I no 78 note 3, Le président du Conseil soviétique est également passé à Paris le 16 juin et le 1er juillet 1967 à l'aller et au retour de sa visite à New York pour l'Assemblée générale extraordinaire des Nations unies sur le Moyen-Orient ; il a été reçu à chaque fois par le général de Gaulle. Se reporter à *D.D.F.* 1967-I nos 312, 314 et 347.

répète que pour développer nos relations la volonté politique est malgré tout essentielle. Naturellement, nous avons intérêt, des deux côtés, à multiplier tous nos échanges et je crois que nous y trouvons profit pour le développement de nos économies. Je ne me fais néanmoins pas d'illusions : la France n'est pas tant s'en faut, le seul partenaire de l'Union soviétique. Et à l'inverse, il en va de même pour nous : nous avons beaucoup développé notre commerce extérieur et en particulier, conformément à nos accords, nous avons doublé nos échanges avec vous et nous nous sommes engagés à les doubler encore. Il faudra pourtant faire beaucoup de progrès dans ce domaine puisque l'on est obligé de constater, par exemple, que, depuis douze mois, malgré ce développement, nos exportations vers l'Union soviétique ne représentent que 2 % des exportations françaises. Cela veut dire qu'il y a des efforts à faire et nous y sommes résolus. Mais ce n'est pas la raison principale pour laquelle nous voulons développer nos échanges : si nous le voulons, c'est que nous entendons développer nos relations d'ensemble avec l'Union soviétique.

Je ne pense pas que nous devions ici entrer dans les détails dont discutent la Grande et la Petite Commissions. Je voudrais simplement vous indiquer deux ou trois points que j'estime importants et vous aurez sans doute à faire des remarques de votre part. Une des questions les plus difficiles en matière économique est celle de l'équilibre des échanges. Il faut que la France puisse importer de l'Union soviétique assez pour couvrir ses exportations et donc pour aboutir à une situation satisfaisante de part et d'autre. En second lieu, il faudrait établir des contacts plus étroits entre nos industriels et les organismes soviétiques. La différence de nos systèmes économiques rend souvent très difficile la compréhension mutuelle. À parler franchement, nos industriels trouvent votre machine fort lourde, tandis que vous estimez peut-être que notre industrie est anarchique ou décousue. En facilitant les rapports, nous contribuerions au développement de nos échanges : il faudrait mieux vous faire connaître sur le marché français et permettre l'installation d'affaires françaises, tant nationales que privées, à Moscou. Enfin, nous devons pousser à la pénétration réciproque de la technologie et des méthodes, et donc travailler en commun. Cela suppose un échange de techniciens, d'ingénieurs et de savants plus important que celui qui a eu lieu jusqu'ici, encore que dans certains domaines, je le sais, nous avons fait de très grands progrès ces dernières années.

Pour revenir à la question de l'équilibre et par conséquent du développement, je crois que nous ne devrions pas nous borner à penser à de très grands projets : ils sont lourds, longs à mettre au point et à réaliser. Il faut tenter de développer nos échanges de produits de consommation plus courante, industriels et autres. En organisant un bon système commercial en France, vous y trouveriez des acheteurs pour des produits soviétiques tels que machines-outils ou production courante.

Il y aurait aussi à envisager des opérations industrielles importantes. Par exemple, ce qui vient d'être fait entre Renault et Moskvitch représente un type de bon accord. J'ajouterai que la taille des projets soviétiques dans ce domaine dépasse souvent les normes de la France et des autres pays

occidentaux, en raison des moyens techniques et financiers qui y sont nécessaires. Nous n'aurions donc pas d'objection à y associer d'autres pays. Je vous dirai aussi très franchement que nous ne cherchons pas à faire la course avec d'autres, et vous savez à qui je fais allusion[1]. Nous pourrions très bien nous associer à tel autre pays et lorsque nos capacités et nos moyens financiers nous le permettraient, nous collaborerions seuls avec vous. De même, nous espérons que vous pourrez vous associer à la création d'entreprises industrielles en France. Nous avons parlé automobiles, il y a aussi la cellulose, l'industrie chimique, d'autres domaines peut-être. Je sais que vous êtes intéressés à une participation à un complexe sidérurgique. Je puis vous dire que nous sommes prêts à examiner la question et à conseiller à nos industriels, ainsi que nous l'avons déjà fait, à établir des contacts avec vous et à recevoir des techniciens soviétiques pour étudier la question dans un esprit positif. Tout en laissant les problèmes techniques aux techniciens, je sais qu'un élément fondamental de telles affaires est la sûreté des délais de livraison. Nous avons en effet un plan pour la sidérurgie, contrôlé par l'État, bien que privé. En fonction des besoins croissant de l'industrie sidérurgique en France, les rythmes d'exécution du plan sont essentiels.

M. Kossyguine. Est-ce que ce complexe dont vous parlez est une entreprise privée ou d'État ?

M. Pompidou. Elle est privée. Quelques mots enfin sur la troisième idée que j'ai exposée (encore que l'on puisse en faire un long développement), conformément d'ailleurs à votre propre désir nos relations ne sont pas celles d'un jour, elles reposent sur une base solide et elles doivent durer. L'intérêt économique commande aussi que l'on passe dans certains domaines des contrats de longue durée. Sans pouvoir lier nos industriels par une seule phrase, nous pourrions probablement prendre un tel engagement pour le coke, pour l'accroissement de nos achats de pétrole et de matières premières, puisque nous n'en avons pas et que vous êtes sans doute le pays le plus riche du monde. Pour ce qui est encore de nos échanges et de leur équilibre, il faut tenir compte du fait que nous vous achetons beaucoup de choses par l'intermédiaire du marché de Londres : fourrures, diamants, etc. Il faudrait procéder d'une manière plus directe afin de faire figurer ces achats dans notre commerce et ne pas payer inutilement des droits à des tiers.

M. Kossyguine. C'est vous qui êtes liés au marché de Londres, ce n'est pas nous.

M. Pompidou. Nous pouvons changer cela, mais je ne sais si vous en êtes d'accord.

MM. Kossyguine et Brejnev. Oui.

M. Kossyguine. Pour ce qui du pétrole, nous ne sommes pas intéressés à ne vous vendre que du brut. Prenez une société comme la Shell : elle vend des produits raffinés et toute espèce de dérivés. Cela est beaucoup plus intéressant. Il faut en effet que nous cherchions à réaliser l'équilibre de nos

[1] Le président Pompidou semble ici, faire allusion à la RFA.

échanges, ainsi que vous le dites. Seriez-vous par exemple d'accord pour créer un ensemble, une ou deux raffineries, afin de vendre non seulement du pétrole, mais aussi des produits pétrochimiques ? Nous pourrions les vendre moins chers et soutenir ainsi favorablement la concurrence. Une entreprise franco-soviétique unifiée sous forme de consortium, ou seulement soviétique, pourrait fournir quelque vingt millions de tonnes par an. Qu'en pensez-vous ?

M. Pompidou. S'il s'agit d'une raffinerie moitié soviétique, moitié française (et le fait que nos deux groupements pétroliers sont liés à l'Etat, l'un en partie, l'autre complètement, nous faciliterait la tâche), et s'il est question d'une entreprise et d'une exploitation en commun avec partage des profits, reste la question de savoir quelle en serait la destination. Vous savez en effet que la capacité de raffinage de la France excède sa consommation et que nous exportons du pétrole ; nous ne pourrions donc pas absorber vingt millions de tonnes supplémentaires sur le marché français. En conséquence, il nous faudrait conclure un accord sur la destination de ce pétrole. À condition de préciser clairement tout cela, un tel projet n'est pas inconcevable.

M. Kossyguine. La consommation augmente très vite ; d'ici deux ou trois ans, vous manquerez de pétrole. Il faut donc avoir une perspective à long terme : pour satisfaire ses besoins, le marché français passerait un contrat d'importation avec l'Union soviétique et non pas avec d'autres pays.

M. Pompidou. Il faudra voir la question, je n'y suis pas opposé en principe.

M. Brejnev. Il faut bien faire ressortir que dans la coopération entre deux pays, les échanges commerciaux, scientifiques et culturels occupent toujours une place des plus marquantes. Nous parlerons tout à l'heure de ce qui est le plus important : nos relations politiques et le climat de confiance qui règne entre nos deux pays et leurs dirigeants ; mais je voudrais dire un dernier mot de nos relations économiques. Il faut malheureusement constater que ce que nous faisons pour les développer ne correspond ni aux capacités ni aux volumes possibles. Certes, cela n'est pas dû seulement à la lourdeur de notre appareil ni à l'anarchie de votre système. Tout ce qui devrait être fait ne l'est pas encore. La pratique mondiale montre qu'entre deux États de régimes différents, peut exister un haut niveau de coopération commerciale et technique, comme cela devrait être le cas entre vous et nous. Vous nous avez parlé de votre désir d'accroître nos relations, nous éprouvons la même volonté très sincère d'étendre dans tous les domaines possibles et au plus vite nos liens économiques et notre coopération sur tous les thèmes en discussion. Nous pouvons constater que la bonne volonté existe de part et d'autre. Nous pourrons donc toujours trouver des moyens pour développer cet aspect de nos relations. Nous devons certes intensifier les contacts entre nos industries et en vérifier la fréquence et le sérieux afin de mieux connaître nos possibilités réciproques. Ainsi que vous le dites, l'équilibre représente un problème majeur. Nous avons examiné entre nous les moyens d'y parvenir et, sans entrer dans le détail, nous pouvons déclarer

aujourd'hui qu'il est souhaitable de créer de grosses entreprises communes où nos industries trouveraient leur compte ; cela, sans exclure des opérations de moindre envergure comme celles dont vous avez parlé, soit en créant des établissements nouveaux soit en accélérant la production des matières premières. Vous avez mentionné le coke. Je n'étais pas au courant, mais nous pourrions en effet accroître la production soviétique pour fournir de grosses quantités à la France selon un accord à long terme en prévoyant des compensations, par exemple sous la forme d'investissements. Il en va de même pour le pétrole, le bois, le cuivre et d'autres métaux, la cellulose. Il s'agirait de produire non pas quelques tonnes mais de grosses quantités à l'aide d'investissements judicieux. La France aurait ainsi des perspectives de dix ou vingt ans. Cela n'exclurait pas les biens de consommation courante, mais je doute qu'ils représentent quelque chose de considérable. Il y a chez vous une technologie très avancée qui pourrait être utile à l'Union soviétique. Nous avons déjà parlé des automobiles. Chez nous aussi il y a des techniques de pointe. Nous avons examiné certaines questions en prévision de votre visite et nous avons conclu que nous pourrions construire des usines sur n'importe quelle échelle. Nous avons effet une certaine expérience en matière de sidérurgie et nous créons des industries au plus haut niveau de la technique mondiale, par exemple en Inde, en Iran, en Turquie (M. Kossyguine ajoute : en collaboration avec les Japonais ; nous vendons aussi des licences) ; nous avons reconstruit une usine en Algérie et fourni des hauts fourneaux à la Finlande. Il y a donc là un bon terrain pour une discussion concrète qui porterait sur les prix et les délais de livraison et qui prévoirait des obligations de part et d'autre. Il faut considérer l'échelle de notre pays et l'étendue de ses ressources en matières premières. Peut-être la France nous demandera-t-elle des quantités supérieures à celles dont nous disposons aujourd'hui, nous pourrions alors développer en coopération la branche de l'industrie qui présenterait un intérêt commun. Si nous sommes d'accord sur le principe d'une telle orientation, nous pourrions lui donner une expression concrète, par exemple sous la forme d'un document. Quant aux diamants et aux fourrures, nous nous féliciterions de traiter directement avec vous. Pourquoi passons-nous par un marché étranger ? J'en suis surpris.

M. Kossyguine. Des enchères ont lieu à Londres sur les fourrures et il y a un contrôle anglais sur les diamants industriels ; le marché du diamant travaillé est libre.

M. Brejnev. Conformément aux souhaits de nos États, nous pourrions coopérer ainsi avec vous sur une base durable. Nous y sommes très favorables. Nous avons en effet une certaine expérience de telles relations entre pays socialistes et aussi entre eux et des pays capitalistes. Des accords à long terme représentent la meilleure formule et stimulent le commerce. Nous nous engagerions certes à remplir toutes nos obligations et nous ne nous permettrions jamais d'y faillir, surtout à l'égard de la France avec laquelle nous avons des relations amicales.

Je ne puis prétendre avoir épuisé les problèmes économiques par cet exposé général de notre coopération. Nous sommes d'accord avec vos

considérations à ce sujet. Il faudra charger nos conseillers de continuer l'étude du problème, ou encore y réfléchir nous-mêmes pour y revenir dans la suite de nos conversations.

Je tiens aussi à faire ressortir qu'en développant nos rapports, nous appliquerons notre politique en tant qu'État indépendant et quels que soient nos liens avec d'autres. C'est en pleine indépendance que nous pourrons accroître nos relations économiques. Je voudrais préciser en outre qu'une telle politique indépendante n'exclut nullement que par un accord mutuel, nous y associons d'autres partenaires parmi les pays tiers, si cela est profitable à nos deux pays.

Enfin, nous aimerions beaucoup que cette partie de notre négociation ne restât pas seulement sur le papier et qu'elle ne représentât pas uniquement des paroles aimables. Notre coopération est d'une importance capitale pour l'économie de nos deux États et pour l'intérêt de nos peuples ; elle témoigne aussi de notre amitié sincère et de l'orientation générale de notre politique. Nous voudrions donc faire des efforts pour que ces négociations fussent suivies de mesures de coopération réelles. Nous y sommes, quant à nous, entièrement disposés. Il serait bon qu'à l'issue de ces conversations notre réussite soit plus marquée que les résultats auxquels ont jusqu'ici abouti la Grande et la Petite Commission encore que nous appréciions le travail qu'elles ont accompli[1].

M. Kossyguine. Elles nous ont déblayé la voie.

M. Pompidou. Je souhaite comme vous qu'à tous les niveaux, nos experts étudient les problèmes d'une façon constructive. En effet, cette sorte de négociation doit représenter non pas des vœux pieux, mais des intentions fermes, et ouvrir des voies nouvelles de coopération. Je vous dis tout de suite, au nom du gouvernement français, que nous sommes entièrement disposés à étudier ces problèmes d'une manière positive et dans la mesure où cela impliquerait des industries privées, à les conseiller, voire à faire pression sur elles, afin d'avancer dans la voie dans laquelle, vous et nous, nous sommes résolus à nous engager.

M. Kossyguine. Dans vos conditions, une certaine pression est peut-être nécessaire en effet.

M. Pompidou. Nous envisageons avec faveur des engagements de longue durée portant sur des quantités suffisantes de matières premières. Nous en avons besoin et vous disposez d'énormes quantités.

M. Podgorny. Nous en avons beaucoup en effet, encore faut-il les extraire.

M. Brejnev. Les dernières découvertes ont montré que nous avions des trillions de tonnes de réserves exploitables. Il faut en faire quelque chose,

[1] De cet entretien sur les questions économiques, il ressort finalement que les Soviétiques recherchent en priorité une coopération sur de grands projets communs de longue durée impliquant, de la part de leurs partenaires, des investissements importants et des transferts technologiques, alors que du côté français, on souhaite un meilleur équilibre des échanges par une simplification des procédures, une extension du commerce des produits de consommation courante et une approche pragmatique dans la conclusion des contrats qui peuvent être de durée variable, éventuellement longue dans certains secteurs ou encore comprendre des tiers.

non seulement à l'usage de l'Union soviétique, mais encore pour d'autres pays. Quels seront les besoins dans une dizaine d'années ? Le diable seul le sait… Et cela n'est qu'un exemple de nos possibilités. En tout cas, notre volonté commune est claire. Nous nous en félicitons. Il s'agit maintenant de lui donner des formes plus concrètes.

(*Entretiens et Messages 1970*)

158

M. de Luze, Ambassadeur de France en Afrique du Sud,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 516/EU. *Le Cap, 7 octobre 1970.*

« Terroristes » en Afrique du Sud

Deux des dix-neuf Africains, accusés successivement d'activités communistes puis terroristes, qui avaient été acquittés en février dernier et relâchés une seconde fois le 14 septembre (ma dépêche nº 500/AL du 30 septembre 1970)[1], viennent d'être assignés à domicile. L'un d'eux est Mme Winnie Mandela, femme de l'ancien chef de l'*African National Congress*[2] qui purge une peine de prison à Robben Island.

En semaine, ils ne pourront quitter leur logement que de 6 à 18 heures ; ils ne pourront pas en sortir pendant les week-ends et les jours de fête.

Mme Mandela, qui avait demandé un jour de grâce pour aller rendre visite à son mari, se l'est vu refuser.

Les dix-sept autres Bantous ont, pour leur part, été « interdits ». Ils n'auront le droit de participer ni à des réunions d'amis, ni à des réunions politiques, ni à des réunions d'élèves ou d'étudiants assemblés dans le but de les entendre. On entend ici par « réunion » la présence ensemble de deux personnes au moins.

La plupart des dix-sept seront autorisés à reprendre leur ancien travail, à l'exception de deux journalistes, car aucune déclaration ni aucun écrit d'une personne interdite ne peut être publié.

Ces décisions ont soulevé une vive indignation dans les rangs de l'opposition et chez les étudiants des universités de langue anglaise, qui ont

[1] La dépêche nº 500/AL du 30 septembre 1970, relate que dix-neuf des vingt « non-Blancs », détenus depuis février 1970 au titre de la loi sur le terrorisme et dont le procès a commencé le 20 août, sont relaxés le 14 septembre, le vingtième inculpé se voit infliger une peine de quinze ans de prison.

[2] Nelson Mandela, chef de l'*African National Congress* est incarcéré depuis 1963. L'ANC organisation interdite depuis 1960 est alors passée dans la clandestinité et a créé une branche militaire qui effectue des actes de terrorisme contre la population blanche et s'oppose vivement à la politique de l'*Apartheid*.

violemment attaqué le ministre de la Justice[1] et ont demandé aux juges de démissionner « puisque leur autorité n'est pas respectée ».

Des collectes ont été organisées à l'université du Natal et à celle du Witwatersrand en faveur des familles des anciens détenus. Des pamphlets intitulés « Afrique du Sud : l'État policier le plus heureux du monde » ont été distribués par les étudiants du Cap. Seize d'entre eux ont été interpellés hier par la police, interrogés, puis relâchés.

Le président de la Ligue des droits civils a qualifié les assignations à domicile et les interdictions frappant les dix-neuf Bantous d'« abus scandaleux ».

Mais hier soir, l'émission *Current Affairs* de la SABC – qui passe pour refléter l'opinion gouvernementale – a justifié ces mesures en affirmant que, pour les prendre, l'État avait de très sérieuses raisons, les intéressés constituant une menace à la sécurité du pays. La décision avait été prise sur la base d'informations secrètes qui ne pouvaient être divulguées devant un tribunal (sic) et dont le public n'avait aucune connaissance. « L'Afrique du Sud n'est d'ailleurs pas le seul pays à utiliser des pouvoirs extraordinaires quand il y va de la sécurité de l'État : deux des plus grandes démocraties, la Grande-Bretagne et les États-Unis, font de même ».

Quelles que soient les justifications que les porte-parole officiels veuillent donner du geste de M. Pelser, ces mesures n'en restent pas moins choquantes à deux points de vue.

Sur le plan des principes, elles retirent toute autorité au pouvoir judiciaire. Comme un excellent dessin humoristique d'un journal de l'opposition l'a souligné, la police (sous la forme d'un fourgon cellulaire) reprend possession des prisonniers acquittés par le tribunal. C'est une véritable parodie de la justice à laquelle on vient d'assister.

Sur le plan humain, elles prolongent, dans des conditions différentes, mais presque aussi cruelles, la détention des accusés. Compte tenu des seize mois qu'ils ont déjà passé en prison et considérant qu'ils ont été acquittés par la justice, ils devraient jouir maintenant de la liberté. Comme l'opposition le réclame, qu'ils passent en jugement, si des faits précis peuvent leur être reprochés ; sinon, qu'ils ne soient pas soumis à des mesures restrictives.

Enfin, le gouvernement a-t-il songé un instant à l'effet déplorable que son action produira à l'étranger ? Ceci est sans doute le cadet de ses soucis, indifférent qu'il est à toute critique formulée à l'extérieur et obsédé par le danger terroriste qui, selon lui, le menace. Mais, ainsi que le constatent certains de ses citoyens avec amertume ou des observateurs étrangers qui ne condamnent pas systématiquement tout ce qui se fait en Afrique du Sud, comment les dirigeants nationalistes ne se rendent-ils pas compte du tort irréparable que des mesures de ce genre causent à leur pays ?

(*Afrique-Levant, Afrique, Afrique du Sud 1966-1972. Situation politique en Afrique du Sud*)

[1] L'honorable P.C. Pelser est ministre de la Justice et des prisons depuis août 1968.

159

M. Doudinot de la Boissière, Ambassadeur de France à Kigali,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 386/AL *Kigali, 7 octobre 1970.*

Lettre pastorale de l'Archevêque de Kabgayi

Mgr Perraudin[1], archevêque de Kabgayi, vient d'adresser une longue lettre à ses diocésains pour leur faire part de son intention de créer, selon les souhaits du Concile Vatican II[2], un conseil pastoral.

Dans ce document, le prélat se livre à certaines considérations qui méritent de retenir l'attention de Votre Excellence :

« Il n'y a au Rwanda que 150 prêtres originaires du pays, c'est-à-dire 1 pour 10 000 baptisés. Trop de familles détournent leurs fils de leur vocation religieuse parce qu'elles pensent avoir besoin du produit de leur travail et veulent continuer leur descendance. Trop de chrétiens découragent les vocations en critiquant ou défigurant le ministère du prêtre ».

« – Le premier moyen du développement est le travail. La pauvreté est trop souvent due à l'oisiveté du chef de famille qui passe des heures entières autour d'une cruche de bière ».

« – Le second est l'instruction qu'il convient d'orienter de façon à ne pas déraciner les jeunes destinés, à une très grande majorité, à l'agriculture et à l'artisanat ».

« – Le troisième est la pratique de la justice et de l'honnêteté. Le fonctionnaire non consciencieux est un voleur. Celui qui a recours à son autorité pour placer à des postes des hommes incompétents est méprisable devant Dieu.

« – Le quatrième enfin implique un climat de paix et de liberté sans lequel l'élimination du colonialisme et du servage seront sans effet ».

[1] Monseigneur André Perraudin est né le 7 octobre 1914 au Cotterg dans le canton du Valais, en Suisse. Son père était instituteur. Après des études primaires et secondaires, il entre comme novice chez les Pères Blancs à Maison Carrée près d'Alger, puis à Thibar et à Carthage (Tunisie) où il fut ordonné prêtre le 25 mars 1939. Il part pour le Burundi en 1947 puis est nommé en 1950 au Rwanda, professeur au grand séminaire de Nyakibanda, dont il devint le recteur en octobre 1952. Le 19 décembre 1955, il est nommé vicaire apostolique de Kabgayi, son secrétaire particulier étant Grégoire Kayibanda et sacré évêque le 25 mars 1956 par son confrère africain Mgr Aloys Bigirumwami. Promu archevêque métropolitain en 1959, Mgr Perraudin se consacre à la liturgie, la catéchèse, la formation et la vie des prêtres. Il ne peut supporter les inégalités sociales criantes. À cette époque débute la révolution sociale avec la publication du Manifeste des *Bahutu* en 1957, la fondation du parti *Parmehutu* par Kayibanda, En 1959, Mgr André Perraudin, Père Blanc, archevêque du Rwanda, personnage très controversé, écrit dans sa lettre pastorale de carême du 11 février 1959 : « Dans notre Rwanda, les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de race. Les richesses et le pouvoir politique sont en réalité en proportions considérables entre les mains des gens d'une même race ».

[2] Le IIe concile œcuménique du Vatican, plus couramment appelé Vatican II, est ouvert par le pape Jean XXIII le 11 octobre 1962 et clos sous le pontificat de Paul VI le 8 décembre 1965.

Mgr Perraudin en arrive alors au passage le plus intéressant de sa lettre pastorale :

« Je voudrais mettre en garde le pays et certains détenteurs de l'autorité contre la tentation de tenir dans la crainte et la peur, par toutes sortes d'intimidation et même d'abus plus graves (privation de travail, accaparement de terres, privations d'écoles pour les enfants) des personnes ou des groupes qui ne partagent pas toujours les idées du parti au pouvoir ou de tel ou tel représentant de l'Autorité. La peur et la crainte qui en résulteraient – si ces abus devenaient trop nombreux – seraient très paralysantes pour le pays, sans compter que Dieu ne peut laisser impunie l'injustice d'où qu'elle parvienne ».

C'est une allusion très nette aux mesures discriminatoires dont les Tutsi font l'objet depuis l'indépendance du Rwanda[1] et qui constituent un véritable *apartheid*.

L'archevêque indique en terminant :

« Nous nous sommes laissés dire que certains policiers se laissent corrompre par des cadeaux. C'est une perversion particulièrement grave, car la justice – fondement principal de l'État – doit être pratiquée tout d'abord par ses défenseurs officiels ».

Mgr Perraudin, de nationalité suisse, Père Blanc, est arrivé au Rwanda en 1950. Après avoir été professeur puis directeur du Grand Séminaire de Nyakibanda, il a été nommé vicaire apostolique de Kabgayi et sacré évêque en 1956. Il a été placé à la tête de l'archevêché de Kabgayi en novembre 1959. Sans en avoir le titre, il est Primat du Rwanda.

Dès avant l'indépendance, il a pris ouvertement parti pour les Hutu (représentant 85 % de la population) opprimés par les Tutsi. Il a eu comme élève, puis comme secrétaire le président Kayibanda, animateur de la résistance et du mouvement qui ont abouti à l'élimination de la monarchie ainsi que de la féodalité.

Il a fait l'objet de violentes attaques de religieux tutsi réfugiés à l'étranger et en particulier à Rome. Mon prédécesseur a dû envoyer une lettre de rectification au journal *La Croix* qui s'était fait l'écho de propos par trop calomnieux à l'encontre de l'archevêque de Kabgayi. Celui-ci est encore maintenant en butte au ressentiment d'une partie de l'épiscopat et du clergé qui l'accusent d'avoir une part de responsabilité morale dans les massacres dont plusieurs milliers de Tutsi ont été victimes[2].

C'est donc dans ce contexte qu'il convient d'apprécier cette lettre pastorale. Les faits relevés par Mgr Perraudin sont connus. J'ai eu, maintes fois, à appeler l'attention de Votre Excellence sur l'incompétence de la plupart des ministres, des agents de la fonction publique et leur vénalité. Mais je ne

[1] Le 26 octobre 1961, Grégoire Kayibanda, Hutu, devient le premier président de la République du Rwanda, dont l'indépendance est proclamée le 1er juillet 1962.

[2] Une partie du clergé Tutsi reproche à Mgr Perraudin une certaine responsabilité dans les massacres de 1959-1960, 1963, dont de nombreux Tutsi ont été victimes. Le Saint-Siège reçoit régulièrement des lettres demandant son départ.

m'attendais pas que le chef de l'Église catholique du Rwanda osât mettre l'accent sur une situation qui risquerait, en se prolongeant, de compromettre la stabilité du régime et le développement du pays.

(*Afrique-Levant, Afrique, Rwanda, 1966-1972, questions religieuses, n° 28*)

160

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1169/EU. *Ankara, 7 octobre 1970.*

La Turquie et les armements nucléaires

La Turquie possède-t-elle des armes nucléaires stratégiques ? Des armes de ce type sont-elles entreposées à Incirlik[1], base américaine à proximité d'Adana ? Ces questions sont au centre d'un débat souvent repris concernant le rôle de la Turquie dans un conflit éventuel, débat qui vient de rebondir à la suite de récentes déclarations du sénateur Fulbright[2] suivant lesquelles : « L'existence des armes nucléaires en Turquie et en Grèce ne fait pas l'ombre d'un doute », et d'une dépêche de l'Agence turque de Nouvelles aux termes de laquelle : « La délégation soviétique aux SALT de Vienne aurait allégué que des armes nucléaires stratégiques se trouvent en Turquie »[3].

L'opposition n'a pas manqué de reprendre ces informations, accusant le gouvernement de M. Demirel de faire de la Turquie une base américaine

[1] *Incirlik Air Base* est une base aérienne des *United States Air Forces in Europe* servant de support aux opérations de l'OTAN, près de la petite ville d'Incirlik, au sud de la Turquie, à 12 km de la ville d'Adana, et à 56 km de la Méditerranée. La construction de cette base a commencé en 1951 suite à un accord avec le gouvernement turc et est déclarée opérationnelle en 1955. Elle possède une piste principale de 3 050 mètres et une autre de 2 740 mètres ainsi que 60 hangars. La base d'Incirlik est d'une grande importance stratégique car elle se trouve à plus ou moins 1 000 km de l'Irak ou de l'Iran et à 3 000 km de l'Afghanistan. Elle est utilisée pendant la guerre froide par les avions espions américains U2 qui survolent l'Union soviétique. C'est de cette base qu'est venu le soutien aérien pour le déploiement militaire américain au Liban lors de la crise de 1958.

[2] James William Fulbright, né le 9 avril 1905, est un sénateur démocrate américain représentant l'Arkansas depuis 1945, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat depuis 1959, qui s'est opposé à l'engagement américain au Vietnam, à l'invasion de la baie des Cochons à Cuba en avril 1961 ainsi qu'à l'intervention américaine à Saint-Domingue en 1965. William Fulbright lança en 1946 le programme de bourses étudiantes qui porte son. nom et qui couvre quelque 155 pays du monde.

[3] Dans sa conférence de presse, tenue le 7 février 1970 sur les accords bilatéraux relatifs au statut des bases américaines en Turquie, le président Demirel a « fourni quelques précisions sur la nature de l'armement atomique entreposé en Turquie et s'est plus particulièrement attaché à démontrer que les appareils basés à Incirlik, près d'Adana, ne pouvaient être utilisés sans l'accord de la Turquie et ne pouvaient donc entraîner celle-ci contre son gré dans un conflit ». Voir la dépêche d'Ankara n° 214/EU du 11 février 1970.

exposant le pays aux représailles nucléaires de l'Union soviétique. La visite de M. Melvin Laird[1] marquerait un pas de plus dans cette direction fatale, cela au moment où la détente en Europe et le développement de la coopération économique turco-soviétique assurent à la Turquie un avenir pacifique. Les journaux de l'opposition voient une confirmation de cette « politique de suicide » dans la demande faite par Ankara à Washington, de doter l'armée turque de mines nucléaires qui seraient disposées le long de la frontière turco-soviétique[2].

Le gouvernement s'est efforcé de remettre les choses au point. Le porte-parole du ministère de la Défense a indiqué que la Turquie ne possédait que des armes tactiques sous double clé. Il semble que ce soit le cas, en effet, pour les engins sol-air déployés à proximité d'Istanbul. Mais il n'a pas été répondu à l'argument de l'opposition suivant lequel des F 104 transportant des engins nucléaires et dont le rayon d'action est normalement de 1 200 kilomètres peuvent, s'ils sont ravitaillés en vol, atteindre des objectifs situés à 3 500 kilomètres de leur base, « c'est-à-dire au cœur de la Russie ». L'arme tactique deviendrait, dans ce cas, une arme stratégique.

Concernant les dépôts d'armes nucléaires qui pourraient se trouver sur la base américaine d'Incirlik et que l'*US Air Force* pourrait éventuellement utiliser contre l'URSS, le ministre de la Défense nationale n'a pas donné d'indications particulières. M. Topaloglu[3], répondant aux questions écrites d'un député de l'opposition, l'amiral Orkunt[4], a cependant exposé, une nouvelle fois, la doctrine de l'OTAN, soulignant que dans le cas d'un affrontement nucléaire, toutes les possibilités de l'Alliance seraient mises en jeu. Le Ministre a déclaré à ce sujet :

« Au cas où un agresseur éventuel détiendrait des armements nucléaires, l'usage d'engins analogues s'imposerait dans notre défense commune.

« L'assertion suivant laquelle l'OTAN considère l'usage des armements nucléaires du seul point de vue d'une guerre régionale ne concorde pas avec les réalités. Le groupe de planification nucléaire de l'OTAN n'a apporté

[1] Melvin Laird, né le 1er septembre 1922 à Omaha dans le Nebraska, Représentant Républicain du 7e district du Wisconsin à la Chambre des Représentants du 3 janvier 1953 au 21 janvier 1969, est secrétaire à la Défense depuis le 22 janvier 1969. M. Melvin Laird s'est entretenu les 1er et 2 octobre avec les dirigeants d'Ankara. Cette visite s'inscrit dans le cadre des préoccupations soulevées par l'aggravation de la situation au Moyen-Orient et par le renforcement des forces navales soviétiques en Méditerranée. D'autres sujets ont été abordés comme une participation plus importante de la Turquie au maintien de l'équilibre dans sa région, le rôle que pourrait jouer ce pays dans la conjoncture présente, la mise en veilleuse de la question chypriote, la préparation des conditions permettant aux unités de la VIe Flotte américaine de reprendre leurs visites dans les ports turcs. Voir la dépêche d'Ankara n° 1181/EU du 8 octobre 1970, publiée ci-après.

[2] *Note du document* : « Le porte-parole du ministère turc de la Défense a confirmé que des mines terrestres avaient bien été demandées, non pas aux États-Unis mais à l'OTAN ».

[3] M. Ahmet Topaloglu, député démocrate d'Adana (1954-1957), réélu député du parti de la Justice d'Adana depuis 1961, a été ministre de l'Intérieur (novembre 1961-mai 1962), ministre des Douanes et des Monopoles (février-octobre 1965), est ministre de la Défense nationale depuis octobre 1965.

[4] L'amiral Sezai Orkunt, en retraite, ancien chef du IIe bureau turc, a publié en 1968, dans le *Cumhuriyet*, une série d'articles concluant à la nécessité pour la Turquie de demeurer fidèle à l'OTAN. Voir la dépêche d'Ankara n° 471/EU du 11 avril 1968, non publiée.

aucune modification au principe fondamental du Pacte de l'Atlantique prévoyant une riposte totale et non pas partielle ou régionale de l'OTAN à toute agression déclenchée contre un ou plusieurs de ses membres. Ce point demeure un des principes fondamentaux de l'Alliance Atlantique, de nature à dissuader l'agresseur éventuel.

« D'autre part, au cas où un adversaire éventuel pénétrerait sur notre territoire, la Turquie recourrait à tous les moyens de légitime défense. Car, aucune règle du droit international n'autorise les forces d'un État, possédant ou non des armements nucléaires, à attenter à l'indépendance et à l'intégrité d'un autre État souverain ou à effectuer « une promenade militaire » sur son territoire. Aussi, au cas d'un affrontement nucléaire, toutes les possibilités atomiques de l'OTAN devront-elles être prises en considération ».

Cet exposé semble confirmer la thèse suivant laquelle les Américains n'utiliseraient d'armes nucléaires à partir de la base d'Incirlik que dans le cas d'une riposte totale de l'OTAN. *A contrario*, toute utilisation de la base dans une autre hypothèse serait exclue.

Il va de soi que cet échange d'arguments n'épuise pas un débat qui permet à l'opposition d'attaquer le gouvernement sur un terrain sensible et qui alimente, pour la satisfaction des « gauchisants » et des « gauchistes », le courant d'opinion anti-américain.

(*Europe, Turquie, 1961-1970, économie, recherche et équipements atomiques, 1970, nº 114*)

161

Compte rendu de l'entretien du président de la République avec les dirigeants soviétiques au Kremlin

le 7 octobre 1970 de 10 h. à 12 h. 30

C.R.

M. Brejnev. Je serais heureux d'écouter vos considérations sur les autres problèmes dont nous avons à parler.

M. Pompidou. Je pense que vous ne serez pas surpris de ce que je vous parle des questions européennes et, notamment, du traité[1] que vous venez de signer avec l'Allemagne fédérale, du sens et de la portée que vous y attachez, de l'évolution que vous envisagez entre les deux Allemagnes, et aussi de la question de Berlin ; tout cela n'étant pas sans rapport avec la question de la conférence sur la Sécurité européenne dont j'ai dit hier que nous l'appuyons en principe. M. Kossyguine se rappellera que, lorsqu'il y a trois ans, il avait été reçu par le général de Gaulle, celui-ci lui avait dit qu'il allait

[1] Ce traité a été signé le 12 août 1970.

recevoir M. Brandt qui en était aux derniers jours de ses fonctions de bourgmestre de Berlin. Le général de Gaulle lui avait fait part de son intention de dire à M. Brandt que celui-ci devait tout faire pour se rapprocher de vous. Nous n'avons donc pas été étonnés de l'attitude de ce dernier, ainsi qu'il nous l'a définie récemment à Paris. C'est sincèrement que nous nous félicitons de la signature de cet accord, dans la mesure où il concrétise la détente et où il marque l'acceptation par l'Allemagne du principe de l'inviolabilité des frontières, auquel nous sommes attachés au moins depuis aussi longtemps que vous-mêmes. La question qui se pose pour nous est de savoir quel changement ce traité apportera dans les relations générales entre l'Est et l'Ouest et quelles perspectives il ouvre aux rapports entre les deux Allemagnes ; enfin, dans quelle mesure il peut intéresser l'équilibre général de la position en Europe.

J'avais dit à M. Gromyko, lorsque je l'avais reçu à Paris, qu'il y avait un complexe germanique au centre de l'Europe, et que depuis toujours des incertitudes régnaient quant à son évolution et sur ce que l'on pouvait en attendre souvent de grandes choses pour la civilisation et parfois de graves dangers. Vous avez, quant à vous, confiance dans votre force, mais il nous importe de savoir quelles sont vos intentions et quelles perspectives vous envisagez. Comment concevez-vous les relations entre les deux Allemagnes en fonction de l'accord qui sera ratifié et d'autres qui seront éventuellement signés ? Certes, dans la mesure où je le comprends, votre politique inclut la reconnaissance de fait, quand même l'on n'emploierait pas ce terme, de l'existence de la République démocratique allemande. Toutefois, il faut bien admettre aussi que quand les deux Allemagnes se connaîtront et se reconnaîtront, elles se fréquenteront davantage. Jusqu'où peut-on aller dans ce sens ? Quel est votre sentiment à ce sujet ? Vous connaissez le nôtre depuis toujours : nous pensons qu'il ne faut pas retirer à l'Allemagne l'espoir d'une réunification, mais nous ne sommes pas pressés. C'est aussi ce que vous aviez dit au général de Gaulle, lequel vous avait déclaré qu'il ne fallait pas livrer l'Allemagne au désespoir ; et M. Kossyguine lui avait répondu qu'il ne fallait pas non plus lui donner trop d'espoir. Où en êtes-vous de ces sentiments ? Nous aimerions le savoir. Nos relations avec l'Allemagne fédérale sont excellentes et nous entendons les resserrer encore pour l'associer à une politique de paix et pour aider ses dirigeants à se libérer de toute volonté de revanche. Nous maintenons néanmoins ce principe : l'Allemagne ne doit pas accéder à la force nucléaire. Là-dessus, nous restons aussi fermes que jamais et nous pensons que vous partagez cette position. Nous tenions simplement à vous le confirmer aujourd'hui. Nous voudrions aussi que vous nous informiez plus que vous ne l'avez fait jusqu'ici sur la façon dont vous avez conçu et mené les négociations. Nous avons été très bien informés par les Allemands, ce qui est naturel du fait de nos relations avec eux, mais celles que nous avons avec l'Union soviétique sont telles que nous voudrions avoir de vous plus de détails que M. Gromyko ne nous en avait donné lorsqu'il s'était trouvé à Paris. Il y a aussi la question de Berlin, petite par la géographie, mais importante. Nous pourrions profiter de notre rencontre ici pour voir où nous voulons en venir de part et d'autre. Quelle

est votre pensée ? Nous vous dirons très franchement ce que nous en pensons nous-mêmes.

M. Brejnev. Les questions que vous évoquez ont une importance capitale, non seulement pour l'Europe, mais encore pour toute la politique mondiale. Ainsi que vous le disiez hier, des changements sont intervenus en Europe depuis la deuxième guerre mondiale, certains pays se sont engagés dans la voie du socialisme, les frontières se sont modifiées et un nouvel État s'est formé. Il y a donc un certain changement dans le rapport des forces dont il faut que nous tenions compte. Nous avons toujours considéré les questions européennes en fonction des accords conclus entre les participants de la guerre, c'est-à-dire d'abord de l'accord de Potsdam[1]. Jusqu'ici nous avons toujours tenu compte de la responsabilité des quatre puissances, à savoir de la France, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique quant à la situation en Allemagne. Il est essentiel que celle-ci ne possède pas l'arme atomique, qu'elle soit un état démocratique démilitarisé afin de ne pas constituer le foyer d'une nouvelle guerre mondiale. Tels sont les principes établis par Potsdam qui est le document de base de notre politique à cet égard ; et nous nous y tenons. Pour des considérations tactiques, nous avons pris diverses mesure à différentes étapes, mais tel est l'axe de notre politique : la volonté de rester fidèle à cet accord de base et le maintien de l'Allemagne dans la situation résultant de la guerre. À certains moments, cela a pris une tournure critique, car, peu après la guerre, l'Allemagne occidentale a manifesté des tendances revanchardes, érigées en politique d'État ; ce qui a donné lieu à la guerre froide. Celle-ci incluait une série de thèses, telle que la révision des frontières issues de la guerre, ainsi que d'autres questions politiques de principe, comme l'attitude envers la RDA. Nous voudrions rappeler certains des éléments politiques les plus importants, qui étaient liés à ces étapes et auxquels la France n'est pas restée indifférente ; parfois, elle était même d'accord avec nous. Aussitôt après la guerre, le bloc de l'OTAN a été organisé sous l'égide des États-Unis, où l'Allemagne a pris une position revancharde et militariste ; ce qui a représenté un premier stade. Les États-Unis et l'Allemagne occidentale ont songé à des forces atomiques unifiées. Ce projet a ensuite été mitigé par notre politique commune : on a créé un état-major unifié où l'Allemagne ne jouait plus qu'un rôle indirect dans la disposition de l'arme atomique. Sans opposition, un parti néonazi, sous la direction de von Thadden a été constitué en Allemagne et j'ai déjà dit que la politique revancharde n'y a pas faibli, en prenant le caractère d'une position de principe de l'État allemand sous Adenauer et après lui. Les Allemands de l'Ouest n'ont pas cessé de désirer englober la RDA à l'encontre de laquelle ils prenaient des mesures discriminatoires par voie de propagande ou de subversion. Cela

[1] Cet accord a été conclu entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS à l'issue d'une conférence qui s'est tenue du 17 juillet au 2 août 1945 à Potsdam. Il précisa les dispositions arrêtées à la Conférence de Yalta en particulier quant à l'occupation de l'Allemagne, et à l'extension de fait de la Pologne jusqu'à la Neisse. La conférence adressa en outre un ultimatum au Japon. Il était également prévu de charger un comité des ministres des Affaires étrangères de préparer un traité de paix avec l'Allemagne. Mais le désaccord entre l'Union soviétique et les pays occidentaux entraina la « guerre froide » et empêcha sa réunion.

compliqua notablement la situation. L'Allemagne de l'Ouest émettait des prétentions sur Berlin-Ouest en oubliant les accords existants et le fait que Berlin-Ouest relevait de l'autorité des quatre Puissances et non pas de la République fédérale. Voilà ce qui a déterminé la guerre froide pendant une dizaine d'années. Je n'ai pas besoin d'énumérer toutes les caractéristiques de la politique revancharde de l'Allemagne de l'Ouest, vous les connaissez bien : la tendance de ne pas reconnaître la ligne Oder-Neisse, l'interdiction du parti communiste, les lois d'exception fédérales au sujet du territoire de la RDA et une série d'actes politiques, comme les sessions du *Bundestag* à Berlin-Ouest, pour faire ressortir l'appartenance de celui-ci à la République fédérale en contradiction aux accords de Potsdam. Il faut constater aussi l'évolution économique de celle-ci, avec l'aide des États-Unis, qui lui a permis de jouer un rôle marquant dans le bloc de l'OTAN avec des prétentions considérables. Les États-Unis devaient aussi tenir compte de ce que l'Allemagne en tant qu'État revanchiste et conquérant avait déterminé deux guerres mondiales ; ils n'en contribuaient pas moins à développer ses ambitions. Vous savez que le gouvernement soviétique avec ses alliés et ses amis a toujours combattu ce danger. Je ne vais pas rappeler toutes les mesures politiques que nous avons prises à l'égard des États-Unis et en particulier de Berlin-Ouest, par une action concertée avec des pays amis pour contribuer d'une façon constante à la faillite de telles menées agressives. Nous ne vous cachons pas que nous avons été sensibles à tout ce qui se passait dans le bloc de l'OTAN et en Allemagne fédérale. Cela se comprend : nous savons que l'Allemagne a été à l'origine de deux guerres et que dans la deuxième, l'Union soviétique a perdu 20 millions d'hommes sans parler de ses pertes matérielles, de la destruction de villes et de villages, de palais et de monuments historiques. Notre parti et notre gouvernement y sont donc restés très attentifs et ils ont pris les mesures qui s'imposaient, très énergiques parfois, pour ne pas admettre la répétition de tels événements. Une circonstance importante sur laquelle je voudrais attirer votre attention, c'est que l'Union soviétique, ainsi d'ailleurs que l'Amérique, s'est bien rendue compte du fait qu'en Europe, la France était pacifique et qu'elle luttait pour la paix comme nous le faisions nous-mêmes. Qui est-ce qui aurait l'audace en Europe de fomenter une nouvelle guerre contre l'Union soviétique et ses alliés ? La Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas, les pays scandinaves, l'Italie ne le pourraient pas ; reste l'Allemagne occidentale avec l'aide de l'impérialisme américain. Il n'est donc pas fortuit que, dans le bloc de l'OTAN, les alliés les plus fermes et les plus étroits soient l'Allemagne fédérale et les États-Unis. Pour des raisons de frontières, un conflit n'est possible qu'avec l'Allemagne de l'Ouest. Il y a certes l'OTAN, mais les forces les plus importantes des États-Unis sont concentrées précisément en République fédérale. En considérant l'Europe, nous n'avons jamais fait abstraction de la situation et de la politique mondiales. Honnêtement, il faut tenir compte du fait qu'après la deuxième guerre mondiale, les États-Unis se sont profondément introduits en Europe. Ils sont le pays le plus fort et doté de la plus grande puissance militaire. Ils ont utilisé pour leur propagande des slogans comme celui du danger bolchevique, du

caractère agressif de l'Union soviétique en prétendant qu'ils représentaient la défense contre le bolchevisme. Ils sont devenus une force très influente en Europe. Ils ne s'en sont pas tenus là : profitant de l'alliance militaire, ils se sont fortement implantés en Europe. Leur présence est notable dans les petits États européens et en Allemagne occidentale. Je ne sais ce qu'il en est de la France. En vertu de droits inconnus, les États-Unis tiennent Formose, la moitié de la Corée, la moitié du Vietnam, ils se maintiennent au Cambodge et ils veulent dominer au Moyen-Orient. On le voit par la politique de Johnson et de son successeur Nixon : les États-Unis veulent s'accrocher fortement et à jamais dans toutes les zones où ils étendent leurs tentacules. À vrai dire, ils sont riches économiquement et ils se montrent généreux par toutes sortes de cadeaux et de pots de vin, dans leur commerce, par leurs livraisons d'armes et par une série de faits qui, pris isolément, ne seraient pas significatifs.

À les considérer dans leur ensemble, l'on doit pourtant en conclure que les États-Unis renforcent partout leur influence par le moyen de leur capital, et donc leur influence politique. Nous ne pouvons manquer d'en tenir compte dans notre politique surtout à l'égard de l'Europe et, au premier chef, à l'égard de l'Allemagne occidentale. Des faits seraient à citer : les États-Unis ont proposé à l'Allemagne occidentale de payer une partie de leurs dépenses militaires, et celle-ci en serait d'accord, si nous sommes bien informés. Ils pomperont donc de nouveaux bénéfices.

Tels sont les éléments les plus importants auxquels nous nous sommes heurtés après la deuxième guerre mondiale. En conséquence, notre politique a dû repousser beaucoup d'attaques et de tentatives lancées au titre de la guerre froide. L'avons-nous fait uniquement pour nos intérêts ou aussi pour ceux des nations européennes et pour ceux du monde entier ? En tant qu'un État pacifique et conformément au programme défini par notre parti et les décisions de notre congrès (vous connaissez notre structure et vous savez que les décisions du parti sont obligatoires et non pas facultatives pour nos dirigeants et pour notre peuple), en agissant de la sorte nous avons œuvré dans l'intérêt de la paix en Europe et afin que celle-ci ne soit ni le foyer ni l'arène d'une nouvelle guerre mondiale. Nous n'avons pas déclaré cette politique dans le cercle étroit du Kremlin, nous l'avons proclamée devant l'opinion publique mondiale et nous l'avons énoncée du haut de tribunes publiques, notamment dans des conférences et les comités de défense de la paix, et aussi aux conseils consultatifs du Pacte de Varsovie (lequel a été organisé après le bloc de l'OTAN comme un instrument de défense), à Karlovy-Vary[1] et aux dernières réunions internationales des partis communistes et ouvriers. Nous avons démontré au monde que notre politique était claire, honnête et pacifique. Nous considérons de notre devoir, à l'heure actuelle, d'insister sur la grande satisfaction que nous

[1] À Karlovy Vary les représentants des P.C européens réunis le 26 avril 1967 ont approuvé les propositions du Conseil du Pacte de Varsovie tendant à la suppression simultanée des alliances militaires, à la reconnaissance du *statu quo* territorial en Europe et à la création d'un système de sécurité collective fondé sur le principe de la coexistence pacifique entre États à régimes sociaux différents. Se reporter à ce sujet à *D.D.F.* 1968-II n° 89, note 2.

éprouvons devant le fait que le gouvernement français et le général de Gaulle aient joué un rôle considérable dans toute cette affaire[1]. Je rappellerai tout à l'heure les propos du général de Gaulle et son attitude vis-à-vis de l'Allemagne et de l'organisation européenne, mais je voudrais d'abord vous dire à quel point nous nous félicitons de ce que le Président et le gouvernement de la République suivent la même politique pour renforcer la sécurité et la paix mondiales en excluant toute possibilité d'une nouvelle guerre mondiale. Nous apprécions hautement vos efforts nobles, constructifs et populaires qui acquièrent de plus en plus la sympathie des peuples dans le monde entier, et qui accroissent le prestige de votre gouvernement. Il y a maintenant en Europe différentes forces qui continuent pourtant à lutter. Quels résultats ont été acquis en près de 25 ans de guerre froide par notre politique appuyée par nos alliés et nos amis ? D'abord, l'Allemagne fédérale a signé, sinon ratifié, un accord pour la non-dissémination des armes nucléaires. C'est là un élément fort important dans la politique mondiale pacifique. Elle a signé un traité avec nous. Il y a beaucoup d'autres mesures intermédiaires, mais je voudrais surtout vous exposer ce qui s'est passé pendant nos négociations qui ont conduit à la signature du traité le 12 août. Néanmoins, avant de le faire, nous croyons être en droit de dire amicalement qu'il y a eu de part et d'autre des défauts dans l'échange d'informations complètes en temps utile. Il faudra y remédier afin d'éliminer toute possibilité de méfiance réciproque. Je vous le dis avec sincérité et beaucoup de sérieux.

Avant le chancelier Brandt, nous n'aurions pas pu agir comme nous l'avons fait avec lui. En effet, auparavant, les dirigeants de l'Allemagne fédérale entretenaient le ferme espoir d'affaiblir, au moyen de la guerre froide, les bonnes relations entre pays socialistes et d'obtenir quelque chose de la RDA. Lorsque le parti social démocrate a pris le pouvoir, nous avons estimé que le gouvernement de l'Allemagne fédérale avait des vues plus réalistes sur la situation en Europe et qu'il avait compris que 25 ans de guerre froide n'avaient apporté aucun avantage à son pays. Cela est essentiel. Nous avons tenu compte ensuite du développement économique et industriel de la République fédérale en matière de production pacifique. Elle avait besoin d'accroître ses relations économiques avec toute une série de pays avec lesquels elle n'avait pu le faire jusqu'ici. D'autres éléments sont intervenus, dont peut-être le désir de se libérer d'une dépendance trop étroite à l'égard des États-Unis. Tout cela a poussé Brandt à changer de politique. L'ayant senti, nous avons pensé qu'il était dans notre intérêt, dans celui du camp socialiste et des autres pays européens, de procéder à des négociations pour fixer les conséquences les plus importantes de la deuxième guerre mondiale : la reconnaissance des frontières, celle de l'indépendance et de la souveraineté des États, avec le respect de leurs droits et l'établissement entre eux de relations juridiques et normales. Compte tenu de ces circonstances, notre gouvernement a décidé de commencer des

[1] M. Brejnev semble faire allusion sur ce point notamment à la décision prise en 1966 par le général de Gaulle de retirer la France du commandement intégré de l'Alliance Atlantique et à son opposition à la politique dite « des blocs ».

négociations avec une position initiale : le principe du non-recours à la force. Nous estimons utile de vous dire dès l'abord à vous et à vos collaborateurs que ni avant, ni pendant, ni après ces négociations nous n'avons eu de conversations secrètes avec Brandt ou des dirigeants allemands. Nous tenons à ce que vous le sachiez et nous aimerions que vous y voyiez la preuve des sentiments de notre direction.

Je dois dire que nos négociations avec Scheel et Brandt n'ont pas été faciles de bout en bout. Les représentants de la République fédérale s'accrochaient à chaque mot pour essayer de réduire le traité à des vœux pieux sans obligation et permettant toutes les interprétations possibles, et à l'Allemagne fédérale de renoncer en fait aux principes édictés dans le document. De notre côté, nous avons tenu compte non seulement des intérêts de l'Union soviétique mais encore de ceux de la France et des autres pays européens. À cet égard, je voudrais vous citer en exemple ce que le général de Gaulle nous avait dit ici même : il n'était pas partisan d'une reconnaissance immédiate de la RDA, mais il l'était d'une division pratique de l'Allemagne pendant longtemps. Nous ne sommes pas pressés, m'a-t-il dit : que l'Allemagne reste divisée. Nous avons donc tenu compte de bien des aspects des intérêts européens et notamment du fait que la responsabilité pour le respect des principes de Potsdam reposait sur nous et sur vous en Europe, ainsi que sur la Grande-Bretagne et sur les États-Unis. Vous pouvez d'ailleurs constater que le traité que nous avons signé ne contient rien qui s'y oppose. Je voudrais vous citer aussi une déclaration que nous avons faite oralement à Brandt : le problème de Berlin-Ouest est sans rapport avec la République fédérale, il relève des quatre Puissances. J'ai parlé de nos efforts communs pour la détente et une atténuation de l'influence d'Outre-Atlantique. Je voudrais souligner à cet égard l'attitude de la France vis-à-vis du bloc de l'OTAN laquelle, tout en restant dans l'alliance, a nettement défini l'indépendance de sa politique. Nous ne l'oublions pas et l'apprécions hautement. Notre direction apprécie qu'un État conduise une politique indépendante sans influence extérieure, car une telle politique est plus réaliste et commande le respect. Brandt a été reçu plusieurs fois par Kossyguine et, à sa demande, j'ai eu un long entretien avec lui dont nous avons le procès-verbal. L'entretien a été très franc et en voici les éléments les plus importants : nous avons déclaré à Brandt que notre traité représentait un acte fort important et à long terme qui offrait les prémices de la détente européenne et de l'établissement de relations normales de toute une série d'États, y compris la République fédérale, avec des pays de l'Europe de l'Est. Néanmoins, nous considérons que la signature de ce document n'est pas suffisante en elle-même, car notre peuple reste sensible aux séquelles de la deuxième guerre mondiale et les blessures que celle-ci lui a portées n'ont jamais été guéries. Par conséquent, le peuple, le parti et le gouvernement soviétiques suivront avec la plus grande attention (je cite le procès-verbal) la manière dont la République fédérale appliquera avec exactitude et sans restriction toutes les dispositions du traité. La deuxième question de principe que nous avons exposée à Brandt est la suivante : le développement de nos relations passe par la RDA. Celle-ci et

la République fédérale sont deux États tout à fait différents par leurs structures économiques et sociales ; et si l'Allemagne fédérale se faisait des illusions et croyait pouvoir se livrer à des actes de provocation et de propagande en portant atteinte aux droits souverains de la RDA, État socialiste indépendant, elle ne pourrait pas compter sur l'établissement de relations normales avec nous.

Et voici la troisième question de principe : étant donné la situation actuelle, Berlin-Ouest n'appartient pas ni n'appartiendra jamais à l'Allemagne de l'Ouest. Toute présence politique de celle-ci à Berlin-Ouest est donc exclue ; la ville ne dépend que des quatre puissances. Lors de la préparation du Traité aussi bien qu'au cours des négociations et qu'au moment de sa conclusion, nous n'avons jamais mis en cause la responsabilité particulière des Quatre pour l'ensemble de l'Allemagne ni leurs droits sur Berlin-Ouest ni leur intérêt général en la matière. Je vous dirai franchement qu'avec de la bonne volonté, les Quatre pourront trouver une solution de compromis, acceptable tant pour eux que pour Berlin-Ouest, au cours des pourparlers qui s'y déroulent. Encore faut-il, je le répète, de la bonne volonté, de la part des Quatre. Nous l'avons clairement expliqué à Brandt, sans pouvoir lui indiquer la solution qui serait finalement retenue ; mais nous avons bien fait ressortir qu'il était absolument exclu que la République fédérale organise à Berlin-Ouest des travaux de son appareil administratif et qu'elle y nomme des fonctionnaires. Autrement dit, toute présence politique de la République fédérale à Berlin-Ouest est inacceptable. Brandt n'a pas polémiqué sur ce point avec nous. Il nous a dit comprendre que la situation dépendait des quatre puissances, mais qu'il ne faudrait pas interpréter comme une présence politique le cas où il se rendrait à Berlin-Ouest, ville dont il a été le maire. Quant au reste, il nous a déclaré accepter les droits des quatre puissances.

Vous pouvez donc en conclure que notre traité et les négociations qui y ont abouti n'ont affecté les intérêts d'aucun pays ni, en particulier, ceux, politiques ou économiques, de la France. Aucun des soupçons auxquels vous avez fait allusion ne serait donc fondé. Tout doute doit être exclu et nous voulons que vous croyiez à notre sincérité : les choses se sont passées comme je vous l'ai dit et il en sera de même à l'avenir.

Permettez-moi d'exprimer une autre idée : l'Allemagne de l'Ouest se trouve devant le dilemme de la ratification de deux documents importants : l'accord sur la non-prolifération des armes atomiques et le traité avec nous. Vous savez que des forces revanchardes et néonazies essaient d'interpréter à leur manière ces documents : il y voient une grave atteinte aux intérêts de l'Allemagne. Ces éléments, fort actifs, envoient des émissaires dans toute une série de pays pour y faire de la propagande. La tâche de Brandt n'est pas facile. Un refus de ratifier signifierait la faillite politique du nouveau gouvernement fédéral. Il a pourtant un assez grand nombre de partisans dans l'opinion, la classe ouvrière, le parti communiste et certains dirigeants. Il a néanmoins besoin d'un soutien européen pour renforcer sa position et aboutir à la ratification. Nous ferons tout dans ce sens. Le traité vise non pas des avantages unilatéraux, mais la détente et les intérêts de

toute l'Europe. Il contribue aussi à faire progresser la conférence européenne des chefs d'État ou de gouvernement pour assurer la sécurité de l'Europe. Nous sommes fort satisfaits, je vous le dis à nouveau, de la position que la France et vous-même vous avez assumée à cet égard. L'attitude que vous nous avez décrite hier devant notre initiative est très positive. La voix de la France a une grande importance mondiale et son influence peut être considérable sur les États intéressés.

Nous considérons toutes ces questions et l'activité à laquelle nous nous livrons dans une perspective historique : une guerre cruelle, vingt-cinq ans de guerre froide, nombre de questions en litige, inquiétude quant à l'avenir et à la possibilité d'une nouvelle guerre mondiale, incertitude quant aux frontières, absence de coopération. Devant tous ces éléments négatifs, il serait souhaitable que nos négociations et que votre visite eussent pour effet de bien marquer et de déclarer le fait que nos deux États et nos gouvernements sont de la même opinion. Cela contribuerait d'ailleurs à faire ratifier le traité par l'Allemagne fédérale. Notons d'ailleurs qu'il y a des opposants non seulement en Allemagne, mais encore à l'extérieur de celle-ci. La politique de détente n'est pas au goût de tout le monde, il y en a qui restent hostiles à la liquidation des séquelles de la guerre et à la préparation de la paix, notamment au moyen d'une conférence sur la sécurité européenne. Certes, cette politique conduira à un affaiblissement de l'influence de certains pays d'outre-mer, je veux dire des États-Unis, car elle démontrerait au monde entier et à l'Europe que celle-ci peut exercer son droit de décider par elle-même de sa sécurité. Il est à prévoir que l'on se livrera à des manœuvres de sape pour empêcher la ratification du traité : on peut toujours inventer des raisons de se disputer.

D'autre part, certains dirigeants en Allemagne de l'Ouest et ailleurs font campagne : la ratification dépendrait selon eux d'un accord sur Berlin-Ouest. Or, nous avons déclaré à Brandt qu'il n'y avait aucun rapport entre ces deux questions, et Brandt l'a bien compris et il nous a dit que Berlin-Ouest représentait une question indépendante qui relevait des quatre puissances. Nous devons en tenir compte et il serait bon de le formuler d'une façon très ferme, conformément à nos souhaits, dans notre document final. Voilà pour les aspects politiques. Quant aux perspectives économiques, c'est surtout Kossyguine qui en a parlé avec Brandt.

M. Pompidou. Je serais heureux d'entendre là-dessus M. Kossyguine mais je voudrais au préalable dire quelques mots sur votre exposé. D'abord, je vous remercie des précisions que vous nous avez apportées sur les discussions que vous avez eues avec le chancelier Brandt dans le cadre de vos négociations. Vous avez fait un historique de la situation mondiale et européenne depuis quelque vingt-cinq ans, je n'y reviendrai pas. J'ai noté le souci que vous avez exprimé à propos de la politique des États-Unis. La France, en tout cas, est pacifique. Vous nous dites que les États-Unis s'introduisent ici ou là. S'il y a un pays qui n'entre nulle part, c'est bien la France ; elle est même plutôt sortie. Nous avons abandonné nos positions en Indochine, au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Afrique noire. Nous sommes satisfaits de notre situation et de nos frontières et nous ne

réclamons rien à personne. Nous n'avons pas d'autre intérêt que celui de la paix et nous savons bien que quels que soient ses origines et ses responsables, une guerre ne nous apporterait que la destruction. Nous sommes donc pacifiques et aussi indépendants. Certes, nous avons des alliés ou des amis dans tous les camps et nous voulons développer nos relations avec vous. Nous ne rentrerons pas dans l'OTAN. Quel que soit le développement de la Communauté économique européenne, nous n'admettrons jamais qu'une force nucléaire soit mise à la disposition de l'Allemagne. Nous estimons que notre force nucléaire à nous, même si elle est très loin d'avoir la puissance de la vôtre ou de celle des États-Unis, est le signe de notre indépendance et la garantie de notre sécurité. Nous pensons donc que rien ne s'oppose à ce que nous développions tous et en particulier vous avec nous, une politique de détente en Europe. J'ajouterai qu'en développant cette coopération avec vous et tous les États d'Europe, en particulier avec les pays socialistes de l'Est, et cela sans chercher, vous le savez bien, à ébranler leurs liens avec vous, il faut faire en sorte qu'ils aient tous des relations directes indépendantes sans menacer personne. Le but de notre politique est d'aboutir à une vraie détente en Europe, et vous nous avez dit que c'était aussi le vôtre.

Pour conclure, un mot sur l'Allemagne et sur Berlin. Nous sommes pour la ratification par l'Allemagne fédérale, du traité sur la non-prolifération des armes atomiques ainsi que du traité qu'elle a signé avec vous. Bien que ces choses ne soient pas liées et qu'elles n'aient pas fait partie de la négociation, nous pensons qu'il faudrait améliorer la situation à Berlin, celle de ses habitants en leur assurant une vie plus commode, en réglant les questions de l'accès et des communications.

Essentiellement, je retiens de votre intéressant exposé qu'il est utile et nécessaire d'améliorer notre échange d'informations à toutes les étapes de notre politique, en particulier au sujet de l'Europe. Dans toute la mesure où l'attitude soviétique visera à instaurer une vraie détente et la paix, elle trouvera en France l'accueil le plus favorable. Cela est vrai pour les deux parties, mais il faut reconnaître que ces derniers mois la diplomatie soviétique a été beaucoup plus active que la française.

M. Brejnev. Je voudrais noter que ce désir de la France d'entretenir de bonnes relations avec des pays socialistes correspond non seulement à une situation normale, mais encore, autant que je le sache, aux vœux de ces pays qui en sont satisfaits et qui feront tout pour développer leurs contacts et leur amitié avec la France selon les principes politiques dont nous avons parlé. Pour une politique d'amitié, de paix et de sécurité en Europe, vous trouverez la compréhension et l'appui de tous les pays socialistes.

J'ai oublié de vous dire que Brandt nous avait aussi fait part de son désir de conclure avec la Pologne un traité analogue au nôtre et de régler avec la Tchécoslovaquie tout ce qui les concerne, notamment l'affaire de l'accord de Munich.

M. Kossyguine. Le camarade Brejnev a fait un exposé exact et précis de nos négociations avec l'Allemagne fédérale. Vous avez vous-même bien

éclairé la question. Celle-ci est pourtant essentielle non seulement pour l'Europe, mais aussi pour le monde, et il est donc naturel que nos négociations y aient consacré beaucoup de temps. Certains pays, ceux qui veulent la détente, se félicitent de notre traité ; d'autres ne sont pas contents que celui-ci soit aussi important. Il est toutefois caractéristique que la majorité du peuple de la République fédérale l'approuve. Ce traité démontre aussi la grande indépendance politique de l'Allemagne de l'Ouest. Il n'en signifie pas moins qu'il n'y a pas de perspective pour une réunification des deux Allemagne et qu'il n'y en aura pas à l'avenir. Il confirme au contraire l'existence de deux Etats souverains. Aucun espoir n'est donné quant à la réunification qui ne correspond pas à notre ligne politique. L'on peut donc dire que le traité a renforcé la position des deux États allemands. Nous espérons que la démarche suivante sera l'entrée des deux Allemagne à l'ONU. Brandt n'y a pas fait d'objection pendant nos négociations. Il s'est montré positif à l'égard de la conférence sur la sécurité européenne. Cela est un fait assez important qui manifeste beaucoup d'indépendance de sa part.

Nous avons parlé aussi de questions économiques. Je dois dire qu'au cours de nos pourparlers, ni Brandt ni nous-mêmes n'avons jamais conçu nos relations bilatérales comme fermées sur elles-mêmes. Au contraire, nous avons tous deux posé le principe d'une coopération économique au sein de relations européennes qui ne seraient opposées à personne ni, en particulier, à la France ; il s'agirait de résoudre ensemble une série de problèmes économiques en Europe en associant nos efforts. Cela est vrai notamment du gros problème des matières premières. L'Allemagne n'a ni les capacités ni les moyens financiers de le résoudre seule. Votre information sur ce point est donc exacte. Nous pensons pouvoir résoudre ensemble, la France, la République fédérale et l'Union soviétique, une série de questions concrètes comme celle de la coopération technique, de l'équipement, des crédits et des conditions financières[1]. Parmi ces questions, qui intéressent le plus l'Allemagne fédérale et qui appelleraient une coopération, il y a d'abord celle de l'énergie : gaz, pétrole, transport de l'énergie électrique. Nous avons signé un accord sur le gaz. Les chiffres en seront sans doute augmentés à mesure que nous vendrons plus de gaz à l'Allemagne de l'Ouest. L'Allemagne fédérale est aussi intéressée par les métaux non ferreux, comme le cuivre ou le nickel. Nous avons aussi parlé des possibilités d'une coopération dans le domaine de l'équipement atomique. Je pense que c'est là un domaine où nous pourrions unifier nos efforts à trois afin de contrôler les opérations et ne pas soulever de doutes chez vous. Au sujet de l'industrie des automobiles, les négociations sont actuellement en cours et notre ministre Tarassov[2] se trouve actuellement en République fédérale. Celle-ci ne peut certes pas agir seule ; il faut donc prévoir un consortium ou une

[1] Ce vaste programme ne semble pas avoir jamais été abordé, sinon ultérieurement dans le cadre plus général et différent de la deuxième corbeille de la CSCE.

[2] Alexandre Mikhailovitch Tarasov, ingénieur et homme politique soviétique ; il a été, entre autres, membre du Comité Central du PC et du Soviet Suprême de Biélorussie et président du conseil économique de cette République, puis député au Soviet Suprême de l'URSS (1962-1966) et enfin, membre suppléant du Comité Central du PC de l'Union soviétique depuis 1961 et ministre de l'Industrie automobile depuis 1965.

coopération européenne avec, au premier chef, la France. Je pense qu'il faudrait étendre notre information mutuelle quant aux relations économiques internationales, surtout avec l'Allemagne fédérale. En conclusion, nous avons jeté des bases utiles pour un développement des relations économiques entre trois, quatre ou cinq pays pour résoudre les problèmes les plus importants. Nous n'avons pourtant pas signé d'accord économique et il n'y a eu aucune négociation secrète. Nous avons exposé honnêtement et complètement tout ce dont il avait été question en matière politique et économique. Notre traité n'introduit donc aucune faille dans nos relations avec la France, mais il met bien en lumière certains problèmes dont nous pourrons discuter pour réaliser notre unité politique quant à la détente et au désarmement en Europe et dans le monde.

M. Pompidou. Je voudrais compléter ce que j'ai dit hier sur les relations économiques. Nous ne considérons pas celles-ci entre nous deux sous un angle purement matériel. Elles font partie d'un ensemble qui est celui de notre coopération et de la politique pacifique en Europe. Cela est fondamental pour nous et beaucoup plus que l'intérêt immédiat que pourrait en retirer notre industrie. Contrairement à ce qu'affirment certains journaux, je n'éprouve pas d'inquiétude devant la concurrence allemande, et cela pour bien des raisons. L'Allemagne de l'Ouest a déjà beaucoup développé ses échanges avec tous les pays européens, y compris avec vous-même. Au total, partout ou presque, son commerce est plus important que le nôtre. Nous savons aussi que nombre de pays socialistes veulent accroître leurs échanges avec la France, notamment pour équilibrer ceux qu'ils ont dès maintenant avec l'Allemagne. Je suis favorable à une étude en commun des projets dont vous avez parlé. Et c'est aussi la position du chancelier Brandt, qui me l'a dit, pour des raisons tant économiques et financières que politiques. Économiques et financières, car ces projets sont très vastes et l'Allemagne ne pourrait pas en venir seule à bout ; son intérêt est de s'associer à d'autres. Politiques, parce que Brandt veut développer de bonnes relations avec vous, mais il entend aussi maintenir ses rapports étroits avec l'Europe de l'Ouest et, en particulier, la France. Au demeurant, nous serions d'accord pour étudier ensemble des projets utiles portant sur l'énergie, les matières premières, des réalisations industrielles et d'autres domaines qui se dégageraient à l'avenir. Sur ce plan donc, nous apprécions vos déclarations et nous sommes prêts à nous engager dans cette voie puisque nous avons tous des limites financières et économiques. Comme vous le proposez, il faudrait examiner avec soin les données de chaque problème et fixer les possibilités respectives.

Nous aurions encore beaucoup de choses à nous dire.

M. Brejnev. Il y faudrait encore quelques heures d'entretien. J'ai consulté Podgorny, Kossyguine et Gromyko : votre programme est très bon mais peut-être pourrions-nous dégager encore quelques instants pour continuer notre discussion. Notre visite à Baïkonour nous en donnera peut-être l'occasion.

M. Podgorny. Deux rencontres sont encore prévues après Tachkent. Si cela ne suffit pas, nous pourrions éliminer telle partie du programme.

M. Pompidou. Nous aurions peut-être en effet à Baïkonour l'occasion d'entendre ce que vous auriez à nous dire sur vos pourparlers militaires avec les États-Unis.

M. Podgorny. Il n'y a pas grand-chose à en dire.

M. Brejnev. Mais nous n'avons pas de secret pour vous.

M. Pompidou. Nous n'avons eu le temps de parler que de notre coopération et nous aurions encore beaucoup de choses à nous dire sur le Moyen-Orient et sur le Sud-Est asiatique. Nous mentionnons d'ailleurs ces questions dans notre document final.

(*Entretiens et Messages 1970*)

162

M. Wapler, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1181/EU. *Ankara, 8 octobre 1970.*

La visite à Ankara de M. Melvin Laird

Coïncidant avec le récent voyage du président Nixon en Europe[1], la visite que vient d'effectuer à Ankara le secrétaire d'État américain à la Défense[2] s'inscrit naturellement dans le cadre des préoccupations soulevées outre-Atlantique par l'aggravation de la situation au Moyen-Orient et par le renforcement des forces navales soviétiques en Méditerranée.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue avant son départ, M. Laird n'a pas caché que « l'Amérique ferait tout ce qui est en son pouvoir pour sauvegarder l'équilibre des forces au Proche-Orient et dans le bassin méditerranéen », se faisant ainsi l'écho des inquiétudes manifestées récemment à Ottawa par M. Caglayangil[3] à propos de la présence soviétique en Méditerranée.

Deux thèmes complémentaires semblent avoir dominé les entretiens que M. Laird a eus avec les dirigeants turcs.

Dans le cadre d'une perspective d'ensemble visant à une révision générale des besoins stratégiques des pays de l'OTAN, le secrétaire d'État à la

[1] Le président américain Richard Nixon s'est rendu en Espagne, Italie et Yougoslavie à la fin du mois de septembre 1970.

[2] Melvin Laird, né le 1er septembre 1922 à Omaha dans le Nebraska, Représentant républicain du 7e district du Wisconsin à la Chambre des Représentants du 3 janvier 1953 au 21 janvier 1969, est secrétaire à la Défense depuis le 22 janvier 1969. M. Melvin Laird s'est entretenu les 1er et 2 octobre avec les dirigeants d'Ankara. Cette visite s'inscrit dans le cadre des préoccupations soulevées par l'aggravation de la situation au Moyen-Orient et par le renforcement des forces navales soviétiques en Méditerranée.

[3] M. Ihsan Sabri Caglayangil, né à Istanbul en 1908, membre du parti de la Justice, est ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 27 octobre 1965.

Défense a d'abord demandé à la Turquie de fournir une participation plus importante au maintien de l'équilibre dans la région. L'amiral Thomas Moorer[1], chef de l'État-major américain, qui accompagnait M. Laird dans sa visite, a souligné le rôle privilégié de la Turquie qui, en raison de sa position géographique et des Détroits, constitue un obstacle pour les visées expansionnistes soviétiques. Précisant ses intentions, M. Laird a notamment déclaré : « Alors que la flotte soviétique n'effectuait, il y a cinq ans, en Méditerranée, qu'un total de 750 journées de croisière, ce chiffre atteint cette année 17 000 journées. Devant cette situation, non seulement la VIe Flotte mais les autres membres de l'OTAN doivent également contribuer à la défense de la Méditerranée ».

Selon l'Agence turque de nouvelles, le secrétaire d'État américain ayant soulevé au cours de sa conversation avec le Premier ministre turc la question du rôle que pourrait jouer son pays dans la conjoncture présente, M. Demirel[2] aurait exprimé un accord de principe à une participation accrue de la flotte turque, sans toutefois prendre d'engagement précis.

N'hésitant pas à faire une extrapolation des propos tenus devant la presse par M. Melvin Laird, Kayhan Saglamer[3] estime pour sa part dans le *Yeni Istanbul* que le ministre américain a dû demander à ses interlocuteurs 1°/ de continuer à mettre en veilleuse la question chypriote ; 2°/ de préparer les conditions permettant aux unités de la VIe Flotte de reprendre leurs visites dans les ports turcs ; 3°/ d'augmenter les dépenses militaires de la Turquie en présence du renforcement croissant du potentiel naval de l'URSS en Méditerranée.

Quel que soit le bien-fondé de ces hypothèses, il apparaît probable que les dirigeants turcs se seront efforcés d'obtenir une compensation à l'effort supplémentaire qu'ils s'apprêtent à consentir pour la défense du flanc sud de l'OTAN. Aussi la révision du programme d'aide militaire américain à la Turquie a-t-elle dû constituer le second thème des discussions.

Après avoir rappelé que les États-Unis avaient déjà cédé « quelques destroyers » à la Turquie, M. Laird a annoncé la livraison prochaine de deux sous-marins, dont l'équipage turc « se serait déjà rendu en Amérique afin d'y suivre l'entraînement requis », si l'on en croit le journal *Dünya*. Manifestant le désir de moderniser et de renforcer les forces navales turques, le secrétaire d'État à la Défense a précisé que Washington poursuivrait son aide militaire à la Turquie sous forme de dons jusqu'au moment où l'économie turque sera capable de subvenir elle-même aux exigences de la défense nationale.

D'une manière générale, les réactions de la presse turque à la visite de M. Melvin Laird reflètent une certaine appréhension quant aux consé-

[1] L'amiral Thomas Moorer, chef d'État-major américain des opérations navales de 1967 à 1970, est président du comité des chefs d'État-major depuis juillet 1970.

[2] M. Süleyman Demirel est Premier ministre de Turquie depuis le 27 octobre 1965.

[3] M. Kayhan Saglamer, journaliste du *Yeni Istanbul*, quotidien indépendant, proche du parti de la Justice, publié depuis 1949.

quences éventuelles d'un engagement plus poussé de la Turquie dans la compétition qui se déroule actuellement en Méditerranée. C'est ainsi que pour Ali Sirmen du *Cumhuriyet*[1] « la visite du secrétaire d'État américain augmente le danger et tend à précipiter la Turquie au milieu d'évolutions de la plus haute gravité ». Partageant ce pessimisme, d'autres commentateurs s'inquiètent de savoir ce que réclameront les États-Unis en contrepartie de leur aide et comment ils conçoivent une participation turque plus active à la défense de la Méditerranée orientale. Ils craignent en effet que leur pays ne se laisse entraîner contre ses intérêts propres dans la lutte d'influence américano-soviétique.

Il est vrai qu'en accroissant les incertitudes d'une fraction de l'opinion, la visite de M. Melvin Laird risque, à tort ou à raison, de donner plus de poids aux arguments de ceux qui critiquent ouvertement l'alliance avec Washington.

(*Europe, Turquie, 1961-1970, politique extérieure, relations avec les États-Unis, 1970, nº 123*)

163

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. KOSCIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE FRANÇAISE PRÈS LES NATIONS UNIES.

T. nº 115[2]. *Paris, 9 octobre 1970, 19 h. 11.*

Diffusion réservée.

Je vous signale l'envoi par la valise empruntant le vol AF 015 du 10 octobre 1970 arrivant de New York à 13 h. 15 d'une lettre personnelle de M. Jacques Foccart[3] au général Bokassa. Cette lettre devra être déposée à la délégation de la République centrafricaine aux Nations unies pour être remise à son haut destinataire à l'arrivée de ce dernier à New York.

ANNEXE

Monsieur le Président et Cher Général,

Depuis votre accession à la Présidence de la République centrafricaine[4] nos relations personnelles ont toujours été placées sous le signe de la franchise et de la confiance.

[1] Ali Sirmen, journaliste, chargé des questions internationales au *Cumhuriyet* (La République), quotidien de centre-gauche, fondé le 7 mai 1924 par le journaliste Yunus Nadi Abalioglu.

[2] Ce télégramme porte la signature de M. Paul Gaschignard, conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département depuis septembre 1969.

[3] M. Jacques Foccart est secrétaire général à la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1960.

[4] Le général Jean-Bedel Bokassa accède au pouvoir, suite à un putsch contre le président Dacko, dans la nuit de la Saint-Sylvestre 31 décembre 1965/1er janvier 1966.

De ce fait, l'occasion nous a déjà été donnée, au cours de précédents entretiens, de dissiper certains malentendus susceptibles d'affecter les rapports entre nos deux pays, et nous étions convenus, vous vous en souvenez, de nous tenir mutuellement au courant des problèmes qui pourraient à nouveau se poser.

C'est à ce titre que je vous écris aujourd'hui, pour vous faire part des interrogations que suscitent, du côté français, certaines mesures récemment arrêtées par votre gouvernement.

Il y a tout d'abord, et je ne dois pas vous le dissimuler, le retrait de l'agrément donné à notre ambassadeur[1], mesure tout à fait inhabituelle alors que, compte tenu de l'étroitesse de nos rapports, on aurait pu penser qu'avant que d'en venir là nous serions saisis d'une demande tendant à rappeler notre ambassadeur, si son comportement vous apparaissait comme de nature à compromettre la bonne harmonie de nos relations. Or cette mesure a été suivie du retrait de la qualité du doyen du corps diplomatique[2] à notre ambassadeur dans votre pays, décision qui vise non la personne d'un diplomate, mais la représentation de la France, et qui a été prise en violation des accords de coopération franco-centrafricains.

Il y a ensuite la remise à la disposition de la France des personnels d'assistance technique des secteurs de l'agriculture et de l'élevage[3], décision que rien ne laissait prévoir et qui a entraîné le rapatriement hâtif de coopérants dont le comportement n'était, semble-t-il, pas en cause.

À ces décisions de votre gouvernement s'ajoute une série de mesures prises par les autorités locales et portant atteintes à la liberté de ressortissants français résidant, ou de passage, dans votre pays.

L'ensemble de ces faits me conduit à constater, non sans tristesse, je dois l'avouer, que les relations franco-centrafricaines ont actuellement tendance à se détériorer, d'autant qu'à l'occasion d'allocutions récentes, vous avez mis en cause le comportement de certains pays parmi lesquels les observateurs n'ont, bien entendu, pas manqué de ranger la France.

Vous m'avez dit, à plusieurs reprises, qu'il ne pouvait y avoir de difficulté sérieuse entre deux pays tels que la République centrafricaine et la France, qui sont liés par tout un passé commun, alors surtout que le Chef de l'État centrafricain est le général Bokassa, ancien officier FFL[4].

J'en demeure persuadé quant à moi. Je suis d'ailleurs convaincu qu'en tout cela est une large part d'incompréhension qui pourrait être aisément dissipée par une loyale explication.

Aussi je souhaiterais vivement que nous puissions, comme nous l'avons déjà fait dans le passé, nous entretenir franchement, peut-être à votre retour de New York, d'une situation qui menace d'avoir des répercussions fâcheuses sur les rapports de coopération établis entre nos deux pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Cher Général, l'expression de ma haute considération.

(DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972)

[1] Se reporter à la lettre de Bangui nº 390/CS/PR du président Bokassa au président Pompidou du 22 juillet 1970, publiée ci-dessus.

[2] 16 septembre 1970.

[3] Le 29 août 1970.

[4] FFL : Forces Françaises Libres, nom donné aux forces armées ralliées à la France libre. Elles sont créées le 1er juillet 1940. Jean-Bedel Bokassa, engagé dans les troupes coloniales de l'armée française en mai 1939, fut par la suite sergent dans les forces françaises libres, et participa au débarquement de Provence et à la bataille du Rhin. Il combattit ensuite en Indochine et en Algérie, obtint la Légion d'honneur et la Croix de guerre. Il termine sa carrière dans l'armée française avec le grade de capitaine. Il est alors détaché comme conseiller militaire technique de l'armée française pour la création, la formation et l'encadrement de l'armée centrafricaine, dans laquelle il est incorporé comme officier supérieur.

164

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Entretien avec un diplomate tchécoslovaque

N. *Paris, 9 octobre 1970.*

Un membre de l'ambassade de Tchécoslovaquie a donné le 9 octobre à un agent de la sous-direction d'Europe orientale quelques indications sur la situation intérieure dans son pays et la perspective des négociations entre Prague et Bonn.

1°) *Situation intérieure*

La situation dans le pays (qui, sur le plan de la vie quotidienne, s'est nettement améliorée depuis l'hiver) est marquée par le problème des rapports entre Husak et « l'opposition de gauche ». Celle-ci est, en effet, très forte dans les organes locaux du PCT, ceux-là même qui ont procédé à la campagne d'échange des cartes[1], à laquelle le pouvoir a jugé récemment nécessaire de mettre un terme.

Husak prépare, à l'heure actuelle, un plénum pour le mois prochain[2], à l'occasion duquel il s'efforcera de démontrer aux opposants de gauche que « l'éclatement » de janvier 1968[3] était lié aux événements des « années 50 ». Un document de 200 pages environ est en cours de mise au point, qui vise à « calmer » les irréductibles. Dans cette tâche, Husak a le plein accord des dirigeants soviétiques, comme l'ont montré les propos tenus par ces derniers à Prague en mai[4]. Cet accord vaut aussi pour le refus de tout « procès politique » – il s'agit sur ce point précis de limiter la puissance « déjà excessive » de la police.

L'opposition de gauche ainsi contenue – et les ralliements récents de Bilak et Indra[5] apparaissent à cet égard significatifs – le pouvoir se mettrait à l'œuvre pour préparer le Congrès du PCT prévu pour le printemps prochain. Un programme intérieur et extérieur clair serait alors soumis au Parti.

[1] L'échange des cartes de membres du parti est décidé lors du plénum du comité central du PCT qui se tient du 28 au 30 janvier 1970. Les résultats des premiers échanges de ces cartes sont publiés le 16 mars par l'organe officiel du parti *Rude Pravo*.

[2] Le plénum du comité central du parti communiste tchécoslovaque se réunit les 10 et 11 décembre 1970.

[3] Allusion à la démission d'Antonin Novotny, premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque et président de la République depuis le 9 novembre 1957, remplacé le 5 janvier 1968 à la tête du comité central du parti par le Slovaque, Alexandre Dubcek. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1968-I, n° 127.

[4] Une délégation du parti communiste et du gouvernement soviétiques, conduite par MM. Brejnev et Kossyguine, arrive à Prague le 5 mai, pour la signature du nouveau Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre les deux pays.

[5] Alois Indra, membre du Conseil national tchèque depuis juillet 1968, membre de la Chambre du Peuple de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque depuis 1969, candidat-membre au *praesidium* du comité central du PCT depuis janvier 1970.

Un problème particulier devrait se poser à cette occasion : le remplacement du général Svoboda[1], que son état de santé a amené à présenter « à plusieurs reprises » sa démission. Qui lui succéderait ? Il est douteux qu'Husak accepte d'abandonner la direction effective du pays. Aucune autre personnalité n'apparaissant d'un niveau suffisant pour assurer la présidence, celle-ci pourrait devenir collective. C'est du moins le projet « d'un petit groupe de responsables ».

2°) *Négociations entre Prague et Bonn*

Les relations entre Prague et Bonn restent à l'évidence dominées par la question des Accords de Munich. Où en est-on à Bonn sur ce point ? C'est difficile à dire. À Prague, en tout cas, on attend avec intérêt la visite « préliminaire » de M. von Alten[2].

Si les relations avec les pays-frères – et notamment la RDA – n'ont pas évolué depuis quelque temps, on estime au Palais Cernin que la perspective des négociations avec Bonn ne saurait provoquer des réticences à Moscou et Varsovie surtout après la signature des traités germano-soviétique[3] et germano-polonais[4]. Le temps est bien loin où l'idée – « aventureuse » – d'Ota Sik[5] de soumettre à des bureaux d'études ouest-allemands la réorganisation de l'économie tchécoslovaque et le développement des échanges germano-tchécoslovaques suscitait les critiques les plus vives des pays-frères. C'était l'époque où Polonais et Allemands de l'Est s'alarmaient du danger d'une « invasion économique » en Bohême. Ce « péril » a été ramené à de plus justes proportions.

Les dirigeants tchécoslovaques sont, pour leur part, sincèrement disposés à parler avec Bonn. Certes, le passage d'un haut fonctionnaire ouest-allemand à Prague est peu susceptible d'intéresser le grand public. Mais il en ira différemment lorsque des négociations en bonne et due forme seront ouvertes : alors – et alors seulement – l'opinion publique aura le sentiment que la Tchécoslovaquie joue à nouveau dans les affaires internationales un rôle qui lui est propre.

(*Europe, Tchécoslovaquie, politique extérieure, relations avec la RFA, 1970, n° 325*)

[1] Le général Ludvik Svoboda est président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 30 mars 1968.

[2] M. Jürgen von Alten est chef du service de l'Europe de l'Est à l'*Auswärtiges Amt* (ministère des Affaires étrangères de la RFA). Il doit se rendre à Prague, les 13-14 octobre, en mission d'information, où il doit rencontrer M. Jiri Goetz, chef de service au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, chargé des pays de langue allemande. Bonn fait savoir que la mission de M. von Alten a simplement un caractère de sondage et que ce dernier est chargé de s'informer de l'attitude de la Tchécoslovaquie à l'égard de l'ouverture de négociations et de régler certains problèmes techniques. Sur les résultats de ce voyage à Prague et les rapports germano-tchécoslovaques, se reporter au télégramme de Prague n°s 937 à 940 du 22 octobre, ainsi qu'à la note de la sous-direction d'Europe centrale du 30 octobre, non reproduits.

[3] Le traité germano-soviétique est signé le 12 août 1970.

[4] Le traité germano-polonais est signé le 7 décembre 1970.

[5] Ota Sik, économiste, artisan de la réforme économique lancée en 1965 en Tchécoslovaquie, exilé en Suisse où il est lecteur à l'université de St Gall depuis avril 1970.

165

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1771 à 1790. *Bruxelles-Delfra, 12 octobre 1970.*

(*Reçu* : 21 h. 10).

Négociations d'élargissement

Au cours des discussions que les représentants permanents ont eues la semaine dernière sur la poursuite des négociations avec la Grande-Bretagne, deux difficultés principales ont surgi, qui montrent que la vigilance de la délégation française doit être constamment en éveil.

La première concerne la période de transition. J'ai évoqué, devant mes collègues, le sens donné par la presse britannique à ce que M. Sachs[1] avait dit, lors de la dernière session des suppléants, au sujet de la possibilité d'un décalage entre la durée des mesures de transition dans le secteur industriel d'une part, dans le secteur agricole d'autre part. J'ai demandé que les choses soient mises au point avec toute la clarté désirable, la décision arrêtée par le Conseil au printemps dernier ne pouvant prêter à aucune équivoque.

L'échange de vues qui a suivi mon intervention a fait apparaître une divergence de fond et m'a confirmé dans l'impression que M. Sachs n'avait pas commis un simple lapsus. Mes collègues allemand, belge et italien ont en effet déclaré que, à leur avis, la décision du Conseil n'excluait pas un certain décalage entre les deux périodes de transition. En revanche, la délégation néerlandaise m'a franchement appuyé, ce qui ne saurait d'ailleurs surprendre. Les Pays-Bas, gros exportateurs, comme la France, de denrées agricoles, ne sont pas prêts, eux non plus, à admettre un déphasage qui irait à l'encontre de leurs intérêts. Ainsi se manifeste à nouveau, soit dit en passant, le front franco-néerlandais, comme en janvier 1962 et comme depuis lors, pour obtenir un parallélisme rigoureux entre les progrès de l'union douanière dans le domaine industriel et ceux de la politique agricole commune.

Les représentants de la Commission ne sont pas intervenus.

J'ai répondu à mes contradicteurs que notre position serait inébranlable : d'abord parce que le Conseil avait déjà pris sa décision, ensuite parce que nous ne saurions admettre un décalage injustifié et contraire à une position traditionnelle que nous avions, non sans mal, fait prévaloir tout au long de la mise en place du Marché commun. Nous étions résolus à ne pas nous en départir. La seule matière à discussion était, non pas le décalage dont on nous parlait, mais les procédés par lesquels serait assuré un parallélisme

[1] Hans-Georg Sachs, représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des Communautés européennes depuis 1965.

adéquat, dans le cadre d'une période de transition d'une durée unique pour les deux secteurs, entre le désarmement tarifaire, industriel et la mise en application par les pays candidats des règlements agricoles, ainsi que le rapprochement de leurs prix vers les prix communautaires.

Il a finalement été convenu que M. Sachs demanderait à sir Con O'Neill[1] comment celui-ci avait compris sa déclaration du 14 octobre et que nous reparlerions ensuite.

Mon sentiment est que la vigueur de notre réaction amènera les trois délégations à réfléchir et peut-être à réviser leur position. Après tout, quels inconvénients pourraient voir certains de nos partenaires à ce que la durée du désarmement tarifaire industriel soit adaptée à celle qui sera finalement retenue pour l'Agriculture. Il suffit de poser la question pour comprendre qu'aucun intérêt important n'est en jeu de leur côté et que leur seul souci est de complaire aux Anglais.

L'autre point en discussion concernait la demande britannique d'établir quelque procédure par laquelle l'Angleterre pourrait être consultée sur les décisions à venir de la Communauté dès le stade de leur élaboration. Italiens, Allemands et Néerlandais et, dans une moindre mesure, Belges et Luxembourgeois, n'ont pas caché leur inclination à faiblir. Pouvait-on, ont-ils demandé, opposer aux Anglais une fin de non recevoir pure et simple ? N'y aurait-il pas moyen, tout au moins dans certains cas, d'entendre ce qu'ils auraient à nous dire pour que les Six puissent en tenir compte dans leurs délibérations ?

Cette fois encore, j'ai dû rappeler à mes collègues que le Conseil avait déjà tranché : les pays candidats doivent accepter les décisions prises ou à prendre. Si celles-ci, une fois arrêtées, soulèvent de leur part des difficultés, elles seront examinées et pourront éventuellement donner lieu à des mesures de transition. Toute autre attitude ouvrirait une brèche qui ne cesserait de s'élargir et l'on se trouverait rapidement placé dans une situation où la liberté de décision et de délibération des Six ne serait plus qu'une apparence. Il ne fallait d'ailleurs pas oublier que les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion[2] pourraient eux aussi, au nom des harmonisations à établir, formuler des revendications analogues. Si l'on avait donc le malheur de s'engager dans cette voie, le développement de la Communauté risquerait d'être complètement arrêté.

M. Sachs a insisté. Ne pourrait-on au moins dire aux Anglais ce qui a déjà été répondu aux quatre pays candidats sur la pêche, à savoir qu'il serait pris attentivement connaissance de leur communication ? J'ai répondu que ce qui avait été convenu pour la pêche ne devait pas constituer un précédent. Il est vrai que les États candidats, comme d'ailleurs tous les autres pays, pouvaient, à leur gré et à tout moment, saisir la Communauté par le

[1] Sir Con O'Neill, ambassadeur du Royaume-Uni auprès des Communautés européennes de 1963 à 1965, sous-secrétaire d'État adjoint au *Foreign and Commonwealth Office*, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes depuis 1969.

[2] Les pays de l'Association européenne de libre-échange non candidats à l'adhésion aux Communautés européennes sont : la Suède, la Suisse, le Portugal et la Finlande.

truchement de leurs ambassadeurs de toute affaire touchant leurs intérêts. Cela s'était toujours pratiqué et pouvait continuer à l'être, mais, bien évidemment, en dehors des négociations d'adhésion et sans que la Communauté prenne aucun engagement à l'égard des communications qui pourraient lui être ainsi adressées. D'ailleurs, les quatre pays candidats n'avaient pas attendu notre autorisation pour nous envoyer de notes sur la pêche, sur les assurances, sur la bière, etc.

Les représentants de la Commission ont apporté leur plein appui à cette manière de voir. La discussion en est restée là. Elle sera prochainement reprise.

Si j'ai rendu compte en quelques détails de ces deux affaires, c'est non seulement parce qu'elles sont l'une et l'autre importantes, mais aussi parce qu'elles révèlent, chez nos partenaires, un état d'esprit et une manière de procéder qui se sont déjà, au cours de ces dernières semaines, manifestées à propos d'autres questions. Il n'est de réunions à Six consacrées à l'élargissement où la délégation française n'ait à refouler des tentatives des uns et des autres, d'édulcorer, d'obscurcir ou de travestir les positions qui avaient été définies en leur temps par le Conseil, et cela sans songer un instant à obtenir des Anglais la moindre contrepartie. Sans doute s'agit-il souvent d'astuces vite délaissées devant notre fermeté, mais dès qu'une brèche est obstruée, une autre est ouverte, et cela d'autant plus aisément que la partie se joue à cinq contre un, sous l'œil des Britanniques qui sont bien évidemment informés du détail de nos délibérations. Nous n'avons d'autre choix que de faire inlassablement front, mais l'on peut déjà s'interroger sur ce que sera la cohésion des Six au moment où, passée cette première phase de prise de contacts et d'escarmouches avec la délégation britannique, on en arrivera à des moments plus décisifs. Il faut, certes, relever la position des Hollandais, signalée plus haut, à propos du décalage de la période de transition dans l'Agriculture, et constater que le pays le plus ardemment partisan de l'adhésion britannique entend néanmoins défendre ses intérêts. Mais ceci ne saurait dissiper l'impression que, dans sa conduite, ses objectifs et ses résultats, la négociation qui s'ouvre sera, pour une très grande part, une négociation franco-britannique.

Pour couronner le tout, M. Sachs a provoqué, à l'issue de nos débats, une réunion restreinte afin de nous faire part des préoccupations de sa délégation à l'égard de ce qu'il a appelé les lenteurs de la négociation. M. Scheel[1] compte, paraît-il, en entretenir ses collègues lors du prochain Conseil. La Communauté ne pourrait-elle pas, a demandé mon collègue allemand en sa qualité de président, prendre des initiatives pour accélérer le rythme des pourparlers en faisant des propositions concrètes sur certains sujets ? M. Sachs a pris comme exemple la question de la période de transition, dont nous venions de discuter.

Mes autres collègues ont partagé l'analyse faite par M. Sachs de la situation. Je les ai contredits, faisant valoir que les conversations avec la Grande-

[1] Walter Scheel, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis le 22 octobre 1969.

Bretagne étaient engagées depuis peu, qu'un certain nombre de problèmes importants avaient cependant déjà été mis sur la table et que les conversations allaient tout naturellement s'approfondir au cours des semaines qui viennent, notamment en ce qui concerne la politique agricole et le règlement financier. Quant à la suggestion précise faite par M. Sachs au sujet de la période de transition, j'ai indiqué que, à notre avis, il appartenait à la délégation britannique de dire comment elle concevait les mécanismes par lesquels son système agricole pourrait être adapté aux réglementations communautaires. Sur ce dernier point, j'ai été mollement appuyé par mes autres collègues. Enfin, puisqu'on nous parlait de vouloir hâter les choses, j'ai cru bon de faire allusion, sans faire de procès d'intention à personne, à certaines lenteurs que l'on constatait dans les procédures de ratification des décisions sur les ressources propres.

À la lumière de tous les faits dont je viens de rendre compte, mon sentiment est que le moment est venu de dire à mes collègues que, bien loin de favoriser le progrès des pourparlers, leur attitude ne peut que lui nuire et que ce n'est pas en créant constamment la zizanie entre nous par des propositions de concessions sans contrepartie et sans justification que l'on avancera, bien au contraire. Si M. Scheel donne suite à l'intention dont M. Sachs nous a fait part, Votre Excellence pourra saisir l'occasion de mettre, en Conseil, les choses au point.

L'exposé de ce qui précède ne serait toutefois pas complet si je n'ajoutais que, hormis la malencontreuse déclaration de M. Sachs sur la période de transition, les positions de la Communauté ont été, jusqu'à maintenant, fermement maintenues face à la délégation britannique. Il n'en reste pas moins que les Anglais sont au courant de nos querelles, à supposer qu'ils ne les inspirent pas, et que leur position de négociation ne peut que s'en trouver renforcée.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970*)

166

M. SIRAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À OTTAWA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1001 à 1014. *Ottawa, 12 octobre 1970.*

(*Reçu* le 13 : 12 h. 09)

Enlèvement de MM. Cross et Laporte

Huit jours après la stupeur provoquée par l'enlèvement du « délégué commercial britannique » (en fait consul général) à Montréal[1] et aggravée

[1] M. James Richard Cross, attaché commercial britannique à Montréal, est enlevé le 5 octobre 1970 au matin (télégramme d'Ottawa n°s 977 et 978 du 5 octobre 1970, non publié). Les ravisseurs

par celui du ministre québécois du Travail[1], les réactions des milieux politiques et de l'opinion publique permettent de constater que la situation a marqué une évolution.

Quand il est survenu, le rapt de M. Cross est apparu comme une affaire d'une portée relativement limitée et devant être traitée par les autorités fédérales, responsables de la sécurité des diplomates étrangers. Le gouvernement d'Ottawa l'a d'ailleurs aussitôt prise en mains. M. Sharp[2], au cours de la semaine, s'est posé en interlocuteur principal des ravisseurs en tant que porte-parole du gouvernement, tandis que les autorités du Québec – d'une manière qui a frappé l'opinion et la presse – ne prenaient aucune initiative et, de leur propre aveu, n'étaient que l'intermédiaire des messages fédéraux.

Sur le fond, Ottawa, conformément au tempérament du Premier ministre[3], a adopté une ligne dure et intransigeante. Affichant calme et sang-froid, le gouvernement fédéral, aidé en cela par l'attitude de Londres qui, apparemment, n'effectuait aucune pression, se bornait, en effet, à prendre les mesures nécessaires pour prolonger les délais dans l'espoir, sans doute, de permettre à la police de trouver la trace des ravisseurs. La seule concession à laquelle il se résigna fût la publication d'un manifeste exigée par le FLQ[4].

Cette attitude négative qui a pu apparaître à certains comme faisant bon marché de la vie de M. Cross, peut s'expliquer aussi par le sentiment que les auteurs de l'attentat ne mettraient pas à exécution leurs menaces.

appartiennent au Front de libération du Québec ; ils indiquent six conditions pour sa remise en liberté dont la libération des 13 prisonniers politiques condamnés à la suite des attentats commis à Montréal depuis 1964 et le transport par avion de ces derniers vers Cuba ou l'Algérie et une rançon de 500.000 dollars en or (télégramme d'Ottawa n°s 980 à 982 du 6 octobre 1970, non publié). Le gouvernement canadien n'accepte pas les conditions posées par les ravisseurs.

[1] M. Pierre Laporte, ministre du Travail et de l'Immigration du Québec connu pour ses opinions fédéralistes, est enlevé par le FLQ le 10 octobre 1970 (télégramme d'Ottawa n° 998 du 10 octobre 1970, non publié). Le 11 octobre au matin, le FLQ publie un communiqué menaçant d'exécuter le ministre, le jour même, si les sept conditions posées pour la liberté de M. Cross ne sont pas accomplies (télégramme d'Ottawa n°s 999 et 1000 du 11 octobre 1970, non publié). Le 16 octobre le gouvernement fédéral fait entériner par le parlement la mise en vigueur d'une loi sur les mesures de guerre datant de 1952, qui permet au gouvernement de procéder par décrets ministériels sans passer par le Parlement. Le FLQ est mis hors la loi. Le 17 octobre M. Laporte est exécuté (note 38/AM du 20 octobre 1970).

[2] Mitchell W. Sharp est secrétaire d'État canadien pour les Affaires extérieures. Voir plus haut la note n° 208/AM du 4 août 1970.

[3] Pierre Elliot Trudeau, est Premier ministre du Canada depuis 1967.

[4] FLQ ou Front de Libération du Québec est fondé dès 1962 par des éléments dissidents du Ralliement pour l'indépendance nationale (RSN), du parti socialiste québécois (PSQ) et du parti républicain du Québec (PRQ). Ainsi naquit une organisation clandestine qui entendait recourir à l'action violente pour faire triompher ses idées. Dans la nuit du 7 au 8 mars 1963 il frappe pour la première fois, attaquant trois casernes. Le Front plonge alors la ville de Montréal dans la terreur. Malgré des arrestations et de sévères condamnations, le FLQ bien organisé sait se reconstituer et l'activité des poseurs de bombes renaît de plus belle dès 1964 pour culminer en 1968 et 1969. Après une accalmie due aux élections, la vague d'attentats reprend en 1970. Cette organisation a pour but de changer la société québécoise : l'idée d'indépendance est ainsi liée à celle de révolution : libérer le Québec du « colonialisme anglo-saxon ». Le FLQ est un mouvement spécifiquement québécois, nationaliste et gauchiste, il poursuit des buts précis et localisés. Voir la dépêche de Québec n° 2069/AM du 14 octobre 1970, non publiée.

Quant à l'opinion publique, l'enlèvement du diplomate britannique l'a sans doute profondément choquée parce qu'il détruisait le mythe d'un Canada où la violence restait limitée et où de tels événements appartenaient à un autre monde, peu digne de considération. Mais, en fin de compte, elle est restée assez indifférente. Elle voulait, d'autre part, voir dans l'incident surtout une manifestation de la subversion contemporaine et moins une affaire proprement québécoise. On éprouvait un sentiment d'humiliation, mais la cause en était d'ordre général, quasi universel. Du côté des Québécois, les réactions étaient mitigées. L'indignation était de rigueur mais ils ne se sentaient qu'indirectement concernés.

Les autorités étaient invitées à ne pas céder aux exigences du FLQ.

L'enlèvement, samedi, de M. Pierre Laporte a changé l'aspect des choses et leur a donné une autre ampleur. La capture par le FLQ d'un membre éminent de l'équipe libérale a immédiatement provoqué, tant au sein du gouvernement québécois que parmi les Canadiens français d'Ottawa, une émotion et un intérêt que n'avait pas suscité la périlleuse situation de M. Cross. L'événement devenait alors de compétence provinciale, le cabinet fédéral rendait l'initiative à Québec. Au surplus, il laissait à M. Bourassa[1] le soin, sinon la responsabilité, de chercher une issue et, par là, de transiger éventuellement. Il semble d'ailleurs que le Premier ministre de la province soit intervenu dans ce sens.

Par ce deuxième succès, le FLQ portait un nouveau coup à la confiance de la population dans la police fédérale (RCMP)[2] qui avait jusqu'ici valeur de dogme. L'enlèvement d'une personnalité connue, qui s'était faite, tant au cours de la campagne électorale qu'après le 29 avril[3], le porte-parole des options fédéralistes les plus rigides, frappait, d'autre part, les imaginations. Enfin, la diffusion sur les ondes de Radio-Canada d'une lettre adressée par M. Laporte à M. Bourassa par laquelle l'homme politique attirait l'attention du Premier ministre sur son sort et celui de sa famille, faisait prendre conscience au public du caractère dramatique de la situation.

Ainsi, le FLQ, qui a fait preuve, dans ce premier stade, d'une maîtrise que n'avaient pas montrée dans le passé les organisateurs terroristes séparatistes, a-t-il, d'ores et déjà, marqué quelques points : l'attention au Canada et ailleurs a été attirée, de nouveau et de la manière la plus vive, sur le problème québécois. L'impression de calme créée par le succès libéral aux élections du 29 avril a été altérée, le Québec ne pouvant plus être présenté comme un pays où les problèmes sont sinon résolus, du moins peu alarmants.

Toutefois, les milieux fédéraux comme me l'ont prouvé quelques contacts avec des membres du gouvernement et du parlement paraissent pour

[1] Robert Bourassa est Premier ministre du Québec depuis les élections d'avril 1970. Voir plus haut le télégramme nº 721 du 8 juillet.

[2] RCMP (*Royal Canadian Mounted Police*) est à la fois nationale, fédérale, provinciale et municipale; elle dépend du ministère de la Sécurité publique du Canada.

[3] Le 29 avril 1970 est la date des élections provinciales du Québec qui donnent la victoire au parti libéral de Robert Bourassa.

l'instant éprouver quelque réconfort dans la conviction que le parti québécois et la cause séparatiste risquent de se trouver indirectement atteints et affaiblis. Les déclarations de M. Sharp, notamment, ont laissé percer ce sentiment. D'après un ministre fédéral, M. René Levesque[1] aurait été mal inspiré en prenant une attitude ambiguë. En effet, les propos qu'il avait tenus portaient sur l'inopportunité de l'action du FLQ et non sur son caractère criminel. Les milieux séparatistes modérés, secoués par l'événement, auraient certainement, selon mon interlocuteur, souhaité une condamnation non équivoque.

Plusieurs journaux se montrent toutefois moins optimistes. *The Ottawa Citizen*[2], notamment, reconnaît que les « racines du séparatisme » restent solides et il met en garde le gouvernement contre une politique « de la loi et de l'ordre », réclamée par les fédéralistes francophones, qui pourrait aggraver encore la situation politique. Une semblable opinion, favorable à quelques concessions, a déjà été exprimée, notamment à propos de l'enlisement des débats constitutionnels.

En ce qui concerne notre pays, il n'est pas exclu que certains milieux des deux communautés s'efforcent, dans leur désir de trouver un bouc émissaire, de rendre notre politique responsable de l'échauffement des esprits au Québec, donc de menées extrémistes. On doit, à cet égard, noter que M. Laporte, peu avant son enlèvement, avait fait une déclaration dans ce sens. Se référant à l'affaire Cross devant des visiteurs français, il aurait dit, selon Radio-Canada : « N'oubliez pas que les difficultés actuelles du Québec ont leur origine dans le fait qu'un de vos hommes d'État s'est, en 1967, attardé au balcon de l'hôtel de ville de Montréal »[3]. Il sera intéressant de voir si une telle accusation sera reprise par la presse, au mépris du fait que le terrorisme québécois remonte à une époque bien antérieure.

Quoiqu'il en soit, l'opinion fait preuve d'embarras et de désarroi. Son attention, détournée depuis quelque temps du problème québécois, peut donner de nouveau à celui-ci une grande importance.

(*Amérique, 1964-1970, Canada, enlèvement Cross et Laporte*)

[1] René Levesque, homme politique québécois, est chef du parti indépendantiste fondé en octobre 1968 par la fusion du mouvement souverainiste (créé par R. Levesque en novembre 1967) avec le *rassemblement pour l'indépendance nationale* (urbain et progressiste) et le *ralliement national* (rural et conservateur).

[2] *The Ottawa Citizen* est un journal du soir indépendant qui tire à 80.000 exemplaires environ, il est fondé en 1845.

[3] Voir *D.D.F.* 1967-II n° 45.

167

Compte rendu de l'entretien du président de la République avec Brejnev, Kossyguine et Podgorny, au cours d'un dîner dans une datcha près de Moscou (probablement Zoubovka, aux environs d'Ouspenskaié)

le 12 octobre 1970

C.R.

M. Brejnev. Il est important pour l'opinion mondiale que nous définissions nettement au moyen de notre Déclaration nos positions communes sur l'Europe, au sujet de l'inviolabilité des frontières, de la portée du Traité entre Moscou et Bonn, d'une relance du projet de la Conférence sur la sécurité européenne. Il est capital aussi de déclarer que nous sommes résolus à continuer nos efforts communs et nos consultations en vue d'éliminer tout foyer d'une guerre éventuelle. Notre Protocole sur ces consultations est donc un texte d'une grande importance. À considérer ce document qui entérine notre entente, on voit quel est notre but : l'amitié et la coopération, la lutte pour la paix et contre toute politique d'agression, pour la détente, la sécurité en Europe, la liquidation des foyers de guerre. Il sera accueilli avec satisfaction par nos peuples. Le monde entier comprendra les vraies intentions de deux Puissances comme l'URSS et la France. Nul ne pourrait rien nous reprocher. Notre acte est à cent pour cent positif. Et tout le monde peut constater que ce Protocole est le développement de ce que nous avions résolu en 1966 lors de la visite du général de Gaulle. Il y en aura certes, surtout parmi les diplomates qui le commenteront autrement, mais la majorité des gens y attachera une grande valeur.

J'ai vu le texte préparé par M. Schumann et M. Gromyko, c'est un bon document[1]. Il vise ce qui est aujourd'hui l'essentiel : la paix, l'amitié entre les peuples, la détente, la lutte contre les forces de la réaction et pour le progrès. La signature demain de ce document sera un moment solennel, au cours de la réception au Kremlin.

Nous n'avons pas encore discuté d'autres questions qui ressortent de nos principes. Allons-nous en parler demain ou les ferons-nous traiter par la voie diplomatique ? Il s'agit par exemple de l'aide que nous devons apporter à Brandt dans ses efforts pour obtenir la ratification du Traité avec nous, celle du Traité sur la non-prolifération de l'arme atomique, et aussi dans ses négociations en vue de traités avec la Pologne et la Tchécoslovaquie. Puis nous estimons de part et d'autre que ce sont là des éléments très importants pour normaliser la situation en Europe, il faudrait que nous pensions à ce que nous pourrions faire dans ce sens.

[1] Il s'agit de la déclaration commune qui sera adoptée et publiée le 13 octobre 1970 à l'issue du voyage officiel du président de la République en URSS. Ce document a été reproduit dans « *La Politique étrangère de la France* » textes et documents 2e semestre 1970 p. 109 ; il résume les conclusions des entretiens de M. Pompidou avec les dirigeants soviétiques.

Nous vous avons exposé non seulement nos propres vues, mais aussi celles qui ressortent de la politique de la République fédérale. Nous nous sommes bien expliqués à leur propos avec celle-ci et nous les avons fermement fixées. Nous nous attendons à ce que les États-Unis et la Grande-Bretagne prennent des mesures pour faire obstacle à la ratification de notre Traité. Je voudrais vous confirmer encore une fois que nous entendons ne jamais renoncer à nos droits sur l'Allemagne et, en particulier, sur Berlin-Ouest. Au cours de nos entretiens avec Brandt, nous lui avons dit que la question de Berlin-Ouest ne dépendait pas de lui, mais qu'elle relevait de la décision des quatre Puissances. Il en a été d'accord. Les États-Unis effectuent maintenant une habile manœuvre politique pour lier la ratification à la question de Berlin-Ouest en attisant les passions dans les cercles de l'opposition en Allemagne fédérale et en exerçant des pressions. L'expérience montrera que cela ne servira à rien.

Nous voudrions attirer votre attention sur le fait que le représentant français aux pourparlers de Berlin a aussi proposé une formule qui n'est pas tout à fait acceptable. Je n'entre pas dans les détails, car nous n'avons pas encore étudié cette proposition à fond, mais nous aimerions vous demander d'y réfléchir quand vous serez rentré à Paris de façon à contribuer à une solution satisfaisante et assumer une position qui nous soit profitable à tous les deux.

La crise du Proche-Orient revêt des formes parfois aiguës. Les États-Unis cherchent à tirer avantage de la nouvelle situation du monde arabe créée par la mort de Nasser et l'attitude d'Israël, qui prétend que le cessez-le-feu a été violé. Là encore, ils s'efforceront d'exercer des pressions. Des efforts communs de notre part seraient extrêmement utiles pour mettre fin à la guerre et rétablir la paix dans la zone. Nous ne proposons rien de concret pour l'instant, cela dépendra du cours des événements. Il faudrait échanger nos vues, à titre confidentiel, sur la position que devraient adopter la France et l'URSS. Si les États-Unis refusent la concertation à Quatre, c'est qu'ils craignent la contradiction et qu'ils tentent d'y obvier. Leur dernière manœuvre au sujet de leur participation à la concertation est fonction de leur politique envers Israël, elle ne contribue pas à la cessation des hostilités au Proche-Orient. La conduite et le ton des autorités américaines sont insolents. Ils ne tiennent pas à ce qu'Israël retire ses troupes des territoires occupés. Au fond, à mon sens, Nixon prend des allures pacifiques pour des raisons démagogiques ; or, une fois sa déclaration acceptée par les Arabes, il n'a rien fait pour la mettre en pratique. Ses deux ou trois semaines de propagande visaient à montrer que la négociation était impossible du fait des violations du cessez-le-feu, dont il est en réalité coupable. C'est avec insolence qu'il accuse l'URSS de violer l'accord sur le cessez-le-feu, alors que l'Union soviétique n'a signé aucun accord avec les États-Unis. Il n'y a d'accord qu'avec les Arabes. Cela est typique de la politicaillerie américaine à la veille d'élections, des motifs de politique intérieure qui inspirent les Américains.

Il y a aussi cette nouvelle proposition d'un cessez-le-feu en Indochine[1]. Aussitôt fait, les collaborateurs de M. Nixon, MM. Kissinger et Rogers y

[1] Pour tenter de relancer les négociations de Paris sur l'Indochine toujours dans l'impasse, le président Nixon a proposé le 7 octobre 1970 un cessez-le-feu et la fin des bombardements dans

vont de leurs discours et M. Nixon y va du sien ; ces discours sont ambigus sur les conditions, sur les délais, sur le retrait, sur une centaine d'autres questions. Accepter cette proposition serait rendre légitime la situation actuelle du Nord-Vietnam et intolérable celle du gouvernement provisoire au Sud ; sans oublier le Laos et le Cambodge. De telles déclarations semblent avantageuses à Nixon, qui veut jouer les pacificateurs, car il sait que sa déclaration est inacceptable. Au reste, il n'a retiré aucun soldat de nulle part. Au contraire, il livre à Israël avions, équipement, techniciens. Quel est le but de cette politique ?

L'on peut en déduire deux choses : une confirmation de ce que le gouvernement des États-Unis entend perpétuer la situation qu'il a voulu créer après la deuxième guerre mondiale ; mais les peuples du monde commencent à comprendre la politique internationale et de tels « trucs » ne réussissent plus avec eux. Ensuite, que Nixon fait de la démagogie pour se gagner un certain nombre de personnalités en vue. C'est ainsi que nous interprétons ses tentatives pour durcir la position américaine envers l'Union soviétique et exercer des pressions à notre endroit avec l'espoir d'obtenir de nous des concessions. C'est un faux calcul de sa part.

Nous avons plus d'une fois discuté ici de notre politique vis-à-vis des États-Unis, aux congrès, au plénum, aux différentes sessions du gouvernement et du parti. Nous sommes pour de bonnes relations et pour une amélioration de nos rapports avec les États-Unis. Nous serions favorables à un accord significatif, encore faut-il qu'il y ait une base saine. Il est vain de tenter de faire pression sur nous. Nous devrions dans un proche avenir étudier ensemble des mesures propres à éviter un retour à la guerre froide ou une perpétuation de la guerre là où elle existe.

Nous avons appris aujourd'hui que les États-Unis manifestaient de nouveau un intérêt concret pour une rencontre au sommet avec nous. La décision prise au sein de notre direction est d'être favorable à un « sommet », à condition que celui-ci soit bien préparé et puisse aboutir à des résultats importants, constructifs et décisifs (et qu'il ne soit pas seulement de la démagogie). Nous avons touché à ces questions au cours de nos négociations, mais, vu leur importance, j'estime utile de les rappeler ici. Nixon serait d'accord pour nous rencontrer n'importe où, même en URSS, et il cherche à fixer une date. Nous pensons que sitôt après les élections prochaines, sa politique changera de nouveau. Mais je n'émets là qu'une hypothèse. Irez-vous vous-même aux Nations unies ?

M. Pompidou. M. Schumann ira.

M. Podgorny. Et M. Gromyko de chez nous.

M. Pompidou. Je vous ai écouté avec intérêt et je vais tenter de reprendre les diverses questions dont vous avez parlé et que je voulais moi-même évoquer presque toutes.

Pour ce qui est du document mis au point par nos ministres des Affaires étrangères, moi aussi je le trouve important. Il s'agit pour nous de marquer

l'ensemble de l'Indochine, en prélude à une conférence qui permettrait, en cas d'accord un retrait complet des troupes américaines de la péninsule indochinoise.

d'abord que la politique française tend à organiser des relations pacifiques entre tous les pays et, au premier chef, entre les pays européens. Nous déclarons donc notre volonté de développer dans la franchise, le réalisme et l'amitié de notre coopération avec l'URSS. Au-delà des formules que l'on peut écrire, je voudrais que vous gardiez dans l'esprit, après ma visite, que cette position de la France est durable, qu'elle repose sur une analyse rationnelle, et non pas sentimentale seulement, de ce que doivent être nos relations, compte tenu des intérêts de l'Europe et de la France. Cette politique, dans la mesure où elle rencontre un bon écho chez vous, sera maintenue et poursuivie.

Voilà pourquoi, au-delà de toutes les formules des documents diplomatiques qui règlent des questions particulières, sur lesquelles il faut certes s'entendre, mais qui ne sont que particulières, j'attache la plus grande importance à notre deuxième document : le Protocole[1], qui est un engagement mutuel pour réaliser dans la pratique notre consultation sur toutes les questions intéressant nos deux pays et la paix, surtout quand celle-ci est en danger quelque part ou si de nouveaux foyers ou des tensions surgissent. Par exemple, j'ai déjà publiquement appuyé, et je le confirme ici officiellement, la proposition soviétique d'une Conférence sur la sécurité européenne ; cet appui représente une application pratique de cette volonté de consultation et de négociation. Certains échos nous indiquent que tout le monde n'est pas aussi enthousiaste que nous l'aurions souhaité pour accepter le projet ; nous n'en maintiendrons pas moins notre attitude. Nous en reparlerons.

Il faudrait que demain la cérémonie de la signature marquât la valeur du Protocole.

M. Brejnev. On a prévu la radio et la télévision. Il y aura beaucoup de journalistes, les membres du *Politbureau*, du Comité central, du gouvernement, des vice-présidents du Conseil.

M. Pompidou. Je pense que la nature de la cérémonie devrait être différente selon que l'on signerait la Déclaration, qui n'est qu'un communiqué plus solennel, ou le Protocole, qui représente un nouveau pas, ainsi que nous l'avons dit au cours de ces négociations.

À propos de l'Allemagne et de Berlin, je m'en tiendrai aux notions générales. Nos ministres et collaborateurs auront le soin d'en étudier le détail. L'affaire de Berlin est traitée à Quatre, mais il est normal d'en parler à deux, puisque je suis ici et que nous agissons dans l'esprit de nos consultations bilatérales. Si vous ne l'aviez pas déclaré vous-même, je l'aurais dit le premier : il est utile d'apporter notre soutien à Brandt dans sa politique nouvelle.

[1] Principal document conclu lors de la visite officielle de M. Pompidou en Union soviétique, ce protocole d'accord signé le 13 octobre 1970 à Moscou organise la concertation entre la France et l'URSS en cas de menace contre la paix ou de conflit et l'élargissement et l'approfondissement de leurs consultations sur les problèmes internationaux d'intérêt commun. Il donne à celles-ci un caractère périodique sans que cela puisse affecter des engagements déjà assumés envers des États tiers. Cet accord a été publié dans « *La Politique étrangère de la France* ». Textes et documents 2e semestre 1970 p. 108.

Vous avez fait allusion à nos diverses responsabilités en Allemagne. Il convient de reconnaître que dans ce pays, et même au sein de la coalition gouvernementale, se trouvent des éléments qui lient la ratification de votre Traité à un accord sur Berlin ; ils font de celui-ci un préalable. Le ministre Scheel aussi bien que le chancelier Brandt l'ont indiqué assez nettement. Nous ne sommes pas partie à ce Traité, je vous l'ai déjà fait remarquer, et nous ne saurions déterminer exactement ce qui a été dit, quant aux liens ou aux rapports entre les deux questions. Il n'en reste pas moins qu'il faut obtenir la ratification et pour cela, appuyer Brandt.

Si nous tentions de définir un nouveau statut pour Berlin, nous aurions peu de chance d'aboutir ; nous en sommes tous d'accord. Voilà pourquoi je pense que le plus sage, après avoir rappelé en quoi consistent les responsabilités des Quatre à l'égard de l'Allemagne et de Berlin, le plus sage serait de chercher des formules pratiques pour satisfaire certains vœux de Brandt et améliorer en même temps la vie, l'accès et la circulation à Berlin et autour. Il appartiendra aux Ministres d'étudier la question en détail, mais il me semble qu'une telle approche, de principe et en même temps pragmatique, est la meilleure possible pour aboutir à une situation acceptable à Brandt vis-à-vis de son opinion publique. Vous avez fait allusion à la position prise par le représentant français aux pourparlers de Berlin ; elle ne vous paraissait pas acceptable. Je ne vous cacherai pas que ces négociations à Quatre me font penser à un ballet : chaque fois que l'on fait un pas en avant, on en fait un autre en arrière. Si l'on continue de la sorte, je ne vois pas comment on pourrait aboutir. Puisque vous avez fait référence aux propositions de notre ambassadeur, je pourrai dire que celles de M. Abrassimov ne semblent pas être toujours identiques à elles-mêmes et nous ne comprenons pas bien quel en est le but. Il s'agit en fait de maintenir le *statu quo* et de trouver un arrangement pour assurer l'accès et la circulation à Berlin, faciliter la vie de ses habitants et garder les liens, essentiellement économiques qui existent entre la République fédérale et Berlin-Ouest. Ainsi, Brandt aurait quelque chose d'acceptable à soumettre au *Bundestag*.

La situation au Moyen-Orient nous inquiète beaucoup, car les derniers événements et la mort de Nasser ne nous font guère approcher d'une solution. Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas d'accord sur le cessez-le-feu entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il y en a encore moins entre les États-Unis et nous-mêmes. Je ne puis donc pas apprécier s'il y a ou non violation du cessez-le-feu, d'après un accord dont je ne sais rien et dans des endroits que je n'observe pas. Je pense néanmoins, et là je suis d'accord avec vous, que l'essentiel est pour l'instant de permettre aux négociations de commencer entre les Arabes et Israël par l'intermédiaire de Jarring. Nous le répétons à tout le monde et je l'ai encore récemment dit à l'ambassadeur d'Israël lors de sa visite d'adieu. Nous l'avons aussi redit aux États-Unis. Si la concertation à Quatre reprenait d'une manière réaliste, nous en serions satisfaits. J'ai déclaré hier devant la presse à Tachkent que je regrettais que les États-Unis eussent retiré leur représentant de nos négociations.

Nous ne partageons pas entièrement votre avis sur la politique de l'administration américaine. D'autre part, nous voudrions que l'Égypte continuât dans la voie où l'avait engagée Nasser. Je serai heureux d'entendre M. Kossyguine me dire ce qu'il en pense, puisqu'il a récemment séjourné au Caire. Je puis seulement indiquer que j'ai noté la déclaration du ministre des Affaires étrangères d'Égypte : le retrait des troupes israéliennes du Sinaï ne devrait intervenir qu'après l'évacuation du Golan, de Jérusalem, etc. J'aimerais savoir comment vous interprétez une telle position. Il semble que l'on veuille commencer par le plus difficile. Nous restons naturellement attachés au principe du retrait total des forces israéliennes.

Pour ce qui est de l'Indochine, je suis d'accord avec vous pour penser que la politique intérieure des États-Unis joue un rôle spécial dans les manifestations extérieures de l'administration républicaine. Après les élections, il y aura peut-être un infléchissement dans l'attitude américaine à l'égard du Moyen-Orient. Je ne crois pas que l'on puise en écarter l'idée. Je voudrais néanmoins attirer votre attention sur une différence essentielle[1]. Dans la mesure où Nixon est influencé par la politique intérieure à l'égard du Moyen-Orient, il est obligé d'user de grandes précautions vis-à-vis d'Israël ; pour ce qui est de l'Indochine au contraire, il lui est nécessaire d'apparaître comme le président des États-Unis qui a mis fin à la guerre au Vietnam ou qui en a préparé la fin. Je puis vous assurer qu'il en est lui-même entièrement convaincu. C'est un homme qui doit déjà penser aux réalités auxquelles il aura à faire face dans deux ans.

Quant à nous, notre position est très simple : nous restons fidèles aux principes du retrait total des forces américaines et de la liberté pour tous les pays d'Indochine de déterminer eux-mêmes leur avenir. Comment favoriser une telle solution ? Nous pensons comme vous-mêmes, qu'il est souhaitable que les négociations de Paris s'engagent réellement. Il faudrait faire notre possible pour en persuader tous les intéressés. De même pour le Moyen-Orient : si les négociations par le truchement de Jarring pouvaient commencer, il deviendra difficile d'empêcher une escalade de la paix. Sur l'Indochine aussi, avec le début de la négociation, nous verrions rapidement s'amorcer un processus de pacification.

Quant au Sommet, nous le préférons certes à quatre qu'à deux. Nous pensons cependant comme vous-mêmes qu'il faut bien le préparer. Il ne servirait à rien de se réunir pour se réunir. Des solutions ne seront pas trouvées par le fait qu'on se soit tout à coup installé autour d'une table. On ne pourra pas en improviser, en l'absence d'idées précises et préalables sur le domaine d'un accord possible. J'ajouterai que même à quatre, un « sommet » ne serait pas en mesure de résoudre toutes les questions mondiales. Tous les pays ont droit à l'indépendance et à la garantie de leurs intérêts, dans le cadre d'une sécurité collective, et non pas seulement par la volonté des Puissances qu'ils auront néanmoins intérêt à voir maintenir la paix. C'est ainsi que nous comprenons votre proposition d'une conférence sur la

[1] La distinction faite ici par le président Nixon fait ressortir la différence de liberté d'action dont dispose le chef de l'État américain respectivement dans le conflit israélo-arabe et dans la guerre d'Indochine.

sécurité européenne où tous les pays seraient placés sur le même plan autour d'une même table et où il n'y aurait pas seulement deux ou trois puissances qui imposeraient leurs solutions aux autres.

Contrairement, peut-être, à M. Schumann, j'ai gardé une impression très forte de Baïkonour, non parce que ce que j'y ai vu n'aurait pas répondu à mon attente (nous savons quelles sont vos capacités), mais parce que j'ai eu alors l'occasion de comprendre à la fois les immenses possibilités qu'il y avait là pour un développement pacifique de l'humanité et le danger mortel qui résidait dans la puissance des armes atomiques et d'abord dans celles que vous-mêmes et les États-Unis vous possédez. Voilà pourquoi chaque fois que l'on pourra faire quelque chose pour augmenter la sécurité, vous pourrez compter, croyez-le bien, sur la France ; et chaque fois que vous vous placerez dans cette optique, vous pouvez être sûrs de la sympathie et de l'appui de mon pays.

M. Brejnev. Je voudrais d'abord vous remercier de ce que vous venez de dire et ensuite faire ressortir qu'au sujet tant de l'Indochine que du Moyen-Orient, nos positions sont les mêmes ou très proches. Cela n'exige pas de commentaire. Il est naturel toutefois que dans cette grande affaire politique des complications puissent surgir. Il faut donc bien les analyser et déterminer une action capable d'éteindre tout foyer éventuel d'incendie ; autrement dit, appliquer la politique d'entente qui existe entre nous.

À propos d'autre chose, lorsque nous avons exposé à Brandt notre attitude au sujet du problème de l'Allemagne et de Berlin-Ouest, je répète qu'il l'a comprise et qu'à ses yeux la question juridique du traité passé avec l'Union soviétique n'avait pas de rapport avec Berlin-Ouest. Cela est fixé dans notre procès-verbal. Nous l'avons d'ailleurs assuré qu'avec de la bonne volonté, les Quatre pourraient trouver des mesures de compromis qui serviraient de soupape à Berlin-Ouest et qui pourraient satisfaire les deux parties. C'est avec optimisme que nous considérons nos négociations sur Berlin-Ouest. Nous comprenons qu'il faut effectivement ménager une soupape et prendre des mesures qui permettent à la République fédérale de constater que des concessions ont été faites. Notre politique au sujet de Berlin-Ouest se fonde sur nos droits[1], qui restent intangibles. Ce sont des questions pratiques qui se posent : le transport ferroviaire et aérien, la circulation, l'accès des concessions consenties par la RDA pour faciliter les visites de parents, etc. Le peu de succès des négociations provient peut-être du fait que nous ne nous sommes pas suffisamment consultés à l'avance et que nous avons fait des propositions et des contre-propositions qui paraissaient inacceptables de part et d'autre ; ce qui nous a amenés à une situation insoluble. Réfléchissons-y tous les deux, il faudrait peut-être procéder à des consultations officieuses sur ce sujet. Je pense que si nous acceptions d'examiner ce problème d'une manière réaliste et de nous consulter étroitement sur des mesures possibles, nous aboutirons à des résultats positifs.

D'autre part, je suis d'accord avec vous : deux puissances ne peuvent pas décider du sort d'autres pays. Chacun a le droit à la sécurité pour soi-même

[1] Qui résultent de la capitulation sans condition de l'Allemagne les 8 et 9 mai 1945.

et pour les autres. C'est Nixon qui voudrait une conférence au sommet, mais nous ne savons pas de quelles questions il voudrait traiter. Nous n'avons point l'intention de résoudre les problèmes du monde entier. Le Président des États-Unis voudrait sans doute discuter de grandes questions internationales et des problèmes de la guerre. Il faudrait d'abord qu'il mît fin à son agression. Je vous le dis, car vous pourriez avoir l'impression que nous avons des rapports et des accords avec les États-Unis. Nous n'avons rien de la sorte. Nous savons seulement que Nixon a fait faire plusieurs démarches auprès de notre ambassade à Washington pour sonder notre opinion au sujet d'un « sommet ». Il n'y a aucun plan ni projet de négociation ni d'accord. Quant au reste, je suis d'accord avec vous.

M. Kossyguine. Vous m'avez demandé mes impressions du Caire. J'ai été informé des entretiens préparatoires qu'ont eus les représentants de tous les États arabes et d'un grand nombre de pays d'Afrique, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement. Le gouvernement de la RAU ainsi que l'Union socialiste arabe se sont réunis et ils ont aussi tenu une session commune. Je voudrais dire d'abord que, comme avant la mort de Nasser, il règne un sentiment de confiance envers Israël et les États-Unis. On se trouve maintenant dans une situation où en raison des efforts que nous avons faits et que nous croyons être bien compris par l'Égypte et par certains États arabes, la ligne politique définie par Nasser et nous-mêmes continuera d'être suivie. Elle vise la fin de la guerre avec Israël. Un accord repose néanmoins sur certains principes obligatoires : la reconnaissance d'Israël en tant qu'État, la garantie de la sécurité et de l'inviolabilité des frontières, la liberté de navigation par le Canal de Suez et dans le Golfe d'Aqaba. Aucun pays n'est d'accord pour abandonner une partie des territoires conquis. Les dirigeants arabes qui inclinaient à accepter une telle solution ont perdu la confiance générale et ils seront vraisemblablement remplacés. La question des Palestiniens reste ouverte. Deux opinions ont été émises : ou bien créer un État palestinien, ou bien laisser les choses en l'état, décider d'abord de la paix et résoudre ensuite le problème palestinien.

Jeudi, aura lieu un référendum et un président sera élu en RAU. Ce sera sans doute El Sadate. Le gouvernement égyptien continuera à jouer un rôle unificateur dans le monde arabe. Nous continuerons à l'appuyer selon les principes de la politique de Nasser. Si nous joignons nos efforts à cette fin, l'on pourrait réaliser une politique de paix et de justice, dirigée contre l'intervention d'Israël avec l'aide des États-Unis.

Au sujet de Berlin, je suis d'accord avec le camarade Brejnev : les Ministres pourraient se consulter. On devrait cependant tout faire pour que le monde et la République fédérale n'aient pas l'impression que le problème de Berlin-Ouest sera résolu sous l'effet d'une pression exercée sur nous et à la suite de concessions faites par l'Union soviétique à l'Ouest et à l'Allemagne fédérale. Cela doit être exclu. Il faut étudier le problème sous l'angle politique et réaliste afin d'aboutir à des conclusions logiques, conformes à l'évolution des choses.

M. Brejnev. Et cela d'autant plus que Brandt a été d'accord pour dire qu'il n'y avait pas de rapport entre le Traité et Berlin-Ouest et pour exclure une présence politique dans cette ville.

M. Kossyguine. La recherche d'une solution humanitaire appuierait indirectement Brandt ainsi que notre politique, et c'est la réponse, indirecte aussi, à vos propos de tout à l'heure.

M. Brejnev. La question du Proche-Orient est fort complexe. Nous avons tenté à plusieurs reprises de trouver avec les Arabes un langage commun sur le problème palestinien. Nous nous sommes efforcés de le faire évoluer et de trouver un cadre où le placer. Nous n'avons jamais pu les ébranler. Nasser nous avait dit qu'on le lapiderait s'il cédait sur la Palestine. Les Arabes sont à ce point sensibles à ce problème que je ne sais maintenant quelle solution envisager.

M. Pompidou. Je sais seulement, comme vous, que la question se pose.

M. Kossyguine. Certains préconisent de créer un État palestinien au détriment de la Jordanie ; d'autres y sont opposés. Mais tous sont d'accord pour séparer le problème de celui de la paix avec Israël. Il faut d'abord obtenir le retrait et libérer les territoires occupés. On s'occupera ensuite de la question palestinienne.

M. Podgorny. Je crains que nous ne fatiguions notre hôte et ses collaborateurs.

M. Pompidou. Je vous remercie d'avoir organisé cette discussion qui a été non seulement franche et utile, mais encore fort agréable par ce qui l'a accompagnée. Il y a néanmoins une question que nous devrions préciser avant demain matin : celle de la signature de nos deux documents. Ils sont de différentes natures : l'un est un communiqué plus solennel que d'habitude, comme il est normal lors d'une aussi haute rencontre ; l'autre représente un « nouveau pas ». Encore que les deux documents engagent nos gouvernements, je pense qu'il faudrait marquer une différence dans la signature : la déclaration pourrait être signée par nos Ministres seuls et le protocole par M. Podgorny et moi-même, seuls également.

M. Brejnev. Je n'y vois pas d'objection de principe. Nous réfléchirons aux alternatives possibles. Nous nous verrons à 10 h. 30, puisque l'essentiel de nos négociations est terminé, et nous en déciderons. Mais nous pourrions, vous et moi, nous rencontrer en tête à tête ainsi que vous l'avez suggéré. Je crois que nos souhaits à cet égard coïncident.

M. Pompidou. C'est entendu.

(*Entretiens et Messages 1970*)

168

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4319 à 4326. *Pékin, 14 octobre 1970.*

(*Reçu* : 10 h. 55).

Rencontre entre M. Chou En-laï et M. Couve de Murville

Je me réfère à mes télégrammes nos 4283[1] et 4307[2].

Le Premier ministre Chou En-laï a reçu M. Couve de Murville jeudi 8 octobre, en début d'après-midi. De cet entretien d'une heure et demie, qualifié d'« amical » par l'agence *Chine Nouvelle*, je retiens les points suivants, avant d'en faire parvenir au Département le compte rendu *in extenso*[3] par la prochaine valise.

1/ *Relations franco-chinoises.*

Le Premier ministre chinois s'est plu à souligner que les relations diplomatiques entre les deux pays « ont été établies sous la conduite personnelle du général de Gaulle[4], M. Pompidou étant Premier ministre et M. Couve de Murville étant ministre des Affaires étrangères ». Il a également rappelé le rôle de M. Edgar Faure[5] en cette circonstance ainsi que la visite en Chine effectuée en 1965 par M. Malraux[6]. Il a remercié la France pour l'appui qu'elle apporte à la Chine à l'ONU.

[1] Le télégramme de Pékin nos 4283 et 4284 informe Paris de l'arrivée à Pékin, le 6 octobre, de M. Couve de Murville, ancien Premier ministre, et de l'accueil qu'il a reçu à Shanghaï et à Pékin, où étaient venus le saluer MM. Lo Kuei-po, vice-ministre des Affaires étrangères, Li Chiang, vice-ministre du Commerce extérieur, Chou Jung Kuo, représentant de l'Armée, Ting Hsi-ling, vice-président de l'Association du peuple chinois pour les échanges culturels et amicaux avec les pays étrangers, Han Su, directeur adjoint du protocole. M. Couve de Murville, accompagné de son épouse, effectue une visite en Chine du 6 au 25 octobre 1970. Ce voyage, tenu du côté français, pour une visite privée, a revêtu en Chine une forme quasi officielle. Les épisodes successifs de ce séjour de trois semaines sont relatés, sous forme chronologique dans l'étude no 898/AS, Pékin, 18 novembre 1970.

[2] Le télégramme de Pékin nos 4307 à 4310 du 9 octobre, rapporte le banquet offert par le vice-premier ministre, Li Hsien-nien, le 7 octobre, en l'honneur de M. Couve de Murville, banquet précédé d'un entretien d'une demi-heure. Le 8 octobre, M. Chou En-laï a reçu M. Couve de Murville pendant une heure et demie.

[3] Ce compte rendu de l'entretien du 8 octobre 1970 entre M. Chou En-laï et M. Couve de Murville est classé sous la référence no 845/AS, Pékin, 29 octobre 1970, dans le dossier d'archives *Chine, 1968-1972, politique extérieure, voyages de personnalités, septembre-décembre 1970, no 755.*

[4] Le 27 janvier 1964.

[5] Edgar Faure avait effectué un séjour privé en République populaire de Chine en 1957. Il s'est de nouveau rendu en Chine du 18 octobre au 5 novembre 1963. Voir *D.D.F.* 1963-II, nos 176 et 185.

[6] André Malraux, ministre d'État, chargé des Affaires culturelles (1959-1969), s'est rendu en République populaire de Chine en juillet-août 1965. Arrivé le 19 juillet, il est reçu le 22 par Chen Yi, le 2 août par Chou En-laï, le 3 août par Mao Tsé-toung et par le président Liu Shao-chi. Se reporter à *D.D.F.* 1965-II, nos 55, 90.

2/ *Vietnam*.

M. Chou En-laï s'est assuré auprès de M. Couve de Murville que le discours prononcé par le général de Gaulle le 1er septembre 1966 à Phnom Penh demeurait valable. Après avoir relevé les deux points de cette déclaration qui lui paraissaient essentiels – à savoir le retrait des troupes américaines du Vietnam du Sud et le règlement du problème vietnamien par les Vietnamiens eux-mêmes – le dirigeant chinois a réaffirmé que le préalable à toute solution négociée demeurait la fixation d'un délai précis au retrait des forces américaines. Faisant état d'un grand scepticisme à l'égard des intentions affirmées par les États-Unis de se désengager de l'Asie, M. Chou En-laï n'a pas manifesté d'intérêt au sujet de la déclaration prononcée par le président Nixon le 7 octobre[1] et a rappelé, en citant les accords de Genève de 1962[2], que « même si les États-Unis signent des accords, ils les violent par la suite ».

3/ *Taïwan*.

Les négociations durent depuis quinze ans[3]. Le problème ne se réduit pas à la personne de Tchang Kaï-chek car, sous la pression de leur complexe militaro-industriel, les États-Unis désirent conserver « une tête de pont à leur service » qui s'insère dans la chaîne de bases qui encerclent la Chine. L'attitude américaine est contradictoire, « lorsqu'ils veulent nous dire de belles paroles, ils disent que Taïwan constitue un problème intérieur à la Chine ; quand ils veulent être menaçants, ils font état de leur alliance avec Tchang Kaï-chek »[4].

4/ *Les « superpuissances »*.

La Chine et la France ont en commun le désir de respecter la souveraineté des autres, et le souci, développé en France par le général de Gaulle, de préserver l'indépendance et la liberté. La France est une grande puissance. La Chine également. Mais cette dernière ne sera jamais une « superpuissance » car elle ne l'est pas actuellement en raison de la faiblesse de son

[1] Déclaration du président Nixon du 7 octobre 1970 sur les nouvelles propositions américaines visant à rétablir la paix en Indochine. Nixon propose un cessez-le-feu et la fin des bombardements américains dans toute l'Indochine comme prélude à une conférence de paix qui aboutirait, en cas de succès, à un retrait complet des États-Unis d'Indochine. Il se heurte au refus des Nord-Vietnamiens qui, à la place, font du limogeage du président sud-vietnamien Nguyen Van Thieu une condition préalable à toute discussion.

[2] La conférence de Genève de 1961-1962 aboutit le 23 juillet 1962 à la signature des accords sur la neutralité du Laos. Les pays membres de la conférence de Genève de 1961-1962 sont les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[3] Depuis quinze ans, la Chine s'en est tenue, au cours des conversations de Varsovie, à deux principes : évacuation de toutes les forces armées américaines de Taïwan et du détroit de Formose ; établissement entre les deux pays de relations basées sur les cinq principes de la coexistence pacifique. Pendant toute cette période, les États-Unis ont refusé de retirer leurs troupes de Taïwan et des détroits et de mettre fin à leur intervention dans les affaires intérieures de la Chine.

[4] Allusion au traité de défense mutuelle du 2 décembre 1954 entre Taïwan et les États-Unis.

économie et, à long terme, elle ne veut pas le devenir. Ce vocable contient en effet la « négation de l'égalité » qui doit régner dans les rapports entre États. La Chine et la France ont en commun « d'oser mépriser les superpuissances ».

5/ *Moyen-Orient*.

La conclusion américano-soviétique se fait jour dans cette partie du monde. L'Union soviétique « étend la main sur la Méditerranée » et l'Océan Indien. Israël, création artificielle des Américains, de l'ONU et des Soviétiques, doit avant tout évacuer les territoires occupés. M. Chou En-laï ne mentionne toutefois aucune solution sur le fond de l'affaire et, en particulier, sur l'avenir qui doit être réservé aux Palestiniens.

6/ *Allemagne*.

M. Chou En-laï développe l'argumentation exposée dans un récent commentaire du *Quotidien du Peuple* (mon télégramme n° 4081)[1]. « Berlin est une carte entre les mains de l'Union soviétique, carte qu'elle marchande pour améliorer son commerce extérieur ». Ainsi « elle mécontente le peuple de la RDA ». Les « revanchards allemands et les militaristes japonais » voient accroître leur influence en raison du développement économique accéléré de leur pays qui les oblige à rechercher et à protéger de nouveaux débouchés industriels.

7/ *Attitude de la Chine dans les relations internationales*.

La Chine veut « accroître sa force pour défendre sa souveraineté nationale, soutenir les peuples en lutte et avoir des relations avec les autres pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique ».

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1970*)

[1] Le télégramme de Pékin n°s 4081 à 4094 du 14 septembre 1970, non publié commente la position prise par la République populaire de Chine au sujet du traité signé le 12 août 1970 entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique en vertu duquel les deux États reconnaissent le *statu quo* des frontières en Europe. Pékin condamne sans appel l'initiative de Moscou et de Bonn.

169

M. SEBILLEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1261/EU. *Belgrade, 14 octobre 1970.*

Les dilemmes yougoslaves
Premières impressions de Yougoslavie

À la veille de l'entrevue que M. le Président de la République va avoir avec le maréchal Tito[1], j'aurais souhaité être en mesure de présenter au Département un jugement personnel sur la Yougoslavie. Mais je ne suis ici que depuis quatre mois[2] et c'est là un délai manifestement insuffisant pour prétendre juger et même comprendre un pays aussi complexe qui, à la vérité, m'apparaît encore sous la forme d'une série de dilemmes entre les termes desquels je ne saurais, jusqu'à plus ample informé, me prononcer.

Le premier de ces dilemmes saute aux yeux de tout Occidental qui arrive en Yougoslavie : celle-ci est-elle toujours, ou non, un pays communiste ? On est quelque peu tenté d'en douter quand on voit Belgrade si différente des autres capitales communistes, avec ses magasins presque luxueux, ses embouteillages, son animation, quand on contemple le spectacle quasi saint-tropézien de Dubrovnik, quand on traverse les campagnes slovènes, le dimanche matin, à l'heure de la grand messe, quand on entend les Yougoslaves parler, critiquer, chansonner en toute liberté.

Pourtant la Yougoslavie est encore, indubitablement un pays communiste et m'est avis qu'elle entend bien le rester. Le Parti – la Ligue des Communistes de Yougoslavie[3] – demeure « la force idéologique d'orientation » de la Nation. Et il ne borne pas là, dans la pratique, ses activités politiques ! Qui plus est il constitue un des éléments de l'unité nationale, dirigé tel qu'il l'est encore par des hommes venus de toutes régions, issus de toutes les classes sociales, qui y ont adhéré tout naturellement quand ils ont quitté ces formations de partisans où ils étaient entrés par patriotisme, beaucoup plus que par convictions idéologiques, mais qui étaient commandées et animées par les communistes et leur chef, Tito[4].

Mais le communisme auquel les Yougoslaves sont ainsi attachés est fort particulier : c'est « la voie yougoslave vers le socialisme ». Il repose

[1] Le maréchal Tito, président de la République yougoslave, effectue une visite à Paris le 23 octobre 1970.

[2] Pierre Sebilleau a remis ses lettres de créance au maréchal Tito le 2 juin 1970.

[3] La Ligue des communistes de Yougoslavie (LCY), appelée avant 1952 parti communiste de Yougoslavie (PCY), est un ancien parti politique fondé en 1919. Après la rupture Tito/Staline, en 1948, le parti prend le nom de LCY en 1952, lors du VIe Congrès, pour se distinguer des autres partis communistes européens demeurés fidèles à Staline. La LCY est le parti unique de la République fédérative de Yougoslavie.

[4] Pour un portrait et une biographie du maréchal Tito, se reporter à la note de l'ambassade de France à Belgrade du 9 octobre 1970, non reprise.

essentiellement d'abord sur ce nationalisme dont je viens de parler et, ensuite, sur des principes économiques et politiques qui en font, plus qu'aucun autre, un « communisme à visage humain ». L'essentiel de ces principes est l'autogestion, mis en pratique depuis 1950[1] et en vertu duquel les entreprises sont gérées librement par leurs propriétaires qui sont les membres de leur personnel. Il a incontestablement aidé la Yougoslavie à se relever de ses ruines après la guerre. Il donne encore de bons résultats, notamment dans des entreprises moyennes et dynamiques. Il est plus contestable dans les entreprises marginales où, les bénéfices étant minimes, les « propriétaires » sont mal payés et mécontents. Il est souvent tourné dans les firmes les plus considérables : banques, grandes usines, sociétés d'import-export, chaînes de magasins, dans lesquelles les « propriétaires », trop nombreux et dispersés, ont pratiquement abandonné la direction à une classe de jeunes technocrates, d'hommes d'affaires à l'Occidentale.

L'autogestion a eu plusieurs conséquences. La première a été une « désétatisation ». Le système centralisé à la manière soviétique qui avait été mis en place après la guerre s'est peu à peu modifié. Le gouvernement fédéral a vu ses moyens d'action diminuer dans le domaine économique comme dans le domaine politique. Le Plan est devenu indicatif. Les chefs d'industrie-fonctionnaires ont été remplacés par des élus. La police elle-même a vu ses effectifs sensiblement diminués après la chute de Rankovic en 1966[2]. Et cette désétatisation a facilité une « décentralisation » au profit des républiques fédérées, décentralisation dont les excès constituent un des éléments du malaise qui règne actuellement en Yougoslavie.

L'autogestion, en second lieu, n'a pas peu contribué à assouplir le régime de la propriété en Yougoslavie communiste et a abouti aux résultats actuels où les citoyens peuvent posséder appartement privé, résidence secondaire, auto et compte en banque, où les paysans sont petits propriétaires de 85 % du sol, où la transmission par héritage est admise.

Enfin, vers 1965, on s'est aperçu que l'autogestion risquait de périr si elle n'obtenait pas plus de liberté. Pour la sauvegarder, on n'a pas craint de procéder à une réforme inattendue en régime communiste : au retour à l'économie de marché. Il en est résulté un essor remarquable de l'économie yougoslave, en particulier de l'industrie, et une élévation très sensible du niveau de vie. Évidemment, la médaille a son revers : la Yougoslavie vit dans l'inflation, sa balance commerciale est en déséquilibre, les prix ne cessent de monter, et les salaires restent très bas, il y a du chômage, des

[1] Suite à un grand discours prononcé devant le Parlement le 28 juin 1950, Tito dépose lui-même un projet de « Loi fondamentale » sur l'autogestion des entreprises. Tout en maintenant la propriété étatique des entreprises, leur gestion serait déléguée à des collectifs ouvriers.

[2] Aleksandar Rankovic, ancien vice-président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, de nationalité serbe, né à Drazevac en 1909, adhère au PCY en 1928, membre du comité central et du bureau politique, il est pendant la guerre et jusqu'à son éviction l'un des plus proches collaborateurs du président Tito. Après 1945, Rankovic occupe les fonctions de ministre fédéral de l'Intérieur (1946-1952), vice-président du gouvernement fédéral (1953-1963), élu membre du comité central et du bureau politique lors des congrès de 1952, 1958, 1964. Accusé de stalinisme, il tombe en disgrâce en juillet 1966, est destitué de toutes ses fonctions et est exclu de la LCY.

grèves, de la vraie misère, on voit se creuser les inégalités sociales et s'élever des fortunes auxquelles la corruption n'est généralement pas étrangère. On se demande parfois comment certains travailleurs ne s'insurgent pas contre ce « communisme » qui est pour eux un leurre ! Et c'est là un autre élément, très important, du malaise actuel, encore qu'il soit, il faut le reconnaître, le lot de tous les pays en voie de développement intensif.

Le deuxième dilemme n'est pas moins évident lorsqu'on parcourt le pays : la Yougoslavie est-elle ou non une nation ? Le voyageur ne peut s'empêcher d'être frappé par les contrastes qu'il observe. Contraste entre les républiques fédérées : d'un côté la Slovénie et la Croatie, riches, développées, scolarisées, marquées par l'empreinte autrichienne, au surplus catholiques ; de l'autre la Serbie, la Macédoine, la Bosnie et le Monténégro, moins riches au point d'être souvent sous-développées, marquées par l'empreinte ottomane, orthodoxe et musulmane. Contraste entre l'esprit slave et l'esprit méditerranéen. Contraste entre l'Occident et l'Orient qui commence là où les Turcs ont passé.

Certes, il existe une tendance unitaire. Nombreux sont ceux qui se déclarent yougoslaves. Il n'est pas douteux que le particularisme vieillit et que la jeunesse est portée vers l'unitarisme. Et n'oublions pas ces éléments solides d'unité que constituent le souvenir des épreuves subies en commun, l'esprit « partisan », le Parti communiste et le maréchal Tito.

Pourtant, le particularisme provoque encore, et en ce moment même, je l'ai indiqué plus haut, des difficultés. Les Croates, en particulier, s'insurgent contre les Serbes qui, prétendent-ils, accaparent les places, monopolisent les crédits, les devises, prétendent tout diriger, comme au temps du roi Alexandre… ou du stalinisme. Le gouvernement central est forcé de tenir compte de ces revendications et de se livrer à une répartition alchimique des emplois et des fonds. Cela ne l'a pas renforcé. Et il s'est laissé à tel point grignoter par les républiques, au cours des dernières années, que le président Tito a cru devoir réagir récemment en proposant d'organiser une présidence collective[1], où toutes les républiques seront représentées, mais afin de mieux les lier et de restaurer, par là même, quelque peu l'autorité de l'exécutif fédéral.

Troisième dilemme : la Yougoslavie est-elle vraiment, comme elle le prétend, indépendante et équidistante des blocs de l'Est et de l'Ouest ?

L'histoire de ce pays depuis la guerre est dominée par l'événement capital que fut la rupture avec l'URSS et le *Kominform*, au printemps 1948[2]. Ceci

[1] Dans une allocution improvisée devant les militants du parti de Zagreb le 20 septembre 1970, Tito se prononce pour une réorganisation des structures de l'État depuis le sommet jusqu'à la base. Il annonce le projet de création d'une « présidence collective » de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, « organisme d'autorité qui assumera toutes les responsabilités ». Se référer à la dépêche de Belgrade n° 1196/EU du 26 septembre 1970, qui aborde la question du pouvoir présidentiel et de la succession du maréchal Tito.

[2] La rupture Tito/Staline, qui se produit en 1948, débute par un échange de courrier le 27 mars 1948, dans lequel le parti communiste d'Union soviétique adresse au parti communiste de

fait, et radicalement fait, la Yougoslavie n'a pas voulu, pour autant, basculer du côté de l'Ouest et elle a entrepris une politique d'indépendance et d'équidistance absolue.

Il n'était pas facile de vivre ainsi sur la corde raide. Au début la Yougoslavie y est tant bien que mal parvenue en équilibrant scrupuleusement ce qu'elle demandait et offrait à chacun des deux blocs, et elle continue du reste à le faire, ménageant tout particulièrement l'URSS. Puis elle a trouvé un balancier : la politique de non-alignement[1], dont le président Tito fut, en 1961, sinon l'inventeur, du moins le promoteur. Si ladite politique n'a, certes, pas atteint, sur le plan international, les objectifs ambitieux qu'elle s'était proposés, elle a parfaitement réussi sur le plan national yougoslave en facilitant la politique d'indépendance et d'équidistance et en fournissant, par surcroît, à Tito, un piédestal qui lui permet de parler plus haut qu'il ne pourrait le faire s'il parlait au nom de la seule Yougoslavie.

Mais si l'indépendance est réelle, jusqu'à présent, en va-t-il de même de l'équidistance ? J'ai été frappé de constater que toutes les personnalités yougoslaves auxquelles j'ai fait visite (y compris le chef de l'État) ont lancé devant moi une ou plusieurs pointes contre les Russes. Et quand on observe l'implantation de la défense nationale yougoslave – armée et « défense populaire généralisée » – on constate qu'elle est orientée vers un seul azimut : l'Est. Depuis la rupture de 1948, la Yougoslavie n'a pas cessé de craindre une réaction soviétique et la crise de Tchécoslovaquie a ravivé ses craintes. Qui plus est, elle continue à redouter une poussée russe vers la Méditerranée à travers son territoire : c'est peut-être anachronique, mais c'est ; et cela explique pourquoi Tito souhaite tellement, mais sans se faire d'illusions, voir intervenir, au Proche-Orient, une solution pacifique qui pourrait, à la longue, inciter les Russes et les Américains à s'éloigner de la Méditerranée.

Mais il ne faut pas se dissimuler que l'équidistance absolue et, à plus forte raison un penchant vers l'Ouest, ne sont pas approuvés par tous les Yougoslaves. La Russie garde des partisans : communistes conservateurs, nostalgiques de l'étatisme et de l'autorité, vieux Serbes et panslavistes invé-

Yougoslavie une lettre lui reprochant de critiquer le socialisme soviétique et de manquer de démocratie interne. Les échanges de lettres se multiplient, 13 avril 1948, 4 mai, 17 mai, le parti yougoslave répond en niant les accusations soviétiques. Le 28 juin, Tito n'assiste pas au 3e congrès du *Kominform* (organisation centralisée du mouvement communiste international créée le 27 septembre 1947) à Bucarest. Les autres partis émettent une condamnation collective du parti yougoslave qui est exclu de l'Organisation et accusé de dérive nationaliste. L'URSS et la Yougoslavie se réconcilient en juin 1955, après la mort de Staline. L'URSS reconnaît ses torts vis-à-vis de son ancien allié qui ne réintègre cependant pas le bloc de l'Est et poursuit sa propre expérience du socialisme. Le *Kominform* est dissout en avril 1956. Sur les entretiens soviéto-yougoslaves de Brioni et la déclaration commune du 2 juin 1955, voir *D.D.F.* 1955-I, n° 336.

[1] La déclaration de Brioni (Yougoslavie) du 19 juillet 1956, initiée par Gamal Abdel Nasser, le maréchal Tito et le pandit Nehru marque l'origine de la politique de non-alignement, qui vise à se protéger de l'influence des États-Unis et de l'URSS. Le terme de « non-alignement » a été prononcé par le Premier ministre de l'Inde, Nehru, lors d'un discours en 1954 à Colombo, dans lequel le pandit décrit les cinq piliers sur quoi fonder les relations sino-indiennes. Ces principes serviront de base au mouvement des non-alignés. La première conférence au sommet des pays non alignés s'est tenue à Belgrade du 1er au 6 septembre 1961. Se reporter à *D.D.F.* 1961-I, n° 27 et *D.D.F.* 1961-II, nos 1 et 99.

térés, officiers qui ont été formés dans les écoles d'URSS et travaillent avec du matériel soviétique. C'est probablement une tendance quelque peu vieillissante, mais elle existe et pourrait refaire surface dans certaines circonstances.

Dernier dilemme qui ne concerne que nous, Français : la France occupe-t-elle en Yougoslavie la même place qu'autrefois ?

Le monument à la France de Mestrovic[1] domine toujours Belgrade ; pour les Serbes, la France est toujours une seconde patrie ; la fidélité des anciens combattants de la guerre 1914-18 reste émouvante ; l'enseignement du français fait toujours des progrès[2] ; Paris demeure un phare pour les intellectuels yougoslaves, y compris les jeunes et les contestataires.

Mais l'anglais progresse beaucoup plus vite que le français ; notre influence, qui reste forte dans les républiques les moins développées : Serbie, Macédoine, Monténégro, diminue en Bosnie et en Slovénie, malgré les efforts que nous y faisons ; l'armée, nous l'avons vu, est de formation russe ; l'industrie regarde vers les États-Unis ; le commerce se fait avec l'Allemagne et l'Italie ; les ouvriers émigrants vont plus volontiers en Allemagne, où ils sont mieux payés, qu'en France ; la Ligue des Communistes Yougoslaves s'entend infiniment mieux avec le Parti communiste italien qu'avec le PCF.

Et puis, beaucoup de Yougoslaves qui aiment la France font du dépit amoureux. Ils ont l'impression de ne pas être payés de retour. Sensibles et même susceptibles, ils ont souffert de ne pas recevoir certaines visites qui ont été faites aux Roumains[3] et aux Polonais[4]. Ils s'imaginent que nous ne recherchons pas le contact avec eux sur le plan politique. Et sur le plan économique, ils constatent que nos hommes d'affaires, même depuis la visite de M. Giscard d'Estaing[5], ne font guère d'efforts pour développer leurs relations avec la Yougoslavie. Tout ceci ne nous a certes pas fait gagner du terrain, mais peut encore, sans doute, être rattrapé.

Mais ces dilemmes qui me paraissent impressionnants le sont-ils autant pour les Yougoslaves ?

Je me demande en particulier si le premier, le principal, les gêne tellement ! Ils admettent fort bien, semble-t-il, la coexistence, dans le régime politique et économique sous lequel ils vivent, d'éléments communistes et d'éléments capitalistes. Ils ne diffèrent d'avis que sur les proportions et ce serait, je crois, une erreur de penser, comme certains observateurs étrangers, que leur idéal serait une Yougoslavie communiste en apparence et

[1] Le monument de la reconnaissance à la France, œuvre du sculpteur croate Ivan Mestrovic, qui orne le parc de Kalemegdan à Belgrade, a été érigé en 1930, illustration de la fraternité d'armes des soldats serbes et français durant la Première Guerre mondiale.

[2] Le lecteur de la dépêche a inscrit un point d'interrogation devant la phrase : « l'enseignement du français fait toujours des progrès ».

[3] Le général de Gaulle s'est rendu en visite d'État en Roumanie du 14 au 18 mai 1968.

[4] Le général de Gaulle a effectué une visite officielle en Pologne du 6 au 12 septembre 1967.

[5] Du 21 au 23 juin 1970. Voir *D.D.F.* 1970-I.

capitaliste en réalité. Il en va de même du second dilemme : entre la centralisation de type stalinien et la décentralisation abusive, les Yougoslaves trouveront peut-être un compromis.

Il est évident que, dans la pratique, tout ceci provoque des contradictions, des à-coups, des volte-face et, tranchons le mot, un désordre qui ne facilite pas l'existence de la nation. Mais qui facilite singulièrement celle des individus : « Notre désordre est la plus sûre garantie de nos libertés », me disait un ami yougoslave quelque peu ci-devant !

Ce désordre n'est peut-être pas très redoutable pour la Yougoslavie tant que le président Tito sera là. Il en a l'habitude et sait le pallier. Mais il en connaît aussi les limites et c'est pourquoi, les jugeant sans doute dépassées, il souhaite aujourd'hui, modérer les excès de la décentralisation – voire ceux du « dépérissement de l'État », partant de l'autogestion – en renforçant l'exécutif fédéral.

Et du même coup il s'efforce, en proposant de créer, autour de lui, une présidence collective, d'assurer, de son vivant, sa succession. Il faut espérer qu'il réussira à mettre sur pied un compromis, boiteux peut-être, mais viable. Sinon, après lui, il se pourrait que les Yougoslaves se trouvent confrontés avec leurs dilemmes d'une façon qui, cette fois, ne comporte plus de compromis, ni d'échappatoire. S'il leur faut choisir entre un éclatement de leur pays et le maintien de son unité, on peut penser que les facteurs dont je parlais (souvenir des épreuves subies en commun, esprit partisan, parti communiste) et la conscience de leur avenir les porteraient à rester unis. Mais si, autre hypothèse possible, ils ont à faire face à un retour des communistes conservateurs, centralisateurs, étatistes, prosoviétiques, appuyés par certains éléments de l'armée… et peut-être par la menace d'une intervention étrangère, je crois vraiment, dans l'état actuel de mon information, qu'il faudra les écraser militairement pour les contraindre à renoncer à leur « indépendance » et même à leur « voie yougoslave vers le socialisme ».

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, nº 289*)

170

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. Circulaire n° 330[1]. *Paris, 14 octobre 1970, 12 h. 52.*

8e session des consultations ministérielles franco-japonaises

La 8e session annuelle des consultations franco-japonaises au niveau des ministres des Affaires étrangères s'est tenue à Paris le 1er et 2 octobre. M. Aichi[2] a été reçu en audience, le 2 octobre, par M. le Président de la République[3]. Des conversations ont également eu lieu au niveau des fonctionnaires, la délégation japonaise comprenant notamment M. Arita[4], directeur d'Europe, et M. Suzuki[5], directeur adjoint des Affaires économiques.

Le ministre japonais s'est efforcé de donner de son pays l'image d'une nation tout à la fois pacifique, libre-échangiste et orientée vers la coopération internationale. Il a rappelé que le Japon n'entendait pas remettre en vigueur le service militaire obligatoire, qu'il était décidé à n'envoyer sous aucun prétexte des troupes à l'étranger et qu'il persistait dans son refus de se doter d'un armement nucléaire. Il a d'autre part insisté sur la volonté du Japon d'ouvrir son pays aux importations et aux investissements étrangers, ainsi que sur l'effort croissant qu'il accomplissait en matière d'aide aux pays en voie de développement.

Les échanges de vues n'ont pas révélé de différences appréciables dans les analyses sur la situation en Europe, en Afrique ou au Moyen-Orient, à propos de laquelle les Japonais ont surtout posé des questions. M. Aichi a manifesté un intérêt particulier pour les conséquences possibles du traité germano-soviétique[6], notamment en ce qui concerne l'influence de l'URSS en Europe orientale, les perspectives d'accord à Berlin et l'entrée éventuelle des deux Allemagnes à l'ONU. Il a approuvé la décision de la France de maintenir son embargo sur les armes destinées aux belligérants du Moyen-Orient et exprimé le souhait que notre pays intensifie son action en faveur de la paix dans cette région.

[1] Ce télégramme est signé pour ordre par Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais directeur des Affaires politiques au Département depuis 1965.

[2] Kiichi Aichi, ministre japonais des Affaires étrangères depuis 1968.

[3] Georges Pompidou est le 19e président de la République française, depuis le 20 juin 1969.

[4] Kiichi Arita, directeur d'Europe au ministère japonais des Affaires étrangères.

[5] Zenko Suzuki, directeur général adjoint des Affaires économiques depuis 1967.

[6] Le traité germano-soviétique signé à Moscou le 12 août 1970, inaugure l'*Ostpolitik* en ce qu'il ouvre la voie à la normalisation diplomatique et confirme le *statu quo* pacifique territorial entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne.

Pour ce qui est de l'Afrique, la France et le Japon ayant été critiqués par certains États pour leurs relations économiques avec Le Cap[1], les deux ministres ont estimé souhaitable une conjonction des efforts dans les réunions internationales pour tenter d'orienter les débats suscités par l'« apartheid » vers plus d'objectivité et de modération. Ils sont convenus d'encourager la coopération économique franco-japonaise sur le continent africain, comme en d'autres régions à l'image de ce que les deux pays ont entrepris au Niger. M. Aichi a demandé l'aide de la France pour obtenir que certains États (Madagascar, Niger, Côte d'Ivoire) renoncent à se prévaloir de l'article 35 du GATT[2] pour limiter les importations japonaises. M. Schumann[3] a suggéré de traiter ce problème sur un plan bilatéral avec les pays intéressés.

L'examen de la situation en Asie, en revanche, a confirmé certaines différences dans les points de vue.

M. Schumann a fait part au ministre japonais des impressions recueillies par M. Bettencourt[4] à Pékin, notamment en ce qui concerne le réveil de la diplomatie chinoise et les raisons qui nous incitaient plus que jamais à persévérer dans la poursuite du dialogue avec la Chine. M. Aichi a fait état du désir de son gouvernement d'engager lui aussi un dialogue avec la République populaire, tout en ajoutant que le moment « n'était pas encore venu ». En manière d'explication, il a insisté sur l'hostilité accrue manifestée par Pékin à l'égard de son pays, mais il a aussi marqué l'intérêt que Tokyo continuait de porter à Formose et au maintien de sa présence aux Nations unies.

À propos de l'Indochine, M. Aichi s'est surtout intéressé à la situation au Cambodge, exprimant l'opinion que le gouvernement Lon Nol[5] se renforçait. M. Schumann a exposé la position française sur le problème cambodgien et, d'une manière générale, les raisons pour lesquelles nous pensions qu'il existait en Indochine des possibilités de règlement fondées sur la création d'une zone de paix et de neutralité. M. Aichi a souligné que l'aide japonaise au Cambodge demeurait strictement humanitaire. Il a déclaré que son pays s'efforçait d'obtenir des États-Unis confirmation qu'après le retour d'Okinawa au Japon les B.52 qui y seront basés ne seront pas utilisés dans le conflit indochinois. Pour l'avenir il songeait surtout à apporter une aide économique à cette région dont il espérait bien qu'elle ne tomberait pas sous l'emprise communiste.

Évoquant la nouvelle orientation résolument libérale de la politique économique du Japon et l'accélération de son programme de libération des

[1] Le Cap est la capitale parlementaire de la République d'Afrique du Sud, au côté de Pretoria (capitale administrative) et de Bloemfontein (capitale judiciaire).

[2] Article 35 du GATT s'intitule : « Non-application de l'accord entre certaines parties contractantes ».

[3] Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] André Bettencourt, ministre des Affaires culturelles depuis le 9 octobre 1970.

[5] Le général Lon Nol, ministre de la Défense du gouvernement Sihanouk, dépose le prince Sihanouk, le 18 mars 1970 et instaure un régime anti-communiste.

importations et des investissements, la délégation nippone a exprimé l'espoir que ces mesures seraient de nature à atténuer les tendances protectionnistes qui se manifestent actuellement aux États-Unis et qui suscitent une grande inquiétude à Tokyo.

Toutefois, contrairement à la suggestion du directeur général du GATT[1], le gouvernement nippon estime inutile, dans l'état d'incertitude où l'on se trouve actuellement quant aux résultats des discussions en cours à Washington sur la législation protectionniste américaine, de procéder à de nouvelles conversations à quatre à Genève sur ces problèmes.

Interrogés sur leurs intentions quant au renouvellement de l'accord international sur le commerce des textiles de coton, les Japonais ont clairement marqué qu'ils n'envisageaient pas d'y procéder tant que ne serait pas en vue la solution du différend qui les oppose aux États-Unis au sujet des textiles autres que le coton.

En revanche, le gouvernement de Tokyo pourrait lever sa réserve concernant le groupe de travail sur les textiles dont la mise en place avait été envisagée cet été à Genève. Craignant toutefois que les travaux de cet organe ne conduisent à l'extension aux autres fibres de l'accord international sur le coton, les Japonais estiment cependant qu'il devrait être entendu que l'on s'attachera essentiellement à rechercher les moyens de parvenir à une plus grande libéralisation du commerce international des textiles. Ils admettent cependant qu'une rédaction en ce sens du mandat du groupe ne répondrait pas aux préoccupations des États-Unis.

Tout en réaffirmant son désir de voir aboutir favorablement les négociations tendant à la conclusion d'un accord commercial entre la Communauté et le Japon, M. Aichi a rappelé les vives réserves de son pays quant à l'insertion d'une clause de sauvegarde dans cet accord, le recours éventuel à l'article XIX du GATT[2] offrant aux Six, à son sens, une protection suffisante en cas de perturbation de leur marché.

Enfin, les Japonais ont manifesté leur inquiétude devant la multiplication des accords d'association conclus par la CEE[3] avec des pays africains ou méditerranéens. Il leur a été répondu que ces arrangements au demeurant conformes aux règles du GATT[4], répondent à des impératifs historiques et géographiques dont l'importance ne saurait être négligée.

La délégation japonaise a rappelé que le Japon entendait d'ici 1975 consacrer 1 % de son produit national brut (soit 4 milliards de dollars) à l'aide aux pays en voie de développement. Compte tenu de la proximité des positions des deux pays sur le problème du déliement de l'aide, les Japonais ont, à

[1] Le directeur général du GATT est M. Olivier Long depuis le 6 mai 1968.

[2] Article 19 du GATT s'intitule : « Mesures d'urgence concernant l'importation de produits particuliers ».

[3] La CEE (Communauté économique européenne), organisation supranationale créée en 1957 pour mener une intégration économique (dont le marché unique entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, et les Pays-Bas).

[4] Le GATT, (*General Agreement on Tariffs and Trade*), en français (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), fut signé le 30 octobre 1947 par 23 pays.

notre demande, accepté que des contacts soient maintenus à ce propos entre les délégations française et nippone à l'OCDE[1].

Dans le domaine bilatéral les Japonais ont fait état du contre-projet d'accord qu'ils ont établi concernant la coopération des deux pays pour l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. M. Schumann a approuvé l'idée d'un contrôle bilatéral qui pourrait être mis en œuvre aussi longtemps qu'un accord entre la France, le Japon et l'AIEA[2] n'aurait pas été conclu ou que le Japon n'aurait pas ratifié le TNP[3]. Le ministre a confirmé d'autre part que nous étions prêts à poursuivre à Tokyo la mise au point du projet d'accord. Au sujet du TNP, M. Aichi a indiqué que le Japon réservait sa position quant à la ratification du traité considérant que l'égalité n'était pas assurée entre les pays détenteurs d'armes nucléaires et les pays non détenteurs.

M. Aichi n'en a pas moins exprimé l'intérêt que le Japon portait à ses relations avec la France en ce domaine précisément en raison de la liberté d'attitude que nous avions conservée à l'égard du TNP.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, 1968-1972, 1970, nº 309)

171

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4364 à 4371. *Pékin, 15 octobre 1970.*

(*Reçu* : 12 h. 16).

Réservé.

Conversation entre le président Mao Tsé-toung
et M. Couve de Murville

Je me réfère à mon télégramme nos 4360 à 4363[4].

Le président Mao Tsé-toung a reçu M. Couve de Murville hier en fin d'après-midi, pendant une heure et demie. Le Premier ministre Chou

[1] L'OCDE, (Organisation de coopération et de développement économiques), fondée le 14 décembre 1960 et dont 20 pays ont signé la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

[2] L'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), organisation internationale autonome, fondée en 1957, basée à Vienne (Autriche) sous l'égide de l'ONU. Elle rend un rapport annuel à l'Assemblée générale de l'ONU et à chaque fois que le demande le Conseil de Sécurité. Elle cherche à promouvoir les usages pacifiques de l'énergie nucléaire et à limiter le développement de ses applications militaires.

[3] Le TNP (Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires), traité international signé le 1er juillet 1968 pour une durée de 25 ans, est entré en vigueur le 5 mars 1970, après qu'il eut été ratifié par les gouvernements dépositaires (États-Unis, Royaume-Uni, URSS) et quarante autres États signataires.

[4] Le télégramme de Pékin nos 4360 à 4363 du 15 octobre, non publié, relate le voyage effectué en province par M. et Mme Couve de Murville, les visites et les réceptions auxquelles ils ont été conviés.

En-laï, Kang Sheng[1], numéro cinq du comité permanent du bureau politique, et Lo Kuei-po, vice-ministre des Affaires étrangères étaient présents lors de l'entretien qui a suivi la séance de photographie traditionnelle à Pékin en de telles circonstances.

De cette conversation, qualifiée d'amicale par la presse chinoise, et à laquelle j'ai participé aux côtés de M. Couve de Murville, je relève les points suivants avant d'en faire parvenir au Département, le compte rendu intégral par une prochaine valise[2].

1/ *Problème de la guerre.*

« L'histoire nous enseigne que ce sont les guerres défensives qui sont les meilleures » nous déclare le président Mao Tsé-toung en se référant à la Révolution française et à la résistance française et chinoise au cours de la deuxième guerre mondiale.

Quant aux armes atomiques que la Chine possède et développe, elles en sont au stade expérimental. La Chine est décidée à ne pas les utiliser la première. Mao Tsé-toung se dit d'accord avec nous pour en interdire la possession à l'Allemagne et au Japon.

En ce qui concerne l'avenir, il se montre sceptique sur la possibilité d'un conflit atomique, simplement, la Chine, comme la France, refuse le monopole atomique des deux supergrands.

2/ *Encerclement de la Chine.*

Le président Mao nous entretient longuement de la « grande Révolution française », celle de 1789, et se montre particulièrement intéressé par le personnage de Napoléon. À travers les développements qui portent aussi sur la « Marseillaise » et la Commune de Paris, perce le parallèle qui s'établit dans l'esprit du dirigeant chinois entre la résistance victorieuse des révolutionnaires français à l'encerclement et la situation actuelle de la Chine où « les États-Unis se sont substitués au Japon ». Toutefois, il n'est pas fait mention de l'Union soviétique à ce propos.

3/ *Situation intérieure de la Chine.*

Le président Mao s'affirme partisan du retour à l'ordre. Il critique « les mauvais éléments qui ont brûlé le bureau du chargé d'Affaires britannique »[3]. En 1969, dit-il, « la révolution culturelle était terminée en tant

[1] Kang Cheng, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, également membre du Comité permanent du bureau politique du parti communiste.

[2] Le compte rendu *in extenso* de l'entretien du 14 octobre 1970 entre le président Mao Tsé-toung et M. Couve de Murville est transmis sous le n° 844/AS, Pékin, 29 octobre 1970 et classé dans le dossier d'archives : *direction Asie-Océanie, Chine, 1968-1972, politique extérieure, voyages de personnalités, 1970, n° 755.*

[3] M. Denson, chargé d'Affaires de Grande-Bretagne à Pékin, a été détenu le 22 novembre 1969 pendant soixante-dix minutes dans un poste de police où il avait été amené par « les masses » alors qu'il se promenait dans une ruelle de Pékin. Dès le 24 novembre, M. Denson sollicitait une audience au *Waï Chiao Pu* (ministère chinois des Affaires étrangères) pour protester contre le traitement dont il avait été l'objet au mépris de son statut diplomatique. Sur cette affaire et les

que climat, mais le travail restait à faire ». Toutefois, il élude une question précise de ma part sur l'évolution des institutions[1] dans les mois qui vont venir et se contente d'acquiescer au fait que le gouvernement chinois a retrouvé sa liberté d'action.

4/ *Politique extérieure de la Chine.*

Le président chinois se montre curieux de connaître l'opinion de M. Couve de Murville sur l'Angleterre d'aujourd'hui. Il souligne en passant que « l'Italie ne veut pas la guerre ».

Puis, en se définissant lui-même au passage, Mao esquisse en ces termes la stratégie chinoise.

« Je suis peut-être du centre-gauche. En fait je ne suis pas tellement à gauche. Les étrangers disent en effet que je suis mauvais, belliciste ; que j'aime la guerre, que je veux agresser les autres. Ce qui est vrai, c'est que nous soutenons la révolution de tous les peuples du monde. Nous ne le cachons pas ; mais la révolution appartient à chaque peuple. Les Chinois ne peuvent pas la faire pour les autres ».

5/ *Impression d'ensemble.*

Le président Mao nous est apparu en bonne santé, fumant pendant toute la durée de l'entretien un de ces petits cigares qu'il affectionne. Il semble convaincu de porter en lui une vision historique et planétaire des affaires mondiales. S'il affecte parfois de prendre une certaine distance par rapport au cours de l'entretien, il reprend vite avec force la direction de la conversation. Chargé d'un message philosophique, Mao ne paraît pas s'occuper outre mesure de « l'intendance » de cette Chine qu'il considère comme encore arriérée. Pendant l'entretien, il sollicite volontiers l'opinion de Chou En-laï dès que des problèmes actuels et concrets sont envisagés. En l'absence du vice-président Lin Piao, le Premier ministre nous a paru bénéficier de la pleine confiance du président. Je note enfin l'intérêt que Mao porte aux « grands hommes » et la mention qui a été faite à plusieurs reprises de l'action du général de Gaulle.

(Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1970)

commentaires auxquels elle donne lieu, se reporter au télégramme de Pékin n°s 2377 à 2379 du 28 novembre 1969, non reproduit. Dans le verbatim de cet entretien, on relève cette réflexion du président Mao Tsé-toung : « cela résulte de l'action de mauvais éléments. On les appelle « membres du mouvement du 16 mai ». « C'est une clique contre-révolutionnaire ».

[1] Le IXe congrès du parti communiste chinois s'est ouvert le 1er avril 1969. Ses objectifs étaient les suivants : 1-recevoir et discuter le rapport politique du comité central ; 2- déterminer l'orientation politique du parti ; 3-procéder éventuellement à la révision des statuts ; 4-élire les membres du nouveau comité central.

172

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 515 à 521. *Ouagadougou, 15 octobre 1970.*

(*Reçu* : 13 h. 24).

Visite du général Lamizana à Paris

Le gouvernement voltaïque vient de préparer avec une fébrilité inaccoutumée le voyage du général Lamizana à Paris[1].

Les ministres, ceux du Plan[2], des Finances[3] et de l'Éducation nationale[4] en particulier, ont fortement poussé le président de la République à solliciter un accroissement de l'aide française. Ils ne m'ont pas caché qu'ils estimaient que la Haute-Volta n'était pas traitée aujourd'hui selon ses mérites et qu'elle était même « pénalisée pour sa bonne gestion » par rapport à bien d'autres États africains qui sont constamment au bord de la faillite ou qui traitent avec désinvolture les intérêts français.

Mais le général Lamizana n'est pas homme à formuler tout haut de tels griefs ni à vouloir exercer sur nous le moindre chantage. Parfaitement conscient des avantages de notre coopération, bien adaptée aux besoins réels du pays et souple dans ses procédures, il se propose seulement d'attirer l'attention de M. le Président de la République sur l'importance d'une augmentation même légère, de notre aide pour un pays encore très pauvre, mais dont la rigueur financière exemplaire garantit qu'il en saura faire le meilleur usage.

Des différents sujets que le général Lamizana souhaiterait évoquer, je retiens les suivants :

1) *Blocage du taux des pensions des anciens combattants.*

Le général Lamizana, qui s'est employé très loyalement à apaiser les remous suscités par le dernier congrès des anciens combattants à Ouagadougou[5], m'a demandé à maintes reprises quand nous comptions

[1] Le général Lamizana, président de la République de Haute-Volta, après un premier séjour strictement privé en France du 14 au 17 octobre 1970 et un voyage aux États-Unis, où il prononcera un discours de l'Assemblée générale des Nations unies, doit revenir à Paris le 26 octobre pour un séjour officiel jusqu'au 30 octobre. Il sera reçu le 27 par le président Pompidou.

[2] M. Pierre-Claver Damiba est ministre du Plan et des Travaux publics depuis le 6 avril 1967.

[3] L'intendant militaire Garango est le ministre des Finances de la République de Haute-Volta depuis 1966.

[4] M. Moïse Lankoande est ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports depuis le 6 avril 1967.

[5] Le congrès constitutif des unions fraternelles des Anciens combattants des pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar s'est tenu à Ouagadougou du 26 au 28 février 1970. Il fait suite à des initiatives prises par les délégués des Anciens Combattants invités par le gouvernement français à l'occasion du 14 juillet 1969. Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes de Ouagadougou nos 123 à 126 et 136 à 139 des 26 février et 2 mars 1970, publiés dans *D.D.F.* 1970-I.

pouvoir abroger l'article 17 de la loi des finances de 1960 et il compte en parler à nouveau à M. le Président de la République. Comme le sait le Département, la discrimination instituée par ce texte est particulièrement sensible dans un pays qui a été l'un des principaux réservoirs de nos troupes d'outre-mer et risque de peser de plus en plus lourdement sur l'état d'esprit à notre égard.

2) *Télécommunications.*

Le gouvernement voltaïque escompte que nous accepterons de financer la liaison hertzienne Ouagadougou-Côte d'Ivoire que vient d'étudier une société française (Sofrecom)[1].

Des entreprises américaines[2] et canadiennes s'intéressent beaucoup à ce projet qui sera l'amorce de développement considérable dans toute l'Afrique de l'Ouest. Il serait extrêmement souhaitable que notre industrie puisse se placer dès maintenant.

3) *Fourniture de matériels à l'armée voltaïque.*

Le général Lamizana exprimera sa satisfaction pour l'exécution du plan quinquennal (1969/73) d'aide aux forces armées voltaïques qui a permis de faire face au plus pressé. Il est particulièrement sensible à notre récente décision d'anticiper sur le programme 1971 en livrant dès cette année 18 Jeeps, 4 camionnettes et un avion Cessna. Il insistera pour obtenir en outre quelques matériels usagés de l'armée française, véhicules blindés sur roue et quelques pièces d'artillerie, le tout destiné principalement dans son esprit à maintenir le moral de ses cadres et à asseoir le prestige de l'armée.

4) *Centre d'enseignement supérieur de Ouagadougou*[3].

Créé en accord avec nous pour assurer la formation des cadres voltaïques en fonction aussi étroite que possible des besoins du pays, cet établissement n'a été doté jusqu'ici que d'une subvention de 50 millions CFA. Son installation (bâtiment et équipements) nécessiterait une seconde tranche d'une centaine de millions de CFA en deux ans, chiffre que nos interlocuteurs estiment bien modeste par rapport à l'aide que nous fournissons dans le même domaine aux voisins de la Haute-Volta.

5) *Investissements privés français en Haute-Volta.*

Le gouvernement voltaïque se plaint de l'insuffisance de nos investissements privés et souhaiterait qu'ils fussent stimulés par les autorités fran-

[1] Sofrecom ou Société française d'étude et de réalisation d'équipements de télécommunications est créée le 19 décembre 1966. L'évolution de Sofrecom suit celle du développement des télécommunications. Sa vocation est d'accompagner sur les cinq continents les principaux acteurs des télécommunications en matière de technologies de l'information et de la communication.

[2] L'entreprise américaine GTE (*General Telephone and Electronics corporation*).

[3] Sur ce sujet, se reporter à la note de mars 1970, non reproduite, intitulée : *l'enseignement supérieur en Haute-Volta* qui analyse les difficiles transformations de l'ancien centre préparatoire à l'Enseignement supérieur de Ouagadougou en un centre d'Enseignement supérieur dans la perspective de devenir une université à la mesure du pays.

çaises. Il cite ainsi un projet d'installation par Michelin d'une usine de pneumatiques pour cycles qui est au point mort, alors que tous les avantages demandés lui ont été accordés.

6) *Chemin de fer de Tambao*[1].

Le général Lamizana reviendra peut-être enfin sur sa demande de participation française à la construction du chemin de fer qui permettrait la mise en exploitation du manganèse de Tambao. Aucun élément nouveau n'est venu inciter les autres sources de financement à s'intéresser à ce projet et l'on souhaiterait ici que nous aidions au moins la Haute-Volta à trouver les concours extérieurs nécessaires en manifestant notre intérêt pour la seule richesse minière de quelque importance du pays.

(*DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, politique étrangère, voyages de personnalités voltaïques en France, 1970-1975*)

173

M. Wapler, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1203/EU[2]. *Ankara, 15 octobre 1970.*

Situation des travailleurs turcs en France

De temps à autre, la presse turque appelle, en passant, l'attention sur les conditions de vie des travailleurs turcs en France qu'elle dépeint habituellement sous des couleurs sombres. Cette fois plusieurs journaux et la radio

[1] Situé à l'extrémité nord-est du territoire de la Haute-Volta, le gisement de manganèse de Tambao fut découvert en 1960 par le Bureau de Recherches géologiques et minières (BRGM) qui a effectué les premières recherches en 1961 et 1962. Le gisement de Tambao peut être considéré comme reconnu de façon satisfaisante. Il reste à effectuer une étude de la valeur des minerais carbonatés qui, bien qu'exceptionnellement riches, posent un problème de traitement. Des études sont encore en cours quant aux conditions d'évacuation possible du minerai : rail, voie fluviale (Niger), pipe-line, route. Le gouvernement voltaïque souhaiterait la prolongation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou, qui stimulerait le développement de l'ensemble du nord-est du pays. Le seul coût de la voie ferrée serait de l'ordre de 7 milliards de F CFA. Son amortissement exigerait, semble-t-il, au moins une vingtaine d'années d'utilisation à raison de 500 000 tonnes par an, ce qui correspondrait à l'épuisement des minerais oxydés. Voir la note n° 544/DAM du 19 octobre 1970, non publiée, passant en revue la situation économique et financière de la Haute-Volta.

[2] Cette dépêche comporte les annotations manuscrites suivantes : « M. Pourchel, voir avec C.A. (conventions administratives) pour répondre au dernier paragraphe », signé du Cauzé de Nazelle.

Jean Pourchel, conseiller des Affaires étrangères, affecté à la direction d'Europe (Europe méridionale) depuis janvier 1969.

Xavier du Cauzé de Nazelle, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe depuis 1969.

« Ai appelé l'attention de Mademoiselle J. Bertrand aux Conventions administratives. Les services de M. de Chambrun traitent l'affaire ».

même se sont emparés d'une déclaration de Sevket Akyürek, sénateur d'Istanbul, selon laquelle il ferait appel à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe[1], dont il est membre et qui se réunit sous peu[2], pour exiger l'amélioration de la « situation sociale déplorable » des 25 000 (sic) ouvriers turcs travaillant en France (cf. annexe à cette dépêche).

Ce chiffre de 25 000 est nettement exagéré : le nombre des travailleurs turcs en France s'élèverait en effet à 6 ou 7 000. Il n'en demeure pas moins que leur sort préoccupe l'opinion publique de ce pays même si – aussi défectueuses quelles soient – leurs conditions de vie en France sont très supérieures à celles des ouvriers en Turquie.

L'attention avait déjà été appelée sur cette situation, en juillet dernier, par le R.P. Garnier, curé d'une paroisse de la Côte d'Or, qui avait fait la grève de la faim, on s'en souvient, pour protester contre le sort discriminatoire fait aux travailleurs turcs par une entreprise de la région. Le Père est venu cet été en Turquie et a été l'objet d'un accueil enthousiaste. Si sincère et désintéressée que puisse être son action, son intervention n'a pas contribué à apaiser ici les esprits.

Le Monde du 13 octobre qui vient de parvenir à cette ambassade, relate des incidents qui se seraient produits à Nancy où le propriétaire d'une brasserie, *Les deux hémisphères*, située près de la gare, aurait refusé de servir une trentaine de travailleurs turcs[3]. Le Comité nancéen du « Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (MRAP) »[4] a déposé, d'après *Le Monde*, une plainte à ce sujet devant le procureur de la République.

Sans en exagérer l'importance, il faut reconnaître que le séjour en France pose aux travailleurs turcs, qui appartiennent à un monde différent du

Jacqueline Bertrand, conseiller des Affaires étrangères, affectée au service des Conventions administratives et Affaires consulaires (Questions sociales et d'établissement) depuis novembre 1959.

Gilbert Pineton de Chambrun, ministre plénipotentiaire, directeur des Conventions administratives et Affaires consulaires depuis mars 1965.

[1] Le Conseil de l'Europe, organisation gouvernementale, a été fondé le 5 mai 1949 par le traité de Londres. Dans le cadre de son objectif de promouvoir les droits de l'homme, il s'est doté le 4 novembre 1950 de la Convention européenne des droits de l'homme qui entre en vigueur en 1953. La Cour européenne des droits de l'homme est créée le 18 septembre 1959 en vue de faire respecter la Convention. Les membres fondateurs sont les suivants : Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède. La Turquie y adhère le 9 août 1949. Le siège du Conseil de l'Europe est à Strasbourg.

[2] La Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe se réunit à Paris du 12 au 17 octobre 1970.

[3] 1970, marque le début de la crise de l'industrie sidérurgique en Lorraine dont les conséquences sociales sont dramatiques.

[4] MRAP : Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la Paix est créé le 22 mai 1949 par des membres du Mouvement national contre le Racisme (MNCR), de la Ligue internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) et du mouvement des Francs-Tireurs et Partisans-Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI), ainsi que par diverses personnalités parmi lesquelles le peintre Chagall. Le MRAP ne cesse de combattre toutes les formes de racisme, d'agir pour l'amitié entre les peuples et pour l'égalité des droits entre tous les êtres humains. Les luttes historiques du MRAP : contre l'antisémitisme, contre l'*apartheid* en Afrique du Sud, contre la ségrégation et pour le droit des minorités, contre le colonialisme et ses implications racistes, contre le racisme à l'égard des Tsiganes et des immigrés.

nôtre, un problème à la fois d'ordre matériel et d'ordre moral. Même si les conditions de vie des travailleurs turcs en Turquie sont précaires et souvent défectueuses, ils s'attendent à trouver, dans les pays occidentaux, un traitement tout à fait différent, sinon, pourquoi s'expatrieraient-ils ? Sans doute la Convention de sécurité sociale[1] récemment conclue entre la Turquie et la France accordera-t-elle des avantages appréciables aux travailleurs turcs ; mais ceux-ci demandent, avant même le bénéfice des lois sociales, des conditions de vie décentes, dans des locaux convenables et surtout une « hospitalité sans discrimination », qui ne leur rappelle pas, à tout moment, leur condition d'étrangers « sous-développés ».

De larges extraits de l'article publié par *Le Monde* sont reproduits ce matin par le *Yeni Gazete* sous le titre : « La situation pitoyable des ouvriers turcs en France »[2].

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir demander à l'Office national d'Immigration[3] une étude détaillée sur l'implantation des travailleurs turcs en France et sur leurs conditions exactes de vie (accueil, logement, loisirs). Ces indications me permettront, je l'espère, d'amener la presse turque à prendre une vue plus objective des choses.

ANNEXE

À la dépêche nº 1203/EU du 15 octobre 1970

Relations franco-turques

Sous le titre « Nous porterons à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe la question des mauvaises conditions d'existence dans lesquelles travaillent nos 25 000 ouvriers en France » et en gros caractères « Nous déposerons une plainte contre la France ! », le *Yeni Istanbul* écrit en tête de sa première page :

« Nous recourrons à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour demander l'amélioration de la situation sociale déplorable de nos vingt-cinq mille ouvriers travaillant en France.

« Le sénateur d'Istanbul du Parti de la Justice, Sevket Akyürek, est parti hier en avion à destination de la France, pour représenter la Turquie à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui se réunira du 12 au 17 octobre à Paris.

« Le délégué turc, qui a déclaré que la Commission s'arrêtera en particulier sur la situation sociale des ouvriers travaillant dans les pays étrangers, a dit :

« Vingt-cinq mille ouvriers turcs travaillent aujourd'hui en France. Lors de notre précédent voyage dans ce pays, nous avions constaté que leur situation sociale laisse beaucoup à désirer. Ce fait existe seulement en France. En Belgique, en Allemagne et en Suisse, les conditions d'existence de nos ouvriers ont été parfaitement organisées, compte tenu de leurs

[1] La Convention de sécurité sociale entre la France et la Turquie est paraphée le 27 septembre 1970.

[2] Voir ci-après.

[3] L'Office national de l'Immigration (ONI) est créé en 1945 auprès du ministère du Travail. Le général de Gaulle signe l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui crée l'Office et lui confie le monopole du recrutement en France des travailleurs étrangers. Le décret d'application du 26 mars 1946 lui donne le statut d'établissement public à caractère administratif et le charge de toutes les opérations de recherche, de sélection et d'acheminement des travailleurs étrangers ainsi que des opérations d'introduction de leur famille en France. L'ONI relève alors de deux ministères : le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et le ministère de la Santé publique et de la Population. Une antenne de l'Office national d'Immigration est ouverte à Istanbul depuis le 1er septembre 1969.

us et coutumes. Nous userons de toute notre influence pour demander au gouvernement français, en particulier au ministère des Affaires sociales, qui s'occupe de ces questions, d'assurer à nos ouvriers une situation sociale identique à celle dont ils jouissent en Allemagne. Nous avons discuté ces questions au cours des précédentes réunions. Nous entrerons maintenant dans les détails du problème que nous fixerons à la lumière des principes protecteurs des droits de l'homme. Le rapport qui sera élaboré à ce sujet sera soumis à la réunion de l'Assemblée générale, en janvier 1971 ».

Le *Yeni Gazete* publie une nouvelle analogue sous le titre « Nos 25 000 ouvriers travaillant en France se trouvent réduits à une très mauvaise situation ».

(La RTT a réservé dans ses émissions d'hier soir une large place à ces déclarations du sénateur Sevket Akyürek).

(*Europe, Turquie, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1970, nº 143*)

174

COMPTE RENDU

de l'entretien du 15 octobre 1970 à 19 h.
entre M. Couve de Murville et M. Chou En-laï
au palais du Congrès

C.R.

Étaient présents du côté chinois : M. Chou En-laï
Le vice-ministre des Affaires étrangères
et Mme Lo Kuei-po
Le directeur adjoint d'Europe occidentale,
M. Tang Hai-kuang

Étaient présents du côté français : M. Couve de Murville
L'Ambassadeur de France
M. Malo
Melle de Corbie

Après les amabilités d'usage, M. Chou En-laï prend la parole.

M. Chou En-laï. Vous savez sans doute la raison pour laquelle votre départ de Pékin a été retardé, ce qui nous donne l'occasion de nous rencontrer une nouvelle fois.

M. Couve de Murville. Non, je l'ignore.

M. Chou En-laï. Les journaux en ont pourtant parlé (un temps). Il s'agit de la nouvelle explosion d'une bombe atomique qui a eu lieu le 14[1]. En fait,

[1] Le 14 octobre 1970, la République populaire de Chine fait exploser une bombe H (bombe à hydrogène ou bombe thermonucléaire) de 3 mégatonnes.

il n'y avait aucun danger, mais nous avons voulu ne négliger aucune précaution. Les nuages radioactifs qui se dirigeaient vers l'est devaient passer à la verticale de Pékin aux environs de 8 h. du matin. Nous avons donc préféré annuler le vol dont le départ était prévu pour 9 h.

M. Couve de Murville. Je vous remercie de cette attention.

M. Chou En-laï. Nous procédons, en matière d'explosions nucléaires à des essais limités ; nous ne nous y livrons que lorsque les circonstances l'exigent. Nous visons à obtenir certains résultats. Compte tenu du but recherché nous ne procédons pas à une trop grande série d'expériences et nous limitons leur nombre au maximum. Comme l'a dit le président Mao, nous en sommes au stade de l'expérimentation. Et c'est pourquoi nous n'effectuons que des essais limités. Nous rappelons à chaque expérience, que nous n'utiliserons jamais l'arme atomique les premiers.

M. Couve de Murville. Vous allez très vite.

M. Chou En-laï. Relativement. Nous suivons la voie tracée par les autres.

M. Couve de Murville. La première expérience américaine a eu lieu en 1945[1]. Et c'est en 1950 ou 1951 que les Soviétiques ont fait exploser leur première bombe[2].

M. Chou En-laï. Nous avons un avantage et nous devons en remercier Khrouchtchev. Car c'est lui qui a déchiré en 1959 les accords de coopération sino-soviétique en matière nucléaire. Il a retiré aussi tous ses experts qui travaillaient en Chine et il s'est ensuite présenté devant le président Eisenhower. C'est ce que l'on appelle l'esprit de Camp David. Et maintenant, on voit ce qu'il en est advenu.

M. Couve de Murville. Je ne pense pas que M. Khrouchtchev ait discuté avec Eisenhower de la question des accords de coopération sino-soviétique.

M. Chou En-laï. M. Khrouchtchev lui a fait deux cadeaux. Le premier, je vous en ai parlé. Le second, il l'a fait à la veille de sa visite aux États-Unis. Il s'agit de sa déclaration à l'Agence TASS à propos du conflit frontalier entre la Chine et l'Inde[3]. Il a prétendu que la responsabilité des incidents sino-indiens incombait à la Chine. Ces incidents se sont déroulés dans la région frontalière à l'est de la Chine. Ils se situaient près du col de Kankha. Il s'agit d'une région de haute altitude sur les pentes du Cachemire.

Les Indiens ont envoyé des éclaireurs qui ont tiré. Pékin ne l'a appris que plusieurs heures après. Aujourd'hui, nous sommes à quelques jours du 8e anniversaire de ces incidents.

M. Khrouchtchev, en revenant de Camp David[4], avait une attitude très arrogante. On lui a demandé : « Pourquoi avez-vous fait une déclaration non conforme à la vérité ? ». Il a répondu que, jugeant en tant que militaire,

[1] Les bombardements nucléaires de Hiroshima et de Nagasaki ont lieu les 6 et 9 août 1945.

[2] L'URSS fait exploser sa première bombe atomique le 29 août 1949.

[3] Au sujet du différend sino-indien de 1959, se reporter à *D.D.F.* 1959-II nos 129, 136, 218, 273.

[4] Les entretiens américano-soviétiques de Camp David se sont tenus du 25 au 27 septembre 1959. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1959-II nos 161, 164, 169.

il avait constaté que les Indiens avaient plus de morts que les Chinois. Donc, c'étaient eux qui avaient été les victimes d'une agression ! Ce à quoi, Chen Yi, qui était à l'époque ministre des Affaires étrangères, a répondu : Pendant la seconde guerre mondiale, les Allemands ont essuyé des pertes très importantes ce qui ne les exonère pas de leur responsabilité à l'égard de l'URSS.

Khrouchtchev, très embarrassé, avait alors répondu à Chen Yi : « Vous êtes Maréchal, je ne veux pas discuter de cela avec vous ».

(Rires)

M. Chou En-laï. Les premiers incidents sino-indiens ont éclaté en 1959. L'année suivante, en 1960, vous étiez alors ministre des Affaires étrangères, s'est tenue la Conférence de Paris[1].

M. Couve de Murville. Je voudrais vous poser une question. En dénonçant les accords de coopération sino-soviétique, Khrouchtchev vous a-t-il vraiment rendu service ?

M. Chou En-laï. Il nous a rendu service. Mais, subjectivement, Khrouchtchev n'y avait pas pensé. Nous avons agi dès lors par nous-mêmes, sans prendre de retard.

M. Manac'h. L'accord de coopération, me semble-t-il, prévoyait la fourniture d'un modèle de bombe atomique ?

M. Chou En-laï. Je ne me rappelle pas. (Il se tourne vers M. Lo Kuei-po qui déclare l'ignorer lui aussi).

En tout état de cause, nous ne l'avons pas reçue ! (Il rit). Nous avons en tout cas progressé plus rapidement parce que, dans le cadre de la coopération, l'URSS aurait essayé de nous contrôler.

M. Couve de Murville. Nous avons eu un problème analogue avec les États-Unis, mais ceux-ci ne nous ont jamais proposé d'accord. Il valait mieux pour nous compter sur nos propres moyens. La Grande-Bretagne a également entrepris la fabrication de bombes atomiques, mais elle, avec l'aide des États-Unis. Cela l'a conduite à aliéner une grande partie de sa liberté.

M. Chou En-laï. C'est pourquoi notre but est de pouvoir liquider le monopole nucléaire. C'est pourquoi aussi nos deux pays n'ont pas signé le Traité tripartite.

M. Couve de Murville. La bombe atomique est beaucoup plus une arme politique.

M. Chou En-laï. Ils (les États-Unis et l'URSS) se livrent au chantage, c'est pourquoi nous nous opposons au monopole nucléaire. En fait, notre but est d'empêcher l'armement nucléaire. Il est possible que les peuples qui ont le plus de bombes atomiques soient ceux qui craignent le plus la guerre nucléaire et qu'ils redoutent de la déclencher. Jusqu'à présent, il n'y a eu que des guerres conventionnelles.

[1] La conférence au sommet de Paris du 14 au 18 mai 1960 et son échec. Se reporter à *D.D.F.* 1960-I, n°s 221, 241, 255.

M. Couve de Murville. Oui. Mais c'est parce qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent, fort heureusement, de 3e guerre mondiale. Toutefois, dans une certaine mesure, il y a eu une guerre entre deux grandes puissances, à savoir la guerre de Corée[1].

M. Chou En-laï. Oui. Vous vous souvenez que le président Truman et Dean Acheson[2] ont déclaré tout à coup qu'ils envoyaient la flotte américaine dans le détroit de Formose. C'était en juin 1950. À cette époque, nous avons fait dire aux Américains, par l'entremise de l'ambassadeur de l'Inde, que si les forces des États-Unis se rapprochaient du Yalou nous ne resterions pas inactifs. Les Etats-Unis ne l'ont pas cru. Nous avons donc été contraints d'envoyer des volontaires. La Chine n'était libérée que depuis un an. Mais les États-Unis n'avaient pas prévu qu'une armée se fortifie dans une guerre. D'ailleurs, par la suite, ils ont reconnu que la guerre de Corée avait été inopportune et constituait une erreur.

M. Couve de Murville. À ce propos, la position constante de votre pays consiste, n'est-ce pas, à ne pas tolérer l'installation de forces étrangères dans un pays limitrophe. Si les forces américaines stationnées au Sud-Vietnam intervenaient au Nord-Vietnam, la situation se présenterait-elle de la même façon ?

M. Chou En-laï. Dans ce cas là, les États-Unis menaceraient directement la Chine. La forme de notre riposte serait déterminée en fonction des événements et du moment. La 7e flotte américaine patrouille dans le détroit de Taïwan. Les États-Unis ont installé des bases aériennes dans la province chinoise de Taïwan. Ils y ont des conseillers militaires. Il s'agit donc d'une occupation militaire. Taïwan est un territoire chinois. Nous avons donc le droit de reprendre l'île n'importe quand. Nous n'avons pas renoncé à ce droit. Mais nous sommes aussi d'accord pour engager des pourparlers à ce sujet. Depuis 1955, nous en discutons. Maintenant les discussions sont interrompues. Les Américains disent que Varsovie n'est pas le lieu indiqué. Il y a eu des fuites. Aussi, ont-ils exprimé le désir de venir à Pékin. Nous avons donné notre accord. Mais ils ne viennent pas. Ils changent tout le temps de point de vue.

M. Manac'h. Déjà le lieu où se déroulent les entretiens, à Varsovie même, a changé. Maintenant, ils se tiennent alternativement au siège des ambassades de Chine et des États-Unis.

On passe alors à table.

Au fil de la conversation, M. Chou En-laï s'est livré à quelques réflexions. Au sujet des Soviétiques, il dit que les successeurs de Khrouchtchev ne valaient pas mieux que ce dernier, mais qu'ils se conduisaient toutefois de manière plus réfléchie. Revenant sur les griefs chinois contre l'URSS et notamment à propos de l'affaire cubaine, il a écouté les explications de M. Couve de Murville sur les raisons qui avaient pu pousser l'URSS à

[1] 27 juin 1950 – 27 juillet 1953.

[2] Dean Acheson, juriste, homme d'État américain, sous-secrétaire d'État au Trésor en 1933, sous-secrétaire d'État en 1945, puis secrétaire d'État de 1949 à 1953.

prendre les initiatives que l'on sait. Il s'est contenté d'ajouter, au sujet de Cuba, que l'URSS s'était d'abord comportée de manière aventuriste puis avait fait preuve de capitulationnisme.

La conversation s'étant de nouveau portée sur l'Indochine et sur le Vietnam, ainsi que sur la responsabilité des Américains dans l'éviction et la mort de Diem, Chou En-laï a hoché la tête lorsque M. Couve de Murville lui a dit qu'à son avis, malgré ses nombreuses erreurs, M. Ngo Dinh Diem[1] était cependant un patriote. Le Premier ministre chinois a reconnu que ce dernier s'était efforcé, mais trop tard, de se dégager de l'emprise américaine en s'appuyant sur l'armée.

Puis il a fait un parallèle entre les destins du défunt président vietnamien, de Syngman Rhee[2] (il a demandé à son sujet s'il était décédé) et de Chang Kaï-shek.

Toujours au sujet du Vietnam, M. Chou En-laï a également regretté que les participants à la Conférence de 1954[3] n'aient pas exigé que les États-Unis signent les accords. Si aucun pays n'avait toléré l'abstention américaine, a-t-il remarqué, les choses n'en seraient pas où elles sont actuellement. Puis après un temps de réflexion il s'est repris et a ajouté : mais en fait les États-Unis ne respectent pas les accords.

Il a été également question de l'OTASE[4], (M. Chou En-laï s'est félicité de la position de la France et de celle du Pakistan), et des micro-États représentés à l'ONU. « C'est un héritage de l'histoire » a répété M. Chou En-laï à plusieurs reprises lorsque M. Couve de Murville lui faisait remarquer que la cohabitation à égalité, dans le sein de l'Organisation, de très petits pays à faible population et de très grands États constituait un problème délicat.

Il a été question à un certain moment, à propos du continent américain, de l'existence de certains territoires de la Mer des Caraïbes appartenant à telle ou telle puissance. M. Lo Kuei-po, avec une certaine hésitation, a dit qu'il y avait là quelque part des îles qui devaient s'appeler les Antilles. M. Chou En-laï lui-même semblait ignorer la localisation et jusqu'aux noms de la Guadeloupe et de la Martinique et s'est fait énoncer les termes qui désignent nos petites Antilles !

Au moment du départ, M. Chou En-laï a parlé de la visite d'une délégation gouvernementale chinoise en France.

[1] Ngo Dinh Diem (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

[2] Syngman Rhee (26 mars 1875-19 juillet 1965) homme d'État sud-coréen. Il fut le premier président de la République de Corée ou Corée du sud de 1948 à 1960.

[3] La conférence de Genève de 1954 qui aboutit à la signature des accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[4] OTASE ou Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est ou pacte de Manille, créée le 8 septembre 1954 à l'initiative des États-Unis est un pacte militaire pro-occidental, regroupant des pays de l'Asie du Sud-Est non communistes. L'organisation est à vocation défensive, son siège est à Bangkok (Thaïlande). L'Alliance n'est pas intervenue dans la deuxième guerre indo-pakistanaise ni dans la guerre du Vietnam.

M. Chou En-laï. Nous avons l'intention d'envoyer une délégation en France pour répondre à la visite de M. Bettencourt. Mais ce déplacement n'aura lieu qu'après le congrès national populaire.

M. Couve de Murville. De toute façon, il vaut mieux maintenant que cette délégation vienne au printemps qui est en France une saison beaucoup plus agréable.

M. Manac'h. Les deux meilleures saisons sont le printemps ou l'automne. En été, c'est assez peu propice.

M. Couve de Murville. Avez-vous vous-même des projets de voyage, M. le Premier ministre ?

M. Chou En-laï. Moi-même, je suis trop occupé. Je suis trop vieux et fatigué.

La lucidité intellectuelle de M. Chou En-laï et sa vigueur physique constituent un démenti à de telles paroles. À un certain moment seulement, et comme le Premier ministre tendait son verre de « maotaï » à travers une large table pour toucher celui de ses hôtes, sa main a tremblé et il s'en est excusé. « Vous savez, a traduit l'interprète, que M. Chou En-laï a eu le bras blessé au cours de la guerre ».

(*Secrétariat général, entretiens et messages, septembre-novembre 1970, n° 45*)

175

NOTE
DU SERVICE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES
POUR LE MINISTRE

N[1]. *Paris, 15 octobre 1970.*

La *Japan Power Reactor and Nuclear Fuel Development Corporation* (PNC) vient de saisir le Commissariat à l'Énergie Atomique d'une proposition d'achat portant sur la fourniture d'un kilogramme de plutonium à très forte teneur en Pu 240, destiné à des recherches sur le comportement des combustibles dans les réacteurs à neutrons rapides.

Cette demande s'ajoute à la demande de 300 grammes d'oxyde de plutonium pour les études entreprises par l'Institut de recherches nucléaires japonais (JAERI) sur le combustible des réacteurs à neutrons rapides, qui a fait l'objet d'une note pour le Ministre le 20 août 1970[2] et à la demande

[1] Ce document porte deux notes manuscrites. La première de la main de M. Hervé Alphand, Secrétaire général : « Soumis au Ministre. H.A. » La deuxième est de la main de M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères : « Avis favorable en soulignant explicitement que la composition isotopique de la matière interdit toute utilisation à des fins militaires. »

[2] La note du 20 août, destinée au Ministre et émanant du service des Affaires scientifiques, rend compte de la dernière demande japonaise d'oxyde de plutonium. Cette note précise que cette

de 3,4 tonnes d'uranium naturel pour une expérience critique à eau lourde du PNC, qui a fait l'objet d'une note pour le Ministre le 18 septembre 1970[1]. Dans ces deux cas l'autorisation de vente avait été accordée.

Le Commissariat envisage avec intérêt cette vente au PNC, la France étant apparemment le seul pays à disposer d'une masse significative de plutonium de cette qualité. Bien que les quantités en cause soient importantes, la composition isotopique de la matière, (sa teneur en Pu 240 atteint 45 %) interdit pratiquement qu'elle soit utilisée à des fins militaires.

Un accord intergouvernemental entre la France et le Japon est en préparation, qui doit régler notamment les problèmes de contrôle des matières fissiles échangées entre les deux pays. La livraison de ce plutonium pourrait néanmoins intervenir avant la mise en vigueur de cet accord.

Si le Ministre en était d'accord, un avis favorable pourrait être donné au CEA pour la livraison de ces matières, sous réserve que les dispositions de l'accord intergouvernemental leur soient appliquées dès leur entrée en vigueur.

(*Affaires atomiques, 1955-1972, Japon, relations avec la France, fourniture de matières fissiles.*)

176

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

La situation intérieure yougoslave

N. *Paris, 16 octobre 1970.*

Fédération regroupant six Républiques et deux régions autonomes[2], nation de vingt millions d'habitants, constituée par un mélange de minorités où seuls émergent les blocs serbe (40 % de la population) et croate (20 %), État doté de trois langues officielles[3] et de deux écritures (latine et

commande, venant après d'autres qui ont été accordées, porte sur une faible quantité qui parait destinée à la recherche pacifique, il est donc suggéré au Ministre de donner un avis favorable pour une vente sous contrôle en attendant l'accord intergouvernemental franco-japonais en préparation. (Affaires atomiques, Japon, fourniture de matières fissiles au Japon).

[1] La note du service des Affaires scientifiques, datée du 18 septembre 1970, adressée au Ministre, donne les raisons selon lesquelles la fourniture de 3,4 tonnes d'uranium pourrait être assortie d'un simple engagement pacifique pris par le gouvernement japonais. (Affaires atomiques, Japon, fourniture de matières fissiles au Japon).

[2] La République populaire fédérative de Yougoslavie, proclamée en 1945, est divisée en six républiques qui correspondent aux six peuples slaves qui vivent dans le pays : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie, Slovénie ; deux provinces autonomes, rattachées à la Serbie, peuplées de deux minorités non slaves : le Kosovo (Albanais) et la Voïvodine (Hongrois et Tsiganes). Par ailleurs, de fortes minorités existent dans chaque république et trois religions s'opposent : catholiques, orthodoxes et musulmans.

[3] Le serbo-croate, le slovène et le macédonien.

cyrillique), la Yougoslavie est par excellence le pays de la diversité. L'histoire européenne montre que c'est rarement là un atout pour un État moderne ; et, de fait, la Yougoslavie socialiste s'efforce depuis vingt-cinq ans de réaliser l'indispensable équilibre du centralisme nécessaire à la préservation de son unité et des libertés accordées aux Républiques fédérées comme à l'ensemble de ses citoyens[1]. Il apparaît en 1970 qu'elle est encore loin d'y parvenir.

Deux facteurs essentiels, de nature très différente, sont à l'origine du « malaise » yougoslave actuel, dont une manifestation récente – fort inhabituelle en régime socialiste – a été, au mois de juillet, le refus du Parlement d'approuver le schéma directeur du plan quinquennal 1971-1975 que lui soumettait le gouvernement fédéral[2]. L'un tient à la nature même du régime ; l'autre, à la difficile coexistence des régions.

« La voie yougoslave vers le socialisme » s'est dessinée par étapes au cours des années qui suivirent l'expulsion du *Kominform*, en 1948, de Tito et de ses compagnons. Rejetés par Moscou alors qu'ils avaient fidèlement suivi jusque-là le modèle soviétique dans leur politique intérieure, les dirigeants yougoslaves furent amenés à définir des institutions qui, tout en demeurant authentiquement socialistes, soient moins rigides et mieux adaptées aux réalités yougoslaves que le régime soviétique. Ils crurent trouver la clef du nouveau système dans le principe de la participation, c'est-à-dire de « l'autogestion » dans les entreprises – auxquelles l'économie de marché instaurée en 1965 assure une notable autonomie – et de la « démocratie directe » aux divers niveaux de l'administration du pays. Dans ce contexte, la Ligue des Communistes, loin de tout régenter à la manière des partis communistes au pouvoir à l'Est, doit devenir « de moins en moins un instrument du pouvoir, et de plus en plus un facteur de formation et de développement de la conscience socialiste ».

En s'interdisant de gérer autoritairement le pays par l'intermédiaire de la Ligue, les autorités de Belgrade ont incontestablement favorisé les initiatives locales et, à travers elles, le remarquable développement économique du pays au cours des dernières années. Mais elles n'ont pu empêcher que ce développement soit inégal et quelque peu anarchique. L'inflation persistante, le chômage accru, ont suscité des mouvements sociaux (manifestations d'étudiants en 1968 et 1969[3], grèves occasionnelles d'ouvriers et de

[1] La décentralisation politique et administrative a été réalisée par la réforme constitutionnelle du 7 avril 1963, complétée en avril 1967 et le 26 décembre 1968. Cette réforme constitutionnelle a eu pour effet d'affaiblir considérablement l'autorité du gouvernement fédéral et de la Ligue des communistes de Yougoslavie.

[2] Le Conseil exécutif fédéral, où les Républiques sont représentées à parité, n'arrive pas à s'entendre sur les grandes lignes du plan quinquennal pour la période 1971-1975 et ce n'est qu'après des débats houleux où des députés vont jusqu'à menacer de retirer leur confiance au ministère que certaines mesures d'urgence sont adoptées : limitation du crédit, blocage de fonds publics. Le plan ne pourra pas être soumis à l'Assemblée nationale avant le début de 1971.

[3] Le 27 novembre 1968, les étudiants kosovars manifestent en masse pour réclamer une meilleure distribution des ressources entre les républiques et revendiquent un statut de république pour leur province. Les manifestations d'étudiants à Belgrade et en province, du 2 au 8 juin 1969, n'ont pas seulement un caractère corporatif, mais aussi économique et même politique. Le chômage, le manque de débouchés pour les jeunes, leur exclusion des affaires publiques, l'aggravation des

dockers) que l'État fédéral, en raison même de son relatif libéralisme, s'avère mal préparé à affronter.

D'autant que les difficultés économiques ont ravivé les antagonismes traditionnels existant entre les régions. Républiques industrialisées, dont l'activité contribue pour une bonne part à la prospérité de la Fédération, la Croatie et la Slovénie font grief au pouvoir central de ne pouvoir assurer elles-mêmes leur propre développement – ce qui a pour résultat paradoxal que, selon une estimation récente, plus de la moitié de la main-d'œuvre qualifiée croate travaille à l'étranger (notamment en RFA). Ce problème, essentiellement économique à l'origine, alimente depuis quelques années une querelle politique (les Croates reprochent aux Serbes leur « unitarisme », contraire selon eux à l'esprit de l'autogestion) qui reflète elle-même l'opposition plus profonde de populations catholiques, tournées vers l'Occident, à l'égard de la Serbie de culture orthodoxe.

Les revendications des nationalismes locaux, les rivalités des clans et des groupes ethniques au sein des organes fédéraux, et dans un cas – la minorité albanaise du Kossovo – l'influence directe de l'étranger, rendent particulièrement difficile le maintien d'une cohésion pourtant vitale pour la Yougoslavie. Au cours de ses fréquents voyages en province, le maréchal Tito s'emploie à plaider la cause de l'unité, non sans reconnaître le caractère malaisé de sa tâche. « Dans les rapports que je reçois, les éléments négatifs sont souvent les plus nombreux », déclarait-il au mois d'août en Bosnie[1], « et si je n'avais pas la foi en notre peuple, je serais découragé depuis longtemps ». Il n'est pas douteux que sa personnalité, sa très grande popularité, font beaucoup pour l'unité du pays.

Que se passera-t-il lorsque le Président de la République – âgé de soixante-dix-huit ans et dont la santé n'est pas excellente – sera amené à s'écarter du pouvoir ? Hormis son ami très proche Edvard Kardelj[2],

inégalités sociales sont dénoncés. Certains tracts ont même réclamé un changement de régime et la création d'un second parti. Concernant le recours à la grève devenu plus fréquent dans les entreprises, se reporter à la dépêche de Belgrade n° 1673/EU du 6 décembre 1969, non reproduite. Les causes de ces « arrêts de travail » sont diverses, revendications salariales, égalitarisme au sein de l'entreprise, impôts perçus sur les salaires, trop élevés, l'organisation du travail.

[1] Au terme de son voyage en Bosnie-Herzégovine, le maréchal Tito a prononcé à Mostar une allocution dans laquelle il a réitéré son appel à l'unité, réaffirmé sa confiance dans le pays, souligné les options socialistes du régime et condamné ceux qui s'opposent à cette orientation. Le maréchal Tito a tenu à rappeler que la Yougoslavie restait fidèle à la voie du « socialisme humain ». Une analyse de ce discours est reprise dans la dépêche de Belgrade n° 1067/EU du 21 août 1970, non publiée.

[2] Edvard Kardelj, Slovène, né le 27 janvier 1910 à Ljubljana, membre de l'union de la jeunesse communiste en 1927, emprisonné de 1930 à 1932, membre de la direction du parti communiste formé par Josip Broz-Tito, en 1937. En 1941, il est un des chefs du Front de libération de Slovénie, combat aux côtés des partisans de Tito membre de l'État-major de l'armée populaire de libération. Économiste, publiciste, il est le principal théoricien de la société d'autogestion et l'un des auteurs des constitutions de la Yougoslavie. À partir de mars 1945, il est nommé vice-président du gouvernement fédéral, ministre des Affaires étrangères de 1948 à 1953, vice-président du Conseil exécutif fédéral, secrétaire général de l'Alliance socialiste en décembre 1960, président de l'Assemblée fédérale (1963-1967), secrétaire du comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie (1958-1966), membre du *praesidium* du comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie depuis 1970. Membre de l'Académie des Sciences et des Arts de Serbie, auteur de nombreux ouvrages dans le domaine de l'économie.

théoricien de l'autogestion, nulle personnalité nationale ne fait pour l'instant figure d'héritier. Pour prévenir, selon ses propres termes, « une crise très grave » lors de sa succession, le maréchal Tito a annoncé le 21 septembre à Zagreb la création prochaine d'une présidence collective, qui prendra en charge une partie des fonctions gouvernementales et constituera l'organe de décision de la Fédération. L'objectif du chef de l'État est vraisemblablement de mettre d'ores et déjà les responsables des Républiques, ainsi réunis à la tête des affaires, en face de leurs responsabilités. Mais il restera au nouvel organisme – symétrique du « Bureau Exécutif » de quinze membres qui dirige la Ligue des Communistes depuis mars 1969 – à faire la preuve de son efficacité, et cela du vivant même du Maréchal.

Il serait assurément excessif de penser que la disparition de celui-ci mettrait en péril l'existence de la Fédération, ne serait-ce qu'en raison de l'attachement que ressentent la grande majorité des Yougoslaves pour leur ligne socialiste originale. La lutte pour le pouvoir risque cependant d'être vive – d'autant que les hommes politiques nostalgiques de l'entente avec Moscou, que le régime désigne sous le vocable de « kominformistes »[1] et qu'il a écartés avec Rankovich du pouvoir en 1966, n'ont, semble-t-il, pas désarmé. Le conflit entre les autonomistes régionaux et les « centralistes » serbes pourrait prendre une vigueur nouvelle, au prix d'un certain relâchement des liens fédéraux.

Si, en revanche, l'emportait le parti des amis de Moscou, désireux de faire prévaloir le « centralisme démocratique » dans le système yougoslave, il y aurait lieu de s'inquiéter pour le relatif libéralisme du régime qui connaît en Yougoslavie un développement ignoré dans les autres pays de l'Est : qu'il s'agisse de voyager à l'étranger, de critiquer la politique gouvernementale, ou de s'intéresser à la culture occidentale, les Yougoslaves – hommes politiques ou simples citoyens – jouissent de tolérances qui reflètent l'état d'esprit incontestablement libéral du maréchal Tito et de son gouvernement.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, nº 289*)

[1] Sur ce sujet se reporter à la dépêche de Belgrade nº 1777/EU du 29 décembre 1969 intitulée : « du *Kominformisme* », non reprise.

177

M. WIBAUX, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU TCHAD,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 778 à 784[1]. *Fort-Lamy, 17 octobre 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 17 h 39).

C'est avec une tristesse non feinte, teintée d'accablement que le président Tombalbaye et la plupart de ses ministres ont accueilli la nouvelle de l'engagement au cours duquel, au Borkou[2], onze de nos hommes ont trouvé la mort. Suivant de moins d'un mois l'accrochage qui avait, au Tibesti cette fois, coûté la vie à douze soldats tchadiens[3], cet incident tragique justifiait l'inquiétude exprimée à plusieurs reprises en comité de défense par le délégué militaire et confirmait une détérioration sans précédent de la situation dans le BET[4].

La gravité de celle-ci, la vivacité des articles de certains journaux, la crainte clairement exprimée d'un abandon par la France, la quasi certitude enfin de complicités libyennes ont provoqué des réactions d'impulsivité que traduisent assez clairement les déclarations que l'on connaît (cf. mes télégrammes 764[5] et 772[6]).

[1] Ce télégramme est à compléter par le compte rendu sur la situation militaire dans les départements touchés par les opérations de maintien de l'ordre (période du 1er au 15 octobre 1970), no 200/DAM, émanant de l'ambassade de France à Fort-Lamy, ainsi que par la dépêche d'actualité no 15/DA-DAM 201 du 17 octobre 1970. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Le 11 octobre, entre Bedo et Kirdimi (Borkou), trois commandos de la compagnie parachutiste du 6e RIAOM (régiment d'infanterie de marine) sont tombés dans une embuscade et onze d'entre eux ont trouvé la mort au cours d'un sévère engagement. Voir la déclaration faite devant l'Assemblée nationale, séance du 16 octobre 1970, par M. Yvon Bourges, p. 4372 et 4373.

[3] Le 14 septembre, un détachement de l'armée nationale tchadienne est tombé dans une embuscade à proximité de la Guelta Mourso (Tibesti). Un sous-officier et onze soldats ont été tués et un blessé. Les forces de l'ordre ont perdu un pistolet-mitrailleur, 8 fusils et une arme automatique, modèle 1952 (mitrailleuse polyvalente de 7,5 mm).

[4] BET : Borkou-Ennedi-Tibesti est la région la plus au nord du Tchad, occupant près de 50 % de la superficie (1.284.000 km²), soit à peu près la France. Le Tibesti (avec les localités de Bardaï, Zouar, Aouzou) est frontalier avec la Libye et le Niger, peuplé de Toubou ou Teda ; le Borkou, plus au centre (Faya Largeau, Kirdimi, Gouro) ; l'Ennedi (Fada, Bahaï, Ounianga), à la frontière du Soudan.

[5] Le télégramme de Fort-Lamy nos 764 et 765 du 14 octobre 1970 transmet la déclaration radiodiffusée du président Tombalbaye, qui exprime son émotion devant les événements du 11 octobre et fait allusion à des complicités étrangères tout en observant qu'il ignore l'identité des pays fournisseurs d'armes.

[6] Le télégramme de Fort-Lamy nos 772 à 774 du 14 octobre, mentionne que Radio Tchad vient de diffuser un communiqué indiquant que le bureau politique national accorde les pleins pouvoirs au président Tombalbaye en vue de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer le respect de l'intégrité du territoire, la protection des populations du nord et les moyens propres à leur assurer une existence pacifique. Par ailleurs, le Bureau politique national invite les cadres du parti et de l'administration à constituer des « groupes de patriotes » chargés d'interroger les notables et d'effectuer de sondages sur la signification qui est donnée par la population à la présence des troupes françaises au BET.

Aujourd'hui, ce choc émotionnel s'est quelque peu dissipé. Le président Tombalbaye envisage les choses avec plus de sérénité et c'est avec calme qu'il m'a fait part, au cours d'un long entretien, de ses préoccupations et de ses intentions.

Le Chef de l'État reconnaît que la dégradation de la situation dans le BET comporte des risques graves.

Elle peut notamment avoir une influence sur les pourparlers engagés dans le centre avec des chefs rebelles, qui progressent pourtant d'une façon satisfaisante. Il admet également que nos pertes militaires puissent avoir des répercussions sur l'opinion publique française et comprend parfaitement la volonté du gouvernement de maintenir, quoi qu'il arrive, le calendrier de retrait des troupes d'intervention.

Il a, en revanche, la conviction que le gouvernement libyen est sorti de sa neutralité et considère que si les pressions exercées par le gouvernement français[1] ne le conduisent pas à modifier rapidement son attitude, il sera obligé de dénoncer clairement et publiquement l'attitude de Tripoli. Mais il demeure sceptique sur l'éventualité d'un revirement dans le comportement du colonel Kadhafi. Ainsi qu'il me l'a déjà dit (mes télégrammes n°s 720[2] et 735[3]) la Libye est selon lui, aujourd'hui gouvernée par une équipe sectaire et intransigeante, qui a depuis longtemps fait son choix. De vagues promesses, lénifiantes et sans lendemain, ne sauraient dissimuler longtemps ses réelles intentions. Il rappelle, à cet égard, que le chef du gouvernement libyen avait fait assez peu de cas des conseils de modération que lui avait prodigués Nasser et pense qu'avec la mort du raïs[4], a disparu le dernier frein à une politique que la jeunesse, l'inexpérience et le fanatisme des actuels dirigeants libyens risquent de rendre plus agressive. Il en voit d'ailleurs la confirmation dans une information récente selon laquelle, depuis le 9 octobre, des camions de ravitaillement libyens franchissent quotidiennement la frontière.

De telles perspectives contraignent le président Tombalbaye à sensibiliser son opinion publique. Tel est notamment l'objet de la constitution des

[1] Le télégramme de Paris à Fort-Lamy n° 361-362 du 2 octobre, non publié, fait part des instructions qui seront données à l'ambassadeur de France à Tripoli : demander au gouvernement libyen de prendre ou de renforcer toutes mesures utiles à la frontière du Tchad pour éviter le passage dans l'un ou l'autre pays d'éléments incontrôlés et limiter le trafic d'armes, encourager le Derdeï à se réconcilier avec le président Tombalbaye et lui signifier que le président tchadien n'est pas hostile à son retour.

[2] Le télégramme n°s 720 à 722 de Fort-Lamy, daté du 7 octobre, non repris, rend compte de la satisfaction du président Tombalbaye devant les démarches que doit faire l'ambassadeur de France à Tripoli, tout en marquant son scepticisme devant l'attitude du colonel Kadhafi qu'il a rencontré au Caire. Ce dernier demande comme gage de la sincérité du gouvernement tchadien la rupture de ses relations diplomatiques avec Israël.

[3] Le télégramme de Fort-Lamy n°s 735 à 739 du 9 octobre, non reproduit, relate la séance du comité de Défense, tenu à Fort-Lamy le 7 octobre, qui fait le point de la situation militaire sur le terrain à cette date. Il y est écrit que « le renforcement des effectifs et de l'armement des rebelles, permettrait de penser que la Libye a désormais cessé d'être neutre ». Dans ces conditions, seule une solution politique peut avoir des effets durables. Le président Tombalbaye pense que la clef du problème se trouve à Tripoli.

[4] Gamal Abdel Nasser, premier président de la République arabe unie et second président de l'Égypte du 23 juin 1956 au 28 septembre 1970, date de sa mort.

« groupes de patriotes » chargés de recueillir l'opinion des populations sur la situation actuelle, sur la présence des troupes d'intervention françaises – plus particulièrement au BET – ainsi que sur les décisions qu'il conviendrait de prendre dans le cas où la France retirerait son aide avant un retour complet au calme.

Le chef de l'État espère ainsi provoquer une réaction massive qui prouvera sans discussion possible que sa politique est approuvée par la majorité des Tchadiens. Il réfutera par là-même la thèse selon laquelle il ne se maintient au pouvoir que par la seule volonté du gouvernement français.

Il est également possible qu'il veuille faire en quelque sorte plébisciter la présence des troupes françaises au Tchad. Il espère ainsi convaincre l'opinion internationale de la légitimité de sa cause et faire taire les réticences de certains de ses fonctionnaires et de la plupart de ses officiers. Cette démonstration lui sera d'autant plus utile qu'elle interviendra au moment où il se rendra aux Nations unies et où il aura sans doute à répondre à des questions assez précises.

Il n'est pas exclu enfin qu'il espère influencer dans une certaine mesure le gouvernement français en lui montrant que la demande d'application des accords de défense n'a pas été formulée de sa seule initiative, mais répond au vœu du peuple tout entier. Déjà on me rapporte que certaines sections du PPT[1] projettent de manifester pacifiquement dans la rue au cours des jours qui viennent et préparent dans cette intention des pancartes et des banderoles appelant la France à maintenir son aide militaire.

L'évolution de la situation a évidemment conduit le Président à ajourner momentanément ses projets de remaniement ministériel. Il n'y renonce pas cependant et se propose de faire connaître sa décision à cet égard dès son retour des Nations unies.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, situation intérieure, nº 28*)

[1] PPT : le parti progressiste tchadien est fondé en octobre 1946 en tant que section locale du Rassemblement Démocratique Africain de Félix Houphouët-Boigny, par un fonctionnaire colonial d'origine guadeloupéenne, Gabriel Lisette, qui a été élu député du Tchad en 1946. D'inspiration nationaliste, il trouve ses responsables parmi les fonctionnaires et les cadres. Il fait campagne contre la chefferie traditionnelle, réclame des élections et ne proclame aucune exclusive religieuse ou ethnique. Le PPT est le seul mouvement politique officiel au Tchad.

178

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

La France et la RDA

N[1]. *Paris, 17 octobre 1970.*

Dans ses rapports avec la RDA, la France a jusqu'ici scrupuleusement respecté ce que l'on pourrait appeler la doctrine alliée, doctrine qui ressort des Accords de 1954[2]. Aux termes de ceux-ci, les trois puissances conservaient leurs droits relatifs à l'Allemagne dans son ensemble et à Berlin et sous cette réserve reconnaissaient à la République fédérale « la pleine autorité d'un État souverain ». La République Démocratique Allemande[3] en revanche, qui s'était établie dans l'ancienne zone d'occupation soviétique, était purement et simplement ignorée. Elle ne constituait pas un État aux yeux des trois puissances et n'avait ainsi aucune existence juridique. Le gouvernement fédéral était considéré « comme le seul gouvernement allemand librement et légitimement constitué et de ce fait habilité à parler au nom du peuple allemand dans les affaires internationales » (déclaration de Londres du 3 octobre 1954 avalisée ensuite par l'ensemble des pays de l'Alliance Atlantique).

La République démocratique allemande existait cependant et elle s'est même consolidée. Les relations qu'elle entretenait avec le monde extérieur, en particulier dans le domaine économique, se sont développées. La France, comme l'ont fait aussi ses partenaires de l'Alliance Atlantique, a dû tenir compte de cette situation de fait. Des arrangements commerciaux ont

[1] Cette note, rédigée par M. Henri Ourmet, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe centrale depuis septembre 1968, porte un certain nombre d'annotations manuscrites marginales, émanant des différentes personnes qui en ont pris connaissance. « Arnaud », il s'agit de M. Claude Arnaud, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département. « Cuvillier » ou Philippe Cuvillier, conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis juin 1969, « voir dernière page, (avant-dernier paragraphe)». « Je voudrais des propositions précises s'ajoutant à ce que j'entreprends sur le plan commercial ». Cette phrase amène l'annotation marginale manuscrite suivante : « Le Ministre fait ici allusion à une proposition tendant à aligner les conditions faites par la COFACE à la RDA sur celles qui s'appliquent aux autres pays de l'Est. »

[2] Concernant la conférence de Londres (28 septembre-3 octobre 1954) et la conférence de Paris (20-22 octobre 1954) dont l'objectif était de régler à Quatre les problèmes soulevés par la restitution à l'Allemagne de la pleine autorité sur ses affaires intérieures et extérieures, d'obtenir l'accord des cinq signataires du traité de Bruxelles pour l'admission de l'Allemagne et de l'Italie dans le cadre d'une organisation qui devait être modifiée et renforcée, et de faire approuver par tous les membres de l'OTAN l'accession de la RFA au pacte atlantique, se reporter à *D.D.F.* 1954 (21 juillet-31 décembre), rubriques de la Table méthodique : Conférence de Londres, Accords de Paris et aux procès-verbaux publiés dans : Ministère des Affaires étrangères, *D.D.F.* 1954, Annexes, Paris, Imprimerie nationale, 1987.

[3] En réaction à la création de la RFA, fondée le 23 mai 1949, dans la trizone occidentale, l'URSS transforme sa zone d'occupation en Allemagne en un pays « indépendant », la République démocratique allemande (RDA), qui est créée le 7 octobre 1949. Berlin-Est, secteur soviétique de la ville, en est la capitale.

été conclus avec l'Allemagne de l'Est, comme c'était le cas avec les autres pays de l'Est, mais ils ont été passés avec un organisme non gouvernemental, la « Chambre de Commerce de la RDA ». Du côté français, ils ont été signés par le chef des Services de l'expansion économique près de notre ambassade à Bonn[1], qualifié de « chef des Services commerciaux français en Allemagne » et considéré en l'espèce comme compétent pour l'« Allemagne dans son ensemble ». En même temps, nous avons autorisé l'ouverture à Paris d'un bureau de la Chambre de Commerce de la RDA et admis que cet organisme, qui n'est doté d'aucun privilège, ait des contacts directs avec le bureau de la Direction des Relations économiques extérieures du ministère de l'Économie et des Finances compétent pour l'Allemagne. Aucune représentation française officielle n'existe à Berlin-Est. C'est notre conseiller commercial à Berlin-Ouest qui est chargé d'assurer les relations indispensables avec la Chambre de Commerce de la RDA.

La reconnaissance par le gouvernement fédéral de l'existence de deux États en Allemagne, les rencontres d'Erfurt et de Cassel[2] et la signature du traité germano-soviétique du 12 août 1970[3] ont créé une situation nouvelle qui, à plus ou moins longue échéance, impliquera une révision de la construction juridico-politique que les pays occidentaux avaient mise sur pied pour justifier leur attitude à l'égard de la RDA. Le groupe quadripartite de Bonn s'est penché sur la question et a préparé à ce sujet plusieurs études qui seront soumises aux quatre ministres des Affaires étrangères lors du dîner quadripartite du mois de décembre[4]. Les principes retenus dans ces documents peuvent servir de base à la définition de notre attitude à l'égard de la RDA.

Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

– *la politique du gouvernement fédéral vis-à-vis de la RDA* : jusqu'ici, nous nous sommes donnés pour règle de ne rien faire qui puisse gêner les efforts entrepris par la RFA pour arriver à l'établissement d'un *modus vivendi* entre les deux États allemands. Nous n'avons aucune raison de nous départir de cette politique. Il convient seulement que nous gardions à

[1] M. Francis Grangette est conseiller commercial, chef des services d'expansion économique près l'ambassade de France à Bonn depuis janvier 1968.

[2] Le chancelier Willy Brandt et le premier Ministre de la RDA, Willi Stoph, se rencontrent à Erfurt (RDA) et à Cassel (RFA) les 19 mars et 21 mai 1970. Ces rencontres historiques entre les *leaders* politiques des deux Allemagnes n'ont pas permis d'aplanir tous les différends empêchant une normalisation de leurs relations. Elles témoignent d'un apaisement des tensions entre l'Ouest et l'Est. La seconde rencontre donne lieu à la publication d'une déclaration en vingt points par Willy Brandt dont les aspects les plus importants sont : l'unité de la nation allemande, la reconnaissance de l'égalité en droits des deux États allemands, le refus de la violence, l'intangibilité des droits spécifiques des quatre puissances concernant l'Allemagne dans son ensemble.

[3] Le traité signé le 12 août 1970 à Moscou entre la RFA et l'URSS est la manifestation la plus nette de la volonté du chancelier Brandt de donner une nouvelle orientation à la politique extérieure de la RFA vis-à-vis du camp socialiste. Ce n'est pas un traité de paix, c'est un *modus vivendi* politique destiné à régir les rapports entre les deux États sur des bases nouvelles. Le texte du traité comporte un préambule et cinq articles, suivi d'une lettre du gouvernement de la RFA adressée au gouvernement soviétique relative à l'unité allemande. Il est paraphé par les ministres des Affaires étrangères, Gromyko et Scheel le 7 août 1970 et signé par les chefs de gouvernement, Kossyguine et Brandt, le 12 août, à Moscou.

[4] Le 2 décembre 1970 à Bruxelles.

l'esprit qu'une concertation très étroite et permanente à ce sujet est indispensable. Si, en effet, la République fédérale a un intérêt majeur à ce que l'une des puissances ayant des responsabilités spéciales en Allemagne ne prenne pas unilatéralement des initiatives de nature à renforcer la main de la RDA dans les futures négociations interallemandes, nous avons un intérêt aussi grand à ne pas nous voir placés devant un fait accompli qui rendrait encore plus délicate notre position vis-à-vis de la RDA ;

– *le problème de Berlin* : la RDA ne manquera pas – et M. Abrassimov[1] a déjà souligné ce point au cours des conversations quadripartites sur Berlin – de se prévaloir de sa qualité d'État souverain pour tenter de faire reconnaître sa compétence sur les accès de Berlin. Toute mesure ayant pour conséquence de rehausser le statut international de la RDA présente à cet égard des risques graves. La France, comme ses Alliés, a ainsi un intérêt essentiel à faire de la conclusion d'un arrangement sur Berlin, confirmant la responsabilité soviétique sur les accès, la condition préalable à toute modification de ses rapports avec la RDA ;

– *les droits alliés concernant l'Allemagne dans son ensemble* : compte tenu des droits et responsabilités de la France en Allemagne, ses rapports avec la RDA doivent conserver un caractère particulier. En effet, il convient d'éviter que l'établissement de relations nouvelles entre la France et le deuxième État allemand ne paraisse donner un caractère définitif à la situation existant actuellement en Allemagne. La meilleure solution serait évidemment de conclure avec le gouvernement de Pankow un accord semblable à ceux qui ont été signés en 1952[2] et 1954 entre les trois puissances et la République fédérale. Les conditions politiques actuelles excluent totalement une solution de ce genre. L'expérience faite lors de la conclusion du traité germano-soviétique du 12 août tend même à prouver qu'il sera difficile d'associer l'URSS à une déclaration que feraient les Alliés pour préserver leurs droits. Reste donc la solution, envisagée par le groupe de Bonn, d'une déclaration séparée que ferait chacune des trois puissances quand elle reconnaîtrait la RDA pour rappeler le caractère particulier de ses relations avec le deuxième État allemand et la persistance de ses droits concernant l'Allemagne dans son ensemble et Berlin.

Si l'on examine le moyens d'action dont nous pouvons disposer pour amener les autorités est-allemandes à reconnaître nos droits concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, force est de constater que ceux-ci sont très réduits, voire inexistants, sauf en ce qui concerne l'accession éventuelle de la RDA à l'ONU[3]. Certes, la perspective de pouvoir nouer des

[1] Pietr Andreievitch Abrassimov est ambassadeur d'URSS auprès de la République démocratique allemande depuis 1962.

[2] La Convention de Bonn sur les relations entre les Trois puissances et la République fédérale d'Allemagne du 26 mai 1952. Cette Convention n'a pas été ratifiée par la France à la suite du rejet du traité CED par l'Assemblée nationale française. Elle a été amendée pour servir de base aux relations entre les Trois puissances et la République fédérale d'Allemagne, à la suite de la conclusion du protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne, lors de la conférence des Quatre (Paris, 23 octobre 1954).

[3] Une première demande d'admission à l'ONU présentée par la RDA le 1er mars 1966 a échoué, le caractère étatique de la République démocratique étant contesté. La déclaration du

rapports plus officiels avec la France constitue un appât pour M. Ulbricht[1] et on pourrait imaginer une espèce de marchandage aux termes duquel le degré de reconnaissance varierait selon les garanties obtenues de Pankow sur les droits alliés. Mais cette formule conduit à une situation que nous pourrons très difficilement maîtriser. En revanche, il est un point sur lequel nous disposons d'un moyen de pression, c'est celui de l'admission de la RDA à l'ONU. Une déclaration d'intention, signée en même temps que le traité germano-soviétique du 12 août, est consacrée à ce sujet et l'un des vingt points présentés par M. Brandt à Cassel envisage l'admission simultanée à l'ONU des deux États allemands. C'est dire que cette question risque de se poser de façon concrète dans des délais relativement brefs. Le groupe de Bonn y a d'ailleurs consacré une étude particulière. Les points suivants doivent être pris en considération :

– une telle admission exige un vote du Conseil de sécurité, où le droit de veto peut jouer. L'abstention des trois puissances à cette occasion est certes juridiquement possible aux termes de la coutume du Conseil et n'empêcherait pas l'entrée des deux États allemands dans l'Organisation ; elle n'est pas cependant politiquement concevable. Les trois puissances ayant des responsabilités spéciales en Allemagne, dont la France, ne peuvent éviter de se prononcer clairement ;

– dans ces conditions, l'admission de la RDA à l'ONU serait pour nous l'équivalent de sa reconnaissance. La thèse contraire, parfois soutenue par les Américains, ne paraît pas défendable.

Il paraît donc possible et nécessaire que les trois puissances subordonnent leur vote en faveur de l'admission de la RDA à l'obtention, de la part de la RDA et aussi de l'URSS, de garanties relatives à leurs droits concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble. Les Trois pourraient approcher l'Union soviétique pour tenter d'obtenir son accord à une déclaration réaffirmant les droits quadripartites relatifs à l'Allemagne et à Berlin. Cette déclaration serait publiée avec le vote du Conseil de sécurité recommandant l'admission de la RDA à l'ONU.

C'est dire qu'une action individuelle de la France concernant la RDA est difficilement concevable, dans le domaine politique tout au moins. Toute concession prématurée à ce sujet risquerait d'affaiblir notre position, dans les conversations quadripartites sur Berlin d'abord, ensuite lors des négociations que nous aurons inévitablement à mener avec l'Union soviétique au sujet de l'admission des deux États allemands à l'ONU. De la même façon, toute concession que pourrait faire la RFA, si les négociations interallemandes reprennent, aurait des conséquences fâcheuses pour les droits des trois puissances et pour Berlin. Une concertation complète et

gouvernement soviétique du 25 mars 1954 avait pourtant proclamé la pleine souveraineté de l'Allemagne de l'Est et le traité entre les deux États du 20 septembre 1955 l'avait affirmé. Cet échec avait pour cause majeure la volonté de réunification manifestée par la RFA et l'hostilité du gouvernement de Bonn à toute reconnaissance de l'Allemagne de l'Est. La déclaration gouvernementale de Willy Brandt du 28 octobre 1969 lance l'*Ostpolitik* et permettra des ouvertures à l'Est.

[1] Walter Ulbricht est président du Conseil d'État de la RDA depuis 1960 et premier secrétaire du comité central du parti socialiste unifié (SED) depuis 1953.

permanente entre les trois puissances et la RFA est donc plus que jamais indispensable afin que dans les trois négociations au sujet de l'Allemagne (celles qui sont ou seront menées par les Trois et l'URSS au sujet de Berlin et de l'admission des deux États allemands à l'ONU, celle qui est ou sera menée par le gouvernement fédéral avec le gouvernement de Pankow pour la conclusion d'un accord interallemand) les Occidentaux accordent leurs positions et progressent de concert. L'exemple de la négociation germano-soviétique ayant conduit à la signature du traité du 12 août n'est pas très encourageant à cet égard. Mais, en ce qui concerne la RDA, les autorités fédérales sont beaucoup plus vulnérables qu'elles ne l'étaient lors de leurs discussions avec Moscou. Elles paraissent donc avoir un intérêt majeur à maintenir aussi étroites que possible les liaisons avec leurs alliés, conscientes du fait que toute initiative de l'un d'eux, et de la France en particulier, à l'égard de Pankow risquerait de compromettre les projets de M. Brandt relatifs à la conclusion d'un *modus vivendi* entre les deux États allemands.

Cette nécessité d'une démarche commune et concertée n'implique pas cependant l'immobilisme dans nos rapports propres avec la RDA. Nous avons d'ailleurs su jusqu'ici, sans enfreindre la solidarité occidentale, obtenir des résultats intéressants et donner au gouvernement de la RDA des satisfactions qui ne sont pas négligeables. Nous avons autorisé l'ouverture à Lyon d'une annexe du bureau parisien de la Chambre de Commerce de la RDA, bureau dont les effectifs ont été eux-mêmes renforcés. Dans un souci d'atténuer la discrimination dont était victime la RDA par rapport aux autres pays de l'Est, nous avons porté à cinq ans la durée de validité de l'arrangement commercial conclu en janvier 1970. Plus récemment, à l'occasion de la signature d'un contrat portant fourniture de 10 000 wagons de chemin de fer pour un montant de 800 millions de francs, nous avons accordé à la RDA un crédit garanti de sept ans ; ceci nous a amenés à demander et à obtenir un amendement de la directive de Bruxelles qui limitait à cinq ans la durée des crédits garantis accordés à la RDA. Enfin, pour faciliter les contacts entre l'industrie française et les administrations économiques est-allemandes qui se sont beaucoup développées, nous avons autorisé l'ouverture à Berlin d'un bureau de l'Industrie française[1] qui est un organisme privé, mais à la tête duquel a été placé un agent détaché du CNCE. À quoi il faut ajouter que la participation française à la Foire de Leipzig est chaque année plus importante et qu'Air France organise à cette occasion plusieurs vols spéciaux.

À l'avenir, c'est, semble-t-il, dans le domaine culturel que nous pourrions tout d'abord nous efforcer de développer nos relations avec la RDA. Des bourses pourraient être octroyées, des professeurs échangés selon une formule à déterminer, par exemple par entente entre universités, afin d'éviter de donner à ces échanges un caractère intergouvernemental. En outre, comme nous avons d'ailleurs commencé à le faire, nous pourrions

[1] Le bureau commercial de l'Industrie française en RDA est inauguré le 5 juin 1970. Voir le télégramme de Berlin n°s 959 et 960 du 5 juin, non publié.

accueillir plus libéralement en France les troupes, les orchestres et les artistes est-allemands.

Ces efforts auraient le mérite de souligner l'intérêt que nous portons au développement de nos relations avec la RDA, sans préjuger la solution des problèmes politiques que pose l'établissement de rapports officiels avec la RDA.

(*Europe, République démocratique allemande, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1970, nº 188*)

179

M. MÉRILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1700 à 1704. *Amman, 19 octobre 1970.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

Propos du roi Hussein

Le souverain m'a tracé de la présente situation un tableau qui peut se résumer en ces termes :

1/- L'accord passé le 13 octobre[1] avec Arafat fonctionne cahin-caha ; depuis le 15 des incidents mineurs éclatent à Amman à peu près quotidiennement. En outre vers Ramtha, il y a eu des affrontements entre forces royales et commandos. Hussein est conscient de l'extrême tension des esprits. Il ne pense pas toutefois qu'une crise ouverte analogue à celle que nous venons de vivre ici puisse éclater. La résistance, à son avis ayant été trop meurtrie par les derniers combats.

2/- Le Roi a de la gratitude pour M. Bahi Ladgham[2]. Il souhaite que la commission militaire interarabe demeure sur place encore plusieurs semaines, mais il se méfie du comportement, qu'il juge oblique, des officiers égyptiens. En tout état de cause, les médiateurs partis, le souverain est décidé à reprendre en mains son pays. Il appliquera l'accord, c'est-à-dire, qu'en particulier, il interdira aux *feddayin* de circuler en armes dans Amman. Voilà qui ne sera pas sans risques, mais il est prêt à les assumer.

[1] L'accord signé le 13 octobre 1970, au Caire, à l'ambassade de Tunisie, et négocié par Bahi Lagdham met fin aux hostilités entre le roi Hussein et Yasser Arafat. Les clauses importantes sont encore secrètes (télégramme d'Amman nº 1676 du 14 octobre 1970 non publié), les *feddayin* auraient obtenu le droit de rester dans le nord de la Jordanie, leur fief traditionnel. La souveraineté du roi Hussein n'est pas mise en cause. La commission inter-arabe du cessez-le-feu est renforcée et portée à 150 officiers.

[2] M. Bahi Lagdham, Premier ministre de Tunisie, est chargé d'une mission de conciliation pour régler les hostilités entre le roi Hussein et les *feddayin* ; il entame sa mission fin septembre 1970 et restera absent de Tunis durant un mois.

3/- La présence dans la capitale de la commission Ladgham a redonné au système hachémite droit de cité dans le monde arabe. Hussein a pris la mesure de son isolement aux funérailles de Nasser[1]. Il sait qu'il n'est guère populaire parmi ses pairs, mais après tout, qui l'est en ce moment ? Et de surcroît son existence constitue pour beaucoup le moindre mal. Le cours des affaires intérieures syriennes lui paraît encourageant, il a le sentiment que les problèmes posés par l'ingérence baathiste[2] en Jordanie sont au cœur des rivalités internes que l'on connaît à Damas. L'évolution lui paraît aller vers la modération et il estime que la politique de la Syrie va se faire plus prudente. Pour l'Irak, son impression est plutôt inverse, le départ de Takriti étant selon lui un signe de durcissement à l'encontre du royaume hachémite.

4/- À l'égard des Palestiniens, le souverain demeure dans les dispositions qu'on lui connaît. Il est disposé à leur reconnaître, s'ils devaient le demander, le droit à l'autodétermination, mais il constate que la résistance repousse l'hypothèse d'un État palestinien qui serait réduit à la Cisjordanie et Gaza. Arafat a tenu dans l'accord du 13 à ce qu'il soit fait expressément état de l'unité jordanienne. Voilà qui pour Hussein s'explique par le souci des organisations palestiniennes de gagner sur les deux tableaux. Elles paraissent prêtes à laisser le gouvernement hachémite s'essayer au règlement politique, à en recueillir les fruits en prenant position sur la rive ouest tout en maintenant, pour le moment et sans doute l'avenir, la pureté des positions maximalistes qui impliquent la destruction de l'État sioniste comme le retour à « *l'Oumma* »[3] d'Haiffa et Jaffa.

5/- Quoiqu'il en soit, avec autant de lassitude que de conviction, Hussein en appelle toujours à la mise en œuvre de la résolution. Il m'a dit à peu près textuellement : « Les termes d'application de la solution pacifique sont désormais connus. On pourra raboter de-ci de-là dans une négociation mais tout le monde sait désormais quelles seront les grandes lignes d'un règlement. À New York le terrain a été sur le plan pratique largement déblayé, aussi bien ne s'agit-il plus de modalités, mais de volonté, de celles des deux majeures puissances ; que pour le moins leurs responsabilités respectives apparaissent clairement à tous ».

(Collection des télégrammes, Amman, 1970)

[1] Le président de la RAU, Abdel Gamal Nasser, est décédé le 28 septembre 1970, ses funérailles ont lieu le 1er octobre.

[2] Le parti Baath est le parti majoritaire au pouvoir en Syrie.

[3] Oumma, réduction d'« Al Oumma al Islamiya », communauté des croyants de l'Islam. Ce terme désigne la communauté des croyants musulmans, soit la communauté islamique mondiale. Son histoire commence avec l'Hégire, l'ère islamique, le 16 juillet 622. Ce terme a été employé, dit-on, pour la première fois par le prophète Mouhammad.

180

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Position internationale de la Haute-Volta

N. nº 541/DAM. *Paris, 19 octobre 1970.*

Membre de l'ONU[1], la République de Haute-Volta appartient aussi aux organisations africaines telles que l'OUA[2], l'OCAM[3] et l'Entente[4]. Elle a pris une part active aux travaux préparatoires à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest[5] dont elle espère que Ouagadougou sera le siège. La Haute-Volta fait également partie du groupe des pays africains et malgaches signataires de la Convention de Yaoundé[6].

Le gouvernement voltaïque se veut modéré, il entretient des relations diplomatiques avec la plupart des pays occidentaux et avec tous ses voisins.

Au plan interafricain, les relations n'ont pas toujours été très faciles avec la Côte d'Ivoire. Mais l'hostilité affirmée qui s'était manifestée, aussi bien à propos des expulsions de travailleurs voltaïques qu'en raison des liens existant entre le président Houphouët-Boigny et l'ancien président Yaméogo, gracié au mois d'août dernier[7], a fait place à une situation plus sereine.

[1] La République de Haute-Volta est admise à l'ONU le 20 septembre 1960.

[2] L'OUA ou Organisation de l'unité africaine, est créée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba (Éthiopie) par 32 États africains indépendants. L'OUA est une organisation internationale.

[3] OCAM ou Organisation commune africaine et malgache est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 10 au 12 février 1965. C'est une organisation internationale, issue de la transformation de l'UAM (Union africaine et malgache, créée en 1961) qui regroupe des États africains principalement francophones, et ayant pour but une coopération s'étendant à tous les domaines, y compris celui de la politique.

[4] L'Entente est une organisation intergouvernementale, sous-régionale, créée le 29 mai 1959 par quatre États, à l'origine : la Haute-Volta, le Dahomey, le Niger et la Côte d'Ivoire. Le Togo s'y joint en 1966.

[5] Ces travaux aboutiront à la création, en 1975, de la CEDEAO ou Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, regroupement de 15 pays africains (Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo), dont la mission est de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines. Cette organisation internationale régionale aura son siège à Abuja (Nigeria).

[6] Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne et les dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) signent à Yaoundé (Cameroun) la première convention qui, valable pour cinq ans, confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six. Voir *Journal officiel des Communautés européennes* du 11/06/1964, nº 93. La convention Yaoundé I, venue à expiration le 31 mai 1969, est renouvelée pour cinq ans, soit jusqu'en 1975.

[7] Maurice Yaméogo a été du 11 décembre 1959 au 3 janvier 1966 le premier président de la République de Haute-Volta. Amené à démissionner le 3 janvier 1966 à la suite d'un coup d'État mené par l'Armée, il est placé le 6 janvier 1966 en résidence surveillée à Ouagadougou. Cette

On sait gré à M. Houphouët-Boigny de sa participation à la Conférence économique de l'Afrique de l'Ouest à Bamako[1] au printemps dernier, on admire sa réussite économique et l'on respecte son âge tout en craignant l'influence qu'il pourrait exercer par l'intermédiaire du RDA[2].

On a moins de considération pour M. Hamani Diori[3] malgré son relatif prestige sur le plan international.

On ne se défend pas d'une sympathie toute naturelle pour les Maliens. Ouagadougou constate pourtant avec amertume que la question des revendications de Bamako sur le Beli (Nord-Est de la Haute-Volta)[4] reste posée en dépit du renversement de Modibo Keïta[5].

Avec le Ghana, les relations sont au point mort, malgré quelques bonnes paroles. Tout rapprochement économique paraît se heurter encore à bien des obstacles.

Les relations diplomatiques avec la Guinée, rompues en 1965, viennent d'être renouées après bien des hésitations. Un nouvel ambassadeur de ce pays a été accrédité à Ouagadougou le 10 juillet[6].

Hors d'Afrique, les Voltaïques se montrent favorables à l'Occident. Le régime en place ne fera aucun geste en direction des pays de l'Est : M. Malick Zoromé a confirmé au cours d'un récent voyage à Bonn[7] que son pays ne reconnaîtrait pas la RDA[8].

détention est très mal vécue et l'ancien président tente de mettre fin à ses jours à deux reprises, en décembre 1966 puis en janvier 1968. Le président de la Côte d'Ivoire, son ami, Félix Houphouët-Boigny, fait pression sur Paris pour interférer en sa faveur. Le 8 mai 1969, Yaméogo est condamné à l'issue d'un procès à huis clos à 5 ans de travaux forcés, au bannissement à vie et à la déchéance de ses droits civiques. Quelques jours après ce verdict, il bénéficie d'une remise de peine du président Lamizana et est libéré le 5 août 1970.

[1] Le protocole d'accord portant création de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest est signé à Bamako le 21 mai 1970 par les chefs d'État de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. C'est un document très bref, comportant 5 articles, dont la finalité est de fixer les objectifs généraux de la future Communauté et d'indiquer les mécanismes économiques devant régir les relations entre les États membres.

[2] RDA : Rassemblement démocratique africain est créé à Bamako (Mali) du 18 au 21 octobre 1946 par Houphouët-Boigny et Modibo Keïta. Il était à l'origine proche du parti communiste. En 1960, l'accession de la plupart des États africains à l'indépendance fait éclater le RDA en parti spécifique à chaque pays.

[3] Hamani Diori, premier président de la République du Niger depuis le 10 novembre 1960.

[4] Le Beli est une rivière, une des ressources hydrauliques de la région du nord-est de la Haute-Volta. Des affrontements éclatent à la frontière entre la Haute-Volta et le Mali dans la « bande d'Agacher », longue de 160 km et large de 20 km, réputée riche en minerais et disputée entre les deux pays. Il s'ensuivra, fin 1974, un conflit frontalier, aboutissant à la guerre dite de la « bande d'Agacher » du 14 au 30 décembre 1985, et à l'arrêt de la Chambre de la Cour internationale de justice du 22 décembre 1986. La Haute-Volta/Burkina Faso conserve au nord-est la mare de Soum et la rivière Beli, le Mali bénéficie des « 4 villages » à l'ouest.

[5] Modibo Keïta, premier président du Mali, du 20 juillet 1960 au 19 novembre 1968, renversé par un coup d'État militaire.

[6] Le nouvel ambassadeur de Guinée (en résidence à Bamako), M. Mamadou Diop, a présenté le 10 juillet ses lettres de créance.

[7] Du 4 au 11 juin 1970.

[8] RDA ou République démocratique allemande (Allemagne de l'Est).

La Corée du Sud a envoyé un chargé d'Affaires[1]. Israël[2] conserve beaucoup de sympathies chez les militaires et dans tous les partis ; cependant, la propagande arabe – bien qu'encore peu organisés les Musulmans sont nombreux en Haute-Volta – fait quelque progrès.

Les Américains sont volontiers acceptés, à cause de l'aide qu'ils peuvent apporter. On leur en veut moins de ne s'intéresser qu'en priorité aux regroupements régionaux depuis que la Haute-Volta, de son côté, les soutient de plus en plus.

Formose, également présente à Ouagadougou, a une position très forte grâce à son aide efficace et habile. On doit à son assistance la création récente d'un nouveau périmètre rizicole de plus de 1 000 ha.

Les Soviétiques ont, depuis 1967, une ambassade active à Ouagadougou. Les relations entre les deux pays n'ont connu, depuis lors, ni incident notable ni développements spectaculaires. L'aide soviétique s'est manifestée par une offre d'assistance militaire, repoussée après une sérieuse mise en garde de notre part, et un accord culturel offrant un certain nombre de bourses à des étudiants voltaïques. Un accord commercial signé en 1968 est resté sans effet. L'influence soviétique apparaît aussi par des contacts qu'ont eus les diplomates soviétiques avec certains membres du MLN[3] ou avec des organisations syndicales, telle que l'Union syndicale des Travailleurs voltaïques[4], mais leur audience est limitée.

Avec la France les relations demeurent excellentes et notre assistance technique reste très appréciée. Si, dans les Assemblées internationales, la diplomatie voltaïque tend à rejoindre la majorité des États africains sur les problèmes qui les préoccupent, elle s'efforce de ménager nos positions : à la dernière conférence de l'OUA[5], la délégation voltaïque n'a, semble-t-il, pas adopté une attitude bien précise. Elle s'est abstenue, dans un premier temps, de voter la condamnation de notre pays à propos des livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, pour, ensuite, rejoindre la majorité lors de la réunion au sommet.

(*DAM, Direction des Affaires africaines été malgaches, Haute-Volta, politique étrangère, 1970-1975*)

[1] M. Hayson Kim remet le 23 juillet à M. Malick Zoromé, Ministre voltaïque des Affaires étrangères, les lettres de Cabinet qui l'accréditent comme premier chargé d'Affaires de Corée du Sud en résidence permanente à Ouagadougou.

[2] L'ambassadeur d'Israël, M. Yaakov Deckel, a présenté ses lettres de créance le 29 décembre 1969.

[3] MLN ou Mouvement de Libération nationale fondé à Dakar en 1958 et dirigé par l'historien, professeur Joseph Ki-Zerbo. Un des partis favorables à l'indépendance immédiate.

[4] L'Union syndicale des travailleurs voltaïques est la plus ancienne centrale syndicale, créée le 4 novembre 1948 à Bobo-Dioulasso.

[5] La réunion de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) s'est tenue le 13 septembre 1970.

LA CHINE EN 1970

Ministère des Affaires étrangères, direction des Archives (division géographique) © 2012

L'URANIUM AU NIGER EN 1970

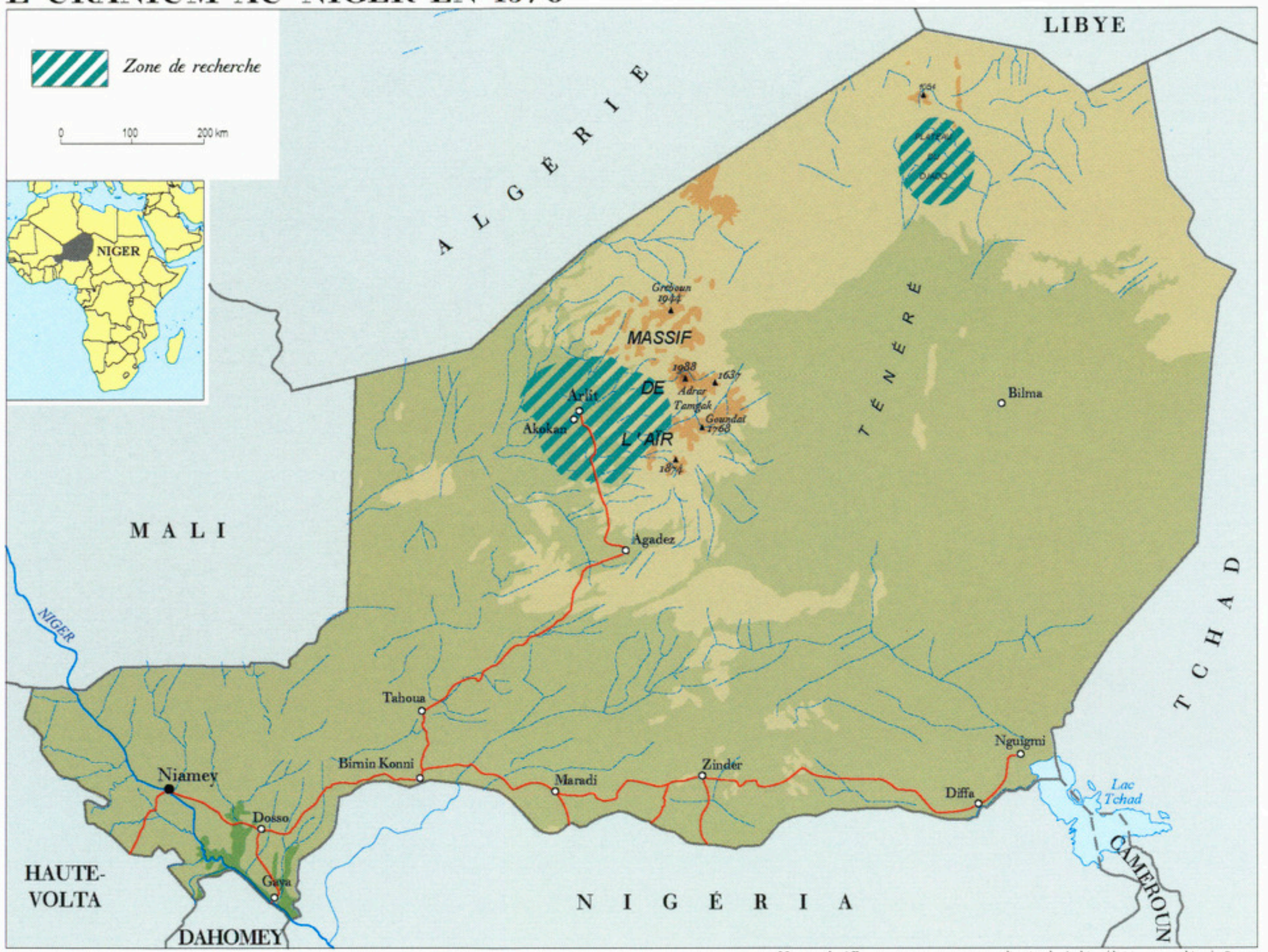

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2011

LE BIAFRA EN 1970

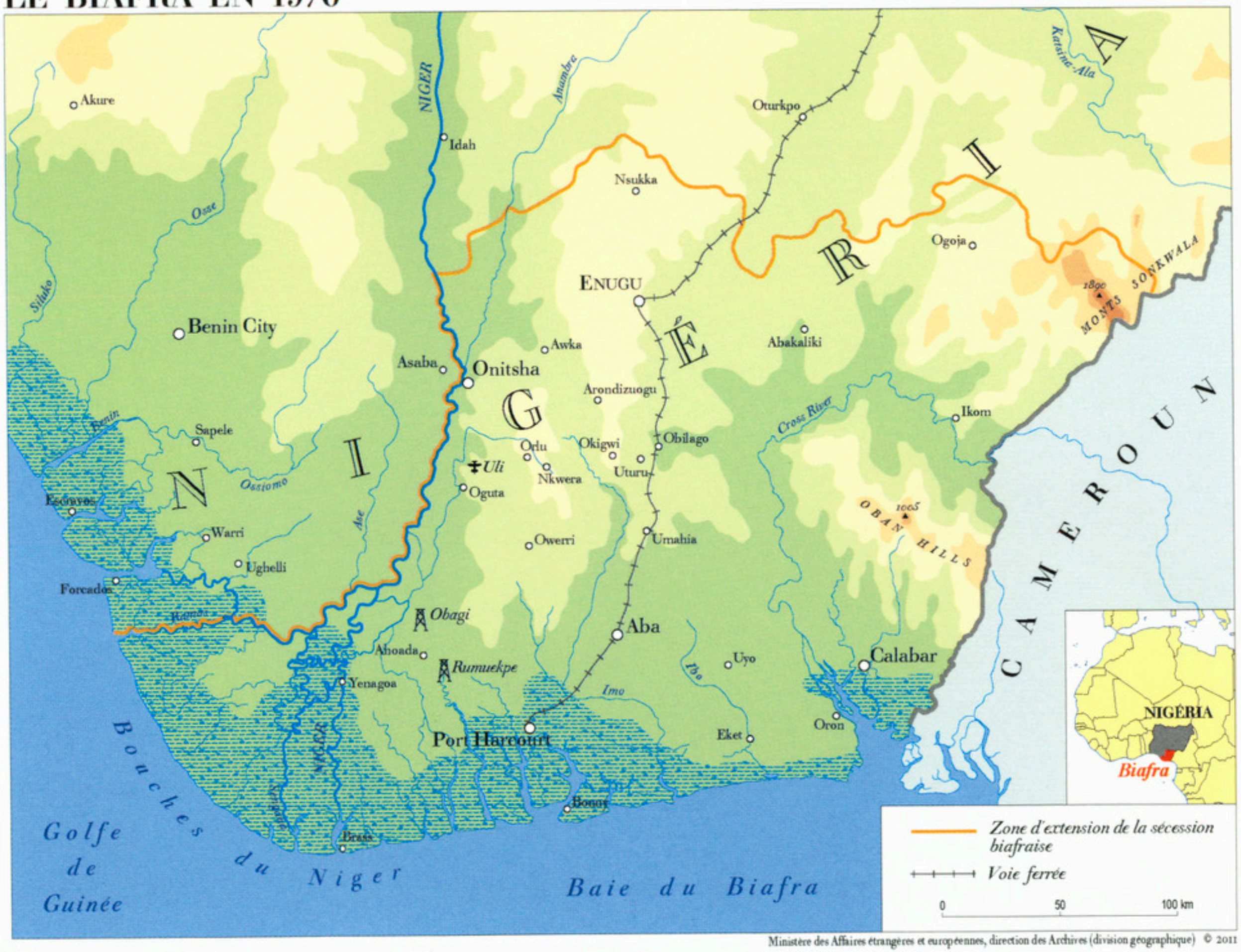

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2011

LE MALAWI EN 1970

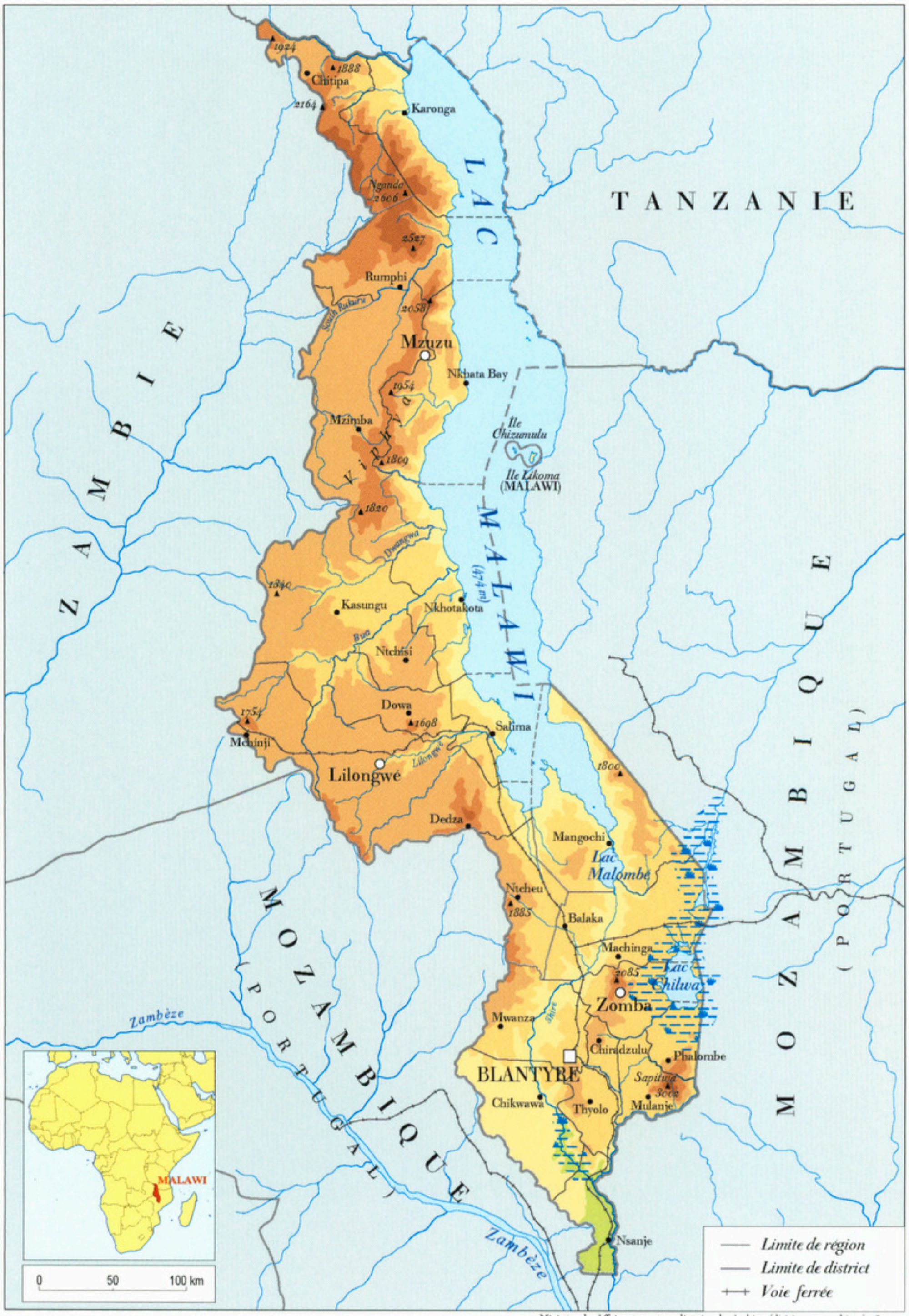

Ministère des Affaires étrangères, direction des Archives (division géographique) © 2012

LE TCHAD EN 1970

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2011

LA JORDANIE EN 1970

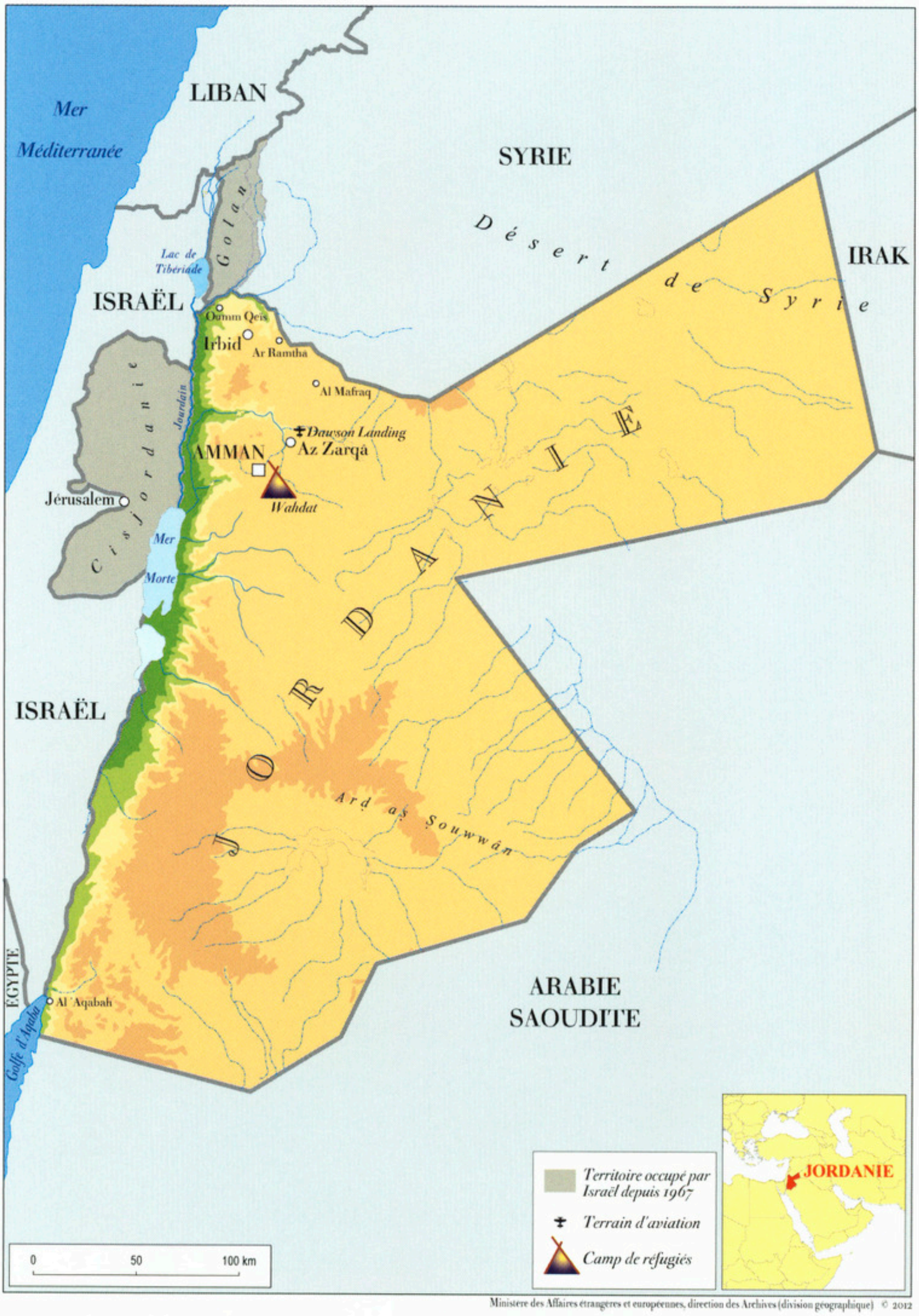

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2012

181

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE
À MOSCOU,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 7864 à 7866. *Moscou, 20 octobre 1970, 19 h. 14.*

Réservé.

Entretien avec M. Kozyrev

J'ai eu ce matin, un entretien avec M. Kozyrev. Conformément à vos instructions (votre télégramme no 2541)[1], j'ai fait part au vice-ministre de la satisfaction ressentie, à Paris de la façon dont s'était déroulé le voyage de Monsieur le Président de la République en URSS. Mon interlocuteur m'a répondu que le MID tenait aussi à remercier tous ceux qui, du côté français, avaient permis que cette visite soit un succès.

J'ai saisi l'occasion de cet entretien pour expliquer comment nous voyions les moyens de traduire dans les faits les résultats obtenus pendant la visite, c'est-à-dire le protocole et une meilleure consultation politique. J'ai notamment relevé que M. Brejnev avait déclaré, le 7 octobre, « Avant d'exposer la substance de cette question, je tiens à dire qu'il y a des défauts des deux côtés en ce qui concerne notre information mutuelle. Il faudrait les corriger. Je vous le dis avec tout le sérieux possible ». J'ai fait remarquer que le protocole prévoyait une concertation et des consultations, en principe, deux fois par an au niveau ministériel. Pour que l'une et l'autre soient profitables, il fallait les préparer par des contacts fréquents, faute de quoi on risquait des déceptions de part et d'autre. Or, la presse française manifestait quelque scepticisme sur les résultats que l'on pouvait espérer du nouveau texte. Y aurait-il sur l'Allemagne, sur le Moyen-Orient, sur l'Indochine, plus d'information réciproque que par le passé ? C'était à nous de le prouver. C'est ainsi que nous pourrions marquer un progrès et désarmer les critiques. J'ai, enfin, fait remarquer que, compte tenu de la visite attendue des dirigeants soviétiques en France, il nous restait finalement relativement peu de temps pour démontrer que nos consultations se développaient et s'élargissaient.

M. Kozyrev en a convenu et m'a promis qu'il ferait part de nos remarques à son ministre. Après avoir indiqué que les deux questions qui lui paraissaient devoir le plus opportunément être abordées étaient la conférence de sécurité européenne et Berlin, le diplomate soviétique a souligné que la première section et lui-même allaient réfléchir à la meilleure méthode pour mettre en pratique les dispositions des textes qui venaient d'être adoptés

[1] Dans ce télégramme au départ de Paris no 2541, non repris, il est demandé à l'ambassadeur de France d'exprimer aux autorités soviétiques la satisfaction éprouvée à Paris à la suite de la visite officielle du président Pompidou en URSS.

afin d'aboutir à des résultats positifs avant la visite en France des dirigeants soviétiques.

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

182

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Nos rapports avec le gouvernement Lon Nol

N.[1] *Paris, 20 octobre 1970.*

Au lendemain du coup d'État de mars nos prises de position sur la crise cambodgienne, et notamment notre refus d'apporter à Phnom Penh une assistance en matériel de guerre, ont provoqué une certaine tension dans nos rapports avec le gouvernement du général Lon Nol[2].

Depuis la fin du mois de mai, le maintien en l'état de notre représentation diplomatique, la poursuite de notre assistance dans de nombreux domaines et une appréciation moins passionnelle de notre politique par les Khmers expliquent qu'un climat de compréhension mutuelle et de coopération se soit rétabli entre la France et le Cambodge.

Si les contacts que nous entretenons avec le prince Sihanouk[3] et si nos options sur le mode de règlement du conflit indochinois peuvent constituer des sources de frictions, on peut espérer que la bonne volonté marquée de part et d'autre se maintiendra et favorisera l'adoption de solutions pragmatiques aux problèmes qui pourraient s'élever entre les deux pays.

A – *Relations diplomatiques*

Nous maintenons avec Phnom Penh des relations diplomatiques normales.

1/ Le niveau, la structure et le volume de notre représentation n'ont été en rien modifiés :

– notre ambassadeur[4] est resté en place. Rentré en congé de la fin du mois d'août à la mi-septembre, il a repris son poste à Phnom Penh.

[1] Cette note est rédigée par Yves Robin, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis février 1970.

[2] Général Lon Nol, chef d'État-major des forces armées royales khmères (FARK) depuis 1955, président du Conseil des ministres cambodgien du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967 et à nouveau depuis le 14 août 1969. Il renverse le prince Sihanouk le 18 mars 1970.

[3] Prince Norodom Sihanouk, roi du Cambodge de 1941 à 1955, chef de l'État cambodgien à partir de 1960. Déposé le 18 mars 1970, il préside à partir du 23 mars 1970 le Front uni national du Kampuchéa (*FUNK*), et à partir du 5 mai 1970 le gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa (GRUNK).

[4] Louis Dauge, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968.

Quelques jours après son retour, il s'entretenait longuement avec le prince Sirik Matak[1], puis au début d'octobre avec le général Lon Nol.

– L'absence de M. Dauge à la cérémonie de proclamation de la République (9 octobre) ne signifiait pas un changement d'attitude de notre part, mais marquait seulement notre réserve à l'égard d'une initiative que nous jugions inopportune. Le maintien de notre ambassadeur au Cambodge équivaut à une reconnaissance implicite du nouvel état de fait et manifeste clairement notre intention de maintenir nos liens avec le nouveau régime.

2/ Les rapports entre notre ambassade (missions comprises) avec les ministères et haute administration khmers se sont maintenus sans limitation de domaine ni de compétence.

3/ Les effectifs et les services de notre ambassade sont restés identiques, même lorsque la détérioration de la situation en avril-mai posait de sérieux problèmes de sécurité (seuls les familles et les agents du congé annuel sont partis en vacances, certains par anticipation).

4/ À relever le déséquilibre dans les relations diplomatiques franco-khmère :

– le Cambodge est représenté à Paris par un chargé d'Affaires *a.i.* depuis le départ de M. Son Voeunsaï à Washington (juin). La demande d'agrément déposée en faveur de M. Truong Cang (5 mai) est toujours « à l'étude »[2].

B – *Coopération avec Phnom Penh*

Conformément aux déclarations gouvernementales, celle-ci se poursuit comme par le passé dans tous les secteurs, à l'exception du domaine militaire, où nos prises de position politique et les événements ont entraîné une sérieuse contraction de notre action.

1/ *Coopération culturelle*

– Nos 300 professeurs sont revenus au Cambodge au terme des congés scolaires à la grande satisfaction du gouvernement cambodgien dont les demandes sont restées comparables à celles des années précédentes ;

– la modification à noter est que la plupart de nos enseignants ont été affectés, avec l'accord des responsables khmers, dans la capitale où ont d'ailleurs été repliés, pour des raisons de sécurité, de nombreux établissements de province ;

– notre mission archéologique continue à opérer sur le site des temples d'Angkor.

[1] Prince Sisowath Sirik Matak, vice-président du Conseil des ministres cambodgien depuis le 14 août 1969, en charge de l'Intérieur, de la Sécurité, de l'Éducation nationale et des Affaires religieuses.

[2] Sonn Voeunsaï, ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965, est nommé ambassadeur à Washington en mai 1970. Il rejoint son nouveau poste le 5 juin. Le 4 mai 1970, le gouvernement de Phnom Penh présente une demande d'agrément de Truong Cang comme nouvel ambassadeur à Paris. Cette demande restant sans suite de la part du gouvernement français, le gouvernement de Phnom Penh se résigne à nommer un chargé d'Affaires en avril 1971.

2/ *Coopération technique*

– La majorité de nos experts (ingénieurs, médecins, spécialistes) exerçant leur activité dans le cadre de cette coopération sont revenus eux aussi à leur poste.

– Toutefois la situation prévalant dans certaines régions a entraîné la réduction de certaines opérations (mission de développement de la riziculture, mission coton notamment) mais celles-ci pourront reprendre leur plein développement dès que les conditions de sécurité le permettront.

– Les Cambodgiens restent demandeurs dans de nombreux domaines (culture du cocotier, prospections géologiques, etc.).

– Maintien de nos experts dans les services centraux et organismes qui emploient leurs services (ministère de la Justice, port de Kompong Som, lignes aériennes).

3/ *Coopération financière*

Nous entendons honorer nos engagements :

– fin de l'exécution de l'accord financier de 1964 ;

– nous sommes prêts à exécuter le protocole financier de février 1970 (125 millions de francs). Toutefois les changements survenus depuis mars au Cambodge entraîneront sans doute une refonte du programme envisagé pour tenir compte des problèmes de sécurité ainsi que de la perte d'actualité et d'intérêt de certains projets.

4/ *Coopération militaire*

– cessation des livraisons d'armes, de munitions et de matériel sensible depuis les événements de mars ;

– déflation des effectifs de notre mission militaire en raison de l'installation dans des provinces peu sûres d'écoles de formation où opéraient un nombre important de nos instructeurs :

– de 135 officiers et sous-officiers en janvier 1970 elle passait à 70 à la fin du mois d'août ;

– elle en comptera 40 à la fin de ce mois ;

– il restera un noyau d'instructeurs (18) et un organe de commandement chargé des rapports avec les responsables militaires cambodgiens.

C – *Nos contacts avec le prince Sihanouk et son entourage*

– Comme le Ministre l'a déclaré à plusieurs reprises, ceux-ci ne sont ni secrets, ni mystérieux. À Pékin, ils ont lieu entre notre ambassadeur[1] (occasionnellement des personnalités de passage ayant bien connu le Prince comme MM. Bettencourt[2] et Couve de Murville[3]) et le Prince ou, à défaut,

[1] Étienne Manac'h, ambassadeur de France à Pékin depuis le 25 février 1969.

[2] André Bettencourt, député français depuis 1951, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 23 juin 1970, ministre par intérim des Affaires culturelles depuis le 9 octobre 1970. Du 7 au 21 juillet 1970 il se rend en visite officielle en Chine.

[3] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968. Ministre de l'Économie et des Finances du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968. Premier ministre du 10 juillet 1968 au 16 juin 1969. En visite en Chine du 6 au 16 octobre 1970.

des membres influents de son entourage. À Paris, ils se font sur leurs demandes entre des envoyés marquants du Prince et la direction d'Asie-Océanie.

– Ces contacts sont toujours de nature *officieuse et personnelle*.

– Au cours de ces derniers ne sont abordés que des problèmes concrets ou administratifs, de caractère social et humanitaire, à l'exclusion de problèmes politiques.

(*Asie-Océanie, Cambodge, 1966-1979, nº 307*)

183

COMPTE RENDU

Entretien du président de la République et de M. Kaunda[1]

C.R. *Paris, 21 octobre 1970.*

Étaient présents :

du côté français :	du côté africain :
M. Raimond[2]	Le ministre des Affaires étrangères de Zambie[3]
M. Lucet[4]	Le ministre des Affaires étrangères d'Alger[5]
M. Andronikof[6]	Le ministre des Affaires étrangères du Kenya[7]
	Le ministre du Travail du Mali[8]
	Le secrétaire général de l'OUA[9]
	Le secrétaire adjoint de l'OUA[10]
	M. Chona[11], conseiller particulier du président Kaunda
	Un interprète

[1] Le président Kenneth David Kaunda est président de la République de Zambie.

[2] Jean-Bernard Raimond, conseiller des Affaires étrangères, est chargé de mission au Secrétariat général de la présidence de la République depuis juin 1969.

[3] Elijah H.K. Mudenda, précédemment ministre des Finances, est nommé le 7 octobre 1970, ministre des Affaires étrangères de Zambie.

[4] Jean-Louis Lucet, conseiller des Affaires étrangères est chargé de mission au Secrétariat général de la présidence de la République depuis avril 1970.

[5] Abdelaziz Bouteflika est ministre des Affaires étrangères d'Algérie depuis 1963.

[6] Constantin Andronikof est l'interprète officiel du ministère des Affaires étrangères depuis 1947.

[7] Dr. Njoroge Mungai est ministre des Affaires étrangères du Kenya depuis 1969.

[8] Bakara Diallo est ministre du Service public et du travail du Mali.

[9] Boubakar Diallo Telli, Guinéen, est le premier secrétaire général de l'OUA, fondée en 1963. Il est réélu en 1968

[10] Gratien Pognon, Dahoméen, est le premier secrétaire général adjoint de l'OUA, élu en 1964.

[11] Mark Chona est le conseiller spécial du président zambien Kaunda, pour les Affaires étrangères.

M. Pompidou. Je suis heureux d'accueillir ici le président de la Zambie pour qui nous avons la plus haute estime. Nous souhaitons avoir les meilleures relations possibles avec son pays. Je salue aussi les personnalités qui l'accompagnent et les ministres des Affaires étrangères de pays avec lesquels la France a de très bonnes relations et même des relations très étroites pour certains d'entre eux. Je souhaite aussi la bienvenue à M. Diallo Telli, le secrétaire général de l'OUA, avec lequel j'ai eu d'autres contacts dans le passé.

M. Kaunda. Je tiens, au nom de mes collègues et en mon propre nom, à vous remercier très vivement de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé à notre arrivée. Nous l'apprécions hautement. J'espère que vous nous permettrez d'exprimer nos vues avec franchise en tirant avantage des relations cordiales que la France entretient avec les pays ici représentés et en particulier avec le mien. Je n'ai pas besoin de vous expliquer que la mission dont je suis chargé a été fixée au début septembre à Addis-Abéba[1] et confirmée par la réunion au sommet de Lusaka[2]. Mes collègues et moi-même, nous y sommes encouragés car nous savons que nous parlons à un pays qui a été à l'avant-garde, du point de vue politique et moral, du mouvement de la décolonisation, alors que d'autres nations éprouvaient encore des doutes quant à la sagesse de celle-ci. Vous venez d'accomplir une visite triomphale en Union soviétique[3] après celle que vous avez faite aux États-Unis[4]. Il me semble que nous avons raison de considérer la France comme un pays non engagé, sauf qu'elle reste dans l'Alliance Atlantique : par vos principes et votre politique, nous estimons tous que vous êtes avec nous plutôt que dans un des blocs qui se dresseraient entre vous et nous. Nous pensons sincèrement que la politique étrangère de la France la qualifie pour être membre du camp des nations non engagées. En outre, la France a eu l'honneur d'être choisie comme le pays où les États-Unis et les représentants de la population intéressée du Sud-Est asiatique se rencontrent pour discuter[5]. Cela est une démonstration de ce qu'est la politique française. Nous suivons les idées et l'action de celle-ci. Au Moyen-Orient, la situation est non moins explosive. Là encore, notre politique est la même que celle de la France. Ce n'est donc pas un vain mot que de dire que vous faites partie des pays non-alignés et nous savons que vous nous écoutez avec attention. L'analyse des faits montre clairement que la France assume une attitude distincte dans les affaires internationales. Nous espérons que cette politique française continuera à l'égard de l'Asie du Sud-Est et que les

[1] La huitième assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA se réunit à Addis-Abeba du 1er au 3 septembre 1970. Il y est débattu, entre autres, de l'Afrique du Sud. Le 4 septembre le président Kaunda confirme que l'assemblée l'a désigné comme chef d'une délégation de quatre ministres des Affaires étrangères (Algérie, Cameroun, Kenya et Mali) pour faire des démarches auprès des pays impliqués dans les ventes d'armes à l'Afrique du Sud.

[2] Le troisième sommet des Pays non alignés se réunit à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970. Une résolution condamne les États-Unis, la France, le Royaume Uni, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et le Japon pour leur appui politique, économique et militaire à l'Afrique du Sud.

[3] La visite du président Pompidou en URSS se déroule du 6 au 13 août 1970.

[4] Le président Pompidou se rend en visite officielle aux États-Unis du 24 au 26 février 1970.

[5] Il s'agit des réunions de Paris au sujet du Vietnam.

négociations de Paris ne vont pas s'interrompre. Vous aurez ainsi contribué à la paix.

Il y a un domaine toutefois à propos duquel nous aimerions vous présenter nos vues afin qu'au moment de la décision vous sachiez ce que pensent les pays non engagés quant à la situation et à la décolonisation en Afrique du Sud. Nous nous demandons souvent si nos amis en Occident savent quel genre de personnes sont le Premier ministre du Portugal[1], celui de l'Union Sud-Africaine[2] et M. Smith[3] en Rhodésie. Ils se présentent en défenseurs des valeurs occidentales, du christianisme et de la civilisation et en champions de la lutte contre le communisme. Cela a amené, entre autres, un représentant du gouvernement britannique à déclarer que celui-ci craignait le voisinage de la puissance soviétique dans l'Océan Indien et que, par conséquent, les livraisons d'armes à l'Union sud-africaine continueraient. Nous savons ce que cela veut dire. Il n'est pas nécessaire de rappeler tout ce que vous avez fait pour la décolonisation, ni les principes de la politique étrangère de la France. Il est stupide de vouloir prétendre, comme le font Smith et les autres, qu'ils défendent ce que vous représentez. Or, c'est exactement ce qu'ils font. Depuis neuf ans, il y a une guerre non déclarée en Angola et au Mozambique, et depuis trois ans, dans le Sud-Est africain. Il est clair aujourd'hui que c'est une lutte entre les blancs et les noirs. Nous savons bien que ce n'est pas ce que vous-même et vos collègues, vous défendez. Les armes qui sont livrées aux groupes minoritaires servent à cette guerre raciale. C'est là un grand danger. Il ne faut pas oublier non plus que pendant la guerre, Vorster a été interné par le gouvernement du général Smuts[4], car il était pour les nazis ; alors que nous tous, nous les avons combattus. Ce sont les puissances occidentales, nos alliées contre les nazis, qui équipent ces groupes minoritaires. Le danger est donc non seulement celui d'une guerre raciale, mais encore celui d'une guerre idéologique. Il apparaît nettement que toute l'aide apportée aux combattants de la liberté vient des pays de l'Est, ainsi que, jusqu'à un certain point, de pays indépendants comme les nôtres. Cette défense des intérêts occidentaux contre le communisme, que les Smith, Vorster et le Premier ministre du Portugal prétendent assurer, représente en fait une source de danger communiste, si tant est que l'on puisse parler de danger. Comme vous, nous avons des relations amicales avec la Chine et la Russie. Aucun de nos pays, ni la Zambie, ni le Kenya, ni le Mali, ni la Guinée, ni l'Algérie, ni d'autres pays d'Afrique n'ont rien fait qui puisse compromettre les intérêts occidentaux. Chez nous, le communisme ne représente pas un danger. Or, ces minorités ethniques,

[1] Marcello Caetano est président du Conseil des ministres du Portugal depuis le 27 septembre 1968.

[2] Balthazar Johannes Vorster est Premier ministre d'Afrique du Sud depuis le 13 septembre 1966.

[3] Ian Douglas Smith est Premier ministre de la Rhodésie depuis avril 1967.

[4] Jan Christiaan Smuts, maréchal et homme politique sud-africain, est Premier ministre de l'Union sud-africaine de 1939 à 1948. Durant la Seconde Guerre mondiale il dirige la lutte contre les nazis aux côtés de la Grande-Bretagne ; renversé en 1948 par les nationalistes qui ont opté pour la politique de l'*apartheid*, il mène dans l'opposition la lutte contre la ségrégation. Il meurt en 1950.

tirant profit de l'obsession que certains occidentaux éprouvent à l'égard du communisme se servent de celui-ci comme d'un spectre. Le vrai danger consiste en ceci : toute l'aide aux mouvements de libération provient de l'Est alors que les régimes fascisants sont aidés par l'Ouest. Il est évident que la majorité qui, elle, est noire, en Angola, au Mozambique, en Rhodésie et ailleurs, commence à considérer l'Occident comme un ennemi et l'Orient, comme un ami. Comme membres de l'OUA, mais étant aussi dans le camp des pays non engagés, nous voudrions tous que ces pays, une fois parvenus à l'indépendance, se rangent parmi nous. Or, l'Ouest s'en fait des ennemis, alors que ces populations ont combattu avec l'Ouest contre les nazis et leurs amis fascistes.

Avant de faire la proposition que j'ai à vous présenter, je voudrais qu'il n'y ait pas de malentendu sur le projet du barrage de Cabora Bassa : il est de nature politique et militaire et non pas économique. Les troupes sud-africaines ont fait mouvement vers la Rhodésie et le Mozambique et elles ont été disposées autour de l'emplacement du barrage sous prétexte de le défendre. En d'autres circonstances, ce projet de barrage aurait été une excellente chose du point de vue économique. Il y en a d'ailleurs d'autres, en particulier en Angola auxquels se trouvent intéressés l'Union sud-africaine et des pays occidentaux. Les Sud-Africains y ont aussi envoyé des troupes. Il s'agirait d'une sorte de nouvelle doctrine de Monroe qui consiste à repousser le plus loin possible les frontières d'un affrontement éventuel. C'est ainsi que ce qui aurait pu être un bon projet économique sert à un dessein de politique militaire. Nous demandons donc instamment à l'Ouest de ne pas s'en mêler du tout. Nous savons que de bons arguments économiques militent en faveur du projet, mais il ne faut pas oublier non plus qu'il permet à la Rhodésie de passer outre aux sanctions car elle profitera de l'énergie hydroélectrique ainsi produite. Ce projet, encore une fois politique et militaire, est à l'avantage des minorités blanches de l'Afrique du Sud et il ne peut ainsi qu'accroître les souffrances des populations de l'Angola, du Mozambique, etc. À nos yeux, il y a des solutions possibles. Nous en avons déjà des exemples : un certain nombre de pays et d'organisations en Occident se sont retirés du projet, comme la Suède et l'Italie. Nous souhaitons vivement que l'Occident reconnaisse que les mouvements de libération représentent les forces du bien et qu'elles le deviendront d'autant plus qu'elles seront aidées dans le bon sens. À cet égard, le gouvernement italien a invité une conférence des mouvements de libération au mois de juillet dernier et le Pape a reçu trois de leurs chefs. Tous les pays non alignés l'ont hautement apprécié. Pour sa part, le gouvernement suédois apporte une aide à ces mouvements pour des raisons humanitaires. Nous pensons sincèrement que c'est là un pas dans la bonne direction. Le Conseil œcuménique des Églises leur a aussi remis 200 000 dollars, somme modique, mais gage de bonne volonté. Nous voyons dans tout cela de nouvelles ouvertures et nous espérons que ces initiatives seront suivies, surtout par un pays comme la France qui saurait attirer l'attention des puissances sur l'aspect moral de cette lutte pour la libération. Il est clair que ces guerres ne pourraient pas continuer sans aide

extérieure. Nous savons, certes, que les accords comportent des règlements qui ne permettent pas, au Portugal notamment, d'utiliser les armes qu'il reçoit contre les mouvements de libération. Nous savons aussi que ce pays considère l'Angola, le Mozambique et ses autres territoires comme une extension du Portugal. Il utilise donc ces armes sans scrupules. Et quand même il appliquerait ces règlements aux armements qu'il achète en France, en Allemagne de l'Ouest, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, il en tire un grand avantage car ces achats lui permettent de consacrer à la guerre une plus grande partie de la production de ses arsenaux nationaux.

Nous faisons ressortir l'aspect moral de ce problème. Il conviendrait, non seulement d'interrompre les fournitures d'armes au Portugal, mais encore d'utiliser toute l'influence et les pressions possibles pour que ce pays mît fin à la guerre et engageât des pourparlers avec les mouvements de libération en vue d'un règlement pacifique. Une telle démarche serait de la plus grande utilité, non seulement en Angola et au Mozambique, mais encore en Rhodésie et en Afrique du Sud.

Tel est, Monsieur le Président, le message que j'ai été chargé de vous présenter au nom de l'OUA et des pays non engagés.

M. Pompidou. Je serai très heureux de poursuivre tout à l'heure cette conversation avec vous[1], et de voir plus en détail ces questions ainsi que d'autres qui intéressent la France et la Zambie. Néanmoins, avant de prendre congé des personnalités qui vous accompagnent, je voudrais vous exposer, s'il en est besoin, la position générale de la France. Ce que vous avez dit me dispense presque de rappeler que, sous l'impulsion du général de Gaulle, mon pays s'est engagé dans une nouvelle politique quant à la colonisation, à l'Afrique et au développement des pays. Nous avons assumé une position originale sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le refus de considérer les problèmes sous l'angle d'un affrontement entre l'Est et l'Ouest. Certes, la France est un pays occidental, mais elle ne fait pas siennes pour autant toutes les attitudes de tous les pays d'Occident. Elle a aussi de bonnes relations avec l'Est sans qu'elle adopte les mêmes positions que celui-ci dans tous les domaines. En tout cas, à l'égard de l'Afrique, que ce soit le monde arabe avec lequel nous avons des relations amicales et dont nous défendons les intérêts et les droits quand ceux-ci sont mis en cause, que ce soit l'Afrique noire chez qui nous avons des amis et même très proches, et pour laquelle, dans son ensemble, nous souhaitons être un pays ami et secourable, la France peut à juste titre être considérée comme un pays que l'on ne peut nullement soupçonner d'hostilité et qui est même pénétrée du sentiment d'un devoir humain et moral au-delà des intérêts matériels. Voilà pourquoi, vous ayant écouté avec intérêt et ayant pris note du message que vous m'avez transmis au nom de l'OUA, je puis vous dire que je n'ai pas l'intention de l'ignorer. J'ai discuté de ces problèmes avec beaucoup de nos amis d'Afrique et je souhaite vivement que le climat des relations entre la France et les Africains reste amical, même si nous n'aboutissons pas aux mêmes conclusions sur tel ou tel point. Vous

[1] Voir le compte-rendu du tête-à-tête Pompidou-Kaunda du 21 octobre 1970, publié ci-après.

pouvez repartir convaincu de ce que la France est tout le contraire d'un pays raciste et qu'elle est un pays opposé au colonialisme, sous ses formes directes ou déguisées.

(*Afrique-Levant. Afrique 1966-1970, Zambie – Politique intérieure – président Kaunda ZA-5-2*)

184

COMPTE RENDU

Entretien en tête à tête entre le président de la République et M. Kaunda

C.R.[1] *Paris, 21 octobre 1970.*

M. Pompidou. J'espère avoir une autre occasion pour avoir avec vous un entretien plus long et plus approfondi. Je souhaite notamment un jour vous recevoir à déjeuner. Je parle là au président de la Zambie. Pour ce qui est des questions que vous avez posées[2], j'ai été sensible à la courtoisie de votre exposé. Ainsi que vous l'avez dit à plusieurs reprises, et je vous en sais gré, la France, comme la Zambie et tout autre pays, se considère comme indépendante et libre dans ses décisions. Cependant, les sentiments que j'ai exprimés à l'Afrique et, en particulier, à l'Afrique noire, m'incitent à vous donner quelques explications supplémentaires sur notre attitude. L'un de nos principes consiste à mener notre propre politique ouvertement et à prendre position sur les problèmes avec la plus grande clarté ; néanmoins, nous n'intervenons pas dans les affaires intérieures des autres États quand même la politique de ceux-ci ne correspondrait pas à nos principes ou à nos souhaits. C'est ainsi que nous n'approuvons pas et que nous blâmons la politique de ségrégation raciale de l'Afrique du Sud. Nous la constatons et nous nous efforçons de considérer l'Afrique du Sud en elle-même tout en souhaitant qu'elle évolue dans un autre sens ; nous le disons à tout le monde, y compris au gouvernement de cet État. De même, nous adoptons à l'égard de pays qui furent nos anciennes colonies une politique très différente de celle du Portugal. Avec ce pays, pour des raisons tant historiques que géographiques, nous avons des relations assez étroites pour nous dire ce que nous pensons et pour nous permettre de lui donner des

[1] Ce document porte au-dessus du titre la note manuscrite : « Version non revue par M. Pompidou. » Il est également assorti d'un papillon dactylographié où on lit : « Contrairement à ce que semble avoir indiqué M. Pompidou à M. Kaunda (voir page 3), il n'est pas exact que le Portugal se soit engagé à ne pas utiliser en Afrique les armes que nous pourrions livrer. Ce pays a seulement promis de n'employer nos matériels qu'à des fins défensives et à l'intérieur du territoire portugais (ce qui, dans l'esprit de ses dirigeants, inclut évidemment les provinces portugaises d'Afrique. »

[2] Voir le compte-rendu de l'entretien du président de la République et de M. Kaunda, accompagné de représentants de l'OUA, du 21 octobre 1970 publié plus haut.

conseils. Toutefois, nous ne sommes pas maîtres de diriger sa politique ni de modifier son attitude vis-à-vis de ce qu'il considère comme son prolongement en Afrique.

J'en viens donc à certaines questions que vous avez évoquées, en commençant par celle du barrage de Caborra Bassa. Cette affaire a été présentée à des sociétés françaises, qui sont privées et qui ont simplement demandé à l'État certaines garanties sans que l'État ait pris lui-même la décision au sujet du barrage. On l'a jugée saine et favorable au développement de cette région d'Afrique, et capable par conséquent d'élever le niveau de vie de sa population. Ensuite, des groupes différents se sont présentés sur le marché et il s'est trouvé qu'on a choisi un groupe essentiellement franco-allemand. Il y a maintenant trois ans que la décision a été prise par le gouvernement portugais et le travail a commencé sur les chantiers il y a huit mois. Je ne vois pas comment la France pourrait revenir sur cette position. J'ajoute que je ne pense pas, et j'ai de bonnes raisons de ne pas le penser, que cela provoque une émigration massive de Portugais vers cette région. Cette nouvelle source d'énergie ne peut manquer d'être profitable à la population et si, un jour, elle se donne un régime et un gouvernement différents, nous ne ferons rien pour l'empêcher et nous souhaiterons uniquement pouvoir contribuer à son développement économique. Si demain un gros projet de ce genre intéressait des pays comme la Zambie, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya, le gouvernement français ne verrait aucune objection à une participation de sociétés françaises et il les encouragerait très volontiers. Nous ne cherchons pas, dans de telles affaires, à favoriser le maintien de ce que vous considérez comme une présence militaire. À nos yeux, il n'y a là rien de militaire et personne n'est menacé. J'en viens maintenant à une question plus difficile et plus délicate du point de vue humain : celle des ventes d'armes. On raconte beaucoup de choses et il est possible que certaines catégories d'armes légères, que nous ne vendons pas, parviennent quand même aux pays qui vous préoccupent. Cela est possible. Il y a un trafic international d'armes fort actif, aucun État n'y peut rien. J'ai placé l'embargo sur les armes à destination d'Israël et je sais pourtant que nous ne pouvons pas empêcher ce pays d'en recevoir. Les trafiquants d'armes sont partout dans un monde où l'on se bat. J'ai lu dans la presse que d'aucuns pensaient (êtes-vous, vous-même de cet avis ?) que nous entraînions des pilotes sud-africains. Je suis en mesure d'opposer à cela un démenti formel : il n'y a pas en France un seul pilote sud-africain. Je vous dirai pour être franc que quand nous avons procédé à la première vente de *Mirage* à l'Union sud-africaine, cinq aviateurs de ce pays, confirmés et entraînés sur des appareils américains et britanniques, sont venus en France pour un stage extrêmement bref qui, si mes souvenirs sont exacts n'a pas dépassé une heure[1] de vol. Actuellement, je le répète, il n'y a pas un seul pilote sud-africain en entraînement. Les aviateurs sud-africains s'entraînent dans leur pays sur des appareils qui ne sont pas français.

[1] Note marginale manuscrite : « dix ».

Vis-à-vis du Portugal, depuis toujours, nous avons veillé à ne pas lui livrer des armes qui pourraient servir à la guérilla, et nous lui avons demandé de nous donner la promesse sur l'honneur, que nos fournitures ne seraient pas utilisées en Afrique[1]. Le Portugal s'y est engagé[2]. D'ailleurs, un pays comme le Sénégal éprouve le même genre de difficultés avec le gouvernement portugais. Quant à l'Union sud-africaine, j'étais Premier ministre en 1962 quand j'ai donné des instructions précises, et cela avant que les Nations unies ne se saisissent de l'affaire, pour que l'on distinguât dans les ventes d'armements ceux qui concernaient la défense nationale d'un pays dans son ensemble et ceux qui pouvaient être utilisés contre des mouvements d'insurrection ou de libération. Nous avons ainsi toujours veillé à ne pas livrer des avions lents pour l'attaque au sol ni des engins à courte portée qui sont efficaces dans une guérilla. En présence des réactions que vous avez évoquées et des inquiétudes que vous avez exprimées au nom de ceux qui vous avaient chargé de votre mission, et compte tenu aussi de ce que nous ont dit nos amis Africains qui sont intéressés quand même ils seraient éloignés de cette région de l'Afrique du Sud-Est, et qui ressentent profondément leur solidarité avec tous leurs frères noirs, j'ai fait procéder à une révision approfondie de cette question de la distinction à faire entre armes propres à la défense nationale et celles propres à la guérilla. Le gouvernement français continue son examen technique ; il est en consultation avec plusieurs de nos amis africains. Pour votre information, toutefois, et compte tenu de ce que vous représentez, je voudrais vous dire dans quel esprit nous comptons avancer. Il est probable que nous ajoutions les hélicoptères à la liste des équipements dont la vente est interdite à l'Afrique du Sud. Il est vrai que les hélicoptères font partie de l'armement général de toutes les nations, mais il est non moins vrai qu'ils peuvent jouer un rôle très important dans la lutte contre les mouvements insurrectionnels. C'est pourquoi, et mis à part l'achèvement minime de certains contrats anciens, j'ai décidé d'interdire tout nouvel accord portant sur les hélicoptères lourds ou légers. Le gouvernement n'a pas encore pris la décision, mais je puis vous dire, entre nous, qu'elle sera prise.

En second lieu, et cela est à mes yeux très important, et bien que cette mesure ne sera agréable ni au gouvernement sud-africain ni à l'industrie française, j'ai l'intention de faire adopter par le gouvernement français une mesure d'interdiction touchant la vente de véhicules blindés légers propres à l'intervention et au transport rapide de troupes. J'ajoute que nous veillons à ce que les armes qui nous sont commandées ne puissent pas servir à un double usage et à ce que les pays à l'encontre desquels nous avons pris des mesures spécifiques ne les reçoivent pas par l'intermédiaire de pays tiers.

Je sais que ce que je vous dis ne répond pas entièrement à ce que vous souhaitez, mais je vous demande de bien comprendre d'abord qu'un pays comme la France ne peut pas ne pas tenir compte de l'existence réelle d'autres États. Il ne peut pas méconnaître le fait que le Portugal soit un pays

[1] Note marginale manuscrite : « ce n'est pas exact. »

[2] Voir la note 1 note ci-dessus.

européen avec lequel il a de nombreux liens, outre des centaines de milliers de travailleurs portugais qui se trouvent en France. En tout cas, en tant que Président de la Zambie, et puisque vous faites figure de représentant des pays de l'OUA et des nations non engagées, vous avez droit à toute l'estime et à la sympathie de la France. Si la situation psychologique ne se détériore pas, nous souhaitons pouvoir le démontrer dans les faits. Toute ma vie, et encore sur les bancs de l'école, j'ai lutté contre l'opposition entre blancs et noirs et je reste fidèle à cette attitude.

M. Kaunda. Je vous remercie de ce que vous me mettiez dans la confidence au sujet de la décision gouvernementale que vous envisagez. Avez-vous l'intention de la rendre publique en temps utile ?

M. Pompidou. Nous l'annoncerons certes, mais vous pouvez en faire état.

M. Kaunda. Il ne convient pas de prendre ces questions à la légère. Je sais qu'elles sont complexes. À ma conférence de presse à l'ONU, j'ai essayé de dire que nous ne cherchions pas à créer des problèmes pour les pays qui se montrent coopératifs. Je sais bien que toutes ces questions de marchés sont difficiles et liées entre elles. Mais il y a un aspect moral à considérer. D'ailleurs les usines doivent continuer à tourner et l'industrie à travailler. Comment y parvenir si l'on diminue certaines ventes ? Je crois savoir qu'un certain nombre de pays occidentaux aimerait procéder à une étude avec nous de ces questions commerciales. Ne pourrait-on pas compenser, pour ainsi dire, les pertes éventuelles en assurant d'autres fabrications qui permettraient une activité économique dans d'autres secteurs ? Accepteriez-vous de l'examiner avec nous ? Par exemple, nous achetons un certain nombre de voitures automobiles. Je suis profane en la matière mais nous pourrions envisager des moyens bilatéraux pour développer notre commerce. Je sais d'ailleurs que d'autres pays indépendants d'Afrique qui sont opposés à l'Union sud-africaine et à la Rhodésie, seraient favorables à la recherche d'un tel système.

M. Pompidou. Franchement, dans nos relations avec des pays nouveaux comme le vôtre, même si les intérêts économiques ne sont pas absents, ils ne sont pas pour moi déterminants. Nous faisons beaucoup pour l'Afrique. La Grande-Bretagne a su très bien coloniser les pays les plus riches et beaucoup des pays dits francophones sont parmi les plus pauvres en ressources naturelles. Si nous les aidons, c'est donc avec le sentiment qu'un pays développé et industrialisé a le devoir de venir en aide à un pays moins riche ; ce n'est pas pour obtenir des avantages économiques immédiats. Je puis vous dire, et je le dirais aussi bien à d'autres États du Sud-Est africain, que nous sommes prêts à développer nos échanges dans tous les domaines et donc à entamer des négociations avec vous ainsi qu'avec d'autres gouvernements de la région.

M. Kaunda. Contrairement à ce que j'ai fait, je n'aurais peut-être pas dû lier ces problèmes, mais il est évident qu'il se produira un vide quand les livraisons d'armes cesseront. Certes, il faudrait séparer cet aspect du commerce ordinaire. Vous avez bien observé néanmoins qu'il y avait là des questions de principe et nous nous félicitons de ce qu'avant même d'avoir entendu notre analyse vous avez pris les décisions dont vous m'avez fait

part. Cela est très important. Nous pourrions maintenant examiner bilatéralement ce que nous pourrions faire. Je parle en tant que président de la Zambie, mais je sais que beaucoup d'autres pays sont très favorables à cette idée.

M. Pompidou. J'ai été heureux de vous voir et d'avoir eu l'occasion de vous dire combien nous apprécions l'aspect humain et social que vous avez su donner à la politique de la Zambie. J'espère que nous nous reverrons, soit à l'occasion d'une visite officielle, soit à celle d'un de vos passages par Paris. Nous pourrions ainsi reprendre nos entretiens et contribuer à un développement de nos relations. Entre-temps, par le canal diplomatique, nous pourrions nous y efforcer dans tous les domaines, culturel, technique et naturellement commercial.

M. Kaunda. Je vous remercie beaucoup de votre invitation et j'espère que quand vous aurez le temps vous pourrez rendre visite à cette partie de l'Afrique. Je ne parle pas seulement en mon propre nom, je sais que des collègues comme le président Kenyatta[1] ou l'empereur d'Éthiopie[2] seraient très heureux de vous recevoir. Vous verrez sur place ce que nous faisons pour résoudre nos problèmes. Nous avions préparé une documentation à l'usage de l'Allemagne fédérale, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France. Nous séparerons ces rapports et nous vous enverrons un document spécial au ministère des Affaires étrangères.

(*Afrique-Levant, Afrique 1966-1970, Zambie – Politique intérieure – président Kaunda ZA-5-2*)

185

NOTE
DE M. DE SCHONEN

Visite du Président Kaunda

N[3]. *Paris, 21 octobre 1970.*

M. Mark Chona[4], Conseiller diplomatique du président Kaunda[5] que j'avais salué ce matin à Orly[6], avait demandé avec insistance à me voir. Je

[1] Jomo Kenyatta est président de la République du Kenya depuis 1964.

[2] Haïlé Sélassié 1er, nom de règne du ras Tafari Makonnen, est empereur d'Éthiopie de 1930 à 1936 et depuis 1941.

[3] Albert de Schonen, conseiller des Affaires étrangères, est ambassadeur à Lusaka de 1966 à 1969, avant d'être nommé ambassadeur à Bangui en mai 1969. En octobre 1970, il est de passage à Paris.

[4] Mark Chona est le conseiller spécial du président de la République de Zambie, le Dr Kaunda, depuis le 18 février 1969.

[5] Le Dr Kenneth David Kaunda est président de la République de Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[6] M. Chona accompagne le président Kaunda lors de son voyage en France.

l'ai rencontré cet après-midi à l'hôtel Lutétia où pendant près d'une heure il m'a expliqué que le Président ne cherchait pas à recueillir des succès immédiats mais bien plutôt à obtenir de l'Allemagne de l'Ouest, de la Grande-Bretagne et de la France une sorte d'engagement à long terme sur une certaine politique à l'égard du racisme sud-africain.

La grande crainte de la Zambie est de voir l'Angola et le Mozambique entrer dans la zone de défense de l'Afrique du Sud car ceci entraînerait inévitablement la création d'une vaste région dominée par l'idéologie raciste des Anglo-Saxons d'Afrique du Sud. En ce sens, le gouvernement zambien s'est opposé à la construction du barrage de Cabora Bassa[1] pour éviter que Pretoria ne soit précisément amenée à défendre militairement cet ouvrage et de ce fait le Mozambique qui lui assure une partie de son énergie.

Si la Zambie maintient depuis trois ans des contacts étroits bien qu'officieux avec le Portugal, c'est pour empêcher ce glissement vers Pretoria et le Président souhaiterait que les puissances de l'OTAN veillent, au nom des principes de liberté et de démocratie inscrits dans le texte même du Pacte Atlantique, à ce que le Portugal n'abandonne jamais ses territoires au contrôle de l'Afrique du Sud.

Je me suis limité à affirmer que la France s'est toujours montrée farouchement opposée à l'*apartheid* mais qu'elle ne croit pas à l'usage de la force pour régler les problèmes de cette nature. Or à partir du moment où on se refuse au recours à la force, la question des livraisons d'armes devient secondaire.

J'ai ensuite souhaité que le recours à des sanctions économiques ne soit pas envisagé car elles n'ont jamais apporté de résultats bien satisfaisants, le cas de la Rhodésie en est un exemple. M. Chona m'a assuré que si la Zambie désirait se dégager économiquement de l'Afrique du Sud, aucune mesure économique n'était prévue à l'encontre d'autres pays.

Comme je lui faisais remarquer que les divers contrats d'ordre économique passés entre la France et la Zambie au cours de ma mission à Lusaka, ne paraissaient pas devoir être renouvelés ce qui marquait un grave relâchement dans les liens que nous avions établis entre nos deux pays, M. Chona m'a assuré que, dès son retour, il se préoccuperait de cette situation.

(Afrique-Levant – Afrique – Zambie 1966-1970 – Relations politiques avec la France – ZA 6-3)

[1] Le barrage de Cabora Bassa est un ouvrage important construit sur le Zambèze ; il doit fournir de l'électricité à l'Afrique du Sud, au Mozambique et à la Rhodésie ; il est donc contesté par les pays voisins, voir *D.D.F.* 1968-II n°s 238, 285 ; 1969-II n° 301.

186

M. KOSCIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE FRANÇAISE PRÈS LES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2796 à 2799. *New York, 22 octobre 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 23, 00 h. 37).

Audience donnée au Ministre par le président de la République centrafricaine

Le Ministre[1] et le Secrétaire d'État[2] ont été reçus le 21 octobre par le général Bokassa au siège de la mission centrafricaine à l'ONU, en présence du ministre des Affaires étrangères de la RCA[3] et de plusieurs diplomates centrafricains, parmi lesquels l'ambassadeur désigné mais non encore accrédité à Paris semblait avoir été convoqué tout exprès[4]. Après avoir entendu de longues, confuses et chaleureuses salutations, le Ministre a exposé que la lettre de M. Foccart au général Bokassa[5] représentait un geste de la France pour essayer de renouer des liens nécessaires, et méritait donc un accueil favorable, que le président de la République recevait tous les chefs d'État africains qui en exprimaient le désir pourvu seulement qu'une atmosphère propice fût créée, enfin que le ministre de l'Économie et des Finances[6] était prêt à chercher le moyen de régler certaines questions pratiques pendantes entre les deux pays.

Le président de la République centrafricaine a d'abord répondu que M. Diallo Telli[7], qui accompagnait, croyait-il, M. Kaunda chez M. Pompidou[8], communiquerait à celui-ci un message de sa part. Il a

[1] M. Maurice Schumann est ministre d'État et ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] M. Yvon Bourges est secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 10 juillet 1968.

[3] M. Nestor Kombot-Naguemon est ministre des Affaires étrangères de la RCA depuis le 17 septembre 1968, promu ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la Coopération lors du remaniement ministériel du 19 août 1970.

[4] M. Michel Gallin-Douathe, nouvel ambassadeur de la République centrafricaine à Paris, présente ses lettres de créance le 11 décembre 1970.

[5] Cette lettre personnelle de M. Foccart au général Bokassa est publiée ci-dessus, en annexe au télégramme de Paris à New York nº 115 du 9 octobre 1970.

[6] M. Valéry Giscard d'Estaing est ministre de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[7] Le Guinéen, Boubacar Diallo Telli, est secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) depuis 1964, réélu en 1968.

[8] M. Kenneth David Kaunda, président de la République de Zambie depuis octobre 1964, se rend en France le 21 octobre, pour expliquer le point de vue de l'OUA sur les ventes d'armements à l'Afrique du Sud. Il est reçu par le président Pompidou. Il rencontre aussi MM. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, et Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique.

ensuite et à plusieurs reprises, expliqué pourquoi il accueillait défavorablement la lettre de M. Foccart : les liens d'amitié personnelle sont une chose, les rapports entre États en sont une autre ; le général ne pouvait pas admettre qu'on s'autorisât des premiers pour mettre le désordre dans les seconds en ne laissant pas les Présidents communiquer avec les Présidents, les ministres avec les ministres et les secrétaires généraux entre eux. Il désirait que le contentieux franco-centrafricain fût réglé par des réunions entre délégations de niveau quelconque mais égal. Il ne répondrait donc pas à l'invitation du secrétaire général de la présidence de la République. A part cette déclaration visiblement inspirée par M. Kombot-Naguemon, qui en avait donné dans l'antichambre un avant-goût aux ministres, le général Bokassa a énuméré un certain nombre de griefs vagues ou faux, entrecoupés de protestations de son attachement à la France et même du regret qu'il éprouvait de n'avoir pas été autorisé à poursuivre sa carrière et à prendre sa retraite comme officier français. MM. Maurice Schumann et Yvon Bourges se sont bornés à relever les erreurs de fait commises par le général Bokassa sur divers points.

Le secrétaire d'État a rappelé l'esprit des relations entre la France et les pays liés à elle par des accords de coopération : relation entre États souverains, particulièrement importantes à nos yeux, mais contractuelles. Comme telles, elle pouvaient toujours être réexaminées et modifiées, mais pas de la façon unilatérale et arbitraire qu'avait pratiquée la RCA.

Le ministre a insisté à plusieurs reprises sur l'intérêt qu'avaient les deux pays à renouer des conversations, comme le prouvait l'entretien en cours et comme devait le permettre le premier pas fait par la France sous la forme de la lettre de M. Foccart.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

187

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Les relations franco-gabonaises

N. nº 560/DAM. *Paris, 22 octobre 1970.*

1. État membre de la Communauté, le Gabon se montre particulièrement attaché au maintien avec la France de liens privilégiés empreints d'un réel esprit de coopération ; l'application qui est faite des accords du 17 août 1960[1] définissant les rapports entre les deux pays en porte témoignage ; en

[1] Le texte des accords franco-gabonais du 17 août 1960 est classé dans le dossier d'archives : DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon 1970-1975, nº 37.

politique extérieure, le Gabon veille, d'une manière générale, à harmoniser ses positions avec les nôtres.

En 1964[1], les troupes françaises ont aidé les autorités gabonaises à faire échec à un coup de force militaire et à rétablir la légalité. Depuis lors, une compagnie française stationne, à la demande du gouvernement gabonais, à Libreville.

Le président Bongo a été reçu en visite officielle à Paris du 6 au 8 juillet dernier[2].

2. De toutes les aides extérieures apportées au développement du Gabon, celle de la France demeure la plus importante et la plus diversifiée[3] ; elle consiste essentiellement en l'octroi de subventions par l'intermédiaire du Fonds d'Aide et de Coopération, en la mise à la disposition du gouvernement gabonais de nombreux assistants techniques et en l'attribution, enfin, de prêts de la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE)[4].

Les dotations du FAC représentent une moyenne annuelle de 14,6 millions de francs français depuis 1959[5]. Les charges de personnel de l'assistance technique (501 agents au 1er janvier 1970, dont 221 enseignants) s'élèvent chaque année à 20 millions de FF, le Gabon étant le pays d'Afrique noire qui a le plus d'assistants techniques français proportionnellement à l'importance de sa population. Enfin les prêts de la CCCE se sont élevés en moyenne à 18 millions FF par an.

Certaines grandes opérations d'équipement sont presque entièrement financées par nous. Il en est ainsi notamment, de la construction du barrage de Kinguélé, à 160 kilomètres à l'est de Libreville dont l'achèvement est prévu pour le mois de décembre 1972 (le financement de la première tranche du barrage est assuré par un prêt à long terme du FAC de 18 millions de francs français, octroyé en 1968, par un prêt de 20 millions de la CCCE, enfin par un crédit fournisseur de 12 millions de la COFACE ; le solde, soit 13,6 millions, est à la charge du Gabon).

À la suite des entretiens qu'il a eus, en juillet, avec M. Pompidou, le président Bongo a obtenu que le dépassement par rapport aux estimations

[1] Sur ce sujet, se référer à *D.D.F.* 1964-I, nos 102, 106, 112, 119, 121.

[2] Le président de la République du Gabon et Madame Bongo se sont rendus en France pour un séjour officiel du 6 au 10 juillet 1970. Le 7 juillet, le président gabonais s'entretient avec le président Pompidou. Il rencontre aussi MM. Chaban-Delmas, Premier ministre, Foccart, secrétaire général à la Présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches, Schumann, ministre des Affaires étrangères, Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances. Le 9 et le 10, il visite des installations militaires puis la centrale de séparation isotopique de Pierrelatte.

[3] Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches, n° 324/DAM du 12 juin 1970, publiée dans *D.D.F.* 1970-I.

[4] Les concours accordés par la Caisse centrale de Coopération économique de janvier 1959 à décembre 1970, sont résumés, sous forme de tableau, prenant en compte les prêts à long terme, les participations en capital et les emprunts obligataires de la Banque gabonaise de développement garantis par l'État français. Ce document est classé dans le dossier d'archives : DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, n° 33.

[5] *Annotation de l'auteur du document* : « Au titre de l'année 1969, les dotations du FAC en faveur du Gabon se sont élevées à 11 780 000 FF. »

initiales des dépenses de construction du barrage de Kinguélé soit couvert par une dotation correspondante du FAC (ce dépassement est de l'ordre de 8 millions de francs français).

D'autres projets de développement du Gabon sont, par contre, en raison de leur importance, justiciables d'un financement multinational.

Il en sera ainsi, notamment de la mise en valeur du gisement de fer de Mekambo, laquelle postule la création, à Owendo, à 5 kms au sud de Libreville, d'un port en eau profonde capable d'accueillir des bateaux minéraliers de fort tonnage ainsi que la construction d'un chemin de fer entre Owendo et Belinga, futur centre d'extraction ; tout en conseillant au Gabon de faire appel à d'autres aides que la nôtre, nous nous sommes engagés à participer au financement de la voie ferrée pour 5 milliards de francs CFA, sur des crédits FAC[1].

Lors de la visite du Cchef de l'État gabonais à Paris, il a été prévu qu'une personnalité française[2], ayant la caution du gouvernement et de la sidérurgie français, ainsi que celle de Libreville, recevrait pour mission de prospecter les marchés internationaux susceptibles d'absorber une partie de la production de fer de la future mine ; des contacts seraient pris notamment avec les Japonais et les Allemands, les uns et les autres étant intéressés par l'exploitation du gisement. Le président Bongo vient de rappeler cette affaire à M. Chaban-Delmas en lui demandant, notamment, de préciser les termes des « engagements » français concernant l'écoulement des minerais gabonais ; un projet de réponse est en cours d'élaboration.

Dans une autre correspondance adressée au Premier ministre, M. Bongo a marqué qu'il était favorable à l'adoption de la « voie normale », de préférence à la voie étroite, pour le futur chemin de fer de Mekambo à Belinga ; nous avons fait savoir à Libreville que nous verrions avantage à ce qu'il ne soit décidé du choix de la voie qu'après achèvement des études que poursuit, sur cette question, un comité d'experts du FED.

Le président Bongo se préoccupe en outre d'assurer à la production d'uranium de Franceville et de manganèse de Moanda, laquelle est

[1] Le projet de liaison ferroviaire Owendo/Booue (332 km) se présente comme le tronçon commun de deux branchements minéraliers : – Booue-Belinga (230 km) pour l'exploitation du minerai de fer de Belinga/Mekambo dont les réserves atteignent un million de tonnes à 64 % de teneur en fer ; – Booue/Moanda (323 km) pour l'exportation du manganèse de la compagnie minière de l'Ogoue (Comilog) dont les perspectives dépassent 3 millions de tonnes vers 1980. Les sources de financement se présentent comme suit : France (l'engagement a été pris d'apporter une contribution de 5 milliards de F CFA) ; République fédérale d'Allemagne (le président Bongo a obtenu une participation d'1 milliard 875 millions de F CFA) ; fonds gabonais d'investissement (5 milliards de F CFA). Des contacts sont pris avec la Banque mondiale et le Fonds européen de développement. Pour plus de détails, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 673/DAM du 16 décembre 1970.

[2] Le directeur général de la société des mines de fer de Mauritanie, M. Audibert, a été chargé par le gouvernement français, à la demande des autorités gabonaises d'effectuer une enquête sur les conditions et les délais dans lesquels le gisement de Mekambo/Belinga pourrait être mis en exploitation ; M. Audibert a pris de nombreux contacts avec les plus importantes sociétés sidérurgiques internationales susceptibles d'être intéressées par ce minerai, et notamment les participants de la Somifer ainsi que diverses entreprises au Japon et aux États-Unis. Voir la dépêche de Libreville n° 75/DAM du 24 avril 1971 ainsi que le télégramme de Tokyo n°s 771 à 774 du 3 juin 1971, non reproduits.

évacuée actuellement à travers le territoire de la République populaire du Congo par le chemin de fer Congo-Océan, un débouché purement gabonais. Des contacts ont été pris à Libreville en septembre dernier par une importante société allemande[1] de travaux publics qui propose de réaliser une étude en vue de la construction d'une ligne de chemin de fer de 330 kms qui relierait Booué, terminus du premier tronçon du chemin de fer Owendo-Bélinga, à Moanda et Franceville. Le marché porterait sur une somme de 11 millions FF et l'étude pourrait durer deux ans. Le président Bongo a paru très intéressé par cette proposition dont il souhaitait entretenir le principal actionnaire de la société d'exploitation du manganèse COMILOG, la *United States Steel*, lors de son séjour à New York[2].

Sur un plan différent mais non sans rapport avec le problème de notre participation au développement du Gabon, il est à signaler que M. Bongo avait envisagé, cet été, de modifier le régime de la propriété foncière de son pays afin de réserver aux seuls nationaux la possibilité de se rendre acquéreurs de terrains. Ce projet manifestement contraire à la lettre et à l'esprit de la Convention franco-gabonaise d'établissement, a été abandonné à la suite d'une démarche de notre ambassadeur.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, politique étrangère, n° 29*)

188

COMPTE RENDU

de l'entretien du président de la République et du maréchal Tito

Palais de l'Élysée, le 23 octobre 1970 (11 h. à 13 h. 15)

C. R.

M. Pompidou[3] : souhaite la bienvenue au maréchal Tito et se félicite de l'occasion qui lui est ainsi donnée de faire personnellement sa connaissance. Il l'écoutera avec intérêt connaissant sa très grande expérience des problèmes mondiaux.

Le maréchal Tito[4] : se réjouit de se retrouver en France et d'avoir ainsi l'occasion de discuter avec le président Pompidou des problèmes bilatéraux

[1] Le groupe allemand Philipp Holzmann A.G.

[2] La *United States Steel Corporation a* été créée en 1901 par J.P. Morgan et Elberet H Gary, par la fusion de la *Federal Steel Company* et des aciéries d'Andrew Carnegie. L'importance de *US Steel* ne fait que grandir au cours du XXe siècle jusqu'à devenir la plus grosse société de production d'acier intégrée des États-Unis.

[3] Georges Pompidou est président de la République française depuis le 20 juin 1969.

[4] Tito, Josip Broz, dit Tito, maréchal, homme politique communiste yougoslave, est président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis le 14 janvier 1953 et constamment réélu depuis.

et internationaux qui intéressent les deux pays. Il souligne l'importance du voyage du président Pompidou en URSS et du succès que représente ce voyage. Il rappelle ses propres visites récentes en Belgique[1], au Luxembourg[2], en Allemagne occidentale[3], aux Pays-Bas[4] et son intention de se rendre sous peu en Italie[5]. Le président Tito considère qu'après avoir été longtemps préoccupé des problèmes de l'Afrique et de l'Asie, et des contacts avec les pays non alignés, il fallait que la Yougoslavie se rapproche également de l'Europe. Il considère que le président Pompidou et lui-même, au niveau des responsabilités qui sont les leurs en Europe, ont beaucoup de sujets à discuter et espère que leurs entretiens pourront contribuer à diminuer la tension qui règne dans le monde. Il pense que c'est aux pays européens qu'il appartient d'aborder les problèmes de sécurité de l'Europe et voudrait exposer au président Pompidou ses idées au sujet de la réunion d'une conférence sur la sécurité en Europe. Il rappelle que cette idée a été lancée par l'URSS et immédiatement soutenue par la Yougoslavie qui considère indispensable d'abolir les barrières entre l'Est et l'Ouest en Europe. Le président Tito s'est félicité lorsque la France a quitté l'OTAN sur le plan militaire. Il exprime son admiration pour la politique suivie par le général de Gaulle et maintenue par son successeur : l'Europe est constituée de nations indépendantes et autonomes et non de blocs. La conférence sur la sécurité européenne devra être préparée avec soin et, à cette condition, on pourra éviter qu'il ne s'y produise qu'un simple dialogue entre les représentants des deux blocs. Certes, une conférence unique ne suffira pas à résoudre les problèmes qui se posent dans le monde mais elle permettrait un vaste tour d'horizon et pourrait aboutir à la création d'une institution permanente qui assurerait alors des contacts réguliers et organiserait des conférences ultérieures entre nations européennes. Le récent traité signé entre l'URSS et l'Allemagne occidentale[6] constitue un certain progrès. Il espère cependant que ce début d'entente entre l'URSS et l'Allemagne occidentale ne sera pas réduit à néant par de nouvelles difficultés au sujet de Berlin ; aussi le problème de Berlin devrait entre autres, faire l'objet de discussions à la conférence européenne.

Le président Tito aborde les problèmes que posent à la Yougoslavie la Communauté européenne[7]. Il considère que la Communauté exerce sur le plan économique une discrimination à l'égard des pays non membres, dont

[1] 6-9 octobre 1970.

[2] Du 9 au 11 octobre 1970.

[3] Le 12 octobre.

[4] Du 20 au 22 octobre.

[5] En décembre 1970, mais ce voyage est ajourné à plus tard. Sur cette ouverture vers l'Occident, se référer à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 16 octobre 1970, qui en retrace l'évolution depuis la rupture avec le *Kominform* en 1948 et qui est confortée par la menace que représente l'Union soviétique. Cette ouverture est analysée dans les secteurs de la circulation des personnes, des échanges commerciaux, des relations financières et des relations bilatérales.

[6] Le 12 août 1970.

[7] La Yougoslavie a cherché depuis plusieurs années à normaliser ses relations avec la Communauté économique européenne, son principal partenaire commercial. Les deux parties ont abouti à la signature, le 19 mars 1970, à Bruxelles, d'un accord non préférentiel d'une durée de

la Yougoslavie ; or, tant que subsistent des barrières économiques, toute solution politique reste impossible.

Les problèmes sont si nombreux qu'ils ne pourront pas être éliminés du jour au lendemain. C'est la raison même pour laquelle les contacts doivent se multiplier : plus il est difficile d'aboutir à un accord, plus il est nécessaire de parler pour que progressivement apparaisse l'entente. Le Maréchal ne se fait pas d'illusion, il sait que la conférence sur la sécurité européenne ne sera pas une panacée mais pense qu'il est indispensable de la prévoir. Il ne faut ni trop se hâter pour la réunir, ni attendre trop longtemps ; les préparatifs devraient commencer dès maintenant. Dans les pays où il s'est rendu, ses propositions au sujet de la conférence européenne sur la sécurité, ont trouvé un accueil favorable ; il ignore encore l'attitude de l'URSS mais la connaîtra sous peu. Il estime que des réunions telles que celles des partis communistes à Moscou ont une participation trop limitée pour être fructueuses. Les problèmes européens doivent être abordés de front par tous les intéressés.

M. Pompidou : souligne la convergence de vues qui existe entre le maréchal Tito et lui-même sur les problèmes européens. Il est d'accord sur la tenue d'une conférence européenne où se rencontreraient toutes les nations européennes et qui ne serait pas limitée à un dialogue entre les deux supergrands. Il considère également comme un progrès la signature du Traité entre l'Allemagne fédérale et l'Union soviétique[1]. L'initiative de celle-ci en proposant une conférence sur la sécurité européenne était due à son désir de faire reconnaître l'Allemagne de l'Est par l'Allemagne fédérale. Il suppose que le Traité étant maintenant signé et ayant permis d'atteindre en partie cet objectif, l'URSS s'y intéresse moins. Quant à la participation il pense effectivement que toutes les nations européennes devraient y être représentées : aussi bien celles qui font partie du pacte de Varsovie que celles qui font partie de l'OTAN, aussi bien les pays non alignés que les pays indépendants. Il y a un danger de dialogue limité aux seuls supergrands mais il appartiendra aux autres nations de veiller à l'éviter. Le Président est en faveur d'une telle conférence et espère que les représentants des pays membres du pacte de Varsovie se sentiront libres d'énoncer leurs propres idées et ne se contenteront pas de simplement répéter les instructions qui leur viennent de Moscou. Pour ce qui est de la Roumanie, il est en tout cas certain que ses représentants parleront librement.

Il faut voir ce que seront les sujets discutés. Il connaît les thèmes avancés par les pays communistes ; la France, de son côté, insisterait pour qu'on y aborde les problèmes des relations humaines et des échanges culturels, les échanges d'idées sont d'une importance capitale.

Le président Tito : considère qu'à cette conférence, nombre de malentendus pourraient être dissipés. Il faudrait clairement dire qu'il importe de

trois ans. Sur les négociations et la portée de cet accord, voir la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 19 octobre 1970, non publiée.

[1] Le Traité germano-soviétique, signé à Moscou le 12 août 1970, inaugure l'*Ostpolitik* en ce qu'il ouvre la voie à la normalisation diplomatique et confirme le *statu quo* pacifique territorial entre l'URSS et la République fédérale d'Allemagne.

part et d'autre de renoncer aux pactes militaires. Tant que des troupes et des armements étrangers se trouveront sur le sol des nations européennes, la sécurité de l'Europe ne sera pas assurée. Le problème est immense ; c'est la raison même pour laquelle il faut en parler.

M. Pompidou : souligne que la France est prudente dans ce domaine. Il l'a dit à M. Brejnev lors de sa récente visite en URSS. L'Union soviétique représente une force immense à proximité de la France – comme à proximité de la Yougoslavie – et il faudrait que la paix soit bien assurée dans les faits et les esprits, et non seulement dans les déclarations, pour que la dissolution des pactes ait un sens. Les dirigeants soviétiques ont tenu à montrer au président Pompidou, au cours de sa visite[1], non seulement leurs réalisations scientifiques mais bien aussi leur immense force militaire. Sur certains plans, ils semblent avoir dépassé les Américains ; ils ont une très grande assurance et se refuseraient certainement à reculer.

Le maréchal Tito : pense que l'équilibre entre les deux blocs reste instable, que la course aux armements entretient cette instabilité qui fait peser des dangers plus particulièrement sur ceux qui ne sont pas à même de participer à la course. Il est temps, après avoir subi deux guerres mondiales, que l'Europe dise ce qu'elle veut et qu'elle prenne ses propres décisions. En disant l'Europe, il n'exclut pas l'URSS, puisqu'une bonne partie de son territoire se trouve en Europe. De nombreuses régions du monde sentent se resserrer sur elles l'étau de la rivalité entre les deux blocs. Cela est le cas par exemple du Moyen-Orient où la situation se serait apaisée depuis longtemps si les États-Unis n'avaient pas incité Israël à conserver les territoires conquis et à chercher une victoire militaire. Or, la persistance du conflit au Moyen-Orient peut se traduire par une nouvelle catastrophe pour l'ensemble de l'Europe.

Le président Nixon a passé deux jours en Yougoslavie[2] et a eu de très longs entretiens avec le président Tito qui lui a dit sa façon de voir au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Le président Nixon était soucieux de ce que serait le successeur de Nasser. Il se demandait si l'URSS voulait la guerre. Le président Tito lui a dit sa conviction que l'URSS ne voulait pas la guerre mais était désireuse, tout comme la Yougoslavie, de voir s'instaurer des solutions pacifiques. Il lui a fait valoir que tous ceux qui pourraient succéder à Nasser, et qu'il connaissait personnellement, poursuivraient la politique de Nasser et accepteraient certainement de prolonger les délais

[1] Sur l'invitation du *praesidium* du Soviet suprême et du gouvernement de l'Union soviétique, le président Pompidou, accompagné par M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, se rend en URSS en voyage officiel du 6 au 13 octobre 1970. Du 6 au 8 octobre, il a plusieurs entretiens avec les dirigeants soviétiques, puis il visite un certain nombre de régions d'URSS et regagne Moscou le 12. Le texte des allocutions et déclarations est publié dans *La politique étrangère de la France,* Textes et Documents, 2e semestre 1970, La Documentation française, p. 105 à 113.

[2] Répondant à une invitation adressée dès 1963 au président Kennedy, et renouvelée lors de son entrée en fonctions, puis de son voyage en Roumanie (juillet 1969), le président Nixon a séjourné en Yougoslavie du 30 septembre au 2 octobre 1970. Il est le premier président américain à visiter la Yougoslavie. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 16 octobre 1970, non publiée, intitulée : *Le président Nixon en Yougoslavie*.

de trêve initialement prévus. La suite des événements donna raison au président Tito. Les événements de Jordanie ont démontré la volonté de paix de l'URSS qui a influencé la Syrie et l'Irak dans le sens de la paix. Il avait formulé des critiques à l'égard du plan Rogers[1], faisant valoir au président Nixon que ce plan ne prévoyait aucune solution pour les Palestiniens. Or, ignorer les commandos palestiniens, c'est ignorer l'anxiété des gens qui ne connaissent plus depuis vingt-cinq ans qu'une vie de réfugiés dans le désert.

Le président Tito a eu l'occasion de parler à plusieurs reprises à M. Goldmann[2], président du Congrès juif mondial. Il lui a fait observer que la majeure partie des jeunes palestiniens n'avaient plus de « chez eux » et qu'une cinquantaine de mille à peine rentreraient si la possibilité leur en était donnée. Le président Tito a préconisé à M. Goldmann en guise de solution, la création d'un territoire palestinien autonome en Cisjordanie et l'octroi aux Palestiniens des moyens nécessaires à la création de l'infrastructure indispensable. Cette aide devrait être fournie en majeure partie par les États-Unis et Israël qui dépense à l'heure actuelle des milliards pour la guerre. Il a souligné en relatant ceci au président Nixon, qu'il ne s'agissait là que de son propre avis personnel mais que c'était dans ce sens que l'on devrait essayer d'emporter la conviction des Palestiniens. Le président Nixon s'est plaint à lui de l'influence que l'URSS exerce sur les pays arabes. Le président Tito lui a répondu que les Américains n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes, les pays arabes avaient besoin d'armes modernes et les avaient prises là où ils les avaient trouvées. Seule, l'URSS avait été prête à leur en fournir. Le président Nixon regrettait la présence de la flotte soviétique en Méditerranée. Le président Tito lui fit observer que la flotte américaine s'y était installée plusieurs années plus tôt. Une solution pacifique ne pourrait intervenir au Moyen-Orient que si les flottes des deux blocs étaient retirées de la Méditerranée, la sécurité étant alors assurée par les pays riverains, dont la France et la Yougoslavie. La présence des deux flottes en Méditerranée constitue un danger constant et un risque de conflit. Il est indispensable de garantir l'existence de l'État d'Israël. Il avait été absurde d'affirmer vouloir jeter Israël à la mer. En ce moment, Israël dispose d'une chance unique, qui ne se répétera peut-être pas, d'assurer à tout jamais son avenir dans les frontières antérieures au 5 juin 1967.

M. Pompidou : informe le président Tito que le président Nixon lui a écrit après sa visite en Yougoslavie et lui a dit la très grande impression qu'il en avait retiré. Le président Pompidou souligne la convergence de vues au sujet du Moyen-Orient. C'est sans enthousiasme que la France a pris connaissance du plan Rogers et elle critique, elle aussi, l'absence de solution préconisée pour le problème palestinien. Le président Pompidou a, lui aussi, attiré l'attention du président Nixon sur la nécessité de trouver une

[1] Plan proposé le 9 décembre 1969 et rendu public le 19 juin 1970, par le secrétaire d'État américain, William P. Rogers, pour mettre fin au conflit israélo-arabe à la suite de la guerre des Six Jours qui perdure de façon latente.

[2] Nahum Goldmann, né en Lituanie en 1895, élevé en Allemagne, homme politique et *leader* sioniste, un des fondateurs et président depuis 1936 du Congrès juif mondial. Il participa activement à la création de l'État d'Israël.

solution à ce problème. L'analyse des attitudes américaine et soviétique présentée par le président Tito est partagée par le président Pompidou. Il est convaincu que le président Nixon désire la paix. Il est moins exposé – il se dit du moins moins exposé – aux pressions des *lobbies* israélites que ne l'aurait été un président démocrate. Il lui faut néanmoins tenir compte de la force considérable que représentent les groupes israéliens aux États-Unis, non seulement sur le plan financier comme semble le penser le maréchal Tito, mais surtout du fait de l'influence considérable qu'ils exercent par le truchement de l'information (presse, radio, télévision). L'Union soviétique désire certainement une solution pacifique. Elle l'a montré au moment des événements de Jordanie, mais elle voudra certainement que le Caire reste la capitale du monde arabe et que l'Égypte continue à y jouer le rôle principal.

Le maréchal Tito : pense que le rôle de l'Égypte à l'avenir ne sera pas déterminé par la seule URSS mais aussi par les Arabes eux-mêmes.

M. Pompidou : considère que la mort du président Nasser[1] change la situation en République Arabe Unie. Certes, ses principes seront maintenus, sa politique sera poursuivie, mais l'influence personnelle qu'il exerçait est irremplaçable. Le Président a été très intéressé d'entendre le maréchal Tito lui relater ses entretiens avec M. Goldmann. La France a toujours pensé qu'une solution concertée devait intervenir et qu'elle ne devait pas l'être entre les seuls supergrands. C'est la raison de la concertation à quatre. Il regrette que le gouvernement américain n'entende plus participer à ces réunions au niveau des adjoints.

Le président Tito : considère que l'Amérique devrait exercer une pression sur Israël dans le sens de la solution qu'il a préconisée à M. Goldmann. Il avait déjà vu ce dernier il y a deux ans et demi, immédiatement après la guerre des Six Jours[2]. À cette époque, le président Tito s'était également rendu au Caire où il avait eu l'occasion de rencontrer l'ensemble du cabinet égyptien qu'il avait trouvé démoralisé et désespérant : les armes égyptiennes étaient détruites, l'armée en pleine déroute. Le maréchal Tito souligna ces facteurs et préconisa une solution pacifique. Il leur expliqua que les sympathies du monde entier se rangeaient aux côtés d'Israël considéré comme un petit pays attaqué par plus nombreux que soi ; cela avait été une erreur grave de parler de jeter Israël à la mer. Ainsi, agresseur, Israël donnait l'impression d'avoir été agressé. Le Maréchal avait alors préconisé que soit garantie l'existence de l'État d'Israël et proposé un plan en cinq points : retrait d'Israël de tous les territoires occupés, garantie des frontières israéliennes par l'ONU et plus spécifiquement par les grandes puissances, liberté de navigation des navires de toutes nationalités sur le canal de Suez, accès au port d'Aqaba, solution du problème des réfugiés palestiniens. Sur l'essentiel de ces points, il avait pu recueillir l'accord des dirigeants égyptiens. Mais la Syrie et l'Irak n'avaient pas pu être convaincus. Lors de ses

[1] Gama Abdel Nasser (15 janvier 1918- 28 septembre 1970), deuxième président de la République d'Égypte après Mohammed Neguib depuis le 23 juin 1956.

[2] Du 5 au 10 juin 1967.

entretiens avec le président Goldmann, le maréchal Tito a souligné la situation exceptionnellement favorable dans laquelle Israël se trouvait en ce moment. Situation qui ne se répéterait plus à l'avenir. Il a dit au président Goldmann que dans dix ans, les Arabes seraient 140 millions d'hommes, que dans dix ans, ils auraient des armées parfaitement équipées, qu'ils auraient des soldats qui sauraient combattre – les Palestiniens l'ont déjà démontré – il lui a dit que les États-Unis n'étendraient pas toujours leur protection armée sur Israël. Si Israël ne saisissait pas cette chance unique en acceptant un règlement pacifique et en se retirant dans ses frontières antérieures au 5 juin 1967, il risquerait fort bien de se produire un jour ce dont la propagande arabe l'avait menacé à tort : à savoir qu'Israël soit jeté à la mer. Le président Goldmann avait assuré le maréchal Tito de sa parfaite compréhension de son argumentation mais une fois rentré en Israël, il fut vivement critiqué par le gouvernement israélien. Ainsi, le Maréchal a vu le président Goldmann à deux reprises, sans succès ; mais celui-ci demande à le revoir une troisième foie, prochainement. Le Maréchal a accepté de le recevoir mais ignore ce qu'il désire.

M. Pompidou : pense qu'il y a des hommes raisonnables au sein du cabinet israélien mais qu'ils craignent sans doute d'être accusés de manquer de patriotisme. On se trouve dans l'impasse bien que nul ne désire le conflit. M. Gromyko l'a encore déclaré à Washington. Le président Pompidou demande au Maréchal s'il sait que l'Égypte a l'intention d'ouvrir un grand débat sur la situation au Moyen-Orient à l'Assemblée générale des Nations unies. Le Président craint que ce débat ne soit déplaisant et qu'il risque de faire apparaître les dissensions entre les pays arabes. Il espère que le débat pourra se poursuivre au Conseil de sécurité et entre les quatre grands, plutôt qu'à l'Assemblée générale des Nations unies.

Le président Tito : partage ce point de vue. Il pense qu'un débat général ne peut guère contribuer à la détente. Les Quatre devraient influencer Israël pour que la discussion reprenne. Si Israël reste trop têtu, si la tension ne diminue pas, il n'est pas exclu que les Arabes ne cherchent à nouveau l'aventure. Le président Nasser l'avait dit clairement au Maréchal lorsque celui-ci s'était rendu à Assouan au printemps dernier. Il avait eu du mal à retenir l'armée égyptienne et ses jeunes officiers qui voulaient opérer des représailles sur le territoire israélien après les bombardements israéliens.

M. Pompidou : donne au président Tito l'assurance qu'il fera tout ce qui lui est possible pour éviter que le conflit ne s'élargisse.

Le président Pompidou rappelle la position de la France en Indochine ; elle n'a pas changé depuis le discours de Phnom Penh du général de Gaulle[1]. Il pense que la politique intérieure américaine joue dans le sens d'un retrait des troupes américaines d'Indochine. L'opinion publique américaine est hostile à la guerre et veut que les soldats américains reviennent.

[1] Au cours d'un voyage officiel au Cambodge, le général de Gaulle prononce le 1er septembre 1966, un discours à Phnom Penh dans lequel il expose ses vues sur le conflit vietnamien : la non-issue des combats et la nécessité de régler le conflit par la voie politique et donc par un retrait des forces américaines.

Il pense qu'il faudrait une solution qui ne fasse pas perdre la face à l'Amérique et qui lui permette de mettre un terme au conflit. Il a, comme le président Tito, critiqué l'intervention américaine au Cambodge. Le président Nixon pense, grâce à la vietnamisation du conflit, sauvegarder l'Indochine tout en retirant les troupes américaines. Le président Pompidou lui a dit qu'il pensait que la vietnamisation ne résoudrait pas le problème tant qu'il n'y aurait pas de liberté au Sud. Le président Pompidou pense que le président Nixon ne pourra pas se présenter dans deux ans à de nouvelles élections sans que des signes précis de solution ne soient intervenus en Indochine.

Le président Tito : a lui aussi fait valoir ces critiques au président Nixon. Celui-ci a dit qu'il ne voyait qu'une alternative : perdre ou gagner la guerre. Il était impensable que l'Amérique perde la guerre car ce serait un désastre pour le monde entier. Le président Tito lui a exposé une troisième solution : celle de la constitution d'un gouvernement composé de personnes prises aussi bien dans les rangs des non engagés que dans les rangs du Front de Libération qui ne comprend pas uniquement des communistes. Cette solution il l'avait déjà indiquée à M. Harriman, qui l'avait trouvée raisonnable.

Le président Tito a vu Mme Binh[1] à la conférence de Lusaka[2]. Elle lui a exposé ses huit points et a souligné qu'il n'y aurait pas de règlement tant que les trois dirigeants actuels étaient au pouvoir à Saigon. Le président Nixon ne s'était pas montré convaincu de cette analyse du Maréchal. Il pensait que la situation était déjà nettement améliorée, les troupes américaines étant de moins en moins nombreuses, alors que les troupes de Saigon l'étaient de plus en plus. Le président Tito fit observer que la vietnamisation ne constituait pas une atténuation de la guerre, bien au contraire ; celle-ci s'est déjà étendue au Laos et au Cambodge. Quant à une victoire militaire, le président Nixon ne doit pas s'y attendre, la Chine ne le permettra jamais. Le président Tito considère que d'un point de vue strictement militaire, l'Amérique commet des erreurs. On ne peut gagner de victoire militaire que sur un terrain limité. Dès que celui-ci s'élargit, la dispersion des efforts est telle qu'aucune solution militaire ne peut plus aboutir. Le président Nixon a marqué son désaccord, mais le maréchal Tito pense qu'il réfléchira. Il rappelle d'ailleurs que les Américains ont pour habitude de jouer la carte perdante. Étant réactionnaires, ils donnent toujours leur appui à ceux qui n'ont pas le soutien des populations. Cela fut le cas de la Yougoslavie pendant la guerre où les Américains aidaient encore Mihailovic[3] alors que les Anglais s'étaient depuis longtemps ralliés à Tito ;

[1] Nguyen Thi Binh est ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam depuis le 10 juin 1969.

[2] La 3e conférence au sommet des pays non alignés se tient à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

[3] Dragoljub Draza Mihailovic (1893-1946), né à Ivanjica le 27 avril 1893, mort à Belgrade le 17 juillet 1946 était un général et résistant royaliste serbe, connu pour avoir organisé la résistance yougoslave monarchiste antinazie et anti communiste sous forme de commandos tchetniks pendant la Seconde Guerre mondiale. Churchill abandonne Mihailovic en 1944 et pousse à son éviction du gouvernement yougoslave en exil. Capturé par les communistes le 13 mars 1946, il fut

cela a souvent été le cas de l'Europe ; cela est le cas de l'Amérique latine ; les Américains ne savent pas choisir leurs cartes. Le Maréchal l'a dit au président Nixon en soulignant que c'était une erreur de jouer la carte d'Israël et de dresser le monde arabe contre soi, alors que l'URSS joue la carte arabe et se rend populaire chez des millions d'hommes.

M. Pompidou : Il est toujours utile que des dirigeants indépendants fassent connaître leur avis aux dirigeants américains. Il s'est, lui aussi, prononcé avec franchise lors de ses entretiens avec le président Nixon[1].

Le maréchal Tito : souligne que ce n'est pas en mauvaise part qu'il faut leur parler. Cela peut les aider et cela est, par conséquent, dans l'intérêt propre des pays qui interviennent.

M. Chaban-Delmas et *M. Tepavac*[2], ministre des Affaire étrangères, se joignent aux entretiens.

Le président Tito : rappelle la conférence de Lusaka et la grande unité de vues qui a régné entre les soixante-et-un pays représentés. Y furent abordés les problèmes essentiels de la décolonisation et décidé de ne plus retarder la mise en application des décisions des Nations unies. Le Cambodge ne fut pas admis ; ni les représentants du prince Sihanouk, ni ceux du général Lon Nol, bien que les représentants du prince Sihanouk aient eu une vaste majorité en faveur de leur admission. Le prestige de la France est très considérable en Afrique. Le président Tito a parlé avec une quarantaine de chefs d'État au moins, aucun d'eux n'a formulé la moindre critique à l'égard de la France alors que les critiques furent vives à l'égard de l'Angleterre, qui livre des armes à l'Afrique du Sud. Les pays d'Afrique insistent surtout pour que soit accéléré leur développement économique grâce à l'aide des pays industrialisés.

M. Tepavac : souligne combien la France est associée à ce développement économique et rappelle les deux grands sujets qui animaient les esprits à Lusaka : la deuxième décennie du développement et la coexistence pacifique.

M. Pompidou : rappelle qu'il a reçu avant-hier M. Kaunda[3], président de la République de Zambie, et qu'un pas a été accompli par la France à cette occasion en matière de livraisons d'armes à l'Afrique du Sud.

Le maréchal Tito : pense que le bon accueil réservé à M. Kaunda tant par le chancelier Brandt que par le président Pompidou est d'une importance considérable.

emprisonné à Belgrade, convaincu de haute trahison et crimes de guerre, il est condamné à mort et fusillé le 17 juillet 1946.

[1] La visite officielle du président Pompidou aux États-Unis a lieu du 23 février au 3 mars 1970. Il s'entretient en tête-à-tête avec le président Nixon, rencontre les principaux ministres américains, visite les installations de la NASA (*National Aeronautics and Space Administration*, créée le 29 juillet 1958) à Cap Kennedy, se rend à San Francisco puis à Chicago. Des manifestations d'hostilité à la politique française au Moyen-Orient marquent la présence du président français, à Chicago en particulier.

[2] Mirko Tepavac est secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères depuis le 25 avril 1969.

[3] Kenneth Kaunda est né le 28 avril 1924 à Lubwa en Rhodésie du Nord. Homme politique zambien il est le Premier ministre de Zambie du 22 janvier 1964 au 24 octobre 1964, puis premier président de la Zambie indépendante depuis cette date.

Le maréchal Tito aborde le problème de la collaboration économique entre la France et la Yougoslavie. La France est en neuvième position quant au volume de ses échanges avec la Yougoslavie. En outre, la Yougoslavie souffre de la discrimination exercée par le Marché commun à l'égard des pays tiers. Sa planification est mise en danger tant sur le plan agricole que sur le plan industriel du fait des modifications que la réglementation des Six fait intervenir dans leur politique d'importation en provenance des pays tiers. L'agriculture yougoslave en particulier a subi des dommages considérables de ce fait.

M. Pompidou : relève le terme de discrimination : ce sont les lois du marché qui s'appliquent. Il rappelle les plans sur lesquels les rapports économiques sont développés entre les deux pays : tourisme, travailleurs étrangers, achat de produits yougoslaves, investissements français. Pour ce qui est des travailleurs yougoslaves, le gouvernement français est prêt à augmenter le nombre de Yougoslaves qui viennent travailler en France ; pour ce qui est de l'achat de produits yougoslaves, l'institution d'une Chambre de commerce franco-yougoslave devrait porter des fruits ; quant aux investissements, il rappelle les réalisations déjà faites : Citroën, Péchiney, Saint-Gobain, Technip et les négociations au sujet de la fabrication de pièces de voitures Renault en Yougoslavie, pour livraison et montage en France.

M. Chaban-Delmas : pense qu'il serait bon que les efforts se multiplient sur tous les plans avant son voyage en Yougoslavie au printemps prochain. À ce moment, on pourrait faire le point et prendre éventuellement de nouvelles initiatives.

Le président Tito : souhaiterait également une collaboration entre la France et la Yougoslavie sur les marchés des pays tiers, en Afrique par exemple où la Yougoslavie s'associerait volontiers à la France pour certaines réalisations.

Il regrette qu'aucun chef d'État français ne se soit rendu en Yougoslavie depuis vingt-cinq ans et renouvelle au président Pompidou l'invitation qui avait été adressée au général de Gaulle. Il lui promet un accueil triomphal dans un pays où la France a toujours eu la sympathie de la population.

Le président Pompidou : n'en exclut pas la possibilité en 1972 ou 1973 mais ce ne sera pas possible en 1971, d'une part parce que M. Chaban-Delmas ira déjà, d'autre part, parce que son année est déjà complète.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, nº 288*)

189

M. Kosciusko-Morizet, Ambassadeur, Représentant permanent de la France
au Conseil de sécurité et Chef de la mission permanente française auprès des Nations unies,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2907 à 2922. *New York, 24 octobre 1970.*

(*Reçu* : le 25, 10 h. 36).

Entretien du Ministre et de M. Gromyko

M. Gromyko[1] ayant manifesté le désir de me rencontrer après son entretien avec le président des États-Unis, j'ai eu hier 22 octobre, avec le ministre soviétique, un échange de vues qui a porté sur le discours de M. Nixon devant l'Assemblée générale[2], le Moyen-Orient, la conférence européenne sur la sécurité, et les négociations sur Berlin.

1) À propos du discours de M. Nixon, et des objectifs pacifiques qui y étaient assignés à la politique américaine, M. Gromyko a observé que l'important était de savoir si l'actuel président[3] pourrait mieux que ses prédécesseurs surmonter la contradiction habituelle aux hommes politiques des Etats-Unis entre les paroles et les actes. S'il y parvenait, le monde s'en réjouirait, s'agissant des parties du discours se rapportant à des problèmes spécifiques, la délégation soviétique n'y trouvait rien de nouveau.

En réponse à ma question, M. Gromyko a précisé que la part prépondérante consacrée aux relations bilatérales américano-soviétiques ne l'avait pas surpris : M. Nixon l'en avait par avance informé.

J'ai fait remarquer que nous étions, certes, favorables à un dialogue entre l'URSS et les États-Unis, mais sans penser cependant qu'il suffisse à lui seul à dégager les termes d'un règlement de paix. Cela était évident pour Berlin et pour le Proche-Orient. Sur ce dernier problème, j'ai indiqué la position que je comptais prendre au dîner que M. Thant allait offrir aux Quatre[4] quelques heures plus tard.

M. Gromyko s'est empressé d'affirmer que toute tentative qui serait faite par les Etats-Unis ou d'autres, pour diminuer le rôle de la France serait vaine et rencontrerait l'opposition soviétique. Aucun doute ne devait exister chez nous à cet égard, ni aucune inquiétude.

[1] M. Andreï Gromyko, homme politique et diplomate soviétique, est ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis le 14 février 1957.

[2] Le président Nixon a prononcé son discours le 23 octobre 1970. De larges extraits en sont repris dans le télégramme de New York nos 2841 à 2848 du 23 octobre, non reproduit.

[3] Richard Nixon, 37e président des États-Unis, élu le 5 novembre 1968, prend ses fonctions le 20 janvier 1969.

[4] L'événement social que fut le dîner des Quatre fait l'objet du télégramme de New York nos 2931 à 2939 du 25 octobre, non repris ici.

2) Passant au problème du Moyen-Orient, M. Gromyko a préconisé la poursuite de la concertation à Quatre[1]. Il fallait donner, sans conditions, un caractère formel au cessez-le-feu et tenter d'amorcer par l'intermédiaire de M. Jarring[2] des conversations entre les parties intéressées. À cet égard, l'attitude des États-Unis n'était pas satisfaisante. Les Américains paraissaient en train de réexaminer leur politique au Moyen-Orient, et, dans l'intervalle, M. Rogers[3] était très négatif.

Sur ma remarque que le débat en Assemblée générale se présentait dans de mauvaises conditions et devrait logiquement, selon nous, ramener la question devant le Conseil de sécurité, M. Gromyko a réaffirmé qu'il considérait la concertation à Quatre comme une nécessité. Du reste, on ne pouvait rien attendre de nouveau ni d'Israël, ni des États-Unis au cours de ce débat à l'Assemblée. « Ce ne sont évidemment pas les élections américaines qui vont être une source d'inspiration pour des initiatives nouvelles de Washington ».

Nous sommes tombés d'accord pour constater notre volonté commune de suivre au cours de ce débat la ligne définie dans la déclaration franco-soviétique de Moscou[4].

J'ai alors mentionné la position de la RAU sur le cessez-le-feu telle que M. Riyad[5] me l'avait indiquée[6], c'est-à-dire un cessez-le-feu limité à une période de deux mois à l'issue de laquelle M. Thant devrait rendre compte au Conseil de sécurité, qu'en pensait M. Gromyko ?

Le ministre soviétique a observé que les Arabes craignaient, non sans raison, qu'un cessez-le-feu non assorti de délai ne puisse s'interpréter comme permettant à Israël d'affermir progressivement son emprise sur les territoires occupés.

J'ai convenu qu'il y avait là en effet une préoccupation dont nous avions à tenir compte. Ce point, comme d'autres, pourrait être examiné par nos deux délégations au cours du débat devant l'Assemblée générale.

3) Au sujet de la conférence européenne, M. Gromyko notait que M. Nixon ne soulevait pas d'objection formelle à son sujet mais ne paraissait guère inspiré d'un désir sincère qu'elle se tînt. « Visiblement, cela

[1] Les « Quatre » ou les Quatre grandes puissances : États-Unis, URSS, Grande-Bretagne, France. Les entretiens à « Quatre » ont débuté en janvier 1969.

[2] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, envoyé spécial pour le Proche-Orient du Secrétaire général des Nations unies depuis le 23 novembre 1967, en application de la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, en date du 22 novembre 1967, pour promouvoir la paix au Proche-Orient.

[3] M. William P. Rogers est le secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[4] Le président Pompidou a effectué une visite officielle en URSS du 6 au 13 octobre 1970. Le 13 octobre, sont signés à Moscou un protocole et une déclaration prévoyant une concertation « sur tous les aspects des situations créant une menace contre la paix ». Le texte de cette déclaration est publié dans *La politique étrangère de la France,* Textes et Documents, 2e semestre 1970, la Documentation française, p. 109 à 113.

[5] M. Mahmoud Riyad est ministre des Affaires étrangères de la RAU depuis 1964.

[6] Sur ce sujet, se référer au télégramme de New York nos 2754 à 2765 du 21 octobre, rapportant la conversation de M. Maurice Schumann avec le ministre des Affaires étrangères de la RAU, M. Mahmoud Riyad, le 20 octobre.

ne plaît guère aux Américains que les Européens s'occupent des affaires de l'Europe ». Cela amène même l'URSS à se demander si Washington veut vraiment une détente en Europe. C'est dans ce sens que doit s'interpréter l'idée américaine de faire discuter par cette conférence la question de la limitation des armements. Confier à cette conférence le soin de résoudre un problème auquel on s'attaque vainement depuis 25 ans serait vouloir l'échec de cette réunion. « Ce fardeau briserait son dos ». En revanche, en dehors de la conférence, ou au sein de l'organe permanent qui serait éventuellement créé, on pourrait étudier de tels problèmes, notamment sous la forme présentée par l'URSS du retrait des troupes étrangères.

La position de Washington était donc éloignée de celle de Moscou laquelle paraissait à M. Gromyko proche de celle de Paris.

J'ai alors attiré l'attention de mon interlocuteur sur le passage relatif à la conférence européenne que j'avais, à la tribune de l'Assemblée générale, rajouté au texte écrit de mon discours, reprenant sur ce sujet la phrase du communiqué franco-soviétique. La préparation de cette conférence entrerait dans une phase active si le traité germano-soviétique était ratifié. De plus, entre cette ratification et un arrangement sur Berlin il y avait un lien, non pas juridique, certes, mais politique.

4) À propos de Berlin, M. Gromyko avait exposé à M. Nixon la position soviétique. Celle-ci étant bien connue, il ne voulait souligner qu'un point : l'URSS n'avait aucune intention de miner le statut de Berlin ni tout ce qui découle des accords interalliés. Elle y tient peut-être plus que les États-Unis et il l'a dit au président Nixon. Cela étant bien clair, l'URSS propose d'une part que l'on rejette les liens politiques entre la RFA et Berlin-Ouest et pour cela qu'on dise concrètement ce qui doit être interdit, et d'autre part, que l'on tienne compte dans une certaine mesure des vœux de la RFA à propos de l'accès et du transit.

M. Nixon a répondu que s'il s'agissait d'un « paquet », cela pouvait être admissible. Mais jusque là, il n'avait pas eu l'impression qu'il y avait offre d'un paquet composé de dispositions sur la présence politique de la RFA, le transit et les accès.

M. Gromyko a eu l'impression que le président Nixon s'exprimait assez nettement en faveur d'un accord dans des termes analogues à ceux utilisés par M. Pompidou.

Notant au passage qu'en effet il n'y avait pas de divergence de vues entre les Américains et nous sur Berlin, j'ai précisé notre position. Il fallait, réservant entièrement nos positions et interprétations juridiques respectives, conclure des arrangements pragmatiques sous les rubriques suivantes : 1) accès, 2) communications, 3) liens économiques et financiers entre Berlin et la RFA, la reconnaissance de ces liens pouvant être accompagnée d'une énumération limitative des activités politiques de la RFA à Berlin.

M. Gromyko, soulignant à nouveau que l'URSS n'entendait pas toucher au statut de Berlin, a affirmé que Moscou, comme l'avait dit M. Brejnev, donnait moins d'importance à ces liens économiques qu'aux liens politiques qui étaient pour elle l'essentiel.

La position française lui paraissait permettre de trouver un langage commun.

M. Abrassimov[1] est alors intervenu pour s'étonner que l'attitude de notre représentant aux conversations quadripartites sur Berlin soit encore plus dure que celle des autres occidentaux et ne manifeste aucune compréhension des vues soviétiques. Il formulait le vœu que M. Sauvagnargues[2] reçoive des instructions, pour la prochaine réunion du 4 novembre, de rechercher un « langage commun » avec son collègue soviétique. Dès cette année on devait parvenir à un accord.

Je me suis gardé de relever, sur le moment, cette intervention déplacée. En répondant un peu plus tard à mon collègue soviétique, j'ai pris soin d'évoquer « les principes de la politique française qui déterminaient l'attitude de notre représentant aux entretiens quadripartites ». M. Gromyko a souligné alors qu'il fallait aider M. Brandt[3] dont la situation est difficile. M. Nixon l'avait remarqué lui aussi. De plus si cette affaire progressait, d'autres progresseraient aussi.

Pour dissiper tout malentendu, j'ai exposé à nouveau notre position. Il ne pouvait être question d'élaborer à Quatre un statut de Berlin-Ouest, mais seulement d'améliorer la situation actuelle. Les trois d'un côté, l'URSS de l'autre, exercent leur action dans le cadre de leur compétence propre et collectivement dans les limites de leurs responsabilités quadripartites. Cela rappelé, nous devions rechercher des améliorations concrètes à la situation.

M. Gromyko a précisé sa pensée. Les accords pratiques devraient être passés, conformément à un accord préliminaire entre les Quatre, entre la RFA et la RDA, Berlin-Ouest et la RDA. La présence politique serait réglée à quatre, et le reste entre la RFA et la RDA, Berlin-Ouest et la RDA.

J'ai nettement marqué qu'il me paraissait que, sur ces questions de procédure, nous n'étions pas encore d'accord. De toute manière les propositions soviétiques devraient être étudiées attentivement par nous.

M. Gromyko a alors ajouté que sa conversation avec M. Nixon n'avait que très brièvement porté sur les conversations dites « SALT »[4]. De part et d'autre on s'était borné à exprimer l'espoir d'arriver à un résultat. Quant à la voie par laquelle les États-Unis entendaient y parvenir, elle était obscure.

Nous avons conclu tous deux que cette conversation correspondait à une première et bonne application des décisions adoptées à Moscou en ce qui concerne l'information et la consultation réciproques.

(NUOI, *Organisation des Nations unies, 1970-1973, XXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies, n° 1183*)

[1] M. Petr Abrassimov est ambassadeur d'URSS auprès de la République démocratique allemande depuis 1962.

[2] M. Jean Sauvagnargues est ambassadeur de France à Bonn depuis avril 1970.

[3] M. Willy Brandt est élu chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 21 octobre 1969.

[4] SALT (*Strategic Arms Limitation Talks*) ou négociations sur la limitation des armes stratégiques entre les États-Unis et l'URSS. Ces négociations s'achèvent en 1972 par une multitude d'accords sur le déploiement, la diffusion et la croissance des arsenaux nucléaires des deux pays.

190

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Relations franco-yéménites

N[1] *Paris, 24 octobre 1970.*

1. La France et le Yémen sont entrés en relations pour la première fois au XVIIe siècle, à l'occasion de la signature d'un traité de commerce.

Par la suite, en raison de notre installation à Djibouti, nos relations avec le Yémen sont devenues moins épisodiques. Des missions scientifiques françaises se sont succédé dans ce pays.

En 1936 nous avons signé avec Sanaa un traité d'amitié. À la veille de la seconde guerre mondiale, nous avons renoncé à des « droits » assez contestables sur la péninsule de Cheikh Saïd en face de Djibouti. Ces droits remontaient à 1868 et nous ne les avions jamais fait valoir.

C'est en 1946 que nous avons établi des relations diplomatiques avec le Yémen, en accréditant auprès de l'Imam notre représentant en Arabie saoudite. En 1956[2], la rupture des relations entre l'Arabie saoudite et la France a eu pour conséquence de mettre un terme à nos rapports officiels avec le Yémen.

2. Lorsque nous avons renoué avec l'ensemble des pays arabes, en 1963[3], le Yémen était plongé dans la guerre civile. Nous avons refusé de prendre parti entre les deux camps, arguant du fait qu'aucun d'eux n'étendait son autorité sur l'ensemble du pays[4].

Pendant cinq ans l'occupation du Yémen par l'Égypte[5] nous a fourni une raison commode pour ne pas changer d'attitude. Après le retrait des Égyptiens[6], les républicains yéménites ont beaucoup insisté pour que nous reconnaissions le gouvernement de Sanaa ; un ministre républicain de formation française, M. Saïd el Attar – aujourd'hui représentant du Yémen à l'ONU – est venu à plusieurs reprises plaider cette cause auprès du Département, des démarches ont été entreprises auprès de nos ambassadeurs dans plusieurs capitales, notamment au Caire et à Rome ; le gou-

[1] Cette note est établie à l'occasion de la venue à Paris du Premier ministre de la République arabe du Yémen, M. Moshin al Aïni.

[2] En raison de la guerre d'Algérie.

[3] Après la signature des accords d'Évian du 18 mars 1962.

[4] Voir *D.D.F.* 1968-I n° 183.

[5] Après le coup d'État en septembre 1962 qui renverse l'iman Badr et déclenche à Sanaa une guerre civile entre républicains et royalistes, la RAU vient au secours des républicains et occupe le pays pendant cinq ans. Voir *D.D.F.* 1962-II n° 154. 1968-I n° 15.

[6] À l'automne 1967, le président Nasser retire ses troupes du Yémen.

vernement de la République fédérale d'Allemagne est intervenu dans le même sens, à la demande de Sanaa.

Nous sommes demeurés longtemps réticents devant ces avances : la situation sur le terrain ne nous paraissait pas suffisamment clarifiée et nous ne voulions pas compromettre le développement de nos intérêts en Arabie saoudite en heurtant le roi Fayçal. Toutefois, pour ménager l'avenir, nous nous sommes efforcés d'atténuer la rigidité de notre attitude par certains gestes, tels que la visite à Sanaa en janvier 1969 de notre chargé d'Affaires à Aden[1].

Cependant, il nous était de plus en plus difficile d'ignorer l'existence d'un État membre de l'ONU et reconnu par les principales puissances, à l'exception de la Grande-Bretagne. Après l'accueil à Djeddah, à l'occasion de la conférence des Ministres des Affaires étrangères des pays islamiques, d'une délégation républicaine yéménite de haut niveau et l'adoption par Ryad et Sanaa d'un projet d'arrangement[2], nous avons considéré que le moment était venu de mettre un terme à une situation dont l'ambiguïté, compte tenu de la multiplication de nos contacts officieux avec les Yéménites, devenait difficilement supportable.

En mai dernier[3], nous avons fait part au gouvernement de Sanaa de notre intention d'annoncer officiellement le prochain établissement de relations diplomatiques officielles entre la France et le Yémen. Nous avions pris soin auparavant d'en informer le gouvernement saoudien. Notre décision a été rendue publique le 24 juillet par le porte-parole du Département.

Le gouvernement yéménite nous a exprimé sa grande satisfaction et nous a fait part de son intention d'envoyer à Paris une délégation officielle pour remercier le gouvernement français.

Nous avons prévu d'ouvrir une ambassade à Sanaa au début de l'an prochain. Il est vraisemblable que le gouvernement yéménite accréditera, dans un premier temps, auprès du gouvernement français un de ses ambassadeurs dans un pays voisin.

3. Depuis 1948, nous entretenons au Yémen une mission médicale[4] qui poursuit une tâche humanitaire à laquelle les autorités yéménites ont rendu

[1] M. Georges Denizeau, conseiller des Affaires étrangères, est chargé d'Affaires de France depuis décembre 1967.

[2] Le 23 mars 1970 un accord est conclu à Djeddah, au cours de la conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, pour mettre fin à l'opposition entre le Yémen (Sanaa) et l'Arabie saoudite. Voir le télégramme de Djeddah nos 517 à 523 du juillet 1970 (Ye-5-1) non publié.

[3] Le 2 avril 1970, l'ambassade de France à Djeddah informe les autorités saoudiennes de l'intention de son gouvernement d'approcher les représentants du gouvernement de Sanaa en vue d'établir avec celui-ci des relations normales. Voir *D.D.F.* 1969-II nos 78 et 106 Ainsi que le télégramme de Paris à Rome no 397 (communiqué à Djeddah sous le no 96 du 30 avril 1970 (Ye-6-3) et le télégramme no 152 de Paris à Djeddah du 14 juillet 1970 (Ye-6-3), non publiés.

[4] La France entretient une mission médicale au Yémen du Nord depuis 1948, installée à Taïz. Elle obtient de S.M. l'Iman la construction d'un hôpital qui est équipé de matériel uniquement français. En 1970, la mission comprend trois médecins français. Voir le rapport du Dr Viallard, médecin chef, daté du 28 novembre 1967 et le rapport d'activité du Dr Serge Golovine pour l'année 1970 (Ye-12-4).

hommage à plusieurs reprises. Nous avons également accordé quelques bourses d'étude à de jeune Yéménites.

Dans le courant de ces derniers mois, plusieurs sociétés industrielles ou commerciales françaises sont entrées en rapport, de leur propre initiative, avec les responsables de Sanaa en vue de leur participation éventuelle à la reconstruction et au développement de l'économie du Yémen. Le groupement Promagri[1], constitué par plusieurs sociétés d'État, a organisé le voyage à Paris, en avril dernier, de M. Ahmed Abdou Saïd, vice-Premier ministre yéménite, chargé des Affaires financières et du Développement.

La reprise de nos relations avec le Yémen, que notre installation à Djibouti et le développement de nos rapports avec l'ensemble du monde arabe rendaient nécessaire, devrait nous permettre d'affirmer notre présence dans une région où nos intérêts étaient jusqu'à présent presque inexistants.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, République arabe du Yémen – relations avec la France Ye-6-3*)

191

M. Kosciusko-Moriset, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française auprès de l'Onu
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2931 à 2939. *New York, 25 octobre 1970.*

Réservé *Reçu :* 20 h. 45.

Urgent.

Dîner des Quatre[2].

Le dîner fut bien l'événement social que les Américains entendaient qu'il demeurât. U Thant[3] y raconta à la manière birmane des histoires géorgiennes. « De Géorgie, Russie », fit remarquer joyeusement M. Gromyko[4].

[1] Promagri est un groupement de sociétés fournissant des produits alimentaires et du matériel agricole. M. Bougrain-Dubourg en est le directeur général. Voir les notes de la sous-direction du Levant des 6 et 9 juin 1970 sur les relations avec la France (Ye-6-3) non publiées.

[2] Le dîner des quatre ministres des Affaires étrangères des pays membres du Conseil de sécurité, formant le groupe des Quatre, a lieu le 23 octobre 1970. Au sujet des Quatre voir *D.D.F.* 1969-I, nos 5, 18, 41, 273, 334, 335.

[3] Sithu U Thant est Secrétaire général de l'ONU depuis le 30 novembre 1961.

[4] Andréi Gromyko est ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957.

L'après dîner, qui ne dura pas moins de deux heures, fut une scène du livre de Walder[1] (Saint Germain ou la négociation). Un communiqué est inutile, disait M. Rogers[2]. On commença donc à en étudier les termes.

Je ne puis accepter que quelque chose de substantiel, déclarait M. Gromyko. On se mit donc à parler procédure. « Il est important de dire quelque chose ce soir » insistait avec nous sir Alec[3]. Tous les obstacles ressurgissaient, MM. Rogers et Gromyko se levaient à demi pour partir, avec toutefois assez de lenteur pour qu'une nouvelle suggestion les fît rasseoir.

Il reste que sans notre persévérance, soutenue par les Anglais et sans la proposition de M. Schumann[4], introduite juste à temps, alors que l'impasse semblait irrémédiable, de renoncer à un communiqué mais de confier à U Thant le soin de faire une déclaration, les Quatre se seraient séparés sans rien dire, comme l'auraient voulu les Américains et comme n'en auraient pas tellement été contrits les Russes.

On se mit donc d'accord sur cette déclaration, qui était un communiqué sans l'être en ce sens qu'elle n'engageait personne, mais marquait un souci commun de maintenir la concertation des Quatre, de relancer la mission Jarring[5], de prolonger le cessez-le-feu, mais cette fois avec un élément nouveau, la notion de délai. C'est à mon sens ce qu'il faut retenir de cette étrange soirée : les Quatre n'ont pas voulu briser, et ils savent maintenant qu'ils n'ont plus devant eux un temps illimité.

Bien que tout ait été dit en nuances, *mezzo voce*, et que rarement Russes et Américains soient allés au bout de leurs pensées, les positions et oppositions bien connues sont réapparues clairement.

U Thant, qui dès le début avait déclaré qu'il renonçait à l'idée du communiqué pour ne pas désobliger un de ses hôtes, exprima sa hantise : « Ne pas laisser M. Jarring en chômage ». Chacun en convint.

M. Gromyko, soulignant le « danger potentiel » de la situation actuelle, résuma en trois points ses exigences :

1) M. Jarring doit reprendre immédiatement ses conversations.

2) Le cessez-le-feu doit être formellement officialisé (*formalized*) avec l'indication d'une durée limitée.

[1] Francis Walburger, dit Francis Walder, écrivain et militaire belge, né en 1906 à Bruxelles, combat en 1940 puis participe en tant que représentant de l'armée belge aux discussions diplomatiques qui suivent la guerre. Il ne se consacre à l'écriture qu'une fois parvenu à la retraite. En 1958, il reçoit le prix Goncourt pour son ouvrage « Saint-Germain ou la négociation », roman historique qui relate les négociations menées entre la couronne de France et les Huguenots en 1570, négociations qui aboutissent à la fragile paix de Saint-Germain en Laye.

[2] William P. Rogers est le secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

[3] Rt-hon. Sir Alec Douglas-Home est secrétaire d'État pour les Affaires étrangères et le *Commonwealth*.

[4] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[5] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé fin novembre 1967 envoyé spécial pour le Proche-Orient du Secrétaire général des Nations unies ; il a effectué plusieurs missions dans les capitales des pays concernés par le conflit israélo-arabe. Voir plus haut le télégramme de New York n°s 2239 et 2240 du 26 septembre 1970.

3) La résolution 242[1] doit être appliquée intégralement. Les deux points essentiels et liés demeurent : l'évacuation de tous les territoires occupés et les garanties de paix. M. Rogers est de son côté partisan de la reprise de la mission Jarring, de l'extension du cessez-le-feu et de l'application de la résolution 242. Mais il ne suit pas M. Gromyko sur la fixation d'une date « spécifique » et n'est toujours pas prêt à donner la caution américaine au libellé « tous les territoires occupés ».

Cet obstacle sur lequel achoppe la concertation des Quatre demeure donc insurmonté.

Au cours de ces difficiles et parfois subtiles discussions sur le texte, l'ordre des paragraphes, la place des mots et les virgules, un acteur oublié tenta de se joindre au divertissement. M. Ralph Bunche[2], bien fatigué et comme tombant de la lune, voulut mettre sur le tapis les violations du cessez-le-feu. Repoussé d'un revers de main à la fois par M. Gromyko et M. Rogers, il revint à la charge avec un nom et un adjectif, voulant introduire « *stands-till* » avant « *cease fire* » et « *strict* » avant « *observance* ». U Thant écarta spontanément cette intervention incongrue de son collaborateur. Il était clair pour tout le monde que les violations du cessez-le-feu et les « compensations » réciproques avaient fait l'objet de discussions sérieuses à Washington entre les deux supergrands. Ce n'était ni le lieu, ni le temps de traiter de ce problème.

On peut enfin se demander pourquoi les Américains, décidés à ne rien dire à Quatre, ont finalement accepté que U Thant fît une déclaration, sans doute limitée, mais tout de même plus proche des souhaits arabes que du refus israélien. M. Rogers n'a sans doute pas été insensible à l'insistance franco-anglaise. Cet homme de bonne volonté est accessible aux arguments de raison, et M. Yost[3], avec qui M. Schumann s'était entretenu préalablement, est lui aussi soucieux de conciliation. M. Gromyko habilement avait pris au départ une position dure. Il « s'est laissé faire » avec une résistance suffisante pour que les Américains, sans être dupes, sauvent largement la face[4].

En fait, un accord des Quatre serait très possible, mais Russes et Américains ne sont pas disposés pour le moment, et surtout les Américains pour Israël, à s'affranchir d'une clientèle qu'ils n'entendent encore nullement forcer.

(Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Proche-Orient, relations extérieures, conversation à Quatre. Pro 7-2)

[1] Au sujet de la résolution 242 du Conseil de sécurité voir *D.D.F.* 1967-II, n° 257.

[2] Ralph Johnson Bunche, diplomate américain, est secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques spéciales des Nations unies.

[3] Charles Yost, diplomate américain, est le représentant permanent des États-Unis auprès du Conseil de sécurité.

[4] Le texte du communiqué est reproduit dans le télégramme de New York n° 2898 du 24 octobre 1970.

192

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6442 à 6453. *Washington, 26 octobre 1970.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 27, 02 h. 37).

Entretien avec le secrétaire d'État : consultations franco-américaines

À l'occasion de l'entretien que j'ai eu avec lui ce matin, j'ai rappelé au secrétaire d'État nos préoccupations relatives au bon fonctionnement de la consultation franco-américaine. Lorsque le président Pompidou était venu aux États-Unis, il avait été convenu des deux côtés de donner à celle-ci une impulsion nouvelle. Bien entendu, cela ne signifiait pas que cette consultation dût être de caractère exclusif ou privilégié, mais il n'en demeurait pas moins que l'on avait convenu de la renforcer.

Je devais dire franchement à M. Rogers que l'on avait à Paris le sentiment de n'avoir pas été toujours consulté, notamment en ce qui concerne le Moyen-Orient. Je pensais que mieux valait en parler très simplement.

Sur d'autres points encore, le fonctionnement de la consultation ne paraissait pas complètement satisfaisant. N'y avait-il pas quelque paradoxe, par exemple, dans la récente attitude de M. Marshall Green, qui au moment des propositions du président Nixon sur un « cessez-le-feu » au Vietnam, nous avait d'avance demandé notre appui, sans nous dire ce qu'il nous demandait d'appuyer ?

Le secrétaire d'État s'est récrié. Il ne pensait véritablement pas qu'il fût possible de se consulter plus qu'on ne le faisait. Les États-Unis n'avaient aucunement l'intention de conclure des accords qui ne fussent le résultat de consultations avec leurs amis et leurs alliés. Ne gardions-nous pas sur Berlin le contact le plus étroit ? Quant au Moyen-Orient, les États-Unis n'avaient pas manqué de nous faire connaître leur position. Ils connaissaient la nôtre. Le désir de consultation active avec la France que l'on ressentait ici, ne signifiait cependant point que l'on s'attendait à Washington à recueillir notre accord sur toutes les initiatives de la politique américaine. Sur le Moyen-Orient notamment, l'on avait très bien su, lors de la formulation du plan de « cessez-le-feu », que nos positions ne concordaient pas. Cela était vrai : il pouvait y avoir désaccord entre alliés. Du côté français, effectivement a ajouté M. Rogers, l'on avait considéré que le plan américain était « insuffisant » et n'avait pas de chance de réussir. En fait, le secrétaire d'État considérait que nous nous étions trompés, puisque le « cessez-le-feu » avait été accepté. Le ton vif sur lequel était formulé ces remarques montrait que le secrétaire d'État en éprouvait encore de l'amertume. Je lui fis remarquer que le gouvernement français avait néanmoins fait connaître qu'il acceptait le plan, qui pour l'instant d'ailleurs se trouvait bloqué. Mais M. Rogers, lancé dans sa démonstration, répéta que nous avions été informés, et que le fait d'être informé ne signifiait pas qu'un pays

même ami fut considéré comme ayant droit à infléchir la politique américaine.

Le secrétaire d'État se mit alors à dresser la liste des nations qu'il considérait comme ayant des titres à une information privilégiée de la part des États-Unis au sujet du Moyen-Orient.

Il mentionna tout d'abord, la France et le Royaume-Uni, reconnaissant le caractère particulier des entretiens quadripartites du moins implicitement. Puis élargissant le cercle, il cita la République fédérale, et aussi l'Italie en raison de sa situation géographique. Ensuite, il nomma la Grèce et la Turquie, en raison des facilités dont y bénéficiaient les États-Unis ; enfin, la liste s'étendant toujours – Chypre, le Maroc, la Tunisie, l'Arabie saoudite, Koweït…

Ayant ainsi évoqué la pléiade des pays en relations suivies avec le sien sur la question du Moyen-Orient, M. Rogers, revenant au sujet, tint à redire sa volonté de demeurer en rapports étroits avec le gouvernement français. Il essayerait, quant à lui, de nous parler des problèmes aussi longtemps que possible à l'avance.

L'occasion s'étant ainsi présentée de procéder à une mise au point générale, j'ai aussi rappelé au secrétaire d'État que nous avions noté dans le discours du président Nixon la référence à un accord nécessaire entre les superpuissances et l'insistance qu'il avait mise à exposer ce point de vue. M. Rogers savait que nous n'avions pas d'objection de principe à des accords russo-américains, mais que nous ne pensions pas non plus que ce privilège dût être exclusif et s'appliquer à toute situation. Le secrétaire d'État en a convenu aussitôt, notant d'ailleurs à ce sujet qu'il y avait un peu partout une certaine ambivalence à l'égard des relations américano-soviétiques. Chacun souhaitait que ces relations s'améliorent ; mais lorsque s'amorçait un dialogue destiné à atteindre ce but, un peu partout l'on avait tendance à s'en inquiéter. M. Rogers estimait toutefois que M. Nixon, en parlant de la nécessité d'éviter un conflit idéologique, ne s'était pas référé simplement aux rapports soviéto-américains, mais aux déclarations entre l'URSS et l'ensemble du monde occidental. Personne ici ne songeait à un dialogue exclusif avec Moscou, ceci devait se faire entre l'alliance à laquelle nous appartenions et Moscou.

M. Rogers a terminé l'entretien en réaffirmant à quel point il était nécessaire, comme l'avait dit le président Pompidou, qu'il n'y ait pas d'érosion des relations franco-américaines. Il allait avoir l'occasion de s'entretenir à nouveau ces jours-ci avec M. Nixon qu'il devait rejoindre sur la côte de Californie. Il pourrait ainsi lui rappeler, la fermeté des propos tenus en URSS, sur l'appartenance de la France à l'Alliance Atlantique, par M. le Président de la République, ainsi que la compréhension dont celui-ci avait fait preuve au sujet du désir sincère de M. Nixon de mettre fin à la guerre du Vietnam.

M. Rogers m'a dit que c'était là l'essentiel. Les alliances comme le mariage avaient été créées pour encadrer et contenir des dissentiments inévitables.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

193

NOTE
DU SERVICE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES

Coopération franco-iranienne dans le domaine nucléaire

N. *Paris, 26 octobre 1970.*

Les relations franco-iraniennes dans le domaine nucléaire sont anciennes mais sont restées jusqu'à l'an dernier limitées à quelques missions d'experts français, pour la plupart spécialistes de la géologie de l'uranium et à l'accueil d'une centaine de chercheurs iraniens.

Elles sont appelées cependant à prendre un tour nouveau avec la conclusion le 11 mars 1969[1], après deux ans de négociation, d'un accord pour la recherche et l'exploitation de minerais uranifères entre le CEA et le gouvernement iranien.

Ce texte est pour nous d'un intérêt certain. Le territoire iranien paraît devoir être prometteur sur ce plan précis et toute découverte contribuerait à consolider la sécurité de notre approvisionnement en uranium ainsi que notre position sur le marché de ce métal, marché dont l'expansion à moyen terme est prévisible. L'accord repose sur une répartition très équilibrée des avantages et des charges, notamment sur le plan financier. Il importe que nos partenaires en fassent une application de bonne foi, la clause d'arbitrage prévoyant qu'en cas de désaccord sur le choix du tiers arbitre, celui-ci sera désigné par le président de la Cour Suprême d'Iran.

L'exécution de cet accord est donc un élément majeur de notre actuelle coopération nucléaire avec l'Iran et bien qu'elle concerne essentiellement le CEA, il appartient à notre ambassadeur à Téhéran[2] d'en surveiller l'application et si nécessaire de la faciliter.

En comparaison, les autres aspects de nos relations nucléaires paraissent secondaires mais vont cependant en s'élargissant, les Iraniens semblant désireux de les développer. Ainsi le Premier ministre, M. Hoveyda[3] a exprimé à M. Hirsch[4], ancien administrateur général du CEA, le désir de voir s'instaurer une collaboration entre les deux pays dans le domaine nucléaire, notamment pour la recherche et la formation de techniciens, bien que, a-t-il précisé, l'Iran ait reçu des offres de la Grande-Bretagne et de l'URSS. Tout en promettant l'appui du CEA, M. Hirsch a attiré l'attention de son interlocuteur sur l'intérêt qu'il y aurait à donner à cette coopération un tour plus concret et à l'orienter vers la technologie plutôt que vers la recherche universitaire.

[1] Au sujet de l'accord franco-iranien du 11 mars 1969, voir *D.D.F.* 1969-I n° 227.

[2] M. François Charles-Roux est ambassadeur à Téhéran depuis mars 1969.

[3] M. Amir Abbas Hoveyda est Premier ministre d'Iran depuis 1965.

[4] M. Robert Hirsch est administrateur du Commissariat à l'Énergie atomique (CEA) de 1963 à 1970.

Cette coopération s'est concrétisée par l'envoi sur place depuis novembre 1969 d'une mission de géologues français[1] et de quelques techniciens dans le cadre de l'accord précité.

D'autre part, c'est un expert français, M. Desandre[2], qui a été désigné au titre de l'AIEA pour la remise en route du réacteur de recherches de l'université de Téhéran. Il s'agit d'un réacteur de type piscine fabriqué par la firme américaine AMF, et qui n'avait jamais fonctionné parce que des défauts de construction étaient apparus dès le départ. Les réparations ont été confiées à une entreprise française, assistée d'experts du CEA. La mission de M. Desandre se termine au début du mois de novembre, mais une prolongation de son séjour a été demandée par le Centre de Téhéran. Il y a lieu d'ajouter que les services d'un autre technicien, M. Dehoux[3], spécialiste du CEA et conducteur de piles, ont été demandés par l'ambassade d'Iran à Paris et qu'un avis favorable a été donné au détachement de M. Dehoux dans le cadre de la coopération technique.

De même les autorités iraniennes ont demandé au CEA l'envoi d'un nouvel expert pour la mise en marche de l'accélérateur Van de Graff du Centre nucléaire de l'université de Téhéran. Il s'agit d'un appareil qui est resté en caisses et que le Centre de Téhéran voudrait maintenant utiliser. Un expert du CEA, M. Delaunay[4], doit se rendre en Iran au début de novembre pour étudier les modalités techniques de cette opération. Cette mission d'exploration sera sans doute suivie en 1971, de l'envoi d'un second technicien du CEA et d'un ingénieur qui sera amené à faire trois ou quatre missions de courte durée pendant la durée du montage.

Enfin dans le domaine de la protection sanitaire c'est vers le CEA que les Iraniens se tournent pour équiper leurs installations nucléaires et assurer la protection de leur personnel. Cette dernière coopération a déjà permis l'acquisition de matériel français pour des sommes qui ne sont pas négligeables.

(Affaires atomiques, 1955-1972, Iran, relations avec la France, prospection minière)

[1] Une mission conduite par M. Baudet, chef géologue, mandaté par le Commissariat à l'Énergie atomique, arrive à Téhéran le 10 novembre 1969, voir la lettre de M. Mabile, directeur des productions au CEA à M. Yeganeh, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Iran du 3 novembre 1969, annexée à la dépêche n° 174/QS/QA adressée de Paris à Téhéran, la note n° 210/QS/QA du service des Affaires atomiques du 25 août 1971, non publiées (Affaires atomiques, Iran, coopération scientifique avec la France, prospection minière).

[2] M. Christian Desandre, licencié ès-sciences, ingénieur chargé des études neutroniques à Cadarache, est en octobre 1969, mis par le CEA à la disposition de l'Agence internationale de l'Énergie atomique de Vienne en qualité d'expert en Iran. Il rejoint Téhéran vers la mi-novembre 1969. (Dépêche n° 149/QS/QA du 29 octobre 1969 de Paris à Téhéran, non publiée). (Affaires atomiques, Iran, coopération scientifique avec la France, prospection minière).

[3] M. François Duhoux, technicien au CEA, spécialiste des réacteurs du même type que celui de l'université de Téhéran, se rend en Iran au cours du deuxième semestre 1970, voir les notes n° 87/QS/QA et n° 94/QS/QA des 13 et 23 avril 1970 du service des Affaires atomiques, non publiées (Affaires atomiques, Iran, coopération scientifique avec la France).

[4] M. Delaunay, expert du CEA, se rend en Iran du 31 octobre au 10 novembre 1970 (Note du service des Affaires scientifiques du 27 septembre 1971, non publiée) (Affaires atomiques, Iran, coopération scientifique avec la France, prospection minière).

194

NOTE
DE M. DE LIPKOWSKI
POUR LE MINISTRE.

Entretien avec l'ambassadeur de la RAU

N. nº 2051/CAB[1]. Paris, *27 octobre 1970.*

L'ambassadeur de la République Arabe Unie[2] est venu me[3] voir hier pour me donner un certain nombre de précisions sur le projet de résolution préparé par son gouvernement devant l'Assemblée des Nations unies à propos du Moyen-Orient.

M. Ismat Abdel Meguid convient que le texte en est trop long, que ses considérations mériteraient, notamment, d'être allégées et qu'enfin certains des paragraphes du dispositif pourraient être supprimés ou modifiés. Son gouvernement lui-même est parfaitement conscient que des améliorations sont nécessaires. Mais en réalité, c'est à dessein qu'a été élaboré un texte laissant la porte ouverte à des modifications. Il faut en effet, selon mon interlocuteur, tenir compte des suggestions que les uns ou les autres voudront introduire et, par conséquent, pouvoir donner l'impression de jeter du lest vis-à-vis de délégations amies.

Répondant à une question de ma part, l'ambassadeur ne croit pas que le débat débordera sur le problème palestinien. Pour l'Égypte, l'essentiel est de centrer la discussion sur le caractère inadmissible de l'occupation des territoires par la force. Les autres délégations arabes – y compris la Syrie – seraient d'accord pour axer la résolution sur ce thème essentiel.

Les raisons qui ont poussé Le Caire à prendre cette initiative sont les suivantes :

a) Dans l'immédiat, obtenir vis-à-vis de l'opinion publique égyptienne un prétexte pour prolonger le cessez-le-feu de deux mois. En effet, si un élément nouveau n'intervient pas (en l'occurrence le vote par l'Assemblée générale de la résolution égyptienne), une partie de l'armée exercera une forte pression sur le gouvernement actuel pour refuser la prolongation du cessez-le-feu.

b) A plus long terme, obtenir que l'on sorte de l'immobilisme diplomatique dans lequel l'ensemble de l'affaire s'est enlisé. Or, dans la situation

[1] Cette note porte la mention marginale suivante de la main du ministre, Maurice Schumann : « M. de Lipkowski. J'ai indiqué clairement, d'abord au Conseil de sécurité, ensuite à la tribune de l'Assemblée générale que telles étaient mes intentions (voir page 4) m.s. » et plus loin : « PS. Je regrette de n'avoir pas eu cette excellente note avant le Conseil des ministres de ce matin. Je souhaite qu'elle soit envoyée à L'Élysée. »

[2] L'ambassadeur de la RAU à Paris est M. Ismat Abdel Meguid, il remet ses lettres de créance le 26 juin 1970.

[3] Cette note est signée pas M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968.

actuelle de l'Égypte, l'immobilisme est redoutable. Nasser[1] était le seul homme d'État arabe en mesure de faire accepter aux masses égyptiennes et aux pays arabes l'idée d'engager un processus de paix. Il faut, sans perdre plus de temps, mettre à profit le courant en faveur de la paix né de son acceptation du plan Rogers[2]. Si rien ne se produit sur le plan diplomatique, on assistera à un amenuisement de ce courant. Certaines capitales arabes se livreront à une surenchère en faveur de la guerre et une « pétrification » des passions se produira, qui rendra impossible au gouvernement égyptien de s'affirmer partisan d'une solution pacifique.

c) Sentant le besoin de « faire bouger les choses », le gouvernement égyptien constate néanmoins que les cadres établis par la résolution 242[3] et la conférence à Quatre[4] sont en train de craquer. La concertation à Quatre a notamment démontré, et ceci en dépit des efforts déployés par la France, qu'elle était hors d'état de faire pression sur les États-Unis et sur Israël.

d) Par contre, un vote de l'Assemblée des Nations unies est susceptible d'inciter Washington à faire sur Israël les pressions nécessaires pour l'inviter à participer aux négociations Jarring[5]. L'ambassadeur de la République Arabe Unie croit d'ailleurs que les Américains ne seraient pas mécontents d'avoir ce prétexte pour intervenir auprès de Tel-Aviv. Certes, il reste le problème des violations du cessez-le-feu. Mais Le Caire a noté avec intérêt que Washington semblait envisager cette affaire de manière assez souple. En effet, lorsque les Américains parlent de « rectifications » pour revenir au *statu quo ante,* ils n'ont jamais formellement indiqué qu'il s'agissait d'exiger le retrait des fusées. Ils peuvent vouloir donner au terme de « rectifications » une signification globale et entendre « rectifications dans l'équilibre des forces ». Autrement dit, il pourrait s'agir moins de rectifications sur la zone du Canal que d'un renforcement du potentiel offensif et défensif d'Israël. Cet équilibre vient justement d'être rectifié en faveur d'Israël par la livraison de *Phantom* et de chars américains.

[1] Gamal Abdel Nasser, président de la RAU depuis le 1er février 1958, meurt le 28 septembre 1970.

[2] Le 20 juin 1970, M. Sisco représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies remet au représentant de la France une proposition consistant en la reprise de négociations en vue de préparer l'application de la résolution 242 du Conseil de sécurité : la RAU, la Jordanie et Israël acceptent la résolution 242 et s'engagent à désigner des représentants pour des négociations sous l'égide de M. Jarring. Ces négociations sont destinées à établir une paix juste et durable basée sur la reconnaissance de la souveraineté de chaque pays, leur intégrité territoriale, leur indépendance politique et le retrait par Israël des territoires occupés lors du conflit de juin 1967. Enfin les parties observeront un cessez-le-feu du 1er juillet au 1er octobre 1970 au moins. Cette proposition est également remise à la Grande-Bretagne et à l'URSS ainsi qu'à la RAU, la Jordanie et Israël. Voir le télégramme de Washington nos 3701 et 3702 du 20 juin 1970 non publié et aussi le compte-rendu d'entretien du 14 décembre 1970 publié plus loin.

[3] Pour la résolution 242 du Conseil de sécurité voir : *D.D.F.* 1967-II no 257 ; 1968-I nos 149, 165 et 213.

[4] Au sujet de la conférence à Quatre voir : *D.D.F.* 1969-I nos 149, 165 et 213.

[5] Au sujet de M. Gunnar Jarring voir plus loin la note du 29 décembre 1970 relative à la visite du roi Hussein de Jordanie à Paris.

Tel-Aviv craint précisément une telle interprétation de Washington. Les Israéliens, selon ce que paraissent penser les Égyptiens, craignent surtout une inflexion de la politique américaine et par conséquent de retomber dans l'isolement. Les mises en garde que Tel-Aviv multiplie en ce moment même en faisant état d'une imposante présence soviétique sur le Canal sont destinées à faire pression sur l'opinion américaine, dans la crainte de voir se dessiner une évolution du gouvernement des États-Unis. Si celui-ci a la sagesse de profiter du vote de l'Assemblée des Nations unies pour presser Tel-Aviv d'envoyer son négociateur auprès de M. Jarring, les Israéliens ne pourront pas se dérober.

Cependant, l'ambassadeur de la République Arabe Unie ne se dissimule pas que si un vote de l'Assemblée générale est une condition sans doute nécessaire pour débloquer les choses diplomatiquement, ce vote ne sera pas suffisant pour provoquer une véritable réactivation de la mission Jarring. Il faudrait en effet que le Conseil de sécurité sorte à son tour de son immobilisme. C'est cet organisme qui est le mandant de M. Jarring. C'est donc à lui de prendre ses responsabilités.

Comment ? : en précisant la portée exacte de la résolution 242. À ce stade, M. Ismat Abdel Meguid estime que la France a un rôle capital à jouer. Si elle ne met pas en mouvement le Conseil de sécurité pour apporter des précisions à la résolution 242, personne ne le fera à sa place. Dès que le vote sera intervenu à l'Assemblée générale, le moment sera donc venu pour notre pays de prendre une initiative spectaculaire devant le Conseil de sécurité.

Parlant à titre purement personnel, M. Meguid m'a indiqué qu'à son sens, une éventuelle initiative de la France pourrait permettre de préciser les trois points suivants :

a) *Le retrait*. Les différents pays arabes sont d'accord pour admettre des rectifications mineures. C'est d'ailleurs pour cette raison que la proposition de résolution égyptienne ne parle pas de l'évacuation de « tous » les territoires occupés[1].

b) *Les engagements de paix*. La France pourrait préciser officiellement sa pensée à ce sujet, tenant compte du fait que les Soviétiques sont très proches de sa propre position.

c) *Les Palestiniens*. La France devrait proposer qu'un représentant d'Arafat[2] participe aux conversations Jarring[3]. Ainsi serait implicitement reconnu le droit des Palestiniens à l'autodétermination. Ce droit a d'ailleurs été déjà reconnu par les États-Unis dans une déclaration qui est passée inaperçue[4]. La France devrait garder le mérite d'être la première à

[1] On lit en marge de la main de M. Schumann : « Tout ceci est d'une modération révélatrice. »

[2] Yasser Arafat, co-fondateur en octobre 1959 du *Fatah*, est président du comité directeur de l'OLP le 4 février 1968. Voir plus haut le télégramme d'Amman n° 1313 du 19 septembre 1970 et *D.D.F.* 1968-I n° 185 ; 1969-I n° 150 ; 1969-II la note du 24 novembre 1969.

[3] La note marginale de la main de M. Schumann indique : « La forme pourrait être différente, mais cela est virtuellement acquis. »

[4] Une autre note marginale de la main de M. Schumann précise : « non, pas tout à fait ; nous en avons beaucoup parlé à New York ».

affirmer ce droit en suggérant la participation des Palestiniens aux négociations.

(*Afrique-Levant, Afrique, RAU 1966-1970, relations politiques avec la France RAU 6-3*)

195

COMPTE-RENDU

De l'entretien du Premier ministre avec M. Mohsin al Aïni
Premier ministre de la République arabe du Yémen
Le mercredi 27 octobre à 12 h. 45.

C.R. *Paris, 27 octobre 1970.*

Le Premier ministre[1] a reçu M. Moshin al Aïni[2], Premier ministre de la République arabe du Yémen, le mardi 27 octobre à 12 h. 45.

D'un entretien qui a été bref et qui s'est déroulé entièrement en français, dans une atmosphère très amicale et même chaleureuse, on peut retenir les points suivants :

M. Aïni, qui porte une appréciation extrêmement élogieuse sur la politique de la France et, en particulier, sur l'attitude qu'elle adopte depuis le général de Gaulle à l'égard des pays arabes, marque son désir de resserrer ses liens avec notre pays.

L'estime qu'il nous témoigne dans le domaine politique l'incline à nous donner une large préférence en matière économique. Le Yémen est grand ouvert aux compagnies françaises de pétrole. Il souhaite que de nombreuses sociétés françaises prennent part au développement du pays (« spécialement dans le domaine de l'agriculture[3]… et du cuivre[4]… »).

[1] Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[2] Moshin al Aïni, personnalité politique yéménite est âgé de 45 ans environ ; il est musulman de rite chaféite. Pour avoir manifesté son opposition au régime théocratique de l'Iman, il doit s'exiler en 1960. Au lendemain du soulèvement militaire de septembre 1962, il participe au gouvernement républicain en qualité de ministre des Affaires étrangères. Après un séjour à New York en qualité de représentant à l'ONU en octobre 1962, il est de nouveau ministre des Affaires étrangères en avril 1965 dans le gouvernement présidé par M. Nooran ; celui-ci est contraint par les Égyptiens à démissionner et M. Al Aïni est envoyé en résidence surveillée au Caire. Ce dernier est ensuite de nouveau nommé représentant auprès de l'ONU, mais est révoqué en 1966 par le gouvernement pro-égyptien du général Sallal. À la fin de 1967, il est Premier ministre d'un gouvernement de conciliation, puis en novembre 1968 nommé ambassadeur à Moscou. Depuis le 5 février 1970, il est Premier ministre de la République arabe du Yémen et s'est réservé le portefeuille des Affaires étrangères (Ye-6-2- visite en France du Premier ministre Yéménite).

[3] Moshin al Aïni est accompagné lors de son voyage en France par son ministre de l'Agriculture Mohammed Ahmed al Gonaid. L'agriculture constitue l'activité économique principale du Yémen du Nord et occupe 80 % de la population. La production comprend du coton, des céréales (sorgho, millet) du café, des fruits, des légumes et surtout du *qat*, plante qui peut être assimilée à un stupéfiant et qui est mâchée par les habitants de la région.

[4] Le sous-sol du Yémen du Nord renferme du cuivre encore inexploré – Voir la dépêche du Caire n° 378/AL du 25 mars 1968 (Ye-6-4).

Le gouvernement yéménite désire se soustraire à l'emprise des deux grandes puissances dominantes.

Ne pourrait-on pas également, du côté français, inciter le Club Méditerranée à prendre conscience des possibilités offertes par le Yémen ?

Enfin, sur le plan culturel, M. Moshin al Aïni espère qu'une petite Alliance française pourra bientôt ouvrir ses portes à Sanaa.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, République arabe du Yémen – relations avec la France (Ye-6-3))

196

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LEGENDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ISLAMABAD.

T.[1] *Paris, 28 octobre 1970*, 19 h. 28.

Diffusion réservée.

À l'issue de l'entretien que M. le Président de la République[2] lui a accordé le 26 octobre à l'occasion de son bref passage à Paris, le général Yahya Khan[3], chef de l'État pakistanais, aurait indiqué, en réponse à la question que lui posait un journaliste, que son pays avait le « plein soutien » du président de la République dans le différend indo-pakistanais[4] à propos du Cachemire. « La France, aurait-il ajouté, nous a toujours soutenus, depuis le début de ce conflit, car notre cause est juste ».

Ces propos reproduits dans une dépêche AFP (nº 128) du 26 octobre, devaient toutefois faire l'objet dans la soirée, d'une mise au point de l'ambassade du Pakistan à Paris. Celle-ci précisait (dépêche AFP nº 175) que « le général Yahya Khan s'était référé à la position prise par la France depuis le début du conflit au sein du Conseil de sécurité, où elle s'est prononcée en faveur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et qu'il n'entendait pas citer les propos que venait de lui tenir le chef de l'État français.

La déclaration prêtée au général Yahya Khan était d'autant plus inopportune que la question du Cachemire, qu'il n'a que brièvement évoquée au cours de l'entretien, n'a fait l'objet d'aucune réponse ni d'aucun

[1] Télégramme signé par M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] M. Georges Pompidou, président de la République française depuis le 20 juin 1969.

[3] Général Muhammad Yahya Khan, président de la République islamique du Pakistan depuis le 25 mars 1969 (compte rendu de l'entretien publié en date du 13 novembre 1970).

[4] Le problème du Cachemire est aussi vieux que l'Inde et le Pakistan en ce sens qu'il est né de la partition de l'Inde coloniale donnant naissance à ces deux États en 1947. Le Cachemire est la parfaite illustration des affrontements qui suivront l'accession des deux États indien et pakistanais à l'indépendance. Cette province n'a jamais cessé depuis d'être la proie des convoitises de l'un ou l'autre.

commentaire de la part de son interlocuteur. Elle a en outre vivement ému l'ambassadeur de l'Inde à Paris. Celui-ci, venu s'enquérir de cette affaire auprès du directeur d'Asie-Océanie, en a reçu tous apaisements nécessaires.

En vue de couper court à toute spéculation le porte-parole du Département a fait le 28 octobre une mise au point que l'agence France presse a reprise dans les termes suivants :

« On se félicite dans les milieux autorisés que le président du Pakistan, M. Mohamed Yahya Khan, ait pu s'arrêter à Paris à son retour de New York et qu'il ait pu s'entretenir avec les plus hautes autorités françaises. Ces échanges de vues, ajoute-t-on dans les mêmes milieux, ont montré une grande communauté de vue sur les questions internationales et un désir mutuel de développer activement les relations bilatérales dans de multiples domaines.

« On rappelle d'autre part dans les mêmes milieux que la position de la France sur la question du Cachemire reste conforme au vœu formulé à diverses reprises pour que soit trouvée une solution équitable et juste à ce différend. De l'avis de la France la meilleure méthode réside dans une entente directe entre l'Inde et le Pakistan ».

(Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, 1968-1972, 1970, nº 201)

197

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Liens entre Berlin et la RFA

N[1]. *Paris, 30 octobre 1970.*

La question des liens entre Berlin et la République fédérale est au cœur des négociations quadripartites en cours[2]. Manifestement, les Russes ne feront aucune concession avant d'avoir obtenu de substantielles satisfactions en ce domaine ou tout au moins de connaître avec une certaine précision l'ampleur des concessions que les trois puissances sont disposées à faire. Or, si nous avons une idée relativement claire des exigences soviétiques, les

[1] Cette note émane de M. Henri Ourmet, conseiller des Affaires étrangères, en poste à l'administration centrale (Europe) depuis septembre 1968.

[2] La huitième rencontre entre les ambassadeurs des Quatre (USA, URSS, Royaume-Uni, France) se tient le 9 octobre 1970. Dans un aide-mémoire, adressé le 27 février, à Moscou, les trois Occidentaux ont accepté d'ouvrir des négociations sur Berlin entre les Quatre. Le 26 mars, les ambassadeurs des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France à Bonn, MM. Kenneth Rush, Roger Jackling et François Seydoux, et l'ambassadeur d'URSS à Berlin-Est, M. Abrassimov, se réunissent à Berlin-Ouest pour discuter d'un certain nombre de problèmes relatifs à Berlin. Les rencontres suivantes se tiennent les 28 avril, 14 mai, 9 et 30 juin, 21 juillet, 30 septembre.

Allemands se sont dérobés chaque fois que nous leur avons demandé la signification exacte et concrète des formules qu'ils ont pu avancer jusqu'ici.

1 – Les liens d'ordre économique, monétaire et financier entre Berlin et la RFA sont ceux qui posent le moins de problèmes. La ville fait partie de la zone du *deutsche mark* et du territoire douanier fédéral, les habitants et les entreprises sont soumis au régime fiscal applicable en RFA sous réserve d'avantages particuliers destinés à compenser les inconvénients dont souffre l'économie berlinoise. La législation économique et financière fédérale est étendue à Berlin. Les ministères fédéraux ayant des compétences d'ordre économique ou financier ont à Berlin des services extérieurs au même titre que dans les autres *land* de la RFA. Les Allemands considèrent cette situation comme un fait acquis. Nous n'avons pour notre part aucune raison de ne pas les suivre sur ce point. Les Soviétiques, malgré quelques allusions inquiétantes de M. Abrassimov, le 9 octobre, ne paraissent pas devoir contester sérieusement cet état de fait.

2 – L'intégration des secteurs occidentaux au système juridique du *Bund* a fait l'objet de certaines critiques de la part des Soviétiques. Nous devons cependant rester fermes sur ce point dans la mesure où la procédure actuelle réserve entièrement le pouvoir de décision des trois puissances. L'application pratique à Berlin des lois fédérales est subordonnée à deux décisions juridiques proprement berlinoises : l'une de la Chambre des Députés de Berlin qui doit voter une loi appelé *Mantelgesetz* déclarant applicable à Berlin la loi publiée au Journal Officiel fédéral du… ; l'autre de la *Kommandatura* (BKO) approuvant l'extension à Berlin de ladite loi, à l'exclusion toutefois de certains articles jugés contraires au statut. Cette procédure a permis aux trois puissances de refuser l'extension à la ville des lois contraires au statut, par exemple les lois sur l'état d'urgence. Il ne semble donc pas nécessaire de demander aux Allemands de faire des concessions en ce domaine[1].

3 – L'existence à Berlin d'un grand nombre d'administrations fédérales soulève en revanche quelques difficultés. Sont installés dans la ville, en effet, non seulement des services dont la présence se justifie par le rattachement de fait de Berlin au système économique de la RFA (administrations fiscales, postales, etc.), mais aussi des institutions comme l'Office fédéral des cartels par exemple ou le Tribunal administratif fédéral qui pourraient tout aussi bien avoir leur siège dans d'autres villes de la fédération.

Plus contestable encore, et c'est sur ce point que les Russes font surtout porter leurs critiques, est l'existence à Berlin d'une délégation de tous les

[1] L'Union soviétique subordonne l'échange de déclarations de non-recours à la force à l'acceptation par Bonn de cinq conditions fondamentales : reconnaissance des frontières et de l'existence de deux États allemands, renonciation aux ambitions nucléaires, aux empiétements à Berlin-Ouest et nullité *ab initio* des accords de Munich. Les autres États socialistes ont exprimé, dès juillet 1966, leur adhésion à de telles exigences dans une série de résolutions concernant la sécurité européenne. Se reporter à deux notes de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 27 août et du 31 octobre 1970, non reprises, analysant les relations entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique de 1955 à la signature du traité de Moscou (le 12 août 1970) et depuis cette date.

ministères fédéraux, y compris de l'*Auswärtiges Amt*[1]. Ces bureaux sont groupés dans un immeuble appelé *Bundeshaus* et placés sous l'autorité, tout au moins théorique, du plénipotentiaire du *Bund* qui est aujourd'hui M. Egon Bahr, secrétaire d'État à la Chancellerie. Cette situation devrait être modifiée, au moins dans la forme. Les Russes sont en effet très sensibles à cet état de choses qui symbolise de façon par trop voyante, estiment-ils, les liens politiques existant entre Berlin et le *Bund*. Il serait intéressant de connaître par M. Scheel les intentions du Cabinet fédéral à ce sujet.

4 – Reste enfin le point le plus délicat qui est celui de la présence à Berlin d'organes constitutionnels de la République fédérale d'Allemagne ou d'organisations politiques fédérales.

Avec des fréquences diverses, tous les organes constitutionnels de la République fédérale d'Allemagne ont exercé leurs activités à Berlin.

– Le *Bundestag* et le *Bundesrat* y ont siégé plusieurs fois en séances plénières. La *Bundesversammlung* ou congrès fédéral y élit traditionnellement le président de République fédérale. Les commissions du parlement y siègent plusieurs fois par an.

– Le Chancelier et le Président de la République se rendent régulièrement à Berlin, ce dernier y accomplit les actes de sa fonction et y dispose d'une résidence officielle : « le Château Bellevue ». Le Cabinet fédéral s'est réuni plusieurs fois dans la ville, notamment à l'occasion des semaines parlementaires.

– Tous les partis politiques de la RFA ont tenu au moins une fois leur congrès fédéral dans la ville. Les Alliés, avec un succès relatif, ont cherché à obtenir que ces manifestations n'aient pas lieu sans leur autorisation expresse ou tout au moins tacite.

En ce domaine, les autorités fédérales sont seulement disposées à accepter que « les organes constitutionnels de la RFA : le président fédéral, le chancelier fédéral, le cabinet fédéral, le *Bundestag* et le *Bundesrat* réunis en séance plénière et le congrès fédéral n'accompliront pas dans les secteurs occidentaux de Berlin les actes officiels que la Constitution leur réserve ». (Document du 19 septembre agréé par les directeurs d'Europe)[2]. Cette formule, au demeurant peu claire, laisse entière la question des réunions à Berlin des commissions parlementaires qui avait suscité au cours des dernières années les difficultés les plus sérieuses. La réunion simultanée à Berlin, dans l'immeuble de l'ancien *Reichstag* récemment restauré, de l'ensemble des commissions du *Bundestag* (semaine parlementaire) pouvait en effet difficilement passer pour être dépourvue de toute signification politique. Il conviendrait d'obtenir sur ce point des assurances précises de la part de M. Scheel, d'autant plus que la semaine dernière encore, et malgré un engagement en sens contraire pris par les autorités fédérales à

[1] *Auswärtiges Amt* ou ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[2] Les 18 et 19 septembre 1970, les directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères et de hauts fonctionnaires des trois gouvernements occidentaux (France, États-Unis, Royaume-Uni) et du gouvernement fédéral allemand, se sont réunis, à Bonn, pour mettre au point une position commune sur Berlin.

l'égard des Alliés au début des conversations quadripartites, quatre commissions du *Bundestag* se sont réunies simultanément à Berlin.

5 – Même si les autorités fédérales ni les Soviétiques n'ont encore clairement exprimé leur point de vue sur les questions énumérées jusqu'ici, un arrangement n'est pas exclu à leur sujet. Le problème de la représentation de Berlin à l'étranger, en revanche, paraît beaucoup plus difficile à résoudre. Le gouvernement de M. Brandt y attache une importance majeure et y voit la contrepartie indispensable des concessions qu'il sera inévitablement amené à consentir dans le domaine des manifestations fédérales à Berlin. L'URSS et les pays de l'Est doivent reconnaître, demande Bonn, comme le fait la quasi-totalité des autres pays, que « la République fédérale d'Allemagne est habilitée à assurer la représentation à l'extérieur des secteurs occidentaux de Berlin et de leur population, ce qui inclut la délivrance de passeports de la RFA aux Allemands résidant dans les secteurs occidentaux ». (Document agréé du 19 septembre). Les Russes se sont montrés à ce sujet entièrement négatifs : les arrangements passés en 1952 et 1954 entre les trois puissances et la RFA autorisant cette dernière à représenter les intérêts de Berlin à l'étranger ne leur sont pas opposables, affirment-ils. Les propos tenus jusqu'ici par M. Abrassimov ne permettent guère d'entrevoir une possibilité de compromis à ce sujet, même en ce qui concerne l'inclusion de Berlin dans les accords commerciaux de la RFA, domaine dans lequel un arrangement devrait cependant être possible. Il appartient donc au gouvernement fédéral de dire avec précision jusqu'à quel point il souhaite que les trois puissances défendent ses revendications et s'il est éventuellement prêt à risquer la rupture sur ce point. Or, jusqu'ici, les positions prises par son représentant au groupe de Bonn[1] ne sont pas très encourageantes : les autorités fédérales continuent à demander que les Russes admettent que les traités conclus par la RFA s'appliquent à Berlin et que les ambassades de la République fédérale soient chargées de la protection consulaire des Berlinois.

(*Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, RFA, 1961-1970, nº 1658*)

[1] Le « groupe de Bonn » qui a été probablement créé en décembre 1955, à la suite du traité de Paris du 23 octobre 1954, prévoyant une consultation entre la République fédérale d'Allemagne (RFA) et les trois puissances occidentales (France, Royaume-Uni, États-Unis) pour les questions ayant trait à Berlin et à l'Allemagne dans son ensemble, Berlin et la question des accès à Berlin-Ouest restant le sujet principal. Le « groupe de Bonn » se réunit au niveau des conseillers d'ambassade. Le représentant de la RFA est Günther van Well, chargé depuis 1967 à l'*Asuswärtiges Amt*, du service des questions extérieures concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble ».

198

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations franco-roumaines

N. *Paris, 30 octobre 1970.*

Au cours d'une conversation avec un agent de la sous-direction d'Europe orientale, l'ambassadeur de Roumanie[1] s'est longuement étendu sur « l'impression de malaise » que les dirigeants de son pays retireraient de l'analyse de la situation actuelle des rapports franco-roumains.

À Bucarest, a dit M. Flitan, l'on a de la peine à comprendre que la visite en Europe de M. Ceausescu[2] n'ait pas jusqu'à présent été suivie de tous les résultats qui en étaient attendus du côté roumain. Depuis lors, il y a eu le voyage à Moscou de M. Pompidou[3] et une nouvelle impulsion a été donnée aux rapports franco-soviétiques. Il ne s'agit certes pas dans notre esprit de mettre nos rapports avec la France en compétition avec ceux qu'elle entretient avec l'Union soviétique. Les situations ne sont pas comparables. Cependant, nous ne voudrions pas voir se créer une situation où le développement des rapports franco-soviétiques ferait passer celui des rapports franco-roumains au second plan des préoccupations de la France[4].

Cela dit, M. Flitan a aussitôt convenu que les choses n'en sont pas à ce point. La suite de la conversation a montré que le malaise auquel il avait fait allusion tire essentiellement son origine de la conception particulière que l'on se fait à Bucarest des rapports avec la France, conception selon laquelle le succès de la récente visite de M. Ceausescu à Paris se mesurerait en premier lieu à l'importance des avantages pratiques que la Roumanie pourrait immédiatement en retirer. L'ambassadeur avait sur ce point des opinions plus nuancées. Il savait par expérience que la recherche d'un

[1] M. Constantin Flitan est ambassadeur de la République socialiste de Roumanie à Paris depuis le 2 mai 1968.

[2] Le président Nicolae Ceausescu est venu en visite officielle en France du 15 au 19 juin 1970. Voir le compte rendu des entretiens franco-roumains tenus le 17 juin au palais de l'Élysée, publié dans *D.D.F.* 1970-I.

[3] Le président Pompidou, accompagné de MM. Schumann, ministre des Affaires étrangères et Alphand, Secrétaire général du Département, se rend en visite officielle en URSS du 6 au 13 octobre 1970. Du 6 au 8, il séjourne à Moscou où il a plusieurs entretiens avec les dirigeants soviétiques, MM. Brejnev, secrétaire général du PCUS, Podgorny, président du Soviet Suprême et Kossyguine, président du Conseil des ministres. Le 8, il visite la base spatiale de Baïkonour, le 9, accompagné de M. Podgorny, il gagne Novossibirsk et le 11, il visite la ville scientifique d'Akademgorodok, puis Tachkent et Samarkand, il regagne Moscou le 12. Le lendemain, un protocole est signé et une déclaration publiée, prévoyant une concertation « sur tous les aspects des situations créant une menace contre la paix ».

[4] Cette inquiétude est marquée par les propos d'un diplomate roumain de l'ambassade de Roumanie à Paris sur les documents franco-soviétiques signés le 13 octobre 1970. « La concertation prévue entre la France et l'URSS s'exercerait-elle au cas où apparaîtrait une situation du genre de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie ? ». Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 16 octobre 1970, non reprise, qui rapporte ces propos.

accord sur les principales questions bilatérales évoquées à cette occasion[1] impliquait des délais dont la longueur ne pouvait être déterminée à l'avance. Mais il lui était difficile de faire admettre cela par son gouvernement. Celui-ci montrait d'autant plus d'impatience qu'il mettait en parallèle une certaine nonchalance française avec l'empressement des Allemands. En République fédérale, a dit M. Flitan, mon collègue est quasiment débordé par l'abondance des propositions qui lui sont soumises de tous côtés en vue de développer les échanges économiques avec la Roumanie et de donner rapidement satisfaction, même si ce n'est que partiellement, à nos besoins les plus urgents. C'est ce qui s'est passé à la suite du voyage de M. Maurer (le président du Conseil roumain) à Bonn à la fin de juin dernier[2]. « À Paris, c'est moi qui dois faire antichambre pour tenter de relancer certaines demandes que mon gouvernement est particulièrement désireux de voir aboutir ».

Il en résulte, a poursuivi l'ambassadeur, que ma situation personnelle est devenue inconfortable. Je me trouve pris entre les exigences de mon gouvernement qui me presse d'obtenir des résultats et les difficultés qu'il me faut surmonter sur place pour tenter d'y parvenir. Le président Ceausescu m'a prié d'interrompre mes vacances en Roumanie et de revenir plus tôt que prévu à Paris pour y entreprendre aussitôt certaines démarches urgentes. Deux mois se sont écoulés depuis mon retour, durant lesquels je n'ai pas réussi à obtenir une audience de M. Schumann ainsi que j'en avais exprimé le désir dès mon arrivée. L'audience que j'avais demandée à M. Giscard d'Estaing à la fin du mois d'août ne m'a été accordée que le 29 octobre.

M. Flitan, qui avait constamment présente à l'esprit la question des crédits, a donné à ce point de la conversation des indications sur son entretien avec le ministre de l'Économie et des Finances. Celui-ci lui avait déclaré qu'il ne saurait être question d'octroyer à la Roumanie un prêt gouvernemental. Le Ministre envisageait en revanche d'accorder à la Roumanie une aide à la balance des paiements dont bénéficieraient les importations roumaines d'équipements effectuées à partir de l'année 1971. Des propositions dans ce sens seraient faites dans les huit jours à l'ambassadeur par M. Carron de la Carrière[3], membre du cabinet de M. Giscard d'Estaing. En réponse à une question, l'ambassadeur a indiqué qu'il attendait de connaître le contenu de ces propositions pour exprimer une opinion à leur

[1] Les principales questions concernent la vente d'hélicoptères, le crédit de 200 millions de dollars demandé par le gouvernement roumain, le niveau élevé des taxes douanières qui frappent certaines marchandises fabriquées en Roumanie sous licence française et qui sont réexpédiées par la suite vers la France (les boîtes de vitesse des « estafettes » montées en Roumanie pour le compte de la Régie Renault seraient, en particulier, lourdement frappées). Le projet de banque franco-roumaine, la poursuite du dialogue politique entre les deux États.

[2] Concernant les relations économiques germano-roumaines, se reporter au télégramme de Bonn n°s 4349 à 4353 du 27 juin 1970, suite à la visite effectuée en RFA du 22 au 26 juin par le Premier ministre de Roumanie, M. Maurer.

[3] M. Guy Carron de la Carrière, économiste, conseiller commercial en 1963, est conseiller technique depuis 1969 au cabinet de M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances.

sujet. Il paraissait surtout soulagé d'être enfin en mesure de rendre compte à son gouvernement qu'il avait pu s'acquitter de la démarche que celui-ci considérait comme étant de la première importance.

Passant ensuite en revue les principaux points des rapports bilatéraux, M. Flitan a convenu que la plupart d'entre eux connaissaient des développements dont son gouvernement était satisfait. L'affaire de la Banque franco-roumaine marchait bien. La fixation au mois de janvier 1971 de prochaines consultations politiques ainsi que de la 3e réunion de la commission mixte gouvernementale avait été bien accueillie à Bucarest. « Pour parler franchement, a dit l'ambassadeur, notre insistance à demander que ces rencontres aient lieu plus tôt ne visait à rien d'autre qu'à nous assurer que l'intérêt qui leur était porté du côté français était égal au nôtre. Le choix d'une date plus ou moins rapprochée était, pour nous, d'une importance assez secondaire. Une fois rassurés sur les bonnes dispositions françaises à notre égard, nous avons accepté sans difficulté les dates fermes que vous nous proposiez ».

Venant après une longue suite de commentaires plutôt désabusés sur l'état des rapports franco-roumains, l'appréciation généralement favorable portée en conclusion par l'ambassadeur a confirmé que le malaise qui, à en croire les dirigeants de Bucarest, caractérisait actuellement ces rapports n'avait pas d'autre origine que l'impatience des Roumains de voir se régler à leur avantage la question pour eux primordiale du prêt qu'ils espéraient obtenir du gouvernement français.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations politiques franco-roumaines, 1970, nº 266*)

199

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Somalie

N. nº 154/AL *Paris, 30 octobre 1970.*

Au cours d'une visite qu'il a rendue le 28 octobre au sous-directeur d'Afrique[1], l'ambassadeur de Somalie[2] a, à nouveau, laissé clairement entendre qu'on souhaiterait à Mogadiscio une rencontre franco-somalienne à l'échelon ministériel.

[1] M. Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, est sous-directeur d'Afrique depuis septembre 1969.

[2] M. Mohamoud Mohamed Hassan est ambassadeur de Somalie à Paris depuis juin 1970.

Cette suggestion a été formulée pour la première fois en juillet dernier[1] par le secrétaire d'État somalien aux Affaires étrangères, M. Omar Arteh[2], devant notre chargé d'Affaires à Mogadiscio[3], venu, sur instructions du Département, lui donner l'assurance qu'en dépit des déclarations faites par l'empereur d'Éthiopie à sa sortie de l'Élysée[4], nous n'avions nulle intention de rétrocéder le TFAI à qui que ce soit. Elle a été discrètement reprise par l'ambassadeur de Somalie à Paris lors d'une première visite au sous-directeur d'Afrique en août[5], puis, à nouveau, par M. Omar Arteh devant notre ambassadeur à Mogadiscio au début de ce mois[6].

Cette insistance s'explique essentiellement par le désir des autorités somaliennes de prouver à leur opinion publique que désormais la Somalie est prise au sérieux par la France et que l'Éthiopie, sa rivale, n'a pas l'exclusivité des échanges de vues amicaux avec nous. Les Somaliens auraient ainsi l'impression que leur gouvernement est en état de plaider, le cas échéant, la cause des Issas près des autorités françaises. Ainsi se trouverait justifié, ou au moins excusé, l'abandon de la politique revendicatrice de la Somalie à l'égard de la France à propos de Djibouti.

Les autorités somaliennes semblent attacher moins d'importance au contenu éventuel d'une rencontre qu'au seul fait qu'elle ait lieu. Elles conviennent volontiers que le statut du TFAI ne peut pas faire l'objet de négociations. Elles sont conscientes, d'autre part, de ce que la Somalie et la France ont trop peu en commun pour qu'un programme substantiel de coopération culturelle et technique soit mis en œuvre entre les deux pays. Elles souhaitent seulement que quelques actions puissent être engagées dans ce domaine afin que se trouvent ainsi concrétisées aux yeux de l'extérieur les bonnes dispositions de la France à l'égard de la Somalie. Dans cette perspective, leurs vœux seraient comblés si nous signions avec eux un accord de coopération culturelle et technique, même si cet accord ne devait ouvrir la voie qu'à des opérations très limitées.

La direction d'Afrique-Levant estime que ces avances répétées ne devraient pas être laissées sans réponse. Le moment est, en effet, pour nous favorable. Pendant quelque temps, les Africains, satisfaits des entretiens de Paris entre M. le Président de la République et le président Kaunda[7], vont

[1] Voir la dépêche du Département nº 5/AL adressée le 18 juillet 1970 à Mogadiscio (SO 6-3) non publiée.

[2] M. Omar Arteh est le secrétaire d'État somalien aux Affaires étrangères depuis le 21 octobre 1969. Voir *D.D.F.* 1970-I la note du 17 mars.

[3] M. Jean Bressot est chargé d'Affaires de France à Mogadiscio durant le congé de l'ambassadeur ; voir plus haut la note de la sous-direction d'Afrique du 8 août 1970.

[4] Le 4 juin 1970, l'empereur d'Éthiopie, Haïlé Sélassié, lors de son passage à Paris, déclare aux journalistes à la sortie de l'Élysée qu'il était convaincu qu'au cas où elle quitterait le TFAI, la France remettrait le Territoire à l'Éthiopie « conformément au traité signé entre les deux pays ».

[5] Au sujet de la visite de l'ambassadeur de Somalie à Paris voir la note de la sous-direction d'Afrique du 8 août 1970 publiée plus haut.

[6] M. Jean Desparmet est ambassadeur de France en Somalie. Au sujet de l'entretien avec M. Omar Arteh, voir la note de la sous-direction d'Afrique du 6 octobre 1970 (SO 6-4) non publiée.

[7] Les entretiens à Paris entre le président Pompidou et le président Kaunda de la République de Zambie sont publiés ci-dessus à la date du 21 octobre 1970.

mettre une sourdine à leurs attaques à notre égard à propos des ventes d'armes à l'Afrique du Sud. M. Omar Arteh, faute d'« occasions contraignantes », ne se croira plus tenu de procéder à ses « sorties » rituelles contre l'impérialisme colonialiste. En lui donnant une marque d'intérêt, nous aurions de bonnes chances, sinon de nous l'attacher, du moins de l'empêcher de remettre en question la politique d'ouverture que la junte militaire pratique à notre égard depuis son arrivée au pouvoir il y a un an.

Notre premier geste pourrait consister à envoyer un fonctionnaire du Département à Mogadiscio prendre un contact direct avec les autorités somaliennes pour la mise au point du petit programme de coopération technique et d'action culturelle que prépare la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques. À cette occasion, ce fonctionnaire pourrait formuler à M. Omar Arteh une invitation à s'arrêter à Paris pour y rencontrer le ministre[1] ou le secrétaire d'État[2] lors d'un voyage en Europe ou à New York.

Ce geste paraît d'autant plus opportun que la conversation de l'ambassadeur de Somalie avec le sous-directeur d'Afrique a clairement révélé le processus par lequel, en l'absence de toute réaction positive de notre part aux sollicitations dont nous sommes l'objet, pourraient se dégrader nos relations avec Mogadiscio : les Somaliens sont préoccupés du nombre, croissant selon eux, de décisions d'expulsion prises depuis quelque temps par les autorités du TFAI à l'égard de membres des ethnies somali. Ils craignent que le « recensement » récemment décidé dans le Territoire ne fournisse l'occasion de les multiplier et que, par ce biais, s'accroisse encore la disparité numérique actuelle au sein du Territoire entre les Afar et les Issa.

M. Carraud a précisé à son interlocuteur que l'opération projetée n'était pas un recensement mais une simple identification des habitants du TFAI en vue de l'établissement d'un État civil sur le modèle français décidé par une loi de 1967 et qu'elle ne devait, en conséquence, entraîner en elle-même aucune mesure d'expulsion. M. Hassan s'en est déclaré rassuré.

Il n'en reste pas moins que cette opération facilitera la détection des personnes en situation irrégulière, entrées sans visa et non munies d'une autorisation de travail, qui sont normalement passibles d'une décision d'expulsion. Les risques de frictions évoqués par M. Hassan ne sont donc pas, *a priori*, exclus. L'établissement, au préalable, du contact souhaité par les Somaliens permettrait sans doute de les réduire de façon appréciable.

La direction d'Afrique-Levant souhaiterait recueillir l'avis du Ministre sur sa proposition ainsi que sur l'ensemble des aspects de la politique à suivre à l'égard de la Somalie, qui a fait l'objet de sa note n° 144 du 6 octobre 1970[3].

(*Afrique-Levant, Afrique, Somalie 1966-1970, relations avec la France SO-6-3*)

[1] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères est M. Yvon Bourges depuis le 6 août 1969.

[3] La note n° 144 du 6 octobre 1970, émanant de la direction d'Afrique-Levant, intitulée « aide française à la Somalie » expose au Ministre que l'assistance technique à la Somalie est

200

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 8182 à 8196. *Moscou, 31 octobre 1970, 17 h. 07.*

Réservé.

Entretien avec M. Patolichev

Au cours de l'entretien de plus d'une heure et demie que m'a accordé hier M. Patolichev[1], qui était entouré de MM. Komarov, Manjoulo, Semakov et Lekchine[2], et après avoir présenté M. Lombard au ministre du Commerce extérieur, j'ai brièvement exposé à ce dernier les premières conclusions, telles que nous les voyons sur le plan des échanges et de la coopération économique franco-soviétique, des entretiens de Moscou entre Monsieur le Président de la République et les dirigeants soviétiques. Cette visite a marqué un nouveau pas dans les relations politiques, mais aussi économiques entre nos deux pays. Compte tenu de l'engagement souscrit par nos deux gouvernements dès 1969[3] de doubler les échanges d'ici 1974, Monsieur le Président de la République avait souligné auprès de ces hauts interlocuteurs trois points : équilibrer nos échanges par l'accroissement des achats français en URSS, établir des contacts plus étroits entre nos industriels et les organismes soviétiques, conclure des contrats à long terme d'approvisionnement pour certaines matières premières. Sur cette base, nous pourrions développer nos relations économiques par la réalisation de grands projets, et j'ai rappelé à cette occasion ceux des projets à l'étude en France et en URSS, par la conclusion de contrats d'approvisionnement à 10 ou 20 ans pour certains produits que j'ai énumérés, par l'accélération de certaines affaires en cours comme celles de la SAGEM, de Télémécanique, de LMT ou de Saulnier-Duval, et, enfin, par le développement immédiat de nos achats de divers produits, dont la liste fut remise aux Soviétiques lors de la dernière session de la grande Commission. J'ai d'autre part rappelé à M. Patolichev notre offre pour aider l'URSS à commercialiser ses produits en France, ainsi que notre demande d'octroi d'accréditations supplémentaires de certaines firmes françaises (cf. télégramme séparé). Enfin, j'ai évoqué l'accueil réservé à un groupe d'hommes d'affaires

pratiquement nulle, malgré des promesses faites à plusieurs reprises ; en outre les Somaliens ont manifesté plus d'une fois leur souhait d'entretenir de bonnes relations avec la France et ont donné à entendre qu'ils renonceraient à leurs revendications sur le TFAI (que la France n'a pas l'intention d'abandonner à qui que ce soit). La note demande au Ministre de se prononcer pour un effort vers l'assistance médicale et la formation professionnelle en agriculture ; ce serait l'occasion d'« acheter » la paix à Djibouti.

[1] Nikolaï Semenovitch Patolichev, ministre du Commerce extérieur de l'URSS depuis 1958, président du comité permanent du CAEM pour le commerce extérieur.

[2] Proches collaborateurs du ministre, en charge des services ou « centrales d'achat » impliqués dans les relations économiques franco-soviétiques.

[3] En vertu de l'accord commercial franco-soviétique quinquennal.

par M. Kossyguine, ainsi que l'exposé que le président du Conseil leur fit sur le développement des relations économiques entre la France et l'URSS, avant de demander à mon interlocuteur quelles étaient ses vues sur l'ensemble de ces sujets.

M. Patolichev a d'emblée souligné qu'il attachait une très grande importance aux relations économiques franco-soviétiques. Après avoir rappelé le succès avec lequel fut exécuté l'accord commercial à long terme de 1966, et souligné avec insistance son souci de voir « se raffermir les contacts entre les ministères compétents dans le domaine du commerce extérieur » (cf. télégramme séparé), le Ministre a indiqué que, du côté soviétique, le travail préparatoire sur les conclusions de la visite à Moscou de Monsieur le Président de la République n'était pas encore terminé. Cela étant, il voyait les choses de la manière suivante :

S'agissant des « produits traditionnels », il convenait d'éviter qu'ils échappent à notre commerce. À cette fin, il lui apparaissait, comme à nous, que ces échanges devraient s'effectuer dans le cadre d'accords à long terme. L'URSS en avait au demeurant l'expérience, et le Ministre a rappelé les accords pétroliers conclus avec l'ENI, puis ceux sur le gaz avec l'Italie, la RFA et l'Autriche ou encore sur le bois avec le Japon « nous allons réfléchir avec vous », a poursuivi le Ministre, « sur l'élaboration de ces contrats à long terme ».

Quant aux échanges de machines et de biens d'équipement, la situation n'était pas satisfaisante : pour les années 1970-1972, l'URSS avait signé avec la France des contrats pour un montant de 385 millions de dollars, et les discussions en cours portent sur un montant de 220 millions de dollars ; en sens inverse les contrats d'achat par la France ne s'élevaient qu'à 11 millions de dollars. M. Patolichev s'est alors longuement étendu sur la « qualité internationale » de certaines productions soviétiques et sur la nécessité de créer en France « un climat favorable à l'achat d'équipements soviétiques ». À cet égard, il voyait une incitation à acheter à l'URSS dans les contreparties que l'économie française pourra trouver sur le marché soviétique, que le Ministre a qualifié de « colossal », en soulignant qu'il n'était pas encore ouvert sur l'extérieur comme il devrait l'être. D'autre part, la France pouvait aider l'URSS à commercialiser sur son marché les produits soviétiques, comme le montraient l'accord Alcatel ou la création de la société mixte Activ Auto. Enfin, et surtout, le marché français restait fermé aux produits soviétiques par l'existence de contingents quantitatifs : ces obstacles doivent être supprimés.

La réalisation de grands projets était une voie très prometteuse du développement de nos échanges. Le Ministre s'est félicité de l'exécution des contrats Renault/Moskvitch et a indiqué qu'ils pourraient être suivis d'autres affaires : « il y a beaucoup de projets pour les camions, mais aussi dans d'autres domaines ». L'URSS souhaiterait également mettre en valeur certains gisements de matières premières avec l'assistance d'autres pays ; c'était notamment le cas du cuivre dont la mise en exploitation autonome par les seuls Soviétiques n'était pas prévue dans le prochain plan

quinquennal, et ne le serait pas avant 10 ou 15 ans ; mais le Japon continuait à y prêter attention et ne pourrait tout financer ; nous devrions donc nous y associer si ce projet nous intéresse. En sens inverse, l'URSS souhaiterait vivement participer à la réalisation du complexe sidérurgique de Fos ; une mission à très haut niveau venait de partir en France pour déterminer la nature précise de cette éventuelle participation : l'URSS avait acquis dans ce domaine, et notamment pour les hauts fourneaux, une très grande expérience, dont témoignaient ses réalisations au Japon, en Finlande et dans d'autres pays. Le Ministre a observé à ce sujet que la participation soviétique pourrait ne porter que sur certains éléments des hauts fourneaux ainsi que sur certains brevets.

En conclusion, M. Patolichev a réaffirmé sa détermination de favoriser le développement des échanges avec la France, conformément aux décisions arrêtées par nos deux pays au niveau le plus élevé : « Nous nous adresserons, a-t-il poursuivi, en premier lieu à la France ; à conditions égales, la France aura la priorité ». Cela étant, il convenait d'aller de l'avant, de dépasser le stade des travaux de commissions, et de « passer de la paperasserie aux affaires ». Le Ministre a enfin exprimé le désir de voir les contacts entre l'ambassade et ses services se développer, et a proposé que de nouvelles rencontres avec ses vice-ministres prennent place dans les prochaines semaines.

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

201

M. CERLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. n°s 825 à 828. *Bagdad, 31 octobre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 2 novembre, 08 h. 40).

Entretien avec le vice-président de la République

D'un entretien de près de deux heures avec le général Hamache[1], je retiens un certain nombre d'indications relatives à nos relations bilatérales, à la situation au Moyen-Orient et aux problèmes pétroliers.

1 – *Relations franco-irakiennes.*

Le vice-président de la République a fait un vif éloge de notre politique d'indépendance nationale illustrée à ses yeux notamment par notre attitude dans le conflit israélo-arabe et le développement de nos rapports avec Pékin. Il m'a longuement exprimé sa reconnaissance pour la position

[1] Le général Saleh Mahdi El Hamache est vice-président de la République d'Irak. Voir le télégramme de Bagdad n° 330 du 14 mai 1970.

française sur le Moyen-Orient telle qu'elle avait été définie par M. le Président de la République dans sa conférence de presse du 2 juillet[1] et dans le communiqué publié à l'issue du Conseil des ministres du 23 septembre[2]. Notre sollicitude pour les populations palestiniennes nous valait toute la gratitude des dirigeants irakiens. Le problème palestinien affectait le monde arabe tout entier. Il intéressait tout particulièrement les Baathistes qui s'étaient assignés pour tâche essentielle la défense de l'unité et de la liberté de tous leurs compatriotes dispersés depuis l'Atlantique jusqu'aux rivages du Golfe. Aussi bien attachait-on ici un intérêt primordial à la question de Jérusalem.

Notre fidélité à la ligne d'action tracée par le général de Gaulle était hautement appréciée à Bagdad où l'on souhaitait renforcer les relations entre les deux pays dans tous les domaines. D'abord, en matière de consultation politique : les dirigeants irakiens savaient en effet, qu'à la différence des Russes et des Américains, les Français, lorsqu'ils étaient amenés à faire connaître comme en septembre dernier, leur opinion sur tel ou tel problème, agissaient dans un esprit amical et ne cherchaient nullement à imposer leur point de vue.

Ensuite, sur le plan des rapports économiques et commerciaux, l'Irak voyait dans la France un partenaire d'élection puisque notre pays possédait à la fois une technique occidentale de pointe et une orientation politique conforme à ses propres aspirations nationales. Le général Hamache a saisi l'occasion pour me répéter que la préférence nous serait accordée notamment pour la construction de l'oléoduc reliant les champs pétrolifères de Roumeilah au port de Tartous[3] ainsi que d'une usine de liquéfaction de gaz dans le sud de l'Irak. Bagdad souhaitait, en outre, que l'ERAP ou d'autres compagnies françaises, seules ou en accord avec des sociétés étrangères, participent à différents projets actuellement à l'étude dans le domaine pétrolier.

Le vice-président de la République m'a enfin confirmé son désir de se rendre en France à la tête d'une délégation comprenant notamment le

[1] Dans sa conférence de presse du 10 juillet 1970, le président Pompidou déclare que l'embargo sur les armes destinées à Israël est maintenu.

[2] Le communiqué, rendu public à l'issue du Conseil des ministres du 23 septembre 1970, précise la position de la France sur la situation au Moyen-Orient : tous les efforts doivent être déployés pour mettre fin au conflit entre l'armée jordanienne et les *feddayin* ; aucune intervention extérieure ne doit se produire sous peine de créer un risque extrêmement grave pour la paix mondiale. En outre la France reconnaît le fait palestinien. Voir : *La documentation française - La politique étrangère de la France. Textes et documents – 2e semestre 1970* – p. 255.

[3] Le projet de l'oléoduc, qui doit transporter le pétrole de Roumeilah-nord, a un tracé qui va de Bassorah au port de Tartous en Syrie. Or ce projet tombe sous le veto de l'IPC qui revendique la propriété du champ de Roumeilah-nord ; la compagnie s'oppose à ce que tout gouvernement étranger ou toute entreprise privée participe à la mise en valeur de réserves pétrolières qui lui reviennent de droit. La situation est donc délicate et l'IPC « a averti toutes firmes, qui ont pris contact avec l'administration irakienne en vue de la construction du pipe-line, qu'elle prendrait à leur encontre toutes les mesures légales auxquelles elle est en droit de recourir dans le cas où ces firmes se feraient payer en pétrole brut, comme les Irakiens le demandent. » Voir la note de la direction des Affaires économiques et financières du 10 décembre 1970 – IR 8-3- non publiée.

ministre de l'Économie nationale[1] et le ministre du Pétrole[2] (cf. mon télégramme nº 602)[3]. Une telle visite devrait permettre, selon lui, d'augmenter considérablement le volume de nos échanges commerciaux si elle était convenablement préparée. Mon interlocuteur souhaiterait en effet être assuré dès avant son départ qu'un éventuel voyage conduirait à des résultats concrets.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations politiques avec la France. IR 6-3*)

202

M. CERLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 829 à 834. *Bagdad, 31 octobre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : le 2 novembre, 15 h. 34).

Entretien avec le vice-président de la République

Je me réfère à mon télégramme nº 825[4].

2 – *Situation au Moyen-Orient.*

Sur une question de ma part relative à la crise jordanienne, le général Hamache[5] a évoqué les répercussions de la mort du président Nasser[6] sur

[1] Le ministre de l'Éducation nationale d'Irak est le Dr Saad Abdul Baki. Né en 1930, il fait des études de chimie et de biologie à l'université américaine de Beyrouth puis à Stanford (E.U.) où il obtient son diplôme de doctorat. Il enseigne à la faculté des Sciences de Bagdad. Après le coup d'État de 1963, il est directeur des Missions et des Relations culturelles au ministère irakien de l'Éducation. Depuis la révolution du 17 juillet 1968, il est vice-président de l'université de Bagdad et à partir d'octobre 1969, président de l'université de Bassorah ; le 31 décembre 1969 il reçoit le portefeuille de l'Éducation.

[2] Le Dr Saadoun Hammadi, né en 1930, fait des études à l'université américaine de Beyrouth puis à l'université de Wisconsin (E.U) où il obtient un doctorat en matière de réforme agraire ; il est depuis 1957, maître-assistant à l'université de Bagdad, puis rédacteur en chef du quotidien *Al Joumhouriya*. À partir du 8 février 1963, après le coup d'État, il est ministre de la Réforme agraire jusqu'à la chute du *Baath* le 18 novembre 1963. Nommé le 27 octobre 1968, membre du Conseil du Plan irakien, puis président du Conseil d'administration de l'INOC (compagnie nationale irakienne des pétroles), il reçoit le 31 décembre 1969 le portefeuille du Pétrole et des Mines et garde la présidence de l'INOC. Il est membre militant du *Baath*.

[3] Le télégramme de Bagdad nos 602 à 604 du 26 août 1970 rend compte d'une démarche de l'ambassadeur de France auprès du Dr Hammadi, ministre du Pétrole. Le ministre souhaite l'envoi à Paris d'une délégation de haut niveau dirigée par le général Hamache, vice-président de la République, pour traiter des questions pétrolières. Le vice-président souhaiterait rencontrer des membres du gouvernement et des dirigeants des grandes sociétés travaillant en Irak.

[4] Le télégramme de Bagdad nos 825 à 828 du 31 octobre est publié ci-dessus.

[5] Au sujet du général El Hamache voir *D.D.F.* 1970-I le télégramme de Bagdad nos 330 à 332 du 14 mai 1970.

[6] Le président Nasser est décédé le 28 septembre 1970.

la compétition entre Le Caire, Damas et Bagdad dont la Jordanie hachémite est l'un des principaux enjeux.

Mon interlocuteur qui s'employa personnellement au mois de juin dernier à rétablir la paix entre le gouvernement d'Amman et la résistance (cf. mes télégrammes n°s 376[1] et 426[2]) a bien entendu peu goûté la récente médiation égyptienne. Il a justifié le refus de son pays de s'associer fin septembre à l'initiative du raïs par son souci de ne pas mettre sur le même plan le criminel et la victime. Mais en l'absence de l'Irak, la RAU ne pouvait plus prendre sous son égide l'établissement d'une « tutelle collective » du monde arabe sur le petit royaume. Cela dit, le vice-président a exprimé sur un ton emphatique son approbation des mesures prises par les participants à la conférence du Caire[3] pour apaiser le différend entre les autorités d'Amman et les Palestiniens. Il a même affirmé que son gouvernement déployait en ce moment tous ses efforts pour aider à trouver un *modus vivendi*.

La disparition d'Abd el Nasser avait, de plus, considérablement diminué le poids relatif et partant les possibilités d'action de la RAU. Ses successeurs n'étaient plus en mesure d'influer de manière déterminante sur le comportement du monde arabe dont l'Égypte avait cessé d'être la force dirigeante. Les gouvernements de Libye et du Soudan qui s'étaient, à cause du prestige de Nasser, alignés sur Le Caire dans l'affaire du plan Rogers[4], « étaient désormais des orphelins ». Aussi bien, l'Irak, sans modifier son attitude d'opposition à l'égard du plan, avait mis un terme à ses attaques contre la politique égyptienne.

La Syrie elle-même avait aligné tacitement, l'été dernier, son comportement à l'égard d'Israël sur celui de l'Égypte. Elle avait même fait savoir à Moscou et au Caire qu'elle était prête à se prononcer ouvertement en faveur du plan Rogers à condition que l'Irak demeurât silencieux. Mais cette décision provoquait en ce moment même, une discussion au sein des instances dirigeantes du *Baath* syrien. Toutefois, a poursuivi le général

[1] Le télégramme de Bagdad n°s 376 à 382 daté du 19 juin 1970 est intitulé : L'Irak et la crise jordanienne. L'Irak éprouve une réelle satisfaction au sujet de l'accord intervenu entre le gouvernement jordanien et la résistance palestinienne ; il s'en attribue la responsabilité. Si L'Irak affirme vouloir s'intéresser à maintenir la solidité de son front occidental, il s'agit aussi de persuader le roi Hussein qu'il a plus à attendre de Bagdad que du Caire. Si l'hostilité au régime de Damas est toujours aussi fondamentale, Bagdad s'efforce de renforcer son emprise sur la résistance palestinienne.

[2] Le télégramme de Bagdad n°s 426 à 434 en date du 5 juillet 1970 est intitulé : L'Irak et la résistance palestinienne. Il analyse la politique de Bagdad vis-à-vis de la Jordanie et de la résistance palestinienne. L'Irak maintient en Jordanie une bonne partie de ses troupes et s'efforce de canaliser la résistance lui reprochant un recrutement inconsidéré ; Bagdad cherche aussi à s'en assurer le contrôle pour en faire « l'instrument de sa politique nationale dans le cadre des rivalités qui l'opposent au Caire et surtout à Damas. »

[3] L'accord du Caire, signé le 13 octobre 1970 à l'ambassade de Tunisie, est négocié par Bahi Lagdham secrétaire d'État à la Présidence et à la Défense nationale de Tunisie ; il met fin aux hostilités entre le roi Hussein de Jordanie et Yasser Arafat, chef du *Fatah*. Voir plus haut le télégramme d'Amman n° 1700 du 19 octobre 1970.

[4] Le plan Rogers est énoncé en langue anglaise dans le télégramme de Washington n°s 3701 et 3702 du 20 juin 1970, non publié. Voir aussi le compte rendu du 8 juin 1970 de l'entretien entre M. Schumann et l'ambassadeur de la RAU et la note de M. de Lipkowski du 27 octobre 1970 publiés dans *D.D.F.* 1970-I et II.

Hamache, ce sont les problèmes posés par l'intervention militaire en Jordanie qui sont au cœur des rivalités internes que l'on connaît actuellement à Damas. Certains dirigeants font valoir que la Syrie aurait dû conformer son attitude à celle de l'Irak et d'autres soutiennent que l'armée syrienne n'aurait pas dû se retirer piteusement après avoir perdu 40 tanks. Du moment qu'elle avait franchi le Rubicon, disent-ils, l'honneur lui commandait d'aller jusqu'au bout.

S'agissant du plan Rogers, le vice-président de la République a émis l'opinion que Nasser ne l'avait accepté que pour tenter de se réhabiliter et de sauver sa réputation. Il est certes loisible aux Égyptiens, estime mon interlocuteur, de mettre à profit ce plan pour libérer leurs propres territoires et notamment pour récupérer le Sinaï. Mais, ajoute-t-il, Le Caire n'a nullement le droit de décider du sort de la Palestine, ce problème appartenant en propre aux Palestiniens. Nul n'est fondé, a-t-il conclu, à hypothéquer l'avenir de ce peuple et à préjuger un règlement dont seule la prochaine génération sera en mesure de définir les éléments.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations politiques avec la France. IR 6-3*)

203

M. CERLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. n°s 835 à 841. *Bagdad, 31 octobre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 3 novembre, 08 h. 30).

Entretien avec le vice-président de la République

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

3 – *L'Irak et l'IPC.*

Le général Hamache m'a exposé en ces termes le point de vue de son gouvernement sur le contentieux avec l'IPC.

L'accord du 13 octobre (cf. mon télégramme n°s 777 à 778)[2] n'a pas entamé la détermination des autorités de Bagdad de faire prévaloir leurs

[1] Le télégramme de Bagdad n°s 829 à 834, du 31 octobre 1970 publié ci-dessus, fait suite au télégramme n°s 825 à 828, également publié ci-dessus, et relatif à l'entretien de deux heures entre l'ambassadeur de France et le vice-président de la République d'Irak, le général El Hammache : la conversation porte sur les relations franco-iraquiennes, puis sur la situation au Moyen-Orient avant d'aborder les rapports entre l'Irak et l'IPC (*Irak Petroleum Company*).

[2] Le télégramme de Bagdad n°s 777 et 778 du 13 octobre 1970 annonce que le directeur général de l'IPC, M. Stockwell, a signé le jour même avec le ministre irakien du Pétrole, M. Hammadi, un accord fixant le montant et définissant les conditions de remboursement du prêt consenti par sa compagnie à l'Irak.

droits sur certains points essentiels. En premier lieu, l'Irak demande que toutes les compagnies étrangères travaillant sur son territoire suivent l'exemple de l'ERAP et reconnaissent la loi 80[1]. Il réclame ensuite le règlement par l'IPC de l'arriéré des *royalties*, faute de quoi il se fera servir un intérêt à 14 %, ainsi qu'un engagement ferme sur un plan précis d'expansion de la production. Le gouvernement de Bagdad souhaite, en outre, avoir son mot à dire dans la fixation des prix et des quantités de pétrole exportées. Il estime enfin que les conflits l'opposant aux compagnies doivent être portés non pas devant une Cour internationale, mais devant un tribunal irakien.

Après avoir ainsi rappelé la thèse irakienne classique, le vice-président de la République a marqué avec force que « tous ces points sont négociables ». Toutefois, chacun d'eux devrait faire l'objet d'une discussion séparée. C'est sur cette base que son gouvernement était décidé à poursuivre la lutte.

La presse officielle qui a attendu le 28 octobre pour révéler l'étendue de la « victoire » remportée sur les « monopoles étrangers » (accroissement de la production et augmentation des prix) approuve cette détermination et se félicite de l'accord signé avec l'IPC. Répondant implicitement aux furieuses attaques du *Baath* syrien contre l'accord du 13 octobre, elle fait valoir que seul un gouvernement révolutionnaire pouvait obtenir des résultats aussi substantiels.

Je note, en outre, l'optimisme persistant des responsables de l'IPC. L'ambassadeur de Grande-Bretagne m'a en effet confié qu'en négociant, les 12 et 13 octobre, avec MM. Hamache et Hammadi[2], M. Stockwell[3] avait réussi à répondre aux exigences irakiennes sans mettre en cause les principes considérés, par sa compagnie, comme fondamentaux pour la défense de ses intérêts au Moyen-Orient. C'est ainsi que l'augmentation de prix consentie (7 cents pour le pétrole de Kirkouk, 6 cents pour celui de Bassorah) procurera au gouvernement de Bagdad des ressources équivalentes à celles qu'il pouvait attendre des *royalty-expenses* dont l'IPC n'envisage de faire bénéficier l'Irak que dans le cadre d'un accord global (*package deal*). Au surplus, les compagnies se sont gardées de souscrire un véritable « engagement » de porter à 28 millions de tonnes la production des champs pétrolifères du sud, se bornant à promettre de faire tous leurs efforts (*use their best endeavours*) pour arriver à ce résultat si aucun obstacle ne s'opposait au déroulement normal des opérations d'exploitation.

[1] La loi 80 remonte à 1961 ; elle annule le droit des concessionnaires de l'IPC, détenus depuis 1925, à l'exception de ceux portant sur les gisements déjà en production. Voir *D.D.F.* 1968-I n° 267, 1969-II n° 135.

[2] Le Dr Saadoun Hammadi, né à Kerbela en 1930, commence en 1957 une carrière d'enseignant puis de journaliste. Le 8 février 1963, après le coup d'État qui met fin au régime de Kassem, il est ministre de la Réforme agraire jusqu'au 18 novembre de la même année. Après un temps d'effacement, il est le 27 novembre 1968 nommé membre du conseil d'administration de l'INOC, l'institut national irakien du pétrole. Il conserve cette présidence lorsqu'il est nommé le 31 décembre 1969, ministre du Pétrole et des Mines.

[3] M. G. G. Stockwell est directeur général de l'IPC.

L'heureux aboutissement des négociations en dépit de ces réserves constitue donc, aux yeux de l'IPC, un indice d'autant plus encourageant que la compagnie a constaté par ailleurs une évolution très sensible dans l'attitude de M. Hammadi, ministre du Pétrole, jusqu'alors opposé à tout compromis, et une nette amélioration de ses rapports quotidiens avec les administrations locales.

On est donc persuadé à l'IPC – et mon collègue britannique[1] partage cette conviction – que la signature de l'accord du 13 octobre marque le début du « dégel » et que le gouvernement de Bagdad ne devrait raisonnablement pas se refuser à aller plus avant dans la recherche d'un arrangement qui apporterait près de 80 millions de livres sterling au Trésor irakien.

Quoi qu'il en soit, le général Hamache ne dissimule pas la profonde satisfaction que lui a causé la conclusion du récent accord. Il m'a exprimé ses très vifs remerciements pour l'action que nous avons exercée.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Irak, relations politiques avec la France. IR 6-3*)

204

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, AFRIQUE-LEVANT

La France et le Kenya

N. *Paris, novembre 1970.*

1.- Bien que le Kenya reste plus que jamais orienté vers la Grande-Bretagne et que l'emprise anglo-saxonne se soit souvent manifestée à notre détriment, un certain nombre de faits récents donnent à penser que le gouvernement de Nairobi envisagerait avec faveur un rapprochement avec la France.

La visite, le mois dernier, de Mme Kenyatta[2] venant après celle de M. Gichuru[3], ministre de la Défense (juin 1970), la signature imminente d'un accord culturel en gestation depuis… 1965, l'intention du gouvernement kenyan de nommer à Paris un ambassadeur résident, l'attitude du Dr Mungai[4], malgré ses prises de positions à Addis-Abeba et Lusaka

[1] M. Hugh Balfour-Paul, diplomate britannique, âgé de 50 ans, ancien représentant politique adjoint dans le Golfe Persique, est spécialiste des problèmes du Moyen-Orient. Il est ambassadeur du Royaume-Uni à Bagdad depuis septembre 1969.

[2] Grace Kenyatta, née Grace Wahu, l'épouse de Jomo Kenyatta, président de la République du Kenya, effectue une visite en France à Paris du 7 au 10 septembre 1970.

[3] James Gichuru, ministre de la Défense depuis juin 1970, est en visite en France du 20 au 29 juin 1970.

[4] Joseph Maina Mungai, docteur en médecine, nommé par le président Jomo Kenyatta vice-chancelier adjoint en 1970.

– apparemment agressives mais en définitive avantageuses pour notre pays – sont autant d'indices caractéristiques de ce nouvel état d'esprit.

La réussite de notre décolonisation nous a ouvert à Nairobi un capital de sympathie qu'il ne convient cependant pas de surestimer. Aussi, les causes possibles de cette ébauche de rapprochement sont-elles à la fois plus générales et plus concrètes. Les voici :

– Commençant à peine son désenclavement diplomatique, le Kenya, qui ignorait naguère tout de notre pays, prend acte du rôle essentiel que la France joue dans le concert des Nations. Les interventions remarquées de nos représentants dans les organismes internationaux, notre souci de rester indépendants des deux grands blocs de puissances, l'importance de notre « clientèle » à travers le monde, et même l'intensité suspecte des critiques à notre égard de ses conseillers anglo-saxons, sont pour ce pays une source d'étonnement et d'intérêt. Pour ce qui concerne plus précisément le continent noir, les contacts de plus en plus nombreux entre les « deux Afriques » renforcent notre prestige. Les envoyés de nos anciens Territoires – et même ceux du puissant Congo-Kinshasa, que les Kenyans rattachent confusément à notre mouvance – sont, consciemment ou non, d'excellents propagandistes de notre présence et de notre puissance.

– Bien qu'il se targue d'être un pays socialiste et non aligné, le Kenya est, pour l'instant, un État conservateur et occidental. Les doctrines spécifiques de M. Nyerere[1], le « virage à gauche » de l'Ouganda, le sectarisme des militaires de Khartoum et de Mogadiscio, la poussée des pays de l'Est dans l'Océan Indien, le préoccupent de plus en plus. Les dirigeants actuels du Kenya sont trop imprégnés de la culture et de la civilisation anglo-saxonne pour apprécier les excès de tous ordres, dès qu'ils ne sont plus d'essence tribale. Aussi, éprouvent-ils le besoin de rompre leur isolement, d'échapper à cet environnement progressiste qui pourrait mettre en péril la situation intérieure. Pour cela, ils songent à se rapprocher des pays modérés de l'Afrique francophone, et de la France qui reste leur maître à penser et dont la vocation africaine n'est plus contestée.

– Un souci plus prosaïque de voir s'ouvrir, par le truchement de la France, des marchés en Europe pourrait être également à l'origine de cette mutation. Les négociations avec le Marché commun ont abouti aux accords d'Arusha[2]. Celles qui sont en cours à Bruxelles pour l'application de ces accords ont ouvert aux dirigeants kenyans de nouvelles perspectives et leur ont fait mesurer plus justement la place qui nous revient dans les affaires européennes et, plus généralement, dans le monde occidental.

– Dernier point et non le moindre, le Kenya a conscience du danger que présentent pour lui les visées somaliennes sur son *Northern frontier district*. Cette menace le rapproche de nous qui nous trouvons dans une situation

[1] Maliwu Julius Nyerere, président de la République unie de Tanzanie, Premier ministre de l'Union depuis avril 1964.

[2] L'accord d'Arusha, signé le 24 septembre 1969, permit l'intégration de trois États membres du *Commonwealth* (Kenya, Ouganda, Tanzanie) dans la convention de Yaoundé.

analogue dans le TFAI[1]. Les demandes d'information sur la Somalie, formulées à plusieurs reprises par l'ancien chargé d'Affaires, le souci de définir une attitude commune, la diffusion (mai 1970) par un quotidien de Nairobi d'un article favorable à notre présence à Djibouti, sont autant d'éléments qui permettent de penser que le Kenya souhaite raffermir, en raison de ce problème, ses relations avec notre pays.

Il n'est cependant pas loin le temps où Tom Mboya[2], ministre de l'Économie et du Plan, déclarait à notre ambassadeur, avec une ironie peut-être nuancée d'amertume, que l'impact de la France sur le Kenya était moins important que celui de la Norvège. De fait, bien que les Kenyans admettent que nous apportions en priorité notre aide technique et financière à nos anciens Territoires, ils peuvent à bon droit trouver un peu légère l'assistance que nous leur donnons.

Nous avons actuellement au Kenya un unique expert (ministère du Commerce et de l'Industrie) et 13 enseignants dont 9 à la disposition du gouvernement)[3]. 37 bourses ont été attribuées ou renouvelées cette année dont 8 pour l'Institut de Linguistique appliquée de Tananarive. Cela nous place bien loin de la Grande-Bretagne (1 050 experts et 850 bourses), des USA (350 experts et 640 bourses), du Canada (145 experts) et même de la Norvège ou du Danemark (120 experts chacun).

En ce qui concerne les relations économiques, nous sommes totalement absents dans le domaine des équipements d'infrastructure ou industriels et nous n'avons aucune implantation commerciale permanente. Cette absence de tout investissement et notre abstention dans le secteur de l'aide publique nous ont fermé le marché des biens d'équipement. Nos ventes n'atteignent que 3,31 % des importations du Kenya.

À la faveur du rapprochement évoqué ci-dessus, le moment est peut-être venu de soutenir et d'étendre notre présence et notre crédit dans un pays qui reste la clef de voûte de l'Afrique orientale.

La France est relativement désavantagée dans une compétition où les volontaires sont nombreux (Grande-Bretagne, USA, Canada, Allemagne fédérale, Pays-Bas, Italie, Pays scandinaves). De plus, les impératifs budgétaires actuels ne nous permettent qu'un effort limité. En surmontant un dogmatisme administratif qui favorise une sorte de ségrégation à l'intérieur de services cependant voués aux mêmes tâches, peut-être serait-il possible

[1] TFAI (Territoire français des Afar et des Issa), nom donné au territoire de l'actuelle République de Djibouti depuis 1967, cette dénomination remplace l'appellation Côte française des Somali.

[2] Thomas Joseph Odhiambo M'Boya, (15 Août 1930-5 Juillet 1969), homme politique kenyan pendant le gouvernement de Jomo Kenyatta. Il a été le fondateur du « Peuple de Nairobi », Parti du Congrès, personnage clé dans la formation de « l'Union nationale africaine du Kenya (KANU) », et ministre de la Planification économique et du Développement. Il est assassiné le 5 Juillet 1969 à Nairobi.

[3] *Annotation marginale du document* : « l'enseignement du français dans les écoles secondaires est assuré par 71 professeurs dont 5 seulement sont Français rétribués par le Département. 9 autres sont Kenyans dont 2 sont Africains et les 7 autres d'origine asiatique. »

de développer notre action culturelle, prélude à une aide technique qui déboucherait sur la pénétration économique que nous souhaitons.

N'est-il pas anormal, en effet, dix ans après l'accession à l'indépendance de nos États africains, que la quasi-totalité des professeurs d'anglais dans ces Territoires soient des coopérants français rétribués par la France[1].

Ces enseignants, après un recyclage éventuel, pourraient être envoyés comme professeurs de français dans les pays anglophones. Cette solution permettrait d'injecter en Afrique orientale, et notamment au Kenya, un nombre suffisant de coopérants chargés de former en quelques années des professeurs de français autochtones (Vg. : école normale d'Addis-Abeba). Ils pourraient, en outre, enseigner rapidement notre langue à des boursiers d'enseignement supérieur (ingénieurs, architectes, techniciens), qui souhaiteraient se rendre en France pour compléter leur formation et pourraient ensuite diffuser dans leur pays nos arts et nos techniques.

Si l'on admet le principe du décloisonnement de nos différents services chargés de la coopération, la procédure paraît assez simple :

– Suppression progressive d'un certain nombre d'emplois de professeurs de langue dans les établissements d'Afrique francophone.

– Le secrétariat d'État à la Coopération conserve les postes budgétaires correspondants et continue à en assurer la gestion.

– Il met ces professeurs à la disposition de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, pour servir en Afrique anglophone.

Ces détachements sont temporaires et révocables ; d'où une grande souplesse d'utilisation des coopérants groupés au sein d'une sorte de pool dont le secrétariat d'État aurait la maîtrise.

Cette solution permettrait de mettre à la disposition du Kenya un nombre élevé de professeurs sans accroissement des dépenses publiques. Elle inciterait les États francophones à utiliser leurs propres nationaux pour enseigner l'anglais ou à solliciter l'assistance des pays d'expression anglaise. Un tel geste – spectaculaire à l'égard d'un pays qui n'a pas avec nous de contentieux, même doctrinal – constituerait la novation attendue. Il nous permettrait d'être présents au Kenya au moment où les successeurs du président Kenyatta commenceront à trouver trop pesante la tutelle britannique.

(Direction d'Afrique-Levant, Kenya, 1966-1970, 1970, carton nº 5)

[1] *Annotation marginale du document* : « La plupart des entretiens entre Africains francophones et anglophones ont lieu en anglais parce que nous apprenons cette langue à nos anciens ressortissants alors que leurs interlocuteurs ne parlent que l'anglais. Nous favorisons ainsi – à nos frais – la formation en Afrique d'une *lingua franca* qui n'est pas notre langue. »

205

NOTE

De l'avenir de l'Euratom

N. *Paris, novembre 1970.*

Des trois communautés créées en 1958, c'est celle d'Euratom qui a été la plus critiquée et aucun des six partenaires n'a lieu de se réjouir des résultats obtenus.

L'origine de cet échec est triple. D'une part, sous la pression de nos partenaires et en dépit de nos réserves, la Commission a fractionné le Centre commun de Recherches[1] en 4 établissements répartis dans quatre pays membres (Mol en Belgique, Karlsruhe en RFA, Petten aux Pays-Bas et Ispra en Italie).

À cette dispersion géographique s'est ajoutée une dispersion scientifique et technique. Il eut été logique en effet, comme la France le soutenait, qu'Euratom concentrât ses moyens sur quelques grands thèmes d'intérêt commun. Or, le Centre commun a dispersé ses activités en poursuivant de multiples études fragmentaires. Celles-ci se sont insérées dans le cadre de tel ou tel programme national, mais n'ont jamais servi de point de départ à un programme communautaire.

Enfin, compte tenu des progrès rapides des techniques nucléaires depuis 12 ans, le problème nucléaire, au départ essentiellement scientifique, est devenu de plus en plus celui de l'industrie. Dès lors, deux constatations s'imposent. D'un côté, dans le domaine industriel, l'expérience de la coopération à Six sous l'égide de la Commission a été décevante car elle a soumis toutes les initiatives à des contraintes paralysantes. D'un autre côté, les projets de programmes présentés depuis trois ans par la Commission ne tiennent pas assez compte du passage de la recherche du laboratoire à l'usine et ne permettent donc pas de dégager un programme commun satisfaisant.

À la suite de la conférence de La Haye[2], au cours de laquelle les Six gouvernements ont affirmé leur désir de faire sortir Euratom de l'impasse, le Conseil des ministres des Six a décidé d'assainir Euratom. Il s'est fixé

[1] La dispersion du centre commun de recherches est décidée lors de l'adoption du premier programme quinquennal d'Euratom ; elle est acceptée à contrecœur par la France. Les revendications de la France sont essentiellement de mettre un terme à la dispersion des activités de la Communauté dans toutes les disciplines nucléaires, d'obtenir que celle-ci concentre ses efforts sur quelques objectifs prioritaires utiles à tous ses membres, d'ouvrir des possibilités en vue d'effectuer, entre un nombre variable d'associés, les opérations que ceux-ci jugent intéressantes ; voir la note du 7 novembre 1969 du service des Affaires scientifiques, non publiée.

[2] Le sommet européen de La Haye se tient les 1er et 2 décembre 1969 ; après cette conférence, les ministres de la Science de la Communauté, réunis à Bruxelles le 6 décembre, décident de restructurer le centre commun de recherches pour en faire un instrument privilégié de la coopération européenne.

un délai maximum de deux ans pour mener à bien la modernisation du Centre commun et pour élaborer un nouveau programme pluriannuel.

Un an après La Haye, trois problèmes essentiels pour l'avenir d'Euratom n'ont toujours pas reçu de solution :

1) Restructuration du Centre commun de Recherches.

Nous pensons qu'il convient de donner au Centre commun un conseil d'administration qui, recevant délégation de pouvoirs de la Commission et du Conseil, disposerait ainsi d'une relative autonomie. Par ailleurs, nous jugeons souhaitable, pour des raisons de rentabilité, la concentration à Ispra des divers établissements du Centre commun de Recherches. La Commission ne nous suit sur aucun de ces deux points.

2) Révision du chapitre VI du Traité d'Euratom.

Le chapitre VI du traité concernant l'approvisionnement de la Communauté est considéré par nous comme caduc faute d'avoir été, soit confirmé, soit révisé conformément à l'article 76 du traité[1]. La Commission, de son côté, estime qu'il n'en est rien et elle nous accuse de manquer à une des obligations du traité.

3) Création d'une capacité européenne d'enrichissement d'uranium.

Aucune disposition du traité ne vise expressément la séparation isotopique. Cependant, à la suite de la proposition faite par le président de la République à La Haye, les Six sont convenus de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une capacité européenne de séparation isotopique de l'uranium.

La difficulté née de l'existence de deux procédés rivaux pour effectuer cette séparation (procédé français de diffusion gazeuse, procédé anglo-germano-hollandais d'ultracentrifugation) s'ajoute aux obstacles naturels auxquels se heurte tout projet communautaire de caractère industriel pour retarder les premières études « technico-économiques » auxquelles les Six États-membres semblent disposés à participer.

(*Affaires atomiques, 1955-1972, Euratom, recherche avenir*)

[1] L'article 76 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique signé à Bruxelles le 17 avril 1957 est ainsi rédigé : « les dispositions du présent chapitre [le chapitre VI] peuvent être modifiées, notamment au cas où des circonstances imprévues créeraient un état de pénurie générale, à l'initiative d'un État membre ou de la Commission, par le Conseil statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen. La Commission est tenue d'instruire toute demande formulée par un État membre. À l'issue d'une période de sept ans à compter de l'entrée en vigueur du traité, le Conseil peut confirmer l'ensemble de ces dispositions. À défaut de confirmation, de nouvelles dispositions relatives à l'objet du présent chapitre sont arrêtées conformément à la procédure déterminée à l'alinéa précédent. »

206

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 2690 à 2693. *Paris, 2 novembre 1970, 19 h. 56.*

Au cours des entretiens que le Ministre a eus le 2 novembre à Paris avec M. Scheel a été évoquée la question de la négociation germano-polonaise et celle d'un éventuel échange de notes entre les trois puissances et le gouvernement fédéral.

1 – M. Scheel a précisé la position de son gouvernement sur le problème de la frontière. Il est prêt à prendre pour base la situation qui résulte de la dernière guerre[1], à condition que l'on ne cherche pas à se mettre d'accord sur ses origines juridiques. Dès lors que le traité aura été conclu, les territoires situés à l'est de la ligne Oder-Neisse ne seront plus considérés comme étant seulement « sous administration polonaise ». Quant à la préparation d'un éventuel règlement de paix, si le gouvernement fédéral devait y participer, il s'en tiendrait à la position découlant du traité germano-polonais, c'est-à-dire qu'il ne demanderait pas la modification du tracé actuel. En revanche, le gouvernement de la République fédérale ne saurait prendre d'engagement pour un éventuel gouvernement panallemand.

M. Schumann a fait observer à son interlocuteur que la position allemande, telle qu'elle était ainsi définie, n'était peut-être pas comprise de façon tout à fait claire par le gouvernement polonais, notamment en ce qui concerne l'attitude que prendrait la République fédérale en cas de participation à un règlement de paix. M. Scheel en est convenu.

2 – À propos du projet d'échange de notes entre les Alliés et la République fédérale, le Ministre a confirmé notre position : nous ne sommes pas demandeurs, mais nous serions éventuellement prêts à accepter une telle procédure si cela correspondait au vœu des autres pays intéressés. Il faudrait toutefois que les deux parties au traité se soient au préalable mises d'accord sur un texte. M. Scheel a indiqué pour sa part que l'accord germano-polonais et l'échange de notes entre le gouvernement fédéral et les trois puissances occidentales formaient un tout.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Il s'agit de la ligne de l'Oder-Neisse, admise en 1945 lors de la conférence de Potsdam par les puissances occidentales à la demande de l'URSS, mais seulement *de facto* en l'absence de tout traité de délimitation des frontières polono-allemandes.

207

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3198 à 3203. *Alger, 2 novembre 1970.*

Prière communiquer à M. Ortoli.

Le président Boumediene et les relations franco-algériennes

Le lendemain même du départ de M. Ortoli[1], après que M. Bouteflika lui eut rendu compte du déroulement de cette nouvelle phase des négociations franco-algériennes[2], le président Boumediene[3] a évoqué celles-ci à l'occasion d'un discours qu'il a prononcé, le 29 octobre, devant les cadres de la nation et dont la traduction française intégrale n'a été publiée que dans la matinée du 2 novembre.

Le chef de l'État algérien a rappelé les principes essentiels qui doivent, selon lui, inspirer la coopération entre la France et l'Algérie, notamment dans le domaine pétrolier.

1) La coopération entre la France et l'Algérie ne peut pas signifier « aumône » ou « aide » car « l'Algérie est majeure et sa dignité lui interdit de tendre la main ». La coopération signifie donc « échanges et rapports dans tous les domaines susceptibles de servir nos intérêts réciproques ».

En effet, entre la France et l'Algérie, « les intérêts sont mutuels et donc partagés ». La France, pour sa part, a des intérêts certains qui ont nom par exemple : hydrocarbures ou commerce, « car notre pays est considéré comme un marché très important pour les marchandises et produits français ». Par ailleurs, « nous avons conscience que la colonie de travailleurs algériens représente un aspect des intérêts algériens en France. Nos intérêts résident également, au cours de cette étape que nous traversons, dans la coopération culturelle, technique et autre, tout en ayant conscience que cette coopération culturelle sert en même temps les intérêts français ».

2) Pourtant, a poursuivi le chef d'État algérien, « à cause du pétrole, les rapports avec la France se sont, ces derniers temps, tendus ».

Dans ce domaine, le président Boumediene a rappelé, comme il l'avait fait dans son discours de Skikda le 16 juillet 1970 (mon télégramme

[1] François-Xavier Ortoli, inspecteur des Finances, est ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique depuis le 22 juin 1969.

[2] La deuxième phase des négociations franco-algériennes, relatives à la coopération économique et financière entre les deux pays, s'est tenue à Alger du 26 au 28 octobre 1970, en présence de M. Ortoli et de M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères. Ces négociations font suite à celles qui se sont déroulées du 5 au 7 octobre à Paris. Le texte du communiqué commun franco-algérien est transmis par le télégramme d'Alger n° 3177 du 28 octobre 1970, non publié.

[3] Le colonel Houari Boumediene est président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965.

n° 2042)[1], que « le pétrole, comme la terre et toutes les autre ressources du pays, appartient à l'Algérie. Le pétrole est algérien, il constitue une richesse nationale qui n'a nul besoin d'être justifiée par des arguments philosophiques ni par les voies sinueuses de la politique ou de la diplomatie ».

Il y a là un problème aux yeux des « sociétés étrangères ». Pour le résoudre avec l'État français, l'Algérie « a choisi de suivre non la méthode révolutionnaire, mais celle de la négociation ». L'Algérie n'a pas choisi cette voie « uniquement par esprit de pondération et de compréhension », mais aussi pour « éliminer tout ce qui peut avoir un rapport avec l'ancienne mentalité colonialiste ». « L'État algérien, a poursuivi le président Boumediene, accorde la plus entière considération à l'intérêt supérieur de l'État français : tout ce qu'il demande en contrepartie, c'est la réciprocité ».

Le chef de l'État algérien a donc estimé qu'il fallait « rechercher une formule grâce à laquelle l'Algérie vendrait son pétrole et son gaz et achèterait en contrepartie d'autres produits, établissant ainsi des relations bilatérales modernes en usage entre États indépendants et souverains ».

En conclusion, le président Boumediene a exprimé son « espoir que le partenaire français comprendra les légitimes revendications algériennes et que les sociétés pétrolières françaises finiront par admettre que leur position est aujourd'hui en retrait même par rapport aux sociétés anglo-américaines[2] du cartel dont l'exploitation abusive était pourtant citée en exemple. Voilà aujourd'hui que ces sociétés ont adopté une politique pétrolière très avancée si on la comparaît à celle des sociétés françaises ».

J'adresse par valise au Département le texte intégral de ce passage du discours présidentiel.

(*Afrique du Nord, Algérie, 1966-1975, relations politiques avec la France, 1970*)

[1] Des extraits du discours du président Boumediene à Skikda sont transmis par les télégrammes d'Alger n°s 2041bis et 2042 à 2045 du 17 juillet 1970, non publiés.

[2] Accord *Algérie-Getty Petroleum* du 19 octobre 1968. Contrat *Sonatrach-El Paso Natural Gaz,* signé le 9 octobre 1969 après le protocole du 23 juillet 1969, porte sur une livraison annuelle pendant 25 ans de 10 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Ce contrat est complété par un nouveau, signé le 24 octobre 1970 à Alger, portant de 10 à 15 milliards de mètres cubes par an pendant 25 ans les livraisons de gaz naturel de la société algérienne à la compagnie américaine. À ce sujet, voir le télégramme d'Alger n°s 3173 à 3175 du 27 octobre, non reproduit. À compléter par une note n° 4166 du 10 novembre 1970, émanant de la mission économique et financière de l'ambassade de France en Algérie, présentant un bilan de *la situation actuelle des sociétés pétrolières américaines en Algérie*, non publiée.

208

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Après la visite du maréchal Tito à Paris : la Yougoslavie et l'Occident, la Yougoslavie et l'Union soviétique

N. *Paris, 2 novembre 1970.*

1.- Dès le début de sa conversation avec le président de la République[1], le maréchal Tito a clairement marqué le sens des visites qui venaient de le conduire depuis le début d'octobre, dans les trois pays du Benelux[2], à Bonn[3] et à Paris[4]. Il a dit, en substance, qu'après s'être longtemps préoccupée de ses relations avec les pays d'Afrique et d'Asie et avoir porté son attention au non-alignement, la Yougoslavie devait maintenant se rapprocher de l'Europe. Les déclarations du maréchal Tito aux journalistes, au lendemain de ses rencontres avec le chancelier Brandt et M. Pompidou, tout comme les commentaires de la presse de Belgrade attestent la grande satisfaction que cette série de contacts au sommet a suscitée chez les dirigeants yougoslaves (qui avaient déjà reçu du 30 septembre au 2 octobre le président Nixon).

Il entre sans doute quelque hasard dans le fait que le maréchal Tito aura visité en trois mois les six pays de la CEE (il doit se rendre à Rome en décembre). Les Yougoslaves n'en sont certainement pas mécontents dans la mesure où l'avenir de leurs relations avec la Communauté, qui comporte des incidences politiques évidentes, est pour eux un problème capital, que rendent plus aigu les perspectives d'approfondissement et d'élargissement de la CEE[5]. À Paris, le maréchal Tito a cru pouvoir se plaindre, dans une formulation maladroite, des « discriminations » dont les exportations yougoslaves souffriraient du fait des réglementations communautaires. Le président de la République lui a répondu qu'il convenait plutôt de parler des « lois du marché ». Il reste le désir des Yougoslaves, après l'accord tarifaire qu'ils ont signé à Bruxelles en mars 1970, d'améliorer encore leurs

[1] Venant de La Haye, le maréchal Tito s'est arrêté à Paris, en visite privée, le 23 octobre 1970. Il a eu avec le président de la République un entretien portant sur les problèmes européens, sur le Proche-Orient, sur l'aide au Tiers Monde et notamment sur la conférence des pays non alignés.

[2] Du 9 au 12 octobre 1970 puis du 20 au 22 octobre 1970.

[3] Le 12 octobre 1970.

[4] Le 23 octobre 1970.

[5] Les négociations engagées à l'automne 1968 par la Communauté économique européenne avec la Yougoslavie, sur la demande de ce pays, ont abouti à la conclusion d'un accord commercial qui a été signé le 19 mars 1970 à Bruxelles. Outre des clauses générales (traitement de la nation la plus favorisée), les dispositions principales de cet accord non préférentiel comprennent deux sortes de concessions : les unes concernant la protection tarifaire et sont de portée relativement modeste ; les autres visent à aménager au profit de la Yougoslavie le régime d'importation dans la CEE de la viande bovine, en diminuant, sous réserve du respect par la Yougoslavie de certaines conditions, le montant du prélèvement perçu à la frontière. Une clause de sauvegarde, qui fait l'objet d'une lettre confidentielle, est annexée au texte de l'accord.

relations avec la Communauté, et l'intérêt politique des Six de maintenir, voire de renforcer l'ouverture de la Yougoslavie vers l'Occident.

En cherchant à intéresser l'Occident à la Yougoslavie, le maréchal Tito a aussi en vue la sécurité de la Fédération. Celle-ci traverse actuellement une crise dont l'on redoute parfois, à Belgrade, que l'URSS ne cherche à tirer bénéfice. Les dirigeants yougoslaves pensent, du coup, à l'assurance que pourraient éventuellement représenter les sympathies actives des puissances occidentales.

2.- Le maréchal Tito n'a pas jugé bon, dans sa conversation du 23 octobre au matin avec le président de la République, de faire état de ses appréhensions devant la politique soviétique. Mais il les a exposées lors de ses visites dans le Benelux[1]. Il redoute à la fois :

– Les conséquences du traité germano-soviétique[2] – pour autant que l'URSS serait tenté d'interpréter le traité comme un encouragement à affermir son hégémonie en Europe orientale.

– La poussée russe vers la Méditerranée, avec pour objectif l'Adriatique, la victime éventuelle en étant la Yougoslavie.

– Le renforcement de la présence navale soviétique en Méditerranée et l'affermissement de l'emprise soviétique sur les pays arabes (la responsabilité de cette évolution incombant au premier chef aux États-Unis et à Israël).

À Paris, le ministre-conseiller[3] de l'ambassade de Yougoslavie, en présentant un projet d'ordre du jour pour nos consultations des 5-6 novembre[4], a signalé l'inquiétude de Belgrade devant la tentative des Soviétiques de proposer aux Américains « un nouveau Yalta[5] pour un partage du monde ». À Belgrade, notre ambassadeur a retiré de ses entretiens au secrétariat d'État aux Affaires étrangères le sentiment que l'on souhaiterait s'entretenir avec nous du « raidissement actuel » de la politique soviétique.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, nº 289*)

[1] *Note infra-marginale du document* : « Nous n'avons eu aucune indication sur les conversations du 12 octobre entre le président Tito et le chancelier Brandt, conversation qui s'est déroulée en tête-à-tête, sans interprète, en allemand ».

[2] Traité germano-soviétique du 12 août 1970.

[3] M. Stevan Soc est ministre-conseiller près l'ambassade de Yougoslavie à Paris depuis juillet 1970.

[4] Des consultations politiques franco-yougoslaves se tiennent à Paris les 5 et 6 novembre 1970. Ces consultations rentrent dans le cadre des échanges de vues réguliers entre les deux pays. Les questions suivantes sont inscrites à l'ordre du jour : l'Europe, la Méditerranée et le Moyen-Orient, la situation en Indochine. Un bref compte rendu en est présenté dans la note de la direction d'Europe orientale du 1er décembre 1970, non reproduite.

[5] Tenue du 4 au 11 février 1945, dans les environs de la station balnéaire de Yalta, sur la côte de la mer Noire, en Crimée, la conférence de Yalta réunit en grand secret les chefs de gouvernement de l'URSS (Staline), du Royaume-Uni (Winston Churchill), des États-Unis (Franklin D. Roosevelt) dans les buts suivants : adopter une stratégie commune afin de hâter la fin de la guerre, régler le sort de l'Europe après la défaite du IIIe Reich, garantir la stabilité du monde au-delà de la victoire.

209

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4564 à 4572. *Pékin, 3 novembre 1970.*

(*Reçu* : le 4, 11 h. 21).

La Chine et l'ONU

Sous le titre « la session commémorant le 25e anniversaire de l'ONU[1] : tribune de dénonciation de l'impérialisme américain », l'agence *Chine Nouvelle* a publié dans son bulletin du 1er novembre une dépêche qui, à première vue, paraît tendre uniquement à dénigrer l'organisation elle-même et son fonctionnement[2].

L'article fait, au début, le procès des manœuvres auxquelles se livrent sous son couvert l'impérialisme américain et « son collaborateur » et qui ont abouti à ce que l'ONU « sous la domination des deux superpuissances, va rapidement vers son déclin avec une perte complète de prestige. Cet instrument est devenu de plus en plus inefficace ». La dépêche prête aux deux grands l'intention de continuer à « user de l'ONU pour tromper les peuples du monde et couvrir leur but final de dominer le monde ». Il en résulte, d'après la dépêche, que la session anniversaire a été extraordinairement terne et froide et que la plupart des discours, loin d'être un hommage à l'ONU, ont fourni aux orateurs l'occasion d'élever des critiques, centrées autour de trois thèmes :

– l'ingérence des deux superpuissances dans les affaires intérieures d'autres pays,

– les actes d'agression de l'impérialisme et de son complice, spécialement au Moyen-Orient et en Indochine,

– la « manipulation de la machine de vote » par les États-Unis visant à priver la République populaire de Chine de ses droits légitimes à l'ONU[3].

[1] La session commémorative du XXVe anniversaire s'est ouverte le 14 octobre et s'est terminée le 24 octobre 1970 par l'adoption solennelle de trois documents, à savoir : la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, conformément à la Charte des Nations unies (résolution 2625) ; la Stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie des Nations unies pour le développement (résolution 2626) et la Déclaration finale (résolution 2627).

[2] L'Agence *Chine Nouvelle* a publié, en l'espace de 15 jours, deux importants articles, sur l'ONU. Des extraits de ces articles sont repris dans la chronique de la politique extérieure de la Chine du 9 au 22 novembre 1970, no 23/AS, Pékin, 25 novembre 1970, p. 26, émanant de l'ambassade de France à Pékin, non reproduite.

[3] Le projet « dit américain », déposé en 1969 et qui, après adoption était devenu la résolution 2500 (XXIV), affirme que « toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine est « une question importante » ne pouvant, en conséquence être tranchée qu'à la majorité des 2/3. Cette règle avait recueilli 71 suffrages et fourni un alibi commode à beaucoup de délégations pour jouer sur les deux tableaux.

Cependant, loin de traduire un durcissement de l'attitude de la Chine populaire qui, on le sait, manifeste depuis un an un renouveau d'intérêt plus ou moins avoué à l'égard du problème de sa représentation à l'ONU, l'article en question semble au contraire apporter quelque chose de positif.

1/- Il était certes d'usage pour la presse chinoise depuis trois ans de ne consacrer un commentaire spécial à l'ONU qu'à l'issue du débat sur la question de la représentation de la Chine. Le dernier article traitant du sujet remonte au 16 novembre 1969, à la fin de la 24e session de l'Assemblée générale.

Mais la critique à laquelle vient de se livrer l'agence *Chine Nouvelle* contre l'organisation internationale ne présente pas un caractère exceptionnel. La Chine avait toutes raisons de ne pas laisser passer, sans les relever, les manifestations destinées à marquer le 25e anniversaire de l'ONU dont elle s'estime injustement exclue.

2/- Malgré la sévérité de ses jugements, l'article garde un ton très mesuré. Il ne contient ni vitupérations, ni ultimatum, ni conditions exorbitantes, ni propositions déraisonnables. La critique principale, celle qui a trait au rôle des États-Unis, n'est que la redite d'un reproche ancien. Il n'est même pas question de l'égalité entre grands États et petits États à réaliser par le truchement d'une augmentation, en faveur des pays d'Afrique et d'Asie, des sièges non permanents du Conseil de sécurité.

3/- L'exposé, en un paragraphe, de la position des partisans de la réintégration de la Chine dans ses droits, est fait en termes modérés (si l'on excepte le passage « … et l'expulsion des Nations unies du gang du bandit Chang[1]… » qui est presque de rigueur). Il s'agit, semble-t-il, pour Pékin de ne pas effaroucher les indécis.

Il semble même qu'à l'approche du vote[2] sur la dévolution du siège de la Chine, Pékin ait voulu ainsi rappeler indirectement qu'il était prêt à entrer à l'ONU si sa candidature rassemblait le nombre de voix suffisant.

À l'appui de cette hypothèse, on peut relever aussi l'appel voilé qui vient en conclusion de l'article et destiné, semble-t-il, à encourager certains pays

[1] Allusion à Tchang Kaï-chek, militaire et homme politique chinois, qui fut un des principaux *leaders* du *Kuomintang* à la mort de Sun Yat-sen en 1925. Il fut successivement : président du gouvernement nationaliste de Chine du 10 octobre 1928 au 15 décembre 1931 puis du 1er août 1943 au 20 mai 1948 ; président de la République de Chine du 20 mai 1948 au 21 janvier 1949 et depuis le 1er mars 1950.

[2] Le débat sur la question du « rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations unies » se tient du 12 au 20 novembre 1970. Les deux projets de résolution, traditionnels depuis 1961, se trouvent en présence. Le projet dit « américain » selon lequel il s'agit « d'une question importante » requiert la majorité des 2/3, le projet de résolution albanais (A/L605) se présente sous une forme identique à celle des années précédentes. Il demande à l'Assemblée de reconnaître que les seuls représentants légitimes de la Chine aux Nations unies sont ceux du gouvernement de la République populaire de Chine et de décider l'expulsion immédiate « des représentants de Tchang Kaï-chek » du siège qu'ils occupent illégalement à l'ONU et dans tous les organismes qui s'y rattachent. La question posée aux Nations unies n'était pas celle de l'admission d'un membre et de l'expulsion d'un autre. Il s'agit de reconnaître que le siège de la Chine, membre fondateur de l'ONU, doit être occupé par le représentant du gouvernement qui exerce véritablement son autorité sur le territoire chinois Ce gouvernement est celui de Pékin et non celui de Formose. Se reporter à la dépêche de Washington n° 2280/NU du 30 novembre 1970 analysant et commentant le «débat sur la représentation de la Chine », non publiée.

à résister aux pressions américaines sur la question de la représentation chinoise : « Les peuples de différents pays du monde sont devenus les maîtres de leur propre destin et ne tolèrent plus de recevoir des ordres de l'impérialisme américain ou de l'autre superpuissance ».

Enfin, si l'on replace l'article dans un contexte plus général, il ne faut pas oublier que les indices relevés au cours de cette année et qui démontrent que l'époque est bien révolue où, en 1967, la Chine déclarait « ne tenir nullement à entrer à l'ONU (article du *Quotidien du Peuple* du 30/11/1967) : les propos que me tenait M. Lo Kuei-po, vice-ministre chinois des Affaires étrangères, au mois de janvier dernier[1], les approches plus récentes auprès de la Roumanie[2], pour ne citer que les principaux, confirment que Pékin suit très attentivement et non sans anxiété, l'évolution de ses chances.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1970*)

210

M. Manac'h, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Laurent, Directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

L.[3] *Pékin, 3 novembre 1970.*

Personnel.

Monsieur le Directeur Général,

Il me faut vous entretenir, une fois de plus, des problèmes que pose notre action culturelle en Chine. Je souhaiterais, dans cette lettre, souligner quels sont les points qui retiennent notre attention et vous demander une aide concrète.

Lorsqu'en 1964 nous avons renoué avec la Chine[4], l'ancienne DGACT[5] n'avait pas hésité à consacrer de substantielles subventions à notre action

[1] Se reporter au télégramme de Pékin n°s 129 à 140 du 17 janvier 1970, non publié, relatant la partie de l'entretien tenu, le 16 janvier, entre le vice-ministre chinois des Affaires étrangères et l'ambassadeur de France qui a porté sur le problème de Taïwan.

[2] Le 7 octobre, au cours d'une interview accordée au journaliste américain John Wallach, de la presse Hearst, le président Ceausescu, évoquant le problème chinois a déclaré que « la participation de Pékin aux travaux de l'ONU est absolument nécessaire et Bucarest réclame que la Chine soit rétablie dans ses droits légitimes, considérant le problème de Taïwan comme une affaire intérieure de la Chine. » Ce thème est devenu permanent, depuis quelques mois, dans les textes officiels roumains.

[3] Cette lettre est adressée à M. Pierre Laurent, conseiller d'État depuis 1966, Directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département depuis 1969.

[4] Le 27 janvier 1964, un bref communiqué est publié simultanément à Paris et à Pékin : « Le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine ont décidé, d'un commun accord, d'établir des relations diplomatiques. Ils sont convenus à cet effet de désigner des ambassadeurs dans un délai de trois mois ». Le 12 février 1964, M. Claude Chayet est nommé chargé d'Affaires *a.i.* à Pékin, puis premier conseiller au même poste (1964-1966), M. Lucien Paye, universitaire, est nommé ambassadeur le 24 avril 1964.

[5] DGACT ou Direction des Affaires culturelles et techniques au Département créée en septembre 1956. Le développement de la coopération scientifique imposa une nouvelle réforme de la

(livres, revues, laboratoire de langue) conçues comme un soutien logistique de nos lecteurs et de nos étudiants dans les universités chinoises. Au bout de quelques mois, la Révolution culturelle[1] entraînait des changements intérieurs d'une telle amplitude que les Chinois se fermèrent petit à petit au monde extérieur. Dès 1968, toute action directe était devenue impossible. En conséquence, les crédits du Département furent réduits ; ils ne représentent plus aujourd'hui, dans le budget de votre Direction générale qu'une somme infime, une centaine de milliers de francs tout au plus.

Comme vous le savez, un dégel s'amorce depuis peu, et il convient, me semble-t-il, que nous soyons mis en mesure de pouvoir répondre avec rapidité, à un moment donné aux demandes chinoises.

Actuellement, notre action culturelle garde encore une forme indirecte. Toutefois les diplomates étrangers qui fréquentent nos séances de cinéma, notre bibliothèque, nos cours de langue française et dont les enfants sont instruits par la petite école montrent clairement aux autorités chinoises que notre langue, notre culture scientifique et littéraire sont recherchées par des citoyens de nombreux pays d'Afrique, du Proche-Orient, d'Europe occidentale et d'Europe orientale. Les autorités chinoises sont parfaitement tenues au courant, et cela quotidiennement, des visites effectuées à notre centre culturel et à notre petite école par des Congolais, Syriens, Algériens, Japonais, Allemands, Anglais, Suédois, Russes, Mauritaniens, Guinéens… Elles s'étonnent, je l'ai appris, de voir se manifester une fidélité si grande de la part de nos anciens protégés ou de pays amis et un intérêt si poussé pour notre langue de la part de peuples qui ne connaissent pas toujours la France.

Les Chinois sont sensibles à cette force culturelle, scientifique, technique, idéologique que nous représentons.

Notre intérêt me paraît donc évident : il faut maintenir notre modeste dispositif, le raffermir, le structurer, afin de disposer d'une solide base de départ lors des conversations qui ne manqueront pas de s'ouvrir dans un avenir plus ou moins rapproché, avec les autorités chinoises. C'est un devoir d'y veiller. Je sais que vous partagez mon sentiment et que vous m'aiderez à surmonter les obstacles administratifs qui risquent de réduire à néant nos efforts passés, si nous ne trouvons pas le moyen de les contourner.

C'est pourquoi je vous soumets, directement et personnellement, un programme qui devrait nous permettre de maintenir nos positions actuelles et de préparer l'avenir.

Pour le présent, je souhaite :

1) Le maintien de votre aide pour la bibliothèque, le cinéma, les cours audiovisuels. Je note que le service des moyens audiovisuels (films) a été

Direction générale, consacrée en 1969 par la création de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST).

[1] La Révolution culturelle chinoise s'étend de 1966 à 1976, à la mort de Mao. Elle connaît ses moments les plus extrêmes entre 1968 et 1969. À partir de 1969, les « gardes rouges » ou groupes de jeunes Chinois, qui sont le bras actif de cette révolution, sont neutralisés et le parti communiste se reconstitue lors du IXe congrès du PCC en avril 1969. De 1966 à 1969, le service culturel de l'ambassade de France n'a guère fonctionné que pour la colonie française et celle, relativement nombreuse, des étrangers résidant à Pékin.

particulièrement diligent et a répondu avec une promptitude remarquable à mes demandes et je vous en remercie.

2) En ce qui concerne la petite école, tous les problèmes financiers sont du ressort du ministère de l'Éducation nationale, et vos services ne peuvent rien pour nous aider à équilibrer un budget qui sera très largement déficitaire cette année. Néanmoins, je pense qu'une intervention directe de votre part auprès du ministère de l'Éducation nationale[1] pourrait avoir les meilleurs résultats et c'est pourquoi je vous adresse nos prévisions budgétaires pour 1970-1971 en vous priant de bien vouloir les transmettre accompagnées de vos recommandations personnelles[2].

Il est un point particulier, sur lequel j'ai déjà insisté dans le passé et qui n'a certainement pas échappé à votre attention. Comme vous le savez, à l'époque où fut abordé, avant la Révolution culturelle, l'examen du problème domanial français en Chine, nous avions pu constater que les Autorités chinoises n'avaient pas inscrit notre centre culturel dans la liste des bâtiments dont elles nous reconnaissaient la propriété. Sans doute estimaient-elles alors que nous devions abandonner un immeuble heureusement placé au centre de la capitale. La discussion avait à l'époque tourné court en raison de l'évolution intérieure dramatique de ce pays. Il est évident qu'il nous faudra un jour la reprendre. L'activité de nos institutions culturelles (petite école, bibliothèque) constitue à cet égard un atout important pour la préservation de nos droits. À mon sens les Autorités chinoises ne nous demanderont pas d'évacuer les lieux aussi longtemps que nous pourrons y accueillir les enfants des diplomates africains ou asiatiques francophones, et que notre bibliothèque sera pour tous le seul endroit de Pékin où il leur soit permis de lire des livres et des revues qui les informent de ce qui se passe ailleurs. C'est en partie dans cette optique que je viens d'autoriser le service culturel à ouvrir une classe supplémentaire de transition qui reçoit les enfants âgés de 4 à 6 ans depuis le 3 novembre. Cette classe pourra cette année « s'autofinancer » et permettra ainsi de donner une formation linguistique aux futurs élèves des cours primaires de l'école.

Pour l'avenir, il faut nous préparer à intervenir dans trois domaines principaux :

1) Échanges de livres et de revues ; les crédits devraient se situer aux alentours de 50 000 francs.

2) Échanges de personnes. Il conviendrait de prévoir l'attribution d'une trentaine de bourses scientifiques ; l'envoi d'une dizaine de missions scientifiques d'une durée d'un mois environ chacune, et la création de dix postes de lecteurs (rémunération forfaitaire).

3) Échanges culturels ; une grande exposition en 1971 ou 1972. Plus tard, peut-être, la venue à Pékin, au cours de tournées en Extrême-Orient, de solistes, d'artistes… Au cas où s'offrirait la possibilité de présenter un

[1] M. Olivier Guichard est ministre de l'Éducation nationale depuis le 23 juin 1969.

[2] Le budget prévisionnel pour l'année civile 1971 concernant la petite école de Pékin, n'est pas publié mais est classé dans le dossier d'archives : *Direction Asie-Océanie, Chine, 1968-1972, relations culturelles avec la France, n° 698.*

spectacle français en Chine, je souhaiterais que le mime Marceau soit chargé de la première tournée. Le spectacle qu'il présente me semble particulièrement bien convenir au public chinois.

Je suis persuadé, Monsieur le Directeur Général et Cher Ami, que vous comprendrez les raisons qui m'incitent à intervenir personnellement auprès de vous. Je demeure naturellement très soucieux de voir notre politique culturelle constituer un outil essentiel de notre politique générale. À cet égard, je me félicite que vous m'ayez envoyé M. Riottot[1]. Ce dernier a pris son travail à cœur et sa compétence et son zèle méritent les plus grands éloges. Nous formulons certes des demandes, soyez assuré toutefois qu'elles n'auront jamais un caractère démagogique et qu'elles ne nous seront jamais dictées que par le souci de la défense de nos intérêts avec les moyens les plus justement calculés.

(*Direction d'Asie-Océanie, 1968-1972, relations culturelles avec la France, 1970, nº 698*)

211

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 8261 à 8265. *Moscou, 4 novembre 1970, 21 h. 08.*

Strictement réservé.

Entretien avec M. Kozyrev au sujet de Berlin

J'ai effectué auprès de M. Kozyrev la démarche prescrite par votre télégramme nº 2675[2].

Les questions qui m'ont été posées par mon interlocuteur, ainsi que le silence dans lequel s'est renfermé M. Kovalev, qui assistait le vice-ministre, en disent long sur la réserve avec laquelle les Soviétiques accueillent le point de vue français.

M. Kozyrev a commencé par me demander si la position sur laquelle Français et Allemands étaient tombés d'accord avait été au centre des conversations que M. Scheel avait eues le 2 novembre avec M. Schumann. Il s'est fait préciser que la RFA était bien d'accord sur notre formule qui confie aux Quatre la responsabilité d'un règlement détaillé. Selon le vice-ministre, la question essentielle qui se posait aux Quatre était la solution des problèmes posés par la présence politique illégale du *Bund* à

[1] M. Alain Riottot est attaché culturel et scientifique près l'ambassade de France à Pékin.

[2] Dans ce télégramme du 2 novembre 1970, réservé, non repris adressé à Bonn, Washington, Londres communiqué à Moscou, et signé du ministre, M. Seydoux reçoit instruction de rappeler aux Soviétiques que seul un accord quadrilatéral peut régler la question des accès à Berlin, et non pas des arrangements uniquement avec les Allemands.

Berlin-Ouest. Il notait que ma communication ne mentionnait à aucun moment cette question. J'ai fait remarquer que si je n'abordais pas cet aspect des choses mon gouvernement n'en était pas moins très conscient de l'importance du sujet.

Revenant sur les points 2 et 3 de la position française (contacts interallemands, accord final et contrôle de son application) M. Kozyrev a déclaré que si les Quatre voulaient trancher tous ces problèmes, les partenaires allemands en seraient réduits à des tâches d'exécution. Ne serait-ce pas une violation des accords puisque le droit de contrôle du transit civil qui appartenait à l'URSS avait été transféré à la RDA et désormais lui appartenait ? Tout en se défendant d'être un spécialiste des questions berlinoises, et en promettant de transmettre ma communication à son ministre, mon interlocuteur est revenu sur le fond du problème. À son avis trois questions se posaient à propos de l'ancienne capitale allemande :

1)- Les Quatre devaient s'entendre sur la « suppression » du rôle politique joué par la RFA à Berlin-Ouest.

2)- Le problème du transit civil (le transit militaire restait de la responsabilité des Quatre). Le droit de transit n'avait jamais appartenu aux Alliés de l'Ouest. Pour le trafic civil, la responsabilité appartenait désormais à la RDA. Toute autre formule reviendrait à une violation des accords quadripartites.

3)- Il restait les problèmes qui justifiaient des mesures de caractère humanitaire et qui concernaient essentiellement les accès.

Certes, a observé le vice-ministre, il convenait de prendre en considération les accords existants mais aussi les intérêts de la RDA, de la RFA et de Berlin-Ouest. L'affaire de Berlin était vraiment de celle sur lesquelles Français et Soviétiques devraient conformément au protocole du 13 octobre, se concerter. Ils pourraient le faire, a conclu M. Kozyrev, à Bonn ou à Moscou. J'ai répondu que j'étais chargé de faire une communication, non d'engager une discussion qui avait d'ailleurs commencé entre les quatre ambassadeurs. Je ne manquerai pas néanmoins de rapporter au Département les propos qui m'avaient été tenus.

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

212

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6713 à 6719. *Washington, 4 novembre 1970.*

(*Reçu:* le 5, 22 h. 58).

De la part du conseiller financier, avec prière de communiquer au ministère de l'Économie et des Finances (Cabinet : MM. Pierre-Brossolette et

Wahl, et Trésor : M. Larre) à la Banque de France (MM. Wormser et Clappier)[1].

Le conseiller financier près cette ambassade[2] a rendu visite à l'occasion de sa prise de fonctions, à M. Paul Volcker[3], secrétaire adjoint de la Trésorerie pour les Affaires monétaires et internationales. M. Volcker a évoqué avec une particulière insistance, au cours de la conversation, la récente hausse du prix de l'or sur le marché privé de Londres. Ce mouvement avait, à ses yeux, été délibérément provoqué par l'Afrique du Sud. Au lieu d'écouler « de manière ordonnée » sa production courante à Londres, celle-ci aurait, au cours des dernières semaines, livré cet or à un consortium de banques suisses, qui se seraient abstenues de le rétrocéder au marché, provoquant ainsi une hausse « artificielle » que l'on a constatée. De tels procédés, aux yeux de M. Volcker, étaient contraires à l'esprit de l'accord passé fin décembre dernier entre les Sud-Africains et le Fonds monétaire. La Trésorerie américaine, partie à cet accord, pouvait à bon droit se considérer comme lésée. Elle avait récemment essayé de déjouer la manœuvre de Pretoria en pressant la Banque nationale suisse d'exclure les avoirs en or des banques commerciales helvétiques du calcul de leurs obligations de liquidité. Ces démarches étaient restées sans succès.

M. Volcker s'est limité à cet exposé des préoccupations américaines ; il n'a pas fait allusion à d'éventuelles mesures de rétorsion.

Mon collaborateur a eu l'occasion de s'entretenir du même sujet avec le représentant de l'Afrique du Sud au Fonds monétaire, M. Gehrard de Kock, qui, comme le sait le Département (mon télégramme nos 5586-90 du 17 décembre 1969), avait été l'un des négociateurs de l'accord de l'an dernier sur l'écoulement de l'or sud-africain.

M. de Kock a indiqué qu'effectivement la plus grande partie de l'or nouvellement extrait était vendue par l'intermédiaire de banques suisses. Cette manière d'agir était entièrement conforme aux textes approuvés par le Fonds monétaire, qui prévoient des ventes effectuées « sur le marché privé » : l'adjectif s'applique parfaitement aux banquiers suisses. Ceux-ci revendaient l'or « de manière ordonnée » à Londres, en vertu des contrats qui les liaient à leurs fournisseurs sud-africains : ces derniers ne se souciaient pas en effet de voir le contrôle du marché passer entièrement aux mains de leurs agents.

[1] Claude Pierre-Brossolette, inspecteur des finances, secrétaire général du Conseil national du crédit et chargé de mission au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, Valéry Giscard d'Estaing. Jacques Wahl, inspecteur des finances, conseiller technique au cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing. René Larre, inspecteur général des finances, directeur du Trésor depuis 1967, censeur de la Banque de France. Olivier Wormser, diplomate, il a été notamment directeur des Affaires économiques à l'administration centrale (1954-1963), puis ambassadeur de France à Moscou (1966-1968), il est gouverneur de la Banque de France depuis 1969. Bernard Clappier, inspecteur des finances, directeur des relations économiques extérieures (1951-1964), 2e sous-gouverneur de la Banque de France et gouverneur adjoint de la BIRD, de la SFI et de l'AID.

[2] M. Marc Vienot, inspecteur des finances, conseiller financier près de l'ambassade de France à Washington depuis novembre 1970.

[3] Paul Volcker, banquier et homme politique américain, sous-secrétaire à la Trésorerie pour les Affaires monétaires depuis 1969.

La flambée de prix enregistrée aux mois de septembre et d'octobre tenait davantage, d'après M. de Kock, à la demande qu'à l'offre de métal. Plusieurs facteurs avaient joué : une poussée saisonnière en provenance de l'Extrême-Orient, la spéculation également saisonnière qui accompagne les assemblées annuelles du FMI, les commentaires de presse qu'avaient suscités les déclarations de MM. Milton Gilbert (en faveur de la dévaluation du dollar) et Schweitzer[1] (suggérant le règlement des déficits des États-Unis au moyen de leurs réserves propres), enfin et surtout la baisse récente et prononcée des taux d'intérêts sur les marchés internationaux, qui rendait d'autant plus attrayantes et moins coûteuses les prises de position sur l'or.

L'Afrique du Sud, a poursuivi M. de Kock, connaît actuellement des déficits très élevés de sa balance des paiements. Ces déficits lui ouvrent le droit de vendre au Fonds monétaire de l'or prélevé sur ses propres réserves, pour un montant que les autorités de Pretoria estiment actuellement à 150 millions de dollars environ. Des discussions préliminaires ont été engagées avec le FMI pour la réalisation de ces ventes, dont la Trésorerie américaine redoute l'influence psychologique dans la mesure où elles risquent d'être interprétées – de manière inexacte – comme conduisant à une diminution de l'approvisionnement du marché libre. Les Américains exerceraient donc de fortes pressions pour que l'Afrique du Sud accepte d'utiliser ses droits de tirage spéciaux et ordinaires[2], plutôt que de l'or, pour acquérir auprès du FMI les devises dont elle manque.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

[1] Pierre-Paul Schweitzer, haut fonctionnaire français, inspecteur général des finances, directeur général et président du conseil d'administration du FMI depuis 1963.

[2] Les droits de tirage spéciaux (DTS) ont été créés en 1969 par le FMI pour pallier l'insuffisance des réserves officielles des États membres en or ou monnaies convertibles de référence en particulier le dollar. Il ne s'agit pas d'une devise mais d'un instrument monétaire international permettant, sous certaines conditions, de venir en aide aux pays membres en difficulté sur le marché des changes, au prorata de leur quote-part au Fonds monétaire.

213

M. DE MENTHON, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À QUÉBEC,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 2216./AM *Québec, 4 novembre 1970.*

Confidentiel.

Les relations franco-québécoises et les récents événements au Québec

Au cours des précédentes dépêches (nº 2128 du 21 octobre 1970[1], nº 2178 du 28 octobre[2]), j'[3]ai fait part au Département de la manière dont les relations entre la France et le Québec s'étaient manifestées ou avaient été évoquées lors des événements qui sont intervenus ici pendant le mois d'octobre[4].

Je ne saurais trop souligner à nouveau, combien l'abondance de la presse française, comparée à l'attention plus réduite accordée aux mêmes événements par les journaux des autres pays, a été remarquée et combien l'on a attaché d'intérêt aux divers commentaires présentés par les journalistes de notre pays. Il ne fait guère de doute qu'à cette occasion l'étroitesse des liens entre Français et Québécois a été évidente.

Beaucoup s'en sont félicités, tant on tient pour important que, même dans des circonstances aussi malheureuses, les Français puissent acquérir une meilleure connaissance du Québec que par le passé. D'autres ont trouvé qu'une fois de plus nous nous mêlions d'affaires qui sont essentiellement internes.

Quant aux jugements portés sur l'ensemble des commentaires français, ils varient bien entendu selon les milieux et les tendances. Une certaine acrimonie apparaît dans le clan de ceux qui ont coutume de témoigner d'une extrême susceptibilité, pour ne pas dire plus, à notre égard. Je mentionnerai dans ce sens un article du *Soleil* en date du 30 octobre, sous le

[1] La dépêche nº 2128/AM du 21 octobre 1970, est intitulée « les aspects français lors des récents événements ». À la suite de l'assassinat de M. Laporte le 17 octobre, la presse québécoise se fait l'écho de journaux étrangers d'après lesquels la France aurait eu indirectement une part de responsabilités dans les méfaits du FLQ. Le journal *Le Soleil* notamment se montre anti-français et publie des commentaires désobligeants à la différence des autres journaux québécois de langue française. Les membres de la colonie française, les coopérants n'ont pas été attaqués. Seul M. Tedguy, immigrant, a été incarcéré après perquisition de son domicile.

[2] Par la dépêche nº 2178/AM du 28 octobre 1970, intitulée : « la presse française et les événements du Québec », le consul général à Québec remarque que les journaux et hebdomadaires français ont publié de nombreux articles sur les récents événements du Québec. Cela dénote l'intérêt exceptionnel que ces événements ont suscité en France. De nombreux correspondants français sont venus à Montréal. Les journaux français sont d'abord nuancés, puis ils mettent l'accent sur la « solution » : indépendance du Québec et confédération librement choisie (*L'Express*, *Le Figaro littéraire*, l'*Actualité*, le *Nouvel observateur*). L'article de *L'Express* : « le sang de l'otage » porte des jugements déplaisants sur M. Bourassa, le Premier ministre du Québec.

[3] Pierre de Menthon, ministre plénipotentiaire, est consul général à Québec depuis décembre 1967.

[4] Voir le télégramme d'Ottawa nos 1001 à 1014 du 12 octobre publié plus haut.

titre : « Des mal informés » (voir en annexe)[1]. Encore convient-il de noter que ce quotidien aurait eu certainement des réactions beaucoup plus vives, s'il n'avait pas été gêné par la protestation que 39 de ses journalistes avaient rendue publique quelques jours auparavant, dans laquelle ils dénonçaient le caractère de « provocation » de certains éditoriaux et caricatures anti-français (ma dépêche nº 697/IP du 28 octobre)[2].

Une telle attitude, d'influence très limitée, car chacun connaît les sentiments des éditorialistes du quotidien de Québec, est restée somme toute assez isolée. La plupart des autres journaux québécois se sont contentés en effet de publier assez largement des extraits de la presse française, sans y ajouter de commentaires.

Plus grave me paraît être la mauvaise humeur marquée par certains proches collaborateurs du Premier ministre[3], en particulier par les membres de son cabinet, au sujet de quelques-uns des éditoriaux des hebdomadaires français. Par ma dépêche du 28 octobre, j'ai déjà noté combien l'article de l'*Express* intitulé « le sang de l'otage » avait irrité. J'en ai eu d'autres échos depuis lors. J'ai su aussi que l'article de M. Jean Daniel dans le *Nouvel Observateur*[4], pour d'autres raisons beaucoup plus profondes, avait été peu apprécié des mêmes personnes. En mettant l'accent en effet sur « l'humiliation » que ressentent les Canadiens français, cette étude allait au fond des choses. Si elle a été à ce titre reconnue comme très intéressante et valable par certains – « l'exposé le plus complet et le plus approfondi paru en France au cours de ces dernières semaines », m'a dit un haut fonctionnaire – elle ne pouvait qu'être contestée par ceux qui se refusent à tenir compte de l'aspect émotionnel du problème. Or, tel est bien le cas de la part de plusieurs des membres du cabinet du Premier ministre, ainsi que j'ai pu en avoir la confirmation ces jours-ci. Ces « jeunes turcs », fortement imbus d'un fédéralisme militant, dont l'un était au cabinet de M. Trudeau[5], l'autre au cabinet de M. Kierans[6] et dont un troisième ne ménage pas ses brocards contre la France, se refusent à la moindre

[1] L'annexe, qui n'est pas publiée, est l'article du journal le *Soleil* intitulé « les mal informés » ; il relève les commentaires de la presse française qui font ressortir « l'ignorance crasse et l'incompréhension totale de la situation canadienne », ces commentaires plaidant en faveur du séparatisme.

[2] Cette dépêche ne figure pas au dossier.

[3] Robert Bourassa est Premier ministre depuis avril 1970, voir le télégramme nº 721 du 8 juillet 1970 publié ci-dessus.

[4] Jean Daniel, journaliste français né en 1920, est rédacteur en chef adjoint (1954), puis rédacteur en chef de l'*Express* de 1955 à 1964, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur* depuis 1965. Il est venu à Montréal pour enquêter sur la situation, il a déclaré « Ce qui nourrit la révolte, ce n'est pas la pauvreté mais l'humiliation ». Voir l'annexe III de la dépêche du consul général à Québec nº 2178/AM du 28 octobre 1970, non reproduite.

[5] Pierre Elliott Trudeau est Premier ministre du Canada depuis le 20 avril 1968. Juriste et homme politique canadien, né en 1919, il est professeur de droit à l'université de Montréal, membre du Parlement canadien depuis 1965, ministre de la Justice d'avril 1967 à juillet 1968 ; chef du parti libéral, il a conduit ce parti à la victoire lors des élections générales canadiennes de 1968.

[6] Eric William Kierans, économiste et homme politique québécois, est né à Montréal en 1914. Il est ministre du Budget du Québec de 1963 à 1965, ministre de la Santé publique en 1965 et 1966, président de la Fédération libérale du Québec (1966-1968) et ministre des Communications depuis octobre 1969.

concession à l'égard d'un nationalisme québécois, quel qu'il soit (ma dépêche de ce jour n° 2219/AM)[1].

Le même cercle de personnes s'est montré d'abord opposé à l'émission de l'ORTF et est intervenu auprès de ce consulat pour qu'elle n'ait pas lieu (mon télégramme du 29 octobre 1970)[2], puis, ne pouvant l'empêcher, a témoigné à ce sujet d'une grande appréhension. L'attaché de presse du Premier ministre a insisté notamment auprès de M. Sallebert[3] pour que le court métrage concernant certaines manifestations à Montréal qui devait être présenté au début de l'émission ne paraisse pas. Sur l'émission elle-même, son appréciation n'est encore que provisoire puisqu'il n'a pas encore pu entendre la bande magnétique sur laquelle est enregistrée l'émission. Mais, d'après les impressions qu'il a recueillies de côté et d'autre, en particulier de la part de la délégation générale du Québec à Paris[4], son jugement comme celui de M. Claude Morin[5] apparaît mitigé. On reconnaît qu'un effort d'objectivité a été fait, mais ceci n'aurait pas empêché que beaucoup des questions et réponses aient tourné autour de l'indépendantisme et mis M. René Lévesque[6] en valeur, alors que M. Cloutier[7] n'aurait pas eu le temps suffisant ou l'agilité requise pour exposer la thèse gouvernementale. On s'étonne en même temps que M. Claude Julien[8], dont on escomptait un appui plus net, se soit montré aussi prudent. Bref, l'on remarque qu'à beaucoup d'égards les porte-parole des gouvernements aient paru être sur la défensive.

Je tiens à préciser en même temps que les journaux de fin de semaine n'ont présenté sur cette émission que des dépêches assez brèves, sans

[1] La dépêche n° 2219/AM du 4 novembre 1970, en provenance de Québec, est intitulée « le gouvernement et les partis politiques avant la reprise des travaux parlementaires. » Elle décrit les difficultés rencontrées par M. Bourassa avec les différents partis : parti libéral dont il est le chef, parti de l'Union nationale, parti québécois, parti créditiste.

[2] Le télégramme de Québec n°s 1166 à 1168 du 29 octobre 1970 informe Paris que l'attaché de presse de M. Bourassa, Premier ministre, lui a fait savoir que l'ORTF avait l'intention d'enregistrer le 30 octobre une émission sur les événements du Québec ; il a ajouté que cette émission lui paraissait inopportune : l'ORTF était considérée comme porte-parole du gouvernement français et l'on pourrait reprocher à la France d'intervenir dans les affaires intérieures du Québec. Tel est aussi l'avis de M. de Menthon qui ajoute que les délais de préparation de l'émission sont trop courts.

[3] Jacques Sallebert, journaliste français né à Paris en 1920 est correspondant de guerre, puis grand reporter à la RTF de 1945 à 1949. Il est créateur avec Pierre Sabbagh du journal télévisé en 1949. De 1952 à 1958, il est directeur des bureaux de la RTF en Grande-Bretagne, puis sous–directeur de l'actualité télévisée à Paris en 1960 et 1961 et directeur de l'ORTF en Amérique du Nord depuis 1962.

[4] Jean Chapdeleine est le délégué général du Québec à Paris.

[5] Claude Morin est sous-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec depuis avril 1970.

[6] René Levesque est chef du parti québécois, indépendantiste, fondé en octobre 1968 par la fusion du mouvement *Souveraineté-association*, créé par lui-même en novembre 1967, avec le *Rassemblement pour l'indépendance nationale* (urbain et progressiste) et le *Ralliement national* (rural et conservateur).

[7] Le Dr François Cloutier est ministre des Affaires culturelles du Québec dans le gouvernement Bourassa depuis avril 1970. Il se rend en France du 28 août au 4 septembre 1970.

[8] Claude Julien, né en 1925, est un journaliste français spécialiste des États-Unis ; il collabore à la *Vie catholique illustrée* de 1945 à 1951, puis il est rédacteur en chef de la *Dépêche marocaine de Tanger*. Il rejoint le service étranger du *Monde* en 1957 et en prend la direction en 1969.

qu'aucun jugement d'ensemble dans un sens ou dans un autre n'ait à ma connaissance été porté.

En face de ceux qui ont marqué leur désapprobation ou leur agacement à l'égard des réactions de la presse française[1], plusieurs n'ont pas caché leur satisfaction. Le même haut fonctionnaire qui m'avait fait part de l'appréciation favorable qu'il portait sur l'article de M. Jean Daniel m'a indiqué qu'à son avis la presse française dans son ensemble avait fait preuve d'une connaissance bien meilleure du problème québécois qu'à toutes autres occasions dans le passé. Les progrès réalisés étaient, selon lui, incontestables.

Je me doute enfin que M. René Lévesque et les dirigeants de son parti n'ont pas été mécontents de voir que le soutien que lui accorde la presse française s'est sensiblement élargi. Dans un entretien que j'avais eu avec lui il y a plusieurs mois, il m'avait indiqué, en effet, combien il regrettait de constater que les milieux de gauche en France, par suite d'un parti pris d'antigaullisme, se montraient imperméables aux idées qu'il défendait, alors qu'à beaucoup d'égards ils auraient dû normalement témoigner d'une certaine compréhension.

À ce bilan des réactions somme toute assez modérées qu'a suscitées le comportement de la presse française, j'ajoute qu'aucun incident de relative ampleur n'est intervenu qui puisse donner prise à des jugements défavorables sur les relations franco-québécoises. Ainsi que je l'ai déjà indiqué au Département, M. Tedguy[2], le seul Français arrêté à Québec, a été relâché au bout de quelques jours sans qu'aucune accusation n'ait été relevée contre lui. Je n'ai pas entendu le moindre écho, d'autre part, de l'attitude de l'un de nos enseignants, coopérants ou experts, alors que leur nombre (au total, près de 1 500), leur jeunesse ou quelque malignité à leur égard auraient pu, dans l'état d'agitation qui a régné, mener à des soupçons, si peu justifiés soient-ils. Enfin, les propos insultants, qui étaient apparus à certaines occasions dans le passé, ont été quasi-inexistants cette fois-ci.

Finalement, ainsi que me l'ont indiqué aussi bien M. Yves Michaud[3] que M. Claude Morin, la coopération franco-québécoise est sortie sans aucun dommage de la crise que vient de connaître le Québec.

(*Amérique, 1964-1970, Canada, coopération franco-québécoise, dossier général*)

[1] Voir à ce sujet le télégramme d'Ottawa n°s 1148 et 1149 du 29 octobre 1970, non publié, relatif à la manière dont la presse française relate les événements du Québec ; il note qu'un membre du Sénat canadien reproche à la presse française sa présentation du *FLQ* comme un parti politique responsable « forcé d'utiliser le terreur pour promouvoir une juste cause. »

[2] Tedguy est le nom d'un français d'origine d'Afrique du Nord, installé depuis six ans au Canada. Après perquisition de son domicile, il a été incarcéré à la prison d'Orsainville (voir la dépêche de Québec n° 2128/AM du 21 octobre 1970 non publiée).

[3] Yves Michaud est commissaire général à la Coopération avec l'extérieur et chargé de mission auprès du Premier ministre du Québec ; voir plus haut le télégramme d'Ottawa n° 721 du 8 juillet 1970.

214

M. LEFEBVRE DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À RIO DE JANEIRO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nos 757 et 758. *Rio de Janeiro, 5 novembre 1970, 21 h. 17.*

Diffusion réservée.

Vente éventuelle de Mystère 20

Je me réfère à votre télégramme no 605.

Le général Sierra de Menezes[1], à qui j'ai transmis, le 5 novembre, à Brasilia, la substance du télégramme cité en référence, a exprimé sa reconnaissance pour la rapidité avec laquelle la société Dassault se préparait à répondre à sa demande.

Il a précisé qu'il se trouvait obligé de s'absenter du Brésil du 10 au 20 novembre. Il souhaiterait que M. Teisseire[2] pût prendre des dispositions pour le rencontrer avant de prendre d'autres contacts au Brésil.

Le chef d'état-major des Forces aériennes brésilien a confirmé son intérêt pour les *Mystère 20*[3]. Il a été très favorablement impressionné par les indications qui lui étaient données sur l'éventuel entraînement sur *Mystère* au pilotage sur *Mirage* et sur les décollages de l'aéroport de Santos Dumont.

Il a enfin dit tout l'intérêt qu'il portait à ce qu'une formule de financement fût trouvée qui permit l'acquisition par le Brésil des *Breguet Atlantic*[4].

(*Télégrammes 1956-1992, Rio de Janeiro 1970, no 140*)

[1] Général Armando Sierra de Menezes, chef d'État-major des forces aériennes brésiliennes.

[2] M. Pierre Teisseire, vice-président de l'Union des Chambres de commerce françaises à l'étranger depuis 1967.

[3] Le *Mystère 20*, plus connu sous le nom de *Mystère-Falcon*, avion d'affaires à réacteurs construit depuis 1963 par le constructeur français Dassault Aviation.

[4] Le *Breguet Br 1150 Atlantic* avion de patrouille maritime, conçu par Breguet Aviation et produit par la SECBAT, société européenne de construction du Breguet Atlantic.

215

M. MERLOT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1439 à 1446. *Bangui, 5 novembre 1970.*

Immédiat. Réservé. (*Reçu* : le 6, 09 h. 40).

Audience accordée par le général Bokassa

Je me réfère à votre télégramme n° 378/380[1].

J'ai été reçu une heure et demie après avoir présenté ma demande d'audience et le Président m'a fait remarquer que par cette célérité il voulait me témoigner son estime.

Point par point, j'ai développé les considérations qui ont fait l'objet du télégramme de Votre Excellence. Mon interlocuteur a marqué son approbation lorsque j'ai fait état d'un désir réciproque d'une normalisation des rapports. Il a apprécié aussi la référence au « niveau égal des contacts ».

L'entretien a été plus nuancé dans sa seconde partie. Le chef d'État estime que les accords de coopération[2], qu'il n'a pas signés, doivent faire l'objet d'une négociation entre partenaires égaux. Bien qu'il ne se soit pas étendu sur ce sujet, j'ai senti que, pour lui, les accords en vigueur avaient été plus ou moins imposés aux États africains. Sans insister sur la constitution d'une commission, le général Bokassa ne semble donc pas renoncer à son désir d'obtenir une révision des textes. Il a exprimé la même manière de voir lorsque je lui ai déclaré que Monsieur le Président de la République était prêt à le recevoir à une date fixée d'un commun accord.

Au sujet du choix de cette date, le chef d'État a précisé qu'en novembre il était tenu de rester à Bangui pour préparer la fête de l'Indépendance du 1er décembre. En décembre, il doit faire une visite à M. Houphouët-Boigny (télégramme de notre ambassade à Abidjan n°s 1235/36 sur un projet de visite le 13 décembre). Comme il supporte très mal la saison d'hiver à Paris (en effet, il a dû s'aliter en février 1969), il préfère ne pas se rendre dans la capitale française en janvier et en février. Puis m'ayant demandé si, avec mon expérience de Parisien, je pouvais lui recommander le mois de mars, il a alors donné son accord de principe pour mars 1971, en me priant

[1] Le télégramme de Paris n°s 378 à 380 du 4 novembre, non publié, donne pour instructions au chargé d'Affaires de France à Bangui, M. Merlot, de demander audience au général Bokassa et de lui rappeler l'entretien du 21 octobre, tenu à New York, au cours duquel le Ministre, M. Maurice Schumann, a proposé au général Bokassa de chercher à régler les difficultés que connaissent les relations franco-centrafricaines, par des entretiens ultérieurs. Le président centrafricain souhaite placer ces contacts à niveau égal, le président Pompidou propose de recevoir le général Bokassa à Paris, à une date fixée d'un commun accord. C'est la réponse à cette question que doit transmettre à Paris le chargé d'Affaires de France.

[2] Les accords de Coopération franco-centrafricains ont été signés le 13 août 1960 par David Dacko.

de transmettre ses sincères remerciements à Monsieur le Président de la République.

Mais en acceptant le principe de ce futur entretien, le général Bokassa n'a pas caché qu'il se présenterait avec un certain nombre de demandes précises en vue d'obtenir des amendements aux accords de coopération.

Tout au long de cet entretien, aussi cordial que détendu, le Président a affirmé que son amour pour la France ne pouvait pas être mis en doute et qu'il n'avait jamais eu l'intention de se séparer d'un pays qui est aussi sa patrie. Il a rappelé qu'auprès du président Boganda il avait plaidé la cause de la France et que son prédécesseur Dacko lui avait reproché vivement de se porter toujours au secours des Français. Tout en restant Français de cœur, il est obligé aujourd'hui de défendre avec acharnement les intérêts du peuple centrafricain.

Je ne prétends pas décrire une nouvelle fois la personnalité du général Bokassa, mais celui-ci m'a donné l'impression d'un homme rusé et très sûr de soi. On prête souvent trop d'attention aux aspects pittoresques du personnage. Ses sentiments personnels à l'égard de la France doivent être sincères, même si sa carrière militaire est parfois un peu enjolivée. Le chef d'État centrafricain n'en demeure pas moins convaincu que sa mission est de parachever l'indépendance de son pays même dans les détails les plus formels. À cet égard, il m'a exprimé sa satisfaction de voir en circulation des billets de 10 000 F CFA avec son effigie, alors que les billets de 500 F et de 1 000 F CFA portaient simplement la mention « Etats de l'Afrique équatoriale ». Non sans une certaine adresse, il a ajouté que c'est ainsi qu'il convient d'interpréter ses propos sur la monnaie nationale, car il sait bien que la RCA ne peut pas abandonner la zone franc.

Je dois dire que j'ai été surpris de ne pas être interrogé sur certains problèmes en suspens : faculté de Droit, indemnisation à la suite de la dévaluation française, retard dans l'envoi de coopérants.

J'apprends à l'instant qu'au cours de sa conférence de presse de cet après-midi[1] le général Bokassa a mentionné l'audience qu'il m'a accordée en fin de matinée, en ajoutant qu'il avait été invité à se rendre à Paris par Monsieur le Président de la République, mais que la date de cette visite n'était pas encore fixée.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

[1] Le compte rendu fait par Radio-Centrafrique, ainsi que l'enregistrement en direct de la conférence de presse donnée par le général Bokassa le 5 novembre 1970 à la Chambre nationale de Commerce de Bangui, en présence de nombreux hommes d'affaires français et étrangers, ne sont pas reproduits mais sont classés dans le dossier d'archives : DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972, nº 44.

216

M. Gastambide, Ambassadeur de France à Budapest,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 627/EU. *Budapest, 5 novembre 1970.*

La Hongrie et les deux Allemagne

Le discours que M. Fock[1] a prononcé le 1er octobre devant l'Assemblée, le récent voyage à Budapest du ministre de l'Économie de la RFA, M. Schiller[2] puis de M. Schröder[3] illustrent le désir de la Hongrie et de la République fédérale d'augmenter leurs échanges et de s'acheminer vers une normalisation de leurs relations politiques. À peine cependant M. Schiller avait-il quitté la Hongrie qu'y arrivait M. Rauchfuss[4], vice-Président du Conseil des ministres de la RDA pour une session de la commission de coopération économique, technique et scientifique hungaro-allemande. Il s'agit là d'une rencontre de routine. La presse hongroise a pourtant saisi l'occasion pour multiplier les articles célébrant la force des liens qui unissent les deux républiques socialistes. Le 21e anniversaire de la RDA, le 6 octobre, et la tenue des grandes manœuvres « fraternité d'armes » en RDA[5] ont d'ailleurs fourni la matière à des déclarations très orthodoxes.

M. Karl Schiller, ministre de l'Économie de la RFA, a séjourné en Hongrie du 25 au 27 octobre. Premier membre du gouvernement fédéral à visiter Budapest, il répondait à la visite à Bonn en mars 1970 de M. Joszef Biro[6]. Il a été reçu par le Premier ministre, M. Jenö Fock, le 27 octobre et

[1] M. Jenö Fock, président du Conseil des ministres, prononce le 1er octobre 1970 un discours de politique générale, lors de la session d'automne du Parlement hongrois. Une analyse en est transmise par le télégramme de Budapest nos 614 à 619 du 2 octobre.

[2] Prof. Karl Schiller, ministre des Affaires économiques de la RFA, a séjourné à Budapest du 25 au 27 octobre. Premier membre du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne à visiter Budapest, il a été reçu par le Premier ministre, M. Jenö Fock, le 27, et a signé, le même jour, un « traité de Commerce et de Coopération économique et technique », couvrant les années 1971-1975, qui avait été paraphé à Bonn en septembre précédent. C'est le premier accord à long terme conclu entre les deux pays. Pour plus de détails, se reporter au télégramme de Budapest nos 703 à 707 du 30 octobre, non repris.

[3] M. Gerhard Schröder (CDU), ancien ministre de l'Intérieur (1953-1961), ancien ministre des Affaires étrangères (1961-1966), ministre de la Défense (1966-1969) de la République fédérale d'Allemagne, président de la Commission des Affaires étrangères du *Bundestag,* se rend à Budapest le 29 octobre.

[4] Wolfgang Rauchfuss, vice-président du Conseil des ministres de la République démocratique allemande (RDA), chef de la délégation à la 9e session de la Commission de coopération économique, technique et scientifique RDA/Hongrie, qui s'est tenue à Budapest du 29 octobre au 2 novembre. Il est reçu par Jenö Fock, président du Conseil des ministres hongrois, le 2 novembre, et signe un protocole de coopération entre les deux pays pour les années 1971-1975. Se reporter à la dépêche de Berlin nº 240/EU du 16 novembre 1970, non publiée.

[5] Concernant les manœuvres « Fraternité d'Armes » qui se déroulent en RDA du 12 au 21 octobre 1970, se référer aux télégrammes de Budapest nos 561 à 564, 572 à 576 des 16 et 22 septembre et 624-625 du 7 octobre 1970, non reproduits.

[6] Jozsef Biro est le ministre hongrois du Commerce extérieur depuis 1963. Voir le télégramme de Budapest nos 166-167 du 17 mars 1970.

a le même jour signé un « traité de commerce et de coopération économique et technique » qui avait été paraphé à Bonn en septembre dernier. Le chef adjoint de la mission commerciale ouest-allemande à Budapest, M. Taffel, a précisé à l'un de mes collaborateurs qu'un accord global avait été signé, couvrant le commerce et la coopération économique et technique, et non deux, comme c'est le cas pour la France, parce que la négociation avait déjà été suffisamment laborieuse et avait achoppé notamment sur l'inclusion de Berlin-Ouest dans la zone d'application de l'accord. C'est en septembre d'ailleurs que l'on était convenu, les choses étant allées rapidement après le 12 août, de tourner la difficulté en se référant à une stipulation de l'accord commercial de 1963 qui étendait sa validité à l'ensemble de la zone monétaire du deutsche mark.

C'est le premier accord à long terme conclu entre les deux pays et le premier portant sur la coopération économique. Couvrant la période du 1er janvier 1970 au 31 décembre 1974, il se fixe pour but principal l'augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays et leur développement harmonieux. La République fédérale envisage notamment de poursuivre sa politique de libéralisation et de supprimer graduellement les restrictions quantitatives à l'importation des marchandises hongroises qui subsistent encore (4 000 articles ont été en effet libérés en août) sous réserve toutefois de l'agrément des autorités du Marché commun. Il convient de rappeler que si, de 1963 à 1969, le volume des échanges entre les deux pays a augmenté de 56 %, le déséquilibre de ceux-ci au profit de l'Allemagne et les stipulations agricoles du Marché commun ont parfois freiné leur développement, d'autant que 30 % des exportations hongroises vers l'Allemagne sont constituées de produits agricoles. En 1969 cependant, l'équilibre a été rétabli au profit de la Hongrie. L'application de l'accord sera assurée par une commission mixte constituée par les représentants des deux gouvernements et qui aura pour responsabilité de fixer chaque année la liste des contingents. Dans la conférence de presse qu'il a donnée, M. Schiller a indiqué que la Hongrie et la RFA se proposaient de coopérer également sur des marchés tiers. Il a précisé que 21 firmes allemandes coopèrent déjà avec des firmes hongroises et que 26 accords de coopération interentreprises ont été conclus à ce jour. La République fédérale enfin, appuiera la candidature de la Hongrie au GATT.

La signature de cet accord confirme le rôle important de l'Allemagne dans le commerce extérieur de la Hongrie. Elle est en effet son 5e partenaire et, de nouveau cette année, son premier partenaire occidental avec 4-5 % de son commerce extérieur total[1] et 22 % de celui qu'elle fait avec les pays non socialistes. Le volume des échanges se montera cette année à environ 1 milliard de marks[2].

[1] *Annotation manuscrite* portée sur le document : « 10 % avec la RDA ».

[2] *Note marginale de l'auteur du document* : « Il ressort des indications fournies par notre ambassade à Bonn (dépêche n° 1607) que la Hongrie occupe une place grandissante dans les échanges de la RFA avec les pays socialistes européens. D'après les chiffres publiés pour le 1er semestre 1970, elle vient en tête pour leur augmentation en valeur absolue (183 millions de DM). L'accroissement des importations allemandes a été de 48 millions de DM (3e place) et des exportations de 89 millions de DM (1re place) ».

C'est en 1963, on le sait, que les liens commerciaux entre les deux pays avaient été élevés au niveau gouvernemental[1]. En 1965 un accord de deux ans avait été signé, complété en 1967, puis en 1969, par des protocoles supplémentaires. L'année 1970 a été marquée par des échanges actifs de personnalités, M. Arndt[2], secrétaire d'État à l'Économie, est venu à Budapest en février à l'occasion d'une « semaine technique allemande », M. Wischnewski[3], membre du SPD, a visité Budapest à la même époque, des personnalités syndicales sont venues en mars et surtout M. Biro, ministre du Commerce extérieur hongrois, s'est rendu à Bonn en mars de cette année. Enfin, tout récemment, à la fin de septembre, M. Ertl[4], ministre de l'Agriculture de la RFA, s'est arrêté à Budapest.

La presse hongroise a rappelé à l'occasion du passage de M. Schiller les propos tenus par le ministre des Affaires étrangères de la RFA sur l'intensification souhaitable des échanges entre les deux pays. Sur le plan politique, M. Schiller, lors de la conférence de presse qu'il a donnée le 27 octobre[5], s'est déclaré auprès des journalistes très « optimiste ». « Je suis convaincu, tout comme la partie hongroise, a-t-il dit, que cet accord est une bonne contribution à l'amélioration des rapports politiques entre les deux pays. Je suis venu à Budapest en tant qu'expert économique mais aussi en tant que ministre associé à la direction politique de mon pays ». Il a ajouté que lors de sa visite au Premier ministre, M. Jenö Fock, celui-ci « avait envisagé l'avenir en des termes très réalistes, très positifs et très sages ».

J'ai rappelé dans une précédente dépêche que M. Timar[6], vice-président du Conseil hongrois, lors de son récent voyage à Rome, a déclaré à ses interlocuteurs que la normalisation des rapports entre Bonn et Budapest pourrait être envisagée dès que celle-ci serait acquise entre l'Allemagne fédérale d'une part, la Pologne et la Tchécoslovaquie d'autre part, il n'a pas mentionné l'Allemagne de l'Est. M. Taffel, pour sa part, estime que les Hongrois attendront la ratification de l'accord germano-soviétique du

[1] Accord signé en 1963 sur l'ouverture de missions commerciales dans les deux pays. Au début de l'année 1967 une tentative d'établissement de relations diplomatiques entre la Hongrie et la RFA a échoué.

[2] Dr. Rudi Arndt, secrétaire d'État à l'Économie de la République fédérale d'Allemagne, est venu à Budapest à l'occasion de la semaine technique de l'Allemagne de l'Ouest qui s'est déroulée du 2 au 6 février. Se reporter à la dépêche de Budapest nº 82/EU du 11 février 1970 ainsi qu'au compte rendu technique de cette manifestation figurant en annexe sous forme d'une note établie à ce sujet par le conseiller commercial près l'ambassade de France en Hongrie, M. Noreau.

[3] Hans-Jürgen Wischnewski, ancien syndicaliste, ancien ministre fédéral de la Coopération économique (1966-1968), membre du SPD, parti social-démocrate allemand, depuis 1946, nommé coordinateur fédéral du SPD en 1968 par Willy Brandt, il entre en 1970 au comité directeur fédéral.

[4] Josef Ertl, membre du parti libéral-démocrate allemand (FDP), ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts de la RFA depuis le 22 octobre 1969.

[5] Sur cette conférence de presse, voir le télégramme de Budapest nos 703 à 707 du 30 octobre, non repris.

[6] Dr. Matyas Timar, juriste hongrois, économiste, vice-ministre des Finances (1955-1957) puis de 1960 à 1962, ministre des Finances de 1962 à 1967, vice-président du Conseil des ministres depuis 1967. Matyas Timar séjourne officiellement en Italie du 21 au 26 septembre.

12 août et la signature d'un traité avec la Pologne[1]. Ils pourraient en revanche, selon lui, devancer les Tchèques et n'attendront pas en effet une normalisation des rapports entre les deux Allemagne. La Hongrie suit avec un vigilant intérêt, que reflète sa presse, les progrès et les succès de l'*Ostpolitik*, ainsi s'est-elle réjouie sans arrière-pensée de l'accord germano-soviétique (ma dépêche n° 497/EU). Tout récemment encore, le Premier ministre, M. Fock, lors de l'important discours qu'il a prononcé le 1er octobre devant le Parlement[2], a exprimé la satisfaction que lui causait le traité du 12 août et n'a pas ménagé ses louanges à la RFA qui, « en respectant les réalités européennes, a fait un pas important vers le règlement des questions de sécurité européenne ». « En ce qui nous concerne, a-t-il ajouté, nous saluons toute proposition qui contribue à l'amélioration des relations entre la République populaire hongroise et la RFA et nous nous efforçons de présenter nous aussi des propositions dans ce sens ». C'est sans doute ces propositions que M. Schiller qualifiait de « très positives ».

C'est dire l'intérêt qui se porte sur la visite de M. Schröder, président de la Commission des Affaires étrangères au *Bundestag*, ancien ministre des Affaires étrangères et membre de l'opposition chrétienne-démocrate. Celle-ci n'a pas reçu naturellement la même publicité que celle de M. Schiller parce qu'elle coïncidait avec celle de M. Rauchfuss et que M. Schröder représentait un parti d'opposition au gouvernement actuel. Il a rencontré le Premier ministre et le ministre des Finances. M. Taffel a précisé qu'il avait aussi rencontré d'importants journalistes, notamment M. Pethö[3] et M. Renyi[4], rédacteur en chef du *Nepszabadsag*, bons connaisseurs de l'Allemagne où ils se sont souvent rendus. M. Schröder n'a pas cependant rencontré à ce jour de membres du Comité Central et notamment son homologue M. Zoltan Komocsin[5], président de la Commission

[1] Les entretiens préliminaires germano-polonais se sont déroulés à Varsovie et à Bonn entre le 9 mars et le 7 octobre 1970. La RFA était représentée par le secrétaire d'État fédéral aux Affaires étrangères, M. Georg Duckwitz, la Pologne par le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Jozef Winiewicz. M. Scheel paraphe le traité le 18 novembre, le texte est publié le 20 novembre, simultanément à Varsovie et à Bonn et il est signé le 7 décembre 1970. Le titre officiel en est « Traité sur les fondements de la normalisation des relations mutuelles ». Le 15 octobre est signé à Varsovie l'accord commercial germano-polonais qui avait été paraphé quatre mois auparavant, mais qui avait dû être soumis à l'approbation de la Communauté européenne, donnée le 29 septembre.

[2] Une analyse de ce discours est transmise par le télégramme de Budapest nos 614 à 619 du 2 octobre.

[3] Tibor Pethö, journaliste depuis 1942, au service de Presse du ministère hongrois de la Défense de 1946 à 1958, co-rédacteur en chef du *Magyar Nemzet* depuis 1960, vice-président de l'Union des journalistes hongrois depuis 1965, membre du Parlement.

[4] Peter Renyi, journaliste et écrivain hongrois, membre du parti communiste, a vécu en Allemagne avant 1934, rédacteur au service culturel du *Szabad Nep*, rédacteur en chef du *Nepszabadsag*, membre de l'Union des écrivains et de l'Union des journalistes hongrois.

[5] Zoltan Komocsin, membre éminent du PSOH, ancien employé de commerce, rejoint le mouvement ouvrier en 1938, est élu député en 1949, réélu en 1953. Il reste de 1946 à 1956 chef de la section d'agit-prop du comité central ; il est nommé membre du comité central du PSOH, constitué par Kadar en 1957, et membre suppléant du bureau politique. De 1957 à 1961, il s'occupe plus spécialement de l'organisation de la jeunesse communiste, quitte ses fonctions en octobre 1961 lorsqu'il devient directeur du comité de rédaction du *Nepszabadsag*. Membre du bureau politique, puis secrétaire du comité central, Zoltan Komocsin est, depuis 1965, considéré comme le spécialiste des Affaires étrangères du PSOH et, à ce titre, conseiller de M. Kadar.

des Affaires étrangères au Parlement, porte-parole principal du Parti pour les Affaires étrangères et membre du bureau politique.

La presse a relaté sans commentaires son arrivée et les visites qui lui ont été ménagées auprès de personnalités gouvernementales, elle a aussi reproduit la courte déclaration qu'il a faite à un correspondant du MTI[1] avant son départ le 4 novembre. « L'un des objectifs principaux de ma visite, a-t-il dit, était de voir par moi-même les réalités hongroises telles qu'elles sont, parce que ce pourrait être très utile du point de vue du développement ultérieur des relations bilatérales. Je suis convaincu que les relations se construisent sur des bases très solides, elles doivent se développer encore pas à pas et s'inscrire dans le cadre des efforts visant à l'amélioration de la coopération entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest ». L'optimisme réservé d'une telle déclaration et la qualité de son auteur ont sans doute rassuré autant les espoirs des autorités hongroises que leur prudence, une prudence qu'attestent la discrétion des commentaires de presse autant que le refus de ménager à M. Schröder des entretiens avec des membres du Parti. Elle ne saurait toutefois déguiser le très grand intérêt qu'on porte ici à la visite d'un membre influent de l'opposition dont beaucoup dépendra lors du débat de ratification du traité germano-soviétique.

L'affaire des réparations a cependant assombri le climat de ces échanges. Leur règlement, discuté depuis 10 ans, est de nouveau au point mort. On avait fixé en 1968 le montant de l'indemnité à 100 millions de marks plus de 6 millions pour les victimes des expériences médicales nazies et, cet été, un accord de principe avait été acquis pour le règlement de cette affaire. La signature devait avoir lieu en août, puis en octobre. Elle a finalement été reportée *sine die*. Jusqu'à présent, le ministre des Finances de la République fédérale a en effet refusé de signer l'arrangement qui avait été mis au point en accord avec les experts hongrois. L'*Auswärtiges Amt* avait pourtant, selon notre collègue allemand, exercé une pression sur lui pour régler cette affaire une fois pour toutes. La presse hongroise souligne à ce propos la bonne volonté de M. Schiller qui a déclaré que son « gouvernement est conscient de l'importance de ce problème » et que « il est aussi dans l'intérêt de la RFA d'arriver bientôt à une solution positive de cette question ». Les journalistes hongrois condamnent cependant sans indulgence les atermoiements allemands opposant la modicité du montant des réparations convenu à l'extrême importance politique que revêtirait son règlement.

Si l'affaire des réparations fournit aux éditorialistes hongrois l'occasion de tempérer la satisfaction que leur cause l'évolution de leurs rapports avec la République fédérale, la visite de M. Rauchfuss, vice-président du Conseil des ministres de la RDA venu pour participer à la 9e session de la commission de coopération économique, technique et scientifique hungaro-allemande permet aussi aux autorités hongroises et à la presse de

[1] MTI ou *Magyar Tavirati Iroda*, agence de presse hongroise, l'une des plus anciennes car elle fut fondée en 1880.

réaffirmer leur solidarité au sein du bloc et la solidité de leurs liens économiques et politiques avec la RDA. M. Rauchfuss a été reçu le 2 octobre par le Premier ministre. La presse rappelle à l'envi que la RDA est le deuxième partenaire économique de la Hongrie avec laquelle elle effectue 10 % de son commerce extérieur, que les échanges ont décuplé en 20 ans et augmenté de 15 % en moyenne au cours des cinq dernières années. Les accords de coopération se multiplient. Les offices de planification des deux pays ont mis au point au milieu de l'année leur système de coordination des plans nationaux pour les prochaines cinq années. Les négociations pour la préparation du prochain accord à long terme de commerce extérieur ont commencé. La 9e session (29 octobre – 2 novembre) a examiné la mise en œuvre des décisions prises par MM. Kadar et Ulbricht à Berlin en janvier 1970 (ma dépêche nº 67)[1] et le développement des relations économiques et de la coopération scientifique et industrielle depuis la 8e session. Des accords ministériels ont été conclus dans le domaine de l'électronique notamment, de l'industrie du bâtiment et de l'équipement pour l'industrie alimentaire. Les prévisions pour 1971-75 envisagent une augmentation de 60 % des échanges au cours des 5 prochaines années. Leur valeur se montera alors à 2 milliards six cent millions de roubles. Aucun des articles publiés à l'occasion de la 9e session n'a fait état de difficultés dans les rapports économiques des deux pays. L'on se souvient cependant que selon certains articles parus en janvier dernier la Hongrie avait eu à souffrir de graves retards dans la livraison de certains produits et notamment de briquettes de charbon, dus à la désorganisation des transports en Allemagne, et de l'achat coûteux de licences démodées.

Sur le plan politique les relations entre les deux pays n'ont pas connu, depuis la visite de MM. Kadar et Fock à Berlin en janvier 1970, de développements importants. Néanmoins les grandes manœuvres « Fraternité d'Armes » qui se sont déroulées en octobre en RDA et sous la responsabilité d'un général allemand ont reçu ici la plus large et la plus orthodoxe publicité. Les articles et les messages publiés à l'occasion du 21e anniversaire de la RDA le 6 octobre sacrifient beaucoup plus à la phraséologie habituelle que le discours du Premier ministre le 1er octobre si favorable à la RFA. L'on y évoque en effet avec complaisance les « dangers de renouveau du militarisme et du revanchisme allemands », « les forces qui essaient de dresser des obstacles sur la voie de la reconnaissance des réalités et plus particulièrement de la ratification du traité soviéto-allemand », l'on y soutient toutes les aspirations traditionnelles de la RDA, l'on y célèbre l'État allemand pacifique.

Si la Hongrie n'épargne pas les mots pour rassurer le pays frère, il est bien certain qu'elle n'a pas hésité récemment à faire des gestes concrets en direction de Bonn et que, rassurée par l'amélioration des relations entre la

[1] La dépêche de Budapest nº 67/EU du 5 février 1970, non publiée, relate la visite amicale faite à Berlin-Est du 28 au 30 janvier par MM. Kadar et Fock, et est assortie d'un certain nombre de notes portant sur les relations économiques entre la Hongrie et la RDA, la coopération industrielle, technique et scientifique, les relations culturelles, et le communiqué conjoint, publié à l'issue de cette visite.

RFA et l'URSS, elle s'engage avec plus de hardiesse qu'auparavant vers une normalisation de ses rapports avec le grand pays voisin.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, relations avec la RDA, 1970, nº 186*)

217

M. MERILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1743 à 1750. *Amman, 6 novembre 1970.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 14 h. 56).

Propos du roi Hussein.

Le roi Hussein m'a tenu des propos que je crois pouvoir résumer ainsi[1] :

1- Le souverain envisage l'avenir en deux phases. Dans les semaines qui viennent, il est décidé à mettre en œuvre les accords du 13 octobre passés avec Arafat[2], c'est-à-dire laisser les *feddayin* en paix sur leurs points de regroupement mais les empêcher de troubler l'ordre public dans la capitale.

La présence de M. Wasfi Tall[3] à la tête du gouvernement lui paraît devoir faciliter l'opération. L'intéressé a en effet la confiance de l'armée. De ce fait si le Premier ministre peut apparaître aux commandos comme un interlocuteur ferme, il devrait à leurs yeux avoir le mérite d'engager réellement – à la différence de certains de ses prédécesseurs comme MM. Talhouni[4] ou Abdel Moneim Rifai[5] – le pouvoir hachémite. « Il sera dur mais loyal », a dit Hussein. Au même moment l'action de la commission interarabe, qui en principe demeurera sur place jusqu'à la fin de l'année, est de nature tout à la fois à rassurer et contenir la résistance. Dans ces conditions l'équilibre intérieur a des chances raisonnables d'être préservé. L'armée étant tenue par Wasfi, les commandos bridés par Bahi Ladgham.

Cette étape franchie sans encombre, il conviendra alors, estime le roi, d'aborder la phase d'une stabilisation définitive. Celle-ci, dans son esprit,

[1] Il s'agit d'un entretien entre M. Jean-Marie Mérillon ambassadeur de France à Amman et le roi Hussein de Jordanie.

[2] Les accords du 13 octobre 1970 entre le roi Hussein et Yasser Arafat sont signés au Caire sous l'égide de M. Bahi Ladgham, Premier ministre de Tunisie. Voir plus haut le télégramme d'Amman nº 1700 du 19 octobre 1970.

[3] M. Wasfi Tall est chargé par le roi Hussein de former un nouveau gouvernement le 28 octobre 1970, qui succède au cabinet militaire appelé au pouvoir sous la direction du général Daoud puis, à la suite de la démission de celui-ci, de M. Ahmed Touqan. M. Wasfi Tall réunit une équipe qui respecte les dosages habituels entre Jordaniens et Palestiniens et ne compte que deux militaires. Voir le télégramme d'Amman nº 1719 du 29 octobre 1970, non reproduit.

[4] M. Bahjat Talhouni est nommé Premier ministre de Jordanie le 12 août 1969, fonction qu'il a déjà occupée d'octobre 1968 à mars 1969.

[5] Le 29 juin 1970, le roi Hussein met en place une nouvelle équipe gouvernementale présidée par M. Abdel Monein Rifai qui succède à M. Talhouni.

passe nécessairement par la mise en œuvre du règlement politique. Dans la perspective, les Palestiniens retrouveront en Cisjordanie voire à Gaza, une partie de leurs terres. Ils seront alors à même de se donner une expression politique nouvelle et authentique. La masse de la population excédée par le conflit, les éléments modérés du *Fatah* peuvent éventuellement susciter une représentation qui traduirait, en termes plus réalistes que ne le font actuellement les organisations de résistance, les aspirations du peuple palestinien. En tout état de cause, le roi fera jouer le droit à l'autodétermination et est ouvert à toute formule d'association ou d'autonomie.

2- Ce schéma, a poursuivi mon interlocuteur, a le mérite de la logique. Encore avoue-t-il le trouver entaché d'optimisme.

Hussein est conscient en effet de la précarité d'une situation sur le terrain où l'on affronte désormais depuis près d'une semaine l'incident quotidien comme de l'extrême nervosité dont chacun fait preuve ici. Par ailleurs la mise en œuvre de ses conceptions dépend de l'attitude des tiers. Les Syriens lui paraissent pour le moment repliés sur une attitude de sagesse et avoir perdu le goût d'intervenir dans les affaires intérieures du royaume hachémite. Des Irakiens, en revanche, il continue à beaucoup se méfier, les démêlés du gouvernement de Bagdad pouvant déboucher brusquement sur des initiatives inconsidérées et inattendues. Le soutien financier de la Libye est perdu. Reste celui de Riyad et peut-être de Koweït que le gouvernement jordanien ne désespère pas retrouver.

L'attitude égyptienne inquiète. La campagne de presse déclenchée au Caire contre M. Wasfi Tall a eu des répercussions fâcheuses un peu partout dans la zone. En outre et surtout, le souverain a le sentiment que les dirigeants égyptiens pour se maintenir dans la ligne d'un certain radicalisme nassérien poussent en sous-main la résistance et excitent Arafat au lieu de le calmer. Leur dessein étant peut-être d'obtenir l'arrangement de droit ou de fait qui leur donnerait quelque tranquillité du côté d'Israël et de laisser en Jordanie les choses en l'état.

Les États-Unis accordent au royaume hachémite une aide conséquente. Ils ont livré en nombre des munitions et seraient disposés à renflouer les finances jordaniennes. Toutefois, en dépit de ces efforts qui sont de loin les plus importants consentis en sa faveur, Hussein observe avec suspicion l'évolution de la politique américaine. Il sait qu'à Washington certains le trouvent trop mou, trop indépendant et que d'autres jouent avec l'idée de s'entendre directement avec les Palestiniens. En revanche, il apprécie ce qu'il appelle « la rectitude et la logique » des Soviétiques, ceux-ci accordant à son insu une priorité dépourvue d'ambiguïté au règlement politique, et selon ses propres termes, « se comportant de façon finalement correcte avec les gouvernements en place ».

Le souverain s'est félicité de notre attitude aux Nations unies. « Votre action, m'a-t-il déclaré, a permis l'adoption d'une résolution juste et équilibrée et vous avez de surcroît marqué un point pour votre propre compte ».

(*Afrique-Levant, Levant. Jordanie 1966-1970 relations politiques avec la France. Jo-6-2*)

218

M. ROSTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À NIAMEY,
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 616 à 618. *Niamey, 6 novembre 1970.*

(*Reçu* : 18 h. 38).

Regroupement des États francophones voisins du Nigeria

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

J'ai rappelé au président Diori sa promesse de me faire tenir une note précisant ses idées sur ce regroupement (cf. mon télégramme nº 595 du 23/10/1970)[2].

J'ai constaté combien mon interlocuteur est inquiet du poids économique toujours croissant de son voisin[3] (je sais qu'il a parlé à un industriel français de passage à Niamey, de la lutte du pot de terre contre le pot de fer).

L'est du pays, du fait de la dépréciation de la livre nigeriane qui s'échange à moins de 400 francs CFA, s'approvisionne au Nigeria, au détriment du commerce local. C'est par Kano que les pèlerins gagneront la Mecque. L'office des changes dispose de tellement de livres nigerianes qu'il fait pression sur les importateurs de produits pétroliers, pour qu'ils s'approvisionnent au Nigeria.

Le Président perçoit le danger. Mais il n'est pas en mesure de préciser sa pensée. Dans ces conditions, j'estime qu'il serait souhaitable d'envoyer ici un premier expert chargé d'une mission exploratoire, et d'ouvrir le dialogue avec le service nigerian. Cette maïeutique pourrait porter des fruits.

En ce qui concerne les relations franco-nigerianes, le président Diori m'a exprimé son étonnement de l'introduction unilatérale dans les conventions de financement d'une clause sur les exonérations fiscales. Il entend porter ce problème devant la prochaine commission franco-nigérienne. Il reconnaît bien volontiers que la procédure antérieure équivalait à une aide

[1] Le télégramme de Niamey nos 612 à 615 du 6 novembre rend compte d'un entretien tenu entre le président du Niger, Hamani Diori, et l'ambassadeur de France, qui a donné lieu à un tour d'horizon sur la situation en Zambie, la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud, le barrage de Cabora Bassa, et la situation au Tchad.

[2] Par ce télégramme de Niamey nº 595 du 23 octobre, l'ambassadeur Rostain informe le Département de la remise prochaine d'une note du président du Niger précisant sa conception sur le projet d'organisation des États francophones voisins du Nigeria.

[3] Sur les relations du Niger et du Nigeria, se reporter au télégramme de Niamey nos 445 à 452 du 10 juillet, rendant compte des conversations qui se sont déroulées entre les services de la présidence du Niger et une mission nigeriane, conduite par Ousman Farouk, gouverneur militaire de l'État du Nord-Ouest du Nigeria, qui ont porté sur de nombreux secteurs de coopération entre les deux pays. Le président Diori est, tout à la fois, très préoccupé et attiré par l'action grandissante du Nigeria qui a l'intention de créer avec ses voisins immédiats et, en particulier, ceux du Bassin du Tchad, une zone de libre-échange ou un marché commun. Se référer aussi aux télégrammes de Niamey nos 632-633, 634, du 20 novembre relatant la visite officielle du président Diori au Nigeria du 16 au 19 novembre 1970, non publiés.

budgétaire indirecte ; mais c'est en cela, dit-il, qu'apparaissaient les relations particulières de la France avec les États francophones (cf. ma lettre nº 2223/MP du 2 novembre 1970).

Il a profité de cette occasion pour m'indiquer qu'il ne fallait pas tirer des conclusions trop précipitées de l'exécution en équilibre du dernier budget. Il s'agit d'un phénomène circonstanciel dû à des versements de la Sonora[1] et des ristournes de la Banque centrale. Il est d'ailleurs probable que le prochain exercice sera moins brillant car, en définitive, les récoltes vivrières et industrielles seront médiocres.

(*Collection des télégrammes, Niamey, 1970, nº 3064*)

219

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE)

Relations franco-britanniques

N. *Paris, 6 novembre 1970.*

L'affaire Soames[2] a marqué en février 1969 le sommet de la crise des relations franco-britanniques provoquée par la candidature de l'Angleterre au Marché commun. Quelques mois plus tard le gouvernement travailliste trouvait dans l'élection de M. Pompidou l'occasion de modifier son attitude. Avec le gouvernement conservateur de M. Heath[3], mieux disposé à notre égard que son prédécesseur, cette évolution s'est poursuivie autant que le permettait une politique générale sans grand changement encore et l'incertitude quant à l'issue de la négociation sur la candidature britannique au Marché commun.

Cette crise des dernières années, essentiellement politique, n'a pas affecté les rapports économiques des deux pays, caractérisés au contraire par la croissance des échanges commerciaux et la mise au point d'un programme de coopération industrielle.

Après une dégradation qui s'est poursuivie jusqu'en 1962 la courbe des échanges commerciaux s'est redressée. Ils ont doublé pour atteindre en

[1] Sonora ou Sonara, société nigérienne de commercialisation de l'arachide, créée le 16 juin 1962, sous forme de société anonyme d'économie mixte au capital de 300 millions de francs CFA réparti entre la République du Niger (31,65 %), diverses sociétés d'économie mixte (22,50 %) et des capitaux privés (45,85 %). La société a pour objet de procéder à la rationalisation des opérations de commercialisation de l'arachide.

[2] Au sujet de l'« affaire Soames », du nom de Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968, voir la table méthodique de *D.D.F.* 1969-I : L'EUROPE, A. L'EUROPE DE L'OUEST, 5) La Grande-Bretagne.

[3] Georges Pompidou est élu président de la République française le 15 juin 1969. Edward Heath est Premier ministre du Royaume-Uni à partir du 19 juin 1970.

1969 4 100 millions frs aux exportations britanniques et 4 275 millions aux exportations françaises, avec un excédent qui comme les années précédentes est en notre faveur. Durant le premier semestre 1969 les ventes ont augmenté de 14,9 % (contre 10,4 % de l'ensemble de la CEE) et celles de la Grande-Bretagne de 6,3 % (contre 18,9 % vers l'ensemble de la CEE).

Pour cette même période les produits manufacturés sont prédominants dans les deux sens : 15 % des exportations britanniques, 61,7 % des exportations françaises. Si le courant des exportations alimentaires françaises reste important (31 % du total) il n'est pas absent du côté anglais (6,3 %). Ces échanges se caractérisent donc par une interpénétration des marchés dans les mêmes secteurs, industriels surtout (produits chimiques, automobiles) mais aussi agricoles (whisky anglais et vins français en étant les meilleurs exemples).

Bien qu'en croissance ces courants commerciaux ne sont cependant pas ce qu'ils devraient être, compte tenu de la proximité des deux pays, des structures et de niveaux économiques comparables, et d'une certaine complémentarité. En 1969 la France n'était que le 5e client de la Grande-Bretagne (avec 4 % des exportations de cette dernière) et son 6e fournisseur (avec 4,5 % de ses ventes globales). Nos échanges avec la Belgique étaient 2 fois ½ plus élevés et nous n'achetions pas plus de produits anglais que les Irlandais.

C'est là, pour l'essentiel la conséquence d'orientations divergentes des deux pays, la Grande-Bretagne vers le *Commonwealth*, la zone sterling et l'Amérique du Nord, la France vers la zone franc les pays de la CEE et les autres pays de l'Europe continentale. Il en résulte, notamment pour certains produits agricoles, et de la part de la Grande-Bretagne, un système fiscal et douanier rigoureux qui vise à assurer des préférences, libérer des contingents pour des accords bilatéraux ou sauvegarder quelque production nationale.

Le réseau des entreprises françaises directement implantées en Grande-Bretagne est important : 300 filiales et succursales en 1968, soit la moitié de nos exportateurs sérieux. Toutefois les capitaux britanniques investis en France sont trois fois plus importants que les nôtres en Grande-Bretagne et ce déséquilibre s'accentue encore. L'interpénétration économique des deux pays reste faible, en général, dans le domaine privé.

La coopération industrielle se trouve par contre engagée par les pouvoirs publics dans le domaine de l'aéronautique militaire et civile. Il s'est agi de constituer une industrie concurrentielle à l'échelon international dans un domaine technologique particulièrement avancé qui exige de puissants moyens et des marchés étendus.

Les divers projets de coproduction militaire ont eu des fortunes diverses : réussite du biréacteur d'école et d'appui tactique type *Jaguar*[1] et de l'héli-

[1] Fruit d'un accord franco-britannique de mars 1964, le *Jaguar* est un avion militaire à réaction qui existe en deux versions : attaque au sol ou entrainement. Le prototype effectue son premier vol en septembre 1968, il entre en service en mai 1973.

coptère *SA 341*[1], échec de l'avion de combat à usages multiples (*MRCA*). Sur les deux programmes de caractère civil l'Airbus, moyen courrier de grosse capacité qui engagent aussi la RFA et les Pays-Bas et le Concorde, long courrier supersonique, les décisions essentielles restent à prendre par la Grande-Bretagne[2]. Dans le premier cas les entreprises anglaises, *Rolls-Royce* notamment, insistent en vue d'un projet national qui leur paraît assurer mieux leur avenir immédiat. Dans le second, et bien que le programme commun se trouve engagé depuis 1961 avec les résultats techniques que l'on sait, nos partenaires mettent en doute le destin commercial de l'appareil. Le gouvernement français ne comprendrait pas, surtout pour le Concorde, l'abandon d'une coopération qui répond aussi bien aux exigences industrielles modernes qu'aux besoins de l'Europe. C'est ainsi que le président de la République a pu parler récemment de « test européen » pour la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne le projet de tunnel sous la Manche, les études techniques sont achevées et un groupe bancaire a présenté l'été dernier ses propositions aux deux gouvernements qui doivent faire connaître leurs amendements[3]. Il est inutile de souligner les avantages multiples qui résulteraient de l'ouverture de cette voie de passage terrestre permanente et à gros débit. C'est pour Londres une autre décision à prendre à l'égard de l'Europe. Elle aurait la particularité de mettre fin – dans la réalité et symboliquement – à l'isolement insulaire qui caractérise son histoire.

Si l'on en croit de nombreuses déclarations et une approche plus décidée des négociations sur l'adhésion au Marché commun, le gouvernement de M. Heath n'a pas de préoccupation plus pressante que celle de se joindre à l'Europe. Il manifeste un intérêt particulier pour tout ce qui concerne la coopération européenne dans le domaine politique et dans celui de la défense. C'est dans cet esprit que la Grande-Bretagne s'efforce d'améliorer ses relations avec la France avec laquelle les contacts au niveau gouvernemental se multiplient.

Les sujets de l'actualité internationale (relations Est-Ouest, Berlin, Moyen-Orient, Sud-Est asiatique) sont l'objet de fréquents échanges de vues. Nos interlocuteurs les recherchent systématiquement et manifestent parfois une certaine disposition à les faire déboucher sur une action concertée bilatérale préalablement aux rencontres dans un cadre plus large, Nations unies ou conférences quadripartites.

[1] Le *Sud Aviation 341* est une des versions de l'hélicoptère à usage civil ou militaire *Gazelle*. Cet appareil, dont la réalisation est rendue possible par l'accord franco-britannique du 22 février 1967, vole pour la première fois le 16 août 1971.

[2] *Note manuscrite du texte* : « Elles ont été prises : pour l'Airbus l'Angleterre s'est retirée du projet européen, mais en même temps a renoncé à son projet national.

En ce qui concerne le Concorde la décision prise récemment par M. Chamant [Jean Chamant, ministre français des Transports du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969 et du 7 janvier 1971 au 6 juillet 1972, qui assure probablement l'intérim de fait de Raymond Mondon (8 mars 1914-31 décembre 1970) ministre des Transports depuis le 22 juin 1969, soufrant depuis juin 1970] et son collègue anglais sur la construction de quelques appareils de présérie sauvegarde la chance d'une décision finale positive. »

[3] *Note manuscrite du texte* : « Cela a été fait. Le gouvernement britannique a souhaité voir réduire les engagements de fonds publics. Une dernière étude du projet a été décidée. »

Leur bonne volonté incontestable est toutefois limitée par le souci de ne pas porter atteinte à leurs relations avec les États-Unis qui, demeurent privilégiées. Sans doute ces « liens spéciaux » anglo-américains se sont-ils relâchés au cours des dernières années par le fait de la détente et de l'accent que Londres met sur l'Europe. Mais il ne peut être question de s'écarter trop visiblement des positions américaines. C'est notamment le cas dans le Sud-Est asiatique où la Grande-Bretagne a des intérêts stratégiques qu'elle ne peut plus sauvegarder par ses propres moyens. Sur le Moyen-Orient par contre le secrétaire d'État a pris récemment, dans un discours qui a semé l'inquiétude en Israël, une position indépendante et proche de la nôtre[1].

Sur les problèmes de défense, les Anglais s'estiment plus liés encore aux États-Unis dont ils considèrent la puissance militaire comme la garantie essentielle de leur sécurité et avec lesquels ils ont signé des accords sur les échanges nucléaires. L'importance qu'ils attachent à l'OTAN montre bien qu'à leurs yeux l'engagement américain en Europe est essentiel.

Toutefois la perspective d'une éventuelle réduction des forces qui, stationnées sur le continent, concrétisent cet engagement a conduit la Grande-Bretagne à se préoccuper de la forme que pourrait prendre une défense plus proprement européenne. C'est ainsi que M. Heath a paru désireux d'explorer les possibilités d'une coopération franco-britannique dans le domaine de la défense nucléaire. Mais il faut bien noter à ce sujet que l'Angleterre ne semble pas prête à envisager semblable coopération autrement qu'au sein de l'Alliance ou en liaison étroite avec elle ; et donc avec les États-Unis.

(*EU-Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970, nº 269*)

220

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE
POUR LE CABINET DU MINISTRE

Relations franco-grecques

N. nº 488/EU. *Paris, 6 novembre 1970.*

Depuis le retrait de la Grèce du Conseil de l'Europe[2] où le gouvernement travailliste britannique[3] avait marqué son hostilité au régime d'Athènes, la

[1] Lors d'un discours prononcé en octobre 1970 devant le congrès du parti conservateur à Harrogate, sir Alec Douglas-Home, secrétaire d'État au *Foreign Office*, appelle les Israéliens à appliquer la résolution nº 242 des Nations unies et à évacuer les territoires occupés en juin 1967 durant la guerre des Six jours.

[2] Le 12 décembre 1969.

[3] Le 16 octobre 1964, Harold Wilson et les travaillistes remportent les élections en Grande-Bretagne. Harold Wilson devient alors Premier ministre jusqu'au 18 juin 1970.

position de Londres a très sensiblement évolué dans le sens d'un rapprochement entre les deux pays, notamment depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs[1] en Grande-Bretagne. C'est ainsi que, dans sa communication du 2 novembre[2], M. Bernard Durand note que Londres souhaite « inaugurer une nouvelle phase » dans ses relations avec Athènes. Notre ambassadeur en Grèce ajoute que, selon son collègue britannique[3], le gouvernement anglais avait invité M. Palamas à se rendre à Londres à l'issue de son séjour à New York. Seule l'impossibilité de faire cadrer les engagements de sir Douglas Home[4] avec ceux du secrétaire d'État du ministère grec des Affaires étrangères[5] aurait empêché cette rencontre.

Cette évolution dans les rapports anglo-grecs avait été relevée par M. Bernard Durand au cours des derniers mois. Il était apparu rapidement qu'Athènes répugnait à remettre en cause ses relations avec la Grande-Bretagne, de même qu'avec les autres pays qui s'étaient prononcés contre le maintien de la Grèce au Conseil[6]. Le développement des exportations britanniques à destination de la Grèce[7] (en augmentation de près de 50 % en 1969 sur 1968) explique d'autre part le souci des Britanniques de conserver des relations satisfaisantes avec le régime des colonels. On notera que dès le début de 1970 une société anglaise a été chargée par le gouvernement grec d'une étude sur l'installation d'une grande industrie de l'acier. Par ailleurs, de nombreux articles de la presse d'Athènes ont mis en relief le rôle prépondérant des Britanniques en Europe, même sur le plan militaire, et tendaient par là même à dissiper chez les officiers de l'armée hellénique le courant anti-anglais très accentué depuis la révolution. Dans le même temps les journaux d'Athènes ne manquaient pas de mettre en vedette les signes de bonne entente entre les deux gouvernements comme la participation de membres du Cabinet britannique aux réceptions données par

[1] Le 18 juin 1970, les conservateurs, dirigés par Edward Heath, remportent les élections législatives. Edward Heath devient Premier ministre.

[2] Se reporter au télégramme d'Athènes n°s 398 à 402 du 2 novembre 1970, dans lequel l'ambassadeur de France relate les principaux thèmes développés par le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Palamas, lors de sa conférence de presse du 31 octobre, à savoir : les rapports gréco-américains, les relations avec les pays balkaniques, et très largement les relations gréco-britanniques.

[3] Sir Michaël Stewart est ambassadeur du Royaume-Uni à Athènes depuis 1967.

[4] Alec Douglas-Home, baron Home de la Hirsel, comte de Home, né à Londres le 2 juillet 1903, est un homme politique britannique, Premier ministre conservateur du Royaume-Uni du 19 octobre 1963 au 16 octobre 1964, il est ministre des Affaires étrangères à deux reprises, sous Harold Macmillan en 1960 et sous Edward Heath depuis le 18 juin 1970. Il professe une politique étrangère pro-européenne.

[5] M. Christos Xantopoulos-Palamas, diplomate de carrière, est nommé sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères le 24 juillet 1970.

[6] La Grèce a devancé la décision du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et se retire de cet organisme le 12 décembre 1969, conformément à l'article 7 du statut du Conseil. La notification du retrait de la Grèce prend effet à la fin de l'année 1970.

[7] Du 29 avril au 2 mai 1968, une délégation de la Commission de l'Énergie atomique du Royaume-Uni est venue présenter aux autorités grecques les dernières réalisations de l'industrie nucléaire britannique. Le gouvernement grec négocie avec la Grande-Bretagne l'achat de trois frégates aux chantiers navals écossais et celui de Londres vend aux Grecs un réacteur nucléaire. Voir la dépêche de Londres n° 608/EU du 8 mai 1969, non publiée, rendant compte de l'opinion britannique et la résolution du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la Grèce.

l'ambassade de Grèce à Londres. Au cours de l'été plusieurs d'entre eux (une dizaine d'après l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Athènes) ont séjourné en Grèce à titre privé et y auraient eu des contacts avec des personnalités politiques. Il n'a pas été démenti notamment que le ministre de la Défense, lord Carrington[1], accompagné de hauts fonctionnaires du *Foreign Office*, avait rencontré certains membres de la junte. À cette époque, l'éventualité de livraisons d'armes anglaises, dans la perspective d'une relève des États-Unis, avait beaucoup frappé l'opinion et cette éventualité, il est vrai, n'avait pas été repoussée par les interlocuteurs britanniques de notre ambassade à Athènes. Il n'est donc guère surprenant que Londres ait envisagé de recevoir le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement de M. Papadopoulos à son retour de New York.

Quelles que soient les raisons pour lesquelles cette visite n'a pas eu lieu (le secrétaire d'État a préféré rentrer par Paris et non par Londres), M. Palamas n'a pas fait état, dans la conférence de presse donnée à son retour à Athènes, des contacts qu'il aurait pu avoir avec les représentants de la France au cours de son séjour à New York. Le fait n'a pas échappé à certains journaux comme le *Athens News* qui le note, d'ailleurs sans commentaire. Le problème de nos rapports avec les dirigeants d'Athènes ne s'en trouve pas moins posé. Alors que les Britanniques semblent concilier aisément leurs options politiques avec leur sens des affaires et multiplient les avances auprès du gouvernement grec et que, d'un autre côté, les Américains prennent prétexte de la situation en Méditerranée pour reprendre leurs livraisons d'armes et augmenter leur emprise économique sur la Grèce (on parle d'une visite à Athènes de M. Agnew[2] pour le printemps prochain : communication du 3 novembre de Washington), peut-être conviendrait-il, pour notre part, de veiller à l'intérêt que notre politique de relative compréhension à l'égard du régime nous a valu dans ce pays et de nous prêter plus facilement aux avances que nous pourrions nous-mêmes recevoir du gouvernement grec.

Si cette façon de voir était partagée par le cabinet du Ministre, trois occasions se présenteraient d'affermir nos rapports avec la Grèce au moment où d'autres envisagent la même opération.

– M. Palamas se rendra à Bruxelles pour la session du Conseil Atlantique des 3 et 4 décembre prochains. Le Ministre accepterait-il de s'entretenir brièvement avec lui à cette occasion ? L'on sait que M. Xanthopoulos-Palamas a pris la direction du ministère des Affaires étrangères après le décès de M. Pipinelis. Diplomate de carrière, il a été ministre des Affaires étrangères dans un Cabinet de transition au début de 1964 et entretient les meilleures relations avec notre ambassadeur à Athènes.

– Le cabinet de M. Debré a signalé il y a quelques jours à la sous-direction d'Europe méridionale que les représentants français négociant en

[1] Peter Alexander Rupert Carrington, 6e baron Carrington, né le 6 juin 1919, est secrétaire d'État à la Défense du Royaume-Uni depuis juin 1970.

[2] Spiro Theodore Agnew, né Theodore Spiro Anagnostopoulos, né le 9 novembre 1918 à Baltimore dans le Maryland, a été gouverneur républicain de l'État du Maryland du 25 janvier 1967 au 7 janvier 1969 puis vice-président des États-Unis d'Amérique depuis le 20 janvier 1969.

Grèce, avec la société Dassault, l'installation d'une usine d'entretien de matériel aéronautique et la vente de *Mirage*, s'étaient entendu dire, par des intermédiaires que les autorités d'Athènes apprécieraient vivement la visite d'un dirigeant français, ministre ou haut fonctionnaire, ayant qualité et pouvoir de les entretenir de nos dispositions en matière de vente d'armements.

Si une visite de M. Debré ou de M. Fanton[1] est hors de question, peut-être pourrait-on réfléchir à celle d'un de leurs hauts fonctionnaires. Toutefois, les perspectives de vente d'armements à la Grèce sont moins prometteuses depuis la reprise des fournitures américaines. Athènes n'a pas levé l'option que nous avions consentie pour une livraison supplémentaire de chars *AMX 30* et le projet d'achat de *Mirage* ne paraît plus progresser. Par ailleurs, il ne serait pas très heureux de donner l'impression, par une telle initiative, que les armements sont le secteur privilégié de notre effort de coopération avec la Grèce. Enfin, nous devrions auparavant être au clair sur notre politique en la matière, vis-à-vis de ce pays. À supposer en effet que cette visite donne des résultats – et Dassault n'a pas renoncé – nous ne pourrions évidemment plus nous dérober. À cet égard, la direction d'Europe ne peut que rappeler les observations qu'elle avait exprimées dans sa note n° 318/EU du 10 septembre, et notamment la nécessité de conserver un équilibre dans nos relations avec les Grecs et les Turcs.

– D'une façon plus générale, le conseiller de l'ambassade de Grèce[2] a, à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, évoqué auprès de la sous-direction d'Europe méridionale le grand intérêt qu'il y aurait, si nous voulions entretenir le préjugé favorable que nous avons pu nous créer parmi ses dirigeants, à la venue à Athènes d'une personnalité officielle française et si possible d'un membre du gouvernement. Quant à nous, nous avions espéré qu'une certaine libéralisation du régime nous faciliterait un tel geste. Avec la mort de M. Pipinelis[3] et certaines tensions internes qui ont un moment mis M. Papadopoulos en difficulté, cette évolution, généralement attendue à la fin du printemps, ne s'est pas produite.

Il se trouve cependant que, faisant escale cet été à Athènes, M. Galley[4] a été invité à se rendre en Grèce. Au point où en sont aujourd'hui les choses, on peut penser qu'un voyage de M. le Ministre des Postes et Télécommunications, auquel il serait sans doute possible d'éviter de donner une trop grande signification politique, serait utile à nos intérêts, et surtout que nous

[1] André Fanton, homme politique français, né le 31 mars 1928 à Gentilly (Seine), a été élu député à plusieurs reprises : de la Seine (UNR) 1958-1962 ; de Paris (UDR) 1967-1968, est secrétaire d'État chargé de la Défense nationale depuis le 20 juin 1969.

[2] M. Démètre C Velissaropoulos, premier conseiller près l'ambassade de Grèce à Paris.

[3] M. Panayotis Pipinelis est décédé le 19 juillet 1970.

[4] M. Robert Galley, né le 11 janvier 1921 à Paris, homme politique français, ancien résistant, compagnon de la Libération, il est plusieurs fois ministre, parlementaire, ancien maire de Troyes et trésorier du RPR. Il est ministre de l'Équipement et du Logement du 31 mai au 10 juillet 1968 ; ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, ministre des Postes et Télécommunications depuis le 22 juin 1969.

leur porterions certainement tort en laissant sans suite les avances faites à ce ministre.

La direction d'Europe serait obligée au cabinet du Ministre de lui faire connaître son sentiment sur ces différentes suggestions.

P.S. Une visite d'un membre du gouvernement français nous permettrait peut-être d'attirer l'attention des autorités d'Athènes, en nous plaçant sur un plan purement humanitaire, sur le cas de quelques personnalités grecques pour lesquelles l'ambassade est déjà intervenue en vain.

(*Europe, Grèce, 1961-1970, relations franco-grecques, 1970, nº 254*)

221

COMPTE RENDU
DE L'ENTRETIEN ENTRE LE MINISTRE
ET L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS
le vendredi 6 novembre, à 17 h. 30

C.R.

M. Watson[1] : Comme je vous l'ai dit, dès ma première visite, j'estime que ma mission à Paris a, avant tout, pour but d'améliorer les rapports franco-américains. Aussi, sans instructions particulières du département d'État, me suis-je permis aujourd'hui de vous demander audience afin de m'entretenir avec vous du problème du Moyen-Orient qui est très compliqué, en particulier pour nous, du fait de l'opinion israélite aux États-Unis.

Nous sommes toujours dans l'impasse. Le débat à l'Assemblée générale n'a rien arrangé de même que le vote d'une recommandation qui ne comporte pas de référence au cessez-le-feu et au respect nécessaire de ses clauses. Aussi, nous sera-t-il dorénavant très difficile d'intervenir auprès de Tel-Aviv. Comment pouvons-nous contribuer à la réouverture des négociations sous l'égide de M. Jarring ?

Le Ministre : Je me permets de vous indiquer que tout ce qui est arrivé était prévisible. J'en avais prévenu M. Rogers et M. Sisco[2], notamment au cours du déjeuner auquel je les avais invités à New York. Il était possible, leur avais-je dit, d'éviter le débat à l'Assemblée générale si le projet de communiqué préparé par le Secrétaire général était accepté par les Quatre puissances. M. Thant, en effet, se faisait fort dans ce cas de retarder et même d'éviter toute discussion sur le sujet à l'Assemblée générale. M. Sisco m'avait répondu par la négative en arguant du fait que le texte ne comportait pas de référence aux violations du cessez-le-feu.

[1] Arthur Kittredge Watson, homme d'affaires américain, président de la société *IBM World Corporation*, puis ambassadeur des États-Unis en France depuis 1970.

[2] Respectivement, le secrétaire d'État et l'un de ses adjoints, le sous-secrétaire d'État chargé des problèmes du Moyen-Orient.

Nous ne pouvions, ai-je répondu à mes interlocuteurs, traiter de ce problème car nous n'avions pas été associés à la conclusion du cessez-le-feu. Nous avions été informés après coup du mécanisme de l'opération, mais nous n'avions pas été consultés. Notre responsabilité qui n'avait pas été sollicitée dans le passé, ne pouvait être invoquée dans le présent.

J'ai fait, d'autre part, remarquer à M. Sisco que la question pouvait être réglée de façon bilatérale, c'est-à-dire d'un commun accord entre Israéliens et Égyptiens qui admettraient l'équivalence des modifications apportées de chaque côté du Canal. Il avait lui-même fait allusion à une solution de ce genre lors d'une émission à la télévision : ou bien l'URSS et l'Égypte acceptaient de retirer les missiles, ou bien le déséquilibre créé par l'installation de ces engins était compensé par des livraisons militaires à Israël. La première voie paraissait peu praticable. Quant à la deuxième, il ne dépendait que d'Israël et des États-Unis de la prendre, mais si tel était le cas, pourquoi ne pas accepter le communiqué, étant bien entendu que s'il n'y avait pas de communiqué, il y aurait débat et, croyions-nous, le vote d'une recommandation par une majorité qualifiée.

M. Sisco a estimé que l'hypothèse était peu vraisemblable. Il y a eu débat et il y a eu vote.

Parler encore du passé n'a plus beaucoup de sens, il vaut mieux constater que pour sortir des embarras présents, une seule issue s'offre à nous. Les élections américaines ont eu lieu, d'une façon ou d'une autre, il faut admettre et faire admettre que l'équilibre des forces qui a pu être modifié à un certain moment le long du canal est maintenant rétabli. Toute recherche bilatérale, c'est-à-dire entre Américains et Russes, d'une solution générale est vouée à l'échec. La preuve vient d'en être suffisamment administrée. Il faut donc revenir délibérément à une solution multilatérale, à la solution à Quatre et obtenir que les quatre puissances mettent tout en œuvre pour la reprise des conversations Jarring, en vue de mettre en application la résolution 242.

M. Watson : Si nous décidions en faveur de la procédure que vous venez de définir, seriez-vous prêts à joindre vos efforts aux nôtres pour que justement M. Jarring reprenne sa tâche ?

Le Ministre : Cela ne fait aucun doute.

M. Watson : (L'ambassadeur des États-Unis, à partir de ce moment là, s'inspire de notes écrites).

Comprenez-nous, nous avons un problème : les Russes ont manqué à leur parole en violant le cessez-le-feu. Comment pouvons-nous obtenir qu'ils ne recommencent pas ?

Le Ministre : Je vous l'ai dit : vous devez abandonner la voie bilatérale qui ne peut conduire qu'à de tels résultats et opter pour la voie quadripartite qui vous assurera au moins deux témoins qui partageront la responsabilité de l'application de l'accord parce qu'ils auront partagé la responsabilité de la conclusion de cet accord.

M. Watson : Je n'ai pas d'instructions, mais je voudrais vous rappeler le problème que nous pose, vis-à-vis de notre propre opinion, l'absence

d'accord concernant le règlement du coût du transfert de l'OTAN par la France. Nous estimons que ce coût s'élève à 378 millions.

Le Ministre : Je connais la question mais, pour ainsi dire, de l'extérieur. Je suis prêt à l'étudier d'ici la prochaine réunion du Conseil des ministres de l'OTAN, en décembre.

M. Watson : J'aimerais vous parler d'un autre problème, du Vietnam. Je risque d'être interrogé notamment par des journalistes qui désireront savoir si j'ai eu des conversations avec vous à ce sujet. Sans entrer dans les détails, je serais obligé de répondre que nous en avons parlé au cours d'une conversation. Quel jugement portez-vous sur la situation actuelle ?

Le Ministre : Je ne peux que vous rappeler les propos de M. Pompidou, notamment ceux qu'il a tenus à Tachkent. Je ne peux que vous renvoyer au discours que j'ai prononcé hier à l'Assemblée nationale. Nous nous sommes réjouis que les deux délégations aient retrouvé des présidents[1]. Des progrès pourraient peut-être être ainsi obtenus malgré l'échange de propos un peu vifs d'hier. Mais nous pensons que maintenant la voie la plus sûre est celle des conversations secrètes. Si un jour, une conférence s'avérait nécessaire, la France, bien entendu, serait la première à la faciliter.

M. Watson : Quelles impressions rapportez-vous de Russie ?

Le Ministre : Le voyage a été fascinant et j'ajoute, encourageant. Le problème essentiel était Berlin et nous avons tenu à ce sujet un langage ferme. Nous devons, en effet, aboutir à un accord clair, précis, entre les Quatre avant que les experts des deux Allemagne ne se rencontrent et n'arrêtent les détails d'un accord qui devra être contrôlé et supervisé par nous[2]. Certaines personnes, aux États-Unis notamment, suggèrent que l'on pourrait s'orienter vers un compromis afin d'éviter d'envenimer les choses. Tel n'est pas notre avis. Le problème est fondamental et la fermeté est là encore plus nécessaire qu'ailleurs.

M. Watson : Je partage entièrement votre opinion qui m'avait été communiquée par M. Alphand et que j'ai transmise aussitôt à Washington. Je n'ai d'ailleurs pas reçu de réponse.

(*Entretiens et Messages, 1970*)

[1] Les pourparlers entre les États-Unis et le Nord-Vietnam n'ont pas encore permis d' aborder les problèmes de fond en raison de désaccords sur le nombre de participants et la procédure et des absences des présidents de délégation.

[2] Se reporter ci-dessus à ce sujet à l'entretien entre le président Pompidou et les dirigeants soviétiques le 12 octobre 1970.

222

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DUFOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH.

D. n° 13. *Paris, 9 novembre 1970.*

Confidentiel, urgent.

Lettre à M. Khalil Abouhamad, ministre libanais des Affaires étrangères.

À la suite de la campagne de dénigrement menée au Liban contre certaines sociétés françaises, j'ai décidé d'adresser au ministre des Affaires étrangères du gouvernement libanais[1], la lettre que vous[2] trouverez ci-jointe[3].

Vous voudrez bien demander à M. Khalil Abouhamad de vous recevoir sans délai et lui remettre vous-même cette lettre.

Dans le cas où M. Abouhamad serait absent du Liban, vous la remettriez au membre du gouvernement libanais chargé par intérim des fonctions de ministre des Affaires étrangères.

Monsieur le Ministre,

Certaines difficultés, vous ne l'ignorez pas, sont venues affecter depuis quelque temps les relations entre la France et le Liban. C'est pourquoi je viens, par cette lettre m'en entretenir avec vous, afin de chercher à arrêter les moyens qui permettront à nos rapports de retrouver rapidement leur caractère traditionnel d'amicale confiance.

La campagne de critiques qui se poursuit depuis deux semaines au Liban, tant dans les milieux politiques que dans la presse, à propos de l'attribution de certains marchés à des entreprises françaises[4], porterait, si elle devait se prolonger, une atteinte regrettable et imméritée à la réputation de nos sociétés. Elle risquerait de ternir l'image de la France, notamment au Liban. Elle risquerait surtout d'éloigner l'un de l'autre nos deux pays que les épreuves récentes ont encore rapprochés.

[1] Khalil Abouhamad, né à Beyrouth en 1936, est grec catholique ; après des études à l'université Saint-Joseph, il exerce la profession d'avocat, spécialisé dans le contentieux d'affaires. Il est nommé ministre des Affaires étrangères dans le premier gouvernement formé par Saëb Salem le 14 octobre 1970, à la suite de l'élection du président Frangié.

[2] Pierre Renard, conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller de l'ambassade de France à Beyrouth, est chargé d'Affaires en l'absence de l'ambassadeur Bernard Dufournier, appelé par ordre à Paris et reçu le 9 novembre 1970 par le président Pompidou.

[3] M. Abouhamad répondra le 16 décembre 1970 à la lettre de M. Schumann.

[4] Michel Murr, grec-orthodoxe, député ex-chéhabiste, fait des déclarations, le 21 octobre 1970, devant la Chambre des députés libanaise mettant en cause les activités au Liban de certaines sociétés françaises, provoquant une campagne dans les milieux politiques et la presse, tendant à compromettre l'action économique de la France au Liban.

Répondant à vos appels et soucieux de consolider nos liens, nous avons, au cours de cette période, contribué aussi largement que possible à l'effort de développement et d'équipement du Liban.

En vertu du protocole signé entre nos deux gouvernements le 14 novembre 1967[1], la France a mis à votre disposition un prêt gouvernemental de 25 millions de francs qui, associé à des crédits privés garantis, devait permettre de financer un certain nombre de projets jusqu'à concurrence de 126 millions de francs. Bien que votre pays n'ait fait qu'un appel limité à cette source de financement, si ce n'est pour la réalisation du câble sous-marin Beyrouth-Marseille[2], le gouvernement français a accepté de proroger à deux reprises la validité de ce protocole pour ne pas priver le Liban du bénéfice des crédits encore disponibles et permettre la réalisation de nouvelles opérations, telles que l'extension de l'aéroport international de Beyrouth[3] et la pose d'un câble sous-marin entre Beyrouth et Alexandrie[4].

Sur le plan plus large des rapports entre le Liban et l'Europe, notre représentant à Bruxelles a soutenu la demande du Liban en vue de la conclusion d'un accord commercial préférentiel. Il n'a pas ménagé jusqu'ici ses efforts pour que les négociations en cours aboutissent au mieux des intérêts libanais.

Par ailleurs, je ne crois pas nécessaire de rappeler la contribution, dont vous connaissez l'importance, de la France à l'équipement social et culturel de votre pays[5].

Sur le plan politique, enfin, nos relations se sont resserrées au cours de ces dernières années. Devant les périls qui menaçaient le Liban, nous avons publiquement fait connaître le prix que nous attachions à son indépendance et à sa sécurité[6]. À la demande de votre gouvernement, nous nous sommes entremis, à plusieurs reprises, par la voie diplomatique, en faveur de ses intérêts. Nous avons également accentué notre action de coopération militaire privilégiée[7].

Vous ne verrez pas, Monsieur le Ministre, derrière mon propos l'intention de porter atteinte au droit de libre critique qui, dans nos deux pays,

[1] Au sujet du protocole franco-libanais de coopération économique et financière voir plus haut la note du 31 juillet 1970 sur les relations franco-libanaises.

[2] Au sujet du câble Marseille-Beyrouth voir la note du 31 juillet 1970 sur les relations franco-libanaises, publiée ci-dessus.

[3] Au sujet de l'aménagement de l'aéroport de Beyrouth, voir ci-dessus la note du 31 juillet 1970.

[4] Un accord est signé, au début de juillet 1970, entre la RAU, la Syrie et le Liban prévoyant l'installation d'un câble sous-marin reliant Beyrouth à Alexandrie et une liaison terrestre entre Beyrouth et Damas.

[5] De nombreux établissements français (institut d'archéologie, université Saint Joseph, Hôtel-Dieu de France, écoles primaires, secondaires, supérieures) sont installés au Liban et subventionnées par le gouvernement français. De nombreux professeurs et coopérants français exercent régulièrement au Liban.

[6] En janvier 1969, à la suite du raid israélien sur Beyrouth, le gouvernement français a fait savoir que la France ne resterait pas indifférente devant une menace contre le Liban. En outre, le 27 octobre 1969, il intervient, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, dans les capitales arabes en faveur du Liban, lors de la crise provoquée par la pénétration au Liban de nouveaux groupes de *Fedayin*.

[7] Voir la note du 31 juillet 1970 sur les relations franco-libanaises, publiée plus haut.

constitue l'expression même de la liberté démocratique à laquelle nos deux peuples sont si profondément attachés. Je ne cherche qu'à dissiper des malentendus et à éviter qu'ils ne compromettent, même pour un court moment, l'excellence de nos rapports. Je suis donc sûr que, grâce à votre intervention, la campagne de dénigrement qui vise notre action économique en faveur du Liban cessera rapidement. Ainsi retrouverons-nous le climat d'amitié auquel vous et nous attribuons un si grand prix et qui nous a permis dans le passé de contribuer en commun au développement de votre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

(*Afrique-Levant, Levant. Liban 1966-1970 relations politiques avec la France, LA-6-4*)

223

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Situation intérieure de la Pologne

N. *Paris, 9 novembre 1970.*

Un parti d'idéologie révolutionnaire[1], installé au pouvoir sans l'avoir conquis par la révolution ni mérité en assumant la direction de la résistance à l'occupant allemand, une classe moyenne à la fois décimée et ruinée par la guerre et pourtant sans cesse renouvelée et accrue par l'embourgeoisement des « nouveaux notables » ; une paysannerie que le régime laisse propriétaire de 85 % de la terre, et libre de pratiquer avec ferveur un catholicisme traditionnel ; un prolétariat qui grandit avec l'industrialisation du pays, sans toujours se reconnaître dans les dirigeants qui ont voulu celle-ci et veillé à un développement non négligeable des équipements sociaux ; telles sont les caractéristiques, complexes, parfois contradictoires, assurément difficiles à cerner d'un trait net, de la situation intérieure de la Pologne.

Le paradoxe fondamental, que les Polonais de 1970 vivent sans le résoudre, est cette présence d'une équipe socialiste orthodoxe, volontairement inféodée

[1] Du 15 au 22 décembre 1948, le parti ouvrier polonais (PPR, communiste) et le parti socialiste polonais (PPS) fusionnèrent, formant le parti ouvrier unifié polonais (POUP), conformément aux instructions de Staline. Le premier secrétaire du parti incarne l'autorité suprême du régime. Le philosophe Adam Schaff est considéré comme son principal idéologue. Le parti démocratique (SD) et le parti paysan (ZSL) sont utilisés comme faire-valoir du POUP en participant au front d'unité nationale (FJN). Un tableau du POUP en 1969, de ses problèmes et de ses objectifs à l'échelon local comme à l'échelon national est présenté dans la dépêche de Varsovie n° 156/EU du 17 février 1970, non publiée. Le parti est considéré comme un parti de bureaucrates, peu désireux de s'ouvrir sur l'extérieur, satisfaits de recruter, sans trop de difficultés, d'autres bureaucrates, peu soucieux de propager la doctrine auprès des foules.

à l'Union soviétique, à la tête d'une population fière, profondément patriote (donc russophobe), d'autant plus attachée à son passé et à ses traditions qu'elle a subi – de la fin du XVIIIe siècle à 1918, puis de 1939 à 1945[1] – l'humiliation des partages et de la domination étrangère. Il n'y a pas lieu de rappeler ici les circonstances dans lesquelles les communistes polonais qui avaient survécu aux fusillades ordonnées par Staline en 1938, puis aux combats de la résistance (menés avec, mais parfois aussi contre, les mouvements beaucoup plus nombreux se réclamant du gouvernement émigré à Londres), se sont vu attribuer le pouvoir par l'Armée Rouge. Mais il est important de noter que les dirigeants polonais actuels, passés sans transition de la clandestinité au pouvoir ont conservé leurs réflexes de militants, méfiants devant « les bourgeois » en général et « les intellectuels » en particulier, entourant de mystère leurs discussions et leurs déplacements, fuyant le contact des foules qui, en définitive les connaissent mal, et partant s'en désintéressent. Quelles que soient, au demeurant, les diverses « tendances » que croient déceler les observateurs au sein du Bureau politique et les divergences occasionnelles qui peuvent opposer un Gomulka[2], vieux militant internationaliste, à un Gierek[3] avant tout soucieux d'efficacité à la tête de la Silésie,

[1] Le premier partage de la Pologne date de 1772 entre la Russie, la Prusse et l'Autriche ; le deuxième partage en 1793 entre la Russie et la Prusse, le troisième en 1795, entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. En 1815, il ne reste plus de la Pologne que la République semi-indépendante de Cracovie sous contrôle de l'Autriche et de la Russie. De 1918 à 1939 la Pologne, indépendante, recouvre par le Traité de Versailles la plupart des territoires des empires allemand et austro-hongrois qui lui ont été enlevés. Le pacte germano-soviétique du 23 août 1939 comportait plusieurs protocoles secrets, délimitant des sphères d'influences de l'Allemagne et de l'URSS. Ce partage eut effectivement lieu après que l'Allemagne nazie eut envahi la Pologne le 1er septembre 1939, suivie par l'URSS le 17 septembre. Le pacte est suivi du traité germano-soviétique de délimitation et d'amitié du 28 septembre 1939. À la fin de janvier 1945, toute la Pologne, dans ses frontières d'avant-guerre, est libérée par les forces soviétiques. L'URSS conserve le territoire polonais qu'elle avait annexé après la partition de la Pologne en 1939 selon les clauses du pacte germano-soviétique. La frontière orientale est déplacée vers l'Ouest. Cette perte est compensée par des territoires allemands (Silésie, Poméranie, partie sud de la Prusse orientale). La frontière occidentale, longeant les rivières Oder/Neisse, est définie en juillet 1945 par la conférence de Potsdam et doit être fixée par un traité de paix.

[2] Wladyslaw Gomulka, né le 6 février 1905 à Krosno en Galicie, ouvrier à 14 ans, adhère au parti socialiste polonais qu'il quitte en 1927 pour le parti communiste polonais clandestin. Suite à ses activités politiques, il est emprisonné de 1932 à 1934, puis de nouveau en 1936 pour atteinte à la sûreté de l'État, il s'évade en septembre 1939, participe à la résistance polonaise, devient en novembre 1943 secrétaire général du parti ouvrier polonais clandestin, fondé en janvier 1942. En 1945, vice-président du Conseil des ministres, il définit une voie polonaise vers le socialisme, rejette la collectivisation des terres. En 1947, il est élu secrétaire général du POUP par le comité central, écarté pour déviationnisme et nationalisme, il est démis de toutes ses fonctions ministérielles en 1948, exclu du POUP en 1949, arrêté en 1951, il reste en prison jusqu'en avril 1955, réhabilité, il redevient, en 1956, premier secrétaire du comité central. Il conduit, par la suite, un putsch avec l'appui de l'armée et de la majorité du parti polonais, c'est l' « octobre polonais ». Il libéralise partiellement son administration et procède à la décollectivisation des terres, il s'entend également avec l'épiscopat pour permettre l'instruction religieuse aux enfants, la liberté du culte et la libération du cardinal-primat. La crise politique de 1968, les purges anti-sémites de 1967-1968 lui sont fatales, il est remplacé par Edward Gierek en décembre 1970, à la suite des émeutes consécutives à l'augmentation des prix. Se reporter à la dépêche de Varsovie n° 694/EU du 27 mai 1968, non publiée, intitulée des « partisans » qui donne un tableau de la résistance polonaise, de ses chefs, du clivage entre « partisans et « moscovites » qui va marquer la vie politique du pays. Une biographie succincte de Wladislaw Gomulka, premier secrétaire du POUP est transmise par la dépêche de Varsovie n° 270/EU du 16 mars 1963, non reproduite.

[3] Edward Gierek est né à Porabka le 6 janvier 1913, orphelin de père à 4 ans, sa famille émigre dans le Nord de la France (dans le Pas-de-Calais) où il est élevé. Il adhère au parti communiste

l'équipe au pouvoir à Varsovie restera vraisemblablement solidaire tant que Gomulka la dirigera.

Un écrivain catholique contestataire a défini le régime, il y a quelques années, d'un mot féroce, immédiatement répété dans tout le pays et même reproduit – avec indignation – dans la presse : la « dictature des abrutis ». L'expression est doublement discutable, car le régime polonais n'est guère dictatorial, et ses principaux dirigeants ont, pour le moins, l'expérience politique que donne la stabilité (M. Cyrankiewicz[1] est président du Conseil depuis vingt-deux ans). Et cependant, par leur refus non seulement de toute critique publique, mais aussi de tout débat public – que ce soit à la Diète, simple chambre d'enregistrement, ou à l'université, comme l'ont constaté durement les étudiants manifestant en mars 1968 – et plus encore par leur incapacité de doter la population, en plus de l'industrie lourde, des biens de consommation qu'elle convoite à l'égal des autres nations de l'Est, ils prêtent incontestablement le flanc aux critiques dont le public polonais n'a jamais été avare à l'égard de ses gouvernants.

Ce public frondeur, parfois encore nostalgique de l'avant-guerre mais surtout fasciné par la « société de consommation » occidentale (et notamment américaine), est lui-même en pleine mutation. De la noblesse polonaise quelque peu féodale de naguère, il ne reste plus que quelques représentants vivant modestement de leur travail au milieu des souvenirs des fastes passés. La bourgeoisie traditionnelle a vu ses meilleurs fils tomber sur le front allemand en septembre 1939, à Katyn en 1943[2], dans la résistance, ou dans les combats de la libération ; elle est désignée officiellement comme un « vestige du capitalisme ». Une nouvelle classe moyenne émerge cependant, faite de fonctionnaires du Parti et de l'État, de commerçants, de représentants des professions libérales, souvent issus de milieux plus

français en 1931 et est déporté en Pologne pour fait de grève. Il se rend en Belgique, en 1937, où il est mineur. Il ne revient en Pologne qu'en 1948 où il s'élève dans les rangs du POUP jusqu'à devenir membre du comité central en 1954 puis membre du bureau politique depuis 1956, secrétaire du comité central de 1956 à 1964, premier secrétaire de la province de Katowice depuis 1957 et constamment réélu à cette fonction depuis lors. Après les émeutes consécutives à l'augmentation des prix en décembre 1970, il remplace Gomulka au poste de premier secrétaire du POUP.

[1] Jozef Cyrankiewicz, né le 23 avril 1911 à Tarnow (alors en Autriche-Hongrie) dans une famille nationaliste, son père était un dirigeant local du parti national démocrate en Galicie. Il étudie le droit à l'université jagellonne de Cracovie, adhère au parti socialiste polonais et en devient le secrétaire local pendant la Seconde Guerre mondiale, en 1939 il rejoint un mouvement de résistance qui deviendra l'*Armia Krajowa* (AK) ou Armée de l'Intérieur clandestine, constituée dès le 27 septembre 1939. Arrêté par la Gestapo, il est déporté en septembre 1942 à Auschwitz, prépare une évasion en juin 1944 qui échoue, est transféré à Mauthausen et est libéré par l'Armée américaine en mai 1945. Il est élu au comité central du parti socialiste polonais et en 1947 devient Premier ministre de la République populaire de Pologne jusqu'en novembre 1952. Vice-Premier ministre, il rejoint le POUP et redevient le chef du gouvernement en 1954. Il fait réprimer avec violence les émeutes de Poznan de juin 1956 et devient, en 1970, président de la République populaire (président du Conseil d'État), titre principalement honorifique.

[2] Le nom de Katyn est associé au massacre de plusieurs milliers de Polonais, essentiellement des personnalités, des officiers mais aussi des étudiants, des membres des élites polonaises, par la police politique de l'URSS (le NKVD) entre le 3 avril et le 13 mai 1940, dans une forêt près de Smolensk. La découverte de ce(s) charnier(s) par les troupes allemandes a été rendue publique le 13 avril 1943 par Radio-Berlin, en accusant les Soviétiques. En 1990, Mikhaïl Gorbatchev reconnut que le NKVD était responsable de ce(s) massacre(s) et présenta des excuses officielles au peuple polonais.

modestes, qui – sans lui en savoir gré – doivent au socialisme leur élévation sociale et un niveau de vie décent : appartement de très petites dimensions mais au loyer modéré, école pour les enfants, voiture, vacances en Bulgarie, équipements sociaux beaucoup plus nombreux qu'avant-guerre.

Les paysans, eux aussi, peuvent être considérés comme les bénéficiaires du régime, à la fois par ce qu'il leur a donné de possibilités de promotion sociale et par ce qu'il leur a laissé : leur ferme, leur propriété trop exiguë pour qu'un tracteur y soit rentable, alors qu'un cheval y représente une force bien suffisante, et possède sur le tracteur l'avantage inestimable de transporter toute la famille, dans la longue charrette à quatre roues, à l'église le dimanche. Environ un million et demi de ces paysans, tout en vivant à la campagne, travaillent à l'usine – sauf à l'époque des gros travaux agricoles – et ce simple phénomène illustre bien le caractère de société en formation de la Pologne d'aujourd'hui. Les ouvriers eux-mêmes – environ 5 millions et demi, non compris ces « paysans-ouvriers » – sont souvent (en dehors du cas particulier de la Silésie, région depuis longtemps industrialisée) des ouvriers « de la première génération », à ce titre peu sensibles encore à la « solidarité de classe » que leur prêche, sans conviction, la lourde bureaucratie du Parti ; mais très conscients en revanche des insuffisances de la planification, lorsque celles-ci se traduisent concrètement par le manque de viande et de pommes de terre sur le marché ou le relèvement subit du prix de la vodka.

À cette description sommaire des couches sociales qui composent la population polonaise, faudrait-il ajouter des nuances en fonction de la géographie ou des origines ethniques ? Il y a, assurément, des divergences entre la mentalité des Cracoviens et des Varsoviens, entre celle des rudes montagnards des Carpates et celle de habitants, encore quelque peu germanisés, de l'ancienne Prusse orientale. Toutefois, l'élimination des principales minorités (du fait de l'annexion en 1939 des territoires de l'Est par l'Union soviétique, puis du massacre des Juifs par les Allemands dans les nombreux camps qu'a connus la Pologne) fait de la Pologne moderne un pays homogène, où le socialisme a nivelé des genres de vie naguère fort variés. Cela, aussi, concourt à faire admettre aux Polonais qui se souviennent des luttes sociales de l'avant-guerre les bouleversements de 1945, et l'insertion dans le « camp socialiste » de l'un des peuples les plus individualistes d'Europe.

Les Polonais, en définitive, ont des raisons de s'accommoder de leur système politique – surtout depuis qu'en 1956 M. Gomulka a mis fin aux erreurs les plus flagrantes du stalinisme, parmi lesquelles la collectivisation forcée des terres, et la lutte antireligieuse. Ils s'y rallieront ouvertement – comme aux grandes heures de « l'Octobre polonais »[1] – le jour où ils auront le sentiment que leur soif de liberté dans de nombreux domaines, tels que l'expression publique de divergences d'opinion, une faculté plus grande de voyager et de travailler en Occident, est comprise et commence

[1] L'« Octobre polonais » est le nom donné à la courte période de dégel qui suivit la nomination de Gomulka au poste de premier secrétaire du parti, le 21 octobre 1956.

à être satisfaite. C'est malheureusement, depuis quatorze ans, l'évolution inverse qui s'est produite ; dès 1957, la presse varsovienne fut de nouveau rappelée au respect de l'orthodoxie socialiste ; une lettre adressée en 1964 par trente-quatre intellectuels[1] à M. Cyrankiewicz pour protester contre la censure provoqua un nouveau raidissement du régime. Les purges antisémites de 1967-1968[2], dirigées d'abord contre les Israélites polonais suspects de sympathie pour l'État d'Israël, dégénérèrent en une répression policière de tous les intellectuels juifs ou non, d'esprit libéral ; enfin la participation de l'armée polonaise à l'invasion de la Tchécoslovaquie[3] a fait apparaître, mieux que bien des « mises en garde » des responsables de l'idéologie, l'hostilité catégorique des chefs de la Pologne envers l'expérience tentée à Prague.

Seul un renouvellement de l'équipe au pouvoir à Varsovie (et plus encore sans doute de celle qui gouverne à Moscou) pourra apporter aux Polonais le régime socialiste libéral, dynamique et efficace dans lequel ils reconnaîtront enfin le gouvernement de leur pays.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, voyage du Premier ministre, 1970, nº 388*)

224

COMPTE RENDU
AUDIENCE DU SÉNATEUR CHARLES PERCY, RÉPUBLICAIN
le 9 novembre 1970, 17 h. 30 à 18h.

C.R.

M. Percy[4]. Au Kremlin, vous avez défini la France comme un pays de l'Ouest, à Tachkent, vous avez affirmé que le président des États-Unis désirait sincèrement retirer les forces américaines du Vietnam et mettre fin à la guerre. Ces deux déclarations ont été hautement appréciées par les États-Unis qui se félicitent de ce que votre présidence soit aussi fortement marquée. Votre visite aux États-Unis a été très utile. Nous désirons sincèrement, en effet, mettre fin à la guerre au Vietnam, d'abord pour des

[1] En 1964, une lettre ouverte de 34 intellectuels, revendiquant le « droit à la critique » et protestant contre la limitation des tirages, marque le divorce entre l'*intelligentsia* et la direction du parti.

[2] Suite à la guerre des Six jours (10 juin 1967), la Pologne rompt ses relations diplomatiques avec Israël, alors que les juifs polonais soutiennent les Israéliens. Il s'ensuit en mars 1968 des manifestations d'étudiants à Varsovie qui fournissent un prétexte au gouvernement Gomulka pour canaliser les sentiments anti-gouvernementaux de la population et pour lancer une campagne de presse anti-sémite. Le gouvernement décrète l'éviction des juifs du POUP et des postes d'enseignants dans les écoles et les universités. Quelque 25 000 juifs émigrent entre 1968 et 1970.

[3] Le 21 août 1968.

[4] Charles Harting Percy, dirigeant d'entreprise et homme politique américain, sénateur républicain de l'Illinois depuis 1967.

raisons humanitaires, ensuite parce qu'elle représente un lourd fardeau pour nos ressources financières et porte préjudice à l'économie mondiale. J'exprime ici l'opinion de tout le Sénat américain puisque celui-ci a adopté à l'unanimité (pour la première fois dans son histoire) la résolution qui se trouve dans la lettre que je vous remets. Celle-ci fait ressortir le rôle unique à cet égard du président de la République française qui pourrait obtenir certaines choses auxquelles nous ne pourrions pas nous-mêmes aboutir. Le président Nixon connaît ma démarche, il m'a téléphoné la veille de son discours pour me dire que le gouvernement des États-Unis disposait maintenant de toute la souplesse nécessaire au sujet de ses cinq points[1] et que toutes les forces des États-Unis devaient agir de concert. Certes nous préférons mettre fin à la guerre par la négociation. Nous pourrions le faire par la vietnamisation, mais cela prendrait beaucoup de temps. Nous sommes très intéressés par la proposition française d'une conférence élargie (y compris la Chine communiste) sur l'Indochine. Quelles sont vos idées là-dessus en ce moment ?

M. Pompidou. Nous avons parlé d'une telle conférence au moment de l'affaire du Cambodge. Nous n'en disons rien pour l'instant car la première chose à faire dans ce genre d'affaire c'est de ne pas compromettre les chances de la paix et nous pensons que la situation aujourd'hui n'est pas mûre pour une conférence. L'affaire du Cambodge a compliqué le problème car, entre autres facteurs, l'influence de l'Union soviétique a diminué au profit de la Chine. Le Nord-Vietnam dépend maintenant beaucoup plus de l'aide chinoise. L'Union soviétique n'a pas intérêt à ce que la guerre continue. Elle aimerait peut-être participer à une conférence pour jouer un rôle dans l'établissement de la paix. En revanche, il est indifférent à la Chine que le conflit dure. La politique de la Chine a néanmoins évolué, elle aussi, et il n'est pas impossible qu'elle se prête à un règlement à condition que celui-ci lui permette d'être acceptée par tout le monde, y compris par les États-Unis, comme une puissance égale aux autres et jouissant des mêmes droits.

M. Percy. Vous voulez dire sa reconnaissance diplomatique et son entrée à l'ONU ?

M. Pompidou. Je ne veux pas dire cela, mais ce serait un pas vers cela. Il y a certes d'autres choses à considérer et en particulier ce que veulent le Nord-Vietnam, le Sud-Vietnam, le Cambodge et le Laos. Tous en ont assez de la guerre. Or, le problème n'est presque plus militaire, il est politique : c'est celui du pouvoir au Sud-Vietnam. Je crois qu'il y a trois différences essentielles dans les positions déclarées des États-Unis et du Nord-Vietnam. Ceux-là disent : nous sommes prêts à retirer nos troupes ; et ceux-ci : tant que vous n'aurez pas fixé une date, cela ne nous intéresse pas. En second lieu, le gouvernement des États-Unis se déclare prêt à retirer ses troupes à condition que le Vietnam en fasse autant. Celui-ci réplique : c'est autre

[1] Le 7 octobre, dans une déclaration radiotélévisée, le président Nixon énonçait une proposition en cinq points, répondant aux huit points présentés le 17 septembre à la conférence de Paris par le gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam Sud. Voir le télégramme de Washington nº 6001 du 7 octobre, non publié et *L'Année politique* 1970, p. 320.

chose. Ils ne veulent pas faire figure d'étrangers au Sud et refusent d'établir quelque rapport entre l'évacuation américaine et le retrait de leurs troupes. Sur les deux premières différences, un accord n'est pas impossible, et cela d'autant moins que le président Nixon a déclaré que le calendrier du retrait était négociable. Je suis à peu près sûr que le Nord-Vietnam accepterait de se replier sans le dire, peut-être même en le disant. La seule différence importante, est la troisième, car elle est politique. Il s'agit de la forme du gouvernement de Saigon. Les États-Unis disent qu'ils ne veulent pas abandonner les hommes qui ont collaboré avec eux et qui ont défendu le Sud ; tandis que le Nord-Vietnam et le Front de Libération ne veulent avoir aucune relation avec Thieu, Ky et les autres. C'est là qu'est la pierre d'achoppement. Les États-Unis ne veulent pas se déjuger vis-à-vis de ces hommes alors que l'autre côté n'a pas confiance en eux et pense que tant qu'ils resteront au pouvoir, les élections seront faussées et ne pourront pas amener un régime qui correspondrait aux aspirations populaires comme ils disent. La situation est aujourd'hui plus compliquée que jamais car personne n'est du même avis. Ce qui intéresse avant tout la Chine, c'est un échec des États-Unis beaucoup plus que l'indépendance du Sud-Vietnam. Le Nord-Vietnam voudrait certes acquérir du prestige et de l'autorité sur l'ensemble de l'Indochine. La Chine, elle, ne le veut pas et préfère un découpage de la région. L'Union soviétique aimerait mieux aussi voir la péninsule divisée. Cela correspond d'ailleurs au vœu des populations locales. Les Khmers n'aiment pas les Vietnamiens, ceux du Nord comme ceux du Sud. Les Laotiens ont peur de tout le monde. Le Sud-Vietnam, de même que le Front, ne veut pas être soumis au Nord. Nous en arrivons donc à la conclusion que le seul moyen de s'en sortir serait de convoquer une conférence globale qui réglerait tous les problèmes à la fois. Les contradictions sont actuellement telles que l'on ne peut pas progresser dans cette voie.

M. Percy. Avez-vous abandonné l'idée d'une telle conférence ou pensez-vous seulement que le moment n'est pas opportun ?

M. Pompidou. Je crois que le premier progrès à faire serait aux négociations de Paris entre les États-Unis et le Nord-Vietnam.

M. Percy. En privé ?

M. Pompidou. Probablement.

M. Percy. Si de véritables pourparlers commençaient, à quelle échéance croyez-vous qu'une conférence serait possible et la France pourrait-elle y aider ?

M. Pompidou. Vous me demandez de jouer au prophète. Il y a en tout cas une date importante : celle des élections présidentielles au Sud-Vietnam. Je tiens à vous assurer que nous suivons l'affaire de très près. Nous savons ce qui se passe car nous avons des contacts multiples. J'estime que la véritable question est politique, l'aspect militaire est devenu secondaire. Si l'évolution politique au Sud-Vietnam est telle qu'un gouvernement neutraliste (je ne dis pas favorable au Nord-Vietnam) pouvait s'instaurer, tout irait assez vite. Il faut néanmoins que la décision soit celle du peuple vietnamien

et non pas imposée par les États-Unis qui, je le comprends bien, ne veulent pas abandonner le gouvernement présent.

Je regrette de ne pas avoir plus de temps à ma disposition. J'aurais beaucoup aimé prolonger cet entretien avec vous.

M. Percy. Je vous remercie de me l'avoir accordé. J'aurais eu encore des choses importantes à vous dire. Si vous le permettez, je les communiquerai à votre interprète.

Déclaration recueillie par M. Andronikof :

Les récentes élections américaines ont renforcé la main du président Nixon, qui a maintenant toutes les possibilités de manœuvre nécessaires pour mettre fin à la guerre. Nous voudrions que le Nord-Vietnam le comprenne bien. La France aurait un très grand rôle à jouer à cet égard. D'autre part, il ne serait absolument pas réaliste pour le Nord-Vietnam de penser que nous voudrions établir un nouveau gouvernement au Sud et renverser celui de Thieu et de Ky. Si nous le faisions, nous aurions accompli ce que jusqu'ici le Nord-Vietnam n'a pas pu réussir et, en outre, nous aurions dû rester sur place pour appuyer un tel nouveau gouvernement. Une telle condition préalable à la négociation est inacceptable. Le gouvernement des États-Unis ne cherchera jamais à imposer des dirigeants de son choix à un peuple qui a élu ses propres chefs. Il faudrait convaincre le Nord-Vietnam de retirer un tel préalable. D'ailleurs, le Front de Libération avait semblé accepter l'idée d'une négociation directe avec le Sud-Vietnam après l'arrêt des bombardements. Quelle est sa position actuellement ? Pourquoi ne l'accepterait-il plus aujourd'hui ? Enfin, le programme en cinq points du président Nixon est très souple et il présente certaines similitudes avec les huit points du Nord-Vietnam. Il y aurait donc là une base de discussion raisonnable. La France pourrait beaucoup faire pour persuader le Nord-Vietnam de nos dispositions et de l'absurdité qu'il y aurait à penser que le Sénat et le Congrès pourraient forcer la main du Président.

(*Entretiens et Messages, 1970*)

225

COMPTE RENDU

Entretien entre Monsieur Chaban-Delmas et Monsieur Fawzi, Premier ministre égyptien le 12 novembre 1970 à 16 heures.

C.R. *Paris, 12 novembre 1970*

Après que le Premier ministre[1] et son interlocuteur[2] ont constaté que les rapports franco-égyptiens étaient bons et qu'il n'existait aucune contradiction entre les politiques des deux pays, M. Fawzi a abordé les problèmes du Proche-Orient. Il a marqué qu'à son avis ce n'était pas les Soviétiques qui avaient intérêt à ce que la paix s'instaure dans cette région. Pour eux, la situation actuelle présente des avantages et ils ne verraient sans doute pas d'inconvénient majeur à ce qu'elle s'éternise.

Le Premier ministre égyptien a tenu à expliciter la position de son pays à l'égard de l'Union soviétique : l'Égypte, parce qu'elle est musulmane et parce qu'elle désire rester indépendante, n'a aucun intérêt à tomber sous la coupe des communistes. En revanche, tant qu'il lui faudra se défendre contre les entreprises d'Israël, il lui sera nécessaire d'obtenir des armes et ces armes, c'est la Russie qui les lui donne. Aussi est-elle reconnaissante à ce pays de l'effort qu'il poursuit en sa faveur, tout en prenant ses précautions contre une influence envahissante. Le gouvernement soviétique est d'ailleurs parfaitement au courant de cette attitude.

Les Soviétiques n'ayant aucune raison de travailler à la pacification du Proche-Orient, c'est aux Américains qu'il appartient d'agir. « Nous demandons continuellement à M. Nixon[3] ce qu'il faut faire pour rendre la paix réalisable. Nous attendons toujours une vraie réponse ». Washington doit persuader Israël qu'une solution pacifique existe et qu'il faut se résigner à l'accepter. L'Égypte, pour sa part, « est très ouverte ».

À propos des rapports de son pays avec les autres nations, le Premier ministre égyptien aborde les problèmes que pose le projet de construction de l'oléoduc Suez-Alexandrie[4]. Il précise que les Allemands n'ont pas

[1] M. Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[2] Le Dr Mahmoud Fawzi, entré en 1926 au ministère égyptien des Affaires étrangères, est un diplomate de carrière. Son gouvernement lui confère le titre d'ambassadeur en 1950 et l'envoie à Londres. Il est rappelé du Caire en décembre de la même année pour se voir confier le portefeuille des Affaires étrangères. Nommé vice-Premier ministre en 1964, il est désigné le 19 juin 1967 par le président Nasser pour être son conseiller pour les Affaires étrangères. Il est nommé Premier ministre le 20 octobre 1970 : il est aussi membre du comité exécutif de l'union socialiste arabe.

[3] Richard Milhous Nixon est élu président des États-Unis le 5 novembre 1968, il devient le 37e président des États-Unis le 20 juin 1969.

[4] Le projet d'oléoduc Suez-Alexandrie remonte au début de l'année 1967, les super-pétroliers ayant un tirant d'eau trop important pour emprunter le canal de Suez. La fermeture du Canal depuis le 7 juin 1967 amène les autorités égyptiennes à reprendre l'étude du projet d'oléoduc mer

encore fait connaître leur position, mais que le gouvernement égyptien pense qu'elle sera favorable et que, même les Italiens, qui ont actuellement une attitude négative, finiront par s'accorder à cette œuvre.

M. Fawzi a vu, récemment, M. Yasser Arafat[1], avec lequel il a de nombreux contacts. Bien qu'il l'ait trouvé calme, il a ressenti à travers lui la grave tension qui subsiste en Palestine. Il l'a conseillé dans le sens de la prudence.

La nature de la Fédération[2] qui a été décidée entre la Libye, le Soudan et l'Égypte ne doit pas être mal interprétée. Il s'agit en fait d'une union qui ne vise en aucune manière, même dans un avenir prévisible, à instaurer une confédération ou une fédération. Le lien qui existe entre les trois pays reste léger et, finalement, « ce que l'on aperçoit à la surface correspond très exactement à ce qui existe en profondeur… Ce rapprochement vise à préparer et à favoriser entre des pays voisins la possibilité de mener harmonieusement des existences complémentaires ». L'Égypte et ses deux partenaires l'ont expliqué d'ailleurs aux autres États arabes et leur ont précisé qu'il y avait des avantages à rapprocher des pays unis par la culture et par l'économie, sans rechercher nécessairement une « union politique ». De toute façon, cet accord tripartite ne portera pas atteinte, M. Fawzi s'en porte garant, « officiellement et formellement », aux accords que la France a avec la Libye dans le domaine de l'armement. « Ces accords seront respectés… ».

Dans le domaine des relations bilatérales, les deux Premiers ministres sont tombés d'accord pour estimer que la bonne entente sur le plan poli-

Rouge-Suez-Méditerranée (Alexandrie) Il s'agirait de porter un coup au projet israélien d'oléoduc à travers le Neguev (Eilat-Ashdot). En juillet 1969, les autorités du Caire confient l'exécution du projet d'oléoduc Suez-Alexandrie pour 175 millions de dollars à un consortium européen dont le chef de file est la société française Eau et Assainissement (SOCEA), filiale de Pont-à-Mousson. La SOCEA trouve des partenaires en Espagne, Italie, Allemagne et Japon. Le gouvernement français accepte le principe d'un financement spécial assorti de certaines conditions : limitation de la part de la France à 25 % de la part rapatriable du projet, financement direct par la RAU des dépenses locales, participation substantielle des utilisateurs de l'oléoduc (États producteurs et compagnies pétrolières). Certaines conditions sont acceptées ; toutefois les gouvernements de l'Italie et de la République fédérale allemande se montrent peu favorables à garantir les crédits qui seraient consentis par leurs entreprises pour la fourniture de biens et services dont elles auraient reçu commande. Voir *D.D.F.* 1969-II le télégramme de Paris au Caire n° 1074 du 4 novembre 1969.

[1] Yasser Arafat, président du Comité directeur de l'OLP depuis le 4 février 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I n° 185 ; 1969-II la note du 26 novembre 1969.

[2] Une conférence tripartite réunit à Tripoli, le président Nasser, le général Nimeiry, président du Conseil de la révolution du Soudan et le colonel Ghadafi, les 25, 26 et 27 décembre 1969. Cette conférence est la première étape du rapprochement entre les trois pays destinés à former le noyau dur de l'unité arabe par la mise en commun des forces et des ressources pour lutter contre l'impérialisme et le sionisme. Cette première réunion est suivie d'autres rencontres ; un premier sommet a lieu du Caire le 11 janvier 1970 ; il y est décidé de coordonner les politiques en matière d'affaires étrangères, d'économie et de transport. Lors du deuxième sommet en février, toujours au Caire, il est question d'aéronautique, d'économie, d'agriculture, d'éducation et d'information. En avril 1970 deux accords sont signés au Caire, ils sont relatifs à la coopération technique et à la coordination en vue de l'intégration économique. Le troisième sommet à Khartoum le 27 mai 1970 est un sommet de pure forme. Au quatrième sommet, le 4 novembre 1970, l'accent est mis sur la nécessité de l'unité arabe, mais l'objectif reste lointain.

tique devrait avoir des conséquences dans d'autres domaines et en particulier dans le domaine culturel.

M. Chaban-Delmas a souligné toute l'importance qu'il attachait au prochain voyage en Égypte de M. Guichard[1].

M. Fawzi qui a beaucoup de respect pour la culture française, considère que dans l'intérêt de son pays il y a lieu de réserver la plus grande place à la France, non seulement sur le plan culturel, mais aussi sur le plan économique, « car l'Égypte apprécie énormément l'esprit méthodique » de nos compatriotes.

En revanche, comme M. Chaban-Delmas abordait la question du SECAM[2], en soulignant que les propositions que nous avions faites au gouvernement égyptien étaient intéressantes, M. Fawzi a glissé, enchaînant sur l'intérêt de principe que le gouvernement égyptien porte à tout ce qui touche à la télévision, moyen de contact, trop négligé jusque là, entre le gouvernement et le peuple.

M. Chaban-Delmas a alors rappelé les raisons spécifiquement politiques et les raisons économiques (projet d'intéresser l'industrie égyptienne à la production des appareils récepteurs) qui devraient, à notre sens, conduire Le Caire à choisir le procédé français. Il a précisé que Paris accueillera à bras ouverts en France les spécialistes égyptiens de télévision désireux de mieux connaître le SECAM. La visite de la mission française qui devait présenter le *SECAM* en Égypte, a été interrompue à la suite des récents événements, mais le gouvernement français est prêt à envoyer d'autres missions. Un des collaborateurs du Premier ministre, M. Nora[3], est à la disposition des personnalités égyptiennes qui s'intéressent au SECAM.

(*Afrique-Levant, Levant, RAU, 1966-1970, relations politiques avec la France RAU-6-3*)

[1] M. Olivier Guichard, ministre de l'Éducation nationale effectue un voyage en RAU du 2 au 8 décembre 1970.

[2] SECAM est le procédé français de télévision en couleurs.

[3] M. Simon Nora, inspecteur des Finances, est chargé de mission auprès du Premier ministre.

226

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6961 à 6973. *Washington, 13 novembre 1970.*

(*Reçu* : le 14, 19 h. 04).

Après les élections

Je me réfère à mon télégramme nos 6696-6711[1].

Le bruit et les excès des derniers jours de la campagne électorale ont cédé la place à la réflexion dans les États-majors des partis comme à la Maison Blanche.

C'est sans doute parce que l'analyse des résultats du scrutin, encore qu'incomplète, révèle une image du pays plus complexe que prévue. C'est aussi parce qu'elle ne permet pas de préjuger les chances des uns et des autres, partis ou personnalités, aux élections de 1972. Aussi conduit-elle normalement à un effort de renouvellement de la stratégie et de la tactique électorale chez les républicains comme chez les démocrates.

1) L'opinion publique n'a pas réagi tout à fait comme le Président l'avait espéré.

En premier lieu, il n'y a pas eu de marée conservatrice amorçant une transformation du parti républicain en un parti majoritaire. Ce dernier reste sur ses positions minoritaires sans les améliorer.

En second lieu, lorsqu'une tendance conservatrice l'a emporté, elle ne s'est pas toujours exprimée sous l'étiquette républicaine. C'est le cas, globalement, du Sud, qui ne modifie pas son idéologie conservatrice, mais pas davantage son affiliation partisane puisqu'il a voté massivement conservateur.

Enfin, là où s'est exprimé un fort courant conservateur, on ne l'attendait pas aussi puissant, ainsi à New York, dans le Connecticut, dans le Maryland ou en Virginie. Par contre, dans les États où les républicains sont fortement installés – le Centre-Ouest – ou espéraient consolider leurs positions – l'Ouest et notamment la Californie, les démocrates les plus libéraux ont soutenu victorieusement l'assaut. Dans 23 États (contre 17 aux républicains et 10 divisés), les démocrates dominent les législatures locales et s'apprêtent à redécouper les circonscriptions électorales au mieux de leurs intérêts.

2) Les résultats ne préjugent pas de l'avenir immédiat des principales personnalités ni des partis.

[1] Dans ce télégramme du 4 novembre 1970, non repris, l'ambassadeur de France analyse les résultats des élections intervenues la veille au Congrès des États-Unis ; il relève qu'elles constituent un succès pour les démocrates qui conservent la majorité au Sénat mais perdent certains de leurs représentants les plus libéraux au profit d'autres plus proches des conservateurs.

M. Nixon peut continuer à gouverner avec un Congrès dominé par l'opposition. La Chambre ne lui a jamais encore cherché querelle et, au Sénat, Mike Mansfield[1] s'est porté garant qu'il n'y aurait pas de représailles démocrates après la campagne électorale menée par le Président. Ce dernier disposera-t-il au Sénat, comme il le proclame, d'une majorité idéologique ? Ce n'est pas exclu, mais c'est loin d'être sûr. Il est assez vain de spéculer à l'avance sur le vote des sénateurs, lesquels, pour la plupart, professent une fidélité partisane de principe, qui s'accommode fort bien d'une très large indépendance de vote.

La stature présidentielle est-elle diminuée par la modestie des résultats que son activisme partisan vient d'arracher au pays ? Personne ne le peut démontrer d'une manière convaincante. Encore moins peut-on faire dire à ces résultats qu'ils affectent les chances du Président de se faire réélire en 1972. À cet égard, si sa stratégie sudiste n'a pas eu pour effet de faire basculer le Sud dans les rangs républicains, en l'absence d'un candidat présidentiel démocrate plus acceptable pour cette région du pays, M. Nixon demeure pour le moment le candidat le mieux placé face à George Wallace[2].

Cette campagne a-t-elle révélé, chez les démocrates, la personnalité susceptible désormais d'unir et de représenter le parti jusqu'en 1972 ? On ne peut non plus l'affirmer. Le sénateur Muskie[3] a fait un remarquable discours le 2 novembre et sans doute créé une forte impression sur le pays, ranimant les meilleurs souvenirs de sa campagne vice-présidentielle de 1968. Il est, pour l'heure, le candidat le mieux placé, mais il n'est pas le seul en lice et, dans son parti, au Congrès ou dans les syndicats, voire à la Maison Blanche, l'on ne considère pas que le sénateur Kennedy, malgré ses dénégations, soit définitivement écarté du nombre des possibles en 1972. Il y a encore d'autres ambitions qui pourraient se révéler dans les mois à venir.

Le parti démocrate a repris confiance en lui-même. Il ne s'attendait pas, sans doute, à faire si bonne figure, mais il lui reste à décider de sa tactique, à se tracer un programme, à se choisir un *leader*, ensuite seulement l'argent reprendra-t-il naturellement le chemin de ses caisses.

3) Les élections devraient conduire les deux partis à la Maison Blanche à un effort de réflexion et de renouvellement.

La campagne s'est faite sur des thèmes purement négatifs. Pour les républicains, l'assimilation recherchée entre les démocrates et les fauteurs de troubles n'a pas produit les résultats escomptés. L'électorat a fait de lui-même la part des choses. Pour les démocrates, l'association recherchée entre les républicains et les difficultés économiques présentes a eu plus de

[1] Michael Joseph Mansfield, professeur et homme politique américain, sénateur démocrate du Montana depuis 1952, chef de la majorité depuis 1961.

[2] George Wallace, avocat et homme politique américain, gouverneur de l'Alabama de 1963 à 1967.

[3] Edmund Sixtus Muskie, avocat et homme politique américain gouverneur du Maine (1955-1959), depuis lors sénateur de cet État et vice-président du groupe démocrate, candidat à la vice-présidence des États-Unis en 1968.

succès, mais ne saurait tenir lieu de programme, à moins de supposer et de souhaiter que ces difficultés se perpétuent ou s'aggravent jusqu'en 1972.

Un mythe est sorti un peu secoué de la campagne, celui de la toute puissance de la télévision. Les républicains ont dépensé près de 20 millions de dollars sans autres résultats évidents que de limiter leurs pertes. Le médium n'a pas été le message. Pour les campagnes de l'avenir, personne n'en tire la conclusion que la télévision jouera un moindre rôle. L'on pense seulement qu'il faudra étoffer le message.

Le sénateur Muskie a évoqué, dans son discours du 2 novembre, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des troubles actuels de la société américaine, citant au passage l'injustice raciale, les conditions de vie en milieu urbain. Pour être traditionnels, il y a là des éléments du programme démocrate qu'on avait un peu oubliés ces deux dernières années et auxquels une nouvelle jeunesse pourrait être insufflée.

À la Maison Blanche, l'on réalise qu'en 1972, les temps seront passés où l'on pouvait tenter de chercher dans l'héritage démocrate les causes des difficultés économiques et sociales du pays. Il faudra faire campagne sur un bilan et l'on examine en priorité de quelle manière donner à l'économie un nouveau souffle, proposer des programmes sociaux ambitieux (éducation, assistance, voire assurance maladie), sans trop entretenir sinon relancer l'inflation qui continue à un rythme soutenu. Le Président devra trancher entre des considérations contradictoires et, dans la lutte entre la rigueur et la facilité, cette dernière paraît avoir quelques chances de l'emporter.

Les élections auront donné une leçon de modestie à ceux qui font profession de science politique. Aux démocrates, elles auront redonné l'espoir de revenir au pouvoir dans un avenir pas trop éloigné, si le parti se refait une unité, se donne un programme et un chef. Pour les républicains, elles indiquent que la tactique suivie, la concentration sur le thème très négatif de la loi et de l'ordre, ne mène qu'à une impasse et ne saurait constituer un programme suffisamment attirant pour détacher du parti majoritaire ses électeurs traditionnels et notamment les minorités et les syndicats qui lui sont restés fidèles.

Pour le Président, elles ont une valeur d'avertissement d'avoir à se préoccuper d'une manière plus positive de la situation économique et sociale intérieure, tout en continuant, bien entendu, à se dégager du Vietnam. Bref, pour tout le monde, l'heure est à la réforme intellectuelle post-électorale. À la Maison Blanche l'on aurait maintenant tendance à penser que les élections se gagnent autant sinon plus entre deux campagnes que dans les dernières semaines qui précèdent un scrutin. Aussi, la réflexion est-elle ordonnée à la préparation de l'action.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

227

M. DE SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SANTIAGO,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1400/AM[1]. *Santiago, 13 novembre 1970.*

Décès du général de Gaulle.

La mort du général de Gaulle[2] a été ressentie au Chili avec étonnement et chagrin. La nouvelle, diffusée par les premières émissions d'information du 10 novembre, était si incroyable que beaucoup, refusant d'y croire, demandaient encore en fin de matinée un démenti à cette ambassade. Mais, lorsque, devant l'afflux des nouvelles de France et après la déclaration de Monsieur le Président de la République[3], il fallut bien se rendre à l'évidence, des témoignages spontanés et, à proprement parler, extraordinaires de chagrin et de sympathie vinrent démontrer à la fois l'attachement des Chiliens de toutes conditions et de toutes opinions pour la France et leur respectueuse affection pour celui qu'ils considèrent comme l'un des très grands hommes de ce temps.

Les autorités chiliennes ne se sont pas contentées des condoléance qu'imposé l'usage. Un deuil national de trois jours a été décrété, ce qui est tout à fait exceptionnel et réservé en principe aux hauts personnages chiliens (une mesure identique avait été adoptée après la mort du Commandant en Chef de l'Armée, le 25 octobre). Le président Allende[4], qui a adressé des messages au Président de la République et à Madame de Gaulle, a, d'autre part, publié une déclaration dans laquelle, après avoir rappelé les principaux mérites du général de Gaulle, il souligne que celui-ci s'était senti au Chili comme chez lui et que le peuple chilien partage la douleur de la France. En outre, Madame Allende a tenu à rendre visite à mon épouse pour bien marquer la part personnelle que le Président et elle-même prenaient à notre chagrin.

Nous reçûmes de nombreuses autres visites de Chiliens illustres ou modestes, parmi lesquelles je relève celles de M. Tomas Pablo[5], président du Sénat, de M. Gabriel Valdes[6], ancien ministre des Relations extérieures,

[1] Cette note est signée par M. René de Saint-Légier de la Sausaye, ambassadeur de France au Chili depuis avril 1969.

[2] Le général Charles de Gaulle (22 novembre 1890-9 novembre 1970), fut président du comité français de la Libération nationale, président du gouvernement provisoire de la République française du 3 juin 1944 au 20 janvier 1946, puis président de la République française du 8 janvier 1959 au 28 avril 1969.

[3] M. Georges Pompidou, président de la République française depuis le 20 juin 1969.

[4] Salvador Allende Gossens, président de la République chilienne depuis le 4 novembre 1970.

[5] M. Tomas Pablo, président du Sénat chilien depuis le 4 juin 1969.

[6] M. Gabriel Valdes Subercaseaux, ministre des Relations extérieures du Chili du 3 novembre 1964 au 3 novembre 1970.

de M. Clodomiro Almeyda[1], ministre des Relations extérieures, et de la quasi totalité des ambassadeurs accrédités à Santiago.

Le président Frei[2], qui, j'en ai eu souvent le témoignage, éprouvait pour le général de Gaulle, une haute estime et une respectueuse amitié, a publié dans *La Prensa*[3] un très bel article dont rend compte la revue de presse de ce poste. Il m'a, d'autre part, appelé au téléphone pour me dire que, si, actuellement, il devait s'interdire de porter ombrage au président Allende en envoyant des messages, son affliction n'en était pas moins grande. Il considérait la mort du Général comme un deuil personnel et il souffrait de voir disparaître un homme qui lui avait souvent montré l'exemple.

Sur la proposition du Parti national, une séance d'hommage au général de Gaulle a eu lieu le 11 novembre à la Chambre des députés. Chaque parti avait désigné un orateur. Tous se sont exprimés en termes émouvants. Une séance analogue aura lieu au Sénat la semaine prochaine.

Le 12 novembre, à 11 heures, c'est-à-dire au moment où le Général était conduit à sa dernière demeure, j'ai fait célébrer un service à la cathédrale de Santiago. Je pensais que ce service, que j'avais voulu très simple et qui n'avait été précédé que d'une publicité fort discrète, n'attirerait que des Français et quelques amis de la France. En fait, le cardinal Silva[4] lui-même avait tenu à officier. Le président de la Chambre des députés[5], le vice-président du Sénat, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, l'aide de camp du Président, le corps diplomatique, une large part de la colonie française et de nombreux Chiliens étaient présents et la cathédrale, dont les dimensions sont pourtant vastes, était pleine.

Des articles de la presse et des propos de nos nombreux amis, se dégage l'impression que le peuple chilien a voulu, dans une réaction spontanée, s'associer à notre deuil, d'une part, parce qu'il a senti que le peuple français souffrait et, d'autre part, parce que le général de Gaulle lui apparaît presque comme un personnage de sa propre histoire. Pour les Chiliens, le général de Gaulle est le héros de la lutte contre le nazisme, le restaurateur de la France blessée, l'homme d'État qui a su mettre un terme à la colonisation, l'artisan de l'indépendance nationale et le réalisateur d'une politique étrangère audacieuse. Ces thèmes, que l'on retrouve dans la plupart des commentaires, sont parfois traités avec la naïveté des images d'Épinal. Mais ils résument en somme assez bien l'œuvre de l'homme d'État dont le bref passage au Chili, il y a six ans, a en outre suffi à laisser un vif souvenir

[1] M. Clodomiro Almeyda, ministre des Relations extérieures du Chili depuis le 4 novembre 1970.

[2] M. Eduardo Frei Montalva, président de la République du Chili du 3 novembre 1964 au 3 novembre 1970.

[3] *La Prensa* est un journal quotidien chilien fondé le 13 novembre 1898.

[4] Cardinal Raúl Silva Henríquez, évêque de Valparaiso de 1959 à 1961, puis archevêque de Santiago du Chili depuis 1961.

[5] Jorge Eduardo Ibáñez Vergara, président de la Chambre des députés du Chili depuis le 12 mai 1970.

et à constituer un trésor d'anecdotes, véridiques ou apocryphes. De Gaulle, au Chili aussi, est entré dans la légende.

(*Direction d'Amérique, Chili, 1964-1970, 1970, nº 59*)

228

COMPTE RENDU

de l'entretien de M. Yvon Bourges avec le président Moussa Traore
le 4 novembre 1970 à 11 heures
à l'ambassade du Mali

C.R. *Paris, 13 novembre 1970.*

Après avoir salué le chef de l'État[1], M. Bourges fait un tour d'horizon des principaux problèmes évoqués au cours de la 25e session de l'Assemblée générale[2] et saisit cette occasion pour indiquer que le discours prononcé par M. Sory Coulibaly[3] lui avait paru relever d'un engagement qui allait au-delà de l'orientation générale de son gouvernement. Le Président ne semble pas saisir l'intention du Ministre et déclare que le texte malien ne lui a pas paru différer beaucoup du discours prononcé par le représentant de la France, ce dont il se félicitait.

Le Ministre évoque la mission à Paris du président Kaunda[4] et souligne le désir que nous avons eu de tenir compte du souci de nos amis africains.

[1] En séjour privé à Paris, le lieutenant Moussa Traore, chef d'État du Mali, est reçu à déjeuner, le 4, par le président Pompidou et rencontre le 5, MM. Chaban-Delmas, Premier ministre, et Schumann, ministre des Affaires étrangères. Il est accompagné du capitaine Charles Samba Cissoko.

[2] La XXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'est tenue à New York du 15 septembre au 17 décembre 1970. M. Sory Coulibaly, ancien ministre des Affaires étrangères et ministre du Travail depuis le 10 septembre 1970, dirige la délégation du Mali à la XXVe assemblée générale des Nations unies devant laquelle il prend la parole le 19 octobre.

[3] M. Sory Coulibaly, personnalité en vue du régime de Modibo Keïta, ancien ambassadeur, représentant permanent du Mali auprès des Nations unies à New York, ancien président du comité des 24 sur la décolonisation, ancien syndicaliste, est nommé, le 22 novembre 1968, ministre d'État, délégué auprès de la présidence du Comité militaire de libération nationale, puis ministre des Affaires étrangères de septembre 1969 au remaniement ministériel du 10 septembre 1970 où il est nommé ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Il est l'auteur de la politique de « non-alignement véritable » et il tente d'infléchir l'orientation internationale de son pays en direction du non-engagement actif et des pays de l'Est. Il est l'homme de l'Est. Dans son allocution, prononcée le 19 octobre à la tribune de l'ONU, Sory Coulibaly a développé les thèmes habituels sur le colonialisme, l'impérialisme, et flétrit l'action des ex-puissances coloniales.

[4] M. Kaunda, président de la République de Zambie depuis le 24 octobre 1964, est à Paris, le 21 octobre 1970, pour expliquer le point de vue de l'OUA sur les ventes d'armements à l'Afrique du Sud. Il est reçu par le président Pompidou et déclare, à l'issue de cette visite, que la France ne renouvellerait pas ses contrats de vente d'hélicoptères au gouvernement de Pretoria, mais qu'elle continuerait à participer au financement du barrage de Cabora Bassa au Mozambique. Il rencontre aussi MM. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances et Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique.

Le président Traoré fait observer que Paris est la seule capitale où la mission Kaunda ait obtenu des résultats positifs, ce dont il ne peut que se féliciter.

Le Ministre a demandé alors au Président de quels sujets concernant les relations franco-maliennes, il désire l'entretenir ou, plus exactement, il entend entretenir le président de la République cet après-midi.

Le président Traoré fait alors connaître qu'il a l'intention de poser essentiellement les problèmes financiers.

Au terme des accords franco-maliens, le Mali a contracté des engagements provenant des dettes faites par le Trésor auprès de l'ancienne BRM[1] et la Banque centrale. À ces engagements s'ajoute le problème du solde du compte d'opérations. Ces charges représentent un lourd handicap pour l'entrée dans l'UMOA[2]. Avant de s'engager dans la voie de l'entrée dans l'UMOA, il faut donc régler ces problèmes car il est bien évident que le Mali ne peut pas faire face à tous ses engagements pour poser sa candidature à l'UMOA. À ces charges s'ajouteront d'ailleurs celles qui proviendront des changements de billets et de la souscription malienne au capital de la BCEAO[3].

Quant aux problèmes intérieurs, ils sont avant tout constitués par les sociétés d'État dont les structures ont besoin d'être améliorées.

Le Ministre déclare comprendre les préoccupations exprimées par le président Traoré. Il faut voir les réalités en face. Cela veut dire en clair qu'il faut entreprendre ensemble une étude des problèmes fondamentaux.

Le Ministre fait observer qu'il y a aussi le problème de l'endettement du Mali à l'égard de la France et estime qu'il est aussi nécessaire de l'aborder puisque le Mali cette année n'a pas pu régler ses dettes envers nous.

Le président Traoré réplique que son ancien ministre des Finances[4] l'avait assuré que la France négocierait avec le Mali un moratoire, dès que les autres pays créanciers l'auraient fait.

[1] BRM : Banque de la République du Mali, banque d'émission du franc malien créé le 1er juillet 1962.

[2] UMOA : Union monétaire Ouest-africaine. Au lendemain de leur accession à l'indépendance, sept pays d'Afrique occidentale, Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo (1963), créent le 12 mai 1962, l'UMOA, manifestant leur volonté de coopération monétaire à la fois entre eux, au sein d'une union, et avec la France au sein de la zone Franc. Le Mali a signé le traité mais ne l'a pas ratifié et quitte l'Union le 1er juillet 1962. Les accords franco-maliens du 13 février 1967 prévoient le retour du Mali dans l'UMOA au terme d'une période préparatoire, suivie d'une période de coopération bilatérale, couvrant un délai maximum de 5 ans. La dévaluation du franc malien de 50 %, intervenue le 6 mai 1967, marque le début de la période préparatoire. La période de coopération bilatérale s'est ouverte avec les accords du 19 décembre 1967 qui établissent la libre convertibilité du franc malien et qui créent un institut d'émission, dénommé Banque centrale du Mali, bénéficiant de l'ouverture d'un compte d'opérations dans les écritures du Trésor français. Les problèmes que pose la réintégration définitive du Mali dans l'UMOA sont exposés dans la note du secrétariat d'État aux Affaires étrangères du 10 novembre 1970, non publiée.

[3] BCEAO : la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, institut d'émission commun aux pays ayant signé le traité de l'UMOA, est créée en 1962, et fait l'objet du Titre V de ce traité. Les statuts de la BCEAO lui sont annexés. Le Togo y adhère le 27 novembre 1963.

[4] M. Louis Nègre, jusqu'au remaniement ministériel du 10 septembre 1970.

Le secrétaire d'État précise donc que notre souci était de ne pas être les seuls à faire les frais de dettes conclues avec les autres pays. Le président Traoré précise alors que le Mali a obtenu des moratoires de tous les pays sauf de la France. Le Président a l'intention d'en faire état au cours de son entretien avec le président de la République.

Le président Traoré revient sur le problème de la réorganisation des sociétés d'État. Une partie de leurs dettes a été consolidée lors des accords franco-maliens. Mais on ne savait pas qu'il existait un endettement de l'État à l'égard de ces sociétés. Le Mali ne demande pas de solutions de facilités, mais souhaite que soit trouvée une solution pour régler ce problème. Le Cabinet Bourgeois[1] n'a pas répondu à l'attente du Mali. Il faut que les experts français soient à l'intérieur et non à l'extérieur des sociétés d'État. Celles-ci depuis l'an dernier, ne perçoivent plus de subvention. Outre les experts demandés pour les sociétés précitées, le Mali attend des experts financiers. Cela même avait été proposé par M. Bourges au début de l'année.

Le Ministre précise que cinq experts sont déjà arrivés et indique les difficultés qu'il rencontre pour trouver des financiers de valeur ; il confirme l'effort qui sera fait pour mettre à la disposition du gouvernement malien les experts nécessaires.

M. Bourges évoque ensuite ce que le secrétariat d'État a fait pour la réfection du pont de la voie ferrée Dakar-Bamako[2].

Le président Traoré trace alors un tableau des difficultés que le Mali rencontre pour faire revenir ses étudiants leurs études terminées ; ces boursiers cherchent par tous les moyens à rester en France. Le Mali a constaté que partout ailleurs, en Suisse, aux États-Unis notamment, les autorités locales renvoient obligatoirement au Mali les étudiants dont la bourse est arrivée à expiration. Le Président demande que soit trouvé un procédé qui permette à la France de ne pas laisser ces étudiants prolonger indéfiniment leur séjour en France.

Le Ministre comprend parfaitement les préoccupations maliennes et pense qu'il serait préférable de dégager une solution administrative plutôt que de la chercher dans les cadres juridiques existants.

Le président Traoré soulève enfin le problème des fonctionnaires maliens provenant des cadres de la FOM[3], notamment les postiers, ainsi que les

[1] Le Cabinet Bourgeois d'audit et de commissariat aux comptes, qui apporte son assistance aux sociétés d'État en matière de comptabilité, a remis un rapport d'activité sur la réorganisation financière et comptable de ces sociétés, faisant le point de la situation au 15 juillet 1970.

[2] La voie ferrée qui relie Dakar, au Sénégal, à Koulikoro, au Mali, longue de 1289 km a été construite de 1881 à 1924. Le 17 septembre 1970, l'express reliant Bamako à Dakar a déraillé à 240 km de la capitale du Mali, faisant 40 morts et 140 blessés. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a promis aux dirigeants du Mali l'aide du FAC (Fonds d'aide et de coopération), pour la reconstruction du pont de la voie ferrée de 25 mètres de long sur un affluent du Baoulé.

[3] FOM : France d'Outre-Mer ou École nationale de la France d'Outre-Mer, qui succède en 1934 à l'École coloniale fondée en 1889. Elle formait les cadres de l'administration coloniale (administrateurs, inspecteurs du travail, magistrats). En 1959, l'ENFOM devient l'Institut des hautes études d'Outre-Mer, destiné à former les cadres des États d'Afrique et de Madagascar,

incidences de l'article 71 de la Loi de finances pour les anciens combattants[1].

M. Bourges indique qu'il est dans les intentions du gouvernement de revoir ce dernier texte sans pouvoir cependant lui indiquer ce qui pourra être fait.

Sur le premier point, l'ambassadeur Mady Diallo[2] explique comment se pose le problème des postiers venant des cadres de la FOM dont les retenues pour pensions n'ont pas été reversées à la Caisse de Retraite malienne lors de leur transfert à l'administration du Mali. Ceux d'entre eux qui sont atteints maintenant à 55 ans par la limite d'âge, devront attendre jusqu'en 1980 pour que leurs droits à pension soient liquidés par la France. Il s'agit d'ailleurs d'un très petit nombre de fonctionnaires, une trentaine au maximum. Le Ministre demande qu'une liste lui soit envoyée des fonctionnaires en cause afin qu'il puisse bien examiner leur situation.

En conclusion de l'entretien, le président Traoré assure le Ministre de son intention de poursuivre la coopération entre le Mali et la France dans l'intérêt commun des deux peuples.

(DAM, *Direction des Affaires africaines été malgaches, Mali, 1970-1972, relations avec la France, voyage en France du président Traore, n° 44*)

229

COMPTE RENDU

de l'audience accordée par le président de la République au général Muhammad Yahya Khan le 26 octobre 1970.

C. R. *Paris, 13 novembre 1970.*

Le Président du Pakistan[3]. Je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu me recevoir malgré un préavis aussi bref, mais après mes visites à

membres de la Communauté française, qui lui-même cède la place en 1966 à l'Institut international d'administration publique, intégré à l'École nationale d'administration en 2002.

[1] L'ensemble des droits à pension des militaires ressortissants des États anciennement sous souveraineté ou tutelle de la France a été soumis, au moment de leur accession à l'indépendance ou quelque temps après, selon les pays, à « cristallisation », c'est-à-dire à un gel à la fois des montants de pension et de l'état du droit à la date de l'indépendance. Ainsi, l'art. 170 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, portant loi de finances pour 1959, a cristallisé les pensions des nationaux du Cambodge, Laos et Vietnam sur la base des tarifs en vigueur au 31 décembre 1956. L'art. 71 de la loi de finances pour 1960 n° 59-1454 du 26 décembre 1959 a cristallisé les pensions des anciens combattants de l'armée française issus du Maroc et de la Tunisie, à compter du 1er janvier 1961.

[2] M. Mady Diallo est ambassadeur du Mali à Paris depuis 1969.

[3] Général Muhammad Yahya Khan, président de la République islamique du Pakistan depuis le 25 mars 1969.

Washington et à Londres, venant de New York, je tenais absolument à me rendre à Paris pour vous faire une visite de courtoisie. D'ailleurs, on vous connaît au Pakistan où l'on a gardé le meilleur souvenir de votre voyage[1].

M. Pompidou[2]. J'en ai gardé moi-même d'excellents souvenirs. Je me suis trouvé dans votre pays quand on y bâtissait la nouvelle capitale[3]. Je n'ai malheureusement pas pu me rendre au Pakistan oriental. Ce doit être un problème pour vous que de gouverner un pays coupé en deux.

Le Président du Pakistan. Nous espérons que vous trouverez un jour le temps de revenir dans notre pays et d'avoir ainsi l'occasion de visiter le Pakistan oriental. Les relations de nos deux pays sont très cordiales et nous sommes très reconnaissants à la France de la coopération qu'elle nous offre tant dans le domaine politique que dans le domaine économique. Sur la plupart des questions mondiales, nos vues sont identiques et notre peuple a la plus haute estime pour le vôtre. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai tenu à vous voir.

M. Pompidou. Nous nous rencontrons à un moment difficile. Je sais que la vie internationale est toujours pleine d'adversaires et de problèmes. Vous avez pu le constater à New York. Il y a en ce moment beaucoup de conflits qui ne prennent pas fin et d'autres qui sont sous-jacents. Les deux grands discutent et en même temps s'opposent. D'autre part, la Chine commence à émerger et voudrait s'installer. Tout cela crée dans le monde, et particulièrement en Asie, une situation délicate, notamment pour vous qui vous trouvez à un carrefour. Il vous faut du bon sens et de la sagesse pour maintenir l'équilibre. Je me suis rendu récemment à Moscou et j'ai pu voir que les dirigeants[4] soviétiques étaient assez contents de leurs relations avec vous.

Le Président du Pakistan. Je m'y suis moi-même trouvé vers la fin juin ou au début juillet. Nos relations sont en effet bonnes. Les dirigeants soviétiques semblent être très désireux de voir une solution apportée à notre conflit avec l'Inde. La grande difficulté tient malheureusement au fait que l'Inde ne paraît pas vouloir entendre raison ni discuter de la question essentielle. Les Soviétiques ont essayé de lui dire qu'il fallait aboutir à un règlement à l'amiable mais elle n'en est pas d'accord. Aux Nations unies, j'ai offert de retirer les troupes des deux côtés et de laisser la population décider elle-même de son sort. Cette offre a été bien accueillie par la plupart des nations, mais pas par l'Inde. J'espère que nos amis qui sont pour la paix pourront user de leur influence, sinon, la situation risque de rester explosive. Il y a d'ailleurs déjà eu un conflit. À moins de ramener l'Inde au bon sens, la situation va devenir difficile.

M. Pompidou. Vous qui avez plus de contacts que nous dans ce domaine, que pensez-vous de l'attitude de la Chine vis-à-vis de l'Inde et du Sud-Est asiatique ?

[1] Voir *D.D.F.* 1965-I, n° 107.

[2] M. Georges Pompidou, président de la République française depuis le 20 juin 1969.

[3] Il s'agit d'Islamabad.

[4] Georges Pompidou se rend en URSS, en voyage officiel du 6 au 13 octobre 1970.

Le Président du Pakistan. Heureusement, nos relations avec la Chine sont bonnes et depuis qu'elles le sont, celle-ci ne s'est pas mêlée de nos affaires. Nous avons réglé notre question frontalière, mais nous avons dit à la Chine qu'il ne faudrait pas que ce soit au détriment d'autrui. Elle n'est pas en très bons termes avec l'Inde à cause de la frontière septentrionale de l'Inde. Je pense que, dans l'ensemble, la Chine est sortie de sa période difficile, celle de la révolution culturelle, et qu'elle est vraiment devenue une grande puissance. Certains parlent de ses tendances expansionnistes. Nous ne croyons guère qu'elle en ait. Bien entendu, elle veut entrer à l'ONU. J'ai dit hier au président Nixon[1] : il faut bien reconnaître le fait que 700 millions d'hommes vivent dans cette partie du monde ; et Nixon semble en être convaincu. Je verrai le mois prochain les dirigeants chinois chez eux. La Chine serait disposée à résoudre son problème frontalier avec l'Inde, mais, de même qu'à notre égard, l'Inde ne se montre pas raisonnable et elle exige beaucoup plus qu'elle ne devrait. Vis-à-vis de la Chine, comme de nous-mêmes, c'est donc l'impasse.

M. Pompidou. Les relations entre nos deux pays sont aussi bonnes que possible. Il n'y a d'abord aucun contentieux entre nous ; sur la plupart des questions nos vues sont proches, tant sur l'entrée de la Chine aux Nations unies que sur la paix dans le Sud-Est asiatique et au Moyen-Orient. Enfin, nous avons bien développé les relations économiques. Il y a un domaine auquel je voudrais donner peut-être plus de substance, c'est celui de nos échanges culturels et de l'enseignement du français au Pakistan. C'est le seul point sur lequel je souhaiterais faire un effort et j'espère que vous l'appuierez.

Le Président du Pakistan. Nous sommes prêts à coopérer avec vous dans tous les domaines que vous jugeriez souhaitables. Nos relations sont en effet très bonnes et nous connaissons l'importance de votre aide ainsi que celle du rôle que joue la France dans le consortium[2] qui contribue au développement de mon pays. Je suis tout disposé à faire aussi des efforts dans d'autres domaines comme celui de la culture et de l'éducation.

M. Pompidou. Vous revenez des Nations unies. Quelle est votre impression de cette session exceptionnelle[3] ?

Le Président du Pakistan. Elle a débuté en fanfare. Beaucoup de chefs de gouvernement et d'État y ont assisté, à quelques exceptions près. Le Premier ministre de l'Inde, Mme Gandhi[4], a commencé par bouder, puis elle est venue, mais elle a boycotté le dîner du président Nixon. Quant à la réalité, la session a été normale : tout le monde est venu parler, rien de sérieux n'en est résulté. J'ai déclaré très franchement à l'Assemblée générale : nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire, si vous voulez voir le cinquantième, il faudra faire quelque chose de significatif ; sinon vous ne

[1] Richard Milhous Nixon, président des États-Unis depuis le 20 janvier 1969.

[2] Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 108.

[3] Session exceptionnelle de l'ONU du 12 octobre 1970.

[4] Madame Indira Gandhi est Premier ministre de l'Inde depuis le 24 janvier 1966.

vivrez pas vingt-cinq ans de plus. Les résolutions du Conseil de sécurité sont ignorées, on se moque des Nations unies. Si cela continue, l'avenir est assez sombre. J'ai été applaudi, encore faut-il qu'il y ait des actes. En somme, cette session a été très ordinaire.

M. Pompidou. Il y a quelque mélancolie à voir que pour certains problèmes mondiaux, comme celui du Moyen-Orient, les Nations unies prennent position, le Conseil de sécurité vote des résolutions, et il ne se passe rien dans les faits. Cela donne l'impression que tout dépend de la décision de deux grandes puissances ; mais, en fait, on a aussi l'impression que celles-ci ne sont pas toujours libres dans leurs mouvements et qu'elles sont dominées par l'influence de ceux qu'elles prétendent protéger. Tel le gouvernement des États-Unis vis-à-vis d'Israël : théoriquement il le défend, mais le gouvernement israélien a, semble-t-il, de forts moyens de pression sur lui. En conséquence, il n'y a pas de raison que les conflits cessent, au contraire, sinon à cause de la peur qui engendre la sagesse.

J'ai été très heureux de cette rencontre trop brève et je voudrais qu'elle témoignât entre nous et publiquement de nos bonnes relations et de notre souhait de les développer encore.

(*Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, 1968-1972, 1970, nº 201*)

230

NOTE

Entretien tenu entre le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le général Bokassa, Président de la République centrafricaine à Paris, le 14 novembre 1970

N[1]. *Paris, 14 novembre 1970.*

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a été reçu par le général Bokassa, président de la République centrafricaine, à l'hôtel Crillon le samedi 14 novembre 1970 dans l'après-midi[2].

L'entretien a porté sur les relations franco-centrafricaines et spécialement sur la normalisation des rapports entre les deux pays et les aspects les plus urgents, aux yeux du général Bokassa, de l'aide française.

[1] Cette note est signée par M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 10 juillet 1968.

[2] Les archives du ministère des Affaires étrangères n'ont pas reçu le compte rendu de l'audience accordée, le 13 novembre, par le président Pompidou au général Bokassa, venu à Paris pour les obsèques du général de Gaulle. Ce document est classé aux Archives nationales sous la cote : AN 5AG2 978.

1°- *Relations franco-centrafricaines*

Le général Bokassa a entamé l'entretien en affirmant son grand attachement à la France et à la coopération franco-centrafricaine, « œuvre du général de Gaulle ». Il a déclaré : « Les fils du général de Gaulle » ne peuvent que rester unis, fidèles à la pensée de leur père et poursuivre son œuvre.

Le secrétaire d'État a assuré le président de la République centrafricaine que les sentiments du gouvernement français répondaient pleinement aux siens et a souligné qu'aucune initiative préjudiciable aux relations de la France et de la République centrafricaine n'avait été le fait du gouvernement français.

2°- *Normalisation des rapports*

Le secrétaire d'État a confirmé au général Bokassa que la politique d'amitié et de coopération que nous souhaitons de part et d'autre implique la normalisation des relations diplomatiques, c'est-à-dire :

– le rétablissement du décanat au profit de l'ambassadeur de France à Bangui, conformément aux accords intervenus.

Le général Bokassa a déclaré qu'il n'avait envisagé le retrait du décanat à l'ambassadeur de France qu'au cas de son absence de Bangui. Il a assuré M. Bourges qu'il allait réunir le Conseil des ministres dès son retour à Bangui pour réaffirmer l'ambassadeur de France dans sa charge de doyen du corps diplomatique en République centrafricaine[1].

– le retour à Bangui de M. de Schonen, ambassadeur de France. Ayant dit que le gouvernement français était disposé, pour tenir compte des sentiments du général Bokassa, à nommer un nouvel ambassadeur de France, M. Bourges a précisé qu'il était nécessaire que M. de Schonen rentre à Bangui pour y rompre son établissement dans les conditions normales.

Le général Bokassa a donné son accord au retour de M. de Schonen et assuré qu'il le recevrait comme il se doit pour son départ et conformément aux usages diplomatiques.

3°- *La coopération*

Au-delà de ces préalables, le secrétaire d'État a indiqué que le gouvernement français était soucieux de connaître les vues du général Bokassa quant à la coopération franco-centrafricaine.

M. Bourges a déclaré au général Bokassa qu'il ne pouvait être envisagé de revenir sur les accords de coopération existants. Pour des raisons de principe, le gouvernement français ne pouvait accepter de les revoir.

[1] Le gouvernement centrafricain a, par un décret du 23 novembre 1970, n° 70/314, rétabli la France dans son droit au décanat que lui conféraient les accords de Coopération. Ce droit lui avait été retiré par le décret n° 70/265 du 30 septembre 1970. Sur ce sujet, se reporter au document n° 10 377/SP du 4 décembre 1970, non publié. M. de Schonen, ambassadeur de France, revient à Bangui le 26 novembre. Il lui avait été reproché d'avoir trop souligné l'importance de l'aide apportée par la France à la RCA et d'avoir fait allusion à l'expulsion du directeur du centre culturel français, accusé de subversion.

D'ailleurs, une révision au lendemain de la disparition du général de Gaulle qui en fut l'inspirateur serait particulièrement inopportune. Au demeurant, les accords de coopération constituent un cadre qui a permis l'établissement et l'évolution des rapports de la France et des États africains sans qu'ils soient mis en cause pendant les dix ans écoulés ; il n'y a pas de raison pour qu'ils ne constituent pas un cadre tout aussi valable pour l'avenir. Le général Bokassa en a formellement convenu.

4°- *Aides demandées par le général Bokassa*

Le général Bokassa souhaite que la coopération franco-centrafricaine se poursuive comme par le passé. Il a présenté au secrétaire d'État aux Affaires étrangères les demandes précises suivantes :

a) Mise en route sur Bangui des assistants français qui sont maintenus par ordre en France, et en particulier, les enseignants[1].

b) Versement de l'aide de 2 millions de francs français qui avait été promise pour l'université de Bangui et qui a été suspendue[2].

c) Prise en charge par le budget français de l'acquisition, soit de la Caravelle, soit du deuxième *Mystère 20*, appareils dont le président Bokassa vient de passer commande en France.

Le secrétaire d'État a indiqué au général Bokassa qu'il ignorait complètement les données des marchés qu'il avait passés et qu'avant d'apporter une réponse précise il lui était nécessaire de connaître exactement ces éléments. Les contacts nécessaires seront pris avec les vendeurs (Air-France et la société Marcel Dassault) afin d'examiner ce qui pourrait être fait dans l'hypothèse où il apparaîtrait souhaitable d'accorder au général Bokassa des facilités pour ces fournitures[3].

d) Souhait que le gouvernement français appuie auprès des instances internationales compétentes le projet de construction d'une voie ferrée reliant Bangui au « Transcamerounais ».

M. Bourges a confirmé qu'il n'est pas possible d'apporter notre concours à ce projet dans le cadre de l'aide française bilatérale, mais qu'il n'est pas exclu que nous puissions assister la République centrafricaine si ce projet venait à être présenté à un financement international.

Le secrétaire d'État n'a pas estimé pouvoir donner de réponse aux demandes présentées dans l'attente des instructions de M. le Président de la République.

[1] Dès le 30 novembre, les coopérants précédemment en service en RCA peuvent rejoindre cet État, leur logement étant assuré. Le 4 décembre, 35 coopérants accompagnés de leurs familles arrivent à Bangui. Leur retour avait été retardé en raison de la remise brutale à la disposition du gouvernement français de 60 assistants techniques de l'agriculture et de l'élevage au mois de septembre 1970.

[2] Un crédit de 2 millions de francs, ouvert en 1968, nécessaire à l'équipement de la faculté de Droit et d'Économie de Bangui, qui ouvre le 25 novembre, n'a pas encore été versé.

[3] *Note infra-marginale du document* : « pour la Caravelle, dont l'exploitation serait assurée par Air Afrique, il s'agit d'un prêt de 5 ans dont l'annuité est de 940 000 francs français ».

5°- *Appréciation*

Le général Bokassa est certainement désireux de normaliser ses rapports avec la France. Il a sans doute mesuré, à l'occasion des nombreux voyages qu'il vient d'accomplir à l'étranger, que c'est encore l'aide française qui demeure la plus assurée. Ces considérations se conjuguant avec le choc émotif que lui a causé la disparition du général de Gaulle et les occasions de contacts directs avec les autorités françaises devraient éviter que, dans les mois à venir, l'essentiel de la coopération avec la France ne soit mis en cause.

Mais, sans même envisager des incidents toujours possibles, le plus préoccupant réside dans les engagements inconsidérés que souscrit le général Bokassa, qui dépassent dangereusement les possibilités de son pays et de son budget et ne peuvent en aucun cas trouver dans la coopération française le moyen d'être, même partiellement, satisfaits. Et le chemin est court de la déception à la crise…

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

231

COMPTE RENDU

de l'entretien du ministre des Affaires étrangères et de M. Pablo Pardo ministre des Affaires étrangères d'Argentine

Paris, le 14 novembre 1970 (à 16 h. 30)

C. R.

M. Schumann[1] remercie M. de Pablo Pardo[2] d'être venu en France pour assister à la messe célébrée à Notre-Dame en souvenir du général de Gaulle[3] ; il rappelle que celui-ci s'intéressait beaucoup à l'Amérique latine.

M. de Pablo Pardo remercie, de son côté, le gouvernement français de l'avoir aidé à se rendre à Paris par les voies les plus rapides (un *Mystère 20*[4] avait été mis à sa disposition à partir de Madrid). Il invite M. Schumann à venir en Argentine en 1971 pour la prochaine réunion de la commission mixte à compétence générale (la dernière réunion de cette commission avait eu lieu à Paris en 1969[5] et le ministre des Relations extérieures d'Argentine[6] y avait participé).

[1] Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères français depuis le 22 juin 1969.

[2] Luis María de Pablo Pardo, ministre des Affaires étrangères argentin depuis 1970.

[3] Décédé le 9 novembre 1970.

[4] *Mystère* 20 (*Mystère-Falcon*), avion d'affaires à réacteur construit depuis 1963 par le constructeur français Dassault Aviation.

[5] Réunion de la commission mixte qui s'est tenue du 31 mars au 1er avril 1969. Voir Secrétariat général, entretiens et messages, Argentine, avril-juillet 1969. Voir également le texte du communiqué de la commission mixte franco-argentine en date du 2 avril 1969, publié dans La Documentation française, La Politique étrangère de la France, Textes et documents, 1er semestre 1969, p. 131 et 132.

[6] Le ministre des Relations extérieures argentin est M. Costa Mendez depuis le 7 juillet 1966.

M. Schumann répond qu'il sera président du Conseil des ministres de la Communauté économique européenne pendant le premier semestre de 1971 et que ses possibilités de déplacement seront, à cette époque, très limitées ; il n'en remercie pas moins M. de Pablo Pardo de son invitation.

Après avoir souligné l'excellence des relations franco-argentines, en particulier dans le domaine culturel, M. Schumann note que les échanges commerciaux entre les deux pays sont encore relativement faibles, mais qu'ils ont marqué une certaine reprise en 1969 ; le solde en est favorable à l'Argentine depuis plusieurs années, mais il ne convient pas d'attacher à ce fait une importance exclusive.

M. Schumann sait que le Marché commun a suscité en Argentine quelques inquiétudes ; toutefois, comme il a eu l'occasion de le dire il y a quelques mois aux ambassadeurs d'Amérique latine accrédités à Paris, les exportations latino-américaines vers la CEE se sont sensiblement développées depuis dix ans.

M. de Pablo Pardo remercie le gouvernement français d'avoir récemment assoupli son attitude à l'égard de la négociation d'un accord commercial entre l'Argentine et le Marché commun.

M. Schumann observe que des objections ont été faites en France, sur le plan économique, à la conclusion d'un tel accord ; mais le politique doit l'emporter sur l'économique et c'est pourquoi, après quelques hésitations, le gouvernement français s'est prononcé en faveur de l'accord.

M. Schumann se permet toutefois d'insister pour que cet accord ne comporte pas de dispositions relatives aux conditions d'importation de viande bovine argentine ; il laisse entrevoir la possibilité que la Communauté apporte à sa réglementation des aménagements limités allant dans le sens des intérêts argentins, mais souligne qu'il est important de rester discret à ce sujet.

M. de Pablo Pardo comprend qu'il faille faire preuve de discrétion en la matière, mais il insiste de son côté sur l'importance que revêtent pour l'Argentine ses exportations de viande bovine.

M. Schumann ayant souligné l'importance croissante de la coopération franco-argentine dans les domaines technique et industriel, M. de Pablo Pardo déclare que l'expérience de la France en matière spatiale pourrait être très utile à Buenos-Aires.

En ce qui concerne la situation politique argentine, M. de Pablo Pardo relève que son pays a connu en 1969 des événements analogues à ceux de mai-juin 1968 en France, ce qui a provoqué une importante fuite de capitaux (plus de 200 millions de dollars). Depuis lors, le calme est à peu près revenu : la grève générale qui vient d'avoir lieu n'a pas eu de conséquences graves.

En réalité, le problème est surtout économique : les syndicats à tendances péronistes réclament des hausses de salaire sans se soucier du danger d'inflation ; il appartient au gouvernement de montrer que l'économie argentine peut progresser sans s'engager dans une voie dangereuse pour la

monnaie nationale. Pour sa part, l'opinion publique comprend que des élections seraient néfastes à l'heure actuelle, car elles pourraient amener une résurgence du péronisme et une nouvelle réaction de l'armée. Quant au personnel politique, la plupart des membres du parti radical et des adeptes de M. Frondizi[1] ont une façon de penser et d'agir qui date de la fin du XIXe siècle ; à côté du problème économique, il existe à coup sûr un conflit de générations.

M. Schumann clôt l'entretien en remerciant à nouveau M. de Pablo Pardo de sa visite en France.

(*Amérique, Argentine, 1964-1970, relations politiques franco-argentine, 1970, n° 137*)

232

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 8541 à 8557. *Moscou, 15 novembre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 11 h. 36).

L'hommage au général de Gaulle et les relations franco-soviétiques

Les autorités soviétiques ont donné à la cérémonie qui s'est déroulée le 12 novembre à l'ambassade à la mémoire du général de Gaulle un éclat tout particulier. À dix heures précises, MM. Brejnev, Kossyguine, Mazourov, Polianski, le maréchal Gretchko[2], M. Kousnetsov et d'autres personnalités du parti et du gouvernement ont observé une minute de silence devant le portrait du Général qui avait été placé dans le grand salon de l'ambassade. Tous ont ensuite signé le registre ouvert à l'occasion du deuil national. Puis les deux dirigeants m'ont prié de transmettre au président de la République et au gouvernement français leurs condoléances. Enfin, M. Brejnev m'a demandé si j'autoriserais les « délégations de travailleurs » à venir rendre hommage au Général. Toute la journée, de très nombreuses délégations, le plus souvent de dix à vingt personnes, se sont succédé. Elles représentaient et, dans une large mesure, rassemblaient tout ce qui compte en Union soviétique dans la politique, l'armée, la science, l'économie et la culture officielle. Dans le même temps, la presse, la radio, la télévision ont consacré

[1] Arturo Frondizi, fut président de la République argentine du 1er mai 1958 au 29 mars 1962. Lors des élections de 1962 les péronistes emportèrent le gouvernement de 10 des 14 provinces, les Forces armées exigèrent alors que Frondizi annule les élections, ce qu'il ne fit pas, déclenchant ainsi un nouveau coup d'État qui le renversa en mars 1962.

[2] Andrei Antonovitch Gretchko, maréchal de l'URSS et homme politique, commandant d'armées sur le front sud et au Caucase pendant la 2e guerre mondiale, commandant en chef des forces soviétiques en RDA en 1960, membre du comité central du PCUS en 1961, commandant en chef des forces du Pacte de Varsovie en 1960, ministre de la Défense de l'URSS depuis 1967.

à la visite des dirigeants à l'ambassade ainsi qu'à la personne et à l'œuvre du Général une place considérable. C'est, à n'en pas douter, un signe supplémentaire de la volonté des autorités de ce pays de faire de la manifestation du 12 novembre une cérémonie exceptionnelle dont je crois qu'il n'y a jamais eu l'équivalent à cette ambassade ni, *a fortiori*, dans une ambassade occidentale.

Sans doute le prestige du général de Gaulle dans ce pays justifiait-il cet hommage exceptionnel. Sa personnalité a toujours fasciné les Soviétiques, même si à certains moments, elle a paru les dérouter. On respectait, en effet, le résistant, le patriote intransigeant, le politique qui avait su mener à bien la décolonisation et empêcher la guerre civile, le diplomate qui avait redonné à la France une place dans le monde supérieure à sa puissance réelle ; on admirait, et peut-être davantage, le principal artisan du rapprochement franco-soviétique, et le seul homme d'État occidental qui se soit opposé à l'hégémonie des États-Unis, en faisant d'ailleurs comme si on ignorait qu'il était tout aussi hostile, sinon plus, à celle de la Russie soviétique.

Cependant, le Kremlin n'aurait pas, je crois, donné une telle ampleur aux manifestations de sympathie adressées à la France à l'occasion de cet événement historique s'il n'était intervenu à un moment où, ainsi que l'ont souligné les trois dirigeants dans leur message de condoléances au président de la République, les résultats de sa récente visite[1] n'avaient pas « confirmé avec éclat la vitalité et l'efficacité de l'orientation choisie par nos deux pays ».

Sans doute, le climat des relations franco-soviétiques était-il, dans l'ensemble, resté très bon depuis le voyage du général de Gaulle en 1966, encore que cette période de quatre années n'ait pas été exemptée de tensions. La crise de mai-juin 1968 avait suscité ici des doutes sur la stabilité de notre pays. (Certains disent à Moscou qu'elle aurait été un des éléments déterminant du rapprochement avec la RFA). Le départ du Général avait à la fois surpris et inquiété, et nos interlocuteurs se demandaient si l'ouverture vers l'Occident ne risquerait pas de compromettre la continuité avec l'Est. De notre côté, l'intervention armée en Tchécoslovaquie avait provoqué en France autant d'indignation que d'émotion. Si la signature, le 12 août, de l'accord germano-soviétique ne suscita pas, et de loin, les mêmes sentiments, force est de constater que sa soudaineté et l'éclat dont elle fut entourée créèrent dans certains milieux français un malaise. En bref, avant l'arrivée de M. Pompidou, on souhaitait dans les deux capitales maintenir la substance et l'esprit de la coopération née en 1966, mais on se demandait à Paris si, après le traité du 12 août, notre pays conserverait toujours sa situation privilégiée et on s'interrogeait à Moscou sur le degré d'intérêt que la France portait au maintien et, éventuellement, au renforcement des liens franco-soviétiques. À cet égard, l'attitude de réserve que nous avons observée depuis cet été vis-à-vis des avances soviétiques sur le plan politique a

[1] Le président Pompidou s'est rendu en visite officielle en Union soviétique du 6 au 13 octobre 1970.

porté ses fruits. La « légère anxiété » qu'elle a provoquée chez nos interlocuteurs n'a pu que les inciter à donner encore plus d'éclat au voyage du président de la République, à réaffirmer les liens particuliers avec la France et à nous proposer d'aller plus loin sur les plans économique et politique.

Il ne me paraît pas nécessaire de revenir sur le succès du voyage du chef de l'État. La façon dont il s'est déroulé, l'accueil réservé au Président et à Mme Pompidou, la cordialité des échanges de vues, les deux documents qui ont marqué l'aboutissement, le retentissement de cette visite dans la presse mondiale, en sont autant de témoignages. Les dirigeants soviétiques en ont, pour leur part, tiré la conclusion que la politique inaugurée en 1966 était non seulement confirmée mais approfondie. L'hommage rendu le 12 novembre à la mémoire du Général s'explique parfaitement dans le climat de relance ainsi créé et s'insère tout naturellement dans des relations dont beaucoup disent ici qu'elles se sont depuis un mois très sensiblement améliorées.

Il reste à rechercher les raisons profondes de l'attitude soviétique. La première, qui paraît aussi la plus évidente, est qu'à Moscou, on semble bien considérer que le contrat signé en 1966 a été solide et durable et, qu'à l'expérience, il a été profitable. En 1966, les trois dirigeants avaient affirmé au général de Gaulle qu'il en serait ainsi. Quatre ans plus tard, ils ont pu le répéter à M. Pompidou. L'entreprise a été fructueuse : elle doit donc être poursuivie.

On reconnaît d'autre part à Moscou que notre volonté d'indépendance à l'égard de laquelle on nourrissait, il y a un an, quelques doutes, s'est dans l'ensemble affirmée et on sait l'importance que l'on attache ici à cet élément fondamental, aux yeux des Russes, de la politique extérieure de la France. Deux faits à cet égard ont retenu l'attention de nos interlocuteurs : la signature, le 13 octobre, d'un protocole qui organise entre la France et l'URSS une concertation en certaines circonstances et une consultation politique régulière ; la distance que nous avons prise vis-à-vis des Américains à l'occasion du plan Rogers et du récent débat aux Nations unies sur la résolution égyptienne.

Un autre motif de l'intérêt que l'on continue à nous porter concerne l'Allemagne ou plutôt l'avenir des relations de l'Union soviétique avec la RFA. Il s'agit évidemment pour les Russes d'un problème majeur, non seulement pour eux mais aussi pour l'Europe et, par conséquent, pour le monde. On aurait pu penser que le rapprochement avec Bonn inciterait Moscou à délaisser Paris. Le président de la République a pu constater pendant ses entretiens ici que, pour le moment du moins, il n'en était rien. Causer avec l'Allemagne ne signifie pas qu'elle a cessé d'inquiéter, surtout un pays qui a subi de telles pertes et de tels dégâts après une guerre qui a laissé de terribles traces. Une signature sur un texte ne signifie pas l'entente et la coopération. Il faut encore que l'on se mette d'accord sur Berlin. Or, les discussions se poursuivent. Il faut que le traité soit ratifié. Il ne l'est pas encore. Il faut que la coalition actuelle se maintienne au pouvoir. Depuis les élections en Hesse, on est un peu rassuré mais pas encore convaincu. Il faudrait aussi connaître ou plutôt deviner les intentions profondes des

Allemands. Sans doute a-t-on une relative confiance dans leurs dirigeants actuels mais quelle sera, demain, l'attitude de l'opinion publique vis-à-vis d'un traité qui lui aura été, en fin de compte, imposé ? Comment accepterait-elle d'être privée de ses anciens territoires et pour combien de temps ? En fait, on craint ici que la RFA ne demeure longtemps une puissance inquiète, insatisfaite et, pour tout dire, révisionniste. Dans ces conditions, on comprend, non seulement que Moscou ne désire pas s'éloigner de Paris mais qu'il souhaite même plutôt s'en rapprocher. Bien entendu, on préfère avoir deux fers au feu plutôt qu'un et l'on n'exclut pas la possibilité de faire jouer une certaine concurrence entre Bonn et Paris mais il est un fait historique et politique et aujourd'hui économique : c'est que l'Allemagne inquiète alors que la France rassure, c'est que l'on a l'impression ici qu'une coopération avec nous est à la longue plus certaine et plus durable – même si elle se révèle moins fructueuse qu'avec la RFA. Il a suffi que nous manifestions au moment de la signature du traité du 12 août un certain détachement, voire quelque réticence pour que le Kremlin s'inquiète et se pose en demandeur sur le plan politique. Il est significatif que le président de la République ait pu, le soir-même de son arrivée ici, rappeler en présence des dirigeants du parti et du gouvernement, notre fidélité à nos alliances, notre appartenance au monde occidental et notre volonté de poursuivre l'œuvre d'unification européenne sans provoquer la moindre critique publique ou privée, la moindre remarque de la part de ses interlocuteurs. Vivement appréciée par les Russes, cette visite l'a été également par mes collègues occidentaux qui se sont félicités devant moi que le chef de l'État, en marquant sa volonté de poursuivre et de renforcer la politique de la détente, ait, dans le même temps, précisé de la façon la plus nette les limites de notre politique d'ouverture à l'Est.

Que veut, en fait, l'Union soviétique dans ses rapports avec la France ? Vu de Moscou, il semble qu'elle souhaite maintenant une entente durable avec un État qui n'est pas le plus puissant sur le continent mais dont la politique se caractérise par sa volonté d'indépendance. On n'oublie pas non plus – ici on n'oublie rien – que la France a aidé l'URSS à sortir de l'isolement dans lequel la guerre froide l'avait plongée et qui a, semble-t-il, été pour elle une longue et dure épreuve. On pense également à Moscou qu'il faut maintenir le dialogue avec un pays qui est et restera occidental, en dépit d'un fort parti communiste, et dont on sait aussi que, dans sa politique extérieure, il s'emploiera toujours à rechercher des solutions qui ne rejettent pas l'Union soviétique du concert encore bien imparfait mais au moins potentiel des nations européennes. On constate au demeurant ici que nos attitudes respectives, si elles diffèrent dans leurs motivations, sont assez semblables dans leurs objectifs, qu'il s'agisse du Moyen-Orient, du Vietnam, du Laos et plus récemment du Cambodge. Berlin reste évidemment le problème sur lequel nos intérêts ne sont pas les mêmes et nos vues divergent. On connaît notre point de vue et les raisons que nous avons de nous y tenir. À défaut de nous faire céder, ce qu'on espère probablement mais que l'on sent très difficile sinon impossible, sans doute souhaiterait-on que cette opposition entre thèse française et thèse soviétique ne soit pas trop

visible et demeure, dans toute la mesure du possible, feutrée. Enfin, et c'est un aspect des choses que l'on n'oublie pas, la France est également un partenaire avec lequel on souhaite maintenir et développer de profitables échanges commerciaux.

Telles sont, ou plutôt, telles me paraissent être actuellement les préoccupations soviétiques. Elles ne rencontrent pas toujours, il s'en faut, les nôtres. L'un des avantages et non des moindres du voyage de M. Pompidou aura été de préciser avec une grande clarté ce que la France pourrait faire avec l'URSS et aussi ce à quoi elle ne renoncerait pas avec ses alliés. Sans doute nos interlocuteurs s'en doutaient-ils. Mais il était utile de le leur rappeler et de définir dans le même temps les développements possibles de notre coopération et les limites que notre appartenance au monde occidental lui impose.

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

233

COMPTE RENDU

de l'entretien entre M. Alphand et M. Malfatti, Ambassadeur d'Italie

(*16 novembre 1970*)

C.R. *Paris, 16 novembre 1970.*

M. Alphand exprime à M. Malfatti sa satisfaction de se rendre à Rome le 18[1], et d'y rencontrer son collègue de la *Farnesina*[2]. Il remercie l'ambassadeur qui a pris l'initiative d'arranger cette rencontre.

M. Malfatti soumet à M. Alphand la liste des questions qui ont été retenues par l'ambassade de France et la *Farnesina* comme thèmes essentiels des conversations (annexe).

M. Alphand approuve cette liste. Il indique qu'il serait heureux, en outre, de recevoir du côté italien des indications sur la récente visite de M. Gromyko à Rome[3] et sur la politique de Rome à l'égard de la Chine. De son côté, il pourrait informer ses interlocuteurs des conversations que M. Podgorny a eues lors de sa récente venue à Paris[4]. Le Secrétaire général précise enfin qu'il serait utile d'évoquer, sur le plan bilatéral, les questions

[1] M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, se rendra à Rome du 18 au 20 novembre pour s'entretenir avec son homologue italien, M. Gaja, des problèmes européens, et notamment du « plan Werner ». Il sera reçu le 20, par M. Colombo, président du Conseil des ministres.

[2] *La Farnesina* est le nom du palais, siège officiel du ministère italien des Affaires étrangères.

[3] M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères soviétiques est en visite officielle à Rome pour six jours, du 10 au 16 novembre 1970. Il est reçu par le pape Paul VI, le 13 novembre.

[4] Nicolaï Podgorny, président du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS, dirige la délégation soviétique venue assister aux obsèques du général de Gaulle, le 12 novembre 1970.

de coopération en matière atomique et spatiale[1] et dans le domaine des armements[2].

M. Malfatti indique que l'on est prêt du côté italien à aborder tous les sujets, et que l'on se fera par ailleurs un plaisir d'organiser pour M. Alphand toutes les visites qu'il souhaiterait faire à Rome ou en dehors de Rome.

L'ambassadeur d'Italie demande à M. Alphand quelles sont ses impressions en ce qui concerne l'évolution des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne[3].

M. Alphand a le sentiment qu'un accord est en bonne voie sur la question des frontières et sur le problème des ressortissants polonais d'origine allemande. De même l'échange de lettres entre la République fédérale et les Trois puissances occidentales, qui accompagnera l'accord, devrait dans des conditions satisfaisantes sauvegarder les droits de ces puissances. Le Secrétaire général constate qu'en revanche il y a du tirage sur la question de Berlin. L'intention des Soviétiques de gonfler le rôle de la RDA dans cette affaire n'est pas acceptable par les alliés.

M. Malfatti demande à M. Alphand ce qu'il faut penser d'une évolution possible des esprits en Israël ; il mentionne à cet égard les bruits qui ont couru au sujet de contacts entre Israéliens et Jordaniens.

M. Alphand indique qu'il n'a eu jusqu'ici connaissance de tels contacts que par la presse. Il pense que les Américains sont disposés à faire de nouvelles pressions sur Israël, mais les propos que lui a tenus le nouvel ambassadeur d'Israël à Paris[4] ne sont guère encourageants. Il note cependant comme éléments favorables la présence de M. Fawzi à la tête du gouvernement égyptien et le changement d'autorité intervenu récemment à Damas. La France garde espoir dans la mission Jarring, seul moyen de faire progresser les choses.

ANNEXE

1.- *Méditerranée*
– Situation dans le bassin occidental
– Conflit israélo-arabe
– Situation périphérique (Yémen et Somalie)

2.- *Conférence sur la Sécurité européenne*

3.- *Questions européennes*
– Négociations avec la Grande-Bretagne :
= relations entre les négociations dans le domaine agricole et les négociations dans le domaine industriel

[1] Sur ce sujet, se reporter aux notes préparées par la direction générale des Relations culturelles, scientifiques été techniques, datées du 16 novembre 1970, non publiées, mais classées dans le dossier d'archives : Europe, Italie, 1961-1970, relations politiques franco-italiennes, visite de M. Alphand à Rome, 18 novembre 1970, nº 402.

[2] La coopération franco-italienne en matière d'armements présente un bilan limité. Des possibilités semblent se dessiner, en particulier pour le futur avion de combat français. Voir la note de la direction des Affaires économiques et financières du 10 novembre 1970, non reprise, qui fait le point de la question.

[3] Le traité germano-polonais sera signé le 7 décembre 1970.

[4] Asher Ben-Natan est ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 6 novembre 1970.

= négociations sur les questions qui ont été résolues entre les Six dans les derniers mois de 1969

– Relations économiques entre la CEE et les États-Unis

4.- *Amérique latine*

5.- *Relations bilatérales*

– Gazoduc pour le transport du gaz hollandais

– SECAM.

(Europe, EU, Italie, 1961-1970, relations politiques franco-italiennes, 1970, nº 402)

234

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Téhéran,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 561 à 564. *Téhéran, 17 novembre 1970.*

(*Reçu* : 14 h. 52).

Négociations entre le consortium et la NIOC

Les négociations entreprises, le 7 novembre, à Téhéran entre le consortium[1] et la NIOC[2] ont abouti, le 15 novembre, à un accord[3] aux termes duquel les sociétés pétrolières acceptent un relèvement de 5 % du taux de l'impôt perçu sur leurs revenus (lequel passera de 50 % à 55 %), ainsi qu'une augmentation, de 9 cents par baril, du prix affiché du pétrole brut lourd qui constitue, actuellement, environ la moitié des enlèvements.

Ces deux décisions prennent effet à compter du 14 novembre. Elles auront pour conséquence de porter à 1 110 millions de dollars la redevance annuelle versée par le consortium à la NIOC, qui s'établissait jusqu'ici à 1 030 millions de dollars compte tenu des engagements déjà souscrits par les sociétés pétrolières.

[1] Le consortium des pétroles, créé en avril 1954, groupe, sous le nom d'*Iranian Oil Participants Ltd* (IOP), *British Petroleum* (40 %), cinq compagnies américaines (40 %), *Royal Dutch Shell* (14 %), la Compagnie française des pétroles (6 %). Un accord est signé en août 1954, en vertu duquel la Société nationale iranienne des pétroles (NIOC) est reconnue comme propriétaire des gisements, des puits de pétrole et des raffineries. Le Consortium agit en qualité de représentant exclusif pour l'achat et la distribution du pétrole iranien.

[2] NIOC ou *National Iranian Oil Company* est une entreprise publique, fondée en 1948, produisant et distribuant le gaz naturel et le pétrole. Ses objectifs sont l'exploration, le développement, la production, le marketing et la vente du pétrole brut et du gaz naturel.

[3] Se reporter à la dépêche de Téhéran nº 1732/AL du 17 novembre 1970, non reproduite, commentant l'accord conclu le 15 novembre entre l'Iran et le Consortium des pétroles. « À défaut de pouvoir obtenir des sociétés pétrolières l'engagement formel d'adapter le rythme de leur production – c'est-à-dire le volume de leurs enlèvements – à celui de l'expansion économique du pays, les autorités iraniennes les ont amenées à consentir à une modification fondamentale de l'accord conclu en 1954 concernant la taxation fiscale et le prix affiché du pétrole brut lourd ».

Selon les indications qui viennent de m'être communiquées par M. van Reven, représentant local du consortium, les Iraniens ont fait essentiellement porter leurs demandes sur ces deux points, sans revenir sur les malentendus – que les conversations de Londres avaient d'ailleurs largement dissipés – qui avaient pu s'élever au sujet de la fourniture par l'Iran, par la CFP, de quantités supplémentaires de pétrole brut[1].

Contrairement à ce que pouvaient annoncer les démarches effectuées le 5 octobre par le ministre de la Cour[2] (mon télégramme nº 480/481)[3] et les déclarations publiquement faites par le chah le lendemain (mon télégramme nº 486/487)[4], les Iraniens n'avaient pas autrement agité la menace de mesures législatives et, à cet égard, n'avaient remis en question aucune donnée fondamentale.

D'une manière générale, bien qu'elles aient été engagées à la suite d'une campagne de presse de ton souvent assez vif, les négociations s'étaient déroulées dans un climat moins tendu qu'on aurait pu le craindre. Cependant les arrangements conclus entre les sociétés pétrolières et les autorités libyennes n'avaient pas manqué d'en orienter le cours et de peser sur les décisions finalement intervenues.

Je note que le montant annuel des redevances qui seront désormais perçues par l'État iranien semble devoir être très voisin de celui des prévisions du plan pour l'année budgétaire en cours. En ce qui concerne le prochain exercice (21 mars 1971-20 mars 1972), les experts iraniens considèrent que l'augmentation du montant de l'impôt, compte tenu de l'accroissement de la production, pourra permettre d'obtenir des redevances d'un montant égal à celui des prévisions du 4e plan quinquennal.

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, pétrole, nº 1741*)

[1] Sur les négociations qui ont eu lieu à Londres entre le consortium et la NIOC, se reporter au télégramme de Paris à Téhéran nos 310 à 312 du 20 octobre 1970, non repris.

[2] Asadollah Alam, homme politique iranien, Premier ministre d'Iran du 19 juillet 1962 au 7 mars 1964, est nommé ministre de la Cour impériale le 11 novembre 1966. Voir la dépêche de Téhéran nº 1703/AL du 12 novembre 1966, non reprise.

[3] Le télégramme de Téhéran nos 480-481 du 5 octobre, non reproduit, fait part du mécontentement du chah sur la manière dont se sont déroulées les négociations à Londres, et sur la prise éventuelle de mesures de rétorsion si le consortium refusait d'augmenter sa production.

[4] Le télégramme nos 486-487 du 7 octobre, non publié, rapporte la déclaration du chah, faite publiquement, à l'occasion du discours du Trône, comme quoi il pourrait promulguer des « lois propres à sauvegarder les intérêts » de son pays dans le cas où les compagnies pétrolières du consortium refuseraient de prendre en considération les demandes légitimes qui leur sont présentées par l'Iran.

235

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DUFOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH.

T. nos 565 et 566. *Paris, 17 novembre 1970, 20 h. 16.*

Diffusion réservée.

M. le Président de la République[1] a reçu en audience le Président de la République libanaise[2], le 13 novembre. L'entretien a été très cordial.

M. Frangié a déclaré qu'entre la France et le Liban, il n'existait aucune difficulté réelle. Les attaques lancées à Beyrouth, devant les députés, par M. Michel Murr[3] étaient dues à la malveillance bien connue de ce parlementaire à notre égard. Elles ne devaient pas porter à conséquence. La concession accordée à la compagnie libanaise de télévision[4] serait renouvelée. Quant au contrat concernant l'extension de l'aérodrome de Beyrouth[5], sa conclusion ne présentait pas en soi de difficultés insurmontables.

M. Pompidou a tenu à souligner auprès de son interlocuteur combien notre politique arabe servait les intérêts profonds des chrétiens du Liban.

Avant de prendre congé, M. Frangié a exprimé le souhait que notre ambassadeur à Beyrouth garde avec lui d'étroits contacts.

(Afrique-Levant, Levant. Liban 1966-1970 relations politiques avec la France, visites de personnalités. LA-6-2)

[1] Georges Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969.

[2] M. Soliman Frangié est élu président de la République libanaise le 17 août 1970. Voir plus haut le télégramme de Beyrouth n° 1050 du 2 septembre 1970.

[3] Au sujet de la campagne déclenchée par Michel Murr, voir plus haut la dépêche de Paris n° 13/AL du 9 novembre 1970.

[4] La compagnie libanaise de télévision, CLT, est titulaire d'une autorisation et non d'une concession, en vertu d'un contrat signé le 30 août 1956 avec le gouvernement libanais pour quinze ans. La CLT commence ses émissions en 1959, le contrat vient donc à expiration le 31 décembre 1970. La CLT connaît rapidement des difficultés financières et se trouve obligée d'augmenter son capital ; celui-ci est alors détenu à 57 % par la SOFIRAD (société financière de radiodiffusion), entreprise gouvernementale française, ce qui implique les intérêts de la France dans le renouvellement de l'autorisation. Voir la dépêche n° 229/RC de Beyrouth du 14 février 1968 et la dépêche de Beyrouth n° 1252/DGRCST du 26 août 1970, non publiées.

[5] Au sujet de l'agrandissement de l'aéroport de Beyrouth voir la note du 31 juillet 1970 sur les relations franco-libanaises publiée plus haut.

236

NOTE POUR LE MINISTRE

Tchad

N. n° 606bis[1]. *Paris, 17 novembre 1970.*

M. Bourges[2] a tenu, le 16 novembre, une réunion consacrée au Tchad et à laquelle assistaient en particulier nos représentants à Fort-Lamy[3] et à Tripoli[4]. Des exposés des deux ambassadeurs et de la discussion qui a suivi, on peut tirer les conclusions suivantes :

a) La solution du problème tchadien ne peut être que politique : la décision du retrait de nos forces avant l'été 1971 étant irrévocable, il paraît difficile de contenir au BET la pression venant du Nord par le simple recours aux forces tchadiennes qui, dans les derniers combats, ont prouvé leur incapacité à affronter à elles seules des combattants résolus.

Les assistants techniques militaires que nous laisserions auprès des forces tchadiennes après le retrait de nos renforts seraient donc amenés soit en tant que conseillers, soit en tant que chefs d'unités, à participer aux opérations contre les rebelles et, ainsi, à annuler pour une bonne partie les effets du retrait de nos renforts.

La solution politique s'impose donc.

A. *Mise en œuvre par le Tchad.*

Le Tchad doit s'efforcer de neutraliser à l'intérieur et à l'extérieur l'offensive qui se précise en provenance du Nord et qui, petit à petit, prend l'allure d'une « révolution musulmane »[5].

a) À l'intérieur, M. Tombalbaye doit prendre les mesures nécessaires pour que les conditions mises par le Derdeï[6] à la reprise des contacts avec

[1] Cette note émane de M. Bruno de Leusse de Syon, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des affaires d'Afrique-Levant au Département depuis janvier 1970.

[2] M. Yvon Bourges est secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères depuis 1968.

[3] M. Fernand Wibaux est ambassadeur de France à Fort-Lamy depuis avril 1968.

[4] M. Guy Georgy est ambassadeur de France à Tripoli d'Afrique depuis septembre 1969.

[5] Cette expression apparaît pour la première fois pour désigner la rébellion des Toubou. Concernant la situation militaire dans les départements touchés par les opérations de maintien de l'ordre pour la période du 1er au 15 novembre et du 15 au 30 novembre 1970, se reporter aux dépêches de Fort-Lamy nos 225/DAM et 236/DAM des 16 novembre et 3 décembre 1970.

[6] Il est indiqué dans la dépêche n° 236/DAM que le Derdeï qui, pour de sordides questions de collecte d'impôts, se serait maintenant séparé d'Abba Siddick et du Frolinat, a fait savoir par un de ses émissaires qu'il était disposé à regagner le Tchad si toutes les garanties lui étaient données quant à la protection de sa personne et de ses biens. Le gouvernement tchadien a, en conséquence, décidé de lui dépêcher une délégation qui prendra d'abord contact avec les autorités libyennes à Tripoli. Elle s'efforcera ensuite d'obtenir du sultan de Zouar qu'il rentre au Tibesti et donne à son fils Goukouni l'ordre de mettre fin aux combats. La délégation tchadienne de bonne volonté,

Fort-Lamy soient remplies, à savoir le retrait des préfets et sous-préfets sara du BET, l'accord d'une large amnistie, la participation éventuelle des représentants des Toubou au gouvernement tchadien.

b) À l'extérieur, il devrait :

– changer son ambassadeur à Tripoli[1] et le remplacer par un musulman jeune, actif, qui expliquerait aux Libyens la politique du Tchad et sa volonté de vivre en paix avec ses voisins,

– envoyer auprès du colonel Kadhafi une mission, dirigée par un chef religieux musulman, qui essaierait de désamorcer le prosélytisme révolutionnaire du président libyen,

– adopter une attitude de réserve accentuée à l'égard d'Israël. Le vote du projet égyptien de recommandation à l'Assemblée générale des Nations unies a constitué, dans ce sens, une première étape qui devrait être suivie par d'autres mesures telles que des déclarations publiques concrétisant les distances que Fort-Lamy prendraient à l'égard de Tel-Aviv[2], et, éventuellement, le rappel de l'ambassadeur en Israël.

B. *Mise en œuvre par la France.*

Ces différentes décisions constituent la condition nécessaire, mais non suffisante de l'apaisement, au moins provisoire, de la lutte des États musulmans contre le Tchad.

La Libye, en effet, n'est certainement pas seule à favoriser la rébellion ; l'Algérie l'a rejointe dans cette action dont, sans doute, même, elle a pris la tête. Aussi, l'effort dépasse-t-il les moyens de M. Tombalbaye et nous faut-il, là encore, lui prêter main forte.

Sous réserve des décisions énoncées ci-dessus, nous pourrions, de notre côté, intervenir auprès de trois capitales intéressées, Alger, Tripoli, Le Caire. Un membre du gouvernement inviterait les chefs d'État intéressés à faire preuve d'une réserve accrue à l'égard du Tchad et à favoriser le prosélytisme panarabe et panislamique de certains de leurs services. Nous entendions mener à son terme notre intervention et nous replier en temps donné ; il ne fallait pas nous rendre cette tâche plus difficile. L'apaisement au BET était sans doute dans notre intérêt, mais il était aussi dans l'intérêt de toute la région à laquelle la détérioration des rapports entre Arabes et Noirs ne peut en rien profiter.

Si le Ministre retenait ces suggestions, des instructions devraient être envoyées dans le sens indiqué plus haut (paragraphe a)) à Fort-Lamy ; un membre du gouvernement devrait être désigné pour effectuer une mission

conduite par M. Abbo Nassour, président de l'Assemblée nationale, se rend à Tripoli le 3 décembre, puis ultérieurement au Caire et à Khartoum.

[1] M. Mohamed Bechir-Sow, ancien conseiller de la République française (1947-1951), ancien député du Tchad (1951-1955), est ambassadeur du Tchad à Tripoli d'Afrique.

[2] Un diplomate israélien, M. Jacob Menad, a séjourné à Fort-Lamy du 7 au 11 novembre, pour enquêter sur les motifs du changement de position du Tchad à l'égard d'Israël, tel qu'il s'est notamment manifesté aux Nations unies à l'occasion du débat sur le conflit du Proche-Orient.

à Alger, à Tripoli et au Caire ; au reçu de la réponse de M. Tombalbaye à ces propositions, des instructions seraient envoyées à nos représentants dans ces trois capitales pour qu'ils préparent la venue d'un secrétaire d'État.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, documentation générale, nº 24*)

237

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Instructions
pour Monsieur Claude Chayet
Ambassadeur de France au Congo-Kinshasa

N. nº 161/AL. *Paris, 18 novembre 1970.*

Les cinq premières années d'indépendance[1] du Congo ont été marquées par des troubles quasi incessants. La sécession katangaise menée par Moïse Tshombé[2], puis l'opposition armée de Gaston Soumialot[3] et Pierre Mulele[4] soulignèrent les difficultés de la décolonisation dans un pays où, faute de cadres et de conscience nationale, l'esprit tribal exerçait sans contrainte son effet dissolvant.

Les dimensions du Congo (2 345 000 km^2 et 9 165 km de frontières), l'importance relative de sa population (17 millions d'habitants), l'inégale répartition des richesses, dont une grande partie se trouve au Katanga, compliquaient encore la tâche des dirigeants.

L'ordre ne fut rétabli que quand le pays fut pris en main par un homme neuf, énergique, intelligent, le général Mobutu[5]. En cinq ans, celui-ci a su

[1] L'indépendance du Congo ex-belge a été proclamée le 30 juin 1960. Pour une chronologie détaillée des événements survenus dans la République du Congo et une analyse des causes lointaines et immédiates ayant précipité les événements, se reporter à une note de Paris du 22 juillet 1960, non retenue.

[2] Le 8 juillet 1960, le gouvernement Tshombé prend position en faveur de la sécession du Katanga et fait appel à l'intervention des troupes belges pour rétablir l'ordre. Tshombé proclame l'indépendance du Katanga le 11 juillet 1960.

[3] Gaston Soumialot, un des *leaders* de la rébellion Simba, avec Christophe Gbenye et Laurent-Désiré Kabila. L'insurrection débute en janvier 1964, en réaction aux abus du gouvernement central, et conduit à l'installation du gouvernement sécessionniste de la République populaire du Congo à Stanleyville, le 5 août 1964, qui contrôle l'est du Congo. Christophe Gbenye dirige le gouvernement sécessionniste et Gaston Soumialot est ministre de la Défense. Moïse Tshombé met un terme à ce gouvernement de Stanleyville avec l'aide de troupes britanniques, américaines et des parachutistes belges du 24 au 26 novembre 1964.

[4] Pierre Mulele a été le chef des maquis du Kwilu, organisés depuis 1963, mouvement paysan fortement inspiré par la Chine. Il est assassiné en octobre 1968 dès son arrivée à Kinshasa, à son retour d'exil sous promesse d'amnistie.

[5] Le général Mobutu est le président de la République démocratique du Congo/Kinshasa depuis le 24 novembre 1965.

ramener le calme et la stabilité politique. La constitution, approuvée par référendum, a consacré le système de pouvoir présidentiel et centralisé. L'armée nationale est revenue à l'obéissance et les mouvements sécessionnistes ont été jugulés. Ce retour à l'ordre et à la sécurité s'est accompagné d'un remarquable redressement de la situation économique due à une réforme monétaire réussie[1], à l'essor de la production agricole et surtout à une hausse constante des cours mondiaux du cuivre.

Si ce bilan n'est pas sans nuages (le cours du cuivre semble avoir atteint un plafond et la gestion financière du pays manque de rigueur), il est cependant nettement positif et donne toute leur valeur aux considérations d'évidence suivantes :

Le Congo, en raison de sa masse, de ses moyens potentiels, de sa localisation géographique, jouera un rôle de plus en plus grand dans l'ensemble des pays tropicaux d'Afrique. Il apparaît même qu'il soit, avec le Nigeria, le seul pays du continent à pouvoir nourrir l'espoir d'accéder un jour au niveau des puissances politiques et économiques d'importance mondiale.

En comparaison, les autres États de l'Afrique francophone paraissent beaucoup moins bien pourvus, morcelés, peu aptes à accéder rapidement à la majorité politique. Aussi doivent-ils développer, améliorer, renforcer leurs rapports avec le Congo-Kinshasa qui, qu'ils le veuillent ou non, paraît être appelé à leur donner le ton. Sans doute l'échec du projet d'union des États de l'Afrique centrale[2], certaines réticences au sein de l'OCAM, les difficultés avec le Rwanda et le Burundi voisins, peuvent-ils retarder cette évolution. Mais il ne semble pas qu'elle puisse être évitée. Si, de notre côté, nous voulons, sinon contrôler à l'avenir le fonctionnement du groupe francophone, du moins y assurer une présence, nous ne devons négliger aucune occasion de nous implanter au Congo et d'y nouer des amitiés.

En contrepartie des atouts considérables dont dispose le Congo, une faiblesse apparaît : le général Mobutu est un homme seul. Il a éliminé ses adversaires, mais il a aussi écarté tous ceux qui auraient pu l'aider dans sa tâche. Le bureau du MPR[3] ne semble comporter aucun élément de valeur et les cadres administratifs sont plus que médiocres. On peut se demander

[1] Le 24 juin 1967, le zaïre monnaie est créé, remplaçant le franc congolais hérité de la période coloniale. 1 zaïre (1Z) vaut 1000 Fc (franc congolais) soit 2 US dollars, soit une dévaluation de 67 %.

[2] La Charte de l'Union des États d'Afrique centrale (UEAC), signée le 2 avril 1968 à Fort-Lamy (Tchad), résulte de la décision prise le 2 février 1968, à Bangui (République centrafricaine), de créer une union économique entre le Congo-Kinshasa, le Tchad, la République centrafricaine. Le siège de l'UEAC est fixé à Bangui, le premier président en est le général Joseph-Désiré Mobutu, (président du Congo-Kinshasa) et le secrétaire général exécutif, M. Abdoul Boukar, représentant permanent du Tchad auprès des Nations unies.

[3] Le Mouvement populaire de la Révolution dont la fondation est rendue publique par le général Mobutu le 19 avril 1967. Le 17 décembre 1970, le MPR fait l'objet d'un profond remaniement. L'effectif du bureau politique est ramené de 34 à 29 membres. Les 17 nouveaux membres sont pour la plupart de jeunes technocrates. Le comité exécutif est également entièrement réorganisé : l'effectif des secrétaires nationaux passe de 6 à 7. Il a désormais à sa tête un « secrétaire général », M. Émile Zola, membre du bureau politique. Se référer à la dépêche de Kinshasa nº 713/AL du 22 décembre 1970, non retenue, qui présente la liste des membres du comité exécutif national du MPR et celle des membres du bureau politique.

si la disparition accidentelle du Général ne ramènerait pas tribalisme et sécessionnisme dans un pays à peine sorti du chaos.

Le Président a trop conscience d'être irremplaçable pour que ce sentiment, joint à la soumission de plus en plus parfaite de son entourage, ne développe pas peu à peu en lui une sorte de mégalomanie dont nul ne peut fixer les limites. La propagande intense en faveur de la grandeur et de la puissance du Congo s'accompagne d'un véritable culte à l'égard de son chef. Les élections législatives et présidentielles de novembre 1970 – dont les résultats ne font aucun doute – ne peuvent que renforcer cette tendance à l'autoritarisme.

À cela il convient d'ajouter que les transformations et le développement actuellement en cours au Congo sont porteurs de contradictions que le régime ne pourra peut-être pas résoudre. Plus de la moitié de la population a moins de vingt ans. Les jeunes cherchent à s'employer. Mais faute de formation professionnelle suffisante et du fait que le droit d'association est étroitement circonscrit, ils ne disposent que de peu de moyens de se faire entendre. En outre, le monde urbain en développement rapide s'oppose au monde rural, de plus en plus pauvre. Enfin, dans la capitale elle-même, un petit groupe de citoyens privilégiés par la fonction ou la richesse fait face à une masse d'oisifs relégués dans les zones périphériques et les quartiers vétustes.

Ces quelques données de base fournissent les directions dans lesquelles devra s'orienter votre action :

– Malgré quelques incidents mineurs, les rapports entre la France et le Congo sont, dans l'ensemble, fort bons. Notre assistance est appréciée et nous assure une position que ni le poids de l'influence américaine, ni le rapprochement récent – et qui, d'ailleurs, se détériore déjà – avec la Belgique, n'ont compromise. Vous devrez vous appliquer à développer ce préjugé favorable, en engageant, dès maintenant, la préparation psychologique de la visite officielle que le général Mobutu doit faire à Paris au début de l'année prochaine. Le Président est jeune, sûr de lui, intelligent, intuitif, méfiant, souvent arrogant, parfois charmeur et séduisant. Il dispense volontiers ses conseils mais n'en accepte guère. Il jauge en un tournemain son interlocuteur et sait déceler, sous les attitudes protocolaires, la moindre nuance – même informulée – de hauteur, de mépris, de défi ou ce qui est pire, d'amusement.

Vous devrez faire sentir au général Mobutu combien vous admirez sa réussite politique, la façon dont il a pris en main son pays et redressé la situation économique. Vous lui direz, au fil des rencontres, combien nous apprécions l'audience internationale qu'a su s'acquérir le Congo et combien nous souhaitons qu'elle puisse s'exprimer au sein de la francophonie. Il n'est pas sans intérêt de noter sur ce point que le Congo-Kinshasa, lors des dernières réunions de l'OUA[1], a eu une attitude très modérée à

[1] L'Organisation de l'Unité africaine (OUA) est créée à Addis-Abeba (Éthiopie) par 32 États africains, le 25 mai 1963. Les organes principaux sont : la Conférence, réunion des chefs d'État et

notre égard, au contraire de certains de nos anciens territoires. Le général Mobutu devra comprendre, à travers l'estime et la considération que vous lui manifesterez, que le poids du Congo ne gêne pas la France et que l'amitié entre les deux pays doit devenir une constante de leurs politiques.

– L'assistance technique de la France au Congo n'est pas considérable compte tenu de l'importance du pays. Le nombre de nos coopérants est de 296 (1/5e de ceux de la Belgique) dont 140 enseignants, auxquels il convient de rattacher les quelque 200 experts recrutés directement par le gouvernement congolais. Nous ne saurions prétendre rivaliser avec les Belges par le nombre, ou avec les Américains par l'importance des contributions financières. Aussi convient-il de veiller à ce que notre assistance soit d'une grande qualité. Tout coopérant dont la compétence ou le comportement ne vous donnerait pas satisfaction devra être rappelé. C'est essentiel pour notre « image de marque ».

L'Alliance française, le Cours Descartes[1] et les différents centres culturels dépendant de l'ambassade, devront être l'objet d'une surveillance et d'un soutien constants en tant qu'éléments de base de notre pénétration culturelle. Le cours Descartes, notamment, peut attirer les enfants des principaux dirigeants du régime et, de ce fait, constituer un facteur d'influence de premier ordre.

– L'une de vos préoccupations principales devra être également d'orienter nos actions d'assistance vers les secteurs les plus rentables. J'entends par là qu'elles devront, dans toute la mesure du possible, déboucher sur des opérations intéressantes pour notre commerce ou nos industries. C'est ainsi que la présence d'experts dans le service de santé (8 en 1969, ce qui paraît peu) pourrait amener les Congolais à adopter notre codex et offrir ainsi des débouchés considérables à nos produits pharmaceutiques. Un certain nombre d'opérations réussies dans le domaine des transports et des télécommunications semblent désigner ces secteurs pour un effort ultérieur de pénétration. Si la couverture de nos importations est passée de 36 % en 1967 à 58 % en 1969, le but à atteindre est d'obtenir un meilleur équilibre de nos échanges en dépit de nos importations de cuivre. Le projet d'implantation de la Régie Renault est à suivre de près, de même que doit être encouragée l'installation de nos entreprises de Travaux publics, que certains projets appelés à être financés sur des fonds internationaux pourraient faciliter.

de gouvernement une fois par an, c'est l'organe décisionnel ; le secrétariat général. Le secrétaire général est Diallo Telli depuis 1964. Les principes fondamentaux sont : le respect du tracé des frontières héritées de la période coloniale, le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

[1] À l'époque coloniale belge, il n'existe pas d'établissement français à Léopoldville et quelques élèves français traversent le fleuve pour se rendre à Brazzaville, alors française. En 1960, l'embarcation qui transporte les élèves est emportée par les courants et manque de faire naufrage. C'est alors que trois familles françaises prennent contact avec l'école Descartes de Rennes pour mettre en place des cours par correspondance. En 1961, l'État français achète un terrain à Léopoldville et y implante le premier établissement scolaire français en 1964 sous le nom de cours Descartes, qui deviendra ultérieurement le lycée français René-Descartes.

En tout état de cause, au moment où le Congo est en mesure de développer rapidement son équipement, il importe que le courant de nos relations économiques avec ce pays se poursuive et s'accroisse régulièrement. Il vous appartiendra, à cette fin, de suivre les principales affaires, de conseiller nos entreprises, d'appuyer leurs démarches, de faire mieux connaître nos techniques, les ressources de notre industrie ainsi que nos réalisations en France et à l'étranger.

En vue d'orienter notre action, j'attacherais du prix à ce que vous recherchiez et fassiez étudier les secteurs où il paraît possible d'améliorer nos positions. De même, j'aimerais être tenu informé des moyens mis en œuvre par nos principaux concurrents sur les plans public et privé ainsi que recevoir vos suggestions sur la manière dont l'action que nous menons actuellement au Congo devrait être infléchie pour correspondre au mieux aux exigences de l'évolution du pays.

(*Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo/ Kinshasa, 1966-1970, représentation diplomatique française, 1970, nº 85*)

238

NOTE

Direction des Affaires politiques
sous-direction du Levant

N. *Paris, 18 novembre 1970.*

Commentaire israélien sur la politique française à l'égard de Tel-Aviv

Le commentaire en français de Radio Jérusalem du 13 novembre a été consacré aux perspectives ouvertes à la diplomatie française par la mort du général de Gaulle[1].

Constatant que, depuis avril 1969, le général de Gaulle n'était jamais intervenu dans les affaires de l'État, le commentateur israélien s'est demandé « s'il ne serait pas possible, désormais, pour Georges Pompidou et son équipe, de faire plus d'ouverture que de continuité ». Au demeurant, dit-il, « un certain nombre de faits ne manquera pas de plaider pour une relative révision de la politique française au Proche-Orient ».

Son argumentation s'étaye sur les trois constatations suivantes :

– Le gouvernement français aurait constaté que « sa politique arabe est beaucoup moins payante qu'il ne l'escomptait ».

[1] Le général de Gaulle meurt le 9 novembre 1970.

– On aurait pris très au sérieux à Paris les récentes déclarations libyennes sur la destination finale des *Mirage*[1], notamment depuis les accords « fédéraux » entre l'Égypte, la Libye et le Soudan[2].

– Les relations franco-algériennes se seraient singulièrement refroidies, toujours selon la radio israélienne, à la suite des récentes affaires d'espionnage.

Rappelant la déclaration du président Shazar à la Grande Synagogue de Paris[3] (« le peuple juif n'oubliera pas l'action de de Gaulle contre le nazisme »), le commentateur israélien en tire la conclusion inattendue qu'« il est possible que des nuances interviennent désormais dans la formulation de la politique française à l'égard d'Israël… Beaucoup d'hommes politiques, même au sein de la majorité, souhaitent réellement que la page soit définitivement tournée avec Israël ».

Le changement de ton de Radio Jérusalem est nouveau ; il est intéressant de le noter pour les raisons suivantes :

– les Israéliens attribuant habituellement aux autres leurs propres intentions, le souhait qu'ils nous prêtent de « tourner la page » semble refléter de nouvelles dispositions à notre égard.

– Le commentateur chargé d'exposer ces idées n'est autre que M. Malka[4], dont on se rappelle les récentes attaques acrimonieuses contre la politique française.

L'arrivée à Paris du nouvel ambassadeur d'Israël[5], de même que le rôle que nous avons joué dans le vote de la recommandation de l'Assemblée générale des Nations unies sur le Moyen-Orient[6], ne sont sans doute pas étrangers à cette amorce de revirement de l'opinion israélienne à l'égard de notre pays.

(Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations politiques avec la France. Is 6-3)

[1] Le major Abdul Salam Jelloud, vice-président du Conseil de Libye depuis le 17 janvier 1970, au cours d'un voyage en Grande-Bretagne, aurait déclaré, en parlant des livraisons d'armes anglaises, qu'il se réservait le droit d'utiliser ces armes dans les hostilités contre Israël ; il en serait de même à l'égard des *Mirage*. Lors du Conseil des ministres du 4 novembre 1970, M. Chaban-Delmas, Premier ministre, précise que les avions livrés à la Libye sont livrés pour elle, et que s'ils venaient à changer de destination, les avions suivants tomberaient sous le coup de l'embargo.

[2] Au sujet des accords Égypte-Libye-Soudan voir plus haut le compte-rendu de l'entretien de M. Chaban-Delmas avec le Dr Mahmoud Fawzi du 12 novembre 1970 sur la conférence tripartite Nasser-Nimeiri-Gadhafi.

[3] M. Salmar Shazar, président de l'État d'Israël depuis le 22 mai 1963, réélu le 26 mars 1968 pour un second mandat de cinq ans, se rend en France le 11 novembre pour assister aux obsèques du général de Gaulle (T. de Paris à Tel-Aviv nos 954 à 956 du 11 novembre 1970).

[4] M. Malka, journaliste israélien, commentateur à Radio-Jérusalem.

[5] Le nouvel ambassadeur d'Israël à Paris, M. Achar Ben Nathan, remet ses lettres de créance le 6 novembre 1970.

[6] La résolution n° 2628 (XXV) est adoptée le 4 novembre 1970 par l'Assemblée générale des Nations unies par 57 voix (dont la France) contre 16 et 39 absentions. Cette résolution, relative à la situation au Moyen-Orient, demande le retrait des forces israéliennes des territoires occupés en 1967, la cessation de toute belligérance, le respect des droits des Palestiniens, la mise en œuvre de la résolution 242 du Conseil de sécurité, la reprise des négociations Jarring, la prolongation du cessez-le-feu.

239

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1225/EU. *Londres, 19 novembre 1970.*

Hommages et commentaires britanniques après la mort du général de Gaulle

L'émotion soulevée en Grande-Bretagne par la mort du général de Gaulle[1], qui s'est aussitôt manifestée par de très nombreux témoignages publics et privés de sympathie à l'égard de notre pays (ma communication du 11 novembre)[2], a de beaucoup dépassé les traditionnelles expressions de condoléances adressées à la mémoire d'un homme d'État étranger.

L'ampleur des hommages officiels, la spontanéité et le grand nombre des messages reçus par cette ambassade, et plus encore la place considérable qu'ont réservée à l'événement la presse, la radio et la télévision ont montré à quel point les Britanniques ont été frappés par la disparition de l'ancien président de la République.

Avant tout jugement de caractère politique, en effet, ce sont d'abord les sentiments d'admiration pour un homme d'État dont la nature hors du commun est unanimement reconnue ici qui se sont exprimés, mêlés pour beaucoup d'Anglais aux souvenirs attachés à l'action du chef de la France Libre.

C'est probablement à ce double titre que les dirigeants britanniques ont tenu à rendre au général de Gaulle un hommage d'un caractère exceptionnel pour une personnalité étrangère. La venue à Paris, pour la cérémonie à Notre-Dame, du prince de Galles[3], du chef du gouvernement[4] et de trois anciens Premiers ministres en a été une illustration éclatante mais peut-être moins significative que le *Memorial Service* qui a eu lieu aujourd'hui même à St-Paul en présence du duc d'Édimbourg[5], du Premier ministre, de plusieurs membres du gouvernement, du chef de l'opposition[6], de beaucoup de représentants des deux Chambres du Parlement et au milieu d'une assistance très nombreuse.

Les deux Chambres avaient, comme l'on sait, honoré dès le 11 novembre, la mémoire de l'ancien chef de l'État, en particulier aux *Communes* par la

[1] Charles de Gaulle (22 novembre 1890-9 novembre 1970), président de la République française du 8 janvier 1959 au 28 avril 1969.

[2] Non retrouvée.

[3] Charles Windsor, prince de Galles depuis le 26 juillet 1958.

[4] Edward Heath, Premier ministre du Royaume-Uni depuis le 19 juin 1970.

[5] Philip Mountbatten, duc d'Édimbourg, prince consort du Royaume-Uni et des royaumes du *Commonwealth* depuis le 6 février 1952.

[6] Harold Wilson, Premier ministre du Royaume-Uni du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970, puis chef de l'opposition.

voix des *leaders* des trois grands partis. Les déclarations faites par le Premier ministre successivement à Westminster, à la télévision britannique et enfin, en s'exprimant dans notre langue, au service français de la BBC, ont exprimé d'une manière particulièrement chaleureuse les sentiments de l'Angleterre officielle.

Sur le plan de l'information, un effort remarquable a été fourni tant par la presse que par la télévision pour rendre compte des cérémonies organisées en France en l'honneur du général de Gaulle, ainsi que pour retracer sa vie et dégager le sens et le bilan de son action. La BBC a, en particulier, assuré la retransmission intégrale et en direct des reportages télévisés de la messe à Notre-Dame de Paris et des obsèques à Colombey-les-Deux-Églises. De l'avis général, ces reportages ont rendu compte avec dignité et sobriété des cérémonies et ont bien marqué l'atmosphère de recueillement collectif dans laquelle elles se sont déroulées.

Tandis que les émissions consacrées à l'évocation de la vie du général de Gaulle se sont généralement abstenues d'exprimer tout jugement critique, il n'en a naturellement pas été de même au cours des débats organisés par les deux chaînes de télévision avec la participation de personnalités politiques, d'universitaires et de journalistes français et anglais auxquelles on demandait de dresser le bilan de son œuvre. D'une manière générale, cependant, les appréciations favorables à l'action de l'ancien président de la République ont été les plus nombreuses, tandis que ceux qui ont formulé des critiques à l'égard de sa politique – notamment M. Denis Healey[1] – l'ont fait avec mesure.

À quelques exceptions près, on a retrouvé le même souci d'impartialité à travers les très nombreux articles de presse consacrés ces derniers jours au général de Gaulle et à son action d'homme d'État. Tous ont d'abord salué sa personnalité exceptionnelle qui, aux yeux de beaucoup d'Anglais, n'a été égalée que par celle de Churchill[2] sur la scène politique mondiale dans les trente dernières années. Les qualités maîtresses reconnues au grand homme disparu – ampleur de la vision politique, acuité intellectuelle, courage moral et physique – ont été, estiment de nombreux journaux, mises au service d'une idée quasi-mystique de la France. L'éditorialiste du *Daily Telegraph*[3] retrouve l'incarnation de traits traditionnels du génie national français dans la personne du général de Gaulle : ceux d'une France « puritaine, profondément catholique, tenace, travailleuse, conservatrice et militaire, la France de Bossuet[4], de Vigny[5] et de Péguy[6] ». Pour d'autres

[1] Denis Healey, député travailliste britannique depuis le 26 mai 1955, secrétaire d'État à la Défense du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970.

[2] Winston Churchill, Premier ministre britannique du 10 mai 1940 au 27 juillet 1945, puis du 26 octobre 1951 au 7 avril 1955.

[3] *The Daily Telegraph*, quotidien conservateur britannique, fondé en 1855 et paraissant à Londres.

[4] Jacques-Bénigne Bossuet (27 septembre 1627-12 avril 1704), homme d'Église, prédicateur et écrivain français. Évêque de Meaux de 1681 à 1704.

[5] Alfred Victor, comte de Vigny (27 mars 1797-17 septembre 1863), écrivain français.

[6] Charles Péguy, (7 janvier 1873-5 septembre 1914), écrivain français.

cependant l'idée que se faisait de la France le général de Gaulle est loin de correspondre à l'image de la réalité de la France d'aujourd'hui.

Mais ce qui, pour beaucoup de commentateurs, a constitué l'originalité profonde de l'ancien chef de l'État, c'est qu'il a été, à une époque de pragmatisme politique, l'un des rares « politiciens d'idées », au sens le plus élevé du terme, qui ait réussi à faire souvent prévaloir ses idées sur les faits. Un froid réalisme – que certains, comme Lord Gladwyn[1] dans le *Sunday Times*[2], vont jusqu'à considérer comme une absence de scrupules sur le choix des moyens – mais en même temps une certaine conception « romantique » de la grande politique, comme l'écrit le *Guardian*[3], tels apparaissent en définitive, à travers les portraits posthumes qu'ils en tracent, les traits marquants de la personnalité du général de Gaulle aux observateurs de la presse anglaise.

Quant aux jugements portés sur son action, tous ont salué ici les mérites exceptionnels de l'homme qui a sauvé l'honneur de son pays pendant la guerre et redonné foi à ses compatriotes démoralisés. Si l'œuvre du président de la Ve République fait l'objet de jugements moins unanimes, le plus grand nombre des commentateurs estiment toutefois qu'il a rendu à la France des services inestimables en lui évitant la guerre civile en 1958 et en menant à bien par la suite la décolonisation en Algérie et en Afrique noire. On rend hommage également, dans la plupart des cas, à l'apport institutionnel et à la stabilité politique nouvelle dont a bénéficié la France depuis douze ans. Le *New Statesman*[4] est l'un des rares à considérer que « de Gaulle n'a rien fait pour résoudre le problème fondamental de la légitimité dans la vie politique française ».

La politique économique et surtout sociale fait également l'objet de jugements divers. On admet souvent que le général de Gaulle laisse derrière lui un pays prospère, tout en estimant, comme l'*Economist*[5] ou le *Sunday Telegraph*[6], que la modernisation des structures de production n'a été que très partiellement amorcée pendant sa présidence. Et surtout la plupart des commentateurs, quelle que soit leur tendance jugent de façon assez sévère le bilan de son action en matière sociale et imputent à ce qu'ils considèrent comme les erreurs commises dans ce domaine ainsi qu'à l'excès de centralisation et d'autoritarisme administratif l'origine de la crise de mai 1968.

Mais c'est bien évidemment la politique étrangère, dont on relève un peu partout qu'elle aura été le domaine de prédilection de l'ancien chef de l'État, qui donne lieu aux commentaires les plus abondants. La plupart des

[1] Hubert Miles Gladwyn Jebb, 1er baron Gladwyn, diplomate et homme politique britannique, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris de 1954 à 1960.

[2] *The Sunday Times*, hebdomadaire britannique fondé en 1821 sous le nom de *The New Observer.*

[3] *The Guardian*, journal britannique quotidien (depuis 1955) de centre-gauche, fondé en 1821 sous le nom de *Manchester Guardian and Evening News.*

[4] *The New Statesman*, hebdomadaire britannique de gauche fondé en 1913.

[5] *The Economist*, hebdomadaire économique britannique fondé en 1843.

[6] *The Sunday Telegraph*, hebdomadaire britannique fondé en 1961.

articles font justice du grief souvent avancé ici à l'encontre du général de Gaulle d'avoir été guidé par son sentiment « anti-anglo-saxon » et d'avoir cédé à un ressentiment personnel à l'encontre du Royaume-Uni et des États-Unis. Ils soulignent, non sans marquer souvent leur admiration, que la motivation fondamentale de sa politique extérieure a été de servir au mieux les intérêts de la France en faisant abstraction de toute autre considération idéologique ou affective.

Sur le fond, la volonté de redonner à la France son « indépendance » et la recherche pour notre pays d'un rôle propre dans les relations internationales recueillent surtout l'approbation d'organes conservateurs tels que le *Daily Express*[1], tandis que la presse indépendante ou d'opposition exprime souvent des réserves touchant à l'orientation selon elle trop étroitement nationaliste de la politique gaulliste. La réconciliation avec l'Allemagne est toutefois généralement portée au crédit de l'action personnelle de l'ancien président de la République, ainsi que, plus rarement, sa politique de rapprochement avec les pays de l'Est, que saluent des journaux d'orientation aussi différente que *Tribune*[2] (gauche radicale) et le *Financial Times*[3]. L'organe de la Cité rend hommage en particulier à la « vision grandiose d'une Europe réunie » du général de Gaulle.

Le rejet, à deux reprises, de la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun est bien entendu rappelé par tous les commentateurs, non parfois sans amertume. La plupart des éditorialistes estiment du reste que le général de Gaulle a essentiellement conçu la Communauté des Six comme la base d'une troisième force placée sous la direction de la France et ils considèrent que cette tentative a échoué.

Le thème qui revient le plus souvent sous la plume des journalistes britanniques en conclusion de leur analyse est que la politique étrangère française telle qu'elle a été menée par le premier président de la Ve République a souffert d'un décalage manifeste entre les ambitions qu'elle poursuivait et les moyens d'action limités d'une puissance de second rang. La plupart n'en reconnaissent pas moins qu'elle a atteint des résultats non négligeables grâce à la clairvoyance et à la ténacité d'un homme qui, aux yeux du commentateur, pourtant peu favorable, du *New Statesman*, a souvent réussi à « saisir une vérité essentielle, morale ou historique, qui était plus importante que la dure réalité ».

(*EU-Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970, n° 269*)

[1] *The Daily Express*, quotidien britannique fondé en 1900.

[2] Le journal *Tribune* est l'organe du « groupe tribune » qui, depuis 1966, rassemble des députés de l'aile gauche du parti travailliste britannique.

[3] *The Financial Times*, quotidien économique et financier britannique fondé en 1888.

240

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES POUR LE MINISTRE

Relations franco-congolaises

N. nº 612/DAM. *Paris, 19 novembre 1970.*

À la suite de la nationalisation des sociétés sucrières SIAN[1] et SOSUNIARI[2], le commandant Raoul, vice-Président du Conseil d'État (Premier ministre) du Congo-Brazzaville, a proposé de venir à Paris pour y négocier le contentieux créé par cette décision. Cette offre ayant été acceptée, son arrivée a été fixée au 4 décembre ; la durée de son séjour à Paris serait d'environ une semaine.

En réalité, et d'après les indications qu'il a données par la suite à notre ambassadeur[3], le commandant Raoul estime que les conversations qu'il aura à Paris « doivent donner l'occasion d'examiner l'ensemble des problèmes économiques pendants entre les deux pays » et même « d'aborder de front l'ensemble des relations franco-congolaises après 10 ans d'indépendance ».

Il se propose donc :

[1] SIAN : société industrielle et agricole du Niari. La SIAN est une des plus anciennes entreprises installées dans le Niari, fondée en 1929 par un homme d'affaires français, M. Ottino. L'affaire végète jusqu'en 1949, date à laquelle elle est cédée aux Grands Moulins de Paris qui se lancent dans la culture mécanisée de l'arachide. Des essais sont tentés dès 1952 avec le sisal, le bananier et surtout la canne à sucre. Après quatre années d'expérience, cette dernière culture connaît un développement rapide et élimine toutes les autres. La SIAN est nationalisée par ordonnance nº 40/70 du 24 septembre 1970, entrée en vigueur le 25 septembre, et intégrée à la sucrerie du Congo, devenue la société agricole de raffinage industriel du sucre en 1991.

[2] SOSUNIARI : la société sucrière du Niari a été constituée en 1964 sous forme de société d'économie mixte, dont le capital de 1 300 millions francs CFA est réparti entre l'État congolais (500 millions), la SIAN (300 millions), la SHELL (200 millions), la COFIMER (compagnie financière de l'Outre-Mer) (120 millions) et des actionnaires privés (280 millions). Cette société est nationalisée, par ordonnance nº 40/70 du 24 septembre 1970, entrée en vigueur le 25. Le malaise social s'est traduit sur les plantations de canne à sucre par une grève et des revendications salariales. Le motif déterminant de la décision du gouvernement congolais était la crainte de voir licencier des milliers d'ouvriers par un employeur excédé par leur mauvaise volonté. Se reporter à la dépêche de Brazzaville nº 238/DAM du 8 juillet 1970, ainsi qu'aux différents courriers adressés par la direction générale SOSUNIAR/SIAN au commandant Raoul, vice-Président du Conseil d'État, à leur personnel « expatrié », datés des 3, 14 et 19 septembre, brossant un tableau de la situation de la production sucrière congolaise, non publiés. Pour remplacer ces deux sociétés, SIAN et SOSUNIARI, le gouvernement congolais crée, par l'ordonnance nº 41/70 du 24 septembre, la SIA-Congo (société congolaise agro-industrielle), représentant un capital de sept milliards de CFA, employant six mille travailleurs sur 22 000 hectares. Voir le télégramme de Brazzaville nºs 638 à 640 du 25 septembre 1970, non repris. Le dossier concernant la nationalisation des sociétés sucrières est classé sous le nº 48 – Direction des Affaires africaines et malgaches – Congo-Brazzaville, grands secteurs économiques, 52-2-2.

[3] M. Marc Bonnefous est ambassadeur, haut représentant de la République à Brazzaville depuis le 15 juin 1970.

a) d'évoquer des questions telles que :

– l'étalement des dettes contractées par la SOSUNIARI auprès de la COFACE[1], que le gouvernement congolais accepte de rembourser, et l'indemnisation des actionnaires, sur laquelle il a refusé de s'engager jusqu'ici ;

– les problèmes pétroliers (octroi à la Compagnie ERAP[2] de la concession d'exploitation du gisement sous-marin « ÉMERAUDE » ; choix du site : Pointe Noire ou Port-Gentil, au Gabon, de la nouvelle raffinerie que cette société a décidé de construire) ;

– l'aide et la coopération (importance de la dotation FAC)[3] ;

– le problème du transfert éventuel de la propriété de la Compagnie des Potasses du Congo[4], ainsi qu'il vient de le faire savoir à M. Cheysson[5].

Selon le commandant Raoul, ces conversations doivent permettre de « résorber les divers contentieux » (lesquels, outre la SIAN et la SOSUNIARI, concernent notamment, l'UNELCO[6] et la CGTAE[7]).

[1] Les dettes contractées par la SOSUNIARI auprès de la COFACE s'élèveraient à 2,7 milliards de F CFA.

[2] À la suite de l'accord conclu, le 17 octobre 1968, entre le gouvernement congolais et le groupe Elf-Erap, la société Elf-Congo, dans laquelle la République populaire du Congo détient 20 % du capital, a entrepris, le 13 mars 1969, au large de Pointe Noire des travaux d'exploration pétrolière ayant abouti, le 18 avril 1969, à la découverte d'un gisement de pétrole dénommé « Émeraude ». Celui-ci recèle une réserve d'huile minérale provisoirement estimée à un milliard de m³. Le pétrole brut qui a été obtenu est très léger.

[3] Le Fonds d'aide et de coopération (FAC) est créé en 1959 au moment des indépendances des anciens territoires d'Outre-Mer africains et malgache pour contribuer à aider les États qui le souhaitaient à travers des accords de coopération. Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement qui financent, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement, dans le cadre de programmes d'État ou d'intérêt général. Les opérations dites du FAC-État font l'objet d'une convention avec l'État bénéficiaire. Les projets dits du FAC-intérêt général ne font pas l'objet de conventions.

[4] La Compagnie des potasses du Congo est fondée le 8 avril 1964, sous forme de société anonyme de droit congolais, dont le capital de 2,5 milliards de francs se répartissait entre l'État congolais (15 %), l'Entreprise minière et chimique (EMC) (36,125 %), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) (36,125 %), Elf-Gabon (12,75 %). Le gisement de potasse est situé à Holle, à une quarantaine de km au nord-est de Pointe Noire. Les débuts de l'exploitation ont été marqués par de nombreuses difficultés. La mine n'a été productive qu'à partir de 1969 et ce jusqu'en 1977, à la suite d'une énorme voie d'eau qui a noyé la totalité de la mine en quelques jours.

[5] M. Claude Cheysson est le président du directoire de l'Entreprise minière et chimique (EMC) et président-directeur général de la Compagnie des potasses du Congo de 1970 à 1973.

[6] Le 15 juin 1967, les sociétés de distribution d'eau et d'électricité, à capitaux français sont nationalisées : l'UNELCO ou Union électrique d'Outre-Mer exploitait les centrales thermiques diesel pour l'approvisionnement en électricité des villes de Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie et Nkayi ; la société équatoriale d'énergie électrique (SEEE) exploitait la centrale hydroélectrique du Djoué et alimentait Brazzaville et Kinshasa. Ces deux sociétés sont fusionnées pour devenir la société nationale d'énergie (loi nº 06/67).

[7] CGTAE ou Compagnie générale des transports en Afrique équatoriale, société de transports fluviaux sur le Congo et l'Oubangui, la CGTAE, filiale du groupe Worms et de la Banque de l'Indochine, assurait, jusqu'à la fin de 1969, 80 % du trafic à destination ou en provenance de la République centrafricaine. Après la nationalisation, le 25 octobre 1969, de l'agence transéquatoriale de Communications, organisme inter-États de transports, par le gouvernement congolais, l'initiative de la nationalisation de la CGTAE est venue de la République centrafricaine. Sur ce sujet se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches nº 624/DAM du 27 novembre 1970, classée dans le dossier d'archives nº 49, Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo, grands secteurs économiques, transports, 52-2-2.

b) d'examiner « l'application des accords de 1960[1] et le contenu que, de part et d'autre, on entend leur donner dans l'avenir ».

Le vice-Président du Conseil d'État congolais pense que les négociations avec la France devraient se dérouler en deux étapes ; la première, à Paris, « serait consacrée à des contacts au niveau politique pour un examen d'ensemble qui préciserait l'esprit dans lequel les deux parties aborderaient l'examen technique des dossiers » ; la seconde, à Brazzaville, donnerait lieu à des discussions plus détaillées.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 19 novembre au secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, il a été décidé que les négociations avec le commandant Raoul devraient se limiter au remboursement des prêts consentis à la SOSUNIARI et à l'indemnisation des actionnaires des deux compagnies nationalisées, ainsi qu'il avait d'ailleurs été convenu à l'origine. Il lui serait indiqué qu'il pourrait, bien entendu, aborder tous autres sujets au cours des entretiens qu'il aurait avec les membres du gouvernement.

Le commandant Raoul a demandé, en effet, à être reçu par M. Chaban-Delmas le 7 décembre[2]. Il doit recevoir, le lendemain, MM. Bourges et Foccart. Il souhaiterait également être reçu par Monsieur le Président de la République, mais celui-ci n'aurait pas l'intention de donner suite à cette requête.

En raison de l'importance des conversations que le vice-Président du Conseil d'État congolais aura à cette occasion, la direction des Affaires africaines et malgaches estime qu'il serait souhaitable que le Ministre le reçoive en audience et, si possible, l'invite à déjeuner.

Notre ambassadeur à Brazzaville, M. Bonnefous, a été prié de se rendre à Paris en appel par ordre, à compter du 27 novembre.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1970-1972, relations franco-congolaises, n° 55*)

[1] Après les indépendances, La France signe des accords de Défense et de Coopération avec ses anciennes colonies africaines. L'accord franco-congolais date du 15 août 1960. Après dix ans d'indépendance, les chefs d'État africains, liés à la France par ces accords, évoquent la nécessité de les remettre à jour.

[2] Le commandant Raoul, vice-Président du Conseil d'État de la République populaire du Congo, séjourne à Paris du 5 au 8 décembre. Il s'entretient avec M. Chaban-Delmas, Premier ministre, et est reçu à déjeuner par M. Schumann, ministre des Affaires étrangères. Le 8, il rencontre MM. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et Foccart, secrétaire général à la Présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches.

241

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE EN EUROPE
AINSI QU'À WASHINGTON

T.C. nº 373. *Paris, 24 novembre 1970,* 20 h. 54

L'ambassadeur de Finlande a remis le 24 novembre au directeur des Affaires politiques un aide-mémoire au sujet de la préparation d'une conférence sur la sécurité européenne. Ce document, dont le texte vous sera adressé par valise, a été remis le même jour à tous les gouvernements intéressés et sera rendu public le 25 novembre.

Après avoir rappelé l'initiative qu'il a prise au mois de mai 1969[1], le gouvernement finlandais constate que celle-ci a rencontré d'une manière générale un accueil favorable. Les contacts exploratoires auxquels a procédé M. Enckell[2] amènent le gouvernement finlandais à estimer que le moment pourrait être venu pour les gouvernements intéressés de charger « les chefs de mission à Helsinki ou d'autres représentants d'avoir des consultations avec le ministère finlandais des Affaires étrangères au sujet de l'organisation d'une conférence sur la sécurité, et, en cas d'accord, d'y procéder sous la forme de rencontres multilatérales à Helsinki ».

L'objet de ces consultations, conclut l'aide-mémoire, serait, sans engager les gouvernements, de permettre à ceux-ci « de recueillir les éléments d'information nécessaires pour les mettre éventuellement à même de définir ultérieurement leur attitude sur les possibilités qu'il y aurait de réunir une conférence ».

En remettant ce document, l'ambassadeur de Finlande a précisé qu'il ne fallait voir dans cette nouvelle initiative que le désir de son gouvernement d'aider les gouvernements intéressés à se prononcer sur l'opportunité d'entamer la phase multilatérale de la préparation d'une conférence.

(*Désarmement 1960-1970 – Sécurité européenne DT 10C*)

[1] Par un mémorandum en date du 5 mai 1969 la Finlande fait savoir que son gouvernement serait prêt à proposer le territoire finlandais comme siège d'une réunion préparatoire de la conférence pour la sécurité européenne. Voir le télégramme circulaire du 19 mai 1969.

[2] M. Ralph Enckell, ambassadeur de Finlande auprès de l'OCDE est nommé par son gouvernement, le 23 février 1970, ambassadeur itinérant pour faire le point des progrès accomplis dans les différentes capitales européennes sur les problèmes posés par la convocation éventuelle d'une conférence sur la sécurité européenne.

242

NOTE

M. de Lipkowski
au Ministre

N. *Paris, 24 novembre 1970.*

Entretien avec l'Ambassadeur d'Israël

J'ai reçu aujourd'hui l'ambassadeur d'Israël[1]. Celui-ci m'a indiqué que son gouvernement, attentif à l'évolution du monde arabe dans le sens d'une certaine modération, était décidé, en retour, à introduire plus de « mobilité » dans sa diplomatie.

La position de Tel-Aviv, telle qu'elle vient d'être définie lors d'un récent Conseil des ministres, serait donc la suivante :

a) Israël est disposé à participer à des négociations sous l'égide de M. Jarring[2]. Ces négociations ne peuvent d'ailleurs plus prendre pour base le plan Rogers[3] « qui est mort ».

b) Israël met néanmoins comme condition à l'envoi de son négociateur une prolongation du cessez-le-feu pour une période indéterminée. Tel-Aviv considère en effet qu'elle ne peut négocier sous la menace d'une rupture du cessez-le-feu. Un glissement est donc intervenu dans la position israélienne. C'est la prolongation du cessez-le-feu qui est considérée désormais comme la condition préalable aux négociations et non plus les rectifications sur le terrain, c'est-à-dire le retrait des fusées soviétiques[4]. En fait, si les fusées n'ont pas été retirées, les rectifications sont intervenues sous la forme d'une aide militaire américaine et par l'octroi d'un crédit de 500 millions de dollars[5]. À ce sujet, Tel-Aviv souligne au passage qu'elle ne saurait se contenter de cette aide américaine, qui n'est valable que pour l'année 1970. Elle a fait valoir à Washington – qui paraît en être d'accord – que sa participation aux négociations impliquait aussi une nouvelle aide militaire des États-Unis pour 1971.

c) Les Israéliens se rendent compte que, du côté arabe, on n'acceptera pas sans réticence l'idée d'une prolongation *sine die* du cessez-le-feu. Aussi

[1] L'ambassadeur d'Israël est M. Achar Ben Nathan ; il a remis ses lettres de créance le 6 novembre 1970.

[2] M. Gunnar Jarring, diplomate suédois, est chargé dès novembre 1967 par le Secrétaire général de l'ONU d'une mission de négociations auprès des pays du Proche-Orient impliqués dans le conflit israélo-arabe. Il a déjà effectué plusieurs missions de conciliation dans les différentes capitales sans obtenir de succès. Voir *D.D.F.* 1967-II nos 257, 266 et 320.

[3] Au sujet du plan Rogers, c'est-à-dire de la proposition américaine du 20 juin 1970, voir plus haut la note du 27 octobre 1970, entretien de M. de Lipkowski avec l'ambassadeur de la RAU.

[4] Les Soviétiques installent, début mars 1970, une base de missiles SAM III à Alexandrie. Cette implantation s'étend au complexe des aérodromes Inchas-Billeis. Voir la dépêche du Caire nº 860/AL du 5 juin 1970 non publiée.

[5] Au sujet de l'aide américaine de 500 millions de dollars, voir plus loin le compte rendu de l'entretien du président Pompidou avec le roi Hussein de Jordanie du 14 décembre 1970 (note).

le général Dayan[1] a-t-il voulu rendre la proposition israélienne plus attractive en proposant la réouverture du Canal. Ses intentions ont été déformées par la presse : pour le général Dayan, il ne s'agit pas de demander un retrait des forces arabes et israéliennes de 30 km de part et d'autre du Canal. En réalité, il propose un allégement des dispositifs militaires de chaque côté du Canal sans retrait réciproque. Il propose également que d'ores et déjà le Canal soit rouvert à la circulation de tous les navires, y compris, naturellement, celle des bateaux israéliens. Tel-Aviv ne se fait d'ailleurs pas beaucoup d'illusions sur le sort que l'Égypte pourrait réserver à cette dernière proposition.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces propositions ne fera pas l'objet d'une déclaration publique de Tel-Aviv. Elles ont été transmises aux Américains, à charge pour eux d'en faire part à la RAU et aux pays arabes, ainsi qu'aux Soviétiques.

Abordant le problème des rectifications de frontière, M. Ben Nathan a indiqué que deux problèmes n'étaient pas négociables. En premier lieu : l'unité de la ville de Jérusalem. On peut à ce sujet envisager les formules les plus souples, telles que l'internationalisation des lieux saints, la liberté de pèlerinage. Mais on ne doit en aucun cas reposer le problème de la souveraineté israélienne sur l'ensemble de la ville.

En deuxième lieu, Tel-Aviv se montrera intransigeante sur une présence israélienne à Charm-el-Cheik[2].

Gaza ne semble pas poser un problème insoluble. Les Égyptiens ne paraissent pas tenir à conserver leur souveraineté sur cette zone, qui pourrait être dévolue à la Jordanie dont l'accès à la mer serait ainsi assuré. Au demeurant, il s'agit là d'un problème interarabe.

Quant au Golan[3], Israël entend s'entendre directement avec la Syrie à ce sujet, à condition, bien entendu, de conserver les hauteurs[4].

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Israël, relations politiques avec la France. Is 6-3*)

[1] Le 18 novembre 1970, le général Dayan déclare au groupe parlementaire travailliste qu'il accepterait un arrangement « qui serait moins qu'une paix ». Il préconise un retrait partiel des troupes de chaque côté du canal à une distance définie, ainsi que la réouverture du canal à la navigation. Le retrait affecterait les forces blindées et l'artillerie et aussi les fusées égyptiennes. Cette proposition va à l'encontre des idées de Mme Meir, Premier ministre, et de la thèse traditionnelle d'Israël qui recherche une paix durable et non des accords révisables. Voir le télégramme de Tel-Aviv nos 989 à 993 du 19 novembre 1970 et la dépêche de Tel-Aviv no 159/IP du 26 novembre 1970 non publiés.

[2] Charm-el-Cheik est une localité située à l'extrémité sud du Sinaï sur la mer Rouge et conquise par Israël en 1967.

[3] Le Golan est une région montagneuse stratégique à la frontière d'Israël et de la Syrie, qui domine la plaine syrienne, et conquise par Israël en 1967.

[4] Cette note porte, sur la première page, au-dessous de la date, la mention de la main de M. Hervé Alphand, Secrétaire général : « B de L Nous sommes loin du compte ! H.A. » B de L sont les initiales de M. Bruno de Leusse de Syon ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis janvier 1970.

243

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Crise politique en Syrie

N. *Paris, 24 novembre 1970.*

La crise qui secoue la Syrie depuis le début de novembre est le résultat d'une longue lutte d'influence entre deux factions opposées du parti *Baath*.

L'affaire remonte à 1966. Après le putsch[1] qui renversa le régime du général Amin el Hafez[2] et de M. Salah Bitar[3], une équipe composée principalement d'Alaouites s'empara du pouvoir. On sait que cette minorité – des montagnards de la région de Lattaquieh, qui professent une religion dérivée de l'Islam chiite – a toujours occupé une position importante dans l'armée et a pu, par là, intervenir dans les luttes politiques ; mais jusque-là elle avait évité de s'installer trop ostensiblement au pouvoir.

L'équipe alaouite ne tarda pas à se scinder en deux factions : celle de MM. Zuayen[4] et Makhos[5] et du général Jedid[6], et celle des généraux Assad[7]

[1] Le putsch a lieu le 23 février 1966, voir *D.D.F.* 1966-I n° 184.

[2] Le général Amin el Hafez, est, lors du putsch, commandant en chef de l'armée syrienne et président du Conseil de la Révolution.

[3] Salah Eddine Bitar, homme politique syrien, aux idées libérales, né à Damas en 1912, crée en 1946 avec Michel Aflak le parti *El Baas El Arabi*. En 1956, il rompt avec Aflak. En 1958, après la réalisation de l'union syro-égyptienne, il devient ministre d'État dans le premier gouvernement central de la République arabe unie. Il démissionne en 1959 et se rapproche d'Aflak. À la suite du coup d'État du 8 mars 1963, il est nommé président du premier cabinet issu de la Révolution et ministre des Affaires étrangères. Il démissionne le 12 novembre 1963 et se réfugie à l'étranger ; Il est de nouveau président du Conseil et ministre des Affaires étrangères le 2 janvier 1966, voir aussi *D.D.F.* 1966-I n° 184 (note).

[4] Youssef Zuayen est un membre marquant du parti *Baas* ou *Baath* : né à Boukamal en 1931, docteur en médecine, il entre au gouvernement syrien en 1963 ; forme son premier cabinet le 23 septembre 1965, démissionne le 21 décembre suivant remplacé par Bitar. Le 1er mars 1966, il forme un nouveau gouvernement, remanié en octobre 1966, puis en octobre 1967. Écarté du pouvoir en octobre 1968, il est remplacé par le Dr Atassi.

[5] Le Dr Ibrahim Makhos, homme politique syrien, alaouite ; né à Lattaquié en 1928, docteur en médecine, il est membre du parti *Baas* depuis 1947. En août 1965 il fait partie du Conseil de la Révolution qui vient d'être formé. Ministre des Affaires étrangères en septembre 1965, il est vice-président du Conseil, en gardant le portefeuille des Affaires étrangères, depuis le 1er mars 1966 et le reste jusqu'en 1968.

[6] Le général Salah Jedid, officier de l'armée syrienne et homme politique, alaouite, est secrétaire général adjoint du parti *Baas*, il fomente le coup d'État du 23 février 1966. Depuis avril 1969 il ne fait plus partie du bureau politique, mais est toujours membre du commandement national et du commandement régional, voir les dépêches de Damas n° 1011/AL du 18 octobre 1968 et n° 436 du 2 mai 1969 – Sy-5-6 *Baas* – non publiées.

[7] Le général Hafez el Assad, homme politique syrien et militaire de carrière, est né à Jablé en 1927, ministre de la Défense depuis le 1er 1966, il cumule ces fonctions avec celles de commandant en chef de l'armée de l'air. Principal acteur du coup d'État de 1969, il prend le pouvoir et forme un gouvernement le 21 novembre 1970 où il installe une nouvelle équipe.

et Talass[1]. La première – appelée par commodité « faction civile », bien que Jedid soit un officier – était composée de doctrinaires fanatiques ; c'est elle qui a décidé le rapprochement avec l'URSS, le flirt avec la Chine, le soutien aux extrémistes palestiniens, l'établissement dans le pays d'un régime de basse police. La seconde, ou « faction militaire », était beaucoup plus modérée et cherchait à libéraliser le régime. Le Dr Atassi[2], chef de l'État et secrétaire général du parti, jouait entre les deux clans un rôle de liaison et de conciliation.

En 1969, à la suite de troubles qui coûtèrent la vie au chef de la police[3], le général Assad prit l'avantage sur ses adversaires ; il fit exclure du gouvernement MM. Zuayen et Makhos, qui cependant conservèrent leurs postes dans le parti. On sait que celui-ci avait une direction bicéphale : on admettait que le comité directeur syrien était contrôlé par les militaires, et le comité directeur interarabe par les civils.

Après la malheureuse expédition de Jordanie[4], la faction civile accusa ouvertement le général Assad d'avoir rappelé les troupes et « lâché » les Palestiniens – ce qui paraît d'ailleurs exact. Le conflit s'envenima à tel point que le Dr Atassi donna sa démission. Les « civils » convoquèrent alors le Congrès interarabe du parti, mirent Assad en minorité et prononcèrent sa destitution.

Cependant Assad était un homme puissant : ministre de la Guerre, il était en outre chef de l'aviation ; son adjoint, le général Talass, était chef d'État-major de l'armée. Il pouvait faire un putsch ; c'est ce qu'il fit dans la nuit du 13 au 14 novembre, sans rencontrer aucune opposition. Il fit alors arrêter ses principaux adversaires, désigna, à titre provisoire, un nouveau comité directeur du *Baath* et un nouveau chef de l'État, et prit pour lui-même le poste de Premier ministre.

Il n'est pas certain que Salah Jedid et les siens aient définitivement perdu la partie : le caractère indécis du général Assad, ses scrupules, son souci de respecter une certaine légalité pourraient leur laisser une chance. Ils n'en ont pas moins commis une grossière faute de manœuvre, et on peut se demander pourquoi. Sans doute ont-ils trop spéculé sur l'indécision du

[1] Le général Moustapha Talass (ou Tlass), officier de l'armée syrienne et homme politique, membre du parti *Baas* dès son adolescence, il est l'un des auteurs du coup d'État du 23 février 1966 ; nommé en février 1968 chef d'État-major de l'armée syrienne, il conserve ces fonctions lorsqu'il est ministre de la Défense d'octobre 1968 à novembre 1969, il reste chef d'État-major après 1969 tout en étant membre du commandement régional et du bureau politique du Baas ; il apporte son soutien à Hafez el Assad pour s'emparer du pouvoir.

[2] Le Dr Noureddine Atassi, né en 1929, homme politique syrien, est ministre de l'Intérieur en 1963, adjoint au Premier ministre en octobre 1964. En 1966 il est chef de l'État syrien et secrétaire général du *Baas*. À ces fonctions s'ajoute celle de Premier ministre en 1968.

[3] Le 24 février 1969, une attaque aérienne syrienne contre les faubourgs de Damas provoque une crise, entre Hafez el Assad et le général Salah Jedid, qui se termine au bénéfice du premier ; voir la dépêche de Damas n° 219/AL du 7 mars 1969-Sy-5-5 non publiée. Le colonel Abdul Kerim Joundi, membre de la direction générale du *Baas* et directeur du bureau de sécurité nationale se suicide le 2 mars 1969, voir la dépêche n° 233/AL du 7 mars 1969-Sy-5-5, non publiée.

[4] Lors du « septembre noir », la Syrie intervient militairement en Jordanie en renfort des *Feddayin* contre le roi Hussein, mais retire rapidement ses troupes. Voir Francis Huré, *Martin en Israël*, éd. de Fallois 2011, p. 146.

général Assad ; sans doute aussi escomptaient-ils un soutien populaire, qui finalement leur a fait défaut : la situation en Syrie est parfaitement calme et les visites du général (*sic*) Kadhafi[1] et de M. Fawzi[2], venus apporter leur soutien au général Assad, paraissent avoir produit le meilleur effet sur l'opinion.

L'orientation du nouveau régime n'est pas encore très claire ; une longue déclaration, publiée le 17 novembre, est imprécise et, sur certains points, contradictoire. On peut cependant prévoir un rapprochement avec l'Égypte et la Libye, un certain relâchement des liens avec l'URSS et, à l'intérieur, la fin du régime alaouite et le desserrement de l'appareil policier. Il se pourrait aussi que les événements de Syrie aient des répercussions en Irak où se poursuit également, selon le schéma classique du *Baath*, une lutte d'influence entre les factions civile et militaire du parti.

Mais, surtout ce que l'on se demande, c'est quelle sera la position de ce nouveau régime à l'égard du problème israélien et des projets de règlement. La Syrie finira-t-elle, sous l'influence de l'Égypte, par approuver la résolution 242[3] et par admettre les bons offices de M. Jarring[4] ? Grâce au coup d'État du général Assad, la question est maintenant ouverte.

(*Afrique-Levant, Levant 1966-1970, Syrie, politique intérieure. SY 5-5*)

244

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE POUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Les relations franco-québécoises au cours des mois d'octobre et de novembre 1970

N. nº 41/AM. *24 novembre 1970.*

Les relations franco-québécoises ont été marquées, au cours de ces deux derniers mois, par deux événements : au Québec, la crise provoquée par l'affaire Cross-Laporte[5] et en France la mort du général de Gaulle.

[1] Le colonel Ghadafi, Premier ministre de la République libyenne, se rend à Damas les 16 et 17 novembre 1970. Voir le télégramme de Damas nº 491 du 17 novembre 1970-Sy-7-4- non publié.

[2] Le général Fawzi, ministre égyptien de la Défense arrive à Damas le 21 novembre 1970. Voir le télégramme de Damas nº 513 du 23 novembre 1970 non publié.

[3] Pour la résolution 242 du Conseil de sécurité, voir *D.D.F.* 1967-II nº 257.

[4] M. Gunnar Jarring est l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Proche-Orient. Voir *D.D.F.* 1967-II, nos 256, 266 et 320.

[5] Au sujet de l'affaire Cross-Laporte voir le télégramme d'Ottawa nos 1001 à 1014 du 12 octobre 1970 et la dépêche de Québec nº 2216/AM, publiés ci-dessus.

La crise québécoise a été abondamment commentée par la presse française. Pour sa part, la presse québécoise s'est contentée de publier assez largement des extraits des articles parus en France, sans y ajouter de commentaires, à l'exception toutefois du quotidien *Le Soleil*[1], qui dénonçait le caractère de provocation de quelques-uns de nos éditoriaux.

Ces mêmes éditoriaux ont suscité chez certains proches collaborateurs du Premier ministre[2], en particulier les membres de son cabinet, un vif mécontentement. C'est ainsi que l'article de *L'Express* intitulé « Le sang de l'otage »[3] avait irrité. De même l'article de M. Jean Daniel dans *Le Nouvel Observateur*[4] avait été peu apprécié. En mettant l'accent sur « l'humiliation » que ressentent les Canadiens français, cette étude allait au fond des choses. Elle ne pouvait qu'être contestée par ceux qui, dans l'entourage du Premier ministre, sont imbus d'un fédéralisme militant et se refusent à tenir compte de l'aspect émotionnel du problème.

De son côté, le Dr Cloutier[5], ministre des Affaires culturelles, a dit devant les journalistes qu'il était choqué par certains commentaires de la presse française.

D'autre part, dans les milieux gouvernementaux, on note généralement qu'un effort d'objectivité a été fait lors de l'émission de l'ORTF du 30 novembre, mais ceci n'a pas empêché que beaucoup de questions et réponses ont tourné autour de l'indépendantisme et mis M. René Lévesque[6] en valeur, alors que M. Cloutier n'aurait pas eu le temps suffisant ou l'agilité requise pour exposer la thèse gouvernementale. Pour leur part, l'attaché de presse du Premier ministre et M. Claude Morin[7] émettent un jugement mitigé.

M. Bourassa a donc chargé M. Yves Michaud[8], commissaire général à la Coopération avec l'Extérieur et président de la délégation du Québec à la prochaine session de la commission permanente de Coopération franco-québécoise qui doit avoir lieu à Paris du 30 novembre au 4 décembre, de prendre contact avec les rédacteurs en chef des différents journaux et hebdomadaires (*Le Figaro*, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*), dont les prises

[1] Le *Soleil* est un quotidien québécois indépendant créé en 1896, il paraît le matin.

[2] Robert Bourassa est Premier ministre du Québec depuis avril 1970 ; il est chef du parti libéral.

[3] L'article de l'Express intitulé « *le sang de l'otage* » porte des jugements déplaisants sur M. Bourassa. Voir aussi la dépêche de Québec n° 2216/AM du 4 novembre publiée plus haut.

[4] Jean Daniel, journaliste français né en 1920, est rédacteur en chef adjoint (1954) puis rédacteur en chef de l'*Express* de 1955 à 1964. Il est directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur* depuis 1965.

[5] Le Dr François Cloutier est ministre des Affaires culturelles de la province du Québec depuis avril 1970.

[6] René Levesque est chef du parti québécois indépendant fondé en octobre 1968. Voir plus haut le télégramme d'Ottawa n°s 1001 à 1014 du 12 octobre 1970.

[7] Claude Morin est sous-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec dans le gouvernement de M. Bourassa.

[8] Yves Michaud est nommé en juin 1970 commissaire général à la Coopération avec l'extérieur et chargé de mission auprès du Premier ministre du Québec dont il est un conseiller très proche. (Voir plus haut le télégramme d'Ottawa n°s 721 à 729 du 8 juillet 1970).

de position pendant la crise du mois d'octobre ont été le moins appréciées[1]. Le commissaire général a pour mission de redresser certaines erreurs d'appréciation commises par ces journaux et d'obtenir, dans la mesure du possible, qu'ils modifient ultérieurement leur attitude.

La délégation générale du Québec a ménagé des rendez-vous pour M. Michaud avec M. Claude Julien[2], des rédacteurs de *L'Express* (MM. Faust, Ullman, Doublet), M. Jean Daniel[3], M. Jean-Marie Domenach[4], M. Ogliastro[5], M. Delarue[6], M. Cabanes[7], ainsi qu'avec des journalistes de l'ORTF.

Même dans les milieux québécois qui font preuve de réserve à notre égard, la mort du général de Gaulle a provoqué une émotion sincère. Le public, dans son ensemble, anglophone et francophone, a tenu à manifester qu'au-delà des divergences politiques le deuil de la France était un peu le sien. Les éditoriaux parus dans la presse québécoise ont illustré, à de rares exceptions près, ce souci de dignité et d'hommage. Bien entendu, la plupart des éditoriaux ont traité également du voyage que l'ancien président de la République fit au Québec en 1967.

M. Claude Ryan[8], directeur du *Devoir*, estime, pour sa part, que le général de Gaulle « n'a pas cherché à promouvoir le séparatisme québécois ou à favoriser l'un ou l'autre des partis politiques du Québec. Il vint ici en 1967 exprimer sa foi dans le destin original du peuple québécois et son appui indéfectible au gouvernement du Québec pour la poursuite de cette fin ».

La décision prise par M. Bourassa de ne pas assister à Paris au service religieux à Notre-Dame[9] et de se faire représenter seulement par deux ministres a suscité des commentaires défavorables. M. Mario Beaulieu[10] a marqué les réserves de *l'Union Nationale*. Quand au parti québécois, il a tenu à déléguer un de ses députés à Paris et s'est exprimé de la manière la plus catégorique par la voix de son chef, M. René Lévesque. L'insistance

[1] Voir la dépêche de Québec nº 2216/AM du 4 novembre 1970 publiée plus haut.

[2] Claude Julien, journaliste, est directeur du service étranger du *Monde*.

[3] Jean Daniel, journaliste, est directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*. Voir plus haut la dépêche de Québec nº 2216/AM du 4 novembre 1970.

[4] Jean-Marie Domenach, journaliste né en 1922, est directeur de la revue *Esprit* depuis 1956 et vice-président de l'association *France-Québec* depuis 1969.

[5] Jacques Ogliastro, né en 1910, est journaliste au *Figaro* depuis 1945, chef du service diplomatique de ce journal et adjoint au directeur des services de politique étrangère depuis 1965.

[6] Maurice Delarue, journaliste né en 1919, est chef du service diplomatique (1956) puis chef du service étranger (1962) de *France-Soir*. Il est président de l'*association de la presse diplomatique française*.

[7] Claude Cabanes, journaliste français né en 1936, est rédacteur à l'*Humanité*.

[8] Claude Ryan, journaliste québécois, est directeur du *Devoir*, quotidien québécois d'information indépendant.

[9] Il s'agit du service religieux célébré à la mémoire du général de Gaulle le 12 novembre 1970.

[10] Mario Beaulieu, homme politique québécois, membre du parti de l'Union nationale est ministre des Finances et ministre de l'Émigration dans le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand jusqu'aux élections d'avril 1970.

de M. Bourassa à répéter à notre consul général[1] qu'en d'autres circonstances il serait, bien entendu, venu à Paris, témoigne de son embarras.

Le Premier ministre, qui compte passer des vacances en Europe du 20 décembre au 10 janvier, a fait savoir qu'à l'occasion de son séjour en France, il souhaitait vivement être reçu en audience par le président de la République et se rendre à Colombey-les-Deux-Églises pour s'incliner devant la tombe du général de Gaulle.

D'après les dernières conversations qu'a eues M. Yves Michaud avec notre consul général, il semble que la coopération franco-québécoise soit sortie sans dommages de la crise que vient de connaître le Québec. M. Bourassa vient d'ailleurs de qualifier la coopération franco-québécoise d'« essentielle au Québec pour des raisons évidentes qui tiennent à la langue et à la culture de la majorité de la population, ainsi qu'à la situation géographique et démographique du Québec ». Il a, d'autre part, formulé le souhait que cette coopération reflète de plus en plus les priorités fixées par le gouvernement du Québec, soit essentiellement la création d'emplois et la promotion du français comme langue de travail. Il a indiqué en outre que les crédits consacrés à la coopération franco-québécoise en 1971 et 1972 seraient largement supérieurs à ceux de l'année en cours. Il convient de noter à cet égard, que, d'après les renseignements recueillis par M. de Menthon, l'augmentation de crédit prévue pourrait atteindre, pour l'exercice 1971-1972 (commençant au 1er avril), un montant de 250 000 dollars.

(*Amérique, 1964-1970, Canada, Coopération franco-québécoise, dossier général*)

245

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Politique extérieure de la RAU.
Relations avec la France.

N. *Paris, 25 novembre 1970.*

1. La politique extérieure continue à être dominée par le conflit avec Israël.

La défaite de 1967 avait très sérieusement atteint le prestige de Nasser dans le monde arabe. Il avait dû, au Yémen[2], abandonner la partie et céder

[1] Pierre de Menthon est consul général à Québec depuis 1967.

[2] Dès le mois d'octobre 1962, après le soulèvement contre l'Imam Badr du Yémen, réfugié en Arabie saoudite, la RAU apporte son concours militaire à la révolution yéménite et s'oppose au

à Fayçal. Il avait accepté de recevoir des subsides de l'Arabie saoudite, du Koweït et de la Libye, ce qui limitait sa marge de manœuvre à l'égard de leurs gouvernements. Il avait toutefois, au cours des deux dernières années, réussi à retrouver une partie de son audience. Il était parvenu dans une certaine mesure à relever le défi que la résistance palestinienne avait opposé à la prudence et à l'incapacité des gouvernements. Il avait obtenu des nouveaux dirigeants soudanais et libyens, un appui important. Il était intervenu avec succès dans la crise libanaise : c'est lui qui venait d'amener Hussein et Arafat à conclure un accord au lendemain des événements de Jordanie[1].

Néanmoins il était relativement isolé face à l'opposition du Maghreb, condescendant à son égard depuis la guerre des Six jours, à celle de Fayçal qui avait affirmé son autorité sur la péninsule arabique, à celle de la Syrie et de l'Irak divisés entre eux mais opposés à la ligne politique nassérienne sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur.

En ce qui concerne le règlement du conflit israélo-arabe, Nasser avait accepté publiquement la résolution du Conseil de sécurité[2], mais il l'interprétait comme signifiant essentiellement l'évacuation des territoires occupés par les Israéliens : pour le reste, il n'avait cessé de rappeler les engagements pris à Khartoum en août 1967[3] : pas de paix avec Israël, pas de reconnaissance de ce pays, pas de négociation avec lui. Sous cette réserve d'importance, il avait accepté en principe la mise en application de l'ensemble des dispositions de la résolution, en dépit des contradictions que cela implique.

La première mission Jarring n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, Nasser avait voulu relancer en mars 1969 une guerre de portée limitée qui lui semblait propre à user à peu de frais le potentiel d'Israël et à l'amener ainsi à traiter.

Au contraire de son attente, Israël s'était rapidement montré supérieur à son adversaire sur le terrain même qu'il avait choisi : des raids héliportés effectués en profondeur au-delà du Canal, des bombardements aériens massifs jusqu'aux portes du Caire avaient ébranlé les fondements du régime nassérien.

Pour rétablir la situation, le raïs avait dû recourir à une aide soviétique accrue. Il avait notamment obtenu la livraison de fusées *sol-air* qui se sont révélées d'efficaces armes de dissuasion. Sans renoncer aux moyens de pression militaire il avait engagé son prestige dans la recherche d'une

roi Fayçal d'Arabie saoudite. En 1965, le 21 août, un accord est signé à Djeddah entre le roi Fayçal et le président Nasser qui s'engage à retirer ses troupes du Yémen pour le 23 novembre 1966 ; Nasser retire seulement une partie de ses troupes en juin 1967 pour les mettre au Sinaï. Le 31 août 1967, un autre accord prévoit le retrait total des troupes égyptiennes. (Voir *D.D.F.* 1966-II, n° 154 ; 1967-II n° 136 (note)).

[1] Le 13 octobre 1970 un accord est signé au Caire entre le roi de Jordanie et Yasser Arafat, représentant les Palestiniens, voir plus haut le télégramme d'Amman n° 1700 du 19 octobre 1970.

[2] Au sujet de la résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II n° 257 ; 1969-I n° 5.

[3] La conférence des chefs d'État arabes réunie à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967 aboutit au triple non vis-à-vis d'Israël. Voir *D.D.F.* 1967-II n° 136.

solution politique. Son acceptation du plan Rogers[1] au mois de juillet en avait donné la preuve et lui avait attiré de violentes attaques de la part de ses adversaires arabes. Il avait même donné l'impression de s'intéresser beaucoup plus à la solution du problème égyptien qu'au règlement des autres et notamment du problème palestinien.

Ses successeurs continuent à suivre la voie qui leur a ainsi été tracée. Ils ont fait adopter à l'Assemblée générale des Nations unies une recommandation reprenant les termes de la résolution 242 du Conseil de sécurité. Ils ont ainsi obtenu un prétexte vis-à-vis de leur opinion publique et de l'armée pour prolonger le cessez-le-feu de deux mois seulement. Ils savent que Nasser était le seul homme d'État égyptien et arabe en mesure de faire la paix avec Israël. Ils entendent agir sur sa lancée. Ils redoutent en effet que l'immobilisme ne déclenche une surenchère en faveur de la guerre, tant à l'intérieur que de la part des capitales arabes. Ils espèrent enfin que le vote de l'Assemblée générale incitera Washington à faire sur Israël les pressions nécessaires pour l'inviter à participer aux négociations Jarring[2]. Ils désirent avant tout l'évacuation de la totalité des territoires arabes occupés. Ils se déclarent prêts à donner dans le même temps à Israël toutes les garanties de sécurité nécessaires. Leur volonté d'aboutir à un règlement pacifique n'exclut cependant pas, en cas d'échec de celui-ci, la reprise des hostilités. En prévision de cette éventualité, mettant à profit le cessez-le-feu, ils ont renforcé leur potentiel militaire, notamment sur le Canal, avec l'installation de bases de lancement de fusées. À l'égard de l'URSS, la dépendance est très grande, l'Égypte en est entièrement tributaire sur le plan militaire et économique. Nasser n'en avait pas moins conservé à l'égard de ce pays une certaine capacité de manœuvre. Ses successeurs s'emploient à ne pas la perdre.

La rupture avec les États-Unis en 1967[3] a marqué le début d'une hostilité officielle croissante envers ce pays. Les tentatives de reprise des relations diplomatiques esquissées du côté américain se sont heurtées jusqu'ici au refus égyptien. Néanmoins les ponts ne sont pas coupés. On est en effet au Caire conscient du fait qu'un règlement du conflit israélo-arabe suppose un minimum d'entente avec les États-Unis qui sont les seuls à être en mesure d'imposer des concessions à Israël.

Avec la Grande-Bretagne, les relations diplomatiques ont été reprises après une longue rupture. Les rapports qui étaient restés frais avec le cabinet travailliste paraissent actuellement meilleurs[4]. Les déclarations de sir

[1] Au sujet du plan Rogers voir plus haut la note de M. de Lipkowski du 27 octobre 1970.

[2] M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé le 23 novembre 1967 par le Secrétaire général des Nations unies, son conseiller spécial pour se rendre au Moyen-Orient en vue de favoriser un accord entre les États intéressés par la résolution 242 du Conseil de sécurité. M. Jarring effectue de nombreux déplacements dans les capitales des pays du conflit. Voir *D.D.F.* 1968-I n°s 158, 216, 375.

[3] Le 7 juin 1967, la RAU annonce au gouvernement américain sa décision de rompre les relations diplomatiques en raison de son soutien à Israël. Voir la dépêche du Caire n° 646/AL du 25 juin 1967 (RAU 7.4) non publiée.

[4] Les relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et la RAU ont été interrompues lors de l'expédition de Suez en 1956, après un rétablissement, elles sont de nouveau interrompues en

Alec Douglas Home sur le Moyen-Orient le 31 octobre dernier ont reçu au Caire un accueil favorable[1]. Enfin, il est périodiquement question d'une reprise avec l'Allemagne fédérale.

En ce qui concerne l'accord intervenu récemment avec la Libye et le Soudan[2], celui-ci semble ne recouvrir en réalité que des travaux préparatoires et constituer seulement une déclaration d'intentions. Il ouvre la voie d'une coopération plus grande. Mais l'Égypte ne veut ni d'une fusion, ni d'une fédération, ni d'une confédération.

2. Les relations politiques entre la RAU et la France sont très bonnes.

L'attitude de neutralité et d'impartialité que nous avons adoptée à l'égard des affaires concernant le monde arabe a été bien comprise et appréciée au Caire. Un des obstacles au développement de nos relations économiques a pu être levé avec la conclusion en juillet 1966 d'un accord réglant le contentieux né de la nationalisation des biens de nos ressortissants[3].

La visite à Paris du maréchal Amer en octobre 1965, celles faites en RAU par M. Malraux en mars 1966 et par M. Bettencourt en novembre 1969 ont jalonné la reprise des contacts politiques. Normalisées dès 1965, les relations entre la France et la RAU se sont sensiblement renforcées depuis la guerre des Six jours. Notre attitude lors des événements de juin 1967, en particulier l'embargo sur les *Mirage* destinés à Israël[4], a été très appréciée au Caire. Il s'est ainsi créé entre les deux pays un climat de confiance illustré par l'importance que l'Égypte attache au point de vue de la France dans le règlement du conflit, par les nombreux contacts entre notre ambassade au Caire et ses interlocuteurs égyptiens, ainsi qu'entre nos délégations à l'ONU, enfin par les visites rendues en France par diverses personnalités égyptiennes.

Le gouvernement égyptien a été rassuré par les déclarations du président de la République le 10 juillet 1969[5] : la confirmation du refus de livrer les *Mirage* à Israël a été considérée au Caire, comme ailleurs dans le monde arabe, comme le test de notre volonté de maintenir notre politique arabe.

Le gouvernement égyptien nous sait gré d'avoir pris l'initiative de la concertation à Quatre[6] et compte sur notre attitude pour infléchir dans un

décembre 1966 à cause de l'intervention égyptienne à Aden et surtout de l'attitude de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Rhodésie. Elles sont de nouveau rétablies le 12 décembre 1967.

[1] Le 31 octobre 1970 sir Douglas-Home, secrétaire d'État au *Foreign Office*, fait une déclaration à Harrogate par laquelle il donne une interprétation de la résolution 242, plus favorable aux États arabes.

[2] Au sujet de l'accord RAU-Libye-Soudan voir plus haut le compte rendu du 12 novembre de l'entretien de M. Chaban-Delmas avec le Dr Fawzi et le compte rendu assez succinct de l'entretien du président Pompidou avec M. Fawzi le 13 novembre 1970 relaté dans le télégramme de Paris au Caire n° 865 du 17 novembre 1970 non publié.

[3] L'accord est signé le 28 juillet 1966, voir *D.D.F.* 1966-II n° 308 (note).

[4] L'embargo sur les *Mirage* destinés à Israël décrété le 7 juin 1967, est renouvelé et renforcé le 1er janvier 1969. Voir *D.D.F.* 1969-I n° 20.

[5] Le 10 juillet 1969 lors de sa conférence de presse le président Pompidou précise qu'il maintient l'embargo sur les armes destinées à Israël.

[6] Les conversations à Quatre ont lieu à l'initiative de la France. Voir *D.D.F.* 1969-I nos 5, 18, 41, 273, 334 et 335.

sens favorable à ses intérêts la position américaine. Il a enfin été très sensible à notre attitude compréhensive et constructive lors du dernier débat sur le Moyen-Orient aux Nations unies.

En outre, le gouvernement égyptien estime, quoique sans doute un peu moins aujourd'hui qu'hier, que l'amitié de la France est un répondant précieux et un contrepoids appréciable à l'influence soviétique.

Toutefois, Le Caire est devenu plus vigilant peut-être que par le passé ; les dirigeants égyptiens, inconsciemment sensibles à une certaine propagande d'origine israélienne, s'interrogent de temps en temps sur notre constance à l'égard du monde arabe. Ils sont à l'affût de tous les indices d'un changement éventuel, leur sensibilité s'aiguise dans la mesure même où notre engagement leur paraît toujours plus nécessaire, notamment à l'ONU. Aussi n'est-il pas inutile de toujours les rassurer. Le voyage du ministre de l'Éducation nationale revêt ainsi une réelle importance politique.

(*Afrique-Levant, Afrique, RAU 1966-1970, relations politiques avec la France, visites officielles RAU 6-2*)

246

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1974 à 1981[1]. *Vientiane, 26 novembre 1970.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 28, 10 h. 18).

Entretien avec le roi du Laos

Le Roi[2] m'a reçu en audience pendant plus d'une heure à Luang-Prabang où je m'étais rendu le 24 novembre.

Après m'avoir longuement parlé du général de Gaulle[3], le souverain qui avait, comme on le sait, assisté à l'office bouddhique célébré à la mémoire de l'ancien président de la République (ce qui sur le plan liturgique est exceptionnel au Laos), m'a dit combien il avait regretté que l'éloignement et le manque de communications suffisamment rapides ne lui aient point permis de se rendre personnellement à Paris, ni d'y dépêcher le Premier ministre[4].

[1] Ce télégramme est signé par André Ross, conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Vientiane depuis le 5 avril 1968.

[2] Savang Vatthana, roi du Laos depuis octobre 1959.

[3] Général Charles de Gaulle (22 novembre 1890-9 novembre 1970), président de la République française du 8 janvier 1959 au 28 avril 1969.

[4] Souvanna Phouma, chef de la faction neutraliste laotienne, Premier ministre du gouvernement d'union nationale depuis le 23 juin 1962.

La conversation a porté alors sur les possibilités d'accord entre les deux camps laotiens. J'ai été frappé de voir combien le souverain demeurait méfiant à l'égard du Pathet Lao[1] : « Il n'est pas libre, m'a-t-il dit, il reste lié par les décisions de la conférence de Canton[2] ». La position du souverain m'a paru, à cet égard, assez en retrait par rapport à celle du prince Souvanna Phouma.

Il n'est pas moins méfiant à l'égard du Nord-Vietnam toujours suspect à ses yeux, de vouloir « coloniser » le Laos. « Certes, le Nord-Vietnam se trouve désormais, depuis l'affaire cambodgienne, en face de problèmes militaires qui le dépassent mais son opiniâtreté le conduira à miser sur le départ des Américains plutôt qu'à négocier ».

En ce qui concerne la Chine, le Roi avait noté l'assouplissement récent de sa politique et considère que dans ses dernières années, Mao Tsé-toung paraît désormais plus soucieux de réintroduire son pays dans le cercle des nations et d'amorcer, s'il est possible, un règlement du problème de Formose, que d'accroître son action révolutionnaire dans le Sud-Est asiatique.

« Sans doute, m'a dit le Roi, en dépit de quelques péripéties, les vues des Américains vont dans ce sens et c'est peut-être par l'amélioration de leurs relations avec Pékin, qu'ils pensent trouver une issue au problème indochinois ».

En effet, traitant avec la Chine que ce soit, bilatéralement ou dans le cadre d'une conférence internationale, Washington, dans les années qui viennent, pourra se désengager sans perdre la face puisqu'il s'agirait d'un règlement de grande puissance à grande puissance et non d'un recul en face d'un petit pays. Les États-Unis y trouveraient d'ailleurs leur intérêt car la Chine est la seule puissance capable d'offrir aux Américains une garantie valable pour la région. « N'oublions pas, me précisa le Roi, que les Américains et les Chinois se connaissent de longue date et l'on pourrait être surpris de l'aisance avec laquelle, dans les années à venir, Américains et Chinois pourraient normaliser leurs relations ».

Quant à ses rapports avec le prince Souvanna Phouma qui semblent avoir traversé quelques orages au moment du retour du Premier ministre au Laos[3] (ma chronique n° 1992/AI du 4 novembre 1970)[4], le souverain s'est contenté de dire : « J'ai indiqué à Souvanna que ce n'était pas le moment de créer au Laos une instabilité ministérielle ». Quelle que soit la signification de ce propos ambigu, il semble indiquer qu'il y a eu depuis le récent passage du Roi à Vientiane à l'occasion des fêtes du That Luang[5], une amélioration des relations entre les deux hommes.

[1] Pathet Lao (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[2] Tenue les 24 et 25 avril 1970 sous l'égide de Chou En-laï, la conférence de Canton marque l'alliance du prince Sihanouk avec les Nord-Vietnamiens, le GRP et le Pathet Lao.

[3] Le prince Souvanna Phouma rentre au Laos le 27 octobre 1970, après une tournée internationale qui l'a conduit à Paris, Bruxelles, Londres et Washington.

[4] Non reproduite.

[5] Le That Luang (« stûpa suprême »), est un monument bouddhique situé à Vientiane, censé contenir un cheveu du Bouddha. La fête du That Luang a lieu chaque année, à la première pleine lune du mois de novembre.

J'ai, au cours de cet entretien, évoqué la possibilité d'une venue du Roi à Paris l'année prochaine, selon les modalités indiquées par le télégramme nº 514[1] en date du 20 novembre. Le souverain a paru très sensible à notre attitude. « J'espère, m'a-t-il dit, que l'évolution de la situation au Laos me permettra de revoir votre capitale en 1971 ».

(*Collection des télégrammes, Vientiane, 1970*)

247

M. Sebilleau, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1440/EU. *Belgrade, 26 novembre 1970.*

Visite officielle à Zagreb

J'ai fait du 18 au 21 novembre ma visite officielle à la République populaire de Croatie.

J'ai été reçu par le « Chef de l'État » – qui est le président du *Sabor* (Parlement) croate[2] – lequel m'a retenu à déjeuner, par le maire de Zagreb[3], par le vice-président du Conseil exécutif[4] chargé des Affaires étrangères, par les « ministres » des Affaires culturelles et de l'Économie[5], enfin par la présidente du comité central de la Ligue des Communistes de Croatie, Mme Savka Dapcevic-Kucar[6], le personnage clé du pays. Notre consul général[7] m'a fait déjeuner et dîner avec diverses personnalités croates et j'en ai rencontré d'autres, appartenant surtout au monde culturel, au cours de la réception qu'il a bien voulu donner en mon honneur.

[1] Télégramme de Paris à Vientiane nos 514 et 515 du 20 novembre 1970, non reproduit. Il informe l'ambassadeur de France à Vientiane de l'accord de principe du président de la République française à une visite en France du roi du Laos en 1971. Cependant, il ne pourrait s'agir d'une visite d'État, puisque celle-ci a déjà eu lieu en 1966, et puisque cette visite devrait s'accompagner d'une « mise à jour » des accords franco-laotiens de 1953, il conviendrait que les nouveaux textes soient négociés et adoptés auparavant.

[2] M. Jakov Blazevic est président du *Sabor* (parlement) croate, réélu en mai 1969.

[3] Josip Kolar est maire de Zagreb depuis 1967.

[4] M. Prpic, vice-président du Conseil exécutif de la République de Croatie, chargé des Affaires étrangères, est un diplomate, ancien ambassadeur à Bruxelles et à Vienne.

[5] Le ministre de la culture de la République de Croatie est M. Veseljko Velcic, et le ministre de l'Économie est M. Zvonko Spoljar.

[6] Savka Dabcevic-Kucar, née en 1923 en Dalmatie, est membre du parti communiste depuis 1943. Après la guerre, elle a exercé diverses activités dans les organisations du parti à Zagreb. Elle est membre du comité central de la Ligue des Communistes de Croatie depuis 1959 et du Comité exécutif croate depuis 1963, secrétaire du comité central de Croatie et membre du comité central fédéral en 1964. Savka Dabcevic-Kucar est l'auteur de nombreux ouvrages scientifiques dans le domaine de l'économie politique.

[7] Guy Monge est consul général de France à Zagreb depuis octobre 1964.

À l'heure actuelle, en Yougoslavie, l'observateur étranger ne peut s'empêcher d'être intoxiqué par l'insistance avec laquelle les Yougoslaves mettent l'accent sur leurs particularismes locaux. Je m'attendais donc à trouver Zagreb bien différente de Belgrade. Mais pas à ce point et de cette façon. Certes les différences n'apparaissent pas dans les quartiers modernes, dont les buildings sont analogues à ceux de la capitale fédérale, sans former toutefois un ensemble monumental comme *Novi Beograd* ; ni dans la vieille ville médiévale et renaissance qui n'existe pas à Belgrade. Mais elles s'imposent dans le centre, dans les quartiers construits entre 1850 et 1940 et qui forment encore l'essentiel de la ville : on n'y trouve rien de cette atmosphère balkanique, voire de ces relents orientaux qui subsistent à Belgrade, tout est Europe centrale, un mélange de rigueur, de solidité germanique et de fantaisie autrichienne : en un mot, Zagreb est *K und K*[1]. Et s'il pouvait revenir dans les salons de ce palais des Bans de Croatie[2] où reçoit aujourd'hui le premier personnage de la République socialiste, le comte Khuen Hedervary[3] qui fut, à Agram[4], le sévère représentant de François-Joseph[5], se retrouverait chez lui parmi les meubles Biedermeier[6], les porcelaines, les capitons, les passementeries qui y demeurent immuablement viennois.

Zagreb m'a paru différer aussi de Belgrade par le niveau de vie. Le trafic y est aussi dense, les gens semblablement vêtus. Mais on n'y voit pas les mêmes vitrines. On n'y trouve pas ces quelques magasins élégants qui se sont ouverts récemment à Belgrade, mais non plus ces échoppes qui subsistent dans le centre même de la capitale fédérale. Tout paraît plus moyen, contenant et contenu. Et cela s'explique, m'a-t-on dit, par le fait que Zagreb est arrivée à ce niveau moyen bien avant Belgrade et que, le trouvant satisfaisant jusqu'à nouvel ordre, elle y est restée. Mais cette moyenne, quelquefois sans grâce, paraît solide et confortable. Et puis, différence sensible avec Belgrade, il y a beaucoup de librairies dans les rues de Zagreb.

De même, les campagnes croates – du moins le peu que j'en ai vu au cours de l'excursion rituelle que j'ai faite jusqu'à la chaumière natale du

[1] K und K ou *Kaiserliche und Königliche Monarchie Osterreich-Ungarn* soit l'empire austro-hongrois formé par la famille des Habsbourg-Lorraine, qui unit l'empire d'Autriche et le royaume de Hongrie de 1867 à 1918.

[2] *Bans* de Croatie ou gouverneurs de Croatie.

[3] Karoly Khuen Hedervary, né le 23 mai 1849 et décédé le 16 février 1918, est une personnalité politique hongroise qui occupa le poste de Premier ministre de Hongrie à deux reprises : du 27 juin 1903 au 3 novembre 1903 et du 17 janvier 1910 au 22 avril 1912. De 1883 à 1907, il porta le titre de *Ban*.

[4] Agram ancienne appellation allemande de Zagreb. En 1868, Zagreb (Agram) devient la capitale du royaume de Croatie-Slavonie au sein de l'empire austro-hongrois.

[5] François-Joseph de Habsbourg-Lorraine (18 août 1830-21 novembre 1916), empereur d'Autriche de 1848 à 1916, roi de Hongrie de 1867 à 1916.

[6] L'époque du style Biedermeier débute en Autriche et en Allemagne vers 1814 pour s'achever en 1848. Ce n'est pas un ébéniste qui a donné son nom au Biedermeier mais un personnage mythique, incarnant le bon bourgeois allemand du début du XIXe siècle. Le Biedermeier désigne principalement les arts décoratifs, mais il s'applique aussi à la peinture ou à la sculpture. C'est avant tout une manière de vivre, confortable, bourgeoise, calfeutrée qui se traduit par une réaction nationaliste. Tout ce qui vient de Paris est rejeté.

président Tito à Kumrovec – ne ressemblent pas aux campagnes serbes. En face de ces terres soigneusement cultivées au flanc de douces collines, de ces innombrables villas et maisons paysannes généralement neuves, de ces chapelles à clocher bulbeux juchées sur les sommets, on se sent plus près de l'Autriche, voire de la Suisse que du monde balkanique.

J'ai même eu l'impression qu'à Zagreb, on ne se fait pas, de la France et des relations franco-yougoslaves, la même idée qu'à Belgrade. La capitale de la Croatie n'est pas dominée par un monument à la France et ne possède pas, et pour cause, d'association de Poilus d'Orient ! Les Croates n'ont certainement pas, pour notre pays, cette sympathie invétérée et chaleureuse qu'ont les Serbes, les Monténégrins et les Macédoniens. Mais ils ont une sympathie acquise et raisonnée qui ne s'explique pas par des liens anciens, mais peut-être par le fait d'avoir souffert, au cours de la dernière guerre, des mêmes voisins et occupants : Allemands et Italiens.

Ce qui n'empêche du reste pas les Croates d'avoir des relations commerciales beaucoup plus actives avec les Allemands et les Italiens qu'avec nous. Mais ils ne demanderaient pas mieux que d'acheter plus en France, à condition que la France leur achète et investisse chez eux, sous la forme de la coopération industrielle. Trois points ont retenu mon attention dans l'exposé que m'a fait le ministre de l'Économie. D'abord, l'intérêt qu'il attachait à la venue prochaine à Zagreb d'une mission d'hommes d'affaires lyonnais : Lyon lui paraît, dirait-on, prédestinée à s'entendre avec Zagreb, comme avec Milan : les villes du 46e parallèle. Ensuite, son désir de voir se développer une coopération avec la France dans le domaine des produits chimiques (domaine dans lequel nous ne sommes pas des inconnus en Croatie où ENSA a construit l'importante fabrique d'engrais composés de Kutina), mais où l'on voudrait nous voir pénétrer, financièrement et techniquement, en particulier dans le secteur pétrochimique que l'on s'efforce de développer près du port et des raffineries de Rijeka. Enfin, le souci qu'ont les Croates de voir les Français participer au remarquable essor du tourisme sur la côte dalmate, qui leur appartient presque toute entière, non seulement comme touristes, mais comme fournisseurs de matériels hôtelier et ferroviaire, voire, là encore, comme bailleurs de fonds.

Sur le plan culturel, attitude analogue, semble-t-il, vis-à-vis de la langue et de la culture française. En dépit d'un Institut qui m'a paru bien dirigé et convenablement installé, encore que petitement, et d'une salle de lecture, admirablement située et qu'au cours d'une visite improvisée, j'ai trouvée presque pleine, nous ne tenons et n'avons jamais tenu, même entre les deux guerres, le haut du pavé à Zagreb. Le directeur d'une librairie internationale, remarquable d'ailleurs (et comme on n'en a pas ni à Belgrade, ni dans maintes autres capitales) me disait qu'il vendait 3 livres français pour 8 allemands et 10 anglais ; « mais, ajoutait-il fièrement, je n'ai vendu que deux « Papillon » contre 35 « Antimémoires ». (Et il m'a dit avoir vendu aussi 150 « Dali », dans l'édition de luxe de Draeger qui coûte 370 dinars, soit plus de 150 francs). Effectivement les personnalités que j'ai rencontrées et qui parlaient le français m'ont paru en avoir une connaissance de

qualité : ministres, doyens de faculté, professeurs, metteurs en scène, artistes ; et si la présidente du parti m'a parlé en serbo-croate, comme elle le fait par principe avec les étrangers, la façon dont elle corrigeait l'interprète m'a prouvé sa parfaite maîtrise de notre langue. Il semble bien du reste que le français soit en train de remonter en Croatie. Le « Ministre » des Affaires culturelles, M. Velcic, professeur de français et qui a étudié chez nous, m'a dit que le gouvernement croate avait décidé d'encourager systématiquement le développement du français et qu'il y avait déjà des résultats : 54 lycées sur 101 ont adopté le français comme langue obligatoire, le nombre des étudiants de français à l'université a augmenté à la dernière rentrée et celui des aspirants professeurs de français n'a pas diminué, comme cela a été le cas pour la plupart des autres disciplines.

Sous l'impression de ces différences que j'apercevais, partout, entre Zagreb et Belgrade, je m'attendais à trouver mes interlocuteurs croates pleins de la querelle politico-économique qui les oppose depuis quelques mois – comme le Département le sait – non seulement à leurs compatriotes serbes, mais aux autorités fédérales et qui est, en réalité, l'élément essentiel de l'actuelle crise yougoslave[1]. Et, connaissant le tempérament de ces riverains de la Méditerranée, je me préparais à les entendre revendiquer une plus large autonomie, notamment dans le domaine financier, avec la véhémence dont avait fait preuve, le mois dernier, le principal représentant de la Croatie du Bureau exécutif du parti à Belgrade, M. Tripalo[2].

Pourtant notre consul général, bien informé et qui connaît les Croates, m'avait dit qu'à son avis et compte tenu du point où en était la crise, on éviterait, sans doute, devant moi, de jeter de l'huile sur le feu. Et il avait raison. Mes interlocuteurs se sont bien gardés de prendre l'initiative d'aborder le sujet brûlant, mais quand je les ai interrogés, ils se sont répandus en propos conciliants, cherchant à minimiser les différends et à suggérer des solutions raisonnables.

Cela a commencé chez M. Prpic, vice-Président du Conseil exécutif chargé des Affaires étrangères. Cet ancien ambassadeur à Bruxelles et à

[1] La thèse essentielle des revendications est que la Croatie est appauvrie par le système fédéral, qu'elle est littéralement pillée au profit surtout de la Serbie qui utilise dans des investissements non productifs les fonds enlevés aux Croates. La République socialiste fédérative de Yougoslavie n'assure donc pas à la Croatie un traitement d'égalité avec les autres Républiques. Se reporter aux dépêches du consul général de France à Zagreb n° 21 du 23 janvier 1970 intitulée : *Les communistes croates face au nationalisme et à l'unitarisme* ainsi qu'à celle du 20 février 1970, n° 56, analysant le Xe plénum de la Ligue des Communistes de Croatie.

[2] Miko Tripalo, né le 16 novembre 1926 à Sinj en Croatie, rejoint le mouvement anti-fasciste en 1941. Diplômé de la faculté de Droit de Zagreb puis de Belgrade, il se lance dans la vie politique, président de la jeunesse de Croatie et de Yougoslavie, il initie un nouveau style politique démocratisant le processus de décision, engageant des jeunes gens éduqués et favorisant la vie culturelle. Il devient un *leader* réformiste réclamant un système socio-politique plus démocratique et lance l'idée d'une réorganisation radicale de la fédération yougoslave dans laquelle les Républiques s'affirmeraient et deviendraient des États égaux. En 1970, Miko Tripalo et Savka Dabcevic-Kucar, dirigeants de la Ligue des Communistes de Croatie, lancent une nouvelle plateforme politique, demandant plus d'autonomie pour la Croatie au sein de la Yougoslavie. Cette plateforme devient vite un mouvement populaire, dénommé peu après « le printemps croate » qui se heurte aux éléments conservateurs du parti et de l'armée fédérale yougoslave.

Vienne, homme courtois et racé, a commencé par excuser son chef, le président du Conseil exécutif, qui ne pouvait me recevoir devant se préparer pour la réunion à laquelle il devait participer, le lendemain, à Belgrade, avec les membres du Conseil exécutif fédéral, pour décider des mesures destinées à pallier la crise que traverse l'économie yougoslave. Je lui ai demandé si le gouvernement croate avait, sur ce sujet, un point de vue particulier : il m'a assuré que dans l'ensemble et pour ce qui était, du moins, des mesures immédiates, le gouvernement de Croatie était en accord avec les gouvernements des autres républiques et avec les autorités fédérales. Puis il m'a parlé de son activité affaires étrangères qui consiste, si j'ai bien compris, non seulement à assurer la liaison entre le gouvernement croate et le secrétariat d'État fédéral aux Affaires étrangères, mais encore, et surtout, à placer, dans les postes diplomatiques, le plus grand nombre de candidats croates compatible avec la règle de répartition des emplois entre les républiques qui est pratiquée en Yougoslavie. « Je n'ai pas à me plaindre de ce côté là, m'a-t-il avoué. Évidemment, ce n'est plus comme après la guerre où la grande majorité des ambassadeurs yougoslaves étaient des Croates. Mais la proportion reste forte ».

Même jeu chez Mme Dapcevic-Kucar. La présidente du parti en Croatie est une jolie femme aux cheveux auburn qui, professeur d'économie politique, fait volontiers des cours à ses interlocuteurs. Cours brillants du reste et que la séduisante personnalité du professeur contribue à valoriser. Celui auquel j'ai eu droit a porté sur l'autogestion présentée comme la règle d'or non seulement dans le domaine de l'économie mais dans celui de la politique : ce qui justifiait la gestion de ses propres affaires par chacune des républiques, mais aussi la gestion des affaires d'intérêt national par une autorité fédérale représentant véritablement les républiques, comme celle qu'a proposée, pour lui succéder, le président Tito. Paraphrasant la maxime du président Mendès-France[1] « Gouverner c'est choisir », Mme Dapcevic-Kucar a évoqué une sorte de hiérarchie des choix, ceux qui sont de la compétence de l'entreprise ou de la commune, ceux qui appartiennent aux républiques, ceux qui ne sauraient être faits que par l'autorité fédérale. Mais elle n'a pas donné de précisions sur ces derniers. C'est pourtant là tout le problème actuel.

Quant au secrétaire d'État à l'Économie, M. Pelajic, il s'est appliqué, lorsque je lui ai demandé son avis sur la crise, à limiter celle-ci à l'ordre économique et à réduire les revendications de la Croatie à une décentrali-

[1] Pierre Mendès France, né à Paris le 11 janvier 1907, avocat, homme politique français, député radical-socialiste (1932-1940), il participe à la coalition du Front populaire. Incarcéré à Clermont-Ferrand par le régime de Vichy, condamné à six ans de prison, il s'évade, puis rejoint la Résistance et les forces aériennes françaises libres à Londres en 1942. Membre du Comité français de libération nationale, démissionnaire en avril 1945, puis député (1946-1958). Il est nommé président du Conseil en juin 1954, par le président de la République René Coty, et cumule sa fonction avec celle de ministre des Affaires étrangères. Il règle le problème de l'Indochine puis de la Tunisie et celui des comptoirs français de l'Inde. Son gouvernement est renversé le 5 février 1955 par l'Assemblée nationale. Ministre d'État sans portefeuille du gouvernement Guy Mollet en 1956, il démissionne au bout de quelques mois en raison de son désaccord avec la politique menée en Algérie. Il vote contre l'investiture de Charles de Gaulle à la présidence du Conseil en juin 1958, puis abandonne tous ses mandats locaux après sa défaite aux élections législatives du mois de novembre 1958.

sation des banques et des grands trusts d'export-import qui permettrait à Zagreb de dépendre moins étroitement de Belgrade.

S'il ne s'agissait que de cela, la crise politique que connaît la Yougoslavie, en même temps qu'une crise économique, ne serait pas trop grave et des solutions pourraient être trouvées relativement aisément. Mais, sous les propos apaisants de mes interlocuteurs, derrière leurs protestations de respect pour l'autorité fédérale, j'ai distingué, à plusieurs reprises, le chauvinisme croate, la jalousie envers les Serbes, la méfiance à l'égard de la capitale fédérale, en un mot le vice originel dont est affecté ce pays.

(*Europe, Yougoslavie, 1961-1970, relations politiques franco-yougoslaves, 1970, nº 289*)

248

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 621/DAM/C1. *Dakar, 26 novembre 1970.*

Entretiens entre le président Pompidou et le président Senghor

En prévision du prochain voyage officiel que doit effectuer au Sénégal M. le Président de la République, le Département a bien voulu demander à cette ambassade de lui faire tenir la liste des questions dont le président Senghor souhaiterait entretenir le président Pompidou ou que nous aurions intérêt nous-mêmes à voir évoquer.

Le président Senghor a eu l'occasion, lors de l'audience qu'il a réservée à M. Foccart[1] la semaine dernière, d'énumérer certains des sujets qu'il comptait aborder au cours de ces entretiens. Depuis, le Premier ministre m'a convoqué pour préciser plusieurs points et en ajouter d'autres.

1°- Le chef de l'État se propose tout d'abord de brosser un tableau général de l'économie sénégalaise durement éprouvée ces dernières années par la sécheresse persistante et par la détérioration des termes de l'échange. Livré à ses propres ressources, le Sénégal n'a que peu de chance d'échapper jamais au sous-développement. Pour y réussir il lui faut dépasser le cadre étroit de ses frontières et s'intégrer à des ensembles régionaux plus vastes où son industrie notamment – privée de débouchés depuis la « balkanisation » de l'Afrique de l'Ouest – pourra retrouver un marché à la mesure de son potentiel.

Aussi le Sénégal compte-t-il poursuivre ses efforts en vue de développer la solidarité, la dépendance et l'intégration des États de l'Afrique occidentale

[1] Jacques Foccart, secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1960.

(OERS[1], Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, Groupe de l'Afrique de l'Ouest « de Nouadhibou à Kinshasa »). C'est dans le cadre de cette intégration par « cercles concentriques » que les pays industrialisés pourront aider l'Afrique et le Sénégal car la « solidarité horizontale » entre pays africains doit trouver un complément nécessaire dans la « solidarité verticale » entre pays développés et pays sous-développés telle que celle – exemplaire en tous points – qui lie États africains et européens au sein de la CEE.

Pour longtemps encore l'Afrique devra faire appel aux pays fortunés pour financer les investissements et entreprendre les grands travaux nécessaires à son développement. Le chef de l'État souhaite que la France participe largement à l'aide internationale que les organisations régionales dont fait ou fera partie le Sénégal seront appelées à solliciter notamment :

– pour l'édification de barrages sur le fleuve Sénégal et sur la Gambie qui permettront – selon les plans élaborés par l'OERS – d'irriguer et de rendre propres à la culture de vastes étendues du Sénégal septentrional et oriental ;

– pour mener à bien certaines recherches minières et l'exploitation des richesses du sous-sol sénégalais (pétrole, cuivre, fer…) pour lesquelles les prospections déjà effectuées n'ont apporté que des indices insuffisants.

S'il s'agit là de projets dont la réalisation ne saurait intervenir dans un avenir rapproché, le président Senghor estime cependant souhaitable de « sensibiliser » le président Pompidou à ces problèmes dont la solution conditionne l'essor économique du Sénégal.

2°- Au plan des relations bilatérales franco-sénégalaises, le chef de l'État a l'intention d'entretenir le président Pompidou de la situation à la frontière de la Guinée portugaise. La perméabilité de cette frontière et les incursions répétées d'avions portugais vont conduire le président Senghor à présenter une demande de fourniture de matériels militaires et spécialement d'armes anti-aériennes dont l'armée sénégalaise se trouve totalement démunie.

3°- Des crédits nous seront également demandés pour l'aménagement de la base navale sénégalaise et pour certains travaux d'infrastructure à la base aérienne de Dakar.

4°- Le chef de l'État se propose d'insister sur le caractère d'impérieuse nécessité que revêtent pour l'avenir du Sénégal le maintien de l'aide française à son niveau actuel et, dans la mesure du possible l'accroissement de l'effectif des coopérants « dont la présence au Sénégal sera nécessaire pendant au moins trois générations ».

Il soulignera l'intérêt qu'il attache à l'envoi d'experts de haut niveau, les jeunes militaires du contingent manquant par trop d'expérience pour apporter une contribution efficace et de qualité au développement du pays.

Dans le domaine de l'Éducation nationale un effort accru nous sera demandé pour l'enseignement de certaines disciplines universitaires et la

[1] OERS (Organisation des États riverains du Sénégal), fondée en mars 1968, et remplaçant le Comité inter-états pour le développement du bassin du fleuve Sénégal.

formation de maîtres de l'Enseignement supérieur : mathématiques, latin, philosophie… Le Président a noté à ce propos qu'en sa qualité d'ancien universitaire il s'estimait plus qualifié que certains services parisiens pour apprécier les besoins prioritaires de l'Éducation au Sénégal.

5°- Les perspectives de développement du port de Dakar (construction de nouvelles formes de radoubs et d'un chantier naval pour les réparations de superpétroliers) et l'implantation dans la presqu'île du Cap-Vert d'une zone franche seront également examinées.

6°- Enfin, le président Senghor souhaiterait recueillir des éclaircissements au sujet des conséquences éventuelles que pourrait avoir sur la zone franc la création d'une union monétaire dans le cadre du Marché commun.

J'ai fait préparer des notes de synthèse sur les différentes questions que le président Senghor compte évoquer ; je pense être en mesure de les faire parvenir au Département avant le 15 décembre prochain. J'y joindrai également des fiches concernant les problèmes qui me paraissent mériter d'être examinés à l'occasion des entretiens présidentiels et en premier lieu ceux qui préoccupent particulièrement les membres de la colonie française au Sénégal tels que : la sénégalisation des emplois et des entreprises et la scolarisation des jeunes Français. L'émigration des travailleurs sénégalais en France pourrait également faire l'objet d'un échange de vues compte tenu du projet de Convention élaboré à ce sujet par les autorités sénégalaises.

À toutes fins utiles, je joins à la présente dépêche le projet de programme de la visite au Sénégal du président Pompidou tel qu'il a été arrêté à la suite de la récente mission à Dakar de M. Jacques Foccart.

(*Dam, Sénégal 1959-1972, n° 24, dossier n° 77*)

249

NOTE
POUR LE CABINET DU MINISTRE

Régis Debray[1]

N. n° 303 /AM. *Paris, 26 novembre 1970.*

M. Alberto Salamanca[2], chargé d'Affaires *a.i.* de Bolivie a été reçu le 26 novembre sur sa demande par le directeur d'Amérique[3].

[1] Voir également *D.D.F.* 1970-I, note n° 19/AM du 17 mars 1970, et la note du 19 août 1970, publiées ci-dessus.

[2] Alberto Salamanca, diplomate bolivien près l'ambassade de Bolivie à Paris depuis 1969, chargé d'Affaires *a.i.*

[3] Albert Féquant, chargé des Affaires d'Amérique au Département depuis août 1969.

Il a indiqué que, contrairement à une dépêche de l'Agence France-Presse reprise dans *Le Monde* daté du 26 novembre, M. Régis Debray était justiciable d'une mesure non d'amnistie mais de grâce.

M. Salamanca a confirmé dans ces conditions que la décision dépendait du président Torres[1], tout en ajoutant que, selon ce qu'il croyait savoir, la libération de notre compatriote pourrait avoir lieu non pas dès cette semaine, comme l'avait annoncé l'AFP, mais dans le courant de la semaine prochaine, « en supposant qu'aucun remous de politique intérieure bolivienne ne vienne d'ici là compromettre la réalisation de ce projet ».

Le visiteur estime probable que M. Régis Debray quittera La Paz sur un avion de la ligne péruvienne reliant la capitale bolivienne à Paris via Lima et Caracas.

M. Féquant a conclu l'entretien en exprimant le vœu que M. Debray soit en effet libéré prochainement afin qu'un nouvel élan puisse être ainsi donné aux relations franco-boliviennes.

(*Direction d'Amérique, Bolivie, 1964-1970, 1970, nº 38*)

250

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES.

Relations économiques et financières entre la France et le Mexique

N. *Paris, 26 novembre 1970.*

Les relations économiques franco-mexicaines ont pris ces dernières années un essor remarquable et, bien que de faible importance, comparés à ceux des États-Unis, les intérêts français sont représentés dans de nombreux secteurs de l'activité industrielle et financière. Ces relations ont été en effet particulièrement stimulées par la conclusion en 1963 d'un protocole financier d'une durée de 3 ans, suivie en 1968 par celle d'un nouveau protocole actuellement en cours d'exécution.

I.- 1°) Le protocole financier du 21 juin 1963 prévoyait l'octroi par la France d'un crédit global de 750 millions de francs pour assurer le développement des industries pétrochimiques du Mexique (550 millions de francs) et de ses industries sucrières (200 millions). Ce protocole, qui comprenait 150 millions de prêt gouvernemental, 525 millions de crédits fournisseurs et 75 de crédits d'accompagnement accordés par les banques françaises, a permis la construction par l'industrie française pour *Petroleos Mexicanos* (PEMEX)[2] de plusieurs unités pétrochimiques et la réalisation de deux

[1] Juan José Torres González président de Bolivie depuis le 7 octobre 1970.

[2] Pemex ou *Petróleos Mexicanos* est une entreprise publique mexicaine chargée de l'exploitation du pétrole. Elle est créée le 18 mars 1938, suite à la nationalisation de l'industrie pétrolière mexicaine qui était alors aux mains de compagnies étrangères.

sucreries. Les crédits restant sur cette dernière part ont été utilisés pour la passation de deux contrats par Thomson-CSF[1] (liaisons hertziennes), d'un montant de 30 millions de francs environ.

2°) Le second protocole financier, en date du 23 septembre 1968 (durée de validité : deux ans), rappelait d'une part les dispositions de deux accords signés les mois précédents (PEMEX et METRO[2]) et d'autre part précisait les conditions de financement d'une troisième section (projets industriels), prévoyant au total l'ouverture par la France d'une ligne de crédits de 1 005 millions de francs dont 187,5 millions de prêts gouvernementaux.

Ce total comprenait ainsi :

– un montant de 187,5 millions de francs mis à la disposition de PEMEX aux termes de l'accord signé le 13 mai 1968 afin de permettre la continuation du programme mexicain d'investissements pétrochimiques (37,5 millions de francs de prêt gouvernemental, 125 millions de crédits acheteurs et 25 millions de crédits bancaires garantis).

– Un montant de 487,5 millions de francs affecté à la réalisation par l'industrie française du métro de Mexico selon les dispositions de l'accord du 21 juin 1968 (97,5 millions de francs de prêt gouvernemental, 325 millions de crédits fournisseurs et 65 millions de crédits bancaires garantis). L'ensemble du projet comportait à l'origine la réalisation de 34,7 km de ligne et la fourniture des équipements électriques et de traction. Toutefois, le premier projet de réseau ayant été allongé de façon notable, les autorités françaises décidaient en novembre 1968 d'octroyer un crédit complémentaire de 150 millions de francs dont 45 millions en prêt du Trésor[3]. Un avenant a été signé le 8 janvier 1970. Le total des sommes mises par la France à la disposition du Mexique pour la construction du métro s'élève ainsi à 950 millions de francs. L'inauguration de la ligne n° 1 (12 km) a eu lieu le 4 septembre 1969.

– Un crédit de 330 millions de francs affecté au financement de différents projets industriels (66 millions de prêt gouvernemental, 220 millions de crédits privés garantis et 44 millions de crédits bancaires garantis). Jusqu'à présent, ont été signés un contrat pour la fourniture de trois dragues suceuses porteuses et de pièces de rechange par les Ateliers et Chantiers de

[1] Thomson-CSF est un groupe industriel français, résultat de la fusion en 1968 de Thomson-Brandt, elle-même issue du rapprochement de la CFTH et de Hotchkiss-Brandt, et de la CSF (Compagnie générale de télégraphie sans fil), deux groupes industriels créés au début du XXe siècle.

[2] Le métro de Mexico, suite à une étude conduite par l'ingénieur civil Gustavo Leal de la Gala désigné par le gouvernement mexicain pour entreprendre des négociations avec les industriels français (ceci avait été grandement favorisé par la venue triomphale du général de Gaulle au Mexique en mars 1964). Le métro fut développé avec l'expertise de la société française SOFRETU, filiale de la RATP (gestionnaire du métro de Paris) ce qui explique le choix du métro sur pneumatiques.

[3] Une lettre adressée en mai 1969 aux autorités mexicaines à la suite de conversations tenues au Quai Branly indiquait que ce prêt pouvait être utilisé pour moitié immédiatement et pour l'autre moitié dès la signature du contrat industriel TRT imputé sur la Section III. Cette disposition va être abandonnée.

Bretagne[1] (montant de 59,8 millions de francs), un contrat pour la mécanisation des services postaux de la ville de Mexico, un contrat pour la fourniture de moteurs Diesel de locomotives (16 millions de francs), un contrat pour une usine de chlore et de parathion[2] (22 millions de francs). Le projet de fourniture d'un ponton-grue par Dubigeon-Normandie[3] (35 millions de francs) est imputé sur ce crédit général mais pas encore signé.

Il est bien évident que, pas plus que celui de 1963, le protocole financier de 1968 ne couvre la totalité des exportations françaises vers le Mexique. Il ne s'applique en effet qu'à certaines opérations auxquelles les deux gouvernements attachent un intérêt particulier.

II.- Les échanges commerciaux franco-mexicains ont représenté en 1968 un volume global d'affaires de 461,8 millions de francs et en 1969, 613,6 millions de francs.

Les statistiques commerciales sont les suivantes :

en millions de francs

	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Importations mexicaines en France	131	203	209	164	141,9	149
Exportations françaises vers le Mexique	186	243	346	260	319,9	464,7
Solde (+, favorable à la France	+ 55	+ 40	+ 137	+ 96	+ 178	+ 315,3

Nos achats portent principalement sur le coton, le soufre, les céréales et le café. Nos exportations sont assez diversifiées : matériel mécanique et électrique, automobiles, produits sidérurgiques et chimiques, produits alimentaires.

Au 30 avril 1970, les polices délivrées par la COFACE[4] hors protocole s'élevaient à 427,5 millions de francs et les promesses de garantie à 285 millions. Dans le cadre des protocoles, les polices délivrées atteignent un montant de 1 233 millions de francs et les promesses de garantie 440 millions.

III.- Diverses sociétés françaises se sont établies au Mexique soit en y créant des filiales, soit en participant à des sociétés mexicaines.

[1] Les Ateliers et Chantiers de Bretagne (ACB) chantier naval situé à Nantes, issu en 1909 des Établissements de la Brosse et Fouché, créés en 1895.

[2] Le parathion méthyl est une substance active de produit phytosanitaire (ou produit phytopharmaceutique, ou pesticide), qui présente un effet insecticide, et qui appartient à la famille chimique des organophosphorés.

[3] Les Chantiers Dubigeon-Normandie sont une entreprise de construction navale de Nantes.

[4] COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) a été fondée en 1946 en tant qu'agence spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation.

Signalons en particulier Air-France[1, 2], Renault (Renault Mexicana)[3], Cie Française des matières colorantes (Francolor de Mexico S.A.)[4], Société Nouvelle de Roulements (Ibisa), Bull-General Electric (Bull de Mexico S.A.)[5], Pont à Mousson (Mexalit S.A.)[6], Cie Générale Transatlantique (*French Line*)[7], Velours Martin de Lyon (Martin Mexicana S.A.)[8], ainsi que Worms[9], Roussel[10] et la BNP[11].

Les investissements étrangers sont en pratique soumis à certaines restrictions : prohibés dans les secteurs-clés (industrie énergétique, transports ferroviaires, établissements financiers), ils doivent être minoritaires dans les secteurs de l'économie considérés comme importants (entreprises minières) où les capitaux mexicains doivent détenir la majorité (51 %). Tout établissement dans les autres domaines peut se faire librement, quoique soumis à l'autorisation du ministère de l'Industrie et du Commerce.

IV.- La Régie Nationale des usines Renault qui occupe une place importante dans notre activité industrielle au Mexique, connaît actuellement des difficultés causées par la volonté des autorités mexicaines de restructurer leur industrie automobile. Associée avec DINA[12] (*Diesel Nacional*) depuis 1960, la Régie concluait avec elle en 1966 des accords de coopération comportant, d'une part, la création d'une société industrielle « DINA Automobiles » dans laquelle Renault possède 49 % du capital (près de 6 millions de francs) et, d'autre part, celle d'une société de commercialisation « Renault-Mexicana » filiale de la Régie ; 90 % du capital y appartient à Renault qui reprenait ainsi la commercialisation des véhicules.

Les autorités mexicaines envisageraient désormais de redistribuer entre les entreprises existantes la fabrication des divers modèles et de prendre

[1] Air France est la principale compagnie aérienne française, elle est fondée en 1933.

[2] Un accord aérien, établi pour une durée indéterminée a été signé le 17 avril 1952, puis amendé par un échange de lettres le 7 janvier 1954.

[3] Renault Mexicana, en 1960 Renault confie à Dina (voir plus bas) la construction de la Dauphine, dont le premier modèle sortira le 15 mai 1960.

[4] Francolor résulte de la fusion en 1941, des établissements Kuhlmann, de la Société de Saint-Denis et de la Société Saint-Clair du Rhône dont le statut juridique et fiscal est fixé par la loi du 10 décembre 1941 et qui devient une filiale à 51 % de la société allemande *IG Farben*. Après la guerre, Francolor, considérée comme bien allemand, est mise sous séquestre. Un administrateur est nommé par le gouvernement français. En 1951, la société est restituée à son propriétaireKuhlmann.

[5] Bull-General Electric, résulte de la fusion en 1964 de la société française d'informatique Bull et de la société américaine *General Electric*.

[6] Pont à Mousson, aciérie fondée en 1856, fusionne en 1970 avec Saint-Gobain.

[7] Compagnie Générale Transatlantique, fondée en 1855, est une compagnie maritime française.

[8] Velours Martin de Lyon, fondée en 1898, est une société de soierie lyonnaise.

[9] Worms est une banque d'affaires fondée par Hippolyte Worms en 1928.

[10] Roussel, laboratoire pharmaceutique fondé en 1920 par Gaston Roussel, vétérinaire français.

[11] La BNP (Banque nationale de Paris), créée le 4 mai 1966, suite à la fusion de la BNCI et du CNEP.

[12] Dina (*Diesel Nacional*), fondée en 1951, est une société mexicaine de construction automobile spécialisée dans la fabrique de camions.

une participation majoritaire dans l'entreprise AUTOMEX[1] (liée à CHRYSLER) tout en regroupant DINA (Renault), VANSA (*American Motors*)[2] et FANASA (Borgward) en vue de mieux utiliser les capacités inemployées d'AUTOMEX et de FANASA[3]. La Régie redoute que la firme CHRYSLER[4] ne dirige en fait l'opération et n'en arrive à imposer le remplacement progressif des productions actuelles par des véhicules de ses gammes américaines ou européennes, ce qui a long terme reviendrait à éliminer Renault du marché mexicain.

V.- Il subsiste actuellement trois litiges qui concernent l'Association nationale des Porteurs français de valeurs mobilières. Le premier se rapporte à des emprunts fédéraux antérieurs à la Seconde Guerre mondiale. L'État mexicain estime que, faute de déclaration dans les délais impartis, il y a maintenant forclusion. Les deux autres sont relatifs à des emprunts d'États, que les gouverneurs respectifs déclarent ignorer et dont l'État fédéral ne veut pas endosser la responsabilité, puisqu'il s'agit d'engagements qu'il n'a pas garantis.

VI.- Une commission mixte franco-mexicaine, instituée en mars 1963, pendant le séjour à Paris du président Lopez Mateos[5] s'est réunie une première et unique fois à Mexico en février 1964.

L'essor que connaissent depuis quelques années les relations économiques franco-mexicaines ne saurait en aucun cas être considéré comme un fait définitivement acquis. Les résultats obtenus reposent en effet sur l'important effort financier consenti par le gouvernement français au cours de ces cinq dernières années, mais ces résultats ne doivent pas faire oublier certaines faiblesses.

Les protocoles financiers de 1963 et 1968 présentent certes pour les deux pays de très grands avantages, d'ordre financier pour le Mexique, d'ordre industriel et commercial pour la France. Cependant, ces protocoles intéressent essentiellement le secteur public mexicain et, dans le secteur privé, nos concurrents, américains ou européens, sont généralement plus actifs et mieux placés que nous. Il importe donc de veiller à ce qu'un effort important soit accompli par tous les milieux économiques français et pas seulement par l'État et par les régies.

Le déséquilibre des échanges franco-mexicains, dont le solde nous est constamment favorable, ne va pas non plus sans danger. Certes, aux observations des autorités mexicaines, il est possible de répondre que l'excédent de nos importations est dû à la fourniture de biens destinés à équiper leurs

[1] AUTOMEX, société de construction automobile mexicaine pour le compte de Chrysler fondée en 1963.

[2] *American Motors*, plus connue sous le nom AMC, est un constructeur automobile américain, créé en 1954 par la fusion de *Nash Motors* et *Hudson Motor Car Company*.

[3] FANASA (*Fabrica National de Automobiles S.A.*), société de construction automobiles mexicaine, qui racheta la société Borgward en 1967.

[4] CHRYSLER, société de construction automobile américaine créée en 1924 par Walter Percy Chrysler.

[5] Adolfo Lopez Matteos (1909-1969), fut président de la République du Mexique du 1er décembre 1958 au 30 novembre 1964.

industries et que d'autre part, certains produits comme le coton, vendus à la France par l'intermédiaire des États-Unis, ne figurent pas au tableau de nos échanges. Il importe néanmoins de chercher à diversifier et à augmenter nos achats.

Notre réussite économique dans ce pays où la concurrence est âpre, nécessite une attention constante et des efforts d'imagination soutenus par un dynamisme sans défaut.

(*Direction des Affaires économiques et financières, Amérique, 1964-1970, Mexique 1970, nº 47*)

251

M. GILLET AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. nº 1211/EU[1]. *Madrid, 27 novembre 1970.*

Procès des autonomistes basques

L'attente de l'ouverture du procès[2] des autonomistes basques soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat du chef de la police politique du Guipuzcoa (cf. ma dépêche nº 14/SS/EU du 14 août 1968) trouble depuis plusieurs semaines les esprits et ajoute un ferment à un renouveau d'agitation nettement perceptible en Espagne. J'ai rendu compte au Département de la grève de solidarité du 3 novembre qui a parfois été interprétée ici comme une répétition réussie des responsables, même si l'ampleur du mouvement des débrayages n'a pas été celle qu'ils espéraient. La reprise des heurts entre étudiants et policiers à Madrid et à Barcelone, la pétition du collège des avocats de Catalogne en faveur de l'amnistie et l'occupation d'églises en pays basque témoignent aussi d'un malaise et d'une tension politique plus accentuée. La hiérarchie de l'Église s'est également manifestée. Dimanche dernier, a été lue en chaire dans les églises des diocèses de Bilbao et de Saint-Sébastien une lettre pastorale commune de leurs évêques rendant compte du résultat des démarches entreprises afin d'atténuer la rigueur

[1] Robert Gillet est ambassadeur de France en Espagne depuis janvier 1970.

[2] Le procès de Burgos, qui commence le 3 décembre 1970 dans la ville de Burgos, une des capitales du franquisme, a pour objet de juger seize membres de l'organisation séparatiste ETA (mouvement patrie basque et liberté) (*Euskadi ta Askatasuna*), accusés du meurtre de trois personnes dont celui du chef de la police politique de Guipuzcoa, Meliton Manzanas (le 2 août 1968). La répression du règne franquiste contre l'organisation indépendantiste basque ETA à partir de 1967 (proclamation de l'état d'exception) s'accentue et le procès de Burgos est organisé pour mettre en scène cette répression. Or le mouvement basque va profiter du procès pour faire connaître à l'opinion internationale la lutte du peuple basque, et le procès va constituer un épisode illustrant la fin du franquisme, en aboutissant à une grave agitation en Espagne et à des pressions internationales. Parmi les accusés, se trouvent Jokin Gorostidi Artola, un important membre de l'ETA, arrêté en 1968 et deux prêtres.

de la procédure d'exception appliquée par la justice militaire aux seize accusés. Premier résultat de ces interventions, le jugement qui devait être rendu à huis clos en raison de l'inculpation de deux prêtres, sera rendu public. Les évêques demandaient en outre aux catholiques de prier pour que la justice militaire soit dessaisie au profit de la juridiction pénale de droit commun et pour que la commutation des peines de mort soient éventuellement prononcées. La même lettre pastorale condamnait toutes les violences « les subversives aussi bien que les répressives », affirmant que les délits passibles du Conseil de Guerre avaient été commis avant la mise en vigueur totale du décret instituant une procédure pénale exceptionnelle.

Ce texte, publié intégralement dans la presse en vertu des dispositions concordataires, a fait en Espagne l'effet d'une bombe. Jamais depuis le début du régime franquiste des évêques espagnols n'avaient osé manifester aussi publiquement les réserves que leur inspire la façon dont l'État espagnol applique la justice. Une ferme et immédiate mise au point du ministère de la Justice réfutait certaines assertions des évêques et soulignait combien il était grave de mettre en parallèle dans une condamnation générale des violences, la violence subversive et la violence répressive (il semble que les évêques basques aient voulu évoquer seulement les tortures qui auraient été infligées aux détenus).

La lettre des évêques basques, qui a suscité des réactions généralement réservées dans la presse, même de la part d'un quotidien catholique et indépendant comme *ABC*, s'explique, semble-t-il, par leur souci de maintenir leur autorité morale sur les prêtres et les fidèles du pays basque qui embrassent volontiers la cause des autonomistes quand ils ne se livrent pas à un certain activisme politique. Sa Sainteté Paul VI[1], sans doute préoccupé par cette politisation du clergé basque n'a pas accepté de recevoir lui-même les familles des accusés qui le priaient d'intervenir en leur faveur, mais la note publiée ensuite à Rome par la Secrétairerie d'État était un appel à la clémence du gouvernement espagnol. Elle donnait aussi l'assurance que l'Église ne cherchait pas à s'immiscer dans les affaires de l'État s'efforçant ainsi de corriger l'impression inverse donnée par les évêques de Bilbao et de Saint-Sébastien. La Nonciature était d'ailleurs déjà intervenue pour que la modération finisse par l'emporter, le procureur ayant requis six peines de mort et, au total, 754 années de prison pour les 12 autres accusés.

Une opération de grand style se développe par ailleurs sur un plan humanitaire pour rendre l'opinion publique sensible aux démarches effectuées de divers côtés en vue d'obtenir que les peines de mort qui seraient éventuellement prononcées, ne soient pas exécutées.

Des personnalités espagnoles, communistes, socialistes, démocrates-chrétiennes unissent leurs efforts dans ce sens démontrant déjà que le procès de Burgos favorise le rassemblement des divers milieux politiques de l'opposition. Leurs interventions ont pris différentes formes, tant en Espagne qu'à

[1] Le pape Paul VI (Giovanni Battista Montini) est sur le trône de Saint-Pierre de 1963 à 1978.

l'étranger où M. Gil-Robles[1], ancien ministre, a rendu visite à des personnalités des pays de l'Europe de l'Ouest. J'ai déjà annoncé les visites de délégations à diverses ambassades. L'ambassade des États-Unis à Madrid a reçu la visite du professeur Ruiz Gimenez[2], ancien ministre, et de M. Tierno Galvan[3], socialiste, qui ont remis un dossier sur le procès de Burgos, soulignant que les preuves de l'assassinat n'étaient pas suffisantes et réclamant le transfert des compétences aux Tribunaux civils. Peu après, le conseiller de cette ambassade[4] a reçu également M. Ruiz Gimenez, accompagné de trois autres personnes, qui firent une démarche identique, ajoutant que notre intercession serait demandée si des sentences de peine de mort étaient prononcées.

D'autres ambassades devaient être visitées dans les mêmes conditions par M. Tierno Galvan, celles d'Allemagne et d'Italie, mais ce projet n'a pas encore eu de suites en raison de l'arrestation par les autorités espagnoles d'une trentaine de personnes, parmi lesquelles celles qui devaient effectuer ces démarches. M. Tierno Galvan, qui en était, vient d'être relâché à la suite d'une intervention de l'ambassade d'Allemagne qui s'inquiétait déjà de voir sous les verrous un socialiste connu du chancelier Brandt au moment où celui-ci recevrait à Bonn (cf. ma communication du 27 novembre 1970)[5] M. Lopez Bravo.

Quelques jours avant le procès, il n'est évidemment pas possible de préjuger ses conséquences politiques.

Mais après l'émotion soulevée dans le monde par l'exécution de Grimau[6] (cf. ma dépêche n° 541/EU du 30 avril 1963), on peut se demander si le gouvernement espagnol, plus soucieux d'ailleurs que naguère de la bonne opinion que l'on peut avoir de lui à l'étranger, se sent également assez assuré de la situation intérieure pour décider, à supposer qu'il en ait vraiment l'intention, de faire exécuter les peines de mort qui seraient éventuellement prononcées. L'agitation au pays basque risquerait de prendre alors d'autres proportions.

Certains propos que m'a tenus M. Lopez Bravo me donnent à penser qu'on n'en viendra pas aux décisions extrêmes. Cependant, pour le moment, on ne parle que de l'ajournement du procès à la date du 3 décembre.

[1] José Maria Gil-Robles y Quinones, homme politique espagnol (1898-1980), est un des leaders de la démocratie chrétienne espagnole.

[2] Joaquim, Ruiz Gimenez (1913-2009) est un homme politique espagnol proche du Vatican.

[3] Enrique Tierno Galvàn (1918-1986) est un homme politique espagnol d'obédience socialiste et hostile au franquisme.

[4] Le conseiller à l'ambassade de France à Madrid est M. de Laurens-Castellet.

[5] Gregorio Lopez Bravo (1923-1985), un homme politique espagnol, membre de l'*Opus Dei*, est ministre des Affaires étrangères (1969-1973).

[6] Julian Grimau (1911-1963) est un dirigeant du parti communiste espagnol qui sous le régime franquiste vit alternativement en exil et clandestinement en Espagne. Arrêté en 1962, il est condamné à mort et fusillé le 20 avril 1963 malgré une énorme pression internationale (y compris les interventions de Jean XXIII et de N. Khrouchtchev) pour protester contre un procès et une condamnation iniques.

252

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. AFRIQUE DU NORD POUR LE MINISTRE

La coopération technique militaire avec la Libye

N. [1] *Paris, 27 novembre 1970.*

L'inscription dans la Loi de Finances rectificative de 1970, au chapitre 42-29 article 2, d'un crédit de 5 millions demandé par le Département pour l'assistance militaire à la Libye (lettre nº 2433 en date du 1er août du Ministre au Premier ministre) pose le problème de l'utilisation de ces fonds dès la fin de 1970 et en 1971.

L'accord franco-libyen sur les ventes d'armement, signé par M. Debré le 26 novembre 1969, stipule que le ministère de la Défense nationale « fournira un concours » pour la formation du personnel de l'Armée de l'Air libyenne et qu'« il prend note du désir des autorités de Tripoli de faire assurer en France l'entraînement *ab initio* de pilotes, et d'organiser en Libye une école sur le modèle des écoles des Armées françaises ». Le gouvernement français, indique encore cet accord, acceptera de détacher quelques officiers à titre de conseillers auprès des centres de formation libyens.

Un accord d'application intervenu entre les deux Armées le 12 juin 1970 précise que l'Armée de l'Air française formera huit pilotes libyens et cinquante-cinq mécaniciens spécialistes de l'appareil *Mirage* (9 millions de francs). Dépassé dans les faits par l'arrivée en France de nombreux stagiaires supplémentaires, cet accord doit être complété par un avenant réglant notamment la question du financement par Tripoli de ces stages imprévus. (Note en date du 10 novembre de la direction des Affaires économiques et financières).

D'autre part, par lettre en date du 9 juin 1970 adressée au commandant Djalloud, vice-Président libyen, M. Debré écrit : « étant donné les liens qui se sont établis entre nos deux pays, je suis prêt à étudier la possibilité de contribuer, par une assistance technique que *le gouvernement français prendrait à sa charge* à la formation d'une partie du personnel libyen selon des modalités qui devront être discutées entre les représentants que vous déciderez de désigner et les services du ministre de la Défense nationale ainsi que du ministre des Affaires étrangères ». C'est à la suite de cette lettre

[1] Ce document porte une longue note marginale de la main du ministre Maurice Schumann : « 1º il n'y a pas lieu de se presser, bien au contraire. Attendons donc janvier ou février pour faire connaître nos possibilités. 2º Il faut exclure toute modification des demandes budgétaires. 3º La meilleure formule est celle qui comporte le moins possible de pilotes formés. Comme il n'est pas, non plus souhaitable qu'il y ait trop d'officiers français à Tripoli (Il est bon, en revanche, qu'il y en ait un nombre suffisant pour contrôler l'usage des avions), un équilibre doit être recherché entre les formules 2 et 3 (voir page 4). » À la page 4 de la présente note, il faut se reporter au paragraphe commençant par « nos propositions d'emploi des crédits …….. ».

et sur instruction du président de la République que le Département demanda des crédits supplémentaires afin d'organiser, en collaboration avec les services de M. Debré, une assistance militaire à la Libye.

Le point d'application de ces crédits n'est pas facile à déterminer. Le Département pourrait se borner à virer ses fonds au ministère de la Défense nationale, afin de couvrir une partie des frais engagés par ce dernier depuis l'été dernier pour la formation des Libyens et de réduire ainsi la facture qui sera envoyée à Tripoli. Toutefois, le coût de l'ensemble des demandes de stages accepté par la Défense nationale, (accord de juin 1970 et avenant non encore signé), risque de s'élever à un montant impressionnant. Le don du Département, limité à 5 millions, passerait pratiquement inaperçu. Il ne constituerait pas ce geste significatif, destiné à faciliter l'exécution des marchés conclus, qu'il est dans les intentions du ministre de faire en faveur de ce pays. En outre, les Libyens, peu et mal au fait du coût des stages dans nos Armées, risquent de tenir notre effort pour un leurre, considérant que la Défense nationale manipule à volonté ses prix. Une précédente affaire prouve combien semblable réaction est à craindre. (Note en date du 18 juillet de la direction d'Afrique du Nord). Dans ces conditions, il serait à la fois plus efficace, de notre point de vue, mieux compris et plus apprécié par nos partenaires, de leur offrir, le moment venu, *au titre de la coopération technique militaire française*, un certain nombre de stages ou d'experts, à concurrence des crédits dont dispose le Département.

Il n'est pas exclu, pourtant, que le ministre de la Défense nationale demande au Département de prendre à sa charge 10 % (soit 900 000 francs) des dépenses de formation de l'accord de juin 1970. Si le ministre prenait en considération cette requête, qui semble avoir fait l'objet d'un engagement de la part du ministère des Armées, 4,1 millions resteraient disponibles en 1971 pour la coopération militaire spécifiquement française.

Il paraît souhaitable d'attendre que les problèmes, notamment financiers, qui exigent la signature d'un avenant à l'accord de juin, soient résolus avant que des propositions soient présentées aux Libyens. S'il n'en allait pas ainsi, ces derniers, en effet, pourraient s'étonner que nous ne prenions pas à notre charge les dépenses en question. Mais alors nous retomberions dans le danger signalé précédemment, en finançant une partie modeste des stages demandés par la Libye.

C'est donc vers le mois de janvier qu'il conviendrait de faire connaître à Tripoli nos possibilités. Celles-ci pourraient être présentées par le Département aux représentants de la mission d'achat libyenne à Paris, ou par notre ambassadeur à Tripoli, ou mieux encore par le ministre à l'occasion d'une éventuelle visite en France du commandant Djalloud[1].

Nos propositions d'emploi des crédits disponibles en 1970/1971 et au-delà pourraient, sous réserve de l'accord du ministère de la Défense nationale et d'études précises à mener de concert avec lui, être celles qui sont exposées

[1] M. Maurice Schumann a écrit de sa main en marge : « non, assez de visites »

dans l'annexe ci-jointe, sous trois rubriques : formation de pilotes *ab initio* – d'instructeurs non navigants – prise en charge d'une partie de la solde d'experts envoyés en Libye.

Pour ce qui concerne cette dernière éventualité, le ministre de la Défense nationale est convenu avec le gouvernement libyen d'envoyer, dès la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, plusieurs officiers français à Tripoli. La situation juridique et financière de ces experts n'est pas encore réglée et fait l'objet d'études communes entre le ministère de la Défense nationale et le Département. Jusqu'à présent la solde de ces officiers paraît devoir être réglée par la Défense nationale. Un supplément de traitement leur serait versé par la Libye. Il ne revient donc pas au Département de prendre à sa charge une partie de cette dépense. Mais il est plus que probable que d'autres experts seront nécessaires. Certaines estimations fixent à une dizaine d'officiers et à 50 sous-officiers l'effectif qui risque de se révéler rapidement indispensable pour mener à bien l'ensemble de l'affaire.

Si le gouvernement devait décider d'envoyer un nombre aussi élevé d'experts et d'imputer une fraction de leur traitement sur le budget du Département, il conviendrait, le moment venu, de modifier les demandes budgétaires pour le chapitre 42-29.

La direction d'Afrique du Nord serait reconnaissante au ministre de bien vouloir lui donner son sentiment sur ces différents points.

Projet d'assistance technique militaire à la Libye

a)- *Formation* ab initio *de 10 pilotes-moniteurs de* Mirage, *en 4 ans*.

Les dépenses peuvent être estimées au montant approximatif suivant :

1re année : formation sur *Fouga* : 1,5 million.

2e année : « transformation réacteurs » : environ 3 millions.

3e année : pour une partie des 10 pilotes ; stage de moniteurs *Fouga*, pour l'autre, stage *Mirage*. S'il est possible d'utiliser à cet effet les *Mirage* appartenant à la Libye et stationnés en France, la dépense serait de l'ordre de grandeur de 2,5 millions.

4e année : transformation des pilotes en moniteurs de *Mirage* ; la dépense serait du même ordre si les *Mirage* utilisés sont libyens.

b)- *Formation de 10 sous-officiers instructeurs par an, dans certaines spécialités de personnel non navigant*.

Les modalités techniques de cette formation restent à déterminer. La dépense ne devrait pas excéder 500 000 francs par an.

c)- *Prise en charge d'une partie des soldes de certains experts qui seraient envoyés en Libye*.

Si le programme précédent était retenu et si les crédits restaient stables jusqu'en 1974, les sommes disponibles s'élèveraient à 3 millions en 1971, 2,5 millions en 1972, en 1973 et 1974. Ce reliquat permettrait le règlement

d'une partie de la solde de 15 à 25 officiers ou sous-officiers envoyés en Libye, compte tenu de la participation libyenne à la dépense.

(Afrique du Nord, Libye 1957-1972 – relations militaires franco-libyennes LY 6-6)

253

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 7310 à 7315. *Washington, 29 novembre 1970.*

(*Reçu*: le 30, 00 h. 17).

Conversations avec M. Hillenbrand

Relations canado-américaines

Je me réfère au télégramme d'Ottawa no 1217 et à mon télégramme no 7180-85[1].

À la fin de notre conversation, M. Hillenbrand, qui avait accompagné le secrétaire d'État à la réunion du comité ministériel conjoint canado-américain, a évoqué les relations entre Washington et Ottawa.

Mon interlocuteur s'est déclaré satisfait de cette rencontre, et s'est félicité de cette occasion périodique offerte aux deux gouvernements de discuter à un haut niveau des problèmes et parfois de les aplanir ; même s'il s'agissait de discussions « informelles » et non pas à proprement parler de négociations. Un mécanisme analogue avait d'ailleurs été mis en place avec le Japon.

La quasi-totalité des entretiens – 98 % selon M. Hillenbrand – avait porté sur les affaires économiques, et principalement sur les problèmes bilatéraux. On avait beaucoup parlé de la pollution des eaux, notamment en ce qui concerne les grands lacs. On avait également abordé les problèmes de l'énergie et on espérait bientôt se mettre d'accord à propos des importations de pétrole canadien. Il y avait aussi la question de l'uranium, celle de la révision de l'accord sur l'industrie automobile, celle des investissements américains au Canada, etc. Une question très épineuse était celle que posait l'application par les filiales canadiennes, des décisions prises par

[1] Ce télégramme de Washington en date du 24 novembre 1970, non repris, fait état d'une conversation entre M. Xavier Deniau, vice-président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et M. Springsteen sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes et canadiennes au département d'État. Selon ce dernier, les relations entre Washington et Ottawa connaissent une période de tension due à la fois, à divers différends canado-américains (questions fiscales, accueil des déserteurs américains, droits de pêche, arrangement sur les automobiles, autorisations de passage des navires dans l'Arctique, incertitude sur la coopération d'Ottawa avec le NORAD) et au caractère souvent déconcertant et « énigmatique » de M. Trudeau.

les maisons-mères américaines : comment pouvait-on, dans ce cas, faire application de la loi anti-trust ?

Sur l'impression générale qu'il ramenait de sa visite, mon interlocuteur s'est exprimé en termes prudents où perçait quelque pessimisme. Il n'avait constaté à Ottawa aucun désarroi. Le gouvernement lui paraissait fonctionner normalement et les membres du cabinet qu'il avait rencontrés, notamment M. Pépin, donnaient une impression de jeunesse et de dynamisme. Mais à divers échelons, se manifestait une grande préoccupation en ce qui concerne l'avenir de la confédération.

Dans l'immédiat il y avait d'autre part, les difficultés d'une situation économique plus délicate que celle des États-Unis due en partie au fait que les autorités d'Ottawa avaient mené une politique anti-inflationniste particulièrement rigoureuse. À plus long terme, le gouvernement devait résoudre les problèmes qui se posent à une société en voie d'urbanisation rapide. Il y avait aussi les difficultés propres à certaines provinces appauvries, telles que la nouvelle Écosse, et plus généralement le handicap d'un territoire immense, plus grand que celui des États-Unis, pour une population de seulement 20 millions d'habitants.

Mais par-dessus tout, si les États-Unis avaient le problème noir, le Canada avait le problème de la minorité française et de ses incidences sur l'avenir de la confédération.

À toutes ces difficultés, les autorités d'Ottawa devaient faire face avec des pouvoirs et des moyens infiniment plus restreints que ceux dont disposait le gouvernement de Washington.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

254

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
POUR LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Résolution 253 des Nations unies[1].

N. DE/73. *30 novembre 1970.*

La délégation de Grande-Bretagne, par une note du 13 octobre 1970, et celle des États-Unis par une lettre du 5 octobre, ont fourni au Comité des sanctions contre la Rhodésie à l'ONU, des informations complémentaires sur l'assemblage à Salisbury de pièces détachées d'automobiles de marque : Renault, Peugeot, Citroën, BMW et Alfa Roméo.

[1] Au sujet de la résolution 253 du 29 mai 1968 voir *D.D.F.* 1968-II nos 261 et 366.

Ces deux délégations ont cité pour justifier leur intervention des extraits d'articles du *Rhodesian Herald* (21 juillet), du *Sunday Mail* (23 avril), du *Monde* (22 août), du *Financial Times* (21 et 24 août) et du *Rhodesian Commentary* (18 septembre).

Notre représentant à New York a protesté auprès des deux délégations contre « cette initiative prise au mépris des usages et sans avis préalable » (télégramme de New York nº 3076-79 du 29/10/1970)[1]. Cette direction, pour sa part, a présenté les mêmes observations à son correspondant habituel chargé des affaires rhodésiennes à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris. À la suite de quoi l'engagement aurait été pris par nos interlocuteurs de ne plus recourir à de tels procédés. Il n'en demeure pas moins que les communications déjà faites figureront au compte rendu des réunions du Comité des sanctions et seront ainsi assez largement diffusées.

La direction des Affaires économiques considère qu'il serait opportun dans ces conditions de faire parvenir au Comité une note complétant celle du 11 décembre 1969 et rappelant notre position dans cette affaire.

Tout d'abord, il conviendrait de préciser que l'articule du *Monde* cité dans la note britannique était un démenti de la Régie Renault aux allégations publiées par le *Financial Times*, démenti dont rend compte par ailleurs le *Rhodesian Herald*. La Régie y affirme n'exporter directement aucun matériel en Rhodésie, mais admet qu'il lui est impossible de contrôler les réexportations à partir des pays tiers.

D'autre part, les informations données au sujet du montage des nouveaux modèles « Citroën » (Ami 8) dans une note britannique du 10 avril 1970 et partiellement reprises dans celle du 23 octobre, n'ont pas été vérifiées et ne sont pas confirmées par les articles cités. Les véhicules Citroën que mentionnent ceux-ci sont de type déjà ancien correspondant aux pièces détachées commandées en 1967 et stockées sur place. Citroën a en effet limité ses livraisons aux pays voisins de la Rhodésie sur notre intervention et à la suite des renseignements fournis par le Comité, mais les stocks constitués n'ont pas encore été épuisés. Depuis notre intervention, la Société exige par ailleurs de ses acheteurs l'engagement de ne pas réexporter en Rhodésie le matériel qui leur est livré. Nous avons demandé aux autres firmes, Peugeot et Renault, de prendre des mesures analogues.

Mais il s'avère que le contrôle de la revente et de la réexportation de ce genre de marchandises ne peut être efficace sans le concours des autorités du pays où ces opérations s'effectuent et sans renseignements précis sur l'évolution du marché rhodésien de l'automobile.

Or, il convient de rappeler que le gouvernement français n'ayant pas de représentation officielle en Rhodésie et n'y entretenant aucun agent

[1] Le télégramme en provenance de New York nos 3076 à 3079 du 29 octobre 1970, informe Paris que le Comité des sanctions contre la Rhodésie a repris ses travaux et qu'après des considérations sur le nombre de ses membres, a examiné une note américaine et une note britannique sur des ventes de véhicules ou de pièces détachées de marques françaises. Ces notes, qui s'appuient sur des extraits de périodiques et de journaux, ont été distribuées juste avant la séance. Le représentant de la France s'étonne de cette initiative contraire aux usages et met en garde le Comité des sanctions sur l'utilisation imprudente des coupures de presse.

officieux d'aucune sorte ne dispose que des renseignements fournis par des pays tiers qui apparemment, ont maintenu sur place certaines sources d'information.

De ce fait, il s'écoule un certain temps entre le moment où les faits sont communiqués au Comité et celui où les services français peuvent prendre les mesures qui, après enquête, leur apparaissent nécessaires. Ces enquêtes sont longues et difficiles. Pour les mener à bien, les autorités françaises se refusent à considérer les coupures de presse comme un élément de preuve, la presse étant libre en France d'exprimer les opinions les plus divergentes et d'interpréter comme il lui plaît les renseignements qu'elle recueille, sauf à insérer par la suite les rectificatifs qui s'imposent.

Durant ces vérifications qui peuvent être assez longues, il est loisible aux usines de montage rhodésiennes de continuer à approvisionner le marché à partir des stocks constitués grâce à des intermédiaires qui ne sont pas tous originaires des pays voisins de la Rhodésie. Les autorités françaises ne sont pas les seules à éprouver ces difficultés puisqu'aussi bien le marché rhodésien est approvisionné en pièces détachées des principales marques mondiales de véhicules aussi bien utilitaires que de tourisme.

Il ne semble pas, en ce qui concerne les véhicules utilitaires, que la Rhodésie éprouve la moindre gêne dans ses approvisionnements, alors que ce secteur est beaucoup plus vital pour son économie que celui de la voiture particulière. Or les véhicules de ce type, d'origine française, y sont extrêmement rares.

Quoiqu'il en soit, il doit être rappelé au Comité que le gouvernement français continue à suivre attentivement ce genre d'affaire et veille à ce qu'aucune entreprise n'ignore que les infractions aux dispositions du décret n° 68.759[1] pris en application de la résolution n° 253 sont passibles des sanctions prévues par le code français des Douanes, assorties de la publicité compatible avec cette législation.

(*Afrique-Levant, Afrique, Rhodésie 1966-1970, rapports avec les Nations unies, RH 7.1 B ONU*)

[1] Le décret n° 68-759 du 23 août 1968, prohibant l'importation et l'exportation des marchandises originaires ou en provenance de la Rhodésie du Sud ou à destination de ce pays, est publié au *Journal officiel de la République française* du 27 août 1968 p. 8215 et suivantes.

255

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire nº 380[1]. *Paris, 1er décembre 1970.*

Le Premier ministre[2], qu'accompagnait le Ministre[3], a fait une visite officielle en Pologne du 26 au 28 novembre. Il a eu à cette occasion des entretiens avec MM. Gomulka[4], Premier secrétaire du Parti et Spychalski, président du Conseil de l'État et deux séances de travail avec M. Cyrankiewicz[5], président du Conseil des ministres, qui était assisté de M. Jedrychowski, ministre des Affaires étrangères. Les conversations ont porté à la fois sur les problèmes internationaux et sur les rapports bilatéraux.

La visite a donné lieu à la signature de plusieurs documents : une déclaration sur l'amitié et la coopération franco-polonaise dont, pour en marquer la solennité, les Polonais avaient demandé qu'elle soit signée par les deux Premiers ministres[6], procédure que nous avons acceptée ; un protocole sur la coopération économique industrielle et technique et un compte rendu agréé de la discussion sur les relations culturelles qui ont été signés respectivement par M. Chapelle[7], directeur des Relations économiques extérieures, et par M. Laurent[8], directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques et n'ont pas été rendus publics.

1 – La principale question d'ordre politique évoquée au cours de cette visite a bien entendu été celle de la frontière occidentale de la Pologne et des négociations germano-polonaises[9]. La position du gouvernement français

[1] Ce télégramme circulaire est signé par M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

[2] Jacques Chaban-Delmas est Premier ministre depuis le 20 juin 1969.

[3] Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[4] Le compte rendu de l'entretien du Premier ministre avec le Premier secrétaire du POUP, le 27 novembre 1970 est transmis par la dépêche de Varsovie nº 962/DP du 2 décembre 1970, non reproduite.

[5] Le compte rendu de la séance de travail entre MM. Chaban-Delmas et Cyrankiewicz, à Varsovie, le 26 novembre 1970, non publié, est classé dans le dossier d'archives : *Europe, Pologne (1961-1970), nº 388*. Le toast de M. Chaban-Delmas, Premier ministre, prononcé au palais du Conseil à Varsovie, le 26 novembre, est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 2e semestre 1970, p. 194, La Documentation française, mars 1971.

[6] Cette déclaration est signée le 27 novembre 1970. Le texte en est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 2e semestre 1970, p. 195 et 196, La Documentation française, mars 1971.

[7] Jean Chapelle, administrateur civil, est directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967.

[8] Pierre Laurent, conseiller d'État, est directeur des relations culturelles, scientifiques et techniques au Département depuis 1969.

[9] Les conversations germano-polonaises se sont tenues les 5-6 février 1970, les 9-10 et 11 mars, 22-24 avril, 8-10 juin, 22-25 juillet. Le traité germano-polonais « sur les fondements de

sur le problème de la frontière Oder-Neisse a été réaffirmée sans ambiguïté par le Premier ministre au cours de l'allocution qu'il a prononcée le 26 novembre au soir, à l'issue du banquet offert par M. Cyrankiewicz. M. Chaban-Delmas a déclaré que nous considérions, pour le présent et pour l'avenir, l'établissement, selon son tracé actuel, de la frontière occidentale de la Pologne sur l'Oder et sur la Neisse comme un fait indiscutable, comme un fait irréversible.

Les Polonais, qui se sont montrés très satisfaits de ce passage du discours, ont exprimé le souhait que la déclaration sur l'amitié et la coopération y fasse référence. Nous avons accepté la formule suivante : « Le gouvernement polonais se félicite de la déclaration faite le 26 novembre par le Premier ministre français, au cours de sa visite en Pologne, au sujet de la frontière occidentale de la Pologne ». Mais nous avons écarté d'autres rédactions qui nous avaient été proposées et qui comportaient des précisions quant à la position du gouvernement français. Nous voulions en effet éviter de gêner le gouvernement fédéral en donnant, ne fut-ce qu'en apparence, un caractère contractuel à cette affirmation, puisque la déclaration franco-polonaise était un document destiné à être signé.

M. Cyrankiewicz s'est félicité du paraphe du traité germano-polonais[1] qu'il a qualifié de satisfaisant, en dépit du fait que ses principales dispositions constituaient un compromis entre les thèses des deux parties. Il a d'autre part exprimé sa gratitude pour l'attitude prise par le gouvernement français pendant la négociation, notamment en ce qui concerne la rédaction de l'échange de notes entre le gouvernement fédéral et les trois puissances sur les droits alliés[2]. Le président du Conseil des ministres polonais a confirmé que son gouvernement n'avait aucune raison de ne pas souhaiter le maintien de ces droits, mais il a précisé qu'il ne pouvait accepter une référence au traité de paix qui aboutirait à faire reconnaître par la Pologne elle-même le caractère précaire du tracé actuel de sa frontière.

Exprimant son inquiétude à l'égard du danger allemand, M. Cyrankiewicz s'est fait l'avocat de la reconnaissance de la RDA qui, estime-t-il, consacrerait la division de l'Allemagne. M. Chaban-Delmas lui a rappelé que c'était le maintien des droits quadripartites qui constituait au contraire une garantie quant aux conditions dans lesquelles pourrait évoluer dans l'avenir le problème allemand.

À propos du projet de conférence sur la sécurité européenne, le Premier ministre a rappelé la position du gouvernement français[3], en soulignant

la normalisation des relations entre la RFA et la République populaire de Pologne » est signé le 7 décembre 1970 à Varsovie.

[1] Le traité germano-polonais est paraphé le 18 novembre 1970.

[2] Deux documents annexes au Traité ont été publiés : une note de la RFA aux trois Puissances occidentales, qui a été remise aux Polonais, au moment du paraphe du traité, et la réponse des trois Puissances occidentales à cette note. Ces deux documents affirment que le traité ne touche pas les droits réservés des quatre Puissances ; il ressort en outre du premier que la RFA se conformerait au traité dans le cas où elle serait partie au règlement de paix définitif. Il est certain que les Polonais n'ont pu obtenir la renonciation absolument inconditionnelle et définitive à laquelle ils aspiraient.

[3] La position française à l'égard du projet de conférence sur la sécurité européenne est rappelée par le président Pompidou, lors de sa visite à Moscou (6-13 octobre), le 7 octobre, devant des

que nous étions trop conscients de l'importance que pourrait revêtir une telle réunion pour accepter de prendre des risques quant à son succès. Or pour qu'elle réussisse, il convenait que des progrès soient encore accomplis dans le sens de la détente et notamment que la négociation de Berlin ait abouti[1]. Le moment venu, nous serions disposés à passer à la préparation multilatérale de la conférence et nous songions notamment, à cette fin, à la procédure suggérée par les Finlandais.

M. Cyrankiewicz ne s'est pas montré très insistant au sujet de la convocation de la conférence et il n'a notamment pas cherché à nous faire préciser un calendrier à cet effet. Il s'est par ailleurs déclaré convaincu du rôle déterminant de la négociation de Berlin dont dépendrait l'orientation des relations Est-Ouest vers la détente, ou au contraire vers un arrêt du processus de normalisation. M. Chaban-Delmas a exposé la thèse française selon laquelle une discussion entre la République fédérale et la RDA sur la question de la circulation entre les secteurs occidentaux de Berlin et l'Allemagne de l'Ouest n'était concevable que dans un cadre précis, défini au préalable par un accord entre les quatre puissances responsables.

2 – Sur le plan bilatéral, les Polonais se sont montrés désireux de faire de la visite du Premier ministre le point de départ d'un resserrement sensible de la coopération politique. Nous avons accepté que la déclaration mentionne que les deux gouvernements maintiendraient « la pratique de leurs consultations régulières en vue d'échanger leurs informations, de confronter et d'harmoniser leurs conceptions, et de concerter éventuellement leurs initiatives ». Mais nous n'avons pas voulu, comme le souhaitaient les Polonais, nous engager à ce que ces consultations débouchent sur « d'éventuelles mesures communes dans toute situation que les deux parties jugeraient dangereuses pour la paix en Europe ».

Dans le domaine économique, la déclaration signée par M. Chaban-Delmas et M. Cyrankiewicz précise qu'une fois par an, la commission de coopération sera présidée pour chaque partie par une personnalité de rang ministériel.

Le protocole établi à l'issue des conversations franco-polonaises relatives au « développement de la coopération économique, industrielle et technique », couvre les différents domaines de cette coopération et souligne la nécessité d'accroître les exportations réciproques afin d'assurer le développement harmonieux et équilibré des échanges. Les points suivants ont été notamment abordés :

journalistes français. Le propos du Président de la République est le suivant : « Nous avions posé comme condition que le climat y fût, que certains éléments de détente fussent réunis. Le traité germano-soviétique est un élément important de cette détente. D'autres pourraient entrer en jeu… Aucune date et aucun ordre du jour n'ont encore été retenus pour cette conférence. Les États-Unis et le Canada devraient être invités à y participer. Imaginer de les écarter serait déraisonnable. Je crois que ce point de vue est admis par tous. »

[1] Les négociations sur le statut de Berlin, relativement longues et complexes, reprennent le 26 mars 1970 après onze ans d'interruption. Elles aboutissent au traité quadripartite signé le 3 septembre 1971. L'enjeu de la négociation berlinoise est la condition préalable du gouvernement de la RFA à une ratification par le *Bundestag* du traité germano-soviétique, signé à Moscou le 12 août 1970, et se trouve ainsi au cœur de l'*Ostpolitik* du chancelier Brandt et de la détente en Europe.

– l'importation en France de produits de l'industrie mécanique polonaise (machines outils et outillages, matériel de construction, machines et appareils électriques, équipements pour l'industrie navale).

– Les négociations de la régie Renault pour la création d'une importante usine de tracteurs en Pologne, y compris la commercialisation de ceux-ci.

– Le compte rendu agréé des discussions relatives aux questions culturelles précise et développe les points déjà énoncés dans la déclaration. L'accent y est mis sur l'enseignement et la connaissance des langues, la diffusion des œuvres littéraires, celle du livre (il est prévu d'étudier les obstacles qui freinent sa vente), les échanges de jeunes – aussi bien entre les établissements d'enseignement secondaire et supérieur qu'entre les organisations de jeunesse. Un « mécanisme pratique et léger de coordination » sera établi pour favoriser l'harmonieux développement de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Dans l'ensemble, cette visite a été caractérisée par la chaleur et la spontanéité de l'accueil que la population a réservé au Premier ministre français notamment à Cracovie[1], par la cordialité des entretiens, par le souci conjoint des deux délégations de leur donner un tour aussi concret que possible, enfin par l'attitude exceptionnellement aimable de M. Gomulka qui, après avoir eu, le 27 novembre au matin, un long entretien avec M. Chaban-Delmas, a assisté le même jour aux deux réceptions et qui a même accepté, après la signature de la déclaration franco-polonaise d'exprimer sa satisfaction à l'intention des journalistes présents.

Nos partenaires de la CEE, à commencer par les Allemands, ont été informés à Paris du déroulement et des résultats de ce voyage.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, voyage du Premier ministre, 1970, nº 388*)

[1] Une relation de la visite à Cracovie du Premier ministre, Chaban-Delmas, est transmise par la dépêche nº 419 du 8 décembre, émanant de Jean Honnorat, consul général de France dans cette ville depuis mai 1968.

256

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Situation en Indochine
(pour le Conseil des ministres du 2 décembre)

N. nº 304/AS[1]. *Paris, 1er décembre 1970.*

La situation évidemment n'encourage guère à l'optimisme. Si les opérations militaires au Sud-Vietnam demeurent sporadiques, les Américains ont effectué des bombardements sur le Nord[2], tandis qu'au Cambodge les forces nord-vietnamiennes et leurs alliés locaux harcèlent dangereusement l'armée gouvernementale. À Paris, les conversations demeurent toujours dans l'impasse et M. Bruce[3] comme M. Xuan Thuy[4] maintiennent strictement des positions antagonistes. Moscou durcit le ton. Bref si quelque chose avance, c'est apparemment davantage la guerre que la paix. Autrement dit, la vietnamisation l'emporte sur la négociation.

L'accord, type Genève[5], est-il dont impossible ? Et chacun des adversaires en est-il arrivé à cette conclusion ? M. Nixon pense-t-il que le prix demandé par Hanoï est trop élevé et préfère-t-il se désengager progressivement sans céder à la table de conférence ce qu'il n'a pas perdu sur le champ de bataille ? Hanoï de son côté craint-il de perdre dans la négociation ce qu'il peut encore espérer gagner en prolongeant la guerre ?

S'il en était ainsi, les chances d'une solution « à la française » seraient de plus en plus faibles. Il n'y aurait ni accord, ni négociation élargie, ni retour aux accords de Genève, ni régimes intermédiaires, ni zone de neutralité et de paix. Ce serait la poursuite à des niveaux variables de la guerre, le désengagement américain à doses contrôlées, la lutte maintenue pour consolider ou abattre les régimes anticommunistes ou anti-nord-vietnamiens de Saigon, Phnom Penh, Vientiane.

Peut-on penser que M. Nixon ait besoin de la paix pour gagner son élection de 1972[6] ? Pas nécessairement et c'est en ce sens qu'il ne faut pas

[1] Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

[2] Les 21 et 22 novembre 1970, les bombardements américains sur le Nord-Vietnam, interrompus le 1er novembre 1968, ont repris.

[3] David Kirkpatrick Este Bruce, chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis le 1er juillet 1970.

[4] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[5] Allusion aux accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[6] L'élection présidentielle américaine du 7 novembre 1972.

confondre volonté de retirer des troupes, c'est-à-dire de diminuer les pertes, et intention d'en finir avec la guerre, c'est-à-dire de liquider l'affaire vietnamienne sur le mode des accords de Genève ou d'Évian[1].

Peut-on penser que Hanoï ait besoin de la paix pour se consacrer à son développement politico-économique ? On le souhaiterait, mais l'on peut douter que ce développement soit l'objectif prioritaire actuel des successeurs de Hô Chi Minh[2]. Peut-être préfèrent-ils attendre en tout cas que le désengagement américain soit entré dans une phase critique.

Que pourrait-il donc survenir qui ramène l'affaire sur la voie de la diplomatie active ? Une nouvelle escalade militaire soit par des bombardements américains massifs au Nord, soit par des offensives vietnamiennes au Cambodge, peut-être au Laos peut-elle avoir des effets soudains et amener la partie menacée à composition ? Il est possible que chacun l'espère et que les opérations auxquelles on assiste actuellement soient en ce sens autant de « signaux » avertisseurs des dangers que chacun peut faire courir à l'autre. Mais l'on serait tenté de penser que le Nord rentrera sous terre plutôt que de céder aux bombardements et que les États-Unis ou Saigon renverront des troupes au Cambodge plutôt que d'abandonner Phnom Penh aux forces de Hanoï.

Il reste certes un faible espoir, celui de voir les choses bouger sur la scène politique du Sud-Vietnam, l'élection présidentielle fournir l'occasion d'un changement de personnes plus que de politique[3] et le GRP[4] saisir ce prétexte pour accepter enfin la négociation. C'est ce que nous pourrions sans doute espérer de mieux. L'on nous dit d'un peu partout que nous pouvons y contribuer, ce qui n'est pas entièrement inexact.

Au-delà de ces évolutions internes au Sud-Vietnam la paix peut évidemment venir d'un autre point de l'horizon. Si un dialogue sérieux se nouait entre Chinois et Américains, Pékin prêterait peut-être la main à un règlement au Vietnam. L'on n'en est pas là, mais Washington sans doute est plus disposé, ou plus contraint, aujourd'hui qu'hier, à pousser l'affaire chinoise. Cela ne dépend pas cependant que des États-Unis.

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, nº 213*)

[1] Les accords d'Évian du 18 mars 1962 entre le gouvernement français et le Front de libération national algérien (FLN), qui permettent le cessez-le-feu du lendemain.

[2] Hô Chi Minh (Nguyen Sinh Cung, dit), (19 mai 1890 ?-3 septembre 1969) président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort.

[3] Le 3 octobre 1971, le général Nguyen Van Thieu est réélu président de la République du Sud-Vietnam. Les autres candidats ont boycotté l'élection, qu'ils jugeaient truquée.

[4] Sur la constitution, le 8 juin 1969, du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam (GRP), voir *D.D.F.* 1969-I, nº 422.

257

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES POUR LE MINISTRE

Relations tchado-libyennes

N. nº 635/DAM. *Paris, 1er décembre 1970.*

En vue d'aboutir, avant le retrait de nos troupes[1], à une solution politique du problème créé par la recrudescence de la rébellion au nord du Tchad :

1. Nous avons demandé au président Tombalbaye de prendre les mesures voulues pour obtenir le ralliement des Toubou et améliorer ses relations avec les pays arabes[2].

2. Nous sommes intervenus auprès du gouvernement égyptien pour qu'il use de son influence modératrice à Tripoli et invité le général Kadhafi à cesser d'aider la rébellion Toubou.

À la suite des entretiens qu'il a eus avec les autorités égyptiennes, le colonel Kadhafi a fait savoir qu'il renonçait à soutenir la rébellion ; il expulserait les responsables du Frolinat et laisserait le Derdeï libre de rentrer au Tchad.

De son côté, M. Tombalbaye a promis de prendre ses distances vis-à-vis d'Israël ; il a garanti au Derdeï qu'il serait rétabli dans tous ses droits et prérogatives dès son retour au Tchad ; enfin, il a décidé d'envoyer jeudi 3 décembre en Libye[3], deux missions de bonne volonté, l'une au gouvernement libyen, l'autre auprès du Derdeï.

[1] Le retrait des troupes françaises est fixé au 1er juillet 1971.

[2] À l'occasion des obsèques du général de Gaulle, le 12 novembre 1970, le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, s'est entretenu à Paris avec le président du Tchad, Tombalbaye, disposé à envoyer à Tripoli une « mission de bonne volonté » et il envisage la nomination d'un nouvel ambassadeur en Libye. Le Premier ministre d'Égypte, M. Mahmoud Fawzi, est prêt à seconder par des conseils de modération l'amélioration des rapports tchado-libyens. Voir le télégramme de Paris au Caire (nº 855), à Fort-Lamy (nº 453), et à Tripoli (nº 609) du 14 novembre 1970. Ces entretiens sont suivis d'un plan élaboré à Paris et à suivre par l'ambassadeur de France à Fort-Lamy et par le président Tombalbaye afin de montrer sa détermination de changement. Se référer au télégramme de Paris à Fort-Lamy du 20 novembre 1970, nos 461 à 465, portant la mention « strictement réservé ».

[3] La délégation tchadienne de bonne volonté, conduite par M. Abbo Nassour, président de l'Assemblée nationale, se rend à Tripoli le 3 décembre. Elle est composée de MM. Arabi El Goni, vice-président de l'Assemblée nationale, Ali Silek, sultan du Ouaddaï, Souleymane Djonouma, préfet du BET, Louti Alifani, chef de canton de Zouar et neveu du Derdeï, Angaba Yoskomi, chef du canton Gaeta Hadjer (Oum Chalouba) et Mahamat Ayat, beau-frère par alliance du Derdeï. Se reporter au télégramme de Fort-Lamy nº 992 du 3 décembre, non publié. Sur le déroulement de la mission et des pourparlers, consulter les télégrammes de Fort-Lamy nos 1000 à 1003, 1005 et 1006 des 5 et 7 décembre, de Tripoli nos 815 à 822 du 9 décembre. La mission est reçue le 10 décembre par le colonel Kadhafi, voir le télégramme de Tripoli nos 835 à 840 du 11 décembre 1970. La délégation tchadienne rencontre le Derdeï et son fils Goukouni le 11 décembre.

On peut espérer que ces contacts produiront une nette amélioration des relations tchado-libyennes[1]. Nous devrons décider, lorsque les résultats en seront connus, s'il convient alors d'envoyer au colonel Kadhafi un « émissaire de haut rang » afin de nous assurer par nous-mêmes de sa bonne volonté et des mesures qu'il aurait prises.

Lors du bref passage à Fort-Lamy de MM. Bourges et Foccart, dans la soirée du 29 novembre[2], le président Tombalbaye s'est, pour sa part, déclaré confiant dans une normalisation des relations tchado-libyennes.

Celle-ci est d'autant plus souhaitable que le calme est loin d'être revenu au Tchad. C'est ainsi qu'une série d'accrochages entre les troupes françaises et les Toubou, survenus les 28 et 29 novembre dans l'Ennedi, au nord-est du pays, a causé la mort de deux légionnaires, 14 autres étant blessés, et de 47 rebelles. Quant au mouvement de ralliement des rebelles du centre et de l'Est, dont on a beaucoup parlé, il n'a, jusqu'ici, donné que des résultats très réduits.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, politique extérieure, relations Tchad-Libye, nº 45*)

258

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 9102 à 9110. *Moscou, 3 décembre 1970.*

Immédiat. Réservé. (*Reçu* : 12 h. 40).

Réunion à Berlin des pays du pacte de Varsovie

M. Kouznetsov[3] m'a demandé de venir le voir ce matin pour me remettre les quatre textes adoptés à l'issue de la conférence que les pays du pacte de

[1] Selon le président Tombalbaye, le colonel Kadhafi aurait posé trois conditions au moins à une normalisation des relations entre son pays et le Tchad : la rupture des relations diplomatiques avec Israël ; le retrait des troupes d'intervention françaises ; l'évacuation de la « base étrangère » de Fort-Lamy.

[2] Il y a erreur de datation, il s'agit du 25 novembre. Au cours de la brève escale qu'il a faite à Fort-Lamy, M. Jacques Foccart, secrétaire général de la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches, a été reçu par le président Tombalbaye. Après avoir évoqué le souvenir du général de Gaulle, l'entretien a porté sur la situation administrative et militaire dans les différentes zones sensibles. Jacques Foccart rappelle les mesures qui lui paraissent essentielles et qui favoriseraient la recherche d'une solution durable au BET. Le secrétaire général indique qu'une assistance militaire renforcée est prévue pour encadrer les unités de l'armée nationale tchadienne. Se reporter aux télégrammes de Fort-Lamy nos 954 à 960 et 961 à 964 du 25 novembre, non reproduits.

[3] M. Vassili Kouznetzov est premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1955 et membre du comité central du parti communiste depuis 1952.

Varsovie[1] viennent de tenir à Berlin. Ces documents[2] dont le communiqué adopté hier annonce la publication séparée, ne seront diffusés que ce soir à vingt heures par la radio et publiés que demain par la presse. Le Premier vice-ministre m'a déclaré que nous étions les seuls destinataires de cette communication.

J'ai demandé à mon interlocuteur s'il y avait dans ces documents des éléments nouveaux ou bien simple confirmation du point de vue des puissances du pacte de Varsovie. Il m'a répondu que c'était bien en effet une confirmation[3], mais qui tenait compte de certains faits nouveaux récemment apparus. Il songeait notamment à l'Indochine, où les bombardements américains avaient aggravé la situation et à l'Afrique, en particulier à la Guinée. Mais les principes demeuraient inchangés et la politique fondamentale, qui était bien connue de nous, était toujours la même. Les textes adoptés hier, a conclu M. Kouznetsov, contiennent à la fois une analyse de la situation tenant compte des derniers événements et l'expression des espérances que l'on peut entretenir.

Le Département voudra bien trouver ci-dessous une courte analyse de ces quatre documents, dont je lui envoie la traduction intégrale par télégrammes séparés.

1) Dans le premier, intitulé « déclaration sur les problèmes du renforcement de la sécurité et du développement de la coopération pacifique en Europe », les participants à la réunion de Berlin constatent une tendance croissante à la détente, au bon voisinage et à une large coopération. Ils soulignent la grande importance de l'accord du 12 août[4]. Ils « expriment de façon unanime leur solidarité avec la politique pacifique de la RDA »[5],

[1] Le pacte de Varsovie est une alliance militaire conclue le 14 mai 1955 entre la plupart des États du bloc communiste. Les huit pays signataires sont : URSS (Nikita Khrouchtchev en est l'initiateur), Albanie (qui quitte le pacte le 13 septembre 1968), la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande (RDA), qui rejoint le pacte en 1956, et un observateur de la République populaire de Chine. La principale raison ayant motivé la formation du pacte est l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne au Traité de l'Atlantique Nord le 9 mai 1955. Le comité politique consultatif du pacte de Varsovie s'est réuni à Berlin-Est, pour la première fois, le 2 décembre 1970, au plus haut niveau. Y assistaient en particulier, MM. Brejnev (URSS), Ulbricht (RDA), Gomulka (Pologne), Husak (Tchécoslovaquie), Kadar (Hongrie), Ceausescu (Roumanie) et Jivkov (Bulgarie). Depuis l'affaire tchécoslovaque, les précédents « sommets » ont eu lieu, le 19 mars 1969 à Budapest, les 3 et 4 décembre 1969 à Moscou et le 20 août 1970 à Moscou également, au lendemain de la signature du traité germano-soviétique.

[2] Les quatre documents adoptés portent sur la sécurité européenne, l'Indochine, le Moyen-Orient et la Guinée.

[3] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 29 décembre 1970, analysant et comparant les textes des différents sommets qui se sont tenus en 1969 et 1970, portant sur les « questions européennes ».

[4] Allusion au traité signé à Moscou, le 12 août 1970, entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique. Ce traité inaugure l'*Ostpolitik* en ce qu'il ouvre la voie à la normalisation diplomatique et confirme le *statu quo* territorial entre l'URSS et la RFA. Ce traité est complété par celui signé avec la Pologne le 7 décembre 1970. La déclaration du 2 décembre souligne l'importance des traités germano-soviétique et germano-polonais en ce qui concerne la reconnaissance de la situation existant en Europe.

[5] C'est la première fois depuis la réunion de Bucarest de 1966 que les pays membres du pacte de Varsovie marquent, dans un collectif, leur soutien à la RDA.

avec laquelle les autres États doivent établir des rapports d'égalité et qu'ils doivent accueillir au sein des Nations unies. Ils appuient le point de vue de la Tchécoslovaquie sur la nullité *ab initio* des accords de Munich[1]. Je cite intégralement le passage relatif à Berlin : « Il a été noté au cours de la conférence que les prémisses apparaissent d'un règlement des autres problèmes européens. À cet égard, l'espoir a été exprimé que les conversations qui se déroulent actuellement à Berlin-Ouest aboutissent à une entente mutuellement acceptable, qui répond aux intérêts de la détente au centre de l'Europe, ainsi qu'aux exigences de la population de Berlin-Ouest, aux intérêts légitimes et aux droits souverains de la RDA ».

Les pays du pacte de Varsovie se déclarent ensuite satisfaits des travaux préparatoires accomplis en vue de la conférence sur la sécurité européenne, considèrent qu'il convient de passer à la phase de préparation multilatérale et se félicitent à cet égard de l'initiative de la Finlande[2]. Ils s'opposent à la mise en avant de toute condition préliminaire. Ils constatent que « les adversaires de la détente et de la coopération pacifique en Europe n'ont pas mis fin à leur dangereuse activité » et notent « le regain d'activité des milieux agressifs de l'OTAN, et les provocations des forces revanchardes et militaristes en RFA ». Ils n'en expriment pas moins l'espoir que « les forces pacifiques de l'Europe soient capables de surmonter les obstacles créés par les adversaires de la paix ».

2) Le deuxième document s'intitule « déclaration au sujet de l'aggravation de la situation dans la région de l'Indochine »[3]. Les participants à la conférence y condamnent en termes particulièrement vifs les bombardements sur le Nord-Vietnam, la poursuite de la guerre dans le Sud, l'élargissement de l'intervention armée au Laos et la violation de la neutralité cambodgienne. Je cite intégralement le passage où, dépassant le cadre des problèmes de l'Indochine, les pays du pacte de Varsovie condamnent la politique américaine en Extrême-Orient dans ses autres manifestations :

« Ce n'est pas par hasard si les États-Unis attisent en même temps la tension en Extrême-Orient. Ils encouragent au Japon les forces qui sont en faveur de la renaissance du militarisme japonais et de sa politique d'expansion. La clique militaire américaine et les fantoches de Séoul organisent sans cesse des provocations contre la République démocratique populaire de Corée. Les États-Unis ont élargi leur aide militaire à la clique de Tchang Kaï-chek ; ils conservent leurs bases militaires sur l'île de Taïwan, qui appartient à la République populaire de Chine. Ils ont de nouveau fait obstacle au rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'ONU. Certains milieux américains supposent peut-être que plus ils entraînent de pays dans leur jeu dangereux tendant à aggraver

[1] Par les accords de Munich, signés le 30 septembre 1938 entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, la Tchécoslovaquie est livrée à Hitler.

[2] L'accord est formellement donné par les signataires du pacte à la proposition finlandaise d'organiser des rencontres préparatoires à Helsinki.

[3] La note de la sous-direction d'Europe orientale au Département, en date du 29 décembre 1970, non publiée, commente les deux textes concernant l'Indochine et le Moyen-Orient et fait la comparaison avec des textes antérieurs de 1966, 1968 et 1969.

la situation internationale, plus il leur sera facile d'atteindre leurs objectifs impérialistes. Sur cette voie les États-Unis ne peuvent rencontrer que de nouveaux insuccès, de nouveaux échecs ».

« Les tentatives de briser la volonté du peuple vietnamien de l'effrayer et de le mettre à genoux ont échoué », ajoutent les pays du pacte de Varsovie qui proclament leur appui aux « propositions constructives » de la RDVN[1] et du GRPSVN[2]. Ils concluent par leur solidarité avec les peuples du Vietnam, du Laos et du Cambodge, qui se battent pour leur liberté et leur indépendance ». Ils continueront à leur fournir leur aide et appuieront les efforts des gouvernements du Nord et du Sud-Vietnam, ainsi que ceux des forces patriotiques du Laos et du Cambodge en vue de faire aboutir rapidement un règlement politique.

3) Le troisième document intitulé « pour l'établissement d'une paix durable et de la sécurité au Moyen-Orient », rappelle quelles sont les deux voies possibles au Moyen-Orient : celle du règlement pacifique dont l'une des premières étapes doit être la reprise des pourparlers sous l'égide de M. Jarring[3] et celle où s'engagent au contraire Israël et ses protecteurs. Les pays participants expriment leur conviction que les efforts des peuples arabes pour renforcer leur unité et leur cohésion l'emporteront sur les tentatives des pays impérialistes pour les diviser, ainsi que sur leurs manœuvres contre les régimes arabes progressistes. Ils se félicitent, à cet égard, des récentes déclarations par lesquelles les dirigeants de la RAU ont manifesté leur volonté de poursuivre la politique de Nasser[4]. Ils réaffirment enfin leur soutien à la juste lutte des peuples arabes, y compris à celle du peuple arabe de Palestine ».

4) Dans un quatrième document intitulé « mettre fin aux provocations impérialistes contre les gouvernements indépendants d'Afrique », les participants condamnent le « nouveau crime contre l'Afrique libre » commis en Guinée par les colonisateurs portugais[5]. Ils dénoncent l'objectif poursuivi par les auteurs de cette agression, qui consiste à renverser le régime progressiste de Guinée et à arrêter le combat de libération des peuples de Guinée (Bissau), d'Angola, de Mozambique, d'Afrique du Sud, de Zimbabwe et de Namibie. Ils dénoncent également la complicité des « forces impérialistes » et affirment la nécessité d'une « liquidation totale » du colonialisme et du racisme dont la condition réside dans un renforcement de la cohésion des pays et des peuples africains, notamment au sein de l'OUA[6], et dans « l'unité d'action de tous les rangs du mouvement

[1] RDVN ou République démocratique du Vietnam.

[2] GRPSVN ou Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam.

[3] Gunnar Jarring est un diplomate suédois, ambassadeur de Suède à Moscou depuis 1964, nommé le 23 novembre 1967, par le Secrétaire général des Nations unies U Thant, représentant spécial pour la paix au Proche-Orient.

[4] Gamal Abdel Nasser, président de l'Égypte de 1956 à sa mort le 28 septembre 1970.

[5] Allusion à l'attaque par les Portugais, le 22 novembre 1970, des indépendantistes de Guinée portugaise réfugiés en Guinée-Conakry.

[6] OUA, Organisation de l'Unité africaine est fondée à Addis-Abeba le 25 mai 1963 par trente-deux États africains indépendants.

anti-impérialiste mondial ». Ils réaffirment enfin l'appui constant des pays socialistes ».

Bien que le Premier vice-ministre des Affaires étrangères ne me l'ait pas expressément demandé, je pense qu'il n'y a pas lieu de faire état de cette communication non plus que des documents qui m'ont été remis.

(*Direction d'Europe, URSS et ensemble satellite, pacte de Varsovie, 1970, nº 2693*)

259

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BANGUI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1605 à 1620. *Bangui, 3 décembre 1970.*

(*Reçu* : le 4, 9 h. 00).

Reprise de la coopération franco-centrafricaine

Je me réfère à mon télégramme nº 1590[1].

À l'origine, il avait été prévu que notre délégation aurait, en privé, avec le général Bokassa, un échange de vues qui serait suivi d'une réunion de travail en Conseil des ministres ; le bouleversement continuel des horaires a obligé le président de la République à aborder directement les problèmes de coopération devant tout son gouvernement[2].

Le général Bokassa a tout d'abord indiqué que c'était en plein accord avec le président Pompidou[3] qu'il avait pris la décision de tout mettre en œuvre pour renforcer la coopération franco-centrafricaine. Après avoir déploré que ses ministres n'aient pas été en mesure de lui soumettre, en temps utile, une liste de projets pour lesquels il se proposait de solliciter l'aide de la France, liste qu'il compte me transmettre ultérieurement, il s'est limité à demander que le gouvernement français :

[1] Le télégramme de Bangui nos 1590 à 1594 du 2 décembre, non publié, relate l'atmosphère de retrouvailles qui prévaut, lors de l'accueil de MM. Yvon Bourges et Jacques Foccart, venus assister aux fêtes du 12e anniversaire de l'indépendance de la RCA. Un message du président Pompidou est remis au chef de l'État centrafricain qui l'a fait lire à Radio-Bangui en le faisant accompagner de la « Marseillaise ». Se référer à la synthèse de l'ambassade de France à Bangui, nº 24/70 du 18 décembre, résumant la situation politique en RCA durant la 1re quinzaine de décembre, non publiée.

[2] Le gouvernement de la République centrafricaine a été remanié le 26 novembre 1970. Le changement le plus notable, pour les relations franco-africaines est le remplacement de M. Kombot-Naguemon, nommé président de la Cour Suprême, par M. Maurice Gouandjia, ministre d'État, de tendance modérée.

[3] Le 13 novembre, le président Pompidou a reçu en audience le président Bokassa, venu à Paris assister aux obsèques du général de Gaulle. Il est également reçu le 14 par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges.

A/- respecte les engagements pris dans le cadre des décrets adoptés par le gouvernement centrafricain le 29 avril 1969 au sujet de l'URBA[1]. Ce point a été abordé par le chef de l'État avec une certaine solennité.

B/- Finance la construction du boulevard du général de Gaulle ainsi que l'achat d'une « Caravelle » ou d'un « Mystère 20 ».

Au sujet des avions, il a indiqué que les Soviétiques lui avaient proposé d'équiper son escadrille d'appareils russes, mais il avait décliné cette offre en raison du problème des pièces de rechange qui s'en suivrait. De plus, il a précisé que sur les dix avions « Macchi » achetés l'an dernier, sept s'étaient détruits en plein vol et plusieurs pilotes avaient été gravement blessés.

Dans sa réponse, M. Bourges a souligné que la France souhaitait être une amie très particulière de la RCA sans pour autant prétendre à une amitié exclusive. Il a fait ensuite connaître sa position sur les points soulevés par le général Bokassa ainsi que sur d'autres problèmes actuellement en instance :

A/- Il a donné l'assurance que le boulevard du général de Gaulle serait financé par le FAC[2] dès qu'un dossier complet serait présenté par l'administration centrafricaine.

B/- Il a également indiqué que le contrat signé par la RCA pour l'achat d'une Caravelle serait financé par la France qui signera le marché pour le compte et au nom de la RCA.

C/- En ce qui concerne l'URBA, le secrétaire d'État a expliqué que la présence dans le gisement d'uranium de Bakouma d'une quantité importante de phosphate avait obligé les techniciens à reprendre l'étude de l'ensemble du procédé de concentration. Jusqu'ici 30 tonnes de minerai d'une teneur de 0,3 % ont été expédiées en France pour les expériences en cours et une quantité semblable sera probablement encore nécessaire.

De nouvelles recherches sont donc entreprises et on ne pourra éviter un certain retard dans les investissements industriels prévus à l'origine. Ces quelques mois de réflexion supplémentaires n'empêcheront pas le CEA de poursuivre ses recherches minières dans la région de Bakouma et l'URBA maintiendra sur place la plus grande partie de son personnel. Quant aux équipements industriels, leur acheminement dépendait évidemment des conclusions que l'on pouvait tirer sur leur utilisation en fonction du procédé à adopter.

[1] URBA ou Compagnie des mines d'uranium de Bakouma. La campagne de prospection des substances radioactives a démarré en 1959. Elle était entreprise par le Commissariat français à l'Énergie atomique (CEA) près de la ville de Bakouma. En 1963, le CEA s'associe avec la Compagnie française des minerais d'uranium (CFMU). Les recherches aboutissent à la présence d'un gisement d'uranium à Bakouma et à celle d'un gisement de lignite à Nzako. Le 29 avril 1969, une société d'économie mixte, comprenant l'État centrafricain, le CEA et la CFMU est créée sous le nom de URBA (Compagnie des mines d'uranium de Bakouma). Des problèmes se sont posés pour le traitement du minerai phosphaté, lesquels n'ont pas été résolus. De ce fait, la mise en exploitation, qui devait intervenir en 1972, est différée et les études se poursuivent.

[2] FAC ou Fonds d'aide et de coopération est institué le 25 juillet 1959 au moment des indépendances des anciens territoires d'outre-mer africains et malgache, pour contribuer à aider les États qui le souhaiteraient à travers des accords de coopération.

On a pu noter que le général Bokassa a suivi ces explications avec une attention soutenue.

D/- Pour éviter tout retard, le gouvernement français est prêt à financer un premier tronçon de la route à l'est de Bambari. Ce tronçon aidera le développement économique de cette région.

E/- Quant à l'université, sur les 100 millions prévus par la France, 35 millions ont déjà été consacrés à l'achat d'équipements. Ceux-ci doivent arriver dans les trois jours. Le reliquat de cette somme sera maintenu à la disposition de la RCA qui voudra bien faire connaître l'utilisation qu'elle entend lui réserver.

Pour ce qui est du personnel, M. Bourges a donné son accord à la régularisation de la situation de M. Descamps (télégramme du Département nº 410)[1] et a autorisé un magistrat et un coopérant à faire des cours. Les deux ou trois professeurs nécessaires seront recherchés.

F/- Les conventions concernant le financement des améliorations des hôpitaux de Bangui et de Bangassou seront prochainement soumises au comité directeur du FAC.

G/- En raison des garanties de logement données par le général Bokassa, tous les assistants techniques actuellement en attente en France arriveront le 4 décembre à Bangui.

À ce sujet, le secrétaire d'État a expliqué que le gouvernement français avait cru devoir retenir ces personnels car on pouvait se demander, à la suite du renvoi des coopérants du secteur agricole, si d'autres postes dans d'autres secteurs ne seraient pas également supprimés par les autorités centrafricaines.

Sur ce point, le général Bokassa a tenu à indiquer, non sans quelque embarras, qu'il avait trouvé au ministère de l'Agriculture dont il avait pris le portefeuille au mois d'août[2], des coopérants qui dataient du temps de la colonie et qu'il tenait à disposer de vrais ingénieurs agronomes. Il accusa de nouveau M. Sinodinos[3] d'avoir fait abattre, avec M. Delacour et avec le concours du FED, des bœufs appartenant à la RCA. Il a prétendu en outre que les comptabilités étaient tenues en France, puis il a ajouté qu'il était tout disposé à demander des cadres pour l'agriculture.

[1] Ce télégramme de Paris à Bangui, nos 410 et 411, du 28 novembre 1970, fait savoir à l'ambassade de France en République centrafricaine que ni le ministère des Affaires étrangères, ni celui de l'Éducation nationale n'ont été informés du départ pour la RCA de M. Descamps de Bragelongue, qui a prévenu par une simple lettre le directeur du centre d'enseignement supérieur de Pau, dont il relève. Aucune disposition n'a encore été prise par les instances françaises compétentes. Sa situation doit donc être régularisée avec son ministère de tutelle, l'Éducation nationale.

[2] À la suite du remaniement ministériel du 19 août (décret nº 70/192). Le général Bokassa, déjà chef de l'État, chef du gouvernement, ministre de la Défense nationale et de l'Information, devient également ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.

[3] M. Eugène Sinodinos, inspecteur vétérinaire, ancien directeur de l'Office de développement de l'Élevage, est accusé par les autorités centrafricaines de s'être livré à des ventes clandestines de bœufs appartenant au ranch d'embouche de M'Bali. Pour plus de détails sur ce sujet, se reporter au télégramme de Bangui nos 1539 à 1543 du 25 novembre 1970, non publié.

M. Bourges a suggéré que les autorités françaises soient désormais prévenues dans des délais convenables des décisions de cette nature prises par le gouvernement de Bangui et il a souligné les mérites du dialogue. À propos de M. Sinodinos, il a marqué toute l'attention que le président Pompidou porte à ce genre d'affaire car la réputation de la France se trouve en jeu et il a prié le président Bokassa de bien vouloir adresser à l'ambassadeur de France les éléments du dossier de telle sorte que l'administration dont relève ce vétérinaire puisse étudier les sanctions qui paraîtraient justifiées.

H/- Enfin, M. Bourges a confirmé l'impossibilité, sur le plan politique, de remettre en cause les engagements des assemblées territoriales car on ne peut discuter le fait que la RCA est bien l'État successeur. Il a donc demandé au président Bokassa de rapporter le décret suspendant le paiement des dettes antérieures à l'indépendance et notamment les dettes fides. Il l'a assuré de toute la compréhension des services du secrétariat d'État dans l'étude d'une aide financière susceptible d'atténuer les difficultés que connaît dans ce domaine la Centrafrique.

À l'issue de cette réunion et pour concrétiser la reprise effective de la coopération entre les deux pays, le général Bokassa et M. Bourges ont signé la convention concernant les recherches minières confiées au BGRM et celle portant fourniture de matériels et de médicaments au service des grandes endémies[1].

L'ensemble de ces entretiens a été continuellement dominé par le souci de rétablir une coopération harmonieuse entre les deux pays et d'éviter ce qui pourrait altérer les sentiments fraternels qui se sont manifestés tout au long de la visite de M. Bourges et de M. Foccart. D'ailleurs le général Bokassa a souligné toute la satisfaction qu'il retirait de cet échange de vues, mais, sur un plan plus général, il a plaidé la cause de la RCA et du Tchad, deux États qui à son avis ont été particulièrement défavorisés au moment de l'éclatement de l'AEF.

Pour sa part, M. Bourges n'a pas manqué d'assurer le Chef de l'État centrafricain du dévouement et de la générosité de la France, mais il a clairement fait ressortir, comme il le fit dans sa déclaration à la radio lors de son arrivée, que la France ne pouvait tout faire.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

[1] Le 30 novembre, au cours du Conseil des ministres où ils ont examiné en commun les problèmes relatifs à la coopération franco-centrafricaine, le général Bokassa et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères ont signé la convention de financement n° 54/C/70/L. Cette convention concerne deux projets, l'un d'études minières confiées au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), l'autre de fournitures d'équipements et de médicaments pour le service de lutte contre les grandes endémies.

260

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1028 à 1035. *Prague, 4 décembre 1970.*

(*Reçu* : 18 h. 43).

Conversation avec M. Busniak sur les relations franco-tchécoslovaques

M. Busniak[1] m'a reçu hier, sur ma demande, avant mon départ pour Paris.

Je lui ai dit combien le tableau des relations franco-tchécoslovaques me paraissait, à l'heure actuelle, peu encourageant et, surtout, déséquilibré.

Du côté français, en effet, tous les gestes avaient tendu à créer une atmosphère propice au développement harmonieux de ces relations. Le ministre du Commerce extérieur, M. Barcak[2], et celui de la Production industrielle, M. Zahradnik[3], qui venaient d'effectuer, à quelques semaines d'intervalle, une visite officielle à Paris m'avaient exprimé leur satisfaction de l'accueil qu'ils y avaient reçu, comme des résultats concrets qu'ils en escomptaient. Les informations les plus récentes sur les négociations commerciales concernant l'année 1971 me donnaient d'autre part à penser que nos partenaires n'avaient pas lieu de se plaindre.

Or, le panneau tchécoslovaque du dytique ne comportait, lui, que des ombres. Sans remonter aux annulations d'expositions de mai[4] et de juin[5]

[1] M. Jan Busniak, diplômé d'une école de commerce et d'économie, ambassadeur en République populaire de Chine de juillet 1957 à septembre 1960, vice-ministre des Affaires étrangères de septembre 1960 à août 1962, ambassadeur en Italie de 1962 à 1966, vice-ministre des Affaires étrangères, chargé des relations avec les pays capitalistes depuis septembre 1966.

[2] M. Andrej Barcak, ingénieur, ministre fédéral du Commerce extérieur de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis janvier 1970, s'est rendu en France le 27 octobre où il a été reçu par M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, assisté de M. Jean Bailly, secrétaire d'État au Commerce.

[3] M. Jindrich Zahradnik, ingénieur, ministre-président du comité fédéral tchécoslovaque pour l'Industrie depuis janvier 1970, a effectué une visite en France de quelques jours, fin novembre début décembre 1970, pour l'inauguration de la semaine de la Technique tchécoslovaque à Paris. Au cours de ce séjour, il s'est entretenu avec M. François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, avec les représentants du ministère de l'Économie et des Finances et des entrepreneurs français. Sur cette visite et ses échos, se reporter à la dépêche de Prague, nº 955/EU du 7 décembre ainsi qu'à l'article de *Rude Pravo* du 2 décembre 1970, non reproduits.

[4] Annulation de l'exposition d'art tchèque et slovaque prévue au mois d'octobre à Paris. Cette décision des autorités tchécoslovaques est la conséquence directe de l'action exercée à Paris par les « émigrés » : émissions de Jiri Pelikan et d'Ivo Fleischmann, ancien conseiller culturel près l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris, à l'ORTF, sortie du film « L'Aveu » au moment de la célébration du 25e anniversaire de la libération de la Tchécoslovaquie et de la signature du traité d'amitié avec l'Union soviétique. Voir le télégramme de Prague nos 489 à 497 du 26 mai 1970.

[5] Le 2 juin, soit deux semaines avant l'inauguration fixée au 15 juin, le bureau culturel de la Ville de Prague informait l'ambassade que l'exposition « Paris, hier, aujourd'hui, demain » ne pourrait avoir lieu à Prague à la date prévue, en raison de la campagne déclenchée par la presse,

– auxquelles on avait réagi, du côté français, avec une équanimité méritoire – nous avions à déplorer, dans l'affaire de Mlle Kubias[1], une mauvaise volonté qui se prolongeait depuis quatre mois et demi, et, tout récemment, la publication dans l'organe officiel de la direction politique de l'armée tchécoslovaque[2], d'un article inadmissible contre l'armée française. Un tel ensemble de faits ne pouvait qu'inciter les responsables français à s'interroger sur la manière dont on envisageait à Prague ce rapprochement dont on parlait si volontiers.

Le vice-ministre répondit naturellement par l'esquive : les ajournements d'expositions appartenaient à un passé révolu sur lequel les Tchèques eux-mêmes nous avaient proposé depuis juillet de tourner la page ; en ce qui concerne l'article de *Lidova Armada*, il n'en avait pas encore eu connaissance ; quant à Mlle Kubias, la démonstration nous serait faite, « dès la semaine prochaine », qu'elle avait bien conservé la nationalité tchécoslovaque et que, par conséquent, nous n'étions pas en droit de demander quoi que ce soit.

Je passe les détails de la discussion – que le Département reconstituera sans peine – sur le régime comparé de la presse dans les deux pays et sur la nationalité de notre interprète.

Impressionné quand même par les répercussions possibles sur les relations entre les deux pays de cette série de gestes hostiles – notamment le dernier, constitué par l'article de *Lidova Armada*, sur lequel j'appelais fermement son attention – M. Busniak m'invita à lui suggérer des initiatives que nous pourrions prendre conjointement « dans tous les domaines » pour démontrer le bon état de celles-ci. Il avait manifestement en vue l'organisation d'une visite « politique », soit à Paris, soit à Prague, où un ministre français recevrait, dit-il, l'accueil le plus chaleureux. La référence au récent voyage à Varsovie de M. le Premier ministre[3], qui a dû causer ici quelque envie, était évidente.

la radiodiffusion et la télévision françaises qui accordent leur tribune à l'émigration tchécoslovaque.

[1] Mlle Milena Kubias, de nationalité française, traductrice à l'ambassade s'est vu interdire la sortie du territoire tchécoslovaque à la douane de Ceske Mlenice alors qu'elle accompagnait le 9 juin 1970, le premier secrétaire, M. Lennuyeux-Comnene, chargé de prendre possession, à Vienne, de la valise diplomatique. De plus, les douaniers tchécoslovaques ont également retiré à Milena Kubias son passeport de service. Or, l'État français est propriétaire de ce document. Melle Kubias est arrêtée le 22 juillet 1970, pour une « infraction pénale » dont ni la nature (politique, droit commun) n'ont pu être précisées. Voir à ce sujet les télégrammes de Prague nos 555 et 556, 560, 562, 670 à 672 des 10, 11, 12 juin, 23 juillet, non publiés, ainsi que les télégrammes de Paris à Prague, nos 146 et 147, 158, 205, 261 et 262, des 2, 29 juillet, 6 octobre, 12 décembre ainsi que la note du Département remise à l'ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris le 17 décembre 1970. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Il s'agit de la publication dans le bi-mensuel *Lidova Armada*, organe politique des forces armées tchécoslovaques, no 24/1970, d'un article dans lequel figurent des propos injurieux à l'égard de l'armée française et plus particulièrement du corps des officiers, rapporté par le télégramme nos 1026 et 1027 du 2 décembre, non repris. Une copie de cet article est classée dans le dossier d'archives : *Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, relations politiques avec la France, no 351.*

[3] M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, effectue un voyage officiel en Pologne du 26 au 28 novembre 1970. À l'issue de cette visite, une déclaration commune est publiée et un protocole d'accord sur la coopération économique, industrielle et technique est signé.

Je l'aiguillais plutôt vers le secteur culturel où il s'agissait, certes, d'améliorer les choses, mais avant tout d'empêcher que continue à se dégrader un capital ancien de coopération positive et confiante. Il ne me laissa aucun espoir que les quatre professeurs, collaborateurs de longue date de nos établissements d'enseignement supérieur, dont je lui avais signalé les cas, puissent recevoir cette année leur autorisation de sortie. Quant à l'ouverture d'une salle de lecture française à Bratislava – qui me paraissait convenir de façon parfaite à la démonstration qu'il souhaitait faire et dont je lui remémorais le dossier, sans oublier l'accord déjà acquis des autorités slovaques – il me promit de s'en occuper, non sans me faire comprendre que cette « suggestion » ne lui paraissait guère réalisable.

Cette conversation que je ne saurais qualifier de décevante, car elle n'avait d'autre objectif que d'appeler l'attention de mon interlocuteur sur la détérioration des rapports dont il a la charge, nous aura rappelé que les seuls champs d'avenir qui s'ouvrent devant nous sont actuellement ceux des échanges commerciaux et de la coopération scientifique, technique et industrielle. Dans le domaine politique et dans celui des échanges culturels, les impératifs de la consolidation imposent des barrières qui, si les éléments éclairés de ce pays ne se décident pas à réagir, auront bientôt ramené ses rapports avec un pays comme le nôtre au régime de la coexistence pacifique *stricto sensu*. Du moins celui-ci devrait-il nous mettre à l'abri d'agressions – entachées de beaucoup de mesquinerie – comme celles que nous essuyons depuis le printemps dernier.

(*Europe, Tchécoslovaquie, politique extérieure, relations politiques avec la France, 1970, n° 351*)

261

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Position de la France
*vis-à-vis de l'*Ostpolitik *du gouvernement fédéral*

N[1]. *Paris, 4 décembre 1970.*

Les jugements que nous portons sur l'*Ostpolitik* menée par le gouvernement de M. Brandt se situent généralement dans la perspective des progrès de la détente en Europe. C'est ainsi que le Ministre déclarait (le 2 avril 1970)[2] devant l'association de la presse étrangère (et il a repris de semblables

[1] Cette note est rédigée par M. Gérard Montassier, secrétaire des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Europe) depuis juin 1967.

[2] Déclaration de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, le 2 avril 1970, au déjeuner offert par l'Association de la presse étrangère. Ces propos sont publiés dans *La politique étrangère de la France,* Textes et documents, 1er semestre 1970, p. 118 à 125.

propos en d'autres occasions) : « Une détente durable et une détente réelle est-elle possible sans un rapprochement entre la République fédérale d'une part, l'URSS et les pays signataires du pacte de Varsovie de l'autre ? Évidemment non. Entre la République fédérale et la RDA de l'autre ? Évidemment non ». Ce point de vue nous a conduits tout naturellement à confronter les initiatives de Bonn et notre propre politique de détente.

Nous sommes alors amenés à souligner que la politique du gouvernement fédéral s'inspire des mêmes principes que la nôtre : rapprochement avec les pays de l'Est pour permettre une coopération économique et technique accrue entre les deux parties de l'Europe ; règlement négocié des principaux litiges afin de créer en Europe les conditions d'une paix moins précaire. Nous insistons également sur le fait que la politique allemande rejoint nos objectifs. Si la République fédérale, en effet, réussit à normaliser ses rapports avec ses voisins socialistes, la diminution de la tension incitera les États européens tant à l'Est qu'à l'Ouest à pratiquer une politique plus indépendante. La situation qui a conduit à la constitution de « blocs » antagonistes sera modifiée et une « Europe européenne » pourra alors progressivement se réaliser, moins soumise à l'influence américaine et moins exposée à la méfiance et aux visées des Soviétiques. Cette analogie profonde entre les politiques française et allemande, que le Ministre relevait dans son intervention à l'Assemblée nationale le 28 avril 1970[1], l'amenait à conclure que nous « devions souhaiter et, dans la mesure de nos moyens, favoriser les efforts déployés par Bonn pour remplir la condition (c'est-à-dire le rapprochement avec les pays de l'Est) sans laquelle notre propre politique d'ouverture serait frappée de précarité ».

Compte tenu de ces arguments, nous n'avons pas ménagé notre appui à la politique de M. Brandt. Cette attitude était également inspirée par le souci de préserver le caractère particulier des relations franco-allemandes dans une période difficile pour le gouvernement fédéral. Nous étions en effet soupçonnés en République fédérale, mais aussi en divers autres pays, de prendre ombrage d'une évolution qui donnait à l'Allemagne une influence accrue en Europe. Certains remous dans différents secteurs de l'opinion publique française, que le Ministre reconnaissait lorsqu'il parlait le 28 avril « d'une sourde inquiétude et d'une angoisse avouée » suscitées « notamment en France » par les initiatives du gouvernement fédéral, pouvaient apporter quelque crédit à une telle interprétation. Nous risquions donc, à moins de dissiper ces soupçons, de laisser se créer un certain malaise dans nos rapports avec Bonn. Aussi avons-nous exprimé notre soutien à la politique de M. Brandt, non seulement dans des déclarations de portée générale[2] mais également chaque fois qu'est intervenu un

[1] Discours prononcé par Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, lors du débat de politique étrangère, consacré à la situation au Cambodge, aux conversations sur Belin, au Marché commun, aux rapports franco-américains. Le texte est publié dans *La politique étrangère de la France,* Textes et documents, 1er semestre 1970, p. 139 à 146.

[2] *Note infra-marginale du document* : « Dans les interventions du Ministre déjà citées ainsi que dans son discours à l'Assemblée nationale du 5 novembre ».

développement important de l'*Ostpolitik*[1]. Tel fut notamment le cas lors du paraphe puis de la signature du traité germano-soviétique ou de la conclusion du traité germano-polonais[2].

Dans un tel contexte, nous ne pouvions qu'exprimer de manière prudente et discrète les réserves ou les mises en garde que nous inspiraient certains aspects de la politique d'ouverture vers l'Est du gouvernement fédéral. Celles-ci en effet ne sont pas absentes de nos prises de position officielles. Ainsi, dans la déclaration publiée à l'issue du Conseil des ministres du 26 août[3], qui par ailleurs approuve de façon appuyée la signature du traité germano-soviétique[4], on pouvait relever cette incidente ambiguë « le rapprochement intervenu ne doit en rien changer aux étroites relations franco-allemandes ». D'autre part, lorsque le Ministre commentait le traité de Moscou devant l'Assemblée nationale le 5 novembre[5], il évoquait la lettre du gouvernement fédéral relative à l'unité allemande en précisant : « le droit à l'autodétermination ne peut être contesté au peuple allemand pourvu qu'il y voie le couronnement des progrès de la détente, de l'entente et de la coopération ». Dans la même déclaration, le Ministre, traitant des droits réservés à Berlin, formulait un rappel discret à l'intention des Allemands qui parfois comprennent mal l'importance que nous y attachons : « Les Allemands doivent être les premiers à demander aux Quatre de ne pas se dessaisir de leurs droits au profit d'autorités qui n'ont pas en la matière de compétence ni de responsabilités propres ». Enfin, de manière beaucoup plus nette, M. Schumann (le 5 novembre) puis M. Chaban-Delmas indiquaient notre position sur la frontière Oder-Neisse « fait indiscutable et irréversible ». (Discours du Premier ministre le 26 novembre)[6].

Les résultats actuellement obtenus par l'*Ostpolitik* justifient l'appréciation positive que nous en avons donnée. La reconnaissance par la République fédérale du caractère inviolable des frontières implique toute une série de conséquences qui sont loin de nous être défavorables. En acceptant la frontière Oder-Neisse, le gouvernement fédéral est en voie de se réconcilier avec la Pologne et ce règlement territorial correspond à la solution que nous

Allusion au discours de Maurice Schumann devant l'Assemblée nationale, le 5 novembre, lors de la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères. Le texte est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et documents, 2e semestre 1970, p. 168 à 177.

[1] Se reporter à la lettre du président Pompidou au chancelier Willy Brandt, datée du 21 août 1970, suite à la signature du traité germano-soviétique, dont de larges extraits sont publiés dans : *Georges Pompidou et l'Allemagne*, Sylvain Schirmann et Sarah Mohamed-Gaillard, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2012, p. 278 et 319.

[2] *Note infra-marginale du document* : « Ces déclarations sont reproduites en annexe ».

[3] Le texte de la relation du Conseil des ministres du 26 août 1970 est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et documents, 2e semestre 1970, p. 250 à 253.

[4] Le traité germano-soviétique est signé à Moscou, le 12 août 1970.

[5] Se reporter au discours prononcé par Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères lors de la discussion du budget de son ministère devant l'Assemblée nationale, le 5 novembre 1970. Le texte en est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et documents, 2e semestre 1970, p. 168 à 177.

[6] M. Chaban-Delmas, Premier ministre, se rend en voyage officiel en Pologne du 26 au 28 novembre 1970. Le texte de la déclaration du Premier ministre français est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et documents, 2e semestre 1970, p. 194.

souhaitions et que nous préconisions. Nous pouvons accueillir avec satisfaction les dispositions relatives à la frontière interallemande ; en outre, l'amélioration des relations entre les deux États allemands est conforme à nos intérêts et notre politique de détente. Nous avons également à peu près réussi à sauvegarder le maintien de nos droits réservés, gage indispensable dans l'hypothèse d'un traité de paix futur et surtout dans la recherche d'une solution satisfaisante à Berlin.

Si l'*Ostpolitik* a pu se développer jusqu'à ce jour sans complications majeures, il n'est pas certain qu'il en soit de même à l'avenir. La mise en œuvre de nos droits réservés dans la négociation berlinoise risque de susciter quelques difficultés avec le gouvernement fédéral. C'est en effet en se fondant sur eux que nous pouvons espérer aboutir à un arrangement à Berlin qui implique la mise en jeu de la responsabilité de l'URSS en cas de crise. Mais il est clair que si les Soviétiques acceptent notre conception, ils s'efforceront, en contrepartie, de limiter au maximum les concessions qu'ils pourraient consentir dans l'arrangement lui-même. De ce fait, les autorités fédérales peuvent connaître la tentation de conclure un arrangement plus complet avec la RDA qui se verrait alors reconnaître, au détriment de nos droits réservés, une responsabilité dont actuellement elle ne dispose pas. Nous ne pourrions alors que nous opposer à une telle solution.

À plus long terme, l'établissement d'un *modus vivendi* entre les deux Allemagne aboutira sans aucun doute à leur entrée simultanée aux Nations unies. Une déclaration d'intention, signée en même temps que le traité germano-soviétique du 12 août, est consacrée à ce sujet de même que l'un des vingt points présentés par M. Brandt à Cassel. L'admission de la RDA, qui impliquerait sa reconnaissance en droit international, nous amènerait alors à rechercher des garanties relatives à nos droits concernant l'Allemagne et Berlin. Pour parvenir à nos fins, nous devrions user du seul moyen de pression à notre disposition, le droit de veto au moment du vote au Conseil de sécurité recommandant l'admission du deuxième État allemand. Toutefois, nous ne devons pas sous-estimer les difficultés d'une négociation de ce genre, où nous risquons de paraître freiner un règlement qui aurait l'accord de Bonn et de Pankow, probablement aussi de Moscou.

En définitive, ce que nous pouvons redouter dans les développements ultérieurs de l'*Ostpolitik* concerne Berlin et peut-être encore plus les rapports interallemands. Sur ce dernier point, le risque principal consisterait pour nous à nous trouver dans une situation telle que l'URSS soit liée avec la République fédérale par le traité de Moscou, qui donne aux Soviétiques de très larges satisfactions, alors que nous-mêmes n'aurions pu obtenir d'engagements identiques du côté de la RDA. Notre position face à l'URSS serait d'autant plus faible que nos propres accords avec la République fédérale (les Conventions de 1954), déjà ébranlés au stade actuel du développement de l'*Ostpolitik*, seraient devenus caducs sinon en droit du moins en fait. Moscou aurait alors contracté des accords avec les deux États allemands, alors que nous-mêmes n'en aurions avec aucun d'eux.

On peut toutefois penser que dans une telle situation, l'importance des liens économiques, culturels, militaires de la République fédérale avec

l'Occident jouera un rôle considérable pour contrebalancer l'influence politique accrue que l'Union soviétique se sera acquise au centre de l'Europe. Bien loin de chercher à distendre ces relations, le gouvernement fédéral ne manque pas de souligner que leur approfondissement est la condition d'un développement fructueux de l'*Ostpolitik*. Dès lors, le problème fondamental que pose l'avenir de cette politique, qui est celui des liens qui uniront la République fédérale et l'Occident le jour où la division de l'Allemagne serait consacrée, a des chances d'être résolu dans un sens qui ne soit pas défavorable à nos intérêts.

ANNEXE I
DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS APRÈS LE PARAPHE DU TRAITÉ ENTRE LA RFA ET L'URSS

Le gouvernement français se félicite de la conclusion des négociations germano-soviétiques qui a été marquée, le 7 août, par le paraphe, à Moscou, d'un traité entre la RFA et l'URSS.

Cet événement qui se situe dans la ligne de la politique que le gouvernement français n'a cessé de préconiser, constitue une étape importante sur la voie de la détente et de l'établissement de relations de coopération entre les pays européens de l'Ouest et de l'Est.

ANNEXE II
EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À L'ISSUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 26 AOÛT 1970

Au sujet du Traité de coopération et de renonciation à la violence qui vient d'être signé entre la RFA et l'URSS, le gouvernement français tient à rappeler que cette politique de détente et du rapprochement a notre entier soutien. Le rapprochement intervenu ne doit rien changer aux étroites relations franco-allemandes.

ANNEXE III
RÉPONSE DU PORTE-PAROLE DU DÉPARTEMENT À DES QUESTIONS DE JOURNALISTES À L'OCCASION DU PARAPHE DU TRAITÉ GERMANO-POLONAIS

Le gouvernement français a pris note avec satisfaction du paraphe à Varsovie, le 19 novembre[1], d'un Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne. Il avait, comme les gouvernements britannique et américain, été tenu informé et consulté par le gouvernement fédéral au cours de la négociation. Il ne doute pas que cet accord contribue à une amélioration des relations entre la Pologne et la RFA et qu'il serve donc les intérêts de la détente en Europe.

(*Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, RFA, 1961-1970, politique étrangère, Ostpolitik, nº 1547*)

[1] Le 18 novembre ; 1970, MM. Scheel, ministre des Affaires étrangères de la RFA, et Jedrychowski, son homologue polonais, paraphent, à Varsovie, un traité sur la normalisation des relations entre les deux pays. Le gouvernement français publie une déclaration à ce sujet, dont le texte figure dans *La politique étrangère de la France*, Textes et documents, 2e semestre 1970, p. 191.

262

M. GASTAMBIDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 888 à 891. *Budapest, 8 décembre 1970.*

Entretiens avec M. Peter

J'ai eu l'occasion de m'entretenir quelques instants des questions européennes avec M. Peter[1]. Contrairement à la presse qui ne cache pas sa déception devant les termes du communiqué de Bruxelles[2], le ministre des Affaires étrangères considère que ce document est « en progrès » par rapport à celui de Rome[3]. Je n'ai pas manqué de lui faire part à cette occasion des indications contenues dans votre télégramme no 242[4] dont la teneur a été appréciée. Tout en conservant un ton modéré, M. Peter a ajouté qu'il avait néanmoins noté un certain durcissement du côté des États-Unis. Ceux-ci, il en était conscient, éprouvaient le désir de sortir du cadre purement européen, où ils n'étaient pas demandeurs et d'élargir les conversations avec les pays socialistes, de façon à les amener à discuter également des problèmes du Moyen-Orient et de l'Indochine.

Me parlant ensuite de la réunion de Berlin[5], le Ministre a insisté sur l'accord qui régnait entre les membres du pacte de Varsovie et sur leur désir d'aboutir à la réunion d'une conférence sur la sécurité. Il a souligné la bonne volonté des dirigeants de la RDA et, comme je lui disais de nouveau l'importance que nous attachions à un règlement de la question de Berlin, il m'a répondu que sur ce point également la RDA était prête à donner la preuve de son esprit de compréhension, mais qu'elle aurait aimé recevoir un encouragement. Et comme je lui demandais de citer un exemple, il m'a répondu, non sans arrière-pensée : « Le mémorandum finlandais du

[1] M. Janos Peter, ancien évêque calviniste, est ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Hongrie depuis le 13 septembre 1961.

[2] Communiqué publié à l'issue de la session, à Bruxelles, du Conseil de l'Atlantique Nord, les 3 et 4 décembre, réunissant les ministres des Affaires étrangères des quinze pays de l'Alliance Atlantique. Les discussions portent essentiellement sur le projet de conférence européenne de sécurité, sur la question de Berlin posée comme préalable à la réunion d'une telle conférence, sur la paix en Méditerranée. Le texte de ce communiqué est repris dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 2e semestre 1970*, mars 1971, p. 209-214.

[3] Allusion à la réunion à Rome, les 26-27 mai 1970, du Conseil ministériel de l'Atlantique Nord, consacrée essentiellement au problème des relations Est-Ouest ainsi qu'à celui de la réduction équilibrée des forces et à l'affaire grecque. Intervention de M. Schumann, ministre des Affaires étrangères, signifiant la volonté de détente avec l'Est du gouvernement français et exprimant des réserves sur les négociations en vue d'une conférence européenne de sécurité. Le communiqué et la déclaration non signée par la France sont publiés dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1er semestre 1970*, septembre 1970, p. 169 à 172.

[4] Le télégramme de Paris à Budapest, nos 242 à 247 du 4 décembre, non reproduit reprend le communiqué du 4 décembre du Conseil atlantique, et argumente la position défendue par le ministre français.

[5] La réunion du comité consultatif des pays membres du pacte de Varsovie se tient le 2 décembre à Berlin-Est.

24 novembre est très finement rédigé »[1] et peut-être serait-il possible, afin de maintenir au moins des contacts bilatéraux, d'utiliser les possibilités offertes par ce document. D'autre part, a ajouté le ministre, je considère comme « un geste puéril » la récente démonstration des parlementaires de la CDU à Berlin.

En terminant, M. Peter m'a indiqué que M. Ulbricht avait été gravement malade « comme lui-même l'an dernier », c'est-à-dire qu'il avait souffert d'une crise cardiaque. Il pouvait encore travailler, mais tout déplacement lui était interdit. Il avait en tous cas tenu sa place lors de la réunion du 2 novembre.

Tout au long de la conversation, le Ministre, qui ne dédaigne pas habituellement les propos à l'emporte-pièce, m'a paru animé de sentiments très modérés, parfois même compréhensifs.

(*Europe, Hongrie, 1961-1970, relations politiques avec la France, 1970, nº 204*)

263

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 9288 à 9290. *Moscou, 8 décembre 1970.*

Réservé (*Reçu* : le 9, 09 h. 19).

Session du Conseil Atlantique

Je me réfère au télégramme du Département nº 2975[2].

En l'absence de M. Kovalev, le ministre-conseiller a fait part ce matin au chef de la section française du MID des indications contenues dans votre télégramme précité.

M. Doubinine a pris note avec intérêt de cette communication. Il n'a, cependant, pas manqué de rappeler le point de vue soviétique, selon lequel la convocation de la conférence sur la sécurité européenne ne devait être

[1] Il s'agit du mémorandum d'Helsinki du 24 novembre 1970 concernant la préparation de la conférence sur la sécurité européenne. Ce document, qui fait suite à l'initiative prise par le gouvernement finlandais au mois de mai 1969, est remis le même jour à tous les gouvernements intéressés et est rendu public le 25. Sur ce sujet, se reporter au télégramme circulaire de Paris nº 373 du 24 novembre, non publié.

[2] Ce télégramme au départ de Paris, non reproduit, réservé, nos 2975 à 2980 en date du 4 décembre 1970, précise la position française à l'égard de l'organisation d'une conférence sur la sécurité en Europe, à la suite de la publication, ce même jour, du communiqué du Conseil Atlantique sur le sujet. Il indique l'effort fait par la France pour obtenir de la part de ses partenaires, une attitude plus ouverte en ce qui concerne la préparation de cette réunion. Il demande aux ambassadeurs de France à Moscou et ailleurs en Europe d'en informer les autorités du pays de leur résidence. Il est en outre communiqué à Bonn, Repan, Londres et Washington.

soumise à aucune condition. « C'est pourquoi, a-t-il ajouté, nous estimons qu'on peut passer sans attendre à la phase des contacts multilatéraux et nous avions l'impression que vous étiez d'accord. Cela avait d'ailleurs été inscrit dans la déclaration franco-soviétique du 13 octobre, sans qu'il fut fait, à ce propos, référence à Berlin ».

M. Delahaye a rappelé que nous nous étions déclarés en faveur de contacts multilatéraux « aussitôt que possible ». Nous ne retenions qu'un critère pour juger si le moment était ou non effectivement venu. Notre position avait été, au demeurant, clairement exposée.

En conclusion de l'entretien, M. Doubinine a affirmé que l'URSS était prête à aboutir à un compromis sur Berlin mais que des preuves de bonne volonté devaient être données par tous. « Nous sommes disposés, a-t-il conclu, à coopérer avec tous pour trouver une solution raisonnable ».

(*Collection des télégrammes 1970, Moscou, 1970*)

264

M. Benard, ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 609 et 610. *Addis-Abeba, 8 décembre 1970.*

Réservé. (*Reçu* : 10 h. 06).

Situation intérieure en Érythrée

Notre consul à Asmara[1] vient de m'adresser une dépêche relative à la situation en Érythrée que je transmettrai au Département par la prochaine valise. J'en résume ici l'essentiel :

1/ La réaction de l'armée éthiopienne à la suite de la mort du général Teshome (cf. mon télégramme no 556)[2] a été brutale. D'après des informations dignes de foi la destruction d'un camp de réfugiés musulmans, le 1er décembre, à proximité de la ville de Keren[3], aurait coûté la vie à 470 personnes et 200 autres auraient été blessées. Les troupes éthiopiennes auraient pris prétexte d'un harcèlement par un groupe du *Front de*

[1] Charles Hetsch, chancelier, est consul de France à Asmara depuis juin 1970.

[2] Le télégramme d'Addis-Abeba, nos 556 et 557, en date du 23 novembre 1970 est intitulé : « Situation en Érythrée après la mort du général Teshome Ergetu » ; il relate les circonstances de la mort du général commandant en chef en Érythrée. Celui-ci a tenté de monter une opération pour se porter au secours d'une section encerclée par des éléments du front de libération de l'Érythrée (FLE) aux environs de Keren. Sa voiture, qui faisait partie du convoi, est tombée dans une embuscade à l'approche d'un pont à demi détruit et le général est tombé sous le feu des assaillants qui auraient tenté de s'emparer de sa dépouille.

[3] La ville de Keren est située à 100 Km au nord d'Asmara. Un camp de réfugiés du FLE est installé à proximité.

Libération[1], à proximité de ce camp, pour se livrer à ce massacre. Le même jour, une patrouille poursuivant quelques Érythréens qui s'étaient enfuis du camp, a assassiné un colon italien et s'est emparé des fonds qu'il avait réunis pour la paie de ses ouvriers.

2/ Dès le lendemain, le consul général d'Italie à Asmara[2] lançait un appel à tous ses compatriotes les invitant à cesser leurs activités dans la journée du lundi 7 décembre et à assister avec lui à une messe de *requiem* à la mémoire de la victime. Cet appel fut très mal accueilli par les autorités locales qui réagirent par l'envoi d'une note très sèche.

Ainsi au malaise inhérent à la situation politique actuelle s'ajoute une vive tension entre la communauté italienne et les autorités du gouvernement général.

(*Afrique-Levant, Éthiopie 1966-1970, carton nº 49*)

265

COMPTE RENDU
ENTRETIEN TENU À L'AMBASSADE DU CONGO
À PARIS, LE 8 DÉCEMBRE 1970

Principaux points évoqués par le commandant Raoul,
vice-président du Conseil d'État de la République populaire du Congo,
au cours de son entretien avec M. Yvon Bourges,
secrétaire d'État aux Affaires étrangères,
en présence de M. Bonnefous, ambassadeur de France à Brazzaville

C.R.

L'entretien a eu lieu à l'ambassade du Congo à Paris le 8 décembre 1970.

- 1/ *Aide du FAC au Congo*[3]

Le vice-président souhaite un accroissement des dotations du FAC car il pense que le Congo a été sacrifié au cours des dernières années et il craint que ce ne soit en raison des orientations de son gouvernement. M. Bourges

[1] Front de libération de l'Érythrée (FLE), voir plus haut la dépêche nº 1296/AL du 1er octobre 1970.

[2] Le consul général d'Italie à Asmara est M. Emanuele Scammacca del Murgo depuis 1969.

[3] L'intervention du Fonds d'aide et de coopération (FAC) constitue, avec la mise à disposition de personnels, le moyen privilégié de l'action française de coopération. En 1969, le FAC a accordé au Congo une aide de 12 840 000 FF, soit 642 millions de F CFA. Cette aide porte en majeure partie sur le développement de l'agriculture et de l'infrastructure, sur l'équipement sanitaire et scolaire et sur l'exploitation minière. Le FAC s'efforcera de dépasser légèrement en 1971 le montant moyen annuel d'un milliard d'anciens francs d'aide au Congo. Cette aide s'accompagne d'un important apport en personnel d'assistance technique, qui s'élevait, en août 1970, à 500 agents, plaçant le Congo en huitième position par rapport aux autres États africains ; si l'on rapporte l'effectif d'assistance technique à la population, le Congo vient en deuxième position.

donne au commandant Raoul l'assurance que le Congo n'est pas moins bien traité que les autres pays bénéficiaires de notre aide et qu'il en sera de même dans l'avenir.

Le commandant Raoul exprime sa préférence pour un accroissement des prêts plutôt que des dons. Le secrétaire d'État en prend note.

- 2/ *Situation de la CPC*

Le commandant Raoul indique les hésitations de son gouvernement à l'égard des propositions faites par M. Cheysson, président de l'EMC[1] et de la CPC[2]. Il souhaite que des études plus précises soient faites pour permettre au gouvernement congolais de prendre ses décisions en connaissance de cause. M. Bourges le comprend.

- 3/ *Pêche industrielle à Pointe-Noire*

Il s'agit d'un projet portant sur la pêche au thon, présenté depuis plusieurs années par le gouvernement congolais[3]. Sa mise en œuvre poserait le problème des contingents de thon à admettre dans les pays du Marché commun, qui accordent déjà des préférences à la Côte d'Ivoire et au Sénégal. M. Bourges fera évoquer ce problème à Bruxelles.

- 4/ *Fabrication de pâte à papier dans la vallée du Niari*

À la réalisation de ce projet, qui permettrait de créer 15 000 emplois, les autorités congolaises attachent une grande importance. Ainsi seraient valorisées les plantations de pin et d'eucalyptus effectuées dans la région avec notre aide. M. Bourges interrogera le Centre technique forestier tropical[4] qui a déjà mené une étude préliminaire.

[1] EMC : Entreprise minière et chimique.

[2] CPC : Compagnie des potasses du Congo. Le gisement de Holle devait produire, à partir d'avril 1969, 500 000 T de potasse à haute teneur par an, dont la vente représenterait 15 % du produit national brut du Congo et procurerait au budget de l'État un supplément de recettes de l'ordre de 1 milliard de F CFA par an. Mais la mise en exploitation est retardée par une série de difficultés d'ordre technique qui conduisent l'EMC, principal actionnaire avec 36 % du capital, à proposer le transfert au gouvernement congolais de la propriété de la Compagnie des Potasses du Congo. Trois problèmes se posent cependant, celui des investissements de l'État français dans la société, celui des prêts internationaux qui ont été accordés, enfin celui de sa gestion technique. Se reporter au compte rendu de la mission effectuée du 21 au 23 décembre 1970 auprès des autorités congolaises au sujet de la compagnie des Potasses du Congo, non publié.

[3] En 1965, la société Madimpex & Rio Le Gall (conserveries) a soumis au gouvernement congolais un projet prévoyant l'achat de 6 thoniers, 2 sardiniers avec, à terre, l'installation d'un frigorifique et d'une conserverie. Toutefois, cette société a été incapable de réunir le capital nécessaire au lancement de l'opération et de fournir aux éventuels bailleurs de fonds, des garanties suffisantes quant à la gestion de l'affaire. Les autorités congolaises envisageraient de reprendre l'étude sous la forme d'une entreprise d'État. L'historique de cette affaire est rappelé dans la lettre de Brazzaville n° 1790/1 du 26 avril 1971, portant sur le projet d'implantation à Pointe Noire d'un complexe industriel de pêche, non reproduite.

[4] Le centre technique forestier tropical (CTFT), société d'État créée en 1949, en application de la loi du 30 avril 1946, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, a pour objet d'effectuer toutes recherches appliquées, études et contrôles de travaux concernant les Eaux et Forêts dans les régions intertropicales et subtropicales et notamment : la mise en valeur des forêts tropicales ; la production, l'exploitation et l'utilisation des bois tropicaux ; la défense et la restauration des sols ; la production piscicole des eaux continentales. Le CTFT est rattaché au secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

- 5/ *Construction d'une conserverie d'ananas dans la vallée du Niari*

Ce projet, qui prévoit l'utilisation d'une partie du sucre produit à Jacob, a déjà été examiné par divers organismes, notamment le BDPA[1]. M. Bourges demandera à ce dernier les résultats de ses recherches et se déclare disposé, s'ils sont favorables, à examiner toutes propositions utiles pour une étude de pré-investissement. Dans ce cas comme dans celui de l'usine de pâte à papier, il souligne cependant l'importance du financement à prévoir pour de telles réalisations et en raison de la limite des moyens du FAC la nécessité de recourir à des crédits de type classique pour des investissements rentables.

- 6/ Le vice-Président rappelle que l'ORTF a été sollicité de fournir du matériel de reportage et de retransmission qui est toujours attendu avec impatience. Le gouvernement congolais désire aussi que l'ORTF fournisse au Congo une station d'émission de 20 KW. M. Bourges se mettra en rapport avec l'office, mais ne peut donner de lui-même aucune assurance.

- 7/ Enfin, le commandant Raoul appelle l'attention du secrétaire d'État sur le prix qu'il attache à voir maintenir au service du Congo, par l'intermédiaire de la SEDES[2], un expert en planification, M. Chapoux, dont il ne cache pas que les convictions politiques rejoignent les siennes. M. Bourges précise que si la SEDES vient de cesser son activité au Congo c'est en raison des restrictions budgétaires que le secrétariat d'État doit imposer à son action. Il ajoute qu'il est loisible au gouvernement de la République populaire de financer des enquêtes complémentaires de la SEDES sur ses propres ressources, celle-ci étant libre de faire appel à des experts de son choix pour poursuivre ces travaux.

Tout au long des conversations a été perceptible le souci commun d'aboutir à des solutions raisonnables tenant compte de tous les intérêts en présence. Les échanges de vues ont donné lieu à des discussions dont la franchise n'altérait pas la sérénité. Le commandant Raoul, qui s'est progressivement détendu, devait à la fin de l'entretien se féliciter du climat dans lequel celui-ci s'était déroulé.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1970-1972, relations économiques avec la France, nº 47*)

[1] BDPA : le Bureau pour le développement de la production agricole est une société d'État créée par arrêté du 29 avril 1950. Le BDPA est rattaché au secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

[2] SEDES : société d'Études pour le développement économique et social, société d'études et de conseils, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, est créée en 1958, à l'initiative conjointe de la Caisse des Dépôts et du ministère de la Coopération.

266

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 2994 à 3000. *Paris, 9 décembre 1970, 18 h. 57.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 7388 du 1er décembre et 7410 du 2 décembre.

Venant de Rome, la délégation américaine est arrivée à Paris où elle a participé le 7 décembre à une réunion de travail avec la délégation française présidée par M. Duhamel[1].

Au cours de cette réunion qui a duré 2 h ½ et des conversations qui ont eu lieu en marge de celle-ci M. Hardin et ses collaborateurs ont surtout évoqué le problème des céréales.

Après avoir rappelé les efforts déployés du côté américain pour le contrôle de la production céréalière, M. Hardin[2] a souligné qu'il serait difficile à son pays de poursuivre son effort si, en même temps, la CEE devait développer ses propres exportations et ainsi risquer d'évincer les céréales américaines de leurs marchés traditionnels. Cette situation, d'autant plus préoccupante que le Royaume-Uni doit adhérer au Marché commun, pourrait être évitée si l'accroissement de la production dans la Communauté était stoppé grâce à une baisse du prix des céréales. Les négociations sur l'élargissement fourniraient une excellente occasion de prendre une décision en ce sens.

Dans le même esprit il a été fait observer, du côté américain, que le GATT, dans sa forme actuelle, ne serait pas à même de traiter les problèmes qui pourraient naître de l'existence d'un marché aussi important que celui de la CEE élargie, aussi pourrait-il être opportun qu'une négociation ait lieu, notamment sur les produits céréaliers, entre les États-Unis et la CEE dans des délais assez brefs.

Dans sa réponse, M. Duhamel a souligné l'importance des exportations américaines, sur le Marché commun et notamment la progression très rapide de celles-ci dans certains secteurs.

S'agissant des importations de céréales dans la Communauté après l'adhésion du Royaume-Uni, le ministre a rappelé que la politique de la CEE était incompatible avec un régime de contingents et que d'autre part, s'il fallait éviter toute exagération préjudiciable à tous, l'on ne pouvait en aucune façon toucher à la préférence communautaire.

S'agissant des prix, le ministre a fait observer que ceux-ci n'avaient pas été modifiés depuis plusieurs années, et compte tenu de l'érosion monétaire,

[1] Jacques Duhamel, homme politique français, d'abord membre du Conseil d'État, entré en politique et successivement député du Jura (1962-1969), et ministre de l'Agriculture depuis le 22 juin 1969.

[2] Clifford Morris Hardin, professeur spécialiste des questions agricoles, secrétaire à l'Agriculture depuis 1969.

ce *statu quo* équivalait à une réduction de prix importante en monnaie constante. Toutefois, a-t-il ajouté, nous ne sommes pas demandeurs pour une hausse des prix des céréales, il se trouvait donc que les positions françaises et américaines étaient très proches sur ce point.

S'agissant enfin de l'éventualité d'une négociation entre la CEE et les États-Unis, M. Duhamel a fait observer que c'était au Conseil des ministres de Bruxelles de répondre à cette question. Il était bien évident cependant qu'une telle négociation ne pouvait avoir lieu en ce moment en raison des négociations sur l'élargissement.

À la fin de la réunion les Américains nous ont fait part de leurs doléances sur ces deux points : l'une concernant la prime accordée aux producteurs de tabacs de la Communauté, l'autre concernant les agrumes à propos desquels les Américains se sont plaints des accords préférentiels que la CEE venait de conclure.

Tout au long de ces conversations, les Américains ont essentiellement donné l'impression d'être sérieusement préoccupés de l'avenir de leurs exportations de céréales dans la Communauté élargie.

À ce sujet, ils ont peut-être espéré obtenir notre accord en vue d'une entente à trois avec les Britanniques afin de faire obstacle à une hausse des prix des céréales dans la Communauté réclamée par les Allemands et les Néerlandais.

M. Duhamel ne les a pas encouragés dans cette voie. M. Hardin n'a pas insisté, il s'est simplement contenté de conclure en disant : « Le plus grand marché agricole du monde va être transféré à la France, le problème est maintenant dans vos mains : vous allez avoir une lourde responsabilité à assumer ».

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

267

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Des cadres de l'armée tchadienne

N. n° 652/DAM. *Paris, 9 décembre 1970.*

Le général Couetdic[1], chef de la mission militaire de coopération au secrétariat d'État, s'est rendu au Tchad du 19 au 23 octobre pour y étudier les problèmes qui se posent à notre assistance militaire technique.

[1] Le général de division, Roger Couetdic, est chef de la mission militaire de coopération au cabinet du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, M. Yvon Bourges, depuis 1969. Le général s'est rendu en mission au Tchad du 19 au 23 octobre 1970. Le but de cette mission a été défini par une directive du Ministre en date du 12 octobre, adressée au général délégué

Les questionnaires soumis à cette occasion à nos coopérants militaires ont permis de recueillir leur opinion sur l'attitude et le sentiment à leur égard des cadres tchadiens (ci-joints en annexe)[1]. Des jugements ainsi portés, on peut tirer les conclusions suivantes :

1. Après des années de présence française au Tchad, notre influence sur les cadres de l'armée demeure précaire, puisque 75 % d'entre eux n'obéissent à nos coopérants que par discipline ou avec réticence.

2. Après 3 ans d'intervention militaire au Tchad, la majorité de ces cadres demeure réservée, voire hostile à cette intervention, puisque 51 % d'entre eux la considèrent comme un mal nécessaire et que 7 % y sont résolument hostiles. Les officiers et sous-officiers tchadiens n'ont pas surmonté le sentiment d'humiliation et l'irritation qu'a suscitée chez eux une opération rendue pourtant nécessaire par leur propre carence.

On constate aussi qu'à la politique de pacification menée par le gouvernement à notre instigation et avec notre aide, la majorité d'entre eux, 56 %, préfèrent une politique de fermeté, voire de répression. On peut donc craindre que l'armée, dominée par les Saras[2], ne pousse le gouvernement dès qu'elle le pourra, à revenir à une politique de répression qui provoquera de nouvelles révoltes.

3. Après le départ de nos troupes[3], la situation de l'armée tchadienne, et celle de nos coopérants au sein de cette armée, risquent de s'aggraver rapidement, ne serait-ce que parce que, de l'avis de ces coopérants, 17 % seulement de leurs homologues ou subordonnés tchadiens pourraient les remplacer immédiatement, sans que le service en souffre inconsidérément.

Dans une telle situation,

– ou bien ceux de nos officiers et sous-officiers qui détiennent actuellement des postes de commandement s'effacent pour devenir de simples conseillers : l'armée tchadienne, livrée à des cadres en majorité incapables et animés d'esprit de revanche risque de se désagréger rapidement. La vie de nos coopérants, privés de la sécurité que leur assurait la présence des troupes françaises, sera fréquemment menacée ;

– ou bien nos officiers et sous-officiers conservent des fonctions de commandement. La situation de l'armée tchadienne sera certes meilleure.

militaire, Cortadellas : place et action de l'assistance militaire technique, son évolution, les problèmes qui se posent au retrait des forces française ; programme de fourniture de matériels et prévision concernant le budget de fonctionnement de la délégation militaire pour 1971 ; conditions d'emploi, de travail et de vie matérielle des assistants militaires, leur état d'esprit, leurs problèmes.

[1] Ne sont pas joints en annexe. Se reporter au compte rendu de fin de mission, visite au Tchad du général de division Couetdic, ainsi qu'aux résultats du sondage effectué en octobre 1970 parmi les assistants militaires techniques en service au Tchad. Ces deux documents ne sont pas reproduits mais sont classés dans le dossier d'archives : Afrique-Levant, Tchad, 1970-1972, nº 38.

[2] Les Saras sont un peuple ou un ensemble de peuples vivant principalement au sud du Tchad. La dénomination « Sara », donnée par les Français aux populations vivant autour du Logone, regroupe les Gambaye, les Mbaye, les Goulaye et le Madjingate. Les Saras se trouvent également dans la République centrafricaine. Ils sont agriculteurs, cultivent surtout le sorgo, le manioc et le coton.

[3] Prévu pour le 1er juillet 1971.

Mais nos coopérants, privés de l'autorité que leur vaut, en fait, la présence au Tchad d'unités de l'armée française, risquent de voir diminuer leur autorité et de se heurter à la mauvaise volonté, voire à des refus d'obéissance, des officiers et sous-officiers tchadiens qui ne les ont jamais vraiment acceptés et qu'aura encouragés le départ de nos troupes.

Les résultats de ce sondage attestent, s'il en était encore besoin, la nécessité d'un règlement politique rapide de l'affaire tchadienne. Sinon, le gouvernement et l'armée tchadienne risquent fort, en dépit des efforts de nos coopérants civils et militaires, de se retrouver dans la situation d'avril 1969[1].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, affaires militaires, n° 38*)

268

M. CARTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À KOWEÏT,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 576 à 582[2]. *Koweït, 10 décembre 1970.*

(*Reçu* : 18 h. 16).

Fédération des Émirats du golfe

Bahreïn, le 9 décembre.

Le résident politique britannique[3] m'a longuement entretenu ce matin de la situation dans le golfe.

1 – Les positions prises par les différents cheikhs de cette région par rapport au projet d'union fédérale étaient, selon lui, inconciliables. Il serait désormais vain de s'attendre à voir naître une fédération des neuf émirats.

2 – La lettre de sir Douglas Home[4] enjoignant une dernière fois aux princes de faire abstraction de leurs différends – lettre rédigée par M. Geoffrey Arthur lui-même – a déjà été remise à ses neuf destinataires. Elle place chacun des cheikhs devant ses responsabilités (ma dépêche n° 283/AL en date du 22 novembre).

3 – Le représentant de Sa Majesté Britannique à Koweït a communiqué le texte de ce message au gouvernement koweïtien le 9 décembre.

[1] Pour une vue générale de la situation au Tchad en 1969, se reporter à *D.D.F.* 1969-I, n° 240.

[2] Ce télégramme est signé par M. Paul Carton, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Koweït depuis juillet 1968.

[3] Geoffrey Arthur, ambassadeur du Royaume-Uni au Koweït de 1967 à 1968, résident politique britannique pour les pays du golfe Persique depuis 1970.

[4] Alec Douglas-Home, Premier ministre du Royaume-Uni du 19 octobre 1963 au 16 octobre 1964, et secrétaire d'État aux Affaires étrangères sous Edward Heath depuis 1970.

4 – Simultanément, le chef de la diplomatie britannique a donné connaissance de ce même message à la délégation saoudienne (l'émir Fahd[1], l'émir Nawaf[2] et M. Omar Saqqaf[3]) qui se trouve actuellement à Londres pour discuter de l'avenir du golfe.

5 – Le gouvernement britannique, après avoir exposé aux gouvernements koweïtien et saoudien les raisons pour lesquelles il ne croyait plus dans le succès de ses efforts pour faire aboutir le projet d'une fédération des neuf émirats, laissait désormais à Riyad et à Koweït le soin de conjuguer les leurs pour convaincre les cheikhs de la région de l'utilité de s'unir.

6 – Une mission koweito-saoudienne d'un très haut niveau (ministres des Affaires étrangères) se rendra dans le golfe avant la fin de l'année à cet effet.

7 – M. Arthur reste convaincu, pour sa part, que cette mission essuiera un échec, laissant la voie libre à l'accession de Bahreïn à l'indépendance. Cet événement pourrait intervenir dans les premiers mois de 1971.

8 – Reste à savoir si la fédération se fera à huit, comme l'ont donné à penser les propos que m'a tenu cheikh Ahmad de Qatar[4] (mon télégramme nº 539 du 23 octobre), ou si Qatar suivra l'exemple de Bahreïn, laissant les émirats de la Côte des Pirates livrés à eux-mêmes. Le résident politique penche pour cette seconde hypothèse. Qatar, dont le dernier recensement a chiffré la population – 130 000 âmes –, remplirait, à son avis, les conditions voulues pour son admission aux Nations unies.

9 – Dans ce cas, quel serait le sort des principautés de la Côte des Pirates ?

M. Geoffrey Arthur n'exclut pas la possibilité de voir Dubaï se déclarer indépendant à son tour. Sans toutefois devenir membre des Nations unies, l'émirat se trouverait alors dans la situation de la République de Saint-Marin, de Monaco ou du Liechtenstein. Abu-Dhabi emboîterait le pas à Dubaï, mais il doit se résoudre d'ores et déjà à voir son territoire amputé au profit de l'Arabie saoudite.

Les plus petits émirats voudront peut-être, dans ces conditions, s'associer à Abu-Dhabi. Toutefois, ceux d'entre eux qui ne se résoudraient pas à cette union pourraient se maintenir dans leur statut présent sans cependant bénéficier de la protection britannique qui ne saurait, en tout état de cause, se prolonger au-delà de 1971. Il paraît, en effet, très probable à M. Arthur que le gouvernement de M. Heath[5] ne reviendra pas sur la décision du retrait prise par les travaillistes (cette question sera tranchée fin janvier à l'ouverture de la nouvelle session parlementaire britannique).

10 – L'Iran semble naturellement appelé à faire la police dans le golfe après le départ des forces britanniques. Une étroite coopération est à

[1] Fahd ben Abdelaziz Al-Saoud, émir d'Arabie saoudite, ministre de l'Éducation de 1953 à 1962, puis ministre de l'Intérieur depuis 1962.

[2] Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, émir du Koweït, ministre de l'Intérieur depuis le 19 mars 1962.

[3] Omar Al-Saqqaf, ministre d'État saoudien depuis 1968.

[4] Ahmad ibn Ali Al-Thani, émir du Qatar depuis le 24 octobre 1960.

[5] Edward Richard George Heath, premier ministre du Royaume-Uni depuis le 19 juin 1970.

prévoir entre Ryad et Téhéran pour maintenir la Côte des Pirates hors du danger de subversion. Mais à longue échéance, l'avenir des petites principautés apparaît comme des plus incertain.

(*Afrique-Levant, PGP 1966-1970, dossier 5-1, carton 1831*)

269

COMPTE RENDU

Dîner quadripartite du 2 décembre 1970
sur l'Allemagne et Berlin

C.R. *Paris, 10 décembre 1970.*

M. Schumann, après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes[1], invite M. Scheel à parler de l'état et des perspectives de la politique orientale du gouvernement fédéral.

M. Scheel déclare en premier lieu que, cette année, son rapport sera court. En effet, en ce qui concerne l'URSS, et en dehors du traité germano-soviétique[2], il y a peu à dire. L'Union soviétique doit être pleinement consciente du fait que la République fédérale n'entent pas amorcer la procédure de ratification parlementaire du traité avant qu'une solution satisfaisante pour Berlin ait été trouvée. Ce problème est, à l'heure actuelle, le seul point dans les contacts entre la RFA et l'URSS qui soit important. Bien sûr, d'autres relations avec elle sont en train de se nouer, dans les domaines scientifique et économique notamment. M. Leussink[3] s'est rendu à Moscou et il a été convenu qu'entre le service allemand compétent en matière de recherche scientifique et l'Académie des Sciences de l'URSS, certaines formes de coopération se développeraient dans quelque vingt domaines. Mais tout cela n'en est qu'au stade des projets. L'URSS devra faire la preuve de sa bonne volonté à cet égard. De même, les négociations ont été menées et conclues avec elle au sujet de l'ouverture de consulats généraux à Leningrad et à Hambourg. De même encore, M. Schiller a eu à Moscou des pourparlers sur les relations économiques entre les deux pays. Ils ont buté sur le problème de Berlin et ils n'ont pas encore pris la forme de véritables négociations. Il convient que nous attendions le résultat des

[1] Le 3 décembre, à l'occasion de la session, à Bruxelles, du Conseil de l'Atlantique Nord (3-4 décembre), se tint un dîner réunissant les ministres des Affaires étrangères des États-Unis (William P. Rogers, depuis le 22 janvier 1969), de Grande-Bretagne (Alec Douglas-Home, depuis le 20 juin 1970), de France et d'Allemagne fédérale (Walter Scheel, depuis le 21 octobre 1969) sur Berlin.

[2] Le traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'URSS est signé le 12 août 1970. Les principales dispositions de ce traité sont commentées dans *L'Année politique 1970*, p. 307-309.

[3] Hans Leussink est ministre de l'Éducation et de la Science de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969.

entretiens quadripartites sur le règlement de Berlin avant que nous prenions une décision ferme sur la reprise des relations économique, telles qu'elles existaient jusqu'en 1963.

M. Gromyko[1] s'est entretenu avec moi à Francfort[2]. J'ai tiré de cette discussion l'impression que l'Union soviétique acceptait en fait l'existence d'un lien entre la ratification du traité germano-soviétique et la solution du problème berlinois. Voilà en quelques mots la situation actuelle dans ce domaine.

Une autre question toujours pendante est celle de l'accord aérien avec l'URSS. À ce sujet, les Soviétiques nous ont fait des propositions qui peuvent utilement servir. Vous savez que cette question est examinée depuis plusieurs années. Les Soviétiques ont accepté notre proposition quant à la route aérienne à utiliser par l'AEROFLOT entre Berlin et Francfort. Il était difficile d'imaginer que les routes aériennes, c'est-à-dire les corridors, servant au trafic entre Berlin et la République fédérale puissent être utilisées, en raison des accords quadripartites existant dans ce domaine. C'est pourquoi nous avons proposé le détour par la Tchécoslovaquie pour les vols de la Compagnie soviétique. Il nous reste à négocier quelques autres points de la liaison avec nos Alliés. Voilà qui complète le tableau de nos relations avec l'URSS. Il faudrait tout au plus ajouter qu'au sein des organisations internationales, l'URSS continue à défendre âprement ses positions, par exemple en ce qui concerne la place qu'elle entend donner à la RDA au sein de ces institutions. J'ajouterai que différentes personnalités soviétiques connues pour leur attitude plutôt intransigeante, MM. Souslov[3], Brejnev[4], Gretchko[5], ont déclaré récemment que le traité de Moscou pouvait être un pas en avant en vue de la détente en Europe.

En ce qui concerne la Pologne, nous venons de parapher le traité[6] que vous connaissez. Nous sommes convenus avec le gouvernement polonais

[1] Andreï Andreïevitch Gromyko est ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957.

[2] M. Gromyko avait exprimé le désir, par l'intermédiaire de M. Tsarapkine, de s'arrêter en RFA en rentrant de Londres à Moscou. Le ministre soviétique s'est arrêté à Francfort le 30 octobre, après être passé, auparavant, à Berlin-Est, et s'est entretenu avec M. Scheel. Un bref compte rendu en est donné dans le télégramme de Bonn, n°s 6639 à 6652 du 30 octobre 1970, non publié.

[3] Mikhaïl Souslov, membre du bureau politique et du secrétariat du PCUS, fut le principal acteur de la mise à l'écart de Khrouchtchev en 1964. Il est l'idéologue du parti, mentor de Youri Andropov et de Gorbatchev.

[4] Léonid Brejnev a été premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS (PCUS) du 16 octobre 1964 au 8 avril 1966, puis secrétaire général du comité central du PCUS depuis le 8 avril 1966. Il fut également président du *Praesidium* du Soviet suprême de l'URSS du 7 mai 1960 au 15 juillet 1964.

[5] Andreï Gretchko, maréchal de l'Union soviétique depuis 1955, ministre de la Défense de l'URSS depuis avril 1967.

[6] Le traité germano-polonais, dont l'intitulé officiel est « Traité sur les fondements de la normalisation des relations mutuelles » est paraphé le 18 novembre 1970, et signé le 7 décembre 1970. Les entretiens préliminaires se sont déroulés à Varsovie et à Bonn du 9 mars au 7 octobre, les négociations véritables commencent à Varsovie au début du mois de novembre. Ce n'est pas un traité de paix. Les deux pays se reconnaissent mutuellement sur le plan diplomatique et reconnaissent l'inviolabilité des frontières issues de la conférence de Potsdam (1945) en renonçant à toute revendication territoriale.

que les décisions du communiqué de Potsdam ont décrit une ligne frontière, appelée ligne Oder-Neisse. Nous sommes convenus également que la ligne ainsi décrite est la frontière occidentale de la Pologne. Ces points de vue ont été acceptés par la Pologne. D'autre part, le traité établit clairement que nous entendons donner pour base à nos relations futures avec la Pologne le *statu quo* existant à l'heure actuelle, sans nous interroger sur la manière dont les frontières actuelles sont nées. Nous n'avons discuté ni leur origine, ni leur fondement juridique. Nous sommes partis du *statu quo*, en tant que base pour le développement des relations germano-polonaises. Le traité comprend, d'autre part, dans son article 2, la renonciation à la force et, dans son article 3, la référence au développement ultérieur de nos relations. Enfin, l'article 4 déclare que les traités antérieurs concernant l'Allemagne et le problème allemand restent en vigueur.

Nous avons, d'autre part, procédé à l'échange de notes que vous connaissez et nous sommes convenus avec la Pologne de certaines mesures de caractère humanitaire. À ce sujet, les Polonais nous ont informés des mesures qu'ils prendront, après la signature ou après l'entrée en vigueur du traité. Ces informations ont un caractère confidentiel. Demain matin je dois informer de tout cela le Cabinet fédéral en vue de la décision qu'il doit prendre sur la signature du texte qui a été établi. Je ne doute pas qu'il l'approuvera : le texte qui a été paraphé est conforme aux instructions qui avaient été élaborées à ce sujet par le Cabinet fédéral avant que je ne me rende à Varsovie. Le Chancelier a l'intention de se rendre dans la capitale polonaise pour signer le traité la semaine prochaine et je l'y accompagnerai. À cette occasion, nous espérons que le gouvernement polonais fera une déclaration sur l'ouverture des relations diplomatiques avec nous au moment de l'entrée en vigueur du traité.

J'aimerais à présent dire quelques mots de la situation parlementaire en République fédérale au sujet de ce traité. Les discussions du parti d'opposition sur cette affaire ont pris plus de temps qu'il n'était prévu. Il n'a pris aucune décision ferme, ni de position finale. Ce parti est entièrement libre de prendre la décision qu'il jugera opportune. Il voit un lien étroit entre le traité germano-soviétique, celui que nous avons paraphé à Varsovie et un éventuel règlement sur Berlin. C'est pourquoi je pense que le parti d'opposition pourrait émettre un vote favorable si une solution satisfaisante sur Berlin était trouvée. Mais ce n'est pas une certitude.

Pour ce qui est de la Tchécoslovaquie, nous n'avons qu'un problème important à régler, celui de la valeur juridique de l'Accord de Munich. Il ne devrait pas être trop difficile à résoudre. Nous sommes d'accord avec les Tchécoslovaques pour considérer que cet accord n'a plus de validité. Il reste à préciser à partir de quand il doit être considéré comme nul. Je suis persuadé que nous trouverons une solution, car le gouvernement tchécoslovaque nous a proposé de négocier sans poser de condition préalable. Nous pouvons commencer rapidement. Les contacts ont été établis entre les deux ministères des Affaires étrangères, mais il nous est impossible physiquement, dans le moment présent, d'entamer les pourparlers. En effet, nous

sommes pleinement pris par d'autres discussions. Nous commencerons sans doute au début de l'année prochaine. Tout permet de croire que les conversations se dérouleront facilement.

Du côté de la Hongrie, il n'y a pas de difficulté du tout. Les négociations avec ce pays devront être placées judicieusement dans le contexte de nos négociations avec l'URSS et les pays de l'Est. Avec Budapest, la discussion pourrait commencer l'an prochain. Elle ne revêtira pas de caractère spectaculaire. Dès à présent, nous avons de bonnes relations commerciales avec la Hongrie. Il sera facile de passer à des relations diplomatiques.

Il reste enfin, parmi tous ces pays de l'Est, la Bulgarie. Elle sera, et il ne peut en être autrement, le dernier pays avec lequel nous aménagerons nos rapports. Dès à présent nous avons un accord commercial, qui ne pose pas de problèmes particuliers.

Reste le problème principal, celui du développement de nos relations avec la RDA. L'Allemagne de l'Est a pris récemment l'initiative de relancer les discussions avec nous[1]. Elle entend d'abord discuter avec nous des questions de transit, spécialement avec Berlin-Ouest. Nous avons clairement fait comprendre à la RDA que nous ne pouvions discuter des problèmes qui étaient de la compétence des Alliés. Il reste que l'Allemagne de l'Est entend transformer la circulation entre la République fédérale et les secteurs occidentaux en transit pur et simple et qu'elle est disposée à signer avec nous un traité à ce sujet. D'un point de vue technique, elle serait sans doute disposée à y inclure des dispositions qui tiendraient compte de tous nos désirs, mais nous avons fait savoir à la RDA que nous ne sommes disposés à parler avec elle des questions techniques touchant aux communications entre la République fédérale et Berlin-Ouest que « sous le chapeau » d'un accord entre les Quatre. Elle a accepté. M. Egon Bahr[2], notre négociateur, a fait comprendre à ses interlocuteurs que nous étions disposés à discuter avec eux des problèmes plus généraux, ce qui vise les vingt points de notre document de Cassel[3]. Les Allemands de l'Est ne nous ont pas proposé de nouvelle date pour une réunion. Ils attendent sans doute les résultats, d'une

[1] Deux émissaires de la RDA se rendent à Bonn le 29 octobre, porteurs d'un document pour le chancelier Brandt par lequel le gouvernement est-allemand propose à celui de la RFA « des négociations sur les questions concernant le transit réciproque des personnes et des marchandises », à condition « que cesse à Berlin-Ouest toute activité d'autres États qui n'est pas conforme au statut international de cette ville » « ou qui va à l'encontre des intérêts de la RDA et d'autres États socialistes ». Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département, du 31 octobre 1970, non publiée, intitulée : *relations interallemandes*.

[2] Egon Bahr, ancien journaliste, homme politique allemand, membre du parti social-démocrate (SPD), proche de Willy Brandt, il est en 1960 directeur de l'Office de presse et de l'Information de Berlin-Ouest, puis en 1966, il occupe le poste de directeur du bureau de la planification au ministère fédéral des Affaires étrangères, avec rang d'ambassadeur, est nommé, en 1969, secrétaire d'État à la chancellerie fédérale. Egon Bahr, éminence grise du chancelier est le principal instigateur de l'*Ostpolitik*.

[3] L'entrevue de Cassel se tient le 21 mai 1970 entre les deux chefs de gouvernement : MM. Brandt et Stoph. Les vingt points sont exposés dans le télégramme de Bonn n°s 3557 à 3570 du 20 mai 1970, non publié. Le projet de traité est commenté dans *L'Année politique 1970*, p. 267-268. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 12 juin 1970, non reprise ici.

part, de la réunion des membres du pacte de Varsovie[1] à Berlin et, d'autre part, de la réunion des quatre ambassadeurs du 10 décembre. Nous sommes patients et sommes disposés, pour notre part, à parler avec la RDA du trafic entre la RFA et la RDA, mais non du transit pour Berlin.

En conclusion, M. Scheel déclare qu'il est prêt à discuter ces questions avec ses collègues.

M. Schumann souligne que son collègue allemand fait montre d'optimisme, notamment en ce qui concerne le problème de la ratification, et qu'il s'en félicite.

Sir Alec Douglas-Home, pour sa part, estime que les explications de M. Scheel sont encourageantes. Ses propos ont porté sur les trois négociations. Le gouvernement fédéral a introduit en Europe une flexibilité nouvelle dans les relations Est-Ouest. Il appartient maintenant à ses interlocuteurs de l'Est de jouer. Le ministre anglais précise qu'il n'a guère de commentaires à faire. Il se dit satisfait du traité avec la Pologne. Mais il faut voir maintenant comment l'Union soviétique réagira en ce qui concerne Berlin. Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral a bien agi. Il bénéficie de l'appui du gouvernement britannique.

M. Rogers s'associe aux remarques de son collègue anglais et souligne lui aussi que, maintenant, il appartient aux pays d'Europe orientale et à l'URSS de faire un pas vers nous. Du côté occidental, en tout état de cause, il n'y a aucune hâte à faire des concessions. Le ministre américain relève que M. Scheel a déclaré que M. Gromyko acceptait une « espèce de lien » entre un règlement sur Berlin et la ratification du traité germano-soviétique. Il demande à M. Scheel des précisions sur ce point.

M. Scheel lui répond qu'à Moscou, dès l'ouverture de la négociation du traité germano-soviétique, il a clairement fait savoir au ministre soviétique des Affaires étrangères qu'il n'était pas question d'engager la procédure de ratification parlementaire avant une solution satisfaisante à Berlin. Il avait plusieurs fois répété ce point de vue. Il l'avait même signifié par écrit à son collègue soviétique. À Francfort[2], j'ai eu l'impression, d'après les questions qu'il m'a posées, que M. Gromyko a montré qu'il était parfaitement conscient du fait qu'il n'y a pas la moindre chance de ratification s'il n'y a pas avant de solution à Berlin. Ses questions tendaient même à prouver qu'il acceptait ce lien. De là, sans doute, son récent voyage à Berlin-Est.

M. Schumann demande à M. Scheel d'informer ses collègues sur les divergences qui peuvent séparer sur ce point l'URSS et la RDA. Le ministre allemand vient de dire que l'URSS acceptait la position allemande sur le lien, mais qu'en est-il de la RDA ?

Peut-on admettre que l'URSS exerce une influence modératrice sur la RDA ? Peut-elle réussir dans cette entreprise ?

[1] La conférence des pays du pacte de Varsovie à Berlin se tient début décembre. Voir le télégramme de Bonn n°s 7822 à 7828 du 9 décembre 1970, non repris ici.

[2] M. Gromyko s'est arrêté à Francfort le 30 octobre 1970 et s'est entretenu avec M. Scheel. Se référer au télégramme de Bonn n°s 6683 à 6704 du 31 octobre, reprenant le compte rendu de cet entretien fait devant le Groupe de Bonn le 31, non publié.

Selon *M. Scheel*, il est de l'intérêt de l'URSS d'aboutir à un accord. M. Gromyko lui a dit qu'il estimait qu'un accord était possible et que les difficultés pourraient être surmontées. Certaines d'entre elles tiennent aux discussions sur les principes. L'URSS a renoncé à défendre la notion d'entité politique indépendante de Berlin-Ouest. Le ministre soviétique a parlé d'un accord sur des questions pratiques et non sur des problèmes de doctrine. Il a estimé que l'on avait, du côté soviétique, l'impression qu'un grand pas en avant pouvait être fait. D'ailleurs, l'attitude de M. Abrassimov dans les entretiens quadripartites n'a plus été la même après la rencontre entre le ministre allemand et M. Gromyko. Cela dit, M. Scheel n'avait pas d'indication précise à donner pour prouver que l'URSS et la RDA n'étaient pas d'accord. Il pense, personnellement, que M. Abrassimov agit aussi en faveur de la RDA où il compte de nombreux amis qui peuvent l'influencer. C'est tout ce que M. Scheel peut dire à ce sujet.

Sir Alec Douglas-Home demande à connaître l'opinion de son collègue allemand sur l'actuelle rencontre des pays membres du pacte de Varsovie.

M. Scheel lui répond qu'il n'a aucune indication précise à ce sujet et qu'il en est réduit à des suppositions sur ce point.

M. Rogers précise que M. Gromyko l'avait informé qu'il n'y avait pas de lien entre le règlement sur Berlin et le traité de Moscou. M. Rogers avait alors dit à son interlocuteur qu'il pouvait peut-être ne pas y avoir de lien, mais qu'en tout état de cause c'était une réalité, qu'il n'y aurait pas de ratification en l'absence d'un arrangement sur Berlin.

M. Scheel répond qu'effectivement, il n'y a pas de lien en bonne et due forme. M. Gromyko en était convenu avec lui. D'ailleurs, il fallait éviter de poser le problème en ces termes, pour tenir compte des considérations de prestige qui animent les Soviétiques en cette affaire. Mais enfin, c'était un fait, bien sûr, qu'il n'y aurait pas de ratification en l'absence d'un règlement. Du côté allemand, en tout état de cause, le gouvernement n'était soumis à aucune pression de l'opinion publique exigeant une ratification rapide. L'opinion était solidaire du gouvernement. Nulle raison de fond, nulle pression de l'opinion ne poussaient à une ratification tant que l'affaire de Berlin n'était pas réglée.

M. Schumann aborde alors la question de la présentation du problème de Berlin, par M. Rogers, à la séance du Conseil Atlantique du 3 décembre[1]. C'est là le second point de l'ordre du jour des quatre ministres. Son impression est la suivante : il ne saurait y avoir le moindre doute sur la détermination des Quatre de ne céder en aucune manière à quelque pression que ce soit. Ce qu'il faut obtenir, ce sont des améliorations à Berlin. Il nous faut la liberté d'accès. D'autre part, les liens entre les secteurs occidentaux et la République fédérale doivent être reconnus par l'URSS, y compris le droit de représentation à l'extérieur dont bénéficie la République fédérale. En contrepartie, et parce qu'aussi bien l'ensemble de l'accord doit constituer un « paquet », les partenaires occidentaux manifestent de la

[1] Le Conseil de l'Atlantique Nord se réunit à Bruxelles les 3 et 4 décembre.

compréhension pour certaines demandes soviétiques concernant la présence de la République fédérale à Berlin. Quelques limitations peuvent être introduites. Mais on ne saurait les fixer définitivement. Il nous faut savoir non seulement quel doit être le contenu de l'arrangement, mais aussi de quelle manière nous pouvons y parvenir. Et il nous faut être clairs sur les garanties que nous devons demander. Nous ne demandons pas, en revanche, que l'URSS accepte le quadripartisme. Un accord doit comprendre trois parties. En premier lieu, un arrangement entre les Quatre sur les principes essentiels. En second lieu, des négociations interallemandes limitées aux seules questions pratiques se rapportant aux communications. En dernier lieu, une reconnaissance par les Quatre du résultat de ces négociations, car les Quatre seront responsables pour le respect des engagements qui auront été souscrits.

Il faut se préoccuper de l'avenir. Il serait dangereux que nous dépendions plus tard de l'Allemagne de l'Est seule. Elle peut être tentée de provoquer une nouvelle crise sur les accès. Ce serait une crise majeure si la RDA était compétente, si l'URSS n'était pas responsable en la matière, responsable avec nous, en pleine égalité avec nous. Nous nous trouverions alors dans une position très difficile. C'est une telle éventualité qu'il nous faut absolument exclure et, pour cela, il ne faut rien céder sur ce point.

Un autre problème se pose, celui de savoir si les Soviétiques sont désireux sincèrement de parvenir à un accord conforme à ces lignes générales. J'estime, quant à moi, que l'URSS est prête à élaborer un arrangement. Voilà une raison pour nous de tenir ferme. C'est ainsi que nous pourrons gagner. Alors seulement la situation à Berlin sera stabilisée. Telle est mon opinion. Elle n'est pas fondée sur ce que M. Brejnev vient de déclarer à Erivan[1]. En fait, dans la capitale arménienne, le dirigeant soviétique a cherché, derrière des phrases en apparence aimables, à renforcer au maximum la position de l'Allemagne de l'Est. Il propose un arrangement qui, *a priori*, peut sembler satisfaisant. Mais la formule qu'il avance ferait de l'Allemagne de l'Est l'élément décisif en ce qui concerne le maintien et la mise en vigueur durable de l'accord.

Mon optimisme a bien plutôt sa source dans la dernière réunion des conseillers à Berlin. Elle a montré que les Soviétiques cherchent à obtenir un accord. Le représentant soviétique n'a guère insisté sur la réunion à Berlin de la fraction CDU-CSU. Il s'est de plus montré souple sur la question de la procédure, sur les trois étages d'un arrangement éventuel. Ce schéma ne me paraît pas être l'objet de controverses. Il serait bon pour nous tous que nous poursuivions la discussion sur la structure générale de l'accord. Enfin, il est un point important que je veux souligner. Le 4 novembre, M. Abrassimov nous avait tenu quelques propos encourageants au sujet des accès. Depuis lors, il avait battu en retraite. Et, de même, M. Gromyko a été réticent sur cet aspect du problème. Mais enfin, maintenant, un peu plus de souplesse s'est manifestée du côté soviétique. Il nous faut à présent

[1] Léonid Brejnev se rend en Arménie le 29 novembre 1970 pour la célébration du 50e anniversaire de la République socialiste soviétique d'Arménie.

essayer d'avancer aussi rapidement que possible. Ne faisons pas de concessions. Mais soumettons une fois de plus les Soviétiques à un test, hâtons les discussions, essayons de contraindre les Soviétiques de nous révéler le prix qu'ils sont disposés à payer en vue de l'obtention d'un accord.

M. Rogers déclare qu'il est entièrement d'accord avec M. Scheel. C'est aux Soviétiques maintenant qu'il appartient de venir vers nous. Il faut qu'ils le fassent en toute clarté et non pas d'une manière plus ou moins vague. Nous tenons en ce moment les rênes. Les Soviétiques veulent la ratification de leur traité du 12 août. Ils le désirent pour le prochain congrès de leur parti. Il leur faut être clairs, explicites, afin qu'il n'y ait point de malentendu. C'est pourquoi il nous faut attendre qu'ils viennent à notre rencontre. Au cours des dernières réunions à Berlin, ils ont manifesté beaucoup de raideur. Cette attitude n'est guère conciliable avec le désir qu'ils affichent de vouloir négocier avec nous.

M. Scheel fait remarquer que les Soviétiques savent également qu'il y a un lien entre un règlement sur Berlin et la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne : c'est là un autre motif qui devrait les inciter à se montrer conciliants.

Sir Alec Douglas-Home évoque les trois étages de la négociation. Il pense que seule une telle structure permettrait de pallier les dangers qui peuvent naître du comportement de la RDA. La position des Occidentaux devrait être un mélange de souplesse et de fermeté (*our posture should be flexible but correct*). Il nous faut amener les Soviétiques à révéler leur jeu. Le prochain coup leur revient. C'est à eux qu'il incombe de tirer maintenant.

M. Schumann rappelle à ses collègues qu'une réunion des conseillers à Berlin a été envisagée pour le 7 décembre et que les ambassadeurs doivent se réunir le 10.

Quels doivent être les sujets ? Si nous sommes dans une impasse, il n'y a aucune raison d'essayer d'avancer. Alors, c'est aux Russes de montrer leur jeu. Si, à l'issue de ces deux réunions nous avons l'impression qu'un certain genre d'accord est à notre portée, nous devrions essayer d'y aboutir rapidement. Nous ne devrions pas négliger une telle chance.

M. Scheel déclare qu'il approuve entièrement les propos de son collègue français.

M. Schumann précise qu'il n'est évidemment pas question sur Berlin de s'installer dans une situation qui est celle des négociations de Paris sur le Vietnam. Si nous avons l'impression qu'une telle situation peut être évitée, si après les prochaines rencontres une porte ouverte à un accord paraît plus ou moins offerte, nous devrions essayer de ne pas faire traîner les choses, tout en étant fermes et résolus sur ce point essentiel pour nous. Quelle est l'opinion du gouvernement fédéral à ce sujet ? Il est important pour nous de la connaître.

M. Scheel répond qu'il partage entièrement l'avis de sir Alec Douglas-Home. Il convient que les Occidentaux tiennent bon sur les points essentiels, pour le reste ils peuvent être flexibles. Mais il leur faut éviter de céder sur l'un ou l'autre des points fondamentaux.

M. Schumann précise qu'il avait lui aussi conseillé une telle fermeté.

M. Schumann aborde ensuite la question des passages du communiqué concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble.

M. Scheel fait connaître que le gouvernement fédéral a largement apprécié le travail accompli au sein du groupe de Bonn. Il tenait à exprimer ses remerciements à ce sujet.

Les ministres approuvent ensuite les paragraphes du communiqué concernant les affaires allemandes.

M. Scheel invite sir Alec Douglas-Home à aborder le point 3 de l'ordre du jour, c'est-à-dire la sanction à donner à l'étude du groupe de Bonn sur les relations entre la politique orientale et les droits et responsabilités des Alliés[1].

Sir Alec Douglas-Home commence par une présentation rapide de la déclaration qu'il doit faire à ce sujet le 3 décembre devant le Conseil. Il donne ensuite lecture du projet de sanction de l'étude soumis aux ministres. Les quatre ministres adoptent ce projet.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, n° 46, décembre 1970-janvier 1971*)

270

COMPTE RENDU

De l'entretien du Ministre avec M. Stray, ministre des Affaires étrangères de Norvège
10 décembre 1970

C.R.

L'entretien a porté presque exclusivement sur les problèmes que pose à la Norvège son adhésion éventuelle au Marché commun.

À la fin de l'entretien, le projet de visite du ministre en Norvège a été évoqué.

Après un bref échange de vues sur la position de la Suède à l'endroit de la CEE – l'ambiguïté et les hésitations qui marquent actuellement la position suédoise étant soulignées de part et d'autre – M. Stray[2], sur l'invitation qui lui en est faite par le Ministre, expose certains aspects de la position norvégienne en matière d'adhésion au Marché commun.

[1] Le texte en anglais de ce rapport est classé dans le carton d'archives : *Europe, RFA, 1961-1970, n° 1547.*

[2] Svenn Thorkild Stray, ministre norvégien des Affaires étrangères depuis mai 1970.

Le ministre norvégien des Affaires étrangères (qui appartient lui-même au parti conservateur) fait état des très grandes réticences qui se sont manifestées au sein du parti du centre (ex-agrarien) parti auquel appartient le Premier ministre, M. Borten, à l'endroit de l'adhésion de la Norvège à la CEE.

Une majorité ne s'en est pas moins prononcée au Parlement (en juin dernier) pour l'ouverture des négociations.

Ainsi que le sait M. Schumann, les deux points délicats de la négociation que vient d'entamer la Norvège, concernent l'agriculture et la pêche. Or, précise M. Stray, la ratification par le Parlement norvégien d'un éventuel accord d'adhésion au Marché commun requerrait une majorité des 2/3. Il y a donc lieu de prendre en considération le point de vue des agriculteurs et pêcheurs si l'on ne veut pas courir le risque d'un échec, en matière de ratification.

M. Schumann estime élevé le pourcentage d'une majorité des deux/tiers qui est requis en l'occurrence. Il indique que, lorsque la France a adhéré au Marché commun[1], il n'y aurait pas eu au Parlement une telle majorité en faveur de l'adhésion.

M. Stray précise que cette majorité des deux/tiers était également requise lors du vote pour l'ouverture des négociations et qu'elle a été obtenue.

Il élève alors le débat en rappelant qu'en fait les voix qui expriment actuellement un sentiment de méfiance à l'endroit de l'adhésion au Marché commun se recoupent avec celles qui sur un ensemble de problèmes tels que la participation à l'OTAN adoptent une attitude neutraliste. Aussi, conclut M. Stray, afin de ne pas laisser une telle orientation prendre plus de corps, est-il important, et souhaitable sous l'angle de la politique occidentale, que des conclusions favorables aux vues norvégiennes se dégagent de la négociation.

M. Schumann rappelle qu'en ce qui concerne du moins les orientations politiques de la Communauté, les positions françaises et norvégiennes sont tout à fait semblables.

M. Stray évoque certaines données de la « politique sociale » norvégienne : le niveau de vie moyen du fermier norvégien est plus élevé que celui de ses homologues de la CEE ; si la Norvège devait adopter les prix agricoles de la Communauté, il en résulterait pour les agriculteurs norvégiens une diminution de leurs revenus de l'ordre de 40 %.

M. Schumann reconnaît qu'il y a là un sérieux problème, mais, ajoute-t-il, un problème semblable ne se pose-t-il pas aux agriculteurs britanniques, or, ceux-ci, après avoir dans un premier temps manifesté leurs craintes et leurs inquiétudes, auraient adopté, dans un second temps, une attitude beaucoup moins négative, sans doute conscients des avantages qu'ils pourraient eux-mêmes tirer un jour du Marché commun agricole.

[1] L'Assemblée nationale autorise le 10 juillet 1957 la ratification des traités du Marché commun et de l'Euratom par 342 voix contre 239.

Le Ministre demande alors à M. Stray de bien vouloir lui rappeler l'importance relative de l'agriculture norvégienne.

M. Stray : notre production agricole est assez limitée. Elle ne couvre que 40 % de notre consommation. Mais, et c'est là un aspect tout à fait particulier, elle bénéficie de subventions qui s'élèvent à un total de 2 milliards et demi de couronnes soit un milliard et demi de francs par an.

M. Schumann reconnaît que ce chiffre est fort élevé.

Il déclare estimer impensable que, si des solutions sont trouvées aux problèmes britanniques, il n'en soit pas de même en ce qui concerne les problèmes norvégiens. Le ministre oriente alors l'entretien sur un thème voisin : comment se situent les relations de la Norvège avec les autres pays scandinaves, dans le cadre de l'adhésion ?

M. Stray : le problème se pose tout particulièrement sur le plan des relations norvégo-suédoises. En raison de l'importance des relations commerciales entre les deux pays et dans l'hypothèse où la Suède n'adhérerait pas au Marché commun, l'établissement de « barrières douanières » entre la Norvège et la Suède ne saurait être envisagé par la Norvège.

Reprenant la question sous l'angle de la politique intérieure norvégienne, il indique qu'une telle perspective donnerait alors de très sérieux arguments aux partisans d'une solution « Nordek », solution qui rencontre une certaine faveur en Norvège et qui est considérée par ses tenants comme une alternative à l'adhésion à la CEE.

Il évoque la position de son pays dans le contexte nordique. La Norvège a des attaches à la fois avec l'Europe occidentale et l'Europe septentrionale. Si elle n'adhérait pas au Marché commun, il pourrait s'ensuivre une orientation de la Communauté scandinave dans un sens moins occidental.

M. Schumann : soyons optimistes.

M. Stray évoque à nouveau l'inconnue suédoise. Il indique qu'à son sens, dans les attitudes adoptées ces temps-ci par M. Palme, il y a lieu de faire une assez grande part à la tactique inspirée par des considérations de politique intérieure : en particulier le souci de ne pas perdre, en faveur des communistes, des voix se situant à l'aile gauche de son parti.

M. Schumann indique qu'il ne pourra pas, à son regret, participer lui-même à la session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et que M. de Lipkowski occupera son siège. Il exprime le plaisir qu'il aura à revoir M. Stray à l'occasion du dîner qu'il donnera le vendredi soir.

M. Stray, avant de se retirer, évoque le projet de visite du Ministre en Norvège. Il indique que, si le mois de juillet – 2e quinzaine – actuellement envisagé se situe dans la période des vacances d'été, une telle date ne suscite pas d'objections de sa part, en ce qui le concerne personnellement.

(*Secrétariat général, entretiens et messages, Norvège 1970, dossier n° 46*)

271

M. CHABAN-DELMAS, PREMIER MINISTRE
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L. *Paris, 10 décembre 1970.*

Vous m'avez fait connaître, par votre lettre du 23 novembre[1], vos vives préoccupations en ce qui concerne l'affaire du nouvel accélérateur de l'Organisation européenne de Recherche[2] nucléaire.

Vous craignez qu'en n'offrant pas le terrain, la France prenne la responsabilité de faire échouer ce projet, car aucun des pays autres que la Suisse et la France ne pourra faire comprendre à son opinion publique qu'après n'avoir pas obtenu l'implantation sur son territoire de l'accélérateur envisagé, il soit obligé de participer aux frais de mise à disposition du site.

Les éléments que vous m'avez fournis, ainsi que les diverses conversations que j'ai pu avoir à ce sujet me conduisent à partager cette conviction, et je vous confirme donc mon accord pour qu'à la réunion du 12 décembre[3] la délégation française puisse indiquer que la France accepte de financer l'acquisition des 412 hectares en cause.

Le financement des 46 millions de francs correspondant sera assuré à raison de 7 millions par le FIAT en 1971 (car, pour l'année 1971, il ne paraît guère possible de dégager d'autres crédits). Le solde de la charge budgétaire, soit 39 millions de 1972 à 1975, sera imputé sur l'enveloppe Recherche, à concurrence de 27 millions et à concurrence de 3 millions par an, de 1972 à 1975, sur les crédits de votre ministère.

Je vous confirme, d'autre part, qu'il ne saurait être envisagé de contribution budgétaire aux travaux d'alimentation en électricité du nouveau

[1] La lettre n° 3434 CM adressée le 23 novembre par M. Schumann ministre des Affaires étrangères, à M. Chaban-Delmas, Premier ministre, est relative au don par la France d'un terrain, situé près de Genève et destiné à recevoir la construction du nouvel accélérateur de particules de 300 GEV construit par le CERN. En vue d'alléger la dépense, la France a obtenu que la superficie du terrain soit réduite à 412 ha pour l'achat desquels le FIAT pourrait financer une partie des frais. Il ne serait pas opportun d'obtenir une nouvelle réduction car le refus de la France de prendre en charge la dépense du terrain risque de mettre le projet en échec. Les charges d'infrastructures, pour l'alimentation en électricité, pourraient être supportées par EDF. Les charges annexes (lycée, charges pour l'arrondissement de GEX), ne traduisent aucune exigence du CERN. Le FIAT ou fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, créé en 1963, finance les opérations complémentaires d'équipements reconnues nécessaires par la DATAR, même si les crédits ne sont pas inscrits dans les chapitres budgétaires. La DATAR, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, dépend du ministre délégué pour le Plan.

[2] En décembre 1967, la France décide de participer à la réalisation du grand accélérateur de particules de 300 GEV à construire par le CERN, organisation européenne pour la recherche nucléaire, voir *D.D.F.* 1967-II n°s 258, 286.

[3] Le 12 décembre 1970 le comité du Conseil du CERN se réunit à Genève en vue de prendre si possible une décision sur la construction du grand accélérateur de 300 GEV. L'ordre du jour de cette réunion porte essentiellement sur les conditions dans lesquelles le site serait mis à la disposition du CERN par la France et la Suisse et sur les conditions de participation de la Grande-Bretagne. Le site se trouve à la fois en Suisse et en France, la plus grande surface étant en France sur le canton de Gex (Affaires atomiques, CERN, accélérateur de particules de 300 GEV).

laboratoire : ce problème devra être réglé directement par l'Organisation européenne de Recherche nucléaire et Électricité de France ; les avances que demanderait EDF pour le financement de ses travaux seraient donc à la charge du CERN.

(*Affaires atomiques 1955-1972, CERN, accélérateur de particules de 300 GEV*)

272

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3714 à 3731. *Alger, 11 décembre 1970.*

(*Reçu* : 16 h. 55).

Réservé. Secret. Urgent.

Prière de communiquer à M. Ortoli.

Relations franco-algériennes

À quelques jours du retour de M. Ortoli à Alger[1], il est clair qu'une phase particulièrement périlleuse des relations franco-algériennes va être abordée :

1) Les pourparlers menés depuis le 28 août[2] au niveau ministériel ont permis de clarifier les positions respectives mais non de trancher le problème central : celui du pétrole, envisagé sous le double aspect de la fiscalité pour le passé et du contrôle de la production pour l'avenir.

M. Bouteflika a enregistré des avantages concrets – versement de l'aide libre, accroissement du contingent de travailleurs, perspective d'une garantie de recettes sur les futures livraisons de vins, accord sur le gaz – mais tout cela est, à ses yeux, peu de choses s'il n'obtient pas, au terme de cette quatrième série de conversations, le paiement du supplément de fiscalité sur le pétrole réclamé depuis plus d'un an par l'Algérie et surtout l'abolition du régime actuel des concessions pétrolières garanti par l'accord de 1965[3].

[1] La quatrième phase des négociations franco-algériennes se déroule à Alger du 16 au 31 décembre, en présence de M. Ortoli, ministre du Développement industriel et scientifique, et de M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères.

[2] La première phase de ces négociations s'est tenue du 27 au 30 août à Alger ; la deuxième, du 26 au 28 octobre à Alger ; la troisième, du 19 au 28 novembre 1970 à Paris.

[3] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, datée du 10 décembre 1970, non publiée, faisant le point des positions respectives des négociateurs, soulignant que sur tous les sujets majeurs les vues restent encore très éloignées. L'Algérie demande le contrôle majoritaire des concessions, veut prendre entièrement le contrôle du gaz, des condensats et des canalisations, et fait des propositions dérisoires pour le rachat des intérêts miniers français.

Son autorité et son prestige sont en jeu et il met tout son diabolique talent et son cynisme au service d'une négociation qui lui permettra d'enlever à M. Abdesselam[1], ministre de l'Industrie, le mérite d'avoir assuré à l'Algérie le contrôle du pétrole saharien et à M. Mahroug[2], ministre des Finances, celui d'avoir rempli les caisses pour financer le plan quadriennal.

Quant au président Boumediene, qui n'a cessé depuis un an de se faire le champion de la maîtrise totale par l'Algérie de ses ressources naturelles, il reste convaincu de la nécessité de la coopération avec la France ; il désire éviter la rupture, mais il n'a pas hésité à fustiger ceux qui doutent de l'efficacité du régime et de son programme d'industrialisation à outrance, en les qualifiant de « parti français ». Il ne contredit pas M. Bouteflika quand celui-ci exploite l'affaire Dalmais[3] ou l'affaire Maurois[4] comme des manifestations du néocolonialisme et de l'impérialisme français qu'il s'agit d'extirper. Il l'applaudira d'avoir éliminé ces derniers bastions de féodalité économique étrangère que sont nos sociétés.

Tous les éléments d'une crise sont donc réunis et les dirigeants algériens s'y préparent, convaincus qu'ils sont au surplus de la nécessité d'exploiter rapidement une conjoncture du marché mondial qui favorise aujourd'hui les producteurs de pétrole, mais peut se retourner d'ici un an ou deux.

Ainsi, en cas d'échec des prochaines conversations, il faut s'attendre à ce que la réaction algérienne soit rapide et brutale. Elle consistera tout d'abord à appliquer les décisions suspendues en juillet dernier, sur le relèvement autoritaire de la fiscalité pétrolière et l'obligation imposée aux sociétés concessionnaires françaises de rapatrier la quasi totalité de leurs recettes en devises. Mais il n'est nullement exclu que l'Algérie n'aille plus loin et ne nationalise nos concessions dès le 1er janvier 1971[5], en prétextant du résultat négatif de la tentative de révision de l'accord de 1965 à cette échéance, et en prenant un vague engagement de négociation ultérieure sur le rachat de nos droits, suivant la formule récemment appliquée aux

[1] M. Belaïd Abdesselam est ministre de l'Industrie et de l'Énergie d'Algérie depuis le 10 juillet 1965.

[2] M. Smaïn Mahroug est ministre des Finances d'Algérie depuis le 21 juillet 1970.

[3] Le Dr Augustin Dalmais est arrêté le 30 janvier 1970, inculpé d'espionnage et d'atteinte à la sûreté de l'État, emprisonné à la prison civile de Blida. Quatre autres Français sont également inculpés : Eugène Gidon, employé au ministère des P & T, arrêté le 15 février 1970, emprisonné à la prison civile de Blida ; Georges Vedel, inspecteur des P & T, arrêté le 15 février 1970, emprisonné à la prison civile de Blida ; Jean-Claude Theodas, employé de commerce, arrêté le 22 février 1970, placé en détention à la prison militaire de Boufarik, Louis Luccioni, ingénieur conseil, arrêté le 23 février 1970, détenu à la prison militaire de Boufarik, Robert Desmot, médecin, arrêté le 23 février 1970 et incarcéré à la prison militaire de Boufarik. Robert Desmot, accusé du vol d'un cachet à l'hôpital Maillot est condamné le 28 juillet 1970 à 3 ans de prison par le tribunal militaire de Blida. Dalmais, Gidon et Vedel sont condamnés par le tribunal militaire de Blida, le 17 novembre 1970, respectivement, Dalmais à 20 ans de réclusion et confiscation de ses biens, Gidon et Vedel à 5 ans de prison. Ils se sont pourvus en cassation.

[4] M. Maurois, ingénieur des Travaux publics, chargé de mission au service de la Coopération technique de l'ambassade de France à Alger, est arrêté le 6 novembre 1970 par la sécurité militaire algérienne. Ce diplomate français est protégé par la convention de Vienne à laquelle l'Algérie a adhéré en février 1964. Il est libéré le 20 novembre.

[5] Elles le seront le 24 février 1971.

firmes américaines. Par ce coup d'éclat, les dirigeants algériens ressaisiront une opinion apathique et s'affirmeront hardiment au regard des frères arabes et du Tiers Monde comme les promoteurs de la décolonisation économique totale et du progressisme pétrolier : l'aventurier politique qu'est M. Bouteflika ne peut manquer d'être tenté par un tel rôle, surtout si c'est au détriment de la France, qu'il se complaît à humilier.

2) Si, au contraire, les négociations prennent un tour heureux et permettent un accord sur la fiscalité pétrolière des années 1969-1970, il restera à régler le sort des sociétés concessionnaires.

Les Algériens nous ont placés devant le choix entre le rachat des concessions et le statut d'associés minoritaires.

Notre désir de conserver un accès direct à la production et de sauvegarder nos droits d'inventeurs des gisements et d'investisseurs nous incite à nous engager dans la seconde voie.

Elle me paraît illusoire et pleine de dangers, si nous croyons y trouver un statut définitif et durable.

Un contrat d'association, quel qu'il soit, ne pourra garantir nos sociétés contre l'arbitraire des autorités algériennes, qu'il s'agisse de la fiscalité (et de ses prolongements par les « redressements fiscaux »), des transferts bloqués, des investissements imposés, des grèves plus ou moins spontanées du personnel voire des poursuites ou des mesures d'interdiction de sortie des cadres et ingénieurs français.

L'expérience récente a montré à l'évidence que les entreprises françaises existant encore en Algérie, leurs capitaux ainsi que leur personnel sont, à tous égards, pris au piège. Les dirigeants algériens soulignent d'ailleurs à l'envi que le piège sera de plus en plus solide et efficace.

Comment pourrait-on, de bon sens, persuader, voire obliger des entreprises à poursuivre leurs activités dans ces conditions ? Comment pourrait-on se faire illusion sur la possibilité pour elles de continuer à retirer des profits, ou sur leur résolution d'investir à nouveau dans la recherche ?

Je ne suis en aucune façon un technicien des affaires pétrolières, mais, dans mon rôle d'observateur politique, j'estime – et mon devoir est de le dire nettement au gouvernement – que la seule solution raisonnable est de négocier à l'amiable le rachat, si possible progressif, mais en tout cas total, de nos concessions pétrolières en échange d'un dédommagement par la fourniture forfaitaire de pétrole brut, et de garanties sérieuses d'approvisionnement régulier de notre pays.

Nos entreprises, en se reconvertissant en sociétés de service, pourraient trouver une nouvelle raison d'être, faire utiliser la compétence de leurs techniciens, fournir nos matériels, bref poursuivre une activité lucrative et se maintenir à la pointe de la technique pétrolière.

Bien entendu, les Algériens nous opposeront une évaluation dérisoire de nos droits miniers ou prétendront que l'actif est compensé par un passif égal ou supérieur. Mais ils hésiteront à aller trop loin dans cette voie au moment où ils cherchent à regagner au regard des milieux d'affaires américains et

d'organismes internationaux tels que la BIRD[1] une apparence de respectabilité : ils devraient donc se prêter à une solution progressive et ordonnée.

L'option est désormais entre l'hypothétique recherche d'une indemnisation après une nationalisation brutale qui viendrait sanctionner l'échec d'une négociation où l'on nous aurait reproché de chercher à perpétuer une sorte de condominium franco-algérien sur les pétroles du Sahara, et, au contraire, une formule amiable de liquidation du passé colonial, par l'abandon des concessions moyennant compensation, et d'ouverture vers l'avenir, par l'établissement de relations de consommateur à producteur.

3) Au point où en sont les choses, clarifier la situation de nos rapports avec l'Algérie implique que, de part et d'autre, soit prise une certaine liberté de mouvement.

Le sentiment de contrainte qui naît de l'enchevêtrement de nos liens pèse très lourd sur les relations entre les deux pays. Huit ans après l'indépendance, l'Algérie supporte de plus en plus mal ce qui lui fait sentir à quel point elle est tributaire de la France, qu'il s'agisse de l'émigration, du commerce extérieur, voire de l'éducation. Elle n'accepte plus certaines formules mixtes paritaires, telles que l'office de coopération industrielle[2], institué par l'accord de 1965, elle s'inquiète du droit de regard que nous exerçons avec trop de zèle à son gré sur la gestion de notre aide.

Les Algériens invoquent la « spécificité » de nos relations pour réclamer des avantages en faveur de leur pays, mais il apparaît paradoxalement aujourd'hui que, pour devenir bonnes, ces relations doivent cesser d'être « privilégiées », et que les deux partenaires doivent, en vue de rétablir l'harmonie, prendre une certaine distance l'un par rapport à l'autre.

En écrivant cela, je ne cède point à une amertume ou à une déception que justifieraient les graves difficultés de ces derniers mois.

Avec l'équipe qui m'entoure, je crois plus fermement que jamais à la nécessité – à la fatalité – de la coopération franco-algérienne, je crois que la réussite de cette expérience établira, au-delà de la France et de l'Algérie, un pont indispensable entre l'Europe riche et suréquipée et l'Afrique pauvre à la démographie galopante.

La négociation actuelle, en liquidant définitivement une série de contentieux que nous traînons depuis des années, en achevant la décolonisation

[1] BIRD ou Banque internationale pour la reconstruction et le développement, créée le 27 décembre 1945 à la suite des accords de Bretton Woods (juillet 1944) pour financer la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale. Son objectif, depuis, est de réduire la pauvreté dans le monde. Elle apporte des prêts à des États ou à des entreprises publiques en difficulté. M. Sid Ahmed Ghozali, président directeur général de la *Sonatrach,* s'est rendu à Washington, le 3 décembre, pour témoigner devant la Commission fédérale de l'énergie au sujet des contrats de livraison de gaz algérien à des sociétés américaines. Ces projets supposent des investissements considérables dont M. Ghozali s'est entretenu avec les responsables de la BIRD.

[2] Se reporter au télégramme d'Alger n°s 3764 à 3768 du 17 décembre, non publié, rapportant la conférence de presse tenue par le président de l'Organisme de coopération industrielle (OCI), M. Lamine Khene, présentant un bilan final de cet organisme mixte, né de l'accord pétrolier de 1965 et qui a mis en œuvre de 1966 à 1970, 2 milliards de francs de crédits français destinés à l'industrialisation de l'Algérie. Le président Lamine Khene a conclu que la gestion mixte des ressources financières offertes par la France avait été l'occasion « d'ingérences inadmissibles » de sa part et il a noté que l'ensemble de cette aide avait surtout profité à l'industrie française.

économique, en rendant à l'Algérie comme à la France plus d'indépendance réciproque, pourrait rendre possible un nouveau départ dont les résultats étonneront dans quelques années.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Alger, 1970*)

273

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 9372 à 9376. *Moscou, 11 décembre 1970, 21 h. 39.*

Immédiat.

Entretien de M. Faline[1]

Des propos que M. Faline m'a tenus lors de notre entretien d'hier (mon télégramme no 9343)[2], je retiens les points ci-après :

1) Mon interlocuteur a paru préoccupé de l'évolution de la situation intérieure en RFA et de la montée de M. Strauss qu'il a présentée comme un sujet d'inquiétude majeure pour les pays socialistes. Il n'a pas caché que la récession économique pourrait fournir des armes à l'opposition. Je note que, dans une allusion au « jeu » nationaliste de M. Strauss, il a semblé désireux de nous mettre en garde. Peut-être, a-t-il voulu nous laisser entendre qu'un échec de la politique orientale de M. Brandt n'empêcherait pas ses successeurs de se livrer à un jeu de bascule à nos dépens.

2) Le directeur des Affaires allemandes a été sévère pour les États-Unis. M. Strauss, a-t-il suggéré, est appuyé par Washington. Il a de même relevé l'opposition de l'Amérique au projet de conférence européenne de sécurité. Il a surtout vivement critiqué l'attitude de M. Rusk qui, selon lui, permet de douter de la volonté américaine d'aboutir à un accord sur Berlin. Le durcissement de Washington sur l'Allemagne, comme je l'ai déjà noté (mon télégramme nos 9313/20)[3], est fortement ressenti ici. « Les Américains qui sont des experts dans les affaires chinoises, a déclaré textuellement

[1] Valentin Mikhailovitch Faline, diplomate soviétique notamment chef de la 2e section européenne du MID en 1966 (Grand-Bretagne) puis de la 3e section (Allemagne) en 1968.

[2] Dans ce télégramme nos 9343/9356 non repris du 10 décembre 1970, M. Faline, reçu à déjeuner par l'ambassadeur de France a fait part à son interlocuteur du point de vue soviétique sur la situation intérieure en RFA. Il a estimé que le gouvernement de M. Brandt s'était consolidé mais il a montré sa préoccupation de l'attitude défavorable de M. Strauss dont il craignait qu'il fût encouragé par certains. À propos des conversations sur Berlin, il s'est déclaré surpris de leur report à la demande des Américains, a confirmé le désir des Soviétiques de tenir une réunion sur la sécurité en Europe, et a assuré que l'URSS et la RDA avaient des positions concertées.

[3] Le durcissement des États-Unis dans leur politique allemande et son effet sur les relations soviéto-américaines a fait l'objet de deux télégrammes de l'ambassade de France à Moscou, non repris, portant les nos 9307 à 9312 et 9313 à 9320 du 9 décembre 1970. Ce faisant, il s'agirait pour les Américains de rappeler qu'ils sont toujours la puissance dominante dans le monde et sont

M. Faline, et qui connaissent sans doute la réflexion faite à notre égard par Mao Tsé-toung doivent comprendre qu'ils ne disposent pas, eux, de cinq mille ans pour régler l'affaire allemande avec l'Union soviétique ».

3) À notre égard, M. Faline a laissé percer le regret de constater notre attitude sur la convocation de la conférence sur la sécurité européenne. Il a dit avec une certaine solennité que la position de l'URSS à ce sujet n'avait pas changé depuis les entretiens de M. Pompidou au Kremlin. Dans une allusion évidente à notre point de vue, il a déclaré que les dirigeants de l'URSS ne voyaient pas de justification à un préalable à la convocation de la conférence.

Au sujet de la ratification du traité soviéto-allemand, je n'ai pas trouvé M. Faline dans l'état d'esprit que M. Bahr a dépeint à M. Sauvagnargues (télégramme de Bonn 7793)[1]. L'occasion pourtant eut été bonne de maintenir indirectement sur Bonn la pression diplomatique qui nous a été décrite par le secrétaire d'État allemand. Au contraire, le directeur d'Europe centrale n'a pas caché que l'on souhaitait à Moscou la ratification du traité. Il n'a aucunement mis en cause le gouvernement de M. Brandt et n'a fait aucune réflexion destinée à inquiéter le gouvernement de Bonn.

La question se pose évidemment de savoir quelle interprétation donner à la communication faite à M. Egon Bahr. Je remarque tout d'abord que la rencontre avec M. Faline a eu lieu à la demande du conseiller de M. Brandt et que celui-ci n'a pas dit les raisons pour lesquelles il avait désiré cette entrevue. En revanche, on voit bien l'avantage que le gouvernement fédéral peut retirer d'une pression exercée par Moscou sur Bonn, en particulier dans ses relations avec ses alliés. Si les propos que M. Bahr a rapportés lui ont bien été tenus, ne les aurait-il pas quelque peu sollicités ? Je constate en tout cas qu'ils ne correspondent pas à l'attitude adoptée devant moi par le diplomate soviétique.

(*Collection des télégrammes 1970, arrivée, Moscou, 1970*)

disposés à discuter de l'ensemble de leurs différents avec l'URSS mais que celle-ci s'y refuse n'étant prête qu'à négocier point par point.

[1] De ces entretiens avec M. Faline, l'ambassadeur de France a donc recueilli l'impression que les Soviétiques cherchent avant tout la ratification du traité signé avec la RFA et non pas le maintien d'une pression diplomatique particulière sur celle-ci.

274

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Audience du Ministre à l'Ambassadeur de Roumanie

N. *Paris, 11 décembre 1970.*

L'ambassadeur de Roumanie[1] a été reçu à sa demande par le Ministre[2] le 10 décembre.

M. Flitan – indique qu'il va se rendre en Roumanie la semaine prochaine. Il y verra M. Ceausescu[3]. Il souhaiterait, à cette occasion – la fin de l'année est d'ailleurs un moment qui s'y prête – procéder à un bilan des relations franco-roumaines en 1970 et envisager les perspectives futures.

1970 a été essentiellement l'année du voyage de M. Ceausescu[4], et il y a eu aussi ce qui a été fait dans les domaines concrets.

Pour ce qui est des hélicoptères deux contrats de coopération viennent d'être signés : un contrat-cadre et un contrat relatif à la fabrication des *Alouette III*[5].

M. Flitan s'est récemment entretenu avec M. Giscard d'Estaing de l'aide que le gouvernement français a bien voulu mettre à la disposition du gouvernement roumain pour l'année prochaine sous forme de crédits destinés à faciliter l'importation de certains produits. Cette aide devrait avoir pour résultat d'accroître le volume des importations roumaines en France et, par la suite, le volume des échanges entre les deux pays. L'ambassadeur de Roumanie exprime l'espoir que « ce qui a été fait pour 1971 aura une suite en 1972, car ce sont les deux années importantes pour la Roumanie ».

En ce qui concerne la Banque franco-roumaine, les pourparlers sont en cours. M. Flitan espère que l'on pourra signer dans les prochains jours.

Reste le dialogue franco-roumain. En janvier, la commission mixte gouvernementale de coopération économique se réunira à Paris, la délégation française étant présidée par M. Giscard d'Estaing. À la fin du même mois,

[1] M. Constantin Flitan est ambassadeur de la République socialiste de Roumanie à Paris depuis le 2 mai 1968.

[2] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[3] M. Nicolae Ceausescu est secrétaire général du parti communiste roumain depuis le 22 mars 1965 et président du Conseil d'État de la République socialiste de Roumanie depuis le 9 décembre 1967.

[4] M. Ceausescu a effectué une visite officielle en France du 15 au 19 juin 1970. Voir le compte rendu des entretiens franco-roumains tenus le 17 juin au palais de l'Élysée, publié dans *D.D.F.* 1970-I.

[5] Le 9 décembre est annoncée la signature à Paris entre la société française SNIAS et l'entreprise roumaine de commerce extérieur *Technoimport* d'un contrat de coopération pour la fabrication en Roumanie des hélicoptères du type *Alouette* III et leur vente sur le marché international en collaboration avec la SNIAS.

M. Alphand se rendra à Bucarest pour des consultations politiques. Il serait peut-être utile de voir dès maintenant comment poursuivre ce dialogue, et quelles pourraient en être les manifestations marquantes.

Le Ministre – rappelle que, du côté français, l'on tient à poursuivre ce dialogue, et il souligne l'importance que la France attache à la politique extérieure de la Roumanie pour la détermination de sa propre politique. Un exemple en est fourni par l'attitude de la France à l'égard du projet de conférence sur la sécurité européenne. Si le gouvernement roumain était hostile à ce projet, il serait difficile à la France d'y être favorable ; que le gouvernement roumain y soit favorable, comme c'est le cas, et c'est pour la France un motif supplémentaire d'y être aussi favorable. Le Ministre rappelle les conversations qu'il a eues à ce sujet avec M. Manescu[1] et M. Macovescu[2] : il n'est pas nécessaire, entre Français et Roumains, d'insister pour comprendre ce que l'on a en vue.

L'ambassadeur de Roumanie – souligne le prix que l'on attache à Bucarest aux contacts avec le gouvernement français. Peut-être 1971 offrira-t-il l'occasion de nouvelles rencontres.

M. Ceausescu a invité le président Pompidou à se rendre en Roumanie. C'est peut-être un peu tôt pour un tel voyage.

Mais il y a l'invitation que M. Maurer, le président du Conseil des ministres roumain, a adressée lors de sa visite à Paris en 1964[3] à son homologue français.

Le Ministre – répond que le Premier ministre n'a pratiquement pas de temps disponible pour se rendre à l'étranger. Il n'a pu accepter une invitation à se rendre en Grande-Bretagne. C'est le Président de la République qui ira en Belgique. M. Chaban-Delmas ne s'est, jusqu'à présent, décidé que pour deux voyages, qui résultaient d'engagements déjà anciens : en Pologne[4] et en Yougoslavie.

En revanche, M. Pompidou étudiera attentivement l'invitation que lui a adressée M. Ceausescu. Mais il a un programme très chargé. Au reste, la visite à Paris du président roumain est récente et elle répondait à celle faite par le général de Gaulle à Bucarest en 1968[5].

[1] M. Manea Manescu, économiste, ministre des Finances de 1955 à 1957, est président du Conseil économique depuis 1968.

[2] M. Gheorghe Macovescu, journaliste de profession, est Premier vice-Ministre des Affaires étrangères depuis le 1er mars 1967.

[3] M. Maurer, président du Conseil des ministres de Roumanie depuis 1961, a fait une visite officielle en France du 27 au 31 juillet 1964. Se reporter à *D.D.F.* 1964-II, n° 50.

[4] M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, se rend en visite officielle en Pologne du 26 au 28 novembre 1970. Il rend visite au maréchal Spychalski, président du Conseil d'État, et a plusieurs entretiens avec MM. Cyrankiewicz, président du Conseil des ministres, et Jedrychowski, ministre des Affaires étrangères. Le 27, il rencontre M. Gomulka, secrétaire du Comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP/parti communiste). Le 28, il se rend à l'ancien camp d'extermination d'Auschwitz puis à Cracovie. À l'issue de ce séjour, un protocole d'accord sur la coopération économique, industrielle et technique est signé.

[5] Le général de Gaulle se rend en Roumanie du 14 au 18 mai 1969. Se reporter à *D.D.F.* 1968-I, nos 295, 300.

L'ambassadeur de Roumanie – déclare qu'il faut poursuivre le dialogue entre les deux pays et il évoque l'idée d'une rencontre entre les deux ministres des Affaires étrangères : ce serait un élément important.

M. Flitan a reçu mandat d'insister pour que l'on puisse dégager une formule, ou une autre, concernant ces rencontres. Le gouvernement roumain sera reconnaissant au gouvernement français de toutes les suggestions qu'il voudra bien lui faire part quant à la poursuite de ce dialogue politique.

L'ambassadeur de Roumanie – aborde alors la question des préférences que les pays en voie de développement attendent des pays développés et dont la Roumanie, qui a fait des démarches auprès des membres de l'OCDE[1], voudrait bénéficier. Le gouvernement roumain a le sentiment que ces préférences sont refusées à tous les pays socialistes, parce qu'ils sont socialistes.

Le Ministre – répond en citant le cas d'un autre pays européen : l'Espagne, qui s'est heurté à un refus. L'Espagne n'est pas socialiste. Simplement, c'est un pays dont le revenu national a doublé en 8 ou 10 ans. La Roumanie, elle, connaît aussi une croissance rapide, qui est allée jusqu'à 14 % l'an.

L'ambassadeur de Roumanie – énumère d'autres pays qui, selon lui, seraient appelés à bénéficier de ces privilèges et qui ont, aussi, une économie en expansion : le Chili, le Venezuela, « certains pays arabes ».

S'il était vrai que la Roumanie n'est pas écartée du bénéfice des préférences en raison de son caractère socialiste, alors il resterait à étudier, à partir de données concrètes, dans quelle mesure elle pourrait, ou non, bénéficier en partie du système des préférences.

La Roumanie, qui envisage d'accorder à des pays moins développés qu'elle des préférences, se croit elle-même en droit, compte tenu de son propre niveau de développement économique, de bénéficier de certaines préférences. Le problème, en effet, ne se pose pas en termes de tout ou rien.

Le Ministre – demande s'il est un seul pays européen qui se trouve dans la situation de pouvoir prétendre à un tel bénéfice. Il a exposé à la Yougoslavie, à l'Espagne, les motifs pour lesquels il n'y avait pas lieu de leur accorder ces préférences. Sans doute, si un pays européen était admis à en bénéficier, il n'y aurait pas de raison que la Roumanie soit exclue. Mais le Ministre répète qu'il n'est pas favorable.

L'ambassadeur de Roumanie – fait valoir que l'image que l'on a du développement économique de la Roumanie est peut-être plus flatteuse que la réalité. Il fait à nouveau allusion à ce qui aurait été dit, tant dans l'enceinte des Nations unies que dans le cadre de l'OCDE, sur l'impossibilité pour un

[1] OCDE ou Organisation de coopération et de développement économiques succède à dater du 14 décembre 1960 à l'OECE (organisation européenne de coopération économique), issue du Plan Marshall et qui a existé de 1948 à 1960. L'OCDE a pour objectif principal de promouvoir l'économie de marché et le libre-échange, de diffuser le libéralisme économique et d'encourager dans le monde le développement du secteur privé. L'OCDE publie des rapports périodiques spécialisés ainsi que des rapports ponctuels pour certains domaines, des données statistiques, des études par pays et des documents de travail.

pays socialiste de bénéficier des préférences. Il ajoute que cela n'est pas le fait de la France, qui n'a pas encore pris de position officielle ni définitive en ce qui concerne l'application du système des préférences.

Le Ministre – souligne que jamais la France n'a souscrit ni ne souscrira à un système qui opérerait des discriminations en fonction de l'appartenance d'un pays à tel ou tel bloc. Il rappelle notre position défavorable en ce qui concerne les demandes de Madrid (en raison notamment de la concurrence des textiles espagnols). Il conclut en indiquant que la France procédera à une définition de son attitude.

Le Ministre – évoque alors l'affaire de Mme de La Bruchollerie[1]. Sans entrer dans le détail, il souligne à M. Flitan que c'est une affaire qui le préoccupe.

L'ambassadeur de Roumanie – pense qu'un règlement est proche et qu'il pourra bientôt rayer cette affaire de son agenda.

M. Flitan – interroge le Ministre sur la position de la France à l'égard du projet de conférence sur la sécurité européenne.

Le Ministre – indique que ce sujet a été débattu au Conseil des ministres de la veille. Il lui lit le compte rendu qui a été communiqué à la presse sur son intervention : « À propos de la réunion du Conseil Atlantique[2], M. Maurice Schumann a rappelé que le président de la République avait indiqué que la France était favorable à un projet de conférence ayant pour objectif l'élimination des tensions et le développement des contacts de tous ordres entre tous les pays d'Europe. L'action de la France, a poursuivi M. Maurice Schumann, s'inspire du préjugé favorable qu'elle a à l'égard d'une conférence de sécurité européenne, préjugé qui a été exprimé par M. Pompidou à l'occasion de son voyage à Moscou ».

L'ambassadeur de Roumanie – note que l'accent est mis plus qu'auparavant sur le problème de Berlin.

Le Ministre – rappelle qu'il n'y aura pas de conférence s'il n'y a pas de ratification du traité germano-soviétique[3], et qu'il n'y aura pas de ratification s'il n'y a pas d'arrangement sur Berlin. Dire cela n'est pas poser une condition, c'est faire une constatation.

L'ambassadeur de Roumanie – demande si l'affaire de Berlin est en bonne voie.

Le Ministre – répond que, pour le moment, l'on n'avance pas. C'est la raison pour laquelle il a mis l'accent sur Berlin. Certains, et ils ne se

[1] Madame Monique de La Bruchollerie, pianiste de concert, en tournée en Roumanie, a été victime, le 19 décembre 1966, d'un accident d'automobile et a subi de graves traumatismes crâniens dont elle n'a jamais pu guérir. Elle a dû renoncer totalement à sa profession. Elle continue néanmoins son œuvre musicale en formant des élèves au Conservatoire national de Musique de Paris, à l'Académie de Musique de Nice. Un procès est en cours afin que Madame de La Bruchollerie puisse obtenir des dédommagements. Se reporter au télégramme de Bucarest n°s 1710 et 1711 du 28 décembre 1966 ainsi qu'aux dépêches de Bucarest n° 1/ACT du 30 janvier 1969 et n° 234/EU du 20 mai 1970. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Ce texte est extrait de la communication faite par M. Maurice Schumann au Conseil des ministres du 9 décembre, publiée dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2e semestre 1970, La Documentation française, mars 1971, p. 269.

[3] Le traité germano-soviétique du 12 août 1970.

trouvent pas seulement à l'Est, s'appliquent à retarder un arrangement sur Berlin.

L'ambassadeur de Roumanie – indique que l'on se félicite, à Bucarest des résultats du sommet du pacte de Varsovie à Berlin[1]. La Roumanie s'y est montrée très active, en particulier, lors de la rédaction des documents. Certaines formulations incluses dans le document ont été reprises du projet roumain.

Le Ministre – déclare qu'il a le sentiment, dans l'affaire de Berlin, d'un durcissement, à l'Ouest du côté des Américains, à l'Est, du côté des Soviétiques. Il le déplore profondément car l'enjeu est la conférence.

L'ambassadeur de Roumanie – souligne que son pays est résolu à déployer tous ses efforts pour faire en sorte que l'on avance dans la voie de la conférence.

(*Europe, Roumanie, 1961-1970, relations politiques franco-roumaines, 1970, nº 266*)

275

M. LEVASSEUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À BOGOTA,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 456 et 457. *Bogota, 12 décembre 1970.*

Réservé. Très Urgent. (*Reçu* : 18 h. 10).

Prière de communiquer au ministère d'État chargé de la Défense nationale[2] et à DMA/DAI[3] (SERVI).

Avions pour les forces aériennes colombiennes

Le général Calderon[4], commandant les forces aériennes colombiennes, a confié à l'attaché des forces armées[5] que, tout en appréciant beaucoup les

[1] Le 1er décembre, se tient à Berlin-Est la réunion des dirigeants des pays membres du pacte de Varsovie. Cette réunion est consacrée à l'étude des relations entre les pays du pacte de Varsovie et de l'Allemagne occidentale et au problème de Berlin.

[2] M. Michel Debré, est ministre de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969.

[3] DMA (Délégation ministérielle pour l'Armement) fondée en 1961 dont la DAI (Direction des Affaires Internationales) fait partie, le directeur en est l'ingénieur en chef de l'Armement M. Hugues de l'Estoile.

[4] Le général Calderon, commandant des forces aériennes colombiennes se rendra à Paris le 6 janvier 1971 où il prendra livraison du nouvel avion présidentiel de type Fokker. (Voir télégramme du 22 décembre 1970 nº 475).

[5] L'attaché des Forces armées près l'ambassade de France à Bogota est le lieutenant-colonel Noel.

conditions exceptionnelles consenties par la société Dassault[1], en ce qui concerne notamment les délais de livraison des premiers avions, le gouvernement colombien souhaiterait que l'arrivée de ces appareils soit encore accélérée.

L'entraînement, en France, des pilotes colombiens sur leurs propres avions, pour des raisons d'économie, risque, en effet, de retarder la mise en service de ces derniers, alors qu'ils pourraient être formés rapidement sur des appareils français. Quant aux frais supplémentaires qui en résulteraient, le général Calderon se demande si leur paiement pourrait être étalé sur trois ans par exemple, ou réglé dans le cadre d'une opération commerciale par l'intermédiaire de Sorimex[2] (à titre d'indication).

Il me semble que ces préoccupations méritent notre bienveillante attention. Je sais que le président Pastrana[3], lui-même, souhaite pouvoir disposer, à brève échéance, d'une force aérienne de couverture.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès des services français compétents dans le sens souhaité par les autorités colombiennes.

(*Amérique, 1964-1970, Colombie*)

276

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 7745 à 7751. *Washington, 12 décembre 1970.*

Réservés. Très secret. (*Reçus* : le 13, de 01 h. 16 à 03 h. 51).

Le Secrétaire général a vu M. Henry Kissinger à la Maison Blanche le 11 décembre[4].

Celui-ci lui a demandé quelles étaient actuellement les principales préoccupations du gouvernement français. Le Secrétaire général lui a dit qu'en premier rang figuraient les répercussions que pouvait avoir sur l'économie française et sur l'économie mondiale en particulier l'évolution de la politique financière et économique des États-Unis.

Vue d'Europe, la politique américaine en ce domaine paraissait assez floue et contradictoire. Tantôt des mesures étaient prises d'un point de

[1] Dassault, constructeur aéronautique basé en France, construit surtout des avions d'affaires mais également des avions militaires. La société a été fondée par Marcel Dassault en 1936.

[2] Sorimex, (Société de représentation internationale import-export) est un organe centralisateur des achats et une filiale de négoce du groupe Renault. Elle est créée en 1967.

[3] Misael Pastrana, est président de la République de Colombie depuis le 7 août 1970.

[4] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, séjourne aux États-Unis du 9 au 18 décembre 1970.

vue orthodoxe pour réduire l'inflation et équilibrer le budget. À d'autres moments, l'obligation de lutter contre le chômage et de relancer l'économie paraissait prendre le pas. Il y avait d'autre part en Europe un nombre considérable de dollars qui entretenaient l'inflation dans les pays européens. À cela se surajoutait, au moins en avions-nous l'impression, un retour au protectionnisme et à certains sentiments d'isolement économique. Si cette tendance se confirmait, les répercussions seraient graves pour le monde libre en particulier, mais aussi pour l'ensemble des pays. Qu'en était-il exactement ?

M. Kissinger a répondu qu'il n'était pas un spécialiste des questions d'économie mondiale et que le Président avait d'ailleurs constitué un comité (comité Williams) pour examiner l'ensemble de ces problèmes et lui faire rapport. Ce qu'il pouvait dire, c'est que malgré une pression fort gênante du Congrès, la politique du président Nixon n'était pas à l'isolement économique ni au protectionnisme. Les choses avaient été rendues plus difficiles par l'attitude du Japon, non seulement en ce qui concerne les positions de fond que défendent les négociateurs japonais mais aussi par la manière dont ils présentent les choses. Le cas japonais avait déclenché des réactions en chaîne et des groupes très divers se sentaient maintenant touchés par un sentiment élémentaire de réaction protectionniste. Le Président estimait toutefois qu'il arriverait sans trop de difficultés à se faire écouter par le Congrès.

M. Alphand a rappelé que la France avait abandonné depuis longtemps sa politique protectionniste, qu'elle avait réduit ses tarifs, qu'elle n'avait pas l'intention de changer de direction. On croyait d'ailleurs à Paris à la sincérité du président Nixon en ce domaine.

M. Kissinger a alors déclaré que le gouvernement des États-Unis ne se résoudrait à recourir au protectionnisme qu'au cas très improbable où le Marché commun et le Japon ensemble prendraient des mesures telles qu'il en résulterait une crise grave aux États-Unis. Ceci était en soi possible, mais peu vraisemblable.

À la question que lui a posée le Secrétaire général sur l'état des conversations commerciales avec le Japon, *M. Kissinger* a répondu qu'il avait beaucoup de mal à comprendre la mentalité japonaise ; néanmoins, comme le Président l'avait dit hier dans sa conférence de presse, les choses se présentent mieux aujourd'hui qu'il y a quelques semaines. D'ailleurs les États-Unis ne demandent pas au Japon de s'engager pour l'éternité mais seulement pour une période de trois ans. Si cet obstacle était éliminé, et l'on serait fixé à ce sujet à la fin de la semaine prochaine, les principaux périls dont on s'inquiétait en Europe disparaîtraient d'eux-mêmes. Ce serait en effet un désastre pour tout le monde d'en venir à une guerre économique.

Le second point, a dit le Secrétaire général, qui préoccupe le gouvernement français est l'état actuel des relations entre les États-Unis et l'URSS. Pour notre part, nous pensons que les Soviétiques veulent réellement

arriver à des règlements pacifiques partout dans le monde. Il savait bien qu'on allait lui objecter l'action russe par exemple en Méditerranée et au Moyen-Orient mais ce sont là des épisodes. De façon générale, nous pensons en fait que, pour des raisons d'ordre intérieur et extérieur, c'est-à-dire la crainte de la Chine, les Russes voudraient arriver à un *modus vivendi* sur la plupart des sujets. À lire la presse américaine et à entendre les déclarations des uns ou des autres, l'on peut penser qu'il y a actuellement une grave tension avec l'URSS. Qu'en est-il exactement ?

M. Kissinger a répondu que les États-Unis souhaitaient certainement un relâchement de toute tension et qu'il partageait notre point de vue en ce qui concerne la Chine. Malheureusement lorsque l'on examinait la situation au Moyen-Orient, à Cuba, à Berlin, dans les négociations SALT, les États-Unis ont le sentiment que les Russes ne calculent pas leur politique de manière à donner l'impression qu'ils sont prêts maintenant à faire des concessions en vue d'accords ultérieurs. En ce qui concerne Berlin, les Russes savent bien qu'il se pose un problème d'ordre intérieur allemand. S'ils voulaient vraiment un accord, ils auraient pu au moins chercher à donner l'impression qu'ils étaient prêts à envisager des concessions même feintes en vue de toucher ce qu'il y a de romantique dans l'âme allemande. Or les Russes font exactement le contraire.

En ce qui concerne la Chine, a poursuivi M. Kissinger, se pose un double problème d'ordre géopolitique et d'ordre idéologique. Pour éviter de faire des concessions sur le premier terrain, les Russes, lui semble-t-il, se croient obligés d'affecter une extrême rigueur sur le plan idéologique. Il se demande pour sa part si, afin d'éviter de faire un choix entre cette double exigence, les Russes ne pensent pas que le meilleur calcul est encore de maintenir la tension avec les pays de l'Ouest. Pour leur part les États-Unis souhaitent très sincèrement la détente mais ils doivent bien noter qu'au cours des six derniers mois ils n'ont pu constater aucun signe qui indiquerait de la part des Russes le désir d'aboutir à un accord sur quoi que ce soit.

M. Alphand a fait observer qu'en ce qui concerne l'Allemagne, il y avait certes des désaccords sur certains points avec la position russe, mais l'essentiel était de soutenir M. Brandt dans une négociation difficile et de stabiliser en même temps la situation en Europe centrale.

M. Kissinger a donné son plein accord à ce sujet.

M. Alphand a poursuivi en indiquant que du point de vue français, les deux traités que l'Allemagne avait signés avec l'URSS et la Pologne avaient notre approbation et méritaient d'être encouragés. Nous l'avions dit publiquement aux Allemands et nous le leur avons dit en privé.

M. Kissinger a fait répéter que nous l'avions aussi dit en privé.

Le Secrétaire général a indiqué que la situation en Europe n'était pas semblable à celle de 1921 et 1938[1]. Les Allemands cherchent sincèrement

[1] Allusions d'une part en 1921 aux efforts de l'Allemagne en proie à une grave crise économique pour échapper à la mise en œuvre des clauses du Traité de Versailles (réparations, désarmement)

un accord qui est dans l'intérêt des pays de l'Ouest et les Russes aussi. Ceux-ci nous ont d'ailleurs dit qu'ils étaient prêts à discuter avec les Américains s'il pouvait exister sur des sujets quelconques l'espoir d'un règlement sur des problèmes concrets, soit par région, soit sur des sujets déterminés. Pour notre part, tout en restant les alliés des États-Unis nous voulons continuer cette politique de détente, bien que ce soit une politique difficile.

M. Kissinger a répondu que ce qui venait d'être dit représentait exactement la politique américaine. Les Américains, eux aussi, étaient prêts à parler aux Russes mais seulement sur des points concrets et avec des perspectives d'accord. De façon générale, il ne voyait pas de différence entre les positions française et américaine concernant l'URSS. La manière dont nous avions nous-mêmes abordé ces questions s'était révélée utile. Il restait pour les Américains à déterminer de quelle façon les États-Unis pourraient concevoir le même genre d'approche. C'était là objet d'études.

M. Alphand a rappelé que pendant son voyage en URSS, le président de la République avait dit deux fois que nous appartenions à l'Alliance Atlantique et que nous entendions y rester. Les Russes comprennent parfaitement ce langage et ne donnent nullement l'impression qu'ils cherchent à nous détacher des Américains. Ils reconnaissent qu'eux aussi appartiennent à une alliance. Telle est notre politique et nous voudrions qu'elle soit bien comprise aux États-Unis

M. Kissinger a déclaré qu'il était en effet d'accord.

Il est à noter que pendant une brève absence de M. Kissinger appelé chez le Président, son adjoint, M. Sonnenfeldt[1] a donné la précision suivante sur les négociations SALT[2]. Les alliés seraient prochainement informés à Bruxelles d'une nouvelle proposition russe de limiter pour l'instant l'accord aux seuls ABM[3]. Les Américains ne pouvaient pas accepter cette proposition et l'ont fait savoir aux Russes. M. Alphand a fait remarquer que telle avait été pourtant la position des États-Unis en 1967. M. Sonnenfeldt a objecté que depuis lors les Russes avaient construit des missiles offensifs du type SS9 qui avaient modifié l'équilibre. Les Russes, qui condamnaient autrefois les armes dites offensives, ne se gênent plus maintenant pour les construire.

M. Alphand a interrogé son interlocuteur sur les problèmes du Moyen-Orient.

M. Kissinger a répondu que les conversations sous les auspices de M. Jarring reprendraient certainement avant l'expiration du cessez-le-feu. Lorsque les conversations auront repris, les Américains reprendront

et aux sanctions prises par les alliés (occupation de certaines villes rhénanes, ultimatum pour l'acceptation du montant des réparations) et d'autre part en 1938 à la politique belliqueuse de l'Allemagne nazie au moment de l'*Anschluss* et des accords de Munich.

[1] Helmut Sonnenfeldt, ancien directeur du service *intelligence and research* du département d'État pour les pays de l'Est, proche collaborateur de M. Kissinger.

[2] SALT : sigle de *Strategic arms limitation talks*.

[3] ABM : sigle d'*Anti balistic missile*.

contact avec nous pour voir ce qu'il est possible de faire dans le domaine de la consultation quadripartite.

Le Secrétaire général a indiqué tout l'intérêt que présentait, à la demande même de M. Jarring, la mise au point des suggestions précises des Quatre.

M. Kissinger s'est déclaré d'accord, mais uniquement après que les conversations auraient repris.

M. Alphand a objecté qu'il serait préférable de donner dès maintenant au médiateur des Nations unies des suggestions qui faciliteraient sa tâche. Les Égyptiens nous ont déjà fait savoir qu'ils seraient heureux qu'un texte aussi précis que possible leur soit présenté.

M. Kissinger a répondu qu'il estimait plutôt qu'il y avait intérêt à voir ce que les parties pourraient faire d'abord par leurs propres moyens.

M. Alphand a objecté qu'il fallait profiter des meilleures dispositions arabes et que le temps était maintenant propice. Il existe à ce sujet une divergence franco-américaine, a-t-il reconnu. On désire à Washington que M. Jarring aborde sa mission les mains vides, nous désirons de notre côté qu'il ait quelque chose à présenter.

Mais qu'arrivera-t-il, a dit M. Kissinger, si les parties rejettent ce plan ? Nous pourrons alors, a dit le Secrétaire général, revoir les choses à Quatre et modifier éventuellement nos positions. Remettre la tâche à plus tard la rendra encore plus difficile. C'est en tout cas entre nous une divergence non de fond, mais de procédure.

M. Kissinger s'est borné à répondre qu'il ne fallait pas s'en inquiéter outre mesure. Il fallait attendre le moment propice.

Le Secrétaire général a remis à M. Kissinger la lettre personnelle que lui adressait le Ministre concernant l'importance que nous attachions à voir les États-Unis lever leurs objections à l'exportation de transistors et de circuits intégrés vers la Pologne. Ceci nous paraissait indispensable à la fois pour des raisons d'ordre économique et politique.

M. Kissinger a répondu qu'il allait examiner cette lettre avec grand sérieux et dans un esprit de bonne volonté. Si les experts américains, actuellement en France et qui doivent revenir sous peu, donnent l'assurance qu'il est possible de séparer l'utilisation civile de l'utilisation militaire et qu'en même temps nous ne faisons pas bénéficier les Polonais de données technologiques nouvelles, le problème disparaîtra de lui-même et le veto sera levé. Il fallait attendre le rapport des experts.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

277

M. LUCET AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 7765 à 7771. *Washington, 12 décembre 1970.*

Diffusion réservée. Très secret. (*Reçu :* le 13, 03 h 22).

Situation au Vietnam

M. Kissinger[1] de lui-même a demandé au Secrétaire général[2] ce que nous pensions de la situation au Vietnam.

M. Alphand a répondu qu'en toute franchise nous ne pouvions estimer que l'intervention au Cambodge et la reprise des bombardements[3] aidaient à régler le problème. Notre politique était bien connue, et n'avait pas à être répétée. En Algérie nous avions connu la même expérience et nous devions constater que les Américains ne s'en inspiraient guère.

M. Kissinger a répondu qu'il nous avait fallu quatre ans et demi pour le faire et que l'on en était à Washington qu'à la seconde année.

Le Secrétaire général a déclaré que personne ne doutait de la sincérité du Président. Nous sommes d'accord sur les buts recherchés, mais pas sur les moyens employés. Si, au cours des conversations secrètes, les Américains pouvaient faire connaître aux Nord-Vietnamiens la date du retrait et qu'en même temps une déclaration parallèle soit faite par l'autre partie sur l'acceptation des principes de Genève[4], une solution ne pourrait-elle être trouvée ?

M. Kissinger a répondu que cela ne donnerait aucun résultat. Les Nord-Vietnamiens ne sont intéressés que par la forme que prendra le gouvernement de Saigon. Les idées que venait d'exposer le Secrétaire général étaient acceptables en principe, mais difficiles à appliquer en pratique. La date d'un retrait des troupes était en effet négociable, mais pour le gouvernement de coalition, le Nord-Vietnam et le Front exigeaient qu'il soit composé de telle ou telle façon. Il fallait faire appel, d'après eux, à des hommes épris du sentiment de liberté et d'indépendance. Qui en jugerait sinon le Nord-Vietnam et le Front[5] qui veulent en fait exercer un droit de veto sur la composition du gouvernement de Saigon ? Du côté américain, on ne demande

[1] Henry Kissinger, conseiller à la Sécurité nationale des États-Unis depuis le 20 janvier 1969.

[2] Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Les troupes sud-vietnamiennes et américaines pénètrent au Cambodge le 29 avril 1970, les forces terrestres américaines s'en retirent le 29 juin. Les bombardements américains sur le Nord-Vietnam, interrompus le 1er novembre 1968, ont repris les 21 et 22 novembre 1970.

[4] Allusion aux accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[5] Le Front national de Libération sud-vietnamien.

pas au Front de se débarrasser de Mme Binh[1]. La demande d'exclusion du général Ky[2] et de M. Khiem[3] ne soulève pas, en effet, de problème et le président Thieu serait enchanté d'être débarrassé de son vice-président, mais le problème Thieu reste entier.

M. Alphand a demandé à M. Kissinger si la situation ne pouvait pas changer après les élections du 3 octobre[4], si par exemple le général Minh[5] était élu à la présidence.

M. Kissinger a répondu que les États-Unis accepteraient le choix des Sud-Vietnamiens quel qu'il soit ; quant au général Minh, les Nord-Vietnamiens donnent l'impression qu'ils veulent bien l'accepter uniquement parce qu'ils le savent incompétent.

M. Alphand a fait valoir que le principal problème était la présence des troupes américaines au Vietnam. Pourquoi les maintenir et quelle en était la raison profonde ?

M. Kissinger a répondu que cette question aurait pu très légitimement être posée en 1962 ou 1963. Elle ne pouvait plus l'être en 1970, du simple fait que les troupes étaient là, qu'il n'y avait plus à chercher pourquoi, mais seulement de quelle façon on pouvait les retirer. Une politique doit être jugée plus par ses résultats que par la technique que l'on cherchait à employer.

M. Alphand a fait valoir que plus les Américains restaient longtemps au Vietnam, plus difficile deviendrait le problème. A ceci M. Kissinger a répondu qu'en fait les troupes américaines s'en allaient. Oui, a fait valoir le Secrétaire général, mais ceci est remplacé par la vietnamisation. Peut-elle vraiment donner de bons résultats ?

M. Kissinger a répondu que c'était en effet une question que l'on pouvait se poser. Il a ajouté qu'il était inutile de négocier pour l'instant puisque l'adversaire ne voulait montrer aucune flexibilité. Ce qu'il nous demandait de dire aux Nord-Vietnamiens et au Front, c'est de présenter aux Américains des solutions raisonnables. M. Alphand a répondu que nous le faisions régulièrement depuis un certain temps déjà.

(*Asie-Océanie, Vietnam Conflit, 1955-1978, nº 176*)

[1] Nguyen Thi Binh, membre du Comité central du Front national de Libération du Sud-Vietnam, chef de l'échelon précurseur de la délégation du FNL aux négociations de Paris, arrivée le 4 novembre 1968 à Paris, adjointe au chef de cette délégation à partir du 11 décembre 1968 puis ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à partir du 8 juin 1969 et chef de sa délégation aux négociations de Paris.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

[3] Tran Thien Khiem, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 1er septembre 1969.

[4] Le 3 octobre 1971, le général Nguyen Van Thieu est réélu président de la République du Sud-Vietnam. Les autres candidats ont boycotté l'élection, qu'ils jugeaient truquée.

[5] Général Duong Van Minh, président de la République du Sud-Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964.

278

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 7845 à 7855. *Washington, 12 décembre 1970.*

Réservé immédiat. Diffusion réservée. (*Reçu:* le 14, 01 h. 50).

Le Secrétaire général a reçu le 12 décembre l'ambassadeur de l'URSS à la demande de celui-ci.

La conversation a porté d'abord sur les problèmes du Moyen-Orient. M. Dobrynin[1] estime lui aussi d'après ce que les Américains lui ont dit que les conversations sous les auspices de M. Jarring reprendront avant la fin de l'année. Comme nous, il pense que le médiateur des Nations unies n'a de chance de réussir dans cette tâche que s'il reçoit au préalable des indications détaillées de la part des Quatre sur les modalités pratiques du règlement possible. L'ambassadeur de l'URSS constate comme nous que les Américains, sous la pression d'Israël, sont loin encore d'adopter ce point de vue. Il estime pourtant que, le moment venu, les Américains accepteront peut-être de parler des garanties mais de rien d'autre. M. Alphand lui a dit qu'il était peut-être sur ce point trop pessimiste. Le recours aux Quatre, venait-on de lui dire à Washington, pourrait devenir nécessaire sur tout sujet si M. Jarring faisait appel à ceux-ci en cas de trop grandes difficultés. En tout cas, l'on perdait du temps et les vues françaises et russes étaient similaires à cet égard.

M. Dobrynin pense aussi que les Américains n'ont pas confiance dans la nouvelle équipe égyptienne[2], qu'ils jugent trop faible. Le Secrétaire général lui a dit n'avoir rien entendu de semblable.

Quant à la politique d'Israël, a poursuivi M. Alphand, il serait erroné de croire que les Américains la soutiennent aveuglément. Leur position reste fixée par leurs deux mémorandums d'octobre et de décembre 1969[3] qui n'ont pas été acceptés par Israël. Il y a toutefois entre nous des divergences d'interprétation sur le sens de la résolution de 1967[4]. Les Américains estiment de plus que dans une première phase, il faut laisser faire les parties

[1] Anatolyi Fedorovitch Dobrynin, diplomate soviétique, a été entre autres vice-ministre des Affaires étrangères (1955-1957), sous-secrétaire général pour les Affaires politiques et du Conseil de sécurité (1957-1959), chef de la section américaine du MID (1959-1961) et ambassadeur d'URSS aux États-Unis depuis 1962, membre suppléant du Comité central du PCUS depuis 1966.

[2] Après la mort du président Nasser, l'équipe dirigeante égyptienne à la date du 20 octobre 1970 comprend principalement MM. Anouar Sadate, président et Mohamed Fawzi, Premier ministre.

[3] À l'automne 1969, les Américains s'efforcent de trouver une issue au conflit israélo-arabe après l'échec définitif de la mission Jarring. Ils la font connaître progressivement. C'est ainsi qu'en décembre 1969 le secrétaire d'État Rogers expose dans un discours les grandes lignes de ce qui deviendra le plan portant son nom qui sera annoncé officiellement seulement en juin 1970. Mais, si l'Égypte paraît prête à en discuter, Israël s'y refuse jugeant insuffisantes les garanties proposées pour sa sécurité.

[4] La résolution 242 du Conseil de sécurité pour le règlement du conflit israélo-arabe.

sans exercer de pression extérieure, sinon les Israéliens ne se prêteront pas aux discussions. Israël de plus veut exiger des États-Unis des garanties formelles pour l'avenir. Nous ne partageons pas ce point de vue, M. Dobrynin non plus.

L'ambassadeur de l'URSS a alors donné à M. Alphand des précisions intéressantes sur les conversations qu'il avait eues avec M. Rogers et M. Sisco avant que n'intervienne le cessez-le-feu fin août dernier.

À cette époque, les relations russo-américaines étaient relativement confiantes. L'on avait accepté à Moscou les formules américaines énonçant les modalités du retour à l'état de paix. L'on avait, en échange, demandé à Washington d'accepter les autres propositions russes concernant les frontières et les formes de garanties : celles-ci pouvant être soit la garantie du Conseil de sécurité, soit des quatre puissances avec présence sur le terrain d'unités des Quatre. Ce texte avait été remis aux Américains au début de juin. Six mois plus tard, on attendait toujours la réponse. M. Dobrynin l'avait rappelé à M. Rogers qui n'avait su quoi répondre.

Au lieu de cela les Américains avaient présenté aux Russes vers le 15 juin ce qui devait devenir le plan Rogers. Les Russes avaient été informés, non consultés, et ne pouvaient être considérés comme ayant été parties à un accord qu'ils n'avaient jamais signé. Ils en approuvaient les principes mais avaient fait des réserves sur les clauses du *statu quo* militaire (*standstill*). M. Rogers avait dit que le respect de ce *statu quo* était chose désirable, non obligatoire. Il est vrai que le lendemain dans une conversation avec M. Sisco, celui-ci comme il devait le faire tant de fois par la suite, avait quasiment désavoué le secrétaire d'État. En lui révélant les modalités de ce *statu quo*, M. Sisco avait déclaré que le respect de ces clauses n'était plus facultatif, mais obligatoire. M. Dobrynin en avait pris note sans donner son accord qui n'était pas requis puisque ce *standstill* n'intéressait que les parties et que ses modalités n'avaient été discutées qu'avec elles.

Vers la fin août, les Égyptiens avaient modifié la position de certains sites. Ils l'avaient fait de leur propre chef et non sur instruction de Moscou. Ce petit fait qui avait en soi peu d'importance puisqu'il ne s'agissait pas d'une action offensive contre Israël avait cependant suffi pour déclencher une violente campagne américaine contre l'URSS. Ceci était inquiétant et se retrouvait dans d'autres domaines et sur d'autres terrains. Du fait de prétendues occupations peut-être électorales, car la campagne présidentielle était en fait déjà commencée, les Américains cherchaient depuis quelque temps le moindre prétexte pour ameuter l'opinion contre l'URSS.

M. Alphand a fait remarcher que de leur côté les Américains faisaient grief aux Russes de ne montrer aucune disposition à négocier. La chose était regrettable car la France souhaitait sur de tels sujets un minimum d'entente entre les deux grandes puissances.

Sur Berlin, le Secrétaire général a dit que nous souhaitions un accord assez proche et non pas renvoyé à une date indéterminée comme étaient prêts à l'admettre les Américains. Un tel accord était nécessaire, non certes en droit, mais de fait pour rendre possible la ratification des deux traités et

la mise en train sur une base multilatérale des travaux préparatoires à la réunion de la conférence de sécurité européenne. Jamais M. Brandt qui était sincère dans son désir de détente n'obtiendrait les votes nécessaires au *Bundestag* pour la ratification des deux traités s'il ne pouvait en même temps se prévaloir d'un accord satisfaisant sur Berlin. Il fallait l'aider et pour cela du côté russe se montrer plus flexible.

M. Dobrynin s'est récrié sur les bonnes intentions russes. La réunion des quatre ambassadeurs à Berlin le 10 décembre s'était bien passée et M. Abrassimov avait adopté le principe des 3 niveaux et la formule 4-2-4[1], c'est-à-dire de deux accords à Quatre encadrant un accord interallemand. Que voulait-on de plus ? À une question de M. Alphand, M. Dobrynin a toutefois précisé qu'il serait très difficile à la 3e phase d'admettre le principe d'un contrôle des 4 sur l'application de l'accord et le respect des règles d'accès.

Là encore, a dit M. Dobrynin, les Américains invoquent des difficultés majeures qui n'existent pas et se plaignent après la provocation qu'a constituée la réunion à Berlin du groupe CDU-CSU, de harcèlements sur les accès qui on été menés avec modération et n'ont pas duré plus de 48 heures.

Sur le Vietnam l'analyse de la situation a été la même. Les Américains ont eu tort d'élargir le conflit et de reprendre les bombardements. Les conversations politiques à Paris se trouvent dans une impasse. Pour sa part M. Dobrynin estime que le président Nixon se soumet à l'influence des militaires et que sa politique d'intransigeance obéit à des motifs d'ordre électoral.

Pour la Chine, l'ambassadeur de l'URSS estime que la situation peut devenir dangereuse pour son pays à long terme mais qu'elle ne l'est pas pour le moment. D'ailleurs pour les problèmes de l'Extrême-Orient il faut tenir compte maintenant de la puissance du Japon, ce qui va créer sous peu des problèmes non seulement entre ce pays et la Chine mais aussi entre le Japon et l'URSS. Il y a là un jeu triangulaire compliqué.

Pour le désarmement, le Secrétaire général a dit que les États-Unis se plaignaient des lenteurs russes dans la négociation SALT. M. Dobrynin ne l'entend pas ainsi. Il y a 15 jours, a-t-il dit, sa délégation à Helsinki a proposé aux Américains le choix suivant : ou bien un accord limité aux seules armes défensives, c'est-à-dire les ABM, ou bien un accord sur l'ensemble mais renvoyé à plus tard en raison des problèmes complexes qui se posent encore. Les Américains viennent de refuser l'accord limité. Ils ne peuvent se plaindre de retards au moment où ils refusent un accord certes partiel mais presque immédiat. Si les Américains dénoncent les dangers des SS9, ils ont eux aussi des armes offensives.

En conclusion, le Secrétaire général a rappelé à M. Dobrynin que nous étions membres de l'Alliance Atlantique et que nous entendions le rester. L'URSS elle aussi était membre d'une alliance. Ces points n'étaient pas

[1] La formule 4-2-4 désigne d'une part les quatre puissances occupant l'Allemagne depuis 1945 (États-Unis, Royaume-Uni, France, URSS) et d'autre part les deux Allemagne (RFA et RDA).

contestés mais cette différence faite nous entendions tenir aux uns et aux autres le même langage. Nous souhaitions coopérer à la fois avec les États-Unis et l'URSS et contribuer, si possible, à réduire les divergences entre les deux rivaux. La tension actuelle n'était de l'intérêt de personne, en tout cas pas de nous-mêmes.

L'ambassadeur de l'URSS s'est déclaré entièrement d'accord sur cette analyse.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1970*)

279

NOTE
POUR LE MINISTRE

De M. de Schonen

N. nº 654/DAM *Paris, 14 décembre 1970.*

Par lettre en date du 22 juillet dernier[1], le général Bokassa a fait savoir à M. le Président de la République qu'il avait décidé de retirer l'agrément à M. de Schonen[2], notre ambassadeur en République centrafricaine. Celui-ci a été rappelé à Paris quelques jours plus tard.

Revenant sur sa décision lors de l'entretien qu'il a eu avec M. le Président de la République le 13 novembre[3], le général Bokassa a accepté que M. de Schonen retourne à Bangui pour y rompre son établissement, étant entendu que le gouvernement nommerait un nouvel ambassadeur en République centrafricaine.

M. de Schonen est arrivé à Bangui à la fin de novembre[4] et il a assisté, en sa qualité retrouvée de doyen du Corps diplomatique[5], aux fêtes du 10e anniversaire de l'Indépendance, le 1er décembre. Il se prépare à faire

[1] Cette lettre nº 390/CS/PR du 22 juillet est publiée ci-dessus.

[2] M. Albert de Schonen, conseiller des Affaires étrangères, intégré dans les cadres du ministère des Affaires étrangères depuis le 16 avril 1945, ancien premier secrétaire à Bangkok, 1954 ; au service Cambodge, Laos, Vietnam au Département 1956-1957, à la disposition de l'État-major général de la Défense nationale, 1957-1961 ; premier conseiller à Bruxelles, 1961-1964, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Lusaka, 1966-1969, ambassadeur, haut représentant à Bangui depuis mai 1969.

[3] Les archives du ministère des Affaires étrangères n'ont pas reçu le compte rendu de l'audience accordée, le 13 novembre, par le président Pompidou au général Bokassa, venu à Paris pour les obsèques du général de Gaulle. Ce document est classé aux Archives nationales sous la cote : AN 2AG2 978.

[4] M. de Schonen revient à Bangui le 26 novembre et rompt son établissement le 19 janvier 1971.

[5] Le gouvernement centrafricain a, par le décret nº 70/314 du 23 novembre, rétabli la France dans son droit au Décanat que lui conféraient les accords de Coopération, droit qui lui avait été retiré par le décret 70/265 du 30 septembre 1970.

de même les 31 décembre – jour anniversaire du coup d'État qui porta le général Bokassa au pouvoir – et 1er janvier prochains.

M. de Schonen souhaite rester à Bangui pendant quelque temps encore. Il peut faire valoir que le général Bokassa le lui a demandé et que son principal adversaire, M. Kombot-Naguemon, a été écarté des Affaires étrangères[1].

Il apparaît toutefois qu'il n'est pas souhaitable que M. de Schonen reste à son poste. En dépit des protestations d'amitié dont il entoure actuellement notre ambassadeur, le général Bokassa a certainement ressenti l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de faire marche arrière en l'autorisant à revenir à Bangui, même pour y faire ses adieux. Le 30 octobre encore, dans une déclaration radiodiffusée[2], le général Bokassa rappelait qu'il avait retiré l'agrément à M. de Schonen, en raison du « discours injurieux » prononcé par celui-ci le 14 juillet[3].

Tout laisse donc à craindre de nouveaux incidents entre notre ambassadeur et le général Bokassa, si, comme il est toujours possible, les bonnes dispositions dont celui-ci fait actuellement preuve à notre égard viennent à s'altérer.

La Direction des Affaires africaines et malgaches suggère donc que des mesures soient prises pour que M. de Schonen puisse, avant les fêtes du 31 décembre et du 1er janvier, transmettre au général Bokassa la demande d'agrément pour son successeur[4].

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1970-1972*)

[1] Lors du remaniement ministériel du 26 novembre, M. Maurice Guandjia est nommé ministre d'État chargé des Affaires étrangères et Madame Marie-Mathurine Silinghia, ministre de la Coopération internationale. M. Nestor Kombot-Naguemon, principal artisan du rapprochement de la RCA avec les pays socialistes est évincé de l'équipe gouvernementale et nommé président de la Cour Suprême.

[2] La déclaration prononcée par le général Bokassa à Radio-Bangui, le 30 octobre 1970 est transmise par la synthèse de l'ambassade de France à Bangui n° 21/70 du 3 novembre 1970 résumant la situation politique en RCA pour la deuxième quinzaine d'octobre 1970, non reproduite.

[3] Le texte de l'allocution prononcée par M. de Schonen lors de la réception à l'ambassade de France à Bangui, transmis par bordereau 284/DAM le 18 juillet 1970, est classé dans le dossier d'archives : DAM, direction des Affaires africaines et malgaches, 1970-1972, n° 22.

[4] M. Laurent Giovangrandi, alors consul général à Saigon depuis 1967.

280

COMPTE-RENDU

Entretien entre le président Pompidou et le roi Hussein de Jordanie

C.R. *Paris, 14 décembre 1970.*

M. Pompidou. Vous venez de vous rendre dans diverses capitales dont Le Caire et Washington[1]. Je serais heureux d'entendre vos impressions sur la situation et surtout sur les perspectives. Je pourrai vous en dire un mot tout à l'heure, mais j'en sais moins que vous.

Le roi Hussein. Ma visite au Caire a été surtout motivée par les relations particulières qui existent entre les deux pays et par le fait que ceux-ci avaient accepté la résolution du Conseil de sécurité[2] et l'initiative américaine[3]. À l'intérieur même de la Jordanie, nous avons à faire face à une situation inhabituelle, provoquée par la pression que les extrémistes arabes exercent de plus en plus fortement. Vous savez que certains États arabes ne s'étaient pas associés à la résolution du Conseil de sécurité au moment où celle-ci avait été votée. Depuis, l'évolution de leur attitude avait permis dans toute la mesure du possible d'avancer vers la paix. Néanmoins, avec le temps, les souffrances et le désespoir des populations de la zone n'ont fait que croître. Il n'en reste pas moins que les États arabes ont modifié leur attitude et qu'ils envisagent même des solutions relatives à l'avenir des problèmes palestinien et arabe. En Jordanie, nous sommes affrontés à la situation provoquée par les extrémistes aussi bien du côté israélien que du côté arabe. Certains Israéliens, en effet, refusent tout progrès dans le sens de la paix aux termes de la résolution du 22 novembre et il semble que les éléments arabes partagent les mêmes idées. Ils s'efforcent de détruire toute possibilité de manœuvre et refusent une attitude de maturité politique. Cela concerne curieusement aussi les possibilités de créer une entité ou une représentation palestinienne. Cet élément nouveau rend physiquement impossible la création d'une telle entité quand il s'agit de territoires tenus par des nations arabes et compte tenu de l'hostilité de celles-ci à une telle éventualité. Il se produit aussi de plus en plus une polarisation politique du conflit puisque les deux plus grandes puissances, États-Unis et Union soviétique, s'y trouvent presque directement affrontées. J'ai maintenant l'impression que Le Caire envisage une certaine coordination de l'effort militaire des Arabes. Telle a été la principale raison de ma visite, sans compter la

[1] Le roi Hussein se rend au Caire les 2 et 3 décembre 1970, à Washington les 7 et 8 décembre.

[2] Il s'agit de la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967.

[3] Il s'agit de la proposition américaine remise le 20 juin 1970 par M. Sisco et préconisant des négociations entre M. Jarring et les représentants de l'Égypte, la Jordanie et Israël. Ce plan est accepté par Nasser le 25 juillet 1970 (voir le télégramme de Washington n° 3701 du 20 juin 1970 non publié).

disparition du président Nasser[1], si douloureusement ressentie par tout le monde arabe. J'ai trouvé au Caire un accueil extrêmement cordial. Les dirigeants égyptiens semblent accorder de la valeur à notre association et vouloir la resserrer. C'est aussi pour la première fois que j'ai entendu s'exprimer plus d'une voix. Contrairement au passé, il y a maintenant une équipe qui dirige le pays et l'autorité commence à y être décentralisée. J'ai donc entendu différentes voix et même de la part des forces armées. Les militaires sont essentiellement préoccupés par l'explosion qui pourrait se produire dans un très proche avenir. Il leur paraît très difficile de l'éviter. Les hommes politiques, quant à eux, comme le Premier ministre[2] et le ministre des Affaires étrangères[3], comprennent la pression à laquelle tout le monde arabe est maintenant soumis et ils voudraient tout faire pour éviter le danger d'une explosion.

Tout cela est naturellement lié à la question du cessez-le-feu et aux possibilités qu'il y aurait de faire quelques progrès, avant son expiration, par l'application de la résolution du 22 novembre et par la continuation de la mission Jarring[4], compte tenu de la récente initiative américaine ; ou alors, à défaut de cela, tout le monde semble reconnaître que la politique du cessez-le-feu ne peut pas être poursuivie car elle équivaudrait à reconnaître le fait accompli sur le terrain, ce qui présente une difficulté croissante pour les Arabes, et aussi à mettre sous le coude l'ensemble du problème.

En allant au Caire, je craignais quant à moi que le nouveau régime n'eût pas assez de force, contrairement à Nasser, pour imposer des décisions impopulaires. En particulier, j'ai posé la question aux militaires ; au cas d'un renouvellement des hostilités, est-ce qu'ils se sentiraient assez forts pour tourner l'incident à leur avantage ? Cela n'est pas certain. Néanmoins, il serait impossible de prolonger le cessez-le-feu. À l'expiration de celui-ci, nous espérons néanmoins que la situation ne sera pas d'une gravité telle que la Jordanie et la Syrie ne puissent rien faire pour éviter un désastre. Au demeurant, nous avons à tenir compte de la situation non seulement sur le terrain, mais encore sur l'arène politique mondiale. Nous ne voudrions pas entreprendre une action sans savoir à l'avance à quel résultat elle aboutirait et nous ne voulons agir que dans le sens de la raison et de la responsabilité. Il est possible qu'Israël se livre à des actes qui accroissent les dangers d'une guerre. Il faut tenir compte de tous ces facteurs et coordonner nos efforts. Le Caire en est maintenant d'accord. Il se tiendra sans doute bientôt un sommet, ou un « mini-sommet » arabe pour étudier précisément ces problèmes de coordination et de coopération, vu en particulier les changements qui viennent d'intervenir en Syrie[5] et le rapprochement entre celle-ci

[1] Nasser est mort le 28 septembre 1970.

[2] M. Mahmoud Fawzi est nommé Premier ministre de la RAU le 20 octobre 1970.

[3] M. Mahmoud Riad est ministre des Affaires étrangères de la RAU depuis 1964.

[4] Mission de conciliation dirigée par M. Jarring en vue de trouver une solution pour faire appliquer la résolution 242 du Conseil de sécurité.

[5] Le général Hafez el Assad prend le pouvoir en Syrie en novembre 1970 et conduit une politique de rapprochement avec la RAU.

et l'Égypte. En outre, il y a pour la Jordanie le problème grave de ses relations avec l'Irak.

Du point de vue politique, Le Caire et nous-mêmes, nous pensons que si les grandes puissances faisaient porter leurs efforts sur les garanties possibles qu'elles pourraient donner aux parties intéressées, dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité, Israël n'éprouverait plus le besoin de continuer à exiger des « frontières garanties », exigence qui équivaut à une extension territoriale. Nous ne pouvons naturellement pas admettre celle-ci et nous serions fondés à notre tour de demander des mesures analogues pour assurer notre propre sécurité. En revanche, si la résolution était appliquée, que pourraient faire les puissances pour assurer que toutes les parties de celle-ci soient respectées, et cela avec la force d'un engagement ? Cela supprimerait tout autre exigence. Je me suis consulté avec Washington et ailleurs sur cette idée personnelle que je crois importante : que les grandes puissances se concentrent sur les garanties qu'elles seraient prêtes à offrir ; cela couperait l'herbe sous le pied des extrémistes. Je pense que dans la situation actuelle, laisser la mission Jarring s'engager à nouveau sans directives précises, alors que chacune des parties pose des préalables, ne conduira nulle part comme cela n'a donné aucun résultat dans le passé. Le seul espoir dépend des possibilités qu'il y aurait quasiment à imposer la solution prévue par la résolution du Conseil de sécurité. Des chances de succès existent encore, mais les périls montent. Nous avons jusqu'à présent été en mesure de tenir en échec les extrémistes en Jordanie[1]. Je voudrais rappeler qu'avant juin et même novembre 1967, il y avait de l'optimisme quant aux possibilités d'une solution qu'aurait appuyée tout le monde arabe. L'on peut encore y contribuer, mais pour ce faire, les possibilités s'amenuisent de jour en jour. Pour certaines choses, je suis donc optimiste, pour d'autres, pessimiste. Mon optimisme est en particulier motivé par le fait que les États-Unis comprennent maintenant le danger, et la nécessité qu'il y a pour eux de jouer un rôle positif, compte tenu essentiellement du quasi affrontement des deux grandes puissances et du danger imminent d'une explosion. Les Américains pourraient agir pour que la raison prévale dans la zone ainsi que dans le reste du monde. L'attitude de Washington est compréhensible et plus prometteuse qu'elle ne l'a jamais été. La clé du problème est en effet l'attitude américaine. L'administration voudrait que les pourparlers Jarring reprennent avant la fin de la période du cessez-le-feu, c'est-à-dire avant février, et les Américains savent qu'ils peuvent jouer un rôle important à cet égard. Autre facteur encourageant : la visite du général Dayan aux États-Unis[2], dont la responsabilité et l'influence modératrice semblent augmenter en Israël. Les États-Unis pensent que Dayan sent le pouls du peuple israélien, lequel s'intéresse de plus en plus à une solution pacifique. L'attitude du cabinet israélien n'est pas

[1] Allusion aux événements de septembre – voir plus haut les télégrammes d'Amman n°s 1200 du 14 septembre 1970, 1313 du 19 septembre 1970, 1360 du 21 septembre 1970.

[2] Le général israélien Moshe Dayan, ministre de la Défense depuis juin 1967, quitte Israël le 9 décembre 1970 pour se rendre à Washington où il doit s'entretenir de l'emploi des crédits accordés par le Congrès (500 millions de dollars).

commode et les chances de la paix gagneraient à ce que Dayan eût un rôle plus actif.

M. Pompidou. Je ne vous cacherai pas que mon analyse rejoint la vôtre. À nos yeux, il y a deux conditions pour une paix durable : la reconnaissance de l'État d'Israël qui doit pouvoir vivre en paix ; l'évacuation des territoires occupés. Nous avons toujours été de l'avis que s'il devait y avoir une discussion au sujet de frontières, celle-ci porterait sur les détails afin d'améliorer le tracé un peu hâtif de 1948 et d'aménager les problèmes locaux dans un sens comme dans l'autre. Mais il ne pourrait s'agir d'annexion. Évidemment, le problème des garanties se pose et il est possible qu'il doive maintenant passer avant le reste. Nous sommes favorables à des garanties internationales et à la présence, aux endroits convenables, d'une force internationale. Nous pensons toutefois que celle-ci ne devrait pas être à la seule discrétion du Secrétaire général des Nations unies, afin d'éviter les difficultés que l'on a connues avec les frontières de 1967. Les grandes puissances, y compris la France, nous y serions disposés, pourraient avoir des représentants parmi cette force internationale.

Cette solution suppose des zones démilitarisées. Nous pensons que leur étendue devrait varier en fonction de celles des États considérés. Israël est petit et l'on ne pourrait pas y ménager une zone aussi large que celle que l'on pourrait envisager par exemple au Sinaï.

Mon impression pourtant est qu'Israël cherche une autre forme de garantie : une promesse américaine d'armement et peut-être une sorte de traité d'alliance avec les États-Unis. Je ne suis pas sûr que le gouvernement américain n'en considère pas l'éventualité. Je dois dire que cette solution serait plus discutable car elle pousserait nécessairement l'Égypte à demander la même chose à l'Union soviétique. Ainsi, l'affrontement des deux puissances deviendrait constant et elles resteraient à la merci d'un gouvernement israélien ou égyptien qui serait dominé par les extrémistes. Plus les liens politiques entre Israël et les États-Unis deviennent étroits, plus ceux de l'Égypte et de l'Union soviétique se resserrent.

Reste la question des frontières. Je suis sûr que le gouvernement israélien n'a pas actuellement l'intention de restituer l'ensemble des territoires occupés.

Je suis en tout cas d'accord avec vous pour dire que si M. Jarring pouvait reprendre sa mission, il serait souhaitable (et la France va le proposer à ses trois partenaires de la concertation à Quatre) de lui donner des indications claires afin que sa mission ne se transforme pas en une mission de bons offices et qu'elle reste stérile jusqu'au moment où aura expiré un cessez-le-feu que les États arabes et notamment l'Égypte refuseraient de prolonger. Je pense donc, comme vous-même, que la vraie question des jours qui viennent est de savoir quelles pressions Washington peut exercer sur Israël. Vous me voyez assez incertain à cet égard, mais peut-être en savez-vous là-dessus plus que nous-mêmes.

Le roi Hussein. À vrai dire, la position n'est pas claire. Pourtant, au niveau du président et de ses conseillers, du ministre des Affaires étrangères

et de ses services, l'on semble comprendre les difficultés et les dangers de la situation, et aussi le besoin de faire quelque chose. Ils s'attendent à une reprise de la négociation Jarring avant l'expiration du cessez-le-feu, et donc, à une extension de ce dernier. Ils commencent aussi à être assez mécontents de l'attitude d'Israël. Je ne sais néanmoins pas ce qu'ils s'apprêtent à faire. Ils m'ont quand même promis d'exercer leur influence et leur pression quand la négociation reprendra pour en assurer le succès.

M. Pompidou. Je souhaiterais que le gouvernement des États-Unis comprît une chose : il faut traiter le problème en tant que celui d'Israël et des Arabes et se rendre compte de ses différents aspects, et non pas en tant qu'un affrontement entre les États-Unis et l'Union soviétique. Dans ce dernier cas, une solution ne sera jamais atteinte car elle serait liée aux problèmes de Berlin, du Vietnam, des pourparlers SALT, qui n'ont rien à voir avec le Moyen-Orient. Les possibilités d'un règlement deviendraient alors fort éloignées pour ne pas dire problématiques. Et le meilleur moyen de diminuer l'influence soviétique au Moyen-Orient, c'est d'y faire la paix.

Le roi Hussein. J'ai l'impression que les États-Unis accueilleraient très volontiers toute l'aide que l'on pourrait leur apporter. N'y aurait-il pas moyen de ménager actuellement des contacts dans ce sens ? Je sais que Londres en a l'intention. L'administration américaine m'a demandé de faire tout ce que je pourrais auprès du Congrès, car elle comprend le danger et voudrait y porter remède ; seulement, elle a besoin de beaucoup d'aide et d'encouragement. D'ailleurs, tout ce que l'on pourrait faire pour l'appuyer nous aiderait nous aussi.

J'insiste en particulier sur le danger de la polarisation auquel j'ai fait allusion. Des garanties que les États-Unis donneraient à Israël, notamment sous la forme d'un traité, ainsi que vous l'avez dit, conduiraient inévitablement à une situation analogue entre l'Égypte et l'Union soviétique et ainsi à un accroissement de la présence soviétique. Nous le comprenons et nous en tenons compte dans tout ce que nous tentons de faire. La Jordanie est très préoccupée par cet état de choses et elle veut garder toute sa liberté en établissant des contacts avec toutes les puissances. La gauche arabe exerce une forte pression sur la Jordanie pour y créer une situation gauchiste. Le danger ne fait donc que croître, une explosion est possible, les chances d'une solution s'éloignent et cela ne peut manquer d'avoir des effets dans le monde entier. Washington semble le comprendre. C'est une des raisons pour lesquelles je m'y suis senti plus à mon aise que jamais auparavant, depuis 1967.

M. Pompidou. Soyez sûr que nous ferons tout ce que nous pourrons pour encourager le gouvernement américain dans ce sens. Pour ce qui est de la situation palestinienne qui vous préoccupe, nous estimons certes qu'il faut d'abord aboutir à un règlement politique entre États. Nous nous félicitons cependant de vos déclarations sur la possibilité d'une autodétermination de la part de la population palestinienne. La situation actuelle ne permet pas une consultation. À cet égard, j'ai pu constater que l'Union soviétique partageait notre avis : il faudrait donner la priorité à un règlement politique

entre États. Je crois pouvoir dire que l'Union soviétique ne veut naturellement pas se couper des éléments gauchistes, mais elle ne veut pas non plus les encourager. L'attitude du nouveau gouvernement syrien en est une preuve.

Le roi Hussein. Vous avez raison : dans tous les contacts que j'ai eus avec eux, les Soviétiques ont montré qu'ils cherchaient à éviter une explosion dans la zone et ils m'ont dit m'appuyer dans ma politique de paix et de justice. Néanmoins, la situation en Jordanie est celle que je vous ai décrite. Israël pour sa part cherche à polariser les choses en persuadant les États-Unis qu'il est leur seul ami dans cette région du monde et qu'il leur faut donc le soutenir à fond. Cela nous embarrasse, car nous avons de bonnes relations avec les États-Unis ainsi qu'avec le reste du monde occidental. L'action des gauchistes est particulièrement injuste à notre égard car la Jordanie a plus fait pour la cause palestinienne qu'aucun autre pays arabe. Nous espérons néanmoins rester maîtres de la situation.

En ce qui concerne la question palestinienne, nous avons toujours compris qu'il fallait d'abord un règlement politique conformément aux principes de la résolution du 22 novembre : ensuite, le peuple palestinien aurait la possibilité de déterminer son avenir, soit en restant avec nous, soit en créant son propre État. Ce n'est qu'en appliquant la résolution du Conseil de sécurité que tous les Palestiniens situés dans les pays arabes pourront se regrouper et s'associer pour résoudre leur problème, qui a été latent entre 1948 et 1967. A l'heure actuelle, les Palestiniens ne sont pas en mesure de se mettre d'accord pour nommer un représentant. Il y a entre eux trop de contradictions, même au sein de la population des territoires occupés et de ceux qui ne le sont pas. Nous allons nous efforcer de les sonder pour savoir s'il n'est quand même pas possible de déterminer une représentation moyenne capable d'exercer une influence modératrice. Sinon, tout accord entre eux est psychologiquement impossible.

J'ai écrit aux chefs d'État arabes pour leur suggérer un sommet où on en discuterait. Nous exposerions les dangers de la situation et nous écouterions toutes les solutions que l'on pourrait nous proposer. Nous serions disposés à accepter toute décision unanime, même contraire à nos vues, à condition que dans ce cas l'on ne nous tienne pas responsables de ce qui se passerait dans l'avenir. Au demeurant, Le Caire et l'Arabie saoudite sont d'accord sur ce que vous dites : il faut d'abord un règlement politique puis laisser aux Palestiniens la possibilité de se déterminer eux-mêmes.

M. Pompidou. Nous n'avons pas beaucoup parlé des relations entre la France et la Jordanie. Je présume que vous avez été informé de ce que j'avais accepté de vous livrer l'armement destiné à votre escadrille personnelle d'hélicoptères. Pour le reste, nous sommes en faveur d'un développement de nos échanges économiques et culturels.

Le roi Hussein. Je vous en remercie du fond du cœur. Parmi les relations que nous avons avec les nations du monde, celles que nous entretenons avec la France, surtout depuis ces dernières années, sont les plus étroites et les plus franches. J'espère pouvoir toujours venir vous demander conseil et

m'entretenir avec vous de tout événement qui nous toucherait. Nos relations se développent bien dans tous les domaines. Nous allons revoir entièrement la situation de la Jordanie. Avant juin 1967, nous avions des plans de développement économique. Ensuite, ce fut la guerre, les mouvements de populations et nous avons dû vivre au jour le jour, face au danger. Nous devons maintenant étudier les domaines où il y a progrès et ceux où il y a retard, afin de déterminer ce que nous pouvons faire pour reprendre notre développement et organiser l'avenir, et refaire de ce pays un État stable et prospère en utilisant nos ressources humaines ainsi que les contributions que l'on voudra bien nous apporter. Nous avons eu jusqu'ici des réponses encourageantes. J'espère en particulier que vous nous permettrez de remettre à l'étude les projets d'une coopération plus étroite dans le domaine économique et dans d'autres. Je ne sais comment vous remercier de votre amitié qui est la chose la plus précieuse au monde. Vous savez à quel point l'attitude de la France est estimée non seulement par la Jordanie mais aussi par tous les pays arabes qui se félicitent de votre esprit de droit et de justice, à notre égard aussi bien qu'envers le monde entier. Je suis particulièrement heureux de voir à Amman M. Mérillon[1] qui est un véritable ami et le diplomate le plus capable que je connaisse.

M. Pompidou. Je vous en remercie, nous apprécions son action auprès de vous. Nous tenons en très haute estime le courage et l'obstination avec lesquels vous accomplissez votre tâche difficile. Vous pouvez compter, vous le savez, sur l'appui de la France pour résoudre le conflit. C'est dans un esprit positif que j'examinerai toute possibilité économique et autre qui pourrait aider au développement de la Jordanie.

(*Secrétariat général – Entretiens et messages 1970 dossier n° 48*)

281

M. MÉRILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1947 à 1950. *Amman, 16 décembre 1970.*

(*Reçu* le 17 : 12 h. 00).

Rapports entre le pouvoir hachémite et la résistance palestinienne

L'accord conclu le 14 décembre[2] entre le gouvernement jordanien et la résistance sous les auspices de M. Bahi Ladgham, et dont le Département

[1] Jean-Marie Mérillon, ministre plénipotentiaire est ambassadeur à Amman depuis novembre 1968.

[2] Cet accord conclu sous les auspices de M. Bahi Ladgham, Premier ministre de Tunisie, fait suite aux accords passés au Caire, en octobre 1970, entre le roi Hussein et Yasser Arafat. Voir plus haut le télégramme d'Amman n° 1700 du 19 octobre.

aura eu connaissance par les agences de presse, appelle les observations suivantes :

1/ Certaines clauses de ce document ne sont que la réédition de précédents arrangements intervenus entre les deux parties, et qui étaient demeurés lettre morte : évacuation de la capitale par l'armée royale, le maintien de l'ordre étant désormais confié aux seules forces de police, abolition des mesures d'exception relatives au contrôle de la circulation à Amman.

Il contient en outre, des dispositions entièrement inédites concernant le désarmement des milices palestinienne et jordanienne dont l'équipement militaire devra être rassemblé dans des dépôts. Une telle mesure ne tire guère à conséquence pour le gouvernement certes, celui-ci a bien distribué des armes dans quelques villages, mais c'était un geste plutôt symbolique, et son autorité s'appuie en fait sur l'armée. En revanche, la milice palestinienne constitue un élément essentiel du dispositif de la résistance, particulièrement à Amman où, forte de quelques 3 000 hommes, elle a pris une part très active aux combats de septembre[1]. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Arafat s'était opposé, jusqu'ici avec intransigeance à ce que la moindre restriction fût apportée à la situation de ces *« feddayin en civil »*, dont l'existence même avait été passée sous silence dans les accords des 13 et 24 octobre. Certes ils ne seront pas, en principe, définitivement dépossédés de leurs armes, mais, ne pouvant plus les conserver par devers eux, ils seront davantage soumis au contrôle des forces de l'ordre et leur liberté d'action s'en trouvera limitée.

2/ Cet accord se présente comme un compromis, où les concessions consenties de part et d'autre paraissent s'équilibrer. Ainsi se confirme la volonté de conciliation que, pour des raisons diverses, les deux parties trouvent opportun d'afficher présentement (mon télégramme n° 1938)[2]. Mais les antagonistes subsistent, et l'on peut se demander dans quelle mesure les décisions qui viennent d'être arrêtées seront effectivement appliquées. M. Wasfi Tall[3], pour sa part, semble déterminé à exiger le désarmement de la milice palestinienne. Agissant en sa double qualité de Premier ministre et de Gouverneur militaire du royaume, il a fait publier dès le 15 décembre un communiqué interdisant catégoriquement le port et la détention individuelle d'armes de guerre à l'intérieur des agglomérations. Ainsi poursuit-il imperturbablement une politique qui lui a permis, en usant tour à tour de la négociation et de la force, de grignoter les positions

[1] Au sujet des combats de septembre voir plus haut les télégrammes d'Amman n°s 1200, 1317, 1360 respectivement des 14, 19 et 21 septembre 1970.

[2] Le télégramme d'Amman n°s 1938 à 1944 du 14 décembre 1970 informe Paris que la tension persiste en Jordanie, des combats ont lieu dans le nord du pays et à Amman. M. Bahi Ladgham est revenu rapidement à Amman le 9 décembre pour rétablir la situation et réunir Wasfi Tall et Yasser Arafat. La résistance palestinienne porte la responsabilité des récents incidents mais ne veut pas d'un nouvel affrontement généralisé et trouve dans la commission Ladgham une garantie contre la répression du pouvoir hachémite, cependant les provocations des *feddayin* ont fourni à l'armée un prétexte pour renforcer son contrôle. Le gouvernement jordanien est disposé à la négociation afin de faire taire les critiques arabes.

[3] M. Wasfi Tall est Premier ministre de Jordanie depuis le 28 octobre 1970 – Voir plus haut le télégramme d'Amman n° 1743 du 6 novembre 1970.

de la résistance, et de restaurer dans une certaine mesure l'autorité de son gouvernement dans le nord du pays.

(*Collection de télégrammes. Amman 1970*)

282

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

L'armée gabonaise

N. nº 670/DAM. *Paris, 16 décembre 1970.*

L'armée gabonaise[1] est des plus modestes puisque ses effectifs s'élèvent à 1 460 hommes, dont 860 pour la gendarmerie. Les forces de sécurité comptent 900 hommes (Garde républicaine, Police).

Les Forces armées, la Gendarmerie, la Garde Républicaine et la Police[2] forment quatre éléments autonomes placés sous l'autorité directe du président de la République. Bien encadrée par nos assistants militaires, la Gendarmerie[3] constitue un ensemble de valeur, bien adapté aux missions de maintien de l'ordre. L'armée de terre, tenue longtemps en suspicion par le président Bongo en raison de son rôle lors des événements de 1964[4], paraît actuellement bénéficier de sa confiance mais n'a encore qu'une faible valeur opérationnelle.

Le budget des Forces armées représente 7,3 % du budget national ; c'est de la France, en application de l'accord de Défense du 17 août 1960[5], que le Gabon attend l'aide la plus efficace en ce domaine. Notre contribution a été particulièrement importante tant sur le plan des personnels que des cessions de matériels.

Notre mission d'assistance technique militaire compte actuellement 16 officiers et 79 sous-officiers. Les plus hauts postes d'autorité (Chef d'État-major de l'Armée et Commandant de la Gendarmerie) n'ont été africanisés qu'en 1969. Contrairement à ce qui avait été prévu et conformément à une

[1] Le colonel Nazaire Boulingui est chef d'État-major des Forces armées gabonaises depuis 1969.

[2] Jean-Boniface Assele est commandant en chef des Forces de Police nationales depuis 1970.

[3] Le général Georges N'Koma ancien sous-officier puis officier de l'armée française, nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1963, affecté à la gendarmerie nationale gabonaise le 1er janvier 1964, capitaine le 1er décembre 1966, chef d'escadron le 1er août 1968, lieutenant-colonel, le 1er mars 1969, colonel, le 1er juin 1970, est commandant supérieur de la Gendarmerie depuis le 1er mars 1969.

[4] Sur le coup d'État du 18-19 février 1964, son échec et l'intervention des forces armées françaises, de reporter à *D.D.F.* 1964-I, nos 102, 106, 112, 119, 121.

[5] Le texte des accords de Défense du 17 août 1960 est classé dans le dossier d'archives : DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon 1970-1975, nº 37.

demande du chef de l'État gabonais, ces effectifs ont augmenté en 1970. Il faut même s'attendre à ce que de nouvelles demandes nous soient présentées par suite du renforcement de l'escadrille nationale, laquelle ne dispose que de 9 pilotes pour 19 appareils[1].

Le Gabon dispose d'un centre d'instruction pour l'Armée de terre, d'une école et d'un centre de formation pour la Gendarmerie. Nous contribuons par des stages, à la formation des cadres de son armée : 15 stages de longue durée, 22 de courte durée au titre de l'année scolaire 1970-1971.

Compte tenu de la relative faiblesse des effectifs des forces armées de cet État, notre aide a été particulièrement importante ; de 1960 à 1969 nous lui avons consacré environ 37 millions[2]. Au titre de l'aide directe nous avons notamment livré des véhicules, 15 auto-mitrailleuses, 3 avions (2 Cessna, 1 C 47).

Enfin la coopération militaire franco-gabonaise se manifeste par la présence à Libreville d'un élément militaire (223 h. comprenant un détachement de base de 85 h. et une compagnie de la 11e Division relevée périodiquement), par des visites de bâtiments de guerre et par la réalisation d'exercices en commun. C'est ainsi que, pour répondre aux préoccupations exprimées par le président Bongo, le porte-avions Clémenceau a fait en décembre 1968 une escale à Port-Gentil et une démonstration aérienne au-dessus de Libreville. Dans le même esprit, des avions AD4, basés à Fort-Lamy, ont effectué des manœuvres au Gabon en février 1969 ; un exercice franco-gabonais s'est déroulé en février 1970[3] et une manœuvre du même type aura lieu en janvier 1971[4].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, 1970-1975, affaires militaires, n° 37*)

[1] *Annotation du rédacteur du document* : « Achat de 3 T 6 à l'Afrique du Sud, auxquels il convient d'ajouter 1 T 6 et 4 avions d'entraînement destinés initialement au Biafra. »

[2] *Annotation du rédacteur du document* : « Y compris les immeubles et matériels cédés par les Armées, les frais de stage et les soldes de personnels d'assistance technique. »

[3] Des manœuvres franco-gabonaises se déroulent dans le sud du Gabon sur l'axe Mouila-Ndendé du 10 au 12 février 1970. Des éléments des Forces armées gabonaises, de la Gendarmerie, de la Garde républicaine de sécurité ainsi que du détachement français de Libreville y participent. Le colonel Boulingui, chef d'État-major des Forces armées gabonaises dirige personnellement cette manœuvre. Le commandement de l'exercice sur le terrain est confié au chef du détachement français.

[4] Il s'agit de la manœuvre franco-gabonaise « Communauté » qui se tiendra du 19 au 22 janvier 1971. Se référer à la dépêche de Libreville n° 36/DAM du 26 février 1971.

283

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

N. nº 678/DAM. *Paris, 16 décembre 1970.*

Politique extérieure de la Côte d'Ivoire

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire n'a cessé de développer ses relations extérieures ; près de quarante ambassadeurs sont accrédités à Abidjan.

Acquis, de longue date, à la cause des modérés, le président Houphouët-Boigny est, par principe, hostile à l'effort de pénétration en Afrique des puissances communistes. Il a longtemps englobé dans la même réprobation l'URSS et la Chine Populaire. Convaincu, un moment, que l'URSS avait perdu son idéal révolutionnaire, il a, en 1967, noué des relations diplomatiques avec elle ; mais, dès la fin de 1968, divers incidents survenus à l'université d'Abidjan ainsi que l'évolution du conflit nigéro-biafrais sont venus ranimer ses craintes concernant les menaces d'infiltration communiste et l'ont amené à rompre. Vis-à-vis de la Chine Populaire, son hostilité n'a jamais varié. Abidjan a d'ailleurs reconnu le gouvernement de Taipeh, qui participe, par une mission d'experts en riziculture, au développement du pays.

En raison de son histoire, de la personnalité de son chef et ses options libérales, en matière économique surtout, la Côte d'Ivoire se tourne tout naturellement vers l'Occident. Elle entretient des rapports cordiaux avec les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et Israël ; le préjugé favorable qu'elle entretient pour Tel-Aviv tient tout autant à la méfiance que lui inspire l'arabisme révolutionnaire qu'à l'aide technique apportée par Israël, dans le domaine du service civique notamment.

Les relations avec la France sont excellentes.

La coopération franco-ivoirienne associe heureusement des concours financiers aux opérations de développement local ; elle inscrit à son actif des participations à des réalisations de grande envergure telles que l'université d'Abidjan, le centre hospitalier universitaire d'Abidjan-Cocody ou le port de San Pedro.

En Afrique, le président Houphouët-Boigny tend à faire figure de chef de file des modérés ; pour lui, l'Afrique se doit

– de rejeter les systèmes politiques extrémistes inspirés du socialisme scientifique et inadaptés à l'Afrique.

– de pratiquer, en vue de son développement économique et social, une politique libérale, largement ouverte aux investissements étrangers.

– d'observer vis-à-vis de l'Est et de l'Ouest une neutralité qui n'exclut pas une coopération privilégiée avec les puissances occidentales.

– d'évoluer vers son unification, mais en ménageant les transitions nécessaires et en partant de regroupements régionaux solidement structurés.

L'OUA n'a pas les faveurs de la Côte d'Ivoire, qui lui reproche de sacrifier trop souvent « efficacité à la polémique » et la Côte d'Ivoire apparaît, il est vrai, souvent isolée dans cette organisation dominée par les États arabes et les États noirs progressistes ; l'échec du Biafra, que la Côte d'Ivoire avait reconnu officiellement et soutenu, a affaibli sa position ; les réactions à sa proposition d'un dialogue avec l'Afrique du Sud, ont été pour la plupart, hostiles ; elles inciteront sans doute Abidjan à faire preuve de prudence dans la mise en œuvre de son projet de réunion d'une conférence africaine chargée de définir une nouvelle politique vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

Plutôt qu'à l'OUA, la Côte d'Ivoire fait confiance à des regroupements régionaux tels que l'OCAM et l'Entente ; elle ne s'est pas associée, par contre, au projet de regroupement des États de l'Afrique de l'Ouest considéré, du fait de son hétérogénéité, comme une utopie dangereuse.

On a été sensible, à Abidjan, à la venue de délégués de nombreux pays d'Afrique au récent congrès de PDCI-RDA et en particulier à la présence d'une délégation guinéenne ; le rapprochement esquissé avec Conakry se poursuit avec prudence et le gouvernement ivoirien exprime sa solidarité avec la Guinée lors de l'attaque dont ce pays a été l'objet.

La visite à Abidjan du docteur Busia a permis de poursuivre la politique d'amitié qui s'est instaurée avec le Ghana après la chute du président N'Krumah.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, politique extérieure, 1970*)

284

M. Benard, ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 638 à 641. *Addis-Abeba, 17 décembre 1970.*
Urgent. (*Reçu* : 14 h. 22).

État de siège en Érythrée

Le gouvernement impérial vient de proclamer l'État de siège dans certaines régions de la province d'Érythrée à compter du 16 décembre. Il a confié au général Kebede Guebre[1], ministre de la Défense nationale, tous les pouvoirs civils et militaires dans ces circonscriptions. Les autorités locales, y compris celles de l'ordre judiciaire, sont placées sous son contrôle

[1] Le général éthiopien Kebede Guebre est ministre de la Défense nationale depuis 1967.

direct. Quant aux autres, dans le reste de l'Erythée, elles sont tenues de lui apporter leur entier concours.

À l'intérieur des districts soumis à l'état de siège, sont créées des « zones interdites » d'où la population devra, sauf autorisation spéciale, être évacuée avec tous ses biens dans un délai de quinze jours. Les forces de sécurité ont pouvoir de procéder à toute vérification et d'assigner les suspects à résidence. Enfin, une cour martiale est instituée qui pourra condamner sans appel jusqu'à dix ans de prison.

La décision du gouvernement impérial pouvait être prévue depuis quelques semaines. Peu après la mort du général Teshome Ergue Tou[1], le Premier ministre m'avait laissé entendre (ma dépêche n° 1503 du 27 novembre) que l'Empereur était résolu, pour rétablir l'ordre, à prendre des mesures auxquelles il avait longtemps répugné et à agir avec vigueur.

Rien n'est encore connu du rôle imparti dans cette affaire au Ras Asrate Kassa, gouverneur général de l'Erythée, qui vient d'être convoqué aujourd'hui à Addis-Abeba. Le général Kebede Guebre, homme compétent et énergique – il l'a prouvé au Congo et en Corée – paraît avoir une délégation de pouvoir très étendue. On peut donc craindre des conflits d'attribution à bref délai à moins que l'Empereur ne donne suite au projet qu'on lui prête de nommer le Ras ambassadeur à Washington. De toute façon, comme l'ont souligné à plusieurs reprises les correspondances de notre consul à Asmara, toute réduction de ses pouvoirs sera accueillie avec satisfaction et même soulagement à Asmara.

Cela étant, il semble bien que le général Kebede Guebre n'ait pas accepté sans réticence les lourdes responsabilités dont il vient d'être chargé. Il aurait fallu que l'Empereur insiste personnellement et lui donne l'assurance de lui conserver le poste de ministre de la Défense Nationale.

(*Afrique-Levant, Éthiopie 1966-1970, carton n° 49*)

[1] Le général Teshome Ergetou, commandant en chef en Érythrée, est tué dans une embuscade en novembre, près de Keren. Voir plus haut le télégramme d'Addis-Abeba n° 609 du 8 décembre 1970.

285

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2532 à 2551. *Bruxelles-Delfra, 17 décembre 1970.*

(*Reçu* : 22 h. 27).

Conseil du 14 décembre – union économique et monétaire

Le Conseil des ministres qui a réuni le 14 décembre sous la présidence de M. Schiller[1] les ministres des Affaires étrangères et des Finances des six pays de la Communauté, n'a pu parvenir à un accord sur le projet de plan par étapes pour la réalisation d'une union économique et monétaire, malgré douze heures de discussions ininterrompues. Les débats ont été ralentis et compliqués notamment par l'intransigeance de la délégation allemande, souvent appuyée par les Néerlandais et constamment soutenue par M. Schiller qui a assumé la présidence avec une partialité pratiquement sans exemple.

En ouvrant la séance, M. Schiller a rappelé que le Conseil était tenu par le point 8 du communiqué de La Haye[2] d'élaborer avant la fin de l'année un plan par étapes pour aboutir à une communauté de stabilité et de croissance et que, de l'accord sur ce point, dépendait l'adoption du mécanisme de concours financier à moyen terme et du programme de politique économique à moyen terme également inscrits à l'ordre du jour. Le ministre allemand de l'Économie a cherché ensuite à concentrer la discussion sur cinq points principaux autour desquels le président du Comité des Représentants permanents[3] avait articulé son exposé introductif et qui ne concernaient, à part la politique régionale, que les questions relatives aux institutions et à la révision du Traité[4].

Il a été appuyé par M. Ferrari Agradi[5], ministre du Trésor italien, qui a insisté sur l'engagement politique précis qu'exigeait à son sens, la construction de l'union économique et monétaire. La Communauté, sur la base de l'expérience, doit acquérir, a-t-il déclaré, des pouvoirs de décision propres et ce n'est que dans la certitude de la connaissance du point d'arrivée que

[1] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966. La RFA assure la présidence des Conseils des ministres des Communautés européennes durant le second semestre 1970.

[2] Publié à l'issue de la Conférence de La Haye qui a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des six pays du Marché commun les 1er et 2 décembre 1969. Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-II, no 349.

[3] Hans-Georg Sachs, représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des Communautés européennes depuis 1965.

[4] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom).

[5] Ferrari Agradi, ministre du Trésor italien depuis le 6 août 1970.

les mesures de la première étape prennent leurs sens. Enfin, il a développé la nécessité d'une part, du parallélisme entre la coopération monétaire et la convergence des politiques économiques, d'autre part d'un développement équilibré de la Communauté en mettant l'accent sur les problèmes structurels et régionaux.

M. Giscard d'Estaing[1] est intervenu pour corriger l'orientation que la présidence semblait vouloir donner à la discussion. Si la délégation française avait le désir d'aboutir dès cette réunion, on ne pouvait imaginer cependant que les problèmes posés par l'union économique et monétaire ne fassent pas l'objet d'une réflexion et d'une étude très approfondies. L'état des travaux était, à cet égard, significatif : une large convergence existait sur le contenu de la première étape. Ce n'était pas le cas pour le stade final dont la description était, du point de vue de l'analyse économique, assez irréaliste, mais que nous étions néanmoins disposés à admettre, à condition que l'on ne cherche pas à y greffer des propositions institutionnelles tout-à-fait déraisonnables. Mieux valait suivre la voie de la nécessité que de la doctrine et, plutôt que de poursuivre un débat de principe, aborder, point par point, l'examen du texte lui-même.

Malgré leur préférence pour la formule de la présidence, M. Witteveen[2] et M. Schöllhorn[3], après lui avoir répondu que l'utopie d'aujourd'hui devait être la réalité de demain, ont accepté cette méthode de travail.

Plusieurs questions ont alors été rapidement réglées. En ce qui concerne la nature du document à adopter par le Conseil, « résolution » comme l'avait proposé la Commission ou « décision » comme on le suggérait du côté belge avec l'appui des quatre autres délégations, le Conseil s'est rallié à une observation de M. Giscard d'Estaing reportant le choix à faire à l'issue de la discussion en fonction de la teneur même du document et d'une analyse demandée aux services juridiques.

La délégation française a ensuite accepté que le texte intégral des conclusions du rapport intérimaire du Groupe Werner[4], que le Conseil avait « fait siennes » les 8 et 9 juin derniers, soit reproduit sans les visas, tout en précisant que la discussion du Conseil devait porter sur le texte présenté par la Commission.

Le Conseil a pu également se mettre d'accord sur le sort à réserver aux conclusions du rapport final du Groupe Werner que plusieurs délégations voulaient expressément « adopter ». Le texte retenu se borne à faire référence aux suggestions du groupe et à « partager » les vues qui y sont

[1] Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Économie et des Finances depuis le 20 juin 1969.

[2] Johan Witteveen, ministre des Finances néerlandais depuis le 5 avril 1967.

[3] Johann Baptist Schöllhorn, secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis 1967.

[4] Lors du sommet de La Haye des 1er et 2 décembre 1969, les dirigeants des États membres de la CEE ont décidé de créer une commission présidée par Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959 et ministre des Finances depuis 1969, pour élaborer un projet d'union économique et monétaire. Son rapport est présenté le 8 octobre 1970.

exprimées au sujet des éléments indispensables à l'existence d'une union et des conséquences de politique économique qu'une telle union implique.

La première difficulté est apparue avec le choix du délai au cours duquel l'Union économique et monétaire devait être mise en place. Alors que M. Snoy[1], ministre des Finances belge, laissait entendre qu'il pourrait renoncer à sa préférence pour la date fixée du 1er janvier 1980, M. Schöllhorn, appuyé d'ailleurs par M. Werner remettait en cause la solution de compromis acceptée au Comité des Représentants permanents, sur une suggestion de la présidence allemande elle-même, et selon laquelle « le Conseil et les Représentants des Gouvernements des États membres sont convenus de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en place au cours des dix prochaines années une union économique et monétaire ». Pour le gouvernement fédéral, il convenait sans ambiguïté de dire que « le Conseil et les Représentants des Gouvernements des États membres sont convenus de mettre en place au cours des dix prochaines années une union économique et monétaire ». Toute autre rédaction, a précisé M. Schiller, serait interprétée comme une clause échappatoire.

M. Schumann s'est étonné de ce revirement de la délégation allemande et a rappelé les raisons pour lesquelles nous nous étions ralliés au compromis précédent de la présidence, malgré nos réticences initiales. Il a été appuyé par M. Witteveen qui a cependant souhaité que le délai de réalisation de l'union soit fixé de façon plus précise à l'issue de la première étape. En dépit de la position de M. Malfatti[2] appuyant la solution de compromis initiale, le président a décidé de renvoyer ce point à l'issue de la discussion.

La seconde difficulté a porté sur l'opportunité de faire référence à l'existence d'un système communautaire de banques centrales et au rôle qui lui serait confié lorsque dans la phase finale la Communauté formerait « un ensemble monétaire individualisé au sein du système international, caractérisé par la convertibilité totale et irréversible des monnaies (...) la fixation irrévocable des rapports de parité, conditions indispensables à la création d'une monnaie unique ». Après avoir noté en passant la redondance de style et le choix quelque peu arbitraire des objectifs énumérés, M. Giscard d'Estaing a suggéré qu'il soit simplement prévu à la fin de la phrase ci-dessus de dire « et comportant une organisation communautaire de banques centrales » sans préciser, comme le désiraient nos partenaires que cet ensemble serait « régi » ou « administré » par une telle organisation. Le Conseil a retenu cette rédaction.

Si tous les points précédents ont été réglés assez rapidement, le Conseil a ensuite passé toute la soirée et une grande partie de la nuit à rechercher en vain une solution au problème de la gestion de l'union au stade final. Quelles institutions devraient détenir les compétences et les responsabilités ? Dans quels domaines ces pouvoirs communautaires devraient-ils

[1] Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, ministre des Finances belges depuis le 17 juin 1968.

[2] Franco Maria Malfatti, président italien de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970.

s'exercer ? Dans quelle mesure ces pouvoirs devraient-ils être soumis à un contrôle parlementaire ?

M. Schumann, puis M. Giscard d'Estaing, ont rappelé et précisé à plusieurs reprises la position française. Nous ne contestons pas, puisque nous sommes d'accord sur la description de l'objectif final, que des compétences devront être exercées au niveau communautaire mais elles devront l'être par les institutions actuelles de la Communauté, quitte à ce que le Conseil aménage le fonctionnement de certains comités ou crée, au fur et à mesure que le besoin s'en ferait sentir, comme dans le cas de la politique agricole commune, les mécanismes de gestion nécessaires. Toute autre solution impliquerait un bouleversement institutionnel qui, au demeurant, compliquerait inutilement les négociations avec les pays candidats. Quant à la liste des matières dont les institutions communautaires devraient être saisies, et sans pour autant qu'il s'agisse à proprement parler d'un transfert de compétences au détriment des autorités nationales, elle n'était pas sans mérite mais ne pouvait avoir un caractère complet et définitif car elle négligeait certains aspects fondamentaux, comme par exemple la politique des prix et des revenus. Enfin, un grand nombre de ces sujets n'étaient pas soumis dans les États membres au contrôle parlementaire. Il serait paradoxal d'aller plus loin sur le plan communautaire.

La plupart des autres délégations ont, à l'inverse, soutenu qu'il convenait de parler de transferts de compétences du niveau national au niveau communautaire et qu'il n'était pas possible que les institutions, telles qu'elles fonctionnent actuellement, puissent régler rapidement et efficacement les problèmes que posera la gestion de l'union économique et monétaire. M. Ferrari Agradi, appuyé par M. Witteveen, a considéré qu'il faudrait aller « au-delà du principe de l'unanimité ». M. Schöllhorn a soutenu que les institutions présentes de la Communauté ne pourraient plus suffire dans la phase finale et qu'une organisation nouvelle devrait être mise en place, notamment dans le domaine monétaire, organisation qui devrait être conciliable avec l'autonomie des banques centrales.

Cependant, à la suite d'interventions de M. Barre[1] et de M. Harmel[2], un certain rapprochement des positions s'est manifesté sur les grandes lignes suivantes : la Communauté devait détenir les compétences et responsabilités nécessaires à la gestion de l'union dans les domaines et selon une répartition avec les pouvoirs des États membres qu'il conviendrait de préciser. Les pouvoirs seraient exercés par les institutions communautaires actuelles, quitte à examiner dans quelles conditions et à qui elles pourraient être amenées à les déléguer.

Les délégations allemande et néerlandaise ont réagi assez vivement en maintenant intégralement leurs positions. Le Conseil a alors estimé opportun qu'un groupe dit de réaction se réunisse pour préparer un nouveau texte, non sans que M. Schumann ait déploré que ce point n'ait pu être

[1] Raymond Barre, vice-président français de la Commission des Communautés européennes, chargé de l'Économie et des Finances depuis le 2 juillet 1967.

[2] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

reporté comme celui du délai, afin que le contenu de la première étape puisse enfin être abordé.

Il a fallu près de cinq heures au groupe présidé par M. Schiller lui-même, et qui a travaillé sur un projet préparé par M. Barre, pour parvenir à l'élaboration d'un document comportant de nombreuses alternatives.

À la reprise des débats du Conseil, un premier accord a permis d'éliminer, comme nous le souhaitions, les termes de « transfert de compétences » et de retenir une formule selon laquelle « la répartition des compétences et des responsabilités entre la Communauté et les Etats membres doit s'effectuer en fonction de ce qui est nécessaire à la cohésion de l'union et à l'efficacité de l'action communautaire », formule qui répondait à ce que nous souhaitions.

En revanche, toutes les tentatives faites pour aboutir à un compromis acceptable sur les institutions ont échoué devant l'obstination des Allemands et des Hollandais. On souhaitait, en effet, du côté de ces deux délégations et, dans une moindre mesure, du côté italien, préciser que les institutions seraient « adaptées » à cette fin, ce qui pourrait concerner – certains ne s'en cachaient d'ailleurs pas – leurs procédures de décision. M. Giscard d'Estaing a fait observer que c'est tout au plus les conditions de fonctionnement des institutions qui pourraient éventuellement être adaptées mais non leur structure et leur nature mêmes. Il a proposé un texte qui reflétait exactement l'état des discussions et selon lequel le Conseil examinerait, avant la mise en place de la phase finale, la question de savoir s'il y avait lieu de prendre des mesures permettant aux institutions de faire face à leurs nouvelles tâches et dans l'affirmative, arrêterait les dispositions nécessaires. Mais, cette suggestion qui laissait toute possibilité ouverte et évitait de préjuger les solutions à adopter dans dix ans n'a même pas été prise en considération par M. Schiller qui a insisté auprès des autres délégations pour qu'elles se prononcent sur le seul texte ayant la préférence de la délégation allemande.

La discussion en est restée là sans que soient même abordés les deux autres aspects de ce point, le contrôle parlementaire et la liste des matières de compétence communautaire à laquelle nous avons demandé que soit ajoutée l'attitude commune à l'égard des investissements étrangers.

À ce point de la discussion – il était alors quatre heures du matin – et sur la proposition de M. Luns[1], il a été convenu que l'on en resterait là et que l'on reprendrait ce débat plus tard. Malgré l'insistance de M. Werner pour que le plan puisse être adopté avant la fin de l'année, conformément au communiqué de La Haye, il est apparu que le Conseil ne pourrait plus se réunir avant 1971, en raison de l'impossibilité des ministres italiens de se rendre à Bruxelles le lundi 21 décembre. M. Malfatti et M. Schumann, appuyés par toutes les autres délégations, ont alors suggéré que l'on « arrête la pendule » et ils ont demandé à la délégation allemande de continuer, en conséquence, à assumer la présidence au début de janvier. Les ministres allemands ayant décliné cette invitation, il a été entendu que le Conseil se

[1] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

réunirait à nouveau en janvier pour reprendre sa discussion à une date qui ferait l'objet d'une proposition de M. Schumann. Le Conseil s'est préparé, non sans que M. Schumann ait adressé les remerciements d'usage à la Présidence sortante, en des termes qui faisaient apparaître clairement la différence entre ce que l'on devait à M. Scheel[1] et ce que l'on devait, ou plutôt ce que l'on ne devait pas, à M. Schiller.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1970)

286

M. GUTH, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À KIGALI,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 495/EU[2]. *Kigali, 17 décembre 1970.*

Coopération politique

La réunion préconisée par la circulaire du Département n° 108/EU du 26 novembre 1970 parvenue à cette ambassade le 12 de ce mois a eu lieu le 11 décembre à l'initiative de l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne[3].

L'échange de vues sur les problèmes politiques a permis de constater qu'il n'y avait aucune difficulté en ce qui concerne le Rwanda qui a donné son adhésion à la convention de Yaoundé[4]. Les seules difficultés auxquelles se heurtent les missions diplomatiques dans les relations avec les autorités rwandaises sont liées aux complexes de méfiance, de timidité et le goût du secret de ces derniers.

Les chefs de missions présents – France, République fédérale d'Allemagne et Belgique[5] – ont exposé la politique de coopération de leur gouvernement au Rwanda.

[1] Walter Scheel, vice chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis le 22 octobre 1969.

[2] M. Pierre Guth, chancelier de l'ambassade de France à Kigali, consul adjoint depuis septembre 1969.

[3] M. Walter Fröwis est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Kigali depuis janvier 1969.

[4] Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne et dix-huit États africains et malgache associés (EAMA) signent à Yaoundé (Cameroun) la première convention qui, valable pour cinq ans, confirme l'association Europe-Afrique sur la base d'une liberté des échanges commerciaux et d'une aide financière des Six. Les 1re (1963) et 2e (1969) Conventions de Yaoundé sont dotées des ressources des 2e et 3e FED (Fonds européen de développement). Ces accords sont principalement orientés vers la coopération financière, technique et commerciale, essentiellement dans les secteurs des infrastructures économiques et sociales. La liste des projets retenus par le Fonds européen de développement au profit du Rwanda, dans le cadre du programme du 3e FED est transmise par la dépêche de Kigali n° 445/DE du 5 novembre 1970, non publiée.

[5] M. Jean-François Doudinot de La Boissière, ambassadeur de France à Kigali depuis juin 1967, M. Walter Froewis, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne depuis janvier 1969 et M. Joost Goossenaerts, ambassadeur de Belgique, depuis le 7 octobre 1970.

Le Docteur Fröwis a, à cet égard, cru pouvoir déclarer que l'aide française avait tendance à s'éterniser tandis que pour l'Allemagne chaque projet est limité dans le temps. L'ambassadeur de Belgique a souligné que la Belgique limitait également dans le temps ses projets d'intervention mais ce ne serait qu'une distinction théorique que de dire qu'elle ne s'éternisait pas, car à l'expiration des délais fixés les autorités rwandaises demandaient toujours une prolongation. Son gouvernement a décidé d'augmenter son aide au Rwanda d'environ 10 % par an. Elle dépassera donc en 1975 de 60 % l'aide actuelle (200 millions de francs belges sans compter les traitements et salaires versés par la Belgique à ses techniciens, coopérants et enseignants). M. de La Boissière a souligné que l'aide française était axée sur la coopération culturelle (lycée de Kigali, École normale de Butaré et Faculté des Lettres de Butaré) et à certains projets techniques (opérations marais) mais qu'en aucun cas elle ne cherchait à concurrencer les autres membres du Marché commun.

(*Afrique-Levant, Afrique, Rwanda, 1966-1972, questions économiques et financières, n° 47*)

287

M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 3066 à 3068[1]. *Paris, 18 décembre 1970, 12 h 59.*

Concorde

Je me réfère au télégramme de Londres qui vous a été retransmis sous le n° 3018/20[2].

Au cours de la réunion du Comité franco-britannique *Concorde* qui s'est tenue à Londres le 15 décembre, la question s'est posée de savoir si, compte tenu des bons résultats des premiers essais à Mach2[3], les gouvernements

[1] Ce télégramme est rédigé par Françoise Claude-Lafontaine, conseiller des Affaires étrangères, à la section Transports aériens, construction aéronautique civile du service Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis 1957.

[2] Télégramme de Londres n°s 4870 à 4872, du 16 décembre 1970, non reproduit. Il rapporte que : « M. Dogget, *Deputy Secretary* au ministère de l'Aviation [Frank John Dogget, secrétaire d'État adjoint chargé de l'Aviation au ministère de la Technologie depuis février 1967], vient d'informer cette ambassade que l'attaché de l'Air britannique à Washington avait été interrogé par les milieux officiels locaux sur le sens qu'il convenait de donner à la décision qui avait été prise hier de ne pas lancer la fabrication des *Concorde* 7 à 10. Très surprise par cette décision, l'administration américaine s'inquiéterait des conséquences qu'elle pourrait avoir sur les discussions en cours au sujet du projet *SST* [le *Boeing SST* (*SuperSonic Transport*) *2707-300*].

M. Dogget a répondu que, contrairement à ce que l'on pouvait penser aux États-Unis, la décision prise hier a été inspirée par des considérations financières de caractère interne et non par un manque de confiance dans le *Concorde* dont les essais se sont déroulés jusqu'ici dans des conditions très encourageantes. »

[3] Le 25 mars 1970, le prototype britannique passe Mach 2 (2 fois la vitesse du son), le prototype français fait de même le 4 novembre 1970.

français et britannique devaient prendre la décision de financer la production d'une nouvelle tranche d'avions de série au-delà des dix premiers actuellement en cours de construction.

Les ministres français et britannique responsables du programme *Concorde*[1] sont convenus de ne prendre une décision à ce sujet que lors de leur prochaine rencontre en février prochain de façon à pouvoir examiner d'ici là les modalités de financement de cette opération.

Au cas où vous seriez interrogé à ce sujet par les autorités américaines, il conviendrait que vous leur fassiez la réponse suivante :

La décision de ne pas lancer la fabrication des *Concorde* 7 à 10 a été inspirée aux autorités françaises et britanniques par des considérations financières de caractère interne et non par un manque de confiance dans le *Concorde* dont les essais se sont déroulés jusqu'ici de façon très encourageante. Cette décision, qui relève d'ailleurs de la gestion du programme *Concorde*, ne met nullement en cause le calendrier général du projet qui se poursuit normalement. En outre cette question sera réexaminée prochainement.

(EU-Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970, nº 207)

288

M. KOSCIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE FRANÇAISE AUPRÈS DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4612 à 4624. *New York, 18 décembre 1970.*

(*Reçu* : le 19, 21 h. 54).

XXVe session de l'Assemblée générale

L'Assemblée Générale a clos hier sa 25e session[2].

Je présenterai dans les prochains jours un compte rendu d'ensemble de ses travaux, mais il me paraît utile de marquer dès aujourd'hui les principaux traits qui s'en dégagent et de tirer quelques conclusions.

La célébration du 25e anniversaire des Nations unies[3] devait donner cette année à l'Assemblée un caractère de solennité exceptionnelle. Cependant

[1] Raymond Mondon, ministre français des Transports et des Travaux publics depuis le 20 juin 1969 et Frederik Vernon Corfield ministre britannique de l'Industrie aéronautique depuis le 15 octobre 1970.

[2] La XXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'est tenue à New York du 15 septembre au 17 décembre 1970.

[3] La session commémorative du XXVe anniversaire s'est ouverte le 14 octobre et s'est terminée le 24 octobre 1970 par l'adoption solennelle de trois documents, à savoir : la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les

la « session commémorative » n'a été qu'un demi-succès. L'imposant concours de chefs d'État et de Gouvernement que l'on avait espéré a bien eu lieu, mais un mois plus tard, à Notre-Dame, pour le service célébré à la mémoire du général de Gaulle[1]. Les dirigeants du monde ont été ici bien moins nombreux à rendre hommage aux Nations unies. La plupart des discours prononcés à cette occasion ont soit développé des considérations assez académiques, soit repris les thèmes du débat général de l'Assemblée. L'écho, dans la presse et dans l'opinion, a été modeste.

La 25e session a été marquée par trois événements de grande signification : la résolution du 4 novembre sur le Proche-Orient[2], les votes sur la question chinoise[3], le lancement de la deuxième décennie pour le développement.

Par la résolution du 4 novembre, pour la première fois l'Assemblée a pu réunir une majorité des deux tiers sur la question du Proche-Orient. Elle a introduit dans la situation un élément nouveau et certainement bénéfique, en fixant des échéances qui tendaient à remettre en mouvement une situation bloquée. Il y a là l'exemple d'une initiative où l'Assemblée a agi, sans se substituer au Conseil, mais parallèlement à lui, dans une affaire dont ce dernier était saisi. Il est probable que dans des occasions comparables elle cherchera à user ainsi de son autorité politique et morale.

Les votes sur la Chine marquent une étape irréversible et sans doute décisive dans la voie qui conduit à l'admission de Pékin et à la grande redistribution des forces et des influences que cet événement provoquera aux Nations unies.

Quant à la décennie pour le développement, elle se traduit par un programme d'action qui rendra plus systématiques et plus cohérentes les consultations entre pays développés et pays en voie de développement, et la « stratégie internationale » qui a été mise au point, représente une contribution d'exceptionnelle importance à la cause de la coopération.

Au sein de l'Assemblée, la révolte des petits contre les grands s'est encore accentuée. L'URSS et les États-Unis ne peuvent plus prétendre à l'hégémonie. Ils n'ont agi de concert qu'une fois : pour obtenir que fût recommandée aux États membres la signature du Traité sur la dénucléarisation des fonds marins[4]. Dans deux affaires de première importance – le Proche-Orient

États, conformément à la Charte des Nations unies (résolution 2625) ; la Stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie des Nations unies pour le développement (résolution 2626) et la Déclaration finale (résolution 2627).

[1] Le général de Gaulle est décédé le 9 novembre 1970. Ses obsèques ont lieu de 12 novembre 1970. L'hommage qui est rendu au Général aux Nations unies est rapporté dans le télégramme de New York nos 3460 à 3465 du 11 novembre, non reproduit.

[2] Les premières observations concernant l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de la résolution sur le Proche-Orient sont transmises par le télégramme de New York nos 3278 à 3288 du 5 novembre, non publié.

[3] Les télégrammes suivants de New York : nos 3572 à 3582 (16 novembre), 3600 (17 novembre), 3628 et 3629 (18 novembre), 3638 et 3639 (19 novembre), 3640 à 3642 (19 novembre), 3668 (20 novembre), 3682 à 3689 (20 novembre) concernent le débat sur la question chinoise.

[4] Le 11 février 1971, est signé simultanément à Londres, Washington et Moscou le traité sur la dénucléarisation des fonds marins, dont le texte est adopté le 7 décembre 1970 par l'Assemblée

et la Chine – les États-Unis ont subi des échecs spectaculaires. Dans un projet dont elle avait pris l'initiative l'an dernier – la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale – l'URSS a dû finalement composer de telle manière que le texte adopté ne répond plus guère à ses préoccupations initiales et contient même une critique à peine voilée de la doctrine de Brejnev. Les deux supergrands ne sont plus les maîtres du jeu. Ils en tirent chacun leurs conclusions : les Soviétiques exploitent à fond le seul thème qu'ils aient en commun avec le Tiers Monde : celui de la lutte contre le « colonialisme »[1]. Quant aux Américains, tantôt ils manœuvrent pour s'associer à la majorité, au prix de certaines concessions, tantôt ils s'effacent ou se résignent à l'opposition. En fait, ils constatent que les Nations unies ne fournissent plus à leur politique un cadre et un appui appropriés, et ils tendent à prendre leurs distances. Tel est le sens du discours prononcé devant l'Assemblée par le président Nixon[2] : il s'agit en fait de réduire et de limiter le rôle politique de l'organisation et de la confiner autant que possible dans des tâches spécialisées ou de caractère plus technique : développement, environnement, etc.

En même temps, la majorité tend à se radicaliser : le maintien de la domination portugaise en Afrique, la politique raciale de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie suscitent des réactions de plus en plus violentes, qui, de plus en plus, mettent en cause l'Occident tout entier. Il en résulte des résolutions démagogiques dont le plus bel exemple est celle qui, pour la première fois, condamne sans discrimination tous les investissements effectués dans les territoires non-autonomes. Sûrs de l'emporter par leur nombre, les pays du Tiers Monde sont évidemment tentés d'imposer leurs vues et de céder à leurs impulsions extrêmes. Il est clair que prises dans ces conditions passionnelles, les résolutions de l'Assemblée ne sauraient avoir dans l'immédiat d'effets concrets. Elles annoncent cependant des tempêtes à échéances plus ou moins lointaines et constituent à cet égard un avertissement.

Des abus mêmes de la majorité des non-alignés et des violences verbales des extrémistes africains peuvent naître quelques correctifs, voire le remède. Jamais on n'a autant négocié aux Nations unies. De nombreuses délégations comprennent que des textes adoptés par des majorités dont sont exclus certains grands pays, ne sauraient avoir leur pleine valeur. D'où la recherche du « consensus » dont la 25e session a donné quelques exemples – les divers groupes négociant entre eux et cherchant une formule d'accord, cette pratique – qui s'applique difficilement au domaine trop brûlant du « colonialisme » a été largement suivie pour l'adoption des déclarations diverses de la 25e session. Dans la mesure où elle n'est pas assortie de trop

générale des Nations unies par cent quatre voix contre deux, avec deux abstentions, dont celle de la France. Voir les télégrammes de New York nos 4201 à 4203 (8 décembre), 4204 (8 décembre) et 4205 à 4207 du 8 décembre, non publiés.

[1] À ce sujet, se référer au télégramme de New York nos 3563 à 3566 du 16 novembre, non publié, qui fait part de quelques commentaires sur « les Soviétiques et l'Afrique noire ».

[2] Le président Nixon prononce son discours le 23 octobre 1970, qui est retransmis par le télégramme de New York nos 2841 à 2848 du même jour.

nombreuses réserves, elle peut rendre aux résolutions de l'Assemblée un certain degré de réalisme.

Quant au rôle de la France, il s'est affirmé au cours de la session dans les domaines les plus divers : Proche-Orient, où nos amendements ont permis le succès de la résolution des pays non alignés, droit de la mer, où nous avons atteint nos objectifs principaux : convocation prochaine d'une conférence dans les conditions que nous souhaitions quant au mandat et à la préparation, deuxième décennie du développement où nous avons fait prévaloir nos conceptions quant à la recherche des objectifs de croissance et au principe d'un montant minimum d'aide économique et technique, droits de l'homme, où nous avons fait adopter nos projets de résolution sur la discrimination raciale et la protection des journalistes en mission périlleuse, etc. La France continue de bénéficier d'une position morale exceptionnelle auprès des pays non alignés, ce qui lui a valu d'être relativement ménagée dans les accusations portées contre les pays occidentaux lors des débats sur les questions coloniales, surtout après l'accueil fait à l'Élysée au président Kaunda[1].

Entretenant les meilleures relations avec tous les groupes sans exception, et ayant fait la démonstration dans le débat sur le Proche-Orient, de notre indépendance et de notre force, nous avons été très sollicités. Constamment des délégations ont recherché le contact avec nous, nous demandant notre avis, notre appui, notre parrainage ou tout simplement notre neutralité. Cette position avantageuse est d'abord le fruit de notre politique générale. Mais elle s'est matérialisée parce que, conformément à nos instructions, nous avons pu participer plus activement à la vie de l'organisation. Malgré toutes les déceptions et les impuissances, au moins provisoires, cette 25e session a mis en relief l'attachement de tous les États membres à l'institution des Nations unies. Dans la mesure où nous parvenons, en dehors des deux supergrands dont l'hégémonie est contestée, à exprimer la conscience collective de l'immense masse des petits et des moyens, nous sommes écoutés et largement suivis. On attend de nous ce rôle. Cette audience n'est pas négligeable et devrait pouvoir s'étendre et s'approfondir dans les années qui viennent.

(NUOI, *Organisation des Nations unies, 1970-1973, XXVe session de l'Assemblée générale des Nations unies, no 1183*)

[1] Le 21 octobre, le président de la République de Zambie, M. Kaunda est en France pour expliquer le point de vue de l'OUA sur les ventes d'armements à l'Afrique du Sud. Il est reçu par le président Pompidou et déclare, à l'issue de cette visite, que la France ne renouvellerait pas ses contrats de vente d'hélicoptères au gouvernement de Pretoria, mais qu'elle continuerait à participer au financement du barrage de Cabora Bassa au Mozambique. Le président Kaunda rencontre aussi MM. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances et Ortoli, ministre du Développement industriel été scientifique.

289

NOTE
à l'attention de Monsieur le Président de la République

N[1]. *Paris, 18 décembre 1970.*

L'université d'Abidjan (3 040 étudiants) a connu de nouveau des troubles graves[2] qui ont amené le président Houphouët-Boigny à renvoyer le 26 novembre 519 étudiants africains non ivoiriens dans leurs États respectifs[3].

Le gouvernement français se trouve directement concerné, en application des accords de coopération, qui l'ont conduit à supporter :

– la quasi-totalité des investissements, qui s'élèvent pour cette université à 44,5 millions de F.F depuis 8 ans ;

– la charge des personnels enseignants (296) ;

– 65 % des crédits de fonctionnement (6 456 732 FF en 1969) ;

– des bourses pour un montant de 3 400 000 FF[4].

Sans doute les étudiants, en refusant de voir leurs ministres venus à Abidjan à l'appel du président Houphouët-Boigny, méritent-ils de graves sanctions. Mais déjà trois États (Togo, Dahomey et Mali) nous demandent :

– soit de recueillir en France leurs ressortissants,

– soit de créer dans les Centres d'enseignement supérieur de Lomé et de Cotonou des enseignements nouveaux susceptibles de les absorber.

La situation ainsi créée soulève une première question : l'avenir immédiat pour la présente année universitaire de la poursuite des études pour les étudiants expulsés.

[1] Cette note est signée de M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, depuis le 8 avril 1967.

[2] En novembre 1970, des troupes portugaises, assistées de dissidents guinéens, tentent de renverser le régime de Sekou Touré, de neutraliser les rebelles actifs en Guinée-Bissau et de libérer des prisonniers portugais détenus à Conakry. À la suite de ces événements survenus en Guinée, des étudiants ont organisé une manifestation de soutien au régime du président Sekou Touré, menacé par les visées des pays « impérialistes » et projetaient la remise de motions de protestation aux ambassades les représentant à Abidjan. Les étudiants contestataires, pour la plupart originaires des pays de l'Entente, se sont refusés à tout dialogue. Ils ont été immédiatement rapatriés dans leurs pays respectifs. Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes d'Abidjan n°s 1579 à 1584 et 1693 à 1697 des 24 novembre et 7 décembre 1970, non reproduits. Le président du Niger, Hamani Diori, a un entretien privé avec le président Houphouët-Boigny, fin décembre au cours duquel il suggère de permettre le retour à l'université d'Abidjan de certaines catégories d'étudiants (notamment en médecine et en agronomie) qui ne se sont pas réellement engagés au moment des manifestations. Le président Houphouët-Boigny se refuse jusqu'ici à prendre aucun engagement à leur sujet.

[3] *Note infra-marginale du document* : « Mali : 13 ; Niger 88 ; Haute-Volta : 163 ; Togo : 122 ; Dahomey : 132 ».

[4] *Note infra-marginale du document* : « 420 des 519 étudiants expulsés ont une bourse française ».

Mais il ne faut pas perdre de vue que toute solution même provisoire, à ce problème – à un moment où les flux de bacheliers vont sans cesse en augmentant – pourrait provoquer la remise en cause de la vocation régionale de l'université d'Abidjan.

Pour le moment, et en présence du refus du président Houphouët-Boigny de rouvrir l'Université aux Africains non Ivoiriens, il ne semble pas souhaitable, tout au moins jusqu'au 10 janvier, de répondre favorablement aux demandes des États qui sollicitent une intervention française immédiate. Le gouvernement français, dans une telle affaire, essentiellement africaine, se doit de ne prendre aucune initiative qui puisse gêner les négociations entre ces États.

Mais, en raison des problèmes graves posés aux responsables africains par ces groupes d'étudiants revenus dans leur pays, une concertation entre les États semble opportune pour envisager quelles pourraient être les solutions techniques provisoires qui permettraient de ne pas compromettre l'année universitaire en cours.

La France est bien entendu disposée à examiner les conditions dans lesquelles ces solutions[1] pourront être mises en œuvre avec son concours, si le président Houphouët-Boigny n'est pas en mesure, au 10 janvier 1971, de proposer le retour des étudiants à l'université d'Abidjan.

Une évaluation sommaire a pu être faite du coût que représenterait pour la France la *première des hypothèses* présentées, c'est-à-dire l'accueil dans les universités françaises jusqu'à la fin de cette année des 519 étudiants expulsés. Le total des crédits nécessaires s'élèverait à environ 2 600 000 FF sans parler des difficultés d'accueil en France au cours de l'année scolaire.

Dans la *deuxième hypothèse*, c'est-à-dire dans le cas de l'organisation sur place d'enseignements destinés à ces étudiants, il est très difficile d'établir dès à présent le coût de l'opération. Il importe de souligner qu'en tout état de cause, un nombre relativement important de ces étudiants ne pourra trouver de place qu'en France, en raison de la nature et du niveau des études poursuivies. C'est le cas par exemple des 103 étudiants en médecine expulsés et d'une grande partie des étudiants en droit et sciences économiques, disciplines pour lesquelles il est hors de question d'organiser la totalité des 4 années dans l'un ou l'autre des États. C'est enfin le cas d'étudiants en sciences et en lettres déjà avancés dans leurs études.

C'est la raison pour laquelle il a été suggéré de faire procéder à l'étude technique de ce problème par les responsables locaux. On peut considérer toutefois que l'accueil dans des formations diversifiées d'un nombre d'étudiants voisin de 300 représente pour l'immédiat environ 750 000 FF et 25 enseignants (part française) dans la meilleure des hypothèses, c'est-à-dire un accord des États pour que leurs universités soient rigoureusement complémentaires. Or, les dotations budgétaires de l'Éducation Nationale n'ont pas été prévues en conséquence.

[1] *Note manuscrite marginale* : « y compris l'admission en France de tout ou partie des étudiants, semble-t-il ».

De ce point de vue, l'attitude qu'ont prise les enseignants ivoiriens, nous fournit l'occasion de demander aux États concernés, et en tout premier lieu à la Côte d'Ivoire, de prévoir dans leur prochain budget la prise en charge financière de tous les enseignants africains.

Les mesures proposées ci-dessus ne tendent qu'à permettre aux étudiants d'achever la présente année universitaire. On peut toutefois considérer qu'elles ont seulement un caractère provisoire car elles hypothèquent lourdement les conditions de l'organisation de la rentrée prochaine et elles risquent de surcroît d'hypothéquer aussi les orientations nouvelles que nous devrions donner à nos interventions futures.

En effet, la crise actuelle ne modifie pas fondamentalement les données du problème : elle le rend plus aigu. L'insistance sans cesse plus grande des États à se doter d'universités nationales doit nous conduire à affirmer nettement notre volonté de développer une politique d'interventions sectorielles où nos efforts s'appliqueront dorénavant par priorité à des formations de cadres supérieurs.

Ceci suppose que nous engagions des négociations bilatérales dès le début de l'année 1971, pour réviser nos accords de coopération en matière d'enseignement supérieur et que nous renoncions, compte tenu des contraintes du budget français, à notre situation de monopole.

(*DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, politique extérieure, 1970*)

290

M. Basdevant, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3839 à 3850. *Alger, 19 décembre 1970.*

(*Reçu* : le 20, 00 h. 40).

Secret. Pour M. Brunet seul.

Message personnel pour M. J.P. Brunet[1] *de la part de M. J.P. Cabouat*[2]

1) Les Algériens nous ont donné jusqu'ici l'impression d'une grande détermination et ils paraissent prêts à aller jusqu'au bout de leurs menaces[3].

[1] M. Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[2] M. Jean-Pierre Cabouat, ministre plénipotentiaire, précédemment premier conseiller près l'ambassade de France à Washington (1966-1970), est chef du service des Affaires générales à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1970.

[3] Se reporter à ce sujet au télégramme d'Alger n°s 3824 à 3831 du 18 décembre, non repris, dans lequel, M. Ortoli souligne la réaction très négative de M. Bouteflika à la proposition d'ensemble

Après les terres[1] et les mines[2], ils déclarent catégoriquement vouloir maintenant rendre à la nation les ressources pétrolières. Il est cependant vraisemblable qu'ils souhaitent dans toute la mesure du possible ne pas recourir, pour parvenir à leurs fins, à des mesures extrêmes de séquestre ou de nationalisation, en particulier :

– parce que la remise en cause brutale et unilatérale de l'accord de 1965[3] ne pourrait pas ne pas avoir de conséquences sur leurs possibilités de faire appel aux capitaux étrangers indispensables à la réalisation de leur plan d'industrialisation, soit aux Etats-Unis, soit dans les pays du Marché commun, soit auprès de la banque internationale ;

– parce qu'ils ont intérêt, au moins pendant quelques années, à ce que les sociétés pétrolières françaises continuent à investir en Algérie, tant dans la recherche que dans l'exploitation ;

– parce que la prise en main totale et immédiate des gisements, actuellement exploités par les sociétés françaises poserait à la *Sonatrach* des problèmes probablement au-dessus de ses capacités financières, humaines et techniques.

On peut donc estimer que, malgré une conjoncture qui leur est nettement favorable, les Algériens préféreraient aboutir à une solution contractuelle, c'est-à-dire à un accord qui, tout en leur épargnant une crise avec la France, leur permettrait d'atteindre simultanément leurs objectifs essentiels :

– le parachèvement de la « décolonisation » économique, c'est-à-dire le contrôle du pétrole, la reprise des droits miniers n'étant opérée que pour un prix quasi-symbolique,

– de l'argent,

– un accroissement substantiel du volume de pétrole brut à commercialiser par la *Sonatrach*[4] ;

2) Nos propres objectifs paraissent pouvoir être résumés comme suit :

– éviter une crise grave susceptible d'affecter durablement et profondément les relations franco-algériennes et de compromettre nos positions économiques, culturelles et techniques en Algérie : plus encore que

française. Il s'agit d'une question de principe. L'Algérie ne peut envisager que deux solutions : le rachat total à 100 % des droits miniers ou la cession à la *Sonatrach* de la majorité des intérêts pétroliers français.

[1] Décret nº 63-388 du 1er octobre 1963. Voir *D.D.F.* 1963-II nº 120.

[2] Le *Journal officiel de la République algérienne* du 6 mai 1966 publie les neuf ordonnances portant nationalisation des sociétés minières. Voir *D.D.F.* 1966-I, nº 306.

[3] Le texte de cet accord est publié en un livret séparé par l'Imprimerie des Journaux officiels, Paris, 26 rue Desaix, sous le titre : *Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie, 29 juillet 1965*, secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes. Voir *D.D.F.* 1965-II, nº 73.

[4] La *Sonatrach* ou Société nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation et la Commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés, est une entreprise publique algérienne et un acteur majeur de l'industrie pétrolière, créée le 31 décembre 1963. Sid Ahmed Ghozali en est le président depuis 1966.

de développer nos ventes de produits manufacturés, il est de notre intérêt à long terme d'être présents dans la formation des hommes et le choix des techniques dans un pays qui, de l'avis général, présente de bonnes perspectives d'avenir et jouera un rôle essentiel dans la stabilité du Maghreb.

– assurer pour quelques années (deux, trois, quatre ans ?) le quart de notre approvisionnement en pétrole brut au prix coûtant – ou, tout au moins, à un prix plus avantageux que les cours mondiaux – et non grevé de frets exorbitants,

– préserver l'équilibre financier de nos compagnies (notamment en ce qui concerne les exercices 69 et 70) et leur capacité à investir sur d'autres zones d'opération, en maintenant la fiscalité à un niveau « aligné » sur celui de la fiscalité des autres pays producteurs comparables,

– maintenir si possible notre présence industrielle et technique dans l'industrie pétrolière algérienne.

Dans la détermination de notre attitude, nous ne devons pas non plus perdre de vue les incertitudes de caractère politique qui pèsent sur la plupart des pays producteurs du Moyen-Orient et, par conséquent, sur l'avenir de notre approvisionnement en pétrole.

3) compte tenu de ce qui précède, nous pensons que notre ligne de négociation pourrait s'inspirer des considérations suivantes :

A) Le « contrôle » : sur ce problème tout à fait primordial pour les Algériens parce qu'ils lui donnent une signification quasi-métaphysique, nous devons être prêts à parler sans détour et à entrer dans leur dialectique : puisqu'ils estiment que le système des concessions est dépassé, nous devrions nous déclarer disposés à y mettre fin, en dépit des engagements pris par l'Algérie en 1965. Ce pas franchi – et il paraît bien indispensable de le faire si nous voulons sortir de l'impasse actuelle – nous pourrions envisager deux types de solution :

– la cession progressive des droits miniers à la *Sonatrach*, qui acquerrait par étapes le contrôle total de la production : par exemple 51 % en 1971, 66 % en 73, etc.,

– une novation totale et immédiate dans le régime appliqué à nos sociétés : on pourrait imaginer, par exemple, après l'abolition du système des concessions, la signature de « contrats d'association » entre *Sonatrach* et les sociétés françaises. Ces contrats fixeraient les parts de production revenant à chaque associé pour une période donnée (disons trois ans), ils pourraient être révisés à l'issue de cette période, par négociation entre les sociétés, pour permettre à la *Sonatrach* d'accroître sa part ? Le rachat des droits miniers pourrait être opéré par versements échelonnés de la *Sonatrach*.

La première solution présente l'inconvénient de prolonger la phase désagréable au cours de laquelle les sociétés françaises seront peu à peu dépouillées de leurs droits. Elle n'a évidemment pas non plus la portée politique de la seconde formule.

Quelle que soit l'approche qui sera retenue, nous ne pourrons éviter d'avoir à négocier sur les 4 points suivants :

– pourcentage global de la production transférée à la *Sonatrach*,

– pourcentage de la production cédée à la *Sonatrach* sur chaque gisement,

– règles de l'association,

– *operating* (il n'est pas exclu que même sur les gisements où les sociétés françaises seront minoritaires l'*operating* puisse leur être confié au moins pour quelques années). En ce qui concerne la valeur de rachat, nous ne devons pas nous faire beaucoup d'illusions, mais il existe certainement des solutions intermédiaires entre l'offre algérienne (4C/BL) et notre propre position (20c/BL). Si les Algériens, comme ils le disent, acceptent de nous donner des garanties d'approvisionnement, nous pouvons négocier la livraison de brut, en paiement du rachat, à des prix d'ordre supérieurs au coût de revient (5 à 10 C).

B) « fiscalité » : M. Bouteflika dit que la fiscalité peut être « appréciée ». Certes nous sommes encore éloignés les uns des autres. Mais le marchandage pourrait être le suivant : une fiscalité raisonnable (surtout pour 69-70) et le quitus pour le passé en échange de notre accord sur la disparition du système des concessions.

(*Collection des télégrammes, 1956-1992, Alger, 1970*)

291

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

Le Mexique et les relations franco-mexicaines.

N. nº 328/AM. *Paris, 19 décembre 1970.*

Je suis tout à fait d'accord avec votre note et suis très sensible au fait que vous me l'ayez montrée.

Comme vous le dites, il y a pour le Mexique vis-à-vis de la France deux phénomènes essentiels : déséquilibre accru de la balance commerciale franco-mexicaine au profit de la France, et volonté de mexicanisation de la part du gouvernement local.

Dès lors, je pense que la première tâche est sur le point 1 de vos suggestions.

Je pense aussi qu'une mission du CNPF sera utile, mais qu'auparavant il est indispensable que les sociétés françaises Renault et autres, prennent conscience de la volonté de mexicanisation et par conséquent des conditions toutes particulières dans lesquelles des investissements français pourraient

être faits au Mexique. Il me semble à cet égard particulièrement souhaitable que M. de La Chevalerie, lors d'un passage à Paris, fasse une véritable conférence au CNPF[1].

Du séjour qu'il a effectué au Mexique du 28 novembre au 6 décembre, à l'occasion des cérémonies d'investiture du président Echeverria[2], le Directeur d'Amérique[3] a tiré les conclusions suivantes :

1) contrairement à ce qu'on aurait pu craindre de la part d'un État latino-américain, les cérémonies officielles ont été remarquablement organisées : les réceptions ont commencé à l'heure indiquée, les banquets ne se sont pas prolongés outre-mesure, la place de chacun était clairement marquée, chaque délégation s'est vu attribuer un aide de camp (pour la France, c'était le colonel Jésus Chico y Chico) et une voiture avec chauffeur. Il faut sans doute voir dans cette rigueur et ce souci du détail un signe de l'influence américaine.

2) cette influence est profonde et bénéfique sur le plan des affaires, mais le Mexique la trouve un peu trop pesante : c'est pourquoi il se tourne volontiers vers l'Europe, et en particulier vers la France.

Il est certain que, sans l'afflux des capitaux américains, le Mexique ne connaîtrait pas le développement impressionnant qui le caractérise à l'heure actuelle : depuis dix ans, le taux de croissance de son économie a été en moyenne de 6 à 7 % par an. Certes, le Brésil a dépassé ce taux dans les deux dernières années (9 % de croissance annuelle) ; mais il l'a fait au prix d'une sévère inflation, sanctionnée par des dévaluations successives, tandis que la monnaie mexicaine est stable et le contrôle des changes inexistant.

Ce développement s'est traduit par une augmentation rapide, non seulement du produit national brut, mais encore du revenu national par habitant, qui est passé de 113,6 dollars en 1950 à 545 dollars en 1969. Une telle progression est d'autant plus remarquable que ce pays connaît depuis vingt ans une véritable explosion démographique : sa population, qui était de 26 millions d'habitants en 1950, atteint maintenant 50 millions ; si le taux d'accroissement annuel de 3,5 % (l'un des plus élevés du monde) se maintient, le Mexique comptera 70 millions d'habitants en 1980 et 100 millions avant la fin du siècle.

[1] Sur une carte de visite en annexe à la note un commentaire signé M. Schumann qui dit ceci : « Je suis tout à fait d'accord avec votre note et suis très sensible au fait que vous me l'ayez montrée. Comme vous le dites il y a pour le Mexique vis-à-vis de la France deux phénomènes essentiels : déséquilibre accru de la balance commerciale franco-mexicaine au profit de la France, et volonté de mexicanisation de la part du gouvernement local. Dès lors, je pense que la première tâche est le point 1 de vos suggestions. Je pense aussi qu'une mission du CNPF sera utile, mais qu'auparavant il est indispensable que les sociétés françaises, Renault et autres, prennent conscience de la volonté de mexicanisation et par conséquent des conditions très particulières dans lesquelles des investissements français pourraient être faits au Mexique. Il me semble à cet égard particulièrement souhaitable que M. de La Chevalerie, lors d'un passage à Paris, fasse une véritable conférence au CPNF. »

[2] Luis Echeverria, président de la République du Mexique depuis le 1er décembre 1970.

[3] Le directeur chargé des Affaires d'Amérique est M. Albert Féquant depuis août 1969. Il est le signataire de cette note.

Or, dans son discours d'investiture, le président Echeverria a souligné qu'il considérait la croissance démographique « non pas comme une menace, mais comme un « défi » et qu'il était opposé au contrôle des naissances.

On comprend, dans ces conditions, la nécessité urgente d'une industrialisation accélérée, seule capable de fournir les emplois nécessaires aux centaines de milliers de jeunes Mexicains qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

Qu'il s'agisse de l'infrastructure (métro), de la création d'industries nouvelles (pétrochimie) ou de la formation professionnelle, le Mexique fait largement appel à notre pays, qui bénéficie en outre d'une véritable « cote d'amour » sur le plan culturel.

La construction du métro, en particulier, est une grande réussite : l'ingénieur de la RATP[1] responsable des travaux est légitimement fier d'une œuvre qui a été menée à bien dans un temps record (40 kilomètres de ligne en 40 mois) et dont le confort et le luxe feraient pâlir d'envie les Parisiens.

Certes, un tableau aussi brillant comporte également quelques ombres : dans bien des cas, les rendements agricoles restent faibles ; des zones de pauvreté subsistent dans certaines régions rurales ou se créent dans les banlieues des grandes villes ; mais il convient de souligner les efforts déployés par le gouvernement tant pour venir en aide aux petits paysans que pour développer un système simple et efficace de sécurité sociale : au cours du voyage qu'il a fait au Mexique au printemps dernier, M. Louis Joxe[2] a été particulièrement impressionné par les progrès réalisés dans ce domaine.

En bref, l'économie mexicaine fait preuve d'un dynamisme remarquable et se trouve au seuil du « décollage » qui permettra au pays de ne plus appartenir à la catégorie des sous-développés. Quand on parle avec des hommes politiques ou de hauts fonctionnaires de Mexico, on est frappé par leur assurance et par leur optimisme : ils considèrent que l'exécution des plans gouvernementaux est certaine, à condition qu'un effort suffisant soit fait dans les domaines de la formation professionnelle des ouvriers et de l'éducation des masses rurales.

3) Il est très important pour nous de prendre place solidement sur un marché en pleine expansion et d'accroître notre commerce avec un pays qui, en compagnie du Brésil, est appelé à dominer de très loin le reste du continent latino-américain.

Certes, la part des échanges avec les États-Unis est et restera prépondérante dans le commerce global du Mexique : elle en représente actuellement les deux tiers contre 12,4 % pour les échanges avec les pays du Marché commun et 3 % pour les échanges avec la France seule. Ces derniers sont

[1] La RATP (Régie autonome des transports parisiens), créée le 1er janvier 1949, en remplacement de la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris (CMP) et de la Société des transports en commun de la région parisienne (STCRP).

[2] Louis Joxe, actuel député UDR du Rhône depuis 1967, il fut ministre de l'Éducation nationale en 1960, ministre des Affaires algériennes de 1960 à 1962, ministre des Réformes de 1962 à 1967, ministre de la Justice de 1967 à 1968.

néanmoins en progrès rapide, puisqu'ils sont passés de 425 millions de francs en 1967 à 613,6 millions en 1969 ; malheureusement, ce progrès est uniquement dû à l'accroissement de nos exportations ; en effet, nos importations en provenance du Mexique ont diminué en 1969 par rapport à 1967 ; le solde en notre faveur, qui était de 95,5 millions de francs à cette époque, a atteint 315,6 millions en 1969 et 226,7 millions pour les six premiers mois de 1970.

Ce déséquilibre fait peser une menace sur le développement de nos échanges ; en effet, le gouvernement mexicain, qui nous a passé de grosses commandes de biens d'équipement ces dernières années grâce aux crédits que nous lui avons accordés (en particulier pour le métro) n'acceptera pas longtemps la perpétuation d'un tel déficit ; d'autre part, l'industrialisation rapide du pays l'amène à se fermer de plus en plus aux importations de produits finis et nous ne pourrons pas – ne fût-ce que pour des raisons financières – continuer à lui livrer des biens d'équipement à la cadence actuelle.

À la suite des entretiens qu'il a eus avec notre ambassadeur[1] et notre conseiller commercial[2] à Mexico au sujet des relations économiques franco-mexicaines, et compte tenu à la fois de leurs possibilités d'expansion et du déséquilibre qui les caractérise à l'heure actuelle, le directeur d'Amérique a l'honneur de présenter au Ministre les suggestions suivantes :

1) Dans les mois qui viennent, des fonctionnaires de la Direction Économique du Département et de la DREE[3] devraient procéder, avec leurs collègues mexicains, à un examen approfondi des possibilités d'augmentation des importations de produits mexicains en France.

Il semble à première vue, que ces possibilités soient réelles. C'est ainsi que le coton brut vient en tête de nos importations en provenance du Mexique ; or, nos importations de coton brut mexicain ont beaucoup baissé depuis quelques années : la quasi-totalité du coton exportable est achetée par le Japon et il est possible que le Mexique trouve un intérêt à ne pas être à la merci des importateurs japonais. D'autre part, dans un secteur aussi sensible que celui des produits agricoles, nous pourrions, semble-t-il, sans porter atteinte aux intérêts de l'agriculture française, augmenter nos achats de produits tropicaux (ananas, avocats, etc.) ou même de produits des zones tempérées, pendant les périodes de l'année où ils ne font pas concurrence à des produits français (cas des fraises, par exemple).

2) Il serait souhaitable de voir se développer les investissements français au Mexique, aussi bien sous leur forme purement financière que sous leur forme industrielle. À cet effet, il conviendrait d'envoyer au Mexique une mission du CNPF[4] comprenant des industriels et des banquiers, comme

[1] Il s'agit de M. Xavier Daufresne de La Chevalerie, ambassadeur à Mexico depuis 1970.

[2] M. Fauriol, conseiller commercial près l'ambassade de France à Mexico.

[3] La DREE (*D*irection des Relations économiques extérieures) dépend du ministère des Finances et des Affaires économiques.

[4] Le CNPF (Conseil national du patronat français), est une organisation représentant le patronat français. Créé en décembre 1945 à la demande du gouvernement français qui, au sortir de la

celles qui ont rendu visite au Brésil et à l'Argentine à l'automne de 1969. On pourrait envisager que cette mission soit présidée par M. Baumgartner[1], qui comptait se rendre à Mexico pour l'investiture du président Echeverria et qui en a été empêché au dernier moment par l'état de santé de sa femme. Au cours d'une conversation avec le directeur d'Amérique, le président Baumgartner lui a en effet indiqué que Rhône-Poulenc[2] s'intéressait de plus en plus au marché mexicain et y développait ses investissements. L'envoi de cette mission devrait être soigneusement préparé, et ne pourrait donc pas avoir lieu avant l'automne de 1971, mais les premières démarches auprès du CNPF devraient être effectuées le plus tôt possible.

3) Il y aurait intérêt à ce que cette mission du CNPF prépare les voies à une exposition industrielle française, qui pourrait avoir lieu à l'automne de 1972, à l'instar de celle qui a été organisée avec un plein succès à Buenos-Aires en octobre 1970 et de celle qui doit se tenir à Sâo Paulo en septembre 1971.

4) Enfin, il serait souhaitable que l'intérêt de la France pour le Mexique se manifeste par la visite d'au moins un ministre français par an ; celle de M. Fontanet[3] (dont la communication au Conseil des ministres du 9 décembre est jointe à la présente note)[4] a eu le plus heureux effet ; notre ambassadeur à Mexico, qui connaît personnellement M. Galley[5], compte lui proposer de venir au Mexique dans les premiers mois de 1971 ; enfin, un ministre français pourrait inaugurer l'exposition suggérée pour 1972.

D'autre part, si le Ministre envisageait de réunir autour de lui, un jour ou l'autre, nos ambassadeurs en Amérique latine, il semble que Mexico serait un lieu tout indiqué pour une telle réunion.

Communication de M. Joseph Fontanet, ministre du Travail sur son voyage au Mexique :

L'installation du nouveau président de la République du Mexique, Luis Echeverria Alvarez, a été, pour la délégation française, présente à cette cérémonie, l'occasion de prendre d'intéressants contacts avec diverses personnalités dirigeantes et avec la colonie française de ce pays.

Seconde Guerre Mondiale, désirait disposer d'un interlocuteur représentatif de l'ensemble du patronat.

[1] Wilfrid Baumgartner, président de l'Alliance française depuis 1961, PDG de Rhône-Poulenc depuis 1964.

[2] Rhône-Poulenc, groupe chimique et pharmaceutique d'origine française. Il est issu du rapprochement de la Société chimique des usines du Rhône et des établissements Poulenc frères, le 28 juin 1928.

[3] Joseph Fontanet, ministre français du Travail depuis le 20 juin 1969, il fut précédemment ministre de la Santé, ministre de l'Éducation nationale, ministre de l'Industrie et du Commerce.

[4] Compte-rendu de ce voyage joint en annexe.

[5] Robert Galley, ministre des Postes et Télécommunications depuis le 22 juin 1969. Il fut Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, ministre de l'Équipement et du Logement du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968.

1° - Le Mexique est un pays avec lequel il faudra compter.

Déjà aussi peuplé que la France, le Mexique, avec un taux net d'accroissement de 3,5 % par an, ambitionne ouvertement d'atteindre, avant vingt ans, les 100 millions d'habitants. Le taux de croissance de son économie ayant été régulièrement de l'ordre de 6 à 7 % en moyenne, le niveau de vie général progresse néanmoins assez sensiblement, des zones de pauvreté subsistant néanmoins dans certaines régions rurales ou se créant dans les banlieues, proliférant à la périphérie des grandes cités. Le produit national brut serait déjà équivalent à ceux du Brésil et de l'Argentine. Le revenu par tête place le Mexique juste au-dessus du seuil considéré comme séparant le Tiers Monde des nations développées.

2° - Le Mexique apparaît comme un pays sur lequel on doit pouvoir compter.

La stabilité politique du Mexique, depuis une trentaine d'années, est un cas unique en Amérique latine. Ayant sa révolution derrière lui, le Mexique poursuit une politique de réforme sociale progressive, tout en laissant un vaste champ d'action à l'initiative et à l'entreprise privées. Son système politique original est assez bien traduit par l'appellation du parti qui domine sans partage sa vie politique, le parti révolutionnaire institutionnel. Héritier spirituel de la révolution, sans idéologie marquée quant au présent, habilement dirigé, ce parti assure tous les six ans l'élection d'un président aux pouvoirs réellement monarchiques, mais limités dans le temps puisqu'il n'est pas rééligible.

Seule l'agitation étudiante à Mexico, en 1968, a provoqué des troubles sérieux dans la vie politique nationale, tenue pour l'essentiel, à l'écart des grandes idéologies mondiales.

3° - Le miracle mexicain doit beaucoup au voisinage des États-Unis, mais inspire néanmoins une volonté d'indépendance nationale à l'égard de ce grand voisin.

Latino-indienne par sa culture et son histoire, c'est cependant à l'Amérique du Nord que la nation mexicaine appartient par sa position géographique.

Cette situation complexe explique les orientations de la diplomatie mexicaine, qui tendent à manifester constamment une position originale par rapport à celle des États-Unis, sans cependant rompre les solidarités de fait avec l'économie américaine, partenaire pour les deux tiers des échanges commerciaux du pays, et principal soutien de la monnaie nationale qui, grâce à ses liens avec le dollar, n'a plus été dévaluée depuis quinze ans.

Dans ce contexte, le Mexique est très attaché au développement de ses relations avec la France et avec l'Europe, qui lui permettent d'échapper au risque de liens exclusifs avec les États-Unis. Le voyage du général de Gaulle à Mexico en 1964 a laissé un souvenir inoubliable et profondément marqué les sentiments des dirigeants et du peuple mexicains pour la France. Nos positions économiques et notre action culturelle sont bonnes, mais pourraient être utilement encore accrues. Une politique de création d'entreprises

franco-mexicaines, que pourraient favoriser une exposition industrielle au Mexique et des visites de personnalités françaises, semble devoir être envisagée, pour consolider et étendre les positions que nous ont ménagées les crédits consentis au cours des précédentes années, afin de permettre notamment la construction du métro de Mexico. Il est à signaler, au sujet du dernier protocole financier concernant ces crédits, qu'une prorogation de la durée d'utilisation d'un solde de financement non entièrement consommé est vivement souhaitée par notre ambassadeur, qui aurait ainsi une occasion d'entrer immédiatement en contact avec la nouvelle administration.

Dans le domaine culturel, tout envoi supplémentaire d'enseignants français aurait un effet multiplicateur sur la diffusion déjà excellente de notre culture et de notre langue.

Au cours de la présentation des délégations étrangères, j'ai remis le message personnel du président de la République française au président Echeverria, qui s'y est montré très sensible.

(*Direction des Affaires politiques, Amérique, 1964-1970, Mexique 1970, nº 47*)

292

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Nigeria

N. nº 200/AL *Paris, 19 décembre 1970.*

Le Ministre[1] reçoit lundi matin 21 décembre notre ambassadeur à Lagos[2] qui l'entretiendra principalement d'un projet de rencontre fin janvier à Lagos entre fonctionnaires français et nigerians. La direction d'Afrique-Levant croit utile de lui donner ci-dessous quelques précisions à ce sujet :

Avant de partir pour Paris en appel par ordre, M. Roger a été invité par le Département à faire savoir aux Nigerians que dans l'affaire de la SAFRAP[3] nous ne pouvions plus nous contenter de promesses. Nous étions prêts à nous engager dans la voie d'une coopération cordiale et sincère avec le Nigeria, comme celui-ci, de son côté, semblait le souhaiter. Encore

[1] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[2] L'ambassadeur de France à Lagos est M. André Roger depuis août 1970.

[3] SAFRAP société pétrolière française, voir plus haut les notes de la sous-direction d'Afrique du 21 janvier 1970 et du 11 mai 1970. Cette société n'a pas encore été autorisée à reprendre ses activités sur le territoire nigerian.

fallait-il qu'au préalable un climat propice à la compréhension mutuelle fut établi. Or ce climat ne pourrait être considéré comme acquis tant que l'hypothèque de la SAFRAP ne serait pas levée.

Le général Gowon[1] à qui M. Roger avait demandé audience ayant fait répondre que son emploi du temps ne lui permettait pas de le recevoir, notre ambassadeur effectua sa démarche près du ministre des Affaires extérieures[2]. Après quelques explications embarrassées où l'assurance que le gouvernement nigerian avait pris au plus haut niveau une décision irréversible dans le sens souhaité par la SAFRAP contrastait avec l'expression de l'opportunité de mettre au point en commun une « formule » qui permette de sortir de l'impasse actuelle, M. Arikpo en vint à proposer que se tienne vers la mi-janvier à Lagos une réunion franco-nigeriane aux fins de procéder à une manière de bilan des relations franco-nigerianes et à examiner dans quels domaines pourrait le mieux s'exercer une action conjuguée des deux gouvernements.

L'intention était évidente : obtenir par la venue d'une délégation française au Nigeria une sorte de sanction officielle de l'évolution intervenue au Nigeria depuis la fin de la guerre civile afin de pouvoir l'opposer aux adversaires d'une réconciliation définitive avec la France et faire accepter par eux un quitus à la SAFRAP qui serait alors autorisée à reprendre ses activités.

C'était tout mélanger sous prétexte de tout clarifier. Instruit par l'expérience des atermoiements antérieurs, le Département pas plus d'ailleurs que M. Roger n'estima possible de se prêter à une opération qui en liant le sort de la SAFRAP au succès hypothétique d'un entretien à caractère général renvoyait à nouveau à plus tard la solution concrète du problème qui nous tenait à cœur.

Notre ambassadeur reçut instruction de faire savoir à ses interlocuteurs que nous étions disposés à envoyer une délégation à Lagos à la date souhaitée mais qu'il convenait qu'au préalable la situation de la SAFRAP fût définitivement réglée. L'accueil fait à cette réponse n'a pas été mauvais mais M. Roger n'a pas reçu d'indication précise quant à la date à laquelle la SAFRAP pourrait reprendre ses travaux. Il s'est simplement entendu dire que cette date serait antérieure à celle qui serait retenue pour les entretiens, les deux parties étant convenues que notre demande n'avait pas le caractère d'une mise en demeure.

Les choses en sont là actuellement. La direction d'Afrique-Levant estime que nous devrions nous préparer à envoyer une délégation à Lagos comme les Nigerians en ont exprimé le désir. Cette mission pourrait être conduite par le sous-directeur d'Afrique[3] qu'accompagneraient un agent de la direction des Affaires économiques et financières et un agent de la direction de

[1] Le général Yakubu Gowon est président de la Fédération du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[2] M. Okoi Arikpo est commissaire fédéral aux Affaires étrangères depuis 1966, ce qui correspond à la fonction de ministre.

[3] M. Pierre Carraud, conseiller des Affaires étrangères, est sous-directeur d'Afrique.

la Coopération technique. Elle recevrait mandat d'examiner les perspectives offertes à la coopération franco-nigeriane.

Il serait, cependant, entendu, et M. Roger recevrait instruction de le confirmer aux Nigerians au moment qu'il jugerait le plus opportun, que si, à la date prévue pour son départ, les techniciens de la SAFRAP ne se trouveraient pas sur les lieux de leur exploitation, la visite se trouverait, à coup sûr, différée. Ainsi, éviterions-nous d'insister sur l'aspect « préalable » de notre requête tout en maintenant nos exigences sur le fond.

Si tout va bien, c'est-à-dire, si, dans un premier temps, la SAFRAP est autorisée à reprendre ses activités, si, dans un second temps, la rencontre franco-nigeriane se déroule de façon satisfaisante, une mission économique privée, composée de chefs d'entreprise et de banquiers, se rendrait au Nigeria dans la seconde moitié de février pour étudier sur place les possibilités d'accroître entre les deux pays, les échanges économiques et les investissements.

Il apparaît d'ores et déjà que de nombreuses firmes françaises seraient disposées à participer à ce voyage.

L'entretien de lundi permettra au Ministre de préciser à M. Roger ses dispositions sur l'ensemble du problème.

(Afrique-Levant, Afrique, Nigeria 1966-1970, relations économiques avec la France Ni -6-4)

293

M. Jordan, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1197 à 1199. *Varsovie, 21 décembre 1970.*

(*Reçu* : 20 h. 40).

Départ de M. Gomulka
et nomination de M. Gierek

La première page de tous les quotidiens est entièrement consacrée au remaniement du bureau politique et du secrétariat, décidé dimanche soir à l'issue d'un plenum du comité central[1]. La photo de M. Gierek

[1] Suite à l'augmentation brusque des prix des produits alimentaires, il s'ensuit une vague de grèves qui débouchent sur des émeutes violentes du 15 au 18 décembre, à Gdansk, Gdynia, Szczecin et Sopot. Le 18 décembre, Gomulka, premier secrétaire du POUP démissionne, officiellement pour raisons de santé. La nouvelle composition du bureau politique et du secrétariat du comité central du parti ouvrier unifié polonais, telle qu'elle a été adoptée le 20 décembre par le VIIe plenum est transmise par le télégramme de Varsovie nos 1184 à 1191 du 21 décembre, non repris. M. Edward Gierek devient premier secrétaire du POUP. Se reporter également à la dépêche de Varsovie no 1022/EU du 23 décembre, non publiée.

accompagnée d'un *curriculum vitae*, le texte intégral de l'allocution du nouveau premier secrétaire, la dépêche PAP[1] donnant le détail des changements dans la composition des instances supérieures du parti voisinent avec le communiqué relatif à l'état de santé de M. Gomulka. Celui-ci, qui porte la signature du ministre de la Santé publique et qui cite le diagnostic de sept médecins différents, confirme que l'ancien premier secrétaire a été hospitalisé dans la matinée du 19 décembre.

Le nom de M. Gomulka est totalement absent des titres et il faut se reporter à la dépêche PAP pour apprendre qu'il a démissionné de ses fonctions. Aucune explication n'est donnée à l'élimination des quatre autres membres du bureau politique[2] : le plenum a décidé de « les libérer de leurs fonctions ».

Enfin tous les quotidiens qui, pour l'instant, s'abstiennent de commentaires, accordent une place spéciale à la décision du plenum confiant au bureau politique le soin « d'examiner dans les jours qui viennent les possibilités d'améliorer la situation matérielle des familles nombreuses et défavorisées, les plus touchées par les conséquences de la récente hausse des prix.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, troubles en Pologne, 1970, n° 270*)

294

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. AFRIQUE DU NORD,
AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À PARIS

Voyage du Ministre au Maroc

N. *Paris, 22 décembre 1970.*

Voyage du Ministre au Maroc

Un procès-verbal des conversations plénières franco-marocaines au niveau des Ministres et des membres des délégations française et marocaine vient d'être établi (ci-joint en annexe). A propos de ce document, la direction des Affaires politiques – Afrique du Nord – souhaiterait faire part au Secrétaire général de quelques éléments d'appréciation complémentaires sur les conversations qui ont eu lieu à l'occasion du voyage du Ministre au Maroc.

[1] Le texte de cette dépêche, assortie de quelques commentaires, est donné par le télégramme de Varsovie n°s 1216 à 1221 du 22 décembre, non repris.

[2] Quatre personnalités sont éliminées : MM. Jaszczuk, Kliszko, Spychalski et Strzelecki. Ce sont tous des hommes très proches de Gomulka. La Diète polonaise est convoquée en séance extraordinaire le 23 décembre. Elle procède à un remaniement limité du gouvernement.

I - *Problèmes de l'aide au Maroc*

Les problèmes relatifs à l'aide économique et financière ont été longuement abordés par nos interlocuteurs marocains, de même que ceux de la coopération culturelle et technique. Les deux motifs de ces réunions ont été, d'une part, le rétablissement à un niveau « au moins égal à celui d'avant 1966 » de l'aide économique sous toutes ses formes, et d'autre part, la révision des modalités de la convention culturelle de 1957.

En revanche, il ne semble pas qu'il ait été question de l'aide militaire – sinon peut-être de façon incidente – en dépit de l'échange, au cours de ces derniers mois, de nombreuses délégations entre la France et le Maroc. Il est vrai que la réponse de M. Chaban-Delmas à une lettre adressée par le Ministre le 25 novembre dernier, et portant essentiellement sur cette question (rétablissement d'une aide directe substantielle, à caractère pluriannuel, à partir de 1972), était en fait négative. Dans ces conditions, le Ministre ne pouvait sans doute que faire état de ce qui pourrait être fait sur le budget de 1971 (dons d'environ 6 millions en matériel, s'ajoutant aux 20 millions environ que nous coûtent la MMCT et les stages). La direction d'Afrique du Nord continue néanmoins à penser que la coopération militaire directe figure sans doute parmi les préoccupations essentielles du souverain marocain.

II - *Question diverses*

a) Problèmes immobiliers

La délégation marocaine a vivement insisté pour qu'une négociation s'ouvrît dans un délai relativement bref au sujet du domaine français au Maroc, dont elle a souligné l'ampleur et les origines très diverses (biens chérifiens « encore utilisés par l'ambassade », domaine militaire, domaine de la MUCF). Cette demande pose en priorité l'épineuse question de notre actuelle ambassade.

Ce problème, qui fait l'objet de négociations sporadiques depuis l'indépendance, devra être à nouveau examiné de concert avec les services intéressés du Département (direction juridique, direction du Personnel, direction des Relations culturelles et techniques) de même qu'avec d'autres départements ministériels – Finances (Domaines), Défense nationale.

b) Affaire Boukoff

Dans un entretien privé avec l'un des membres de la délégation, M. Saddok El Glaoui (oncle d'Aïcha El Glaoui) tout en disant son appréciation de la haute garantie offerte par M Joxe, a fait valoir que la mise en œuvre de la solution recherchée était subordonnée à l'accomplissement de la procédure judiciaire « non encore entamée à sa connaissance ».

Le Ministre a précisé que cette question n'avait pas été abordée lors de son entretien avec Hassan II.

c) Mosquée de Paris

Une remarque de l'ambassadeur du Maroc à Paris a souligné la persistance de l'intérêt des Marocains pour ce problème.

d) Affaire Oufkir

Le Roi a dit au colonel Touya, qui l'a rapporté à la délégation, que « maintenant qu'une porte avait été entrouverte, il fallait qu'elle s'ouvre toute grande ». Doit-on entendre par là que M. Oufkir souhaite se rendre en France à plus ou moins bref délai ?

e) Échanges d'informations entre services de police

Le Roi a également indiqué au colonel Touya que la démarche récemment faite par le Directeur général de la Sûreté nationale auprès de l'ambassade visait un certain Basri, personnalité bien connue de cette Direction, et qui résiderait en France, en Allemagne ou en Belgique. Compte tenu du passé de ce personnage, ancien terroriste et fondateur de l'Armée de Libération marocaine, puis adjoint de Medhi Ben Barka et chef du bras séculier de l'UNFP, condamné à mort dans son pays, il est en effet fort possible, s'il y a actuellement un complot contre le Roi du Maroc, qu'il y soit mêlé.

La visite de M. Schumann semble devoir être suivie d'un certain nombre d'autres voyages de responsables français, sous la réserve que les conditions politiques s'y prêtent. Il sera sans doute nécessaire de veiller à ce que ces déplacements soient suffisamment coordonnés pour que le gouvernement marocain ne soit pas tenté d'obtenir telle ou telle largesse, tantôt d'un responsable français, tantôt d'un autre. M. Cuvillier a observé que le Ministre avait parfaitement conscience de ce problème, qu'il demanderait la réunion d'un conseil interministériel, consacré aux affaires du Maroc. La direction d'Afrique du Nord souhaite vivement, pour sa part, être non seulement associée à la préparation des dossiers relatifs à ce Conseil et à la préparation des voyages éventuels, mais encore, si possible, informée des décisions qui y seront prises.

PROCÈS-VERBAL[1]

de la réunion plénière des Ministres marocain et français
des Affaires étrangères du 18 décembre 1970[2]

À l'occasion de la visite officielle au Maroc du Ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann, l'examen des relations bilatérales a abouti aux conclusions suivantes :

[1] Les archives diplomatiques conservent des procès-verbaux de quatre entretiens du ministre français des Affaires étrangères : deux entretiens avec le docteur Youssef Ben Abbes, ministre marocain des Affaires étrangères, le jeudi 17 décembre, et un autre le vendredi 18 décembre. Il a en outre rencontré le Premier ministre, le docteur Laraki, le 17 décembre. Maurice Schumann a également été reçu par le Roi, mais il n'y a pas de compte rendu dans les archives diplomatiques. Le principal résultat en est la création d'une « grande commission » franco-marocaine et la promesse d'une augmentation de l'aide française.

[2] Le ministre français était accompagné par Claude Lebel, ambassadeur de France au Maroc depuis janvier 1970, Paul Lemerle, directeur du cabinet de Maurice Schumann Jacques de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques depuis décembre 1965, Jean Béliard, chef du service de presse au ministère des Affaires étrangères depuis août 1969. Le ministre marocain était de son côté accompagné par Abdessadek El Glaoui, ambassadeur du Maroc à Paris depuis janvier 1970, et MM. Sijilmassi et Haddaoui.

1. Création d'une Commission mixte :

Les deux ministres sont tombés d'accord pour créer une Commission intergouvernementale chargée d'examiner l'ensemble des problèmes que pose, dans tous les domaines, la coopération entre les deux pays. Au sein de cette Commission seront constitués des groupes spécialisés d'experts à un haut niveau.

2. Relations économiques et financières[1] *:*

Le ministre marocain des Affaires étrangères a, en ce qui concerne la coopération économique et financière, exprimé le souhait que l'aide française soit augmentée de volume et assouplie dans ses modalités d'application. Il a ajouté qu'une nouvelle consolidation de la dette publique à l'égard de la France constituerait une solution satisfaisante pour la balance des paiements marocaine.

S'agissant des problèmes de transfert de la marocanisation du secteur tertiaire, le ministre marocain des Affaires étrangères a pris note des préoccupations françaises.

Pour sa part, le ministre français des Affaires étrangères a enregistré les préoccupations exposées par son collègue marocain, tout en soulignant la nécessité de ne pas perdre de vue les problèmes liés à la marocanisation et aux transferts, ainsi que la solution à apporter au rachat du matériel couvert par la quatrième tranche des lots de colonisation.

Il a, par ailleurs, indiqué qu'autant les questions de durée et de combinaison des différentes formes de crédit mises en œuvre, qu'il s'agisse d'aide-projet d'aide à la balance des paiements, pouvaient être étudiées avec compréhension, autant le problème des montants ne pouvait être examiné que dans le cadre plus général des différentes catégories d'aide, notamment culturelle et technique, ainsi que militaire[2]. En revanche, le principe même d'une consolidation de la dette vis-à-vis de la France ne paraissait pas la meilleure solution et constituerait un précédent à l'égard d'autres pays qui ne pouvait être envisagé.

Les deux ministres ont constaté que si dans le domaine économique et financier aucun engagement n'avait été pris pour le moment, les échanges de vue avaient été utiles et qu'ils avaient permis de préciser les positions respectives des deux Gouvernements.

3. Coopération culturelle et technique[3] *:*

Abordant les problèmes de la coopération culturelle et technique entre les deux pays, le Dr. Youssef Ben Abbes a rappelé les trois conclusions auxquelles étaient arrivés les ministres :

L'aide française pour les prochaines années sera au moins maintenue à son niveau actuel ;

Les ministres sont tombés d'accord sur le principe d'une révision de la Convention administrative technique ainsi que de la Convention culturelle de 1957. Les négociations pourront s'engager dès le début de l'année 1971 ;

Un effort sera entrepris pour améliorer la qualité de la coopération culturelle et technique en mettant en particulier l'accent sur la formation.

Monsieur Maurice Schumann confirme son accord pour que les négociations soient entreprises en vue de la remise à jour des deux conventions de 1957. Ce réexamen amènera sans

[1] Les relations économiques et financières ont été longuement évoquées. Les Marocains ont été particulièrement incisifs dans leurs demandes et font remarquer que les Algériens sont bien mieux traités qu'eux. Estimant que l'aide française atteint tout juste le montant du service de la dette, ils réclament une augmentation de l'aide et la suppression de l'aide liée et la consolidation de la dette c'est-à-dire un aménagement de la dette et annoncent qu'ils envisagent une « marocanisation » des activités françaises au Maroc. Le ministre français des Affaires étrangères réplique que le commerce franco-marocain est déséquilibré en faveur du Maroc, à la différence de ce qui se passe pour les autres pays de la CEE.

[2] Contrairement à ce qui est indiqué, l'aide militaire française au Maroc a fait l'objet de discussions ardues. Même si manifestement l'essentiel a été évoqué avec le roi du Maroc lui-même, Maurice Schumann s'est engagé à poursuivre l'aide militaire, qui dit-il sera « supérieure à aucune autre aide militaire français prodiguée à travers le monde »

[3] En ce qui concerne la coopération culturelle, Maurice Schumann s'engage à « maintenir notre assistance culturelle et technique au moins au niveau actuel d'effort financier » ; et les deux parties évoquant ce passage souhaitable d' « une coopération de substitution à une coopération de formation » ce qui suppose la révision de la Convention de 1954 (cf. *D.D.F.* 1957-II nº 80 et 251).

doute à poser le problème d'une augmentation de l'aide française à la coopération. Ce ne sera qu'en fonction de cette étude et compte tenu des priorités définies par le gouvernement marocain qu'il sera possible d'évaluer la part éventuelle d'accroissement affectée à l'aide culturelle et technique.

Questions diverses[1] :

Le ministre marocain des Affaires étrangères a soulevé le problème du contentieux domanial, pour lequel il a demandé l'ouverture rapide des négociations.

Le ministre français des Affaires étrangères a par ailleurs rappelé la question de l'application de la Convention judiciaire.

(*Secrétariat général. Entretien et messages 1970*)

295

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI D'AFRIQUE.

T. n°s 670 à 672[2]. *Paris, 24 décembre 1970, 13 h. 16.*

Strictement réservé.

Je me réfère au télégramme n° 1057/60[3] de notre ambassade à Fort-Lamy qui vous a été retransmis sous le n° 61015/19.

Selon le président Tombalbaye, le colonel Kadhafi aurait posé trois conditions au moins à une normalisation des relations entre son pays et le Tchad :

1/ la rupture des relations diplomatiques avec Israël,

2/ le retrait des troupes d'intervention française,

3/ l'évacuation de la « base étrangère » de Fort-Lamy.

Nous connaissons déjà l'hostilité du colonel Khadafi tant aux relations du Tchad avec Israël qu'à notre présence militaire au Tchad.

[1] D'autres questions ont été évoquées : l'aide française à la construction d'une sidérurgie à Nador est évoquée ; les Marocains souhaitent trouver une solution au problème de la gestion de la Mosquée de Paris, dont la moitié du budget est à la charge du Maroc. Sur l'affaire Oufkir (cf. *D.D.F.* 1965-II, Maroc), le Roi a fait discrètement savoir son espoir d'une ouverture de la part de la France et a insisté pour une collaboration étroite des services de police.

[2] Ce télégramme, signé pour ordre par M. Paul Gaschignard, conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches depuis septembre 1969, est communiqué à Fort-Lamy sous les n°s 515 à 517.

[3] Le télégramme de Fort-Lamy n°s 1057 à 1060 du 20 décembre relate l'entretien tenu, le 19 décembre, entre le président Tombalbaye, l'ambassadeur de France, M. Fernand Wibaux, le général Cortadellas, délégué militaire, auquel assistait également M. Camille Gourvennec, directeur du « centre de coordination et d'exploitation du renseignement ». Le président tchadien communique les résultats obtenus à Tripoli par la mission tchadienne de bonne volonté, en soulignant les contractions relevées dans les comptes rendus du président Abbo Nassour et de M. Souleymane Djonouma, préfet du BET. Le chef de l'État révèle les conditions posées par le colonel Kadhafi pour aboutir à une normalisation des relations entre la Libye et le Tchad. À compléter par les télégrammes de Fort-Lamy n°s 1040 à 1043 et 1051 à 1056, respectivement des 17 et 19 décembre sur le retour de la délégation tchadienne et ses premières impressions.

Nous aimerions toutefois, dans la mesure où vous disposeriez d'éléments d'information à ce sujet, savoir :

– si l'intransigeance dont avait fait preuve le colonel Kadhafi au cours de notre entretien du 19 octobre (votre tél. n° 658)[1] persiste et si une évolution s'est produite dans ses sentiments à l'égard de notre politique au Tchad.

– si, en particulier, le colonel Kadhafi fait véritablement du retrait de nos troupes et, surtout, de l'évacuation de la « base étrangère » de Fort-Lamy, la condition d'une normalisation des rapports Tchado-Libyens[2].

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1970-1972, relations Tchad-Libye, n° 45)

296

NOTE DE DOSSIER

Audience accordée par le Ministre au chargé d'Affaires de Bolivie le 24 décembre 1970

N. n° 64 /AM. *Paris, 28 décembre 1970.*

M. Alberto Salamanca a été reçu le 24 décembre à 15 heures par le Ministre auquel il avait demandé à faire une communication officielle de son gouvernement.

Cette communication a, en fait, repris les termes de la déclaration diffusée le 23 décembre par le gouvernement bolivien, lors de la libération de M. Régis Debray.

Le Ministre a exprimé à M. Salamanca – qu'il se disposait, a-t-il précisé, à convoquer à cette fin après les fêtes – les remerciements du gouvernement français pour une mesure politique au premier chef et qui témoignait de la sagesse du gouvernement bolivien.

(Direction d'Amérique, Bolivie, 1964-1970, 1970, n° 38)

[1] L'ambassadeur Georgy rapporte, dans le télégramme de Tripoli n°s 658 à 663 du 21 octobre, non repris, les deux entretiens qu'il a eus les 18 et 19 octobre avec le ministre libyen des Affaires étrangères et le second avec le colonel Kadhafi. Le chef de l'État libyen a témoigné d'une position très radicale vis-à-vis de notre présence au Tchad, au prix que la France attache au maintien de la paix dans cette partie de l'Afrique, tous arguments qu'il refuse de prendre en considération.

[2] M. Georgy, ambassadeur de France à Tripoli répond à ces questions dans le télégramme n°s 33 à 39 du 9 janvier 1971, non publié : d'après un témoin de l'audience accordée par le colonel Kadhafi à la délégation tchadienne de bonne volonté venue à Tripoli en décembre 1970, il n'y a eu à aucun moment allusion au retrait des troupes françaises et à l'évacuation de la base militaire. Le secrétaire d'État libyen aux Affaires étrangères a déclaré à M. Georgy que « si le chef de l'État libyen avait de telles exigences, il vous en aurait fait part avec la brutale franchise qui le caractérise ». Quels sont les mobiles qui poussent le président Tombalbaye à faire état « d'informations erronées » ?

297

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Ventes d'armement à l'Iran

N[1]. *Paris, 28 décembre 1970.*

Alors que la France entretient traditionnellement de bonnes relations politiques avec l'Iran et que nous nous efforçons depuis plusieurs années de développer nos relations économiques avec ce pays, nos fournitures d'armements sont restées pour l'instant très modestes.

Cette situation tient sans doute avant tout à l'aide relativement importante que chacun des deux Grands accorde à l'Iran pour éviter qu'il ne tombe sous l'influence exclusive de l'autre, et à la place que la Grande-Bretagne a réussi à conserver. Mais elle s'explique certainement aussi, dans une certaine mesure, par le manque de combativité des industriels français sur le marché iranien à qui ils n'ont réussi jusqu'à présent à fournir que quelques missiles (SS11[2], SS12[3], ENTAC[4]) et à l'*engineering* de la Poudrerie de Partchin[5].

Toutefois, la Délégation ministérielle pour l'Armement fait depuis un an un sérieux effort de pénétration, qui s'est traduit en particulier en juin 1970

[1] Cette note émane de M. Éric Desmarest, secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction des Accords bilatéraux de la direction des Affaires économiques et financières au Département, depuis juin 1969.

[2] Le SS-11 (sol-sol 11) est un des premiers missiles antichar. De fabrication française (Nord-Aviation puis Aérospatiale), il est filoguidé et part d'une rampe de lancement. Sa production débute en 1954 et il est adopté par l'armée de terre française en 1958. Il est en service dans l'US *Army* comme AGM-22.

[3] Le SS-12 est un missile anti-navire français conçu par l'entreprise EADS/Aérospatiale Matra Missiles. De courte portée, environ 15 km, son temps de vol est de 60/s à une vitesse moyenne Mach 0,9, donc subsonique. Dérivé des SS-10, SS-11 et AS-11, le SS-12 est entré en production à partir de 1961, la première version a équipé *La Combattante*. La version AS-12 est portée par hélicoptère.

[4] L'ENTAC ou Engin téléguidé antichar est un missile antichar filoguidé français, développé au début des années 1950 par la DTAT (direction technique des armements terrestres) en même temps que le SS-10 de Nord-Aviation. Le missile entre en service en 1957. Adopté par l'armée française en 1958, il est produit par Nord-Aviation qui devient, en 1970, l'Aérospatiale.

[5] La poudrerie de Partchin est construite en 1938 par la société suédoise *Bofors*. À la suite de la visite du général de Gaulle en mai 1963, la délégation ministérielle pour l'Armement accepte de répondre aux demandes des autorités iraniennes relatives à la modernisation de la poudrerie. En décembre 1966, un contrat est signé pour la construction d'une nouvelle poudrerie. En 1968, les Iraniens formulent des réclamations assez coûteuses : révision des prix et de la rémunération du personnel, amélioration des installations. Le 7 juin 1970, un accord de coopération technique entre le gouvernement français et le gouvernement iranien relatif à la poudrerie de Partchin est signé. Sur l'historique de cette affaire, se reporter aux documents de la délégation ministérielle pour l'Armement, direction des Affaires internationales du ministère des Armées des 18 et 24 avril 1968, non reproduits, mais classés dans le dossier d'archives : direction d'Afrique-Levant, Levant, Iran 1966-1970, nº 1723.

par la mission à Téhéran du directeur des Affaires internationales de la DMA. M. de l'Estoile a proposé au Chah[1], qui y a donné son acord de principe, la négociation d'un cadre officiel dans le domaine des armements et à poser les principes d'une coopération éventuelle en cette matière entre les deux pays. (garanties gouvernementales, assistance technique, action commerciale concertée pour l'exportation de matériels cofabriqués par les deux pays, à condition que les commandes passées en France représentent un montant suffisant).

La mission de M. de l'Estoile avait aussi pour but de sonder les Iraniens sur leurs intentions concernant les matériels français pour lesquels ils avaient exprimé, à un moment ou à un autre, leur intérêt. Ces matériels constituaient un ensemble appréciable, comprenant notamment le système antiaérien Crotale[2] des AMX 13, des Fouga-Magister, des Nord-262, des missiles de types divers, des poudres, etc.

Les espoirs suscités devaient toutefois être assez rapidement et presque complètement déçus. Le Chah confirmait de vive voix à M. de l'Estoile qu'il n'était pas question pour l'Iran de dénoncer le contrat passé en août 1969 avec la BAC[3] pour la fourniture du système *Rapier*[4], et donc qu'il ne fallait pas avoir l'espoir de placer le Crotale, au moins à court terme, en Iran. Les Iraniens renonçaient ensuite à acquérir des AMX13, des Nord-262, et des Fouga Magister et déclaraient ne pouvoir acquérir les droits de sous-traitance pour les missiles (Hot, Milan, Exocet). Il ne reste donc actuellement de concret que l'extension projetée de la poudrerie de Partchin, dont le général Touffanian[5] doit discuter avec la Direction des Poudres le 17 janvier 1971.

Pourtant, ces différentes affaires avaient toutes semblé, à un moment ou à un autre, près d'aboutir. Leur échec a fait l'objet d'un entretien récent entre le Premier ministre d'Iran et notre ambassadeur (cf. sa communica-

[1] Se reporter à la dépêche de Téhéran nº 948/AL du 11 juin 1970, non reprise, rapportant les grandes lignes de l'audience accordée par le Chah à M. Hugues de l'Estoile, directeur des Relations internationales à la délégation ministérielle pour l'Armement, le 9 juin 1970.

[2] Le missile « Crotale » est un missile sol-air français à courte portée, composé d'une batterie comportant une unité d'acquisition et deux ou trois unités de tir ou embarqué à bord de navires militaires. L'origine du « Crotale » remonte à la volonté de l'Afrique du Sud de se doter d'un système antiaérien mobile et tout temps en 1964. Suite au refus du gouvernement britannique, l'Afrique du Sud demande à Thomson-CSF de développer ce système d'arme, Pretoria assurant 85 % des coûts de développement. Les premiers systèmes seront livrés à l'armée sud-africaine en 1971. Concernant la vente de ces engins à l'Iran, se reporter à la dépêche de Téhéran nº 2064/AL du 22 novembre 1969, non reproduite.

[3] La BAC ou *British Aircraft Corporation*, constructeur aéronautique britannique, est formée, en janvier 1960, par la fusion d'*English Electric Aviation Ltd*, *Vickers-Armstrong*, *Bristol Aeroplane Company*, auxquelles se joint, en septembre 1960, *Hunting Aircraft*. La BAC devient en avril 1977, la BAE, *British Aerospace*, par suite de sa fusion avec *Hawker Siddeley* et *Scottish Aviation*.

[4] Le *Rapier* est un missile sol-air britannique antiaérien, à basse altitude, mis au point par *British Aircraft Corporation* pour répondre aux besoins de l'armée britannique et de la *Royal Air Force*. L'étude a commencé au début des années 1960 et les premiers modèles de série sortent en 1971.

[5] Le général iranien Touffanian est chargé du plan d'équipement à l'EMCS, État-major du commandement suprême iranien.

tion du 12 décembre)[1]. Selon M. Hoveyda, il s'expliquerait par le niveau excessif de nos prix et par le souci des autorités iraniennes de conserver un caractère homogène à leur aviation, dont le matériel est d'origine américaine, et les pilotes formés aux États-Unis. Notre ambassadeur a pu faire valoir à son interlocuteur que nos prix étaient maintenant tout à fait compétitifs, et que l'argument d'homogénéité, s'il pouvait avoir une certaine valeur en ce qui concerne les avions, ne concernait pas les autres matériels, notamment les missiles.

En réalité, les raisons profondes de notre échec paraissent être de deux ordres :

– raisons commerciales : notre action a été tardive et souvent désordonnée ; nos industriels (Thomson, Matra, SNIAS), qui ont pris brusquement conscience de l'importance du marché iranien, ont tenté de compenser leur inaction passée en multipliant les missions (la SNIAS[2] a envoyé à Téhéran, de septembre à décembre, 4 missions dont M. Ziegler lui-même[3], mais elle n'a pas été capable de remettre des offres aux dates auxquelles elle s'était engagée à le faire).

– raisons politiques : notre ambassadeur s'est fait l'écho à plusieurs reprises (ses communications du 5 novembre, du 10 et du 12 décembre)[4] des inquiétudes iraniennes concernant une interruption éventuelle de nos livraisons et des tentatives de la concurrence étrangère pour exploiter contre nous certaines décisions d'embargo que nous avons été amenés à prendre à l'encontre de tel ou tel pays.

Nous avons (notre communication du 20 novembre)[5], invité notre ambassadeur à indiquer aux autorités iraniennes que nous étions disposés à assortir, comme nous le faisons habituellement, les accords que nous pourrions conclure avec elles, de l'assurance que nous livrerions les matériels sur lesquels ils porteront « en toutes situations, étant entendu que ces situations seront conformes aux dispositions de la Charte des Nations unies ». Il reste

[1] Se reporter au télégramme de Téhéran nº 601 à 606 du 12 décembre 1970, non publié, rappelant la position de la France à l'égard du marché d'armements iraniens.

[2] La Société nationale des industries aérospatiales (SNIAS), originellement société nationale industrielle aérospatiale, résulte de la fusion, le 1er janvier 1970, de trois sociétés spécialisées dans ce domaine : Nord-Aviation, Sud-Aviation et la société pour l'étude et la réalisation d'engins balistiques (SEREB). Le président directeur général en est Henri Ziegler.

[3] Les 4 et 5 octobre 1970. Sur le séjour en Iran du président directeur général de la SNIAS, se référer au télégramme de Téhéran nos 540 à 548 du 5 novembre 1970, non repris. M. Ziegler a été reçu par le général Touffanian, et par le général Khatemi, beau-frère du Chah et commandant en chef de l'armée de l'air.

[4] Le télégramme de Téhéran nos 540 à 548 du 5 novembre est intitulé : « séjour en Iran de M. Ziegler » ; le télégramme nos 594 à 598 du 10 décembre, est intitulé : « ventes de matériels militaires français à l'Iran » ; le télégramme nos 601 à 606 du 12 décembre est intitulé : « fournitures d'armements ».

[5] Le télégramme de Paris à Téhéran nos 355-356 du 20 novembre a pour objet : « assurances relatives à nos fournitures d'armements », dans lequel il est écrit que le gouvernement français assortit de façon habituelle et lorsqu'il est demandé, les accords relatifs à la vente de matériels d'armement, de l'assurance que ces matériels, équipements et armes complémentaires ainsi que les pièces de rechange nécessaires seront livrés en toutes situations, étant entendu que ces situations seront conformes aux dispositions de la Charte des Nations unies.

cependant à nos sociétés à repenser leur action pour l'adapter aux perspectives réelles du marché.

Il n'en reste pas moins que nous attendions des autorités iraniennes qu'elles réalisent une partie des espoirs qu'elles avaient fait naître. Peut-être le passage à Paris de M. Hoveyda serait-il l'occasion d'attirer son attention sur ce point. Il aura sans doute tendance à mettre en valeur l'offre faite à la Direction des Poudres de procéder à une extension de la Poudrerie de Partchin. Ce projet est économiquement discutable, et nous n'avons pas lieu de nous féliciter des conditions dans lesquelles la poudrerie a été construite et a fonctionné, les Iraniens ayant provoqué de multiples difficultés. En tout état de cause, cette offre ne peut représenter une compensation aux déceptions de nos sociétés. Il y aurait donc intérêt à rappeler, si la question d'ensemble est abordée, que les sociétés françaises sont prêtes à répondre aux propositions qui pourraient leur être faites et que les pouvoirs publics sont disposés à fonder une coopération franco-iranienne en matière d'armements sur un accord intergouvernemental portant sur l'assistance technique.

(*Direction d'Afrique-Levant, Levant, 1966-1970, Iran, 1970, questions militaires, n° 1723*)

298

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Visite à Paris du roi Hussein

N. *Paris, 29 décembre 1970.*

Le roi Hussein de Jordanie a séjourné à Paris du 13 au 16 décembre, après s'être rendu au Caire, à Londres et à Washington[1]. Il s'est entretenu le jour de son arrivée avec le Ministre[2] ; le 14, avec M. le Président de la République. Il est allé, le 16, se recueillir sur la tombe du général de Gaulle, puis il est parti pour Bonn.

De ces entretiens, ressortent les précisions suivantes :

Situation en Jordanie – Hussein s'est peu étendu à ce sujet, se bornant à noter la « situation inhabituelle » créée par la pression de plus en plus forte des « extrémistes arabes » qu'il a été en mesure jusqu'à présent de « tenir en échec » seule allusion aux événements sanglants de septembre[3].

[1] Le roi Hussein de Jordanie est au Caire les 2 et 3 décembre, et se rend à Washington les 7 et 8 décembre après être passé à Londres.

[2] M. Maurice Schumann est ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969.

[3] Au sujet des événements de septembre voir plus haut les télégrammes d'Amman n°s 1200, 1317, 1360 respectivement des 14, 19 et 21 septembre 1970.

Situation en RAU et relations jordano-égyptiennes – Le Roi a été frappé par la « pluralité des voix » qu'il a entendues au Caire, où l'autorité commence à être décentralisée ; même dans l'armée, on voit s'ébaucher des opinions divergentes, mais les militaires égyptiens sont surtout préoccupés par l'« explosion » qui pourrait se produire à tout moment et qu'il leur paraît difficile d'éviter.

Ce qu'il retient tout particulièrement de son passage au Caire – sous-entendu, après les propos et les prises de position qu'a provoqués son action contre les *feddayin*, – est la cordialité « extrême » de l'accueil qui lui a été fait et l'importance que les dirigeants égyptiens[1] lui ont paru attacher à leurs relations avec lui.

Ces derniers semblent, selon Hussein, inspirés d'un esprit de réelle modération, mais ils sont loin à son avis, sans que notre interlocuteur l'ait dit expressément, d'avoir retrouvé l'autorité et le prestige de Nasser, ce qui leur rend plus difficile, peut-être impossible, d'imposer des décisions impopulaires (dans le règlement négocié du conflit).

Position américaine – Le Roi s'est, d'une manière générale félicité de ses contacts avec les dirigeants américains et des concours divers qu'ils lui ont déjà fournis ou promis. Il les a trouvés surtout « compréhensifs » quant à la situation au Proche-Orient, conscients en même temps du danger qu'elle recèle et de la nécessité de jouer un rôle constructif en vue du règlement du conflit, compte tenu du risque imminent d'une « explosion » et des conséquences que peut entraîner le « quasi-affrontement » des deux super-puissances. On commence aussi à Washington, a ajouté Hussein, à être assez mécontent d'Israël, sans qu'il soit possible de déterminer la pression que le gouvernement américain est prêt à exercer sur lui.

Règlement du conflit – Notre interlocuteur a insisté, et est revenu à plusieurs reprises, tant avec M. Pompidou qu'avec M. Schumann, sur deux points, d'ailleurs liés :

– le danger de ce qu'il appelle la « polarisation » du conflit par l'URSS et les États-Unis, qui ne peut qu'accroître, craint-il, l'influence soviétique dans la région et favoriser l'extrémisme arabe comme israélien, c'est-à-dire la tendance qui se refuse d'un côté et de l'autre à tout progrès vers la paix aux termes de la résolution du 22 novembre 1967 ;

– la nécessité que reprenne la négociation Jarring[2] et que ce dernier soit muni de directives précises émanant des « grandes puissances » (Hussein n'a pas parlé explicitement des Quatre)[3] et portant – c'est là son idée maîtresse – sur les garanties à donner aux parties. Ces garanties, en les

[1] Anouar el Sadate est élu président de la RAU le 15 octobre 1970. Le 21 octobre, il choisit le Dr Mahmoud Fawzi comme Premier ministre ; celui-ci reconduit les ministres dans leurs fonctions.

[2] Gunnar Jarring, diplomate suédois, est chargé dès novembre 1967 par le Secrétaire général des Nations unies d'une mission de négociation auprès des pays du Proche-Orient impliqués dans le conflit. Il a de nombreux entretiens avec les responsables des gouvernements mais sans obtenir de résultats décisifs. Voir *D.D.F.* 1967-II n°s 257, 266 et 320.

[3] Il s'agit des quatre membres du Conseil de sécurité, les réunions sont réalisées à l'initiative de la France. *D.D.F.* 1969-I n°s 41, 149 et 273.

assurant, avec « la force d'un engagement », que tous les éléments de la résolution 242[1] seraient respectés, se substitueraient aux « frontières garanties », c'est-à-dire aux extensions territoriales d'Israël. Le Roi avait soumis cette idée à Washington, dont l'accueil n'avait pas été négatif.

Mais le péril monte. Faute de progrès dans l'entreprise de M. Jarring, le cessez-le-feu ne pourra être prolongé, car ce serait reconnaître le fait accompli sur le terrain. Israël pourra se livrer à des actes qui accroîtront le danger de la guerre. En Jordanie et chez ses voisins, malgré la modération du Caire et celle qui paraît s'instaurer à Damas, les extrémistes pourront créer l'inévitable. Le Roi espère néanmoins qu'au cas où le cessez-le-feu ne serait pas renouvelé, la Jordanie et la Syrie pourront encore éviter un désastre.

Successivement le Président de la République et le Ministre ont marqué leur accord sur l'essentiel de l'analyse faite par Hussein. Il y a deux conditions pour une paix durable : la reconnaissance de l'État d'Israël qui doit pouvoir vivre en paix ; l'évacuation des territoires occupés. Pour que ce soit possible, il faut que la mission Jarring reprenne et il est souhaitable que les Quatre étudient le problème des garanties internationales, comportant, en particulier, l'installation, dans des zones démilitarisées, d'une force internationale, à laquelle la France, avec les autres grandes puissances pourrait participer. Le gouvernement français s'emploie à faire examiner ce problème par les Quatre.

Il est convaincu lui aussi que plus les liens politiques entre les États-Unis et Israël deviennent étroits, plus ceux de la RAU et de l'URSS se resserrent. Il faut que l'on se rende compte à Washington.

Problème palestinien – Pour Hussein, il convient d'abord de s'accorder sur un règlement politique. Puis alors – mais alors seulement – se tourner vers les populations intéressées et faire jouer en leur faveur le droit à l'autodétermination pour savoir si elles désirent continuer à vivre avec les Transjordaniens. Les Palestiniens, dont la majorité subissent une occupation étrangère, n'ont en effet pour le moment aucun moyen valable d'expression, et des tiers ne sauraient se prononcer en leur nom.

Pour le moment, le Roi va s'efforcer de savoir si une opinion moyenne, capable d'exercer une influence modératrice, ne pourrait pas cependant se dégager des diverses tendances qui séparent les Palestiniens.

Il a proposé aux chefs d'État arabes une conférence au sommet où l'on débattrait de l'ensemble du problème. La Jordanie est prête à accepter toute décision unanime de ses partenaires, même contraire à ses vues.

Relations franco-jordaniennes – Elles sont avec la France, a souligné Hussein, plus étroites et plus franches que toute autre. Il y aura beaucoup à faire, quand la paix sera en vue, sur le plan de la coopération économique et sur d'autres plans : l'étude va en être dès maintenant reprise. De toute façon, « l'amitié de la France est la chose la plus précieuse au monde ».

[1] Résolution 242 du 22 novembre 1967 ; voir *D.D.F.* 1967-II n° 257 ; 1968-I n°s 149, 165 et 213.

Réconforté par l'accueil du Caire d'abord, puis de Washington et, naturellement, de Londres, Hussein est apparu, en même temps, relativement rassuré sur la situation intérieure dans son pays. Le seul fait qu'il ait pu s'absenter si longtemps d'Amman le monstre. Mais sa tranquillité d'esprit est à court terme : il ne se fait aucune illusion sur les risques que courent son trône et son pays, soit que, le cessez-le-feu prenant fin, l'intransigeance arabe ou israélienne, alimentée par l'action des *feddayin*, ne se donne libre cours, soit que la négociation s'engageant, le règlement ne puisse se préparer qu'aux dépens du royaume hachémite.

Si l'obstination et le courage d'Hussein sont inentamés, s'il semble capable de tenir tête, dans les conditions actuelles, aux *feddayin*, il sait donc que, pour l'essentiel, l'avenir dépend de facteurs sur lesquels il a peu de prise. On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration – et aussi de quelque scepticisme – à le voir exposer à des gouvernements, comme ceux du Caire, de Washington et de Paris, qui ont sur les points débattus des positions propres, des propositions aussi radicales que la substitution de garanties politiques aux garanties territoriales réclamées par Israël ou le règlement du problème palestinien par une conférence arabe au sommet. Mais, en entreprenant ce voyage Hussein visait d'abord, après l'ébranlement du mois de septembre, à redonner toute sa stature à la Jordanie et à son souverain et à se faire dire qu'il n'existait pas, dans les prévisions actuelles des puissances, de projet de création d'un État palestinien : à cet égard, il a pleinement réussi.

(*Afrique-Levant, Levant, Jordanie 1966-1970, relations avec la France. Visites officielles Jo 6-2*)

299

M. GAUSSEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BARCELONE,
M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 66 à 69[1]. *Barcelone, 31 décembre 1970.*

(*Reçu* : 20 h. 47.)

L'amnistie accordée par le général Franco aux condamnés de Burgos[2] a suscité à Barcelone un immense soulagement. Depuis un mois le sort des nationalistes basques et les péripéties de l'enlèvement du consul allemand[3] monopolisaient les consciences et les conversations catalanes. Si l'affaire se termine à la satisfaction générale elle n'en laisse pas moins des séquelles.

[1] Gérard Gaussen est consul général de France à Barcelone depuis janvier 1969.

[2] Le verdict du procès de Burgos se solde par neuf condamnations à la peine capitale, mais contre l'avis de certains de ses conseillers, Franco décide de gracier les accusés condamnés à mort, peine commuée en détention à perpétuité.

[3] La séquestration du consul honoraire allemand à San Sébastian, Beihl, par l'ETA donne un retentissement international au procès de Burgos.

Chacun se rend compte ici que l'image de l'Espagne ne sort pas grandie d'une affaire qui a permis une fois de plus de regrouper contre les méthodes du régime l'unanimité de l'opinion internationale et de souligner l'isolement du pays[1]. Elle a également fourni l'occasion aux différentes fractions de l'opposition de se manifester, de serrer les rangs et de se compter. C'était comme une sorte de répétition générale[2]. On a beaucoup remarqué que l'armée dont chacun se rend compte qu'elle constitue l'unique recours du régime, paraissait traversée par des courants dont le cheminement souterrain n'empêchait pas l'impétuosité. On sent désormais qu'il faudra compter avec les capitaines. Enfin l'impression d'oscillation que le gouvernement a donnée tout au long de l'affaire préoccupe. Qu'adviendrait-il si une crise plus grave englobant cette fois-ci le monde du travail venait à éclater ? On en conclut qu'en dehors du Caudillo[3] il n'y a personne. Mais celui-ci se fait vieux et l'affaire a montré qu'il a perdu de son savoir-faire d'antan.

(*Europe, EU, Espagne, 1967-1973, 1970*)

300

M. Jordan, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1269 à 1274. *Varsovie, 31 décembre 1970.*

(*Reçu* : 22 h.).

Les troubles de la semaine du 14 au 20 décembre et l'intervention de l'armée

Les renseignements qui me parviennent permettent maintenant de faire un bilan approximatif des troubles qui ont affecté les villes du Nord de la Pologne[4] pendant la semaine du 14 au 19 décembre.

[1] Le procès de Burgos est mis en cause dans l'opinion internationale car les membres de l'ETA, qui sont jugés par une juridiction militaire, ne disposent d'aucune garantie d'un procès équitable. Les réactions sont particulièrement vives en France, où des manifestations sont organisées par des partis et des syndicats de gauche. Et la presse française est mise en cause par l'ambassadeur d'Espagne Cortina, pour la façon dont elle a rendu compte des manifestations ; c'est en particulier l'ORTF qui est mise en cause (cf. entretien entre M. Alphand et l'ambassadeur d'Espagne, le 4 décembre 1970) pour son traitement de la manifestation du 3 décembre, ingérence dans les affaires de l'Espagne, et donc « responsabilité du gouvernement français ». De façon encore plus vive, la presse espagnole (en particulier *Arriba*) met en cause les messages d'information français et manifeste sa rancœur contre la campagne de calomnie et la partialité de la presse française (cf. dépêche n° 1305 du 24 décembre 1970, de Robert Gillet, non publiée).

[2] Le procès de Burgos a ouvert une crise politique en Espagne, car il provoque un sursaut non seulement mais encore un malaise dans l'opposition au règne franquiste dans certains des soutiens les plus forts du régime, l'Église et l'Armée (cf. dépêche n° 1250 du 4 décembre 1970 de Robert Gillet, non publiée).

[3] Le procès de Burgos semble sonner la fin du régime franquiste, car face à l'évolution de la société espagnole, le Caudillo (le chef) Francisco Franco, âgé de 72 ans apparaît dépassé par les événements.

[4] Gdansk, Gdynia, Szczecin, Slupsk (Stolp en allemand), Sopot.

Le nombre de victimes peut être évalué à une centaine de tués et plus de 400 blessés et est donc sensiblement plus élevé que celui des victimes des troubles de Poznan en 1956[1]. De nombreuses arrestations ont d'autre part été opérées sans que l'on sache rien sur le sort des personnes arrêtées.

Dès la matinée du 14 décembre à Gdansk, les manifestants dont le nombre s'élevait à 35 000 environ, s'en prirent à la milice avec une grande agressivité[2]. Celle-ci eut plusieurs tués dans ses rangs et se trouva complètement débordée. Elle ne put notamment empêcher l'incendie de son école de sous-officiers située à Slupsk aux environs de Gdansk.

Dans ces conditions, un bataillon de la réserve générale de la milice fut envoyé en renfort par avion de Varsovie à Gdansk le 15 décembre cependant qu'il était procédé à la mobilisation des réservistes de la milice. Il était fait appel d'autre part à l'armée. Celle-ci intervint sous deux formes. D'autre part les troupes de sécurité, sorte de gendarmerie mobile, furent engagées directement contre les manifestants et c'est à elles qu'est dû principalement le rétablissement de l'ordre non sans qu'elle ait fait usage de ses armes dès avant le décret du 17 décembre pris par M. Cyrankiewicz[3]. D'autre part, des unités régulières, et notamment des unités de chars furent mises en action pour assurer le bouclage de la ville et le contrôle des principales artères sans qu'elles soient appelées à participer aux opérations actives.

À *Szczecin*, les choses se passèrent différemment. Couvertes par le décret du 17 décembre, les forces de l'ordre firent beaucoup plus tôt usage de leurs armes. Leurs pertes furent minimes de ce fait alors que les manifestants comptent plus de quatre-vingt tués. L'isolement dans lequel fut maintenue la ville pendant plusieurs jours après le rétablissement de l'ordre s'explique d'autre part, selon des indications que j'ai recueillies de bonne source, par le fait que la police avait été chargée de rechercher dans quelle mesure des éléments allemands auraient pu contribuer à fomenter les troubles.

L'intervention de l'armée dans la répression semble bien n'avoir pas été sans poser des problèmes, notamment en raison du fait que les unités engagées à Gdansk étaient pour partie de recrutement local. Toujours est-il que, dans un important éditorial publié le 23 décembre, et largement diffusé par

[1] Sur ces émeutes des 28 et 29 juin 1956, voir *D.D.F.* 1956-I, n°s 441 et 444.

[2] Les manifestants casqués et armés de barres de fer attaquent pendant plusieurs heures, sans répit, la milice et les auxiliaires de la police. C'est dans les rangs du service d'ordre que l'on compte les six premiers morts. Celui-ci est rapidement débordé et, pour la première fois depuis 1956, le gouvernement est obligé de faire appel à l'armée. Les troupes ont reçu l'autorisation d'ouvrir le feu en cas de besoin. Se reporter aux différents télégrammes de Varsovie n°s 1142-1143, 1144 à 1148 du 17 décembre ; n°s 1150 à 1155, 1163 à 1166, 1167 à 1172 du 18 décembre décrivant les désordres et manifestations importantes dans les villes du littoral de la Baltique.

[3] À l'issue de sa réunion extraordinaire du 17 décembre, le Conseil des ministres a pris un important décret visant à assurer l'ordre et la sécurité. Diffusé le soir même par la radio et la télévision polonaises, publié en première page de tous les quotidiens, le texte du décret donne ordre aux organes de la milice, aux services de sécurité et autres organisations annexes « de prendre toutes mesures légales de coercition, y compris l'usage des armes » afin de s'opposer aux « personnes attentant à la vie et à la santé des citoyens, se livrant au pillage ou à la destruction des biens ainsi que des installations publiques ». Voir le télégramme de Varsovie n°s 1163 à 1166 du 18 décembre, non reproduit.

la radio-télévision, le *Journal de l'armée*[1] a jugé nécessaire de s'attacher à expliquer et à justifier l'intervention des forces armées, tout en assurant de son allégeance la nouvelle équipe au pouvoir. « Il n'est pas de problème plus douloureux que la nécessité de notre intervention directe pour assurer la paix et la sécurité dans les rues des villes polonaises, écrivait l'éditorialiste. Ce n'est pas à nous, militaires polonais parfaitement avertis, qu'il faut rappeler à quoi aurait pu mener la prolongation des désordres ».

« Il nous fallait régler le problème au plus tôt pour éviter que d'autres ne le règlent », a dit plus explicitement encore à l'attaché des forces armées[2] de cette ambassade un de ses interlocuteurs habituels. On ne saurait être plus clair.

(*Europe, Pologne, 1961-1970, troubles en Pologne, 1970, n° 270*)

[1] Se reporter au télégramme de Varsovie n°s 1227-1228 du 23 décembre, non publié, mentionnant que toute la presse du 23 annonce que le calme règne sur tous les territoire polonais et que le travail reprend dans les usines et les entreprises. L'éditorial du « Journal de l'Armée » est cité.

[2] L'attaché des forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air est le lieutenant-colonel Raymond-Moureau.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

ABATCHA (Ibrahim), fondateur du Front de libération nationale tchadien (Frolinat), mouvement armé, issu du regroupement de plusieurs factions nordistes, constitué lors du congrès de Khartoum, les 21-23 juin 1966, 405

ABDESSELAM (Belaïd), ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 10 juillet 1965, 5, 233, 261, 753

ABDÜLMECIT II (29 mai 1868-23 août 1944), 101e et dernier calife ottoman (1922-1924), 17

ABRAMOV (Alexandre Nikititch), ambassadeur d'URSS au Dahomey, nommé le 16 juillet 1970, 278

ABRASSIMOV (Pietr Andreevitch), ambassadeur d'Union soviétique en RDA depuis 1962, 27, 28, 113, 270, 459, 499, 539, 554, 555, 557, 745, 746, 772

ACHESON (Dean), secrétaire au département d'État américain de 1949 à 1953, 487

ADENAUER (Konrad) (5 janvier 1876-19 avril 1967), chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 19 septembre 1949 au 15 octobre 1963, 432

ADT (Guido), ministre-conseiller pour les Affaires économiques près l'ambassade de la RFA à Paris, 111

AFLAK (Michel), écrivain, philosophe syrien, cofondateur avec Bitar, en 1946, du parti nationaliste panarabe *El Baas El Arabi*, 673

AGNEW (Spiro Theodore), gouverneur républicain de l'État du Maryland du 25 janvier 1967 au 7 janvier 1969, vice-président des États-Unis du 20 janvier 1969 au 10 octobre 1973, 612

AHOMADEGBE-TOMETIN (Justin), Premier ministre de la République du Dahomey du 19 janvier 1964 au 1er décembre 1965, un des trois membres du Conseil présidentiel constitué en 1970, 183, 187, 276

AHTISAARI (Martti), enseignant, diplomate et personnalité politique finlandaise, rejoint, en 1965, le bureau de l'aide au développement du ministère finlandais des Affaires étrangères, 214

AICHI (Kiichi), ministre japonais des Affaires étrangères depuis 1968, 473, 474, 475, 476

AILLERET (général Charles) (26 mars 1907-9 mars 1968), chef d'État-major des Armées de 1962 à 1968, date de son décès accidentel à La Réunion, 31

AÏNI (Moshin al), Premier ministre de la République arabe du Yémen (Sanaa) depuis le 5 février 1970, 552, 553

AKLILOU HABTE-WOLD (Tchafe Taezaz), ministre éthiopien des Affaires étrangères, Premier ministre depuis fin 1961, 403, 404

AKWEI (Richard Maximilien), diplomate ghanéen, représentant permanent du Ghana aux Nations unies depuis 1967, 228

AKYÜREK (Sevket), sénateur d'Istanbul, membre du parti de la Justice, représentant de la Turquie à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe depuis le 2 mai 1966, 482, 483, 484

AL BIDH (Ali Salem), ministre des Affaires étrangères de la République populaire et démocratique du Yémen (Aden), d'août 1969 à janvier 1971, 322, 323

AL CHAABI (Fayçal Abdulatif), Premier ministre de la République populaire et démocratique du Yémen depuis le 7 avril 1969, 321, 322

AL CHAABI (Qatan Mohamed), premier président de la République populaire et démocratique du Yémen du 20 novembre 1967 au 22 juin 1969, 321, 322, 323

AL JA'ABARI (Cheik Muhammad), maire d'Hébron depuis 1948, 320

AL JILAMI (Abdoul Kader), fondateur du mouvement soufi la *Quadriyyaa*, créé en Irak au XIIe siècle, 255

AL KHAIL (Tarik), chargé d'Affaires d'Irak à Paris, 335

AL SALLAMI (Fadhel Ahmed), ambassadeur de la République populaire et démocratique du Yémen à Londres depuis le 21 mars 1970, désigné comme ambassadeur non-résident à Paris, 323

AL SHEIKHLY (Abdul Karim Abdul Sattar), militant baathiste, ministre irakien des Affaires étrangères depuis le 1er août 1968, 273, 281, 282, 283

AL THANI (Ahmad Ibn Ali), émir du Qatar depuis le 24 octobre 1960, 739

ALESSANDRI RODRIGUEZ (Jorge), président du Chili du 3 novembre 1958 au 3 novembre 1964 ; candidat malheureux de la droite chilienne lors de l'élection présidentielle de 1970, 295

ALEXANDRE Ier DE YOUGOSLAVIE (16 décembre 1888-9 octobre 1934), roi du royaume des Serbes, Croates et Slovènes de 1921 à 1929, puis du royaume de Yougoslavie de 1929 à son assassinat à Marseille le 9 octobre 1934, 469

ALIFANI (Louti), Tchadien, chef de canton de Zouar, neveu du sultan de Zouar, membre de la délégation tchadienne de bonne volonté qui se rend à Tripoli le 3 décembre 1970,713

ALLENDE GOOSSENS (Salvador) (26 juin 1908-11 septembre 1973), médecin, président de la République chilienne du 4 novembre 1970 au 11 septembre 1973, 293, 294, 295, 389, 390, 633, 634

ALLEY (colonel Mamah, Amadou, Alphonse), président de la République du Dahomey du 21 décembre 1967 au 17 juillet 1968, 183, 185, 186

ALMEYDA (Clodomiro), ministre chilien des Relations extérieures depuis le 4 novembre 1970, 634

ALPHAND (Hervé), ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965, 5, 19, 21, 128, 191, 204, 205, 218, 270, 271, 283, 293, 294, 335, 378, 379, 392, 413, 414, 416, 489, 553, 558, 616, 650, 651, 672, 707, 759, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 826

ALTEN (Jürgen von), chef du service de l'Europe de l'Est à l'*Auswärtiges Amt* (ministère des Affaires étrangères de la RFA) 447

AMER (maréchal Abdel Hakim) (11 décembre 1919-14 septembre 1967) membre du mouvement des officiers libres fondé par Nasser en 1949, chef d'État-major de l'armée égyptienne de 1956 à 1967, ministre de la Défense de 1956 à 1967, vice-président de l'Égypte du 7 mars 1958 au 30 septembre 1965, en 1967, accusé de complot, il est arrêté, emprisonné et se suicide en prison le 14 septembre 1967, 681

ANDRÉANI (Jacques), sous-directeur d'Europe orientale (1969-1970), puis conseiller à la délégation permanente de la France auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord à Bruxelles depuis octobre 1970, 289

ANDREOTTI (Giulio), ministre italien de la Défense de 1959 à 1966, puis porte-parole du groupe de la démocratie-chrétienne de 1968 à 1972, 69

ANDRONIKOF (Constantin), interprète officiel du ministère des Affaires étrangères depuis le 1er juillet 1947, 511, 626

ANDROPOV (Youri), secrétaire du comité central du parti communiste d'URSS de 1962 à 1967, président du KGB (*Komitet Gossoudarstvennoï Bezopanosti*), comité pour la sécurité de l'État, depuis le 18 mai 1967, 49, 741

ANGLÈS (Jean-Paul), ministre-conseiller près l'ambassade de France à Londres depuis septembre 1965, 174

ANTHONIOZ (Pierre), ambassadeur de France à Accra depuis mai 1968, 228

APITHY (Sourou Migan), président de la République du Dahomey de janvier 1964 au 27 novembre 1965, 183, 185, 187, 276, 278

ARAFAT (Yasser), co-fondateur du Fatah (Front populaire de libération de la Palestine), organisation politique et militaire palestinienne, président de l'OLP (organisation de libération de la Palestine) depuis 1969, 42, 80, 299, 328, 502, 503, 551, 568, 604, 605, 628, 679, 781, 782

ARASSE (Raymond), inspecteur général de l'Économie nationale, président directeur général de la société française d'études et de réalisation de Transports (SOFRETU), 357

ARGOD (Hubert), ambassadeur de France à Dakar depuis mars 1969, avec extension à Bathurst (Gambie) depuis août 1969, 689

ARIKPO (Dr Okoi), commissaire fédéral nigerian aux Affaires étrangères depuis 1967, 811

ARITA (Kiichi), directeur d'Europe au ministère japonais des Affaires étrangères, 473

ARNAUD (Claude), directeur d'Europe au Département depuis août 1969, 112, 417, 497

ARNAUD (général Michel), délégué militaire français auprès du président de la République du Tchad, Tombalbaye, depuis le 2 avril 1969, 238,

ARNDT (Rudi), secrétaire d'État à l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969, 600

ARTEH (Omar), secrétaire d'État somalien aux Affaires étrangères, 218, 561, 562

ARTHUR (Geoffrey), ambassadeur du Royaume-Uni au Koweït en 1967-1968 résident politique britannique pour les pays du golfe Persique depuis 1970, 738, 739

ASADOLLAH (Alam), Premier ministre d'Iran du 19 juillet 1962 au 7 mars 1964, ministre de la Cour impériale depuis le 11 novembre 1966, 653

ASIKA, confirmé dans ses fonctions de gouverneur de la province du Centre-Est nigerian (Enugu) en avril 1970, et nommé membre du Conseil militaire suprême du Nigeria, 154

ASSELE (Jean-Boniface), commandant en chef des Forces de Police gabonaises depuis 1970, 783

ATASSI (Dr Noureddine), président de la Syrie du 25 février 1966 au 17 octobre 1970, Premier ministre du 29 octobre 1968 au 17 octobre 1970, 674

ATHÉNAGORAS Ier, patriarche de Constantinople du 1er novembre 1948 au 7 juillet 1972, date de son décès, 215, 216, 217

ATTAR (Saïd el), ministre yéménite, représentant du Yémen à l'ONU, 540

AUDIBERT (Jean), directeur général de la société des mines de fer de Mauritanie de 1966 à 1972, 525

AUERSPERG (Pavel), chef de la section internationale au comité central du Parti communiste tchécoslovaque depuis mai 1969, 253

AUMALE (Christian d'), ministre plénipotentiaire, directeur adjoint de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1968, 97, 194, 346

AWADALLAH (Babiker), Premier ministre du Soudan du 25 mai au 27 octobre 1969, ministre des Affaires étrangères en 1969-1970, 140

Awolowo (Obafemi), vice-président du Conseil exécutif fédéral nigerian et commissaire fédéral aux Finances, 156

Ayat (Mahamat), beau-frère par alliance du sultan de Zouar, membre de la délégation tchadienne de bonne volonté qui se rend à Tripoli le 3 décembre 1970, 713

Azikiwe (Dr Benjamin Nwamdi), Ibo, devient gouverneur général du Nigeria peu après l'indépendance en 1960, puis président du pays de 1963 au 15 janvier 1966, 156

B

Badr (Muhammad al), nommé iman et roi du Yémen le 27 septembre 1962, renversé en octobre 1962 par la révolution, se réfugie en Arabie saoudite, participe à la guerre civile, puis s'exile à Londres en 1970, 540, 678

Bafakih (Mohamed Abdulqader), ambassadeur de la République populaire et démocratique du Yémen (Aden) à Londres depuis le 1er août 1969, 323

Bahr (Egon), secrétaire d'État à la chancellerie fédérale et représentant du gouvernement de la RFA à Berlin-Ouest depuis 1969, 12, 112, 113, 251, 556, 743, 757

Bailly (Jean), secrétaire d'État au Commerce depuis le 20 juin 1969, 722

Bakara Diallo, directeur de cabinet du président Modibo Keita jusqu'au 19 novembre 1968 puis ministre du Service public et du Travail du Mali, 511

Bakari Boina (Abdou), Comorien, fondateur au début des années 1960 et président du MOLINACO (Mouvement pour la libération nationale des Iles Comores), 297

Baki (Dr Saad Abdul), ministre irakien de l'Éducation nationale depuis le 31 décembre 1969, 567

Balfour-Paul (Hugh), diplomate britannique, ambassadeur du Royaume-Uni à Bagdad depuis septembre 1969, 571

Bandaranaike (Sirimavo), Premier ministre de Ceylan depuis le 29 mai 1970, 342

Barber (Anthony), chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes du 20 juin au 25 juillet 1970, puis chancelier de l'Échiquier, 60, 61, 87, 162, 163, 164, 165, 166, 351

Barberot (Roger), ambassadeur haut représentant de la République française auprès de la République centrafricaine de 1960 à 1965, 158

Barbey (Marc), ambassadeur de France à Lagos depuis septembre 1966, 154

Barbier (Yves), premier conseiller de l'ambassade de France à Rabat depuis avril 1970, 4, 5, 6

Barcak (Andrej), ingénieur, ministre fédéral du Commerce extérieur de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis janvier 1970, 722

Barre (Raymond), vice-président français de la Commission européenne, chargé de l'Économie et des Finances depuis le 7 juillet 1967, 63, 791, 792

Basdevant (Jean), ambassadeur, haut représentant de la République française à Alger depuis le 8 octobre 1968, 232, 241, 243, 259, 262, 578, 752, 801

Basileos (Abune) (1891-12 octobre 1970), patriarche de l'église éthiopienne orthodoxe du 28 juin 1969 à sa mort, le 12 octobre 1970, 404

Basri (Mohamed), résistant, un des fondateurs de l'Armée de libération marocaine, adjoint de Medhi Ben Barka, chef du bras séculier de l'Union nationale des forces populaires, en 1959, arrêté, emprisonné dans le cadre du complot de juillet 1960, puis une seconde fois en 1963, s'exile volontairement en 1966, 815

Baudet (Gérard), géologue, chef d'une mission française envoyée en Iran, mandatée par le Commissariat à l'Énergie atomique, 548

Baudouin Ier, roi des Belges depuis le 17 juillet 1951, 54, 349, 361

BAUMGARTNER (Wilfrid), gouverneur de la Banque de France (1949-1960), ministre des Finances et des Affaires économiques (1960-1962), président de Rhône Poulenc depuis 1964, membre du Conseil économique et social depuis 1969, 327, 808

BEAULIEU (Mario), homme politique québécois, membre du parti de l'Union nationale, ministre des Finances et ministre de l'Émigration du 2 octobre 1968 au 12 mai 1970, 677

BEAUMARCHAIS, (voir Delarüe Caron de)

BEGIN (Menahem), ancien chef de l'*Irgoun*, fondateur et président du parti politique *Herouth* (Liberté) en 1948, participe au gouvernement d'union nationale formé le 1er juin 1967, au titre de ministre sans portefeuille, 81

BEGOÜGNE DE JUNIAC, (Gontran), ambassadeur de France à Bruxelles depuis avril 1970, 17

BÉLIARD (Jean), chef du service d'Information, de Presse et de Documentation au Département depuis août 1969, 417, 815

BELLOIR (Jean), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Rawalpindi depuis juin 1968, 236

BEN ABBES (Youssef), docteur, ancien ministre marocain de la Santé publique (1960-1962), ministre de l'Éducation nationale en 1963, puis des Affaires étrangères, 815, 816

BEN BARKA (Abdelkader Mehdi), homme politique marocain, fondateur, en 1959, de l'Union nationale des forces populaires marocaines, *leader* de l'opposition au régime du roi Hassan II, accusé de complot en 1963, exilé et condamné à mort par contumace, il est enlevé à Paris le 29 octobre 1965, son corps ne fut jamais retrouvé, 815

BEN GOURION (David), Premier ministre d'Israël de 1948 à 1953 puis de 1955 à 1963, 319

BEN-NATHAN (Asher), ambassadeur d'Israël à Paris depuis le 6 novembre 1970, 651, 662, 671, 672

BENARD (Jean-Pierre), ambassadeur de France à Addis-Abeba depuis juin 1965, 98, 399, 731, 786

BENCHEIKH (Mourad), secrétaire de l'ambassade d'Algérie à Paris depuis 1970, 4, 5, 6

BÉNÉZIT (Jacques), président fondateur, en 1953, de la Compagnie française des pétroles en Algérie, 233

BERG (Fritz), président allemand de l'Union des industries de la Communauté européenne depuis 1967, 45

BERGSON (Henri) (1859-1941), philosophe français, 184

BERIA (Lavrenti) (1899-1953), chef du NKVD (Commissariat du peuple aux Affaires intérieures) de 1938 à 1953, police politique de l'URSS, créée en 1934, qui devient le MVD en 1946 puis disparaît totalement en 1954, date de création du KGB, 264

BERNARD (Jean-René), conseiller technique chargé des Affaires économiques et financières et des Affaires européennes au secrétariat général de la présidence de la République depuis juin 1969, 416

BERNSTEIN-CARABANTÈS, (Enrique), ambassadeur du Chili à Paris depuis mars 1965, 293, 294, 295

BERTRAND (Jacqueline), conseiller des Affaires étrangères, service des Conventions administratives et Affaires consulaires, questions sociales et d'établissement au Département depuis novembre 1959, 481, 482

BERTRAND (Jacques), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires africaines et malgaches au Département depuis août 1961, 7

BERTRAND (Jean-Jacques), Premier ministre du Québec du 2 octobre 1968 au 12 mai 1970, 65

BESSE (Antonin) (1877-1951), Français, fondateur d'un empire commercial international basé à Aden, 324

Bessieux (Jean-Rémi) (1803-1876), missionnaire de la congrégation du Saint-Esprit qui arrive en Afrique équatoriale le 28 septembre 1844, 254

Bettencourt (André), ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire depuis le 22 juin 1969, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 114, 116, 133, 134, 135, 193, 194, 195, 269, 339, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 474, 489, 510, 681

Bigirumwami (monseigneur Aloys), évêque rwandais consacré le 1er juin 1952 à Kabgayi, 426

Bignier (Michel), directeur des relations extérieures du Centre national d'études spatiales (CNES) depuis 1966, 414

Bilak (Vasil), membre du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque depuis avril 1968, chargé de la politique internationale au secrétariat du comité central, 253, 446

Binh (Mme Nguyen Thi), membre du comité central du Front national de Libération du Sud-Vietnam, ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam depuis le 8 juin 1969, et chef de sa délégation aux négociations de Paris, 210

Biro (Jozsef), ministre hongrois du Commerce extérieur depuis 1963, 598, 600

Birou (Menghestu), Ethiopien, frère de Tedla Birou, arrêté en août 1970, 401

Birou (Tedla), ancien diplomate et sénateur éthiopien, ancien chef de l'exécutif érythréen, destitué et envoyé comme ambassadeur à Stockholm de 1955 à 1958, fondateur et leader, en 1961, du Front de libération de l'Érythrée, se réfugie à Stockholm en 1969, 401

Biru (Tadesse), ancien commandant en chef adjoint de l'armée éthiopienne arrêté en novembre 1967 sous l'inculpation d'avoir perpétré un attentat dans un cinéma d'Addis Abeba, 401

Bissengimana (Barthélemy), Tutsi, conseiller particulier et directeur de cabinet du président Mobutu depuis mai 1969, 309, 310

Bitar (Salah Eddine), un des fondateurs du parti *Baath,* président du Conseil des ministres syrien et ministre des Affaires étrangères à la suite du coup d'État du 8 mars 1963, démissionne de son poste de président du Conseil le 12 novembre 1963, mais demeure ministre des Affaires étrangères de Syrie jusqu'au coup d'État du 23 février 1966, arrêté, se réfugie à Beyrouth en 1969, condamné à mort pour son évasion, s'exile à Paris depuis lors, 201, 202, 673

Blaney (Neil), ministre irlandais de l'Agriculture depuis 1966, 222, 223

Blazevic (Jakov), président du *Sabor* (parlement) croate, réélu en mai 1969, 684

Bloch (Marcel), ingénieur français, fondateur en 1928 de la société des avions Marcel Bloch, société nationalisée en 1937. À la suite de quoi, est créée la société anonyme des avions Marcel Bloch ; arrêté en 1940, déporté, en 1946, il change son patronyme en Bloch-Dassault, puis en Dassault, en 1949. La société devient la société des avions Marcel Dassault puis la générale aéronautique Marcel Dassault et Marcel-Dassault-Bréguet aviation en 1971, 390

Bochet (Bernard), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1968, 256

Boegner (Jean-Marc), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes depuis juin 1961, 59, 62, 162, 448, 788

Boganda (Barthélemy) (4 avril 1910-29 mars 1959), président du gouvernement centrafricain du 1er décembre 1958 au 29 mars 1959, 597

Boina (Abou Baker), Comorien, secrétaire général du Mouvement de libération nationale des Comores (Molinaco), 57

Boizard, ancien directeur de la délégation du comité international de la Croix-Rouge en Jordanie, 355

Bokassa (général Jean-Bedel), président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966, 8, 157, 158, 159, 197, 198, 361, 362, 363, 364, 365, 400, 444, 445, 522, 523, 596, 597, 641, 642, 643, 644, 718, 719, 720, 721, 773, 774

Bongo (Albert-Bernard), président de la République du Gabon depuis le 2 décembre 1967, 82, 83, 84, 85, 86, 138, 139, 255, 305, 524, 525, 526, 783, 784

Bonnefous (Marc), ambassadeur, haut représentant de la République à Brazzaville de 1970 à 1972, 667, 669, 732

Borschette (Albert), membre luxembourgeois de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970, chargé de la concurrence, de la Politique régionale et du Budget, 64

Borten (Per), Premier ministre norvégien depuis 1965, 749

Bossuet (Jacques-Bénigne) (27 septembre 1627-12 avril 1704), homme d'Église, prédicateur et écrivain français, évêque de Meaux de 1681 à 1704, 664

Boubakeur (Hamza Ben Kaddour), directeur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris depuis le 18 mai 1957, 6

Bougrain-Dubourg (Patrice), directeur général de Promagri depuis 1968, 542

Boukar (Abdoul), représentant permanent du Tchad auprès des Nations unies et secrétaire général exécutif de l'Union des États d'Afrique centrale (UDEAC) depuis le 2 avril 1968, 658

Boulingui (colonel Nazaire), chef d'état-major des Forces armées gabonaises depuis 1969, 783, 784

Boumediene (colonel Houari), président de la République algérienne démocratique et populaire depuis le 19 juin 1965, 243, 244, 259, 260, 261, 262, 578, 579, 753

Bourassa (Robert), économiste, homme politique canadien, Premier ministre du Québec depuis le 12 mai 1970, 678

Bourges (Yvon), secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 10 juillet 1968, 83, 84, 86, 131, 143, 167, 258, 277, 406, 407, 494, 522, 523, 524, 562, 635, 637, 638, 641, 642, 655, 669, 714, 718, 719, 720, 721, 732, 733, 734, 736, 799

Bourhis (André), premier secrétaire de l'ambassade de France à Bujumbura en 1969-1970, 178

Bouteflika (Abdelaziz), ministre des Affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire depuis 1963, 244, 261, 262, 263, 511, 578, 752, 753, 754, 801, 804

Bouteiller (Georges de), ambassadeur de France à Djeddah depuis novembre 1967, 151

Bouvier (Léon), conseiller économique auprès du gouvernement militaire français à Berlin depuis janvier 1966, 300

Boveri (Walter), fondateur avec Charles Lancelot Brown, en 1891, du groupe suisse d'électrotechnique *Brown Boveri & Cie*, 40

Brandt (Willy), chancelier de la République fédérale d'Allemagne (RFA) depuis le 21 octobre 1969, 16, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 39, 40, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 113, 136, 210, 227, 232, 252, 253, 265, 266, 267, 332, 344, 375, 408, 409, 414, 415, 431, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 456, 458, 459, 461, 463, 498, 500, 501, 534, 539, 557, 580, 581, 600, 699, 709, 710, 724, 725, 726, 727, 743, 756, 757, 765, 772

Brejnev (Léonid Ilitch), premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS (PCUS) du 14 octobre 1964 au 8 avril 1966, puis secrétaire général du comité central du PCUS depuis le 8 avril 1966, 48, 266, 370, 371, 377, 416, 417, 418, 420, 422, 423, 430, 432, 435, 439, 441, 442, 446, 455, 458, 461, 462, 463, 507, 529, 538, 558, 646, 715, 741, 746, 797

Bressot (Jean), deuxième conseiller de l'ambassade de France à Mogadiscio depuis mai 1969, 218, 561

Brosio (Manlio), diplomate italien, secrétaire général de l'OTAN de 1964 à 1971, 150

Brown (Charles Lancelot), fondateur avec Walter Boveri, en 1891, du groupe suisse d'électrotechnique *Brown Boveri & Cie*, 40

Brown (George), secrétaire d'État britannique au *Foreign Office* du 11 août 1966 au 15 mars 1968, 60, 162

Broz (Josip, dit Tito), président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis le 14 janvier 1953, 402, 492

Bruce (David Kirkpatrick Este), ambassadeur des États-Unis en France (1949-1952), puis en République fédérale d'Allemagne (1957-1959) et au Royaume Uni (1961-1969), 119, 173, 210, 211, 711

Brunet (Jean-Pierre), directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966, 87, 147, 801

Buchalet (général de brigade Albert), administrateur de sociétés françaises, président de la société française d'armement ou SOFMA depuis 1967, 181

Bunche (Ralph Johnson), secrétaire général adjoint pour les Affaires politiques spéciales des Nations unies depuis 1968, 359, 544

Burger (Albertus B.F.), ambassadeur d'Afrique du Sud à Paris depuis le 28 octobre 1969, 204

Burin des Roziers (Étienne), ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juillet 1967, 3, 67, 336

Burkard (Thierry), professeur agrégé de l'université, conseiller technique au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, depuis 1969, 235

Burrows (sir Bernard), représentant permanent du Royaume- Uni au Conseil de l'Atlantique Nord depuis 1966, 11

Busia (Dr Kofi Abrefa), Premier ministre du Ghana depuis le 3 septembre 1969, 228, 786

Busniak (Jan), vice-ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères chargé des relations avec les pays capitalistes depuis septembre 1966, 722, 723

C

Cabanes (Claude), journaliste et écrivain français, membre du parti communiste, chef de la rubrique culture puis rédacteur en chef à *L'Humanité*, quotidien du parti communiste français (PCF), 677

Cabot Lodge (Henry), ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964 puis de juillet 1965 à mars 1967, chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris du 6 janvier au 20 novembre 1969, 211

Cabouat (Jean-Pierre), chef du service des Affaires générales à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1970, 89, 801

Caetano (Marcelo Jose das Neves Alves), président du Conseil des ministres du Portugal depuis le 28 septembre 1968, 223, 224, 225, 513

Çaglayangil (Ihsan Sabri), ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 27 octobre 1965, 442

Calderon (général), commandant des forces aériennes colombiennes, 762

Calvy (Christian), premier secrétaire près l'ambassade de France à la Paz depuis avril 1969, 167

Cambon (Paul) (1883-1924), diplomate français, ministre résident de France en Tunisie (1882-1886), ambassadeur de France à Madrid (1886), à Constantinople (1890) et à

Londres (1898-1920). Il est à l'origine de la création de l'Alliance française le 21 juillet 1883, 181

CANTÜRK (Kemal), secrétaire général du ministère turc des Finances, 346

CAPRIVI (Georg Leo von) (1831-1899), général et homme d'État prussien qui a donné son nom à la bande du territoire de Namibie qui s'étend vers l'est depuis le nord du Botswana jusqu'au Zimbabwe, 145

CARBONNEL (Éric de), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du 29 juillet 1959 au 7 octobre 1965, 129

CARRAUD (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique à la direction Afrique-Levant au Département depuis septembre 1969, 1, 218, 219, 560, 562, 811

CARRINGTON (Peter Alexander Rupert, 6e baron Carrington), secrétaire d'État à la Défense du Royaume-Uni depuis juin 1970, 612

CARRON DE LA CARRIÈRE (Guy), conseiller commercial en 1963, conseiller technique depuis 1969 au cabinet de M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, 559

CARTON (Paul), ambassadeur de France à Koweït depuis juillet 1968, 738

CASTRO (Fidel), Premier ministre cubain depuis le 16 février 1959, premier secrétaire du parti communiste de Cuba depuis le 3 octobre 1965, 295

CAUZÉ DE NAZELLE (Xavier du), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe au Département depuis novembre 1970, 481

CEAUSESCU (Nicolae), secrétaire général du parti communiste roumain depuis le 22 mars 1965, président du Conseil d'État de la République socialiste de Roumanie depuis le 9 décembre 1967, 49, 102, 269, 272, 558, 559, 584, 715, 758, 759

CEFIS (Eugenio), président de la société nationale italienne des hydrocarbures (ENI) depuis 1967, 376

CERLES (Pierre), ambassadeur de France à Bagdad depuis février 1970, 273, 281, 335, 565, 569

CHABAN-DELMAS (Jacques), Premier ministre français depuis le 20 juin 1969, 27, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 93, 95, 122, 135, 148, 190, 230, 232, 282, 378, 381, 524, 525, 534, 535, 552, 627, 629, 635, 662, 669, 681, 707, 708, 709, 723, 726, 751, 759, 814

CHABI KAO (Pascal), ministre des Finances du Dahomey depuis le 1er mai 1970, 185

CHAGALL (Marc), peintre, né le 7 juillet 1887 à Liozna près de Vitebsk, en Biélorussie, alors intégrée à l'empire russe, naturalisé français en 1937, un des plus célèbres artistes installés en France au XXe siècle, 482

CHAMANT (Jean), ministre français des Transports du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969, 609

CHAPDELAINE (Jean), diplomate canadien, délégué général du Québec à Paris depuis 1965, 208, 593

CHAPELLE (Jean), directeur de la direction des Relations économiques extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967, 416, 707

CHAPOUX, expert français en planification, 734

CHARLES-ROUX (François), ambassadeur de France à Téhéran depuis mars 1969, 358, 547, 652

CHAYET (Claude), représentant permanent adjoint de la France auprès des Nations unies (1967-1970), ambassadeur de France à Kinshasa depuis août 1970, 143, 308, 584, 657

CHÉLÉPINE (Alexandre Nikolaïevitch), membre du comité central du parti communiste d'URSS et du bureau politique, chef du KGB (comité pour la sécurité de l'État) du 25 décembre 1958 au 13 novembre 1961, vice-Premier ministre de 1962 à 1965, président de la commission de contrôle du parti, participe à la chute de Nikita Khroutchev en 1964, écarté du pouvoir, perd progressivement toutes ses fonctions, 49

CHEN YI (maréchal), ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis 1958, écarté du pouvoir en 1967, inquiété par les Gardes rouges, il garde ses titres mais n'en assume plus les responsabilités, 99, 368, 388, 464, 486

CHEVRIER (Lionel), avocat canadien, ministre fédéral des Transports (1945-1948) (1948-1954), ministre de la Justice (1963-1964), haut-commissaire du Canada à Londres (1964-1967) dirige une mission canadienne en Afrique, en 1968, 51

CHEYSSON (Claude), ambassadeur de France à Djakarta (juin 1966-janvier 1970), président du directoire de l'Entreprise minière et chimique et président directeur général de la Cie des potasses du Congo (1970-1973), 668, 733

CHICO Y CHICO (colonel Jésus), officier mexicain, 805

CHODRON DE COURCEL (Geoffroy), ambassadeur de France à Londres depuis mars 1962, 174, 283, 398, 663

CHONA (Mark), secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères de Zambie depuis 1965, nommé le 18 février 1969 conseiller spécial du président Kaunda pour les Affaires étrangères, 1, 2, 19, 511, 520, 521

CHOU EN-LAI, Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 1er octobre 1949, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 114, 115, 135, 269, 339, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 464, 465, 466, 476, 477, 478, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 683

CHOU JUNG KUO, représentant de l'Armée de la République populaire de Chine, 464

CHRYSLER (Walter Percy) (1875-1940), constructeur automobile américain, construit sa première voiture en 1908 et fonde la *Chrysler company* en 1925, 696

CHURCHILL (Winston) (1874-1965), Premier ministre britannique du 10 mai 1940 au 27 juillet 1945, puis du 26 octobre 1951 au 7 avril 1955, 664

CISSOKO (Charles Samba), ministre malien de l'Intérieur et de la Défense nationale depuis le 22 novembre 1968, 635

CLAPPIER (Bernard), inspecteur des finances, directeur des Relations extérieures du ministère de l'Économie de 1951 à 1963, sous-gouverneur de la Banque de France depuis 1964, 589

CLAUDE-LAFONTAINE (Françoise), conseiller des Affaires étrangères à la section Transports aériens, construction aéronautique civile du service des Affaires générales de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis 1957, 794

CLERIDES (Glafcos), Chypriote grec, président de la Chambre des Représentants depuis juillet 1960, fondateur et *leader* du parti démocratique unifié depuis février 1969, 79

CLOUTIER (Dr François), ministre des Affaires culturelles du Québec depuis avril 1970, 593, 676

COLIN (Auguste Armand) (1842-1900), créateur en 1870 de la maison d'édition française qui porte son nom, un des fondateurs de l'Alliance française, le 21 juillet 1883, 181

COLOMBO (Emilio), président du Conseil des ministres italien depuis le 6 août 1970, 69, 336, 337, 338, 355, 377, 378, 650

COMMINES DE MARSILLY (Guy de), ambassadeur haut représentant de la République française au Tchad du 28 décembre 1963 au 18 mars 1968, 239

CONSTANTIN Ier (272-337), empereur romain de 305 à 337 après JC, 399

COPPÉ (Albert), vice-président belge démocrate-chrétien de la CECA à partir de 1952, président de la CECA du 1er mars au 2 juillet 1967, membre de la Commission des Communautés européennes chargé du Budget et de l'Information jusqu'au 1er juillet 1970 et depuis lors, en charge des Affaires sociales, Transports et Budget, 62, 63, 64

CORBIE (Marie-Thérèse de), deuxième conseiller de l'ambassade de France à Pékin depuis juillet 1970, 484

CORFIELD (Frederik Vernon), ministre britannique de l'Industrie aéronautique depuis le 15 octobre 1970, 795

CORTADELLAS (général de brigade Édouard), officier français, délégué militaire à la disposition du président de la République du Tchad, Tombalbaye, depuis le 22 septembre 1969, 238, 737, 817

CORTINA Y MAURI (Pedro), ambassadeur d'Espagne à Paris depuis 1966, 826

COSTA MENDEZ (Nicanor), ministre argentin des Relations extérieures depuis 1966, 644

COSTA (Sylla), président guinéen de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France de décembre 1968 à décembre 1970, 259

COTY (René) (1882-1962), président de la République française de 1954 à 1959, 688

COUETDIC (général de division Roger), officier français, chef de la mission militaire de coopération au cabinet du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, Yvon Bourges, depuis 1969, 736

COULIBALY (Sory), nommé ministre d'État, délégué auprès de la présidence du comité militaire de libération nationale du Mali le 22 novembre 1968, puis ministre des Affaires étrangères de septembre 1969 au remaniement ministériel du 10 septembre 1970, depuis lors, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, 635

COURSON DE LA VILLENEUVE (Tanguy de), ambassadeur de France à Kinshasa, 53, 245, 308

COUTURIER (Pierre), premier conseiller de l'ambassade de France à Libreville depuis août 1969, 254

COUVE DE MURVILLE (Maurice), ministre des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968, ministre de l'Économie et des Finances du 31 mai au 10 juillet 1968, Premier ministre du 10 juillet 1968 au 20 juin 1969, puis député et sénateur, 129, 464, 465, 476, 477, 478, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 510

CROSS (James Richard), attaché commercial britannique à Montréal, enlevé le 5 octobre 1970 par des membres de la cellule libération du Front de libération du Québec, libéré le 3 décembre 1970, 451, 452, 453, 454, 675

CURIEN (Gilles), chef du service des Affaires scientifiques à la direction générale des Affaires culturelles, scientifiques et techniques au Département depuis juin 1970, 204

CUVILLIER (Philippe), conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, depuis juin 1969, 417, 497, 815

CYRANKIEWICZ (Jozef), président du Conseil d'État de Pologne depuis 1970, 621, 623, 707, 708, 709, 759, 827

D

DABCEVIC-KUCAR (Savka), membre du comité central de la Ligue des communistes de Croatie depuis 1959 et du comité exécutif croate depuis 1963, membre du comité central fédéral depuis 1964, 684, 687, 688

DACKO (David), président de la République centrafricaine du 17 août 1960 au 1er janvier 1966, 596, 597

DAHRENDORF (Ralf), membre allemand de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970, chargé du Commerce extérieur, 64

DALMAIS (Augustin), médecin français, arrêté par les autorités algériennes le 30 janvier 1970, inculpé d'espionnage et d'atteinte à la sûreté de l'État, emprisonné à la prison civile de Blida, 753

DAMIBA (Pierre-Claver), ministre du Plan et des Travaux publics de la République de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 479

DANIEL (Jean), journaliste français, rédacteur en chef de *L'Express* de 1955 à 1964, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur* depuis 1965, 592, 594, 676, 677

DAOUD AL ABBASI (brigadier général), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du gouvernement militaire de Jordanie du 16 au 26 septembre 1970, 604

DARVASI (Istvan), journaliste hongrois, directeur du comité de rédaction du *Magyar Hirlap*, quotidien fondé en 1968 par le Conseil national de la République populaire de Hongrie, 229

DASSAULT (Marcel), ingénieur en aéronautique, fonde en 1936 la société des avions Marcel Bloch, qui en 1947 prend le nom de société de construction aéronautique Marcel Dassault, 390, 763

DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE (Xavier), ambassadeur à Mexico depuis novembre 1969, 805, 807

DAUGE (Louis), ambassadeur de France à Phnom Penh depuis le 10 mai 1968, 72, 324, 508, 509

DAVIGNON (Étienne), diplomate belge, chef de cabinet de Paul-Henri Spaak et de Pierre Harmel de 1964 à 1969, 353

DAYAN (général Moshe), ministre israélien de la Défense depuis le 1er juin 1967, 81, 672, 777, 778

DEBRAY (Régis), universitaire français, arrêté par l'armée bolivienne en avril 1967, condamné en novembre 1967 à trente ans de prison, 234, 235, 390, 692, 818

DEBRÉ (Michel), ministre de la Défense nationale depuis le 22 juin 1969, 33, 207, 220, 235, 326, 327, 612, 613, 700, 701, 762

DECKEL (Yaakov), ambassadeur d'Israël à Ouagadougou depuis le 29 décembre 1969, 506

DEGUEN (Daniel), chef du service des Affaires internationales à la direction du Trésor (ministère français de l'Économie et des Finances), 346

DELACOUR, coopérant français en République centrafricaine, 720

DELAHAYE (Yves), ministre-conseiller à Moscou depuis mai 1969, 248, 264, 268, 378, 731

DELARUE (Maurice), journaliste français, chef du service diplomatique (1956) puis chef du service étranger (1962) de *France-Soir*, président de l'association de la presse diplomatique française, 677

DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS (Jacques), ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965, 97, 194, 381, 383, 473, 815

DELAUNAY, expert du Commissariat à l'énergie atomique, 548

DELAUNEY, ambassadeur, haut-représentant de la France à Libreville (avril 1965), nommé et titularisé ministre plénipotentiaire à Libreville le 1er février 1969, 138

DELAYE (Raoul), ambassadeur de France à Ouagadougou depuis décembre 1967, 479

DEMBELE (lieutenant Karim), officier malien, ancien commandant de la garde présidentielle en 1968, membre du comité militaire de libération nationale, chef de la délégation malienne à la réunion de la commission mixte franco-malienne, 131, 132

DEMIREL (Süleyman), Premier ministre de Turquie du 27 octobre 1965 au 26 mars 1971, 428, 443

DENIAU (Jean-François), membre français de la Commission des Communautés européennes chargé du Commerce extérieur du 7 juillet 1967 au 30 juin 1970, puis chargé des Relations extérieures à partir du 1er juillet 1970, 63, 64, 164

DENIAU (Xavier), élu député du Loiret depuis 1962, constamment réélu depuis, vice-président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, président-fondateur de l'association France-Québec le 12 janvier 1968, 703

DENIZEAU (Georges), conseiller des Affaires étrangères, chargé d'Affaires à Aden de 1967 à 1971, 323, 541

DENKTAS ou DENKTASH (Rauf), juriste chypriote-turc, président de la Chambre communale turque, chef de la délégation chypriote turque aux négociations intercommunautaires depuis juin 1968, 79

DENSON, chargé d'Affaires de Grande-Bretagne à Pékin, 477

DEPREZ (Marc), administrateur civil, à la direction des Relations économiques extérieures au ministère français de l'Économie et des Finances, sous-direction des relations bilatérales, 98, 194

DESANDRE (Christian), ingénieur français chargé des études neutroniques à Cadarache, désigné en qualité d'expert atomiste en Iran à partir de mi-novembre 1969, 548

DESCAMPS DE BRAGELONGUE, universitaire français, coopérant en République centrafricaine, 720

DESMARET (Éric), secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction des Accords bilatéraux de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1969, 819

DESMOT (Robert), médecin français, arrêté par les autorités algériennes le 23 février 1970, incarcéré à la prison militaire de Boufarik, condamné le 18 juillet 1970 à 3 ans de prison par le tribunal militaire de Blida, 753

DESPARMET (Jean), conseiller des Affaires étrangères, ambassadeur de France à Mogadiscio de 1966 à 1970, 220, 561

DIA (Mamadou), Premier ministre du Sénégal du 4 avril 1960 au 18 décembre 1962, 285

DIALLO Telli (Boubacar), diplomate guinéen, premier secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) depuis 1964, 298, 511, 512, 522, 660

DIALLO (Mady), ambassadeur du Mali à Paris depuis 1969, 638

DIMITROVA (Blaga), écrivain et poétesse bulgare, publie son premier roman en 1968, 14

DIOP (Mamadou), ambassadeur de Guinée à Ouagadougou (en résidence à Bamako) depuis le 10 juillet 1970, 505

DIORI (Hamani), président de la République du Niger depuis le 10 novembre 1960, 51, 52, 170, 277, 505, 606, 799

DIOUF (Abdou), Premier ministre du Sénégal depuis le 26 février 1970, 285

DJALLABOU (Abakar), président de la délégation extérieure du Front de libération national tchadien (Frolinat) en résidence à Alger, 405

DJONOUMA (Souleymane), préfet de la région tchadienne du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET), membre de la délégation de bonne volonté qui se rend à Tripoli le 3 décembre 1970, 713, 817

DOBRYNIN (Anatolyi Fedorovitch), diplomate soviétique, ambassadeur aux États-Unis depuis 1962, membre suppléant du comité central du parti communiste d'Union soviétique depuis 1966, 770, 771, 772

DOGGET (Franck John), secrétaire d'État adjoint britannique chargé de l'Aviation au ministère de la Technologie depuis février 1967, 794

DOMENACH (Jean-Marie), journaliste français, directeur de la revue *Esprit* depuis 1956 et vice-président de l'association France-Québec depuis 1969, 677

DONA FOLOGO (Laurent), journaliste ivoirien, nommé en 1964 rédacteur en chef du quotidien gouvernemental *Fraternité Matin*, dont il en devient le directeur général adjoint en 1969, membre du comité directeur et du bureau politique du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), 176

DORGET (Guy), ambassadeur de France à Lima depuis 1966, 159

DOUBININE (Youri), conseiller de l'ambassade d'URSS à Paris de 1964 à 1969, 378, 730, 731

DOUBLET, journaliste français rédacteur à l'hebdomadaire *L'Express*, 677

DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE (Jean-François), ambassadeur de France à Kigali (Rwanda) depuis juin 1967, 258, 426, 793, 794

DOUGLAS-HOME (sir Alec), secrétaire au *Foreign Office* depuis le 20 juin 1970, 135, 136, 137, 148, 149, 174, 332, 374, 543, 610, 611, 681, 738, 740, 744, 745, 747, 748

DUBCEK (Alexandre), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque du 5 janvier 1968 au 17 avril 1969, 446

DUCKWITZ (Georg), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne de 1966 à 1971, 601

DUFOUR (Guillaume-Henri) (15 septembre 1787-14 juillet 1875), général, ingénieur, cartographe et homme politique suisse. Cofondateur de la Croix-Rouge internationale en 1863, 237

DUFOURNIER (Bernard), ambassadeur de France à Beyrouth depuis le 30 janvier 1969, 274, 617, 654

DUGOUJARD (Robert), conseiller commercial près l'ambassade de France à Ankara, 346

DUHAMEL (Jacques), ministre français de l'Agriculture depuis juin 1969, 735, 736

DULTCHIN (Arieh), ministre israélien sans portefeuille du 15 décembre 1969 au 6 août 1970, 81

DUNANT (Henry) (8 mai 1828-30 octobre 1910), fondateur suisse de la Croix-Rouge internationale en 1863, 160, 237

DUONG VAN MINH, général, président de la République du Sud-Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964, 769

DUPUY (Jacques), ministre conseiller près l'ambassade de France à Alger depuis septembre 1969, 232, 233

DURAND (Bernard), ambassadeur de France à Athènes depuis le 13 juin 1969, 611

DUTILLEUL (Isabelle), secrétaire adjoint des Affaires étrangères au bureau de l'organisation et du fonctionnement des missions (Moyen-Orient) de la sous-direction de la coopération technique du service de coopération culturelle et technique de la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques du Département depuis décembre 1970, 360

DUVAL (Gaëtan), avocat mauricien, maire de Port-Louis depuis novembre 1966, ministre des Affaires étrangères de l'Ile Maurice depuis le 1er décembre 1969, 167

DUZER (Roger), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur *a.i.* du service Extrême-Orient de la sous-direction d'Asie-Océanie de la direction des Affaires politiques du Département depuis janvier 1970, 379

E

EBAN (Abba), ministre israélien des Affaires étrangères depuis le 22 janvier 1966, 213, 359

ECHEVERRIA ALVAREZ (Luis), président de la République du Mexique depuis le 1er décembre 1970, 805, 806, 808, 810

EFFIONG (général Philip), vice-président du Biafra du 30 mai 1967 au 8 janvier 1970 puis président jusqu'au 12 janvier 1970, 156

EGAL (Mohamed Hadj Ibrahim), Premier ministre de la République de Somalie et ministre des Affaires étrangères du 15 juillet 1967 au 21 octobre 1969, 219

EHMKE (Horst), directeur de la chancellerie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969, 42, 43, 47, 49, 50

EISENHOWER (Dwight D.) (14 octobre 1890-28 mars 1969), président des États-Unis du 20 janvier 1953 au 20 janvier 1961, 38, 245, 485

EL ASSAD (général Hafez), ministre de la Défense de Syrie depuis 1966, 201, 202, 673, 674, 776

EL BAKR (général Hassan), président de la République d'Irak depuis le 17 juillet 1968, 273

El Glaoui (Saddok), ambassadeur du Maroc à Paris depuis le 14 janvier 1970, 814, 815

El Goni (Arabi), vice-président de l'Assemblée nationale tchadienne, 713

El Hafez (général Amin), président de la République syrienne du 27 juillet 1963 au 23 février 1966, 673

El Majjali (maréchal Habis), premier conseiller du roi de Jordanie depuis le 30 juin 1970, 333

El Nimeiry (Gaafar Mohamed), général, président du Conseil de la révolution du Soudan, président du Soudan depuis le 5 mai 1969, 140, 141, 282, 402, 628, 662

El Sadate (Anouar), vice-président de la République arabe unie à partir du 19 décembre 1969, puis président à partir du 28 septembre 1970, 462, 770, 823

Emilianov (Vassili), président de la Commission soviétique de l'énergie atomique, 372

Enckell (Ralph), ambassadeur de Finlande auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 1969, 670

Engels (Friedrich) (28 novembre 1820-5 août 1895), philosophe allemand, 107

Épron (Philippe), secrétaire des Affaires étrangères près l'ambassade de France à Pékin depuis janvier 1970, 194

Ergetou ou Ergetu (général Teshome) (1918-1970), commandant en chef en Érythrée, tué le 21 novembre 1970 dans une embuscade, 731, 787

Erlander (Tage), Premier ministre suédois du 11 octobre 1946 au 14 octobre 1969, 25

Ertl (Josef), ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969, 600

Eshkol (Levi) (25 octobre 1895-26 février 1969), Premier ministre israélien du 26 juin 1963 au 26 février 1969, 81

Eyadema (général Gnassingbé), président de la République du Togo depuis le 15 avril 1967, 276, 277

Eyskens (Gaston), Premier ministre belge depuis 1968, 410

Eytan (Walter), ambassadeur d'Israël à Paris depuis 1960, 80, 81, 82, 129

F

Fabiola de Mora y Aragón, reine des Belges depuis 1960, 54, 349, 361

Fabre (Francis), président de la compagnie de transports aériens UTA depuis 1969, 309

Fahd Ben Abdelaziz Al Saoud, émir d'Arabie saoudite, ministre de l'Éducation de 1953 à 1962 puis ministre de l'Intérieur, 739

Faline (Valentin Mikhailovitch), diplomate soviétique, chef de la 2e section européenne du MID (ministère des Affaires étrangères d'URSS) en 1966 (Grande-Bretagne) puis de la 3e section (Allemagne) en 1968, 756, 757

Fanfani (Amintore), professeur d'économie, ministre italien des Affaires étrangères en 1965 puis entre 1966 et 1968, 68, 69

Fanton (André), secrétaire d'État auprès du ministre d'État chargé de la Défense nationale, Michel Debré, depuis le 22 juin 1969, 207, 613

Farah, représentant de la Somalie au Conseil de sécurité, 144

Farland (Joseph Simpson), ambassadeur des États-Unis au Pakistan depuis 1969, 236

Farouk (Ousman), gouverneur militaire de l'État du Nord-Ouest du Nigeria, 606

Faure (Edgar), président du Conseil des ministres, ministre des Finances (20 janvier-8 mars 1952), à nouveau président du Conseil (23 février 1955-23 janvier 1956), plusieurs fois ministre dont ministre des Finances et des Affaires économiques (28 juin

1953-19 juin 1954), de l'Agriculture (1966-1968), de l'Éducation nationale (1968-1969), puis ministre d'État, ministre des Affaires sociales en 1972, 99, 464

Fauriol (Marcel), conseiller commercial de l'ambassade de France à Mexico depuis 1967, 807

Faust (Jean-Jacques), journaliste de l'AFP passé à *L'Express* en 1966, 677

Favitski (Dimitri de), sous-directeur d'Amérique latine au Département depuis octobre 1969, 389

Fawzi (général Mohamed), ministre égyptien de la Défense depuis août 1970, 675

Fawzi (Mahmoud), juriste, Premier ministre égyptien depuis 1970, 282, 628, 629, 651, 662, 681, 713, 770, 776, 823

Fayçal Ibn al Aziz al Saoud, roi d'Arabie saoudite depuis le 2 novembre 1964, 151, 152, 175, 541, 679

Fayet (Georges), président de l'Union de transports aériens (UTA) de 1963 à 1969, 309

Féquand (Albert), directeur d'Amérique au Département depuis août 1969, 293, 691, 692, 805

Ferrari Aggradi (Mario), ministre italien du Trésor depuis le 6 août 1970, 788, 791

Ferry (Jules) (1832-1893), président du Conseil des ministres à deux reprises (23 septembre 1880-10 novembre 1881) et (21 février 1883-30 mars 1885), ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 4 février 1879 au 23 septembre 1880, du 31 janvier au 29 juillet 1882, du 21 février au 20 novembre 1883, 181

Firioubine (Nicolaï Pavlovitch), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957, 119, 120

Fleischmann (Ivo), écrivain, ancien conseiller culturel de l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris, exilé depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du pacte de Varsovie en août 1968, 722

Flitan (Constantin), ambassadeur de la République socialiste de Roumanie à Paris depuis le 2 mai 1968, 269, 270, 271, 558, 559, 560, 758, 760, 761

Foccart (Jacques), secrétaire général à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches, depuis 1960, 52, 277, 310, 311, 444, 522, 523, 524, 669, 689, 691, 714, 718, 721

Fock (Jenö), Premier ministre hongrois depuis le 14 avril 1967, 598, 600, 601, 603

Fontaine (Michel), ambassadeur de France à Sofia depuis février 1969, 13

Fontanet (Joseph), ministre français du Travail depuis le 20 juin 1969, 808

Forbes Burnham (Sampson, Linden), Premier ministre de Guyane britannique depuis le 26 mai 1966, proclame la République de Guyana en 1970, 400

Fosse, conseiller commercial de l'ambassade de France à Abidjan, 177

Fouache d'Halloy (Christian), consul général de France à Jérusalem de 1966 à 1970, 319

Fouchier (Jacques de), président de la Banque de Paris et des Pays-Bas depuis 1969, 313

Fourquet (général Michel), chef d'État-major des Armées depuis 1968, 266

France (Henri de), ingénieur français, inventeur du système de télévision couleur SECAM, dont le brevet est déposé en 1966 et mis en exploitation à partir de 1967, 89

Franco (général Francisco) chef de l'État espagnol depuis le 1er avril 1939, 825, 826

Frangié (Soliman), député maronite de Zghorta, élu président de la République libanaise le 17 août 1970, 274, 275, 654

Frei Montalva (Eduardo), président de la République du Chili du 3 novembre 1964 au 3 novembre 1970, 634

Froment-Meurice (Henri), directeur d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1969, 412, 711

FRONDIZI (Arturo), président de la République argentine du 1er mai 1958 au 29 mars 1962, 646

FRÖWIS (Walter), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Kigali depuis janvier 1969, 793, 794

FULBRIGHT (James William), sénateur démocrate représentant de l'Arkansas depuis 1945, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat depuis 1959, a lancé en 1946 le programme de bourses étudiantes qui porte son nom, 428

G

GAJA (Roberto), diplomate italien, secrétaire général de la *Farnesina*, ou ministère italien des Affaires étrangères, 650

GALLE (Johann) (1812-1910), astronome allemand qui a découvert la planète baptisée *Neptune*, 106

GALLEY (Robert), ministre des Postes et des Télécommunications depuis le 22 juin 1969, 327, 613, 808

GALLIN-DOUATHE (Michel), ambassadeur de la République centrafricaine à Paris depuis le 11 décembre 1970, 522

GANA (Baba), diplomate nigerian, secrétaire général du ministre fédéral des Affaires étrangères, 305

GANDHI (Madame Indira), Premier ministre de l'Inde depuis le 24 janvier 1966, 640

GARANGO (Tiémoko Marc), intendant militaire, ministre des Finances de la République de Haute-Volta depuis 1966, président de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest de 1968 à 1970, gouverneur du Fonds monétaire international pour la Haute-Volta depuis 1966, 479

GARNEAU (Raymond), ministre de la Fonction publique du gouvernement québécois d'avril à octobre 1970, date à laquelle il est nommé ministre des Finances, 206

GARNIER DES GARETS (Jean de), ambassadeur de France à Chypre depuis mars 1969, 127

GARNIER (Révérend Père), curé d'une paroisse de la Côte d'Or, gréviste de la faim en juillet 1970, en soutien aux travailleurs turcs employés par une entreprise de la région, 482

GASCHIGNARD (Paul), conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département depuis septembre 1969, 444, 817

GASTAMBIDE (Raymond), ambassadeur de France à Budapest depuis novembre 1965, 598, 729

GAULLE (général Charles de) (28 novembre 1890-9 novembre 1970), président de la République française du 21 décembre 1958 au 28 avril 1969, 19, 31, 56, 95, 96, 99, 101, 103, 105, 106, 108, 121, 149, 158, 180, 195, 220, 229, 231, 270, 271, 282, 326, 381, 384, 418, 430, 431, 435, 436, 464, 465, 471, 478, 483, 515, 527, 532, 535, 552, 566, 633, 634, 641, 642, 646, 647, 648, 661, 663, 664, 665, 666, 675, 677, 682, 693, 713, 714, 759, 796, 809, 819, 822

GAULTIER DE LA FERRIÈRE (Jacques), conseiller de l'ambassade de France à Budapest depuis octobre 1969, 228, 229

GAUSSEN (Gérard), consul général de France à Barcelone depuis janvier 1969, 825

GBENYE (Christophe), rebelle congolais (Congo-Kinshasa), un des *leaders* de la rébellion Simba, chef du gouvernement sécessionniste de la République populaire du Congo à Stanleyville en 1964, 657

GEDEON (Pal), journaliste hongrois, rédacteur en chef adjoint de *Nepszava*, organe du conseil national des Syndicats, 229

GEIS DE GUYON DE PAMPELONNE (Charles de), consul général de France à Istanbul depuis juillet 1968, 18

GEORGY (Guy), ambassadeur de France à Tripoli depuis septembre 1969, 70, 655, 817, 818

GHADAFI (colonel Mouammar), voir Kadhafi

GHOZALI (Sid Ahmed), ingénieur, homme politique algérien, président directeur général de la *Sonatrach* depuis 1966, 755, 802

GICHURU (James), ministre kenyan de la Défense depuis juin 1970, 571

GIDON (Eugène), Français en poste en Algérie, employé au ministère des P & T, arrêté par les autorités algériennes le 15 février 1970, emprisonné à la prison civile de Blida, 753

GIEREK (Edward), militant communiste polonais, membre du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1954, premier secrétaire du POUP depuis décembre 1970, 620, 811

GIL-ROBLES Y QUINONES (José Maria), homme politique espagnol, un des *leaders* de la démocratie chrétienne espagnole, 699

GILBERT (Milton) (1909-1979), économiste américain, 590

GILLET (Robert), ambassadeur de France en Espagne depuis janvier 1970, 697, 826

GIOVANGRANDI (Laurent), consul général à Saigon de 1967 à 1970, 774

GISCARD D'ESTAING (Valéry), ministre des Finances et des Affaires économiques du 18 janvier 1962 au 8 janvier 1966 et depuis le 20 juin 1969, 27, 45, 85, 131, 181, 198, 232, 235, 271, 272, 327, 471, 522, 524, 559, 589, 635, 722, 758, 789, 790, 791, 792, 798

GLADWYN JEBB (Hubert Miles, 1er baron Gladwyn), diplomate britannique, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris de 1954 à 1960, 665

GLOUKHOV, diplomate soviétique, membre de la 1e section européenne du ministère des Affaires étrangères de l'URSS (MID) 417

GODKIN (Edwin Lawrence) (1831-1902), journaliste américain, fondateur en 1805 de l'hebdomadaire *The Nation*, 137

GOETZ (Jiri), chef de service au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, chargé des pays de langue allemande, 447

GOLDMANN (Nahum), homme politique et *leader* sioniste, un des fondateurs et président depuis 1936 du Congrès juif mondial, 530, 531, 532

GOLOVINE (Serge), médecin français faisant partie de la mission médicale installée au Yémen du Nord, 541

GOMULKA (Wladyslaw), homme politique polonais, premier secrétaire du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP) de 1956 à décembre 1970, 620, 622, 623, 707, 710, 715, 759, 812, 813

GONAID (Mohammed Ahmed al), ministre de l'Agriculture de la République arabe du Yémen, 552

GOOSSENAERTS (Joost), ambassadeur de Belgique à Kigali depuis le 7 octobre 1970, 793

GORBATCHEV (Mikhaïl), homme politique soviétique, membre du parti communiste d'URSS depuis 1950, spécialisé dans les problèmes agricoles, élu au comité central du parti en 1971, 49, 621, 741

GORCE (Pierre), ambassadeur de France à Djakarta depuis mars 1970, 390

GOROSTIDI ARTOLA (Jokin), membre important de l'ETA, arrêté en 1968, jugé lors du procès de Burgos qui s'ouvre le 3 décembre 1970, 697

GOUANDJIA (Maurice), ministre d'État, président de la Cour suprême de la République centrafricaine depuis le 26 novembre 1970, 718

GOUKOUNI, un des fils du sultan de Zouar (Tchad), 655

GOURVENNEC (Camille), directeur français du Centre de coordination et d'exploitation du renseignement du Tchad, 817

GOWON (général Yokubu), chef du gouvernement militaire fédéral du Nigeria de 1966 à 1975, 156, 276, 307, 811

GRANGETTE (Francis), conseiller commercial, chef des services d'expansion économique de l'ambassade de France à Bonn depuis janvier 1968, 109, 498

GREEN (Marshall) secrétaire d'État américain pour les Affaires d'Asie orientale-Pacifique depuis 1969, membre de la délégation américaine pour les négociations de Paris sur le Vietnam depuis 1969, 545

GREEN (Maurice), rédacteur en chef du quotidien britannique *Daily Telegraph* depuis 1964, 87

GRETCHKO, (maréchal Andrei Antonovitch), ministre de la Défense de l'URSS depuis 1967, 646, 741

GRIMAU (Julian) (1911-1963), dirigeant du parti communiste espagnol, arrêté en 1962, condamné à mort et fusillé le 20 avril 1963, 699

GRIVAS (Georgios), Chypriote, général de l'armée grecque, *leader* de l'EOKA, mouvement indépendantiste de Chypre, exilé à Athènes (1960-1964), puis de nouveau en 1968, commandant de la garde nationale chypriote-grecque, 217

GROEBEN (Hans von der), membre allemand de la Commission des Communautés européennes depuis 1958, 63

GROMYKO (Andrei Andreïevitch), ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis le 14 février 1957, 12, 27, 30, 112, 117, 119, 120, 121, 122, 210, 227, 232, 248, 249, 250, 251, 252, 264, 266, 267, 289, 291, 391, 392, 393, 394, 395, 397, 416, 431, 441, 455, 457, 498, 532, 536, 537, 538, 539, 542, 544, 650, 741, 744, 745, 746

GROTEWOHL (Otto) (1894-1964), Premier ministre-président de la République démocratique allemande (RDA) du 12 octobre 1949 au 21 septembre 1964, 94

GUANDJIA (Maurice), ministre d'État centrafricain, chargé des Affaires étrangères depuis le 26 novembre 1970, 774

GUEBRE (Kebede), général éthiopien, ministre de la Défense nationale depuis 1967, 786, 787

GUEVARA (Ernesto, dit Che Guevara) (1928-1967), révolutionnaire argentin, dirigeant de la guérilla cubaine, 168

GUICHARD (Olivier), ministre de l'Éducation nationale depuis le 23 juin 1969, 586, 629

GUIMALI (Antoine), vice-président de la République centrafricaine, chargé de la Justice et garde des Sceaux depuis le 25 juin 1970, 158

GUIRINGAUD (Louis de), ambassadeur de France à Tokyo depuis mars 1966, 172

GUITONNEAU (Raymond), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général de l'Aéroport de Paris depuis 1967, 200

GUTH (Pierre), chancelier de l'ambassade de France au Rwanda, consul adjoint depuis septembre 1969, chargé d'Affaires de France *A.I.* à Kigali, 793

GVICHIANI (Djerman), haut fonctionnaire soviétique, gendre de Kossyguine, vice-président du comité d'État pour la Science et la Technologie, 49, 312, 313, 314, 315, 316, 317

H

HA, directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère nord-vietnamien des Affaires étrangères, 339

HABACHE (Georges), nationaliste palestinien, fondateur et ancien secrétaire général du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), mouvement armé palestinien, nationaliste et marxiste, 80

HABSBOURG-LORRAINE (François-Joseph de) (1830-1916), empereur d'Autriche de 1848 à 1916, roi de Hongrie de 1867 à 1916, 685

HADDAOUI, citoyen marocain, 815

HAFERKAMP (Wilhelm), membre allemand de la Commission des Communautés européennes chargé de l'Énergie, du Marché intérieur et de la Fiscalité à partir du 1er juillet 1970, 63

HAÏLÉ SELASSIÉ Ier, empereur d'Éthiopie de 1930 à 1936 et de 1941 à 1974, 400, 402, 520, 561

HAÏTHAM (Mohamed Ali), Premier ministre de la République populaire du Yémen depuis le 22 juin 1969, 322

HAMACHE (général Saleh Mahdi el), vice-président de la République d'Irak depuis le 3 août 1968, 565, 566, 567, 569, 570, 571

HAMDANI (Smaïl), avocat, directeur au ministère algérien des Affaires étrangères, et conseiller diplomatique du président Boumediene depuis 1968, 243

HAMMADI (Saadoun), enseignant, journaliste, ministre irakien de la Réforme agraire, président du Conseil d'administration de la Cie nationale irakienne des Pétroles (INOC) depuis le 27 octobre 1968, puis ministre du Pétrole et des Mines depuis le 31 décembre 1969, 567, 569, 570, 571

HAMON (Léo), porte-parole du gouvernement formé par Jacques Chaban-Delmas depuis le 22 juin 1969, 190

HAMPE (Karl Alexander), ambassadeur d'Allemagne en Bolivie depuis 1967, 169

HAN SU, directeur adjoint du protocole au ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 464

HARBI (Mahamoud), Somali, fondateur, en 1960, du Front de libération de la Côte des Somalis (FLCS), 297

HARCOURT (Emmanuel d'), ambassadeur de France à Dublin depuis mars 1969, 221

HARDIN (Clifford Morris), secrétaire britannique à l'Agriculture depuis 1969, 735, 736

HARMEL (Pierre), ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966 et président du Conseil des ministres des Communautés européennes durant le 1er semestre 1970, 60, 165, 407, 408, 409, 410, 791

HAROON (Mahmoud A.), ministre pakistanais de l'Agriculture et des Travaux publics, 237

HARRIMAN (Leslie Oritseweyinni), ambassadeur du Nigeria à Paris depuis avril 1970, 305, 306, 307, 533

HASAN (Ibn Abdulla al Ash-Shaykh), ministre saoudien de l'Éducation, 153

HASSAN II (ben Mohammed ben Youssef el Alaoui), roi du Maroc depuis le 3 mars 1961, 814

HASSAN (Mohamoud Mohamed), ambassadeur de Somalie à Paris depuis le 3 juin 1970, 218, 560, 562

HAUGHEY (Charles), ministre des Finances de la République d'Irlande depuis 1966, 222, 223

HEALEY (Denis), député travailliste à la Chambre des communes depuis 1952, secrétaire d'État à la Défense du 6 octobre 1964 au 19 juin 1970, 399, 664

HEARST (William Randolf) (1863-1951), magnat de la presse écrite américaine, 584

HEATH (Edward), Premier ministre du Royaume-Uni depuis le 19 juin 1970, 51, 104, 137, 230, 231, 295, 607, 609, 610, 611, 663, 738, 739

HEDERVARY (Karoly Khuen) (1849-1918), Premier ministre de Hongrie du 27 juin au 3 novembre 1903 puis du 17 janvier 1910 au 22 avril 1912, 685

HÉLÈNE (vers 249-250-vers 329-330), impératrice romaine, épouse de Constance Chlore et mère de Constantin, 399

HÉLOU (Charles), président de la République libanaise du 23 septembre 1964 au 22 septembre 1970, 70, 199, 200, 275

HENZE (colonel Eugène Jules), officier français, attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air à Ankara depuis 1968, 18

HESSEL (Stéphane), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires des Nations unies et Organisations internationales au Département depuis juin 1969, 269

HETSCH (Charles), chancelier, consul de France à Asmara depuis juin 1970, 401, 731

HILLENBRAND (Martin Joseph), diplomate américain, secrétaire d'État adjoint chargé des Affaires européennes depuis le 20 février 1969, 112, 113, 703

HIRSCH (Robert), administrateur général délégué du gouvernement auprès du Commissariat à l'Énergie atomique de 1963 à 1970, président de Gaz de France en 1970, 129, 547

HITLER (Adolf) (1889-1945), chancelier du Reich élu le 30 janvier 1933, titre auquel il substitue celui de Führer du 2 août 1934 au 30 avril 1945, 100, 102

HÔ CHI MINH (Nguyen Sinh Cung, dit) (19 mai 1890 ? – 3 septembre 1969), président de la République démocratique du Vietnam de 1955 à sa mort, 22, 114, 712

HOANG VAN LOI, vice-ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères, chargé des Affaires d'Europe, 338, 342

HOBBES (Thomas) (1588-1679), philosophe anglais, 188

HOLLEBEN (Ehrenfried von), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Rio de Janeiro depuis juin 1966, enlevé le 11 juin 1970 par des guérilléros et libéré contre 40 prisonniers politiques, 182

HONNORAT (Jean), consul général de France à Cracovie depuis mai 1968, 710

HOUHOU (Djamal), directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères depuis 1962, 241

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960, 51, 157, 176, 177, 277, 287, 496, 504, 505, 596, 785, 799, 800

HOVEYDA (Amir Abbas), Premier ministre d'Iran depuis 1965, 547, 821

HUANG CHEN, ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964, rappelé à Pékin en juillet 1967, rejoint son poste le 20 mai 1969, 99

HUGO (Victor) (1802-1885), écrivain, poète, personnalité politique française, 216

HURÉ (Francis), ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis octobre 1968, 674

HUSAIN (Iqbal), secrétaire général pakistanais aux Affaires économiques, 237

HUSSEIN (Ibn Talal), roi de Jordanie depuis 1952, 273, 275, 282, 298, 328, 330, 333, 334, 335, 355, 359, 377, 396, 502, 503, 550, 568, 604, 605, 671, 679, 775, 778, 779, 780, 781, 822, 823, 824, 825

HUTTE (Edouard), ambassadeur de France en Zambie depuis juillet 1969, 1

HUSAK (Gustav), premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque depuis 1969, 253, 446, 447, 715

I

IBANEZ VERGARA (Jorge Eduardo), président de la Chambre des députés du Chili depuis le 12 mai 1970, 634

IBIAM (sir Francis), magistrat nigerian, président du Conseil œcuménique des Églises, ancien conseiller politique d'Ojukwu, 156

IHSAN (Dr Ali), médecin chypriote-turc, un des *leaders* de la communauté chypriote-turque, nommé en 1970 conseiller du président Makarios, 78

IKOKU (Samuel), Nigerian, professeur de sciences économiques à l'université de Lagos, ministre de la Reconstruction et du Développement économique depuis le 25 mai 1970, 154

LLITCHEV (Leonid Fedorovitch), diplomate soviétique, vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1965, 120

IMROU (Michaël), cousin germain de l'Empereur d'Éthiopie, Premier ministre depuis le 14 décembre 1960, 404

INDRA (Alois), membre du Conseil national tchèque depuis juillet 1968, membre de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque depuis 1969, 446

INGERSOLL (Robert Stephen), homme d'affaires et diplomate américain proche de l'administration Nixon, ayant l'expérience du commerce international et des affaires asiatiques, 303

INÖNÜ (Mustafa Ismet), président de la République de Turquie du 11 novembre 1938 au 22 mai 1950, Premier ministre du 20 novembre 1961 au 20 février 1965, président du parti républicain du peuple depuis le 10 novembre 1938, 192

ISIK (Hasan Esat), ambassadeur de Turquie à Paris depuis le 6 juillet 1968, 126

J

JACKLING (sir Roger), ambassadeur du Royaume-Uni à Bonn depuis 1968, 270, 554

JACQUIN DE MARGERIE (Emmanuel), premier conseiller à l'ambassade de France à Washington depuis juin 1970, 313

JAHN (Günther), président, depuis 1967, du mouvement *Jeunesse libre allemande* (FDJ) de la République démocratique allemande, 302

JALLOUD (Abdul Salam), militaire, conseiller de Kadhafi, membre du Conseil de commandement de la Révolution, 71, 146, 147, 148, 150, 662, 700, 701

JARRING (Gunnar), ambassadeur de Suède à Moscou, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la paix au Proche-Orient depuis le 23 novembre 1967, 42, 58, 81, 82, 117, 118, 149, 191, 209, 212, 213, 214, 271, 291, 299, 359, 366, 394, 459, 460, 537, 543, 550, 551, 614, 615, 671, 675, 679, 680, 717, 766, 767, 770, 775, 776, 777, 779, 823, 824

JASZCZUK (Boleslaw), député à la Diète polonaise depuis 1965, proche de Gomulka, éliminé à la suite de l'éviction de ce dernier et à la nomination de Gierek, le 18 décembre 1970, premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais. 813

JEAN XXIII (né Angelo Giuseppe Roncali) (1881-1963), élu pape le 28 octobre 1958, convoque le IIe concile du Vatican (1962-1965) appelé aussi Vatican II, 426, 699

JEDID (général Salah), militaire et homme politique syrien, secrétaire général adjoint du parti *Baath*, participe au coup d'État du 23 février 1966, chef du gouvernement syrien de 1966 au 13 novembre 1970, date à laquelle il est arrêté et emprisonné, 673, 674

JEDRYCHOWSKI (Stefan), diplomate polonais, ministre des Affaires étrangères de 1968 à 1971, 707, 728, 759

JENKINS (Roy Harris), député travailliste à la Chambre des communes depuis le 29 avril 1948, chancelier de l'Échiquier du 30 novembre 1967 au 19 juin 1970, 51, 399

JIVKOV (Todor Khristov), premier secrétaire du parti communiste bulgare depuis le 4 mars 1954, président du Conseil des ministres depuis novembre 1962, 14, 715

JOBERT (Michel), secrétaire général de la présidence de la République depuis juin 1969, 416

JOHNSON (Alexis), sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires politiques depuis 1969, 395

JOHNSON (Lyndon Baines), président des États-Unis du 22 novembre 1963 au 20 janvier 1969, 120, 192, 229, 434

JORDAN (Augustin), ambassadeur de France à Varsovie depuis mars 1970, 812, 826

JOUKOV (Gueorgui), maréchal soviétique, ministre de la Défense de l'URSS du 5 février 1955 au 26 octobre 1957, 372

JOUKOVSKY (Igor), ambassadeur d'URSS au Dahomey depuis mars 1970, 278

JOUNDI (colonel Abdul Karim) (1932- 2 mars 1969), colonel syrien, membre de la direction générale du *Baath* et directeur du bureau de sécurité nationale depuis le 27 mars 1966, destitué le 23 octobre 1968, se suicide le 2 mars 1969, 674

JOURDAIN (Georges), directeur du centre culturel français à Bangui, accusé de subversion, quitte la République centrafricaine le 15 juillet 1970, 157

JOXE (Louis), ministre sans interruption de juillet 1959 à mai 1968, son dernier poste ministériel étant garde des Sceaux, ministre de la Justice du 6 avril 1967 au 31 mai 1968, député du Rhône depuis 1967, 806, 814

JULIEN (Claude), journaliste français, directeur du service étranger du *Monde* depuis 1969, 593, 677

JURGENSEN (Jean-Daniel), directeur adjoint des Affaires politiques au Département depuis août 1969, 294

K

KABILA (Laurent-Désiré), un des *leaders* de la rébellion Simba au Congo-Kinshasa, 657

KADAR (Janos), premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois depuis le 25 octobre 1956, président du Conseil des ministres du 4 novembre 1956 au 28 janvier 1958, puis du 13 septembre 1961 au 30 juin 1965, 601, 603, 715

KAÏD (Ahmed, dit commandant Slimane), membre du Conseil algérien de la Révolution, constitué le 19 juin 1965, secrétaire général du Front de libération national algérien (FLN) depuis 1967, 6

KANG CHENG, Chinois, vice-président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, chargé des relations avec les partis communistes, 97, 115, 477

KANT (Emmanuel) (1724-1804), philosophe allemand, dont l'un des principaux ouvrages est *La critique de la raison pure*, publié en 1781, 106

KANYARUGURU (Barnabé), Hutu, ministre du Plan du Burundi depuis le 14 novembre 1967, fonction qu'il cumule avec le ministère de l'Économie à compter du 8 août 1969, arrêté en septembre 1969, 360

KAPITSA (Mikhail Stepanovitch), diplomate soviétique, chef de la section sud-est asiatique du MID (ministère soviétique des Affaires étrangères), chef de la 1re section d'Extrême-Orient chargée de la Chine depuis 1970, 368, 369

KARAMÉ (Rachid Abdoul Hamid), Premier ministre libanais du 15 janvier 1969 au 13 octobre 1970, 200

KARDELJ (Edvard), Slovène, membre du *praesidium* du comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie depuis 1970, principal théoricien de la société d'autogestion, 492

KASSA (ras Dejasmach Asrate), gouverneur général de l'Érythrée depuis 1964, 404, 787

KASSEM (général Abdul Karim) (1914-1963), Premier ministre d'Irak du 14 juillet 1958 au 8 février 1963, 570

KATARIHO (capitaine), officier hutu burundais, opposé aux autorités militaires du Burundi, 360

KAUNDA (Kenneth David), président de la République de Zambie depuis le 24 octobre 1964, 1, 2, 19, 47, 48, 57, 297, 511, 512, 515, 516, 519, 520, 522, 534, 561, 635, 636, 798

KAYIBANDA (Grégoire), président de la République du Rwanda depuis le 26 octobre 1961, 426, 427

KEÏTA (Modibo), président de la République du Mali de septembre 1960 au 19 novembre 1968, 176, 505, 635

KEMAL ATATÜRK (Mustafa) (1881-1938), fondateur et président de la République de Turquie du 29 octobre 1923 au 10 novembre 1938, 17

KENNEDY (John Fitzgerald) (1917-1963), 35e président des États-Unis, entré en fonction le 20 janvier 1961, assassiné le 22 novembre 1963, 16, 396, 529, 631

KENYATTA (Grace), épouse de Jomo Kenyatta, président de la République du Kenya depuis le 12 décembre 1964, 571

KENYATTA (Jomo), président de la République du Kenya depuis le 12 décembre 1964, 520, 571, 574

KERENSKY (Alexandre)(1881-11 juin 1970), un des *leaders* de l'opposition en février 1917, ministre-président du gouvernement provisoire de la Russie du 21 juillet au 8 novembre 1917, s'exile à Paris jusqu'en 1940, puis aux États-Unis, 369

KADHAFI (colonel Mouammar), président du Conseil de commandement de la Révolution libyenne depuis le 1er septembre 1969, 71, 282, 495, 656, 675, 713, 714, 817, 818

KHALID (Mansour), ministre soudanais de la Jeunesse, des Sports et des Affaires sociales depuis le 25 mai 1969, 141

KHALIL (Abouhamad), ministre libanais des Affaires étrangères depuis le 14 octobre 1970, 617

KHATEMI (général), beau-frère du Chah d'Iran, commandant en chef de l'armée de l'air iranienne, 821

KHENE (Lamine), président algérien de l'Office de coopération industrielle (OCI) depuis 1966 et ministre des Travaux Publics de 1966 à 1970, 755

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergueïevitch), premier secrétaire du comité central du parti communiste d'URSS de septembre 1953 à octobre 1964, président du Conseil des ministres du 27 mars 1958 au 15 octobre 1964, 48, 49, 264, 266, 485, 486, 487, 699, 715

KI-ZERBO (Joseph), historien voltaïque, professeur des universités, enseigne à Orléans, Paris puis Dakar en 1957, où il fonde le mouvement de libération nationale (MLN) en 1958, 506

KIERANS (Eric William), économiste, ministre du Budget du Québec (1963-1965), ministre de la Santé publique (1965-1966), ministre des Communications depuis octobre 1969, 592

KIESINGER (Kurt-Georg), chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1966 à 1969, 264

KIM HAYSON, premier chargé d'Affaires de Corée du Sud à Ouagadougou depuis le 23 juillet 1970, 506

KIMON (Gueorguiev) (1882-1969), Premier ministre du royaume de Bulgarie du 19 mai 1934 au 22 janvier 1935, Premier ministre de la République populaire de Bulgarie du 9 septembre 1944 au 23 novembre 1946, 15

KIRILLINE (Vladimir Alekseevitch), président du Comité d'État pour la Science et la Technologie et vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, 313, 417, 418

KISSINGER (Henry), conseiller à la Sécurité nationale des États-Unis depuis janvier 1969, 173, 208, 209, 210, 211, 212, 396, 397, 456, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769

KLISZKO (Zénon), journaliste polonais, vice-maréchal de la Diète polonaise de 1957 à fin 1970, libéré de ses fonctions par Edward Gierek, le 20 décembre 1970, 813

KOCK (Gehrard de), représentant de l'Afrique du Sud au Fonds monétaire international (1968-1971), 589, 590

KOLAR (Josip), maire de Zagreb depuis 1967, 684

KOMAROV, proche collaborateur du ministre soviétique du Commerce extérieur, Nikolaï Patolichev, 563

KOMBOT-NAGUEMON (Nestor), ministre centrafricain des Affaires étrangères depuis le 17 septembre 1969, promu ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la Coopération depuis le 19 août 1970, 157, 158, 363, 522, 523, 718, 774

KOMOCSIN (Zoltan), directeur du comité de rédaction du *Nepszabadsag* depuis 1961, membre du bureau politique puis secrétaire du comité central du parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH), conseiller du premier secrétaire du PSOH, Janos Kadar, 601

KOSCIUSKO-MORIZET (Jacques), ambassadeur, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies depuis février 1970, 330, 359, 444, 522, 536, 542, 795

KOSSYGUINE (Alexis), président du Conseil des ministres de l'URSS depuis le 15 octobre 1964, 48, 49, 227, 232, 236, 252, 266, 312, 371, 372, 374, 409, 415, 416, 418, 420, 422, 423, 430, 431, 436, 438, 439, 441, 446, 455, 460, 462, 463, 498, 558, 564, 646

KOSTER (Hans de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères des Pays-Bas depuis 1967, 355

KOTSEV (Venelin), secrétaire du Parti communiste bulgare depuis novembre 1966, 13, 14

KOUANDETE (lieutenant-colonel Maurice), chef d'État-major des forces armées dahoméennes depuis septembre 1968, membre du directoire formé le 12 décembre 1969, 182, 186, 187, 278

KOVALIEV (Anatoli Gavrilovitch), chef de la 1re section européenne du ministère soviétique des Affaires étrangères (MID) depuis 1965, chargé des relations avec la France, 119, 122, 248, 378, 379, 391, 392, 394, 416, 587, 730

KOZYREV (Semen Pavlovitch), vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1966, chargé des relations avec l'Europe occidentale, 121, 248, 252, 289, 290, 291, 316, 392, 417, 507, 587, 588

KRUKOV (Mikhaïl Egorovitch), ambassadeur soviétique à Bujumbura, 178, 179, 361

KUBIAS (Milena), Française, traductrice à l'ambassade de France à Prague, arrêtée le 22 juillet 1970 pour « infraction pénale », 723

KUZNETSOV (Vassili Vassiliévitch), premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1955, 120, 378, 646, 714, 715

KYPRIANOU (Spyros), Chypriote grec, ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis 1960, 127

L

L'ALLIER (Jean-Paul), diplomate québécois, directeur du service de la Coopération avec l'extérieur du ministère des Affaires culturelles du Québec de 1966 à 1968, nommé, le 12 mai 1970, ministre des Communications, poste qu'il cumule avec celui de ministre de la Fonction publique à compter du 6 octobre 1970, 67

L'ESTOILE (Hugues de), ingénieur en chef de l'Armement, directeur des Affaires internationales à la Délégation ministérielle pour l'armement depuis le 26 janvier 1970, 762, 820

La Brucholleries (Mme Monique de) (1915-1972), pianiste de concert française, victime le 19 décembre 1966 d'un accident d'automobile en Roumanie, 761

Lagdham (Bahi), Premier ministre de Tunisie du 7 novembre 1969 au 2 novembre 1970, 502, 503, 568, 604, 781, 782

Laird (Melvin), représentant républicain du Wisconsin à la Chambre des représentants du 3 janvier 1953 au 21 janvier 1969 puis secrétaire à la Défense des États-Unis depuis le 22 janvier 1969, 429, 442, 443, 444

Lallia (Marcel), Français, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tchad, 238

Lambroschini (Joseph), ambassadeur de France à la Paz (Bolivie) de 1968 à 1971, 234, 235

Lamizana (général Aboubacar Sangoulé), président de la République de Haute-Volta depuis le 3 janvier 1966, 277, 479, 480, 481, 505

Landau (Hayim), député du parti *Herouth* à la Knesset depuis 1961, ministre israélien du Développement de 1967 à 1970, 81

Lankoande (Moïse), ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 479

Laplace (Pierre-Simon de) (23 mars 1749-5 mars 1827), mathématicien, astronome et physicien français, 106, 107

Laporte (Pierre), ministre du Travail et de l'Immigration du Québec, enlevé le 10 octobre 1970 par le Front de libération du Québec (FLQ), exécuté le 17 octobre 1970, 451, 452, 453, 454, 591, 675

Laraki (Dr Ahmed), Premier ministre marocain depuis le 11 novembre 1967, 815

Larre (René), inspecteur général des finances, directeur du Trésor depuis 1967, 589

Laurens-Castellet (Imbert de), conseiller à l'ambassade de France à Madrid depuis décembre 1964, 699

Laurent (Pierre), conseiller d'État, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au Département depuis 1969, 584, 707

Lê Duân, homme politique vietnamien, secrétaire général du parti communiste vietnamien depuis 1960, 114, 410

Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, conseiller spécial de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 210

Le Gourriérec (Pol), directeur d'Afrique du Nord au Département depuis octobre 1968, 146

Le Play (Frédéric) (1806-1882), sociologue français, 412

Le Verrier (Urbain) (11 mars 1811-23 septembre 1877), astronome et mathématicien français, spécialiste de la mécanique céleste, 106

Leal de la Gala (Gustavo), ingénieur civil mexicain qui a conduit les négociations avec les industriels français constructeurs du métro de Mexico de 1967 à 1969, 693

Lebel (Claude), ambassadeur de France à Rabat depuis janvier 1970, 815

Leber (Georg), ministre des Transports de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, portefeuille fusionné avec celui des Postes et Télécommunications depuis le 22 octobre 1969 44

Lefebvre de Laboulaye (François), ambassadeur de France à Rio de Janeiro depuis octobre 1968, 181, 182, 595

Legendre (Michel), ambassadeur de France à Islamabad depuis novembre 1968, 553

Lejeune, un des architectes de l'Hôtel des ventes de Drouot, créé en 1832, 160

Lekchine, proche collaborateur du ministre soviétique du Commerce extérieur, Patolichev, 563

LEMERLE (Paul), inspecteur des finances, directeur du cabinet de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, 815

LEMNITZER (général Lyman), commandant suprême des forces alliées de l'OTAN de 1963 à 1969, 31

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov dit) (1870-1924), révolutionnaire russe, théoricien de la révolution, président du Conseil des commissaires du peuple de la République socialiste fédérative soviétique de Russie depuis le 8 novembre 1917, puis président du Conseil des commissaires du peuple de l'URSS du 30 décembre 1922 au 21 janvier 1924, 107, 114, 179, 369

LENNUYEUX-COMNÈNE (Michel), premier secrétaire de l'ambassade de France à Prague depuis décembre 1967, 723

LERCHI (Günter), technicien allemand travaillant en Bolivie pour la société aurifère *South American Placers*, enlevé et séquestré le 19 juillet 1967, libéré peu après, 168

LESSEPS (Ferdinand de) (1805-1894), diplomate et entrepreneur français, principal promoteur des deux projets de canaux les plus ambitieux de son temps, le canal de Suez puis le canal de Panama, 181

LEUSSE DE SYON (Bruno de), ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique-Levant au Département depuis janvier 1970, 7, 19, 218, 655, 672

LEUSSINK (Hans), ministre de l'Éducation et de la Recherche de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969, 46, 740

LEVASSEUR (Francis), ambassadeur de France à Bogota depuis décembre 1967, 160, 762, 763

LEVESQUE (Gérard Dea), ministre du Commerce et des Affaires intergouvernementales du Québec du 12 mai 1970 au 11 février 1971 et ministre du Commerce et de l'Industrie du 12 mai 1970 au 15 février 1972, 67

LÉVESQUE (René), journaliste québécois, animateur de radio et de télévision, député, a été plusieurs fois ministre de 1960 à 1966, chef du parti indépendantiste québécois fondé en octobre 1968, échoue aux élections du 29 avril 1970, devient chroniqueur au *Journal de Montréal* et au *Journal de Québec*, 454, 593, 594, 676, 677

LEWIN (André), conseiller des Affaires étrangères, chef de cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire, André Bettencourt, depuis juin 1969, 98, 194

LI CHIANG, vice-ministre du Commerce extérieur de la République populaire de Chine depuis juin 1969, 92, 98, 464

LI HSIEN-NIEN, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis le 15 septembre 1954, 92, 97, 98, 115, 339, 464

LI YUN-CHUAN, premier ambassadeur de la République populaire de Chine au Dahomey depuis le 19 juin 1965, 278

LIN PIAO (1907-1971), ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959, désigné successeur de Mao Tsé-toung en avril 1969, lors du IXe congrès du parti communiste chinois, 92, 97, 104, 115, 269, 478

LIPKOWSKI (Jean de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968, 80, 127, 148, 202, 339, 549, 568, 671, 750

LISETTE (Gabriel), député du Tchad de 1946 à 1951 et de 1956 à 1958, conseiller du gouvernement de Michel Debré de 1959 à 1961, 496

LIU SHAO-CHI (1898-1969), président de la République populaire de Chine du 28 avril 1959 au 31 octobre 1968, 99, 368

LO KUEI-PO, vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine de 1967 à 1969, 92, 97, 98, 464, 477, 484, 486, 488, 584

LOMBARD (Henri), conseiller commercial près l'ambassade de France à Moscou depuis 197, 563

LOMBARDI (Riccardo), ingénieur, un des *leaders* du parti socialiste italien, ministre des Transports de décembre 1945 à juin 1946, 69

LON NOL (général), chef d'État-major des forces armées khmères depuis 1955, président du Conseil des ministres du Cambodge du 25 octobre 1966 au 1er mai 1967, à nouveau depuis le 14 août 1969, ministre de la Défense du gouvernement Sihanouk en 1968, renverse Sihanouk le 18 mars 1970, 74, 94, 96, 101, 119, 133, 134, 211, 326, 369, 370, 384, 474, 508, 509, 534

LONG (Olivier), directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) depuis le 6 mai 1968, 475

LOORAM (Matthew J.), ambassadeur des États-Unis à Cotonou depuis le 11 juillet 1969, 278

LOPEZ MATEOS (Adolfo) (1909-1969), président de la République du Mexique du 1er décembre 1958 au 30 novembre 1964, 696

LOPEZ BRAVO (Gregorio), homme politique espagnol, membre de l'*Opus Dei*, ministre des Affaires étrangères de 1969 à 1973, 699

LUCAROTTI (Nonce), Italo-corse, arrêté aux États-Unis pour des affaires de drogue d'où la demande d'extradition de la part des autorités françaises, 304

LUCCIONI (Louis), ingénieur conseil français, arrêté par les autorités algériennes le 23 février 1970, détenu à la prison militaire de Boufarik, 753

LUCE (sir William Henry Tucker), gouverneur britannique d'Aden du 13 juillet 1956 au 23 octobre 1960, résident politique dans le Golfe Persique de 1961 à 1966, 175

LUCET (Charles), ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965, 10, 58, 112, 172, 208, 212, 303, 329, 334, 366, 395, 511, 545, 577, 588, 630, 703, 735, 763, 768, 770, 794

LUMUMBA (Patrice) (1925-17 janvier 1961), militant nationaliste du Congo ex-belge, Premier ministre de la République démocratique du Congo (Kinshasa) du 23 juin au 13 septembre 1960, assassiné au Katanga le 17 janvier 1961, 311

LUNS (Joseph), ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas depuis 1956, 12, 792

LUSSIER (Robert), médecin, ministre québécois des Affaires municipales du 31 octobre 1967 au 12 mai 1970, 207

LUZE (Philippe de), ambassadeur de France à Pretoria depuis avril 1968, 424

LY (Abdoulaye), historien sénégalais, ministre de la Santé du 15 juin 1966 au 13 juillet 1968, 286

LYNCH (Jack), Premier ministre irlandais depuis le 10 novembre 1966, 221, 222

M

M'BA (Léon) (9 février 1902-28 novembre 1967), premier président du Gabon de 1961 à 1967, 138

M'BOUY-BOUTZIT (Édouard), ministre gabonais des Affaires économiques, du Commerce, de l'Industrie et du Développement depuis le 20 mars 1969, 85

M'BOYA (Thomas Joseph Odhiambo) (1930-1969), homme politique kenyan, ministre de la Planification économique et du Développement, assassiné à Nairobi le 5 juillet 1969, 573

MABILE (Jacques) (1923-1971), ingénieur, nommé directeur des recherches et exploitations minières du Commissariat à l'Énergie atomique en 1952 et dirige aussi depuis 1961 les usines de production d'uranium installées au Bouchet et à Malvési, 548

MACMILLAN (Harold), membre du parti conservateur, chancelier de l'Échiquier du 20 décembre 1955 au 13 janvier 1957, Premier ministre du Royaume-Uni du 14 janvier 1957 au 19 octobre 1963, 611

MACOVESCU (Gheorghe), journaliste roumain, premier vice-ministre des Affaires étrangères depuis le 1er mars 1967, 759

MAGA (Hubert), président de la République du Dahomey d'août 1960 au 28 octobre 1963, 183, 184, 185, 186, 187, 276, 278, 292, 293

MAGINOT(ANDRÉ) (1877-1932), parlementaire français, député de 1910 à 1932, sous-secrétaire d'État à la guerre (9 décembre 1913-9 juin 1914) ; ministre des Colonies, ministre des Pensions en 1920, ministre de la guerre à deux reprises en 1922 et en 1929, c'est alors qu'il entreprend la construction de la ligne de défense qui porte son nom « ligne Maginot », 100

MAHROUG (Smaïn), ministre algérien des Finances depuis le 21 juillet 1970, 232, 233, 234, 261, 753

MAÏAKOVSKI (Vladimir), (1893-1930), poète, dramaturge soviétique, 14

MAKARIOS III, archevêque et primat de l'église orthodoxe de Chypre depuis 1950, élu président de la République de Chypre en décembre 1959, prend ses fonctions le 16 août 1960, à l'indépendance de l'île, 78, 79, 127, 216

MAKHOS (Ibrahim), vice-président du Conseil de la République arabe syrienne et ministre des Affaires étrangères depuis septembre 1965, 203, 673

MÀKKONEN (ras Tafari), roi d'Éthiopie depuis 1930 sous le nom d'Hailé Sélassié, 400

MAKONNEN (Lij Endalkachew), diplomate éthiopien, ministre des Communications, des Postes et Télécommunications, président du chemin de fer franco-éthiopien, 404

MALAUD (Philippe), conseiller des Affaires étrangères, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Fonction publique depuis le 12 juillet 1968, reconduit dans ses fonctions le 22 juin 1969, 206, 207, 208, 279

MALEK (Redha), ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire à Paris depuis le 3 juillet 1965, 5

MALFATTI DI MONTETRETTO (Francesco), ambassadeur d'Italie à Paris depuis le 4 février 1969, 373, 374, 375, 376, 377, 378

MALFATTI (Franco Maria), ministre italien des Postes et Télécommunications du 27 mars au 9 juin 1970, président de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970, 62, 63, 349, 351, 352, 353, 354, 355, 650, 651, 790, 792

MALIK (Iakov Alexandrovitch), ambassadeur, représentant permanent de l'URSS auprès des Nations unies et du Conseil de sécurité depuis 1968, 331, 378

MALKA (Shlomo), journaliste israélien, commentateur à *Radio Jérusalem*, 662

MALO (Charles), conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller de l'ambassade de France à Pékin depuis janvier 1970, 193, 484

MALRAUX (André), ministre d'État chargé des Affaires culturelles (1959-1969), 99, 464, 681

MALULA (cardinal Joseph-Albert), nommé archevêque de Léopoldville/Kinshasa le 7 juillet 1964, promu cardinal le 28 avril 1969, 53, 54, 55, 56

MANAC'H (Étienne), ambassadeur de France à Pékin depuis février 1969, 92, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 108, 114, 133, 140, 194, 197, 368, 369, 384, 386, 464, 486, 487, 489, 510, 582, 584

MANDELA (Nelson), chef de l'*African National Congress*, incarcéré à Robben Island depuis 1963,424

MANDELA (Winnie), femme de l'ancien chef de l'*African National Congress*, 424

MANDI (André), ambassadeur de la République démocratique du Congo/Kinshasa à Paris depuis le 3 juillet 1969, 309

MANESCU (Corneliu), ministre roumain des Affaires étrangères depuis le 20 mars 1961, 269, 759

MANJOULO, un des proches collaborateurs du ministre soviétique du Commerce extérieur, Nikolaï Patolichev, en charge des services ou « centrales d'achat », impliqués dans les relations économiques franco-soviétiques, 563

MANN (Klaus et Erika) (1906-1949) (1905-1969), frère et sœur, enfants de l'écrivain allemand Thomas Mann. Klaus est lui-même écrivain, s'exile en Suisse en 1933, déchu de la nationalité allemande en 1935, il s'installe aux États-Unis en 1938, prend la nationalité américaine en 1943, s'engage dans l'armée américaine ; il se suicide le 21 mai 1949 à Cannes, 302

MANSFIELD (Michael Joseph), professeur, sénateur démocrate du Montana depuis 1952, chef de la majorité depuis 1961, 631

MANSHOLT (Sicco Leendert), vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté européenne du 7 janvier 1958 au 30 juin 1967, puis de la Commission des Communautés européennes, chargé de l'Agriculture, 62, 63, 164

MAO TSÉ-TOUNG, président de la République populaire de Chine du 27 septembre 1954 au 27 avril 1959, secrétaire général du parti communiste chinois de 1943 à 1976, et président de la Commission militaire centrale de 1954 à 1976, 92, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 114, 115, 116, 195, 269, 339, 368, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 388, 412, 464, 476, 477, 478, 485, 585, 683, 757

MARCELLIN (Raymond), ministre français de l'Intérieur depuis le 31 mai 1968, 212, 303, 304

MARCHAL (colonel Jean-Michel), attaché militaire, naval et de l'air français de l'ambassade de France à Téhéran depuis 1968, 358

MARITAIN (Jacques) philosophe français, ambassadeur de France au Vatican de 1945 à 1948, 184

MARTI (Dr Roland), médecin-conseil du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dirige la délégation du CICR en Jordanie, 355

MARTIN (Claude), secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières, service de Coopération économique, au Département depuis juin 1968, 87

MARTIN (Juan), ministre argentin des Affaires étrangères depuis le 16 juin 1969, 326

MARTIN (Louis), fondateur et président du Crédit national (1919-1936), 327

MARTINO (Francesco de), avocat, secrétaire général du parti socialiste italien, 70

MARX (Karl), philosophe allemand, économiste, historien, socialiste révolutionnaire, auteur, entre autres, de *Das Capital* (1867) et du *Manifeste communiste* (1848) écrit avec Friedrich Engels, 107

MASMOUDI (Mohamed), ministre des Affaires étrangères de Tunisie depuis le 12 juin 1970, 331

MASSAI (Lij Andargue), gendre de l'empereur d'Éthiopie, Haïlé Selassié, ministre de l'Intérieur (1952-1961) puis gouverneur du Sidamo de 1961 à 1964, 404

MATOLCSY (Karoly), journaliste hongrois, directeur de la rubrique de politique étrangère du *Magyar Nemzet*, 229, 230

MATTEI (Enrico), président de la société nationale italienne des hydrocarbures (ENI) créée en 1953, 376

MAURER (Ion Gheorghe), avocat roumain, Premier ministre de Roumanie depuis le 21 mars 1961, 30, 49, 559, 759

MAUROIS, ingénieur des Travaux publics, chargé de mission au service de la Coopération technique de l'ambassade de France à Alger, est arrêté le 6 novembre 1970 par la sécurité militaire algérienne. Il est libéré le 20 novembre, 753

MAURRAS (Charles) (1968-1952), écrivain français, journaliste, poète, homme politique, théoricien du nationalisme, dirige le journal l'*Action française*, soutient le régime de Vichy, est condamné le 28 janvier 1945, 223

MAURY (Mgr Jean-Marie), nonce apostolique au Congo-Kinshasa avec compétence pour le Rwanda et le Burundi du 11 juin 1965 au 25 juin 1968, 311

MAZOUROV (Kirill Trofimovich), président du Conseil des ministres de Biélorussie (1953-1965), premier secrétaire du parti communiste de Biélorussie de 1956 à 1965, premier vice-président du Conseil des ministres d'URSS depuis 1965, 646

MBADIWE (Dr Kingsley), ministre nigerian du Commerce en 1957, 156

MBANEFO (sir Louis Arthur), avocat nigerian, ancien ministre de la Justice du Nigeria et diplomate du Biafra, 156

MCCLOSKEY (Robert James), porte-parole du département d'État américain depuis 1964, 210

MCGAREL HOGG (Quintin), député conservateur britannique du 5 décembre 1963 au 30 juin 1970, Lord Chancelier depuis le 20 juin 1970, 222

MCNAMARA (Robert Strange), président de la Banque mondiale depuis avril 1968, 85

MÉBIAME (Léon), vice-président de la République du Gabon depuis le 25 janvier 1968. Vice-président du gouvernement, garde des Sceaux, ministre de la Justice et ministre de la Coordination depuis le 3 décembre 1969, 138, 277

MEDEGHRI (Ahmed), ministre de l'Intérieur algérien depuis 1962, 261

MEGUID (Ismat Abdel), ambassadeur de la République arabe unie à Paris depuis le 26 juin 1970, 549, 551

MEIR (Golda), Premier ministre israélien depuis le 17 mars 1969, 81, 319, 672

MELADY (Thomas P.), ambassadeur des États-Unis à Bujumbura depuis le 31 janvier 1970, 361

MENAD (Jacob), diplomate israélien, 656

MENDÈS FRANCE (Pierre), président du Conseil français du 18 juin 1954 au 5 février 1955, 688

MENTHON (Pierre de), consul général à Québec depuis décembre 1967, 66, 591, 678

MERIDAZMATCH ASFA WOSSEN, fils aîné de l'Empereur d'Éthiopie et prince héritier, 403

MERILLON (Jean-Marie), ambassadeur de France à Amman depuis le 16 novembre 1968, 298, 328, 333, 355, 502, 604, 781

MERLOT (Jean), premier conseiller près l'ambassade de France à Bangui depuis mai 1970, 362, 596

MERMOUX, (René), conseiller financier près l'ambassade de France à Beyrouth, 346

MESSMER (Pierre), ministre français des Armées du 5 février 1960 au 22 juin 1969, 52

MESTROVIC (Ivan) (15 août 1883-16 janvier 1962), sculpteur croate, 471

METTERNICH (Clément Wenceslas de) (15 mai 1773-11 juin 1859), chancelier d'Autriche du 8 octobre 1809 au 13 mars 1848, 210

MEYER (Armin Henry), ambassadeur des États-Unis à Tokyo depuis mai 1969, 172

MEYER, président de l'Office des relations économiques extérieures de la République démocratique allemande (RDA), 110

MICHAUD (Yves), commissaire général à la Coopération avec l'extérieur au ministère des Affaires intergouvernementales québécois depuis juin 1970, 66, 594, 676, 677, 678

MICHEL Ier, roi de Roumanie du 20 juillet 1927 au 8 juin 1930 puis du 6 septembre 1940 au 30 décembre 1947, 369

MICOMBERO (Michel), président de la République du Burundi depuis le 28 novembre 1966, 360

MIHAILOVIC (général Dragoljub Draza) (27 avril 1893-17 juillet 1946), résistant monarchiste serbe, 533

MIRANDA REBOCHO-VAZ (Camillo Augusto de), gouverneur général de l'Angola depuis le 27 octobre 1966, 224

MIRANDA VALDIVIA (Rogelio), général bolivien, un des initiateurs du coup d'État du 22 juillet 1970, 169, 170, 389

MIRTCHEV (Nicolas), président de l'Union des peintres bulgares, 15, 16

MITCHELL (John Newton), ministre américain de la Justice ou *Attorney General* depuis le 20 janvier 1969, 192, 212, 303, 304

MOAWAD (René), député libanais maronite de Zghorta depuis 1957, 200

MOBOTI (Litho), oncle du président Mobutu, 310

MOBUTU (général Joseph-Désiré), président de la République du Congo Léopoldville depuis le 24 novembre 1965, 54, 55, 56, 245, 246, 247, 308, 309, 310, 311, 348, 349, 657, 658, 6

MOLLET (Guy), président du Conseil français du 1er février 1956 au 13 juin 1957, 6

MONDLANE (Dr Eduardo) (20 juin 1920-3 février 1969), président du Front de libération du Mozambique (FRELIMO) de 1962 à sa mort, 57

MONDON (Raymond) (8 mars 1914-31 décembre 1970), ministre français des Transports et des Travaux publics du 20 juin 1969 à sa mort, 44, 609, 795

MONGE (Guy), consul général de France à Zagreb depuis octobre 1964, 684

MONNET (Jean), commissaire général au Plan du 3 janvier 1946 au 11 septembre 1952, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) du 10 août 1952 au 3 juin 1955. Fondateur du comité d'action pour les États-Unis d'Europe, 63

MONTASSIER (Gérard), secrétaire des Affaires étrangères au Département (Europe) depuis juin 1967, 724

MONTESQUIEU (Charles Louis de Secondat de la Brède, dit) (18 janvier 1689-10 février 1755), écrivain et philosophe français, 188

MOORER (amiral Thomas), chef d'État-major américain des opérations navales de 1967 à 1970, président du comité des chefs d'État-major depuis juillet 1970, 443

MORIMOTO (Dr Ryohei), sismologue japonais, 160

MORIN (Claude), sous-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec depuis avril 1970, 593, 594, 676

MORO (Aldo), ministre italien des Affaires étrangères depuis le 5 août 1969, 69, 337, 373, 375, 377

MOUNIER (Emmanuel) (1er mai 1905-22 mars 1950), philosophe français, fondateur de la revue *Esprit*, 184

MOUNTBATTEN (Philip), duc d'Édimbourg, prince consort du Royaume-Uni et des royaumes du *Commonwealth* depuis le 6 février 1952, 663

MOUTON (Henri), premier secrétaire de l'ambassade de France à Dakar depuis juillet 1966, 258

MOYNIER (Gustave) (21 septembre 1826-21 août 1910), juriste suisse, président du comité international de la Croix-Rouge de 1864 à 1910, 237

MPAKANYE (Lazare), ministre rwandais de l'Éducation nationale, 258

MUDENDA (Elijah N.K.), ministre des Finances zambien du 7 septembre 1967 au 7 octobre 1970 puis ministre des Affaires étrangères, 2, 511

MULELE (Pierre) (11 août 1929-3 octobre 1968), ministre de l'Éducation nationale du Congo-Léopoldville du 30 juin au 12 septembre 1960, un des chefs des maquis du Kwilu, 657

MUNGAI (Dr Joseph Maina), docteur en médecine, vice-chancelier adjoint de l'université de Nairobi (Kenya) depuis 1970, 571

MUNGAI (Dr Magana Njoroge), ministre des Affaires étrangères du Kenya de 1969 à 1974, 511

MURGOTT (Rudolf), président de la Chambre de Commerce extérieur de la République démocratique allemande (RDA) depuis 1968, 109, 110, 111

MURR (Michel), député libanais grec-orthodoxe du Metn, district situé dans le gouvernorat du Mont-Liban, à l'est de Beyrouth, depuis 1968, 617, 654

MUSKIE (Edmund Sixtus), gouverneur du Maine (1955-1959), depuis lors sénateur de cet État et vice-président du groupe démocrate, candidat à la vice-présidence des États-Unis en 1968, 631, 632

N

N'DELE (Albert), gouverneur de la Banque centrale du Congo-Kinshasa de 1961 à 1970 puis ministre des Finances de septembre au 12 novembre 1970, 311

N'GON (François), ministre centrafricain des Finances depuis le 4 février 1970, 198

N'KOMA (général Georges), commandant supérieur de la Gendarmerie gabonaise depuis le 1er mars 1969, 783

N'KRUMAH (Kwame), président du Ghana du 1er juillet 1960 au 24 février 1966, 154, 405, 786

NADI ABALIOGLU (Yunus), journaliste turc, fondateur le 7 mai 1924 du quotidien de centre gauche *Cumhuriyet* (La République), 444

NAPOLÉON Ier (1769-1821), empereur des Français du 18 mai 1804 au 6 avril 1814 et du 20 mars 1815 au 22 juin 1815, 106, 477

NASSER (Abdel Gamal) (15 janvier 1918-28 septembre 1970), président de l'Égypte de 1958 à sa mort, 43, 81, 118, 215, 282, 299, 300, 328, 357, 374, 377, 378, 400, 456, 459, 460, 462, 463, 470, 495, 502, 529, 531, 540, 550, 567, 569, 628, 662, 679, 680, 717, 770, 775, 776, 823

NASSOUR (Al Hadj Abbo), président de l'Assemblée nationale tchadienne depuis le 30 décembre 1969, 406, 656, 817

NAVARRE (René Jean), ingénieur français, administrateur du bureau d'études industrielles et de coopération de l'Institut français du pétrole depuis 1967, 312

NAWAF AL AHMAD AL JABER AL SABAH, émir du Koweït, ministre de l'Intérieur, depuis le 19 mars 1962, 739

NDABAKWAJE (Libère), ministre burundais des Affaires étrangères et de la Coopération de 1969 à 1971, 361

NDABEMEYE, lieutenant-colonel, chef d'État-major des forces armées du Burundi, 361

NDAYAHOZE (Martin), commandant, ministre de l'Économie et du Plan du Burundi de 1970 à mars 1971, 179, 361

NÈGRE (André), ambassadeur de France à Damas depuis 1970, 335

NÈGRE (Louis), ministre malien des Finances du 22 novembre 1968 au 10 septembre 1970, 636

NEGUIB (Mohammed), président de la République d'Égypte du 18 juin 1953 au 14 novembre 1954, 531

NEHRU (pandit Jawaharlal), Premier ministre de l'Inde en 1947 puis président de l'Union indienne de 1950 au 27 mai 1964, 412, 470

NEMTCHINA (Serguei Sergueevitch), diplomate soviétique, chef du département d'Asie du Sud-Est au MID (ministère soviétique des Affaires étrangères) en 1970, 368, 369

NENNI (Pietro), ministre italien des Affaires étrangères du 12 décembre 1968 au 5 août 1969 nommé sénateur à vie en 1970, 69

NETTO (Antonio Delfim), professeur d'université, ministre brésilien des Finances depuis le 17 mars 1964, 181

NGO DINH DIEM (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963, 488

NGUYEN CAO KY, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967 puis vice-président de la République, 212, 625, 626, 769

NGUYEN CO THACH, vice-ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1964, 339, 341, 342

NGUYEN HUU THO, président du Front national de Libération du Sud-Vietnam, 133

NGUYEN THI BINH, ministre des Affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam, 533, 769

NGUYEN VAN THIEU (général), chef de l'État sud-vietnamien, président de la République, 211, 212, 465, 625, 626, 712, 769

NICOLAS II (1868-1918) de la dynastie des Romanov, empereur de Russie, roi de Pologne et grand-prince de Finlande (1er novembre 1894-15 mars 1917), 369

NIXON (Richard Milhous), président des États-Unis du 20 janvier 1969 au 9 août 1974, 26, 43, 72, 73, 74, 96, 118, 172, 209, 211, 212, 245, 246, 278, 308, 309, 340, 341, 377, 384, 397, 404, 434, 442, 456, 457, 460, 462, 465, 529, 530, 531, 533, 534, 536, 537, 538, 539, 545, 546, 580, 624, 626, 627, 631, 640, 711, 764, 772, 797

NJOKU (Raymond), ministre fédéral des Transports et de l'Aviation du Nigeria, 156

NOËL (Émile), secrétaire général français de la Commission des Communautés européennes à partir de juillet 1967, 63

NOËL (lieutenant-colonel), attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Bogota (Colombie), 762

NOORAN OU NO'MAN (Ahmed Mohamed), Premier ministre de la République arabe du Yémen (Sanaa) du 20 avril au 6 juillet 1965, 552

NORA (Simon), inspecteur des finances, directeur de cabinet de Jacques Chaban-Delmas de 1969 à 1972, 629

NOREAU (Georges), conseiller commercial de l'ambassade de France à Budapest depuis novembre 1965, 600

NOVOTNY (Antonin), premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque de 1953 au 5 janvier 1968, président de la République populaire de Tchécoslovaquie de 1957 à 1958, 446

NYERERE (Julius Kamarage), président de la République de Tanzanie depuis le 29 octobre 1964, 56, 57, 572

O

O'NEIL (sir Con D.W.), ambassadeur du Royaume-Uni auprès des Communautés européennes de 1963 à 1965, sous-secrétaire d'État adjoint au *Foreign and Commonwealth Office* chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes depuis 1969, 449

OBEREMKO (Valentin), ministre conseiller de l'ambassade de l'URSS à Paris, 191

OFFROY (Raymond), ambassadeur de France à Lagos (Nigeria) de 1960 à 1961, député à l'Assemblée nationale française en mars 1967, à nouveau à partir de juin 1968, 305, 306

OGLIASTRO (Jacques), journaliste au *Figaro* depuis 1945, chef du service diplomatique de ce journal et adjoint au directeur des services de politique étrangère depuis 1965, 677

OJUKWU (colonel Chukwu Emega Odumegwu), militaire nigerian, proclame l'indépendance du Biafra le 30 mai 1967 et devient le chef militaire de la province sécessionniste. Exilé en Côte d'Ivoire, il retourne au Nigeria en 1976, 56, 155, 156, 307

ORKUNT (amiral Sezai), officier turc en retraite, ancien chef du IIe bureau turc, 429

ORTOLI (François-Xavier), ministre du Développement industriel et scientifique à dater de juin 1969, 40, 45, 86, 171, 243, 259, 261, 262, 263, 377, 522, 578, 635, 722, 752, 798, 801

OTTINO, homme d'affaires français, fondateur en 1929 de la Société industrielle et agricole du Niari (SIAN) au Congo-Brazzaville, 667

OUFKIR (Mohamed), général marocain, ministre de l'Intérieur depuis 1967, 815, 817

OURMET (Henri), conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe centrale au Département depuis septembre 1968, 497, 554

OVANDO CANDIA (Alfredo), président de la République de Bolivie à trois reprises, du 26 mai 1965 au 2 janvier 1966, du 2 janvier 1966 au 6 août 1966, du 26 septembre 1969 au 6 octobre 1970, 167, 168, 169, 170, 389, 390

P

PABLO PARDO (Luis Maria de), ministre argentin des Affaires étrangères depuis juin 1970, 644, 645, 646

PABLO (Tomas), président du Sénat chilien depuis le 4 juin 1969, 633

PALME (Olof), Premier ministre suédois depuis le 14 octobre 1969, 25, 750

PANOUILLOT DE VESLY (Claude), inspecteur général des Finances depuis 1968, directeur général de la Banque centrale des États d'Afrique équatoriale et du Cameroun depuis 1955, 85

PAPADOPOULOS (Georgios), Premier ministre de Grèce du 13 décembre 1967 au 8 octobre 1973, 612, 613

PARANAGUA (Paulo Henrique de), ministre-conseiller, chargé d'Affaires de l'ambassade du Brésil à Paris depuis le 27 avril 1970, 181

PASTEUR (Louis) (1822-1895), scientifique français, chimiste et physicien de formation, pionner de la microbiologie, 181

PASTRANA BORRERO (Misael), président de la République de Colombie depuis le 17 août 1970, 763

PATOLICHEV (Nikolaï Semenovitch), ministre soviétique du Commerce extérieur depuis 1958, président du comité permanent pour le Commerce extérieur du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), 563, 564, 565

PAUL VI (Giovanni Battista Montini), pape depuis le 21 juin 1963, 54, 55, 215, 217, 426, 698

PAYE (Lucien), ambassadeur de France à Pékin de 1964 à 1969, 584

PECK (John), ambassadeur du Royaume-Uni à Dublin depuis avril 1970, 221, 222

PECRIAUX (Bernard), chef du service des Relations économiques, commerciales et monétaires, direction de l'aide au développement du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, 7

PÉGUY (Charles) (1873-1914), écrivain, poète, essayiste français, 184, 664

PEHOUA (François), commissaire général au Trésor public de la République centrafricaine, 7, 8

PELAJIC, secrétaire d'État à l'Économie de la Croatie, 688

PELIKAN (Jiri), journaliste tchécoslovaque, directeur général de la Télévision depuis 1963, officiellement relevé de ses fonctions le 25 septembre 1968, membre du Parlement de 1964 à 1969, s'exile en Italie en 1969, après la venue au pouvoir de Gustav Husak, 722

PELSER (P.C.), ministre sud-africain de la Justice et des prisons depuis août 1968, 425

PENN NOUTH, président du Conseil des ministres du Cambodge depuis le 27 janvier 1968, 369

PÉPIN (Jean-Luc), universitaire canadien, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce depuis 1969, 704

PERCY (Charles Harting), sénateur républicain de l'Illinois depuis 1967, 623, 624, 625, 626

PERIARD, secrétaire de l'ambassade du Canada à Paris, 208

PERRAUDIN (Mgr André), archevêque de Kabgayi (Rwanda) depuis le 10 novembre 1959, 426, 427

PESTA (Dr Laszlo), vice-président de l'Institut hongrois des Relations culturelles depuis 1965, 280

PETER (Janos), ancien évêque calviniste, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Hongrie depuis le 13 septembre 1961, 729, 730

PETHÖ (Tibor), journaliste hongrois, député depuis 1967, 601

PHAM VAN DONG, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955, 133, 341, 342

PHARAON (Dr Rached), ambassadeur saoudien à Paris de décembre 1948 à octobre 1954 puis de juin 1963 à octobre 1965, ministre de la Santé de 1954 à 1961, conseiller du roi d'Arabie saoudite depuis 1965, 151, 152, 321

PIECK (Wilhelm) (3 janvier 1876-7 septembre 1960), président de République démocratique allemande (RDA) du 11 octobre 1949 au 7 septembre 1960, 94

PIERRE-BROSSOLETTE (Claude), inspecteur des finances, secrétaire général du Conseil national du crédit depuis 1967, chargé de mission au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances depuis 1969, 588

PINAY (Antoine), Président du Conseil français du 8 mars 1952 au 8 janvier 1953, ministre des Finances et des Affaires économiques du 1er juin 1958 au 13 janvier 1960, 327

PINETON DE CHAMBRUN (Gilbert), directeur des Affaires administratives et consulaires au Département depuis mars 1965, 241, 481, 482

PIPINELIS (Panayotis) (1899-19 juillet 1970), Premier ministre grec du 17 juin au 28 septembre 1963, ministre des Affaires étrangères du 20 novembre 1967 au 19 juillet 1970, 612, 613

PODGORNY (Nicolaï, Viktorovitch), président du *Praesidium* du Soviet suprême de l'Union soviétique depuis le 9 décembre 1965, 48, 49, 416, 441, 442, 455, 457, 463, 558, 650

POFILET (Marc), ambassadeur de France au Soudan du 19 mars 1968 au 8 décembre 1970, 140, 142

POGNON (Gratien), Dahoméen, premier secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) depuis 1964, 511

POHER (Alain), président du Sénat depuis le 26 avril 1959, président de la République française par intérim du 28 avril au 20 juin 1969, 229

POLIANSKI (Dimitri Stépanovitch), premier vice-président du Conseil des ministres de l'Union soviétique depuis le 2 octobre 1965, 646

POMPIDOU (Georges), Premier ministre du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968, président de la République française depuis le 20 juin 1969, 2, 8, 23, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 82, 86, 99, 100, 102, 121, 122, 136, 138, 139, 170, 198, 229, 230, 231, 232, 235, 248, 252, 261, 268, 272, 289, 291, 292, 308, 314, 323, 339, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 361, 377, 378, 408, 414, 418, 420, 423, 430, 438, 441, 442, 445, 455, 457, 458, 463, 464, 473, 507, 512, 515, 516, 519, 520, 522, 524, 526, 527, 529, 530, 532, 533, 534, 535, 537, 538, 545, 546, 553, 558, 561, 566, 580, 607, 616, 617, 624, 625, 633, 635, 639, 641, 647, 648, 654, 661, 671, 681, 689, 690, 691, 708, 718, 721, 726, 757, 759, 761, 775, 778, 779, 780, 781, 798, 823

POMPIDOU (Claude), épouse de Georges Pompidou depuis le 29 octobre 1935, 418, 648

PORTALIS (Jean Étienne) (1746-1807), homme politique et juriste français, ministre des Cultes de 1804 à 1807, 184

POURCHEL (Jean), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Europe (Europe méridionale) du Département depuis janvier 1969, 481

PRATS (José), jésuite d'origine espagnole, 169

PRPIC (Vjekoslav), vice-président du Conseil exécutif de la République de Croatie, 684, 687

PUAUX (François), ambassadeur de France au Caire depuis le 16 novembre 1968, 356

Q

QUIROGA SANTA-CRUZ (Marcelo), écrivain bolivien, ministre des Mines et du Pétrole de septembre 1969 à mai 1970, 168, 169

R

RADIUS (Bruno), consul général de France à Luanda (Angola) depuis mai 1968, 223

RAIMOND (Jean-Bernard), chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République depuis juin 1969, 416

RAMPHUL (Raddha Krishna), représentant permanent de l'île Maurice à l'ONU, 144, 166

RANKOVIC (Aleksandar), vice-président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie de 1953 à 1963. Tombé en disgrâce en août 1966, 468, 493

RAOUL (commandant Alfred), Premier ministre du Congo-Brazzaville depuis le 22 août 1968, 667, 668, 669, 732, 733, 734

RAPHAËL-LEYGUES (Jacques), ambassadeur de France à Abidjan depuis le 16 février 1963, 176

RAUCHFUSS (Wolfgang), secrétaire d'État au Commerce extérieur et vice-président du Conseil des ministres de la République démocratique allemande depuis 1965, 598, 601, 602, 603

RAYMOND-MOUREAU (lieutenant-colonel), attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Varsovie, 828

RENAN (Ernest) (28 février 1823-2 octobre 1892), écrivain, philologue, philosophe et historien français, 181

RENARD (Pierre), premier conseiller près l'ambassade de France à Beyrouth depuis juillet 1969, 617

RENYI (Peter), journaliste et écrivain hongrois, 601

RESTON (James), journaliste au *New York Times* depuis 1964, 397

REVEN (van), représentant en Iran de l'*Iranian Oil Participants Ltd,* 653

REY (Jean), président belge de la Commission des Communautés européennes du 16 juillet 1967 au 30 juin 1970, 62, 63, 350

REYNAUD (Paul) (15 octobre 1878-21 septembre 1966), ministre des Finances français du 2 mars 1930 au 13 décembre 1930, président du Conseil des ministres du 20 mars 1940 au 16 juin 1940, 327

REZA SHAH PAHLAVI (Mohammed), shah d'Iran depuis le 16 septembre 1941, 175

RHEE (Syngman) (26 mars 1875-19 juillet 1965), président de la République de Corée du sud de 1948 à 1960, 488

RHODAIN (Mgr), président de *Caritas Internationalis*, 306, 307

RIAD (Mahmoud), ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie depuis 1964, 213, 537, 776

RIFAI (Abdel Monein), Premier ministre jordanien depuis le 29 juin 1970, 604

RIFAI (Zeid), directeur de cabinet du roi de Jordanie, 333

RIMALT (Elimeleh), ministre israélien des Postes, 81

RIOTTOT (Alain), attaché culturel et scientifique près l'ambassade de France à Pékin, 587

RIPPON (Geoffrey), chancelier du Duché de Lancastre, chargé des négociations d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes depuis le 25 juillet 1970, 283, 284, 351

RIYAD (Mahmoud), voir Riad

ROBIN (Yves), conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Cambodge) du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis février 1970, 508

ROCHEREAU (Henri), membre français de la Commission de la Communauté économique européenne, puis de la Commission des Communautés européennes, du 9 janvier 1962 au 30 juin 1970, chargé du Développement, 63

ROGER (André), ambassadeur de France à Lagos depuis le 15 juillet 1970, 292, 305, 810, 811, 812

ROGERS (William Pierce), secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969, 41, 58, 73, 118, 172, 173, 191, 202, 208, 212, 245, 299, 308, 359, 367, 397, 456, 530, 537, 543, 544, 545, 546, 550, 568, 569, 614, 671, 680, 740, 744, 745, 747, 770, 771

ROLON ANAYA (Mario), professeur et écrivain bolivien, ministre de la Sécurité sociale et du Travail du 4 août 1967 au 7 août 1968 puis du 26 septembre 1969 au 12 mai 1970, 169

ROOSEVELT (Franklin Delano) (30 juin 1882-12 avril 1945), président des États-Unis du 4 mars 1933 au 12 avril 1945, 215

ROSS (André), ambassadeur de France à Vientiane (Laos) depuis le 5 avril 1968, 682

ROSTAIN (Claude-François), ambassadeur de France à Niamey (Niger) depuis le 27 avril 1970, 51, 606

ROTHSCHILD (Robert), ambassadeur de Belgique à Paris depuis 1966, 407, 408, 409, 410

ROUSSEL (Gaston) (1er décembre 1877-8 janvier 1947), médecin, vétérinaire et industriel pharmaceutique français, 695

ROUSSY (Guy), premier secrétaire près l'ambassade de France à Bujumbura (Burundi) depuis octobre 1970, 178

RUBIA (Salem Ali), président du Conseil de la présidence de la République populaire du Yémen depuis le 22 juin 1969, 321

RUIZ-GIMENEZ (Joaquim Cortés) ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège de 1948 à 1951, ministre de l'Éducation de 1951 à 1956, 699

RUMOR (Mariano), président du Conseil des ministres italien du 12 décembre 1968 au 6 août 1970, 67, 68, 336

RUSH (Kenneth), ambassadeur des États-Unis à Bonn depuis le 22 juillet 1969, 270, 554, 756

RUSSELL (Armand), ministre de la Fonction publique du Québec du 31 octobre 1967 au 12 mai 1970, 206

RUSSO (Carlo), ministre italien sans portefeuille depuis le 24 mars 1969, 355

RYAN (Claude), journaliste québécois, directeur du quotidien *Le Devoir*, 677

S

SABBAGH (Pierre), journaliste à la télévision française depuis 1946, 593

SACHS (Hans-Georg), représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès des Communautés européennes depuis 1965, 448, 449, 450, 451, 788

SAGLAMER (Kayhan), journaliste au quotidien turc *Yeni Istanbul*, 443

SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE (René), ambassadeur de France à Santiago du Chili depuis le 12 avril 1969, 293, 633

SAINT-MLEUX (André), chef du service des échanges culturels et scientifiques au Département depuis octobre 1968, 280

SAINTENY (Jean) (1907-1978), compagnon de la Libération, ancien ministre, président de l'Office général de l'Air depuis 1969, 390

SALAH (Abdullah), ambassadeur de Jordanie en Irak depuis 1967, 282

SALAMANCA (Alberto), diplomate bolivien près l'ambassade de Bolivie à Paris depuis 1969, 389, 390, 691, 692, 818

SALAZAR (Antonio de Oliveira) (28 avril 1889-27 juillet 1970), président du Conseil portugais du 5 juillet 1932 au 25 septembre 1968, 223, 224

SALEH (Ali Zeine El Abedine), ministre des Transports égyptien depuis le 20 mars 1966, 357

SALEM (Saëb), Premier ministre libanais du 2 août 1960 au 31 octobre 1961 puis à partir du 13 octobre 1970, 617

SALLAL (général Abdullah al), président de la République arabe du Yémen du 27 septembre 1962 au 5 novembre 1967, 552

SALLEBERT (Jacques), journaliste français, directeur de l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF) en Amérique du Nord de 1962 à 1970, 593

SALLEBERT (Paul), président depuis 1968 de l'INTERSECAM ou Association pour la promotion internationale du procédé SECAM, 89

SAPHIR (Yossef), leader du parti libéral, ministre israélien du Commerce et de l'Industrie depuis le 4 juin 1967, 81

SAPKAS (Claude), attaché culturel et de coopération technique près l'ambassade de France à Kigali (Rwanda) depuis le 1er octobre 1967, 258

SAQQAF (Omar), ministre d'État saoudien pour les Affaires étrangères depuis le 31 mars 1968, 153, 739

SARABHAI (Vikram Ambalal), président de la Commission de l'Énergie atomique de l'Inde, 412

SARAGAT (Giuseppe), président de la République italienne depuis le 29 décembre 1964, 67, 69

SARANACO (capitaine), directeur de la station de recherche agronomique de Boukoko en République centrafricaine, 364

SASSEN (Emmanuel), membre néerlandais de la Commission des Communautés européennes chargé de la concurrence de juillet 1967 au 30 juin 1970, 64

SAUVAGNARGUES (Jean), ambassadeur de France à Bonn depuis le 2 avril 1970, 23, 539, 757

SAUZAY (contre-amiral Raymond Léon), officier de marine français, 17, 18

SAVANG VATTHANA, roi du Laos depuis octobre 1959, 682

SCALAIS (Mgr Félix) (6 décembre 1904-17 août 1967), archevêque de Léopoldville du 10 novembre 1959 au 7 juillet 1964, 53

SCAMMACCA DEL MURGO (Emmanuel), consul général d'Italie à Asmara (Éthiopie), 732

SCHAFF (Adam), philosophe marxiste polonais, membre du parti ouvrier unifié polonais jusqu'en 1968, 619

SCHEEL (Walter), ministre des Affaires étrangères, vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 22 octobre 1969, 25, 112, 120, 137, 162, 166, 210, 226, 248, 436, 450, 451, 459, 498, 556, 577, 587, 601, 728, 740, 741, 744, 745, 747, 748, 793

SCHILLER (Karl), ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 45, 352, 598, 599, 600, 601, 602, 740, 788, 790, 792, 793

SCHÖLLHORN (Johann Baptist), secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis 1967, 789, 790, 791

SCHONEN (Albert de), ambassadeur de France à Bangui depuis le 12 mai 1969, 9, 141, 157, 158, 161, 520, 642, 718, 773, 774

SCHOPFLIN (Pierre), inspecteur à l'Inspection générale de la Sécurité sociale, 98, 194

SCHRAMM (Gerhard), président de la Chambre de Commerce de Berlin-Est depuis 1967, 110

SCHRÖDER (Gerhard), président de la Commission des Affaires étrangères du *Bundestag* depuis 1969, 598, 601, 602

SCHULHAUSER (Eugen), ingénieur des mines ouest-allemand enlevé en Bolivie le 19 juillet 1970 et libéré le 23 juillet, 168

SCHUMANN (Maurice), ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969, 4, 8, 15, 16, 58, 59, 84, 98, 121, 126, 128, 131, 136, 143, 146, 147, 149, 150, 165, 171, 174, 190, 202, 205, 206, 207, 232, 235, 269, 271, 273, 281, 289, 290, 291, 305, 330, 331, 353, 354, 373, 374, 375, 376, 378, 394, 407, 408, 409, 410, 414, 416, 455, 457, 461, 474, 476, 489, 522, 523, 524, 529, 537, 543, 544, 549, 551, 558, 559, 562, 568, 577, 587, 588, 591, 595, 596, 598, 617, 635, 644, 645, 646, 669, 700, 701, 707, 713, 724, 725, 726, 729, 740, 744, 745, 747, 748, 749, 750, 751, 758, 761, 790, 791, 792, 793, 805, 810, 815, 816, 822, 823

SCHWARZMANN (Hans), chef du protocole à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1966, 277

SCHWEITZER (Pierre-Paul), inspecteur général des finances français, directeur général et président du conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) depuis 1963, 590

SEAMANS (Robert Channing), ingénieur et homme politique américain, secrétaire à l'Air depuis 1961, 396

SEBILLEAU (Pierre), ambassadeur de France à Belgrade depuis le 16 mars 1970, 467, 684

SEMAKOV, fonctionnaire du ministère soviétique du Commerce extérieur, 563

SENGHOR (Léopold Sédar), président de la République du Sénégal depuis le 7 septembre 1960, 54, 285, 286, 287, 288, 689, 690

SERVAN-SCHREIBER (Jean-Jacques), créateur du journal *L'Express* en 1953, député de Meurthe et Moselle depuis le 28 juin 1970, 230

SERVOISE (René), délégué général de France à Hanoï depuis 1969, 338

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), ambassadeur de France à Bonn du 5 février 1965 au 2 avril 1970. Conseiller d'État depuis mai 1970, 554

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), ambassadeur de France à Moscou depuis le 16 novembre 1968, 117, 191, 265, 270, 312, 314, 368, 370, 378, 391, 416, 507, 563, 587, 646, 714, 730, 756

SEYOUM (ras Menguesha), gouverneur de la province éthiopienne du Tigré depuis 1960, 404

SHAREF (Zeev), ministre israélien du Logement depuis 1970, 319

SHARKHBOUT (ben Sultan Al Nahyane), émir d'Abou Dhabi de 1928 à 1966, 152

SHARP (Mitchell William), secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures depuis 1968, 67, 207, 452, 454

SHAZAR (Salmar), président de l'État d'Israël depuis le 22 mai 1963, 662

SIAD (Maarouf), député libanais, élu de Saïda depuis 1957, 274

SIDDICK (Abba), secrétaire général du Front de libération national tchadien (Frolinat), 405, 655

SIERRA DE MENEZES (général Armand), chef d'État-major des forces aériennes brésiliennes, 595

SIEYÈS (Emmanuel Joseph), ou l'abbé Sieyès, (1748-1836), nommé en 1787 vicaire général de Chartres. Auteur de *Qu'est-ce que le Tiers État ?* (1789) ; élu à la Convention. Il prépara le coup d'État du 18 brumaire an VIII, 184

SIHANOUK (Norodom), roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef d'État du Royaume du Cambodge d'avril 1960 au 18 mars 1970. Renversé par un coup d'État du général Lon Nol en 1970, il part pour Pékin où il forme un gouvernement en exil, 74, 94, 96, 101, 114, 119, 133, 134, 135, 325, 368, 369, 384, 474, 508, 534, 683

SIJILMASSI, secrétaire général du ministère marocain des Affaires étrangères depuis 1967, 815

SIK (Ota), économiste tchécoslovaque, exilé en Suisse où il est lecteur à l'université de St Gall depuis avril 1970, 447

SILINGHIA (Marie-Mathurine), ministre centrafricaine de la Coopération internationale depuis le 26 novembre 1970, 774

SILVA HENRIQUEZ (Mgr Raul), cardinal, évêque de Valparaiso de 1959 à 1961, puis archevêque de Santiago du Chili depuis 1961, 634

SINGH (Kewal), secrétaire général du ministère indien des Affaires extérieures, 413

SINODINOS (Eugène), inspecteur vétérinaire français, en poste en République centrafricaine, 720, 721

SINZOGAN (Benoît), lieutenant-colonel, un des membres du directoire militaire qui prend le pouvoir au Dahomey le 12 décembre 1969, 182

SIRAUD (Pierre), ambassadeur de France à Ottawa depuis le 25 juin 1968, 65, 279, 451

SIRIK MATAK (Sisowath), vice-président du Conseil des ministres cambodgien depuis le 14 août 1969, 509

SIRMEN (Ali), journaliste turc, chargé des questions internationales au quotidien *Cumhuriyet* (La République), 444

SISCO (Joseph John), secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les Affaires du Proche-Orient et de l'Asie du Sud depuis le 30 janvier 1969, 212, 213, 214, 215, 271, 334, 550, 614, 615, 771, 775

SIX (Mgr Georges) (20 octobre 1887-24 novembre 1952), vicaire apostolique de Léopoldville (Congo belge) de 1934 à sa mort, 53

SMITH (Ian Douglas), Premier ministre de la Rhodésie depuis avril 1967, 513

SMUTS (Jan Christiaan) (24 mai 1870-11 septembre 1950), maréchal, Premier ministre de l'Union sud-africaine de 1919 à 1924 et de 1939 à 1948, 513

SNOY ET D'OPPUERS (Jean-Charles), ministre des Finances de Belgique depuis le 17 juin 1968, 790

SOAMES (Christopher), ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968, 607

SOC (Stevan), ministre-conseiller de l'ambassade de Yougoslavie à Paris depuis juillet 1970, 581

SOGLO (Christophe), général, président de la République du Dahomey de décembre 1965 à décembre 1967, 276, 278

SONN VOEUNSAI, ambassadeur du Cambodge à Paris depuis 1965, nommé ambassadeur à Washington en mai 1970. Il rejoint son nouveau poste le 5 juin, 133, 341, 509

SONNENFELDT (Helmut), directeur du service *intelligence and research* du département d'État américain pour les pays de l'Est de 1952 à 1969, membre du Conseil national de sécurité depuis 1969, 766

SOUMIALOT (Gaston), leader de la rébellion Simba au Congo-Léopoldville, 657

SOUPHANOUVONG, prince laotien, président du Neo Lao Hak Sat depuis 1956, 133, 340

SOUSLOV (Mikhaïl), membre du bureau politique et du secrétariat du parti communiste de l'Union soviétique depuis 1952, 49, 741

SOUVANNA PHOUMA, prince, chef de la faction neutraliste laotienne, Premier ministre du gouvernement d'union nationale depuis le 23 juin 1962, 340, 682, 683

SOUZA (Paul-Émile de), lieutenant-colonel, président du Directoire militaire du Dahomey depuis le 12 décembre 1969, 182, 183

SPINELLI (Altiero), membre italien de la Commission des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1970, chargé de la Politique industrielle, de la Recherche et du Commerce, 64, 399

SPOLJAR (Zvonko), ministre de l'Économie de la République yougoslave de Croatie, 684

SPRINGSTEEN (George Stoney), sous-secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes et canadiennes depuis octobre 1966, 703

SPYCHALSKI (Marian), général, président du Conseil d'État polonais du 8 avril 1968 au 22 décembre 1970, 707, 759, 813

STALINE (Joseph Djougachvili, dit) (18 décembre 1878-5 mars 1953), révolutionnaire et homme d'État soviétique d'origine géorgienne, secrétaire général du parti communiste de l'URSS de 1922 à 1952, dirige l'URSS à partir de la fin des années 1920 jusqu'à sa mort, 467, 469, 470, 619

STEPAKOV (Vladimir Ilyitch), ambassadeur d'URSS à Pékin depuis avril 1970, 120

STEWART (sir Michaël), ambassadeur du Royaume-Uni à Athènes depuis 1967, 611

STOCKWELL, directeur général de l'*Iraq Petroleum Compagny* (IPC), 569, 570

STOPH (Willi), président du Conseil des ministres et vice-président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis le 21 septembre 1964, 27, 498, 743

STRAUSS (Franz Josef), président de l'Union chrétienne-sociale en Bavière (CSU) depuis 1961, 756

STRAY (Svenn Thorkild), ministre norvégien des Affaires étrangères depuis mai 1970, 748, 749, 750

STROUGAL (Lubomir), Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 28 janvier 1970, 253

STRZELECKI (Ryszard), fils de Władysław Gomułka, membre du Conseil d'État polonais depuis 1961, 813

SUHARTO, général, président de l'Indonésie depuis le 21 mars 1968, 390

SUKENDAR (Soewoto), chef d'État-major de l'armée de l'air indonésienne depuis le 10 novembre 1969, 390

SUN YAT-SEN (12 novembre 1866-12 mars 1925), président de la République de Chine en 1912 et de 1917 à 1925, 195, 583

SUZUKI (Zenko), directeur général adjoint japonais des Affaires économiques depuis 1967, 473

SVOBODA (Ludvik), général, président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 30 mars 1968, 447

SYAD BARRE (Mohamed), général, président du Conseil révolutionnaire suprême de la République démocratique somalienne depuis le 21 octobre 1969, 221

SYMINGTON (Stuart), sénateur démocrate du Missouri depuis 1953, 128

T

TAFFEL, chef adjoint de la mission commerciale ouest-allemande à Budapest, 599, 600, 601

TAGLIAFERRI (Mgr Mario), pro-nonce apostolique en République centrafricaine depuis le 5 mars 1970, 362

TAKRITI (Hardan al), ministre irakien de la Défense de 1968 au 15 octobre 1970, 502

TALASS (ou Tlass) (Moustapha), général, chef d'État-major de l'armée syrienne depuis février 1968, 674

TALHOUNI (Bahjat), Premier ministre de Jordanie du 12 août 1969 au 27 juin 1970, 604

TALL (Wasfi), Premier ministre jordanien depuis le 28 octobre 1970, 328, 604, 605, 782

TANG HAI-KUANG, directeur d'Europe au ministère chinois des Affaires étrangères, 92, 194, 381, 385, 484

TARASOV (Alexandre Mikhailovitch), ministre soviétique de l'Industrie automobile depuis 1965, 440

TCHANG KAÏ-CHEK, président du gouvernement nationaliste de Chine du 10 octobre 1928 au 15 décembre 1931 puis du 1er août 1943 au 20 mai 1948 ; président de la République de Chine du 20 mai 1948 au 21 janvier 1949 et depuis le 1er mars 1950, 196, 465, 488, 583, 716

TCHERNIAKOV (Iouri Nicolaevitch), diplomate soviétique spécialiste des Affaires américaines et de la presse, 416

TEISSEIRE (Pierre), vice-président de l'Union des Chambres de commerce françaises à l'étranger depuis 1967, 595

TEPAVAC (Mirko), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères depuis le 25 avril 1969, 534

TEDGUY (Claude), professeur français de l'Université Laval à Québec, emprisonné en octobre 1970 en raison de sa complicité supposée avec le Front de libération du Québec (FLQ), 591

THADDEN (Adolph von), président depuis 1967 du *Nationaldemokratische Partei Deutschlands,* (*NPD*), (« parti national-démocrate d'Allemagne »), 432

THEODAS (Jean-Claude), employé de commerce français arrêté en Algérie le 22 févier 1970, 753

THIERCY (Georges), administrateur en chef de la France d'outre-mer, chef de la mission de coopération française au Niger, 52

THIOLLIER (François), secrétaire des Affaires étrangères, détaché auprès du gouvernement militaire français de Berlin depuis septembre 1968, 300

TIBANDEBAGE (Andrew Kajungu), ambassadeur de Tanzanie en France depuis le 8 juin 1970, 58

TIERNO GALVÁN (Enrique), homme politique socialiste espagnol, 699

TIMAR (Matyas), vice-président du Conseil des ministres hongrois depuis 1967, 600

TINÉ (Jacques), ambassadeur de France à Lisbonne depuis le 13 juin 1969, 317

TING HSI-LING, vice-président de l'Association du peuple chinois pour les échanges culturels et amicaux avec les pays étrangers, 464

TITO (Josip Broz, dit), président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis le 14 janvier 1953, 402, 467, 468, 469, 470, 472, 492, 493, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 534, 535, 580, 581, 686, 688

TOFFIN (Jean-Louis), ministre-délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin depuis février 1967, 300

TOLSTIKOV (Vasily), ambassadeur soviétique à Pékin depuis le 13 octobre 1970, 104, 368, 385

Tomás (Américo), président de la République portugaise depuis le 8 août 1958, 224

Tombalbaye (François), président de la République du Tchad depuis le 11 août 1960, 238, 239, 241, 405, 406, 407, 494, 495, 655, 657, 713, 714, 817, 818

Tombazos (Georghios), ministre chypriote de l'Agriculture, 78

Tomic (Radomiro), candidat à l'élection présidentielle chilienne de 1970, 295

Topaloglu (Ahmet), ministre de la Défense nationale turc depuis octobre 1965, 429

Torres-Gonzalez (Juan Jose), président de la République de Bolivie depuis le 7 octobre 1970, 167, 168, 169, 170, 389, 692

Touffanian (Hassan), général iranien chargé du plan d'équipement à l'EMCS, État-major du commandement suprême iranien, 820, 821

Touhami (Hassan), Secrétaire général de la présidence de la République arabe unie depuis le 15 juillet 1969, 357

Touqan (Ahmed), Premier ministre jordanien du 26 septembre au 28 octobre 1970, 604

Touré (Sekou), président de la République de Guinée depuis le 2 octobre 1958, 799

Touya (Alfred) colonel de gendarmerie français, ami de Mohammed V, 815

Touzé (Raphaël), ambassadeur de France à Port-Louis (Ile Maurice) depuis décembre 1968, 166

Tran Thien Khiem, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 1er septembre 1969, 769

Traoré (Moussa), chef de l'État du Mali depuis novembre 1968, 635, 636, 637, 638

Tricornot de Rose (François de), représentant permanent de la France auprès de l'OTAN depuis le 18 février 1970, 150

Tripalo (Miko), membre du comité central de la ligue des communiste de Croatie depuis 1963, un des animateurs du « printemps croate », 687

Trudeau (Pierre Elliott), Premier ministre canadien depuis le 20 avril 1968, 279, 452, 592, 703

Truman (Harry) (8 mai 1884-26 décembre 1972), président des États-Unis du 12 avril 1945 au 20 janvier 1953, 215, 487

Truong Cang, diplomate cambodgien, 133, 341, 509

Tsarapkine (Semyon Konstantinovitch), ambassadeur soviétique à Bonn depuis le 18 juin 1966, 12, 741

Tshombé (Moïse) (10 novembre 1919-29 juin 1969), président du Katanga (1960-1963), Premier ministre du Congo-Léopoldville du 1er juillet 1964 au 13 octobre 1965, 657

U

U Thant (Sithu), Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis 1961, 117, 118, 191, 212, 213, 214, 359, 536, 537, 542, 543, 544, 614

Ulbricht (Walter), premier président du Conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA) depuis le 12 septembre 1960 et secrétaire général du comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne (SED) depuis 1950, 27, 94, 302, 500, 603, 715, 730

Ullman (Marc), journaliste français à l'hebdomadaire *L'Express*, 677

Ulrich (Maurice), chef du service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis septembre 1969, 74

V

VAJDA (Gabor), journaliste hongrois, 229, 230

VALDES SUBERCASEAUX (Gabriel), ministre des Relations extérieures du Chili du 3 novembre 1964 au 3 novembre 1970, 633

VAN WELL (Günther), diplomate de la République fédérale d'Allemagne (RFA), chargé depuis 1967 des questions concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, 557

VANICK (Charles), élu démocrate de l'Ohio à la Chambre des représentants depuis le 3 janvier 1955, 192

VARKONYI (Tibor), journaliste hongrois, 229

VEDEL (Georges), inspecteur français des Postes et Télécommunications, arrêté par les autorités algériennes le 15 février 1970, 753

VELCIC (Veseljko), ministre de la Culture de la République socialiste de Croatie, 684, 687

VELISSAROPOULOS (Démètre), premier conseiller de l'ambassade de Grèce à Paris, 613

VENET, prêtre catholique français de la société des missions étrangères de Paris installé au Cambodge depuis 1946, 324

VERNE (Jules) (8 février 1829-24 mars 1905), écrivain français, 181

VIALLARD (Dr Yvette), médecin français, premier chef de la mission médicale française au Yémen du Nord en 1961, 541

VIENOT (Marc), inspecteur des finances, conseiller financier de l'ambassade de France à Washington depuis novembre 1970, 589

VIGNY (Alfred de) (27 mars 1797-17 septembre 1863), écrivain français, 664

VIMONT (Jacques), ambassadeur de France à Prague depuis le 7 novembre 1969, 252, 722

VINOGRADOV (Vladimir, Mikhailovitch), ambassadeur soviétique au Caire depuis 1970, 191

VOLCKER (Paul), banquier, homme politique américain, sous-secrétaire de la Trésorerie pour les Affaires monétaires depuis 1969, 589

VORSTER (Balthazar Johannes), Premier ministre sud-africain depuis le 13 septembre 1966, 204, 205, 513

W

WAHL (Jacques), inspecteur des finances, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances depuis juillet 1968, 589

WALBURGER (Francis dit Francis Walder), écrivain et militaire belge, 543

WALEWSKI (Alexandre) (4 mai 1810-27 septembre 1868), ministre français des Affaires étrangères du 7 mai 1855 au 4 janvier 1860, 18

WALLACE (George), gouverneur de l'Alabama de 1963 à 1967, 631

WALLACH (John), journaliste américain, 584

WAPLER (Arnaud), ambassadeur de France à Ankara (Turquie) depuis le 20 mars 1970, 17, 18, 78, 192, 215, 216, 346, 428, 442, 481

WARNER (Frederick Archibald), représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations unies depuis 1969, 228

WATSON (Arthur Kittredge), ambassadeur des États-Unis à Paris depuis avril 1970, 209, 367, 614, 615, 616

WEIZMAN (Ezer), ministre israélien des Transports depuis 1969, 81

WERNER (Pierre), président du gouvernement luxembourgeois depuis le 2 mars 1959, 34, 61, 352, 789, 790, 792

WET (Dr Carel de), ministre sud-africain des Mines depuis 1967, 204

WIBAUX (Fernand), ambassadeur, haut représentant de la République française au Tchad depuis le 22 mars 1968, 494, 655, 817

WILLERDING (Klaus), ambassadeur de la République démocratique allemande à Hanoï depuis 1969, 410

WILSON (Harold), Premier ministre britannique du 16 octobre 1964 au 19 juin 1970, 11, 51, 399, 610, 663

WINDSOR (Charles), prince de Galles depuis le 26 juillet 1958, 663

WINIEWICZ (Jozef), vice-ministre polonais des Affaires étrangères depuis janvier 1956, 601

WISCHNEWSKI (Hans-Jürgen), membre du comité fédéral du parti social-démocrate allemand (SPD) depuis 1970, 600

WITTEVEEN (Johan), ministre néerlandais des Finances depuis le 5 avril 1967, 789, 790, 791

WORMS (Hippolyte) (1889-1952), banquier français, fondateur de la banque Worms en 1928, 695

WORMSER (Olivier), gouverneur de la Banque de France depuis 1969, 589

WORSTHORNE (Peregrine), journaliste britannique, rédacteur en chef adjoint au *Sunday Telegraph* depuis la création de cet hebdomadaire en 1961, 222

X

XANTOPOULOS-PALAMAS (Christos), sous-secrétaire d'État grec aux Affaires étrangères depuis le 24 juillet 1970, 611, 612

XUAN THUY, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam (RDVN) de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 210, 711

Y

YAHYA KHAN (général Muhammad), président de la République islamique du Pakistan depuis le 25 mars 1969, 236, 553, 554, 639

YAMÉOGO (Maurice), premier président de la République de Haute-Volta de 1959 à 1966, 504, 505

YE JIANYING, membre du parti communiste chinois depuis 1927, maréchal depuis 1955, 388

YEGANEH, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Iran, 548

YOSKOMI (Angaba), chef du canton tchadien de Gaeta Hadjer, 713

YOST (Charles), représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations unies depuis 1969, 332, 544

Z

ZAHRADNIK (Jindrich), ingénieur, ministre-président du comité fédéral tchécoslovaque pour l'Industrie depuis janvier 1970, 722

ZAÏD IBN SULTAN AL NAHIYAN, émir d'Abu Dhabi depuis le 6 août 1966, 175

ZALESKI, interprète français, 417

ZEID BEN CHAKER (général), cousin du roi Hussein de Jordanie, 300

ZHANG XUELIANG, seigneur de guerre chinois, il contrôle une partie de la Mandchourie de 1928 à 1931, 195

ZIEGLER (Henri), aviateur français, président directeur général de Sud-Aviation de 1968 à 1970 puis de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), 271, 358, 821

ZINSOU (Dr Émile Derlin), président de la République du Dahomey de juillet 1968 à décembre 1969, 182, 185, 187, 276, 278

ZOLA (Émile), secrétaire général du mouvement populaire de la révolution du Congo-Kinshasa depuis le 17 décembre 1970, 658

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), ambassadeur d'URSS à Paris depuis 1965, 378, 379, 392, 416

ZOROMÉ (Malick), ministre des Affaires étrangères de Haute-Volta depuis 1967, 505, 506

ZUAYEN (Dr Youssef), président du Conseil de la République arabe syrienne du 23 septembre 1965 au 21 décembre 1965, puis du 1er mars 1966 au 29 octobre 1968, 202, 203, 673

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (2e trimestre 2014).

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »

« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique